MASTER
NEGATIVE
NO. 93-81293-3

MICROFILMED 1993

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States - Title 17, United States Code - concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or other reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

This institution reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

RICHELIEU, ARMAND JEAN DU PLESSIS

TITLE:

RECUEIL DES TESTAMENS...

PLACE:

A AMSTERDAM

DATE:

1749

Master Negative #

93-81293-3

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

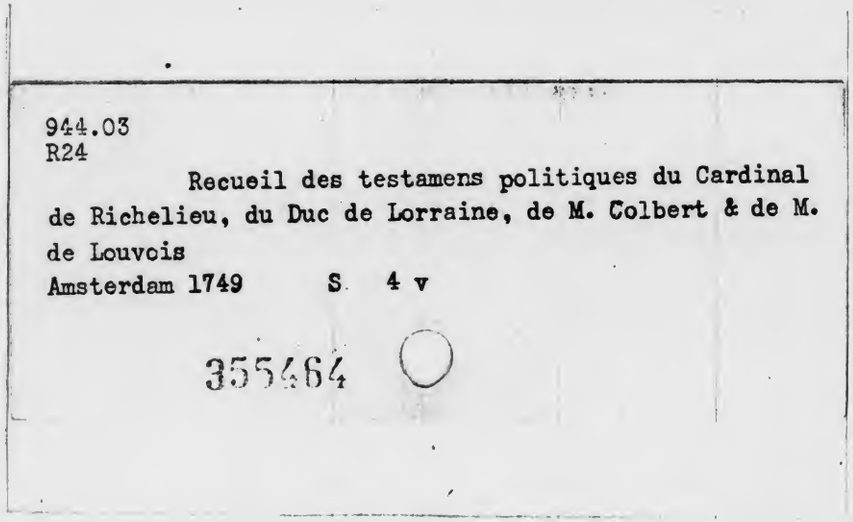

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 REDUCTION RATIO: 9X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 5.7.93 INITIALS SAS
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: RECUEIL DES TESTAMENTS . .

Bibliographic Irregularities in the Original Document

List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: _____

_____ Volumes(s) missing/not available: _____

_____ Illegible and/or damaged page(s): _____

✓ Page(s) or volumes(s) misnumbered: (v.1) PAGE 200 NUMBERED 100; (v.2) PAGE 205 NUMBERED 105; PAGE 216 NUMBERED 116; PAGE 343 NUMBERED 242; PAGE 345 NUMBERED 445

_____ Bound out of sequence: _____

_____ Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from: _____

_____ Other: _____

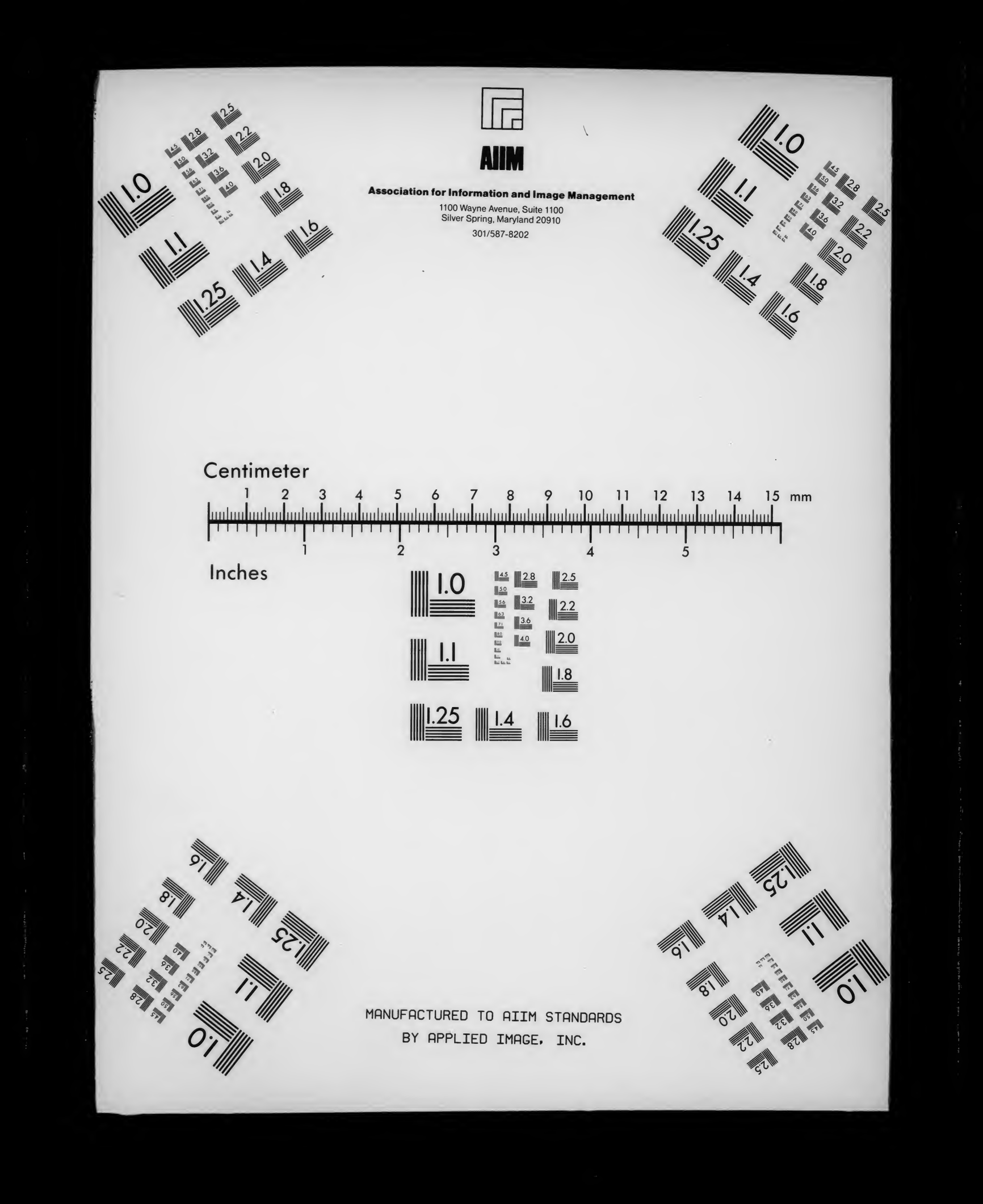
AIIM
Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202
Centimeter
Inches
MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

RECUEIL
DES
TESTAMENS
POLITIQUES,
Tome I.

2

T4403
R24
Vol. 1

RECUEIL DES TESTAMENS POLITIQUES

Du Cardinal DE RICHELIEU, du Duc DE LORRAINE, de M. COLBERT & de M. DE LOUVOIS,

DIVISÉ EN IV. VOLUMES.

TOME I.

Contenant la prémiere Partie du Teſtament du Cardinal DE RICHELIEU.

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN
ſur le Dam.

M. DCC. XLIX.

AVIS DES LIBRAIRES

sur cette nouvelle Édition.

LEs quatre Teſtamens Politiques des hommes célébres à qui on a juſte ſujet de les attribuer, ont toujours paſſé pour des chefs-d'œuvres dans leur genre : ils ont tellement mérité l'eſtime des Sçavans, que ce ſeroit une perte pour la République des Lettres de les laiſſer périr par la diſette des Editions. Ainſi, c'eſt un ſervice qu'on a rendu au public de faire réimprimer ces ouvrages, parce que les Editions précédentes étoient devenues très-rares ; outre cela, il s'y étoit gliſſé un ſi grand nombre de fautes, & l'ortographe y étoit ſi défigurée, que le Lecteur en étoit choqué au premier coup d'œil. On a donc fait un corps complet de ces quatre morceaux curieux, qui renferment l'eſprit & le cœur des plus

323712

grands connoiſſeurs dans le Gouvernement des Etats. On a apporté une grande attention à rendre cette nouvelle Edition très-exacte, & capable même de plaire aux yeux par le matériel de l'ouvrage : C'eſt ce qui fait eſperer que le public la verra avec ſatisfaction.

AVER-

AVERTISSEMENT
SUR
LE TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

IL ſeroit fort ſurprenant que cet ouvrage eût pu demeurer caché ſi longtems, ſi l'importance du ſujet, & l'uſage auquel le Cardinal de Richelieu l'avoit deſtiné, ne donnoient à connoître qu'il n'avoit pas intention qu'on le manifeſtât : Mais comme les myſtéres ne ſubſiſtent ordinairement qu'un certain tems, & qu'il n'eſt pas poſſible d'empêcher que des Ecrits de cette nature ſe confient à des gens peu diſcrets, il n'y a pas lieu de s'étonner s'ils tombent enfin entre les mains des perſonnes qui ſont bien-aiſes d'en faire part à tout le monde.

Ce ſeroit faire tort au jugement du Public, de s'imaginer qu'il pût méconnoître cet ouvrage ; d'ailleurs, quoique l'on ne puiſſe être trop circonſpect pour ne ſe point prévenir fauſſement, il eſt impoſſi-

ble après avoir lu celui-ci, de n'y pas appercevoir tous les caractéres de l'esprit du Cardinal; l'élévation & la beauté de son génie, le plus vaste qui se soit vu depuis long-tems, joint à la noblesse de ses expressions, se rencontrent entierement ici; mais outre cela, quelle diversité de matiéres n'y trouve-t'on pas? toutes traitées avec tant de solidité, que l'on voit bien qu'il les connoissoit par une profonde méditation soutenue d'une expérience consommée, & qu'il étoit seul capable de les mettre au jour.

Si l'on prend un extrême plaisir à lire dans les meilleurs Auteurs, les réfléxions & les préceptes Politiques qu'ils donnent sur les principaux événemens qu'ils racontent, il se trouve bien diminué, quand on considére que la plupart ne raisonnent qu'après coup, & dans le Cabinet, mais qu'ils seroient eux-mêmes bien empêchés à se démêler de la moindre négociation, ou de la moindre intrigue épineuse; Il n'en est pas de même de ce Testament Politique. C'est un favori & un premier Ministre d'Etat qui a gouverné plus de vingt-cinq ans l'un des plus considérables Royaumes de l'Europe, qui l'a guidé, & pour ainsi dire, l'a tenu par la main dans

les premiers pas de son aggrandissement, qui ne prescrit aucun conseil, qu'il ne l'ait lui-même mis en pratique plusieurs fois; & qui enfin, par sa fermeté & par son courage, a surmonté une infinité d'obstacles & d'intrigues, qui auroient accablé tout autre que lui.

Il n'y eut donc jamais ouvrage plus utile à ceux qui sont appellés au maniement des affaires; les Rois, les Princes, les Favoris, les Ministres, les Conseillers d'Etat, les Ecclésiastiques, les Nobles, les Magistrats, les Courtisans, enfin, toutes sortes de personnes, trouvent ici un amas d'instructions d'un prix inestimable.

Ce n'est pas que cet ouvrage soit dans l'état où il seroit sans doute, s'il eût pu le repasser avec quelque loisir; mais quoiqu'on y découvre quelques négligences, & des expressions moins heureuses que les autres, néanmoins toutes ses parties composent un si beau tout, que ces petits défauts ne doivent être considérés que comme les endroits de ces beaux tableaux, lesquels quoique négligés en quelques endroits, font cependant connoître l'habileté de l'artisan.

Ce seroit une témérité extraordinaire de vouloir

vouloir par des paroles relever l'excellence d'un ouvrage, qui se soutient si bien par lui-même, & qui est infiniment au-dessus de tous les éloges qu'on lui voudroit donner ; la lecture d'un seul Chapitre en fera beaucoup plus comprendre que tout ce qu'on en pourroit dire.

La premiere Edition de ce Livre, & les autres qui ont suivi de près, ont été faites sur un Manuscrit qui paroît au moins de 36. ans, & qui a été écrit avec beaucoup de précipitation, étant de deux différentes mains sans rature, & ayant beaucoup de fautes. Les plus essentielles ont été rétablies dans cette nouvelle édition, mais l'on a mieux aimé laisser les autres, crainte de donner un sens éloigné de celui de l'Auteur

Il n'y a pas jusqu'à la table qui ne paroisse avoir été faite par le Cardinal de Richelieu lui-même : comme il étoit extrêmement méthodique, il y a apparence qu'il a commencé son ouvrage par cette table, afin que les matieres n'anticipassent pas les unes sur les autres.

On sera sans doute surpris du titre du premier Chapitre, qui parle de la paix générale, & dont il vouloit marquer l'année qu'il a laissée en blanc, puisque pour lors

lors il n'y eut point de Paix générale, mais on a voulu suivre en cela le Manuscrit ; c'étoit apparemment son dessein d'y parvenir, & de conclure par-là le recit des grandes actions du Roi son maître.

Pour le tems auquel cet ouvrage a été fait, il est à présumer qu'il y a travaillé à diverses reprises ; dans le premier Chapitre il conduit le recit des actions du Roi jusqu'en seize cens trente-huit ; cependant en d'autres endroits il paroît qu'il écrivoit en seize cens trente-cinq, puisqu'il ne donne alors au Roi que vingt-cinq ans de regne. On peut douter aussi si ce qu'il a écrit sur les Jésuites, est avant ou après les intrigues que le Pere Caussin, Confesseur du Roi, & le Pere Monad, Confesseur de la Duchesse de Savoie, firent pour l'éloigner de la Cour ; & ce qui pensa leur réussir ; s'il a écrit ce chapitre après qu'il eut dissipé cette intrigue, on ne sçauroit trop admirer la moderation qu'il a eue d'en parler si sobrement, s'il l'a écrit auparavant, on ne peut que le louer beaucoup, d'avoir laissé son ouvrage dans son premier état ; & de n'y avoir pas fait paroître plus de marques de ressentiment.

Comme

Comme il ne parle point de la naiſſance de Louis XIV. on peut inférer que ce Teſtament étoit déja fait, cet événement étant trop conſidérable pour avoir oublié d'en parler. Il faut conſidérer d'ailleurs, que long-tems avant ſa mort il n'écrivoit plus, à cauſe de l'incommodité qu'il avoit au bras, étant obligé de dicter toutes ſes dépêches ; & comme apparemment il n'a pas voulu faire écrire ſon Teſtament Politique par une autre main, il ne s'eſt plus trouvé en état d'y travailler lui-même, c'eſt ce qui peut avoir cauſé cette omiſſion.

Toutes les notes qui ſe trouvent dans les premieres éditions ſont du Manuſcrit, mais les Obſervations hiſtoriques ſur le Chapitre premier, ont été communiquées depuis peu. S'il y a jamais eu d'ouvrage qui méritât des remarques, on peut dire que c'eſt celui-ci ; c'eſt ce qui engagea Monſieur l'Abbé de Saint Pierre à en enrichir l'Edition de 1740.

TABLE DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. SUCCINTE *narration de toutes les grandes actions du Roi, juſqu'à la paix, faite en l'an.....* Page 6.

CHAP. II. De la réformation de l'Ordre Eccléſiaſtique. Il eſt diviſé en 12. Sections. 73.

SECTION I. *Qui repréſente le mauvais état où l'Egliſe étoit au commencement du Regne du Roi ; celui auquel elle eſt maintenant, & ce qu'il faut faire pour la mettre en celui auquel elle doit être.* 73.

SECTION II. *Des appels comme d'abus.* 80.

Section III. *Des cas Privilégiés.* 98.

Section IV. *De la Régale prétendue par la Sainte Chapelle, ſur les Evêchés de France.* 104.

Section V. *De la réformation des trois Sentences conformes, requiſe par les Canons, pour la punition des Clercs.* 114.

Section VI. *Qui traite des Exemtions* 119.

Section VII. *Du droit que divers Eccléſiaſtiques, & autres perſonnes Laïques ont de préſenter aux Cures.* 137.

Section VIII. *De la réformation des Monaſtéres.* 141.

Section IX. *De l'obéiſſance qu'on doit rendre au Pape.* 145.
Section X. *Des Lettres.* 147.
Section XI. *Moyens de regler les abus qui ſe commettent par les Gradués en l'obtention des Bénéfices.* 158.
Section XII. *Du droit d'Indult.* 161.
CHAP. III. de la Nobleſſe; il eſt diviſé en deux Sections. 165.
Section I. *Divers moyens d'avantager la Nobleſſe, & la faire ſubſiſter avec dignité.* 165.
Section II. *Qui traite des moyens d'arrêter les duels.* 172.
CHAP. IV. Du troiſiéme Ordre du Royaume; il eſt diviſé en cinq Sections. 179.
Section I. *Qui touche en gros les déſordres de la Juſtice, & examine particulierement ſi la ſuppreſſion de vénalité & d'hérédité des Offices ſeroit un bon reméde à tels maux.* 179.
Section II. *Qui propoſe les moyens généraux qui ſe peuvent pratiquer pour arrêter le cours des déſordres de la Juſtice.* 197.
Section III. *Qui repréſente combien il eſt important d'empêcher que les Officiers de la Juſtice n'empiétent ſur l'autorité du Roi.* 203.
Section IV. *Des Officiers des Finances.* 206.
Section V. *Du peuple.* 211.
CHAP. V. Qui conſidére l'Etat en ſoi-même; il eſt diviſé en trois Sections. 214.
SECTION I. *Qui repréſente combien il eſt important que les diverſes parties de l'Etat demeurent chacune dans l'étendue de ſes bornes.* 214.
SectionII. *Qui examine s'il vaut mieux rendre les Gouvernemens triennaux en ce Royaume, que les laiſſer perpétuels ſelon l'uſage qui a été pratiqué juſqu'à préſent.* 216.

Section

Section III. *Qui condamne les ſurvivances.* 221.
CHAP. VI. *Qui repréſente au Roi ce qu'on eſtime qu'il doit conſidérer à l'égard de ſa Perſonne.* 224.
CHAP. VII. *Qui fait voir l'état préſent de la Maiſon du Roi, & met en avant ce qui ſemble néceſſaire pour la mettre en celui auquel elle doit être.* 243.
CHAP. VIII. Du Conſeil du Prince, il eſt diviſé en ſept Sections. 255.
SECTION I. *Qui montre que les meilleurs Princes ont beſoin d'un bon conſeil.* 255.
Section II. *Qui repréſente quelle doit être la capacité des Conſeillers.* 258.
Section III. *Qui repréſente quelle doit être la probité des Conſeillers.* 261.
Section IV. *Qui repréſente quel doit être le cœur & la force d'un Conſeiller d'Etat.* 269.
Section V *Qui repréſente quel doit être l'application des Conſeillers d'Etat.* 273.
Section VI. *Qui repréſente quel doit être le nombre des Conſeillers d'Etat, & qu'entr'eux il doit y en avoir un qui ait l'autorité ſupérieure.* 282.
Section VII. *Qui repréſente quel doit être le Roi envers ſes Conſeillers* 289.
CHAP. IX. *Le premier fondement du bonheur d'un Etat, eſt l'établiſſement du regne de Dieu.* 302.
CHAP. X. *La raiſon doit être la régle de la conduite d'un Etat.* 306.
CHAP. XI. *Qui montre que les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent les Etats, ou dumoins qu'ils doivent être préféres aux particuliers.* 313.
CHAP. XII. *Combien la prévoyance eſt néceſſaire*

ceſſaire au Gouvernement d'un Etat. 317
CHAP. XIII. *La peine & la récompenſe ſont deux points tout-à-fait néceſſaires à la conduite des Etats.* 322.
CHAP XIV. *Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon ſuccès des affaires.* 335.
CHAP. XV. *Un des plus grands avantages qu'on puiſſe procurer à un Etat, eſt de deſtiner un chacun à l'emploi qui lui eſt propre.* 347.
CHAP. XVI. *Du mal que les flatteurs, médiſans & faiſeurs d'intrigues cauſent d'ordinaire aux Etats, & combien il eſt important de les éloigner d'auprès des Rois, & les bannir de leur Cour.* 357.

FIN DE LA TABLE.

TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DUC DE RICHELIEU.

AU ROI.

SIRE,

Auſſi-tôt qu'il a plu à VOTRE MAJESTE', me donner part au maniement de ſes affaires, je me propoſai de n'oublier aucune choſe qui pût dépendre de mon induſtrie, pour faciliter les grands deſſeins qu'Elle avoit, auſſi utiles à cet Etat, que glorieux à ſa perſonne.

Dieu ayant béni mes intentions juſques à tel point, que la vertu & le bonheur de V. M. ont étonné le ſiécle pré-

ſent, & ſeront en admiration à ceux de l'avenir. J'eſtimai que les glorieux ſuccès qui lui ſont arrivés m'obligeoient à lui faire ſon hiſtoire, tant pour empêcher que beaucoup de circonſtances, dignes de ne mourir jamais dans la mémoire de hommes, ne fuſſent enſévelies dans l'oubli, par l'ignorance de ceux qui ne les peuvent ſçavoir comme moi, qu'afin que le paſſé ſervît de régle à l'avenir. Peu de tems après avoir eu cette penſée, je me mis à y travailler, croyant que je ne pouvois commencer trop tôt, ce que je ne devois finir qu'avec ma vie.

J'amaſſai non-ſeulement avec ſoin la matiere d'un tel ouvrage, mais qui plus eſt, j'en réduiſis une partie en ordre, & mis le cours de quelques années quaſi en l'état auquel je prétendois le mettre au jour.

J'avoue qu'encore qu'il y ait plus de contentement à fournir la matiere de l'hiſtoire, qu'à lui donner la forme, ce ne m'étoit pas peu de plaiſir de repréſenter ce qui ne s'étoit fait qu'avec peine.

Comme je goûtois la douceur de ce travail, les maladies & les continuelles incommodités auſquelles la foibleſſe de

de ma compléxion s'eſt trouvée ſujette, jointes au faix des affaires, me contraignirent de l'abandonner, pour être de trop longue haleine.

Etant réduit à cette extrémité de ne pouvoir faire en ce ſujet, ce que je déſirois avec paſſion pour la gloire de votre perſonne, & pour l'avantage de votre Etat; j'ai cru qu'au moins je ne pouvois me diſpenſer de laiſſer à V. M. quelques mémoires de ce que j'eſtime le plus important pour le Gouvernement de ce Royaume, ſans en être reſponſable devant Dieu.

Deux choſes m'obligent à entreprendre cet Ouvrage. La premiere eſt la crainte & le deſir que j'ai de finir mes jours avant que le cours des vôtres ſe termine.

La ſeconde eſt la fidéle paſſion que j'ai pour les intérêts de V. M. laquelle me fait non-ſeulement deſirer de la voir comblée de proſpérité durant ma vie; mais me fait encore ſouhaiter ardemment d'avoir lieu d'en pouvoir voir la continuation, lorſque le tribut inévitable que chacun doit payer à la nature, m'empêchera d'en pouvoir être le témoin.

Cette Piéce verra le jour ſous le titre de mon Teſtament Politique ; parce qu'elle eſt faite pour ſervir après ma mort à la Police & à la conduite de votre Royaume, ſi V. M. l'en juge digne. Parce qu'elle contiendra mes derniers deſirs à cet égard, & qu'en vous la laiſſant, je conſigne à V. M. tout ce que je lui puis léguer de meilleur, quand il plaira à Dieu m'appeller de cette vie.

Elle ſera conçue en termes les plus courts, & les plus nets qu'il me ſera poſſible, tant pour ſuivre mon génie & ma façon d'écrire ordinaire, que pour m'accommoder à l'humeur de V. M. qui a toujours aimé qu'on vînt au point en peu de mots, & qui fait autant d'état de la ſubſtance des choſes, qu'Elle appréhende les longs diſcours dont la plûpart des hommes ſe ſervent pour les exprimer,

Si mon ombre, qui paroîtra dans ces Mémoires, peut après ma mort contribuer quelque choſe au Réglement de ce grand Etat, au maniement duquel il vous a plu me donner plus de part que je n'en mérite ; je m'eſtimerai extrêmement heureux.

Pour parvenir à cette fin, jugeant avec

avec raiſon, que le ſuccès qu'il a plu à Dieu donner par le paſſé aux réſolutions que V. M. a priſes avec ſes plus fidéles créatures, eſt un très-puiſſant motif pour la convier à ſuivre les avis que je lui veux donner pour l'avenir ; je commencerai cet Ouvrage, en lui mettant devant les yeux un tableau racourci de ſes grandes actions paſſées, qui la comblent de gloire, & peuvent être dites à très-juſte titre, le fondement ſolide de la félicité future de ſon Royaume.

Ce rapport ſera fait avec tant de ſincérité, au jugement de ceux qui ſont fidéles témoins de l'hiſtoire de votre tems, qu'il donnera lieu de croire à tout le monde, que les conſeils que je donne à V. M. n'auront autre motif que les intérêts de l'Etat, & l'avantage de votre perſonne, de laquelle je ſerai éternellement,

SIRE.

Très-humble, très-fidéle très-obéïſſant, très-paſſionné & très-obligé Sujet & Serviteur,

ARMAND DU PLESSIS.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Succinte Narration des toutes les grandes Actions Roi, juſqu'à la paix faite en l'an .....

LORSQUE VOTRE MAJESTE' ſe réſolut de me donner en même tems & l'entrée de ſes Conſeils, & grande part en ſa confiance pour la direction de ſes affaires; je puis dire avec vérité que les Huguenots partageoient l'Etat avec Elle, que les Grands ſe conduiſoient comme s'ils n'euſſent pas été ſes Sujets, & les plus puiſſans Gouverneurs des Provinces, comme s'ils euſſent été Souverains en leurs charges.

Je puis dire que le mauvais exemple des uns & des autres étoit ſi préjudiciable à ce Royaume, que les Compagnies les

les plus réglées ſe ſentoient de leur déreglement, & diminuoient en certains cas votre légitime autorité, autant qu'il leur étoit poſſible, pour porter la leur au-delà des termes de la raiſon.

Je puis dire que chacun meſuroit ſon mérite par ſon audace; qu'au lieu d'eſtimer les bienfaits qu'ils recevoient de V. M. par leur propre prix, ils n'en faiſoient cas qu'autant qu'ils étoient proportionnés au déréglement de leur fantaiſie, & que les plus entreprenans étoient eſtimés les plus ſages, & ſe trouvoient les plus heureux.

Je puis encore dire que les Alliances Etrangeres étoient mépriſées; les intérêts particuliers préféres aux Publics; en un mot, la dignité de la Majeſté Royale étoit tellement ravalée, & ſi différente de ce qu'elle devoit être, par le défaut de ceux qui avoient lors la principale conduite de vos affaires, qu'il étoit preſque impoſſible de la reconnoître.

On ne pouvoit tolérer plus longtems le procédé de ceux à qui V. M. avoit confié le Timon de ſon Etat, ſans tout perdre; & d'autre part on ne pouvoit auſſi le changer tout d'un coup

violer les Loix de la prudence, qui ne permet pas qu'on passe d'une extrémité à l'autre sans milieu.

Le mauvais état de vos affaires sembloit vous contraindre à des résolutions précipitées, sans élection de tems & de moyens ; & cependant il falloit faire choix en tous les deux, pour tirer profit du changement que la nécessité exigeoit de votre prudence.

Les meilleurs esprits n'estimoient pas qu'on pût passer sans naufrage tous les écueils qui paroissoient en un tems si peu assuré, la Cour étoit pleine de gens qui blâmoient déja de témérité ceux qui voudroient l'entreprendre ; & tous sçachant que les Princes sont faciles à imputer à ceux qui sont auprès d'eux, les mauvais succès des choses qui leur ont été bien conseillées ; si peu de gens se promettoient un bon événement du changement qu'on publioit que je voulois faire, que beaucoup tenoient ma chûte assurée, avant même que V. M. m'eût élevé.

Nonobstant toutes ces difficultés, que je représentai à V. M. connoissant ce que peuvent les Rois, lorsqu'ils usent bien de leur puissance, j'osai vous promettre

promettre sans témérité, à mon avis, que vous trouveriez le bien de votre Etat, & que dans peu de tems votre prudence, votre force, & la bénédiction de Dieu, donneroient cette nouvelle face à ce Royaume.

Je lui promis d'employer toute mon industrie, & toute l'autorité qu'il lui plaisoit me donner pour ruiner la Parti Huguenot, rabaisser l'orgueil des Grands, réduire tous ses Sujets en leur devoir, & relever son nom dans les Nations Etrangeres, au point où il devoit être.

Je lui représentai que pour parvenir à une si heureuse fin, sa confiance m'étoit tout-à-fait nécessaire ; & que bien que par le passé, tous ceux qui l'avoient servi n'eussent point estimé de meilleur & de plus sûr moyen pour l'acquerir & pour la conserver, que d'en éloigner la Reine sa mere, je prendrois un chemin tout contraire, & n'omettrois aucune chose qui dépendît de moi, pour maintenir V. M. en une étroite union, importante à leur réputation & avantageuse au bien du royaume.

Ainsi que le succès qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plu à Dieu me

donner pour le Reglement de cet Etat, juſtifiera aux ſiécles à venir la fermeté avec laquelle j'ai conſtamment pourſuivi ce deſſein ; auſſi V. M. ſera-t'Elle fidéle témoin que je n'ai rien oublié de ce que j'ai pu pour empêcher que l'artifice de beaucoup de mauvais eſprits ne fût aſſez puiſſant pour diviſer ce qui étant uni par nature, devoit auſſi l'être par la grace. Si après avoir heureuſement réſiſté pluſieurs années à leurs divers efforts, leur malice a enfin prévalu ; ce m'eſt une extrême conſolation qu'on ait ſouvent ouï ſortir de la bouche de V. M. que lorſque je penſois le plus à la grandeur de la Reine ſa mere, elle travailloit à ma ruine.

Je remets à éclaircir cette matiere en un autre lieu, pour m'attacher préſentement à mon ſujet, & ne rompre pas l'ordre que je dois garder en cet ouvrage.

Les Huguenots qui n'ont jamais perdu aucune occaſion d'augmenter leur parti, ayant ſurpris en 1624. certains Vaiſſeaux que le Duc de Nevers préparoit contre le Turc, firent enſuite un armement très-puiſſant contre V. M.

Bien que le ſoin de la Marine eût été

été juſqu'alors tellement abandonné, qu'Elle n'eût pas un ſeul Vaiſſeau, Elle ſe conduiſit avec tant d'adreſſe & de courage, qu'avec ceux qu'elle put ramaſſer de ſes ſujets, 20. de Hollande, & 7. Roberges d'Angleterre, Elle défit l'Armée que les Rochelois avoient mis en mer. Ce qui arriva avec d'autant plus de merveille & de bonheur, qu'Elle tira cet effet avantageux d'un ſecours qui ne lui avoit été donné que pour la ſervir en apparence.

Elle prit par le même moyen l'Iſle de Ré, dont les Rochelois s'étoient injuſtement dès long-tems emparés ; Elle mit en déroute quatre à cinq mille hommes qu'ils y avoient fait entrer pour la défendre, & contraignit Soubiſe, qui étoit le chef, de s'enfuir en Oleron, d'où ſes amis ne le chaſſerent pas ſeulement, mais même hors du Royaume.

Cet heureux ſuccès réduiſit ces ames rebelles à une Paix ſi glorieuſe pour V. M. que les plus difficiles à contenter en furent fort ſatisfaits, & tous avouérent qu'il ne s'en étoit point encore fait de pareille.

Les Rois vos prédéceſſeurs avoient par le paſſé plutôt reçu que donné la

Paix à leurs ſujets, quoiqu'ils ne fuſſent divertis d'aucune guerre, ils perdoient en tous les Traités qu'ils faiſoient avec eux; & bien que V. M. eût en ce tems-là beaucoup d'autres occupations, Elle la donna lors en ſe réſervant le Fort-Louis, comme une Citadelle à la Rochelle; & les Iſles de Ré & d'Oleron, comme deux autres Places qui n'en formoient pas une mauvaiſe circonvallation.

Au même tems V. M. garantit le Duc de Savoye de l'oppreſſion des Eſpagnols, qui l'avoient attaqué ouvertement; & bien qu'ils euſſent une des grandes Armées qu'on eût vu de long-tems en Italie, & qu'elle fût commandée par le Duc de Feria, homme de tête, Elle les empêcha de prendre Veruë, dont vos armes, jointes avec celles du Duc de Savoye, ſoutinrent le ſiége avec tant de gloire, qu'ils furent enfin contraints de le lever avec honte.

Les Eſpagnols s'étant peu après rendus maîtres de tous les paſſages des Griſons, & ayant fortifié les meilleurs poſtes de toutes leurs Vallées, V. M. ne pouvant par une ſimple négociation délivrer ſes anciens Alliés de cette invaſion,

vaſion, en laquelle ces injuſtes uſurpateurs s'affermiſſoient d'autant plus aiſément, que le Pape les favoriſoit ſous la vaine eſpérance qu'ils lui donnerent de procurer quelques avantages à la Religion, fit par la force de ſes armes, ce qu'elle n'avoit pu obtenir par celle de la raiſon.

Elle eût par ce moyen affranchi pour jamais cette Nation de la tyrannie de la Maiſon d'Autriche, ſi Fargis ſon Ambaſſadeur en Eſpagne n'eût à la ſollicitation du Cardinal de Berulle, fait (ainſi qu'il l'a confeſſé depuis) ſans votre ſçu, & contre les Ordres exprès de V. M. un Traité fort déſavantageux, auquel vous adhérâtes enfin pour plaire au Pape, qui prétendoit n'être aucunement intéreſſé dans cette affaire.

Le feu Roi votre pere d'immortelle mémoire ayant fait deſſein de marier une de Meſdames vos ſœurs en Angleterre, les Eſpagnols eſtimerent devoir troubler un tel projet, & ſe mirent en tête d'y marier une de leurs Infantes. Le Traité en étant conclu, le Prince de Galles fut ſi mal conſeillé, qu'il voulut bien ſe commettre à la diſcrétion d'un Prince, qui étant maître de ſa perſonne,

ne, lui pouvoit donner telle loi que bon lui sembleroit, & passa inconnu par la France pour l'aller épouser en Espagne.

Aussi-tôt qu'on en eut avis, on négocia de telle sorte, que nonobstant les honneurs indicibles qui lui furent rendus en cette Cour, où le Roi lui donna toujours la main droite, bien qu'il n'eût pas lors la Couronne sur la tête, le mariage se rompit, & peu de tems après, celui de France se traita, se conclut & s'accomplit avec des conditions trois fois plus avantageuses pour la Religion que celles qu'on avoit projetté de proposer du tems du feu Roi.

Peu de tems après il se forma des cabales puissantes dans la Cour; ceux qui avoient lors la conduite de Monsieur votre frere l'y embarquerent autant que son âge l'en rendoit capable.

Etant contraint de dire, à mon grand regret, qu'une personne de la plus grande considération s'y trouva insensiblement engagée avec plusieurs autres qui fomentoient & suivoient ses passions. Je ne puis omettre le mérite que vous acquîtes devant Dieu & devant les hommes, en supprimant l'éclat qu'eût eu sa conduite

conduite peu prudente, si vous n'eussiez sagement dissimulé ce que vous pouviez réprimer avec autant de sureté que de raison.

Les Anglois se porterent aveuglément dans ces cabales, beaucoup de Grands du Royaume s'y mirent bien avant; le Duc de Rohan & le Parti Huguenot devoient faire la guerre au dedans au même tems que les Anglois attaqueroient avec une puissante Armée Navale les Isles & les côtes de cet Etat.

La partie sembloit si bien faite, que que peu croyoient qu'on pût résister à la force des conjurés. Cependant la prise du Colonel d'Ornano, du Duc de Vendôme & du Grand Prieur; le châtiment de Chalais & l'éloignement de quelques Princesses dissipérent en sorte cette cabale, que tous les desseins projettés dans la Cour contre V. M. furent dissipés & sans effet.

Comme ce ne fut pas sans grande bonté & sans prudence, tout ensemble, que vous consentîtes à Nantes au mariage de Monsieur votre frere; la sincérité avec laquelle vos vrais serviteurs prirent la hardiesse de réprésenter auparavant

vant les inconvéniens qui en pouvoient arriver, fut une preuve bien loyale de leur fidélité, & un témoignage bien assuré qu'il n'avoient pas dessein de vous surprendre.

Dans tous ces embarras qui sembloient affoiblir votre Puissance, rien ne vous put empêcher d'arrêter le cours des duels, que le châtiment des sieurs Boutteville & des Chapelles. J'avoue que mon esprit ne fut jamais plus combattu qu'en cette occasion, où à peine pus-je m'empêcher de céder à la compassion universelle, que le malheur & la valeur de ces deux jeunes Gentilshommes imprimoit au cœur de tout le monde, aux priéres des personnes les plus qualifiées de la Cour, & aux importunités de mes plus proches parens.

Les larmes de leurs femmes me touchoient très-sensiblement, mais les ruisseaux de sang de votre Noblesse, qui ne pouvoient être arrêtés que par l'effusion du leur, me donnerent la force de résister à moi-même, & d'affermir V. M. à faire exécuter pour l'utilité de son Etat, ce qui étoit quasi contre le sens de tout le monde, & contre mes sentimens particuliers.

Ayant

Ayant été tout-à-fait impossible d'arrêter le cours, & d'empêcher l'effet des grands préparatifs que les Anglois avoient fait pour la guerre, V. M. fut obligée de s'y opposer par la force.

Ces ennemis de l'Etat descendirent en Ré & y assiégérent le Fort de Saint Martin, au même tems que Dieu voulut affliger la France, par la grande maladie dont il lui plut vous visiter à Ville-Roi.

Ce fâcheux accident & la mauvaise conduite que le Coigneux & Puy-Laurens voulurent de nouveau faire prendre à Monsieur, n'empêcherent pas qu'on ne résistât par votre seule ombre à tous les efforts de cette Nation belliqueuse. Et V. M. ne fut pas plutôt guérie qu'Elle secourut la Place qu'ils avoient assiégée, qu'Elle défit leur Armée par un combat signalé sur terre, qu'Elle éloigna leurs forces Navales de ses côtes, & les contraignit de regagner leur Ports.

Vous attaquâtes ensuite la Rochelle & la prîtes après le siége d'un an de durée. Et V. M. se conduisit avec tant de prudence, que bien qu'Elle sçût que les Espagnols ne desiroient ni la prise particuliere

ticuliere de cette Place, ni en général la proſpérité de ſes affaires, jugeant que la ſeule apparence de leur union lui pouvoit ſervir dans la réputation du monde, & qu'Elle ne feroit pas peu ſi par un Traité Elle les empêchoit de ſe joindre aux Anglois, qui étoient lors ſes ennemis déclarés ; Elle en paſſa un avec eux qui produiſit le ſeul effet qu'elle s'en étoit promis.

Les Eſpagnols qui n'avoient autre deſſein que de vous donner de ſimples apparences, à l'ombre deſquelles ils puſſent en effet traverſer les deſſeins de V. M. & la priſe de cette Ville, animérent autant qu'il leur fut poſſible les Anglois à la ſecourir. Et le Cardinal de la Cuéva leur promit à cette fin en termes exprès, que ſon maître n'envoyeroit aucun ſecours à V. M. que lorſqu'Elle n'en auroit plus de beſoin, & qu'il le retireroit avant qu'il leur pût nuire. Ce qui fut ſi réligieuſement accompli, que Don Federic, Amiral d'Eſpagne, qui étoit parti de la Corogne avec quatorze Vaiſſeaux, après avoir ſçu la défaite des Anglois en Ré, ne voulut jamais demeurer à la Rochelle un ſeul jour, ſur le bruit qui couroit qu'il

qu'il venoit une nouvelle Flotte pour ſecourir cette Place.

Cette aſſurance donna l'audace aux Anglois d'en tenter par deux fois plus hardiment le ſecours, & la gloire à V. M. de la prendre par ſes ſeules forces à la vue d'une puiſſante Armée Navale, qui après deux combats inutiles eut la honte de ſe voir entiérement privée de ſes fins.

Ainſi en même tems l'infidélité & les ruſes de l'Eſpagne furent ſans effet, & celles des Anglois ſurmontées d'un même coup.

Pendant ce ſiége, les Eſpagnols attaquerent le Duc de Mantoue en Italie; ils prirent expreſſément ce tems, croyant que V. M. ne le pourroit ſecourir.

Le Cardinal de Berulle & le Garde des Séaux de Marillac, conſeilloient à V. M. d'abandonner ce pauvre Prince à l'injuſtice & à l'avidité inſatiable de cette Nation ennemie du repos de la Chrétienté, pour empêcher qu'elle ne le troublât ; le reſte de votre Conſeil fut d'avis contraire, tant parce que l'Eſpagne n'eût oſé prendre une telle réſolution incontinent après avoir fait un Traité d'union entre les Anglois, que

quand même elle eût pris un auſſi mauvais conſeil, elle n'eût ſçu arrêter les progrès de vos deſſeins.

On lui repréſenta que c'étoit aſſez qu'Elle ne ſe déclarât point pour Monſieur le Duc de Mantoue, pendant qu'Elle étoit attachée à ce grand ſiécle, & qu'Elle n'eût ſçu faire davantage, ſans commettre une baſſeſſe indigne d'un grand Prince, qui n'y doit jamais conſentir, quelque avantage qu'il en puiſſe tirer d'ailleurs.

Je commettrois un crime, ſi je ne remarquois en cet cet endroit que V. M. ſuivant les ſentimens de ſon cœur & ſa pratique ordinaire, prit en cette occaſion le meilleur & le plus honorable Parti, qui fut ſuivi d'un ſuccès ſi heureux, que peu de tems après la Rochelle fut priſe, & ſes armes en état de ſecourir ce Prince injuſtement attaqué.

Bien que dès-lors Monſieur votre frere devenu veuf un an après ſon mariage, eût deſſein d'épouſer la Princeſſe Marie, il fut ſi mal conſeillé, qu'au lieu de favoriſer le Duc de Mantoue ſon pere, il le traverſa plus que ſes propres ennemis, en ſe ſéparant de V. M. & ſe retirant en Lorraine, lorſqu'il devoit

devoit s'unir étroitement avec Elle, pour rendre ſa Puiſſance plus conſidérable.

Cette mauvaiſe conduite n'empêcha pas V. M. de continuer le voyage qu'Elle avoit entrepris pour un ſi glorieux deſſein, & Dieu le bénit ſi viſiblement, qu'Elle ne fut pas plutôt arrivée aux Alpes, qu'Elle en força les paſſages dans le cœur de l'hyver, battit le Duc de Savoye aſſiſté des Eſpagnols; fit lever le ſiége de Cazal & contraignit tous ſes ennemis de s'accommoder avec Elle.

Cette glorieuſe action qui établit la paix en Italie ne fut pas ſi-tôt faite, que V. M. dont l'eſprit & le cœur n'ont jamais trouvé le repos que dans le travail, paſſa ſans relâche en Languedoc, où après avoir pris les Villes de Privas & d'Alez par force, Elle réduiſit par fermeté le reſte du Parti Huguenot de tout ſon Royaume à l'obéiſſance, & donna par ſa clémence la paix à ceux qui avoient oſé lui faire la guerre, non en leur procurant des avantages préjudiciables à l'Etat, ainſi qu'on avoit fait par le paſſé; mais en chaſſant hors du Royaume celui qui étoit l'unique chef d'un

d'un ſi malheureux Parti, & l'avoit toujours fomenté.

Ce qui eſt de plus grande conſidération en une action ſi glorieuſe, eſt que vous ruinâtes abſolument ce Parti, lorſque le Roi d'Eſpagne tâchoit de le relever & de l'affermir plus que jamais.

Il venoit fraîchement de faire un Traité avec le Duc de Rohan, pour former en cet état un corps de rebelles à Dieu & à V. M. tout enſemble, moyennant un million qu'il lui devoit donner tous les ans, & dont par ce moyen il rendoit les Indes Tributaires à l'enfer. Mais ces projets furent ſans effet; & au même tems qu'il eut le déplaiſir de ſçavoir que celui, qui de ſa part étoit porteur d'un ſi glorieux établiſſement, étoit mort ſur un échafaut par Arrêt du Parlement de Toulouſe, qui s'en trouva ſaiſi, V. M. eut le contentement & l'avantage de pardonner à ceux qui ne ſe pouvoient plus défendre, d'anéantir leur faction, & de bien traiter leurs perſonnes, lorſqu'ils attendoient le châtiment des crimes qu'ils avoient commis.

Je ſçai bien que l'Eſpagne penſe ſe laver d'une action ſi noire, par le ſecours

cours que vous donniez aux Hollandois, mais cette défenſe eſt auſſi mauvaiſe que leur cauſe.

Le ſens commun fait connoître à tout le monde, qu'il y a bien de la différence entre la continuation d'un ſecours établi par un ſujet légitime, ſi la défenſe naturelle l'eſt, & un nouvel établiſſement manifeſtement contraire à la Religion & à la légitime autorité que les Rois ont reçu du Ciel ſur leurs ſujets.

Le Roi votre pere n'entra jamais en Traité avec les Hollandois, qu'après que le Roi d'Eſpagne eut formé une ligue en ce Royaume pour uſurper la Couronne.

Cette vérité eſt trop évidente pour pouvoir être révoquée en doute, & il n'y a pas de Théologien au monde qui ne puiſſe dire ſans aller contre les principes de la lumiere naturelle, qu'ainſi que la néceſſité oblige celui à qui on veut ôter la vie, de ſe ſervir de quelque ſecours que ce puiſſe être pour la garantir; auſſi un Prince a-t'il droit de faire le même pour éviter la perte de ſon Etat.

Ce qui eſt libre en ſon commencement,

ment, devient quelquefois néceſſaire dans la ſuite ; il n'y en a point auſſi qui puiſſent trouver à redire à la liaiſon que V. M. entretient avec ces peuples, non-ſeulement en conſéquence des Traités du feu Roi ; mais de plus, parce que l'Eſpagne ne pouvant n'être pas cenſée ennemie de cet Etat, tandis qu'elle lui retiendra une partie de ſes anciens domaines : Il eſt clair que la cauſe qui a donné lieu à ces Traités n'étant pas ceſſée, la continuation de l'effet eſt auſſi légitime que néceſſaire.

Or, tant s'en faut que les Eſpagnols puiſſent prétendre être en pareils termes, qu'au contraire leurs deſſeins ſont d'autant plus injuſtes ; qu'au lieu de réparer les premieres injures qu'ils ont faites à ce Royaume, ils les augmentent tous les jours.

De plus, le feu Roi ne s'eſt joint aux Hollandois qu'après qu'ils ont été mis en corps d'Etat, & qu'il y a été contraint par l'oppreſſion dont il ne pouvoit ſe garantir entiérement : Il n'a été cauſe ni de leur révolte, ni de l'union de leurs Provinces.

Et ce n'a pas été aſſez à l'Eſpagne de favoriſer pluſieurs fois les révoltés des Hu-

Huguenots contre vos prédéceſſeurs. Elle a voulu les unir en corps d'Etat dans le vôtre : un ſaint zéle les a portés à vouloir être auteurs d'un ſi bon établiſſement ; & ce qui eſt à remarquer ſans néceſſité, & partant ſans raiſon, ſi ce n'eſt que la continuation de leurs anciennes uſurpations, & les nouvelles qu'ils ont deſſein de faire, rectifient tellement leurs actions, que ce qui eſt défendu à tout le monde leur ſoit permis, à cauſe de leurs bonnes intentions.

Ayant traité plus au long cette matiere en un autre ouvrage, je la quitte pour continuer la ſuite de vos actions.

La mauvaiſe foi des Eſpagnols les ayant porté à attaquer de nouveau le Duc de Mantoue, au préjudice des Traités qu'ils avoient faits avec V. M. Elle porta pour la ſeconde fois ſes armes en Italie, où elles furent tellement bénies de Dieu, qu'après avoir glorieuſement paſſé une riviere, dont le Duc de Savoye défendoit le paſſage avec quatorze mille hommes de pied & quatre mille chevaux, contre la foi du Traité qu'il avoit fait avec V. M. l'an précédent, elles prirent Pignerol

en préſence des forces de l'Empereur, de celles du Roi d'Eſpagne, & de la perſonne & de toute la puiſſance du Duc de Savoye ; & ce qui rend cette action plus glorieuſe, à la vue du Marquis de Spinola, l'un des plus grands Capitaines de ſon tems.

Par ce moyen vous prîtes Suze, & ſurmontâtes en même tems les trois plus conſidérables Puiſſances de l'Europe, la Peſte, la Famine & l'Impatience des François, de quoi l'on trouvera peu d'exemples dans l'hiſtoire.

Enſuite vous conquîtes la Savoye, chaſſant devant vous une Armée de cent mille hommes de pied & de vingt mille chevaux, qui avoient plus d'avantage à ſe défendre dans un pays de montagnes pareil à celui où ils étoient, que trente mille pour les attaquer.

Les combats de Veillane & Coriane ſignalérent peu de tems après vos armes en Piémont ; & la priſe de Valence, fortifiée par le Duc de Savoye pour s'oppoſer à vos deſſeins, fit connoître que rien ne peut réſiſter aux juſtes armes d'un Roi auſſi heureux qu'il eſt puiſſant.

Cazal fut ſecouru, non-ſeulement contre

contre l'opinion commune de la plus grande partie du monde, mais encore contre la propre penſée du Duc de Montmorency, qui avoit été employé à ce deſſein, & contre celle de Marillac, ſubſtitué à ſa place, qui publioient tous deux hautement cette entrepriſe tout-à-fait impoſſible.

Le ſecours de cette Place fut d'autant plus glorieux, qu'une Armée plus forte que la vôtre, retranchée à la tête du Milanois; qui lui fourniſſoit toute ſorte de commodités, & à l'abri des murailles de Cazal, qui leur avoit été conſigné entre les mains, fut contrainte de le conſentir & de le quitter, & en même tems cinq autres Places que les Eſpagnols tenoient aux environs dans l'étendue de Mont-Ferrat.

Si l'on ſçait qu'au plus fort de ce deſſein V. M. fut à l'extrémité, & que ſi votre perſonne étoit dangereuſement malade, votre Cour l'étoit davantage.

Si l'on conſidére que la Reine votre Mere, à la ſuſcitation de quelques eſprits envénimés, forma un puiſſant Parti, qui vous affoibliſſant, fortifia beaucoup vos ennemis : ſi l'on ſe repréſente encore qu'ils recevoient tous les

jours divers avis, que bien-tôt les plus fidéles ſerviteurs de V. M. qu'ils haiſſoient & craignoient tout enſemble, ne ſeroient plus en état de leur faire du mal ; il ſera impoſſible de ne pas reconnoître que la bonté de Dieu a plus contribué à ſes bons ſuccès, que la prudence & la force des hommes.

Ce fut lorſque la Reine votre mere fit toute ſorte d'efforts imaginables pour renverſer le Conſeil de V. M. & en établir un à ſa fantaiſie.

Ce fut lorſque les mauvais eſprits qui poſſédoient celui de Monſieur, travailloient ſous ſon nom autant qu'il leur étoit poſſible pour me perdre.

La mere & le fils avoient fait un accord plus contraire à l'Etat, qu'à ceux dont ils pourſuivoient ouvertement la ruine, puiſqu'en l'état préſent des affaires il étoit impoſſible d'y apporter aucun changement ſans les perdre.

Le fils avoit promis de n'épouſer point la Princeſſe Marie, ce que la mere appréhendoit de telle ſorte, que pour l'empêcher, elle l'avoit fait mettre en votre abſence au Château de Vincennes, d'où il ne ſortit que par cette convention ; & la mere s'étoit obligée en

en échange à me faire tomber en la diſgrace de V. M. & m'éloigner d'Elle.

Pour rendre ces promeſſes plus inviolables, elles furent miſes par écrit, & le Duc de Bellegarde les porta long-tems entre ſa peau & ſa chemiſe, pour marque qu'elles lui touchoient au cœur, & pour aſſurance à ceux qui les avoient faites, qu'il ne les perdroit qu'avec la vie.

Jamais faction ne fut plus forte en un Etat ; il ſeroit plus aiſé de rapporter ceux qui n'y trempoient pas, que ceux qui s'y étoient engagés.

Et ce qui augmenta la merveille de votre conduite en cette occaſion, eſt que recherchant moi-même mon éloignement pour plaire à la Reine qui le deſiroit paſſionnément, V. M. pour lors deſtituée de tout autre conſeil, étoit ſeule à ſe conſeiller, & ſeule à réſiſter à l'autorité d'une mere, aux artifices de tous ſes adhérans, & aux prieres que je lui faiſois contre moi-même.

Je parle ainſi parce que le Maréchal de Schomberg qui vous étoit fidéle, n'étoit pas lors près de V. M. & que le Garde des Sceaux de Marillac, étoit un de ceux, qui ſecondant la Reine en ſes

deſſeins, la ſervoient contre Elle-même.

Votre prudence fut telle, qu'en éloignant de votre propre mouvement le Garde des Sceaux, vous vous délivrates d'un homme tellement rempli de l'opinion qu'il avoit de lui-même, qu'il n'eſtimoit rien de bien fait, s'il ne l'étoit par ſon ordre, & croyoit que beaucoup de mauvais moyens lui étoient licites pour venir aux fins qui lui étoient ſuggérées par un zéle qu'on peut nommer indiſcret.

Enfin votre procédé fut ſi ſage, que vous n'accordâtes rien à la Reine qui fût contraire à votre Etat, & ne lui refusâtes aucune choſe que ce que vous n'euſſiez pu lui accorder ſans bleſſer votre conſcience, & agir autant contre elle que contre vous-même.

Je pourrois m'exemter de parler de la Paix qui fut conclue à Ratiſbonne entre V. M. & la Maiſon d'Autriche, parce qu'ayant été arrêtée par votre Ambaſſadeur à des conditions dont l'Empereur même reconnut qu'il n'avoit aucun pouvoir, elle ne peut par cette raiſon être miſe au nombre de vos actions, mais ſi l'on conſidére que bien que la faute de votre Ambaſſadeur ne

ne vous puiſſe être imputée, comme il ne falloit pas peu de bonté pour la ſupporter, il ne fallut pas auſſi peu d'adreſſe pour la reparer en quelque ſorte, & ne ſe priver pas de la paix ſi néceſſaire à cet Etat, en un tems où V. M. avoit tant de traverſes.

Cette action ſera jugée des plus grandes que vous ayez jamais faites, & telle par conſéquent qu'elle ne peut être omiſe en ce lieu.

La raiſon & la conduite des Etats requeroit un châtiment exemplaire, en celui qui avoit outre-paſſé vos ordres en une matiere ſi délicate, & dans une occaſion ſi importante; mais votre bonté lia les mains à votre juſtice, parce que bien qu'il fût ſeul Ambaſſadeur, il n'avoit pas agi ſeul en cette affaire, mais avec un Adjoint d'une condition dont le reſpect vous fit plutôt conſidérer le motif de la faute que la faute même.

Ils furent tellement ſurpris l'un & l'autre de l'extrême maladie dans laquelle vous tombâtes à Lyon, qu'ils agirent plutôt ſur le pied de l'état auquel ce royaume pouvoit être par le malheur de votre perte, que ſur celui au-

quel il étoit, & sur les ordres qu'ils avoient reçus.

Nonobstant les mauvaises conditions de leurs Traités, les Impériaux furent contraints de restituer bien-tôt après Mantoue; la crainte de vos armes les obligea à rendre ce qu'ils avoient usurpé sur les Venitiens & sur les Grisons; & après que V. M. eut laissé entrer les Troupes du Duc de Savoye dans Pignerol, dans le Fort & dans la Vallée de la Perouse, pour satisfaire au Traité de Queraſque; Elle s'accorda si bien avec lui, qu'en vertu d'un nouveau Traité, ces Places sont demeurées à la puissance de V. M. au contentement & à l'avantage de toute l'Italie, qui craindra d'autant moins à l'avenir une injuste oppression, qu'elle voit une porte ouverte à son secours.

En ce tems-là les mécontentemens que le Duc de Baviere avoit reçus de l'Empereur & des Espagnols, & la crainte que tous les autres Electeurs Catholiques & Protestans avoient d'être dépouillés de leurs Etats, comme beaucoup d'autres Princes l'avoient déja été à sa sollicitation, les ayant portés à desirer secrétement votre appui, vous traitâtes

traitâtes avec eux si adroitement & avec tant de succès, qu'ils empêcherent en la présence même de l'Empereur, l'Election du Roi des Romains, bien que la Diette de Ratisbonne eût été convoquée à cette seule fin.

Ensuite pour contenter l'avide Baviere, satisfaire les Electeurs & plusieurs autres Princes, & pour les affermir tous en la résolution qu'ils avoient prise de rendre la Ligue Catholique indépendante, non de l'Empire, mais de l'Espagne, qui en usurpoit la direction: vos Ambassadeurs se gouvernerent avec tant de correspondance avec ces Princes, qu'ils leur facilitérent les moyens de faire dépoſer Walstein du commandement des Armées de l'Empire, ce qui n'apporta pas peu de retardement aux affaires de son maître.

Le crédit de V. M. ne fut pas moindre vers le Nord, puisque le Baron de Charnacé, sans titre d'Ambassadeur, procura presque en même tems la paix entre les Rois de Pologne & de Suede, paix qui avoit été inutilement tentée par plusieurs autres Potentats.

Cette paix donna lieu à l'entrepriſe que le Roi de Suede fit peu après, pour

empêcher l'oppreſſion des Princes de l'Empire, en Allemagne, & ce deſſein ne vous fut pas plutôt connu, que pour prévenir le préjudice que la Religion Catholique en pourroit recevoir, V. M. fit un Traité avec lui, qui l'obligeoit à n'en point troubler l'exercice dans tous les lieux de ſes conquêtes.

Je ſçai bien que vos ennemis, qui penſent juſtifier leurs actions en décriant les vôtres, n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu, pour rendre cette convention odieuſe ; mais leur deſſein ne produiſit autre effet, que de faire paroître leur malice.

L'innocence de V. M. eſt d'autant plus claire, que ſon Ambaſſadeur n'entra jamais dans aucun Traité avec ce Conquérant, que ſix mois après qu'il fut entré en Allemagne, ce qui juſtifie évidemment que les conventions qui furent faites avec ce Prince, furent le reméde du mal, dont elles ne peuvent être eſtimées la cauſe.

Les Traités paſſés non-ſeulement avec ce grand Roi, mais auſſi avec beaucoup d'autres Princes d'Allemagne, ſont d'autant plus juſtes, qu'ils étoient abſolument néceſſaires pour le ſalut

ſalut du Duc de Mantoue, injuſtement attaqué, & pour celui de toute l'Italie, ſur laquelle les Eſpagnols n'avoient pas moins de droit que ſur les Etats de ce pauvre Prince, puiſqu'ils eſtimoient que leur commodité en étoit un aſſez légitime.

L'ébranlement que ce Royaume avoit reçu par la diviſion que les Eſpagnols avoient ouvertement ſuſcitée en votre Maiſon Royale, obligerent V. M. à récourir à des expédiens qui vous donnaſſent lieu de la raffermir.

Monſieur, étant ſorti de la Cour & de la France, pour la troiſiéme fois, par divers artifices, dont on peut dire avec vérité, que les Eſpagnols étoient les principaux auteurs, & le Cardinal Infant ayant retiré la Reine votre mere en Flandres, comme il fit en ce tems; il eſt aiſé de juger que ſi ces bons voiſins n'euſſent eu quelque notable occupation chez eux, ils euſſent pouſſé les affaires plus avant, & ſe fuſſent occupés à vos dépens en ce Royaume.

Il falloit par néceſſité détourner l'orage, & qui plus eſt, ſe préparer à en ſoutenir l'effort, au cas qu'on ne pût l'éviter.

En cette considération, après que V. M. fut assurée d'une puissante diversion, Elle fit comme ceux qui pour prévenir la contagion, dont la corruption de l'air les ménace, se purgent avec d'autant plus de soin, que de se nettoyer au dedans, est à leur avis le meilleur & le plus sûr moyen qu'ils ayent de se garantir de leurs injures externes.

La providence de Dieu vous fut si favorable en cette rencontre, que ceux qui animant la Reine & Monsieur contre la France, pensoient les porter à lui procurer beaucoup de mal, ne les porterent qu'à ce qui les rendoit incapables d'en faire; & votre conduite parut d'autant plus merveilleuse en cette occasion, qu'en rappellant l'un, & désirant le retour de l'autre, votre bonté, à leur égard, fut connue de tout le monde, au même tems que les effets de votre justice tomberent sur ceux qui les avoient aidés à prendre de mauvais conseils.

Le Duc de Bellegarde fut privé du Gouvernement de Bourgogne, & par conséquent des clefs des portes qu'il avoit ouvertes à Monsieur, pour le faire sortir du Royaume.

Le

Le Duc d'Elbœuf fut pareillement dépouillé de celui de Picardie, que V. M. lui avoit donné peu de tems auparavant.

Le Duc de Guise pressé des craintes de sa conscience, s'étant retiré en Italie lorsque vous l'appellâtes à la Cour pour y rendre compte de ses actions; cette retraite criminelle lui fit perdre celui dont le feu Roi votre pere l'avoit honoré.

Ainsi vous futes délivré de Gouverneurs ingrats & infidéles, & la Bourgogne, la Picardie & la Provence, Provinces de grande considération, demeurerent en vos mains, libres de ces esprits dangereux.

Vous mîtes en la premiere le premier Prince de votre sang, qui la desiroit avec passion; & par ce moyen vous l'intéressâtes prudemment aux affaires du tems, & donnâtes beaucoup à penser à Monsieur, qui, avec raison, n'appréhendoit rien tant au monde, que l'établissement d'une personne qui le talonnoit de si près.

Vous établites en la seconde le Duc de Chevreuse, Prince de Lorraine, pour témoigner que les fautes sont personnelles,

ſonnelles, & que votre indignation ne s'étendoit que ſur ceux de cette Maiſon, qui s'étoient rendus coupables par leur mauvaiſe conduite.

Vous gratifiâtes le Maréchal de Vitri de la troiſiéme, tant à cauſe de ſa fidélité, que parce qu'étant maintenu par votre autorité, il étoit de ſon naturel, capable de faire tête à celui qui en étoit ſorti.

Cependant les Déclarations que vous fites en cette occaſion enregiſtrer en Parlement, furent d'autant plus approuvées de tout le monde, qu'en condamnant les Auteurs & les Sectateurs de la Reine & de Monſieur, elles excuſoient ces deux perſonnes, qui ſont auſſi cheres que proches à V. M. bien que par le paſſé on en eût uſé tout autrement en des faits preſque ſemblables.

V. M. éluda alors avec beaucoup de vigilance, divers deſſeins & beaucoup d'entrepriſes méditées & tentées ſous le nom de la Reine & de Monſieur, ſur diverſes Places du Royaume; & votre patience fut telle en ces malheureuſes rencontres, que je puis quaſi dire que vous ne fites connoître, que ce que vous

vous ne pouviez diſſimuler de leur mauvaiſe conduite.

Cependant pour en arrêter le cours, & retrancher la licence avec laquelle il ſembloit qu'il fût permis de tout entreprendre à leur ombre, vous fites trancher la tête au Maréchal de Marillac, avec d'autant plus de raiſon, qu'ayant été comdamné avec Juſtice, la conſtitution préſente de l'Etat requeroit un grand exemple.

Ces grandes & fâcheuſes affaires ne vous empêcherent pas de reprimer avec autant d'autorité que de raiſon, certaines entrepriſes du Parlement de Paris, qui avoient été ſouffertes en beaucoup d'autres occaſions; ce qui eſt plus remarquable pour avoir été fait dans la chaleur des mécontentemens de la Reine, de Monſieur, & de tous leurs Partiſans, que pour la choſe même.

Enſuite, Monſieur entra à main armée en France, à la ſuſcitation des Eſpagnols, & du Duc de Lorraine, avec des Troupes dont ces bons voiſins avoient fourni la plus grande partie.

Il ſembloit que la connoiſſance que V. M. eut auſſi-tôt, qu'il étoit attendu en Languedoc par le Duc de Montmorenci,

renci, fort autorisé en cette Province, dont il étoit Gouverneur, vous dût détourner du dessein qui vous avoit conduit en Lorraine, pour dégager ce Duc du mauvais parti où il s'étoit mis; mais achevant ce que vous aviez commencé à de si bonnes fins, vous fites suivre Monsieur votre frere de si près, par le Maréchal de Schomberg, & vous avançâtes si promptement vous-même, après avoir reçu trois Places du Duc de Lorraine pour gage de sa foi, que tous les efforts de ceux qui s'étoient liés contre vous demeurerent vains.

La victoire que les armes de V. M. commandées par le Maréchal remporterent à Castelnaudari, fut un argument aussi assuré de la bénédiction de Dieu sur V. M. comme les graces que vous accordâtes ensuite à Monsieur & aux siens, lorsque le mauvais état de ses affaires vous donnoit lieu d'en user autrement, furent un témoignage évident de votre bonté.

La sincérité avec laquelle vous voulûtes observer toutes les promesses qui leur furent faites à Beziers de votre part, bien que vous sçussiez assurément que Puy-Laurens n'avoit autre dessein que

que d'éviter à l'ombre d'un repentir, le péril auquel il se trouvoit, dont il ne pouvoit se garantir par autre voie, fut une preuve aussi autentique du grand cœur de Votre Majesté que de sa foi inviolable.

Le châtiment du Duc de Montmorenci, qui ne se pouvoit omettre sans ouvrir la porte à toutes sortes de rebellions dangereuses en tout tems, & particuliérement en celui auquel un héritier présomptif de la Couronne se rendoit, par mauvais conseil, chef de ceux qui se séparoient de leur devoir, fit voir à tout le monde que votre fermeté égaloit votre prudence.

Cette punition fit voir aussi que vos serviteurs préféroient les intérêts publics aux leurs particuliers, puisqu'ils résistoient en cette occasion, & aux sollicitations de plusieurs personnes, qui leur devoient être de grande considération, & aux ménaces de Monsieur, que Puy-Laurens portoit jusqu'à ce point, qu'il leur fit dire que si Monsieur de Montmorenci mouroit, Monsieur les feroit mourir un jour eux-mêmes.

La patience avec laquelle vous avez souffert

ſouffert les nouveaux Monopoles que Puy-Laurens fit en Flandres, ſous le nom de Monſieur, où il ſe retira pour la troiſiéme fois, eſt toute ſemblable à celle qui porte un pere à excuſer les comportemens qu'on fait commettre à un de ſes enfans, qui eſt ſorti de ſon obéiſſance.

Celle qui vous a fait endurer auſſi long-tems que le bien de l'Etat & votre conſcience l'ont pu permettre, la malice & la légéreté, qui ont porté pluſieurs fois le Duc de Lorraine à s'armer contre vous, eſt une vertu qui ſe trouvera dans l'hiſtoire avoir fort peu d'exemples.

La bonté avec laquelle vous avez voulu vous contenter, pour la reparation de ſes ſecondes fautes du dépôt de quelques-unes de ſes places, capable de le contenir en ſon devoir, ſi ſa folie n'eût pas égalé ſon manquement de parole, ſe trouvera peut-être d'autant plus incomparable, qu'il y a peu de Princes qui perdent l'occaſion de ſe rendre maîtres d'un Etat voiſin, quand ils en ont le ſujet légitime, & le pouvoir tout enſemble.

Après tant de rechutes commiſes par le

le Duc votre vaſſal, après qu'il vous eut ravi contre ſa foi, contre le droit Divin & celui des conſtitutions faites par les hommes, un gage preſque auſſi précieux que votre Etat; la prudence avec laquelle vous le dépouillâtes, lorſque ſa malice & ſon inconſtance ne pouvoient plus avoir d'autres remédes que ceux de l'extrémité, eſt d'autant plus eſtimable, que ſi vous l'euſſiez fait plutôt, on eût pu révoquer en doute votre juſtice. Auſſi ne pouviez-vous attendre davantage ſans vous faire paroître inſenſible, & commettre par omiſſion une faute égale à celle que commettroit un Prince, qui par une pure violence en dépouilleroit un autre ſans raiſon.

Que ne doit-on pas dire du bon naturel qui vous a porté à procurer le retour de Monſieur en France pour la troiſiéme fois, lorſqu'il ſembloit qu'on ne pouvoit plus s'aſſurer de ſa foi, à cauſe des diverſes rechutes, & de l'extraordinaire infidélité des ſiens. Beaucoup eſtimoient avec raiſon qu'il ne pouvoit revenir, ſans mettre en compromis la ſureté de vos plus fidéles ſerviteurs; & cependant ils étoient ſeuls

à

à vous ſolliciter de le retirer du péril, où il s'étoit mis.

Cette action trouvera peu d'exemples dans l'antiquité, ſi l'on en conſidére les circonſtances, & peut-être peu d'imitation à l'avenir.

Comme on ne put ſans une extrême hardieſſe, conſeiller à V. M. de donner à Monſieur, contre vos propres ſentimens, une notable augmentation d'appanage, un Gouvernement de Province & une Place, lorſquil fut queſtion de le retirer de Lorraine la premiere fois qu'il ſortit du Royaume; on n'a pu auſſi ſans grande fermeté, réſiſter un an durant aux inſtances qu'il faiſoit d'en avoir une ſur la frontiere, où il voulut ſe retirer quittant la Flandres.

Ce n'a pas été peu de bonheur que ces deux conſeils ayent ſi bien réuſſi, que la conceſſion de la premiere Place fut cauſe de ſon premier retour; & cauſe ſi innocente, qu'étant utile en cette occaſion, on n'ait pu depuis en abuſer, lorſque les ſiens l'ont voulu faire.

Et que tant s'en faut que le refus de la ſeconde l'ait empêché de rentrer en ſon devoir, & ſon pays natal, ſeul lieu de ſon ſalut; qu'au contraire c'eſt

ce qui l'obligea de revenir enfin avec une intention auſſi droite que lui & les ſiens ont depuis confeſſé qu'il l'avoit mauvaiſe, lorſque ſous prétexte de la ſureté de ſa perſonne, il demandoit une retraite pour troubler de nouveau le repos de la France.

Les bienfaits extraordinaires que V. M. fit à Puy-Laurens pour l'obliger d'inſpirer une bonne conduite à ſon maître, ſont ſi dignes de mémoire, qu'ils ne doivent pas être oubliés en cet endroit.

Le châtiment qu'il reçut lorſque vous connutes qu'il continuoit à abuſer de vos graces, étoit trop juſte & trop néceſſaire pour ne l'infliger pas enſuite.

La poſtérité remarquera, je m'aſſure, trois choſes bien conſidérables en ce ſujet; un entier détachement de tous autres intérêts que de ceux du Public, en vos créatures, qui l'ayant reçu par votre exprès commandement dans leur Alliance, ne laiſſerent pas de vous conſeiller de l'arrêter, parce que le bien de l'Etat le requeroit ainſi; une grande prudence d'avoir exécuté cette action en préſence de Monſieur, qui ne pouvoit qu'approuver de près un conſeil

qu'il

qu'il eût de loin appréhendé pour lui-même, si l'expérience ne lui eût fait connoître que ce n'étoit pas à lui qu'on en vouloit. Une grande hardiesse à lui laisser en même tems autant de liberté qu'il en avoit auparavant ; sur ce seul fondement, que ne s'étant mal conduit que par de mauvais conseils, l'effet cesseroit quand la cause seroit cessée, & qu'il n'en seroit pas plutôt destitue, qu'il suivroit par ses propres sentimens un chemin contraire à celui où ceux d'autrui l'avoient porté.

Cette action & plusieurs autres arrivées pendant votre Regne, feront, je m'assure, tenir pour maxime certaine, qu'il faut en certaines rencontres, où il s'agit du salut de l'Etat, une vertu mâle, qui passe quelquefois par dessus les régles de la prudence ordinaire, & qu'il est quelquefois impossible de se garantir de certains maux, si l'on ne commet quelque chose à la fortune, ou pour mieux dire, à la providence de Dieu, qui ne refuse guéres son secours, lorsque notre sagesse épuisée ne peut nous en donner aucun.

Au reste, votre conduite sera reconnue d'autant plus juste, que ceux qui liront

liront votre histoire, verront que V. M. ne fait punir personne, qu'après avoir tâché par de notables bienfaits de le contenir en son devoir.

Le Maréchal d'Ornano fut fait Maréchal à cette fin.

Le Grand Prieur étoit assuré du commandement de la mer, lorsqu'il pervertit l'esprit de son frere, & que tous deux vous donnerent sujet de leur ôter la liberté.

Le Maréchal de Bossompierre ne subsistoit que par vos bienfaits, quand sa maniere de parler & d'agir à la Cour, vous contraignit de le resserrer à la Bastille.

Le Garde des Sceaux de Marillac étoit d'autant plus obligé à bien faire, que le grade ou sa bonne fortune l'avoit élevé, ne lui laissoit pas lieu de pouvoir desirer davantage, quelque ambition qu'il pût avoir.

Le Maréchal son frere établi dans Verdun, & élevé à un Office de la Couronne, avoit toutes occasions par ces graces d'éviter le supplice qu'il mérita par son ingratitude, & par ses mauvais déportemens.

Les divers commandemens que le Duc

Duc de Montmorenci a eu en vos Armées, bien qu'il fût encore jeune pour les mériter, la Charge de Maréchal de France, le libre accès que V. M. lui donnoit auprès de sa personne, & la familiarité qu'il avoit avec vos créatures, étoient des graces & des priviléges assez grands, pour l'empêcher de courir imprudemment à sa ruine.

Il y avoit si peu que Châteauneuf avoit été honoré des Sceaux, quand on commença à découvrir son mauvais procédé, qu'il y a lieu de soupçonner qu'au commencement de sa Magistrature il avoit presque les mêmes intentions que lorsqu'il la finit.

Cependant cette premiere Charge de la justice à laquelle V. M. l'appella outre son attente, cent mille écus qu'il reçut de votre libéralité en une année, le Gouvernement d'une de vos Provinces, qui sont des graces assez extraordinaires pour un homme de sa profession, ne furent pas des considérations assez puissantes pour l'empêcher d'être l'artisan de sa ruine.

Les diverses & grandes graces que Puy-Laurens reçut en peu de tems de la bonté de V. M. sont si extraordinaires

res, que ceux qui les sçauront, s'en étonneront peut-être davantage que de son mauvais procédé, assez ordinaire à ceux que la fortune éléve en un instant sans mérite.

L'abolition de ses crimes que V. M. lui accorda à son retour de Flandres, ne sera pas estimée médiocre par la Postérité.

Les sommes immenses qu'il reçut de vos libéralités, le Gouvernement du Bourbonnois, la qualité de Duc & Pair, & mon Alliance, étoient des liens assez forts pour contenir en son devoir toute autre personne que lui, qui n'étoit pas capable de se prescrire des bornes.

Lorsque le Comte de Cramail fut mis à la Bastille, il venoit de recevoir par son rappel à la Cour, un effet de l'oubli de ses premieres fautes. Mais ce favorable traitement ne l'empêcha pas de prendre son premier train, en desservant l'Etat présent des affaires, & en tâchant de détourner V. M. de son ancienne conduite, dont les événemens justifioient le bonheur, la bénédiction de Dieu, & la Justice.

Le choix qu'on avoit fait du Maréchal de Vitri pour la Provence, l'obli-

geoit de vivre avec beaucoup de régle dans un grand emploi, que ſon courage & ſa fidélité lui avoient procuré. Mais ſa trop grande avidité, & ſon humeur inſolente & altiere ne contribuérent pas peu à l'en priver, pour le loger dans un Gouvernement de moindre étendue.

S'il faut parler de ceux qui ont été ſimplement éloignés de la Cour, quelles obligations n'avoit point reçu le Duc de Bellegarde de V. M. & de ſes ſerviteurs ?

La bonté de l'un & l'adreſſe des autres l'avoient tiré de certains embarras de cabinet, où ſon extrême vanité & le déréglement de ſes paſſions l'avoient jetté. Il étoit Duc par votre grace, & d'autant plus obligé à ſe bien conduire auprès de Monſieur, lorſqu'il l'aida à ſortir du Royaume, que vous l'aviez établi dans les premieres charges de ſa Maiſon, dont il ne reçut pas peu d'utilité.

De pauvre & ſimple Gentilhomme qu'étoit Thoiras, on le vit en un inſtant Maréchal de France, ſi chargé de vos bienfaits, qu'il reçut non-ſeulement les plus beaux emplois & les plus grands Gou-

Gouvernemens du Royaume, mais plus de ſix cens mille écus de gratifications.

La Fargis étoit d'autant plus obligée à bien faire, que V. M. la mettant auprès de la Reine ſa femme, l'avoit miſe au deſſus des diſcours qu'on avoit fait d'elle.

Les Ducs de Guiſe & d'Elbœuf ont reçu au vu & ſçu de tout le monde des graces indiciblés de V. M.

Au même tems que la Princeſſe de Conti étoit échauffée à former des cabales dans la Cour, elle tira beaucoup de votre Epargne pour la vente de Chateaurenault ; mais ce n'étoit pas aſſez pour la contenir en ſon devoir.

L'éloignement du Duc de la Vallette, quoique volontaire & non forcé, me donnant lieu de le mettre en cette claſſe, je ne puis pas repréſenter que peu de tems auparavant qu'il ſollicitât Monſieur votre frere & le Comte de Soiſſons de tourner vos armes, dont ils avoient pour lors le commandement contre votre perſonne, V. M. l'avoit honoré de la qualité de Duc & Pair : je ne puis me diſpenſer d'ajouter enſuite, que pour le lier davantage à votre ſervice, vous aviez trouvé bon

qu'il prît liaiſon avec ceux qui en étoient tout-à-fait inſéparables, & qu'en conſidération de mon Alliance, vous lui aviez accordé la ſurvivance du Gouvernement de Guienne, & augmenté ſa charge de Colonel d'Infanterie de trente mille livres de revenu. Je puis dire de plus, que le Pardon que V. M. lui accorda par une bonté extraordinaire, d'un crime ſi ſale & ſi honteux, avéré par la bouche de deux Princes irréprochables en cette occaſion, ne put empêcher que ſa foibleſſe & ſa jalouſie contre le Prince de Condé, & l'Archevêque de Bourdeaux, où le deſſein qu'il avoit de traverſer la proſpérité de vos affaires ne lui fiſſent perdre beaucoup d'honneur en perdant l'occaſion de prendre Fontarabie, lorſque les ennemis ne pouvoient plus la défendre.

Si c'eſt un effet de la prudence ſinguliere d'avoir occupé dix ans durant toutes les forces des ennemis de votre Etat, par celles de vos Alliés, en mettant la main à la bourſe, & non aux arme; être entré en guerre ouverte lorſque vos Alliés ne pouvoient pas ſubſiſter ſeuls, en eſt un autre de ſageſſe & de courage tout enſemble, qui juſtifie bien

bien que ménageant le repos du Royaume, vous avez fait comme ces Œconomes, qui ayant été ſoigneux d'amaſſer de l'argent, ſçavent le dépenſer à propos pour ſe garantir de plus grande perte.

Après avoir fait en même tems diverſes attaques en divers lieux, ce que ne firent jamais les Romains ni les Ottomans, ſemblera ſans doute à beaucoup de gens une imprudence & une témérité bien grande; & cependant ſi c'eſt une preuve de votre puiſſance, ç'en eſt une bien forte de votre jugement, puiſqu'il étoit néceſſaire d'occuper tellement vos ennemis de toutes parts, qu'ils ne puſſent être invincibles en aucune.

La guerre d'Allemagne étoit un peu forcée, puiſque cette partie de l'Europe étoit le théatre ſur lequel depuis long-tems elle étoit commencée.

Bien que celle de Flandres n'ait pas eu le ſuccès qu'on en pouvoit attendre, il étoit impoſſible de ne la pas concevoir avantageuſe en ſon projet.

Celle des Griſons étoit néceſſaire pour embarquer les Princes d'Italie à prendre les armes, en leur ôtant l'ap-

préhenſion des Allemands ; & pour donner cœur à ceux qui les avoient en Allemagne, en leur faiſant voir que l'Italie ne pouvoit ſecourir les ennemis qu'ils avoient en tête en leur Pays.

Celle d'Italie n'étoit pas moins importante ; tant parce que c'étoit le vrai moyen d'engager le Duc de Savoye, que parce qu'auſſi le Milanez étant comme le cœur des Etats que poſſéde l'Eſpagne ; c'étoit cette partie qu'il falloit attaquer.

Au reſte, ſi l'on conſidére que V. M. avoit de tous côtés des Alliés, qui devoient joindre leurs forces à vos armes, on trouvera que la raiſon vouloit que par telle union, les Eſpagnols attaqués en divers lieux, ſuccombaſſent ſous l'effort de votre puiſſance.

Ce n'eſt pas que pendant le cours de cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous eſt arrivé aucun mauvais accident, qui n'ait ſemblé être permis que pour votre gloire.

En 1635. l'Armée que V. M. envoya dans les Pays-Bas, gagna à ſon entrée une célébre Bataille, avant qu'être jointe à celle des Etats-Généraux. Et ſi le Prince d'Orange les commandant toutes

toutes deux, n'eut aucun ſuccès digne de ſes grandes forces, & de l'attente qu'on avoit d'un Capitaine de ſa réputation, la faute ne vous peut être imputée.

Ayant ſoumis vos armes au commandement de ce Prince, c'étoit à lui à pourſuivre la pointe d'une Armée qu'il recevoit victorieuſe. Mais la lenteur d'une Nation peſante, ne ſçut profiter de l'ardeur de la vôtre, qui demande des exécutions plutôt que des conſeils ; & qui ne venant pas promptement aux mains, perd l'avantage que le feu de ſa nature lui donne ſur toutes les autres Nations du monde.

Cette même année les forces de l'Empire ayant paſſé le Rhin à Briſac, vinrent ſi près de vos frontieres, que ſi vous ne putes les exemter de peur, vous ſçutes bien les garantir du mal dont vos ennemis ne furent pas exemts.

On vit périr dans la Lorraine une des plus puiſſantes Armées que l'Empereur eût de long-tems mis ſur pied ; & ſa perte eſt d'autant plus conſidérable, que la ſeule patience de ceux qui commandoient vos forces en ces quartiers, en fut la cauſe.

En même tems le Duc de Rohan, favorisé des principales têtes des Grisons, qui desiroient leur liberté, entra heureusement dans leur Pays à force ouverte, se saisit des passages & des postes les plus importans, & les fortifia, nonobstant les oppositions que le voisinage du Milanez donnoit moyen aux Espagnols, d'y apporter commodément.

Les Ducs de Savoye & de Créqui, qui commandoient vos Armées en Italie, prirent un Fort dans le Milanez, & en bâtirent un autre sur le Pô, qui fut une fâcheuse épine aux pieds de vos Ennemis.

En 1636. la lâcheté de trois Gouverneurs de vos Places-Frontieres, ayant donné lieu aux Espagnols de prendre pied en ce Royaume, & d'y acquérir à bon marché un avantage très-notable; sans vous abattre le courage, lorsque chacun sembloit être perdu, vous mîtes en six semaines une si puissante Armée sur pied, qu'on se pouvoit promettre la défaite entiere des vos ennemis, si ceux à qui vous en commîtes le commandement, l'avoient bien employée. Leurs défauts vous obligerent

rent vous-même à en prendre la conduite; & Dieu vous assista de telle sorte, que la même année vous reprîtes à la vue de ceux qui n'avoient emporté ces Places, que parce que vous étiez éloigné, la seule qui importoit à votre Etat.

Vous surmontâtes en cette exécution beaucoup de traverses qui vous furent données par les vôtres mêmes, qui prévenus d'ignorance ou de malice, improuvoient hautement un si haut dessein.

Si le siége de Dôle ne vous réussit pas, la raison qui oblige un chacun à courir au plus pressé, en fut la seule cause. V. M. en divertit ses forces avec d'autant plus de prudence, qu'il étoit plus important de reprendre Corbie que de prendre Dôle.

Au même tems, Galas étant entré dans ce Royaume, à la tête des principales forces de l'Empire, auxquelles le Duc de Lorraine s'étoit joint avec les siennes; tous deux furent chassés de la Bourgogne avec la honte de lever le siége de Saint Jean de Laune, mauvaise Place, & le dommage de perdre une partie de leur canon, & si grand nom-

bre de leurs gens, que de trente mille hommes avec lesquels ils étoient entrés en ce Royaume, ils n'en sortirent pas avec dix.

Le Thesin fut dans cette même année témoin d'une action, non moins honteuse en Italie, où les vôtres gagnerent un célébre & sanglant combat. Et vous eutes dans la Walteline des avantages d'autant plus considérables, que vos ennemis s'étant plusieurs fois résolus de venir aux mains avec vos Troupes, pour les en chasser par la force, jamais ils ne tâcherent d'effectuer leurs desseins, que combattre & être battus, ne leur fût une même chose.

En 1637. vous emportâtes deux Places sur vos ennemis dans la Flandre, & reprîtes une de celles, qui l'an précédent leur avoient été livrées par la lâcheté des Gouverneurs.

Une troisiéme assiégée dans le Luxembourg fut prise peu après, & vos ennemis reçurent autant de dommage par l'entrée de vos Armées en leurs pays, qu'ils auroient eu dessein de vous en faire par la même voye.

Si une terreur panique de celui qui commandoit vos forces dans la Walteline,

& l'infidélité de quelques-uns de ceux pour la liberté desquels vous les aviez prises, vous firent perdre & par lâcheté & par trahison tout ensemble, les avantages que vous y aviez acquis par la force & par la raison; cette année fut heureusement couronnée par la reprise des Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, & par le cours de Leucare assiégé par les Espagnols.

Par la premiere de ces deux actions, deux mille cinq cens François descendirent en plein jour dans une Isle, gardée par autant d'Espagnols & d'Italiens; une Isle fortifiée par cinq Forts réguliers, conjoints les uns aux autres par des lignes de communication, qui l'enfermoient presque toute entiere d'un bon parapet. Vos gens à leur descente combattirent, & défirent vos ennemis qui leur firent tête, & après avoir contraint la plus grande partie de se retirer dans leurs remparts, ils les y forcerent en six semaines pied à pied, par autant de siéges qu'ils y avoient de Forts; bien qu'il y en eût un de cinq bastions Royaux, si bien munis de canons, de gens, & de toutes sortes de choses nécessaires, qu'il sembloit ne devoir pas être attaqué.

Par la ſeconde ; une Armée puiſſante ſi bien retranchée, qu'il n'y avoit qu'une ſeule tête de mille toiſes par laquelle on pût l'aborder, tête ſi bien fortifiée, que de deux cens en deux cens pas, il il y avoit des Forts & Redoutes garnies de canon & bordées d'Infanterie, fut attaquée de nuit & forcée par une Armée, qui pour être moins nombreuſe, ne laiſſa pas de la défaire entiérement, après pluſieurs combats.

Ces deux actions ſont ſi extraordinaires, qu'on ne peut dire que ce ſont des effets ſignalés du courage des hommes, ſans ajouter qu'ils étoient ſecondés de la Providence & de la Main de Dieu, qui combat viſiblement pour nous.

En 1638. bien que le commencement de l'année vous fût malheureux en Italie, à Saint Omer & à Fontarabie, par le mauvais ſort des armes, & par l'imprudence, la lâcheté ou la malice de quelques-uns de ceux qui commandoient les vôtres, la fin couronna l'œuvre par la priſe de Briſac, emportée par un long ſiége, deux batailles & divers combats tentés pour le ſecourir.

Au reſte, vous ne ſçutes pas plutôt le

le mauvais événement du ſiége de Saint Omer, que V. M. portant ſa perſonne au lieu, où il ſembloit qu'on pouvoit craindre quelques fâcheux événemens ; elle arrêta le cours du malheur de ſes armes, en faiſant prendre & raſer Renti, Fort grandement incommode à la frontiere.

Enſuite de quoi le Câtelet, la ſeule de vos Places qui étoit entre les mains de vos ennemis, fut emportée par force à leur vue, ſans qu'ils oſaſſent s'oppoſer à l'effet de vos armes.

La Bataille Navale en laquelle quatorze Galéres & quatre Vaiſſeaux Dunkerquois ; tous retirés dans l'Anſe de Gattari, ſous cinq batteries de terre, pour n'oſer tenir la mer devant dix-neuf des vôtres, furent tous brûlés ou coulés à fond, avec perte de plus de quatre à cinq mille hommes, de cinq cens canons, & d'une grande quantité de munitions de guerre pour le ſecours de Fontarabie, ſont des bons contrepoids, non des pertes que vous fites à Saint Omer & à Fontarabie, qui ne furent pas grandes ; mais du gain que vous manquâtes à faire par la priſe de ces places.

Si

Si l'on joint à cet avantage celui que vous eutes auparavant, lorſque vos armes firent perdre à vos ennemis dans le port du paſſage quatorze grands Vaiſſeaux, grand nombre de canons, drapeaux, & de toutes ſortes de munitions; on trouvera que ſi les Eſpagnols marquent cette année pour leur avoir été favorable, ils s'eſtiment heureux, quand leur malheur eſt moindre que leur crainte.

Enfin le combat des Galeres, peut-être le plus célébre qui ait jamais été donné en mer, où quinze des vôtres en attaquerent autant d'Eſpagne, & les combattirent avec un ſi grand avantage, que vos ennemis y perdirent quatre à cinq mille hommes & ſix Galéres, entre leſquelles un Capitaine & deux Patrons ne ſignalérent pas peu une ſi glorieuſe action.

Ce combat, dis-je, fait voir que la prudence de votre conduite n'a pas été ſeulement accompagnée de bonheur, mais qu'elle a été ſuivie de la hardieſſe de ceux qui ont commandé vos armes.

Pluſieurs choſes ſont à remarquer dans cette guerre.

La premiere choſe eſt; que V. M. n'y

n'y eſt entrée que lorſqu'Elle n'a pu l'éviter, & qu'Elle n'en eſt ſortie que lorſqu'Elle l'a dû faire.

Cette remarque eſt d'autant plus glorieuſe à V. M. qu'étant en paix, elle a été pluſieurs fois conviée par ſes Alliés à prendre les armes ſans le vouloir faire, & que pendant la guerre, ſes ennemis lui ont ſouvent propoſé une paix particuliere, ſans qu'Elle y ait jamais voulu entendre, parce qu'Elle ne devoit pas ſe ſéparer des intérêts de ſes Alliés.

Ceux qui ſçauront que V. M. a été abandonnée de divers Princes, qui avoient liaiſon avec Elle, ſans en vouloir abandonner aucun; & qu'encore que quelques-uns de ceux qui ſont demeurés fermes en ſon parti, lui ayent manqué en diverſes choſes importantes; ils ont toujours reçu des effets conformes à ſes promeſſes; ceux-là dis je, reconnoîtront que ſi le bonheur de V. M. a paru grand dans le bon ſuccès de ſes affaires, ſa vertu n'eſt pas moindre que ſon bonheur.

Je ſçai bien que ſi elle eût manqué à ſa parole, elle eût beaucoup perdu de ſa réputation, & que la moindre perte

de

de ce genre fait qu'un Grand Prince n'a plus rien à perdre. Mais ce n'eſt pas peu que d'avoir ſatisfait à ſon devoir en diverſes occaſions, où la vengeance & le repos naturellement deſiré après la guerre, donnoient lieu de faire le contraire.

Il n'a fallu pas moins de prudence que de force, ni moins d'effort d'eſprit que d'armes, pour perſiſter preſque ſeul au même deſſein qu'on penſoit faire réuſſir par l'union de pluſieurs.

Cependant il eſt vrai que la défection de pluſieurs Princes* d'Allemagne, que la retraite que le Duc de Parme fut contraint de faire de votre parti par la néceſſité de ſes affaires; que la mort du Duc de Mantoue, & la légéreté de ſa Douairiere, mere du jeune Duc, qui ne fut pas plutôt maîtreſſe, qu'oubliant les obligations qu'elle avoit à la France, Elle ſe tourna contr'elle ouvertement; que le décès du Duc de Savoye, & l'imprudence de ſa veuve, qui ſe perdit

(* Saxe abandonna premiérement le Roi de Suede, Brandebourg, le Landgrave de Heſſe, pluſieurs Villes Anſéatiques, Wirtemberg, Parme & Mantoue.)

dit pour ne vouloir pas ſouffrir qu'on la ſauvât; il eſt vrai, dis-je, que tous ces accidens n'ont point ébranlé la fermeté de V. M. & qu'encore qu'ils altéraſſent ſes affaires, ils ne lui firent jamais changer ſes deſſeins.

La ſeconde remarque digne de grande conſidération en ce ſujet, eſt que V. M. n'a jamais voulu pour ſe garantir du péril de la guerre, expoſer la Chrétienté à celui des armes des Ottomans, qui lui ont ſouvent été offertes.

Elle n'ignoroit pas qu'Elle accepteroit un tel ſecours avec juſtice, & cependant cette connoiſſance n'a pas été aſſez forte pour lui faire prendre une réſolution hazardeuſe pour la Religion, mais avantageuſe pour avoir la paix.

L'exemple de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs & de divers Princes de la Maiſon d'Autriche, qui affecte particuliérement de paroître auſſi religieuſe devant Dieu, qu'Elle l'eſt en effet à ſes propres intérêts, s'eſt trouvé trop foible pour la porter, à ce que l'hiſtoire nous apprend avoir pluſieurs fois été pratiqué par d'autres.

La troiſiéme circonſtance qui a cauſé

ſé de l'étonnement en cette guerre, eſt le grand nombre d'Armées & de ſommes avec leſquelles il a fallu la ſoutenir.

Les plus grands Princes de la terre ayant toujours fait difficulté d'entreprendre deux guerres à la fois; la poſtérité aura de la peine à croire que ce Royaume ait été capable d'entretenir ſéparément, à ſes ſeuls dépens, trois Armées de terre, & deux Navales, ſans compter celles de ſes Alliés, à la ſubſiſtance deſquelles il n'a pas peu contribué.

Cependant il eſt vrai, qu'outre une puiſſante Armée de vingt mille hommes de pied & de ſix à ſept mille chevaux, que vous avez toujours eue en Picardie pour attaquer vos ennemis, vous en avez en la même Province une autre compoſée de dix mille hommes de pied, & de quatre mille chevaux, pour empêcher l'entrée de cette frontiere.

Il eſt vrai de plus, que vous en avez toujours eu une en campagne de même nombre que cette derniere.

Une en Bourgogne de pareille force.

Une non moins puiſſante en Allemagne.

Une autre auſſi conſidérable en Italie, & encore une dans la Walteline pendant certain tems. Et ce qui eſt digne d'admiration, la plus grande part ont plutôt été deſtinées à attaquer qu'à ſe défendre.

Bien que vos prédéceſſeurs ayant mépriſé la mer juſqu'à ce point, que le feu Roi votre pere n'avoit pas un ſeul Vaiſſeau, V. M. n'a pas laiſſé d'avoir en la mer Méditerannée pendant le cours de cette guerre, vingt Galeres & vingt Vaiſſeaux ronds, & plus de ſoixante bien équipés en l'Océan. Ce qui n'a pas ſeulement diverti vos ennemis de divers deſſeins qu'ils avoient formés ſur vos côtes, mais leur a fait autant de mal, qu'ils penſoient nous en cauſer.

Vous avez de plus tous les ans ſecouru les Hollandois de douze cens mille livres, & quelquefois de davantage, & le Duc de Savoye de plus d'un million.

La Couronne de Suede de pareille ſomme.

Le Landgrave de Heſſe de deux cens mille Riſdalles, & divers autres Princes de diverſes autres ſommes, ſelon

lon que les occaſions l'ont requis.

Ces charges ſi exceſſives ont fait que la dépenſe de chacune des cinq années que la France a ſupporté la guerre, a monté à plus de ſoixante millions; ce qui eſt d'autant plus admirable, qu'elle a été ſoutenue ſans prendre les gages des Officiers, ſans toucher au revenu des particuliers, & même ſans demander aucune aliénation du fonds du Clergé, tous moyens extraordinaires, auſquels vos prédéceſſeurs ont été ſouvent obligés de recourir en de moindres guerres.

Ainſi ſoixante millions de dépenſe par chacune des cinq années; cent cinquante mille hommes de pied, tant pour les Armées que pour les Garniſons de vos Places, & plus de trente mille chevaux, ſeront à la poſtérité un argument immortel de la puiſſance de cette Couronne.

Si j'ajoute que ces diverſes occupations ne l'ont pas empêchée de fortifier en même tems ſi parfaitement toutes les frontieres, qu'au lieu qu'elles étoient auparavant ouvertes de toutes parts à ſes ennemis, ils ne peuvent maintenant les regarder qu'avec étonnement, je

je toucherai un nouveau point non moins conſidérable à la poſtérité, puiſque mettant pour jamais ce Royaume en ſureté, elle en recevra à l'avenir autant de fruit que V. M. en a reçu par le paſſé de travaux & de peines.

Ceux à qui l'hiſtoire apprendra les traverſes que V. M. a rencontrées dans tous ſes grands deſſeins, par l'envie que ſes proſpérités, & la crainte de ſa puiſſance lui ont attiré de divers Princes Etrangers, par le peu de foi de quelques-uns de ſes Alliés, par la perfidie de ſes mauvais ſujets, par un frere mal conſeillé en certains tems, par une mere toujours poſſédée de mauvais eſprits, depuis que s'étant voulu priver des conſeils de V. M. elle avoit diſtingué ſes intérêts de ceux de ſon Etat, reconnoiſſant que tels obſtacles ne relévent pas peu votre gloire, reconnoiſſant auſſi que les grands cœurs ayant formé de grands deſſeins, ne peuvent être détournés par les difficultés qui s'y rencontrent : s'ils conſiderent de plus la légéreté naturelle de cette Nation, l'impatience des gens de guerre, peu accoutumés aux fatigues inévitables dans le cours des armes, & enfin

fin la foibleſſe des inſtrumens dont la néceſſité vous a contraint de vous ſervir en ces occaſions, entre leſquels je prends le premier rang, ils ſeront contraints d'avouer que rien n'a ſuppléé au défaut des outils que l'excellence de V. M. qui étoit l'artiſan.

Enfin s'ils ſe repréſentent que ſurmontant tous les obſtacles, vous êtes parvenu à la concluſion d'une Paix, en laquelle le défaut de quelques-uns de vos Alliés & l'affection que vous leur avez portée, vous ont fait relâcher une partie de ce que vous aviez conquis par vos ſeules forces, il leur ſera impoſſible de ne connoître pas que votre bonté eſt égale à votre puiſſance, & qu'en votre conduite la prudence & la Bénédiction de Dieu ont marché de même pas.

Voilà, Sire, juſqu'à préſent quelles ont été les actions de V. M. que j'eſtimerai heureuſement terminées, ſi elles ſont ſuivies d'un repos qui vous donne moyen de combler votre Etat de toutes ſortes d'avantages.

Pour ce faire, il faut conſidérer les divers Ordres de votre Royaume, l'Etat qui en eſt compoſé; votre perſonne qui

qui eſt chargée de ſa conduite, & les moyens qu'elle doit tenir pour s'en acquitter dignement; ce qui ne requiert autre choſe en général, que d'avoir un bon & fidele conſeil; faire état de ſes avis, & ſuivre la raiſon dans les principes qu'elle preſcrit pour le Gouvernement de ſes Etats, c'eſt à quoi ſe réduira le reſte de cet ouvrage, traitant diſtinctement ces matieres en divers chapitres ſubdiviſés en diverſes ſections, pour les éclaircir plus méthodiquement.

RE-

REFORMATION DES *DIVERS ORDRES* DE L'ÉTAT.

ON pourroit faire des volumes entiers ſur le ſujet des divers Ordres de ce Royaume ; mais ma fin n'étant pas telle que celle de beaucoup d'autres qui ſe contentent de bien diſcourir de toutes les parties d'un Etat, ſans conſidérer ſi le Public tirera utilité de leur raiſonnement, ou n'en tirera pas ; je me reſtreindrai à repréſenter en peu de mots à V. M. ce qui eſt le plus important pour procurer l'avantage de tous vos ſujets, en leurs diverſes conditions.

CHA-

CHAPITRE II.

De la Réformation de l'Ordre Eccléſiaſtique.

SECTION I.

Qui repréſente le mauvais état où l'Egliſe étoit au commencement du Regne du Roi, celui auquel elle eſt maintenant, & ce qu'il faut faire pour la mettre en celui auquel elle doit être.

QUAND je me ſouviens que j'ai vu dans ma jeuneſſe les Gentilshommes & autres perſonnes Laïques, poſſéder par confidence, non-ſeulement la plus grande part des Prieurés & Abbayes, mais auſſi des Cures & Evêchés, & quand je conſidére qu'en mes premieres années la licence étoit ſi grande dans les Monaſteres d'hommes & de femmes, qu'on ne trouvoit en ce tems-là que des ſcandales & des mauvais exemples, en la plûpart des lieux où l'on devoit chercher l'édification, j'avoue que je ne reçois pas peu de conſolation de voir que ces déſordres ayent été ſi abſolument bannis ſous votre

Regne, que maintenant les confidences & le déréglement des Monaſteres ſoient plus rares que les légitimes poſſeſſions, & les Religions bien vivantes ne l'étoient en ce tems-là.

Pour continuer & augmenter cette Bénédiction, V. M. n'a autre choſe à faire, à mon avis, que d'avoir un ſoin particulier de remplir les Evêchés de perſonnes de mérite & de vie exemplaire ; de ne point donner les Abbayes & autres Bénéfices ſimples de ſa nomination, qu'à des perſonnes de probité, de priver de ſa vue & de ſa grace ceux qui ménent une vie trop libre dans une ſi ſainte condition, comme eſt celle qui lie particuliérement les hommes à Dieu, & de châtier exemplairement les ſcandaleux.

On pourroit propoſer beaucoup d'autres expédiens pour la réformation du Clergé ; mais pourvu que V. M. veuille obſerver ces quatre conditions, & traiter favorablement les gens de bien de cette profeſſion, Elle ſatisfera à ſon devoir, & rendra les Eccléſiaſtiques de ſon Etat, ou tels en effet qu'ils doivent être, ou au moins ſi prudens, qu'ils travaillent à le devenir.

Je

Je dois à ce propos répréſenter à V. M. qu'il faut bien prendre garde à ne pas ſe tromper au jugement de la capacité des Evêques.

Tel pour être ſçavant, peut être capable, qui en effet ſe trouvera mal propre à cette charge, qui outre la ſcience, requiert zéle, courage, vigilance, piété, charité & activité tout enſemble.

Il ne ſuffit pas ſeulement d'être honnête & homme de bien, pour être bon Evêque, mais étant bon pour ſoi, il faut de plus l'être pour les autres.

J'ai ſouvent appréhendé que les gens de bonne maiſon ſe continſſent plus difficilement en leur devoir, & fuſſent moins reglés en leur vie, que d'autres ; beaucoup, touchés de cette crainte, eſtiment que les Docteurs d'auſſi bonne vie que de baſſe naiſſance, ſont plus propres à tels emplois, que ceux qui ſont d'extraction plus haute; mais il y a beaucoup de choſes à conſidérer ſur ce ſujet.

Pour avoir un Evêque à ſouhait, il le faudroit ſçavant, plein de piété, de zéle, de bonne naiſſance, parce que d'ordinaire l'autorité requiſe en telles charges ne ſe trouve que dans les perſonnes de qualité. Mais étant difficile

de rencontrer toutes ces conditions en un même ſujet ; je dirai hardiment que les bonnes mœurs, qui ſans contredit doivent être conſidérées plus que toutes autres choſes, étant préſuppoſées, la qualité & l'autorité, qui d'ordinaire eſt ſa compagne, doivent être préférées à la plus grande ſcience : ayant ſouvent vu des gens Doctes fort mauvais Evêques, ou pour n'être pas propres à gouverner, à cauſe de la baſſeſſe de leur extraction, ou pour vivre avec un ménage, qui ayant du rapport avec leur naiſſance, approche beaucoup de l'avarice ; au lieu que la Nobleſſe qui a de la vertu, a ſouvent un particulier deſir d'honneur & de gloire, qui produit les mêmes effets que le zéle, cauſé par le pur amour de Dieu ; qu'elle vit d'ordinaire avec luſtre & libéralité conforme à telle charge ; & ſçait mieux la façon d'agir & converſer avec le monde.

Il faut ſur-tout qu'un Evêque ſoit humble & charitable, qu'il ait de la ſcience & de la piété, un courage ferme & un zéle ardent pour l'Egliſe & pour le ſalut de ſes ames.

Ceux qui recherchent les Evêchés par ambition & par intérêt, pour faire leur

leur fortune, ſont d'ordinaire ceux qu s'attachent à faire leur cour, pour obtenir par importunité, ce qu'ils ne peuvent eſpérer de leur mérite ; auſſi ne doit-on pas les choiſir, mais ceux qui ſont appellés de Dieu à cet Etat, ce qui ſe connoît par leur maniere de vie différente, ceux-ci s'exerçant aux fonctions Eccléſiaſtiques qui ſe pratiquent dans les Séminaires ; & il ſeroit fort utile que V. M. déclarât qu'Elle ne choiſira que ceux qui auront paſſé un tems conſidérable après leurs études, à travailler auſdites fonctions dans les Séminaires, qui ſont les lieux établis pour les apprendre ; n'étant pas raiſonnable que le plus difficile & le plus important métier du monde s'entreprenne ſans l'avoir appris, vu qu'il n'eſt pas permis d'exercer les moindres & les plus vils, ſans avoir fait pluſieurs années d'apprentiſſage.

Après tout, la meilleure régle qu'on puiſſe avoir en ce choix, eſt de n'en avoir point de générale, mais de choiſir quelquefois des gens ſçavans, d'autres fois des perſonnes moins Lettrées & plus Nobles, des jeunes gens en certaines occaſions, & de vieux en d'au-

tres, ſelon que les ſujets de diverſes conditions ſe trouveront propres au Gouvernement.

J'ai toujours eu cette penſée, mais quelque ſoin qu'on ait pu prendre de s'en bien ſervir, j'avoue avoir été quelquefois trompé, auſſi eſt-il très-difficile de ne l'être pas en des jugemens d'autant moins aiſés, qu'il eſt preſque impoſſible de pénétrer l'intérieur des hommes, ou d'arrêter leur inconſtance.

Ils n'ont pas plutôt ſouvent changé de condition, qu'ils changent d'humeur, ou pour mieux dire, qu'ils découvrent celle qu'ils avoient diſſimulée juſqu'alors, pour parvenir à leurs fins.

Pendant que de tels eſprits vivent dans la miſere, ils n'ont autre ſoin que de donner des apparences de beaucoup de bonnes qualités qu'ils n'ont pas, & lorſqu'ils ſont parvenus à ce qu'ils deſirent, ils ne ſe contraignent plus à cacher les mauvaiſes qu'ils ont toujours eues.

Cependant ſi on apporte les précautions que je propoſe au choix qu'on voudra faire, quand même elles ne réuſſiroient pas toujours; on ſera ſuffiſamment déchargé devant Dieu, je dirai hardiment, que V. M. n'aura rien à craindre

craindre, pourvu qu'obligeant ceux qui auront été choiſis avec cette circonſpection, de réſider dans leurs Dioceſes, d'y établir des Séminaires pour l'inſtruction de leurs Eccléſiaſtiques, d'y viſiter leur troupeau, ainſi qu'ils y ſont obligés par les Canons, Elle leur donne le moyen de s'acquitter de ce devoir avec fruit.

Je parle ainſi, Sire, parce qu'il leur eſt maintenant tout-à-fait impoſſible, par les entrepriſes que les Officiers de V. M. font tous les jours ſur leur Juriſdiction.

Six choſes ſont pareillement à deſirer, pour faire que les ames qui leur ſont commiſes, reçoivent d'eux toute l'aſſiſtance qu'elles en doivent attendre.

Trois dépendent de votre propre autorité, une de Rome ſimplement, & les deux autres de Rome, & de votre autorité tout enſemble.

Les trois premieres ſont les Réglemens d'appels comme d'abus, celui des cas privilégiés, & ſuppreſſion de la Régale prétendue pour la Sainte Chapelle de Paris, ſur la plus grande partie des Evêchés de ce Royaume, juſqu'à ce que ceux qu'y nomme V. M. ayent fait leur ſerment de fidélité.

La quatriéme eſt un Réglement en la pluralité des Sentences requiſes par les Canons, pour la punition d'un crime commis par un Eccléſiaſtique, afin que les coupables ne puiſſent à l'avenir s'exemter du châtiment qu'ils méritent, par les longueurs des formalités qui ſe pratiquent.

Et les deux autres, qui dépendent de l'Autorité Souveraine de l'Egliſe, & de la vôtre, tout enſemble, ſont les exemtions des Chapitres, & le droit de préſenter aux Cures, qu'ont divers Abbés & divers Séculiers.

Il faut examiner diſtinctement ces points l'un après l'autre.

SECTION II.

Des Appels comme d'Abus & des moyens de les régler.

JE n'entreprens pas en ce lieu d'éclaircir l'origine des Appels comme d'Abus, comme une choſe dont la connoiſſance ſoit abſolument néceſſaire, pourvu qu'on ſçache apporter remede à un tel mal, il importe peu de ſçavoir quand il a commencé.

Je

Je ſçai bien qu'il eſt difficile de découvrir la vraie ſource de cette pratique, que l'Avocat Général Servien avoit accoutumé de dire, que s'il eût connu l'Auteur d'un ſi bon Réglement, il lui eût fait ériger une Statue.

Cependant il y a très-grand lieu de croire que le premier fondement de cet uſage, vient de la confiance que les Eccléſiaſtiques prirent en l'autorité Royale, lorſqu'étant maltraités par les Anti-Papes Clement VII. Benoît XIII. & Jean XXIII. réfugiés en Avignon, ils eurent recours au Roi Charles VI. lors regnant, pour être déchargés des Annates, des Penſions, & des ſubſides extraordinaires qu'ils leur impoſoient fort ſouvent.

Les plaintes du Clergé de France, ayant porté ce Roi à faire une Ordonnance qui défendoit l'exécution des Reſcrits, Mandats & Bulles que les Papes pourroient donner à l'avenir, au préjudice des franchiſes & libertés dont l'Egliſe Gallicane étoit jouiſſante. Cet Ordre donna lieu aux premieres entrepriſes des Officiers du Roi, ſur la Juriſdiction des Eccléſiaſtiques.

Cependant il ne fut pas plutôt fait,

que la crainte qu'ils eurent d'en recevoir du préjudice, au lieu d'en retirer l'avantage qu'ils desiroient, porta le Roi à en surseoir l'exécution quelques années. Ensuite la continuation des vexations dont les Bénéfices étoient travaillés, les fit exécuter pendant les cours de quelques années, après lesquelles il fut enfin supprimé par le Roi Charles VII. au commencement de son Regne, à cause des divers abus qui se commettoient en sa pratique.

L'expérience du mauvais usage d'un tel Ordre, obligea le Clergé à supporter patiemment pour un tems, les mauvais traitemens qu'ils recevoient des Officiers de la Cour de Rome.

Mais enfin le redoublement des exactions qui se faisoient sur eux, les contraignit de s'assembler à Bourges en 1438. pour aviser aux moyens de s'en délivrer. Cette Assemblée célébre par le nombre & le mérite des Prélats qui s'y trouvérent, examina soigneusement les divers maux dont l'Eglise étoit affligée; & jugea que le meilleur remède qu'on y pouvoit apporter, étoit de recevoir les décrets du Concile de Bâle, qui réduisant presque toutes choses

ses à la Constitution du Droit Commun & Canonique, ôtoit un moyen aux Officiers de la Cour de Rome, de rien entreprendre contre le Clergé.

Ensuite elle forma une Pragmatique des Décrets de ce Concile, dont elle résolut l'exécution, sous le bon plaisir du Roi, qu'elle supplia d'en être le Protecteur.

Le Roi adhérant aux supplications de son Clergé, enjoignit par Ordonnance expresse à ses Juges Royaux* de faire observer religieusement la Pragmatique qu'il avoit résolue; & c'est de là que le mal que l'Eglise souffre maintenant en ce Royaume, par l'entremise des Officiers du Roi, reprit de nouvelles forces, après le commencement qu'il avoit eu sous le Regne de Charles V I. Et c'est de là que les Parlemens ont pris occasion de s'attirer la connoissance de la plus gran-

(* Les Juges Royaux avoient déja un peu commencé à s'attirer la connoissance de ce qui n'appartient qu'à l'Eglise, sous prétexte du Possessoire des Bénéfices, dont la Bulle du Pape Martin, faite en l'an 1439. leur attribue la connoissance.)

de partie de ce qui n'appartient qu'au Tribunal de l'Egliſe de Dieu.

Il leur fut fort aiſé de s'attribuer à l'excluſion des Juges Subalternes, ce qui premierement n'avoit été commis qu'à eux, & d'étendre ſous ce prétexte leur pouvoir au-delà de ſes juſtes bornes, puiſqu'ils n'avoient à combattre en ce point que des inférieurs.

Dans l'établiſſement du premier Ordre, fait pour rémédier aux infractions de la Pragmatique Sanction, les Appels * n'avoient point de lieu. On châtioit ſeulement ceux qui obtenoient des Reſcrits ou des Mandats de la Cour de Rome contre le Droit Commun, ſur la ſeule plainte qui en étoit faite & avérée, & ce, ſans prendre connoiſſance du fonds de la cauſe.

Depuis, le tems qui change toutes choſes, joint à la puiſſance, qui ſemblable au feu, attire tout à ſoi, a fait que d'un tel Ordre établi pour la conſervation du Droit Commun, & des franchiſes de l'Egliſe Gallicane, contre les entrepriſes

(* Ce premier Réglement n'eut jamais, ni le nom, ni la fin, ni l'effet des Appels comme d'Abus.)

entrepriſes de Rome, on a paſſé aux Appels comme d'Abus, dont le déréglement anéantit tout-à-fait la Juriſdiction des Prélats François, & celle du Saint Siége tout enſemble.

Je ſçai bien que les plus ſubtils Partiſans des Parlemens, pour autoriſer leur pratique, peuvent dire que les Prélats aſſemblés à Bourges, ayant ſupplié le Roi d'empêcher par ſes Officiers que le Saint Siége ne contrevînt à la Pragmatique, lui ont tacitement donné droit de s'oppoſer aux contraventions qui pourroient y être faites par eux-mêmes. Ce qui donne lieu de prendre connoiſſance des Sentences qui ſe donnent tous les jours en leur Tribunal.

Mais on peut en ce lieu alléguer le proverbe qui eſt véritable, qu'il n'y a dans le marché que ce qu'on y met, & que c'eſt une choſe auſſi certaine qu'évidente, que l'Egliſe Gallicane aſſemblée à Bourges, n'a jamais penſé à ce que prétendent ces Meſſieurs, & qu'elle n'a pas même eu lieu de le faire.

Elle a eu recours au Roi contre les entrepriſes de Rome, parce que le S. Siége n'ayant point de Tribunal ſupérieur en terre; les ſeuls Princes temporels

rels, comme Protecteurs de l'Egliſe ; peuvent arrêter le cours des déréglemens des Officiers de Rome, au lieu que les entrepriſes des Evêques peuvent être réprimées par leurs Supérieurs, vers leſquels l'on peut & l'on doit ſe pourvoir.

Enfin celui qui donne des armes à ſon ami pour le défendre, ne doit jamais être cenſé les lui mettre en main pour le tuer. Les Parlemens ne ſçauroient prétendre que la protection que les Prélats aſſemblés à Bourges ont demandée au Roi, donne droit à ſes Officiers d'opprimer leur Juriſdiction.

Cependant comme les maux ſont plus grands en leurs progrès & en leurs périodes qu'en leur commencement, le deſſein des Parlemens couvert de divers voiles en certain tems, commença de paroître ſans maſque au ſiécle précédent * ſous le Roi François I. qui a été celui qui s'eſt le premier ſervi du nom † d'Appel comme d'Abus dans ſes Ordonnances.

Pluſieurs

(* Ordonnance de 1539.)

(† Le mot tire ſon origine de la pratique des

Pluſieurs connoiſſant le mauvais fondement de cet uſage, dont l'Egliſe ſe plaint maintenant, penſeront, peut-être, que pouvant être aboli avec juſtice, il ſeroit à propos d'en uſer ainſi ; mais j'eſtime qu'un tel changement feroit plus de mal que celui qu'on veut éviter, & qu'il n'y a que l'abus d'un tel Ordre qui ſoit dommageable.

Quelque fondement que puiſſe avoir l'uſage qui eſt maintenant pratiqué, il eſt certain que lorſqu'on l'a voulu établir ouvertement, on n'a prétendu s'en ſervir que pour arrêter le cours des entrepriſes que les Juges Eccléſiaſtiques pouvoient faire ſur la Juriſdiction Royale.

Depuis on ne s'eſt pas contenté de s'en ſervir contre les contraventions faites aux Ordonnances du Royaume, qui embraſſent beaucoup de matieres autres que la Juriſdiction, mais on l'a encore étendu à celles des Saints Canons, & des Décrets de l'Egliſe & du Saint

Procureurs & des Avocats, leſquels ſuivant l'Ordre de ſe pourvoir au Parlement par appel, donnerent auſſi ce nom au recours que les Eccléſiaſtiques y avoient.)

Saint Siége, & enfin par excès d'abus à toutes ſortes de matieres où les Laïques prétendent lézion de Police, laquelle ils ſoutiennent appartenir aux ſeuls Officiers du Prince.

On pourroit demander avec raiſon, que l'effet de ce reméde fût reſtreint dans ſes premiers termes, qui n'avoient autre étendue que l'entrepriſe de la Juriſdiction Royale, ſuffiſamment réglé par l'Article premier de l'Ordonnance de 1539. Mais pour ôter tout prétexte de lézion aux Officiers du Prince, & faire qu'ils ne puiſſent avec apparence prétendre qu'il leur eſt impoſſible de faire obſerver les Ordonnances, à cauſe des entrepriſes de l'Egliſe ; j'eſtime qu'elle peut conſentir qu'il y ait lieu d'appel comme d'abus, lorſque les Juges prononceront directement contre les Ordonnances, qui eſt le ſeul cas où Charles IX. & Henri III. par l'Article 59. de l'Ordonnance de Blois, veulent qu'ils ſoient admis. Pourvu que ſous ce prétexte on ne les étende pas aux Contraventions faites aux Canons & Décrets, entant que beaucoup d'Ordonnances ; particuliérement les Capitulaires de Charlemagne, répétent ſouvent

ſouvent la même teneur de celles de l'Egliſe.

Je ſçai bien qu'il ſera mal-aiſé de faire une indiction ſi exacte des Ordonnances aux fins que je prétens, qu'il n'arrive quelquefois du déréglement à quelque Réglement qu'on puiſſe faire ; mais il eſt vrai que s'il ne ſe trouve point de difficulté dans la volonté des Officiers du Roi, qui auront charge d'exécuter les ſiennes, l'ordre qu'il lui plaira ſans peine leur donner, leur ſervira de régle.

La prétention qu'ont les Parlemens, que lorſque les Juges Eccléſiaſtiques jugent contre les Canons & les Décrets, dont les Rois ſont exécuteurs & Protecteurs ; c'eſt à eux à corriger l'abus de leurs Sentences ; eſt en effet une entrepriſe ſi dénuée de toute apparence de Juſtice, qu'elle eſt tout-à-fait inſuportable.

Si toute l'Egliſe jugeoit contre les Canons & Décrets, on pourroit dire que le Roi, qui en eſt Protecteur, pourroit & devroit les ſoutenir par une voie extraordinaire, émanée de ſon autorité, mais puiſque lorſqu'un Juge a prononcé contre leur teneur, la Sentence peut

peut être infirmée & lui redreſſé par ſon Supérieur ; les Officiers du Prince ne peuvent, ſans mettre la main à l'Encenſoir, & ſans un abus manifeſte, vouloir faire ce qu'il n'appartient qu'à ceux qui ſont particulierement conſacrés à Dieu. Et lorſqu'ils en uſent ainſi, auparavant que la derniere Sentence de l'Egliſe ſoit donnée, leur entrepriſe n'eſt pas ſeulement dénuée de Juſtice, mais même de toute apparence.

Le deſſein qu'ont encore les Parlemens, de traduire toute la Juriſdiction Spirituelle & Eccléſiaſtique au Tribunal des Princes, ſous prétexte de la Juſtice Temporelle, n'eſt pas moins deſtitué de fondement & d'apparence ; cependant il n'y a point de Préſidial ni de Juge Royal qui ne veuille ordonner du tems des Proceſſions, de l'heure des Grandes-Meſſes, & de pluſieurs autres cérémonies, ſous couleur de la commodité publique ; ainſi l'acceſſoire tire le principal, & au lieu que le Culte de Dieu doit marcher le premier, & donner régle à toutes actions civiles, il n'aura plus de lieu, qu'entant que les Officiers Temporels des Princes le voudront permettre.

Je

Je ſçai bien que la mauvaiſe Juſtice qui ſe rend quelquefois par ceux qui exercent la Juriſdiction Eccléſiaſtique, & les longueurs des formalités preſcrites par les Canons, donnent un prétexte ſpécieux aux entrepriſes des Officiers du Roi ; mais ce ne peut être avec raiſon, puiſqu'un inconvénient n'en établit pas un autre, mais oblige à les corriger tous deux, qui eſt ce que je prétens faire voir ici.

Je paſſerois volontiers ſous ſilence la prétention qu'ont encore les Parlemens de rendre abuſif tout ce qui ſe juge contre leurs Arrêts, auſquels par ce moyen, ils veulent donner la même force qu'aux Ordonnances, ſi je n'étois obligé de faire voir que cet abus eſt d'autant moins ſupportable, que par une telle entrepriſe, ils veulent égaler leur autorité à celle de leur maître & de leur Roi.

Le mal que l'Egliſe reçoit de pareilles entrepriſes, eſt d'autant plus inſuportable, qu'il empêche abſolument les Prélats de faire leurs Charges. Si un Evêque veut punir un Eccléſiaſtique, il ſe ſouſtrait auſſi-tôt à ſa Juriſdiction par un Appel comme d'Abus ; ſi en faiſant

la

la visite il fait quelque Ordonnance, l'effet en est aussi-tôt empêché, parce que bien qu'en matiere de discipline les Appels soient seulement dévolutifs, les Parlemens les rendent suspensifs contre toute raison.

Enfin on peut dire avec vérité que l'Eglise est aux fers, & que si ses Ministres ont les yeux ouverts, ils ont les mains liées, enforte qu'en connoissant les maux, il n'est pas en leur pouvoir d'y apporter reméde.

Ce qui me console en cette extrémité, c'est que ce qui est en ce sujet impossible à l'Eglise, sera facile à V. M. de la seule volonté de laquelle dépend le reméde à de tels déréglemens.

La premiere chose qu'il faut faire pour s'en garantir, est d'ordonner qu'à l'avenir les Appels comme d'Abus ne soient plus admis, qu'au cas d'une manifeste entreprise sur la Jurisdiction Royale, & d'une évidente contravention aux Ordonnances purement émanées de l'autorité temporelle des Rois, & non de la Spirituelle de l'Eglise.

Cette Ordonnance présuppoſée, si pour la faire religieusement observer V. M. fait un Réglement, qui contienne

tienne six chefs; Elle empêchera par ce moyen, & les entreprises de l'Eglise, & celles des Parlemens.

Le premier chef de ce Réglement doit obliger à faire qu'à l'avenir tous les Appels comme d'Abus soient scellés du Grand Sceau pour le Parlement de Paris, & qu'en tous les autres, que l'éloignement de votre Cour contraint à se servir du Petit Sceau, ils ne puissent être scellés qu'au préalable trois anciens Avocats n'ayent affirmé sous leur sein, qu'il y a lieu d'abus, se soumettant à l'amende, s'il se trouve autrement.

Le second doit déclarer que tout Appel interjetté en matiere de discipline, sera seulement * devolutif & non suspensif.

Le troisiéme doit faire que l'Abus dont

(* Pareil reméde fut pratiqué 15. ans après la Pragmatique, pour arrêter le cours des usurpations des Juges séculiers sur la Jurisdiction Ecclésiastique, il fut ordonné que ceux qui voudroient obtenir des Lettres de Chancellerie, pour s'opposer aux Rescrits & Lettres des Papes, seroient obligés de cotter évidemment les moyens par lesquels ils prétendoient justifier que la Pragmatique étoit enfreinte.

dont on ſe plaindra ſoit ſpécifié, & dans le relief d'Appel, dans la Sentence qui interviendra ſur icelui ; ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il eſt arrivé par le paſſé, que bien qu'il n'y ait Abus qu'en un défaut de formalité, ou en un ſeul point de la Sentence, qui en contient pluſieurs lorſque le Parlement prononce qu'il y a abus, on tient la Sentence infirmée en tous ſes chefs, bien qu'elle ne le doive être qu'en une de ſes circonſtances, qui d'ordinaire n'eſt pas importante.

Le quatriéme doit aſtreindre les Parlemens à mettre les cauſes des Appels comme d'abus, les premieres ſur le Rôle, & à les faire appeller & juger préférablement à toutes les autres, ſans les appointer, pour éviter la longueur qui eſt ſouvent deſirée par ceux, qui n'ayant autre fin que d'éluder la punition de leurs crimes, n'ont autre but que de laſſer leurs Juges ordinaires dont ils ſont Appellans, & qu'il n'eſt pas raiſonnable de priver le public de l'Adminiſtration de la Juſtice Eccléſiaſtique, rendant ceux qui en ſont les principaux Officiers, ſimples ſolliciteurs devant un Tribunal inférieur au leur.

Le

Le cinquiéme impoſera la néceſſité aux Parlemens, de condamner toujours à l'amende & aux dépens, ceux qui auront mal appellé ſans les en pouvoir diſpenſer, pour quelque choſe, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, & à les renvoyer devant les mêmes Juges dont ils ſe ſeront portés pour Appellans ſans raiſon ; ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, que ſans ce remède il ſeroit libre à tous criminels de ſe ſouſtraire à la Juriſdiction ordinaire, en interjettant un Appel comme d'Abus ſans raiſon.

Or, parce que les meilleures Ordonnances & les plus juſtes Réglemens ſont ſouvent mépriſés par ceux qui doivent plus religieuſement les obſerver, & que la licence des Cours Souveraines paſſe ſouvent juſqu'à ce point, que de violer ou réformer vos Ordres, ainſi que bon leur ſemble ; pour rendre vos volontés effectives, & faire que V. M. ſoit obéïe en un point ſi important, la raiſon veut qu'à ces cinq premiers chefs vous en ajoutiez un ſixiéme, qui ſera un reméde auſſi puiſſant pour contraindre vos Officiers à faire leur devoir en ce ſujet, comme celui des Appels comme

d'Abus

d'Abus eſt excellent pour empêcher les Juges Eccléſiaſtiques de manquer au leur dans l'exercice de leur Juriſdiction.

Ce reméde ne réquiert autre choſe que la permiſſion que vous demande tout votre Clergé d'appeller de vous à vous-même ; ſe pourvoyant à votre Conſeil lorſque les Parlemens manquent à obſerver vos ordres & vos Réglemens.

Cela eſt d'autant plus raiſonnable, qu'au lieu que pour réprimer les entrepriſes de l'Egliſe, ſe pourvoyant devant vos Juges, on ſe pourvoit à un Tribunal d'un Ordre différent & inférieur par nature ; & qu'en ſe pourvoyant à votre Conſeil pour arrêter le cours de celles de vos Parlemens, on ſe pourvoit à un ordre qui eſt de même eſpéce. Et ſans contredit ceux mêmes qui envient les franchiſes de l'Egliſe, n'y ſçauroient trouver à redire, puiſqu'au lieu de la rendre indépendante de la Juriſdiction temporelle, il augmente d'un dégré ſa ſujétion.

Enfin, il ſera d'autant plus avantageux à V. M. qu'en contenant la puiſſance de l'Egliſe dans ſes propres bornes,

nes, il reſtreindra auſſi celle des Parlemens dans la juſte étendue qui leur eſt preſcrite par la raiſon & par vos Loix.

Et outre le commandement que V. M. fera à ſon Conſeil, d'uſer en ce ſujet de la puiſſance qu'il a d'empêcher par votre autorité les entrepriſes de tous vos ſujets, & particulierement celles de vos Officiers qui exercent votre Juſtice en ce Royaume ; Elle prend un ſoin de le remplir, non des gens dont la prétention & l'importunité ſont les principaux titres qu'ils peuvent produire pour obtenir leurs fins ; mais de perſonnes choiſies par leur pur mérite, dans toute l'étendue de votre Royaume ; Elle aura le contentement de voir que ceux qui ne voudront pas ſe contenir dans les bornes de leur devoir par la raiſon, y ſeront contraints par la force de la Juſtice ; ce qui ne ſera pas long-tems continué, qu'on ne voie clairement que ce qui aura été forcé au commencement, ſera enfin devenu volontaire.

SECTION III.

Des Cas Privilégiés & des moyens de les régler.

LEs perſonnes qui ſe conſacrent à Dieu, s'attachant à ſon Egliſe, ſont ſi abſolument exemtées de la Juriſdiction Temporelle des Princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs Supérieurs Eccléſiaſtiques.

Le Droit Divin & celui des gens établiſſent clairement cette immunité. Le Droit des gens, en ce qu'elle a été reconnue de toutes les Nations. Celui de Dieu, par l'aveu de tous les Auteurs qui en ont écrit auparavant la Juriſprudence moderne du dernier ſiécle.

L'Egliſe a demeuré dans cette poſſeſſion juſqu'à ce que le mauvais ordre qui s'eſt trouvé dans l'adminiſtration de la Juſtice Eccléſiaſtique a donné lieu à l'ambition des Officiers des Princes Temporels d'en prendre connoiſſance.

Elle-même reconnoiſſant que le malheur

heur des tems l'empêchoit de pouvoir réprimer par ſa propre force, beaucoup de déſordres qui avoient pris pied en ceux qui étoient ſoumis à ſa Juriſdiction, ſe réſolut pour ôter tout ſujet de plainte, à raiſon de l'impunité des crimes qui ſe commettoient à l'ombre de ſon autorité, de donner pouvoir aux Juges Séculiers d'en connoître en certains cas appellés Privilégiés,* parce qu'ils n'en pouvoient prendre connoiſſance, qu'en vertu du Privilége qui leur étoit particuliérement accordé à cet effet.

Il faut noter à ce propos, qu'autres ſont les cas qui ſont cenſés Privilégiés en tous Etats, & autres ceux qui ſont particuliérement prétendus tels en France.

Les premiers ſe peuvent réduire à deux, qui ſont l'homicide volontaire, fait de propos délibéré, & l'Apoſtaſie manifeſte, comme porter les

(* Il y a cinquante ans que cette diſtinction de cas Privilégiés & du Délit commun étoit inconnue à l'Egliſe ; le Délit commun contient toutes les fautes, dont la connoiſſance appartient au Tribunal Eccléſiaſtique.)

Clercs à mépriſer & délaiſſer la vie Eccléſiaſtique, à en quitter l'habit & vivre avec ſcandale dans le monde, ſoit en portant les armes, ſoit en faiſant quelqu'autre action toute contraire à leur profeſſion.

Les ſeconds étoient au commencement en petit nombre : Lorſque la Pragmatique fut établie, il n'y en avoit que deux, le port d'Armes & l'infraction de la Sauve-garde du Roi, mais peu à peu leur étendue s'eſt augmentée.

Toute contravention à la Pragmatique a été eſtimée cas privilégié.

Celle des Concordats a été miſe enſuite en même cathegorie.

La reconnoiſſance de Cédule devant le Juge Royal s'eſt auſſi trouvée de même genre.

Les Rapts, les vols faits ſur les grands chemins, le faux témoignage, la fauſſe monnoye, le crime de Léze-Majeſté, & tous les cas énormes ſont cenſés de même nature par les Parlemens.

Enfin, s'ils en ſont crus, toutes les fautes des Eccléſiaſtiques, même les ſimples injures ſe trouveront cas privilégiés, il n'y a plus de délit commun.

Les crimes reconnus privilégiés en tous

tous Etats, le ſont par le conſentement & par l'avis commun de toute l'Egliſe, & beaucoup de ceux qui ſont tels en ce Royaume, le ſont par abus & par la ſeule entrepriſe des Officiers Royaux.

Ils ſe ſont attribués d'autant plus hardiment la connoiſſance de tous les déportemens des Clercs, que ſelon l'ordre des Canons qui réquiert trois Sentences conformes pour la condamnation de leurs fautes, il eſt très-difficile même de punir les plus notables, & impoſſible de le faire en peu de tems.

Bien que ce prétexte ſoit plauſible, & qu'il oblige à la réformation des formalités obſervées en l'Adminiſtration de la Juſtice de l'Egliſe ; néanmoins les anciens Juriſconſultes n'ont pu voir telle entrepriſe ſans la blâmer ouvertement. Et il ne ſert de rien de dire que ces crimes rendent les Eccléſiaſtiques indignes de leurs immunités, puiſque par ſemblable raiſonnement on infére roit forces concluſions auſſi fauſſes que préjudiciables à ceux même qui tirent de telles conſéquences.

La ſeule conſéquence qu'on peut tirer des longueurs & du déréglement qui

ſe remarque en l'adminiſtration de la Juſtice de l'Egliſe, eſt qu'il y faut apporter l'ordre requis, & qu'ainſi que les Eccléſiaſtiques y ſont obligés, auſſi les Rois le ſont-ils de la maintenir aux immunités que Dieu a voulu attacher à ſon Egliſe.

Pour ſatisfaire à ces deux obligations, l'Egliſe doit remédier par les voies que nous propoſerons ci-après, aux inſupportables longueurs des trois Sentences requiſes par les anciens Canons, & enſuite ſe rendre ſi exacte à la punition des crimes qui ſeront commis par ceux qui ſont ſoumis à ſa puiſſance, qu'on ne s'apperçoive pas plutôt d'un ſcandale, qu'on n'en voye au même tems la punition exemplaire.

Et le Roi faiſant une Déclaration qui exprime tous les cas privilégiés qui peuvent être réduits à ceux qui peuvent être commis par tels, & en tous Etats & en tout Ordre, & en outre au port d'Armes, à l'infraction de la Sauvegarde du Roi, à la reconnoiſſance des Cedules, à l'Apoſtaſie manifeſte, ainſi qu'elle eſt expliquée ci-deſſus aux vols ſur les grands chemins, à la fauſſemonnoye, & à tout autre crime de Léze-

Léze-Majeſté, doit ſi abſolument défendre à ſes Officiers de connoître de tous autres cas, juſqu'à ce que les accuſés leur ſoient envoyés par les Juges de l'Egliſe, que s'ils contreviennent à cet Ordre, on ſçache preſque auſſitôt leur punition que leur délit.

Or, parce que la Juſtice veut qu'on prenne une exacte connoiſſance d'une faute auparavant que de penſer à ſon châtiment, & que les Rois ne ſçauroient par eux-mêmes rendre la Juſtice à tous leurs ſujets; Sa Majeſté ſatisfera à ſon obligation, ſi Elle commande à ſon Conſeil-Privé de recevoir les plaintes des contraventions que ſes Officiers de quelque qualité qu'ils puiſſent être, feront à un tel Réglement; & de punir ſévérement leurs entrepriſes. Auquel cas l'Egliſe étant contente d'un tel Ordre, ſe rendra d'autant plus ſoigneuſe de rendre la Juſtice, qu'elle la recevra de ſon Prince.

SECTION IV.

Qui fait voir de quelle conſéquence eſt la Régale prétendue par la Sainte Chapelle de Paris ſur les Evêques de France, & ouvre les moyens de la ſupprimer.

ENCORE que les Chanoines de la Sainte Chapelle * de Paris ſoutiennent que la Régale leur a été donnée par Saint Louis leur Fondateur ; il eſt néanmoins vrai que la premiere ceſſion qui s'en trouve eſt celle de Charles VII. qui leur donne pour trois ans ſeulement le droit de jouir du revenu Temporel des Evêchés vacans, auſquels la Régale ſe trouveroit avoir lieu. Le terme de cette grace étant expiré, il la leur continua pour trois autres années, & pour quatre ſuivantes ; le tout à condition que la moitié

(* Par Lettres Patentes de 1453. Charles VII. fit cette grace à la Sainte Chapelle, au lieu du Don que Charles V. leur avoit fait du reſte de tous les comptes rendus à la Chambre, qu'il vouloit être employés à la réparation, tant du Palais que de la ſainte Chapelle.)

moitié des deniers qui en proviendroient, ſeroit employée à l'entretien des Chantres qui devoient faire le Service ; & l'autre, aux réparations, aux vîtres, aux ornemens, & à la nourriture des enfans de Chœur, ainſi qu'il ſeroit ordonné par la Chambre des Comptes de Paris.

Charles VII. étant mort, ſon fils Louis XI. continua cette même grace à la Sainte Chapelle, pour tout le cours de ſa vie, ce qui ſembla alors ſi extraordinaire, que la Chambre des Comptes ne voulut vérifier les Lettres que pour neuf ans.

Enſuite du Regne de Louis XI. ſes Succeſſeurs Charles VIII. François I. & Henri II. continuerent cette même grace, chacun pendant ſa vie.

Charles IX. paſſa outre, * & accorda à perpétuité à la Sainte Chapelle, ce que ſes prédéceſſeurs ne lui avoient accordé que pour un tems.

L'intention qu'eurent ces Princes eſt digne de louange, puiſqu'ils donnerent à bonne fin un droit qui leur appartenoit. Mais la façon avec laquelle

(* Par l'Edit de Février 1565.)

ceux de la Sainte Chapelle en ont uſé, ne ſçauroit être aſſez blâmée, en ce qu'au lieu de ſe contenter de ce qui leur avoit été donné, ils ont voulu ſous ce prétexte, aſſujettir tous les Evêchés de France à la Régale.

Le Parlement de Paris qui prétend ſeul avoir la connoiſſance des Régales, s'eſt aveuglé juſqu'à ce point en ſon propre intérêt, qu'il n'a pas craint d'aſſujettir à cette ſervitude * tous les Evêchés même, qui de notre tems ont été unis à la Couronne, & d'ordonner en termes exprès aux Avocats, de ne plus douter que l'étendue de la Régale ne fût auſſi grande que celle du Royaume.

Cette entrepriſe trop ouverte pour avoir effet, donna lieu aux Egliſes qui ſe trouvent exemtes de ce droit, de ne vouloir plus connoître ce Tribunal pour Juge, & aux Rois d'évoquer toutes les inſtances de cette nature à leur Conſeil.

L'étendue de ce Droit ſur tous les Evêchés du Royaume eſt une prétention ſi mal fondée, que pour en connoître

(* L'Evêque du Bellay.)

noître l'injuſtice, il ne faut que lire un Titre,* dont l'original eſt à la Chambre des Comptes, & que le Préſident le Maître a fait imprimer, qui fait une énumération des Evêchés qui ſont ſujets à la Régale, & de ceux qui en ſont exemts.

Autrefois l'opinion commune étoit, qu'au delà du Fleuve de Loire, il n'y avoit point de Régale; † les Rois Louis

(* Le Titre commence par ces mots, *Dominus Rex.*)

(† L'Ordonnance, *Dum Epiſcopus alicujus Epiſcopatus, ubi Rex habet Regaliam.*

Philippe IV. en ſes Philippines de l'année 1302. uſe de ces mots, *in aliquibus Eccleſiis Regni.*

Philippe VI. en ſon Ordonnance de l'an 1334. parle de la ſorte, *aux Evêchés auſquels nous avons Régales.*

Louis XII. en ſon Ordonnance de 1499. citée par le Premier Préſident le Maître, *Nous avons défendu & défendons à tous nos Officiers qu'aux Archevêchés, Evêchés & Abbayes, & autres Bénéfices auſquels nous avons droit de Régale ou de Garde, ils ne le mettent, ſous peine d'être punis comme Sacriléges.*

Paſquier, au Liv. III. des Recherches. Ch. XIII.

Le feu Roi Henri IV. par ſon Edit de l'an 1606. Article 17. *N'entendons jouir des Droits*

le Gros & Louis le Jeune en exemterent l'Archevêché de Bourdeaux & ſes Suffragans. Raymond, Comte de Toulouſe

de Régale, ſinon en la même façon que nos prédéceſſeurs & Nous l'avons fait, ſans l'étendre au préjudice des Egliſes qui en ſont exemtes : & ce bon Prince croyant que le Parlement de Paris jugeroit au contraire, ſurſit pour un an toutes les inſtances de Régale, par ſes Lettres du 6. Octobre 1609.

Le Roi à préſent regnant, devenu héritier de ſa piété auſſi-bien que de ſon Royaume, déclare par l'Ordonnance de 1629. Art. XVI. *Qu'il ne veut jouir de la Régale, qu'ainſi qu'il a été fait par le paſſé* : & Meſſieurs du Clergé s'étant plaints que ces termes n'étoient pas aſſez précis, Sa Majeſté fit donner cette Réponſe, écrite par ſes Commiſſaires *Que l'Ordonnance étant référée à celle de 1606. ces termes ſuffiſoient pour témoigner qu'Elle ne vouloit jouir de la Régale aux lieux où Elle n'en a pas joui par le paſſé.*

L'Ordonnance, *Dominus Rex*, uſe de ces mots, *Conſuevit capere Regaliam.*

Philippe IV. en ſon Ordonnance de 1302. dit, *Regalias, quas Nos & Prædeceſſores noſtri conſuevimus percipere.*

Et la Philippine de l'an 1334. *Nos Prédeceſſeurs Rois, pour cauſe de Régale, & de la Nobleſſe de la Couronne de France, ont uſé & accoutumé d'être en Poſſeſſion & Saiſine* ; & depuis tous les Rois en leurs Ordonnances n'ont parlé que de la Coutume & de leurs Poſſeſſions.)

louſe accorda même grace aux Evêques de Languedoc & de Provence, ce qui leur fut depuis confirmé par Philippe le Bel ; & Saint Louis céda la Régale de toute la Bretagne aux Ducs du Pays par le Traité qu'il fit avec Pierre Mauclerc ; ce qui montre bien qu'il ne la donna pas à la Sainte Chapelle, lorſqu'il la fonda.

Pluſieurs autres Evêchés, comme Lyon, Autun, Auxerre, & divers autres, ſont ſi certainement exemts de cette ſujetion, qu'on ne le révoque pas en doute.

Les Ordonnances faites en divers tems font clairement connoître, que jamais les Rois n'ont prétendu, que la Régale eût lieu ſur tous les Evéchés ; & cette vérité eſt ſi évidente, que Paſquier, Avocat du Roi en la Chambre des Comptes, eſt contraint de confeſſer, que celui qui ſoutient cette doctrine, eſt plutôt, *un Flateur de Cour, qu'un Juriſconſulte François.* Ce ſont ſes termes.

L'ignorance, ou pour mieux dire, la lâcheté & l'intérêt de quelques Evêques, n'a pas peu contribué à la vexation, que ſouffrent préſentement les Prélats

Prélats de ce Royaume, en ce que pour se délivrer de la persécution qu'ils reçoivent en leur particulier, ils n'ont pas craint de recevoir de la sainte Chapelle, quittance de ce qu'en effet ils ne lui payoient pas.

La créance qu'ils ont eue qu'en disputant leur droit devant des Juges qui étoient leurs parties, ils seroient condamnés, leur a fait estimer qu'ils pouvoient innocemment commettre une telle faute, dont la suite seroit d'une très-dangereuse conséquence; si la bonté de V. M. ne réparoit le mal de leur foiblesse.

Le Droit Commun voulant que la disposition des fruits d'un Bénéfice vaquant soit réservée au futur successeur; on ne peut en user autrement, sans un titre autentique, qui en donne le pouvoir.

Cependant il ne s'en trouve point qui établissent si clairement la prétention qu'ont les Rois, d'en disposer ainsi que bon leur semble; & pour la justifier, il faut avoir recours à la coutume.

Cette vérité est si certaine, que toutes les Ordonnances faites sur ce sujet, ne font mention que de leur ancienne possession.

Or

Or parce qu'il est aisé aux Puissances souveraines de s'attribuer sous divers prétextes ce qui ne leur appartient pas; & que par ce moyen une usurpation injuste en son origine, peut être quelque tems après censée légitime en vertu de leur possession: Il semble que l'on pourroit douter avec raison, que la coutume peut avoir la force d'un titre autentique au fait des Souverains.

Mais n'ayant pas résolu de disputer les droits de V. M. mais seulement de Vous porter à les régler; en sorte qu'ils ne portent point de conséquence au salut des Ames, sans vouloir approfondir davantage l'origine & le fondement des régales que je suppose valables; Je ne prétens autre chose qu'éclaircir ce que la sainte Chapelle peut prétendre en vertu des concessions qu'elle a reçues de vos prédécesseurs, & proposer les remédes qu'il faut apporter à l'abus qui se commet en la jouissance d'une telle grace.

Il arrive souvent qu'un Evêque riche en toutes les qualités que lui donnent les Canons, & que la piété des gens de bien lui peut desirer; mais pauvre par sa naissance, demeure deux ou trois

ans

ans dans l'impuiſſance de faire ſa charge, tant par le payement des Bulles auquel les Concordats l'ont obligé, qui emporte ſouvent une année entiére de ſon revenu, qu'à cauſe que ce nouveau droit lui en ſouſtrait un autre. De ſorte que ſi l'on joint à ces deux dépenſes, celle qu'il faut qu'il faſſe pour acheter des ornemens, dont il a beſoin, & ſe meubler ſelon ſa dignité; il ſe trouvera ſouvent que trois ans ſe paſſent avant qu'il puiſſe rien tirer pour ſa nourriture, ce qui fait que beaucoup ne vont pas à leur Evêché, s'excuſant ſur la néceſſité; ou quittant le ménage qu'ils ſont obligés d'y faire, ſe privent de la réputation qu'ils doivent avoir pour paître leur troupeau, auſſi bien par pluſieurs actions de charité, que par leurs paroles.

Il arrive auſſi quelquefois, que pour éviter ces inconvéniens, ils s'engagent de telle ſorte, que quelques-uns ſe laiſſent aller à pratiquer de mauvais moyens pour acquitter leurs dettes; & ceux qui ne tombent pas dans cette extrémité, vivent en perpetuelle miſere, & fruſtrent enfin leurs créanciers de ce qu'ils leur doivent, par l'impuiſſance de les pouvoir payer.

Le

Le reméde de ce mal eſt auſſi aiſé qu'il eſt néceſſaire, puiſqu'il ne conſiſte qu'à annexer à la ſainte Chapelle une Abaye d'un pareil revenu que celui qu'ils peuvent retirer de cet établiſſement.

On dira peut-être, qu'il ne ſera pas aiſé d'éclaircir ce point nettement, à cauſe de la difficulté que fera cette Compagnie de mettre au jour ce qu'elle veut tenir caché. Mais ſi vous ordonnez qu'en deux mois elle juſtifiera par les actes de ſes Regiſtres, ce dont elle jouiſſoit auparavant la conceſſion perpétuelle que lui fit Charles IX. & ce ſur peine d'être déchue de ſon droit: Ce procédé fort juridique fera voir juſtement le pied qu'il faut prendre, pour récompenſer le bienfait qu'elle a reçu de vos prédéceſſeurs.

Je ſçai bien que ce Chapitre prétendra qu'on doit conſidérer le revenu qu'il reçoit de la Régale, ſelon qu'il en jouit préſentement, mais étant certain qu'ils ne furent pas plutôt aſſurés de la perpétuité de cette grace, qu'ils l'étendirent ſur divers Evêchés, qui de ſoi ſont éxemts; il eſt clair que le tems que je propoſe eſt celui ſur lequel on peut juſtement prendre ſes meſures.

iS

Si V. M. en uſe ainſi, Elle procurera à peu de frais un bien indicible à ſon Egliſe, par le moyen duquel les ames pourront plus aiſément recevoir la nourriture qui leur eſt ſi néceſſaire, & qu'elles doivent attendre de leurs Paſteurs.

Si enſuite Elle continue en la réſolution qu'elle a priſe, & qu'elle a toujours continuée depuis long-tems, de ne mettre aucune penſion ſur les Evêchés, ce qui eſt abſolument néceſſaire : Elle n'omettra aucune choſe, qui ſoit en ſa puiſſance ; pour empêcher que la néceſſité des Evêques les mette hors d'état de faire leur devoir.

SECTION V.

De la néceſſité qu'il y a de racourcir les longueurs qui s'obſervent dans le Cours de la Juſtice Eccléſiaſtique, d'où il arrive que trois crimes y ſont impunis.

IL n'y a perſonne qui ne ſçache que les Ordres qui ſont de la pure Police en l'Egliſe, peuvent & doivent ſouvent être

être changés, ſelon le changement des tems. En la pureté des premiers ſiécles du Chriſtianiſme, tel établiſſement de ce genre a été bon, qui maintenant ſeroit très-préjudiciable.

Le tems qui eſt le pere de toute corruption, ayant rendu les mœurs des Eccléſiaſtiques différentes de ce qu'elles étoient en la ferveur de leur premier zéle ; il eſt certain qu'au lieu que pendant le cours de pluſieurs innocentes années de l'Egliſe, dans lequel le zéle des Prélats les rendoit auſſi ſévéres en la punition des crimes, qu'ils en ſont à préſent lâches & négligens : Il eſt certain, dis-je, qu'au lieu qu'en ce tems-là, les longueurs des Formalités de la Juriſdiction Eccléſiaſtique n'étoient point à craindre, elles ſont maintenant très-préjudiciables, & la raiſon ne permet pas de les continuer.

Cette conſidération fait qu'il eſt très-néceſſaire d'abolir l'ancien ordre preſcrit par les Canons, qui requiérent trois Sentences conformes pour la conviction des Clercs.

Le mauvais uſage qui s'eſt fait depuis long-tems d'un tel Ordre, auteur de toute impunité ; & par conſéquent des déſordres

déſordres en l'Egliſe ; l'oblige à ſe faire juſtice en ce point, pour ôter tout prétexte aux Juges temporels de ſuivre l'opinion de certains Théologiens, qui n'ont point craint de dire, qu'il vaut mieux que l'Ordre ſoit apporté par un Juge incompétent, que de voir régner le déſordre.

Il eſt impoſſible d'ôter le droit de Juriſdiction des Archevêchés, des Primats du ſaint Siége, d'autant qu'il arrive ſouvent qu'il ſe donne ſix ou ſept Sentences, auparavant qu'il s'en trouve trois conformes ; on peut remédier à cet inconvenient, en ordonnant que la Sentence des Juges délégués du Pape, ſur l'Appel du Primat, ou de l'Archevêque, ſera définitive & ſouveraine ; & afin que ce dernier Jugement puiſſe être obtenu promptement, & que le zéle de l'Egliſe paroiſſe en la bonne adminiſtration de ſa Juſtice, il eſt à propos qu'il plaiſe au Roi ſe joindre à ſon Clergé, pour obtenir du ſaint Siége, qu'au lieu de recourir à Rome en tous les cas particuliers qu'il faut juger, il veuille déléguer en toutes les Provinces du Royaume, des perſonnes de capacité & de probité requiſe, qui ſans

ſans nouveaux reſcrits puiſſent juger ſouverainement tous les appels qui ſe feront en ſon Tribunal.

Cette propoſition ne peut être odieuſe à Rome, puiſque le Concordat oblige les Papes de déléguer, *in partibus*, pour la déciſion des Cauſes qui s'y préſentent ; ſeulement il y aura cette différence, qu'au lieu que maintenant il faut en chaque Cauſe ſe pourvoir à Rome, pour la Délégation deſdits Juges, ils ſe trouveront lors tous nommés pour la déciſion de toutes les cauſes du Royaume ; ce qui facilitant la punition des crimes des Eccléſiaſtiques, doit ôter tout prétexte aux Parlemens, d'entreprendre, comme ils font, ſur la Juſtice de l'Egliſe, & aux Eccléſiaſtiques tout ſujet de ſe plaindre d'eux.

Auſſi ceux qui ſont ennemis déclarés de l'Egliſe, ou envieux de ſes immunités, auront à l'avenir la bouche fermée contr'elle : & les meilleurs de ſes enfans, qui n'ont pas voulu parler en ce ſujet juſqu'à préſent, pour ſoutenir ſa cauſe, parleront hardiment & la tête levée, défendant ſon autorité, contre ceux qui la voudroient opprimer ſans raiſon.

Je

Je ſçai bien que le Saint Siége appréhendera que ſes Délégués établis, comme je le propoſe, puiſſent prendre avec le tems une dictature perpetuelle; mais les changeant de tems en tems, comme je l'eſtime à propos & néceſſaire; cet inconvénient ne ſera point à craindre, & ſi l'on continue à obtenir de Rome les Réliefs d'appels en chaque cauſe, comme on le peut ſouffrir, les droits du Saint Siége demeureront en leur entier, ſans aucune diminution.

On dira, peut-être, qu'il ne faudroit pas plus de tems, pour obtenir de Rome nouvelle délégation de Juges, à chaque crime qui ſe commettra, que pour avoir un Rélief d'appel, pour renvoyer à ceux qui ſeront déja délégués; mais il y a bien de la différence, étant certain qu'un des principaux abus, qui empêchent la punition des crimes des Clercs, conſiſte en ce que l'Appellant obtient d'ordinaire à Rome ſon Renvoi devant tel Juge que bon lui ſemble en France, par colluſion avec des Banquiers qui pour de l'argent ſervent leurs Parties comme ils veulent.

SECTION VI.

Qui repréſente le mal que reçoit l'Egliſe des quatre exemtions dont jouiſſent diverſes Egliſes au préjudice du Droit commun, & propoſe les moyens d'y remédier.

EXemtion eſt une Diſpenſe, ou Rélaxation, de l'obligation que l'on a d'obéir à ſon Supérieur: Il y en a de différentes eſpéces; les unes ſont de Droit, les autres de Fait.

Les exemtions de Droit, ſont celles dont on jouit par la Conceſſion d'un Supérieur légitime, qui les donne avec connoiſſance de cauſe.

L'Exemtion de Fait, eſt celle dont on eſt en poſſeſſion ſans titre, * mais ſeulement par l'uſage d'un tems immémorial.

Au lieu que le premier genre des Exemtions

(* *Quod enim, quæ ſine Privilegio poteſt acquiri, conſuetudine immemoriali*, diſent les Canons.)

Exemtions eſt approuvé des Caſuiſtes, comme fait d'une légitime autorité.

Le dernier, qui de ſoi n'eſt pas légitime, n'eſt pas toujours condamné par eux; parce que ceux qui jouiſſent de tems immémorial d'un privilége, ont eu autrefois des Bulles, qui le leur accordoient, bien qu'ils ne les puiſſent montrer.

Il y a trois diverſes exemtions des lieux; La premiere eſt celle des Monaſtéres des Mendians, que l'Evêque ne viſite pas, bien qu'il y ſoit reçu ſolemnellement quand il y va, qu'il y puiſſe tenir ſes Ordres, & faire toutes les fonctions Epiſcopales, quand bon lui ſemble.

La ſeconde eſt de beaucoup d'autres lieux, auſquels ils ne ſont point reçus, & ne peuvent faire aucune fonction Epiſcopale, s'ils ne donnent une declaration, que c'eſt ſans préjudice des droits & priviléges deſdits lieux: l'Abbaye de Marmoutier, celle de Vendôme, & pluſieurs autres ſont en ces termes.

La troiſiéme eſt de certains territoires, en l'étendue deſquels l'Evêque n'exerce aucune Juriſdiction, non pas même

même ſur les laïques, ſur leſquels ceux qui jouiſſent d'une telle exemtion, ont ſeuls la Juriſdiction & la puiſſance appellée communement, *Lex Diocæſana*: Les Abbaïes de ſaint Germain des Prez, de Corbie, de ſaint Florent le Viel, de Feſcamp & pluſieurs autres, ſont en ces termes dans toute l'étendue de leur territoire, les ſeuls Religieux exercent toute la Juriſdiction Epiſcopale.

Ils donnent Diſpenſe des Bans, ils décernent les Monitoires, ils publient les Jubilés, aſſignent les Stations en ſuite des Proviſions de Rome; les *Viſa* s'expédient en leurs noms; ils prétendent même avoir droit de choiſir tels Evêques que bon leur ſemblera, pour donner les Ordres, ſans permiſſion de leur Evêque Diocéſain.

Enfin ils donnent les Démiſſoires, pour recevoir les Ordres de tel Evêque que bon leur ſemble.

Telle eſt l'Exemtion du Chapitre de Chartres, en vertu de laquelle l'Evêque ne peut faire ſon entrée dans l'Egliſe, qu'il ne donne acte par lequel il promet deconſerver tous les priviléges de l'Egliſe, ni faire aucune Viſite, ni du S. Sa-

crement, ni des ſaintes Huiles.

Ces perſonnes ſont tellement exemtes de la Juriſdiction des Evêques, que lorſqu'un Chanoine vient à délinquer, le Chapitre lui donne des Juges pour lui faire ſon procès, & s'il y a appel de Jugement, on ſe pourvoit à Rome pour avoir des Juges *in Partibus*, parce que cette Egliſe AD SANCTAM ROMANAM ECCLESIAM, ADMISSO NULLO MEDIO, PERTINET.

Ils publient des Indulgences; ils ont cent & tant de Paroiſſes; ils exercent toute la Juriſdiction Diocéſaine, & l'Appel de toutes leurs Sentences va à Rome; ils ordonnent de toutes les Proceſſions Générales.

De cette même nature eſt ſaint Martin de Tours.

Quatre ſortes de perſonnes ſe trouvent principalement exemtes dans l'Egliſe; les Archevêques des Primats; les Evêques des Archevêques; les Moines, & les Réligieux des Evêques; & les Chanoines des Evêques, & Archevêques.

Telles Exemtions ſe trouvent différentes en pluſieurs circonſtances; les unes ſeulement exemtent les perſonnes,

nes, & les autres exemtent les lieux de leurs demeures, & cela différemment.

Anciennement les Archevêques étoient ſujets aux Primats, * auſquels le Pape envoyoit le PALLIUM pour exercer puiſſance & autorité ſur les Métropolitains. Depuis ce tems ceux de France, à la réſerve de ceux de Tours, de Sens, & de Paris, ont obtenu ou par Bulle, ou par Preſcription, permiſſion de ne rélever pas des Primats.

Quelques Evêques † ſe ſont auſſi fait exemter par le Pape de la ſujettion de leurs Archevêques.

Les Moines ſont preſque tous exemts de la Juriſdiction ordinaire, & leur

(* Depuis 60. ans ſeulement, l'Archevêque de Rouen a ſécoué le joug du Primat de Lyon, & s'eſt fait Primat de Normandie.)

(† L'Evêque du Puy eſt exemt de l'Archevêché de Bourges, & pluſieurs en Italie le ſont auſſi; ils doivent pourtant ſe trouver aux Conciles Provinciaux que l'Archevêque tient.

Saint Gregoire de Tours exemta un Hôpital, une Egliſe & un Monaſtére de la Juriſdiction de l'Evêque d'Autun, à la Priére de la Reine Brunehaut, & de ſon petit-fils le Roi Thierry.

Crotbert, Archevêque de Tours, exemta de ſa Juriſdiction le Monaſtére de Saint Martin.)

droit eſt fondé en la propre conceſſion des Evêques, ou en celle des Papes; leurs Exemtions les plus anciennes, comme ſont celles qui leur ont été accordées il y a ſept à huit cens ans, viennent des Evêques & Archevêques; mais toutes celles qu'ils ont obtenues depuis ce tems, leur ont été accordées par les Papes, à l'une de ces fins, ou pour empêcher que l'abord & la Cour des Evêques ne troublât leur ſolitude, ou pour les garantir de la rigueur de quelques-uns, dont ils étoient, ou préſuppoſoient être traités rudement.

Les derniers qui ſe ſont exemtés de leurs Supérieurs ſont les Chanoines. En leur premiere Inſtitution, ils étoient ſi étroitement liés & unis à leurs Evêques, qu'ils ne pouvoient rien faire ſans leur permiſſion; & ſe ſouſtraire de leur obéiſſance, c'eût été le plus grand crime qu'ils euſſent pu commettre en ce tems-là.

Pluſieurs ont eſtimé que toutes leurs Exemtions viennent des Antipapes, ou qu'elles ſont manifeſtement ſubreptices, ou ſimplement fondées ſur la poſſeſſion d'un tems immémorial; mais c'eſt choſe très-certaine, qu'il y en a quelques-

quelques-unes plus anciennes que les Schiſmes, & plus autoriſées que celles qui tirent leur force & leur vertu des Antipapes.

Les plus légitimes, en ont accordé quelques-unes, * ou enſuite des conceſſions des Evêques, ou des tranſactions faites avec eux; ou de leur propre mouvement, ſous prétexte de garantir les Chanoines des mauvais traitemens qu'ils reçevoient d'eux.

Pour pénétrer cette matiere juſqu'au fond, & diſtinguer clairement les bonnes Exemtions des mauvaiſes, il faut conſidérer différemment les Bulles qui les autoriſent.

Autres ſont celles qui ont été accordées par les Papes auparavant le malheur des Schiſmes.

Et autres celles qui ont été données depuis l'extinction des Schiſmes.

Celles du premier genre doivent être tenues bonnes & valables; mais telles Bulles étant une Exemtion du droit commun qui eſt toujours odieuſe, il

(* Une Lettre d'Alexandre III. donnée au Chapitre de Paris, juſtifie que les Papes ont accordé des exemtions.

faut les examiner ſoigneuſement afin de ne ſe tromper pas en leur teneur ; Etant certain que beaucoup peuvent être miſes en avant, comme Bulles d'Exemtion, qui ſont ſimples Bulles de protection qui s'obtenoient anciennement, & Bulles qui accordent quelques priviléges particuliers, mais non pas une Exemtion de la Juriſdiction ordinaire, ou Bulles qui donnent ſeulement pouvoir aux Chapitres d'exercer une Juriſdiction ſubalterne à celle des Evêques, ſemblable à celle des Archidiacres, qui en certaines Egliſes ont droit d'excommunier, d'interdire, & ordonner des pénitences publiques, bien qu'ils ſoient toujours ſoumis à la Juriſdiction des Evêques.

Quant aux Bulles du ſecond genre étant nulles de plein droit, par le défaut de la puiſſance légitime en ceux qui les ont octroyées, particuliérement par la Conſtitution du Pape Martin V. * laquelle caſſe toutes les Bulles obtenues durant les Schiſmes ; on ne peut ſans malice,

(* Les exemtions de Sens, Paris, Bourges, Bourdeaux, Limoges, Meaux Auxerre & le Mans, ont été obtenues des Antipapes.)

malice, ou ſans ignorance vouloir s'en prévaloir au préjudice du droit commun.

Celles du troiſiéme genre ont été accordées, ou pour ſervir de nouvelle Exemtion, ou pour en confirmer de précédentes.

Les premieres doivent être réputées nulles, ou parce qu'elles ſont directement contraires au Décret dont a parlé Martin V. ou parce qu'elles ont été ſubreptivement obtenues, ainſi que les Parlemens de Paris & de Toulouſe l'ont jugé contre les Chapitres d'Angers, & de Cahors.

Les ſecondes n'ayant été accordées, que pour confirmer un droit ancien, qui ne ſe trouve jamais valablement établi, doivent, au jugement de toutes perſonnes dépouillées de paſſion, être ſans effet.

Il reſte à voir ſi les Exemtions * fondées ſur les ſimples conceſſions faites par les Evêques, ou aux tranſactions

(* Les exemtions d'Auxerre, Noyon, Orléans, Beauvais, Châlons, Angers, Poitiers & Lyon ſont fondées aux Conceſſions des Evêques & Tranſactions paſſées avec eux.)

& Sentences arbitrales intervenues ſur ce ſujet contr'eux & leurs Chapitres ſont bonnes & valables.

S'il n'eſt jamais permis aux Evêques d'aliéner leur temporel ſans un avantage & un profit manifeſte, moins peuvent-ils renoncer à leur autorité ſpirituelle, au grand préjudice de l'Egliſe, qui voit par ce moyen diviſer ſes membres de leur Chef, & changer la régle qui la fait ſubſiſter, en confuſion qui la perd & la ruine.

La nullité des tranſactions, des compromis, ou des Sentences arbitrales eſt par ce principe, toute évidente : Celui ne peut compromettre ni tranſiger de ce dont la diſpoſition ne lui eſt pas libre ; & s'il ſe trouve des Auteurs qui eſtiment qu'on peut tranſiger des choſes ſpirituelles, tous en exemtent quelques-unes, entre leſquelles la ſujettion de cette nature a le premier lieu: En effet ces ſortes de titres ſont invalides au fait dont il s'agit, que quand même ils ſeroient confirmés par les Papes, ils n'auroient pas aſſez de force pour priver de leur droit les ſucceſſeurs des Evêques, qui ſe ſeroient dépouillés de leur Supériorité en l'une des trois

trois façons ſpecifiées ci-deſſus.

Comme la raiſon fait connoître qu'aucune de ces voies ne peut valoir contre le droit commun ; elle fait voir auſſi que les Bulles ſimplement confirmatives des ſuſdites conceſſions, tranſactions, ou Sentences arbitrales, ne donnent aucun droit à ceux qui s'en veulent ſervir, parce qu'elles ne peuvent avoir plus de force que les fondemens qu'elles ſuppoſent.

Un ſeul point demeure ſujet à examen, ſçavoir ſi la coutume & l'ancienne poſſeſſion en laquelle ſe trouvent les Chapitres contre l'autorité de leurs Evêques, eſt un titre aſſez valable, pour faire ſouffrir à l'Egliſe le mal que lui apportent les Exemtions.

* La coutume eſt une régle bien trompeuſe ; les mauvaiſes quoique très-anciennes ſont univerſellement condamnées, & toutes celles qui ſont contre le droit commun, & qui renverſent un

(* Cyprianus. *Fruſtra quidam qui ratione vincuntur conſuetudinem nobis opponunt, quaſi conſuetudo major ſit veritate, aut non fuerit in ſpiritualibus ſequendum ; ſi melius fuerit à Spiritu Sancto revelatum.*)

Ordre établi par des Conſtitutions Eccléſiaſtiques, doivent être tenues pour telles, & ne peuvent être un juſte fondement de preſcription, beaucoup moins encore en ce qui eſt du Droit Canon, qu'au Civil, vu que les établiſſemens de l'Egliſe tirent leur origine d'un principe plus aſſuré; & par tout on doit décider la difficulté propoſée en diſant, que la coutume doit ſervir de titre en ce qui peut être poſſedé par le droit commun, mais jamais en ce dont la poſſeſſion le viole, auquel cas elle eſt tout-à-fait inutile, ſi elle n'eſt accompagnée d'un titre ſi autentique, qu'il ſoit exemt de tout ſoupçon; d'où il réſulte que le droit commun aſſujettiſſant tous les Chanoines à leurs Evêques; il n'y a point de coutume aſſez puiſſante pour les exemter de cette ſujettion.

Il eſt impoſſible de s'imaginer les divers maux dont les Exemtions ſont l'origine & la cauſe. Elles renverſent l'ordre que l'Egliſe a établi conformément à celui de la raiſon, qui veut que les inférieurs ſoient ſoumis à leurs Supérieurs. Elles ruinent la concorde qui doit être entre le Chef & ſes Membres, elles

elles autoriſent toutes ſortes de violences, & rendent pluſieurs crimes impunis, tant en la perſonne des Privilégiés qu'en celle de beaucoup de libertins, qui cherchent le couvert à leur ombre.

On peut pourvoir à ce mal par deux moyens: ou en aboliſſant abſolument toutes ces Exemtions, ou en ſe contentant de les régler.

Je ſçai bien que le premier expédient comme plus abſolu eſt plus difficile, mais puiſqu'il n'eſt pas impoſſible, je ne laiſſe pas de le propoſer à V. M. qui a toujours pris plaiſir à faire ce que ſes Prédéceſſeurs n'ont oſé tenter.

Je n'eſtime pas cependant à propos d'en uſer ainſi en ce qui eſt des Exemtions, dont jouiſſent les Réligieux, & leurs Monaſteres. Etant épars en divers Diocéſes, l'Uniformité de l'eſprit qui les doit régir, requiert qu'au lieu d'être gouvernés par divers Evêques, dont les eſprits ſont différens, ils le ſoient par un ſeul Chef régulier, & ſur ce fondement je ſoutiens hardiment, qu'il eſt auſſi néceſſaire de les laiſſer dans la poſſeſſion des légitimes Exemtions dont ils jouiſſent, comme il eſt juſte d'en connoître la validité, par l'exa-

men de leurs Bulles, qu'ils étendent quelquefois plus que la raiſon ne permet.

Mais je dis bien plus, qu'on peut abolir les autres Exemtions avec tant de profit pour l'Egliſe, que ce motif univerſel eſt ſuffiſant pour faire mépriſer les intérêts particuliers en cette occaſion.

Il ſuffit qu'une choſe ſoit juſte pour ſe porter à l'entreprendre, & l'on y eſt abſolument obligé lorſqu'elle eſt tout-à-fait néceſſaire.

L'Egliſe ayant ſubſiſté juſqu'à préſent ſans le changement que je propoſe, je ne ſuppoſe pas qu'il ait cette derniere qualité, mais je dis qu'il ſeroit extrêmement utile en ce qu'il ôteroit tout ſujet d'excuſe aux Evêques s'ils manquoient à faire leurs Charges.

Pour ſe ſervir de ce premier moyen, il ne faudroit autre choſe qu'une révocation faite par Sa Sainteté, des Exemtions & Priviléges dont il eſt queſtion, & un pouvoir aux Evêques d'exercer leur Juriſdiction ſur leurs Chapitres, & tous autres Exemts, à l'exception de ceux que j'ai dit ci-deſſus.

Une Bulle de cette teneur, accompagnée

gnée d'une Déclaration de V. M. vérifiée en ſes Parlemens & en ſon Grand Conſeil, romproit les chaînes qui lient les mains aux Prélats de ſon Royaume, & les rendroit reſponſables des déſordres de leurs Diocéſes, dont il leur eſt quaſi impoſſible de répondre maintenant.

L'Obtention de cette Bulle, ſeroit à mon avis, d'autant plus aiſée, qu'elle eſt conforme aux ouvertures du Concile de Trente, qui déclare nommément * que les Chapitres & les Chanoines ne peuvent en vertu de quelque Exemtion, coutume, poſſeſſion, Sentence, ſerment, & Concordat que ce puiſſe être, s'empêcher d'être viſités, corrigés, & châtiés par leurs Evêques, ou autres perſonnes députées de leur part; & quand

(* Seſſ. 14. Ch. de Ref. I. *Capitula Cathedralium & aliarum majorum Eccleſiarum illorum Perſona Exemtionibus, Conſuetudinibus, Sententiis, Juramentis, Concordatis, fieri ſi poſſint, quominus à ſuis Epiſcopis, & aliis majoribus Prælatis per ſeipſos ſolos, vel illis quibus ſine videtur adjunctis, juxta Canonicas ſanctiones, toties quoties opus fuerit viſitari, corrigi & emendari, etiam authoritate Apoſtolica poſſint & valeant.*)

quand même cet Expédient ne ſeroit pas goûté à Rome, où les nouveautés, bien qu'utiles, ſont aſſez ſouvent odieuſes; & où la moindre oppoſition empêche d'ordinaire de grands biens; V. M. faiſant obſerver en ce ſujet le Décret du Concile, n'aura beſoin d'aucune nouvelle expédition.

Je ſçai bien que ce remède ſera improuvé des Parlemens, dans l'eſprit deſquels l'uſage & la pratique prévalent ſouvent à quelques raiſons qui puiſſent être apportées; mais après avoir vu ce bien, & conſidéré tous les obſtacles qui s'y peuvent rencontrer; je dis hardiment qu'il ſeroit beaucoup meilleur de paſſer par-deſſus, que de s'arrêter pour quelque oppoſition qu'on puiſſe faire; & V. M. peut ſe porter au changement, avec d'autant plus de raiſon, qu'en remettant les choſes au droit commun, elle les rétabliroit en leur nature, & qu'il eſt quelquefois bien ſéant aux Souverains d'être hardis en certaines occaſions, qui ne ſont pas ſeulement juſtes, mais dont l'importance ne peut être révoquée en doute. *

Les

(* Iſiodore. *Sæpe per Regnum Terrenum, Cœleſte Regnum profecit, ut qui infrà Eccleſiam poſiti contra Fidem & Diſciplinam Eccleſiæ agunt, vigore Principum conterantur.*)

Les Chanoines tiennent leurs titres ſi cachés, qu'il eſt impoſſible d'en avoir connoiſſance, ſi ce n'eſt par autorité du Roi; ils en ſuppoſent même ſouvent lorſqu'ils n'en ont point; ce dont Pierre de Blois & Pierre le Vénérable ſe plaignent ouvertement.

Bien que l'utilité de ces deux expédiens, qui ne ſont qu'un en effet, les doive faire approuver; néanmoins la crainte que j'ai que la difficulté qui ſe trouveroit en leur exécution, les rendît inutiles, me fait paſſer au ſecond; qui conſiſte à faire nommer des Commiſſaires, Evêques, Chanoines, & Réligieux, qui joints à des Députés du Conſeil & des Parlemens, ſe faſſent repréſenter toutes les Exemtions, & les Priviléges des Egliſes; afin qu'étant rapportées à V. M. celles qui ſe trouveront bonnes & valables, puiſſent être réglées, & celles qui n'auront point de légitime fondement ſoient retranchées & abolies: Il y a d'autant plus d'ouverture à la pratique de cet expédient, que les

Ordonnances

Ordonnances d'Orléans, * faites ſous François II. ont un Article exprès, pour le réglement des Exemtions.

Si enſuite il plaiſoit au Pape de donner pouvoir en chaque Métropole, aux Juges délégués que nous avons propoſés ci-deſſus, de regler par l'autorité du Saint Siége; ce que les Evêques ne pourront faire par eux-mêmes, à cauſe des Exemtions, qui demeureront en leur force & vigueur, & que V. M. commande à ſon conſeil de prendre connoiſſance des différends qui ſurviendront ſur un tel ſujet; Elle remédiera abſolument à tous les maux, dont tels Priviléges ſont cauſe.

SEC-

(* Ordonnance d'Orléans, Article XI. *Tous Chanoines & Chapitres, tant Séculiers que Réguliers, & des Egliſes Cathédrales ou Collegiales, ſeront indifféremment ſujets à l'Archevêque, ou Evêque Diocèſain, ſans qu'ils puiſſent s'aider d'aucun Privilége d'Exemtion, pour le regard de la Viſitation & Punition des crimes, nonobſtant Oppoſition ou Appellation quelconque, ſans préjudice d'icelles, deſquelles nous avons évoqué la connoiſſance, & icelle retenue à notre Conſeil Privé.*)

SECTION VII.

Qui repréſente les inconveniens qui arrivent de ce que les Evêques ne pourvoyent pas de plein droit aux Bénéfices qui ſont ſous eux.

RESTE à parler du mal qui vient de ce que les Evêques ne diſpoſent pas de la plus grande partie des Cures de leurs Diocéſes, auſquelles les Patrons Eccléſiaſtiques ou Laïques ont Droit de préſenter.

Les Eccléſiaſtiques commencerent à jouir du Droit de Patronage * au Concile d'Orange, où il fut ordonné que les Evêques qui feroient bâtir des Egliſes dans un autre Diocéſe, auroient Droit d'y mettre des Prêtres à leur volonté, pourvu qu'ils fuſſent jugés capables par l'Evêque Diocéſain.

(† Le même Droit fut auſſi donné par Juſtinien aux Laïques qui voudroient

(* L'An 441)
(† Novel. 123. Ch. XVIII. An 541.)

droient fonder des Chapelles, ce qu'ils obtinrent enſuite à l'égard des Monaſtéres mêmes, dont ils ſe rendroient Fondateurs.

* Le neuviéme Concile de Tolède, étendit encore le Droit de Patronage Laïque aux Egliſes Paroiſſiales, permettant aux Fondateurs de nommer les Curés, de peur que la négligence avec laquelle les Evêques ſatisferoient à leurs Fondations, ne détournât d'en faire de nouvelles.

Le Droit ſe perdoit au commencement lorſque les Fondateurs perdoient la vie; Juſtinien, Grégoire & Pellagius l'étendirent à leurs enfans: enfin ſous Charlemagne, il paſſa aux héritiers, quels qu'ils puſſent être, ce qui a continué juſqu'à préſent.

Ce Droit qui eſt loué par pluſieurs Peres de l'Egliſe, ayant été confirmé par divers Conciles, & ſpécialement par celui de Trente, doit être conſidéré comme Saint & inviolable, pour ſon ancienneté, pour ſon autorité, fondée ſur les Canons des Peres & des Conciles,

(* L'Epître de Saint Gregoire à Secundinus, l'an 1598. juſtifie ce point.)

Conciles, & pour l'utilité qui en revient à l'Egliſe, en faveur de laquelle on fait beaucoup de Fondations, pour s'acquerir par ce moyen le pouvoir de nommer ceux qui en doivent jouir.

Mais quand je me remets devant les yeux que la néceſſité n'a point de Loi, & que l'uſage d'un Privilége, qui a été bon dans la ferveur des Fondateurs, eſt maintenant ſi préjudiciable par la corruption de ceux qui ſont héritiers de leurs biens, & ne le ſont ni de leur zéle ni de leur vertu, ni quelquefois même de leur Religion, qu'il eſt impoſſible de le continuer ſans expoſer beaucoup d'ames à leur perte: j'oſe dire hardiment qu'on ne peut s'exemter de remédier à un déſordre de telle conſéquence, ſans en être reſponſable devant Dieu.

Beaucoup penſeront que le meilleur reméde de ce mal, eſt d'en abolir entiérement la cauſe, mais lorſque je conſidére que ce qui eſt légué à Titre onéreux, c'eſt-à-dire, par le tranſport de ſon propre bien, ne peut être poſſedé avec Juſtice, qu'en accompliſſant les conditions auſquelles il a été donné, & que les Peres du Concile de Trente, qui

qui en connoiſſoient les abus, n'ont oſé penſer à le changer, je me trouve arrêté, & je ne crois pas qu'un particulier puiſſe ſans témérité propoſer un tel reméde, il vaut mieux avoir recours à un moyen plus doux, aucunement propoſé par le Concile de Trente, * bien qu'il ne l'ait pas propoſé autrement.

Ce moyen eſt, † que le Synode éliſe des Examinateurs, par leſquels tous les aſpirans aux Bénéfices chargés d'ames, ſoient ſoigneuſement examinés, afin que leur capacité & leur probité étant connues, ils puiſſent enſuite en propoſer deux ou trois des plus capables aux Patrons de Cures qui vaqueront, à ce qu'ils choiſiſſent & préſentent à l'Evêque, celui qui leur ſera le plus agréable.

Je ſçai que cet expédient ôte un peu de la liberté qu'ont aujourd'hui les Patrons en France, mais puiſqu'en la leur reſtreignant, il la leur laiſſe toutefois, & qu'il ôte le moyen de mettre des perſonnes incapables dans les Cures, il

(* Seſſ. 2. Ch. 18. de Reff.)
(† Idem Seſſ. 24. du même Chap.

il doit être reçu, & ce, d'autant plus volontiers, à mon avis, qu'en remédiant au mal qui arrive, des préſentations aux Cures, ſi l'Ordre du Concile eſt obſervé, il remédiera à ceux qui ſont cauſés par la facilité avec laquelle les Archevêques pourvoyent ſouvent les Prêtres, que leurs Suffragans ont refuſés, en ce que, comme le Concile veut que les Examinateurs qu'il propoſe pour être Juges de la capacité de ceux qui doivent être nommés aux Cures, ſoient obligés de rendre compte de leurs actions aux Conciles Provinciaux; auſſi ne veut-il pas que les Archevêques paſſent par deſſus leur Jugement, ſans un ſujet ſi légitime, qu'il ne puiſſe être revoqué en doute.

SECTION. VII.

De la réformation des Monaſtéres.

APRE'S de ſi juſtes Réglemens, que ceux qui ſont apportés ci-deſſus, il eſt de la piété de V. M. d'autoriſer, autant qu'Elle pourra, la réforme des Religions. Je

Je ſçai bien que beaucoup de conſidérations donnent lieu de craindre que celles qui ſe ſont faites de notre tems ne ſoient pas ſi auſtéres en leur progrès qu'en leur commencement ; mais il ne faut pas laiſſer d'y tenir la main, & de les favoriſer, vu que le bien ne change pas de nature pour être de peu de durée, mais qu'il eſt toujours bien, & que celui qui fait ce qu'il peut avec prudence, pour une bonne fin, fait ce qu'il doit, & ſatisfait à ce que Dieu demande de ſes ſoins.

Il eſt bien vrai que j'ai toujours penſé, ainſi que je l'eſtime encore à préſent, qu'il vaudroit mieux établir des réformes modérées, dans l'obſervation deſquelles les corps & les eſprits puſſent ſubſiſter aucunement à leur aiſe, que d'en entreprendre de ſi auſtéres, que les plus forts eſprits, & les corps les plus robuſtes ayent de la peine à en ſupporter la rigueur : les choſes tempérées ſont d'ordinaire ſtables, & permanentes, mais il faut une grace extraordinaire pour faire ſubſiſter ce qui ſemble forcer la nature.

Il eſt encore à remarquer que les réformes des Religions de ce Royaume, doivent

doivent être différentes de celles des autres Etats, leſquels étant exemts d'héréſie, requiérent plutôt une profonde humilité, & une ſimplicité exemplaire aux Religieux, que la doctrine tout-à-fait néceſſaire en ce Royaume, auquel l'ignorance des plus vertueux Religieux du monde, peut être auſſi préjudiciable à quelques ames qui ont beſoin de leur érudition, comme leur zéle & leur vertu ſont utiles à d'autres, & à eux-mêmes.

Je dois dire en paſſant ſur ce ſujet, qu'en ce qui concerne particuliérement la réformation des Monaſtéres des filles, c'eſt un expédient qui n'eſt pas toujours infaillible, de remettre les Elections, & particuliérement les Triennales, au lieu de la Nomination du Roi.

Les Brigues & les Factions qui prennent pied dans la foibleſſe de ce Sexe, ſont ſi grandes quelquefois, qu'elles ne ſont pas ſupportables ; & j'ai vu par deux fois V. M. être contrainte de l'ôter des lieux où elle l'avoit miſe, pour remettre les choſes en leur premier état.

Comme il eſt de la piété de V. M. de travailler au Réglement des anciennes

nes Religions ; il eſt de ſa prudence d'arrêter le trop grand nombre de nouveaux Monaſteres qui s'établiſſent tous les jours.

Il faut en ce faiſant mépriſer l'opinion de certains eſprits, auſſi foibles que dévots, & plus zélés que prudens, qui eſtiment ſouvent que le ſalut des ames & celui de l'Etat, dépendent de qui eſt préjudiciable à tous les deux.

Ainſi qu'il faudroit être, ou méchant ou aveugle, pour ne voir & n'avouer pas que les Religions ſont non-ſeulement utiles, mais même néceſſaires ; auſſi faut-il être prévenu d'un zéle trop indiſcret, pour ne connoître pas que l'excès en eſt incommode, & qu'il pourroit venir à un tel point, qu'il ſeroit ruineux.

Ce qui ſe fait pour l'Etat, ſe faiſant pour Dieu, qui en eſt la baze & le fondement ; réformer les maiſons déja établies, & arrêter l'excès des nouveaux établiſſemens, ſont deux œuvres agréables à Dieu, qui veut la régle en toutes choſes.

SEC-

SECTION IX.

De l'obéïſſance qu'on doit rendre au Pape.

L'ORDRE que Dieu veut être obſervé en toutes choſes, me donne lieu de repréſenter ici à V. M. qu'ainſi que les Princes ſont obligés à reconnoître l'autorité de l'Egliſe, à ſe ſoumettre à ſes Saints Décrets, & y rendre une entiere obéïſſance, en ce qui concerne la Puiſſance Spirituelle que Dieu lui a miſe en main pour le ſalut des hommes, & qu'ainſi qu'il eſt de leur devoir de maintenir l'honneur des Papes, comme Succeſſeurs de Saint Pierre, & Vicaires de Jeſus-Chriſt ; auſſi ne doivent-ils pas céder à leurs entrepriſes, s'ils viennent à étendre leur Puiſſance au-delà de ſes limites.

Si les Rois ſont obligés de reſpecter la Thiare des Souverains Pontifes, ils le ſont auſſi de conſerver la Puiſſance de leur Couronne.

Cette vérité eſt reconnue de tous les Théologiens, mais il n'y a pas peu de

difficulté de bien distinguer l'étendue & la subordination de ces deux Puissances.

En telle matiere il ne faut croire ni les Gens du Palais, qui mesurent d'ordinaire celle du Roi, par la forme de sa Couronne, qui étant ronde, n'a point de fin; ni ceux qui par l'excès d'un zéle indiscret, se rendent ouvertement Partisans de Rome.

La raison veut qu'on entende, & les uns & les autres, pour résoudre ensuite la difficulté par des personnes si Doctes, qu'elles ne puissent se tromper par ignorance; & si sinceres, que ni les intérêts de l'Etat, ni ceux de Rome, ne les puissent emporter contre la raison.

Je puis dire avec vérité avoir toujours trouvé & les Docteurs de la Faculté de Paris, & les plus Sçavans Religieux de tous les Ordres si raisonnables en ce sujet, que je ne leur ai jamais vu aucune foiblesse qui les eût empêché de vouloir défendre les justes droits de ce Royaume; aussi n'ai-je jamais remarqué en eux aucun excès d'affection pour leur Pays natal, qui les pût porter à vouloir, contre les vrais sentimens

de la Religion, diminuer ceux de l'Eglise pour augmenter les autres.

En telles occasions, l'opinion de nos Peres doit être de grand poids, les Historiens & les plus célébres Auteurs, dépouillés de passion, qui ont écrit en chaque siécle, doivent être consultés soigneusement en ces rencontres, auxquelles rien ne nous peut être si contraire que la foiblesse ou l'ignorance.

SECTION X.

Qui met en avant l'état qu'on doit faire des Lettres, & montre comme elles doivent être enseignées dans ce Royaume.

L'IGNORANCE que je viens de représenter être quelquefois préjudiciable à l'Etat, me donne lieu de parler des Lettres, l'un des plus grands ornemens des Etats; & je le dois faire en cet endroit, puisque leur Empire est justement dû à l'Eglise; entant que toute sorte de vérités ont un naturel rapport à la premiere, des Sacrés Mystéres, de laquelle la sapience éternelle a voulu

que l'Ordre Eccléſiaſtique fût le dépoſitaire.

Comme la connoiſſance des Lettres eſt tout-à-fait néceſſaire en une République, il eſt certain qu'elles ne doivent pas être indifféremment enſeignées à tout le monde.

Ainſi qu'un corps qui auroit des yeux en toutes ſes parties, ſeroit monſtrueux; de même un Etat le ſeroit-il, ſi tous ſes ſujets étoient ſçavans, on y verroit auſſi peu d'obéïſſance, que l'orgueil & la préſomption y ſeroient ordinaires.

Le commerce des Lettres banniroit abſolument celui de la marchandiſe, qui comble les Etats de richeſſes; ruineroit l'Agriculture, vrai mere nourice des peuples, & déſerteroit en peu de tems la pépiniere des Soldats, qui s'élevent plutôt dans la rudeſſe de l'ignorance, que dans la politeſſe des ſciences: enfin il rempliroit la France de chicaneurs, plus propres à ruiner les familles particulieres, & à troubler le repos public, qu'à procurer aucun bien aux Etats.

Si les Lettres étoient profanées à toutes ſortes d'eſprits, on verroit plus de

de gens capables de former des doutes, que de les réſoudre; & beaucoup ſeroient plus propres à s'oppoſer aux vérités qu'à les défendre.

C'eſt en cette conſidération que les politiques veulent en un Etat bien réglé, plus de Maîtres ès Arts-Mécaniques, que de Maîtres ès Arts-Libéraux pour enſeigner les Lettres.

J'ai ſouvent vu, pour la même raiſon, le Cardinal du Perron ſouhaiter ardemment la ſuppreſſion d'une partie des Colléges de ce Royaume; il déſiroit en faire établir quatre ou cinq célébres dans Paris, & deux dans chaque Ville Métropolitaine des Provinces.

Il ajoutoit à toutes les conſidérations que j'ai rapportées, qu'il étoit impoſſible qu'on pût trouver en chaque ſiécle aſſez de gens Sçavans, pour fournir une grande multitude de Colléges; au lieu que ſi on ſe contentoit d'en avoir un nombre modéré, on les pourroit remplir de dignes ſujets, qui conſerveroient le feu du temple en ſa pureté, & qui tranſmettroient par ſucceſſion non interrompue, les ſciences en leur perfection.

Il me ſemble en effet, lorſque je

conſidére le grand nombre de gens qui font profeſſion d'enſeigner les Lettres, & la multitude des enfans qu'on fait inſtruire, que je vois un nombre infini de malades, qui n'ayant autre but que de boire de l'eau pure & claire, pour leur guériſon, ſont preſſés d'une ſoif ſi déréglée, que recevant indifféremment toutes celles qui leur ſont préſentées, la plus grande partie en boit d'impure, & ſouvent en des Vaiſſeaux empoiſonnés, ce qui augmente leur ſoif & leur mal, au lieu de ſoulager l'un & l'autre.

Enfin de ce grand nombre de Colléges, indifféremment établis en tous lieux, il arrive deux maux, l'un que je viens de repréſenter par la médiocre capacité de ceux qu'on oblige à enſeigner, ne pouvant trouver aſſez de ſujets éminens pour remplir les chaires; l'autre par le peu de diſpoſition naturelle qu'ont aux Lettres beaucoup de ceux que leurs parens font étudier, à cauſe de la commodité qu'ils en trouvent, ſans que la portée de leurs eſprits ſoit examinée, d'où vient que preſque tous ceux qui étudient demeurent avec une médiocre teinture des Lettres; les uns pour n'être pas capables

bles de plus, les autres pour être mal inſtruits.

Quoique ce mal ſoit de grande conſéquence, le reméde en eſt aiſé, puiſqu'il ne faut autre choſe que réduire tous les Colléges des Villes qui ne ſont pas Métropolitaines, à deux ou trois Claſſes ſuffiſantes pour tirer la jeuneſſe d'une ignorance groſſiere, nuiſible à ceux mêmes qui deſtinent leur vie aux armes, ou qui la veulent employer au trafic.

Par ce moyen, auparavant que des enfans ſoient déterminés à aucune condition, deux ou trois ans feront connoître la portée de leurs eſprits; enſuite de quoi les bons qui ſeront envoyés aux grandes Villes, réuſſiront d'autant mieux, qu'ils auront le génie plus propre aux Lettres, & qu'ils ſeront inſtruits de meilleure main.

Ayant ainſi pourvu à ce mal, beaucoup plus grand qu'il ne ſemble, il faut encore ſe garantir d'un autre, auquel la France tomberoit indubitablement, ſi tous les Colléges qui ſont établis étoient en une même main.

Les Univerſités prétendent qu'on leur fait un tort extrême, de ne leur laiſſer

pas privativement à tous autres la faculté d'enſeigner la jeuneſſe.

Les Jéſuites d'autre part ne ſeroient peut-être pas fâchés d'être ſeuls employés à cette fonction.

La raiſon qui doit décider de toutes ſortes de différends, ne permet pas de fruſtrer un ancien Poſſeſſeur de ce qu'il poſſéde avec Titre ; & l'intérêt public ne peut ſouffrir qu'une Compagnie, non-ſeulement recommandable pour ſa piété, mais célébre par ſa Doctrine, comme eſt celle de Jéſuites, ſoit privée d'une fonction dont elle peut s'acquitter avec grande utilité pour le public.

Si les Univerſités enſeignoient ſeules, il ſeroit à craindre qu'elles revinſſent, avec le tems, à l'ancien orgueil qu'elles ont eu autrefois, qui pourroit être à l'avenir auſſi préjudiciable qu'il a été par le paſſé.

Si d'autre part les Jéſuites n'avoient point de compagnons en l'inſtruction de la jeuneſſe, outre qu'on pourroit appréhender le même inconvenient, on auroit de plus juſte ſujet d'en craindre pluſieurs autres.

Une Compagnie qui ſe gouverne plus qu'au-

qu'aucune n'a jamais fait par les Loix de la prudence, & qui ſe donnant à Dieu ſans ſe priver de la connoiſſance des choſes du monde, vit dans une ſi parfaite correſpondance, qu'il ſemble qu'un même eſprit anime tout ſon corps : une Compagnie qui eſt ſoumiſe par un vœu d'obéiſſance aveugle à un chef perpétuel, ne peut ſuivant les Loix d'une bonne politique, être beaucoup autoriſée dans un Etat, auquel une Communauté puiſſante doit être redoutable.

S'il eſt vrai, comme c'eſt une choſe certaine, qu'on ſe plaît naturellement à avancer ceux dont on a reçu les premieres inſtructions, & que les parens ont toujours une particuliere affection pour ceux qui ont rendu ces Offices à leurs enfans ; il eſt vrai qu'on ne ſçauroit commettre l'entiere éducation des jeunes gens aux Jéſuites, ſans s'expoſer à leur donnner une puiſſance d'autant plus ſuſpecte aux Etats, que toutes les Charges & les Grades qui en donnent le maniément, ſeroient enfin remplies de leurs diſciples, & que ceux qui de bonne heure ont pris un afcendant ſur des eſprits, le retinſ-

ſent quelquefois toute leur vie.

Si l'on ajoute que l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, donne à cette Compagnie une ſeconde autorité ſur toutes ſortes de perſonnes, qui n'eſt pas de moindre poids que la premiere; ſi l'on conſidére que par ces deux voies, ils pénétrent les plus ſecrets mouvemens des cœurs & des familles, il ſera impoſſible de ne conclure pas qu'ils ne doivent pas être ſeuls au miniſtére dont il eſt queſtion.

Ces raiſons ont été ſi puiſſantes en tous Etats, que nous n'en voyons aucun qui ait voulu juſqu'à preſent laiſſer l'Empire des Lettres, & l'entiere inſtruction de leur jeuneſſe à cette Compagnie ſeule.

Si cette Société, bonne & ſimple en elle-même, donna tant de jalouſie à l'Archiduc Albert, Prince des plus pieux de la Maiſon d'Autriche, qui n'agiſſoit que par les mouvemens du Conſeil d'Eſpagne, qu'il ne craignit point de l'exclure de certaines Univerſités, où elle étoit déja établie dans la Flandre; & de s'oppoſer aux nouveaux établiſſemens qu'elle vouloit faire dans le Pays de Flandre.

Si

Si elle a donné lieu à certaines Républiques de l'éloigner tout-à-fait de leur domination, quoiqu'avec trop de rigueur, c'eſt le moins qu'on puiſſe faire en ce Royaume, de lui donner quelque retenue, vu qu'elle eſt non-ſeulement ſoumiſe à un chef perpétuel & étranger, mais qui de plus eſt ſujette & toujours dépendante de Princes, qui ſemblent n'avoir rien en plus grande recommandation, que l'abaiſſement & la ruine de cette Couronne.

Ainſi qu'en matiere de foi tous les Etats Catholiques du monde, n'ont qu'une Doctrine, en ce qui ne la concerne pas il y en a beaucoup de différentes, dont ſouvent leurs maximes fondamentales tirent leur origine; ce qui fait qu'ayant beſoin de Théologiens, qui puiſſent en certaines occaſions défendre courageuſement les opinions, qui de tout tems y ont été reçues, & qui s'y ſont conſervées par une tranſmiſſion non interrompue; il leur en faut qui ſoient détachés de toute puiſſance ſuſpecte, & qui n'ayent point de dépendance qui les prive de liberté aux choſes, auſquelles la foi l'a laiſſée à tout le monde.

L'hiſtoire nous apprend que l'Ordre de Saint Benoît avoit été autrefois ſi abſolument Maître des Ecoles, qu'on n'enſeignoit en aucun autre lieu, & qu'il déchut ſi abſolument des ſciences & de la piété tout enſemble au X. ſiécle de l'Egliſe, qui fut appellé malheureux en cette conſidération. Elle nous enſeigne encore que les Dominicains ont eu enſuite le même avantage que ces bons Peres avoient poſſédé les premiers, & que le tems les en a privés comme les autres, au grand préjudice de l'Egliſe, qui ſe trouva alors infecteé de beaucoup d'héréſies ; elle nous apprend par même moyen, qu'il eſt des Lettres comme des oiſeaux de paſſage, qui ne demeurent pas toujours au même Pays. Et partant la prudence politique veut qu'on tâche de prévenir cet inconvenient, qui étant arrrivé deux fois, doit par raiſon être appréhendé une troiſiéme, & qui apparemment n'arrivera pas, ſi cette Compagnie a des compagnons en la poſſeſſion des Lettres.

Tout Parti eſt dangereux en matiere de Doctrine, & il n'y a rien de ſi aiſé que d'en former un ſous prétexte de piété, lorſqu'une Compagnie penſe y être

être obligée par l'intérêt de ſa ſubſiſtance.

L'Hiſtoire du Pape Benoît Onziéme, contre lequel les Cordeliers, piqués ſur le ſujet de la perfection de la pauvreté ; ſçavoir, du revenu de Saint François, s'animérent juſqu'à tel point, que non-ſeulement ils lui firent ouvertement la guerre par leurs Livres, mais de plus, par les armes de l'Empereur, à l'ombre deſquelles un Antipape s'éleva au grand préjudice de l'Egliſe, eſt un exemple trop puiſſant pour qu'il ſoit beſoin d'en dire davantage.

Plus une Compagnie eſt adhérente à ſon chef, plus elle eſt à craindre, particuliérement à ceux auſquels il n'eſt pas favorable.

Puis donc que la prudence n'oblige pas ſeulement à empêcher qu'on nuiſe à l'Etat, mais auſſi qu'on lui puiſſe nuire, parce que ſouvent en avoir le pouvoir, en fait naître la volonté.

Puiſque auſſi la foibleſſe de notre condition humaine requiert un contrepoids en toutes choſes, & que c'eſt le fondement de la Juſtice : il eſt plus raiſonnable que les Univerſités & les Jéſuites enſeignent à l'envi, afin que l'émulation

mulation aiguiſe leur vertu, & que les ſciences ſoient d'autant plus aſſurées dans l'Etat, qu'étant dépoſées entre les mains de leurs Gardiens, ſi les uns viennent à perdre un ſi ſacré dépôt, il ſe trouve chez les autres.

SECTION XI.

Moyens de régler les Abus qui ſe commettent par les Gradués en l'obtention des Bénéfices.

PARCE qu'ainſi qu'il eſt à craindre que toutes ſortes d'eſprits ſe portent aux Lettres, il eſt à deſirer que les bons y ſoient attirés. V. M. ne ſçauroit faire une choſe plus utile pour cette fin, que d'empêcher les abus qui ſe commettent en la diſtribution des Bénéfices, qui doit être faite à ceux auſquels ils ſont dûs pour la récompenſe de leurs travaux.

Il faudroit être ennemi des Lettres & de la Vertu pour révoquer ce Droit en doute. Le Concile de Baſle * & le Con-

(* *Seſſ.* 31. Le Concile de Baſle ordonna que

Concordat qui fut paſſé enſuite au Concile de Latran, entre Leon dixiéme & François premier, l'établiſſent trop clairement pour avoir cette penſée, mais il faudroit être fort contraire à la Juſtice & à la raiſon, pour n'en vouloir pas corriger les abus, ſi grands par les permutations frauduleuſes, par les réſignations ſuppoſées, par l'artifice des Collateurs, & par l'autorité des Indultaires, plus puiſſans que les Gradués, & par l'induſtrie de ceux qui ne doivent leur Grade qu'à leur bourſe, que tant s'en faut que ce Privilége ſoit maintenant le prix de la vertu, qu'il eſt ſeulement de l'artifice & de la fripponnerie de ceux qui étant ignorans aux Lettres, ſont doctes & ſçavans en la chicane.

Le vrai reméde de ce mal conſiſte à faire

la troiſiéme partie des Bénéfices ſeroient conférés aux Maîtres ès Arts, Bacheliers, Licentiés & Docteurs de Médecine, Droit & Théologie, leſquels auroient étudié un certain tems dans une Univerſité Privilégiée.

Par le Concordat qui ſe fit depuis au Concile de Latran entre Leon X. & François I. Il fut arrêté que les Gradués jouiroient des Bénefices vaquans la troiſiéme partie de l'année, à ſçavoir aux mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre.

faire que conformément aux Ss. Canons les Docteurs, & Licentiés en Théologie ſoient préférés à tous ceux qui auront même Grade en d'autres Facultés.

Qu'entre les Théologiens égaux en Grade, ceux qui auront long-tems prêché la Parole de Dieu ou la Théologie, ſoient pourvus devant les autres.

Que les Docteurs & les Licentiés en Droit aient le même avantage ſur les ſimples Maîtres ès-Arts, & qu'entre ces derniers, on préfere ceux qui auront régenté long-tems.

Qu'aucun ne puiſſe recevoir ſes Lettres de Maîtriſe ès-Arts, ni ſes degrés en Droit Civil & Canon, qu'aux Univerſités où il aura étudié.

Qu'on ne donne des Lettres de Maîtriſe qu'à ceux qui auront actuellement fait leur Cours entier en Philoſophie; ni aucun degré en Droit Civil & Canon, qu'à ceux qui auront étudié trois ans entiers aux Ecoles de Droit, & qui auront fait publiquement leurs Actes avec les intervalles de tems requis.

Si on obſerve ſoigneuſement cet ordre, on verra aſſurément le mérite des Lettres avoir prix; & l'ignorance ne pourra plus ſe couvrir de leur manteau, pour

pour à ſon abri, recevoir ce qui n'eſt pas dû à elle.

Si enſuite V. M. délivre ceux qui ſe ſeront rendus célébres aux Lettres, de la perſécution des Indultaires; Elle fera que beaucoup redoubleront leurs travaux pour en recevoir le fruit qu'ils méritent.

SECTION XII.

Du Droit d'Indult.

LE Droit d'Indult tirant ſon origine & ſa force d'une Bulle du Pape Eugéne, * qui ne ſe trouve point, qui le voudroit examiner à la rigueur, trouveroit que le fondement n'en eſt pas ſolide; puiſque la raiſon veut qu'on mette les choſes qu'on ne peut vérifier, & celles qui ne ſont pas, en pareille categorie.

Je ſçai bien que Paul troiſiéme voulant obliger les Préſidens & Conſeillers du

(* Bulle du Pape Eugéne accordée au Roi Charles VIII.)

du Parlement de Paris, † qui s'opposoient à la vérification des Concordats, leur donna pouvoir de nommer aux Bénéfices tant réguliers, que séculiers. Je sçai encore bien que le Chancelier de France, comme chef de cette compagnie, reçut pareil Privilége par la même Bulle. Mais si l'on considére que cette Bulle affecte de tirer sa vertu de celle de son Prédécesseur qui ne se trouve pas; cette considération n'aura point de force, puisque les Jurisconsultes enseignent clairement, qu'un raport ne peut faire foi, si la chose raportée n'est claire & évidente. *

Moins le fondement de ce Privilége est certain, plus les abus qui s'y commettent sont insuportables.

Bien que ce droit soit personnel; c'est-à-dire, qu'il n'ait été accordé qu'à la personne des Officiers spécifiés par la Bulle du Pape Paul II. il passe maintenant à la veuve & aux héritiers comme un héritage temporel; & encore que cette

(† La Bulle fut envoyée au Roi François I. en 1538.)

(* *Non creditur referenti, nisi constet de relato.*)

cette grace ne leur ait été faite, qu'à ce qu'ils puissent gratifier légitimement ou leurs enfans, ou quelques-uns de leurs parens, ou de leurs amis, capables des Bénéfices auxquels ils seroient nommés, ils contraignent souvent, contre les loix Divines & Humaines, ceux qui obtiennent des Bénéfices en vertu de leurs Indults, de les résigner à qui bon leur semble, abusant jusqu'à tel point de ce Privilége, que souvent ceux qui ne veulent pas être confidens, ne peuvent éviter ce crime que par un autre, qui les rend coupables de Simonie devant Dieu.

La foiblesse du fondement de cette grace, & la quantité * d'abus qui s'y commettent, pourroient donner légitime lieu à V. M. de l'abolir, ce qui seroit d'autant plus aisé, qu'il ne faudroit autre chose à cette fin, que refuser à l'avenir aux Indultaires leurs Lettres de nomination, sans lesquelles ils ne peuvent prétendre aucuns Bénéfices; mais l'expérience nous faisant connoître qu'un mal accoutumé est souvent plus supportable,

(* Augustinus, *ipsa mutatio consuetudinis etiam qua adjuvant utilitate novitas perturbat.*)

portable, qu'un bien dont la nouveauté eſt fâcheuſe, V. M. doit ſe contenter de faire un ſi bon réglement, que ceux qui doivent jouir de cette grace n'en puiſſent abuſer à l'avenir comme ils ont fait par le paſſé.

Si Elle empêche qu'un même Officier puiſſe avoir ſa nomination ſur pluſieurs Bénéfices ; Si Elle fait que ceux qu'il préſentera pour être nommés, ne le puiſſent être qu'après un bon examen fait par les Ordonnances, ſans faveur.

Si Elle ordonne que les Lettres de leur nomination porteront en termes exprès. Que les Bénéfices auſquels ils ſont nommés, ſeront réellement pour eux, qu'ils ne pourront être contraints de les réſigner à qui que ce puiſſe être, & que s'il eſt découvert qu'ils prêtent leurs noms comme confidentaires ; outre qu'ils ſeront pour un tel crime à jamais incapables de Bénéfices, ils pourront être châtiés.

Si enſuite Elle défend que ce droit, qui n'eſt que perſonnel, ſoit tranſmis aux héritiers, l'obſervation d'un tel réglement fera que Vos Officiers n'étant point privés de la grace, que Vos Prédéceſſeurs leur ont fait obtenir ; les gens

gens de Lettres recevront un grand avantage ſous Votre Régne, & ſeront délivrés d'une grande vexation qu'ils reçoivent d'eux.

On pourroit encore ne permettre pas aux Officiers qui auront nommé un homme à un Indult, d'en ſubſtituer un autre en ſa place, s'il vient à mourir avant d'être rempli.

CHAPITRE III.

DE LA NOBLESSE.

SECTION I.

Divers moyens d'avantager la Nobleſſe ; & la faire ſubſiſter avec dignité.

APrès avoir repréſenté ce que j'eſtime abſolument néceſſaire pour le rétabliſſement du premier Ordre de Votre Royaume, je paſſe au ſecond, & dis qu'il faut conſidérer la Nobleſſe comme un des principaux nerfs de l'Etat, capable de contribuer beaucoup à ſa conſervation, & à ſon établiſſement.

Elle.

Elle a été depuis quelque tems ſi rabaiſſée, par le grand nombre des Officiers que le malheur du ſiécle a élevés à ſon préjudice, qu'elle a grand beſoin d'être ſoutenue contre les entrepriſes de telles gens. L'opulence & l'orgueil des uns accablent la néceſſité des autres, qui ne ſont riches qu'en courage, ce qui les porte à employer librement leur vie pour l'Etat, dont les Officiers tirent la ſubſtance.

Comme il les faut ſoutenir contre ceux qui les oppriment, il faut avoir un ſoin particulier d'empêcher qu'ils ne traitent ceux qui ſont au-deſſous d'eux, comme ils ſont traités des autres.

C'eſt un défaut aſſez ordinaire à ceux qui ſont nés dans cet ordre, d'uſer de violence contre le Peuple, à qui Dieu ſemble plutôt avoir donné des bras pour gagner ſa vie, que pour la défendre.

Il eſt très-important d'arrêter le cours de tels déſordres par une ſévérité continue, qui faſſe que les foibles de Vos Sujets, bien que déſarmés, ayent à l'ombre de Vos Loix autant de ſûreté, que ceux qui ont les armes à la main.

La Nobleſſe ayant témoigné en la Guerre, heureuſement terminée par la Paix

Paix, qu'elle étoit héritiére de la vertu de ſes Ancêtres, ce qui donna lieu à Céſar de la prèférer à toute autre; il eſt beſoin de la diſcipliner, en ſorte qu'elle puiſſe acquérir de nouveau & conſerver ſa premiere réputation, & que l'Etat ſoit utilement ſervi.

Ceux qui étant préjudiciables au public ne lui ſont pas utiles; il eſt certain que la Nobleſſe qui ne lui ſert point à la Guerre, n'eſt pas ſeulement inutile, mais à charge à l'Etat, qui peut en ce cas être comparé au corps qui ſupporte le bras paralitique, comme un faix qui le charge, au lieu de le ſoulager.

Comme les Gentilshommes méritent d'être bien traités lorſqu'ils font bien, il faut leur être ſévere, s'ils manquent à ce à quoi leur Naiſſance les oblige; Et je ne fais aucune difficulté de dire, que ceux qui dégénérant de la vertu de leurs Ayeuls, manquent de ſervir la Couronne de leurs épées & de leurs vies, avec la conſtance & la fermeté que les Loix de l'Etat requiérent, mériteront d'être privés des avantages de leur Naiſſance, & réduits à porter une partie du faix du Peuple.

L'honneur

L'honneur leur devant être plus cher que la vie, il vaudroit beaucoup mieux les châtier par la privation de l'un que de l'autre.

Oter la vie à des perſonnes qui l'expoſent tous les jours pour une pure imagination d'honneur, eſt beaucoup moins que leur ôter l'honneur & leur laiſſer la vie, qui leur eſt en cet état un ſupplice perpétuel.

S'il ne faut rien oublier pour maintenir la Nobleſſe en la vraie vertu de ſes Peres, on ne doit auſſi rien omettre pour la conſerver en la poſſeſſion des biens qu'ils lui ont laiſſés, & procurer qu'elle en puiſſe acquérir de nouveaux.

Ainſi qu'il eſt impoſſible de trouver un reméde à tous maux; auſſi eſt-il très-difficile de mettre en avant un expédient général aux fins que je me propoſe.

Les divers Mariages qui ſe font en ce Royaume en chaque famille, au lieu qu'aux autres Etats, il n'y a ſouvent que l'aîné qui ſe marie; ſont une des vraies cauſes que les maiſons les plus puiſſantes ſe ruinent en peu de tems. Mais ſi cette coutume appauvrit les familles particulieres, elle enrichit tellement l'Etat, dont la force conſiſte en la

la multitude de gens de main, qu'au lieu de s'en plaindre, il s'en faut louer, & au lieu de la changer, tâcher ſeulement de donner moyen à ceux qu'elle met au monde, de ſubſiſter dans la pureté du cœur qu'ils tirent de leur Naiſſance.

Il faut à ce moyen diſtinguer la Nobleſſe qui eſt à la Cour, d'avec celle qui eſt à la campagne.

Celle qui eſt à la Cour ſera beaucoup ſoulagée, ſi on retranche le luxe & les inſupportables dépenſes qui s'y ſont introduites peu à peu, étant certain qu'un tel Réglement leur ſera auſſi utile que toutes les penſions qu'on leur donne.

Quant à celle de la campagne, bien qu'elle ne reçoive pas tant de ſoulagement d'un tel ordre, parce que ſa miſere ne lui permet pas de faire des dépenſes ſuperflues, elle ne laiſſera pas de reſſentir l'effet de ce reméde ſi néceſſaire à tout l'Etat, qu'il ne peut ſans lui éviter ſa ruine.

Si V. M. ajoute au réglement qu'il lui plaira d'apporter à ce déſordre, l'établiſſement de cinquante Compagnies de Gendarmes, & de pareil nombre de Chevaux-Légers, payés dans les Pro-

vinces, aux conditions qui ſeront ci-après ſpécifiées, Elle ne donnera pas peu de moyen de ſubſiſter à la Nobleſſe, qui s'y trouvera la moins aiſée.

Si enſuite Elle ſupprime la vénalité des Gouvernemens du Royaume, & de toutes les Charges Militaires, que cet Ordre paye aſſez par le prix de ſon ſang.

Si Elle pratique le même ordre en ce qui concerne les Charges de ſa Maiſon; ſi Elle fait, qu'au lieu que maintenant toutes ſortes de gens y ſont reçus par le ſale trafic de leur bourſe, l'entrée en ſoit fermée à l'avenir à ceux qui n'auront pas le bonheur d'être d'une Naiſſance Noble; Si même elle n'eſt plus ouverte à ceux qui auront cet avantage que par le choix que V. M. fera d'eux, en conſidération de leur mérite, toute la Nobleſſe recevra utilité & honneur tout enſemble d'un ſi bon réglement.

Au lieu que maintenant les Gentilshommes ne peuvent s'élever aux Charges & Dignités, qu'au prix de leur ruine, leur fidélité ſera d'autant plus aſſurée à l'avenir, que plus ils ſeront gratifiés, moins ils ſe croiront redevables des honneurs qu'ils auront, à leurs bourſes, & à celles de leurs créanciers, qui

qui ne les font jamais ſouvenir de ce qu'ils leur doivent, qu'ils n'ayent quelque déplaiſir d'être élevés par cette voie.

Si de plus, votre bonté s'étend juſqu'à vouloir être ſoigneux de gratifier leurs enfans (qui ſe trouveront avoir la Piété requiſe) d'une partie des Bénéfices, qui ſont en Votre Collation, cet Ordre Vous ſera d'autant plus obligé, que les déchargeant d'une partie du faix qui les accable, vous leur donnerez le vrai moyen de maintenir leurs maiſons, puiſque le ſoutien & la conſervation des meilleures, dépend ſouvent de ceux qui épouſant la condition Eccléſiaſtique, conſidérent volontiers leurs neveux comme leurs enfans, & n'ont point de plus grand contentement que d'en faire élever quelques-uns aux Lettres & à la vertu, pour pouvoir, s'ils s'en rendent capables, être pourvus de quelques-uns des ceux qu'ils poſſédent.

On pourroit mettre en avant beaucoup d'autres choſes pour le ſoulagement de la Nobleſſe; mais j'en ſupprime toutes les penſées, après avoir conſidéré qu'ainſi qu'il ſeroit fort aiſé de les écrire, il ſeroit fort difficile, & peut-être impoſſible de les pratiquer.

SECTION II.

Qui traite des moyens d'arrêter les Duels.

IL s'eſt fait tant de divers Edits pour empêcher les Duels, ſans que juſqu'à préſent on en ait pu tirer le fruit qu'on en devoit attendre, & qu'on en deſiroit, qu'il eſt difficile de trouver un moyen aſſuré pour arrêter le cours de cette rage.

Les François mépriſent tellement leur vie, que l'expérience nous a fait connoître que les plus rigoureuſes peines n'ont pas toujours été les meilleures pour arrêter leur frénéſie.

Ils ont ſouvent eſtimé qu'il y avoit d'autant plus de gloire à violer les Edits, qu'ils faiſoient voir par une telle extravagance, que l'honneur leur étoit en bien plus grande recommandation que leur vie, étant plus capables d'appréhender de perdre les commodités, ſans leſquelles ils ne peuvent vivre heureux en ce monde, que de mourir hors de la grace de Dieu, ſans laquelle ils

feront malheureux dans l'autre ; la crainte de perdre leurs charges, leurs biens & leurs libertés, a fait plus d'effet ſur leurs eſprits, que celle de perdre la vie.

Je n'ai rien oublié de ce qui m'a été poſſible pour trouver quelque reméde propre à la guériſon de ce dangereux mal. J'ai ſouvent conſulté pour ſçavoir, ſi ainſi qu'il eſt permis aux Rois, de faire battre deux particuliers pour éviter une bataille, & décider par ce moyen le différend qui leur a mis les armes en main, ils ne pourroient pas auſſi accorder quelques combats, pour éviter la multitude des duels qui ſe font tous les jours ; je diſois qu'il y avoit grande apparence qu'on pourroit par ce moyen garantir la France de cette frénéſie, qui lui cauſe tant de mal, vu qu'en faiſant eſpérer la permiſſion du combat à ceux qui auroient juſte ſujet de le prétendre, chacun ſe ſoumettroit volontiers aux Juges députés pour connoître la qualité de leur offenſe ; ce qui vraiſemblablement empêcheroit le malheur des duels, vu qu'il ſe trouveroit peu de querelles qui ne puſſent être terminées par un bon accord.

J'ajoutois pour favoriſer cette penſée, qu'autrefois on avoit permis pluſieurs duels en ce Royaume, ce qui s'étoit auſſi pratiqué en divers Etats.

J'eſtimois qu'on pourroit par ce moyen abolir l'uſage de la barbarie, qui veut que tout homme offenſé ſe faſſe juſtice ſoi-même, & trouve ſa ſatisfaction dans le ſang de ſon ennemi. Mais après avoir lu & relu ce que les Auteurs plus autentiques diſent ſur cette matiere, & penſé pluſieurs fois ſur un ſujet ſi important, j'ai trouvé par l'avis des moins ſcrupuleux & plus réſolus Théologiens du tems, que les Rois étant établis pour conſerver leurs ſujets, & non pour les perdre, ils ne peuvent expoſer leur vie ſans quelque utilité publique, ou néceſſité particuliere; qu'ils ne ſçauroient permettre les combats particuliers ſans expoſer l'innocent à recevoir la peine du coupable, vu que Dieu ne s'étant pas obligé à rendre la raiſon toujours victorieuſe, le ſort des armes eſt incertain, & que bien que telles permiſſions ayent quelquefois été autoriſées, ou au moins en divers Etats, & même du conſentement de quelques Egliſes particulieres, elles ont

ont toujours été abuſives; ce qui paroît bien évidemment, puiſqu'enfin l'Egliſe univerſelle les a défendues, & condamnées ſous de très-grandes peines; j'ai reconnu qu'il y avoit très-grande différence entre faire battre deux particuliers pour éviter une bataille & finir une guerre, & les faire battre pour éviter les duels.

Le premier eſt permis, parce que la nature nous enſeigne que la partie doit s'expoſer pour ſon tout, & que la raiſon veut que le particulier ſe hazarde pour le Général, parce qu'outre que cet expédient a été pratiqué de tout tems, on en trouve des exemples dans les Saintes Lettres, & que ſon effet eſt ſain & certain, en ce que quelque événement qu'ait un duel, permis en ce cas, il ſauve la vie à un grand nombre de perſonnes qui peuvent ſervir le public en d'autres occcaſions.

Mais il n'eſt pas de même du ſecond, qui eſt illicite par ſa nature, en ce qu'au lieu de ſauver certainement le Général, par le hazard de quelques particuliers, & ainſi garantir d'un plus grand mal par un moindre, il expoſe déterminément les particuliers à leur

perte, ſur la ſeule imagination d'une utilité publique, qui n'a point de fondement certain ; ce moyen eſt d'autant moins recevable, qu'au lieu d'arrêter le cours des duels, il eſt capable d'en augmenter la licence ; en ce que l'aveuglement de la Nobleſſe eſt ſi grand, que beaucoup eſtimant que demander le combat par cette voie, ſeroit rechercher le moyen de ne ſe battre pas, feroient vanité de prendre un chemin plus court pour tirer raiſon de leurs injures, & donner des preuves de leur courage.

Le Roi défunt voulut en 1609. avoir recours à ce moyen, avec toutes les circonſtances qui pouvoient le faire valoir ; il privoit des biens, des charges & de vie ceux qui ſe battoient ſans en avoir obtenu la permiſſion, mais ce fut inutilement ; & c'eſt ce qui a obligé V. M. après avoir fait la même épreuve au commencement de ſon regne, de recourir par ſon Edit du mois de Mars 1626. à un autre reméde, qui a eu d'autant plus d'effet, que les peines, pour en être plus modérées, en ſont plus cuiſantes à ceux qui font moins d'état de leur vie, que de leurs biens & de leur liberté. Or

Or parce que les meilleures Loix du monde ſont inutiles, ſi on ne les fait obſerver inviolablement, & que ſouvent ceux qui tombent en ce genre de faute, uſent de tant d'artifices pour en éviter les preuves, qu'il eſt preſque toujours impoſſible de le convaincre.

Je ne crains point de dire à V. M. que ce n'eſt pas aſſez de punir les appels & les duels avérés par la rigueur de ſes Edits, mais lorſqu'il y aura notoriété ſans preuve, vous devez prendre les Délinquans, & les mettre priſonniers à leurs dépens, pour plus ou pour moins de tems, ſelon les diverſes circonſtances de leurs fautes, autrement la négligence dont uſent ordinairement vos Procureurs Généraux à informer ; l'indulgence de vos Parlemens, & la corruption du ſiécle, qui eſt telle, qu'un chacun eſtime autant à honneur, d'aider ceux qui ſe ſont battus à déguiſer leurs crimes, qu'un vrai Gentilhomme tiendroit à honte de receler le vol d'un larron, rendront vos Edits & vos ſoins inutiles.

C'eſt en tel cas où la ſeule voie de fait peut faire obſerver vos Loix & vos Ordonnances, c'eſt en ces occaſions où

votre autorité doit paſſer par deſſus les formes, pour maintenir la régle & la diſcipline, ſans laquelle un Etat ne peut ſubſiſter & donner moyen à vos Officiers de châtier les crimes par les formes, y ayant grande apparence qu'on trouvera plus facilement la cauſe & la preuve d'un délit, dont les coupables ſeront arrêtés, que ſi étant en pleine liberté, ils peuvent faire toute ſorte de diligence pour en étouffer la connoiſſance.

Si enſuite V. M. ordonne que les rencontres paſſeront pour duels, & ſeront punies comme telles, juſqu'à ce que ceux qui les auront faites ſe ſoient rendus volontairement priſonniers, & en ſoient abſous par Sentence, Elle fera tout ce qui peut probablement arrêter le cours de cette frénéſie, & le ſoin qu'Elle prendra de conſerver la vie de la Nobleſſe, la rendra maîtreſſe de leurs cœurs, & l'obligera à une ſi étroite fidélité, qu'elle payera avec uſure ce que V. M. en peut attendre dans tous les emplois dont ils ſont gratifiés.

CHA-

CHAPITRE IV.

Du troiſiéme Ordre du Royaume.

POUR traiter avec méthode du troiſiéme Ordre du Royaume, & voir clairement ce qui eſt néceſſaire pour le faire ſubſiſter en l'état qu'il doit être, je le diviſerai en trois parties.

La premiere contiendra le corps des Officiers de la Juſtice.

La ſeconde, de ceux qui manient les finances.

Et la troiſiéme, le peuple qui porte preſque toujours les charges de l'Etat.

SECTION I.

Qui touche en gros les déſordres de la Juſtice, & examine particuliérement ſi la ſuppreſſion de Vénalité & d'Hérédité des Offices, ſeroit un bon reméde à tels maux.

IL eſt beaucoup plus aiſé de reconnoître les défauts de la Juſtice, que

d'en prescrire les remédes. Il n'y a personne qui ne voye que ceux qui sont établis pour tenir la balance juste en toutes choses, l'ont eux-mêmes tellement chargée d'un côté à leur avantage, qu'il n'y a plus de contrepoids.

Les déréglemens de la Justice sont venus à tel point, qu'ils ne peuvent passer plus avant; j'entrerois dans le détail de ces désordres, & en celui des remédes qu'on y peut apporter, si la connoissance que j'ai, & de celui qui remplit présentement la premiere charge de la Justice, & du dessein qu'il a de la rendre aussi pure, que la corruption des hommes le peut souffrir, ne m'obligeoit à me contenter de proposer seulement à V. M. certains remédes généraux, pour arrêter le cours des principaux désordres.

Au jugement de la plus grande partie du monde, le plus souverain consiste à supprimer la vénalité, à éteindre l'hérédité des Offices, & à les donner gratuitement à des personnes d'une capacité & d'une probité si connue, que leur mérite ne puisse être contesté par l'envie même.

Mais comme ce n'est pas chose qui se

se puisse faire en ce tems, & qu'il sera difficile de pratiquer cet expédient en quelqu'autre que ce puisse être, il seroit maintenant inutile de proposer des moyens pour parvenir à cette fin.

Lorsqu'on voudra entreprendre ce dessein, il s'en trouvera sans doute qui ne se peuvent prévoir maintenant, & ceux qu'on pourroit prescrire ne seroient plus de saison, lorsqu'on pourroit mettre la main à l'œuvre.

Cependant, bien qu'il soit presque toujours dangereux d'être singulier dans son avis, je ne puis que je ne dise hardiment, qu'en l'état présent des affaires & en celui qu'on peut prévoir pour l'avenir, il vaut mieux, selon ma pensée, continuer la vénalité & l'hérédité des Offices, qu'en changer tout-à-fait l'établissement.

Il y a tant d'inconvéniens à craindre en un tel changement, qu'ainsi que bien que les élections aux bénéfices soient plus anciennes & plus canoniques que les nominations des Rois; si, est-ce toutefois que les grands abus qui s'y sont commis, & qu'il seroit impossible d'empêcher, rendent l'usage des nominations plus supportable, comme

sujet

ſujet à moins de mauvaiſes conſéquences.

Auſſi, bien que la ſuppreſſion de la vénalité & de l'hérédité des Offices ſoit conforme à la raiſon & à toutes les conſtitutions du droit ; ſi eſt-ce néanmoins, que les abus inévitables qui ſe commettroient en la diſtribution des charges ſi dépendantes de la ſimple volonté des Rois, en ce qu'elles dépendroient de la faveur & de l'artifice de ceux qui ſe trouveroient plus puiſſans auprès d'eux, rendent la façon par laquelle on y pourvoit maintenant, plus tolérable que celle dont on s'eſt ſervi par le paſſé, à cauſe des grands inconvéniens qui l'ont toujours accompagnée.

Il faudroit être aveugle pour ne connoître pas la différence qu'il y a entre ces deux partis, & ne deſirer pas de tout ſon cœur la ſuppreſſion de la vénalité & de l'hérédité des Offices, ſuppoſé qu'en ce cas les charges fuſſent diſtribuées par la pure conſidération de la vertu.

Auſſi eſt-il impoſſible de ne reconnoître pas qu'en tel cas les artifices de la Cour pourroient plus que la raiſon,

ſon, & la faveur plus que le mérite.

Rien ne donna tant de moyen au Duc de Guiſe de ſe rendre puiſſant dans la ligue contre le Roi & ſon Etat, que le grand nombre d'Officiers qu'avoit introduit ſon crédit dans les principales charges du Royaume. Et j'ai appris du Duc de Sully, que cette conſidération fut le plus puiſſant motif qui porta le feu Roi à l'établiſſement du Droit annuel, que ce grand Prince n'eut pas tant d'égard au revenu qu'il en pouvoit tirer, qu'au moyen de ſe garantir à l'avenir de pareils inconvéniens, & qu'encore que le fiſc pût beaucoup ſur lui, la raiſon d'état y fut plus puiſſante en cette occaſion.

Au nouvel établiſſement d'une République, on ne ſçauroit ſans crime n'en bannir pas la vénalité, parce qu'en tel cas la raiſon veut qu'on établiſſe des Loix les plus parfaites, que la ſociété des hommes le peut ſouffrir. Mais la prudence ne permet pas d'agir de même pied en une ancienne Monarchie, dont les imperfections ont paſſé en habitude, & dont le déſordre fait (non ſans utilité) partie des ordres de l'Etat.

Il faut en ce cas ſuccomber à la foibleſſe,

bleſſe, & ſe contenter plutôt d'une régle modérée que d'en établir une plus auſtére, & qui ſeroit peut-être moins convenable, ſa rigueur étant capable de cauſer quelque ébranlement à ce qu'on veut affermir.

Je ſçai bien qu'on dit d'ordinaire que celui qui achete en gros la juſtice, la peut vendre en détail; mais il eſt vrai toutefois qu'un Officier qui met la plus grande partie de ſon bien à une charge, ne ſera pas peu retenu de mal faire, par la crainte qu'il aura de perdre tout ce qu'il a valant; & qu'en tel cas le prix des Offices n'eſt pas un mauvais gage de la fidélité des Officiers.

Les plaintes qu'on fait de la vénalité ont été communes en tous les âges de la Monarchie; mais bien qu'on les ait toujours reconnues raiſonnables en elles-mêmes, on n'a pas laiſſé de tolérer le déſordre qui en étoit la cauſe, préſuppoſant que nous ne ſommes pas capables de l'auſtére perfection qu'elles ont pour fin.

Il faudroit être ignorant dans l'hiſtoire, pour ne ſçavoir pas que quelques-uns qui l'ont écrite, n'épargnant pas même le Roi Saint Louis, ont taxé ſon

ſon Regne, parce que de ſon tems on ne donnnoit pas les charges gratuitement; qu'ils en condamnent d'autres qui ſont venus enſuite, parce que le trafic des Offices étoit déja ſi public, qu'on affermoit les deniers qui en provenoient, & qu'ils rendent la mémoire du Grand Roi François odieuſe, parce que c'eſt le premier qui mû par la néceſſité de ſon ſiécle, les mit en commerce réglé, qui a toujours duré.

J'avoue que c'eſt un malheur à ce Grand Prince d'être le premier auteur de ce mauvais établiſſement; mais peut-être ne ſeroit-il pas ſi condamnable, ſi on ſçavoit bien les raiſons qui l'y ont contraint. La connoiſſance qu'il avoit que les particuliers vendoient ſes graces à ſon inſçu, & l'importance des grandes affaires dont il étoit accablé, lui firent croire qu'il n'y avoit point de meilleur & de plus prompt expédient pour tirer volontairement le bien de ſes ſujets, que de leur donner de l'honneur pour de l'argent.

Le feu Roi aſſiſté d'un fort bon Conſeil dans une profonde paix, & un Regne exemt de néceſſité, ajouta l'établiſſement du Droit annuel à la vénalité

lité introduite par ce grand Prince.

Il n'eſt pas à préſumer qu'il l'ait fait ſans quelque conſidération, & ſans en avoir prévu, autant que la prudence humaine le peut permettre, les conſéquences & les ſuites ; & c'eſt une choſe aſſurée, que ce qui eſt fait par les Princes, dont la conduite a été judicieuſe, ne peut être changé avec raiſon, ſi l'expérience n'en fait connoître le préjudice, & ſi l'on ne voit clairement qu'on peut faire mieux.

Les déſordres qui ont été établis par de néceſſités publiques, & qui ſe ſont fortifiés par des raiſons d'état, ne ſe peuvent réformer qu'avec le tems. Il en faut doucement ramener les eſprits, & ne point paſſer d'une extrémité à l'autre.

Un Architecte qui par l'excellence de ſon art, corrige les défauts d'un ancien bâtiment, & qui ſans l'abattre le réduit à quelque ſimétrie ſupportable, mérite bien plus de louange que celui qui le ruine tout-à-fait pour faire un nouvel édifice parfait & accompli.

Difficilement pourroit-on changer l'ordre établi pour la diſpoſition des Offices, ſans altérer le cœur de ceux qui

qui les poſſédent, auquel cas il ſeroit à craindre qu'au lieu que par le paſſé, ils n'ont pas peu ſervi à retenir les peuples dans leur devoir, ils contribuaſſent à l'avenir plus qu'aucuns autres à leurs débauches. Il eſt quelquefois de la prudence d'affoiblir les remédes, pour qu'ils faſſent plus d'effet. Et les ordres les plus conformes à la raiſon ne ſont pas toujours les meilleurs, parce qu'ils ne ſont pas quelquefois proportionnés à la portée de ceux qui les doivent pratiquer.

Au lieu que la ſuppreſſion de la vénalité & de l'hérédité des Offices devroit ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & rempliroit les charges d'Officiers de baſſe extraction, ſouvent plus chargés de latin que de biens, dont il arriveroit beaucoup d'inconvéniens. Si l'on pouvoir entrer aux charges ſans argent, le commerce ſe trouveroit abandonné de beaucoup de gens, qui éblouis de la ſplendeur des Dignités, courroient plutôt aux Offices & à leur ruine tout enſemble, qu'ils ne ſe porteroient au trafic qui rend les familles abondantes.

Au reſte, il n'y a perſonne qui ne ſçache que la foibleſſe de notre ſiécle

eſt

eſt telle, qu'on ſe laiſſe plutôt aller aux importunités, que conduire par la raiſon, & qu'au lieu d'être guidés par la juſtice, on eſt d'ordinaire emporté par la faveur.

L'expérience du paſſé nous doit faire craindre l'avenir, tant parce qu'elle nous a toujours fait voir que les plus puiſſans en crédit gagnent ſouvent leur cauſe au préjudice de la vertu, que parce que le Prince & les plus confidens ne pouvant connoître le mérite des perſonnes, que par le jugement du tiers & du quart, ils ne ſçauroient s'empêcher ſouvent de prendre l'ombre pour le corps.

Une baſſe naiſſance produit rarement les parties néceſſaires au Magiſtrat, & il eſt certain que la vertu d'une perſonne de bon lieu a quelque choſe de plus noble, que celle qui ſe trouve en un homme de petite extraction. Les eſprits de telles gens ſont d'ordinaire difficiles à manier, & beaucoup ont une auſtérité ſi épineuſe, qu'elle n'eſt pas ſeulement fâcheuſe, mais préjudiciable.

Il eſt des premiers au reſpect des ſeconds, comme des arbres qui étant plantés en une bonne terre, portent des fruits & plus beaux & meilleurs que ceux

ceux qui ſont en une mauvaiſe; & partant tant s'en faut qu'il faille condamner la vénalité, parce qu'elle exclut des charges & des Offices beaucoup de gens de baſſe condition; qu'au contraire c'eſt un des ſujets qui la rend plutôt tolérable.

Le bien eſt un grand ornément aux dignités qui ſont tellement relevées par le luſtre extérieur, qu'on peut dire hardiment que de deux perſonnes, dont le mérite eſt égal; celle qui eſt la plus aiſée en ſes affaires, eſt préférable à l'autre, étant certain qu'il faut qu'un pauvre Magiſtrat ait l'ame d'une trempe bien forte, ſi elle ne ſe laiſſe quelquefois amolir par la conſidération de ſes intérêts; auſſi l'expérience nous apprend que les riches ſont moins ſujets à concuſſions que les autres, & que la pauvreté contraint un Officier à être fort ſoigneux du revenu du ſac.

On dira peut-être que ſi ces inconvéniens conviennent à ſouffrir la vénalité, au moins eſt-il vrai que le Droit annuel devroit être ſupprimé, parce qu'il met les Offices hors de prix, & empêche que les gens de vertu n'y puiſſent parvenir même par leur argent.

Le

Le feu Roi prévoyant ce mal, avoit inséré dans l'Edit qu'il fit sur ce sujet, des précautions capables de le prevenir, exceptant non-seulement du Droit annuel les Charges des premiers Présidens, de Procureurs & Avocats Généraux ; mais se réservant de plus le pouvoir de disposer des Offices qui y sont compris lorsqu'ils viendroient à vacquer, en payant préalablement aux héritiers de ceux qui en étoient pourvus, le prix auquel ils seroient évalués.

Ces précautions étoient aussi préjudiciables que nécessaires, & à dire le vrai, les maux que cause présentement le Droit annuel dans l'Etat, ne procédent pas tant du vice de sa nature, que de l'imprudence avec laquelle on a levé les correctifs que ce grand Prince y avoit apportés. Si l'Edit fût demeuré en la pureté de son premier établissement, les Offices ne fussent jamais venus à l'excès du prix auquel ils sont maintenant. Les changemens qu'on y a faits en ont rendu l'usage aussi préjudiciable qu'il eût été innocent, si on l'eût laissé dans les termes de son premier être ; & partant il en faut plutôt corriger les abus, qu'en changer l'établissement.

La

La révocation du Droit annuel obligeroit les vieux Officiers à se retirer de leurs charges, lorsque l'expérience & la maturité de leur âge les rendroit plus capables de servir le public. Cependant il est à propos qu'il y en ait de vieux & de jeunes, parce que comme la prudence des premiers peut beaucoup servir à conduire les autres, la vigueur des jeunes est nécessaire pour réveiller & animer les vieillards.

Si mon but étoit de m'acquérir par cet ouvrage l'inclination du peuple, plutôt que de mériter sa bienveillance en me rendant utile à l'Etat, je soutiendrois qu'il faut supprimer la vénalité & le Droit annuel tout ensemble ; chacun s'est tellement persuadé que ce sont deux sources des déréglemens du Royaume, que la voix publique me donneroit des Couronnes, sans examiner si je les aurois méritées.

Mais sçachant que celui qui tâche d'acquérir de la réputation par des ouvertures d'une réformation plus conforme à la rigueur des Loix, que proportionnée aux forces de l'Etat, ne cherche que son intérêt, & ne peut s'excuser d'une vanité non-seulement blâmable,

blâmable, mais encore criminelle ; & qu'en ce cas ſes ſoins, bien que ſpécieux, ſont auſſi préjudiciables au public, que la négligence & la malice d'un autre.

Je me donnerai bien de garde d'en uſer ainſi, il y a trop d'inconvéniens à la ſuppreſſion de ces deux Edits, pour oſer conclure qu'il eſt à propos de le faire.

S'ils ouvroient la porte à la négligence & au vice, comme on le ſuppoſe d'ordinaire ; je ne marchanderois pas à dire que l'on ne les devroit pas ſouffrir. Mais quand je conſidére que s'il entre aux Offices des perſonnes deſtituées des qualités qu'elles doivent avoir ; c'eſt par la ſeule faute des Procureurs Généraux, qui informent de leurs vies & de leurs mœurs, & par celle des Compagnies qui étant Juges de leur capacité & de leur vertu, doivent les refuſer lorſqu'ils n'ont pas les conditions requiſes; je ne puis que je ne diſe que le reméde de ce mal conſiſte plus à faire obſerver les Ordonnances, qu'à abolir la vénalité & le Droit annuel, qui n'en ſont pas la cauſe.

On dira peut-être que ſi les Offices de

de Judicature ne ſe vendoient point, on pourroit exercer la Juſtice gratuitement, mais pourvu que les frais qui s'y font ſoient réglés, ils ne doivent pas être conſidérés comme un mal dont il ſe faille mettre en peine.

Je ſçai bien qu'à prendre les choſes à la rigueur, ce ſeul prix qui eſt dû pour l'adminiſtration de la Juſtice, eſt payé par la privation de la liberté de ceux qui ſe ſont volontairement ſoumis à l'obſervation des loix ; & qu'ainſi obliger ceux qui plaident à donner de l'argent, c'eſt les contraindre d'acheter une ſeconde fois, ce qu'ils ont déja bien chérement payé par leur ſujetion : cette coutume s'eſt néanmoins ſi bien fortifiée, que bien que l'épice ſoit picquante par ſa nature, on n'oſeroit ſe plaindre de celles qui ſe payent au Palais, & qui propoſeroit d'en abolir l'uſage s'expoſeroit à la riſée du monde.

Il y a des abus qu'il faut ſouffrir, de peur de tomber dans des ſuites de plus dangereuſe conſéquence ; le tems & les occaſions ouvriront les yeux à ceux qui viendront en un autre ſiécle, pour faire utilement ce qu'on n'oſeroit entreprendre en celui-ci, ſans expoſer

imprudemment l'Etat à quelque ébranlement.

Toutes les raiſons rapportées ci-deſſus, & beaucoup d'autres mûrement conſidérées, bien que la vénalité & l'hérédité des Charges ne ſoient pas canoniques; encore qu'il fût à ſouhaiter que le mérite eût toujours été le ſeul prix des Offices, & la vertu le ſeul titre qui en pût tranſmettre la ſucceſſion aux héritiers des Officiers, au lieu de conclure au changement de ces deux établiſſemens, la conſtitution préſente de l'établiſſement m'oblige à dire déterminément trois choſes.

La premiere eſt, que ſi la vénalité étoit ôtée, le déſordre qui proviendroit des brigues & des menées, par leſquelles on pourvoiroit aux Offices, ſeroit plus grand que celui qui naît de la liberté de les acheter ou de les vendre.

La ſeconde, que ſi la ſeule hérédité étoit abolie, outre que la modération que l'on procureroit tous les jours aux prix des Offices qui viendroient à vacquer, rendroit les parties caſuelles preſque du tout infructueuſes, & que par ce moyen on introduiroit un ſale commerce,

commerce, qui donneroit lieu à force gens de peu de mérite de partager ſecrettement les graces que les Rois penſeroient faire aux Officiers, nous retomberions dans le mal dont le feu Roi a voulu garantir cet Etat, lorſque par l'établiſſement de la Paulette, il priva les Grands du Royaume du moyen de s'acquerir à ſes dépens diverſes créatures qui puſſent les ſervir en tems & lieu, au préjudice des intérêts publics.

La troiſiéme eſt, que puiſque la vertu des hommes n'eſt pas aſſez forte pour ſe porter à préférer toujours le mérite à la faveur, il vaut mieux laiſſer la vénalité & le droit annuel, que d'abolir ces deux établiſſemens difficiles à changer tout-d'un-coup ſans ébranler l'Etat.

Mais j'ajoute qu'il eſt abſolument néceſſaire de modérer le prix des Offices; qui eſt monté juſqu'à tel point, qu'il eſt impoſſible d'en ſupporter l'excès.

Si les avis ſont d'autant plus excellens qu'ils ſont utiles & aiſés à exécuter, on doit faire cas de celui-ci dont le fruit eſt évident & la pratique fort

aiſée, puiſque ſon exécution ne requiert autre choſe que de remettre l'Edit du droit annuel aux premiers termes de ſon établiſſement.

En ce cas les Offices étant réduits à un prix raiſonnable, qui n'excédera pas la moitié de celui auquel le déréglement des eſprits les porte maintenant; & étant libre & facile au Roi de le payer aux héritiers, pour diſpoſer des Charges nouvelles à ſa volonté; tant s'en faut que l'Etat en reçoive du dommage, qu'au contraire j'oſe répéter qu'il en recevra beaucoup d'avantage.

Au reſte, on peut réduire les choſes à ce point, ſans donner lieu de plainte aux parties intéreſſées, puiſqu'il eſt aiſé de les dédommager du mal qu'ils ſe ſont fait eux-mêmes, par divers moyens que je ne ſpécifie pas maintenant, parce que s'ils étoient découverts, ils perdroient leur force avant qu'on voulût les mettre en pratique.

SECTION

SECTION II.

Qui propoſe les moyens généraux qui ſe peuvent pratiquer pour arrêter le cours des déſordres de la Juſtice.

APRE'S ce que deſſus, il ne me reſte autre à dire avant que de finir ce Chapitre, que ce que j'ai repréſenté à Votre Majeſté ſur le ſujet du premier Ordre de ſon Royaume.

Si elle fait grand cas des Officiers de la Juſtice, dont la réputation ſera entiere; ſi elle ne voit pas de bon œil ceux qui n'ayant eu autre moyen que celui de leur argent pour parvenir à la Magiſtrature, ſe trouveront deſtitués de tout mérite; ſi elle prive entiérement de ſa grace, & fait châtier ceux qui abuſant de leur devoir, vendront la Juſtice au préjudice de ſes Sujets, elle fera abſolument tout ce qui peut être utilement pratiqué pour la réformation de ce corps, laquelle dépend auſſi-bien que celle de l'Ordre Eccléſiaſtique, plus de ceux qui en ont l'ad-

miniſtration, que des loix & des réglemens qui demeurent inutiles, ſi ceux qui ont charge de les faire obſerver, n'en ont auſſi la volonté.

Quand même les loix ſeroient défectueuſes, ſi les Officiers ſont gens de bien, leur probité ſera capable de ſuppléer à ce défaut, & pour bonnes qu'elles puiſſent être; elles ſont tout-à-fait infructueuſes, ſi les Magiſtrats en négligent l'exécution; beaucoup plus s'ils ſont méchans pour en pervertir l'uſage, ſelon leurs paſſions & leur déréglement; étant difficile d'être Juge & jeune tout enſemble. Je ne puis que je ne marque enſuite de ce que j'ai dit, que pour réformer la Juſtice, ce n'eſt pas une choſe de petite conſéquence, que de faire obſerver ſoigneuſement les Ordonnances, ſur le ſujet de l'âge auquel les Officiers doivent être reçus.

On ne ſçauroit à mon avis y être trop exact, ni par conſéquent trop ſévére envers les Procureurs Généraux, qui manqueront à leur devoir en l'obligation qu'ils ont, d'avoir l'œil à ce que les intéreſſés ne puiſſent ſurprendre les Juges en ce ſujet, ni éluder par ſuppoſition & déguiſement les bonnes intentions du Prince. Outre

Outre que par cette juſte rigueur on ſe garantira du mal de la Jeuneſſe, qui n'eſt pas petit, on ſe préſervera auſſi de celui de l'ignorance, qui eſt la ſource de beaucoup d'autres.

Les Officiers ne ſe pouvant précipiter comme ils font à préſent en leur réception, étudieront davantage, puiſqu'autrement il faudroit qu'ils demeuraſſent oiſifs, ce qui n'arrive guere à ceux qui ont étudié, qu'après qu'ils ont obtenu la fin qu'ils ſe propoſent.

Je ne dois pas omettre à ce propos, qu'il ſeroit encore à deſirer qu'on retranchât abſolument la pratique de certains Docteurs, qui ſifflans les jeunes comme des Perroquets, leur apprennent ſouvent à dire ce qu'ils n'entendent pas, & ne les rendent habiles qu'à tromper le public en ſe trompant eux-mêmes.

Telles gens ſont ſemblables aux tireurs d'armes, qui ne ſont bons qu'à inſtruire les hommes à leur propre ruine, & à les empêcher de ſçavoir les vrais exercices des Gens de guerre, qui ne s'apprennent que dans les armées, avec beaucoup de tems & de fatigues.

Le banniſſement des uns & des autres ne ſeroit pas de petite utilité, ce

qui dans la pratique ſe trouveroit auſſi difficile, comme la propoſition en eſt aiſée. J'aime mieux me contenter de condamner en ce lieu les peres qui ſouffrent que leurs enfans ſoient inſtruits de la ſorte, & les convier à l'avenir à ne commettre plus une telle faute contre leur propre ſang ; que de ſupplier Votre Majeſté de preſcrire ſur ce ſujet de nouvelles loix, qui ne ſeroient pas plutôt faites qu'on ne trouvât mille moyens d'en éluder l'effet, d'en éviter la pratique.

L'expérience, que vingt ans de la continuelle occupation que j'ai eue dans l'adminiſtration des affaires publiques, m'ont acquiſe, m'oblige à remarquer, que bien qu'il fût à deſirer que les compagnies ſédentaires, qui ſont abſolument établies pour rendre la Juſtice à un chacun, & prévenir & régler tous les déſordres du Royaume, s'acquitaſſent ſi bien de leur devoir, qu'il ne fût pas beſoin d'avoir recours à des Commiſſions extraordinaires, pour les y maintenir : il eſt néanmoins ſi difficile d'eſpérer ce qu'on doit ſouhaiter en ce ſujet, que j'oſe avancer que pour tenir ce grand Etat en la police

lice & en la diſcipline ſans laquelle il ne peut être floriſſant ; on ne ſçauroit rien faire de plus à propos, que d'envoyer de tems en tems dans les Provinces des Chambres de Juſtice, compoſées de Conſeillers d'Etat, & de Maîtres des Requêtes, bien choiſis pour éviter les épines des Parlemens, qui fomentent des difficultés ſur toutes choſes, afin que cette Compagnie recevant les plaintes, qui pourroient être faites contre toutes ſortes de perſonnes, ſans exception d'aucune qualité, elle y pourvoie en même-tems.

Je ſçai bien que les Cours Souveraines ſouffriront mal volontiers tels établiſſemens, mais étant impoſſible qu'elles ne reconnoiſſent qu'un Souverain n'eſt pas obligé de ſouffrir leur négligence, & que la raiſon veut qu'il ſupplée à leur défaut ; je ne crains point de dire qu'il vaut mieux en cette occaſion acquerir leur eſtime, en correſpondant à ſon obligation, que conſerver leur bien-veillance, en manquant à ce qui eſt dû aux intérêts publics. Or parce qu'il eſt impoſſible d'envoyer telles Compagnies en même-tems dans toutes les Provinces, & qu'il ſuffira

qu'une de cette nature, composée des mêmes Officiers, ou de différens, faſſe le tour de la France en ſix ans; je croi qu'il ſera très-utile d'envoyer ſouvent dans les Provinces des Conſeillers d'Etat, ou des Maîtres des Requêtes bien choiſis, non-ſeulement pour faire la fonction d'Intendant de Juſtice dans les Villes Capitales, ce qui peut plus ſervir à leur vanité, qu'à l'utilité du public; mais pour aller en tous les lieux des Provinces, s'enquerir des mœurs des Officiers de Juſtice & des Finances; voir ſi les impoſitions ſe levent conformément aux Ordonnances; ſi les Receveurs n'y commettent pas d'injuſtices en vexant les peuples, découvrir la façon avec laquelle ils exercent leurs charges, apprendre comme ſe gouverne la Nobleſſe, & arrêter le cours de toutes ſortes de déſordres, & ſpécialement des violences de ceux qui étant puiſſans & riches, oppriment les foibles & les pauvres Sujets du Roi.

SECTION

SECTION III.

Qui repréſente combien il eſt important d'empêcher que les Officiers de la Juſtice n'empiétent ſur l'autorité du Roi.

APrès avoir repréſenté ce qui doit être pratiqué, & ce qui le peut être aiſément pour rendre les Officiers de la Juſtice tels qu'ils doivent être à l'égard des Particuliers, je ne ſçaurois m'abſtenir ſans crime de propoſer ce qu'il faut faire, pour empêcher qu'un ſi puiſſant corps, comme eſt celui qu'ils compoſent, ne ſoit préjudiciable au gros de l'Etat.

Il ſemble qu'il y ait beaucoup à dire ſur un tel Sujet, & cependant j'en dirai aſſez en trois mots, ſi je mets en avant qu'il ne faut autre choſe que reſtraindre les Officiers de Juſtice à ne ſe mêler que de la rendre aux Sujets du Roi, qui eſt la ſeule fin de leur établiſſement.

Les plus ſages de vos Prédéceſſeurs ont eu ce ſoin en ſinguliere recommau-

dation, & s'en ſont bien trouvés : V. M. a ſuivi leur exemple, tant que j'ai eu l'honneur de ſervir ſous ſes commandemens ; & en effet c'eſt une choſe ſi importante, que ſi on laiſſoit aller la bride à ces Compagnies puiſſantes ; on ne pourroit plus après les retenir dans les bornes de leur devoir.

Il ſeroit impoſſible d'empêcher la ruine de l'autorité Royale, ſi on ſuivoit les ſentimens de ceux qui étant auſſi ignorans en la pratique du Gouvernement des Etats, qu'ils préſument être ſçavans dans la théorie de leur adminiſtration, ne ſont ni capables de juger ſolidement de leur conduite, ni propres à donner des Arrêts ſur le cours des affaires publiques, qui excédent leur portée.

Comme il ne faut rien ſouffrir de ces grandes Compagnies qui puiſſe bleſſer l'autorité Souveraine ; c'eſt prudence de tolérer quelques-uns de leurs défauts en autre genre.

Il faut compâtir aux imperfections d'un corps, qui ayant pluſieurs têtes ne peut avoir un même eſprit, & qui étant agité d'autant de divers mouvemens, qu'il eſt compoſé de differens ſujets,

ſujets, ne peut ſouvent être porté ni à connoître ni à ſouffrir ſon propre bien.

Il n'y a perſonne qui ne doive improuver leur procédé, quand ils ſont emportés par quelques déréglemens, mais en le condamnant avec raiſon, il eſt difficile d'y trouver du reméde ; parce que dans les grandes compagnies, le nombre des mauvais ſurpaſſe toujours celui des bons, & que quand ils ſeroient tous ſages, ce ne ſeroit pas encore choſe ſûre, que les meilleurs ſentimens ſe trouvaſſent en la plus grande partie, tant les jugemens ſont divers, en ceux mêmes, qui n'ayant autre deſſein que de bien faire, ne ſont pas differens en leurs intentions & en leurs fins.

C'eſt choſe ſi ordinaire à telles compagnies, de regarder & trouver à redire au Gouvernement des Etats, que cela ne doit pas ſembler étrange.

Toute autorité ſubalterne regarde toujours avec envie celle qui lui eſt ſupérieure, & comme elle n'oſe en diſputer la puiſſance, elle ſe donne la liberté d'en décrier la conduite.

Il n'y a point d'eſprits ſi réglés, à qui

qui la domination la plus douce du monde ne ſoit en quelque façon odieuſe : auſſi eſt-ce pour cette conſidération, qu'un Ancien a dit avec raiſon ; qu'entre les hommes, qui ſont égaux par nature, il s'en trouve peu qui ne ſouffrent avec regret la différence, que la fortune met entr'eux, & qui étant contraints de céder, ne blâment ceux qui les commandent, pour montrer que s'ils leurs ſont inférieurs en puiſſance, ils les ſurpaſſent en mérite.

SECTION IV.

Des Officiers des Finances.

LEs Financiers & les Partiſans ſont une Claſſe ſéparée, préjudiciable à l'Etat, mais pourtant néceſſaire.

Ce genre d'Officiers eſt un mal dont on ne ſçauroit ſe paſſer, mais qu'il faut réduire à des termes ſupportables.

Leur excès & le déréglement qui s'eſt gliſſé parmi eux, eſt venu à tel point qu'il ne ſe peut ſouffrir. Ils ne ſçauroient

ſçauroient s'agrandir davantage ſans ruiner l'Etat & ſans ſe perdre eux-mêmes, donnant lieu de s'emparer de leurs biens ſur la ſimple connoiſſance des exceſſives richeſſes qu'ils auront amaſſées en peu de temps, & ſur la différence qui ſe vérifiera entre ce qu'ils avoient lorſqu'ils ſont entrés en charge, & ce dont ils ſe ſont trouvés poſſeſſeurs.

Je ſçai bien qu'un tel procédé peut être ſujet à de grandes mépriſes, & qu'il pourroit ſervir de prétexte à des violences bien injuſtes ; auſſi je ne touche pas ce point en paſſant pour en conſeiller la pratique ſujette à beaucoup d'abus : mais je ſoutiens qu'on ne ſçauroit s'en plaindre juſtement ſi on s'y gouvernoit avec telle circonſpection, qu'en châtiant ceux qu'on trouveroit être riches en peu de tems par la ſeule induſtrie de leurs mains, on ne touchât point ſous ce prétexte au bien de ceux qui ſe ſont rendus riches & puiſſans ; ou par leur patrimoine, l'un des plus innocens moyens que les hommes ayent de s'accroître, ou par les gratifications émanées de la pure faveur de leur Maître, qui les

exemte

exemte de crime : ou par les pures récompenſes qui ont été données à leurs ſervices, qui en eſt un autre non-ſeulement irréprochable, mais le plus légitime qui puiſſe être, puiſqu'étant utile aux particuliers, il eſt avantageux à l'Etat qui ſera toujours mieux ſervi, quand ceux qui le ſervent utilement ſeront mieux traités.

Il eſt abſolument néceſſaire de remédier aux déréglemens des Financiers, autrement ils cauſeroient enfin la ruine du Royaume qui change tellement de face par leurs voleries, que ſi on n'en arrêtoit le cours, dans peu de tems il ne ſeroit plus reconnoiſſable.

L'or & l'argent dont ils regorgent leur donne l'alliance des meilleures Maiſons du Royaume, qui s'abâtardiſſent par ce moyen, & ne produiſent plus que des hommes auſſi éloignés de la généroſité de leurs ancêtres, qu'ils le ſont ſouvent de la reſſemblance de leurs viſages ; je puis dire pour l'avoir vu, qu'en beaucoup d'occaſion leur négligence ou leur malice a beaucoup préjudicié aux affaires publiques.

Après avoir bien penſé à tous les remédes des maux dont ils ſont cauſe, j'oſe

j'oſe dire qu'il n'y en a point de meilleur que de les réduire au moindre nombre qu'il ſera poſſible, & faire ſervir par Commiſſion aux occaſions importantes, des gens de bien propres aux emplois qui leur ſeront donnés, & non des perſonnes qui étant pourvus en titre, penſent en avoir un ſuffiſant pour voler impunément.

Il ſera fort aiſé dans une profonde paix de ſupprimer beaucoup d'Officiers de cette nature, & par ce moyen de délivrer l'Etat de ceux qui ſans lui rendre aucun ſervice, tirent toute ſa ſubſtance en peu de tems.

Je ſçai bien qu'on peut dire qu'on les traite d'ordinaire comme des ſangſues, à qui l'on fait ſouvent avec un grain de ſel rendre tout le ſang qu'elles ont ſuccé, & comme des éponges qu'on laiſſe remplir, parce qu'en les preſſant on exprime tout le ſuc qu'elles avoient tiré auparavant. Mais c'eſt un mauvais expédient à mon avis, & j'eſtime les traités & les compoſitions que l'on fait quelquefois avec les Financiers un remède pire que le mal ; puiſqu'à proprement parler, c'eſt leur donner un titre pour voler de nouveau dans l'eſpéran-

ce

ce d'une nouvelle grace, & que ſi par ce moyen on tire quelque choſe de leur bourſe, ils recouvrent non-ſeulement le principal qu'ils ont donné, mais encore l'intérêt à bien plus haut prix que celui de l'Ordonnance. Ce qui me fait conclure, qu'outre certains Officiers néceſſaires, comme un Tréſorier de l'Epargne, un Receveur Général, deux ou trois Tréſoriers de France en chaque Généralité, & autant d'Elus aux Elections dont on ne ſçauroit ſe paſſer, ce ne ſera pas rendre un petit ſervice à l'Etat, ſi en déſintéreſſant les particuliers, qui de bonne foi ont donné de leur argent pour s'avancer par de tels emplois ſelon le cours du tems, on ſupprime tout le reſte. Sans ce reméde, quelque Réglement qu'on puiſſe faire, il ſera tout-à-fait impoſſible de conſerver l'argent du Roi, n'y ayant point de croix, ni de ſupplices aſſez grands pour empêcher que beaucoup d'Officiers de ce genre ne s'approprient une partie de ce qui leur paſſera par les mains.

SECTION V.

Du Peuple.

TOUS les Politiques ſont d'accord que ſi les Peuples étoient trop à leur aiſe, il ſeroit impoſſible de les contenir dans les régles de leur devoir; leur fondement eſt, qu'ayant moins de connoiſſance que les autres Ordres de l'Etat beaucoup plus cultivés, ou plus inſtruits, s'ils n'étoient retenus par quelque néceſſité, difficilement demeureroient-ils dans les régles qui leur ſont preſcrites par la raiſon & par les loix.

Le raiſon ne permet pas de les exemter de toutes Charges, parce qu'en perdant en tel cas la marque de leur ſujétion, ils perdroient auſſi la mémoire de leur condition, & que s'ils étoient libres de tributs, ils penſeroient l'être de l'obéiſſance.

Il les faut comparer aux mulets qui étant accoutumés à la charge, ſe gâtent par un long repos plus que par le tra-

vail ; mais ainſi que ce travail doit être modéré, & qu'il faut que la charge de ces animaux ſoit proportionnée à leurs forces : il en eſt de même des ſubſides à l'égard des peuples, s'ils n'étoient modérés, lors même qu'ils ſeroient utiles au public, ils ne laiſſeroient pas d'être injuſtes.

Je ſçai bien que lorſque les Rois entreprennent des travaux publics, on dit avec vérité que ce que le peuple y gagne leur revient par le payement de la Taille ; de même peut on ſoutenir que ce que les Rois tirent du peuple lui retourne, & qu'il ne l'avance que pour le retirer par la jouiſſance de ſon repos & de ſon bien, qui ne peut lui être conſervé, s'il ne contribue à la ſubſiſtance de l'Etat.

Je ſçai de plus, que pluſieurs Princes ont perdu leurs Etats & leurs Sujets pour n'entretenir pas les forces néceſſaires à leur conſervation, de peur de les charger ; & que certains Sujets ſont tombés en la ſervitude de leurs ennemis, pour vouloir trop de liberté ſous leur Souverain naturel ; mais il y a un certain point qui ne peut être outrepaſſé ſans injuſtice ; le ſens commun appre-

apprenant à un chacun qu'il doit y avoir proportion entre le fardeau & les forces de ceux qui le ſupportent.

Cette proportion doit être ſi religieuſement obſervée, qu'ainſi qu'un Prince ne peut être eſtimé bon, s'il tire plus qu'il ne faut de ſes Sujets ; les meilleurs ne ſont pas toujours ceux qui ne levent jamais que ce qu'il faut.

Au reſte, comme lorſqu'un homme étant bleſſé, le cœur qui s'affoiblit par la perte du ſang qu'il répand, n'attire à ſon ſecours celui des parties baſſes, qu'après que la plus grande partie de celui des hautes eſt épuiſée : ainſi aux grandes néceſſités de l'Etat, les Souverains doivent autant qu'ils peuvent ſe prévaloir de l'abondance des riches, avant que de ſaigner les pauvres extraordinairement.

C'eſt le meilleur conſeil que puiſſe prendre Votre Majeſté, qui le pratiquera fort aiſément, puiſqu'elle peut tirer à l'avenir la principale ſubſiſtance de ſon Etat de ſes Fermes Générales, qui intéreſſent plus les riches que les pauvres : en ce que ceux-ci dépenſans moins, ils ne contribuent pas tant à ce qui en revient.

CHAPITRE

CHAPITRE V.

Qui conſidére l'Etat en ſoi-même.

SECTION I.

Qui repréſente combien il eſt important que les diverſes Parties de l'Etat demeurent chacune dans l'étendue de ſes bornes.

APRE'S avoir parlé ſéparément des divers Ordres dont l'Etat eſt compoſé ; il ne me reſte quaſi rien à dire en gros, ſinon qu'ainſi qu'un tout ne ſubſiſte que par l'union des parties en leur ordre, & en leur lieu naturel, auſſi ce grand Royaume ne peut être floriſſant, ſi Votre Majeſté ne fait ſubſiſter les corps dont il eſt compoſé en leur Ordre ; l'Egliſe tenant le premier lieu ; la Nobleſſe le ſecond, & les Officiers qui marchent à la tête du peuple le troiſiéme.

Je dis hardiment ce fait, parce qu'il eſt auſſi important que juſte d'arrêter le

le cours des entrepriſes de certains Officiers, qui enflés d'orgueil, ſoit à cauſe des grands biens qu'ils poſſédent, ou de l'autorité que leur donne l'emploi de leurs Charges, ſont préſomptueux juſqu'à tel point, que de vouloir avoir le premier lieu, où ils ne peuvent prendre que le troiſiéme. Ce qui eſt tellement contre la raiſon & contre le bien de votre ſervice, qu'il eſt abſolument néceſſaire d'arrêter le cours de telles entrepriſes, puiſqu'autrement la France ne ſeroit plus ce qu'elle a été, & ce qu'elle doit être ; mais ſeulement un corps monſtrueux, qui comme tel ne pourroit avoir de ſubſiſtance ni de durée.

Comme c'eſt une choſe très-certaine que les élémens qui ſont capables de poids, n'ont point de peſanteur lorſqu'ils ſont en leur lieu; c'eſt choſe auſſi très-aſſurée qu'aucun des Ordres de votre Etat ne ſera à charge à l'autre, lorſque chacun ſera contraint d'être en la place qu'il doit avoir par ſa naiſſance.

Et comme le feu, ni l'air, ni l'eau ne peuvent ſoutenir un corps terreſtre, parce qu'il eſt peſant hors de ſon lieu,

lieu, il eſt certain, que ni l'Egliſe, ni la Nobleſſe ne ſçauroient ſupporter la Charge des Officiers, lorſqu'ils voudront être hors de leur place.

L'aſſurance que j'ai que Votre Majeſté ſçaura bien contenir chacun en ſes bornes, fait que ſans m'étendre davantage ſur ce ſujet, je paſſe à deux queſtions que je rapporte en ce Chapitre, parce qu'elles regardent également les trois divers Ordres de l'Etat.

SECTION II.

Qui examine s'il vaut mieux rendre les Gouvernemens triennaux en ce Royaume, que les laiſſer perpétuels ſelon l'uſage qui a été pratiqué juſqu'à préſent.

CHACUN eſtimera d'abord qu'il eſt meilleur de les rendre triennaux; mais quand on aura bien balancé l'utilité qui en peut revenir avec les incommodités qu'on en doit craindre; peut-être eſtimera-t'on, ainſi que je l'ai déja remarqué, que bien que la nomi-

nomination aux Bénéfices ne ſoit pas ſi Canonique que les élections, ſon uſage toutefois eſt plus utile en ce tems pour beaucoup de raiſons: qu'ainſi encore que la ſuppreſſion de la vénalité ſoit à deſirer pour diverſes raiſons, on ne peut toutefois ne pas en tolérer l'uſage ſans tomber en beaucoup d'inconvéniens exprimés en leurs lieux.

Auſſi ne peut-on rendre les Gouvernemens des Provinces & des places triennaux, ſans s'expoſer à beaucoup plus d'inconvéniens, que ceux qui peuvent être appréhendés par l'établiſſement perpétuel des Gouverneurs.

Je ſçai bien qu'on peut dire que celui qui n'auroit un Gouvernement que pour trois ans, n'auroit probablement autre penſée que d'en ſortir avec réputation, & s'y conduire avec tant de retenue, que ſon adminiſtration fut préférée à celle de ſon Prédéceſſeur, au lieu que s'il en eſt aſſuré pour toute ſa vie, l'aſſurance de ſa Charge lui donne beaucoup de licence.

Mais il y a bien plus d'aſſurance que celui qui ſçaura n'être pas toujours en une Charge, en voudra tirer en peu de tems tout le profit qu'il en pourroit

eſpérer pendant ſa vie ; que s'il en étoit aſſuré juſqu'à ſa mort, & qu'il ſeroit à craindre qu'en la légéreté de notre Nation, il ſe trouvât des eſprits ſi mal faits, que prévoyant la fin d'une adminiſtration qui leur ſeroit agréable, ils ſe réſoluſſent à s'y perpétuer en recevant pour maîtres ceux qu'ils devroient tenir pour ennemis.

Si l'on met en avant la pratique d'Eſpagne qui change ſouvent les Gouverneurs, après avoir répondu qu'il n'y a rien de ſi dangereux que ce Gouvernement ; par exemple, j'ajouterai qu'ainſi qu'il ſe trouve des fruits dont l'uſage qui eſt excellent en un Pays, eſt un poiſon en l'autre, de même il y a des établiſſemens dont la pratique eſt bonne en un Etat, qui ſeroit très-pernicieuſe en d'autres.

On dira peut-être pour prévenir les objections qui peuvent ſe faire contre l'uſage de l'Ordre d'Eſpagne en ce Royaume, que ceux qui ſortiront d'une Charge, après que le tems de leur adminiſtration ſera paſſé, n'auront pas ſujet d'être mécontens, puiſqu'ils ſeront employés en d'autres, qui ſouvent ſe trouveront meilleurs ; mais il ſe

ſe rencontrera en la pratique d'un tel ordre de ſi grandes difficultés, qu'il ſera impoſſible de les ſurmonter.

Tel qui ſera propre à être Gouverneur en Picardie, parce qu'il ſera né en cette Province-là, ne ſera pas bon pour être employé dans la Bretagne, où il n'aura aucune habitude, & où la Charge qu'on lui voudroit donner, ne lui ſçauroit fournir les moyens de ſubſiſter.

Les Gouvernemens en France ſont preſque tous ſi peu utiles, que ſi on ne les donne à des Perſonnes qui les ſouhaitent plus pour l'honneur & pour la commodité de leur voiſinage que pour autre conſidération ; il s'en trouve peu qui en puiſſent ſupporter la dépenſe ; & il n'y a pas dans les Provinces aſſez de gens pour faire les changemens qu'il faudra faire, ſi les emplois ſont rendus triennaux.

Telles mutations ſont non-ſeulement praticables, mais abſolument néceſſaires aux grandes Charges d'Eſpagne, comme en celles des Vices-Rois de Naples, de Sicile, de Sardaigne, au Gouvernement de Milan, & autres emplois de pareille conſidération ; & toutes ap-

portent tant d'utilité à ceux qui les poſſédent, qu'en quittant l'abondance des uns, on rentre dans l'opulence des autres.

Les lieux éloignés de la demeure des Princes, requierent changement de Gouverneurs aux Charges auſſi Puiſſantes que le ſont celles dont je viens de parler; parce qu'une plus longue demeure que celle de trois ans, pourroit donner moyen d'y former d'aſſez fortes habitudes pour s'y établir pour toujours; vu principalement que l'ambition des hommes eſt ſi puiſſante, que pour peu qu'un eſprit ſoit déréglé, il ne lui ſera pas difficile de laiſſer emporter ſa penſée à changer ſa condition de Sujet en celle de Maître.

Mais ce n'eſt pas de même en France, dont les Gouverneurs ne ſont pas aſſez éloignés de la demeure des Rois, pour qu'on puiſſe craindre un tel inconvénient, ni les Charges aſſez puiſſantes, pour donner aſſez d'autorité pour s'en rendre les maîtres.

Auſſi pourvu que Votre Majeſté & ſes Succeſſeurs ſe réſervent le pouvoir de changer les Gouvernemens comme bon leur ſemblera au moindre ſujet qu'ils

qu'ils en auront, ce qu'ils pourront toujours avec juſtice, ſi la vénalité en étant abolie, ils les donnent gratuitement: je ne crains point de dire qu'il vaut mieux demeurer ſur ce point-là en la pratique de la France, qu'imiter celle d'Eſpagne; laquelle cependant eſt ſi politique & ſi raiſonnable eu égard à l'étendue de ſa domination, que bien qu'elle ne puiſſe être utilement pratiquée en ce Royaume, on doit à mon avis, s'en ſervir aux lieux dont la France ſe conſervera la Poſſeſſion en Lorraine & en Italie.

SECTION III.

Qui condamne les Survivances.

LEs ſurvivances dont il s'agit en ce lieu, ſont accordées ou contre le gré des poſſeſſeurs des Charges, ou de leur conſentement.

Il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe qu'il eſt tout-à-fait injuſte de donner un ſucceſſeur à un homme vivant, contre ſon gré, vu que par ce moyen ſa

vie eſt expoſée aux artifices de celui qui doit profiter de ſa mort, & que la crainte qui peut juſtement ſaiſir ſon eſprit lui eſt une mort avancée.

Cette pratique qui a eu par le paſſé un grand cours dans le Royaume en eſt maintenant bannie. Elle eſt ſi dangereuſe que les Conciles & diverſes Conſtitutions des Princes temporels la condamnent auſſi-bien que la raiſon.

Le conſentement des poſſeſſeurs ne peut mieux juſtifier cet uſage, en ce que quelque confiance qu'ils puiſſent avoir en ceux qui leur ſont donnés pour Succeſſeurs, ils y ſont ſouvent trompés; étant impoſſibles de contenter en un Etat chacun par bienfaits, il eſt important au moins de laiſſer l'eſpérance à ceux à qui on ne peut donner mieux. Ce qui ne ſe peut faire ſi les Charges, les Offices & les Bénéfices ſont ſouvent aſſurés à des enfans, qui au comble de leur mérite & de leur âge, n'oſeroient peut-être penſer à parvenir aux honneurs & aux grades qu'on leur a donnés au berceau.

Telles graces qui intéreſſent grandement l'Etat, n'obligent quaſi point les particuliers. Celui ne penſe pas qu'on

qu'on lui donne ce dont il voit ſon pere ou un autre parent en poſſeſſion, il croit que l'aſſurance qu'on lui en procure eſt plutôt un droit d'hérédité qu'un effet de la bonté du Prince.

Encore que le bien de l'Etat requiere qu'en la Promotion qu'on fait aux Charges, on conſidére plus le mérite des Sujets qui y ſont élevés que toute autre choſe; en ce qui eſt des ſurvivances, on a plus d'égard au ſervice de celui qui demande un Succeſſeur, qu'à ceux que peut rendre celui qui ſuccéde. La faveur des uns tient ſouvent en telles occaſions lieu de mérite pour les autres, qui n'ont aucun titre qui les recommande que celui de leur importunité.

Partant je conclus que le moins qu'on peut accorder de telles graces, c'eſt aſſurément le meilleur: & qu'il ſeroit encore plus utile de n'en donner aucune; parce que quelque conſidération particuliere qu'on puiſſe alléguer, la conſéquence eſt dangereuſe en des Etats, où les exemples ont ſouvent plus de force que la raiſon.

Si quelqu'un remarque que je condamne en cet article une choſe dont j'ai ſouffert la pratique même à l'en-

droit des miens, * il demeurera je m'assure fort satisfait, si l'on considére que tandis qu'un désordre a cours sans qu'on y puisse apporter de reméde ; la raison veut qu'on en tire de l'ordre : ce que j'ai pensé faire en conservant des Charges établies par mes soins à ceux que je pouvois plus étroitement obliger à suivre mes intentions & mes traces ; si dans le trouble d'un régne agité de diverses tempêtes, j'eusse pu faire établir le réglement que je propose, j'en eusse été très-religieux Observateur.

CHAPITRE VI.

Qui représente au Roi ce qu'on estime qu'il doit considérer à l'égard de sa Personne.

DIEU, étant le principe de toutes choses, le Souverain Maître des Rois, & celui seul qui les fait regner heu-

(* Quand le Cardinal a été pourvu de la Charge de la Mer, le Commerce étoit quasi entierement ruiné, & le Roi n'avoit pas un Vaisseau.)

reusement, si la dévotion de Votre Majesté n'étoit connue de tout le monde, je commencerois ce Chapitre, qui concerne sa Personne, en lui représentant, que si elle ne suit les volontés de son Créateur, & ne se soumet à ses Loix, elle ne doit point espérer de faire observer les siennes, & de voir ses Sujets obéissans à ses ordres.

Mais ce seroit une chose superflue d'exhorter Votre Majesté à la dévotion; elle y est si portée par son inclination, & si confirmée par l'habitude de sa vertu, qu'il n'est pas à craindre que jamais elle s'en sépare.

C'est ce qui fait qu'au lieu de lui représenter les avantages que les Princes Religieux ont par-dessus les autres, je me contente de mettre en avant, que la dévotion, qui est nécessaire aux Rois, doit être exemte de scrupule : Je le dis, SIRE, parce que la délicatesse de la conscience de Votre Majesté, lui fait souvent craindre d'offenser DIEU, en faisant certaines choses, dont assurément elle ne sçauroit s'abstenir sans péché.

Je sçais bien que les défauts des Princes, qui sont de cette nature, sont

beaucoup moins dangereux pour les Etats que ceux qui panchent vers la préſomption, & le mépris de ce qu'ils doivent révérer. Mais puiſqu'ils portent le nom de défaut, il les faut corriger, principalement s'il eſt vrai, comme il eſt très certain, qu'il en peut arriver beaucoup d'inconvéniens préjudiciables à l'Etat.

Je la ſupplie, en cette conſidération, de vouloir ſe fortifier de plus en plus contre les ſcrupules, ſe remettant devant les yeux qu'elle ne peut être coupable devant Dieu, ſi elle ſuit (aux occaſions qui ſe préſenteront de difficile diſcuſſion pour ce qui regarde ſa conſcience) l'avis de ſon Conſeil, confirmé par celui de quelques bons Théologiens non ſuſpects au fait dont il s'agira.

Ce premier fondement poſé, rien n'étant plus néceſſaire au bien des affaires de Votre Majeſté, que la conſervation de ſa ſanté, il m'eſt impoſſible de ne pas retomber ſur un ſujet ſi important.

Les ſoigneuſes & diligentes obſervations que j'ai faites de tout ce qui la touche, me font dire hardiment, que rien

rien n'eſt requis à une fin ſi importante, que ſa propre volonté, qui cependant eſt le plus puiſſant ennemi qu'elle puiſſe avoir en ce ſujet; en ce que ſouvent il n'y a pas peu de peine à faire vouloir aux Princes, ce qui leur eſt non-ſeulement utile, mais tout-à-fait néceſſaire.

L'eſprit de Votre Majeſté dompte ſi abſolument ſon corps, que la moindre de ſes paſſions ſaiſit ſon cœur, & trouble toute l'œconomie de ſa Perſonne: pluſieurs expériences m'ont fait connoître cette vérité ſi certaine, que je ne l'ai jamais vue malade par autre principe.

Dieu a fait cette grace à Votre Majeſté de lui donner la force de ſupporter avec fermeté, ce qui la pourroit plus intéreſſer aux affaires de plus grande importance; mais pour contrepoids de cette plus grande qualité, il a permis qu'elle fût ſi ſenſible, en ce qui la touche en de moindres ſujets, que des choſes qui ne ſemblent pas d'abord lui pouvoir déplaire, l'altérent de telle ſorte, qu'il eſt impoſſible de la ſoulager en telles occaſions, ainſi qu'on le voudroit: le tems qui donne lieu aux

fumées, qui ſuprennent les ſens, de s'évaporer, a été juſqu'à préſent le ſeul remède à tels maux en Votre Majeſté qui ne s'en eſt jamais trouvée ſaiſie, qu'auſſi-tôt elle ne l'ait été de quelque indiſpoſition corporelle.

Elle eſt en cela ſemblable à ceux, qui mépriſant les coups d'épée, par la grandeur de leur courage, ne peuvent, par une certaine antipathie naturelle, ſupporter la picqûre d'une ſaignée.

S'il étoit impoſſible à tous les hommes de prévenir par raiſon les ſurpriſes qu'ils reçoivent de leurs paſſions, je n'eſtimerois pas pourtant qu'il le fût à Votre Majeſté, qui a beaucoup d'excellentes qualités que n'ont pas les autres.

Et partant je crois que les premiers bouillons de votre ardente jeuneſſe étant paſſés, le flegme d'un âge plus mûr lui donnera lieu de ſe garantir à l'avenir par raiſonnemens, d'un ennemi d'autant plus dangereux, qu'il eſt interne & domeſtique, & qui lui a fait tant de mal, particuliérement deux ou trois fois, que peu s'eſt fallu qu'il ne lui ait ôté la vie.

Comme c'eſt une choſe importante à votre

votre ſanté, elle l'eſt auſſi à votre réputation & à votre gloire, qui ne peut ſouffrir que ce qui n'eſt rien dans la raiſon, ſoit beaucoup dans vos ſentimens, qui la doivent ſuivre en toutes choſes.

Je ne puis encore que je ne réitere à ce propos, une ſupplication que j'ai pluſieurs fois faite à V. M. la conjurant d'appliquer ſon eſprit aux grandes choſes importantes à ſon Etat, & de mépriſer les petites, comme indignes de ſes ſoins & de ſes penſées.

Il lui ſera utile & glorieux de repaſſer ſouvent dans ſon eſprit les deſſeins les plus conſidérables, que le cours des affaires mettra ſur le tapis, & tant s'en faut qu'elle puiſſe tirer aucun avantage de s'occuper trop au détail de celles qui ne ſont pas de cette nature, qu'au contraire elle en recevroit beaucoup de préjudice, nonſeulement en ce que telles occupations la divertiroient d'autres meilleures, mais parce qu'auſſi les petites épines étant plus capables de piquer que les grandes, qui s'apperçoivent aiſément, il lui ſeroit impoſſible de ſe garantir de beaucoup de chagrins inutiles aux affaires, & fort contraires à la ſanté

Les

Les grandes inquiétudes dont j'ai vu ſon eſprit agité en diverſes occaſions, m'obligent à lui repréſenter en ce lieu ce que j'ai fait en pluſieurs rencontres, qu'ainſi que certains ſoins ſont néceſſaires pour bien faire ſes affaires; il y en a qui ne peuvent produire autre effet, que l'altération de la bonne diſpoſition de celui qui le prend avec trop de chaleur, & un tel étonnement à ceux qui ſervent, que le trouble de leur eſprit les rend moins propres à faire ce qu'on veut d'eux.

L'expérience que vingt-cinq ans de Regne & de Gouvernement donne à V. M. ne lui permet pas d'ignorer qu'aux grandes affaires, les effets ne répondent jamais à point nommé, aux ordres qui ont été donnés; elle lui apprend auſſi qu'elle doit plutôt compatir à ceux à qui elle commet l'exécution de ſes volontés, ſi leur travail ne ſuccéde pas à ſouhait, que de leur imputer les mauvais évenemens dont ils ne ſont pas coupables.

Il n'y a que Dieu qui puiſſe rendre ſes réſolutions infaillibles, & cependant ſa bonté eſt telle, que laiſſant agir les hommes ſelon leur foibleſſe, il ſouffre

ſouffre la différence qu'il y a entre leurs événemens & ſes diſpoſitions; ce qui apprend aux Rois à ſouffrir par raiſon, avec patience, ce que leur créateur n'endure que par ſa bonté.

V. M. étant d'un naturel délicat, d'une ſanté foible, d'une humeur inquiette & impatiente, comme elle eſt par ſa conſtitution naturelle, particuliérement lorſqu'elle eſt dans une Armée dont elle prend la conduite, je penſerois commettre un crime ſi je ne la ſuppliois d'éviter à l'avenir la guerre, autant qu'il lui ſera poſſible; ce que je fais ſur ce fondement, que la légéreté & l'inconſtance des François ne peut être vaincue que par la préſence de leur maître, & que V. Majeſté ne peut ſans s'expoſer à ſa perte, s'attacher à un deſſein de ſi longue durée, ni par conſéquent en eſpérer un bon ſuccès.

Elle a fait aſſez connoître ſa valeur & ſa force par ſes armes, pour ne penſer à l'avenir qu'à jouir du repos qu'elle a acquis au Royaume par ſes travaux paſſés, ſe tenant en état de le défendre de tous ceux, qui contre la foi publique, voudroient l'offenſer de nouveau.

Etant choſe aſſez ordinaire à beaucoup

coup d'hommes, de n'avoir point d'action, que lorſqu'ils ſont animés de quelque paſſion, ce qui les fait conſidérer comme l'encens, qui ne ſent jamais bon que lorſqu'il eſt dans le feu, je ne puis que je ne diſe à V. M. que cette conſtitution dangéreuſe à toute ſorte de perſonne, l'eſt particuliérement aux Rois, qui doivent plus que tous les autres agir par raiſon.

Et en effet, ſi la paſſion porte une fois au bien, ce n'eſt que par hazard, puiſque par ſa nature elle en détourne tant, qu'elle aveugle ceux en qui elle eſt, & qu'encore qu'un homme privé de vue, rencontre quelquefois un bon chemin, c'eſt une merveille s'il ne ſe fourvoye, & s'il ne tombe tout-à-fait, & il ne ſçauroit s'exemter de broncher pluſieurs fois ſans un bonheur extraordinaire.

Il eſt arrivé tant de maux aux Princes & à leurs Etats, lorſqu'ils ont plutôt ſuivi leurs ſentimens que la raiſon, & qu'au lieu de ſe conduire par la conſidération des intérêts publics, leurs paſſions ont été leurs guides, qu'il eſt impoſſible de ſupplier V. M. d'y faire ſouvent réflexion, pour ſe confirmer de plus

plus en plus en ce qu'elle a toujours pratiqué au contraire.

Je la ſupplie de repaſſer auſſi ſouvent en ſa mémoire, ce que je lui ai repréſenté pluſieurs fois, qu'il n'y a point de Prince en ſi mauvais état que celui qui ne pouvant pas toujours faire par ſoi-même les choſes à quoi il eſt obligé, a de la peine à ſouffrir qu'elles ſoient faites par autrui, & qu'être capable de ſe laiſſer ſervir, n'eſt pas une des moindres qualités que puiſſe avoir un grand Roi, puiſque ſans cela les occaſions ſont ſouvent plutôt écoulées, qu'on ait pu ſe diſpoſer à les prendre, & par ce moyen, on perd des tems favorables à l'avancement de l'Etat, pour des ſujets de nulle conſidération.

Le feu Roi votre pere étant en une extrême néceſſité, payoit ſes ſerviteurs de bonnes paroles, & leur faiſoit faire par ſes careſſes, les choſes à quoi ſa néceſſité ne lui permettoit pas de les porter par d'autres voies.

V. M. n'étant pas de cette conſtitution, a une ſéchereſſe naturelle, qu'elle tire de la Reine ſa mere, ainſi qu'elle-même lui a dit pluſieurs fois en ma préſence, l'empêchant de ſuivre en ce ſujet

ſujet les traces du feu Roi : je ne puis que je ne lui remette devant les yeux, que ſon ſervice requiert qu'elle faſſe du bien à ceux qui la ſervent, & qu'au moins eſt-il raiſonnable qu'elle prenne un ſoin particulier de ne rien dire qui les puiſſe déſobliger.

Ayant à traiter ci-après de la libéralité que doivent avoir les Princes, je n'en dirai pas davantage en ce lieu, mais je m'étendrai ſur les maux qui arrivent à ceux qui parlent trop librement de leurs ſujets.

Les coups d'épée ſe guériſſent aiſément, mais il n'eſt pas de même de ceux de la langue, particuliérement par celles des Rois, dont l'autorité rend les coups preſque ſans reméde, s'il ne vient d'eux-mêmes.

Plus une pierre eſt jettée de haut, plus fait-elle d'impreſſion où elle tombe ; tel ne ſe ſoucieroit pas d'être percé à jour par les armes ennemies de ſon maître, qui ne peut ſouffrir une égratigneure de ſa main.

Ainſi que la mouche n'eſt pas pâture de l'aigle, que le lyon mépriſe les animaux qui ne ſont pas de ſa force ; qu'un homme qui s'attacheroit à un enfant, ſeroit

ſeroit blâmé de tout le monde ; ainſi oſerai-je dire que les Grands Rois ne doivent jamais entreprendre de paroles des particuliers qui n'ont point de proportion à leur grandeur.

L'hiſtoire eſt pleine de mauvais événemens qui ſont arrivés par la liberté que les Grands ont autrefois donnée à leur langue, au préjudice des perſonnes qu'ils eſtimoient de nulle conſidération.

Dieu a fait cette grace à V. M. que de ſon naturel elle n'eſt pas portée à faire mal, & partant il eſt raiſonnable qu'elle regle tellement ſes paroles, qu'elles ne faſſent aucun préjudice.

Je ſuis aſſuré que de propos délibéré elle ne tombera point dans cet inconvénient ; mais étant difficile de retenir ſes premiers mouvemens & ſes ſubites agitations d'eſprit, qui l'emportent quelquefois ſi on n'y prend garde de bien près, je ne ſerois pas ſon ſerviteur ſi je ne l'avertiſſois que ſa réputation & ſes intérêts requierent qu'elle en ait un ſoin particulier, vu même que telle liberté de langue qui ne pourra bleſſer ſa conſcience, ne laiſſera pas de nuire beaucoup à ſes affaires.

Ainſi

Ainſi que, bien parler de ſes ennemis, eſt une vertu héroïque, un Prince ne peut parler licentieuſement de ceux qui voudroient mettre mille vies pour lui & pour ſon ſervice, ſans commettre une faute notable contre la Loi des Chrétiens, & contre celle de toute bonne politique.

Un Roi qui a les mains nettes, le cœur pur & la langue innocente n'a pas peu de vertu, & qui a ces deux premieres qualités en éminence, comme V. M. peut avec beaucoup de facilité acquérir la troiſiéme.

S'il eſt de la grandeur des Rois d'être ſi retenus en leurs paroles, qu'il ne ſorte rien de leur bouche qui puiſſe offenſer les particuliers; il eſt nonſeulement de leur prudence de ne rien dire au déſavantage des principales Compagnies de leur Etat; ils doivent de plus parler enſorte qu'elles ayent occaſion de croire être affectionnées d'eux, les plus importantes affaires de l'Etat obligent ſi ſouvent à les choquer pour le bien public, que la prudence veut qu'on les contente aux choſes qui ne ſont pas de cette nature.

Ce n'eſt pas aſſez aux Grands Princes

ces de n'ouvrir jamais la bouche pour mal parler de qui que ce puiſſe être, mais la raiſon requiert qu'ils ferment les oreilles aux médiſances & faux rapports, & qu'ils chaſſent & banniſſent ceux qui en ſont auteurs, comme peſtes très-dangereuſes, qui empoiſonnent les Cours & les cœurs des Princes, & l'eſprit de tous ceux qui les approchent; ſi ceux qui ont libre accès aux oreilles des Rois, ſans le mériter, ſont dangereux, ceux qui en poſſédent le cœur par pure faveur, le ſont bien davantage, puiſque pour conſerver un tel tréſor, il faut par néceſſité que l'art & la malice ſuppléent au défaut de vertu, qui ne ſe trouve pas en eux.

Je ne puis que je ne diſe à ce propos, que j'ai toujours plus appréhendé pour V. M. le pouvoir de telles gens, que la puiſſance de plus Grands Rois du monde, & qu'Elle a plus à ſe garder de l'artifice d'un valet qui la veut ſurprendre, que de toutes les factions que les Grands pourroient former en ſon Etat, quand même ils butteroient tous à une même fin.

Lorſque je ſuis entré dans les affaires, ceux qui avoient eu l'honneur de

la

la ſervir auparavant, tenoient pour conſtant, qu'entre faire un rapport à leur préjudice, & le perſuader à V. M. il n'y avoit point de différence, & ſur ce fondement le principal ſoin étoit d'avoir toujours de leurs confidens auprès d'Elle, pour ſe garantir du mal qu'ils avoient à craindre.

Bien que l'expérience que j'ai faite de la fermeté de V. M. en mon endroit, m'oblige de reconnoître, ou que le jugement qu'il faiſoient étoit mal fondé, ou que les réflexions que le tems lui a fait faire ſur moi-même, lui ont ôté cette facilité de ſa premiere jeuneſſe; je ne laiſſe pas de la conjurer de s'affermir de telle ſorte en la conduite dont il lui a plu uſer envers moi, que perſonne n'en puiſſe appréhender une contraire.

Enſuite je ne puis que je ne lui diſe, qu'ainſi que les oreilles des Princes doivent être fermées aux calomnies, auſſi doivent-elles être ouvertes aux vérités utiles à l'Etat, & que comme la langue doit être immobile pour ne rien dire au préjudice de la réputation d'autrui, auſſi doit-elle être libre & hardie à parler lorſqu'il eſt queſtion des intérêts publics. Je

Je remarque ces deux points, parce que j'ai ſouvent obſervé que ce n'étoit pas une petite croix à V. M. de ſe donner la patience d'écouter ce qui même lui étoit le plus important; & que lorſque le bien de ſes affaires l'obligeoit à faire connoître ſes volontés, non-ſeulement aux grands, mais encore aux petits, & aux perſonnes de médiocre condition, Elle n'avoit pas peu de peine à s'y réſoudre, quand elle prévoyoit qu'elles ne leur ſeroient pas agréables.

J'avoue que cette crainte eſt un témoignage de bonté, mais pour n'être pas flateur, je ne puis que je ne lui diſe que c'eſt auſſi un effet de quelque foibleſſe, qui pouvant être tolérable dans un particulier, ne le peut être dans un Roi, vu les inconvéniens qui en peuvent arriver.

Je ne mets point en ligne de compte qu'un tel procédé rejetteroit toute l'envie & la haine des réſolutions ſur le Conſeil de V. M. parce que ce ſeroit peu de choſe, ſi les affaires pouvoient bien aller à ce prix; mais ce qui eſt à conſidérer, eſt qu'il ſe trouve ſouvent des occaſions, où quelque autorité qu'ait un Miniſtre, elle ne peut être aſſez

grande

grande pour produire certains effets qui requiérent la voix d'un Souverain & une puiſſance abſolue.

D'ailleurs ſi une fois les Grands ſe perſuadent qu'une mauvaiſe honte empêche un Roi de faire l'Office de Roi, en commandant abſolument, ils prétendront toujours obtenir par importunité le contraire de ce qui aura été ordonné par raiſon, & enfin leur audace pourroit venir à tel point, que connoiſſant que leur Prince appréhenderoit de faire le maître, ils ſe laſſeroient de faire les ſujets.

Il faut avoir une vertu mâle, & faire toutes choſes par raiſon, ſans ſe laiſſer aller à la pente de ſes inclinations, qui portent ſouvent les Princes en de grands précipices, ſi celles qui leur bandant les yeux les portent aveuglément à faire ce qu'il leur plaît, ſont capables de produire le mal lorſqu'ils les ſuivent avec trop peu de retenue; les averſions naturelles qu'ils prennent quelquefois ſans ſujet en peuvent cauſer davantage, ſi la raiſon ne les tempere, ainſi qu'il eſt à déſirer.

En quelques occaſions V. M. a eu beſoin de ſa prudence pour ſe retenir dans

dans le penchant de ces deux paſſions; mais plus encore en la derniere qu'en la premiere, puiſqu'il eſt plus aiſé de faire du mal, ſuivant ſon averſion, ce qui ne requiert autre choſe en un Roi qu'un commandement, que de faire du bien ſuivant ſon inclination, ce qui ne ſe peut ſans ſe dépouiller du ſien propre, à quoi beaucoup de perſonnes n'ont pas peu de peine à ſe réſoudre.

Ces deux mouvemens ſont contraires aux eſprits des Rois, principalement ſi faiſant peu de réflexion ſur eux, ils ſuivent plus ſouvent leur inſtinct que leur raiſonnement.

Ils les portent quelquefois à prendre parti aux diviſions qui ſe rencontrent d'ordinaire dans les Cours entre des particuliers, dont j'ai vu arriver de grands inconveniens, leur Dignité les oblige à ſe réſerver pour celui de la raiſon, qui eſt le ſeul qu'ils doivent épouſer en toutes ſortes de rencontres; ils ne peuvent en uſer autrement ſans ſe dépouiller de la qualité de Juges & de Souverains, pour prendre celle de parties, & ſe rabaiſſer en quelque maniere à la condition de particuliers.

Ils expoſent par ce moyen leur Etat

à beaucoup de cabales & de factions qui ſe forment enſuite ; ceux qui ont à ſe défendre de la puiſſance d'un Roi, connoiſſent trop bien qu'ils ne le peuvent faire par la force, pour avoir d'autres penſées que de s'en garantir par intrigues, par artifices & par menées, qui cauſent ſouvent de grands troubles dans les Etats.

La ſincérité que doit avoir un homme qui fait un teſtament, ne permet pas à ma plume de finir cette ſection ſans faire une confeſſion auſſi véritable qu'elle eſt avantageuſe pour la gloire de V. M. puiſqu'elle fera foi à tout le monde, que la Loi de Dieu a toujours été une borne capable d'arrêter la violence de quelque inclination ou averſion qui puiſſe avoir ſurpris ſon eſprit, qui ſujet aux plus légers défauts des hommes, a toujours, graces à Dieu, été exemt des plus notables imperfections des Princes.

CHA-

CHAPITRE VII.

Qui fait voir l'état préſent de la Maiſon du Roi, & met en avant ce qui ſemble néceſſaire pour la mettre en celui auquel elle doit être.

L'ORDRE des Arts & de toute la bonne diſcipline, veut qu'on commence toujours ſon travail par ce qui s'y trouve de plus aiſé.

Sur ce fondement la premiere choſe que fait un Architecte qui veut entreprendre un grand édifice, eſt d'en faire un modele, où les proportions ſoient ſi bien obſervées, qu'il lui ſerve de meſure & de pied pour ſon grand deſſein ; & s'il ne peut venir à bout de ce projet, il ſe départ de ſon entrepriſe, le ſens commun faiſant connoître aux plus groſſiers, que celui à qui le moins n'a pas été poſſible, eſt entiérement incapable du plus.

En cette conſidération les eſprits mêmes médiocres reconnoiſſans qu'ainſi que la ſtructure de l'homme eſt un

racourci de celle du grand monde, auſſi les familles particulieres ſont les vrais modéles des Etats & des Républiques, & chacun tenant pour choſe très-certaine que celui qui ne peut ou ne veut pas régler ſa maiſon, n'eſt pas capable d'apporter un grand ordre à un Etat; la raiſon vouloit que pour parvenir à la réformation de ce Royaume, on commençât par celle de la Maiſon de V. M.

Cependant je confeſſe que je n'ai jamais oſé l'entreprendre, parce que la bonté de V. M. ayant toujours eu averſion des ordres qu'Elle eſtimoit de petite conſéquence, lorſqu'ils ont intéreſſé quelques particuliers, on ne pouvoit ſe propoſer un tel deſſein ſans choquer ouvertement ſon inclination, & l'intérêt de beaucoup de gens, qui étant continuellement auprès d'Elle dans une grande familiarité, euſſent pu la détourner des ordres les plus néceſſaires à ſon Etat, pour empêcher ceux de ſa Maiſon dont le déréglement leur étoit utile.

Mais comme un Teſtament met au jour beaucoup d'intentions que le Teſtateur n'avoit oſé divulguer pendant ſa vie, celui-ci conviera V. M. à la réfor-

formation de ſa Maiſon qui a été omiſe, tant pour ce que bien qu'elle ſemblât plus aiſée que celle de l'Etat, elle étoit en effet plus difficile, que parce qu'auſſi la prudence oblige à ſouffrir en certaines occaſions de légeres pertes pour gagner en beaucoup d'autres.

Comme c'eſt une choſe connue de tout le monde qu'il n'y a jamais eu de Roi qui ait porté plus haut la Dignité de ſon Etat que V. M. auſſi ne peut-on nier qu'il n'y en a jamais eu qui ait laiſſé ravaler ſi bas le luſtre de ſa Maiſon.

Les Etrangers qui ſont venus en France de mon tems, ſe ſont ſouvent étonnés de voir un Etat ſi rélevé, & une Maiſon ſi abaiſſée.

En effet elle eſt inſenſiblement déchue juſqu'à ce point, que tel y a poſſedé des premieres Charges, qui pendant le Regne de vos prédéceſſeurs n'eût oſé penſer aux médiocres; toutes choſes y ont été en confuſion depuis la cuiſine juſqu'au cabinet.

Au lieu que du tems du Roi votre pere, les Princes, les Officiers de la Couronne & tous les Grands du Royaume mangeoient d'ordinaire à vos ta-

bles; elles ont en votre tems ſemblé n'avoir été établies que pour des Valets & de ſimples Chevaux-Légers ou Gens d'Armes ; encore ont-elles été ſi mal ſervies, qu'il s'en eſt trouvé d'aſſez délicats pour les mépriſer, au lieu de les chercher avidement.

En celles de votre perſonne, les Etrangers ont ſouvent trouvé à redire, étant ſervies par de ſimples & ſales marmitons, au lieu que celles des autres Rois ne le ſont que par des Gentilshommes.

Je ſçai bien que cette coutume n'eſt pas introduite de votre tems, mais pour être ancienne elle n'en eſt pas plus tolérable, ſi elle eſt tout-à-fait éloignée de la Dignité & de la Grandeur d'un ſi grand Prince.

Je ſçai bien encore que cette pratique a été ſoufferte juſqu'à preſent, ſous prétexte de la ſureté de Rois, diſant qu'il eſt impoſſible aux Officiers de répondre de ce qu'ils ont fait, s'ils n'en ſont eux-mêmes porteurs, & s'ils ne le voyent porter à V. M.

Mais cette raiſon me ſemble peu conſidérable, n'y ayant pas d'apparence qu'un marmiton ſoit plus fidéle à ſon maître,

maître, qu'un Gentilhomme, qui en diverſes autres occaſions le pourroit trahir s'il en avoit la volonté.

Quatre-vingt jeunes Gentilshommes que V. M. nourrit, Pages, ou de ſa Chambre ou de ſes Ecuries, ſeront bien mieux employés à ce ſervice, qu'à en rendre ſimplement à ſes premiers Gentilshommes ou à ſes Ecuyers qui les commandent, ſi mieux ils n'aiment les mettre dans leur bourſe, & ſans doute le faiſant avec plus de dignité, ils ne s'en acquitteront pas avec moins de fidélité.

La netteté bien ſéante en tous lieux, eſt à plus forte raiſon requiſe en la Maiſon des Rois ; l'opulence des meubles y eſt d'autant plus néceſſaire, que les Etrangers ne conçoivent la grandeur des Princes, que par ce qui en paroît à l'extérieur ; & cependant bien que V. M. en ait nombre, & de beaux & de riches qui ſe perdent aux lieux où ils doivent être conſervés ; ſouvent on en a vu dans ſa chambre de tels que ceux qui en doivent profiter quand Elle les quitte, n'ont pas voulu s'en ſervir après Elle.

L'entrée de votre cabinet à été per-

miſe à tout le monde, non-ſeulement au préjudice de votre Dignité, mais qui plus eſt, au mépris de la ſureté de votre Perſonne.

Les Ambaſſadeurs ſe ſont ſouvent trouvés plus preſſés de Valets de Pied, de Pages & autres menus Officiers, que de Grands de votre Etat en leur Audience; & cependant votre Dignité & l'ancienne coutume du Royaume, veulent qu'en telles occaſions V. M. ſoit accompagnée des Princes, des Ducs & Pairs, des Officiers de ſa Couronne & autres Grands de ſon Etat.

Je ſçai que divers Royaumes ont diverſes coutumes, qu'en Eſpagne les plus Grands voyent leur Roi plus ſouvent qu'en Angleterre; l'ordre y eſt ſi bien établi ſur ce ſujet, que toutes les portes étant ouvertes, on ne voit dans les chambres & dans les cabinets que ceux à qui l'entrée en eſt libre par leurs Dignités & par leurs Charges.

Je ſçai de plus que c'eſt un Privilége de ceux qui portent votre Couronne, d'être preſſés de leurs ſujets, mais il doit y avoir cette diſtinction, que pour l'ordinaire ce doit être de votre Nobleſſe, & en l'occaſion de recevoir des Etran-

Etrangers, des perſonnes qualifiées qui ſont en aſſez grand nombre en votre Etat, pour en faire remarquer la grandeur & la ſingularité par cette prérogative.

En un mot, le déſordre eſt ſi univerſel en toute la Maiſon de V. M. qu'il n'y a point de Charge particuliere qui en ſoit exemte.

Bien que tous les Grands Princes ſoient ſoigneux d'avoir un équipage de grands Chevaux convenables à leur Grandeur, V. M. n'en a jamais eu un dans ſa grande Ecurie, dont Elle eût pu ſe ſervir dans une occaſion, encore qu'Elle y faſſe plus de dépenſe que ne firent jamais ſes prédéceſſeurs.

Il me ſeroit aiſé de ſpécifier beaucoup d'autres défauts non moins remarquables que celui-ci, mais je n'entrerai point dans le détail d'un déréglement ſi général, tant parce qu'il ſeroit trop difficile de le faire ſans deſcendre trop bas pour la dignité de cet ouvrage, que parce qu'il ſuffit de connoître un mal ſans le publier, pour en preſcrire les remédes; je ſatisferai à ce que je dois, ſi je propoſe à V. M. le vrai moyen d'apporter autant de luſtre dans ſa maiſon,

qu'il y a maintenant de baſſeſſe & de déſordres.

La premiere choſe qui eſt néceſſaire à cette fin, eſt que V. M. veuille fortement cette réformation, étant certain qu'aux affaires de cette nature, il eſt de la volonté des Rois comme de celle de Dieu au regard des choſes les plus difficiles, auſquelles le vouloir & le faire eſt une même choſe.

La ſeconde eſt qu'il lui plaiſe à l'avenir ne remplir plus les premieres Charges de ſa Maiſon que de perſonnes de naiſſance qui ayent toutes les qualités requiſes pour s'acquitter dignement de leur emploi.

Pour grand que ſoit un Officier il s'appliquera aux moindres dépendances de ſa Charge, s'il en eſt capable, parce qu'il les jugera de conſéquence, comme elles le ſont en effet.

Si les Maîtres d'Hôtel, par exemple, n'ont un ſoin particulier de faire nettoyer ſoir & matin les lieux où l'on mange auſſi-tôt que les tables ſont levées, ils manqueront à une choſe des plus néceſſaires de leur Charge.

Il en faut dire autant de tous les Officiers principaux, & particuliérement des

des premiers Gentilshommes de votre Chambre qui doivent être ſoigneux de faire tenir tout l'appartement de V. M. ſi propre & ſi net, que ce ne ſera pas trop de le faire nettoyer & parfumer trois ou quatre fois le jour, à cauſe du grand abord des gens qu'on n'y ſçauroit éviter, lors même qu'il ſera le plus réglé.

Pourvu qu'un chacun ſoit propre en ſa Charge, tout ira comme V. M. le peut ſouhaiter, & de ce ſeul point dépend le réglement de tout le reſte; car quelque regle qu'on puiſſe établir, elle ſera ſans doute inutile, s'il n'y a des gens capables de la faire obſerver, & s'ils le ſont, ils auront aſſez d'eſprit pour faire faire ce que la raiſon leur fera voir être de la dignité de leur Charge & du ſervice de leur maître.

La troiſiéme conſiſte en ce que V. M. ſe faſſe ſervir en toutes les Charges de ſa Maiſon, hors aux plus baſſes, par des Gentilshommes, ce qui contribuant beaucoup à ſa Dignité, rendra ſa Nobleſſe d'autant plus affectionnée, qu'elle aura plus de moyen de s'avancer auprès de ſa perſonne.

Par ce moyen V. M. peut faire de

quatre Compagnies de ſes Gendarmes du Corps, les quatre meilleures Compagnies de Gendarmes de ſon Royaume, étant certain qu'il y a force Gentilshommes qui ſeront ravis d'avoir moyen de vivre en cette qualité, pourvu qu'on leur donne gratuitement ce qu'on vend maintenant à l'encan, puiſque celui qui en donne le plus eſt préféré aux autres.

En ce cas, tel ſera bien aiſe d'avoir cet emploi, qui pour rien du monde ne le voudroit prendre maintenant qu'il eſt uſurpé par des perſonnes qui ne le méritent pas.

Et tous le prendront volontiers pour l'accès qu'il leur donnera dans la Cour, où un hazard & quelque habitude peuvent produire leur fortune en un inſtant.

Il vous reviendra encore un autre bien de cet établiſſement, en ce que moins il y aura de Roturiers exemts de taille par les Charges de votre Maiſon, plus ſe trouvera-t'il de gens qui aideront au peuple à porter le fardeau dont il eſt maintenant accablé.

La quatriéme eſt que V. M. donne à l'avenir gratuitement les Charges de ſa Maiſon,

Maiſon, ſans permettre qu'elles ſoient vendues par quelque conſidération que ce puiſſe être.

On dira peut-être qu'il n'eſt pas raiſonnable que ceux qui ont acheté bien cher les grandes Charges, ſoient privés de la permiſſion de les vendre; mais étant impoſſible de faire des établiſſemens fort utiles au public, qui n'ayent quelque choſe d'incommode pour les particuliers, cet inconvénient n'eſt pas conſidérable, joint que n'ayant pas acheté leurs Charges avec aſſurance de les revendre, comme ont fait les Offices qui paulettent, on peut les priver de l'eſpérance qu'ils s'étoient promiſe d'eux-mêmes, ſans leur faire tort.

Et bien que quelque particulier ſe puiſſe trouver bleſſé d'un tel changement, toute la Nobleſſe & les plus Grands y trouveront un notable avantage, en ce qu'au lieu qu'ils étoient obligés par le paſſé à vendre une partie conſidérable de leur bien pour avoir des Charges, ce qui a ſouvent ruiné beaucoup des meilleures familles du Royaume, ils ne pourront plus les eſpérer que par leur mérite; ce qui les empêchera de perdre leur bien, & les

obligera

obligera d'acquerir de la vertu, qui dans le siécle présent est d'autant plus mépriſée, que le prix de toutes choſes ne conſiſte qu'en argent.

Au reſte, ils ſe trouvera tant de moyens pour deſintéreſſer ceux qui par des conſidérations particulieres, ſeront dignes d'être exemtés de la régle générale, que le public pourra recevoir l'avantage que V. M. voudra lui procurer, ſans que les particuliers qui ſe pourroient plaindre juſtement, en reçoivent aucun préjudice.

Comme il eſt impoſſible de douter de l'utilité de ces propoſitions, la facilité à les exécuter eſt manifeſte, puiſqu'ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, il ne faut que la volonté ferme & conſtante de V. M. pour en tirer le fruit, & rétablir ſa maiſon en ſon premier luſtre.

CHA-

CHAPITRE VIII.

DU CONSEIL DU PRINCE.

SECTION I.

Qui montre que les meilleurs Princes ont beſoin d'un bon Conſeil.

CE n'eſt pas une petite queſtion entre les Politiques de ſçavoir ſi un Prince qui ſe gouverne en ſon Etat par ſa tête, eſt plus à deſirer que celui qui ne ſe fiant pas tant en ſes lumieres, défére beaucoup à ſon Conſeil, & ne fait rien ſans ſon avis.

On feroit des volumes entiers des raiſons qui ſe peuvent mettre en avant de part & d'autre, mais reſervant cette queſtion au fait particulier qui m'oblige à le rapporter en ce lieu, après avoir préféré le Prince qui agit plus par ſon Conſeil que par le ſien propre, à celui qui préfére ſa tête à toutes celles des Conſeillers; je ne puis que je ne diſe, qu'ainſi que le plus mauvais Gouverne-

ment

ment eſt celui qui n'a autre reſſort que la tête d'un Prince, qui étant incapable, eſt ſi préſomptueux qu'il ne fait état d'aucun Conſeil ; le meilleur de tous eſt celui dont le principal mouvement eſt en l'eſprit du Souverain, qui bien que capable d'agir par ſoi-même, a tant de modeſtie & de jugement, qu'il ne fait rien ſans bon avis, fondé ſur ce principe, qu'un œil ne voit pas ſi clair que pluſieurs.

Outre que la raiſon fait connoître la ſolidité de cette déciſion, la vérité m'oblige à dire que l'expérience m'en a donné une telle connoiſſance, que je ne ſçaurois m'en taire ſans faire force à moi-même.

Un Prince capable eſt un grand tréſor en un Etat ; un Conſeil habile & tel qu'il doit être n'en eſt pas un moindre, mais le concert de tous les deux enſemble eſt ineſtimable, puiſque c'eſt de là que dépend la félicité des Etats.

Il eſt certain que les Etats les plus heureux ſont ceux où les Princes & les Conſeillers ſont les plus ſages.

Il eſt certain encore qu'il ſe trouve peu de Princes qui puiſſent ſeuls gouverner leurs Etats, & de plus, quand il

il y en auroit beaucoup, ils ne devroient pas en uſer ainſi.

La Toute-Puiſſance de Dieu, ſon infinie ſageſſe & ſa providence n'empêchent pas qu'il ne ſe ſerve en ce qu'il pourroit faire par ſon ſeul vouloir, du miniſtére des cauſes ſecondes, & par conſéquent les Rois, dont les perfections ont des bornes, au lieu d'être infinies, commettroient une faute notable, s'ils ne ſuivoient ſon exemple.

Mais d'autant qu'il n'eſt pas en leur Puiſſance, comme en celle de Dieu de ſuppléer aux défauts de ceux dont ils ſe ſervent, ils doivent être extrêmement ſoigneux de les choiſir les plus parfaits & les plus accomplis qu'ils pourront.

Beaucoup de qualités ſont requiſes pour faire un bon Conſeiller parfait, on les peut néanmoins réduire à quatre ; ſçavoir, à la capacité & à la fidélité, au courage & à l'application, qui en comprennent pluſieurs autres.

SECTION II.

Qui repréſente quelle doit être la capacité d'un bon Conſeiller.

LA capacité des Conſeillers ne requiert pas une ſuffiſance pédanteſque, il n'y a rien de plus dangereux pour l'Etat que ceux qui veulent gouverner les Royaumes par les maximes qu'ils tirent de leurs livres. Ils les ruinent ſouvent tout-à-fait par ce moyen, parce que le paſſé ne ſe rapporte pas au préſent, & que la conſtitution des tems, des lieux & des perſonnes eſt différente.

Elle requiert ſeulement bonté & fermeté d'eſprit, ſolidité de jugement, vraie ſource de la prudence, teinture raiſonnable des Lettres, connoiſſance générale de l'Hiſtoire & de la conſtitution préſente de tous les Etats du Monde, & particuliérement de celui auquel on eſt.

Deux choſes ſont principalement à conſidérer à ce propos.

La

La premiere, que les plus grands eſprits ſont plus dangereux qu'utiles au maniement des affaires; s'ils n'ont beaucoup plus de plomb que de vif-argent, ils ne valent rien pour l'Etat.

Il y en a qui ſont fertiles en inventions & abondans en penſées, mais ſi variables en leurs deſſeins, que ceux du ſoir & du matin ſont toujours différens, & qui ont ſi peu de ſuite & de choix en leurs réſolutions, qu'ils changent les bonnes auſſi-bien que les mauvaiſes, & ne demeurent jamais conſtans en aucune.

Je puis dire avec vérité, comme le ſçachant par expérience, que la légéreté de telles gens n'eſt pas moins dangereuſe en l'adminiſtration des affaires publiques, que la malice de beaucoup d'autres.

Il y a beaucoup à craindre des eſprits dont la vivacité eſt accompagnée de peu de jugement, & quand ceux qui excellent en la partie judiciaire n'auroient pas une grande étendue, ils ne laiſſeroient pas de pouvoir être utiles aux Etats.

La ſeconde remarque qui ſe doit faire en ce ſujet, eſt qu'il n'y a rien de

plus

plus dangereux en un Etat que de mettre en grande autorité certains esprits qui n'ont pas assez de lumieres pour se conduire eux-mêmes, & pensent toutefois en avoir trop pour avoir besoin de celles d'autrui.

Ils ne peuvent prendre un bon conseil de leur tête, ni suivre les avis de ceux qui sont capables de leur en donner, & aussi ils font de très-grandes fautes.

La présomption est un des grands vices qu'un homme puisse avoir dans les Charges publiques, & si l'humilité n'est requise dans ceux qui sont destinés à la conduite des Etats, la modestie leur est tout-à-fait nécessaire, étant certain que plus un esprit est grand, moins se trouve-t'il quelquefois capable de société & de conseil, qualités sans lesquelles ceux mêmes à qui la nature a donné plus de lumieres, sont peu propres aux Gouvernemens.

Sans la modestie les grands esprits sont si amateurs de leurs opinions, qu'ils condamnent toutes les autres, bien qu'elles soient meilleures, & l'orgueil de leur constitution naturelle, joint à leur autorité, les rend tout-à-fait insuportables.

Le plus habile homme du monde doit souvent écouter les avis de ceux qu'il pense même être moins habiles que lui.

Comme il est de la prudence du Ministre d'Etat de parler peu, il en est aussi d'écouter beaucoup : on tire profit de toutes sortes d'avis, les bons sont utiles par eux-mêmes, & les mauvais confirment les bons.

En un mot, la capacité d'un Ministre d'Etat requiert la modestie, & si avec cette qualité il a bonté d'esprit & solidité de jugement, il aura tout ce qui lui est nécessaire.

SECTION III.

Qui représente quelle doit être la probité d'un bon Conseiller.

AUTRE chose, est être homme de bien selon Dieu, & autre selon les hommes.

Celui qui a un soin particulier d'observer la Loi de son Créateur, est aux premiers termes; mais pour être aux seconds,

ſeconds, il faut garder celle qui eſt preſcrite par l'honneur des hommes.

Ces différentes probités ſont à deſirer aux Conſeillers d'Etat, mais il eſt incertain encore que celui qui a toutes les qualités requiſes à celle du monde, ait auſſi ordinairement celles qui le rendent homme de bien devant Dieu. Tel pourroit avoir un ſoin particulier de régler ſa conſcience ſelon la volonté de ſon Créateur, qui pour être privé de quelques-unes des conditions de cette probité, ſera moins propre au miniſtere public, que celui qui les ayant toutes, ſera ſujet à quelques défauts particuliers au ſujet de la premiere.

Cependant comme le déréglement de la conſcience eſt la vraie ſource de toutes les imperfections de l'homme; je dis hardiment que les deux probités dont je parle, ſont également requiſes à la perfection d'un Conſeiller d'Etat, & qu'il ne peut avoir la ſeconde s'il eſt deſtitué de la premiere.

En un mot, l'homme d'Etat doit être fidéle à Dieu, à l'Etat, aux hommes & à ſoi-même, ce qu'il ſera, ſi outre les qualités exprimées ci-deſſus, il

il eſt affectionné au public, & déſintéreſſé en ſes Conſeils.

La probité d'un Miniſtre public ne ſuppoſe pas une conſcience craintive & ſcrupuleuſe, au contraire il n'y a rien de plus dangereux au Gouvernement de l'Etat, vu qu'ainſi que du manquement de la conſcience il peut arriver beaucoup d'injuſtices & de cruautés; le ſcrupule peut produire beaucoup d'émotions & d'indulgences préjudiciables au public, & qu'il eſt très-certain que ceux qui tremblent aux choſes les plus aſſurées, par la crainte de ſe perdre, perdent ſouvent les Etats lorſqu'ils pourroient ſe ſauver avec eux.

Comme la probité du Conſeiller d'Etat ne peut compatir avec certaine rigueur, qui eſt compagne de l'injuſtice, elle n'eſt pas contraire à la ſévérité dont il faut uſer par néceſſité en beaucoup d'endroits, au contraire elle la conſeille & la preſcrit quelquefois, & oblige ſouvent d'être impitoyable.

Elle n'empêche pas qu'un homme ne puiſſe faire ſes affaires en faiſant celles de l'Etat, mais elle lui défend ſeulement d'y penſer au préjudice des intérêts publics, qui lui doivent être plus chers que ſa propre vie. Cette

Cette probité ne ſouffre pas en ceux qui ſont employés aux affaires publiques, une certaine bonté qui les empêche de refuſer hardiment ceux qui ont des prétentions injuſtes; au contraire, elle veut qu'en accordant ce qui eſt raiſonnable, on dénie avec fermeté ce qui ne l'eſt pas.

Je ne puis paſſer en ce rencontre ſans dire ce que Ferdinand, Grand Duc de Florence, qui a vécu de notre tems, diſoit à ce propos, qu'il aimoit mieux un homme corrompu que celui dont la facilité étoit extrême, parce, ajoutoit-il, que le ſujet corrompu ne ſe peut pas toujours laiſſer gagner par ſes intérêts, qui ne ſe rencontrent pas toujours, au lieu que le facile eſt emporté de tous ceux qui le preſſent, ce qui arrive d'autant plus ſouvent, qu'on connoît qu'il n'eſt pas capable de réſiſter à ceux qui l'entreprennent.

Cette probité requiert que tous ceux qui ſont employés au Gouvernement de l'Etat, marchent de même pied, & que comme ils agiſſent à même fin, ils tiennent ſemblable langage; autrement s'il s'en trouve quelqu'un qui agiſſant bien en effet, parle plus foiblement que les

les autres pour décliner l'envie, outre qu'il n'aura pas la probité requiſe au Miniſtre d'Etat, il chargera de haine ceux dont la franchiſe des paroles eſt correſpondante à la fermeté de leurs actions.

Il ſe trouve des gens dont la vertu conſiſte plus à plaindre les déſordres, qu'à y remédier par l'établiſſement d'une bonne diſcipline.

Ce ne ſont pas ceux que nous cherchons, leur vertu n'eſt qu'en l'apparence, & n'ayant point d'action qui puiſſe ſervir, elle différe bien peu du vice, qui n'en a point qui ne puiſſe nuire.

La probité d'un Conſeiller d'Etat doit être active, elle mépriſe les plaintes, & s'attache aux effets ſolides, dont le public peut retirer du fruit.

Il s'en trouve d'autres, qui n'ayant rien que le bien de l'Etat dans la bouche, ont une ambition ſi déréglée dans le cœur, qu'aucune fin n'arrête leurs deſirs, & que rien ne les ſatisfait ni ne les contente.

D'autres paſſant outre, non contens de ne l'être jamais, convertiſſent ſous de beaux prétextes, les intérêts publics aux leurs propres, & au lieu de con-

duire les particuliers par les publics, font avec autant d'injuſtice que de hardieſſe tout le contraire.

Telles gens ſont nonſeulement deſtitués de la probité néceſſaire à l'emploi des affaires publiques, mais même ſont de vraies peſtes dans l'Etat ; ce ſont les ſangliers de l'écriture dans la vigne pleine de vendange, dont ils ne ſe ſaoulent pas ſeulement, mais gâtent & ravagent tout le reſte.

Ceux qui ſont vindicatifs de leur nature, qui ſuivent plutôt leurs paſſions que la raiſon, & qui au lieu de faire choix des hommes par la ſeule conſidération de leur capacité, aux choſes à quoi on les veut employer, les choiſiſſent ſeulement parce qu'ils les reconnoiſſent affectionnés à leurs intérêts, ne peuvent encore être eſtimés avoir la probité requiſe au maniement des Etats.

Si un homme eſt ſujet à ſes vengeances, le mettre en autorité, eſt mettre l'épée à la main d'un furieux ; s'il ſuit en ſes élections ſes appétits & non la raiſon, c'eſt expoſer l'Etat à être plutôt ſervi de gens de faveur que de mérite, dont il arrivera beaucoup d'inconvéniens.

L'homme

L'homme de bien ne doit jamais venger ſes injures, que quand il tire raiſon de celles de l'Etat, encore ne faut-il pas qu'il ſe porte à la vengeance publique, par le ſentiment de ſes intérêts particuliers, & s'il le fait, comme ceux qui ont une probité ſcrupuleuſe, font ſouvent mal par un bon principe, on peut dire avec vérité, qu'il fait bien par un mauvais-

Si la probité du Conſeiller d'Etat requiert qu'il ſoit à l'épreuve de toutes ſortes d'intérêts & de paſſions, elle veut qu'il le ſoit auſſi des calomnies, & que toutes les traverſes qu'on lui ſçauroit donner, ne le puiſſent décourager de bien faire.

Il doit ſçavoir que le travail qu'on fait pour le public, n'eſt ſouvent reconnu d'aucun particulier, & qu'il n'en faut eſpérer d'autres récompenſes en terre, que celles de la renommée, propre à payer les grandes ames.

Il doit auſſi ſçavoir que les grands hommes qu'on met au Gouvernement des Etats, ſont comme ceux qu'on condamne au ſupplice, avec cette différence ſeulement, que ceux-ci reçoivent la peine de leurs fautes, & les autres de leur mérite.

De plus, il doit ſçavoir qu'il n'appartient qu'aux grandes ames de ſervir fidélement les Rois, & ſupporter la calomnie que les méchans & les ignorans imputent aux gens de bien, ſans dégoût, & ſans ſe relâcher du ſervice qu'on eſt obligé de leur rendre.

Il doit ſçavoir encore que la condition de ceux qui ſont appellés au maniement des affaires publiques, eſt beaucoup à plaindre, en ce que s'ils font bien, la malice du monde en diminue ſouvent la gloire, repréſentant qu'on pouvoit mieux, quand même cela ſeroit tout-à-fait impoſſible.

Enfin, il doit ſçavoir que ceux qui ſont dans le miniſtére de l'Etat, ſont obligés d'imiter les Aſtres, qui nonobſtant les abois des chiens, ne laiſſent pas de les éclairer, & de ſuivre leur cours, ce qui doit l'obliger à faire un tel mépris de pareilles injures, que ſa probité n'en puiſſe être ébranlée, ni lui détourné de marcher avec fermété aux fins qu'il s'eſt propoſé pour le bien de l'Etat.

SECTION IV.

Qui repréſente quel doit être le cœur & la force d'un Conſeiller d'Etat.

LE courage dont il s'agit maintenant, ne requiert pas qu'un homme ſoit hardi juſqu'à mépriſer toutes ſortes de périls, il n'y a rien de plus capable de perdre les Etats, & tant s'en faut que le Conſeiller d'Etat doive ſe conduire ainſi, qu'au contraire il doit aller preſque en toutes occaſions à pas de plomb, & ne rien entreprendre qu'avec grande conſidération à tems & à propos.

Tant s'en faut encore que le courage requis au parfait Conſeiller d'Etat, l'oblige à ne penſer qu'aux grandes choſes, ce qui arrive ſouvent aux ames les plus élevées, lorſqu'elles ont plus de cœur que de jugement, qu'au contraire il eſt tout-à-fait néceſſaire qu'il s'abaiſſe aux médiocres; bien que d'abord elles lui ſemblent au deſſous de ſa portée, parce que ſouvent les grands dé-

ſordres naiſſent de petits commencemens, & que les établiſſemens les plus conſidérables ont quelquefois des principes qui paroiſſent de nulle conſidération.

Mais le courage dont il eſt queſtion, requiert qu'un homme ſoit exemt de foibleſſe & de crainte, qui rendent celui qui eſt prévenu de ces deux défauts, nonſeulement incapable de prendre de bonnes réſolutions au bien du public, mais en outre d'exécuter celles qu'il a priſes.

Il requiert un certain feu qui fait deſirer & pourſuivre les choſes hautes avec autant d'ardeur que le jugement les embraſſe avec ſageſſe.

Il requiert de plus une certaine fermeté qui fait ſoutenir fortement les adverſités, & fait que l'homme ne paroît, & n'eſt pas changé aux plus grands changemens de la fortune.

Il doit donner au Miniſtre d'Etat un honnête aiguillon de gloire, ſans lequel les plus capables & les plus gens de bien demeurent ſouvent ſans ſe ſignaler par aucune action avantageuſe au public.

Il lui doit donner la force de réſiſter ſans

ſans étonnement aux envies, aux haines, aux calomnies, & à toutes les traverſes qui ſe rencontrent d'ordinaire en l'adminiſtration des affaires publiques.

Enfin il doit juſtifier en ſa perſonne le dire d'Ariſtote, qui aſſure qu'au lieu que ce qui eſt foible ſe ſert de fineſſe & de ruſe, ce qui eſt fort mépriſe l'un & l'autre juſtement, par la juſte confiance qu'il a en ſoi-même.

Il faut remarquer à ce propos, qu'être vaillant & être courageux, n'eſt pas la même choſe.

La vaillance ſuppoſe une diſpoſition à s'expoſer volontiers en toutes occaſions aux périls qui ſe préſentent, ce que le courage ne requiert pas, mais ſeulement aſſez de réſolution pour mépriſer un péril lorſqu'on s'y trouve, & pour ſupporter conſtamment une adverſité lorſqu'elle arrive.

On peut même paſſer plus avant, & dire qu'outre la diſpoſition ſpécifiée ci-deſſus, la vaillance en requiert une autre corporelle qui rend l'homme propre à témoigner ſa valeur par ſon bras.

Je ſçai bien que ceux qui par le paſſé ont parlé des principales vertus de

l'homme, n'ont pas connu ces distinctions ; mais si on les considére mûrement, on trouvera la premiere absolument nécessaire, & la seconde non superflue ; en ce que la plus grande partie du monde ne conçoit un homme vaillant, qu'en ce qu'il fait plusieurs coups de la main, qui témoignent ce qu'il vaut.

En quelque facon qu'on prenne la vaillance, elle n'est pas nécessaire à un Conseiller d'Etat, il n'est pas besoin qu'il ait disposition à s'exposer à tous périls, ni même aptitude corporelle à faire paroître ce qu'il vaut, par la vertu de son bras ; il suffit qu'il ait le cœur assis en si bon lieu, qu'une mauvaise crainte, & les traverses qu'il peut rencontrer, ne le puissent détourner de ses bons & généreux desseins ; & comme c'est l'esprit qui gouverne & non la main, c'est assez que son cœur soutienne sa tête, bien qu'il ne puisse faire agir son bras.

SECTION V.

Qui représente quelle doit être l'application des Conseillers d'Etat.

L'APPLICATION ne requiert pas qu'un homme travaille incessamment aux affaires publiques, au contraire rien n'est plus capable de le rendre inutile qu'un tel procédé ; la nature des affaires d'Etat requiert d'autant plus de relâche, que le poids en est plus grand & plus chargeant que toute autre, & que les forces de l'esprit & du corps des hommes étant bornées, un travail continuel les auroit épuisées en peu de tems.

Elle permet toutes sortes de divertissemens honnêtes qui ne divertissent pas ceux qui les prennent, des choses à quoi ils doivent être principalement attachés.

Mais elle requiert que celui qui est attaché aux affaires publiques, en fasse son principal, & y soit attaché d'esprit, de pensée & d'affection ; elle re-

quiert que le plus grand de ſes plaiſirs ſoit le bon ſuccès de ſes affaires.

Elle requiert qu'il faſſe ſouvent le tour du monde, pour prévoir ce qui peut arriver, & trouver le moyen de prévenir les maux qu'on doit craindre, & d'exécuter les entrepriſes que conſeille la raiſon des intérêts publics.

Comme elle oblige à ne perdre pas un moment en certaines affaires qui ſe peuvent perdre par le moindre délai, elle veut auſſi qu'on ne ſe précipite pas en d'autres, où le tems eſt néceſſaire pour prendre des réſolutions dont on n'ait point de ſujet de ſe repentir.

Un des plus grands maux de ce Royaume conſiſte en ce qu'un chacun s'attache plus aux choſes à quoi il ne peut s'occuper ſans faute, qu'à ce qu'il ne peut omettre ſans crime.

Un Soldat parle de ce que ſon Capitaine devroit faire; le Capitaine des défauts qu'il s'imagine qu'a ſon Meſtre de Camp; un Meſtre de Camp trouve à redire en ſon Général; le Général improuve & blâme la conduite de la Cour, & nul d'entr'eux n'eſt dans ſa Charge, & ne penſe à s'acquitter des choſes à quoi elle l'oblige particuliérement.

Il

Il y a des perſonnes de ſi peu d'action & de conſtitution ſi foibles qu'ils ne ſe portent jamais d'eux-mêmes à aucune choſe, mais reçoivent ſeulement les occaſions qui font plus en eux qu'eux en elles.

Telles gens ſont plus propres à vivre dans un Cloître qu'à être employés au maniément des Etats, qui requiérent application & activité tout enſemble; auſſi, quand ils y ſont, ils font autant de mal par leur conduite languiſſante, qu'un autre y peut faire de bien par une active application.

Il ne faut pas attendre de grands effets de tels eſprits, on ne leur doit pas ſçavoir gré du bien qu'ils font, ni leur vouloir grand mal de celui qu'on reçoit, d'autant qu'à proprement parler, le hazard agit plus en eux qu'eux-mêmes.

Il n'y a rien de plus contraire à l'application néceſſaire aux affaires publiques que l'attachement que ceux qui en ont l'adminiſtration, peuvent avoir pour les femmes.

Je ſçai bien qu'il y a certains eſprits tellement ſupérieurs & maîtres d'eux-mêmes, que bien qu'ils ſoient divertis

de ce qu'ils doivent à Dieu par quelque affection déréglée, ils ne se divertissent pas pour cela de ce qu'ils doivent à l'Etat. Il s'en trouve qui ne rendant pas maîtresses de leurs volontés celles qui le sont de leurs plaisirs, ne s'attachent qu'aux choses à quoi leur fonction les oblige.

Mais il y en a peu de cette nature, & il faut avouer que comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats que ce sexe, lorsque prenant pied sur ceux qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble, & mal par conséquent. Les meilleures pensées des femmes étant presque toujours mauvaises en celles qui se conduisent par leurs passions, qui tiennent d'ordinaire lieu de raison dans leur esprit, au lieu que la raison est le seul & le vrai motif qui doit animer & faire agir ceux qui sont dans l'emploi des affaires publiques.

Quelque force qu'ait un Conseiller d'Etat, il est impossible qu'il puisse bien s'appliquer à sa Charge, s'il n'est entiérement libre de tous semblables attachemens. Il peut bien avec eux ne manquer

quer pas à son devoir, mais s'il en est exemt, il fera beaucoup mieux.

En quelque Etat qu'il soit pour bien faire, il doit distribuer son tems en sorte qu'il ait des heures pour travailler seul aux expéditions auxquelles sa Charge l'oblige, & d'autres pour donner audience à tout le monde, la raison veut qu'il traite chacun avec courtoisie & avec autant de civilité, que sa condition & la diverse qualité des personnes qui ont à faire à lui le requierent.

Cet article fera voir à la postérité un témoignage de mon ingénuité, puisqu'il prescrit ce qui ne m'a pas été possible d'observer de tout point.

J'ai toujours vécu civilement avec ceux qui ont eu à traiter avec moi; la nature des affaires qui oblige à refuser beaucoup de gens, ne permet pas qu'on les traite mal de visage ou de paroles, quand on ne les peut contenter par effets; mais ma mauvaise santé n'a pas pu souffrir que j'aye donné accès à tout le monde, comme je l'eusse desiré, ce qui m'a souvent donné tant de déplaisir, que cette considération m'a quelquefois fait penser à ma retraite.

Ce-

Cependant je puis dire avec vérité avoir tellement ménagé la foibleſſe de mes forces, que ſi je n'ai pu correſpondre au deſir de tout le monde, elles n'ont jamais pu m'empêcher de ſatisfaire à mon devoir à l'égard de l'Etat.

Enfin, l'application, le courage, la probité & la capacité, font la perfection du Conſeiller d'Etat, & le concours de toutes ces qualités doit ſe rencontrer en ſa perſonne.

Tel peut être homme de bien, qui n'ayant pas de talent aux affaires d'Etat, y ſeroit tout-à-fait inutile, & occuperoit des Charges qu'il ne rempliroit pas.

Tel pourroit être capable & avoir la probité requiſe, qui pour n'avoir pas aſſez de cœur pour ſoutenir les diverſes choſes qu'il eſt impoſſible d'éviter au Gouvernement d'un Etat, y ſeroit préjudiciable au lieu d'y être utile.

Tel pourroit encore être bien intentionné, capable & courageux tout enſemble, dont la pareſſe ne laiſſeroit pas d'être ruineuſe au public, s'il ne s'appliquoit pas aux fonctions de ſon emploi.

Tel peut avoir bonne conſcience, être

être capable, courageux & appliqué à ſon Emploi, mais pour l'être plus en l'objet de ce qui le touche, que de ce qui concerne les intérêts publics, bien qu'il ſerve ſouvent utilement, il ne laiſſe pas d'être beaucoup à craindre.

De la capacité & de la probité naît un ſi parfait accord entre l'entendement & la volonté, qu'ainſi que l'entendement ſçait choiſir les meilleurs objets & les moyens les plus convenables pour en acquérir la poſſeſſion; la volonté ſçait auſſi les embraſſer avec tant d'ardeur, qu'elle n'oublie rien de ce qu'elle peut pour parvenir aux fins que l'entendement s'eſt propoſé.

De la probité & du courage naît une honnête hardieſſe de dire aux Rois ce qui leur eſt utile, bien qu'il ne leur ſoit pas à tous agréable.

Je dis honnête hardieſſe, parce que ſi elle n'eſt bien réglée, & toujours reſpectueuſe, au lieu de pouvoir être miſe au rang des perfections du Conſeiller d'Etat, ellle ſeroit un de ſes vices.

Il faut parler aux Rois avec des paroles de ſoie; comme il eſt de l'obligation du fidéle Conſeiller de les avertir en particulier de leurs défauts avec adreſſe,

adreſſe, il ne ſçauroit les leur repréſenter publiquement ſans commettre une notable faute.

Parler hautement de ce qu'on doit dire à l'oreille, eſt un reproche qui même ſe peut rendre criminel en la bouche de celui dont il ſort, s'il publie les imperfections de ſon Prince pour en tirer avantage, deſirant plutôt par une vaine oſtentation, de faire voir qu'il les improuve, qu'une envie ſincere de les corriger.

Du courage & de l'application naît une ſi grande fermété aux deſſeins choiſis par l'entendement, & embraſſés par la volonté qu'on les pourſuit avec conſtance, ſans être ſujet au changement que produit ſouvent la légéreté des François.

Je n'ai point parlé de la force & de la ſanté du corps néceſſaire au Miniſtre d'Etat, parce qu'encore que ce ſoit un grand bien quand elle ſe rencontre avec toutes les qualités d'eſprit ſpécifiées ci-deſſus; elle n'eſt pas toutefois ſi néceſſaire, que ſans elle les Conſeillers ne puiſſent faire leurs fonctions.

Il y a beaucoup d'Emplois dans l'Etat où elle eſt abſolument requiſe, parce

ce qu'il y faut agir, nonſeulement d'eſprit, mais de la main & du corps, ſe tranſportant en divers lieux, ce qui ſouvent doit être fait avec promptitude, mais celui qui tient le timon de l'Etat, & n'a autre ſoin que de la direction des affaires, n'a pas beſoin de cette qualité.

Ainſi que le mouvement du Ciel n'a beſoin que de l'intelligence qui le meut, ainſi la force d'eſprit eſt ſeule ſuffiſante pour conduire un Etat, & celle des bras & des jambes n'eſt pas néceſſaire pour remuer tout le monde.

Ainſi que celui qui gouverne un Vaiſſeau n'a autre action que de l'œil, pour voir la bouſſole; enſuite de quoi il ordonne qu'on tourne le timon, comme il eſtime à propos; ainſi en la conduite de l'Etat, rien n'eſt requis que l'opération de l'eſprit, qui voit & ordonne tout enſemble ce qu'il juge devoir être fait.

S'il eſt vrai que le ſoleil qui échauffe tout, ne ſoit pas chaud en lui-même, il eſt clair que pour faire agir corporellement tout le monde, l'action du corps n'eſt pas requiſe.

J'avoue cependant que j'ai ſouvent de-

desiré d'être hors du Gouvernement de l'Etat pour ma mauvaise santé, dont la ligne a été si courte, qu'il m'a presque été impossible de n'en pas excéder souvent la mesure.

Enfin, après avoir longues années servi V. M. dans les plus épineuses affaires qui se puissent rencontrer dans un Etat, je puis confirmer par expérience ce que la raison enseigne à tout le monde, que c'est la tête & non le bras qui gouverne & conduit les Etats.

SECTION VI.

Qui représente quel doit être le nombre des Conseillers d'Etat, & qu'entr'eux il doit y en avoir un qui ait l'Autorité Supérieure.

APRE'S avoir examiné & reconnu les qualités nécessaires à ceux qui doivent être employés au ministére d'Etat, je ne puis que je ne remarque, qu'ainsi que la pluralité des Médecins cause quelquefois la mort du malade, au lieu d'aider sa guérison ; ainsi l'Etat

tat recevra-t'il plutôt du préjudice que de l'avantage, si les Conseillers sont en grand nombre. J'ajoute qu'il n'y en peut avec fruit avoir plus de quatre, & qu'encore faut-il qu'entr'eux il y en ait un qui ait l'autorité supérieure, & qui soit comme le premier mobile qui meut tous les autres Cieux, sans être mû que de son intelligence.

J'ai peine à me résoudre à mettre en avant cette proposition, parce qu'il semblera que j'y veuille soutenir ma cause, mais considérant qu'il me seroit aisé de le prouver par plusieurs autorités de l'Ecriture, des Peres & de Politiques, & que la confiance particuliere dont V. M. m'a toujours honoré, pendant qu'il lui a plu me donner part à la conduite des affaires publiques, n'a besoin pour sa défense d'autre principe que de celui qui a été nécessaire pour son établissement, c'est-à-dire, de sa volonté, qui passera dans l'esprit de la postérité pour juste raison de l'autorité que j'ai toujours eue dans ses Conseils; je trouve que je ne puis parler en ce sujet sans être suspect, & que je le dois faire pour prouver par raison, ce que l'honneur que j'ai toujours reçu de votre

votre bonté autorisera par exemple.

L'envie naturelle qui se trouve d'ordinaire entre des puissances égales, est trop connue de tout le monde, sans qu'il soit besoin d'un long discours pour faire voir la vérité de la proposition que j'ai mise en avant.

Diverses expériences m'ont rendu si sçavant en cette matiere, que je penserois être responsable devant Dieu, si ce présent Testament ne portoit pas en termes exprès qu'il n'y a rien de plus dangereux en un Etat que diverses autorités égales en l'administration des affaires.

Ce que l'une entreprend est traversé par l'autre, & si le plus homme de bien n'est pas le plus habile, quand même ses propositions seroient les meilleures, elles seroient toujours éludées par le plus puissant en esprit.

Chacun aura ses Sectateurs qui formeront divers partis dans l'Etat, & en diviseront les forces, au lieu de les réunir ensembler

Ainsi que les maladies & la mort des hommes ne viennent que des mauvais accords des Elémens dont ils sont composés; ainsi est-il certain que la contrariété

trariété & le peu d'union qui se trouve toujours entre les puissances égales, altéreront le repos des Etats dont elles auront la conduite, & produiront divers accidens, qui enfin pourront les perdre.

S'il est vrai que le Gouvernement Monarchique imite plus celui de Dieu qu'aucun autre; si tous les Politiques sacrés & profanes enseignent que ce genre de régir surpasse tous ceux qui ont jamais été mis en pratique, on peut dire hardiment que si le Souverain ne peut, ou ne veut pas lui-même avoir continuellement l'œil sur sa carte & sur sa bousole, la raison veut qu'il en donne particulierement la Charge à quelqu'un par dessus tous les autres

Ainsi que divers Pilotes ne mettent jamais tous ensemble la main au timon, aussi n'en faut-il qu'un qui tienne celui de l'Etat.

Il peut bien recevoir les avis des autres, il doit même quelquefois les rechercher, mais c'est à lui d'en examiner la bonté, & de tourner la main d'un côté ou d'autre, selon qu'il estime plus à propos, pour éviter la tempête & faire sa route.

Le

Le tout eſt de faire un bon choix en cette occaſion, & ne s'y tromper pas.

Il n'y a rien de ſi aiſé que de trouver un premier mobile qui meuve tout ſans être mû d'aucune autorité ſupérieure, que de celle de ſon maître ; mais il n'y a rien de ſi difficile que d'en rencontrer un qui meuve bien, ſans pouvoir être mû par aucune conſidération qui puiſſe dérégler ſon mouvement.

Toute perſonne s'eſtimera par ſon propre ſens capable de cette fonction, mais aucun ne pouvant être Juge en ſa cauſe, le Jugement d'un fait ſi important, doit dépendre de ceux qui n'ont poiut d'intérêt qui leur puiſſe bander les yeux.

Tel ne ſera pas capable d'être mû par les pratiques & les préſens des ennemis de l'Etat, qui pourra l'être par leurs artifices.

Tel ſera capable d'être mû par des intérêts qui ne ſeroient pas criminels, & qui cependant ne laiſſeront pas de porter grand préjudice à l'Etat.

Il s'en trouve ſouvent qui mourroient plutôt que de faire faux-bond à leur conſcience, qui cependant ne ſeroient pas utiles au public, parce qu'ils ſont capables

capables de ſe laiſſer aller aux importunités & aux tendreſſes qu'ils ont pour ceux qu'ils aiment.

Tel qui eſt incapable d'être mû par quelque intérêt que ce puiſſe être, pourra l'être par crainte, par étonnement & par terreur panique.

Je ſçais bien que la capacité, la probité, le courage, & en un mot, les qualités que nous avons attribuées aux Conſeillers d'Etat, peuvent remédier à tels inconvéniens ; mais à dire le vrai, comme le Miniſtre de qui nous parlons doit être par deſſus tous les autres, auſſi faut-il qu'il aye toutes ces qualités en éminence ; & par conſéquent il faut l'examiner ſoigneuſement auparavant qu'en arrêter le choix.

Le Prince doit connoître par lui-même celui qu'il chargera d'un ſi grand Emploi, & bien que ce perſonnage doive être élu par lui ſeul, le choix qu'il en fera doit être, s'il le peut, accompagné d'un approbation publique ; car s'il a les vœux de tout le monde, il ſera plus capable de faire du bien.

Ainſi que ceux qui ſont les plus intelligens aux ſupputations aſtronomiques, ne ſçauroient ſe tromper d'une

ſeule

ſeule minute, que les jugemens qu'ils en font enſuite ne ſoient ſujets à toutes ſortes de fauſſetés ; ainſi eſt-il vrai que ſi les qualités de celui qui doit gouverner les autres, ſont ſeulement bonnes en apparence, ſa conduite ſera très-mauvaiſe, & que ſi elles ne ſont que médiocres, ſon Gouvernement ne ſera pas excellent.

Il eſt aiſé de répréſenter les qualités que doit avoir un principal Miniſtre, mais il eſt difficile de les trouver toutes en un ſujet.

Cependant il eſt vrai de dire que le bonheur ou le malheur des Etats dépend de l'élection qui en ſera faite, ce qui oblige étroitement les Souverains, ou à prendre eux-mêmes le ſoin, dont le poids de leur Couronne les charge, ou ſi à bien choiſir celui ſur lequel ils voudront s'en décharger, que leur opinion ſoit approuvée du Ciel & de la terre.

SECTION VII.

Qui repréſente quel doit être le Roi envers ſes Conſeillers, & fait voir que pour en être bien ſervi, les bien traiter eſt le meilleur expédient qu'on puiſſe prendre.

VOTRE MAJESTE' ayant ainſi choiſi ſes Conſeillers, c'eſt à elle à les mettre en état, qu'ils puiſſent travailler à la grandeur & à la félicité de ſon Royaume.

Quatre choſes principales ſont requiſes à cette fin ; la premiere, que V. M. ait confiance en eux, & qu'ils le ſçachent, ce qui eſt abſolument néceſſaire, parce qu'autrement les meilleurs Conſeillers pourroient être ſuſpects aux Princes, & que ſi les Miniſtres n'étoient aſſurés que leur ſincérité eſt connue, ils ſe retiendroient en beaucoup d'occaſions où leur ſilence ne ſeroit pas peu préjudiciable.

C'eſt un dire commun, qu'un Médecin qui agrée au malade, & qui eſt aimé

de lui, profitera davantage ; & c'eſt choſe certaine, qu'il n'y en a point qui pût travailler hardiment à la guériſon d'un malade, s'il ſçavoit qu'il ſe méfiât de lui.

La ſeconde eſt, qu'il leur commande de lui parler librement, & les aſſure qu'ils le peuvent faire ſans péril.

Cette condition eſt abſolument néceſſaire, nonſeulement pour certains eſprits froids & timides, qui ont beſoin d'être enhardis, mais pour ceux qui n'étant pas craintifs de leur nature, employent d'autant plus utilement leur zéle à l'avantage du Public, qu'ils croyent que leur hardieſſe ne ſçauroit leur être préjudiciable.

Le Soldat qui tire à couvert une mouſquetade, eſt bien plus aſſuré que celui qui ſçait qu'en tirant, il peut être tiré ; & en effet, il ſe trouveroit peu de particuliers qui vouluſſent s'expoſer à leur perte, pour faire du bien au Public.

Il eſt vrai qu'un homme de bien ne doit pas conſidérer ſon intérêt, lorſqu'il eſt queſtion de ceux du Public, & que le plus haut point de fidélité qu'on puiſſe deſirer à un bon ſerviteur, eſt de dire

dire ingénuement ce qu'il ſçait être utile à ſon maître, ſans crainte d'encourir la haine de ceux qui ſont les plus puiſſans auprès de lui, ni de lui déplaire à lui-même ; mais il y en a peu d'aſſez zélés pour vouloir courir un tel riſque.

La troiſiéme, qu'il les traite libéralement, & qu'ils croyent que leurs ſervices ne demeureront pas ſans récompenſe.

Ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il ſe trouve peu de gens qui aiment la vertu toute nue, & que le vrai moyen d'empêcher qu'un ſerviteur ne penſe trop à ſes intérêts, eſt de pratiquer le Conſeil de cet Empereur, qui recommande à ſon fils d'avoir grand ſoin des affaires de ceux qui feront bien les ſiennes.

Jamais homme de bien ne penſe à s'enrichir aux dépens du public en le ſervant ; mais comme ce ſeroit un crime d'avoir telle penſée, rien n'eſt plus honteux à un Prince que de voir ceux qui ont vieilli en le ſervant, chargés d'années, de mérite & de pauvreté tout enſemble.

La quatriéme eſt, qu'il les autoriſe

& les maintienne ſi ouvertement, qu'ils ſoient aſſurés qu'ils n'ont ni à redouter les artifices, ni à craindre la force de ceux qui les voudroient perdre.

L'intérêt du Prince l'oblige à en uſer ainſi, puiſqu'il n'y a point d'homme qui puiſſe ſervir utilement le Public, ſans s'attirer la haine & l'envie de tout le monde, & qu'il s'en trouveroit peu d'aſſez vertueux pour bien faire, s'ils penſoient en recevoir du mal.

Il n'y a point de place au monde, qui pour forte qu'elle ſoit en elle-même, puiſſe ſe garantir d'être emportée à la longue, ſi elle ne défend ſes dehors avec ſoin.

Il eſt de même des plus grands Rois qui ne ſçauroient conſerver leur autorité en leur entier, s'ils n'ont un ſoin extraordinaire de la ſoutenir dans les moindres de leurs Officiers, proches ou éloignés de leurs perſonnes, qui ſont des piéces de dehors que l'on attaque les premieres. La priſe deſquelles donne la hardieſſe de faire effort contre celles de dedans, bien qu'elles ſemblent imprenables, comme ſacrées & attachées à la propre perſonne des Rois.

Il

Il y a peu de perſonnes qui oſent attaquer de force ceux qu'un Prince aura choiſis pour le ſervir, parce qu'il n'y en a point qui ne reconnoiſſent que leur puiſſance ne peut être égale à celle d'un Souverain, qui a trop d'intérêt à proteger ſes ſerviteurs, pour y manquer à ſon préjudice, mais il s'en trouve toujours qui eſſayent à les ruiner par artifices & mauvais moyens difficiles à découvrir.

On ſe gouverne d'ordinaire ſi finement en telles occaſions, que pour peu d'eſpérance qu'on voie en tels deſſeins, il les faut tenir pour aſſurés, non pas pour faire mal à ceux qu'on juge coupables avant qu'ils ſoient convaincus, mais pour les prévenir avec prudence.

L'artifice des hommes fait qu'ils ſe déguiſent en cent façons pour venir à leurs fins; tel parle ouvertement ſous prétexte de ne pouvoir ſe taire ſans crime, mais il s'en trouve peu de ce genre; tel feint d'être ami de ceux qu'il veut perdre, tel fait parler autrui, & ſe réſerve ſeulement pour appuyer les mauvais Offices qu'on aura commencés; enfin il y a tant de voies pour faire mal en ce genre, qu'un Prince ne ſçau-

roit être trop ſur ſes gardes pour ſe garantir de ſurpriſes en un fait ſi important.

Pour peu qu'on lui parle en cachette contre le Gouvernement de ſon Etat, ſous quelque prétexte qu'on puiſſe prendre, il doit tenir pour aſſuré que c'eſt pour le ruiner & pour le perdre.

Il eſt de ceux qui en uſent ainſi comme des malades qui ont des fiévres d'autant plus malignes que le feu en paroît petit au dehors, quand l'embrazement eſt grand au dedans.

Il faut aller au devant de tels maux, & n'attendre pas qu'on en ait une entiere connoiſſance, parce que ſouvent on ne la peut avoir que par l'événement & l'effet du deſſein mauvais qu'on a projetté.

Ceux qui font telles entrepriſes, ſçavent fort bien le péril auquel ils s'expoſent pour les commencer ſans deſſein de les achever. En telles occaſions on va d'abord en pas de plomb & de laine tout enſemble; mais après, la nature de telles affaires oblige à doubler le pas & à courir de peur d'être ſurpris en chemin.

On imite en cela la pierre pouſſée du haut

haut d'une montagne, ſon premier mouvement eſt lent, & plus elle deſcend, plus prend-elle de poids, & redouble la vîteſſe de ſa chûte. Et tout de même qu'il faut plus de force pour l'arrêter au plus fort de ſa courſe, qu'au commencement; auſſi eſt-il très-difficile d'arrêter une conſpiration, qui n'ayant pas été étouffée dans ſa naiſſance, eſt déja dans ſon accroiſſement.

Plus une Place eſt importante, plus l'ennemi tâche-t'il d'en ſéduire le Gouverneur; plus une femme eſt belle, plus trouve-t'elle de gens qui tâchent d'avoir ſes bonnes graces; auſſi plus un Miniſtre eſt utile à ſon maître & puiſſant en ſon eſprit & en ſa grace, plus y a-t'il de perſonnes qui l'envient, qui deſirent ſa place & eſſayent de l'en faire déchoir pour l'occuper.

Entre les Gouverneurs fidéles, ceux-là ſont les plus eſtimés, qui ne réſiſtent pas ſeulement aux propoſitions qui leur ſont faites contre leur devoir, mais qui refuſent de les écouter, & qui d'abord ferment la bouche à ceux qui les veulent tenter par telles voies.

Entre les femmes chaſtes, celles qui n'ont point d'oreilles pour ouir les

mauvais discours qu'on leur veut faire pour ébranler leur pureté, sont par le jugement de tous les sages, préférées à celles qui les ouvrent, lors même qu'elles ferment le cœur.

Ainsi entre les maîtres qui ont des serviteurs de fidélité si éprouvée en diverses & si importantes occasions, qu'ils n'en peuvent douter avec raison; ceux-là sont les plus sages qui ferment la bouche à ceux qui en veulent mal parler.

Quelque vertu qu'il y ait à rejetter une tentation, les Princes & les maris sont estimés trop indulgens qui permettent à leurs Gouverneurs & à leurs femmes d'écouter la chose à quoi ils ne veulent pas qu'ils adhérent, & à laquelle ils ne peuvent consentir sans crime; & les maîtres doivent se condamner eux-mêmes, s'ils prêtent l'oreille à ce qu'on leur veut dire contre ceux dont la fidélité est irréprochable. La raison primitive de cette décision, consiste en ce qu'ainsi que s'exposer hardiment en un péril & en une occasion juste & utile, est une action de vaillance; faire le même sans sujet & sans raison, est une action de témérité, & c'est

c'est en ce sens qu'il a été dit avec grande raison, que quiconque ouvre les oreilles aux calomnies, mérite d'en être trompé.

Peut-être me dira-t'on qu'il y a grande différence entre le devoir du Gouverneur, de la femme & du Prince, au fait qui est représenté; qu'il est vrai que le Gouverneur & la femme font beaucoup mieux de n'écouter pas, parce qu'ils ne peuvent en aucun cas consentir à ce que l'on leur veut dire, mais que ce n'est pas de même du Prince qui doit avoir les oreilles ouvertes, puisqu'on lui peut dire des choses si véritables & si importantes qu'il sera obligé d'y pourvoir.

A cela je répons, premierement, qu'en ne parlant seulement que des serviteurs dont la fidélité est irréprochable, & la conduite éprouvée en diverses occasions si importantes qu'il ne s'en puisse trouver qui le soient davantage; la différence sera si petite en la comparaison mise en avant, qu'elle doit par raison être tenue pour nulle, la régle des choses morales obligeant à ne compter pour rien ce qui est de légére conséquence.

J'ajoute en ſecond lieu, que quand il pourroit arriver quelque inconvénient de fermer les oreilles à ce qu'on voudra dire contre un ſerviteur de fidélité éprouvée ; il eſt ſi peu conſidérable au reſpect de ceux qui ſont inévitables, ſi on les ouvre contre des perſonnes de cette qualité, que je puis dire abſolument que le Gouverneur, la femme & le Prince les doivent avoir également fermées aux occaſions repréſentées ci-deſſus.

Il n'y a pas lieu de préſumer que celui qui a été fidéle toute ſa vie devienne infidéle en un inſtant, ſans ſujet & ſans raiſon, principalement ſi tous les intérêts de ſa fortune ſont attachés à celle de ſon maître.

Un mal qui ne peut arriver que rarement, doit être préſumé n'arriver point, principalement ſi pour l'éviter on s'expoſe à beaucoup d'autres qui ſont inévitables, & de plus grande conſéquence, ce qui ſe trouve au fait dont il s'agit ; étant certain qu'il eſt preſque impoſſible qu'un Prince puiſſe conſerver ſes plus fidéles & plus aſſurés ſerviteurs, ſi ſous prétexte de ne fermer pas ſes oreilles à la vérité, il les ouvre à la malice

malice des hommes, outre qu'il eſt conſtant qu'il perdra beaucoup davantage, s'il en perd un de cette qualité ; que ſi faute d'écouter il tolére en quelqu'un les défauts qui ne peuvent être de grande conſéquence, s'il l'éprouve fidéle aux plus importantes occaſions qui ſe puiſſent trouver.

Si celui qui donne volontairement entrée aux aſſaſſins qui tuent un homme, eſt coupable de ſa mort, celui qui reçoit toutes ſortes de ſoupçons & de calomnies qui intéreſſent la fidélité d'un de ſes ſerviteurs, ſans s'en bien éclaircir, eſt reſponſable devant Dieu d'un tel procédé.

Les meilleures actions ſont mauvaiſes à deux ſortes d'eſprits, aux malins qui imputent tout à mal par l'excès de leur malice, & à ceux qui ſont ſujets aux ſoupçons qui expliquent tout en mal par leur foibleſſe.

Il n'y a point d'homme au monde, qui pour vertueux qu'il ſoit, paſſe pour innocent dans l'eſprit d'un maître, qui n'examinant pas les choſes par ſoi-même, ouvriroit les oreilles aux calomnies.

Comme il n'y a que deux voies à réſiſter

ſiſter au vice, ou celle de la fuite, ou celle du combat; il n'y en a auſſi que deux pour réſiſter à l'impreſſion que font les calomnies; l'une conſiſte à les rejetter tout-à-fait ſans les entendre, l'autre à examiner ſi ſoigneuſement ce qui eſt rapporté, qu'on en avére la vérité ou le menſonge.

Pour éviter tous inconvéniens, ſe garantir des artifices dont les méchans eſprits ſe peuvent ſervir pour perdre les plus gens de bien, & ne ſe priver pas des moyens de découvrir les mauvais déportemens de ceux qui ſervent mal; le Prince doit tenir pour calomnies tout ce qu'on lui veut dire à l'oreille ſeulement, & en cette conſidération refuſer de l'entendre; & ſi quelqu'un veut ſoutenir en préſence de ceux qu'il accuſe, ce qu'il veut mettre en avant contr'eux, alors on le peut écouter ainſi, à condition d'une bonne récompenſe, s'il dit quelque choſe importante au Public qui ſe trouve véritable, & d'une grande punition ſi ſon accuſation eſt fauſſe, ou non conſidérable & importante, quand même elle ſeroit vraie.

J'ai toujours ſupplié V. M. d'en uſer ainſi à mon égard, afin de donner autant

tant de liberté à ceux qui voudroient cenſurer mes actions, de le pouvoir faire, comme elle m'en donneroit par ce moyen de les défendre.

Je puis dire avec vérité que V. M. n'a jamais eu aucun dégoût de ma conduite, que lorſqu'elle n'a pas pratiqué ce conſeil d'autant plus recevable, qu'il ne peut être qu'innocent.

Les Principes dont je viens de parler étant bien établis, c'eſt aux Conſeillers à travailler en gens de bien, ſelon certaines maximes générales, deſquelles dépend la bonne adminiſtration des Etats.

Bien qu'on pût en propoſer beaucoup qui ſembleroient être très-utiles, les ſciences étant beaucoup plus excellentes & plus faciles à comprendre, que les principes ſont en moindre nombre; je déduirai ceux dont j'ai eſtimé qu'il faut ſe ſervir au Gouvernement de ce Royaume, à neuf tout-à-fait néceſſaires à mon avis.

Si quelques-uns d'iceux ont diverſes branches, elles n'augmenteront pas pourtant leur nombre, non plus que celles de tous les arbres que nous voyons n'en multiplient pas les corps.

CHA-

CHAPITRE IX.

Le premier fondement du bonheur d'un Etat, eſt l'établiſſement du Regne de Dieu.

LE Regne de Dieu eſt le principe du Gouvernement des Etats, & en effet c'eſt une choſe ſi abſolument néceſſaire que ſans ſon fondement il n'y a point de Prince qui puiſſe bien regner, ni d'Etat qui puiſſe être heureux.

Il ſeroit aiſé de faire des volumes entiers ſur un ſujet ſi important, auquel l'Ecriture, les Peres, & toutes ſortes d'Hiſtoires nous fourniroient un nombre infini d'exemples, de principes & d'exhortations qui conſpirent à une même fin. Mais c'eſt une choſe ſi connue d'un chacun par ſa propre raiſon, qu'il ne tire pas ſon être de lui-même, mais qu'il a un Dieu pour Créateur, & par conſéquent pour Directeur, qu'il n'y a perſonne qui ne ſente que la nature a imprimé cette vérité dans ſon cœur, avec des caractéres qui ne peuvent s'effacer.

Tant

Tant de Princes ſe ſont perdus, eux & leurs Etats pour fonder leur conduite ſur un jugement contraire à leur propre connoiſſance, & tant d'autres ont été comblés de bénédictions pour avoir ſoumis leur autorité à celle dont elle dérivoit, pour n'avoir cherché leur grandeur qu'en celle de leur Créateur, & pour avoir eu plus de ſoin de ſon Regne que du leur propre, que je ne m'étendrai pas davantage ſur une vérité trop évidente pour avoir beſoin de preuve.

Seulement, dirai-je, en un mot, qu'ainſi qu'il eſt impoſſible que le regne d'un Prince qui laiſſe regner le déſordre & le vice en ſon Etat ſoit heureux; auſſi Dieu ne ſouffrira-t'il pas aiſément que celui-là ſoit malheureux, qui aura un ſoin particulier d'établir ſon Empire dans l'étendue de ſa domination.

Rien n'eſt plus utile à un établiſſement que la bonne vie des Princes, laquelle eſt une loi parlante & obligeante avec plus d'efficace, que toutes celles qu'ils pourroient faire pour contraindre au bien qu'ils veulent procurer.

S'il eſt vrai qu'en quelque crime que puiſſe tomber un Souverain, il péche

plus

plus par le mauvais exemple, que par la nature de sa faute ; il n'est pas moins indubitable que quelques Loix qu'il puisse faire, s'il pratique ce qu'il prescrit, son exemple n'est pas moins utile à l'observation de ses volontés, que toutes les peines de ses ordonnances, pour graves qu'elles puissent être.

La pureté d'un Prince chaste bannira plus d'impureté de son Royaume, que toutes les Ordonnances qu'il sçauroit faire à cette fin.

La prudence & la retenue de celui qui ne jurera point, retranchera plutôt tous les sermens & blasphêmes trop ordinaires dans les Etats, que quelque rigueur qu'il puisse exercer contre ceux qui s'adonnent à telles exécrations.

Ce n'est pas pour cela qu'il faille s'abstenir de faire rigoureusement châtier les scandales, les juremens & les blasphêmes, au contraire, on ne sçauroit y être trop exact, & pour sainte & exemplaire que puisse être la vie d'un Prince & d'un Magistrat, ils ne seront jamais censés faire ce qu'ils doivent, si en y conviant par leur exemple, ils n'y contraignent par la rigueur des Loix.

Il n'y a point de Souverain au monde

de qui ne soit obligé par ce principe à procurer la conversion de ceux, qui vivans sous son Regne, sont dévoyés du chemin de salut ; mais comme l'homme est raisonnable de sa nature, les Princes sont censés avoir en ce point satisfait à leur obligation, s'ils pratiquent tous les moyens raisonnables pour arriver à une si bonne fin ; & la prudence ne leur permet pas d'en tenter de si hazardeux qu'ils puissent déraciner le bon bled, en voulant déraciner la zizanie, dont il seroit difficile de purger un Etat par autre voie que celle de la douceur, sans s'exposer à un ébranlement capable de le perdre, ou au moins de lui causer un notable préjudice.

Comme les Princes sont obligés d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être fort soigneux d'en bannir les fausses apparences si préjudiciables aux Etats, qu'on peut dire avec vérité, que l'hypocrisie a souvent servi de voile pour couvrir la laideur des plus pernicieuses entrepriſes.

Beaucoup d'esprits dont la foiblesse est équipollente à la malice, se servent quelquefois de ce genre de ruse, d'autant plus ordinaire aux femmes, que

leur

leur ſexe eſt plus porté à la dévotion ; & que le peu de force dont il eſt accompagné, les rend plus capables de tels déguiſemens, qui ſuppoſent moins de ſolidité que de fineſſe.

CHAPITRE XI.

La raiſon doit être la régle & conduite d'un Etat.

LA lumiere naturelle fait connoître à un chacun, que l'homme ayant été fait raiſonnable, il ne doit rien faire que par raiſon, puiſqu'autrement il feroit contre ſa nature, & par conſéquent contre lui-même qui en eſt l'auteur.

Elle enſeigne encore, que plus un homme eſt grand & élevé, plus il doit faire état de ce privilége, & moins doit-il abuſer du raiſonnement qui conſtitue ſon être ; parce que les avantages qu'il a ſur les autres hommes, contraignent à conſerver, & ce qui eſt de la nature & ce qui eſt de la fin, que celui dont il tire ſon élevation s'eſt propoſé.

De

De ces deux principes, il s'enſuit clairement que ſi l'homme eſt ſouverainement raiſonnable, il doit ſouverainement faire regner la raiſon ; ce qui ne requiert pas ſeulement qu'il faſſe rien ſans elle, mais l'oblige de plus à faire, que tous ceux qui ſont ſous ſon autorité la révérent & la ſuivent religieuſement.

Cette conſéquence eſt la ſource d'une autre, qui nous enſeigne, qu'ainſi qu'il ne faut rien vouloir qui ne ſoit raiſonnable & juſte, il ne faut rien vouloir de tel que l'on ne faſſe exécuter, & où les commandemens ne ſoient ſuivis d'obéiſſance, parce qu'autrement la raiſon ne regneroit pas ſouverainement.

La pratique de cette régle eſt d'autant plus aiſée, que l'amour eſt le plus puiſſant motif qui oblige à obéir, & qu'il eſt impoſſible que des ſujets n'aiment pas un Prince, s'ils connoiſſent que la raiſon ſoit la guide de toutes ſes actions.

L'autorité contraint à l'obéïſſance ; mais la raiſon y perſuade, & il eſt bien plus à propos de conduire les hommes par des moyens qui gagnent inſenſi-

blement

blement leur volonté, que par ceux qui le plus ſouvent ne les font agir qu'entant qu'ils les forcent.

S'il eſt vrai que la raiſon doit être le flambeau qui éclaire les Princes en leur conduite & en celle de leurs Etats; eſt-il encore vrai que n'y ayant rien au monde qui compatiſſe moins avec elle que la paſſion qui aveugle tellement, qu'elle fait quelquefois prendre l'ombre pour le corps; un Prince doit ſurtout éviter d'agir par un tel principe, qui le rendroit d'autant plus odieux, qu'il eſt directement contraire à celui qui diſtingue l'homme d'avec les animaux.

On ſe repent ſouvent à loiſir de ce que la paſſion a fait faire avec précipitation, & on n'a jamais lieu de faire le même des choſes, auſquelles on s'eſt porté par des conſidérations raiſonnables.

Il faut vouloir fortement ce qu'on a réſolu par de ſemblables motifs, puiſque c'eſt le ſeul moyen de ſe faire obéïr, & qu'ainſi que l'humilité eſt le premier fondement de la perfection Chrétienne, l'obéiſſance eſt le plus ſolide de celle de la ſujettion, ſi néceſſaire

ſaire à la ſubſiſtance des Etats, que ſi elle eſt défectueuſe ils ne peuvent être floriſſans.

Il y a beaucoup de choſes qui ſont de cette nature, qu'entre le vouloir & le faire il n'y a point de différence, à cauſe de la facilité qui ſe trouve en leur exécution; mais il le faut vouloir efficacement, c'eſt-à-dire, avec telle fermeté qu'on le veuille toujours, & qu'après en avoir commandé l'exécution, on faſſe châtier ſévérement ceux qui n'obéiſſent pas.

Celles qui paroiſſent les plus difficiles, & preſque impoſſibles, ne le ſont que par l'indifférence avec laquelle il ſemble qu'on les veuille & qu'on les ordonne; & il eſt vrai que les ſujets ſeront toujours religieux à obéir, lorſque les Princes ſeront fermes & perſévérans à commander, d'où il s'enſuit que c'eſt une choſe certaine que leur indifférence & leur foibleſſe en ſont la cauſe.

En un mot, ainſi que vouloir fortement, & faire ce qu'on veut, eſt une même choſe en un Prince autoriſé en ſon Etat, ainſi vouloir foiblement & ne vouloir pas, ſont ſi peu différens, qu'ils

qu'ils aboutiſſent à une même fin.

Le Gouvernement du Royaume requiert une vertu mâle & une fermeté inébranlable, contraire à la moleſſe, qui expoſe ceux en qui elle ſe trouve, aux entrepriſes de leurs ennemis.

Il faut en toutes choſes agir avec vigueur, vu principalèment que quand même le ſuccès de ce qu'on entreprend ne ſeroit pas bon, au moins aura-t'on cet avantage, que n'ayant rien omis de ce qui le pouvoit faire réuſſir, on évitera la honte, lorſqu'on ne peut éviter le mal d'un mauvais événement.

Quand même on ſuccomberoit en faiſant ſon devoir, la diſgrace ſeroit heureuſe; & au contraire, quelque bon ſuccès qu'on puiſſe avoir, en ſe relâchant de ce à quoi on eſt obligé par honneur & par conſcience, il doit être eſtimé malheureux, puiſqu'il ne ſçauroit emporter aucun profit qui égale les déſavantages qu'on reçoit du moyen par lequel il a été procuré.

Par le paſſé, la plupart des grands deſſeins de la France ſont allés en fumée, parce que la premiere difficulté qu'on rencontroit en leur exécution, arrêtoit tous ceux qui par la raiſon ne devoient

voient pas laiſſer que de les pourſuivre, & s'il eſt arrivé autrement durant le Regne de V. M. la perſévérance avec laquelle on a conſtamment agi en eſt la cauſe.

Si une fois on n'eſt pas propre à l'exécution d'un bon deſſein, il en faut attendre un autre, & lorſqu'on a mis la main à l'œuvre, ſi les difficultés qu'on rencontre obligent à quelque ſurſéance, la raiſon veut qu'on reprenne ſes premieres voies, auſſi-tôt que le tems & l'occaſion ſe trouveront favorables.

En un mot, rien ne doit détourner d'un bonne entrepriſe, ſi ce n'eſt qu'il arrive quelque accident qui la rende tout-à-fait impoſſible, & il ne faut rien oublier de ce qui peut avancer l'exécution de celles qu'on a réſolues avec raiſon.

C'eſt ce qui m'oblige de parler en ce lieu du ſecret & de la diſcipline qui ſont ſi néceſſaires au bon ſuccès des affaires, que rien ne le peut davantage.

Outre que l'expérience en fait foi, la raiſon en eſt evidente, vu que ce qui ſurprend, étonne d'ordinaire de telle ſorte, qu'il ôte ſouvent les moyens de s'y oppoſer, & que pourſuivre lente-

ment

ment l'exécution d'un deſſein & le divulguer, eſt le même que parler d'une choſe pour ne la pas faire.

De-là vient que les femmes pareſſeuſes & peu ſecrettes de leur nature, ſont ſi peu propres au Gouvernement, que ſi on conſidére encore qu'elles ſont fort ſujettes à leurs paſſions, & par conſéquent peu ſuſceptibles de raiſon & de juſtice, ce ſeul principe les exclud de toutes les adminiſtrations publiques.

Ce n'eſt pas qu'il ne s'en puiſſe trouver quelqu'une tellement exemte de ces défauts qu'elle pourroit y être admiſe.

Il y a peu de régles qui ne ſoient capables de quelque exception, ce ſiécle même en a porté quelqu'une qu'on ne ſçauroit aſſez louer; mais il eſt vrai qu'ordinairement leur moleſſe les rend incapables d'une vertu mâle, néceſſaire à l'adminiſtration, & qu'il eſt preſque impoſſible que leur Gouvernement ſoit exemt, ou de baſſeſſe ou de diminution, dont la foibleſſe de leur ſexe eſt la cauſe, ou d'injuſtice ou de cruauté, dont le déréglement de leurs paſſions, qui leur tient lieu de raiſon, eſt la vraie ſource.

CHA-

CHAPITRE XI.

Qui montre que les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent les Etats, ou du moins qu'ils doivent être préférés aux particuliers.

LEs intérêts publics doivent être l'unique fin du Prince & de ſes Conſeillers, ou du moins les uns & les autres ſont obligés de les avoir en ſi ſinguliere recommandation, qu'ils les préférent à tous les particuliers.

Il eſt impoſſible de concevoir le bien qu'un Prince & ceux dont il ſe ſert en ſes affaires, peuvent faire, s'ils ſuivent religieuſement ce principe, & on ne ſçauroit s'imaginer le mal qui arrive à un Etat, quand on préfére les intérêts particuliers aux publics, & que ces derniers ſont réglés par les autres.

La vraie Philoſophie, la Loi Chrétienne, & la Politique, enſeignent ſi clairement cette vérité, que les Conſeillers d'un Prince ne ſçauroient lui mettre trop ſouvent devant les yeux un

principe ſi néceſſaire, ni le Prince châtier aſſez ſévérement ceux de ſon Conſeil, qui ſont aſſez miſérables pour ne le pratiquer pas.

Je ne puis que je ne remarque à ce propos, que la proſpérité qui a toujours accompagné l'Eſpagne depuis quelques ſiécles, n'a point d'autre cauſe que le ſoin que ſon Conſeil a eu de préférer les intérêts de l'Etat à tous autres, & que la plupart des malheurs qui ſont arrivés à la France, ont été cauſés par le trop grand attachement que beaucoup de ceux qui ont été enployés à l'adminiſtration ont eu à leurs propres intérêts au préjudice de ceux du Public.

Les uns ont toujours ſuivi les intérêts du Public, qui par la force de leur nature, les ont tirés à ce qui s'eſt trouvé le plus avantageux à l'Etat.

Et les autres accommodant toutes choſes, ou à leur utilité ou à leur caprice, les ont ſouvent détournés de leur propre fin, pour les conduire à celles qui leur étoient ou plus agréables ou plus avantageuſes.

La mort ou le changement des Miniſtres n'ont jamais ap porté de mutation

tion au Conſeil d'Eſpagne; mais il n'en a pas été de même en ce Royaume, où les affaires n'ont pas ſeulement été changées par le changement des Conſeillers, mais elles ont pris tant de diverſes formes ſous les mêmes par la diverſité de leurs conſeils, qu'un tel procédé eût aſſurément ruiné cette Monarchie, ſi Dieu par ſa bonté ne tiroit des imperfections de notre Nation, le reméde des maux dont elle eſt cauſe. Si la diverſité de nos intérêts & notre inconſtance naturelle nous portent ſouvent dans des préjugés effroyables, notre legéreté même ne nous permet pas de demeurer fermes & ſtables en ce qui eſt de notre propre bien, & nous en tire ſi promptement, que nos ennemis ne pouvant prendre de juſtes meſures ſur des variétés ſi fréquentes, n'ont pas le loiſir de profiter de nos fautes.

Votre Conſeil ayant changé de procédé depuis certain tems, vos affaires ont auſſi changé de face au grand bien du Royaume; & ſi à l'avenir on continue de ſuivre l'exemple du Regne de V. M. nos voiſins n'auront pas l'avantage qu'ils ont eu par le paſſé. Mais ce Royaume partageant la ſageſſe avec

eux, aura ſans doute part à la bonne fortune, puiſqu'encore qu'être ſage & heureux ne ſoit pas toujours une même choſe, le meilleur moyen qu'on puiſſe prendre pour n'être pas malheureux, eſt de prendre le chemin qu'enſeignent la prudence & la raiſon, & non le déréglement aſſez ordinaire aux eſprits des hommes, & particuliérement à ceux des François.

Si ceux en qui V. M. ſe confiera du ſoin de ſes affaires, ont la capacité & la probité dont j'ai parlé ci-deſſus, Elle n'aura plus à ſe garder en ce qui concerne ce principe, ce qui de ſoi-même ne lui ſera pas difficile, puiſque l'intérêt de la propre réputation du Prince & ceux du Public n'ont qu'une même fin.

Les Princes conſentent fort aiſément aux réglemens généraux de leurs Etats, parce qu'en les faiſant, ils n'ont devant les yeux que la raiſon & la juſtice qu'on embraſſe volontiers lorſqu'on ne trouve point d'obſtacles qui détournent du bon chemin. Mais quand l'occaſion ſe préſente de mettre en pratique les bons établiſſemens qu'ils ont fait, ils ne montrent pas toujours la même fermeté,

té, parce que c'eſt lorſque les intérêts du tiers & du quart, la pitié, la compaſſion, la faveur & les importunités les ſollicitent & s'oppoſent à leurs bons deſſeins, & qu'ils n'ont pas ſouvent aſſez de force pour ſe vaincre eux-mêmes & mépriſer des conſidérations particulieres qui ne doivent être de nul poids au reſpect des publiques.

C'eſt en telles occaſions qu'ils doivent recueillir toute leur force contre leur foibleſſe, ſe remettant devant les yeux que ceux que Dieu deſtine à conſerver les autres, n'en doivent avoir que pour voir ce qui eſt avantageux au Public, & pour leur conſervation tout enſemble.

CHAPITRE XII.

Combien la prévoyance eſt néceſſaire au Gouvernement de l'Etat.

RIEN n'eſt plus néceſſaire au Gouvernement d'un Etat que la prévoyance, puiſque par ſon moyen on peut aiſément prévenir beaucoup de

maux, qui ne ſe peuvent guérir qu'avec de grandes difficultés quand ils ſont arrivés.

Ainſi que le Médecin qui peut prévenir les maladies, eſt plus eſtimé que celui qui travaille à les guérir ; ainſi les Miniſtres d'Etat doivent-ils ſouvent ſe remettre devant les yeux, & repréſenter à leur maître qu'il eſt plus important de conſidérer l'avenir que le préſent, & qu'il eſt des maux comme des ennemis d'un Etat, au devant deſquels il vaut mieux s'avancer, que de ſe réſerver à les chaſſer après leur arrivée.

Ceux qui en uſeront autrement tomberont en de très-grandes confuſions, auſquelles il ſera bien difficile d'apporter enſuite du reméde.

Cependant c'eſt une choſe ordinaire aux eſprits communs de ſe contenter de pouſſer le tems avec l'épaule, & d'aimer mieux conſerver leur aiſe un mois durant, que de s'en priver ce peu de tems, pour ſe garantir du trouble de pluſieurs années qu'ils ne conſidérent pas, parce qu'ils ne voyent que ce qui eſt préſent, & n'anticipent pas le tems par une ſage prévoyance.

Ceux

Ceux qui vivent au jour la journée, vivent heureuſemeut pour eux, mais on vit malheureuſement ſous leur conduite.

Qui prévoit de loin, ne fait rien par précipitation, puiſqu'il y penſe de bonne heure, & il eſt difficile de mal faire lorſqu'on y a penſé auparavant.

Il y a certaines occaſions auſquelles il n'eſt pas permis de délibérer longtems, parce que la nature des affaires ne le permet pas. Mais en celles qui ne ſont pas de ce genre, le plus ſûr eſt de dormir ſur les affaires, & de récompenſer par la ſageſſe de l'exécution le délai qu'on prend pour la mieux réſoudre.

Il a été un tems qu'on ne donnoit en ce Royaume aucun ordre par précaution, & lors même que les maux étoient arrivés, l'on n'y apportoit que des remédes palliatifs, parce qu'il étoit impoſſible d'y pourvoir abſolument, ſans bleſſer le tiers & le quart de l'intérêt particulier, qu'on préféroit alors au public ; cela faiſoit qu'on ſe contentoit d'adoucir les playes au lieu de les guérir, ce qui a cauſé beaucoup de maux dans ce Royaume.

Maintenant on a, graces à Dieu, depuis quelques années, changé cette façon d'agir avec un succès si heureux, qu'outre que la raison nous convie à la continuer, le grand fruit qu'on en a reçu y oblige très-étroitement.

Il faut dormir comme le lion, sans fermer les yeux, qu'on doit avoir continuellement ouverts pour prévoir les moindres inconvéniens qui peuvent arriver, se souvenir qu'ainsi que la phtisie ne rend pas le poux ému, bien qu'elle soit mortelle: Ainsi arrive-t'il souvent dans les Etats, que les maux qui sont imperceptibles de leur origine, & dont on a moins de sentiment, sont les plus dangereux, & ceux qui viennent enfin à être de plus grande conséquence.

L'extraordinaire soin qu'il faut avoir pour n'être point surpris en telles occasions, fait qu'ainsi qu'on a toujours estimé les Etats gouvernés par des gens sages, bienheureux; aussi on a cru qu'entre ceux qui les gouvernoient, ceux qui étoient les moins sages étoient les plus heureux.

Plus un homme est habile, plus ressent-il le faix du Gouvernement dont il est chargé.

Une

Une administration publique occupe tellement les meilleurs esprits, que les perpétuelles méditations qu'ils sont contraints de faire pour prévoir & prévenir les maux qui peuvent arriver, les privent de repos & de contentement hors de celui qu'ils peuvent recevoir, voyant beaucoup de gens dormir sans crainte à l'ombre de leurs veilles, & vivre heureux par leur misere.

Comme il est nécessaire de voir autant qu'il est possible par avance, quel peut être le succès des desseins qu'on entreprend pour ne se tromper pas en son compte, la sagesse & la vue des hommes ayant toujours des bornes au de-là desquelles elle n'apperçoit rien, & n'y ayant que Dieu qui puisse voir la derniere fin des choses; il suffit souvent de sçavoir que les projets qu'on fait sont justes & possibles pour s'y embarquer avec raison.

Dieu concourt à toutes les actions des hommes par une coopération générale qui suit leur dessein, & c'est à eux d'user en toutes choses de leur liberté selon la prudence dont la Divine sagesse les a rendus capables.

Mais lorsqu'il s'agit de grandes en-

trepriſes qui concernent la conduite des hommes, après avoir ſatisfait à l'obligation qu'ils ont d'ouvrir doublement les yeux pour mieux prendre leurs meſures, après s'être ſervis de toute la conſidération dont l'eſprit humain eſt capable, ils doivent ſe repoſer ſur la bonté de l'eſprit de Dieu, qui inſpirant quelquefois aux hommes ce qui eſt de toute éternité dans ſes décrets, les conduit comme par la main à leurs propres fins.

CHAPITRE XIII.

La peine & la récompenſe ſont deux points tout-à-fait néceſſaires à la conduite des Etats.

C'EST un dire commun, mais d'autant plus véritable qu'il a été de tout tems en la bouche & en l'eſprit de tous les hommes, que la peine & la récompenſe ſont les deux points les plus importans pour la conduite d'un Royaume.

Il eſt certain que quand même on ne ſe

ſe ſerviroit point au Gouvernement des Etats d'aucun principe que de celui d'être inflexible à châtier ceux qui les deſſervent, & religieux à récompenſer ceux qui leur procurent quelque notable avantage, on ne ſçauroit les mal gouverneurs, n'y ayant perſonne qui ne ſoit capable d'être contenu dans ſon devoir par la crainte ou par l'eſpérance.

Je fais marcher la peine devant la récompenſe, parce que s'il ſe falloit priver de l'une des deux, il vaudroit mieux ſe diſpenſer de la derniere que de la premiere.

Le bien devant être embraſſé pour l'amour de ſoi-même, à la grande rigueur on ne doit point de récompenſe à celui qui s'y porte. Mais n'y ayant point de crime qui ne viole ce à quoi on eſt obligé, il n'y en a point qui n'oblige à la peine qui eſt dûe à la déſobéïſſance, & cette obligation eſt ſi étroite, qu'en beaucoup d'occaſions on ne peut laiſſer une faute impunie ſans en commettre une nouvelle.

Je parle des fautes qui bleſſent l'Etat par deſſein projetté, & non de pluſieurs autres qui arrivent par hazard &

par malheur, auſquelles les Princes peuvent & doivent uſer d'indulgence.

Bien que pardonner en tel cas ſoit une choſe louable, ne châtier pas une faute de conſéquence, & dont l'impunité ouvre la porte à la licence, c'eſt une omiſſion criminelle.

Les Théologiens en demeurent d'accord auſſi-bien que les Politiques, & tous conviennent qu'en certaines rencontres où les Princes feroient mal de ne pardonner pas à ceux qui ſont chargés du Gouvernement Public, ils ſeroient auſſi inexcuſables, ſi au lieu d'une ſévére punition ils uſoient d'indulgence.

L'expérience apprenant à ceux qui ont une longue pratique du monde, que les hommes perdent facilement la mémoire des bienfaits, & que lorſqu'ils en ſont comblés, le deſir d'en avoir de plus grands, les rend ſouvent ambitieux & ingrats tout enſemble; elle nous fait connoître auſſi que les châtimens ſont un moyen plus aſſuré pour contenir un chacun dans ſon devoir; vu qu'on les oublie d'autant moins, qu'ils font impreſſion ſur nos ſens, plus puiſſans ſur la plupart des hommes

hommes que la raiſon, qui n'a point de force ſur beaucoup d'eſprits.

Etre rigoureux envers les particuliers qui font gloire de mépriſer les Loix & les Ordonnances d'un Etat, c'eſt être bon pour le Public; & on ne ſçauroit faire un plus grand crime contre les intérêts publics, qu'en ſe rendant indulgent envers ceux qui les violent.

Entre pluſieurs Monopoles, factions & ſéditions qui ſe ſont faites de mon tems dans ce Royaume, je n'ai jamais vu que l'impunité ait porté aucun eſprit naturellement à ſe corriger de ſa mauvaiſe inclination; mais au contraire ſont retournés à leur premier vomiſſement, & ſouvent avec plus d'effet la ſeconde fois que la premiere.

L'indulgence pratiquée juſqu'à préſent en ce Royaume, l'a ſouvent mis en de très-grandes & déplorables extrêmités.

Les fautes y étant impunies, chacun y a fait un métier de ſa Charge, & ſans avoir égard à ce à quoi il étoit obligé pour s'en acquitter dignement, il a ſeulement conſidéré ce qu'il pouvoit faire pour en profiter davantage.

Si les Anciens ont eſtimé qu'il étoit

dangereux

dangereux de vivre ſous un Prince qui ne veut rien remettre de la rigueur du droit, ils ont auſſi remarqué qu'il l'étoit encore davantage de vivre dans un Etat où l'impunité ouvre la porte à toute ſorte de licences.

Tel Prince ou Magiſtrat craindra pécher par trop de rigueur, qui devroit rendre compte à Dieu, & ne ſçauroit qu'être blâmé des hommes ſages, s'il n'exerçoit pas celle qui eſt preſcrite par les Loix.

Je l'ai ſouvent repréſenté à V. M. & je la ſupplie encore de s'en reſſouvenir ſoigneuſement, parce qu'ainſi qu'il ſe trouve des Princes qui ont beſoin d'être détournés de la ſévérité, pour éviter la cruauté à laquelle ils ſont portés par leurs inclinations, V. M. a beſoin d'être divertie d'une fauſſe clemence plus dangereuſe que la cruauté même, puiſque l'impunité donne lieu d'en exercer beaucoup qu'on ne peut empêcher que par le châtiment.

La Verge, qui eſt le Symbole de la Juſtice, ne doit jamais être inutile; je ſçai bien auſſi qu'elle ne doit pas être ſi accompagnée de rigueur, qu'elle ſoit deſtituée de bonté; mais cette derniere qualité

qualité ne ſe trouve point en l'indulgence qui autoriſe les deſordres, qui pour petits qu'ils ſoient, ſont ſouvent ſi préjudiciables à l'Etat, qu'ils peuvent cauſer ſa ruine.

S'il ſe rencontre quelqu'un aſſez mal aviſé pour condamner en ce Royaume la ſévérité néceſſaire aux Etats, parce que juſqu'à préſent elle n'y a pas été pratiquée, il ne faudra que lui ouvrir les yeux, pour lui faire connoître que l'impunité juſqu'à préſent y a été trop ordinaire, & la ſeule cauſe, que l'ordre & la régle n'y ont jamais eu aucun lieu, & que la continuation des deſordres contraint de recourir aux derniers remédes, pour en arrêter le cours.

Tant de Partis qui ſe ſont faits par le paſſé contre les Rois, n'ont point eu d'autre ſource que la trop grande indulgence; enfin pourvu qu'on ſçache notre hiſtoire, on ne peut ignorer cette vérité, dont je produis un témoignage d'autant moins ſuſpect, en ce dont il s'agit, qu'il eſt tiré de la bouche de nos ennemis, ce qui preſque en toute autre occaſion la rendroit non-recevable.

Le Cardinal Zapata, homme de bon

eſprit,

eſprit, rencontrant les ſieurs Baraut & Bautru dans l'anti chambre du Roi ſon Maître, un quart-d'heure après que la nouvelle fut arrivée à Madrid de l'exécution du Duc de Montmorenci, leur fit cette queſtion ; quelle étoit la plus grande cauſe de la mort de ce Duc ? Bautru répondit promptement, ſelon la qualité de ſon eſprit tout de feu, en Eſpagnol ; *ſus falſas. No*, répartit le Cardinal ; *pero la Clemenſia de los Royes antepaſſados*, qui étoit dire proprement que les fautes que les prédéceſſeurs du Roi avoient commiſes étoient plus cauſe du châtiment de ce Duc, que les ſiennes propres.

En matiere de crime d'Etat, il faut fermer la porte à la pitié, & mépriſer les plaintes des perſonnes intéreſſées, & les diſcours d'une Populace ignorante, qui blâme quelquefois ce qui lui eſt plus utile, & ſouvent tout-à-fait néceſſaire.

Les Chrétiens doivent perdre la mémoire des offenſes qu'ils reçoivent en leur particulier, mais les Magiſtrats ſont obligés de n'oublier pas celles qui intéreſſent le Public ; & en effet, les laiſſer impunies, eſt bien plutôt les commettre de nouveau, que de les pardonner & les remettre.

Il y a beaucoup de gens dont l'ignorance eſt ſi groſſiere, qu'ils eſtiment que c'eſt ſuffiſamment remédier à un mal que d'en faire une nouvelle défenſe ; mais tant s'en faut qu'il ſoit ainſi, que je puis dire avec vérité que les nouvelles Loix ne ſont pas tant des remédes aux deſordres des Etats, que des témoignages de leur maladie, & des preuves aſſurées de la foibleſſe du Gouvernement, attendu que ſi les anciennes Loix avoient été bien exécutées, il ne ſeroit beſoin ni de les renouveller, ni d'en faire d'autres pour arrêter de nouveaux deſordres, qui n'euſſent pas plutôt pris cours, que l'on eût vu une grande autorité à punir les maux commis.

Les Ordonnances & les Loix ſont tout-à-fait inutiles, ſi elles ne ſont ſuivies d'exécution ſi abſolument néceſſaire ; que bien qu'au cours des affaires ordinaires, la Juſtice requiere une preuve autentique, il n'en eſt pas de même en celles qui concernent l'Etat, puiſqu'en tel cas, ce qui paroît par des conjectures preſſantes doit quelquefois être

être tenu pour ſuffiſamment éclairci ; d'autant que les Partis & les Monopoles qui ſe forment contre le ſalut public, ſe traitent d'ordinaire avec tant de ruſe & de ſecret, qu'on n'en a jamais de preuve évidente, que par leur événement, qui ne reçoit plus de reméde.

Il faut en telles occaſions commencer quelquefois par l'exécution, au lieu qu'en toutes autres, l'éclairciſſement du droit par témoins ou par pieces irréprochables, eſt préalable à toutes choſes.

Ces maximes ſemblent dangereuſes, & en effet elles ne ſont pas entiérement exemtes du péril, mais elles ſe trouveront très-certainement telles, ſi ne ſe ſervant pas des derniers & extrêmes remédes, aux maux qui ne ſe vérifieront que par conjectures, l'on en arrête ſeulement le cours par des moyens innocens, comme l'éloignement ou la priſon des perſonnes ſoupçonnées.

La bonne conſcience & la pénétration d'un eſprit judicieux, qui ſçavant au cours des affaires, connoît preſque auſſi certainement le futur que le préſent, que le jugement médiocre par

la vue des choſes mêmes, garantira cette pratique de mauvaiſe ſuite ; & au pis aller, l'abus qu'on y peut commettre n'étant dangereux que pour les particuliers, à la vie deſquels on ne touche point par telle voie, elle ne laiſſe pas d'être recevable, vu que leur intérêt n'eſt pas comparable à celui du Public.

Cependant il faut être fort retenu pour n'ouvrir pas par ce moyen une porte à la tyrannie, dont on ſe garantira indubitablement, ſi comme j'ai dit ci-deſſus, on ne ſe ſert en cas douteux que de remédes innocens.

Les punitions ſont ſi néceſſaires en ce qui concerne l'intérêt public, qu'il n'eſt pas même libre d'uſer en ce genre de fautes d'indulgence, compenſant un mal préſent pour un bien paſſé, c'eſt-à-dire, de laiſſer un crime impuni, parce que celui qui l'a commis, a bien ſervi en quelqu'autre occaſion.

C'eſt néanmoins ce qui juſqu'à préſent s'eſt ſouvent pratiqué en ce Royaume, où nonſeulement les fautes légéres ont été oubliées par la conſidération des ſervices de grande importance; mais les plus grands crimes abolis par des

ſervices de nulle conſidération, ce qui eſt tout-à-fait inſuportable.

Le bien & le mal ſont ſi différens & ſi contraires, qu'ils ne doivent point être mis en parallele l'un avec l'autre; ce ſont deux ennemis, entre leſquels il ne ſe doit faire ni quartier ni échange; ſi l'un eſt digne de récompenſe, l'autre l'eſt de châtiment, & tous deux doivent être traités ſelon leur mérite.

Quand même la conſcience pourroit ſouffrir qu'on laiſſât une action ſignalée ſans récompenſe, & un crime notable ſans châtiment, la raiſon d'Etat ne le pourroit permettre.

La punition & les bienfaits regardent le futur plutôt que le paſſé, il faut par néceſſité qu'un Prince ſoit ſévére pour détourner les maux qui ſe pourroient commettre, ſur l'eſpérance d'en obtenir grace, s'il étoit connu trop indulgent, & qu'il faſſe du bien à ceux qui ſont plus utiles au Public, pour leur donner lieu de continuer à bien faire, & à tout le Monde de les imiter & ſuivre leur exemple.

Il y auroit plaiſir à pardonner un crime, ſi ſon impunité ne laiſſoit point lieu de craindre une mauvaiſe ſuite, & la

la néceſſité de l'Etat diſpenſeroit quelquefois légitimement de récompenſer un ſervice, ſi en privant celui qui l'a rendu, de ſon ſalaire, on ne ſe privoit pas auſſi conjointement de l'eſpérance d'en recevoir à l'avenir.

Les ames nobles prenant autant de plaiſir du bien, qu'elles ont de peine à faire du mal, je quitte le diſcours des châtimens & des ſupplices, pour finir agréablement ce chapitre par les bienfaits & par les récompenſes; ſur quoi je ne puis que je ne remarque, qu'il y a cette différence entre les graces qui ſe font par reconnoiſſance de ſervice, & celles qui n'ont autre fondement que la pure faveur des Rois, que celles-ci doivent être grandement modérées, au lieu que les autres ne doivent avoir d'autres bornes que celles mêmes des ſervices qui ont été rendus au Public.

Le bien des Etats requiert ſi abſolument que leurs Princes ſoient libéraux, que s'il m'eſt quelquefois venu dans l'eſprit qu'il ſe trouve des hommes, qui par leur propenſion naturelle ne ſont pas bienfaiſans; j'ai toujours eſtimé que ce défaut, blâmable en toute ſorte de perſonnes, eſt une dangereu-

ſe

ſe imperfection aux Souverains, qui étant à titre plus particulier que les autres, l'image de leur Créateur, qui par ſa nature fait bien à tout le Monde, ne peuvent pas ne l'imiter en ce point, ſans en être reſponſables devant lui.

La raiſon eſt, qu'il veut qu'ils prennent plaiſir à ſuivre ſon exemple, & qu'ils diſtribuent leurs bienfaits de bonne grace; autrement obligeant ſans cette condition, ils reſſemblent aux avares, qui ſervent en leurs feſtins de bonnes viandes, mais ſi mal apprêtées, que ceux qui y ſont invités les mangent ſans aucun plaiſir & ſans en ſçavoir aucun gré à ceux qui en ont fait la dépenſe.

Je m'étendrois davantage ſur ce ſujet, ſi je n'en avois parlé en un autre des Chapitre précédens, repréſentant combien il eſt important que les Princes faſſent du bien à ceux de leur Conſeil qui les ſerviront fidélement.

CHA-

CHAPITRE XIV.

Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon ſuccès des affaires.

LEs Etats reçoivent tant d'avantage des négociations continuelles, lorſqu'elles ſont conduites avec prudence, qu'il n'eſt pas poſſible de le croire ſi on ne le ſçait par expérience.

J'avoue que je n'ai connu cette vérité, que cinq ou ſix ans après que j'ai été employé dans le maniement des affaires; mais j'en ai maintenant tant de certitude, que j'oſe dire hardiment, que négocier ſans ceſſe ouvertement ou ſecrettement en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit préſent, & que celui qu'on en peut attendre à l'avenir ne ſoit pas apparent, eſt choſe tout-à-fait néceſſaire pour le bien des Etats.

Je puis dire avec vérité avoir vu de mon tems changer tout-à-fait de face les affaires de la France & de la Chrétienté, pour avoir ſous l'autorité du

Roi,

Roi, fait pratiquer ce principe, juſqu'alors abſolument négligé en ce Royaume.

Entre les ſemences, il s'en trouve qui produiſent plutôt leur fruit les unes que les autres, il y en a qui ne ſont pas plutôt en terre, qu'elles germent & pouſſentu ne pointe au dehors, & d'autres y demeurent fort long-tems avant que de produire un même effet.

Celui qui négocie trouve enfin un inſtant propre pour venir à ſes fins; & quand même il ne le trouveroit pas, au moins eſt-il vrai qu'il ne peut rien perdre, & que par le moyen de ſes négociations, il eſt averti de ce qui ſe paſſe dans le Monde, ce qui n'eſt pas de petite conſéquence pour le bien des Etats.

Les négociations ſont des remédes innocens qui ne font jamais de mal, il faut agir par-tout, près & loin, & ſurtout à Rome.

Entre les bons Conſeils qu'Antoine Perez donna au feu Roi, il mit en tête de ſe rendre puiſſant en cette Cour-là, & non ſans raiſon, puiſque les Ambaſſadeurs & tous les Princes de la Chrétienté qui s'y trouvent, jugent que ceux qui

qui ſont en cette Cour les plus puiſſans en crédit & en autorité, ſont ceux en effet qui ont plus de puiſſance en eux-mêmes & plus de fortune; & en vérité leur jugement n'eſt pas mal fondé, étant certain que bien qu'il n'y ait perſonne au Monde qui doive faire tant d'état de la raiſon que les Papes, il n'y a point de lieu où la Puiſſance ſoit plus conſidérée qu'en leur Cour; ce qui paroît ſi clairement, que le reſpect qu'on y rend aux Ambaſſadeurs croît ou diminue, & change de face tous les jours, ſelon que les affaires de leurs maîtres vont bien ou mal, d'où il arrive bien ſouvent que ces Miniſtres reçoivent deux viſages en un jour, ſi un Courier qui arrive le ſoir, rapporte des nouvelles différentes de celles qui ſont venues le matin.

Il eſt des Etats comme des corps humains, la bonne couleur qui paroît au viſage de l'homme, fait juger au Médecin qu'il n'y a rien de gâté au dedans, & de même que ce bon tein procéde de la bonne diſpoſition des parties nobles & internes, auſſi eſt-il certain que le moyen le meilleur qu'un Prince puiſſe pratiquer pour être bien à Ro-

me, eſt de bien établir ſes affaires au dedans de ſes Etats; & qu'il eſt preſque impoſſible d'être en grande réputation dans cette Ville, qui a long tems été le Chef, & qui eſt le centre du Monde, ſans l'être par tout l'Univers, au grand avantage des intérêts publics.

La lumiere naturelle enſeigne à un chacun qu'il faut faire état de ſes voiſins, parce que comme leur voiſinage leur donne lieu de pouvoir nuire, il les met auſſi en état de pouvoir ſervir ainſi que les déhors d'une Place, qui empêchent qu'on en puiſſe d'abord approcher les murailles.

Les médiocres eſprits reſſerrent leurs penſées dans l'étendue des Etats où ils ſont nés, mais ceux à qui Dieu a donné plus de lumiere, apprenant des Médecins qu'aux plus grands maux, les révolutions ſe font violemment par les parties les plus éloignées, ils n'oublient rien pour ſe fortifier au loin.

Il faut agir en tous lieux (ce qui eſt bien à remarquer) ſelon l'humeur & les moyens convenables à la portée de ceux avec qui on négocie.

Diverſes Nations ont divers mouvemens, les unes concluent promptement ce qu'elles veulent faire, & les autres y marchent à pas de plomb.

Les Républiques ſont de ce dernier genre, elles vont lentement, & d'ordinaire on n'obtient pas d'elles au premier coup ce qu'on demande, mais il faut ſe contenter de peu pour parvenir à davantage.

Comme les grands Corps ſe meuvent plus difficilement que les petits, tels genres d'Etat étant compoſés de pluſieurs têtes, ils ſont beaucoup plus tardifs en leurs réſolutions, & en leurs exécutions que les autres.

Et pour cette raiſon la prudence oblige ceux qui négocient avec eux de leur donner du tems, & ne les preſſer qu'autant que leur conſtitution naturelle le permet.

Il eſt à remarquer, qu'ainſi que les raiſons fortes & ſolides ſont excellentes pour les grands & puiſſans génies, les foibles, ſont meilleures pour les médiocres, parce qu'elles ſont plus de leur portée.

Chacun conçoit les affaires ſelon ſa capacité, les plus grandes ſemblent aiſées & petites aux hommes de bon entendement & de grand cœur, & ceux

qui n'ont pas ces qualités trouvent d'ordinaire tout difficile.

Tels eſprits ſont incapables de connoître le poids de ce qui leur eſt propoſé, & font quelquefois peu de compte de ce qui en effet eſt de grande importance, & quelquefois auſſi beaucoup de cas de ce qui ne mérite pas d'être conſidéré.

Il faut agir avec un chacun ſelon la portée de ſon eſprit; en certaines occaſions tant s'en faut que parler & agir courageuſement après qu'on a mis le droit de ſon côté, ſoit courir à une Rupture, qu'au contraire c'eſt plutôt la prévenir & l'étouffer en ſa naiſſance,

En d'autres, au lieu de relever mal à propos de certains diſcours faits imprudemment par ceux avec qui l'on traite, il faut les ſouffrir avec prudence & adreſſe tout enſemble, & n'avoir d'oreilles que pour entendre ce qui fait parvenir à ſes fins.

Il y a des gens ſi préſomptueux, qu'ils eſtiment devoir uſer de bravoure en toutes rencontres, croyant que c'eſt un bon moyen pour obtenir ce qu'ils ne peuvent prétendre par raiſon, & à quoi ils ne ſçauroient contraindre par la force.

Ils penſent avoir fait du mal quand ils ont ménacé d'en faire, mais outre que ce procédé eſt contraire à la raiſon, il ne réuſſit jamais avec les honnêtes gens.

Comme les ſots ne ſont pas bons à négocier, il y a des eſprits fins & délicats qui n'y ſont pas beaucoup plus propres, parce que ſubtiliſant ſur toutes choſes, ils ſont comme ceux qui rompent la pointe des aiguilles les voulant affiler.

Pour bien agir il faut des gens qui tiennent le milieu entre ces deux extrémités; & les plus déliés ſe ſervant de la bonté de leurs eſprits, pour s'empêcher d'être trompés, doivent bien prendre garde de n'en uſer pas pour tromper ceux avec qui ils traitent.

On ſe méfie toujours de celui qu'on voit agir avec fineſſe, & qui donne mauvaiſe impreſſion de la franchiſe & fidélité avec laquelle il doit agir, cela n'avance pas ſes affaires.

Les mêmes paroles ont ſouvent deux ſens, l'un qui dépend de la bonne foi & de l'ingénuité des hommes, l'autre de leur art & ſubtilité, par laquelle il eſt fort aiſé de tourner la vraie ſignification d'un mot, à des explications volontaires.

Les grandes négociations ne doivent pas avoir un seul moment d'intermission, il faut poursuivre ce qu'on entreprend avec une perpétuelle suite de desseins, ensorte qu'on ne cesse jamais d'agir que par raison, & non par relâche d'esprit, par indifférence des choses, vacillation de pensées, & par résolution contraire.

Il ne faut pas aussi se dégoûter par un mauvais événement, puisqu'il arrive quelquefois que ce qui est entrepris avec plus de raison, réussit avec moins de bonheur.

Il est difficile de combattre souvent & être toujours vainqueur, & c'est une marque d'une extraordinaire bénédiction quand les succès sont favorables aux grandes choses, & seulement contraires en celles dont l'événement est peu important.

C'est beaucoup que les négociations soient si innocentes, qu'on en puisse tirer de très-grands avantages, & qu'on n'en puisse jamais recevoir de mal.

Si quelqu'un dit qu'il en est souvent de nuisibles, je consens qu'il mésestime tout-à-fait mon jugement, s'il ne reconnoît, au cas qu'il veuille ouvrir les

les yeux, qu'au lieu de pouvoir imputer les mauvais succès qu'il a remarqué au reméde que je propose, ils ne doivent l'être qu'à ceux qui n'ont pas bien sçu s'en servir.

Quand même elles ne produiroient autre bien que de gagner tems en certaines occasions, ce qui arrive d'ordinaire, l'usage en seroit très-recommandable & utile aux Etats, puisqu'il ne faut souvent qu'un instant pour éviter une tempête.

Encore que les alliances qui se contractent souvent par divers mariages entre les Couronnes, ne produisent pas toujours le fruit qu'on en peut desirer, si est-ce qu'il ne les faut pas négliger, & que c'est souvent une des plus importantes matieres de négociations.

Toujours on tire cet avantage, qu'elles retiennent pour un tems les Etats en quelque considération de respect les uns envers les autres, & pour en faire état, il suffit qu'ils en profitent quelquefois.

Ainsi que pour avoir de bons fruits il faut enter; les Princes de France qui tirent leur naissance de parens d'égale & de haute qualité, doivent être par

raiſon plus élévés, & ſans doute leur ſang ſe conſerve d'autant plus illuſtre, qu'il eſt moins mêlé avec d'autre.

Au reſte, les alliances ſervent quelquefois à éteindre les ligues & les liaiſons entre les Etats, & bien qu'elles ne produiſent pas toujours ce bon effet, l'utilité qu'en reçoit la Maiſon d'Autriche, fait bien voir qu'elles ne ſont pas à négliger.

En matiere d'Etat, il faut tirer profit de toutes choſes, & ce qui peut être utile ne doit jamais être mépriſé.

Les ligues ſont de ce genre, le fruit en eſt ſouvent très-incertain, & cependant il ne faut pas laiſſer d'en faire cas; bien eſt-il vrai que je ne conſeillerai jamais à un Grand Prince de s'embarquer volontairement ſur le fondement d'une ligue, en un deſſein de difficile exécution, s'il ne ſe ſent aſſez fort pour le faire réuſſir, quand même ſes Collégues viendroient à lui manquer.

Deux raiſons me font avancer cette propoſition.

La premiere tire ſon origine & ſa force de la foibleſſe des unions, qui ne ſont jamais trop aſſurées entre diverſes têtes Souveraines.

La

La ſeconde conſiſte en ce que les petits Princes ſont ſouvent auſſi ſoigneux & diligens à engager les grands Rois en des entrepriſes d'importance, qu'ils ſont pareſſeux à les y ſeconder, bien qu'ils y ſoient étroitement obligés, & qu'il s'en trouve même qui ſe tirent quelquefois du pair, aux dépens de ceux qu'ils ont embarqués preſque contre leur gré.

Bien que ce ſoit un dire commun, que quiconque a la force, a d'ordinaire la raiſon, il eſt vrai toutefois que deux Puiſſances inégales, jointes par un Traité, la plus grande court riſque d'être plus abandonnée que l'autre, la raiſon en eſt évidente; la réputation eſt ſi importante à un grand Prince, qu'on ne ſçauroit lui propoſer aucun avantage qui puiſſe compenſer la perte qu'il feroit, s'il manquoit aux engagemens de ſa parole & de ſa foi; & l'on peut faire un ſi bon parti à celui dont la puiſſance eſt médiocre, quoique ſa qualité ſoit ſouveraine, que probablement il préférera ſon utilité à ſon honneur, ce qui le fera manquer à ſon obligation envers celui qui prévoyant ſon infidélité, ne ſçauroit même ſe ré-

ſoudre à la prévenir, parce qu'être abandonné de ſes Alliés, ne lui eſt pas de ſi grande conſéquence que le préjudice qu'il recevroit s'il violoit la foi.

Les Rois doivent bien prendre garde aux Traités qu'ils font, mais quand ils ſont faits, il doivent les obſerver avec Religion.

Je ſçais bien que beaucoup de Politiques enſeignent le contraire, mais ſans conſidérer en ce lieu ce que la Foi Chrétienne nous peut fournir contre ces maximes; je ſoutiens que puiſque la perte de l'honneur eſt plus que celle de perdre la vie, un grand Prince doit plutôt hazarder ſa perſonne, & même l'intérêt de ſon Etat, que de manquer à ſa parole, qu'il ne peut violer ſans perdre ſa réputation, & par conſéquent la plus grande force des Souverains.

L'importance de ce lieu me fait remarquer qu'il eſt tout-à-fait néceſſaire d'être exact aux choix des Ambaſſadeurs & autres Négociateurs, & qu'on ne ſçauroit être trop ſévere à punir ceux qui outrepaſſent leur pouvoir, puiſque par telles fautes, ils mettent en compromis la réputation des Princes, & le bien des Etats tout enſemble. La

La facilité ou la corruption de certains eſprits, eſt quelquefois ſi grande, & la démangeaiſon qu'ont quelques autres, qui ne ſont ni foibles ni méchans de faire quelque choſe, eſt ſouvent ſi extraordinaire, que s'ils ne ſont retenus dans les bornes qui leur ſont preſcrites par la crainte de leur perte abſolue, il s'en trouvera toujours qui ſe laiſſeront plutôt aller à faire de mauvais Traités que de n'en faire point.

J'ai fait tant d'expérience de cette vérité, qu'elle me contraint de finir ce Chapitre, en diſant que quiconque manquera à être rigoureux en telles occaſions, manquera à ce qui eſt néceſſaire à la ſubſiſtance des Etats.

CHAPITRE XV.

Un des plus grands avantages qu'on puiſſe procurer à un Etat, eſt de deſtiner un chacun à l'Emploi qui lui eſt propre.

IL arrive tant de maux aux Etats par l'incapacité de ceux qui ſont employés aux principales Charges, & aux

miſſions les plus importantes, que le Prince & ceux qui ont part à l'adminiſtration de ſes affaires, ne ſçauroient avoir trop de ſoin à ce que chacun ſoit ſeulement deſtiné aux fonctions auſquelles il eſt propre.

Les eſprits les plus clairs-voyans étant même quelquefois aveugles en ce qui les touche, & ſe trouvant peu d'hommes qui veuillent s'impoſer des bornes par les régles de la raiſon; ceux qui ſe trouvent en crédit auprès des Princes, croyent toujours être dignes de toutes ſortes d'Emplois, & ſur ce faux fondement, ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour les obtenir.

Cependant il eſt vrai que tel qui eſt capable de ſervir le Public en certaines fonctions, ſera capable de le ruiner en d'autres.

J'ai vu arriver de ſi étranges inconvéniens par les mauvais choix qui ont été faits de mon tems, que je ne puis que je ne m'écrie ſur ce ſujet pour en éviter de ſemblables à l'avenir.

Si les Médecins ne ſouffrent pas que l'on faſſe une nouvelle épreuve ſur des perſonnes de conſidération, il eſt aiſé de concevoir combien il eſt dangereux de

de mettre aux principales Charges de l'Etat des perſonnes ſans expérience; donnant lieu par ce moyen à des Apprentifs de faire des coups d'eſſai en des occaſions où ceux des Maîtres & les Chefs-d'œuvres ſont néceſſaires.

Rien n'eſt plus capable de ruiner un Etat qu'un tel procédé, vraie ſource de toute ſorte de déſordres.

Un Ambaſſadeur mal choiſi pour faire un grand Traité, peut par ſon ignorance porter un notable préjudice.

Un Général d'Armée incapable d'un tel Emploi, eſt capable de hazarder mal-à-propos toute la fortune de ſon Maître & le bonheur de ſon Etat.

Un Gouverneur d'une Place importante deſtitué des conditions néceſſaires à ſa garde, peut en un inſtant tellement avancer la ruine de tout un Royaume, qu'à peine un ſiécle pourra-t'il reparer ſes fautes.

J'oſe dire au contraire que ſi tous ceux qui ſont dans les Emplois Publics en étoient dignes, les Etats ſeroient nonſeulement exemts de beaucoup d'accidens qui troublent ſouvent leur repos, mais jouiroient d'une félicité indicible.

Je ſçai bien qu'il eſt très-difficile de rencontrer des ſujets qui ayent toutes les qualités requiſes aux Charges qu'on leur deſtine ; mais au moins faut-il qu'ils ſoient pourvus des principales, & lorſqu'on ne peut en trouver d'accomplis, ce n'eſt pas une petite ſatisfaction de choiſir les meilleurs qui ſe trouvent en un ſiécle ſtérile.

Si le maſque dont la plupart des hommes ſe couvrent le viſage, & ſi les artifices dont ils ſe ſervent d'ordinaire pour ſe déguiſer & cacher leurs défauts, les font méconnoître juſqu'à tel point, qu'étant établis dans de grandes Charges, ils paroiſſent aux malicieux qu'on les eſtimoit pleins de vertu quand on les a choiſis ; il faut promptement réparer la mépriſe, & ſi l'indulgence peut faire tolérer quelque légére incapacité, elle ne doit jamais faire ſouffrir la malice trop préjudiciable aux Etats pour être tolérée en conſidération des intérêts particuliers.

C'eſt en cet endroit qu'il faut repréſenter librement aux Rois juſqu'à quel point ils ſont reſponſables devant Dieu quand ils donnent par pure faveur les grands emplois & les Charges qui ne peuvent

peuvent être poſſédées par les eſprits médiocres qu'au préjudice des Etats.

C'eſt en cette occaſion qu'il faut faire connoître qu'en ne condamnant pas tout-à-fait les affections particulieres qui n'ont autre fondement qu'une inclination naturelle, qu'on a plutôt pour une perſonne que pour une autre ; on peut excuſer les Princes qui ſe laiſſent aller juſqu'à tel point que de donner à ceux qu'ils aiment de la ſorte des Charges en l'exercice deſquelles ils paroiſſent être auſſi préjudiciables à l'Etat, qu'utiles à eux-mêmes.

Ceux qui ſont ſi heureux d'avoir les bonnes graces des Princes par la force de leur inclination, doivent auſſi l'être juſqu'à ce point que d'en recevoir des avantages, quand même ils n'auroient pas les qualités qui peuvent bien les en rendre dignes, & le Public ne peut s'en plaindre avec raiſon, ſi ce n'eſt qu'ils ſoient immodérés.

Mais c'eſt un ſiniſtre augure pour un Prince, lorſque celui qui eſt le plus conſidérable par ſon intérêt, n'eſt pas le plus conſideré par la faveur ; & les Etats ne ſont jamais en plus mauvais état que lorſque les inclinations que le

Prince

Prince a pour quelques particuliers prévalent aux ſervices de ceux qui ſont plus utiles au Public.

En tel cas, ni l'eſtime du Souverain, ni l'amour qu'on lui porte, ni l'eſpérance de la récompenſe n'excitent plus à la vertu, on demeure au contraire en une indifférence du bien & du mal, & l'envie & la jalouſie, ou le dépit, portent un chacun à négliger ſon devoir, parce qu'il n'y a perſonne qui eſtime qu'en le faiſant, il lui en revienne davantage.

Un Prince qui veut être aimé de ſes ſujets, doit remplir les principales Charges, & les premieres Dignités de ſon Etat, de perſonnes ſi eſtimées de tout le Monde, qu'on puiſſe trouver la cauſe de ſon choix dans le mérite.

Tels gens doivent être recherchés dans toute l'étendue d'un Etat, & non reçus par importunités, ou choiſis dans la foule de ceux qui font le plus de preſſe à la porte du Cabinet des Rois ou de leurs favoris.

Si la faveur n'a point de lieu aux Elections, & que le mérite en ſoit le ſeul fondement, outre que l'Etat ſe trouvera bien ſervi, les Princes éviteront

ront beaucoup d'ingratitudes, qui ſe trouvent ſouvent en certains eſprits qui ſont d'autant moins reconnoiſſans des bienfaits qu'ils reçoivent, qu'ils les méritent moins; étant certain que les mêmes qualités qui rendent les hommes dignes du bienfait, ſont celles qui les rendent capables & deſireux de le reconnoître.

Pluſieurs ont de bons ſentimens à l'inſtant qu'on les oblige, mais la conſtitution de leur nature les emporte peu de tems après, & ils oublient aiſément ce qu'ils doivent à autrui, parce qu'ils ne s'attachent qu'à eux-mêmes; & comme le feu convertit tout en ſa ſubſtance, ils ne conſidérent les intérêts Publics que pour les convertir à leur avantage, & mépriſent également ceux qui leur font du bien, & les Etats dans leſquels ils en reçoivent.

La faveur peut innocemment avoir lieu en certaines choſes, mais un Royaume eſt en mauvais état, lorſque le Trône de cette fauſſe Déeſſe eſt élevé au deſſus de la raiſon.

Le mérite doit toujours emporter la balance, & lorſque la juſtice eſt d'un côté, la faveur ne peut prévaloir ſans injuſtice. Les

Les favoris ſont d'autant plus dangereux, que ceux qui ſont élevés par la fortune ſe ſervent rarement de la raiſon, & comme elle n'eſt pas favorable à leurs deſſeins, elle ſe trouve d'ordinaire tout-à-fait impuiſſante à arrêter le cours de ceux qu'ils font au préjudice de l'Etat.

A dire vrai, je ne vois rien qui ſoit ſi capable de ruiner le plus floriſſant Royaume du Monde, que l'appétit de telles gens, ou le déréglement d'une femme quand un Prince en eſt poſſédé.

J'avance d'autant plus hardiment cette propoſition, qu'à ce genre de maux il n'y a point de remédes que ceux qui dépendent du hazard & du tems, qui laiſſant ſouvent périr les malades ſans leur donner aucun ſecours, doivent être cenſés les plus mauvais Médecins du Monde.

Ainſi que la plus éclatante lumiere ne fait pas qu'un aveugle entre-apperçoive ſeulement ſon chemin, auſſi n'y a-t'il aucun rayon qui puiſſe déſſiller les yeux d'un Prince qui les a couverts de faveur & de paſſion.

Quiconque a les yeux bandés, ne ſçauroit faire de bon choix que par hazard

zard, & partant le ſalut de l'Etat requerant qu'on les faſſe toujours tels par raiſon, il requiert auſſi que les Princes ne ſoient poſſédés par des perſonnes qui les privent de la lumiere, dont ils ont beſoin pour voir les objets qu'on leur met devant les yeux.

Lorſque le cœur des Princes eſt pris par telle voie, il eſt preſque inutile de bien faire, parce que les artifices de ceux qui ſont maîtres de leurs affections noirciſſent les plus pures actions, & font ſouvent paſſer les ſervices les plus ſignalés pour des offenſes.

Pluſieurs Princes ſe ſont perdus pour avoir préféré leur affection particuliere aux intérêts Publics.

Tels malheurs ſont arrivés à quelques-uns, par l'excès des paſſions déréglées qu'ils ont eu pour les femmes.

Quelques-uns ſont tombés en pareils inconvéniens par une ſimple & ſi aveugle paſſion qu'ils ont eue pour leurs favoris, que pour élever leur fortune, ils ont ruiné la leur propre.

Il y en a eu d'autres, qui n'aimant rien naturellement, n'ont pas laiſſé d'avoir des mouvemens ſi violens en faveur de certains particuliers, qu'ils

qu'ils ont été cauſe de leur perte.

On s'étonnera peut-être de cette propoſition, qui eſt cependant auſſi véritable, qu'elle eſt aiſée à concevoir, & ſi l'on conſidére que tels mouvemens ſont maladies aux eſprits qui en ſont agités, & qu'ainſi que la cauſe des fiévres eſt la corruption des humeurs, auſſi peut-on dire que ces ſortes d'affections violentes ſont plutôt fondées ſur le défaut de celui en qui elles ſe trouvent, que ſur le mérite de ceux qui en reçoivent l'effet & l'avantage.

Tels maux portent d'ordinaire leur reméde avec eux, en ce qu'étant violens, ils ſont de peu de durée, mais lorſqu'ils continuent, ils apportent ſouvent ainſi que les fiévres de cette nature, la mort aux malades, ou un défaut de ſanté qui ſe répare enſuite difficilement.

Les plus ſages Princes ont évité tous ces divers genres de maux, en réglant tellement leurs affections, que la ſeule raiſon en fût la guide.

Beaucoup s'en ſont guéris après avoir connu à leurs dépens, que s'ils ne l'euſſent fait, leur ruine étoit inévitable.

Pour revenir préciſément au point de

de la queſtion propoſée en ce Chapitre, qui a pour but de faire connoître combien il eſt important de faire diſcerner ceux qui ſont les plus propres aux emplois; je le finirai, en diſant que puiſque l'intérêt des hommes eſt ce qui d'ordinaire les fait malverſer aux Charges qui leur ſont commiſes, les Eccléſiaſtiques ſont ſouvent préférables à beaucoup d'autres, lorſqu'il eſt queſtion de grands Emplois, non pour être moins ſujets à leurs intérêts, mais parce qu'ils en ont beaucoup moins que les autres hommes, puiſque n'ayant ni femmes ni enfans, ils ſont libres des liens qui attachent davantage.

CHAPITRE XVI.

Du mal que les flatteurs, médiſans & faiſeurs d'intrigues cauſent d'ordinaire aux Etats, & combien il eſt important de les éloigner d'auprès des Rois, & les bannir de leur Cour.

IL n'y a point de peſte ſi capable de ruiner un Etat, que les flatteurs, médiſans,

diſans, & certains eſprits, qui n'ont autre deſſein que de former des cabales & des intrigues dans les Cours.

Ils ſont ſi induſtrieux à répandre leur vénin par diverſes façons imperceptibles, qu'il eſt difficile de s'en garantir ſi on n'y prend garde de bien près.

Comme ils ne ſont ni de condition ni de mérite pour avoir part aux affaires, ni aſſez bons pour en prendre aux intérêts publics, ils ne ſe ſoucient pas de les troubler; mais penſant beaucoup gagner dans la confuſion, ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent, pour renverſer par leurs flatteries, par leurs artifices & par leurs médiſances, l'ordre & la régle qui les privent d'autant plus abſolument de toute eſpérance de fortune, qu'en un Etat bien diſcipliné on n'en peut bâtir que ſur le fondement du mérite dont ils ſont deſtitués.

Outre que c'eſt une choſe ordinaire, que quiconque n'eſt point d'une affaire tâche à la ruiner, il n'y a point de maux que telles gens ne puiſſent faire; & partant il n'y a point de précautions que les Princes ne doivent prendre contre la malice, qui ſe voile en tant de façons, qu'il eſt ſouvent difficile de s'en garantir. Il

Il s'en trouve, qui deſtitués de cœur & d'eſprit, ne laiſſent pas d'en avoir aſſez pour feindre une auſſi grande fermété qu'une profonde & ſévére ſageſſe, & ſe faire valoir, en trouvant à redire à toutes les actions d'autrui, lors même qu'elles ſont les plus louables, & qu'il eſt impoſſible d'en faire de meilleures au ſujet dont il s'agit.

Il n'y a rien de ſi aiſé que de trouver des raiſons apparentes pour condamner ce qui ne ſe peut faire mieux, & ce qui a été entrepris avec de ſi ſolides fondemens, qu'on n'eût pu ne les pas faire ſans commettre une notable faute.

D'autres n'ayant ni bouche ni éperon, improuvent par leurs geſtes, par leur branlement de tête, & par une grimace ſérieuſe, ce qu'ils n'oſeroient condamner de paroles, & qui ne peut être blâmé par raiſon.

Pour ne point flatter lorſqu'il s'agit de telles gens, ce n'eſt point aſſez au Prince de leur interdire ſon oreille, mais il faut les bannir du Cabinet & de la Cour tout enſemble, parce qu'outre que leur facilité eſt quelquefois ſi grande, qu'entre leur parler & leur perſuader

ſuader il n'y a point de différence, lors même qu'ils ne peuvent être perſuadés, il ne laiſſe pas de leur demeurer quelque impreſſion, qui fait ſon effet une autre fois, s'ils ſont rebattus de même artifice; & en effet, le peu d'application qu'ils ont aux affaires, les porte ſouvent à juger le Procès, plutôt par le nombre des témoins que par le poids des accuſations.

A peine pourrois-je rapporter tous les maux dont ces mauvais eſprits ont été auteurs pendant le Regne de V. M. mais j'en ai un ſi vif reſſentiment pour l'intérêt de l'Etat, qu'il me contraint de dire qu'il faut être impitoyable envers telles gens, pour prévenir pareils mouvemens à ceux qui ſont arrivés de mon tems.

Pour ferme & conſtant que ſoit un Prince, il ne peut ſans grande imprudence, & ſans s'expoſer à ſa perte, conſerver auprès de lui de mauvais eſprits qui peuvent le ſurprendre à l'imprévu, ainſi que pendant la contagion une vapeur maligne ſaiſit en un inſtant le cœur & le cerveau des hommes les plus forts & robuſtes, lorſqu'ils penſent être les plus ſains.

Il

Il faut chaſſer ces peſtes publiques, & ne les rapprocher jamais, s'ils n'ont entiérement dépoſé leur venin, ce qui arrive ſi peu ſouvent, que le ſoin qu'on doit avoir du repos, oblige plutôt à la continuation de leur éloignement, que la charité ne convie à leur rappel.

Je mets hardiment cette propoſition en avant, parce que je n'ai jamais vu aucuns eſprits amateurs de factions, & nourris aux intrigues de la Cour, perdre leurs mauvaiſes habitudes & changer de nature, que par impuiſſance; qui même à parler proprement, ne les change pas, puiſque la volonté de mal faire leur demeure, lorſqu'ils n'en ont plus de pouvoir.

Je ſçais bien que quelques-uns de ces mauvais eſprits peuvent ſincérement ſe convertir, mais l'expérience m'apprenant que pour un qui demeure dans un vrai repentir, il y en a vingt qui retournent à leur vomiſſement; je décide hardiment qu'il vaut mieux uſer de rigueur envers un particulier digne de grace, que d'expoſer l'Etat à quelque préjudice pour être trop indulgent, ou à ceux qui gardant leur malice dans le cœur, ne reconnoiſſent leur faute

que par des lettres, ou à ceux dont la légéreté doit faire craindre de nouvelles rechutes, pires que leurs premiers maux.

Que les Anges ne faſſent jamais mal, ce n'eſt pas merveille, puiſqu'ils ſont confirmés en grace; mais que des eſprits obſtinés en genre de malice faſſent bien quand ils peuvent faire mal, c'eſt une eſpéce de miracle, dont la main puiſſante de Dieu eſt la vraie ſource; & il eſt certain qu'un homme de grande probité aura beaucoup plus de peine à ſubſiſter dans un ſiécle corrompu par telles gens, que celui duquel ils ne craindront pas la vertu, pour n'être pas d'une réputation ſi entiere.

On eſtime quelquefois qu'il eſt de la bonté des Rois de tolérer les choſes qui ſemblent de peu d'importance en leur commencement; & moi je dis, qu'ils ne ſçauroient être trop ſoigneux de découvrir & d'étouffer les moindres intrigues de leurs cabinets & de leurs Cours en leur naiſſance.

Les grands embraſemens naiſſant de petites étincelles, quiconque en éteint une, ne ſçait pas l'incendie qu'il a prévenu,

venu, mais pour le connoître, s'il en laiſſe quelqu'une ſans l'éteindre, encore que ſemblables cauſes ne produiſent pas toujours le même effet, il ſe trouvera peut-être en telle extrémité, qu'il ne ſçaura plus y apporter reméde. Qu'il ſoit vrai ou faux qu'un petit poiſſon arrête un grand Vaiſſeau dont il ne ſçauroit avancer le cours d'un ſeul moment, il eſt aiſé de concevoir, par ce que les naturaliſtes nous rapportent de ce poiſſon, qu'il faut avoir grand ſoin de purger un Etat de ce qui peut arrêter le cours des affaires, bien qu'il ne le puiſſe jamais avancer.

En telles occaſions ce n'eſt pas aſſez d'éloigner les Grands à cauſe de leur puiſſance, il faut faire de même des petits à cauſe de leur malice; tous ſont également dangereux, & s'il y a quelque différence, les gens de peu, comme plus cachés, ſont plus à craindre que les autres.

Ainſi que le mauvais air, dont j'ai déja parlé, enfermé dans un coffre, infecte ſouvent une maiſon de contagion, laquelle ſe met enſuite dans toute une Ville, ainſi les intrigues des cabinets, rempliſſent ſouvent la Cour des

Princes de partialités, qui troublent enfin le Corps de l'Etat.

Pouvant dire avec vérité que je n'ai jamais vu de troubles en ce Royaume, qui ayent eu d'autre commencement, je répons encore une fois, qu'il eſt plus important, qu'il ne ſemble, d'étouffer nonſeulement les premieres étincelles de telles diviſions lorſqu'elles paroiſſent, mais encore de les prévenir par l'éloignement de ceux qui n'ont autre ſoin que de les allumer.

Le repos de l'Etat eſt une choſe trop importante pour pouvoir manquer à ce reméde, ſans en être reſponſable devant Dieu.

J'ai quelquefois vu la Cour au milieu de la paix, ſi pleine de factions faute de pratiquer ce ſalutaire conſeil, que peu s'en eſt fallu qu'elles n'ayent renverſé l'Etat.

Cette connoiſſance & celle que l'hiſtoire a pu donner à V. M. de ſemblable péril, auquel pluſieurs, & particulierement les derniers de vos prédéceſſeurs, ſe ſont trouvés expoſés pour même cauſe, l'ayant contraint de recourir au reméde, j'ai vu la France ſi paiſible en elle-même, pendant qu'elle avoit

avoit la guerre au dehors, qu'à voir le repos dont elle jouiſſoit, il ne ſembloit pas qu'elle eût les plus grandes puiſſances ſur les bras.

Peut-être dira-t'on que les factions & les troubles dont je viens de parler, ſont plutôt arrivées par l'invention des femmes, que par la malice des flateurs.

Mais tant s'en faut que cette inſtance faſſe rien contre ce que j'ai mis en avant, qu'au contraire elle le confirme puiſſamment, puiſqu'en parlant des flateurs & d'autres eſprits ſemblables, je ne prétens pas exclure les femmes, ſouvent plus dangereuſes que les hommes, & au ſexe deſquelles ſont attachés divers genres d'attraits, plus puiſſans pour pouvoir troubler & renverſer les Cabinets, les Cours & les Etats, que la plus ſubtile & induſtrieuſe malice de quelques eſprits que ce puiſſe être.

Il eſt vrai que pendant que les Reines Catherine & Marie de Médicis ont eu part au Gouvernement des Etats, & qu'à leur ombre diverſes Femmes ſe mêloient des affaires, il s'en eſt trouvé de puiſſantes en eſprit & en attraits, qui ont fait des maux indicibles, leurs

charges leur ayant acquis les plus qualifiés du Royaume & les plus malheureux, elles en ont tiré cet avantage à leurs fins, qu'étant ſervies d'eux ſelon leurs paſſions, ils ont ſouvent deſſervi ceux qui ne leur étoient point agréables, parce qu'ils étoient utiles à l'Etat.

Je pourrois m'étendre ſur ce ſujet, mais divers reſpects tiennent ma plume, qui pour n'être pas capable de flatterie, lorſqu'elle la condamne ouvertement, ne peut s'exemter de remarquer que les favoris dont j'ai parlé au Chapitre précédent, tiennent ſouvent lieu de ceux dont je viens d'examiner la malice.

Enſuite de ces vérités, il ne me reſte rien à dire, ſinon qu'il eſt impoſſible de garantir les Etats des maux dont ces divers genres d'eſprits peuvent être cauſe qu'en les éloignant de la Cour, ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, qu'on ne ſçauroit garder un ſerpent dans ſon ſein, ſans s'expoſer au hazard d'en être piqué.

Fin du Tome premier.

AVIS AU RELIEUR

Pour l'arrangement des quatre Volumes des Teſtamens politiques.

TOME I.

Il contiendra la I. Partie du Teſtament du Cardinal de Richelieu.

TOME II.

La II. Partie du Teſtament de Richelieu, & le Teſtament du Duc de Lorraine.

TOME III.

Le Teſtament de M. Colbert.

TOME IV.

Le Teſtament de M. de Louvois.

COLUMBIA UNIVERSITY

This book is due
ation of

944.03 R24
v. 1

COLUMBIA UNIVERSITY
0032195516

SEP 1 3 19

VOLUME 2

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

RECUEIL
DES
TESTAMENS
POLITIQUES,
Tome II.

25

RECUEIL DES TESTAMENS POLITIQUES

Du Cardinal DE RICHELIEU, du Duc DE LORRAINE, de M. COLBERT & de M. DE LOUVOIS.

DIVISÉ EN IV. VOLUMES.

TOME II.

Contenant la ſeconde Partie du Teſtament du Cardinal DE RICHELIEU, & le Teſtament du Duc DE LORRAINE.

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN
ſur le Dam.

M. DCC. XLIX.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

TABLE DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. DE la puiſſance du Prince ; il eſt diviſé en huit Sections. *p.* 1.

SECTION I. *Le Prince doit être puiſſant pour être conſidéré de ſes ſujets & des Etrangers.* 1.

Section II. *Le Prince doit être puiſſant par ſa réputation, & ce qui eſt néceſſaire à cette fin.* 4.

Section III. *Le prince doit être puiſſant par la force de ſes Frontiéres.* 6.

Section IV. *De la puiſſance qu'un Etat doit avoir par ſes forces de terre.* 11.

Section V. *De la puiſſance ſur la Mer.* 57.

Section VI. *Qu traite du commerce comme une dépendance de la puiſſance de la mer, & ſpécifie ceux qu'on peut faire commodément.* 76.

Section VII. *Qui fait voir que l'or & l'argent ſont une des principales & plus-néceſſaires Puiſſances de l'Etat ; met en avant de rendre puiſſant ce Royaume en ce genre, fait voir quel eſt ſon revenu préſent, & quel il peut être à l'avenir, en déchargeant le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant* 63.

323713

Section VIII. *Qui montre en peu de mots que le dernier point de la puissance des Princes doit consister en la possession du cœur de ses sujets.* 135.

CHAP. II. *Qui conclut cet ouvrage en faisant connoître que tout le contenu en icelui sera inutile, si les Princes & leurs Ministres ne sont si attachés au Gouvernement de l'Etat, que nonobstant aucune chose de ce à quoi leur charge les astreint, ils n'abusent pas de leur puissance.* 137.

Observations Historiques sur le Testament Politique du Cardinal de Richelieu. 143.

Observations de Monsieur l'Abbé de Saint Pierre sur le Testament Politique du Cardinal de Richelieu. 197.

Observations sur la table. 197.

Observations sur le Chapitre II. 199.

Observations sur le Chapitre III. 209.

Observations sur le Chapitre IV. 212.

Observations sur le Chapitre V. 214.

Observations sur le Chapitre VI. 215.

Observations sur le Chapitre VII. 216.

Observations sur le Chapitre VIII. 222.

Observations sur le Chapitre IX. 234.

Observations sur le Chapitre X. 235.

Observations sur le Chapitre XI. 237.

Observations sur le Chapitre XII. 240.

Observations sur le Chapitre XIII. 242.

Observations sur le Chapitre XIV. 244.

Observations sur le Chapitre XV. 245.

Observations sur le Chapitre XVI. 246.

Observations sur la seconde partie. Chap. I. 148.

Observations sur le Chapitre II. 207.

TES-

Testament Politique de Charles, Duc de Lorraine & de Bar, déposé entre les mains de l'Empereur Léopold à Presbourg le 29. Novembre 1687. en faveur du Roi de Hongrie & ses Successeurs arrivans à l'Empire. 287.

FIN DE LA TABLE.

TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DUC DE RICHELIEU.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Qui traite de la Puiſſance du Prince, & eſt diviſé en huit Sections.

SECTION PREMIERE.

Le Prince doit être puiſſant pour être conſidéré de ſes Sujets & des Etrangers.

LA Puiſſance étant une des choſes les plus néceſſaires à la grandeur des Rois, & au bonheur de leur Gouvernement, ceux qui ont la principale conduite d'un Etat, ſont particuliere-

obligés de ne rien omettre qui puiſſe contribuer à rendre leur maître ſi autoriſé, qu'il ſoit par ce moyen conſidéré de tout le Monde.

Comme la bonté eſt l'objet de l'amour, la puiſſance eſt la cauſe de la crainte, & il eſt certain qu'entre tous les principes capables d'émouvoir un Etat, la crainte qui eſt fondée en l'eſtime & en la révérence, a cette force, qu'elle intéreſſe davantage chacun à faire ſon devoir.

Si ce principe eſt de grande efficace au reſpect du dedans des Etats, il ne l'eſt pas moins au regard du dehors, les ſujets & les étrangers regardant avec mêmes yeux une puiſſance redoutable, les uns & les autres s'abſtiennent d'offenſer un Prince, qu'ils reconnoiſſent être en état de leur faire du mal, s'il en a la volonté.

J'ai remarqué en paſſant que le fondement de la puiſſance dont je parle, doit être l'eſtime & le reſpect; j'ajoute que c'eſt maintenant choſe ſi néceſſaire, que ſi elle tire ſon origine d'autres principes, elle eſt très-dangereuſe, en ce qu'au lieu d'être cauſe d'une crainte raiſonnable, elle porte à haïr les Princes

ces, qui ne ſont jamais en plus mauvais état que lorſqu'elle tombe en une averſion publique.

La puiſſance qui fait conſidérer & craindre les Princes avec amour, a pluſieurs eſpéces différentes; c'eſt un arbre qui a quatre diverſes branches, qui tirent toutes leur nourriture & ſubſtance d'une même racine.

Le Prince doit être puiſſant par ſa réputation.

Par un raiſonnable nombre de gens de guerre continuellement entretenus.

Et par une notable ſomme de deniers dans ſes coffres, pour ſubvenir aux occaſions imprévues qui ſurviennent ſouvent lorſqu'on y penſe le moins.

Enfin, par la poſſeſſion du cœur de ſes ſujets, comme nous le pouvons clairement voir.

SECTION II.

Le Prince doit être puissant par sa réputation, & ce qui lui est nécessaire à cette fin.

LA réputation est d'autant plus nécessaire aux Princes, que celui duquel on a bonne opinion, fait plus avec son seul nom, que ceux qui ne sont pas estimés avec des Armées.

Ils sont obligés d'en faire plus d'état que de leur propre vie, & ils doivent plutôt hazarder leur fortune & leur grandeur, que de souffrir qu'on y fasse aucune brêche, étant certain que le premier affoiblissement qui arrive à la réputation d'un Prince, est, pour léger qu'il soit, le pas de plus dangereuse conséquence à sa ruine.

Je dis hardiment en cette considération, que les Princes ne doivent jamais estimer qu'aucun profit leur soit avantageux, s'il intéresse tant soit peu leur honneur, & ils sont ou aveugles ou insensibles à leurs vrais intérêts, s'ils

s'ils en reçoivent de cette nature.

En effet, l'histoire nous apprend qu'en tout tems & en tous Etats, les Princes de grande réputation sont toujours plus heureux que ceux, qui leur cédant en cette qualité, les ont surpassés en force, en richesses, & en toute autre puissance.

Comme ils n'en sçauroient être trop jaloux, leurs Conseillers ne peuvent avoir trop de soin de faire valoir les bonnes qualités qui sont en leurs personnes.

Ceux qui formeront leur conduite sur les régles & principes contenus en ce présent Testament, acquéreront sans doute un nom qui n'aura pas peu de poids dans l'esprit de leurs sujets & de leurs voisins, particulierement si étant religieux envers Dieu, ils le sont encore davantage envers eux-mêmes.

C'est-à-dire, véritables en leurs paroles, & fidéles en leurs promesses, conditions si absolument nécessaires à la réputation d'un Prince, qu'ainsi que celui qui en est destitué ne sçauroit être estimé de personne, aussi est-il impossible que celui qui les possède ne soit révéré de tout le Monde, & qu'on n'ait grande confiance en lui.

Je pourrois rapporter beaucoup d'exemples de cette vérité, mais ne prétendant pas que cet ouvrage ſoit un lieu commun, & aiſé à faire par toutes ſortes d'eſprits, qui voudront extraire les bons livres; je me contente de ne rien mettre en avant qui ne ſoit ſi certain & ſi clair, que toute perſonne bien ſenſée en trouvera la preuve en ſon raiſonnement.

SECTION III.

Le Prince doit être puiſſant par la force de ſes Frontieres.

IL faudroit être privé de ſens commun, pour ne connoître pas combien il eſt important aux grands Etats d'avoir leurs frontieres bien fortifiées.

C'eſt choſe d'autant plus néceſſaire en ce Royaume, que quand même la légéreté de notre Nation la rendroit incapable de faire de grandes Conquêtes, ſa valeur la rendroit invincible à ſa défenſe, ſi elle a de grandes Places ſi bien fortifiées & ſi bien munies de toutes

tes choſes, qu'elle puiſſe faire paroître ſon courage, ſans être expoſée à ſouffrir de grandes incommodités, qui ſont les ſeuls ennemis qu'elle a à vaincre.

Une Frontiere bien fortifiée eſt capable ou de faire perdre aux ennemis l'envie qu'ils pourroient avoir de former des deſſeins contre un Etat, ou au moins d'arrêter leur cours & leur impétuoſité, s'ils ſont aſſez oſés pour venir à force ouverte.

Les ſubtils mouvemens de notre Nation ont beſoin d'être garantis de la terreur qu'elle pourroit recevoir d'une attaque imprévue, ſi elle ne ſçavoit que l'entrée du Royaume a des remparts ſi forts, qu'il n'y a point d'impétuoſité étrangere aſſez puiſſante pour les emporter d'emblée, & qu'il eſt impoſſible de s'en rendre maîtres qu'avec beaucoup de tems.

La nouvelle méthode de quelques-uns des ennemis de cet Etat étant plutôt de faire périr par famine les Places qu'ils aſſiégent, que de les emporter de vive force, & de ruiner plutôt le Pays qu'ils attaquent par grand nombre de Cavalerie, que de s'y avancer de pied, avec des Corps d'Infanterie conſidéra-

bles, comme on faiſoit anciennement; il eſt clair que les Places Frontieres ne ſont pas ſeulement utiles à réſiſter à tels efforts, mais qu'elles ſont le ſalut des Etats, au dedans deſquels il eſt impoſſible que les ennemis faſſent de grands progrès s'ils laiſſent derriere eux des Villes qui coupent & la communication de leur Pays, & les Convois tout enſemble.

Cette conſidération m'oblige à repréſenter que ce n'eſt pas aſſez de fortifier les Places, & les munir ſeulement pour le tems qu'elles puiſſent réſiſter à une attaque de vive force, mais qu'il faut qu'elles ſoient au moins fournies de toutes choſes néceſſaires pour plus d'un an, qui eſt un tems ſuffiſant pour donner lieu de les ſecourir commodément.

Je ſçais bien qu'il eſt preſque impoſſible aux grands Rois de munir ainſi beaucoup de Citadelles, mais ce n'eſt pas de même des grandes Villes, où la ſociété des hommes produit l'amas de beaucoup de choſes, dont un Gouverneur particulier ne ſçauroit faire une aſſez grande proviſion, & il eſt aiſé d'obliger les Habitans à ſe pourvoir de vivres pour un an, qui ſuffiront toujours

toujours pour ſix mois, & plus, ſi on chaſſe les bouches inutiles, comme la raiſon le veut.

Tant s'en faut qu'on prétende qu'un tel ordre puiſſe exemter les Souverains d'avoir des magaſins publics, qu'au contraire j'eſtime qu'ils n'en ſçauroient trop avoir, & qu'après les avoir amaſſés, ils doivent établir de ſi bons ordres pour les conſerver, qu'il ne ſoit pas libre aux Gouverneurs, à qui par raiſon la diſpoſition en appartient, de les diſſiper mal-à-propos, ou par une pure négligence, ou par le deſir qu'ils pourroient avoir de les convertir à leur profit.

Je ne ſpécifie point poſitivement le nombre des canons, * de la poudre, de boulets, & de toutes autres munitions de guerre qui doivent être en chaque Place, parce qu'il doit être différent, ſelon leur diverſe grandeur;

(* Pour ne rien omettre, je remarquerai encore en cet endroit, qu'il vaut mieux des Magaſins de ſalpêtre, de ſoulfre & de charbon, que de poudre toute faite, parce qu'elle ſe gâte aiſément à la longue, & qu'un accident de feu eſt plus à craindre.

mais bien dirai-je que les munitions de bouche ne ſont pas plus néceſſaires que celles de guerre, & qu'en vain une Place aſſiégée ſeroit bien fournie de vivres ſi elle manquoit de ce qui lui eſt abſolument néceſſaire, & pour ſe défendre & pour offenſer ſes ennemis, vu principalement que l'expérience nous fait connoître que ceux qui tirent le plus, tuent d'ordinaire davantage, lorſqu'une Place eſt aſſiégée, on doit quaſi plus épargner le pain que la poudre.

Les Anciens ayant remarqué fort à propos que la vraie force des Places gît en celle des hommes, je ne puis que je ne diſe enſuite que toutes les Fortifications ſont inutiles, ſi le Gouverneur & les Officiers qui commandent dans une place, n'ont le cœur auſſi fort que ſes murailles & ſes remparts, & ſi le nombre des hommes n'eſt proportionné à la grandeur de la Place, & à la quantité des Poſtes qu'il faut défendre.

L'expérience nous a fait voir en diverſes occaſions, que les moindres bicoques ſe trouvent imprénables par la fermeté du courage de ceux qui les défendent, & que les meilleures Citadelles ne ſont pas de grande réſiſtance, quand ceux qui ſont dedans n'ont pas le cœur proportionné à leurs forces.

Les Princes ne ſçauroient en cette conſidération avoir trop de ſoin de bien choiſir ceux auſquels ils confient leurs Frontieres, puiſque le ſalut & le repos de l'Etat dépendent principalement de leur fidélité, de leur vigilance, de leur courage & de leur expérience; & que ſouvent le défaut de l'une de ces qualités, coûte des millions aux Etats, ſi ce n'eſt la cauſe abſolue de leur perte.

SECTION IV.

De la puiſſance qu'un Etat doit avoir par ſes forces de terre.

Cette Section a pour l'abondance de ſa matiere pluſieurs ſubdiviſions qui ſeront marquées par renvois au bout des pages.

L'ETAT le plus puiſſant du monde ne ſçauroit ſe vanter de jouir d'un repos aſſuré, s'il n'eſt en état de ſe garantir

rantir en tout tems d'une invaſion imprévue, & d'une ſurpriſe inopinée.

Pour cet effet, il eſt néceſſaire qu'un grand Royaume comme celui-ci, ait toujours un Corps de Gens-d'Armes entretenus, ſuffiſant pour prévenir les deſſeins que la haine & l'envie pourroient former contre ſa proſpérité & ſa grandeur, lorſqu'on l'eſtime dans un repos aſſuré, ou au moins pour les étouffer dans leur naiſſance.

Qui a la force, a ſouvent la raiſon en matiere d'Etat, & celui qui eſt foible peut difficilement s'exemter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du Monde.

Comme il arrive beaucoup d'inconvéniens au Soldat qui ne porte pas toujours ſon épée, le Royaume qui n'eſt pas toujours ſur ſes gardes, & en état de ſe garantir d'une ſurpriſe inopinée, a beaucoup à craindre.

Les intérêts publics obligent ceux qui ont la conduite des Etats à les gouverner, enſorte qu'ils puiſſent non-ſeulement les garantir de tout le mal qui ſe peut éviter, mais encore de l'appréhenſion qu'ils en pourroient avoir.

* La

* La raiſon voulant qu'il y ait une proportion géométrique entre ce qui ſoutient & ce qui eſt ſoutenu, il eſt certain qu'il ne faut pas de médiocres forces pour ſoutenir un ſi grand Corps que celui de ce Royaume.

Celles qui ſont néceſſaires à une fin ſi importante, peuvent & doivent être de différente nature, c'eſt-à-dire, qu'entre les gens de guerre, deſtinés pour la conſervation de cet Etat, les uns doivent être enrôlés, pour être tous prêts toutes les fois qu'il en ſera beſoin, & les autres continuellement ſur pied, pour n'être jamais un moment ſans être en état d'une bonne défenſe.

† Pour bien garnir les Villes Frontieres, & tenir un Corps en état de s'oppoſer à tout deſſein inopiné, il faut au moins entretenir 4000. chevaux & 40000. mille hommes d'Infanterie continuellement ſur pied, & l'on peut

(* La puiſſance des Princes eſt le ſeul moyen qui peut produire cet effet, & partant il reſte ſeulement de ſçavoir quelles forces doivent être entretenues dans ce Royaume.)

(† Nombre de gens de guerre qui doivent être entretenus en ce Royaume.

peut, ſans charger l'Etat, tenir 10000. Gentilshommes & 50000. hommes de pied enrôlés, & prêts à être levés toutes les fois que l'occaſion le requerra.

On dira peut-être que la défenſe de l'Etat ne requiert pas de ſi grands préparatifs ; mais outre que tant s'en faut que cet établiſſement ſoit à charge à la France, qu'au contraire la Nobleſſe & le Peuple en recevront de l'avantage; je dis qu'il eſt néceſſaire pour être capable de faire la guerre lorſque le bien de l'Etat le demandera.

* Au jugement des mieux ſenſés, la guerre eſt quelquefois un mal inévitable ; & en d'autres rencontres, il eſt abſolument néceſſaire, & tel qu'on en peut tirer du bien.

Les Etats en ont beſoin en certains tems, pour purger leurs mauvaiſes humeurs, pour venger une injure, dont l'impunité en attireroit une autre, pour garantir d'oppreſſion leurs Alliés, pour arrêter le cours de l'orgueil d'un conquérant, pour prévenir les maux dont on eſt apparemment ménacé, & dont on ne ſçauroit s'exemter par autre

*(La guerre eſt quelquefois néceſſaire.)

tre voie, ou enfin pour divers autres accidens.

Je ſoutiens, & c'eſt choſe véritable, qu'il n'y en peut avoir d'heureuſe qui ne ſoit juſte, parce que ſi elle ne l'étoit pas, quand l'événement en ſeroit bon, ſelon le Monde, il en faudroit rendre compte au Tribunal de Dieu.

En cette conſidération, la premiere choſe qu'il faut faire lorſqu'on eſt contraint de venir aux armes, eſt de bien examiner l'équité qui les met en main, ce qui doit être fait par des Docteurs de capacité & de probité requiſe.

Ce fondement préſuppoſé, on ne doit penſer qu'aux moyens de bien faire la guerre, entre leſquels, prendre bien ſon tems, n'eſt pas un des moindres.

Il y a cette différence entre celui qui ſe venge par colére ou par raiſon, que le premier fait du mal au hazard d'en recevoir, aimant mieux ſouffrir du préjudice, que de perdre l'occaſion d'en faire à ſon ennemi, & le dernier diſſimule ſes ſentimens, juſqu'à ce qu'il ait lieu de faire porter à celui qui lui a fait du mal, la peine de ſa faute, ſans qu'il puiſſe avoir part à ſes ſouffrances.

Le premier agit en bête, ſuivant les mou-

mouvemens de la nature, & le dernier se conduit en homme, se laissant conduire à la raison.

Pour bien faire la guerre, ce n'est pas assez que de bien choisir l'occasion, que d'avoir bon nombre de gens de guerre, abondance d'argent, de vivres & de munitions de guerre, le principal est que les hommes soient propres à ce à quoi ils sont destinés, qu'on sçache les contenir en discipline, les faire vivre avec régle, & qu'on dispense son argent, ses vivres & ses munitions à propos.

Il est aisé de donner ces préceptes généraux, mais la pratique en est difficile, & cependant si elle est négligée, le succès d'une guerre ne sçauroit être heureux que par hazard ou par miracle, à quoi les gens sages ne doivent jamais s'attendre.

Il n'y a pas de Nation au Monde si peu propre à la guerre que la nôtre; la légéreté & l'impatience qu'elle a dans les moindres travaux, sont deux principes qui ne se vérifient que trop.

Bien que Cesar ait dit que les François sçavent deux choses, l'Art Militaire & celui de bien parler, j'avoue que

que je n'ai pu comprendre jusqu'à présent sur quel fondement il leur attribue la premiere de ces qualités, vu que la patience dans les travaux & dans les peines, qualité nécessaire à la guerre, ne se trouve en eux que très-rarement.

Si cette condition accompagnoit leur vaillance, l'Univers ne seroit pas assez grand pour borner leurs conquêtes, mais comme le grand cœur que Dieu leur a donné, les rend propres à vaincre tout ce qui s'oppose à eux par la force, leur légéreté & leur paresse les rendent incapables de surmonter les moindres obstacles, que les délais d'un ennemi rusé oppose à leur ardeur.

De là vient qu'ils ne sont pas propres aux conquêtes qui requierent du tems, ni à conserver celles qu'ils pourroient avoir faites en un instant.

Ils ne sont pas seulement légers, impatiens, & peu accoutumés à la fatigue, mais outre cela on les accuse de n'être jamais contens du tems présent, & d'être peu affectionnés à leur Patrie; & cette accusation a tant de fondement, qu'on ne sçauroit nier qu'il s'en trouve plus qui manquent à ce à quoi ils sont obligés par leur naissance, que de

toutes les autres Nations du Monde.

Il s'en trouve peu qui portent les armes contre la France où il ne se trouve des François, & quand ils sont armés pour leur Pays, ses intérêts leur sont si indifférens, qu'ils ne font aucun effort pour surmonter leurs défauts naturels à son avantage.

Ils courent des cent lieues chercher une bataille, & n'en voudroient pas attendre l'occasion huit jours, l'ennemi les a fatigués, devant même qu'on ait commencé de mettre la main à l'œuvre.

Ils ne craignent pas le péril, mais ils veulent s'y exposer sans aucune peine; les moindres délais leur sont insuportables, ils n'ont pas de flegme pour attendre un seul moment leur bonheur, & ils s'ennuyent même dans la continuation de leurs prospérités.

Au commencement de leur entreprise, leur ardeur n'est point ordinaire, & en effet, ils sont plus qu'hommes en cet instant, mais peu de tems après ils se ralentissent, ensorte qu'ils deviennent égaux à ceux qui n'ont qu'une vertu commune, & à la longue ils se dégoûtent & s'amolissent jusqu'à tel point

point qu'ils sont moins qu'hommes.

Il leur reste bien toujours du cœur pour se battre, pourvu qu'on veuille les mettre aux mains à l'heure même, mais il ne leur en demeure point pour attendre l'occasion, bien que leur honneur, la réputation de leur Nation, & le service de leur Maître les y obligent.

Ils ne sçavent ni tirer fruit d'une victoire, ni résister à la fortune d'un ennemi victorieux, ils s'aveuglent plus que tous autres dans leurs prospérités, & cependant point de cœur ni de jugement dans les adversités & dans les travaux.

Enfin, ils sont sujets à tant de défauts, que ce n'est pas sans raison que quelques esprits judicieux s'étonnent comment cette Monarchie a pu se conserver depuis le tems de sa naissance, vu que si elle a toujours trouvé des enfans fidéles à sa défense, elle n'a jamais été attaquée que ses ennemis n'ayent rencontré dans son sein des Sectateurs, qui comme vipéres, n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu, pour ronger les entrailles de leur mere.

Je sçais bien qu'en contre-change de ces

ces imperfections, les François ont de bonnes qualités ; ils ſont vaillans, pleins de courage & d'humanité, leur cœur eſt éloigné de toute cruauté, & tellement dépouillé de toute rancune, qu'ils ſe réconcilient aiſément.

Mais bien que ces qualités ſoient, ou l'ornement de la vie civile, ou eſſentielles à la Chrétienté, ſi eſt-il vrai qu'étant deſtituées de flegme, de patience & de diſcipline, ce ſont des viandes exquiſes, ſervies ſans ſauce qui les fait manger avec goût.

Je n'ignore pas que la providence de Dieu, qui eſt admirable en toutes choſes, l'eſt particulierement en ce qu'elle a voulu contrepeſer les mauvaiſes qualités de chaque Nation, par d'autres avantages qui ſuppléent à leurs défauts.

Si la Nation Françoiſe eſt légére & impatiente, ſa vaillance & ſon impétuoſité lui font ſouvent faire d'un premier effort, ce que les autres font avec beaucoup de tems.

Si ſon inquiétude l'empêche de demeurer volontiers dans les Armées, la bonté Divine la rend ſi abondante en hommes, qu'il s'en trouve toujours quantité qui ſont portés par le même principe

principe de légéreté, à vouloir aller aux occaſions quand les autres en veulent revenir, & ceux-ci ſont prêts à retourner, auparavant que ceux qui ont rempli leur place quittent la Partie.

Si le peu d'affection qu'ils ont pour leur Pays les porte quelquefois à prendres les armes contre leur Roi, l'inconſtance & les ſubits mouvemens auſquels ils ſont ſujets, font qu'étant difficile d'y prendre confiance, ils ſe font plus de mal à eux-mêmes, qu'ils ne ſont capables d'en faire à leur Pays.

C'eſt choſe certaine que les Eſpagnols nous ſurpaſſent en conſtance & en fermeté, en zéle & en fidélité envers leur Roi & leur Patrie ; mais en contre-change, ce Royaume ſtérile eſt ſi déſert en certains endroits, & ſi peu abondant en hommes, que ſans leur fermeté, il ſe trouveroit ſouvent abandonné de ſoi-même.

Au reſte, ſi entre les François quelques particuliers prennent parti contre leur maître, les Eſpagnols ſe mutinent & ſe révoltent quelquefois en corps dans les Armées.

Si l'Empereur a l'avantage de dominer une Nation, qui eſt la pépiniére des Soldats,

Soldats, il a auſſi le déſavantage qu'elle change aiſément de Parti & de Religion tout énſemble, outre qu'elle eſt extraordinairement ſujette à l'yvrognerie, & beaucoup plus déréglée que la nôtre à la campagne.

En un mot, chaque Nation a ſes défauts, & les prudentes ſont celles qui tâchent d'acquerir par Art, ce que la nature ne leur a pas donné.

Il eſt plus aiſé d'ajouter au courage, à la vaillance & à la courtoiſie des François, le flegme, la patience & la diſcipline, que de donner aux Nations flegmatiques, le feu que la naiſſance ne donne pas.

Les François ſont capables de tout, pourvu que ceux qui les commandent ſoient capables de bien enſeigner ce qu'il faut qu'ils pratiquent.

Leur courage, qui les porte à chercher la guerre aux quatre coins du Monde, vérifie cette propoſition, puiſqu'ils vivent comme les Eſpagnols dans leurs Armées, comme les Suedois dans leur Pays, comme les Cravates dans leurs Troupes, & comme les Hollandois dans leurs Etats.

Ils obſervent la diſcipline des uns & des

des autres, ce qui montre bien que s'ils demeurent dans leur Pays en leurs défauts naturels, c'eſt parce qu'on les ſouffre, & qu'on ne ſçait pas les en corriger.

S'ils vivent dans ce Royaume ſans diſcipline, ce n'eſt pas tant leur faute que celle des Chefs qui les commandent, qui ſe contentent d'ordinaire de faire de belles Ordonnances, & n'ont pas le ſoin qu'ils doivent avoir de les faire obſerver.

Il n'y a rien de ſi aiſé que de donner des régles de bien vivre, & rien qui ſoit ſi difficile de les faire pratiquer, il n'eſt point pourtant impoſſible.

Il faut, s'il ſe peut, en faire comprendre la juſtice par raiſon, & enſuite être impitoyable & infléxible à faire châtier ceux qui les violent.

Si un, deux ou trois châtimens n'arrêtent le cours de la déſobéïſſance, la continue l'emporte, & j'oſe dire à V. M. que ſi elle trouve des Chefs dignes de commander, elle ne manquera pas de ſujets propres à obéir; c'eſt choſe certaine, que l'opinion qui s'eſt répandue par tout le monde, que les François ſont incapables de régle & de diſcipline,

ne, n'a autre fondement que l'incapacité des Chefs, qui ne ſçavent pas choiſir les moyens néceſſaires aux fins qu'ils ſe propoſent.

Le ſiége de la Rochelle, où durant treize mois une Armée de vingt-cinq mille hommes, reçut les ordres, & y obéït comme des Religieux portant les armes, & le voyage de Pignerol, où ils firent le même, vérifient clairement ce que j'ai dit.

Mais il faut que celui qui commande n'ait aucune acception de perſonne, & qu'il ſoit reconnu pour tel, étant certain que ſi on voyoit qu'il n'eût pas aſſez de fermeté pour demeurer inflexible dans la rigueur de la régle qu'il a établie, il n'y auroit perſonne qui penſât être obligé à la garder; ou au moins s'en trouveroit-il beaucoup qui ſe hazarderoient à la violer, penſant le pouvoir faire impunément.

Mais ſi un Chef ſe laſſe moins de châtier que les délinquans de faillir, ſa fermeté arrêtera le cours de nos légéretés ſi exceſſives; à moins d'un tel reméde, il ne faut point eſpérer de contenir dans les bornes de la raiſon une Nation ſi bouillante & ſi impétueuſe que

que la nôtre. Les châtimens de Marillac & de Montmorenci, ont en un inſtant mis en leur devoir tous les Grands de ce Royaume, & j'oſe aſſurer que celui de dix Officiers & de cinquante Soldats, maintiendra les Armées en diſcipline, & en état de faire tout ce qu'on voudra.

Ainſi ſi l'on châtie tous ceux qui manqueront à ſatisfaire à leurs devoirs & obligations, on en châtiera peu, vu qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup qui veuillent de gayeté de cœur s'expoſer à leur perte quand ils la connoîtront inévitable, & par la mort de peu de gens, on conſervera la vie à beaucoup, & l'ordre en toutes choſes.

Jamais les défauts de cette Nation n'ont paru davantage que ſous le Regne de V. M. qui étant ſignalé de beaucoup de bonheur, & d'une grande puiſſance en votre conduite, le ſera auſſi au jugement des plus ſenſés, pour beaucoup d'infidélités qu'elle a ſouffert, & par un grand nombre de légéretés pratiquées contre ſon ſervice.

Après avoir pluſieurs fois recherché les raiſons des uns & des autres, je ne crains point de dire que ces légéretés

viennent de la foibleſſe de la Minorité de V. M. pendant laquelle les eſprits ſe ſont tellement accoutumés à toutes ſortes de licences, qu'ils ont cru dans votre Regne les pouvoir continuer avec la même impunité qu'ils ont fait auparavant.

La premiere eſt, qu'y ayant plus de Colléges de Religieux, plus d'Officiers de Juſtice & de Finances que par le paſſé, il y a beaucoup moins de Soldats, ce qui fait que la déſertion de ceux qui ſe retirent des Armées, paroît davantage, parce qu'il ne s'en trouve pas tant qu'autrefois, qui rempliſſent la Place de ceux qui abandonnent leur devoir.

La ſeconde, que les gens de guerre faiſoient par le paſſé plus de fortune qu'en ce tems, auquel les Financiers & les Partiſans recueillent toute la graiſſe, au grand dégoût de ceux qui ſe voyent contraints d'expoſer leur vie preſque inutilement.

La troiſiéme, que les Chefs d'aprés ſont moins ſoigneux de la diſcipline Militaire, & moins ſévéres à châtier ceux qui les abandonnent, que n'étoient nos peres.

La quatriéme, que le long-tems qu'il

qu'il y a que les François n'avoient eu de guerre étrangere où ils euſſent de puiſſans ennemis à combattre, leur avoit fait quaſi oublier le métier, & les avoit déſaccoutumés des fatigues dont ils ſont peu capables, bien qu'il en faille beaucoup eſſuyer lorſqu'on a affaire à des ennemis éveillés & puiſſans.

J'ajoute à ces conſidérations, que la ſanté de V. M. ne lui a pu permettre d'être toujours dans les Armées, & que l'injuſtice des François eſt telle, qu'ils ne ſont pas contens en un lieu où ils hazardent leur vie, s'ils ne voyent leur Roi, par la préſence duquel ils l'eſtiment en quelque façon aſſurée.

Il n'appartient qu'aux ennemis de cet Etat de faire la guerre avec ſuccès, par de ſimples Lieutenans; le flegme de leur Nation leur donne cet avantage, mais la Françoiſe eſt moins propre qu'aucune autre à en uſer ainſi, parce que l'ardeur qui leur donne du courage, & le deſir de combattre, leur donne auſſi l'impatience, qui ne peut être vaincue que par la préſence de leur Roi.

S'il eſt arrivé quelquefois qu'une

grande entrepriſe ait réuſſi ſous des Lieutenans, il ſe trouvera ſans doute que ceux qui ont eu ce bonheur, ont été des perſonnages de très-grande autorité, tant par la confiance de leur maître, que par le mérite de leurs perſonnes, ou que les guerres n'auront pas été de longue durée, qu'en ſurmontant les ennemis il lui ait fallu auſſi vaincre l'amour des François.

Ce n'eſt pas une petite peine d'être obligé de faire connoître en cet endroit les défauts que V. M. a pluſieurs fois remarqué en ſa Nobleſſe, cependant ils ſont ſi publics, qu'il eſt impoſſible de les cacher.

L'affection que je lui porte, fait qu'il eſt néceſſaire de les examiner pour y trouver exemple, & y chercher reméde.

L'eſtime en laquelle elle a été par le paſſé, ne permet pas quaſi de croire qu'elle ait mal fait en certaines occaſions de votre Regne, mais j'en ferai ſans doute concevoir la raiſon à ceux qui en ont vu l'effet.

Il n'y a perſonne qui ne comprenne aiſément qu'il y a grande différence entre les eſprits qui montent en haut par

par leur nature, & les plus groſſieres parties de leurs corps qui demeurent en bas.

L'excellence de la Nobleſſe qui cherche la guerre volontairement, ſont ces eſprits qui montent en haut, eſtimés de tout le monde, & celle qui n'y va que par la néceſſité des Loix de ce Royaume, eſt ſi non la lie, au moins le vin qui eſt au deſſous de la barre, & dont on fait ſi peu de cas, qu'à peine peut-il ſervir pour des valets.

Il n'y a point de Communauté où l'on ne trouve beaucoup plus de mauvais ſujets que de bons; & partant peu d'yvroye étant capable de gâter pluſieurs monceaux de bled, ce n'eſt pas merveille ſi lorſqu'une Nobleſſe eſt aſſemblée, le grand nombre corrompt le petit, quoique meilleur; & comme le meilleur vin, brouillé avec la lie ne vaut rien, auſſi le ſervice de la meilleure Nobleſſe eſt nonſeulement inutile, mais préjudiciable quand elle eſt jointe avec la lie qui altére.

* Ce diſcours me donnant lieu de parler du Ban & de l'Arriere-Ban, je

(* Arriere-Ban.)

ne puis que je ne diſe que c'eſt une Aſſemblée de Nobleſſe, qui n'ayant point de Chef qui ait autorité, ſe conduit ſans régle & vit ſans diſcipline.

Aſſemblée dont la ſubſiſtance eſt ſi peu aſſurée, que la légéreté, la lâcheté, la malice ou le dégoût de trois ou quatre perſonnes ſont capables de la diſſiper en un moment.

Aſſemblée qui ruine beaucoup plus les lieux par où elle paſſe, que les Troupes réglées qui ruinant le Pays de V. M. payent une partie de ce qu'elles dépenſent, au lieu que celle-ci ne paye rien du tout.

Elle ne fait jamais de garde en une Armée, d'où il arrive double mal, & celui de leur fainéantiſe, & le dégoût qu'en reçoivent les autres.

Si elle ne combat auſſi-tôt qu'elle eſt arrivée, comme elle a été prompte à venir, elle eſt prompte à s'en retourner, & en ménace à tous momens; en ſe retirant elle débauche nonſeulement beaucoup de gens par ſon mauvais exemple, mais les plus ingénieux de ſa Troupe inventent tout ce que l'artifice peut ſuggérer pour couvrir leur infamie, & faire croire qu'elle ne s'en va pas

pas ſans raiſon, ce qui fait qu'en affoiblissant les Armées, elle les étonne tout enſemble.

V. M. connoiſſant mieux que moi ces vérités, dont elle a vu la pratique en ſa préſence, ſans exagérer les défauts d'un Ordre, dont j'ai répréſenté les perfections, ma conſcience m'oblige de dire hardiment qu'il ne faut jamais avoir recours à un tel ſecours beaucoup plus préjudiciable qu'utile à l'Etat.

Mais afin que ce Royaume ne demeure pas privé du ſervice de la Nobleſſe, qui en a toujours été le principal nerf, & qui eſt obligée de le ſervir en tems de guerre, à cauſe des Fiefs qui lui ont été donnés à cette condition, & des avantages qu'elle a pendant la paix ſur les Peuples; il faut taxer tous les Fiefs en chaque Bailliage ſelon leur revenu, & former avec l'argent qui en reviendra des Compagnies réglées, dans leſquelles ceux qui aimeront mieux ſervir en perſonne que payer la contribution de leurs Fiefs, ſeront reçus, pourvu qu'ils s'engagent de ſatisfaire aux conditions de leurs obligations.

La prudence veut qu'on ſe ſerve des

hommes ſelon leur portée, & que l'on ſupplée au défaut de la nature ; & pour cette raiſon il faut ſe ſervir du Corps de la Nobleſſe, ſi l'on veut en tirer quelque utilité.

Enſuite de cette obſervation, paſſant plus avant, je ſuis obligé de remarquer qu'il eſt preſque impoſſible d'entreprendre avec ſuccès de grandes guerres avec des François ſeuls.

* Les Etrangers ſont abſolument néceſſaires pour maintenir le Corps des Armées, & ſi la Cavalerie Françoiſe eſt bonne pour combattre, on ne peut ſe paſſer d'Etrangers pour faire les gardes, & ſupporter les fatigues d'une Armée.

Notre Nation bouillante & ardente aux combats n'eſt ni vigilante à ſe garder, ni propre à former des deſſeins ou des entrepriſes qui ne ſe peuvent exécuter ſans peine.

Les Armées Françoiſes étoient toujours compoſées de la moitié d'Etrangers, & nous avons expérimenté combien il eſt avantageux de s'en ſervir au défaut de notre Nation, par les bonnes qua-

(Etrangers néceſſaires.)

qualités de ceux dont nous pouvons être aſſiſtés ; & cependant corriger nos imperfections autant qu'il nous eſt poſſible.

Or, parce que ſi nous manquons de Soldats bien diſciplinés, fermes & conſtans en leur devoir, nous manquons encore plus de Chefs qui ayent les qualités qui leur ſont néceſſaires, ce n'eſt pas aſſez de remédier à un de ces défauts, il faut auſſi pourvoir à l'autre.

Il y en a peu dans le Monde, mais beaucoup moins en France qu'en autre lieu, qui ne s'aveuglent dans la proſpérité, & ne perdent cœur & jugement dans l'adverſité & les traverſes.

Il eſt néanmoins néceſſaire qu'il y ait des gens dans l'adminiſtration de l'Etat, & dans le commandement des Armées qui ſoient exemts de ces défauts, autrement on ſeroit en hazard de ne tirer jamais aucun fruit des occaſions favorables que Dieu nous peut envoyer, & de perdre beaucoup au premier accident de fortune qui nous arriveroit.

Bien que la tête ſoit ce qui guide le reſte du Corps, & que le jugement ſoit la partie la plus eſſentielle à celui qui com-

commande, il eſt vrai néanmoins que je ſouhaite plutôt à un Général d'Armée beaucoup de cœur & un médiocre eſprit, que beaucoup d'eſprit & un médiocre cœur.

On s'étonnera peut-être de cette propoſition, parce qu'elle eſt contraire à ce que pluſieurs ont penſé ſur ce ſujet, mais la raiſon en eſt évidente.

Ceux qui ont grand cœur ne s'étonnent pas dans le péril, tout l'eſprit que Dieu leur a donné, & leur jugement leur ſert fort bien en telles occaſions; au lieu que ceux qui ont fort peu de cœur s'étonnant aiſément, ſe trouvent au moindre danger ſi troublés, que quelque grand eſprit qu'ils ayent, il leur eſt du tout inutile, parce que la peur leur en ôte l'uſage.

Je ne fais pas grande différence entre donner le maniement des Finances à un voleur, & le commandement d'une Armée à celui dont le courage eſt médiocre.

Comme l'avarice & le deſir qu'a le premier d'acquerir du bien, font qu'il ne prend pas toujours les occaſions d'augmenter les fonds de ſon maître; auſſi le ſecond, qui a le deſir de conſerver

ſerver ſa vie, & ſe garantir de divers périls, qui n'ont fondement qu'en ſon imagination, eſt porté à perdre & à éviter beaucoup d'occaſions très-avantageuſes à ſes armes; & ainſi ſi le premier eſt capable de faire des fautes par le deſir de remplir ſa bourſe, le dernier ne l'eſt pas moins par le deſſein qu'il a d'aſſurer ſa vie.

Entre les gens de cœur, il y en a qui ſont vaillans par nature, & d'autres qui le ſont ſeulement par raiſon; les premiers ſont beaucoup meilleurs pour Soldats que pour Capitaines, parce que d'ordinaire leur vaillance eſt accompagnée de quelque brutalité; mais les ſeconds ſont bons pour Chefs; cependant il eſt toujours à deſirer que leur vaillance raiſonnable ne ſoit pas deſtituée de la naturelle, parce qu'autrement il ſeroit à craindre que la prévoyance de beaucoup d'inconvéniens qui peuvent arriver, & qui n'arrivent pas, détournât celui qui agiroit avec trop de raiſonnement d'entreprendre ce qui réuſſiroit à d'autres moins ſpirituels & plus hardis.

Le manque de jugement contribue beaucoup à la vaillance de certaines

perſonnes, qui font des coups d'autant plus hazardeux, qu'ils connoiſſent moins les périls où ils s'expoſent.

Le jugement ne ſert pas peu à d'autres pour feindre une grande hardieſſe en certaines occaſions, qui périlleuſes en apparence, ne le ſont, ni dans l'effet, ni dans l'eſprit de ceux à qui Dieu a donné plus de lumiere qu'aux autres.

Comme il ne faut pas une vaillance au Général d'Armée qui ſoit deſtituée de jugement; s'il eſt clairvoyant & judicieux en éminence, il a beſoin de ſincérité qui l'empêche de faire paſſer des artifices pour des actions de cœur. L'homme ſe déguiſe ſouvent en tant de façons, qu'il eſt bien difficile de diſtinguer les effets de la tête de ceux dont le cœur eſt la principale cauſe.

Il y a des gens ſi naturellement vaillans, qu'ils ſont tels juſqu'au tombeau.

D'autres qui ne l'étant pas de cette ſorte, font un effort en leur jeuneſſe pour paroître tels, afin de s'acquérir quelque réputation, à l'ombre de laquelle ils puiſſent paſſer leur vie ſans infamie.

Ces derniers n'ont pas plutôt obtenu leurs

leurs fins, que les effets de leur vaillance diſparoiſſent, parce qu'ils ont leur compte, & que l'artifice eſt la ſource de leur courage, & non leur inclination naturelle.

Il faut bien ſe donner de garde de choiſir un Chef de cette nature, ſe reſſouvenant que l'artifice eſt auſſi dangereux en ceux qui commandent, que le jugement & le courage leur ſont néceſſaires.

Ces deux qualités doivent quaſi marcher de même pied, mais en compagnie de pluſieurs autres.

Les grandes entrepriſes n'étant pas jeux d'enfans, il eſt vrai de dire qu'elles requierent en ceux qui les font, un âge mûr; mais auſſi eſt-il vrai, qu'ainſi que la maturité du jugement qui s'avance avec les années eſt utile à former un deſſein, le feu de la jeuneſſe ne l'eſt pas moins pour pouvoir le mettre en exécution, & c'eſt choſe certaine que la fortune rit ſouvent aux jeunes gens, & tourne le dos à la vieilleſſe.

Il faut remarquer à ce propos, qu'il y a grande différence entre un nouveau, un jeune & un vieillard; il eſt difficile d'être bon & mauvais tout enſemble.

Pour

Pour être excellent, il faut être jeune d'années, mais non de ſervice & d'expérience ; & bien que les vieux ſoient d'ordinaire les plus ſages, ils ne ſont pas les meilleurs pour entreprendre, parce qu'ils ſe trouvent ſouvent deſtitués du feu de la jeuneſſe qui eſt requis en telles occaſions.

Pour concluſion, le cœur, l'eſprit & la bonne fortune ſont trois qualités ſi néceſſaires à un Chef, que bien qu'on n'en trouve pas beaucoup qui les ayent toutes enſemble, il eſt difficile d'attendre ſans hazard de grands événemens de ceux qui ſe trouveront deſtitués de l'une d'icelles.

Mais ſi on eſt aſſez heureux pour en trouver en qui ces conditions ſe rencontrent, il ſera très-aiſé de remédier aux défauts de ceux qu'on voudra commettre à leur conduite.

Un de ceux qui cauſe plus de mal, eſt, ainſi que j'ai remarqué, la légéreté de notre Nation, qui la rendant preſque incapable de demeurer longtems en un même Etat, fait qu'une Armée n'eſt pas plutôt miſe ſur pied, qu'elle diminue de la moitié.

J'ai quelquefois eſtimé pour le meilleur

leur expédient qu'on pourroit prendre pour faire ſubſiſter les gens de guerre & les maintenir en diſcipline, * ſeroit de mettre l'établiſſement des Légionnaires, autrefois pratiqué en ce Royaume, y ajoutant quelques ordres particuliers tout-à-fait néceſſaires pour le rendre aſſuré, mais la raiſon & l'expérience m'ont fait perdre cette penſée.

La raiſon, parce qu'elle fait connoître clairement que ce qui eſt commis au ſoin de pluſieurs eſt d'autant moins aſſuré, que chacun ſe décharge ſur ſon compagnon, & que les choix qui ſe font par l'avis des Communautés, ſe trouvent rarement faits par le ſeul motif de la raiſon, parce qu'encore qu'il y ait beaucoup de gens ſages & de probité, le nombre des fous & des méchans eſt toujours le plus grand.

L'expérience, parce qu'elle apprend à tout le monde qu'il n'y a point de deniers plus mal diſpenſés que ceux des Communautés.

† Outre que je puis dire avec vérité que

(* Reméde pour faire ſubſiſter les Armées.)

(† Cette vérité eſt clairement juſtifiée par la mauvaiſe adminiſtration des deniers d'Octroi

que lorſque les néceſſités urgentes de l'Etat ont contraint V. M. de recourir à des Troupes envoyées par des Princes, conduites & payées par leurs Officiers, ce que j'ai vu deux fois pendant cette derniere guerre ; elles ont toujours coûté le double, & ont fait autant & plus de déſordres que les autres, & moins ſubſiſté que celles qui étoient en même tems levées, & conduites par des particuliers à vos dépens.

Ces conſidérations m'ont fait voir clairement qu'au lieu de charger les Provinces de la levée & de l'entretenement des gens de guerre ; les Souverains en doivent prendre le ſoin ; & qu'ils peuvent les faire ſubſiſter avec ordre, s'ils veulent ſe ſervir des moyens utiles à cette fin, ſelon l'ordre ſuivant.

Tous les Soldats doivent être enrôlés : le Rôle qui en ſera fait, doit porter leur nom, déſigner le lieu de leur naiſſance, & leurs habitudes, afin que s'ils viennent à ſe débander, on les puiſſe trouver plus aiſément.

Le Greffier de chaque lieu doit être chargé

des Villes & des Fabriques des Egliſes.)

chargé du nombre de ce qui ſe levera en ſon étendue, & les Juges obligés d'avoir l'œil à faire prendre & châtier ſelon la rigueur des Ordonnances, tous ceux qui reviendront des Armées ſans un bon & valable Congé ; ſur peine auſdits Juges d'être privés de leurs Charges, s'il ſe vérifie qu'ayant eu connoiſſance du retour deſdits Soldats, ils les ayent laiſſés impunis.

Pour l'enrôlement des Soldats, chacun doit être obligé de ſervir trois ans ſans demander Congé, ſi ce n'eſt en cas d'une évidente maladie, à condition auſſi que ce terme étant expiré, l'on ne pourra le leur refuſer lorſqu'ils le demanderont.

Cette condition ſemble d'autant plus néceſſaire, que le François qui croit être contraint, & retenu contre ſon gré, ne penſe d'ordinaire qu'à s'échaper, dût-il perdre mille vies, s'il en avoit autant, au lieu que s'il lui eſt libre de ſe retirer, il y a grande apparence qu'il demeurera volontairement dans les Armées, la nature portant d'ordinaire les hommes à vouloir moins ce qui leur eſt permis, que ce qui leur eſt défendu.

Tou

Tout Soldat qui aura obtenu ſon Congé, ſera tenu de le faire enregiſtrer au Greffe de la Juriſdiction en laquelle il aura été levé.

Les Chefs & les Officiers d'un Regiment ne pourront pour quelque cauſe que ce puiſſe être, recevoir des Soldats d'un autre, ſur peine d'être dégradés des armes, & même de Nobleſſe, s'ils ſont Gentilshommes.

Et le Soldat qui ſera trouvé avoir abandonné ſon Capitaine ſans Congé, ſera ſans remiſſion envoyé aux Galéres en quelque tems qu'il puiſſe être pris, ſans qu'aucun changement de lieu ni de condition le puiſſe exemter de cette peine.

Nul Congé ne ſera eſtimé bon, s'il n'eſt ſigné du Meſtre de Camp, ou autre qui commande le Corps en ſon abſence, & ſcelé du Scéau du Régiment.

Chaque Régiment aura un Prévôt, un Commiſſaire, un Contrôleur & un Payeur, qui tous ſeront obligés de ſuivre le Régiment, ſur peine nonſeulement de caſſation, mais même de punition exemplaire.

S'il ſe fait quelques déſordres dont le Prévôt ne faſſe point de châtiment ſelon

ſelon les Loix Militaires, il ſera lui-même châtié lorſque la plainte viendra à la connoiſſance de V. M. ou de ſes Généraux.

Si le nombre du Régiment n'eſt complet, & que le Commiſſaire & le Contrôleur n'en donnent avis, ils en répondront en leurs propres & privés noms, & ſeront ſévérement punis.

Si la ſolde manque par la faute du Payeur, ſoit par divertiſſement qu'il faſſe du fonds de ſa Charge, ſoit par ſimple remiſe ou délai, ou autre manquement, il ne pourra en aucune façon être exemt du payement du quadruple, & de punition exemplaire.

Leſdits Officiers ſeront ſeulement employés par Commiſſion, diverſes expériences ayant fait connoître que rien ne perd tant les Officiers du Roi, particuliérement en ce qui eſt du fait de la guerre, que de mettre les Charges en titre d'Offices, qui à proprement parler, n'eſt autre choſe qu'un titre de volerie & d'impunité.

Ceux qui commandent les Troupes, ſeront obligés de les faire mettre en bataille toutes les fois qu'ils en ſeront requis par les Commiſſaires.

Afin

Afin que ceux qui auront telles Commissions puissent s'en acquiter fidélement, le Commissaire aura 200. liv. par mois, le Contrôleur 150. liv. le Prévôt 100. liv. son Greffier 50. liv. & chacun de ses Archers 30. liv.

Or, parce qu'on ne sçauroit rien avancer en réglant les Soldats & les petits Officiers, si l'on ne prescrivoit l'ordre qui doit être observé par les principaux Chefs; les Mestres de Camp, Capitaines Sergens-Majors, Lieutenans & Enseignes, ne pourront s'abstenir de leurs Charges sans Congé de leurs Généraux & Commandans des Troupes, ou de V. M. & au cas qu'aucuns contreviennent à ce Réglement, ils doivent être cassés, dégradés de Noblesse & des Armes, s'ils sont Nobles, ou cassés seulement s'ils ne le sont pas, sans préjudice de plus grande peine. V. M. s'imposera, s'il lui plaît, cette Loi à elle-même, de ne leur donner jamais Congé pendant la guerre sans cause légitime, mais lorsqu'ils seront en garnison, elle usera aussi de cette bonté de ne point refuser Congé aux tiers des Officiers pour quatre mois, afin qu'en un an ils le puissent avoir tous à leur tour. Si

Si avec cette bonne régle qui ne peut être estimée trop austére par ceux même qui en peuvent soufrir, on a un soin particulier des Soldats, si l'on leur donne du pain tout le long de l'année, six montres & un habit; si l'on continue les Missions Militaires pratiquées en 1639. pour les empêcher de tomber malades; si lorsqu'ils le sont, on a des Hôpitaux qui suivent l'Armée en tous lieux, ainsi qu'on a fait en la même année, & qu'en assurant la vie à ceux qui auront été estropiés en servant le Roi, dans la Commanderie de Saint Louis, destinée à cette fin; j'ose répondre que l'Infanterie de ce Royaume sera bien disciplinée à l'avenir.

* Il en sera de même de la Cavalerie, si la mettant sur pied avec le même ordre, & que je ne répéte point, pour éviter une redite importune; on oblige en outre chaque Cavalier à avoir deux chevaux de service & un de bagage, si on ne leur en souffre pas davantage, si on leur fait observer rigoureusement les Ordonnances, qui les obligent à n'être jamais sans armes; & si on les met

met en garniſon pendant la Paix dans les lieux clos, pour éviter les déſordres dont il eſt impoſſible de garantir le Peuple lorſque les gens de guerre logent à la campagne.

Elle a ſi mal fait en ces dernieres guerres, que ſi elle demeuroit en l'état auquel elle eſt, il n'en faudroit plus faire compte.

La vraie cauſe de ſa décadence eſt le grand nombre qu'on a été contraint d'en faire en ces derniers tems, pour s'oppoſer à celle des Etrangers, qui mettent indifféremment toutes ſortes de perſonnes à cheval.

De là eſt venu qu'elle n'a pu être, ainſi que par le paſſé, compoſée de Nobleſſe adroite & courageuſe, mais qu'on a été contraint de la remplir non-ſeulement de vieux Soldats, mais encore de jeuneſſe de toutes conditions, qui n'a jamais éprouvé ni ſon cœur ni ſon bras.

Si en imitant les Etrangers qui reçoivent toutes ſortes de gens dans leur Cavalerie, la nôtre avoit appris à ſupporter auſſi-bien les fatigues que la leur, bien qu'elle eût perdu une partie de cette ancienne valeur, qui la rendoit recom-

recommandable, nous aurions lieu de nous conſoler, mais la légéreté & la délicateſſe qui ſe trouvent preſque en toutes les conditions de notre Nation, l'ayant retenue dans ſes premiers défauts, elle a perdu ce qu'elle avoit de meilleur, ſans acquérir ce qu'elle n'avoit pas.

Bien que les Médecins eſtiment que la cure d'une maladie eſt bien avancée lorſque la vraie cauſe de ſon mal eſt connue; j'avoue qu'en connoiſſant l'origine & la ſource de celui dont il eſt queſtion, ſa guériſon ne laiſſe pas d'être très-difficile.

Si l'on réduit la ſeule Cavalerie à la Nobleſſe, on n'en ſçauroit avoir le nombre néceſſaire pour s'oppoſer à celle des ennemis; & ſi on y admet toutes ſortes de perſonnes, il eſt impoſſible de l'avoir telle que l'Hiſtoire repréſente la Françoiſe.

Le ſeul expédient qu'on peut prendre, à mon avis, en cette extrémité, eſt d'exhorter les Capitaines à avoir dans leurs Compagnies le plus de Nobleſſe qu'ils pourront, d'ordonner qu'aucune ne pourra être reçue à la montre, qu'il n'y ait la moitié de Gentilshommes. D'obli-

D'obliger tous ceux de cette naiſſance qui auront 20. ans, de porter les armes, déclarant qu'ils ne ſeront jamais capables d'aucunes Charges ni Dignités, s'ils n'ont au moins ſervi actuellement trois ans dans les Troupes de V. M.

De défendre à tous les Officiers de Cavalerie d'enrôler dans leurs Compagnies aucun Soldat non Gentilhomme, qui n'ait 25. ans paſſés, & qui n'ait porté les armes dans l'Infanterie au moins trois ans.

Enfin, de faire rigoureuſement exécuter les anciens Ordres Militaires, qui veulent que tous Cavaliers qui abandonnent leur Chef en un combat ſoient déſarmés ſur la ſimple notoriété de leur défection.

Si ce Réglement eſt religieuſement obſervé, je ne doute point que la Cavalerie Françoiſe ne regagne ſa premiere réputation, & V. M. ayant ſon Infanterie & ſa Cavalerie bien diſciplinées, pourra ſe vanter d'être forte par les armes en quelque tems que ce puiſſe être, & en état de donner pendant la paix autant de ſureté à ſes ſujets, que de terreur à ſes ennemis.

Reſte

Reſte à voir ſeulement ſi cet Etat pourra ſupporter la dépenſe d'un ſi grand corps de gens de guerre, tel qu'eſt celui dont j'ai fait le projet; ce qui s'examinera ci-après.

Cependant bien qu'il y ait lieu d'eſpérer que par le moyen d'un Réglement ſi utile, & ſi aiſé à obſerver comme eſt celui que je propoſe, les Armées ſubſiſteront à l'avenir, ainſi qu'il eſt à deſirer, ou du moins qu'elles ſe maintiendront beaucoup mieux que par le paſſé; je ne laiſſerai pas de faire ſix remarques d'autant plus néceſſaires pour une grande guerre, que la prudence requiert qu'aux affaires d'importance on ait tant d'expédiens, qu'on ne ſoit jamais court en ſes meſures.

* La premiere, eſt que ſi l'on veut avoir 50000. hommes effectifs, il faut en lever cent, n'eſtimant un Régiment de 20. Compagnies qui doivent avoir cent hommes, que pour mille.

La deuxiéme, qu'il faut ſouvent rafraîchir les Armées par de nouvelles levées, ſans leſquelles bien qu'elles

[* Remarques pour faire ſubſiſter les Armées, & pour faire utilement la guerre.]

ſont fortes par leur Contrôle, elles ſeront très-foibles en effet.

La troiſiéme, que tels rafraîchiſſemens doivent être plutôt faits par fréquentes Recrues de vieux Corps, qu'il faut conſerver lors même qu'ils ſeront entierement affoiblis, que pour lever de nouveaux Régimens, auſquels toutefois il eſt expédient d'avoir recours en certaines occaſions preſſées, parce que les Soldats s'enrôlent plus volontiers ſous les Officiers.

La quatriéme, que lorſque les Troupes ſont ruinées, il vaut mieux les payer ſur le pied auquel elles ſont réduites que de les réformer, parce qu'il eſt impoſſible d'en uſer ainſi, ſans perdre d'excellens Officiers & des Soldats aguerris.

Je ſçai bien qu'on peut ordonner que ce qui reſte de Soldats paſſe dans d'autres Régimens; mais il eſt tout-à-fait impoſſible de le faire pratiquer, l'affection que chaque Soldat a pour ſon Capitaine lui donnant ſujet de ſe retirer, ou au moins prétexte à ſa légéreté d'en uſer ainſi.

Je ſçai bien encore qu'en réformant des Régimens, on pourroit imiter les Eſpa-

Eſpagnols, qui ne font pas ſeulement paſſer les Soldats dans de vieux Corps, mais même les Officiers.

Mais bien qu'il ſoit aiſé de réſoudre un tel ordre, il n'y a point de ſévérité aſſez grande pour le faire exécuter; l'humeur ambitieuſe & peu ſage de notre Nation, ne leur permettant après avoir commandé de ſouffrir d'être commandés, quelque avantage qui pût leur revenir d'une telle obéiſſance.

La cinquiéme, qu'il eſt abſolument impoſſible dans les guerres qui requiérent des efforts extraordinaires, de payer réglément les montres des gens qu'on met ſur pied, comme on peut faire en une entrepriſe qui n'excéde point les forces d'un Etat, mais qu'en tel cas ces deux expédiens peuvent remédier à un tel défaut.

Le premier conſiſte à ſi bien pourvoir aux vivres, que jamais le pain ne manque aux Soldats.

Le ſecond, de contenter les Chefs, qui étant ſatisfaits, ont trop d'intérêt à maintenir les gens qu'ils commandent pour n'y pas faire leurs efforts; au lieu que s'ils ſont maltraités, leurs plaintes & leurs négligences donnent lieu de li-

cence à leurs Soldats, & leur font venir l'envie de se débander, quand ils n'y penseroient pas de leur propre mouvement.

Cependant je ne veux pas oublier à remarquer que pour bien faire, il faut donner trois montres pendant la campagne, outre cinq mois de quartier d'hyver que les Troupes doivent avoir réglément.

Or, parce qu'il n'y a rien de si important à la subsistance des gens de guerre, & aux succès de tous les desseins qu'on peut entreprendre, que de pourvoir si bien à leurs vivres qu'ils ne leur manquent jamais.

J'ajoute pour sixiéme remarque, que ce soin est un des principaux qu'on doit avoir, & que l'œconomie & la police sont les principales parties des Généraux d'Armée.

A peine les Armées combattent-elles une fois en un an, mais il faut qu'elles vivent tous les jours, & qu'elles subsistent avec ordre, ce qui ne se peut faire sans une grande œconomie & un extraordinaire soin de Police.

Il se trouve en l'histoire beaucoup plus d'Armées péries par faute de pain

& de Police, que par l'effort des armes ennemies; & je suis fidéle témoin que toutes les entrepriſes qui ont été faites de mon tems, n'ont manqué que par ce défaut.

Ceux qui n'ont pas d'expérience, estiment d'ordinaire avoir tout fait quand ils ont mis des Armées sur pied, & qu'ils ont pourvu à leur solde, mais quelque payement qu'on leur fasse, si elles ne sont en lieu où elles puissent vivre commodément leur argent leur est inutile, & ne peut les empêcher de périr.

Je ne puis que je ne dise à ce propos, qu'il faut bien se donner de garde de se fier assez souvent sur la foi d'un simple Munitionnaire, qui s'oblige à fournir le pain d'Armée.

La vie de telles gens est une très-mauvaise caution du dommage que leur négligence peut causer, pour se reposer sur leur foi.

Le soin des vivres doit être commis à des personnes de qualité, dont la vigilance, la fidélité & la capacité soient connues, puisque de là dépend la subsistance des Armées, & bien souvent celle de l'Etat.

Il n'y a point de gens trop relevés

pour être employés en telles Charges.

* Pour ne se point tromper en son compte, en mettant une Armée sur pied, il faut faire l'Etat des vivres en sorte qu'il y ait pour chaque Régiment de mille hommes quinze chariots pour porter toujours à la suite pour quinze jours de pain, qui est à peu près ce qu'il en faut pour faire une entreprise de considération; encore faut-il en avoir cent ou deux cent par dessus le calcul, autrement on se trouveroit court.

Il ne faut pas oublier de porter des Moulins & des Fours, car bien loin que l'usage n'en soit pas bon pour l'ordinaire, il est toutefois nécessaire d'en avoir, pour s'en servir en certains lieux, ausquels il seroit impossible de subsister autrement, & ausquels il peut arriver

[Un chariot à quatre chevaux doit porter par tout Pays sept à huit septiers de bled, ce qui reviendra à 1500. liv. pesant, chaque septier pesant 240. liv. en pain. Il doit porter mille rations, qui doivent peser 1500. liv. en biscuit il portera 2000. rations; ainsi 15. bonnes charrettes porteront pour 15. jours de pain pour mille hommes, & pour 3. semaines de biscuit. Et partant 225. charrettes à ce compte doivent porter pour 25. jours de pain & pour 30. de biscuit pour une Armée de 15. mille hommes.]

arriver qu'un séjour de quatre jours donne de grands avantages aux ennemis, sur une Armée qui manque de subsistance.

Les moindres choses étant à considérer dans les grands desseins, un Général d'Armée doit avoir un soin particulier du détail de son équipage.

Il doit sçavoir que des charrettes se débarrassent mieux que des charriots, qu'elles tournent plus aisément en des lieux étroits; mais que d'autre part elles sont plus sujettes à verser, & qu'une renversée est capable d'arrêter longtems tout un équipage. Ainsi c'est à lui à considérer les lieux où il va pour se servir des unes ou des autres, selon qu'il le jugera plus à propos.

Il doit sçavoir de plus qu'il y a deux façons de porter le pain, ou dans des Caissons qui pésent & embarrassent beaucoup, ou dans des charrettes clissées par les côtés, & couvertes de toiles cirées, ce qui est beaucoup plus commode.

Ensuite de ces six remarques, il ne me reste qu'à donner deux conseils à ceux qui commandent nos Armées.

Le premier est, d'être toujours le

premier en Campagne, étant difficile à une Armée pour puiſſante qu'elle puiſſe être, de faire progrès quand elle en trouve une ſur pied qui lui fait tête; & ſouvent aiſé à celle qui commence la premiere de s'aſſurer un bon ſuccès.

Le ſecond de prendre plutôt le parti d'attaquant, lorſqu'on le peut ſans témérité, que celui de défenſeur; parce qu'outre que celui qui a l'audace d'attaquer donne quelque impreſſion de crainte à celui qu'il attaque, le naturel des François impatient & léger eſt auſſi mal propre à la défenſe, que ſon feu & ſes premiers bouillons leur donnent des qualités qui les rendent capables de bien s'acquiter de leur devoir.

Diverſes expériences me font parler ainſi, & je m'aſſure que ceux qui ſeront conſommés dans le Commandement, tiendront ce langage.

SECTION V.

De la puiſſance ſur la Mer.

LA Puiſſance en armes requiert non-ſeulement que le Roi ſoit fort ſur la terre, mais auſſi qu'il ſoit puiſſant ſur la mer.

Lorſqu'Antoine Perez fut reçu en France par le feu Roi Votre Pere, & que pour lui faire paſſer ſa miſere avec douceur il lui eut aſſuré un bon appointement: cet étranger deſirant reconnoître l'obligation qu'il avoit à ce grand Roi, & faire voir que s'il étoit malheureux, il n'étoit pas ingrat, donna en trois mots, trois conſeils qui ne ſont pas de petite conſidération, ROMA, CONSEJO, PIELAGO.

L'avis de ce vieux Eſpagnol conſommé dans les affaires d'Etat, ne doit pas tant être conſidéré par l'autorité de celui qui le donne, que par ſon propre poids.

Nous avons déja parlé du ſoin que l'on doit avoir d'être pourvu d'un bon

conseil & d'être autorisé à Rome. Reste à représenter l'intérêt que le Roi a d'être puissant sur la mer.

La mer est celui de tous les héritages sur lequel tous les Souverains prétendent plus de part, & cependant c'est celui sur lequel les droits d'un chacun sont moins éclaircis.

L'Empire de cet Elément ne fut jamais bien assuré à personne. Il a été sujet à divers changemens selon l'inconstance de sa nature, si sujette au vent qu'il s'abandonne à celui qui le flate le plus, & dont la puissance est si déréglée qu'il se tient en état de le posséder par violence, contre tous ceux qui pourroient le lui disputer.

En un mot les vieux Titres de cette Domination sont la force & non la raison, il faut être puissant pour prétendre à cet héritage.

Pour agir avec ordre & méthode en ce point, il faut considérer l'Océan & la Méditerranée, séparément, & faire distinction des Vaisseaux ronds, utiles en ces deux Mers & des Galéres dont l'usage n'est bon qu'en celle que la nature semble avoir réservée expressement entre les Terres pour l'exposer à moins de

de tempêtes & lui donner plus d'abri.

Jamais un grand Etat ne doit être en état de recevoir une injure sans pouvoir en prendre revanche.

Et partant l'Angleterre étant située comme elle est, si la France n'étoit puissante en Vaisseaux, elle pourroit entreprendre à son préjudice ce que bon lui sembleroit, sans crainte du retour.

Elle pourroit empêcher nos pêches, troubler notre commerce, & faire en gardant l'embouchure de nos grandes rivieres, payer tel droit que bon lui sembleroit aux Marchands.

Elle pourroit descendre impunément dans nos Isles, & même dans nos côtes.

Enfin, la situation du Pays natal de cette Nation orgueilleuse, lui ôtant tout lieu de craindre les plus grandes Puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre ce Royaume, lui donneroit apparemment lieu de tout oser, lorsque notre foiblesse nous ôteroit tout moyen de rien entreprendre à son préjudice.

L'insolence qu'elle fit du tems du feu Roi au Duc de Sully, oblige à se mettre en état de n'en point souffrir de pareille.

Ce Duc choisi par Henri le Grand, pour faire une Ambassade Extraordinaire en Angleterre, s'étant embarqué à Calais dans un Vaisseau François qui portoit le Pavillon François au grand mât, ne fut pas plutôt dans le Canal, que rencontrant une Ramberge qui étoit pour le recevoir, celui qui la commandoit fit commandement au Vaisseau François de mettre le Pavill onbas.

Ce Duc croyant que sa qualité le garantiroit d'un tel affront, le refusa avec audace; mais ce refus étant suivi de trois coups de canon à boulets, lui perçant le Vaisseau, percérent le cœur aux bons François, la force le contraignit à ce dont la raison le devoit défendre, & quelque plainte qu'il pût faire, il n'eut jamais d'autre raison du Capitaine Anglois, sinon que comme son devoir l'obligeoit à honorer sa qualité d'Ambassadeur, il l'obligeoit aussi à faire rendre au Pavillon de son Maître l'honneur qui étoit dû au Souverain de la Mer.

Si les paroles du Roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent pourtant pas autre effet, que d'obliger le Duc à tirer satisfaction de sa prudence, feignant

nant être guéri lorsque son mal étoit plus cuisant, & que sa playe étoit incurable.

Il fallut que le Roi votre pere usât de dissimulation en cette occasion, mais avec cette résolution, une autre fois de soutenir le droit de sa Couronne par la force que le tems lui donneroit le moyen d'acquerir sur la mer.

Je me représente ce Grand Prince, projettant en cette occurrence ce que V. M. doit exécuter maintenant.

La raison veut qu'on prenne un expédient, qui sans intéresser aucune des Couronnes, donne lieu à la conservation de la bonne intelligence qui est desirable entre tous les Princes de la Chrétienté.

Entre beaucoup qui peuvent être proposés, ceux qui suivent, sont, à mon avis, les plus pratiquables.

On pourroit convenir que les Vaisseaux François rencontrant les Anglois sur les côtes d'Angleterre, salueroient les premiers, & baisseroient le Pavillon; & lorsque les Vaisseaux Anglois rencontreroient les Vaisseaux François sur les côtes de France, ils leur rendroient les mêmes honneurs, à condition

tion que lorſque les Flottes Angloiſes & Françoiſes ſe rencontreroient hors des côtes des deux Royaumes, chacune feroit ſa route ſans aucune cérémonie, que de s'envoyer reciproquement reconnoître par quelques Pataches, qui ne s'approcheroient qu'à la portée du canon.

On pourroit auſſi arrêter, que ſans avoir égard aux côtes de France & d'Angleterre, la Flotte plus nombreuſe en Vaiſſeaux de guerre ſeroit ſaluée de celle qui le ſeroit le moins, ſoit en baiſſant le Pavillon, ou en ne le baiſſant pas.

Quelque expédient qu'on trouve en ce ſujet, pourvu qu'il ſoit égal de toutes parts, il ſera juſte, ſi V. M. eſt forte à la mer, ce qui ſera raiſonnable, ſera tel aux Anglois, tellement aveuglés en telle matiere, qu'ils ne connoiſſent autre équité que la force.

L'utilité que les Eſpagnols, qui font gloire d'être nos ennemis préſens, tirent des Indes, les oblige d'être forts à la Mer Océane.

La raiſon d'une bonne Politique ne nous permet pas d'y être foibles, mais elle veut que nous ſoyons en état de nous

oppoſer aux deſſeins qu'ils pourroient avoir contre nous, & de traverſer leurs entrepriſes.

Si V. M. eſt puiſſante à la mer, la juſte appréhenſion qu'aura l'Eſpagne de voir attaquer ſes forces, unique ſource de ſa ſubſiſtance, qu'on ne deſcende dans ſes côtes, qui ont plus de ſix cent lieues d'étendue, qu'on ne ſurprenne quelques-unes de ſes Places, toutes foibles, qui ſont en grand nombre; cette appréhenſion, dis-je, l'obligera à être ſi puiſſante ſur la Mer, & à tenir ſes Garniſons ſi fortes, que la plus grande part du revenu des Indes ſe conſommera en frais pour avoir le tout, & ſi ce qui lui reſtera ſuffit pour conſerver ſes Etats, au moins aura-t'on cet avantage, qu'il ne lui donnera plus moyen de troubler ceux de ſes voiſins, comme elle a fait juſqu'à préſent.

* Si V. M. eût été auſſi foible que ſes prédéceſſeurs, elle n'eût pas réduit en cendres, au milieu des eaux, toutes les forces que l'Eſpagne put ramaſſer en 1638. ſur l'Océan.

Cette ſuperbe & altiere Nation, n'eût

[* Combat de Gattari.]

n'eût pas été contraire de souffrir l'abaissement de son orgueil, aux yeux nonseulement de toute l'Italie, mais aussi de toute la Chrétienté, qui se voyant arracher des mains par pure force, les Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, dont elle ne s'étoit rendue maîtresse que par surprise, a vu en même instant & d'un même œil, la honte de cette Nation insolente, & la gloire & la réputation de la vôtre.

Elle n'eût pas enfin sur les mers de Gènes, donné ce célébre Combat de Galéres, qui donnant de la terreur à ses ennemis, a augmenté l'amour & l'estime de ses Alliés, & imprimé tant de révérence aux indifférens que le poids du respect les tira tout-à-fait de son côté.

V. M. ayant des Alliés si éloignés de ce Royaume, qu'on ne peut avoir communication avec eux que par la mer, s'ils voyoient la France dénuée des moyens nécessaires pour les secourir en certaines occasions, il seroit aisé aux envieux du bonheur des uns & des autres, de mettre la même division entre les esprits qu'il y a entre les Etats, au lieu que si vos forces Maritimes sont con-

sidérables, quoique divisées quant au lieu, ils demeureront étroitement unis de cœur & d'affection à cet Etat.

Il semble que la nature ait voulu offrir l'Empire de la Mer à la France, pour l'avantageuse situation de ces deux côtes, également pourvues d'excellens Ports aux deux Mers, Océane & Méditerranée.

La seule Brétagne contient les plus beaux qui soient dans l'Océan, & la Provence, qui n'est que de huit vingt mille d'étendue, en a beaucoup plus de grands & d'assurés, que l'Espagne & l'Italie tout ensemble.

La séparation des Etats, qui forment le Corps de la Monarchie Espagnole, en rend la conservation si malaisée, que pour leur donner quelque liaison, l'unique moyen qu'ait l'Espagne, est l'entretenement de grand nombre de Vaisseaux en l'Océan, & de Galéres en la Mer Méditerranée, qui par leur trajet continuel, réunissent en quelque façon les Membres à leurs Chefs; portent & rapportent les choses nécessaires à leur subsistance; comme les ordres de ce qui doit être entrepris, les Chefs pour commander, les Soldats pour exécuter

cuter, l'argent qui eſt nonſeulement le nerf de la guerre, mais auſſi la graiſſe de la Paix ; d'où il s'enſuit que ſi l'on empêche la liberté de tels trajets, ces Etats qui ne peuvent ſubſiſter d'eux-mêmes, ne ſçauroient éviter la confuſion, la foibleſſe, & toutes les déſolations dont Dieu ménace un Royaume diviſé.

Or, comme la côte de Ponant de ce Royaume ſepare l'Eſpagne de tous les Etats poſſédés en Italie par leur Roi, ainſi il ſemble que la providence de Dieu, qui veut tenir les choſes en balance, a voulu que la ſituation de la France ſéparât les Etats d'Eſpagne, pour les affoiblir en les diviſant.

Si V. M. a toujours dans ſes Ports quarante bons Vaiſſeaux bien outillés & bien équipés, prêts à mettre en mer aux premieres occaſions qui ſe préſenteront, elle en aura ſuffiſamment pour ſe garantir de toute injure, & ſe faire craindre dans toutes les Mers, par ceux qui juſqu'à préſent y ont mépriſé ſes forces.

Comme les Vaiſſeaux ronds ſont néceſſaires à cette fin dans la Mer Océane, les Galéres, Vaiſſeaux légers, qui à

à force de rames ſont de grandes courſes dans les calmes, plus ordinaires dans la Méditerranée qu'ailleurs, le ſont autant dans la Mer du Levant.

Avec trente Galéres V. M. ne balancera pas ſeulement la Puiſſance d'Eſpagne, qui peut par l'aſſiſtance de ſes Alliés en mettre cinquante en corps; mais elle la ſurmontera par la raiſon de l'union, qui rédouble la puiſſance des forces qu'elle unit.

Vos Galéres pouvant demeurer en Corps, ſoit à Marſeille, ſoit à Toulon, elles ſeront toujours en état de s'oppoſer à la jonction de celles d'Eſpagne, tellement ſeparées par la ſituation de ce Royaume, qu'elles ne peuvent s'aſſembler ſans paſſer à la vue des Ports & des Rades de Provence, & même ſans y mouiller quelquefois, à cauſe des tempêtes qui les ſurprennent à demi Canal, & que ces Vaiſſeaux légers ne peuvent ſupporter ſans grand hazard, dans un trajet fâcheux où elles ſont aſſez frequentes.

Le Golfe de Leon eſt le plus périlleux trajet qui ſoit en toutes les Mers de Levant, l'inconſtance & la contrariété des vents qui y regnent d'ordi-

naire,

naire, font qu'il eſt difficile d'en trouver le paſſage aſſuré, en quelque façon qu'on puiſſe l'entreprendre.

Tout tems forcé y eſt très-dangereux, & ſi nos côtes ne ſont point favorables à ceux qui les paſſent, rarement font-ils le trajet ſans péril.

La vraie raiſon du hazard qui ſe trouve en ce paſſage, vient de la contrariété des vents, cauſée par divers aſpects des côtes.

Plus une côte eſt montueuſe & élévée, plus jette-t'elle de vents, lorſque la chaleur de la terre eſt combattue par la froideur & par l'humidité de l'eau ou de la neige dont elle eſt couverte.

De là vient que le côtes de Provence, qui ſont de cette nature, étant toujours pendant l'hyver abreuvées de la pluie ou de neiges, ne ſont jamais ſans vents, qui venant de la terre, ſont toujours contraires à ceux qui veulent les aborder.

Or, comme ces vents ſont contraires à l'abord des Vaiſſeaux, auſſi ne ſont-ils pas aſſez puiſſans pour les rapporter juſqu'aux lieux dont ils ſont partis, parce qu'il ſe trouve d'ordinaire d'autres vents de terre qui les en chaſſent;

ſent, d'où il arrive que par la contrariété des vents de nos côtes & de celle d'Eſpagne, les Vaiſſeaux ſont ſujettes dans le Golphe, où le plus ſouvent par un tems forcé, leur perte eſt inévitable.

Pour venir d'Eſpagne en Italie, les Vaiſſeaux & les Galéres font toujours leur partance du Cap de Quiers, & du Golphe de Roſes, & attendent d'ordinaire le Ponant & Maiſtral pour arriver heureuſement à la côte de Gennes ou à Morgues, qui eſt le premier abord qu'ils font; mais bien qu'ils partent avec un vent favorable, ils ne ſont jamais arrivés au Golphe qu'il ne ſe trouve changé.

Si les vents ſautent au Labêche ou My-jour & Labêche, il faut de néceſſité qu'ils relâchent dans les côtes de Provence, ou s'ils paſſent au Liroch & Levant, il eſt impoſſible aux Galéres & Vaiſſeaux qui ſe trouvent près de nos côtes, ni d'achever leur voyage en Italie, ni de regagner l'Eſpagne, & en tems forcé c'eſt un miracle, ſi elles ne ſe perdent ſur les Digues de nos côtes.

D'autre part, les Vaiſſeaux qui vont d'Italie en Eſpagne partent d'ordinaire de Morgues, qui eſt le dernier Port d'Italie.

Pour

Pour faire bon voyage ils attendent le Maiſtral & Tramontane, mais jamais ils ne ſont à mi-Golphe ſans changement de tems, & ſans péril tout enſemble, parce qu'un ſiroch ou une tempête de mi-jour, rend leur perte inévitable ſi nos Ports ne leur ſont ouverts.

Ainſi ſi la France eſt forte en Galéres & en Gallions tout enſemble, ils ne peuvent faire aucun trajet aſſuré, étant certain qu'ils ne ſçauroient entreprendre de faire Canal pendant l'hyver, ſans ſe mettre en hazard de ſe perdre, ou dans nos côtes ou dans la Barbarie, ſi les vents paſſent tout-à-fait au Nord.

Et quand même le Grec & Tramontane, les font courre vers Majorque & Minorque, le Maiſtral, & Tramontane, les portent en Corſe & Sardaigne, le plus ſouvent la violence des tempêtes les briſe & les perd devant que de gagner l'abri des Iſles qui leur ſont favorables.

Et ſi pour ſe garantir de ce péril, ils ſe réſolvent à attendre les vents favorables pour raſer nos terres, encore n'arrivera-t'il pas que de vingt trajets qu'ils tenteront, ils puiſſent paſſer une fois

fois ſeulement, ſans qu'un ſi mauvais tems ne les faſſe donner à travers à notre vue.

Et quand même ils pourroient être ſervis d'un vent ſi favorable qu'ils n'auroient rien à craindre de la Mer, le moindre avis que nous aurons de leur paſſage, nous donnera lieu de le traverſer d'autant plus aſſurément, que nous pouvons toujours nous mettre à la Mer quand bon nous ſemble, & nous retirer ſans péril quand le tems nous menace, à cauſe du voiſinage de nos Ports, qu'ils n'oſent aborder.

Trente Galéres donneront cet avantage à V. M. & ſi à un tel Corps elle ajoute dix Gallions, vraies Citadelles de la Mer, rédoutables aux Galéres quand ils ont un vent favorable, à cauſe que leur corps n'a point de proportion avec la foibleſſe de ces Vaiſſeaux légers, & qu'ils ne les craignent point dans les plus grands calmes, parce qu'étant pouvus d'auſſi bons canons que leurs Courſiers, ils ſont en état de leur faire beaucoup de mal, s'ils s'en approchent de trop près.

Quand le Roi d'Eſpagne augmenteroit de moitié ſes forces en cette Mer, ce

ce qu'il ne peut faire ſans une grande dépenſe, il ne ſeroit pas en état de réparer le mal que nous lui pourrions faire, à cauſe de l'union de nos forces, & de la diviſion des ſiennes.

Il n'y a rien qu'un tel corps ne puiſſe entreprendre, il peut aller attaquer les Armées d'Eſpagne dans leurs Ports lorſqu'elles s'y aſſemblent, l'expérience nous ayant fait voir dans la repriſe des Iſles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, que les Fortereſſes flottantes prévalent aux plus aſſurées de la Mer, lorſqu'on ſçait s'en ſervir hardiment.

Par ce moyen V. M. conſervera la liberté aux Princes d'Italie qui ont été juſqu'à préſent comme eſclaves du Roi d'Eſpagne.

Elle rédonnera le cœur à ceux qui ont voulu ſecouer le joug de cette tyrannie, qu'ils ne ſupportent que parce qu'ils ne peuvent s'en délivrer, & fomentera la faction de ceux qui ont le cœur François.

Le feu Roi votre pere ayant donné charge à M. d'Alincourt de faire reproche au Grand Duc Ferdinand, de ce qu'après l'Alliance qu'il avoit contractée

tée avec lui, par le mariage de la Reine votre mere, il n'avoit pas laiſſé de prendre une nouvelle liaiſon avec l'Eſpagne; le Grand Duc après avoir ouï patiemment ce qu'il lui dit ſur ce ſujet, fit une réponſe qui ſignifie beaucoup en peu de mots, & qui doit être conſidérée par V. M. & par ſes Succeſſeurs; ſi le Roi eût eu quarante Galéres à Marſeille, je n'euſſe pas fait ce que j'ai fait.

La Porte que donne Pignerol à V. M. dans l'Italie, étant bien conſervée, ſi elle s'en ouvre une autre par la Mer, le tems & la fermeté qu'on verra dans vos Conſeils, dont on appréhende le changement à cauſe de la légéreté de notre Nation, changeront les cœurs de beaucoup d'Italiens, ou pour mieux dire, donneront le moyen de faire connoître quels ils ont toujours été.

L'Italie eſt conſidérée comme le cœur du Monde, & à dire le vrai, c'eſt ce que les Eſpagnols ont de plus grand dans leur Empire, c'eſt le lieu où ils craignent le plus d'être attaqués & troublés, & celui auquel il eſt plus facile d'emporter ſur eux de notables avan-

tages, pourvu qu'on s'y prenne comme il faut.

Et par conséquent, quand même on n'auroit pas dessein de leur faire du mal, au moins faut-il être en état de leur donner un contre-coup si près du cœur, quand ils voudront faire quelques entreprises sur la France, que leurs bras n'ayent plus assez de force pour intenter de malicieux desseins contr'elle.

Cette force ne tiendra pas seulement l'Espagne en bride, mais elle fera que le Grand Seigneur & ses sujets, qui ne mesurent la puissance des Rois éloignés, que par celle qu'ils ont à la Mer, seront plus soigneux qu'ils n'ont été jusqu'à présent, d'entretenir les Traités faits avec eux.

Alger, Tunis, & toute la côte de Barbarie, respecteront & craindront votre Puissance, au lieu que jusqu'à présent ils l'ont mépriſée avec une infidélité incroyable.

En ce cas, ou les Barbares vivront volontairement en paix avec les sujets de V. M. ou s'ils ne sont pas assez sages pour venir à ce point, on les contraindra

dra par la force, à ce à quoi ils n'ont pas voulu condescendre par la raison.

Au lieu qu'à présent que nous pensons n'avoir pas la guerre avec eux, nous en recevons tous les maux, & nous ne jouissons pas de la paix, ni de la moisson qu'elle nous devroit causer, nous trouverons le calme & la sureté dans la guerre, très-avantageuse avec des gens, dont l'infidélité naturelle est si grande, qu'on ne peut s'en garantir que par la force.

Il reste à voir de combien peut être la dépense nécessaire à l'entretien du nombre des Vaisseaux projettés ci dessus, laquelle pour grande qu'elle soit, doit être estimée petite, en comparaison des avantages que nous en recevrons; cependant elle peut être faite avec tant d'avantage & de ménage, qu'on pourra la soutenir avec deux millions cinq cens mille livres, selon que les Etats qui seront insérés à la fin de cet ouvrage le vérifient.

SECTION VI.

Qui traite du Commerce, comme une dépendance de la puiſſance de la Mer, & ſpécifie ceux qu'on peut faire commodément.

C'EST un dire commun, mais véritable, qu'ainſi que les Etats augmentent ſouvent leur étendue par la guerre, ils s'enrichiſſent ordinairement dans la paix par le commerce.

L'opulence des Hollandois, qui, à proprement parler, ne ſont qu'une poignée de gens réduits à un coin de la terre où il n'y a que des eaux & des prairies, eſt un exemple & une preuve de l'utilité du commerce, qui ne reçoit point de conteſtation.

Bien que cette Nation ne retire de ſon Païs que du beure & du fromage, elle fournit preſque à toutes les Nations de l'Europe la plus grande partie de ce qui leur eſt néceſſaire.

La navigation l'a rendue ſi célébre & ſi puiſſante par toutes les Parties du Monde; qu'après s'être rendue Maîtreſſe du commerce aux Indes Orientales, au préjudice des Portugais qui y étoient de long-tems établis, elle ne donne pas peu d'affaires aux Eſpagnols dans les Indes Occidentales, où elle occupe la plus grande partie du Bréſil.

Comme en Angleterre le plus grand nombre de ceux qui ſont les moins accommodés ſe maintiennent par les pêcheries ordinaires; les plus puiſſants font un plus grand trafic en toutes les parties de la terre, par la Manufacture de leurs draps, & par le débit du plomb, de l'étain, & du charbon de terre que produit leur Pays.

Il n'y a que le ſeul Royaume de la Chine dont l'entrée n'eſt permiſe à perſonne, auquel cette Nation n'a pas de lieu établi pour ſon trafic.

La Ville de Génes, qui n'a que des Rochers en partage, fait ſi bien valoir ſon Négoce, qu'on peut ſans contredit la dire la plus riche Ville d'Italie, ſi le ſecours d'Eſpagne * .....

La ſeule France pour être trop abondante en elle-même, a juſqu'à préſent né-

(* Le Manuſcrit en cet endroit eſt défectueux.)

négligé le Commerce, bien qu'elle le puiſſe faire auſſi commodément que ſes voiſins, & ſe priver par ce moyen de l'aſſiſtance qu'ils ne lui donnent en cette occaſion qu'à ſes propres dépens.

Les pêcheries de la Mer Océane ſont le plus facile & le plus utile commerce qui puiſſe être fait en ce Royaume. Il eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il n'y a point d'Etat au Monde ſi peuplé que la France.

Que le nombre de ceux qui s'y trouvent dévoyés du chemin du ſalut eſt fort petit à proportion des Catholiques, qui vivans ſous les Loix de l'Egliſe Romaine, s'abſtiennent un tiers de l'année de l'uſage des viandes.

Et qu'on ne s'y ſert point des diſpenſes pratiquées en Eſpagne, pour manger en tout tems de la viande, ſous un titre ſpécieux.

Le commerce nous eſt d'autant plus aiſé, que nous avons un grand nombre de Matelots, qui juſqu'à préſent ont été chercher emploi chez nos ennemis pour n'en trouver pas en leur Pays, & nous n'en tirons préſentement que le fruit des Morues & des Harans; mais ayant de quoi occuper nos Mariniers, au

au lieu d'être contraints de fortifier nos ennemis en nous affoibliſſant, nous pourrons porter en Eſpagne & autres Pays Etrangers, ce qu'ils nous ont apporté juſqu'à préſent par le moyen des nôtres qui les ſervent.

La France eſt ſi fertile en bled, ſi abondante en Vin, & ſi remplie de Lins & de Chanvres pour faire les Toiles & Cordages néceſſaires à la Navigation, que l'Eſpagne, l'Angleterre & tous les autres Etats voiſins ont beſoin d'y avoir recours.

Et pourvu que nous ſçachions nous bien aider des avantages que la nature nous a procuré, nous tirerons l'argent de ceux qui voudront avoir nos Marchandiſes qui leur ſont ſi néceſſaires, & nous ne nous chargerons pas beaucoup de leurs denrées, qui nous ſont ſi peu utiles.

Les Draps d'Eſpagne, d'Angleterre & de Hollande ne ſont néceſſaires que pour le luxe; nous en pouvons faire d'auſſi bons qu'eux, tirant les Laines d'Eſpagne comme ils font; nous pouvons même les avoir plus commodément, par le moyen de nos Grains & de nos Toiles, ſi nous voulons les pren-

dre en échange pour faire double gain.

* Nos Rois s'étant bien passés des Draps de Berri, nous pouvons bien maintenant nous contenter du Drap du Séau & de Meunier, qu'on fait maintenant en France, sans recourir à ceux des Etrangers, dont par ce moyen on abolira l'usage, ainsi que les Râs de Châlons & de Chartres ont aboli ceux de Milan.

En effet, les Draps du Sceau sont si bien reçus en Levant, qu'après ceux de Venise faits de Laine d'Espagne, les Turcs les préférent à tous autres; & les Villes de Marseille & de Lyon en ont toujours fait jusqu'à présent un fort grand trafic.

La France est assez industrieuse pour se passer si elle veut des meilleures Manufactures de ses voisins; on fait à Tours des Pannes si belles, qu'on les envoye en Espagne, en Italie & autres Pays étrangers. Les Taffetas unis qu'on y fait aussi ont un si grand débit par toute la France, qu'il n'est pas besoin d'en chercher ailleurs. Les Velours rouges, violets & tanés s'y font maintenant plus beaux qu'à Gênes; c'est aussi le seul endroit où il se fait des Serges de Soye. La Moire s'y fait aussi belle qu'en Angleterre; les meilleures Toiles d'Or s'y font plus belles, & à meilleur marché qu'en Italie.

(* Les Draps du Sceau se font à Rouen, & les Draps de Meusnier se font à Romorantin & à Elbœuf.)

Ainsi il nous sera fort aisé de nous priver du commerce qui ne peut nous servir qu'à fomenter notre fainéantise & à nourrir notre luxe, pour nous attacher solidement à celui qui peut augmenter notre abondance, & occuper nos Mariniers, de telle sorte que nos voisins ne se prévalent pas de nos travaux à leurs dépens.

Outre ceux ci-dessus spécifiés qui sont les meilleurs de la Mer Océane, on en peut faire plusieurs autres.

Celui des Pelleteries de Canada est d'autant plus utile, qu'on n'y porte point d'argent, & qu'on le fait en contre-change des denrées qui ne dépendent pourtant que des Ouvriers, comme sont les étuits de ciseaux, couteaux, canivets, éguilles, épingles, serpes, coignées, montres, cordons de chapeau, aiguillettes, & toutes

autres sortes de Merceries du Palais.

Celui de la côte de Guinée en Afrique, où les Portugais ont long-tems occupé une Place nommée Castel de Mine, que les Hollandois de la Compagnie des Indes Occidentales leur ont enlevé depuis deux ou trois ans, est de semblable nature, en ce qu'on n'y porte que de la Quincaillerie, des canevats, & méchantes toiles, & on en tire de la Poudre d'Or que les Négres donnent en échange.

Les Marchands de Rouen ont autrefois fait un commerce de Toiles & de Draps dans le Royaume de Fez & de Maroc, par le moyen duquel on tiroit une grande quantité d'Or.

Si les sujets du Roi étoient forts en Vaisseaux, ils pourroient faire tout le trafic du Nord, que les Flamans & Hollandois ont attiré à eux, parce que tout le Nord ayant absolument besoin de Vin, de Vinaigre, d'Eau-de-Vie, de Châtaignes, de Prunes & de Noix; toutes denrées dont le Royaume abonde, & qui ne s'y peuvent consommer, il est aisé d'en faire un commerce d'autant meilleur, qu'on peut rapporter des Bois, des Cuivres, du Brai & du Goldron,

Goldron, choses nonseulement utiles à notre usage, mais nécessaires à nos voisins, qui ne les sçauroient tirer d'eux sans nos Marchandises, s'ils ne veulent perdre le frêt de leurs Vaisseaux en y allant

Je n'entre point dans le détail du commerce qui se peut faire aux Indes Orientales & en Perse, parce que l'humeur des François étant si prompte, qu'elle veut la fin de ses desirs aussi-tôt qu'elle les a conçus. Les voyages qui sont de longue haleine sont peu propres à leur naturel.

Cependant comme il vient grande quantité de Soye, & de Tapis de Perse, beaucoup de curiosités de la Chine, & toutes sortes d'Epiceries de divers lieux de cette partie du Monde, qui nous sont d'une grande utilité, ce négoce ne doit pas être négligé.

Pour faire un bon établissement, il faudroit envoyer en Orient deux ou trois Vaisseaux commandés par des personnes de condition, prudentes & sages, avec Patentes & pouvoirs nécessaires, pour traiter avec les Princes, & faire alliance avec les Peuples de tous côtés, ainsi qu'ont fait les Por-

tugais, les Anglois & les Flamans.

Ce deſſein réuſſiroit d'autant plus infailliblement que ceux qui ont pied dans ces Nations, en ſont maintenant fort haïs, ou parce qu'ils les ont trompés, ou parce qu'ils les ont aſſujettis par force.

Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire ; Drack, Thomas Candich, Sperberg, l'Hermite, le Maire, & le feu M. Comte Maurice qui y envoya douze Navires de cinq cens tonneaux, à deſſein d'y faire commerce ou d'amitié ou de force, n'ayant pu trouver lieu d'y faire aucun établiſſement, il y a peu à eſpérer de ce côté-là, ſi par une puiſſante guerre on ne ſe rend maître des lieux que le Roi d'Eſpagne y occupe maintenant.

Les petites Iſles de Saint Chriſtophle & autres, ſituées à la tête des Indes, peuvent rapporter quelque Tabac, quelques Pelleteries, & autres choſes de peu de conſéquence.

IL RESTE A VOIR CE QUI SE PEUT FAIRE DANS LA MEDITERRANE'E.

Commerce de la Mer Méditerranée.

Mémoires de divers Commerces qui ſe font en Levant.

Napoli de Romanie.

Les François y portent quelques Marchandiſes & en argent, & rapportent des ſoyes, des maroquins, des Laines, de la cire & des fromages, dont partie ſe diſtribue & débite en Italie.

Satalie.

Les François n'y portent que de l'argent, & en rapportent des cotons, des cires, des Maroquins de toutes ſortes.

Smirne.

Les François y portent beaucoup plus de Marchandiſes que d'argent, d'autant qu'on y débite quantité de Marchandiſes pour Chio, l'Archipel & Conſtantinople. Les Marchandiſes que l'on y porte, ſont papiers, bonnets, draps de Paris, de Languedoc, bois de Breſil, de la Cochenille, des épiceries, des Satins qui ſe fabriquent à Lyon ; & on en rapporte quelquefois des ſoies de Perſe, & des rhubarbes que les Perſans y amenent, des cotons filés en laine, des cires, du maſtic, & des tapis groſſiers.

Près de Smirne il y a un Port nouvellement découvert. *Scala Nova.*

Quelquefois nos Vaiſſeaux y chargent des bleds & des légumes.

Conſtantinople.

Les François y portent quantité de Marchandiſes, qui ſont les mêmes qu'on apporte à Smirne,

ne, hormis des étoffes d'or, d'argent & de soie, desquelles il y a grand débit, & fort rarement de l'argent; ils en rapportent des cuirs & des laines, n'y ayant autre chose, & souvent pour ne trouver pas à employer des marchandises qu'on a vendues, on en envoye l'argent à Smirne pour y être employé, ou bien on le remet par Lettres de change à Alep, où il y a toujours quantité de Marchandises à acheter pour porter en la Chrétienté.

Isle de Chipre.

Où il y a divers Ports, on y porte de l'argent, quelques draps & bonnets, & on en rapporte des cotons filés en laines, des soies qu'on fait en ladite Isle & quelques drogues.

Alexandrette & le Port d'Alep.

De France on y porte grande quantité de marchandises & d'argent; ces marchandises sont toutes les mêmes qu'on porte à Smirne, & on en rapporte grande quantité de soies & drogues, toutes sortes de cotons, des gales, des Maroquins, qu'on appelle de Levant, rouges, jaunes & bleus, des toiles de coton, & quelquefois des marchandises des Indes qu'on y apporte par la voie de Perse. Auparavant que les Anglois & Hollandois allassent aux Indes, toutes les soies, drogues & autres marchandises de Perse venoient à Alep, d'où on les portoit à Marseille, qui après les débitoit par toute la France, l'Angleterre, Hollande & Allemagne: & maintenant lesdits Anglois & Hollandois nous ont ôté ce commerce & pourvoient toute la France non-seulement de marchandises de Perse, mais encore des terres du Grand Seigneur, qu'ils font passer par la Perse pour aller à Goa, où ils chargent.

Les Marchandises qu'on apporte du Levant, se

débitent en Sicile, Naples, Génes, Libourne, Majorque, & par toute l'Espagne, Flandres & Allemagne.

A Seyde, au Port de Tripoly, Barut & S. Jean d'Acre.

On y porte de France qelque peu de marchandises & presque tout argent; on en rapporte force soies, cotons filés, des cendres propres à faire du savon, des drogues qui viennent de Damas, quelquefois il s'y charge du Ris, & quand la récolte des bleds est bonne, on en laisse charger sur nos Vaisseaux.

Alexandrie, le Port d'Egypte & le Grand Caire.

Les François y portent quelques marchandises de France, comme draps, papiers, bresil, cochenille, mais plus d'argent que de marchandises; on en rapporte du natron, des drogues de diverses sortes, & la plupart des marchandises qui se débitent en Italie ou en Espagne.

Autrefois audit Alexandrie par la Mer Rouge venoient toutes les épiceries qui se portoient à Marseille, & maintenant que les Anglois & Hollandois vont aux Indes, il faut que nous les tirions de leur Pays.

Tunis.

On y porte de Marseille du vin, du miel, du tartre, des draps, des papiers & autres marchandises, & rarement de l'argent, & on en rapporte des cuirs & des cires.

Alger & Ports Voisins.

On y porte quelquefois des mêmes marchandises qu'à Tunis, & on en rapporte aussi des cuirs & des cires.

J'avoue que j'ai été long-tems trompé au commerce que les Provençaux font en Levant. J'es-

J'eſtimois avec beaucoup d'autres, qu'il étoit préjudiciable à l'Etat, fondé ſur l'opinion commune, qu'il épuiſoit l'argent du Royaume, pour ne rapporter que des marchandiſes non néceſſaires, mais ſeulement utiles au luxe de notre Nation.

Mais après avoir pris une exacte connoiſſance de ce trafic, condamné de la voix publique, j'ai changé d'avis ſur de ſi ſolides fondemens, que quiconque les connoîtra, croira certainement que je l'ai fait avec raiſon.

Il eſt certain que nous ne pouvons nous paſſer de la plupart des marchandiſes qui ſe tirent du Levant, comme les ſoies, les cotons, les cires, les maroquins, la rhubarbe, & pluſieurs autres drogues qui nous ſont néceſſaires.

Il eſt certain que ſi nous ne les allons querir, les Etrangers nous les apportent, & tirent par ce moyen le profit que nous pourrions faire par nous-mêmes.

Il eſt encore certain que nous portons beaucoup moins d'argent en Levant que de marchandiſes fabriquées en France, nos chanvres, nos toiles, nos bois à faire des Vaiſſeaux,

y ſont plus recherchés que l'argent.

Tous ceux qui ſçavent ce qui ſe paſſe au négoce du Levant, ſçavent certainement que l'argent qu'on y porte n'eſt pas du crû de France, mais d'Eſpagne, d'où nous le tirons par le trafic des mêmes marchandiſes que nous apportons du Levant, ce qui eſt grandement à remarquer.

Ils ſçavent que plus la Ville de Marſeille a fait le négoce du Levant, plus a-t'elle d'argent.

Que les ſoies & les cotons filés qui ſont les principales marchandiſes qui viennent du Levant, ſe manœuvrent en France, & ſe tranſportent après aux Pays Etrangers, avec profit de cent ſur le prix de l'achat de la Manufacture; que ce commerce aſſure la vie à un grand nombre d'artiſans, & qu'il nous les conſerve.

Qu'il nous conſerve beaucoup de Matelots utiles dans la paix, & néceſſaires dans la guerre.

Enfin, que les droits d'entrée & de ſortie que l'on y reçoit de ce commerce ſont grands.

Et partant il faudroit être aveugle pour ne connoître pas que ce trafic n'eſt

pas seulement avantageux, mais qu'il est tout-à-fait nécessaire.

Quelque utilité que puisse apporter le commerce des deux mers, jamais les François ne s'y attacheront avec ardeur, si on ne leur fait voir les moyens aussi aisés que la fin en est utile.

Un des meilleurs expédiens que l'on puisse prendre pour les animer à leur propre bien, est qu'il plaise à V. M. leur vendre à bon marché tous les ans de ses Vaisseaux, à condition qu'ils s'en serviront au trafic, & ne les pourront vendre hors du Royaume.

Ce moyen rémédiant à leur impatience, qui ne leur permet pas d'attendre qu'un Vaisseau soit fait pour s'en servir, sera d'autant plus convenable, qu'il leur donnera lieu de moissonner presque aussi-tôt qu'ils auront semé.

Outre le profit des particuliers, l'Etat recevra grand avantage d'un tel ordre, en ce que les Marchands se trouveront dans six ans considérables par le nombre de leurs Vaisseaux, & en état d'assister le Royaume s'il en a besoin, ainsi qu'il se pratique en Angleterre où le Roi se sert en cas de guerre de ceux de ses sujets, sans lesquels il ne seroit

roit pas si puissant qu'il est sur la Mer.

Au reste, le nombre des Vaisseaux que V. M. desire entretenir, ne diminuera pas, puisque les Atteliers Publics qu'elle a trouvé bon qu'on rétablisse, en feront tous les ans autant qu'elle voudra.

Il n'y a point d'Etat plus propre en Europe à construire des Vaisseaux que ce Royaume, abondant en chanvres, toiles, fers, cordages, & en Ouvriers que nos voisins nous débauchent d'ordinaire, faute de leur donner occupation en cet Etat.

Les Rivieres de Loire & de Garone ont des lieux si commodes aux Atteliers destinés à cette fin, qu'il semble que la nature l'ait eue devant les yeux en les formant.

Le bon marché des vivres pour les Artisans & la commodité de diverses Rivieres qui s'y déchargent, & apportent toutes choses nécessaires, justifient cette proposition.

Si ensuite de cet expédient, V. M. trouve bon d'accorder au trafic quelque prérogative qui donne rang aux Marchands, au lieu que vos sujets le tirent souvent de divers Offices, qui ne sont

bons

bons qu'à entretenir leur oiſiveté, & à flatter leurs femmes, elle rétablira le commerce juſqu'à tel point, que le Public & le particulier en tireront un grand avantage.

Enfin, ſi outre ces deux graces, on a un ſoin particulier de tenir les Mers de ce Royaume nettes de Corſaires, ce qui ſe peut faire aiſément, la France ajoutera dans peu de tems à ſon abondance naturelle, ce que le commerce apporte aux Païs les plus ſtériles.

Pour aſſurer l'Océan, il ne faut que ſix Gardes-Côtes de deux cens tonneaux, & ſix Pinaſſes bien armées, pourvu que ce nombre de Vaiſſeaux ſoit toujours à la Mer.

Et pour nettoyer la Mer du Levant; il ſuffira de faire partir tous les ans vers le mois d'Avril, une Eſcadre de dix Galéres, qui tiennent la route des Iſles de Corſique & de Sardaigne, & qui côtoyent la Barbarie juſques vers le Détroit, & reviennent par la même route, pour ſe retirer ſeulement lorſque la ſaiſon les y contraindra, auquel cas cinq ou ſix Vaiſſeaux bien équipés prendront leur place pour faire leur caravane pendant l'hyver.

SEC-

SECTION VII.

Qui fait voir que l'or & l'argent ſont une des principales & plus néceſſaires Puiſſances de l'Etat, met en avant les moyens de rendre Puiſſant ce Royaume en ce genre; fait voir quel eſt ſon revenu préſent, & quel il peut être à l'avenir, en déchargeant le Peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant.

ON a toujours dit que les Finances ſont les nerfs de l'Etat, & il eſt vrai que c'eſt le point d'Archimede, qui étant fermement établi, donne moyen de mouvoir tout le Monde.

Un Prince néceſſiteux ne ſçauroit entreprendre aucune action glorieuſe, & la néceſſité engendrant le mépris, il ne ſçauroit être en cet Etat ſans être expoſé à l'effort de ſes ennemis & aux envieux de ſa grandeur.

L'or & l'argent ſont les Tyrans du monde, & bien que leur Empire ſoit de ſoi-même injuſte, il eſt quelquefois ſi rai-

raiſonnable, qu'il faut en faut en ſouffrir la domination, & quelquefois il eſt ſi déréglé, qu'il eſt impoſſible de n'en déteſter pas le joug comme du tout inſuportable.

Il faut qu'il y ait, ainſi que je l'ai déja remarqué, de la proportion entre ce que le Prince tire de ſes ſujets, & ce qu'ils lui peuvent donner, non ſeulement ſans leur ruine, mais ſans une notable incommodité.

Ainſi qu'il ne faut point excéder la portée de ceux qui donnent, auſſi ne faut-il pas exiger moins que la néceſſité de l'Etat le réquiert.

Il n'appartient qu'à des pédans, & aux vrais ennemis de l'Etat, de dire qu'un Prince ne doit rien retirer de ſes ſujets, & que ſes ſeuls tréſors doivent être dans les cœurs de ceux qui ſont ſoumis à ſa domination.

Mais il n'appartient auſſi qu'à des flateurs, & de vraies peſtes de l'Etat & de la Cour, de ſouffler aux oreilles des Princes, qu'ils peuvent exiger ce que bon leur ſemble, & qu'en ce point leur volonté eſt la régle de leur pouvoir.

Il n'y a rien de ſi aiſé que de trouver des raiſons plauſibles pour favoriſer une

une levée, lors même qu'elle n'eſt pas juſte, ni rien auſſi de plus facile, que d'en produire des apparentes, pour condamner celles qui ſont les plus néceſſaires.

Il faut être entiérement dépouillé de paſſion, pour bien juger & décider ce qui eſt raiſonnable en telle occaſion, & il n'y a pas peu de difficulté à trouver certainement le point d'une juſte proportion.

Les dépenſes abſolument néceſſaires pour la ſubſiſtance de l'Etat étant aſſurées, le moins qu'on peut lever ſur le Peuple eſt le meilleur.

Pour n'être pas contraint à faire de grandes levées, il faut peu dépenſer, & il n'y a pas de meilleur moyen pour faire des dépenſes modérées, que de bannir toutes les profuſions, & condamner tous le moyens qui vont à cette fin.

La France ſeroit trop riche, & le Peuple trop abondant, ſi elle ne ſouffroit point la diſſipation des deniers publics, que les autres Etats dépenſent avec régle.

Elle perd plus, à mon avis, que des Royaumes qui prétendent quelque égalité

lité avec elle, ne dépenſent à leur ordinaire.

Un Ambaſſadeur de Veniſe me dit une fois un fort bon mot à ce propos, en parlant de l'opulence de la France, & il me dit, que pour la rendre heureuſe du tout, il ne lui ſouhaiteroit autre choſe, ſinon qu'elle ſçût auſſi-bien dépenſer ce qu'elle diſſipoit ſans raiſon, que la République ſçavoit bien n'employer pas un ſeul Quatrain ſans beſoin, & ſans beaucoup de ménage.

Si l'on pouvoit régler l'appétit des François, j'eſtimerois que le meilleur moyen de ménager la bourſe du Roi, ſeroit de recourir à cet expédient, mais étant impoſſible de donner des bornes à la convoitiſe des eſprits déréglés, comme ſont les nôtres, le ſeul moyen de les contenir, eſt de les traiter comme les Médecins font les malades affamés, qu'ils contraignent à l'abſtinence, en leur retranchant toute ſorte de vivres.

Pour cet effet, il faut réformer les Finances, par la ſuppreſſion des principales voies, par leſquelles on peut tirer illicitemment les deniers des coffres du Roi.

Entre

Entre toutes, il n'y en a point de ſi dangereuſes que celle des Comptans, dont l'abus eſt venu juſqu'à tel point, que n'y remédier pas, & perdre l'Etat, eſt une même choſe.

Bien qu'il ſoit utile d'en uſer en quelques occaſions, & qu'il ſemble néceſſaire en d'autres; néanmoins les grands inconvéniens, & les abus qui en arrivent ſurpaſſent tellement leur utilité, qu'il eſt abſolument néceſſaire de les abolir.

On épargnera par ce moyen des millions entiers, & on remédiera à mille profuſions cachées, qu'il eſt impoſſible de connoître tant que les voies ſecrettes de dépenſer les tréſors publics ſeront en uſage.

Je ſçais bien qu'on dira qu'il y a certaines dépenſes étrangeres, qui par leur nature doivent être ſecrettes, & dont l'Etat peut tirer beaucoup de fruit, duquel il ſera privé toutes les fois que ceux en faveur de qui elles pourront être faites, penſeront n'en pouvoir plus tirer d'argent.

Mais ſous ce prétexte il ſe fait tant de voleries, qu'après y avoir bien penſé, il vaut mieux fermer la porte à quelque

utilité qu'on peut en recevoir en quelques occaſions ; que la laiſſer ouverte à tant d'abus qui ſe peuvent commettre à tous momens à la ruine de l'Etat.

Cependant pour n'interrompre pas les moyens de faire quelques dépenſes ſecrettes à ſon avantage, on peut laiſſer la liberté à un million d'or pour les dépenſes des Comptans, à condition que l'emploi ſoit ſigné par le Roi même, & que ceux qui en auront été participans en donnent quittance.

Si on met en avant que les Comptans ſont néceſſaires pour faire paſſer les remiſes qui ſont en uſage, je dis que c'eſt une des raiſons pour laquelle il les faut ôter.

Si on a vécu aux ſiécles paſſés ſans les Comptans, on vivra bien encore ſans eux ; & ſi en banniſſant l'uſage on bannit auſſi celui des Partis en tems de paix, tant s'en faut que ce ſoit un bien qui cauſe un mal, ce ſera un bien qui en cauſera un autre.

On demandera peut-être, pourquoi connoiſſant l'uſage des Comptans mauvais, je ne l'ai pas fait retrancher de mon tems.

Le Grand Henri connoiſſoit le mal établi

établi du vivant de ſon prédéceſſeur, & ne l'a pu ôter.

Les troubles & les émotions inteſtines, les guerres étrangeres, & par conſéquent les grandes dépenſes, & les partis extraordinaires qu'il a fallu faire, n'ont pas permis de penſer à l'exécution d'un ſi bon Conſeil.

Ruiner le Parti Huguenot, ravaler l'orgueil des Grands, ſoutenir une grande guerre contre des ennemis puiſſans, pour aſſurer enfin par une bonne paix le repos pour l'avenir, ſont tous moyens dont on s'eſt ſervi pour parvenir aux fins qu'on ſe propoſe, puiſque c'eſt retrancher les cauſes de la tolérance de ces abus.

Le ſujet des Comptans m'ayant donné lieu de parler des Partis extraordinaires, il m'eſt impoſſible de ne pas dire que tant s'en faut que les grandes augmentations du revenu qu'on peut faire par cette voie, ſoient avantageuſes à l'Etat, qu'au contraire elles ſont préjudiciables, & l'appauvriſſent au lieu de l'enrichir.

Peut-être que d'abord cette propoſition ſera tenue pour un paradoxe, mais il eſt impoſſible de l'examiner

ſoigneuſement, ſans en connoître la juſtice & la vérité.

L'augmentation du revenu du Roi ne ſe peut faire que par celle de l'impôt, qu'on met ſur toutes ſortes de denrées, & partant il eſt clair que ſi on accroît par ce moyen la recepte, on accroît auſſi la dépenſe, puiſqu'il faut acheter plus cher ce qu'on avoit auparavant à meilleur marché.

Si la viande encherit, ſi le prix des étoffes, & de toutes autres choſes augmente, le Soldat aura plus de peine à ſe nourrir & entretenir, & ainſi il faudra lui donner plus grande ſolde; & le ſalaire de tous les Artiſans ſera plus grand qu'il n'étoit auparavant, ce qui rendra l'augmentation de la dépenſe bien approchante de l'accroiſſement de la recepte, & cauſera une grande perte aux particuliers, pour un gain fort médiocre que fera le Prince.

Par-là le pauvre Gentilhomme, dont le bien ne conſiſte qu'en fonds de terre, n'augmentera point ſon revenu par tels impôts, les fruits de la terre demeureront preſque toujours à un même prix, principalement à ſon égard, & ſi le cours du tems les fait encherir, l'excès du

du prix en rendra le débit bien moindre, ce qui fera qu'au bout de l'an la pauvre Nobleſſe ne trouvera pas d'augmentation en ſon revenu, mais bien en ſa dépenſe, entant que les nouveaux ſubſides auront de beaucoup encheri toutes choſes néceſſaires à l'entretenement de ſa famille, qu'il pourra bien encore faire ſubſiſter ſans ſortir de chez lui, quoiqu'avec néceſſité, mais non plus envoyer ſes enfans dans les Armées pour y ſervir le Roi & ſon Pays, ſelon l'obligation de leur naiſſance.

S'il eſt vrai, comme c'eſt une choſe bien certaine, que le débit de ce qui eſt en commerce parmi les ſujets, diminue à meſure qu'on en augmente les impôts, il pourra arriver que telles augmentations diminueront les droits du Royaume, au lieu de les augmenter.

S'il eſt queſtion de ce qui ſe conſomme dans le Royaume, il eſt certain que lorſque les marchandiſes ſont à un prix raiſonnable, on en achete davantage, & qu'en effet on dépenſe plus, au lieu que ſi le prix en eſt exceſſif, on s'en retranche même les plus néceſſaires.

Si d'autre part il s'agit des denrées qui sortent du Royaume ; il est clair que les Etrangers attirés jusqu'à présent à enlever nos marchandises pour la médiocrité du prix, se pourvoiront ailleurs s'ils y trouvent leur avantage, ce qui laissera bien la France pleine des fruits de la terre, mais dépourvue d'argent ; au lieu que si les impôts sont modérés, la grande quantité de fruits qui seront enlevés par les Etrangers, récompensera la perte qu'on pourroit estimer être causée par la modération des subsides.

Il y a plus, l'augmentation des impôts est capable de réduire un grand nombre des sujets à la fainéantise, étant certain que la plus grande partie du pauvre Peuple & des Artisans employés aux Manufactures, aimeront mieux demeurer oisifs & les bras croisés, que de consommer toute leur vie en un travail ingrat & inutile, si la grandeur des subsides empêchant le débit des fruits de la terre, & de leurs ouvrages, les empêche aussi par même moyen de recevoir celui de la sueur de leur corps.

Pour reprendre le fil de mon discours,

cours, après avoir condamné l'abus des Comptans, & fait voir que l'augmentation est quelquefois nonseulement inutile, mais souvent préjudiciable ; je dis qu'il doit y avoir une proportion Géométrique entre les subsides & les nécessités de l'Etat, c'est-à-dire, qu'on ne doit imposer que ce qui est du tout nécessaire pour la subsistance du Royaume, en sa grandeur & en sa gloire.

Ces derniers mots signifient beaucoup, puisque nonseulement ils font voir qu'on peut lever sur les Peuples ce qui est requis pour conserver le Royaume en quelque état qu'il puisse être, mais qu'on en peut encore tirer ce qui lui peut être nécessaire pour le maintenir avec lustre & réputation.

Cependant il faut bien se donner de garde d'étendre ces dernieres conditions jusqu'à tel point, que la seule volonté du Prince soit sous ce prétexte la régle de ces levées, la raison seule le doit être ; & si le Prince outrepasse les bornes, tirant plus de ses sujets qu'il ne doit, bien qu'en ce cas ils lui doivent obéissance, il en sera responsable devant Dieu, qui lui en demandera un compte exact.

Au reſte, il n'y a point de raiſon politique qui puiſſe ſouffrir qu'on augmente les charges du Peuple, pour n'en retirer aucune utilité, c'eſt cependant s'attirer les malédictions Publiques, qui traînent après elles de grands inconvéniens, étant très-certain que le Prince qui tire plus qu'il ne doit de ſes ſujets, ne fait autre choſe en épuiſant leur amour & leur fidélité, bien plus néceſſaire à la ſubſiſtance des Etats, & à la conſervation de ſa perſonne, que l'or & l'argent, qu'il peut remettre en réſerve dans ſes coffres.

Je ſçais que dans un grand Etat il faut qu'il y ait toujours des deniers en réſerve pour ſubvenir aux occaſions imprévues, mais cette épargne doit être proportionnée à la richeſſe de l'Etat, & à la quantité d'or & d'argent monnoyé qui court dans le Royaume, & ſi elle n'étoit pas faite ſur ce pied, la richeſſe du Prince ſeroit en ce cas ſa pauvreté, puiſque ſes ſujets n'auroient plus de fonds, ſoit pour entretenir le commerce, ſoit pour payer les droits qu'ils doivent légitimement à leur Souverain.

Comme il faut être ſoigneux d'amaſſer

ſer de l'argent, pour ſubvenir aux néceſſités de l'Etat, & religieux à le conſerver, lorſque les occaſions ne ſe préſentent pas à le dépenſer, il faut être liberal à l'employer lorſque le bien public le requiert, & le faire à tems & à propos, autrement le retranchement en telles occaſions coûte ſouvent cher à l'Etat, & fait perdre du tems qu'on ne recouvrera jamais.

On a vu ſouvent des Princes, qui pour conſerver leur argent, ont perdu & leur argent & leurs Etats tout enſemble, & c'eſt choſe certaine que ceux qui dépenſent mal volontiers, dépenſent aſſez ſouvent plus que les autres, parce qu'ils le font trop tard; il ne faut pas peu de jugement pour connoître les heures & les momens les plus importans, & tel eſt capable d'amaſſer, qui pour n'être pas propre à la dépenſe peut cauſer des maux indicibles.

Or, parce que les maximes générales ſont toujours inutiles, ſi on ne ſçait bien les appliquer aux ſujets particuliers; il reſte à voir:

Quel peut être le revenu de ce Royaume.

Quelle peut être ſa dépenſe.

Quelle réſerve de deniers il faut avoir en ſes coffres, & juſqu'à quel point le Peuple peut & doit être ſoulagé.

Le revenu de ce Royaume peut être conſidéré en deux façons.

Ou comme il peut être en tems de Paix, ſans changer l'avance des deniers qui ſe tirent préſentement des Receptes & Fermes Générales, ni faire autre augmentation que celle qui ſe peut; par la réduction au denier ſeize, des vieilles rentes qu'on voudra conſerver, & des gages de certains Officiers, qui ſouffriront plus volontiers la diminution, que la ſuppreſſion de leurs Charges avec rembourſement.

Ou, comme il peut être, en faiſant certains changemens, eſtimés ſi raiſonnables & utiles par ceux à qui j'ai vu manier les Finances, qu'à leur jugement on n'a rien à craindre d'autre oppoſition que celle de la nouveauté.

* Sur le premier pied, l'épargne peut

* Rentes créées ſur la Ville au denier douze. Sel, un million deux cens trenteun mil'e quatre cens onze livres.

Aydes, huit cens cinquante-un mille liv.

peut faire compte de recevoir tous les ans trente-cinq millions, ſelon l'état qui s'enſuit.

De la taille, dix-ſept millions trois cens cinquante mille livres.

De toutes les Gabelles, cinq millions deux cens cinquante mille liv.

Des Aydes, un million quatre cens mille livres.

De la réduction des rentes au denier ſeize, un million.

De la réduction des Tréſoriers de France aux deux tiers de ce qu'ils perçoivent de leurs Charges, laquelle ils ſouffriront volontiers, pourvu qu'ils ſoient aſſurés d'être délivrés des nouvelles taxes deſquelles ils ſont accablés à tous momens, cinq cens cinquante mille liv.

Receptes générales, quatre cens ſoixante-quatorze mille cent quatre-vingt-quatre livres.

Toutes ces rentes ont été conſtituées depuis l'an 1551. juſqu'en 1558.

Du Regne de Henri IV. ni même de Henri III. il n'a été créé aucunes rentes.

Il y a vingt-trois Généralités, en chaque Bureau vingt Officiers qui ſont en tout 552. chacun deſquels ayant mille écus de gages, le tiers d'iceux revient à 552000. liv.

Des Parties Caſuelles, deux millions.

De la Ferme de Bourdeaux, huit cens mille liv.

De trois livres par muid de vin entrant à Paris, ſept cens mille livres.

Des trente ſols anciens, & nouveaux dix ſols de vin, cinq cens trois mille livres.

De la Ferme de quarante-cinq ſols au lieu des Péages, cinq cens trois mille liv.

Des neuf livres dix-huit ſols pour tonneau de Picardie, cent cinquante mille livres.

De la Ferme de Brouage, deux cens cinquante mille liv.

De la Traite-Foraine de Languedoc, épiceries & drogueries de Marſeille, & deux pour cent d'Arles, trois cens quatre-vingt mille liv.

Du tiers Surtaux de Lyon, ſoixante mille liv.

Des cinq groſſes Fermes, deux millions quatre cens mille liv.

Des nouvelles impoſitions de Normandie, deux cens quarante mille liv.

De celles de la Riviere de Loire, deux cens vingt-cinq mille liv.

De la Ferme du Fer, quatre-vingt mille liv.

Des ventes des bois ordinaire, cinq cens cinquante mille liv.

Des Domaines, cinq cens cinquante mille liv.

Sur le ſecond Pied, en déchargeant entierement le Peuple de dix-ſept millions de livres, qui reviennent maintenant aux coffres du Roi des levées de la Taille, la recepte peut monter à cinquante millions, ainſi que l'état ſuivant le juſtifiera clairement.

De l'impôt à mettre ſur le ſel, ſoit ſur les marais, en toutes les Provinces du Royaume, il en peut revenir au Roi, tous frais faits, vingt millions.

Du ſol pour livre de toutes les marchandiſes & denrées du Royaume, douze millions.

Des Aydes, un million quatre cens mille livres.

De la réduction de l'achat des rentes conſtituées à l'Hôtel-de-Ville, ſix millions.

De la Réduction des Tréſoriers de France, cinq cens cinquante mille liv.

Des Parties Caſuelles, deux millions.

De la Ferme de Bourdeaux, dix-huit cens mille livres.

De trois livres pour muid de vin entrant dans Paris, de nouvelle impoſition, ſept cens mille livres.

Des trente ſols anciens, & nouveaux dix ſols d'entrée pour chacun muid de vin à Paris, cinq cens quatre-vingt mille liv.

De la Ferme des quarante-cinq ſols au lieu des Péages & Octrois, cinq cens trente mille livres.

Des neuf livres dix-huit ſols pour tonneaux de Picardie, huit vingt quatorze mille livres.

De la Ferme de Brouage, deux cens cinquante-quatre mille livres.

Epiceries & drogueries de Marſeille, & deux pour cent d'Arles, trois cens quatre-vingt mille livres.

Des Surtaux de Lyon, ſoixante mille livres.

Des cinq Groſſes Fermes, deux millions quatre cens mille livres.

Des nouvelles impoſitions de Normandie, deux cens cinquante mille livres.

De celles de la Riviere de Loire, deux cens vingt-cinq mille livres.

De

De la Ferme du Fer, quatre-vingt mille livres.

Des ventes & des bois ordinaires, cinq cens cinquante mille livres.

Des Domaines, cinq cens cinquante mille livres.

Somme totale, cinquante millions quatre cens quatre-vingt-trois mille livres.

Je ſçai bien que cet établiſſement bien entendu, ſera trouvé juſte & raiſonnable par tous ceux qui auront expérience & capacité en la conduite des Etats.

Entre les divers Surintendans des Finances qui ont été de mon tems, j'en ai vu de plus entendus en ce qui eſt du Fiſc, qui égaloient le ſeul impôt du ſel ſur les marais aux Indes du Roi d'Eſpagne, & qui conſervoient ce ſecret comme le vrai fondement du ſoulagement du Peuple, de la réformation & de l'opulence de l'Etat.

Et en effet, pour peu de ſens qu'ayent les plus groſſiers, ils ſeront contraints de reconnoître qu'on ne ſçauroit eſtimer la décharge, & le contentement qu'auroit le Peuple, s'il lui étoit permis d'uſer du ſel comme du bled, cha-

cun

cun n'en prenant qu'autant qu'il en voudroit & pourroit conſommer.

Il eſt certain que la ſuppreſſion que l'on feroit du grand nombre d'Officiers qui ſont établis pour l'impôt du ſel, & la délivrance des chicaneurs, & de la procédure qu'ils font quelquefois par le devoir de leurs Charges, & ſouvent par malice, pour contraindre les Peuples à prendre le ſel auquel ils ſont impoſés, leur cauſeroient un ſoulagement indicible.

Il eſt certain de plus, qu'on pourroit bien juſtement récompenſer les Provinces, qui juſqu'à préſent ont joui de l'exemtion du ſel, par une telle décharge de Tailles, que ſi à l'avenir ils l'achetoient plus cher qu'ils n'ont fait par le paſſé, la diminution de la Taille ſeroit équipollente à l'augmentation du prix du ſel à laquelle ils ſeroient ſujets, bien qu'ils l'achetaſſent librement.

Il eſt certain encore, que bien que l'on puiſſe dire que la diminution de la Taille ne touche que le Peuple, & que l'augmentation du prix du ſel, que l'on a juſqu'à préſent vendu dans les Provinces exemtes de l'impôt, intéreſſeroit les Eccléſiaſtiques, la Nobleſſe &

& les Exemts; tous recevroient l'effet & la diminution des Tailles, entant que le revenu des Tailles n'étant plus, le revenu des héritages augmenteroit à proportion que les Fermiers qui les font valoir ſeroient déchargés des impôts qui ſont mis ſur les héritages qu'ils tiennent à ferme.

Il eſt certain enfin, que bien que les difficultés d'un tel établiſſement fuſſent grandes, ſi eſt-ce toutefois qu'on pourroit les ſurmonter.

Si après avoir conſideré cet établiſſement du ſel, on examine celui du ſol pour livre, on le trouvera d'autant plus juſte qu'il eſt établi en divers Etats, & qu'il a été déja deux fois réſolu en corps d'Etats ſous le Grand Roi Francois, & en l'Aſſemblée des Notables à Rouen, ſous le Grand Henri d'immortelle mémoire.

Cependant parce que les ſoupçons ſont ſi naturels aux Peuples & aux Communautés, qu'elles établiſſent d'ordinaire leur principale ſureté en leur méfiance, qui les porte toujours à craindre que ce qui leur eſt le plus utile, leur ſoit déſavantageux, & que les grands changemens ſont quaſi toujours ſujets

à

à des ébranlemens fort périlleux ; au lieu de conſeiller un tel établiſſement, j'oſe en détourner, & le fais d'autant plus hardiment, que telles nouveautés ne doivent jamais être entrepriſes, ſi elles ne ſont abſolument néceſſaires.

Or, tant s'en faut que la France ſoit en ce terme, qu'au contraire j'eſtime beaucoup plus aiſé de rendre le Peuple à ſon aiſe, & mettre l'Etat en opulence, ſans avoir recours à tels expédiens, qu'en les pratiquant, vu que bien qu'il ne s'y trouve aucune difficulté qui ne puiſſe être ſurmontée, il y en a ſans doute de beaucoup plus grandes, de recourir à de tels changemens.

Pour vérifier cette propoſition, il ne faut autre choſe qu'examiner la dépenſe dont on pourra ſe contenter en tems de paix, & voir quel profit on pourra tirer de l'épargne que le tems permettra de faire.

La ſureté & la grandeur de ce Royaume ne peuvent ſouffrir les dépenſes de la guerre, moindre que le projet porté ci-deſſus, il faut faire état qu'elles reviendront à près de douze millions.

La dépenſe des Garniſons ordinaires, qui

qui revient tous les ans à trois millions, pourroit être ſupprimée, tant parce que la plus grande partie des gens de guerre qui ſeront lors entretenus avec l'Etat, entreront en garniſon dans les Places, que parce que la plus grande partie des ſuſdits trois millions ne ſort de la bourſe du Roi, que pour entrer en celle des Gouverneurs particuliers, qui d'ordinaire ne tiennent que dix hommes lorſqu'ils en doivent avoir cent.

Mais étant difficile qu'il n'y ait quelques Places Privilégiées & de telle importance, qu'on ne peut refuſer à ceux qui en ſont Gouverneurs, quelques Garniſons particulieres, dont ils puiſſent d'autant mieux répondre, qu'ils les choiſiront à leur gré ; il faut, à mon avis, retrancher les deux tiers de cette dépenſe, pour la réduire à un million.

La dépenſe de la Mer de Ponant & de Levant, ne ſçauroit être moindre que de deux millions cinq cens mille livres, ainſi qu'il paroît par les Actes particuliers qui en ſont dreſſés.

Celle de l'Artillerie reviendra à ſix cens mille livres.

Celle des Maiſons du Roi, de la Reine,

Reine, de Monſieur, à trois millions cinq cens mille livres.

Les penſions des Suiſſes, du payement deſquelles on ne peut honorablement s'exemter, ſont de quatre cens mille livres.

Les Bâtimens couteront trois cens mille livres.

Les Ambaſſadeurs, deux cens cinquante mille livres.

Les Fortifications, ſix cens mille livres.

On pourroit retrancher entierement toutes les penſions qui coûtent au Roi quatre millions, mais d'autant qu'il eſt impoſſible de paſſer d'une extrémité à l'autre ſans milieu, & qu'on n'eſt pas accoutumé en France à réſiſter aux importunités, lors même qu'elles ſont les plus injuſtes; je croi qu'il faut ſe contenter de les réduire à la moitié: ce qui eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il eſt avantageux au Public, que l'oiſiveté de la Cour ne trouve point de récompenſes, & qu'elles ſoient toutes attachées aux périls de la guerre, partant les penſions & appointemens ne ſeront employés à l'avenir que pour deux millions.

Les

Les Ordinaires du Roi, cinquante mille livres.

Les Acquits patens quatre cens mille livres.

Les parties inopinées & les voyages, deux millions.

Les non-valeurs, cent cinquante mille livres.

Le comptant du Roi, trois cens mille livres.

Toutes ces dépenſes ne reviennent qu'à vingt-cinq millions, qui étant tirés de trente-cinq, à quoi monte la recepte; il en reſtera dix, leſquels de la premiere année ſeront employés à la diminution des Tailles.

Le vrai moyen d'enrichir l'Etat, eſt de ſoulager le Peuple, & de décharger l'un & l'autre de ſes Charges, en diminuant celles de l'Etat, on peut diminuer les Tailles, & non autrement; & pourtant c'eſt la principale fin qu'on ſe doit propoſer dans le Réglement de ce Royaume.

* Pour bien prendre ſes meſures en une

* De quarante-quatre millions, à quoi reviennent toutes les diverſes natures de levées qui ſe tirent du Peuple, en vertu du Brevet de la

une affaire ſi importante, il faut ſçavoir que bien que toutes les levées qui ſe font en ce Royaume, reviennent à près de quatre-vingt millions, il y en a plus de quarante-cinq en Charges, ſur leſquels

Taille il y en a vingt ſix millions, qui s'employent au payement des Charges conſtituées ſur la Taille, qui conſiſtent en rentes ou en gages & taxation d'Offices ou en droits qui leur ont été engagés.

Bien que la Ferme des Aydes produiſe tous les ans quatre millions, il n'en revient à l'épargne que 400. mille livres. Les Rentes, Gages, Taxations & Droits engagés ſur leſdites Aydes conſomment le reſte, qui eſt de plus de 3. millions & demi.

Bien qu'on tire de toutes les Gabelles près de 19. millions, il n'en revint à l'épargne que 5. millons 500. tant de mille livres, parce que le reſte qui revient à près de 13. millions, eſt employé au payement des rentes créées ſur leſdites Gabelles, ou à celui des gages, taxations & droits des Officiers des Greniers à Sel, ou des gages du Parlement de Paris, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Grand Conſeil ou Sécretaires du Roi.

Bien que toutes les autres Fermes de l'Etat produiſent 12. Millions, il n'en revient que dix au Roi, parce qu'il en faut rabattre plus de deux millions affectés au payement de quelques Rentes, gages d'Officiers, Taxations & Droits aliénés.

leſquels on peut faire un ſi bon ménage, qu'au lieu qu'on peut dire maintenant que leſdites Charges ſont la ruine du Roi; j'oſe avancer que de-là viendra ſon ſoulagement & ſon opulence.

Beaucoup eſtimeront ſans doute, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'Etat fût déchargé de tout ce faix, mais parce qu'il eſt impoſſible de faire ſubſiſter un grand Corps ſans diverſes dépenſes abſolument néceſſaires à ſon entretien, comme le poids de toutes ces Charges enſemble ne peut être ſupporté par l'Etat, la ſuppreſſion entiere ne peut être deſirée avec raiſon.

On peut propoſer trois moyens pour la diminution deſdites charges.

Le premier eſt l'imputation de la trop grande jouiſſance que les particuliers ont fait des deniers du Roi ſur le fonds qu'ils ont déboursé pour acquérir les rentes, les Offices & les droits dont ils jouiſſent.

Je ſçai qu'il n'y auroit pas grande peine à dépoſſéder par ce moyen quelques particuliers des rentes & des droits qu'ils reçoivent, & qu'il ne faudroit faire qu'une bonne ſupputation des deniers qu'ils ont perçus, dans laquelle

quelle outre l'intérêt permis par les Ordonnances, on trouveroit ſans doute le rembourſement du prix de leur engagement.

Mais quand la juſtice de cet expédient ne pourroit être conteſtée, la raiſon ne permettra pas de s'en ſervir, parce que ſa pratique ôteroit tout moyen à l'avenir de trouver de l'argent dans les néceſſités de l'Etat, quelque engagement qu'on voulût faire.

Il eſt important de bien remarquer à ce propos, que telle choſe peut bien n'être pas contre la Juſtice, qui ne laiſſeroit pas d'être contre la raiſon d'une bonne Politique, & qu'il faut bien ſe donner de garde d'avoir recours à des expédiens, qui ne violant pas la raiſon, ne laiſſeroient pas de violer la foi publique.

Si quelqu'un dit que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers, en avouant ſa propoſition, je le prie de conſidérer qu'en la diſcuſſion de ce point, ces différentes natures d'intérêts n'entrent point en balance, mais que les publics ſont ſeulement contrepeſés par d'autres de même nature, & qu'ainſi que le futur a bien plus

plus d'étendue que le préſent, qui paſſe en un inſtant; les intérêts qui regardent l'avenir, doivent par raiſon être plus conſidérés que ceux du préſent, contre la coutume des hommes ſenſuels, qui préférent ce qu'ils voyent de plus près, parce que la vue de leur raiſon n'a pas plus d'étendue que celle de leurs ſens.

Si l'on garde en ce point la foi publique, ainſi que je l'eſtime tout-à-fait néceſſaire, l'Etat en ſera beaucoup plus ſoulagé qu'il ne ſeroit, quand même on ſupprimeroit une partie de ſes Charges ſans nouvelles Finances, en ce qu'il demeurera maître des bourſes des particuliers en toutes occaſions, & ne laiſſera pas d'augmenter conſidérablement ſon revenu.

Le ſecond moyen pour diminuer les Charges du Royaume, conſiſte en leur rembourſement ſur le pied de la Finance actuellement débourſée par les particuliers; mais la vérification en ſeroit difficile, vu que pour faciliter le débit de ce que la néceſſité de l'Etat a contraint d'aliéner, on a ſouvent donné au denier quatre, ce qui paroît engagé au denier ſix.

Ce moyen juſte en ſoi-même, ne peut être pratiqué ſans donner prétexte à beaucoup de plaintes, quoique mal fondées.

Le troiſiéme moyen pour la diminution des Charges de l'Etat, conſiſte à rembourſer celles qui ne ſeront pas néceſſaires, au même prix qu'elles ſe débitent entre les particuliers, rembourſant ſur ce pied les propriétaires des Offices des rentes & des droits qu'on voudra ſupprimer; ils ne recevront aucun préjudice, & le Roi ne ſe prévaudra pas de l'avantage commun qu'il a, à des particuliers qui peuvent ſe libérer à la charge de leurs dettes, lorſqu'ils ont le moyen de les payer au même prix qu'elles ſe vendent ordinairement.

Ce moyen qui eſt le ſeul qui peut & qui doit être pratiqué, peut produire ſon effet en diverſes façons ou en longues années, par le ſeul ménage de la jouiſſance des Charges, ou en une ſeule, moyennant une ſomme immenſe de deniers, qu'il faudroit avoir comptant pour le ſupplément d'un fonds extraordinaire.

L'impatience naturelle à notre Nation

tion, ne donnant pas lieu d'eſpérer que nous puiſſions perſévérer quinze & vingt années en une même réſolution; la premiere voie qui requerroit autant de tems, n'eſt aucunement recevable.

Le grand fonds qu'il faudroit pour rembourſer tout à la fois des Charges auſſi immenſes que ſont celles de l'Etat, fait que la propoſition de cette ſeconde voie ſeroit auſſi ridicule qu'impoſſible, ainſi la troiſiéme reſte ſeule pratiquable.

Pour s'en ſervir avec tant de juſtice que l'on ne s'en puiſſe plaindre, il faut conſidérer les Charges qu'on voudra ſupprimer ſur trois pieds différens, ſuivant le divers cours de leur débit.

* Les premieres rentes conſtituées ſur la Taille qui ſe vendent d'ordinaire au denier cinq, ne doivent être conſidérées, ni rembourſées que ſur ce

(* La plus grande partie des rentes conſtituées ſur la Taille, depuis 1612. ſont encore à préſent entre les mains des Partiſans, de leurs Héritiers, ou de ceux à qui ils les ont tranſportées, & ils les ont acquiſes à ſi bas prix, qu'ils en attendent à toute heure le retranchement, qui leur ſeroit bien moins avantageux que le rembourſement au prix courant.)

pied, ſelon lequel leur propre jouiſſance en fait le rembourſement entier en ſept années & demie.

Les autres rentes conſtituées ſur la Taille depuis la mort du feu Roi, qui ſe payent ou dans les Elections ou dans les Recettes Générales, doivent être rembourſées ſur le pied du denier ſix, parce que c'eſt leur débit, ſur lequel leur jouiſſance ne peut faire leur rembourſement qu'en huit ans & demi.

Les Offices des Elections avec gages, taxations des Offices & autres droits qui leur ſont attribués, doivent être rembourſés ſur le pied du denier huit, qui eſt le prix ordinaire de telles Charges.

* La raiſon oblige à prendre un même pied pour le rembourſement des Charges conſtituées ſur les Aydes, ſur toutes les Gabelles, ſur les cinq Groſſes Fermes, ſur la Foraine de Languedoc,

(* Les nouvelles rentes établies ſur les Aydes, ne ſe vendent qu'au denier ſept, & il y en a pour deux millions.

Les nouvelles rentes ſur les Gabelles ſe vendent au denier ſept & demi; & il y en a pour cinq millions deux cens ſoixante mille livres.)

doc & de Provence, ſur la Douane de Lyon, ſur le Convoi de Bourdeaux, Coutume de Bayonne, Ferme de Brouage, & tels rembourſemens ne peuvent être faits par la ſeule jouiſſance, qu'en onze années.

Je ſçai bien qu'il ſe vend tous les jours des rentes de cette nature à moindre prix que le denier huit; mais j'en propoſe le rembourſement ſur ce pied pour la ſatisfaction des particuliers, eſtimant que ſi en une affaire de telle importance il doit y avoir de la léſion, il vaut mieux qu'elle tombe ſur le Roi que ſur eux.

Le pied de tous les rembourſemens que l'on peut faire, étant juſtement établi, il faut conſidérer qu'il y a certaines Charges ſi néceſſaires en ce Royaume, ou engagées à ſi haut prix, qu'on ne les met pas entre celles, au rembourſement deſquelles on doit penſer, par la voie qui ſe propoſe maintenant.

Tels ſont les gages des Parlemens & autres Cours Souveraines, des Préſidiaux & Siéges Royaux, des Secrétaires du Roi, des Tréſoriers de France, & des Receveurs Généraux.

Ce n'eſt pas que j'eſtime qu'il ne faille faire aucune ſuppreſſion en ce genre d'Office, je ſuis bien éloigné de cette penſée ; mais pour procéder avec ordre à la diminution des Charges du Royaume, la raiſon veut qu'on commence par le rembourſement de celles qui ſont à meilleur prix, & qui ſont incommodes au Public.

En cette conſidération, je préfére la ſuppreſſion des rentes établies ſur les Tailles, & celle de beaucoup de Charges d'Elus à toute autre.

Celle des rentes de cette nature à cauſe de leur bas prix, & celle des Elus, parce que ces Officiers ſont la vraie ſource de la miſere du Peuple, tant à cauſe de leur grand nombre qui eſt ſi exceſſif, qu'il fait plus de quatre millions en exemts, que pour leurs malverſations ſi ordinaires, qu'à peine y a-t'il un Elu qui ne décharge ſa Paroiſſe, que beaucoup tirent de celles qui leur ſont indifférentes, & qu'il s'en trouve de ſi abandonnés, qu'ils ne craignent point de ſe charger de crimes, en augmentant à leur profit les impoſitions à la charge du Peuple.

Cette même conſidération eſt la ſeule

le qui m'empêche maintenant de parler de la ſuppreſſion de beaucoup d'Offices de Judicature, dont la multitude eſt inutile, leur prix étant auſſi extraordinaire que leurs gages ſont petits ; ce ſeroit un mauvais ménage que d'y toucher par la néceſſité préſente. Quand on voudra en diminuer le nombre, le moyen de parvenir à cette fin, ſera de faire un ſi bon réglement de la Paulette, que les Offices étant réduits à un prix modéré, le Roi puiſſe lorſqu'ils viendront à vacquer, les rembourſer aux propriétaires, & les ſupprimer tout enſemble.

Je ne comprens point encore dans le nombre des ſuppreſſions, les Colléges des Secrétaires du Roi, les Bureaux des Tréſoriers de France, & les Receveurs Généraux, non à raiſon de la modicité de leurs émolumens, qui ſont aſſez bons, mais à cauſe de leur Finance, qui n'eſt pas petite.

Je n'y mets point auſſi les vieilles rentes qui ont été créées du tems des Prédéceſſeurs de V. M. & qui ſe payent au Bureau de la Ville de Paris, tant parce que l'actuelle Finance débourſée par les Acquéreurs, eſt plus grande que

celle de tous les autres, que parce qu'il eſt bon que les intérêts des particuliers ſoient en quelque façon mêlés avec ceux de leur Souverain, que parce qu'enfin elles ſont paſſées à diverſes Religions, Hôpitaux & Communautés, à la ſubſiſtance deſquelles elles ſont néceſſaires, & qu'ayant été diverſes fois partagées dans les familles, il ſemble qu'elles y ayent fait ſouche, & qu'on ne les en puiſſe tirer ſans troubler leur établiſſement.

Cependant pour n'oublier aucun ménage qui ſe puiſſe faire avec raiſon à l'avantage de l'Etat, je dois remarquer deux choſes en ce lieu.

La premiere, eſt que le Bureau des Tréſoriers de France ſubſiſtant, on peut profiter d'un tiers de leurs gages, étant certain qu'ils ſe trouveront bien traités en la réformation générale du Royaume, ſi en les aſſurant de ne plus leur impoſer de nouvelles taxes, on réduit leurs gages aux deux tiers de ceux qu'ils ont eu par le paſſé, & par leur premiere création.

La ſeconde, eſt qu'en ne ſupprimant pas les rentes établies ſur la Maiſon de Ville, du tems du feu Roi, qui ſont toutes

toutes créées au denier douze, ce qui ſe fera avec d'autant plus de juſtice, que les particuliers n'en conſtituent qu'au denier dix-huit, les propriétaires deſdites rentes conſtituées ſur la Ville, ſe prévaudront par la grace du Roi de deux deniers, en la jouiſſance de celle qu'ils auront de cette nature.

Et comme ils trouveront en cela leur avantage, le Roi y trouvera le ſien, en ce que les Rentes dont l'Etat ſera chargé ſeront de meilleur débit que celles des particuliers, ſuppoſé qu'on ſoit exact à les payer ſans diminution, ainſi qu'on y eſt obligé, & qu'on le doit faire pour l'intérêt public.

Pour ſatisfaire, tant au payement de ces rentes qu'aux gages de pluſieurs Officiers, ou abſolument néceſſaires, ou du moins non ſupprimables dans les tems préſens, j'eſtime que de quarante-cinq millions dont ce Royaume eſt maintenant chargé, il faut ſe contenter d'en ſupprimer trente, laiſſant le reſte pour l'acquit des Charges qui demeureront.

* Des trente millions à ſupprimer,

(* Les Rentes dont le prix courant eſt au

il y en a près de ſept dont le rembourſement ne devant être fait qu'au denier cinq, la ſuppreſſion s'en fera dans ſept années & demie, par la ſeule jouiſſance.

Des autres vingt-quatre, il s'en trouvera encore autant, qui ne devant être rembourſés qu'au denier ſix, qui eſt le prix courant de telles Charges, ils pourront être ſupprimés en huit années & demie, par la ſeule jouiſſance.

Mais parce qu'ainſi que je l'ai repréſenté ci-deſſus, les deſſeins de longue haleine ne ſont pas les plus ſûrs en ce Royaume, & qu'en cette conſidération il eſt expédient de réduire toutes les ſuppreſſions qu'on voudra faire à un nombre d'années, qui n'excéde pas la portée de notre patience; pour faire que tous les rembourſemens qu'on entreprendra,

denier cinq, montent juſtement à ſix millions huit cens douze mille livres; ſçavoir, ſix millions qui ont été conſtitués des huit millions aliénés ſur les Tailles au mois de Février 1634. quatre cens quinze mille liv. conſtitués par le Sieur Gaillard & ſes Aſſociés au mois de Janvier 1634. & cent douze mille liv. conſtituées par Edit du mois de Mars de la même année, par les créanciers de Moyſſel & Payen;

treprendra, s'accompliſſent dans le même tems que les rentes qui ſe débitent au denier cinq ſe ſupprimeront par leur propre jouiſſance, il faut faire un fonds extraordinaire de la valeur d'un ſixiéme du prix courant deſdites rentes, qui revient juſtement à ſept millions, une fois payés, pour la ſuppreſſion d'autant de revenu.

Pour achever la ſuppreſſion des trente millions propoſés, il en reſte encore ſeize à rembourſer, qui le doivent être ſur le pied du denier huit, parce que c'eſt le prix courant de leur débit.

Or, parce que le rembourſement de ces ſeize millions, ne ſçauroit être fait qu'en douze années par leur propre jouiſſance, & qu'il eſt à propos de racourcir ce tems, pour réduire cette ſuppreſſion en ſept années, ainſi que celle des quatorze millions précédens, il faut de huit parts en ſuppléer trois par fonds extraordinaires, leſquels reviennent à quarante-huit millions.

Bien que la grandeur de cette ſomme ſoit capable d'étonner d'abord, ceux qui ſçavent la facilité des affaires de cette nature en ce Royaume, ne douteront pas qu'elle ne ſoit d'autant plus

facile à trouver, qu'il ne la faut fournir qu'en ſept années.

Et la paix ne ſera pas plutôt établie, que l'uſage des Partis ordinaires en ce tems pour trouver de l'argent étant aboli, ceux qui ſe ſeront nourris en cette nature d'affaires ne pouvant perdre en un inſtant leurs premieres habitudes, convertiront volontiers toute leur induſtrie à défaire ce qu'ils auront fait par les mêmes voies dont ils ſe ſont ſervis pour l'établir premierement ; c'eſt-à-dire, à éteindre & ſupprimer, en vertu des partis qu'ils feront, à cet effet, les rentes, les droits & les Offices, de la création deſquelles ils auront été auteurs en vertu d'autres partis.

Ainſi le Royaume peut être ſoulagé en ſept années, de trente millions des Charges ordinaires qu'il porte maintenant.

Le Peuple déchargé effectivement des vingt-deux millions de tailles, qui eſt maintenant la moitié de ce qu'il porte, le revenu du Royaume ſe trouvera de cinquante-ſept millions, ainſi que l'Etat ſuivant le juſtifie.

RE-

RECETTE.

Des Tailles, vingt-deux millions.

Des Aydes, quatre millions.

De toutes les Gabelles, dix-neuf millions.

De toutes les autres Fermes, douze millions.

Total, cinquante-ſept millions.

Deſquels ayant ôté vingt-ſept millions qui entreront tous les ans à l'Epargne, cette ſomme doit être eſtimée ſi notable, qu'il n'y a aucun Etat en la Chrétienté qui en tire la moitié, ſes Charges préalablement acquittées.

Si enſuite de ces ſuppreſſions, qui aſſujettiront beaucoup de gens au payement des Tailles, ſans qu'ils s'en puiſſent plaindre, on ſupprime encore tous les Offices qui s'exercent par matricule ou par ſimple Commiſſion ; ſi on régle le nombre des Notaires, non-ſeulement Royaux, mais des Juriſdictions ordinaires, on procurera un ſoulagement indicible au Peuple, tant parce qu'on le délivrera par ce moyen d'autant de ſangſues qu'on lui ôtera de telles gens, que parce qu'en outre y

ayant

ayant plus de cent mille Officiers à retrancher de cette nature, ceux qui se trouveront destitués de leur emploi ordinaire, seront contraints de prendre celui de la guerre, du commerce ou du labourage.

Si l'on réduit ensuite toutes les exemtions à la Noblesse & aux Commensaux de la Maison du Roi, il est certain que les Villes, les Communautés exemtes, les Cours Souveraines, les Bureaux des Trésoriers de France, les Elections, les Greniers à Sel, les Offices des Eaux & Forêts, du Domaine & des Decimes, les Intendans & Receveurs des Paroisses, faisant plus de cent mille Exemts, déchargeront les Peuples de plus de la moitié de leurs Tailles; étant encore certain que les plus riches sujets aux plus grands Taux, sont ceux qui s'exemtent au prix de leurs bourses.

Je sçais bien qu'on dira qu'il est aisé de faire de tels projets, semblables à ceux de la République de Platon, qui belle en ses idées, est une chimere en effet.

Mais j'ose assurer que ce dessein est nonseulement si raisonnable, mais si aisé

aisé à exécuter, que si Dieu fait la grace à V. M. d'avoir bien-tôt la paix, & de la conserver à ce Royaume avec ses serviteurs, dont je m'estime l'un des moindres, au lieu de laisser cet avis par Testament, j'espére de le pouvoir accomplir.

SECTION VIII.

Qui montre en peu de mots, que le dernier point de la puissance des Princes doit consister en la possession du cœur de leurs sujets.

LEs Finances étant ménagées selon qu'il est porté ci-dessus, le Peuple se trouvera tout-à-fait soulagé, & le Roi sera puissant par la possession du cœur de ses sujets, qui considérant le soin qu'il aura de ses biens, seront portés à l'aimer par leur propre intérêt.

* Les anciens Rois ont fait un état si particulier du cœur de leurs sujets, que quelques-uns ont estimé qu'il valoit

[* Philippe de Valois.]

loit mieux par ce moyen être Roi des François que de la France.

Et en effet cette Nation a été autrefois reconnue ſi paſſionnée par ſes Princes, qu'il ſe trouve des Auteurs * qui la louent d'être toujours prête à répandre ſon ſang, & dépenſer ſon bien pour le ſervice & pour la gloire de l'Etat.

† Sous les Rois de la premiere, ſeconde & troiſiéme Race, juſqu'à Philippe le Bel, le tréſor des cœurs a été le ſeul bien public qui ſe conſervoit en ce Royaume.

Je ſçais bien que les tems paſſés n'ont point de rapport ni de proportion au préſent, que ce qui a été bon en un ſiécle, n'eſt pas ſouvent permis en un autre.

Mais bien qu'il ſoit certain que le tréſor

(* Ammian Marcellin, Liv. 16. & 17.)

(† Cette Politique étoit fondée au dire d'un grand Prince, qui pour être privé de la vraie lumiere qui conſiſte en la foi, ne laiſſoit pas de voir ſi clair par celle de la raiſon, qu'il eſtimoit ne pouvoir jamais manquer d'argent dans ſes néceſſités, puiſqu'il étoit aimé de ſes Peuples, qui en avoient pour lui.)

Cyrus. Xenophon, Liv. 5. de ſon inſtitution.

tréſor des cœurs ne peut ſuffire maintenant, c'eſt choſe auſſi très-aſſurée, que celui de l'or & de l'argent eſt preſque inutile ſans ce premier, l'un & l'autre ſont néceſſaires, & qui n'en aura qu'un, ſera néceſſiteux dans l'abondance.

CHAPITRE II.

Qui conclut cet ouvrage, faiſant connoître que tout le contenu en icelui ſera inutile, ſi les Princes & leurs Miniſtres ne ſont ſi attachés au Gouvernement de l'Etat, que n'omettant aucune choſe de ce à quoi leur charge les aſtreint, ils n'abuſent pas de leur puiſſance.

POUR terminer heureuſement cet ouvrage, il ne me reſte qu'à repréſenter à V. M. que les Rois étant obligés à faire beaucoup plus de choſes comme Souverains, que comme particuliers, ils ne peuvent ſe diſpenſer ſi peu de leur devoir, qu'ils ne commettent plus de fautes par omiſſion, qu'un particulier ne ſçauroit faire par commiſſion.

Il eſt ainſi de ceux ſur leſquels les Souverains ſe déchargent d'une partie du faix de leur Empire, que cet honneur les aſtreint aux mêmes obligations auſquelles les Souverains ſont tenus.

Les uns & les autres conſiderés comme perſonnes privées, ſont ſujets aux mêmes fautes, comme tous les autres hommes, mais ſi on a égard à la conduite du Public, dont ils ſont chargés, ils ſe trouveront ſujets à beaucoup d'autres, vu qu'en ce ſens ils ne ſçauroient omettre ſans pécher, ce à quoi ils ſont obligés par leur miniſtére.

En cette conſidération, tel peut être bon & vertueux, comme particulier, qui ſera mauvais Magiſtrat & mauvais Souverain, par le peu de ſoin qu'il aura de ſatisfaire aux obligations de ſa Charge.

En un mot, ſi les Princes ne font tout ce qu'ils peuvent pour régler les divers ordres de leur Etat:

S'ils ſont négligens au choix d'un bon conſeil, s'ils en mépriſent les avis ſalutaires:

S'ils n'ont un ſoin particulier de ſe rendre tels, que leur exemple ſoit une voix parlante:

S'ils

S'ils ſont pareſſeux à établir le regne de Dieu, celui de la raiſon & celui de la juſtice tout enſemble:

S'ils manquent à protéger les innocens, à récompenſer les ſignalés ſervices qui ſont rendus au Public, & à châtier les déſobéiſſances & les crimes qui troublent l'ordre de la diſcipline, & la ſureté des Etats:

S'ils ne s'appliquent pas autant qu'ils doivent, à prévoir & à prévenir les maux qui peuvent arriver, & à détourner par de ſoigneuſes négociations les orages, que des nuës amenent aiſément ſouvent de plus loin qu'on ne penſe:

Si la faveur les empêche de bien choiſir ceux qu'ils honorent des grandes Charges, & des principaux Emplois du Royaume:

S'ils ne tiennent puiſſamment la main à établir l'Etat en la puiſſance qu'il doit être:

Si en toutes occaſions ils ne préférent les intérêts publics aux particuliers, quoiqu'ils ſoient bien vivans d'ailleurs, ils ſe trouveront beaucoup plus coupables que ceux qui tranſgreſſent actuellement les Commandemens & les Loix de Dieu, étant certain qu'omettre

Il eſt ainſi de ceux ſur leſquels les Souverains ſe déchargent d'une partie du faix de leur Empire, que cet honneur les aſtreint aux mêmes obligations auſquelles les Souverains ſont tenus.

Les uns & les autres conſiderés comme perſonnes privées, ſont ſujets aux mêmes fautes, comme tous les autres hommes, mais ſi on a égard à la conduite du Public, dont ils ſont chargés, ils ſe trouveront ſujets à beaucoup d'autres, vu qu'en ce ſens ils ne ſçauroient omettre ſans pécher, ce à quoi ils ſont obligés par leur miniſtére.

En cette conſidération, tel peut être bon & vertueux, comme particulier, qui ſera mauvais Magiſtrat & mauvais Souverain, par le peu de ſoin qu'il aura de ſatisfaire aux obligations de ſa Charge.

En un mot, ſi les Princes ne font tout ce qu'ils peuvent pour régler les divers ordres de leur Etat:

S'ils ſont négligens au choix d'un bon conſeil, s'ils en mépriſent les avis ſalutaires:

S'ils n'ont un ſoin particulier de ſe rendre tels, que leur exemple ſoit une voix parlante:

S'ils

S'ils ſont pareſſeux à établir le regne de Dieu, celui de la raiſon & celui de la juſtice tout enſemble:

S'ils manquent à protéger les innocens, à récompenſer les ſignalés ſervices qui ſont rendus au Public, & à châtier les déſobéiſſances & les crimes qui troublent l'ordre de la diſcipline, & la ſureté des Etats:

S'ils ne s'appliquent pas autant qu'ils doivent, à prévoir & à prévenir les maux qui peuvent arriver, & à détourner par de ſoigneuſes négociations les orages, que des nuës amenent aiſément ſouvent de plus loin qu'on ne penſe:

Si la faveur les empêche de bien choiſir ceux qu'ils honorent des grandes Charges, & des principaux Emplois du Royaume:

S'ils ne tiennent puiſſamment la main à établir l'Etat en la puiſſance qu'il doit être:

Si en toutes occaſions ils ne préférent les intérêts publics aux particuliers, quoiqu'ils ſoient bien vivans d'ailleurs, ils ſe trouveront beaucoup plus coupables que ceux qui tranſgreſſent actuellement les Commandemens & les Loix de Dieu, étant certain qu'omettre

mettre ce à quoi on eſt obligé, & commettre ce qu'on ne doit pas faire eſt une même choſe.

Je dois encore repréſenter à V. M. que ſi les Princes & ceux qui ſont employés ſous eux aux premieres Dignités du Royaume, ont de grands avantages ſur les particuliers, ils poſſédent un bénéfice à titre bien onéreux, puiſque nonſeulement ils ſont ſujets par omiſſion aux fautes que j'ai marquées, mais qu'il y en a même encore pluſieurs autres de commiſſion qui leur ſont particulieres.

S'ils ſe ſervent de leur puiſſance pour commettre quelque injuſtice ou quelque violence, qu'ils ne peuvent faire comme perſonnes privées, ils font par commiſſion un péché de Prince & de Magiſtrat, dont leur ſeule autorité eſt la ſource, & duquel le Roi des Rois leur demandera au jour du Jugement un compte très-particulier.

Ces deux divers genres de fautes particulieres aux Princes & aux Magiſtrats, leur doivent donner à penſer qu'elles ſont bien d'un autre poids que celles des particuliers; parce que comme cauſes univerſelles, elles influent leurs

leurs déſordres à tout ce qui leur étant ſoumis, reçoit impreſſion de leur mouvement.

Beaucoup ſe ſauveroient comme perſonnes privées, qui ſe damnent en effet comme perſonnes publiques.

Un des plus Grands Rois de nos voiſins, reconnoiſſant cette vérité en mourant, s'écria, qu'il ne craignoit pas tant les péchés de Philippe, qu'il appréhendoit ceux du Roi.

Sa penſée étoit vraiement pieuſe, mais il eût été bien plus utile à ſes ſujets & à lui-même, qu'il l'eût eue devant les yeux au fort de ſa grandeur & de ſon adminiſtration, que lorſqu'en connoiſſant l'importance, il ne pouvoit plus en tirer le fruit néceſſaire à ſa conduite, bien qu'il le pût recevoir pour ſon ſalut.

Je ſupplie Votre Majeſté de penſer dès à cette heure à ce que ce Grand Prince ne penſa, peut-être, qu'à l'heure de ſa mort, & pour l'y convier par exemple, autant que par raiſon, je lui promets qu'il ne ſera jour de ma vie, que je ne tâche de me mettre en l'eſprit ce que j'y devrois avoir à

l'heure

l'heure de ma mort, ſur le ſujet des affaires publiques, dont il lui plaît ſe décharger ſur moi.

FIN.

OB-

OBSERVATIONS
HISTORIQUES
SUR
LE TESTAMENT POLITIQUE
DU CARDINAL
DE RICHELIEU.

Premiere Partie, Chapitre I. pag. 51 de la quatriéme édition de JEAN VAN DUREN, en 1749.

SUR CES MOTS.

L'Eloignement du Duc de la Valette, quoique volontaire & non forcé, me donnant lieu de le mettre en cette Claſſe; je ne puis ne pas repréſenter que peu de tems auparavant qu'il ſollicitât Monſieur votre frere & le Comte de Soiſſons de tourner vos armes, dont ils avoient pour lors le Commandement contre votre Perſonne,

Votre

Votre Majeſté l'avoit honoré de la qualité de Duc & Pair ; je ne puis me diſpenſer d'ajouter enſuite, que pour le lier davantage à votre ſervice, vous aviez trouvé bon qu'il prît liaiſon avec ceux qui en étoient tout-à-fait inſéparables ; & qu'en conſidération de mon alliance, vous aviez accordé la ſurvivance du Gouvernement de Guyenne, & augmenté ſa Charge de Colonel de l'Infanterie, de 30000 livres de revenu. Je puis dire de plus, que le pardon que Votre Majeſté lui accorda par une bonté extraordinaire, d'un crime ſi ſale & ſi honteux, avéré par la bouche de deux Princes irréprochables en cette occaſion, ne put empêcher que ſa foibleſſe & ſa jalouſie contre le Prince de Condé & l'Archevêque de Bourdeaux, ou le deſſein qu'il avoit de traverſer la proſpérité de vos affaires, ne lui fiſſent perdre beaucoup d'honneur, en perdant l'occaſion de prendre Fontarabie, lorſque les ennemis ne pouvoient plus la défendre.

OBSERVATION.

Les Miniſtres les plus ſages ont bien de la peine à ſe défendre de l'orgueil. Ici

Ici le Cardinal parle au Roi ſon bienfaiteur & ſon Maître. Le Duc de la Valette, dont il parle, avoit eu l'honneur à ſon premier mariage d'épouſer * Gabrielle de Bourbon, légitimée de France, ſœur du Roi, qui par cette raiſon le traita toujours de ſon frere, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. Le Cardinal croit pourtant beaucoup faire pour lui, & le rendre éternellement fidéle, quand il ne l'auroit jamais été, en lui donnant Mademoiſelle de Pont-Château ſa niéce, à la mode de Bretagne.

Mais il ne faut pas examiner les grands hommes à la rigueur. On ne s'arrêteroit pas ſur cet endroit, ſi l'on n'avoit à redreſſer quelques circonſtances eſſentielles de l'hiſtoire qu'on ſçait d'original.

Pour cela il faut remonter plus haut, n'étant preſque pas poſſible de faire entendre l'éloignement volontaire du Duc de la Valette, & quelle a été, ou ſon innocence, ou ſa faute, ſans expliquer un peu en quel état ſe trouvoit alors

* Fille de Henri IV. & de la Ducheſſe de Verneuil.

toute ſa Maiſon, ſoit auprès du Roi, ſoit avec le Miniſtre. Ce récit qui ſera un peu long peut-être, & qui ſemblera quelquefois s'écarter du ſujet, y reviendra toujours, & aura, ſi je ne ſuis fort trompé, des endroits curieux & remarquables.

Jean-Louis de la Valette, que nous appellons communément le vieux Duc d'Eſpernon, & qui fut le premier de ce nom-là, pere du Duc de la Valette dont j'ai à parler, étoit né avec beaucoup de fierté & de hauteur. Une grande & éclatante fortune faite en peu de tems, ne lui avoit pas abaiſſé le courage. La faveur abandonnée de Henri III. l'avoit comblé d'honneurs, de dignités, de Gouvernemens & de Charges importantes. Ce Prince s'étoit vanté quelquefois de le faire ſi grand, qu'il ne ſe réſervoit pas même le pouvoir de le détruire.

On ſçait qu'en le faiſant Gouverneur des trois Evêchés, Metz, Toul & Verdun, il voulut les lui donner en pleine Souveraineté, ſi ce Favori n'eût été aſſez ſage ou aſſez habile pour ne les pas accepter.

Son mariage avec l'héritiere de Foix &

& de Candale lui avoit acquis de grandes terres de cette ancienne Maiſon, & toutes les alliances les plus illuſtres. Sous les deux regnes ſuivans, parmi beaucoup de contradictions, il avoit toujours tenu ſon rang, & défendu ſa fortune, conſidéré & redouté plutôt qu'aimé de tous ceux qui gouvernoient, par le pouvoir où il étoit de leur faire des affaires au-dedans du Royaume. Ce fut peut-être par cette raiſon que Henri IV. au commencement parut peu ſatisfait de ſa conduite, puis ayant repris confiance en lui en 1610. dans la grande guerre qu'il vouloit entreprendre quand la mort le prévint, lui deſtinoit par honneur le commandement de ſon avant-garde, juſqu'à ce qu'il eût joint le Prince d'Orange, puis le renvoyoit à la Reine Marie de Médicis, pour lui ſervir de Miniſtre. Quoiqu'il en ſoit, depuis ſa faveur & ſon élévation, il ne pouvoit oublier, ni ce qu'il étoit, ni ce qu'il avoit été, ni s'accommoder d'aucun Favori, ni d'aucun Miniſtre; moins de Richelieu que d'un autre, parce qu'il l'eſtimoit davantage, & le regardoit comme plus propre à humilier tout ce qui s'étoit élevé.

Le Cardinal de ſon côté, quoique bien plus ſouple & bien plus adroit dans le beſoin, depuis qu'il ſe vit le maître des affaires, ne pouvoit trouver de réſiſtance, pour petite qu'elle fût, qui ne le bleſſât juſqu'au fond du cœur, ni ſouffrir de grandeur qui ne ſervît à la ſienne. Et dans la vérité, quand nous voudrions le dépouiller des foibleſſes & des intérêts particuliers, dont l'humanité n'eſt jamais exemte, ſon plan général, & l'honneur de ſon miniſtére, ne s'accordoient preſque pas avec le pouvoir & l'autorité d'un homme, qui ſous Henri IV. avoit ſoutenu une guerre ouverte pour ſe maintenir au Gouvernement de Provence; qui nouvellement, au tems du Duc de Luines, partant de ſang froid de ſa Forteresſe de Metz, avec ſon équipage ordinaire de vingt mulets, & de près de deux cens chevaux en Gardes, Gentilshommes, & autres perſonnes de ſa ſuite, traverſoit tranquillement tout le Royaume pour venir enlever la Reine-Mere réléguée à Blois, lui donner retraite dans ſes Gouvernemens, & ſe rendre Médiateur entre cette Princeſſe & le Roi ſon fils.

Le

Le vieux Duc avoit trois enfans, Henri Duc de Candale, Bernard Duc de la Valette, dont il eſt ici queſtion, & Louis Archevêque de Toulouſe, comme on l'étoit quelquefois en ces tems-là, par une maniere de commande, ſans être engagé aux ordres ſacrés, & depuis Cardinal de la Valette. Henri portoit les noms de Foix & de Candale, ſuivant l'obligation du pere qui avoit promis en épouſant l'héritiere de cette Maiſon, d'en remettre tous les biens, avec les noms & les armes, au fils aîné de ſon mariage; celui-ci, d'un grand courage, d'un eſprit vif, enjoué & agréable, étoit de ſon chef brouillé avec le Miniſtre, parce que n'étant pas mieux traité qu'un autre, il laiſſoit échapper quelques traits libres, ingénieux & picquans, qu'on retenoit avec plaiſir, & qui ne manquoient pas d'être rapportés; mais en cela il ne donnoit rien à l'inclination de ſon pere, dont il étoit moins content que du Miniſtre même; il ne pouvoit lui pardonner qu'en ajoutant à ſon partage quantité de biens au de là de ceux de Candale, juſqu'à cinquante mille écus de rente, & entr'autres, la Charge de premier

Gentilhomme de la Chambre, les Gouvernemens de Saintonge, Aunis, Angoumois & Limosin, il eût mis dans la part de son puîné le Gouvernement de Metz & des trois Evêchés, très-estimé en ce tems-là, mais sur-tout, la Charge de Colonel Général d'Infanterie Françoise, qu'on regardoit comme une Royauté militaire, par le droit qu'elle avoit de nommer à toutes les Charges inférieures, sans en excepter celle de Colonel du Régiment des Gardes ; & ce dépit principalement, avec quelques autres déplaisirs domestiques, lui fit acquérir beaucoup de gloire, en allant chercher la guerre & le commandement des Armées dans les Pays Etrangers. Bernard Duc de la Valette, son second fils, destiné de tout tems à porter le nom du pere, étoit en effet le premier objet de son affection & de sa tendresse, à laquelle il répondoit aussi par toute sorte de reconnoissance & de devoirs, se ménageant avec le Ministre, mais sans bassesse, & sans que le Duc son pere en pût être blessé; Louis, le dernier des freres, ou comme meilleur Courtisan, ou comme Cardinal, ou par inclination, ou par estime, s'étoit lié

lié d'amitié avec le Cardinal de Richelieu, mais le pere n'approuvoit pas cette conduite, & disoit souvent, ce n'est plus le Cardinal de la Valette, c'est le Cardinal Valet. Il n'eut guére d'autre récompense de son assiduité & de ses soins, que de commander quelquefois des Armées, ce qu'il avoit éperdument desiré contre les sentimens du vieux Duc son pere, qui avoit toujours tâché inutilement de l'en détourner ; c'est peut-être une chose assez remarquable (pour le dire en passant) que dans tout ce Livre le Cardinal de Richelieu n'ait pas fait la moindre petite mention de lui, après en avoir reçu le plus grand & le plus signalé service qu'aucun autre lui eût jamais rendu. Car on sçait qu'à la mémorable journée des duppes, quand la Reine mere lui ayant fait donner son congé, ne pensoit plus dans son Hôtel de Luxembourg, qu'à partager les premieres Charges de l'Etat ; que le Cardinal prêt à partir, ne voyoit déja au tour de lui que solitude & que disgrace, le seul Cardinal de la Valette lui rendit le courage, & s'offrant de l'accompagner à Versailles, lui fit enfin prendre la résolution de voir le Roi

encore une fois, & de lui parler, comme il fit, d'où ſortit à l'inſtant ce grand changement de théatre; le Cardinal retenu pour continuer les fonctions de ſon miniſtére, le Garde des Sceaux de Marillac, qui étoit venu pour remplir ſa place, arrêté priſonnier, & tout le reſte qu'on ſçait ſans que je le répéte. Tant les conſeils d'un ami ferme & fidéle ſont quelquefois néceſſaires aux plus grandes ames, dans cet état incertain & flottant où toutes les grandes paſſions nous réduiſent : mais revenons à notre principal & véritable ſujet.

Ces diſpoſitions générales ne promettoient pas une grande union entre le vieux Duc & le Cardinal Miniſtre; ajoutez-y maintenant une infinité de choſes qui les éloignérent entiérement l'un de l'autre, les unes de grande conſéquence, les autres qui paroîtroient petites, ſi l'on ne ſçavoit quel effet elles ont accoutumé de produire dans les eſprits. En 1624. Richelieu déja Cardinal, fut fait premier Miniſtre contre l'inclination du Roi, par l'empreſſement & les importunités de la Reine Mere, le Duc alors abſent de la Cour, & qui ſe croyoit admirablement

ment bien avec la Princeſſe, comme ſes ſervices l'avoient mérité, en fut ſurpris & fâché, parce qu'elle ne lui avoit laiſſé entrevoir rien de ſemblable; il donna pourtant à la bienſéance & à la coutume de faire ſon compliment au nouveau Miniſtre par une lettre, mais moins capable de l'obliger que de lui déplaire; car il garda avec lui, comme avec tous les autres Cardinaux, juſqu'à la fin de ſa vie, la maniere particuliere qu'il avoit priſe, de leur écrire ſans laiſſer la ligne entiére, & de finir par *votre bien humble ſerviteur* : Le Cardinal picqué, ne répondit rien, mais à la premiere occaſion qui ſe préſenta bien-tôt après, de lui donner les ordres du Roi, il lui écrivit ſans lui laiſſer preſque aucun eſpace blanc dans la ligne, & par *votre très-affectionné ſerviteur*, dont le Duc ne fut pas médiocrement bleſſé. Ceux qui voyoient les choſes de près en ce tems-là, prirent ce commencement, ou pour la ſource, ou pour l'augure de tout ce qu'on a vu depuis. Incontinent après, le Duc, alors Gouverneur de Guienne par ſa hauteur, ſe fit des affaires avec le Parlement de Bourdeaux, ſous le Préſident

de Gourgues, plein de vigueur & d'eſprit, qui perſuada facilement le Cardinal irrité, de prendre le parti de ſa Compagnie ; ces mêmes affaires revinrent ſouvent, & d'autres plus fâcheuſes encore avec Henri de Sourdis, Archevêque de Bourdeaux, créature du Cardinal, qui prit toujours ſa défenſe, comme il y étoit obligé.

En 1627. la fortune leur préſenta un beau fantôme & de grandes eſpérances, comme un inſigne ſujet de diſcorde ; ce fut le naufrage de deux groſſes Carraques Portugaiſes revenant de Goa, leur charge en or, en argent, en diamans, en ambre gris, & autres marchandiſes précieuſes, étoit eſtimée à près de quinze millions de livres, & l'une avoit échoué ſous la côté de Medoc. Le droit débris & naufrage en appartenoit au Duc, comme il fut jugé depuis, par des titres authentiques des anciens Seigneurs de Candale, qui s'y étoient faits maintenir en juſtice contre les Rois même ; le Cardinal prétendoit ce même droit, comme Chofet Sur-Intendant Général de la Navigation & commerce de France, qui étoit en effet la Charge d'Amiral déguiſée

guiſée pour lui ſous ce nouveau titre. Le vieux Duc, autrefois Amiral lui-même, ſe ſouvenoit alors avec beaucoup plus de regret, d'avoir donné cette grande & belle Charge, avec le Gouvernement de Provence à Jean de la Valette ſon frere aîné, à qui il vouloit faire part de ſa fortune, & qu'il vit mourir quelques années après.

La mer preſque ſeule profita de ces richeſſes immenſes, dont le Duc, après ſon droit bien éclairci, ne tira pas dix ou douze mille écus ; mais le procès qu'il avoit ſoutenu avec vigueur devant les Commiſſaires du Roi, choiſis par le Cardinal même, laiſſa encore de nouvelles impreſſions de dépit & d'aigreur dans l'eſprit de ce Miniſtre. En 1629. dans le triomphe du Cardinal, pour ainſi dire, lorſqu'après la priſe de la Rochelle, l'expédition d'Italie, le Pas de Suze forcé, le ſecours de Cazal, la conquête des Villes Huguenotes de Languedoc, il crut avoir entierement étouffé ce Parti par la réduction de Montauban, il fallut encore une négociation, & les conſeils de tous les ſerviteurs du vieux Duc les plus fidéles, pour l'obliger à venir de Bour-

deau rendre viſite au Miniſtre ; mais ils ſe repentirent preſque tous d'avoir été de cet avis : l'entrevue gâta les affaires au lieu de les accommoder ; non pas que le Cardinal, hors de deſcendre de ſon rang, de quoi il n'étoit pas capable, ne fît toute ſorte d'honneurs & de careſſes au Duc, juſqu'à lui proteſter qu'il lui vouloit tenir lieu de quatriéme fils ; mais le Duc conſervoit toujours avec lui cet air de grandeur qu'il ne pouvoit quitter, & ne reçut même que de cette maniere haute, non ſans quelque froideur, l'Archevêque de Bourdeaux, que le Miniſtre lui préſentoit après une réconciliation apparente. En 1630. encore que le Cardinal de la Valette ſon fils, eût eu tant de part, comme je l'ai dit, à la journée des Duppes, & qu'en ſon particulier il eût reçu le jour précédent quelque dégoût conſidérable de la Reine Mere, il fut à Verſailles voir le Roi auſſi-tôt après ce grand changement, & ne put jamais être perſuadé par ſes ſerviteurs d'entrer dans la chambre voiſine, où toute la Cour alloit en foule rendre de nouveaux hommages au Miniſtre rétabli, il ſe contenta de le voir deux ou trois jours

jours après, comme s'il ne lui étoit rien arrivé d'extraordinaire. En 1631. il ſembla que le Cardinal voulût ſe rapprocher de toute cette Maiſon, car il fit enſorte que le Duc de la Valette, qui ne l'étoit juſqu'alors que par Brevet, fut reçu en cette qualité au Parlement le même jour que lui, ce que la Cour regarda comme une grande careſſe ; mais l'année ſuivante 1632. lui donna un nouveau ſujet de déplaiſir, & très-conſidérable de la part du vieux Duc : il le fit ſonder par le Sur-Intendant de Bullion, pour ſe démettre en ſa faveur du Gouvernement de Metz & des trois Evêchés par échange, & ſous des conditions avantageuſes ; à quoi le Duc témoigna beaucoup de répugnance. Ceux dont les conjectures vont toujours trop loin, ou qui comptent ſur la facilité de l'eſprit humain à paſſer de deſir en deſir, & d'une ambition à une autre, ont crû que le Cardinal ſe vouloit faire en ce Pays-là un établiſſement grand & durable contre toutes les révolutions à venir ; obtenir après ce Gouvernement, l'Evêché de Metz & les groſſes Abbayes de la même Ville ou des environs ; tirer après cela

cela de sa faveur ce que le Duc avoit refusé de celle de Henri III. ajouter aux trois Evêchés, premierement sous le nom du Roi, puis sous le sien, Dun, Stenai, Jamets, & quelques autres Places de Lorraine, Sedan qu'on tireroit de la Maison de Bouillon, Château-Renaud, Charleville & le Mont-Olympe, & composer enfin un petit Royaume d'Austrasie capable de se soutenir entre toutes les Puissances voisines, sous un Souverain aussi habile que lui: si cela étoit ainsi dans sa pensée, ce que je ne voudrois ni assurer ni rejetter, cet endroit marqueroit autant qu'aucun autre, le caractére de son esprit accoutumé à donner la loi plutôt qu'à la recevoir; car il est certain qu'encore qu'il souhaitât passionnément le succès de cette négociation de Bullion, il la rompit le premier, parce que le Duc, sans s'expliquer nettement, & sans accepter ni refuser, parloit d'ajouter à son dédommagement le Bâton de Maréchal de France pour le Duc de Candale son fils, très-digne sujet à la vérité, pour cet honneur, & célébre dans toute l'Europe, par ses expéditions étrangéres, mais à qui le Cardinal

nal ne croyoit pas devoir cette récompense des bons mots qu'il avoit dits contre lui.

Dirai-je encore ce que d'autres ont écrit & publié avant moi, & qui semblera peut-être frivole; cette négociation s'étoit passée en 1632. au voyage de Toulouse, qui finit par le supplice du Duc de Montmorenci; on prétend qu'au retour deux choses légéres en apparence ne laisserent pas de blesser sensiblement l'esprit du Ministre, la premiere, à ce qu'on dit, c'est qu'il se crut négligé par le vieux Duc, trop occupé à recevoir la Reine Anne d'Autriche dans sa Maison de Cadillac sur la route de Bourdeaux. La Reine revenoit par-là pour voir la Rochelle, & le Cardinal pour voir Brouage, où il n'avoit point été depuis qu'il y avoit fait de grandes dépenses. Des carrosses que le Duc avoit ordonnés pour le recevoir à la sortie du batteau, furent pris par la suite trop nombreuse de la Reine, & ne purent retourner assez promptement pour prévenir l'arrivée du Cardinal qu'on n'attendoit pas si-tôt. Le Duc, après avoir conduit la Reine à son appartement, les lui remenoit lui-même,

avec mille excuſes de ce qu'on avoit mal exécuté ſes ordres ; mais il ne put jamais lui perſuader de s'en ſervir, & le Cardinal aima mieux achever le chemin à pied, tout incommodé & fatigué qu'il étoit, d'un mal qui faillit à le tuer quelques jours après. On ajoute en ſecond lieu, que ce fut encore bien pis à Bourdeaux, d'où ſon mal, qui n'étoit qu'une ſuppreſſion d'uriner, l'empêcha de partir en même tems que la Reine ; le Duc, par reſpect pour cette Princeſſe, & pour ne garder en ſa préſence nulles marques de commandement, avoit fait quitter à ſes Gardes leurs caſaques & leurs mouſquets ; il les leur fit reprendre à l'inſtant qu'elle fut partie, & alla viſiter le Cardinal avec ſa pompe ordinaire de Gouverneur, & une très-longue ſuite de Gentilshommes à lui ou de la Province, qui l'accompagnoient ſans ceſſe. On croit que l'Archevêque de Bourdeaux, & quelques autres ennemis du Duc, qui étoient auprès du Cardinal malade, lui perſuaderent que c'étoit non ſeulement pour le braver, mais pour le quereller peut-être à un beſoin, & entreprendre ſur ſa perſonne ; de ſorte qu'il s'excuſa de

de le voir, comme trop incommodé, & penſa preſque être échappé d'un péril, quand il fut en état de quitter Bourdeaux, le Duc à ſon départ l'ayant encore conduit avec le même cortége, comme pour lui faire honneur : ce qu'il y a de vrai, c'eſt que le Duc fut averti quelque tems après par le Cardinal de la Valette ſon fils, qu'on avoit au moins voulu donner ces impreſſions au Miniſtre ; qu'il en ſçut très mauvais gré à l'Archevêque de Bourdeaux, & rentra plus que jamais en guerre avec lui. Leurs querelles allerent ſi avant, que le Duc ayant employé les voies de fait, comme pour maintenir ſon autorité de Gouverneur dans la Ville métropolitaine, donna lieu à l'Archevêque de l'excommunier. Le Clergé de France, inſpiré par le Cardinal qui ſe mit à la tête, ſe déclara pour le Prélat maltraité, & demanda la réparation de l'injure. Ce fut dans cette grande tempête que le Cardinal de la Valette ſon fils & quelques-uns de ſes ſerviteurs propoſerent, comme un dernier moyen de réunion avec le Miniſtre, le mariage de Mademoiſelle de Pontchâteau avec le Duc de la Valette ; car Gabrielle

brielle de Bourbon, l'une des plus aimables Princeſſes de ſon tems, belle, ſage, d'un très-bon eſprit, & ſi douce, qu'on ne la vit jamais en colere, étoit morte ſix ou ſept années auparavant, quatorze jours après être accouchée d'un fils que nous avons vu mourir Duc de Candale en l'année 1658. Auſſi-tôt que les conditions de ce nouveau mariage eurent été réſolues & acceptées, toutes les affaires avec l'Archevêque de Bourdeaux & le Clergé de France finirent bien plus facilement qu'elles n'avoient commencé; mais ſi jamais la fierté du vieux Duc ſe fit connoître, ce fut en cette occaſion; il donna à ſon fils ſon conſentement de vive voix, mais il ne voulut jamais le donner par écrit, ni ſigner le contrat, diſant tantôt que c'étoit aſſez d'en avoir ſigné un autre, & tantôt avec plus d'ouverture de cœur, qu'il n'eût pas été honnête pour lui de ſigner ſans rien donner, ni de rien donner pour ſe racheter lui-même, & ſortir d'une mauvaiſe affaire. Il ne faut pas encore oublier entre les ſujets d'éloignement & d'averſion dont nous parlons, que le vieux Duc, qui croyoit avoir au commencement

mencement rendu office à l'Evêque de Luçon, ſe plaignoit de n'avoir trouvé depuis nulle trace de reconnoiſſance au Cardinal de Richelieu, & que dans les derniers tems il ne pouvoit digérer non plus ſon procedé contre la Reine-Mere, Princeſſe qui avoit toujours été à l'égard du Duc, l'objet d'une vénération pleine de tendreſſe, & pour qui il avoit cru devoir tout expoſer. On jugera peut-être, qu'il falloit rapporter tout ce détail, pour rendre croyable à la poſtérité le ſecret que je vais lui révéler, non pas ſur de vaines conjectures, mais ſur des connoiſſances certaines.

Qu'eſt-ce qu'un grand génie ne croit pas poſſible? Le Cardinal inſtruit par tant d'expériences, qu'il ne ramèneroit jamais le vieux Duc, forma le deſſein tout-à-fait extraordinaire de le perdre, en s'attachant néanmoins le Duc de la Valette ſon fils, en qui il n'avoit jamais trouvé que des ſentimens raiſonnables; il n'y eut depuis ce mariage marque d'affection qu'il ne donnât durant quelque tems à ce jeune Seigneur qu'on regardoit comme ſon gendre, élevation ni grandeur qu'il ne lui laiſſât entrevoir dans l'avenir, juſqu'à

ce

ce que croyant le feu déja bien allumé, après l'avoir exhorté à se confier à ses promesses qui n'avoient jamais trompé personne, & à le regarder comme un véritable pere, il passa à lui déclarer que pour cela il falloit n'avoir autre pere que lui ; en un mot, ne se pas étonner s'il alloit ne plus épargner le Duc d'Espernon, & *détruire*, ce furent ses propres termes, *un homme qu'il n'avoit jamais pu apprivoiser.* Le Duc de la Valette aussi surpris qu'on se peut imaginer, tâcha inutilement à dissimuler ce qu'il pensoit, une grande partie en parut dans ses yeux & sur son visage ; les obligations du sang, celles qu'il avoit au meilleur pere du monde pour lui, & qui l'avoit en tant de choses préféré à un frere aîné de très-grand mérite, repasserent toutes en un moment dans son esprit. Il crut déja voir ce vieillard âgé dès-lors de quatre-vingt ans ou davantage, & dont la fortune avoit été jusques-là respectée par ses ennemis même, traîner un reste de vie obscure ; solitaire & languissante en quelque lieu d'exil ; se voir lui-même pour digne récompense de son lâche consentement, revêtu avec honte des mêmes

mêmes honneurs, qu'il n'avoit qu'à attendre encore quelques années pour les posséder sans reproche. Qui sçait s'il n'ajouta pas que les partis les plus honnêtes sont ordinairement les plus sûrs, & que tout devoir mis à part, nulle véritable prudence ne lui pouvoit conseiller de manquer lui-même à la fortune si établie de sa propre Maison, pour courir après de vaines espérances ; & s'abandonner à la nouvelle, & peut-être fausse, tendresse de ce pere adoptif ; cependant se faisant beaucoup de violence, il remercia le Cardinal de ses bontés, comme on fait toujours avec ceux qui gouvernent ; il témoigna lui être obligé de sa confiance, il l'assura de son chef d'une reconnoissance parfaite. Quant à son pere, sans l'accuser ni le défendre, il ajouta qu'on ne le changeroit pas pour le peu qui lui restoit à vivre ; qu'il avoit les manieres brusques & hardies de son tems, mais que le fond en étoit bon, le cœur droit & sincere, incapable de fourbe & de trahison, qu'en prenant une fois sa parole, on pouvoit s'en assurer pour toujours ; en un mot, que si le Cardinal vouloit lui faire honneur de s'en rap-

rapporter ſur lui, il répondoit de la fidélité du vieux Duc comme de la ſienne même : le Miniſtre entendit très-bien tout ce qu'on ne lui diſoit pas, & eut un ſecret dépit d'en avoir trop dit lui-même ; l'entretien finit par des complimens généraux qu'ils ſe firent tour à tour, ſans toutefois ſe tromper l'un & l'autre. Depuis ce tems-là, un grand ſérieux & une civilité froide ſuccéderent aux careſſes & aux avances du Cardinal pour le Duc de la Valette ; & à l'égard du vieux Duc, tout ce qu'on peut donner de dégoûts & de mortifications à un cœur orgueilleux, qui ne veut pas même faire à ſon ennemi le plaiſir de s'en plaindre, il trouva des contradictions perpétuelles dans ſa Province de Guienne, où l'on ſçavoit qu'il étoit extraordinairement jaloux de ſon autorité. Ceux que l'on connoiſſoit lui être oppoſés ou ſuſpects, furent ſoutenus & favoriſés en toutes ſortes, les fables même écoutées contre lui, l'Epargne entierement fermée pluſieurs années de ſuite pour ſes appointemens & pour ſes penſions, ſous prétexte des néceſſités publiques, & de l'épuiſement des Finances ; excuſes toujours prêtes pour

pour ceux qu'on n'aime pas ; & quand la guerre etrangere menaçoit ou attaquoit ſon Gouvernement, nuls ſecours qu'en paroles, comme ſi l'on eût été bien aiſe de le voir en peine, même aux dépens de l'Etat. Enfin, ni lui ni ſon fils ne pouvoient douter qu'on n'embraſſât ardemment la premiere bonne occaſion de les perdre, mais le tems n'y étoit pas propre ; * la guerre étoit déclarée contre l'Eſpagne, § les ennemis entroient en Guienne, en Bourgogne, en Picardie. † Les Peuples foulés par de nouveaux Edits pour faire ſubſiſter les Armées, & encore peu accoutumés à l'obéiſſance au ſortir des guerres civiles, ſe ſoulevoient en divers lieux, particulierement dans le Gouvernement du vieux Duc, tantôt par des ſéditions de Bourdeaux, tantôt par des Armées entieres qui tenoient la campagne ſous le nom de Crocans. Il étouffoit ordinairement ces mouvemens par ſes ſeules forces & ſa ſeule autorité, accuſé cependant auprès du Miniſtre, mais ſans aucun fondement, de les exciter ſecrettement lui-même pour

* 1635. § 1636. † 1637.

pour ſe rendre néceſſaire. Le Cardinal n'avoit pas l'injuſtice de le croire, mais il mettoit entre les traverſes de ſa vie & de ſa grandeur, d'être obligé pour un tems, nonſeulement à ménager, mais à louer & à remercier ceux à qui il ne faiſoit ni ne vouloit aucun bien, & qu'il avoit deſſein de détruire. On crut ſa fortune bien ébranlée quand les ennemis ſemblerent s'établir dans le Royaume, à la vue de la Capitale & du Trône même, par la priſe du Catelet, de la Chapelle & de Corbie. Le ſuccès de cette guerre, qu'il avoit ſeul conſeillée, & dont il faiſoit gloire d'être l'auteur, étoit ſon ſalut ou ſa ruine; combattu comme il étoit d'ailleurs par tant d'envieux & tant d'ennemis, par tant de ſecrettes intrigues; il n'oublia rien pour reprendre les Places de Picardie avec de puiſſantes Armées que commandoient le Duc d'Orleans frere du Roi, & le Comte de Soiſſons Prince du ſang. Le Duc de la Valette en une occaſion que l'on regardoit comme un grand péril de l'Etat, demanda la permiſſion d'aller ſervir Volontaire dans l'Armée de Picardie, ce qu'on ne crut pas lui pouvoir refuſer; mais avant que

que de ſortir de Paris, il fit par ſon malheur plus que par ſa faute, & forcé, pour ainſi dire, plutôt que volontairement, une nouvelle & très-profonde bleſſure dans l'eſprit du Miniſtre. Le Baron du Bec, Gouverneur de la Capelle, étoit des amis du Duc, ſoit qu'il ſe fût trop tôt rendu par foibleſſe, ou faute de toute ſorte de munitions, comme il le prétendoit, ce que je n'ai point éclairci, le Cardinal crut en devoir faire un exemple, ou pour contenir par cette ſévérité les autres Gouverneurs des Places frontieres, ou pour ſe décharger lui-même auprès du Roi & du Public, de la perte de cette Place, qui avoit ouvert par la Picardie le Royaume à l'ennemi; car ceux qui ſont à la tête des affaires n'ont jamais tort, & le plus foible eſt ordinairement le plus coupable: il voulut faire examiner cette affaire dans un Conſeil ſolemnel, le Roi préſent, où aſſiſtaſſent tous les Officiers de la Couronne; le Duc s'excuſa trois fois de s'y trouver pour éviter le danger qu'il prévoyoit, mais Chavigni lui fut envoyé la quatriéme pour lui faire entendre qu'il falloit rompre avec le Cardinal, ou ne pas

perſiſter dans ſon refus. Il fut donc au Conſeil, mais plus fidéle, ou à l'amitié ou à la raiſon, qu'à ſes propres intérêts, il parla pour l'accuſé contre l'intention du Miniſtre, qui ordinairement peu maître de lui dans le premier feu de ſa colére auſſi-tôt après le Conſeil levé, le tirant à part, lui dit des paroles dures & picquantes, qu'un bon cœur ne peut ni ſouffrir ni oublier. La réponſe fut nonſeulement ferme & hardie, mais pleine d'une chaleur qui fit que le Cardinal s'apperçut lui-même de la ſienne, & tâcha de la réparer en finiſſant par quelques paroles obligeantes. En cet état le Duc de la Valette partit pour l Armée, où il eſt très-vrai que le Comte de Soiſſons & le Duc d'Orleans le firent ſonder en ſecret, pour l'engager à une révolte, & à leur donner retraite en Guienne; mais il eſt également véritable qu'il leur refuſa l'un & l'autre, aſſurant ſeulement les Princes d'un côté, de ſon reſpect, & même de ſon ſecret, & de l'autre, que le vieux Duc, ſans qui il ne pouvoit rien, n'entreroit jamais en rien de ſemblable, quelque ſujet qu'il eût de ſe plaindre du Cardinal auſſi-bien que lui.

On

On n'a jamais ſçu de la bouche du Duc qui lui fit cette propoſition, il ne tint que trop ſcrupuleuſement tout ce qu'il avoit promis, & n'en parla jamais, lors même qu'il le pouvoit ſans aucun danger: ce que le Cardinal dit ici, que *ce crime eſt avéré par la bouche de deux Princes irréprochables en cette occaſion*, n'eſt pas difficile à démêler. L'un des deux qui a ſurvécu long-tems à ce Miniſtre, a ſouvent avoué qu'on l'avoit ſurpris, en lui faiſant croire que le Duc de la Valette l'avoit accuſé; de ſorte qu'irrité de ſon infidélité prétendue auſſi-bien que de ſon refus, il avoit été bien aiſe de ſe décharger en jettant toute la faute ſur lui; la ſuite des choſes naturellement rapportée, ne permet pas, ce me ſemble, qu'on doute de la vérité; cette négociation, ſoit reçue ou rejettée, n'eût certainement aucune ſuite, & ne fut pas ſçue auſſi-tôt après. Mais quand on eut repris Corbie, que la Picardie fut paiſible, & l'autorité du Cardinal plus affermie que jamais, ceux-là même qui auparavant le croyoient perdu, & ſe rejouiſſoient de ſa perte, s'empreſſerent à lui rendre quelque ſervice, & à s'attacher à lui;

alors un des faux ſerviteurs du Duc d'Orleans, à qui le ſecret avoit été confié ſe hâta de le lui révéler ; les deux Princes qui en eurent le vent, s'éloignerent à l'inſtant de la Cour, par la crainte d'être arrêtés. Le Duc de la Valette, déja parti quelques jours devant pour la Guienne, pourſuivit tranquillement ſon voyage ; ils envoyerent après lui Bourdeilles & Montreſor pour l'exciter, & avec lui le vieux Duc ſon pere, par la crainte d'un péril commun, dont l'un & l'autre, diſoient-ils, tâcheroient inutilement de ſe défendre dans l'opinion où le Cardinal étoit déja ſur ce ſujet, & l'envie qu'il avoit de les perdre. Tous les deux fermerent l'oreille, & le vieux Duc, après des complimens pleins de reſpect pour les Princes, ſe contenta de leur donner de ſages conſeils pour regagner les bonnes graces du Roi ; le Duc d'Orleans les écouta, & fit ſa paix : le Comte de Soiſſons les négligea pour ſon malheur, car il ne revint plus à la Cour ; & mourut enſuite, comme l'on ſçait, les armes à la main contre ſon Prince & ſa Patrie. Le Cardinal bien averti, ſi Miniſtre le fut jamais, n'ignora

gnora pas la bonne conduite du vieux Duc, qui ſe garda bien pourtant de s'en faire un mérite. On voit encore une lettre que ce Miniſtre lui fit écrire par le Chevalier Seguier ſon ami de tout tems, où en le louant du bon parti qu'il a pris, & dont il aſſure que le Roi eſt très-content, il tâche de lui en faire dire davantage, de quoi le Duc eut l'adreſſe de ſe défendre ; auſſi bien loin de l'accuſer de rien en ce tems-là, ni la Valette ſon fils, on leur donna à l'un & à l'autre de nouveaux ordres pour achever de chaſſer les Eſpagnols de Guienne ; car ils s'étoient établis au Port de Secoa, où ils avoient deux Forts, & cinq ou ſix mille hommes bien retranchés. Ces ordres, pour marquer plus de confiance, donnoient pouvoir au vieux Duc de faire telles levées de Troupes qu'il lui plairoit, & telles impoſitions qu'il trouveroit bon ſur la Province, pour la délivrer de l'ennemi, ce qu'il regarda comme un piége qu'on lui tendoit, averti par les exemples anciens & nouveaux, & par celui du Maréchal de Marillac même. D'ailleurs il étoit perſuadé que ſans fouler les peuples qu'il aimoit naturellement, &

qu'il avoit intérêt de ménager pour lui-même, il viendroit à bout de ce qui lui étoit ordonné. En effet, le Duc de la Valette s'étant mis à la tête d'un petit nombre de Troupes ramaſſées, aſſiégea ou blocqua, pour ainſi dire, ces Eſpagnols retranchés & beaucoup plus forts que lui, mais qui manquoient de toutes choſes, encore qu'ils euſſent la mer ouverte; il prit des poſtes avantageux, il fit des courſes continuelles de tous côtés, pour empêcher qu'ils ne tiraſſent aucune ſubſiſtance du Pays-même; & les réduiſit ſans combat, à de telles extrémités, qu'ils abandonnerent & retranchemens & Forts, & ne ſe ſervirent de la mer que pour la retraite.

La Cour qui n'applaudit que rarement à ceux qui ne ſont pas en faveur, en fut très-aiſe, ſans vouloir pourtant en paroître tout-à-fait contente. Ce qu'elle avoit regardé au commencement comme difficile, lui ſembla alors trop aiſé; elle eût ſouhaité que les Eſpagnols euſſent été taillés en piéces, leur camp forcé & pillé, leurs Forts pris d'aſſaut; en un mot, qu'on n'eût pas fait un pont d'or à l'ennemi. Ce fut alors

alors que le Cardinal reveilla dans ſon eſprit la penſée d'attaquer l'Eſpagne par Fontarabie; cette penſée lui avoit été inſpirée par l'Archevêque de Bourdeaux ou par quelqu'autre, pluſieurs années auparavant, mais le Duc d'Eſpernon & la Valette ſon fils, envoyés en ce tems-là pour reconnoître la Place, y avoient toujours trouvé de très-grandes difficultés; le fils fut mandé, & ſe rendit à la Cour ſans ſçavoir qu'il en fût queſtion. Après un accueil beaucoup meilleur qu'il ne l'attendoit du Miniſtre, on voulut s'éclaircir avec lui de tout ce qui s'étoit paſſé devant Corbie ſur cette propoſition des deux Princes; mais il eut aſſez ou de crédit ou d'adreſſe pour faire qu'on ne le preſſât pas juſqu'au bout, & qu'on fut content de lui, ou qu'on le voulut paroître, ſans qu'il eût jamais rien dit, ni au Cardinal ni au Roi, ſinon qu'il étoit vrai qu'un homme lui avoit parlé auprès d'un moulin; qu'il avoit rompu toutes ſes meſures par un prompt refus; qu'il n'avoit pas cru en une affaire dont il ne voyoit aucune ſuite, ſe devoir rendre délateur ſans preuve, de deux Princes du Sang, à qui il penſoit

avoir persuadé la fidélité par ses raisons & par son exemple. Après ces éclaircissemens le siége de Fontarabie lui fut proposé ; je ne croirai jamais ce que d'autres ont pourtant écrit de bonne foi, que ce fut avec un dessein formé de l'engager, & le vieux Duc son pere dans une entreprise où ils ne pouvoient que succomber ; c'est porter les soupçons trop loin, & le Cardinal n'étoit pas capable d'une si fausse Politique contre l'intérêt de la France & le sien, mais il est nullement hors d'apparence que ce Ministre accoutumé depuis la Rochelle & l'expédition d'Italie, à croire que tout étoit facile pour lui, se servît de cette occasion pour envoyer un Prince du Sang en Guienne, avec des forces considérables sur mer & sur terre, dont il pourroit faire après la victoire, tel usage qu'il lui plairoit contre le Duc d'Espernon lui-même, & contre toute sa maison. Il est bien certain que le commandement de l'Armée ne fut offert au Duc de la Valette, que sous deux conditions, l'une que le Prince de Condé seroit Généralissime au-dessus de lui, l'autre que l'Armée Navale seroit commandée par l'Archevêque

vêque de Bourdeaux, réconcilié avec le vieux Duc, ou feignant de l'être depuis quelques années ; le vieux Duc avoit refusé plus d'une fois de commander des Armées Royales sous un Prince du Sang, non pas, disoit-il, qu'il n'eût un très-grand & très-profond respect pour ce rang-là, mais il étoit trop vieux, ajoutoit-il, pour apprendre sur la fin de ses jours à recevoir des ordres d'autre que du Roi son Maître. Il étoit aisé au Duc de la Valette de prévoir les mauvaises suites de ce commandement subalterne & partagé ; mais le Cardinal son frere, & une autre personne moins fidéle, qui devoit son élévation à leur Maison, secrettement néanmoins dans les intérêts du Ministre, lui persuaderent, non sans peine, qu'il ne falloit pas s'opposer toujours aux inclinations d'un homme qui pouvoit tout, comme si l'on avoit dessein de rompre avec lui, lors même qu'il sembloit vouloir revenir pour toute la famille ; que ce qu'on avoit eu peine à supporter au vieux Duc, ne seroit pas excusé ni pardonné en son fils de la même sorte ; qu'au fond, comme il agiroit plus que nul autre dans l'Armée, la préseH 5 ce

ce d'un Prince n'ôteroit rien à ſa gloire ſi le ſiége avoit un bon ſuccès, mais le déchargeroit tout-à-fait, ſi l'événement n'en étoit pas favorable. Par ces raiſons il s'engagea au Miniſtre, ſans avoir eu le tems de conſulter le vieux Duc ſon pere, qui ne les approuva nullement, mais qui ne crut pas devoir rien trouver à dire à ce qu'il avoit agréé; ſi quelqu'un a écrit le contraire, ou il n'a pas ſçu tout le ſecret, ou il a cru en devoir diſſimuler une partie. La réſolution que le vieux Duc prit pour lui-même, fit aſſez voir qu'il n'étoit pas content, ce fut de demander permiſſion pour aller prendre du lait à ſa maiſon de Plaſſac en Saintonge, comme il le faiſoit quelquefois; mais ce fut alors avec deſſein de ne plus rentrer dans ſon Gouvernement, que le ſiége de Fontarabie ne fût fini. Il attendit toutefois que le Prince fût arrivé à Bourdeaux, pour lui rendre ſes devoirs, & prenant congé de lui, après lui avoir bien repréſenté les difficultés de l'entrepriſe, qui ne devoient que l'exciter davantage par la gloire qu'il auroit à les ſurmonter, il lui offrit, s'il le falloit, de revenir à ſon premier ordre,

à la tête de mille Gentilshommes, pour ſervir Volontaire auprès de lui. Si cette réſolution de ſe retirer fut ſage, la ſuite l'a fait aſſez connoître, car on a ſçu depuis ce qu'il ignoroit alors; c'eſt que le Prince avoit emporté des ordres du Roi en bonne forme, mais très-ſecrets pour lui commander ce qu'il faiſoit par ſa propre volonté; le ſiége commença avec de grandes eſpérances; on loua le Duc de la Valette de ce que le premier, l'épée à la main, à la tête des Troupes, paſſant la Riviere de Bidaſſoa, qui ſépare les deux Royaumes dans l'eau juſqu'à la ceinture, il força les retranchemens que les ennemis y avoient faits pour défendre l'entrée du Pays. On ſçait auſſi que ſon attaque étoit extrêmement avancée, & en état de prendre la Place, quand un ordre par écrit du Prince de Condé l'obligea de céder ce poſte à l'Archevêque de Bourdeaux, ce qu'il eut, à la vérité, beaucoup de peine à digérer, & depuis ce tems-là, trouvant une contradiction ouverte & toujours prête à tout ce qu'il propoſoit, & ſe laſſant de donner de bons conſeils qu'on ne ſuivoit pas, il ſe réduiſit à ne commander que

dans ſon nouveau quartier dont il ſe croyoit obligé de répondre. Il eſt très-vrai encore qu'avant cet incident même l'intelligence n'étoit pas entiere entre nos Généraux, & que les Armées les plus fortes ſont ordinairement ſans effet, quand on envoye la diſcorde avec elles. L'Archevêque de Bourdeaux ſe ſouvenoit beaucoup plus des différens du paſſé avec le vieux Duc & toute ſa Maiſon, que d'une réconciliation commandée ; le Prince de Condé ne craignoit rien tant que de voir donner à la Valette tout l'honneur du ſuccès ; il n'avoit point répondu dès le commencement, ni pour le fils ni pour le pere, à l'affection qu'ils avoient eſpéré l'un & l'autre de trouver en lui, & qu'ils avoient éprouvé en d'autres rencontres, inſtruit qu'il étoit peut-être, en celui-ci par la Cour, & deſirant de plaire au Miniſtre ; mais après tout, autant que j'en ai pu être éclairci, la véritable ou la principale cauſe du ſiége levé avec ſi peu d'honneur, regardoit le Cardinal même plus qu'aucun autre en ſa qualité d'Amiral, ſans compter qu'il avoit à ſe reprocher d'avoir ainſi aſſemblé des Commandans

dans qu'il pouvoit croire incompatibles. L'Armée Navale qui devoit paroître en même tems que celle de terre ne ſe trouva point prête, & ſoit que le Prince eût ordre de commencer le ſiége en l'attendant, ou qu'il donnât cette précipitation à la ſeule impatience & à la crainte de perdre la belle ſaiſon ; car on étoit au mois de Juillet, les Eſpagnols qui avoient la mer libre, trouverent le tems de ſecourir deux fois la Place à ſa vue, & d'y faire entrer un Gouverneur qui ne contribua pas médiocrement à ſa vigoureuſe défenſe : l'Armée d'Eſpagne parut pour venir au ſecours par terre ; les conſeils du Duc de la Valette, quoique ſouvent réïtérés d'aller au devant, & de la combattre, ne furent point écoutés, & l'événément juſtifia en cette occaſion, comme en tant d'autres, qu'ordinairement être attaqué, c'eſt être à demi vaincu. Tout ſe paſſa parmi les nôtres avec beaucoup de ſurpriſe, de tumulte & de déſordre, ſans que l'un des quartiers fût averti de ce qui ſe paſſoit à l'autre. Celui du Prince de Condé fut forcé & emporté ; jamais François ne firent ſi peu réſiſtance, ce qui donna

lieu

lieu aux vains bruits du peuple, qu'on a peine encore aujourd'hui à effacer des esprits en ce Pays-là, comme si le Prince y avoit consenti lui-même, gagné à force de doublons d'Espagne, qu'on lui envoyoit, disent-ils, en grande quantité, dans de grosses bouteilles, en forme de vin pour la provision de sa table; le Duc de la Valette n'apprit ni la déroute ni le combat, que par des fuyards, & un peu après, par le Prince lui-même, qui se retirant à Bayonne, le chargea de tout ce qui restoit à faire dans ce malheur, le Duc approuva ce qu'il eût été inutile de condamner, & & il exhorta même le Prince à mettre sa personne en sureté: mais à peine le vit-il le dos tourné, qu'il ne put s'empêcher de sourire, & ce fut depuis le grand chef d'accusation contre lui; ensuite donnant ses ordres avec beaucoup de tranquilité & de sang froid, non-seulement il mit en bataille tout ce qu'il commandoit de Troupes, mais ralliant tout ce qui restoit des autres, & s'opposant à la poursuite des ennemis, il sauva la plus grande partie de l'Armée Françoise, & ce qui n'avoit pas été déja pris ou d'équipage ou de canon.

canon. La soldatesque victorieuse se vantoit dans Fontarabie d'avoir pillé le Camp du Prince, & d'avoit épargné la Valette qui étoit de leurs amis; autre grand crime qu'il falloit placer avec les bouteilles de doublons, & qu'on ne manqua pas toutefois à mettre depuis en ligne de compte. Personne ne pourroit exprimer la colere du Ministre contre le Duc de la Valette, soit qu'il n'écoutât que les rélations intéressées du Prince de Condé & de l'Archevêque, ou qu'une occasion comme celle-là, rallumât tout son ressentiment contre la Maison d'Espernon, ou qu'il craignît que le Roi & le Public n'imputassent ce malheur à sa conduite, si le Prince ou l'Archevêque, ou le retardement de notre Armée Navale paroissoient y avoir la meilleure part; il témoigna publiquement qu'il feroit plutôt l'Office de Procureur Général contre son allié, que de laisser sa faute impunie. La Duchesse de la Valette eut la générosité en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, de ne pas balancer un moment entre son oncle regnant, & son mari disgracié; mais le Cardinal, quand elle lui parla sur ce sujet, s'échauffa

s'échauffa & s'emporta à tel point, que ceux qui ne devoient point être du ſecret, & qu'on avoit fait retirer exprès, ne purent s'empêcher de l'entendre. La Ducheſſe d'Eguillon, qui ſervoit de très-bonne foi le Duc, après avoir employé tout ce qu'elle avoit, ou de crédit ou d'art, & d'adreſſe auprès de ſon oncle, n'en tira que des plaintes amères & des ménaces ouvertes, après leſquelles elle fit aſſez connoître qu'il n'étoit pas bon au Duc de venir, quoique d'un côté il deſirât paſſionnément de ſe juſtifier en perſonne, & que de l'autre, il eût été mandé pour rendre compte de ſa conduite. Il n'eſt pas impoſſible que le deſſein du Miniſtre même ne fût de lui faire prendre un mauvais parti; au moins ce qu'il diſoit & qu'il témoignoit ſi hautement, n'étoit pas un bon moyen pour l'attirer à la Cour. On tint là-deſſus à Paris par l'ordre du Duc, un petit conſeil de ceux qu'il croyoit entiérement dans ſes intérêts, où fut appellé, avec peu d'autres, une des créatures les plus zélées & les plus reconnoiſſantes de ſa Maiſon. C'étoit Philippe de Coſpean, alors Evêque de Nantes, auparavant Evêque d'Aire, &

& depuis Evêque de Liſieux, pour qui le vieux Duc, dans le tems de ſa faveur, par pure eſtime de ſon mérite, après avoir pris goût à ſes ſermons, n'avoit pas ſeulement obtenu l'Evêché d'Aire ſans qu'il le ſçût, mais en avoit fait expédier les Bulles à ſes dépens, & les lui avoit envoyées. Celui-ci d'un très-bon eſprit, & très-agréable, après avoir entendu bien raiſonner ſur toutes les circonſtances de l'affaire de Fontarabie, ſur la facilité que le Duc auroit à détruire des accuſations ſi frivoles, & approuver non ſeulement ſon innocence, mais ſes ſervices; tout cela eſt bon, ajouta-t'il, & je le croi, mais qui nous a dit qu'*on ne nous parlera point de l'homme ni du moulin*: il n'en fallut pas davantage pour perſuader la petite aſſemblée, & c'étoit en effet l'endroit dangereux & redoutable entre les mains d'un Miniſtre irrité; car encore que le Duc ſe fût éclairci avec lui & avec le Roi même de ce qui s'étoit paſſé, & que bien loin d'être châtié il eût été honoré incontinent après, d'un commandement conſidérable, ce n'étoit pas une abolition de forme, & les Loix de l'Etat obligent tous les ſujets, & particu-

ticulierement tous les Officiers de la Couronne, à révéler ce qu'ils ſçavent contre le ſervice du Roi, ſans examiner s'ils s'y ſont oppoſés en ſecret, s'ils n'ont pu l'empêcher, s'ils ont cru que l'avis ſeroit inutile, ſans diſtinguer enfin, Prince, ami, maître, bienfaiteur; malheur à ceux que leur étoile & cette diverſité de devoirs mettent à une ſi terrible épreuve. Quoiqu'il en ſoit, le Duc, contre ſon inclination ſuivit le conſeil de ſes amis, & ſe retira en Angleterre, le procès lui fut fait; le Cardinal voulut que les informations fuſſent rapportées devant le Roi. Le Préſident de Belleviere, depuis premier Préſident, & quelqu'autre encore, eurent la force de dire qu'ils ne trouvoient point de preuve. Le grand nombre ſuivit la fauſſe & pernicieuſe maxime, qu'on peut toujours condamner un abſent, parce qu'il n'en meurt pas, & que c'eſt la ſimple peine de ſa contumace; comme s'il étoit jamais permis de trahir la vérité & la juſtice, parce qu'elles ne ſe défendent pas. Le vieux Duc d'Eſpernon, qui juſqu'alors avoit été un objet d'envie, commença à ne plus être qu'un objet de pitié.

* En

*En ſix mois de tems de l'année 1639. il perdit le Duc de Candale ſon fils, aîné, il vit condamner à mort le ſecond, à qui il avoit attaché ſon cœur & toutes ſes eſpérances; & mourir encore le Cardinal de la Valette ſon troiſiéme fils, qu'on croyoit avoir tiré parole du Cardinal de Richelieu, pour récompenſe de tous ſes ſervices, qu'il laiſſeroit la vieilleſſe de ſon pere en repos: les ordres ſuivirent auſſi-tôt pour le réléguer premierement à ſa maiſon de Plaſſac, puis à Loches, où il finit ſa vie quelques années après. Sa fermeté fut telle dans ce grand âge, qu'après avoir ſatisfait en ſa derniere maladie à tout ce qu'on pouvoit deſirer de lui pour la conſcience, ſans orgueil ni ſans foibleſſe, car il avoit de tout tems de la Religion & de la foi, il ne lui échappa rien à l'égard du Cardinal, qui ne fût tout enſemble & Chrétien & Noble. Il ordonna que l'on recommandât au Roi les deux enfans du Duc de la Valette, qui avoient l'honneur de lui appartenir: c'étoient ceux du premier mariage, car il n'en eut point du ſecond;

* 1639.

cond ; & quelqu'un lui ſuggérant de faire faire le même office auprès du Miniſtre, dont le pouvoir étoit ſi connu, après y avoir penſé quelques momens, il ſe contenta de répondre doucement, je ſuis ſon ſerviteur, ſans pouvoir ſe réſoudre à lui faire aucune demande ; il mourut le 13. Janvier 1642. âgé de quatre-vingt huit ans, répétant ſouvent au milieu de ſes prieres même, & juſques dans le bras de la mort, le nom de ſon fils de la Valette, qu'il regardoit comme ſon martyr. Le Cardinal de Richelieu ne lui ſurvécut pas long-tems, il mourut le 4. Decembre de la même année âgé de 58. ans ſeulement, laiſſant encore aux courtiſans un de ces beaux, mais trop ſubtils exemples de ce que c'eſt que fortune, grandeur, faveur, jamais certaine, jamais contente, & pour dernier mal, peu de tems préſente, & long-tems paſſée. Le Roi qui gémiſſoit en ſecret du trop de pouvoir qu'il lui avoit donné, & de qui il avoit toutes choſes à craindre dans un plus long avenir, ne crut pas tant être privé d'un Miniſtre fidéle, que délivré d'un maître ſuperbe & inſupportable. Ce fut alors une eſpéce de mérite à la Cour

Cour de n'avoir pas été de ſes amis, mais elle changea de face une ſeconde fois peu de mois après par la mort du Roi lui-même, arrivée le 14. de Mai 1643. Le Duc de la Valette appellé Duc d'Eſpernon depuis la mort de ſon pere, revint d'Angleterre, ſe remit à la Conciergerie du Palais de Paris, & fut abſous tout d'une voix par le Parlement, avec l'applaudiſſement général des Grands & du Peuple. Perſonne que je ſçache de quelque conſidération hors le Cardinal en cet endroit, ne s'en eſt pris à lui du mauvais ſuccès de Fontarabie ; & quand à la prétendue intelligence ou conſpiration avec les deux Princes, bien loin de ſe la reprocher à lui-même, il mettoit cette avanture entre ſes meilleures actions, puiſque maltraité & opprimé, comme il prétendoit par le Cardinal, au point qu'on l'a vu, il avoit réſiſté à la tentation de ſe délivrer lui-même & le Duc ſon pere, par une guerre civile la plus grande & la plus dangéreuſe de toutes celles de ce tems-là, ſi l'un & l'autre y euſſent voulu entendre.

Comme le Cardinal de Berulle eſt mort en odeur de Sainteté, & que tous ceux

ceux qui l'ont connu lui en ont rendu le témoignage excepté le Cardinal de Richelieu ; il eſt d'extrême importance que le Public ſoit informé des motifs qui peuvent avoir obligé le même Cardinal de Richelieu d'écrire dans la treiziéme page de ſon Teſtament ces propres termes. Votre Majeſté eût par ce moyen affranchi pour jamais la Nation des Griſons de la tyrannie de la Maiſon d'Autriche, ſi Fargis ſon Ambaſſadeur en Eſpagne n'eût à la ſollicitation du Cardinal de Berulle, fait (ainſi qu'il l'a confeſſé depuis) ſans votre ſçu, & contre les ordres exprès de V. M. un Traité fort déſavantageux, auquel vous adhérâtes enfin, pour plaire au Pape, qui prétendoit être aucunement intéreſſé dans cette affaire ; & dans la dix-ſeptiéme page, le Cardinal de Berulle & le Garde des Sceaux de Marillac conſeilloient à V. M. d'abandonner ce pauvre Prince (il parle du Duc de Mantoue) à l'injuſtice & à l'avidité inſatiable de cette Nation ennemie du repos de la Chrétienté (il veut parler des Eſpagnols) pour empêcher qu'elle ne le troublât, le reſte de votre Conſeil fut d'avis contraire ; tant parce que l'Eſ-

pagne n'eût oſé prendre une telle réſolution incontinent après avoir fait un Traité d'union entre les Anglois ; que quand même elle eût pris un auſſi mauvais conſeil, elle n'eût ſçu arrêter le progrès de vos deſſeins.

Il ne faut qu'avoir une légére inſtruction des principales affaires arrivées ſous le Regne de Louis XIII. pour ſçavoir que les Cardinaux de Berulle & de Richelieu étoient tous deux attachés aux intérêts de la Reine-Mere Marie de Médicis, & qu'ils vécurent en parfaite intelligence juſqu'à l'année 1622. que ſurvint la guerre du Pont de Cé. Tous les ſerviteurs de la Reine-Mere s'étoient attendus que le Cardinal de Richelieu à qui cette Princeſſe avoit donné l'Ordre & le pouvoir de conclure un accommodement avec les Miniſtres du Roi ſon fils, ménageroit leurs avantages comme les ſiens propres, & ne les laiſſeroit pas expoſés à la vengeance de leurs ennemis, qu'ils n'avoient irrités que pour être demeurés fideles à la Reine-Mere ; cependant le Cardinal de Richelieu ne penſa qu'à ſe procurer une place dans le Sacré Collége, & négligea tout le reſte. De-

là

là vint que le Cardinal de Berulle, le Maréchal & le Garde des Sceaux de Marillac, Monſieur & Madame du Fargis & pluſieurs autres rompirent entiérement, & n'eurent plus déſormais aucun commerce avec lui. En ſecond lieu, la premiere affaire conſidérable qui ſurvint dans le Conſeil de France en 1624. incontinent après que le Cardinal de Richelieu y eut entré, fut le mariage de Madame Henriette de France derniere ſœur du Roi avec le Prince de Galles. Le Cardinal de Richelieu prétendit s'en attribuer tout l'honneur, & négocia avec tant d'adreſſe, qu'il obtint des Comtes de Halland & de Carlile Ambaſſadeurs d'Angleterre des conditions plus avantageuſes à la Religion Catholique que n'avoient été celles que le Roi de la Grande-Bretagne avoit accordées aux Eſpagnols lorſqu'il avoit recherché leur Infante pour le même Prince de Galles. Mais il s'agiſſoit de faire approuver à la Cour de Rome les conventions du Cardinal de Richelieu avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, & la choſe paroiſſoit tout-à-fait difficile : la Cour jetta les yeux ſur le Cardinal de Berulle

rulle pour la terminer; il alla à Rome, il y commença, continua & conclut la célébre négociation qui ſe trouve entre les Manuſcrits de Lomenie dans la Bibliothéque du Roi. Il obtint du Pape tout ce qu'il lui avoit demandé, & apparemment il n'en fallut pas davantage pour exciter la jalouſie du Cardinal de Richelieu.

Quant au Traité que du Fargis fit à Monçon en 1626. avec les Eſpagnols pour ce qui regardoit la Valteline, il faut préſuppoſer qu'il y avoit déja ſix ans que le même du Fargis étoit Ambaſſadeur en Eſpagne, & que la Cour de France l'y avoit envoyé avant que le Cardinal de Richelieu fût entré dans le miniſtére, ce qui n'arriva qu'en 1624. L'inſtruction que du Fargis, en prenant congé de la Cour avoit reçue de M. de Puiſieux Secrétaire d'Etat, fils du Chancelier de Sillery, l'obligeoit à traiter avec les Eſpagnols aux mêmes conditions qu'il le fit depuis à Monçon, parce que le Conſeil d'Etat étoit alors dans la réſolution de ne pas rompre avec l'Eſpagne : mais le Cardinal de Richelieu fit changer cette réſolution & le recueil des pieces pour la

fication de ce Cardinal qui furent données au Public par M. du Châtelet, soutient en plusieurs endroits que ce Cardinal envoya à Monsieur du Fargis des ordres directement contraires à ceux qu'on lui avoit donnés en France : Mais M. du Fargis persévéra constamment à nier qu'il les eût reçus, & la chose est demeurée jusqu'à présent indécise. Il n'est donc pas vrai qu'il ait confessé lui-même qu'il avoit conclu le Traité de Monçon à la sollicitation du Cardinal de Berulle, à l'insçu du Roi & contre les Ordres exprès de Sa Majesté ; car de tant d'Auteurs qui ont attaqué & défendu la réputation du Cardinal de Richelieu, aucun ne s'est jusqu'à présent ingéré d'écrire ce point d'histoire, & d'ailleurs il n'est pas juste que le même Cardinal soit cru sur sa seule déposition, puisqu'il s'étoit si ouvertement déclaré contre le Cardinal de Berulle, que ses Panégyristes ne laissent échapper aucune occasion de le blâmer sans la pousser aussi loin qu'elle pouvoit aller.

Enfin, il est encore moins véritable que le Cardinal de Berulle & le Garde de Sceaux de Marillac ayent conseillé au

au Roi d'abandonner le Duc de Mantoue à l'injustice & à l'avidité insatiable des Espagnols, & tout ce qu'il y a d'indubitable pour ce regard, comme les deux Auteurs les plus dévoués au Cardinal de Richelieu, qui sont ceux qui ont écrit sa vie & l'histoire de son ministére en demeurent d'accord, est qu'à la mort de Vincent Duc de Mantoue, & lorsque le Duc de Nevers lui succéda, l'on agita dans le Conseil de France, non pas si l'on appuyeroit le Duc de Nevers absolument parlant ; mais si on l'appuyeroit jusqu'à s'exposer au hazard de rompre à sa considération la paix de Vervins que le Roi Henri le Grand avoit conclue avec l'Espagne, & il passa à la pluralité des voix que l'on ne hazarderçit pas de courir ce risque. Le Cardinal de Berulle, qui étoit alors des principaux Conseillers d'Etat, avoit été de cet avis ; & il y persista jusqu'à ce que le Cardinal de Richelieu eût fait examiner de nouveau l'affaire dans le Conseil, & résoudre que l'on soutiendroit le Duc de Nevers contre l'Empereur & contre le Roi d'Espagne. Il n'y eut que six mois de distance entre ces deux délibérations,

& l'on les prit toutes deux en l'année 1627. Si le Cardinal de Berulle durant l'intervale des mêmes ſix mois prétendit qu'il n'étoit point à propos d'irriter les Eſpagnols, il ne fit en cela que ſe conformer à la détermination du Conſeil d'Etat de France : mais on ſoutient qu'après la ſeconde délibération qui fut de protéger le Duc de Mantoue envers & contre tous, il n'eſt jamais échappé au Cardinal de Berulle de blâmer la Guerre où la France entra ſur le ſujet du Duc de Nevers avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, & l'on ne ſçauroit rapporter aucune piece imprimée ou manuſcrite qui le diſe.

FIN.

OB-

OBSERVATIONS
DE MONSIEUR
L'ABBÉ DE S. PIERRE
SUR
LE TESTAMENT POLITIQUE
DU CARDINAL
DE RICHELIEU.

OBSERVATION
Sur la Table.

LE Dauphin Bourgogne diviſoit la ſcience du Gouvernement en trois principaux articles, ſuivant les trois genres principaux d'affaires que doivent diriger le Roi ou ſon Miniſtre Général, avec le ſecours

trois Miniſtres particuliers, Sécrétaires d'Etat qui ſuivent.

Miniſtre des Etrangers.

Affaires du dehors qui comprennent les négociations & les guerres avec les Souverains Etrangers; guerre de terre, guerre de mer, Colonies & commerce maritime.

Miniſtre des Finances.

Affaires qui regardent les ſubſides & revenus du Roy & de l'Etat, les dépenſes, les dettes & les penſions.

Miniſtre de la Police générale.

Juſtice, Polices particulieres, commerce intérieur, mœurs, Religion, éducation, réglemens & retabliſſemens nouveaux à faire, ou anciens à perfectionner.

Toutes les affaires d'un Gouvernement ſe rapportent à ces trois miniſteres particuliers.

Le Cardinal avoit trouvé les affaires de l'Etat diviſées en pluſieurs miniſteres

res particuliers; mais au lieu de faire ſa diviſion par ces miniſteres, il prit ſans beaucoup de réflexion la diviſion de ſa Politique dans une ancienne méthode de diviſion des trois Corps, dont les Députés compoſoient nos Etats Généraux, Clergé, Nobleſſe & tiers Etat.

Si le Cardinal eût eu à traiter des moyens de perfectionner la forme des Etats Généraux, il auroit pû adopter cette diviſion, mais ayant à traiter des principales affaires de l'Etat, ſa diviſion faite par les trois Corps des Etats Généraux n'étoit pas ſi naturelle & ſi raiſonnable que celle du Dauphin Bourgogne; auſſi le Cardinal lui-même n'a-t'il pas ſuivi ſa diviſion dans tout ſon ouvrage.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre ſecond.

1°. Je croirois volontiers ce que l'on dit de la plûpart des douze ſections de ce chapitre, qu'elles n'ont été compoſées par le Cardinal que lorſqu'il n'étoit pas Miniſtre d'Etat, & qu'il n'a pas voulu perdre ſes anciens travaux. Car

ſes diſcours ſur les appels comme d'abus, ſur les exemtions, ſur les cas privilégiés, & la maniere dont ces matieres ſont traitées ne ſentent que le Théologien, & il l'étoit & même bon pour ſon tems, mais ils ne ſentent point du tout le Miniſtre Général.

2°. Il ne propoſe point de méthode pour faire connoître au Roi qui eſt le meilleur ſujet pour être Evêque entre trente concurrens : or, pourquoi ne pas établir dans la Capitale trois ou quatre différentes Claſſes de trente Eccléſiaſtiques Nobles, pour monter de l'une à l'autre par ſcrutin, & lorſqu'il vacqueroit un Evêché, le Roi demanderoit à la plus haute Claſſe, compoſée de trente ou environ, trois Sujets par la méthode du ſcrutin les meilleurs eſprits, & ſur-tout les plus bienfaiſans & les plus zélés pour le bien public.

Les Eccléſiaſtiques de la même Claſſe & de la même compagnie, ſont ceux qui ſe connoiſſent le mieux, ſur-tout s'ils conférent ſouvent enſemble. Il eſt vrai que du tems de ce Cardinal on n'avoit pas encore éclairci la grande utilité & la grande praticabilité de la méthode du ſcrutin.

3°.

3°. Sur les appels comme d'abus, le bon ordre demande que l'Etat les aboliſſe en aboliſſant la Juriſdiction Eccléſiaſtique, qui eſt évidemment une ancienne uſurpation ſur l'autorité Royale & ſur les Juriſdictions Séculiéres ; il eſt vrai que pour punir les Curés ou les Prêtres qui ne feroient pas leur devoir, il eſt à propos que l'Etat donne l'autorité aux trente Curés du Doyenné d'exclure du ſcrutin un Curé de mauvaiſes mœurs, ou qui eſt dans les cas de la loi d'excluſion que je ſuppoſe être faite, mais ſeulement aux trois quarts des voix. Voilà ce que doit penſer un grand Miniſtre pour la plus grande utilité publique.

4°. Pour entretenir l'émulation entre les Curés de chaque Doyenné, il faudroit que dans les trente Cures il y eût la Paroiſſe du Doyenné de 3000. liv. & quatre d'environ 2000. liv. pour les Paroiſſes les plus nombreuſes, & les autres de 7. ou 8. cens liv. & cela ſe pourroit en prenant des penſions ſur les Benéfices plus riches que 800. liv. en faveur des cinq grandes Paroiſſes les plus peuplées, & des penſions ſur dixmes que prennent les Evêques, les

Chapitres, les Abbayes & les Prieurés.

5°. Quand une de ces cinq Cures viendroit à vacquer, on la rempliroit par le choix du Scrutin entre les 29. curés qui nommeroient trois Sujets au Nominateur.

6°. Cela ſuppoſe que l'Etat diminueroit le droit de nomination des Cures qu'ont les Abbayes, les Evêchés, les Chapitres, les Laïques, & les reſtraindroit au droit de choiſir un des trois qui auroient été nommés par Scrutin dans la Claſſe des Vicaires.

7°. Le Cardinal dit qu'il ne faut pas mettre de penſions ſur les Evêchés, mais il eſt certain qu'il y a des Evêchés trop riches & d'autres trop pauvres; tous les cent douze Evêques devroient avoir au moins vingt mille livres de rente, en ſuppoſant le marc d'argent à quarante-neuf liv. ou cinquante liv. les dix-huit Archevêchés quarante mille, & dix Evêchés des plus nombreux en Paroiſſes, devroient avoir trente mille livres, & cela ſe peut en ne donnant les Evêchés de grand revenu, qu'à condition de payer telles & telles penſions à d'autres Evêchés pauvres.

8°.

8°. Il ne parle point de la reſidence des Evêques, cependant elle eſt très-importante aux Diocéſains, & les voyages & les ſéjours de Paris coutent beaucoup aux pauvres. Il faudroit donner à chaque Evêque trois mois par an hors de ſon Diocéſe, & ordonner que pour leur abſence au delà, ils payeroient vingt liv. par jour à la caiſſe commune des Hôpitaux que je ſuppoſe à Paris, & à cet effet, ils feroient ſignifier leur arrivée & leur départ au Directeur.

9°. Les exemtions ſelon le Cardinal, ſont des abus qui ôtent à l'Evêque le droit de gouverner certains Curés, certains Eccléſiaſtiques de ſon Diocéſe; il conſeille au Roi de les abolir, & il a grande raiſon.

10°. *Il n'y a pas peu de difficulté*, dit le Cardinal, *de bien diſtinguer l'étendue & la ſubordination de la puiſſance des Papes & de celle des Rois.*

Il évite d'entrer ſur cela dans aucun examen d'aucune queſtion; or il ſemble qu'il eût dû ſur-tout dans un Teſtament laiſſer quelques principes de déciſion à Louis XIII. pour ſuppléer à ce défaut, j'en mettrai ici deux.

Le premier, c'eſt que tout ce qu'il eſt néceſſaire de croire pour le ſalut, eſt décidé, tant par le Symbole des Apôtres que par la ſoumiſſion à l'Egliſe repréſentée par les Conciles généraux. Cette ſoumiſſion ſuffit pour n'être pas dans une erreur qui exclut hors du ſalut.

Delà il ſuit que s'il arrive quelque nouvelle diſpute entre les Théologiens, il n'y a qu'à la laiſſer indéciſe : ſans aſſembler de Concile, & dire que comme on s'eſt bien ſauvé juſqu'à préſent ſans déciſion, il n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut de la décider, qu'il ſuffit d'être unis dans le Simbole du *Credo* des Apôtres ; ainſi de ce côté-là nous n'avons point beſoin de la déciſion ni des Papes ni des Conciles, mais nous avons beſoin de calme, & par conſéquent de ſilence ſur une queſtion dont la déciſion n'eſt point néceſſaire au ſalut.

Pour ſecond principe, c'eſt qu'à l'égard de ce qu'il faut faire pour obtenir le Paradis, le néceſſaire, l'eſſentiel, c'eſt *d'aimer Dieu ſur toutes choſes, & notre prochain comme nous-mêmes* ; en cela ſeul conſiſte la Loi & les Prophétes, on peut diſputer ſur les cérémonies,

nies, mais ce n'eſt rien d'eſſentiel au ſalut.

Delà il ſuit que de ce côté-là, non plus nous n'avons beſoin ni des Conciles ni des Papes.

Delà il ſuit que ni les Conciles ni les Papes n'ont point de puiſſance qui nous ſoit néceſſaire pour notre ſalut, nous avons tout ce qui nous eſt néceſſaire pour nous ſauver.

Delà il ſuit que la puiſſance du Pape étant nulle à notre égard, ſi ce n'eſt en tant que le Roi lui en donne ſur nous, elle eſt nulle auſſi par la même raiſon par rapport à la puiſſance du Roi.

Delà il ſuit qu'avec de pareils principes, il y auroit à la vérité quelque diverſité d'opinions entres les Théologiens ſur les cérémonies des Nations Chrétiennes, mais nul ſujet eſſentiel de ſchiſme ou de diviſion qui mérite l'intolérance & la perſecution mutuelle, ſi oppoſée à la charité bienfaiſante qui ſeule eſt eſſentielle au ſalut.

Delà il ſuit que l'Egliſe Chrétienne, ou la ſociété des Chrétiens unis dans le *Credo*, peut ſe paſſer d'avoir un Chef unique pour toutes les Nations, & que chaque Chrétien ne laiſſera pas de pouvoir

voir ſe ſauver avec ſon *Credo*, & en pratiquant la juſtice & la bienfaiſance envers tout le monde pour plaire à Dieu.

Voilà une preuve que le ſiécle du Cardinal étoit moins éclairé que le nôtre, c'eſt l'effet du progrès de la raiſon univerſelle.

11°. Le Cardinal n'avoit pas une idée fort juſte de ce qui étoit de plus important à attendre de l'éducation de la jeuneſſe dans les Colléges pour l'augmentation du bonheur de la ſociété.

Il n'avoit pas aſſez bien compris que les avantages les plus précieux que les enfans peuvent retirer d'une bonne éducation, ce n'étoit pas la connoiſſance des langues & des ſciences, c'étoient les fortes habitudes à pratiquer les différentes parties de la juſtice, la douceur, la patience, la politeſſe, & les autres parties de la bienfaiſance pour plaire à Dieu, & pour en obtenir le Paradis.

Il falloit que de ſon tems on n'eût pas aſſez refléchi ſur la grande différence qui eſt entre des Sçavans vicieux, c'eſt-à-dire, orgueilleux, impatiens, brouillons, ſéditieux, perſécuteurs, & des citoyens vertueux, c'eſt-à-dire, juſtes,

juſtes, doux, ſages, pacifiques, indulgens, bienfaiſans, afin d'augmenter leur propre bonheur, & le bonheur de la ſocieté où ils ont à vivre.

12°. Le Cardinal a raiſon de marquer que c'eſt un grand défaut dans l'ordre des Jéſuites, par rapport au gouvernement du Royaume, qu'au lieu d'avoir leur Supérieur général en France, ils l'ayent réſident à Rome; mais le Roi peut comme à ſes autres ſujets, leur ordonner d'élire un Général François, & alors il n'aura que des avantages à attendre de cet Ordre nouveau pour ſon Royaume.

13°. Les Jéſuites eux-mêmes auſſi-bien que l'Univerſité, font une grande faute dans l'éducation de la jeuneſſe, ils devroient employer au moins la moitié des heures à fortifier les habitudes, à honorer les vertueux, & à pratiquer la vertu, au lieu qu'ils en employent préſentement les trois quarts à fortifier les habitudes aux langues mortes au latin & au grec, connoiſſances preſque inutiles en comparaiſon, ſur-tout pour nous qui avons dans notre langue les ouvrages grecs & latins tous traduits, & qui en avons de beaucoup

coup meilleurs en plusieurs genres ; écrits en François par nos Contemporains.

14°. Pour la distribution des petits Bénéfices, il faut plutôt songer à préférer les Ecclésiastiques les plus vertueux aux plus sçavans, parce que les bonnes mœurs du peuple sont plus importantes au bonheur de la societé, que le plus ou moins de science.

Il faut par conséquent chercher dans les Ecclésiastiques des degrés dans la bienfaisance, vertu nécessaire & essentielle au salut, plutôt que des degrés dans les sciences, dont on peut se passer pour le salut.

On ne sçavoit point encore du tems du Cardinal se servir de la méthode du Scrutin entre trente pareils qui eussent des conférences, afin que le Roi ou autre Nominateur pût facilement & surement connoître les trois plus vertueux, & les préférer aux trois plus sçavans médiocrement vertueux ; c'est que les plus vertueux peu sçavans sont plus propres à persuader la vertu par leur exemple, que les plus sçavans peu vertueux.

Or, si la méthode du Scrutin perfectionné

tionné étoit établie pour la collation des Bénéfices à ceux qui auroient plus de vertu & de lumieres, il est visible qu'il faudroit retrancher les indults & les grades. Le Cardinal n'a point parlé ni de la maniere de multiplier les Seminaires, ni de la méthode d'en diriger les études vers les diverses parties des mœurs, ni des meilleures méthodes pour enseigner la morale aux peuples.

Delà il suit qu'au bout de cent ans nous voyons un peu plus loin que ce grand Cardinal, grand pour son siécle, c'est que notre siécle est plus éclairé en Politique.

OBSERVATIONS

sur le Chapitre III.

1°. Le Cardinal conseille d'abolir la vénalité des Charges Militaires aussi-bien que de celles de la Maison du Roi, & avec beaucoup de raison ; c'est qu'il faut entretenir parmi la Noblesse l'émulation, non-seulement pour l'acquisition des talens utiles à la Patrie, mais encore pour les talens agréables dans la société : or, la vénalité ôte aux jeunes Gentilshommes toute émulation, mais

en

en ôtant la vénalité, il faut établir des Classes supérieures, inférieures, & des Compagnies de trente dans chaque Classe, & le reste de la méthode du Scrutin

2°. Le Cardinal dit qu'il a beaucoup pensé à la maniere de faire cesser les duels, & il convient qu'il y a beaucoup de négligence de la part des Procureurs Généraux; mais il n'a pas songé qu'ils avoient quelque raison d'être négligens par indulgence en faveur des gens qui ne désobéissent à la loi que par la crainte d'être déshonorés. J'ai montré ailleurs la possibilité de guérir cette maladie de la Noblesse, mais on ne l'a pas encore pratiquée. On n'a point encore donné de marque extérieure de Noblesse aux Gentilshommes en leur ôtant l'épée, qui est une distinction très-équivoque, & une parure fort incommode, & qui sent encore la barbarie & la guerre civile.

3°. Il n'a point songé aux moyens de diminuer les sources qui multiplient les familles Nobles, & le nombre de ceux qui sont exemts des subsides.

4°. Il n'a point parlé des distinctions entre la Noblesse ou des titres de Barons,

rons, de Comtes, de Ducs, qui ne devroient être que personnels & électifs pour entretenir l'émulation & jamais héréditaires. Il faudroit aussi des titres dans les différens emplois de Magistrature, après que la méthode du Scrutin y auroit été établie.

Le fils d'un homme distingué par ses grands talens & par ses grandes vertus hérite-t'il nécessairement des talens & des vertus de son pere : prétention ridicule, & qui est visiblement injuste, en ce qu'un titre héréditaire met un sot, un fat, un fou à niveau d'un grand homme. Cette hérédité ôte l'émulation pour les grands titres, pour les grands talens & pour les grandes vertus.

Ces remarques importantes suffisent pour prouver que la science du gouvernement comme les autres sciences vont toujours en se perfectionnant, & que ce progrès est fort sensible en moins de cent ans à quiconque veut comparer les ouvrages Politiques modernes avec les anciens.

OB-

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre IV.

Le Cardinal s'eſt engagé dans un mauvais pas en ſoutenant que quant à préſent la vénalité des charges de Magiſtrature peut être avantageuſe à l'Etat; il eſt vrai qu'il n'eſt pas poſſible de rembourſer tout d'un coup toutes les charges, mais ce rembourſement ſe peut faire peu à peu aux héritiers, & le Roi y peut employer tous les ans deux ou trois millions dans toutes les Provinces à meſure qu'il en meurt, & à meſure que ces charges ſont importantes.

La grande raiſon du Cardinal, c'eſt qu'il vaut encore mieux que le Roi vende les charges que de voir qu'elles ne ſont données qu'à la faveur; mais pourquoi ne pas établir des Claſſes de Gentilshommes-Avocats, faiſant leur métier noblement envers les riches, & travaillant gratis pour les pauvres; & enſuite établir un Scrutin entre trente pareils dans une Généralité, & autant dans les Parlemens.

La vénalité établie dans la Guerre, dans la Marine, dans les Finances & à la

la Cour, fait un grand tort à nos armes & au bon gouvernement de l'Etat, mais on peut y remédier peu à peu en rembourſant ceux qui par leurs défauts méritent le plus d'être rembourſés.

Je ne ſçai rien de ſi important pour perfectionner le dedans du gouvernement que l'établiſſement & le perfectionnement de la méthode du Scrutin entre trente pareils de même Claſſe pour monter aux Claſſes ſuperieures; ainſi on ne ſçauroit trop tôt en commencer des eſſais dans quelques parties du gouvernement, & on le pourroit facilement par le moyen de quelques rembourſemens annuels.

On n'avoit point encore en ce tems-là éclairci toutes les objections de la méthode du Scrutin, ni montré les différens moyens de la perfectionner. Nous avons profité des lumieres du ſiécle précédent, & nous nous en ſommes ſervis pour le ſurpaſſer comme nos ſucceſſeurs du ſiécle ſuivant, nous ſurpaſſeront avec le ſecours des découvertes de notre ſiécle.

OBSERVATIONS

sur le Chapitre V.

1°. Il paroît qu'il seroit utile à l'Etat de supprimer peu à peu les gouvernemens des Provinces à mesure qu'ils viennent à vacquer, & de continuer à gouverner par des Commandans des Troupes, & par des Intendans tous revocables *ad nutum*.

2°. De même il ne faudroit point de Gouverneurs de Places qui ne resident point, mais y envoyer des Commandans dans les cas de siéges à craindre.

3°. Il condamne fort les survivances, mais il ne donne par les moyens d'en empêcher l'effet ; il suffiroit pour délivrer l'Etat de cette maladie, d'établir la méthode du Scrutin, & de déclarer les survivances futures invalides, parce que tous les Emplois doivent être remplis par le choix du Roi sur les trois choisis par le Scrutin.

OBSERVATIONS

sur le Chapitre VI.

Louis XIII. étoit crédule sur le mal, impatient, défiant, & par conséquent léger & inconstant ; ainsi je suis surpris comment il n'a pas eu sept ou huit Ministres Généraux au lieu du Cardinal de Richelieu.

Il est certain qu'il étoit timide, & que le Cardinal étant parvenu à lui faire craindre sa mere, son frere, les Grands & le Parlement, il le gouvernoit par la crainte de ses ennemis du dedans & du dehors, & par la joie qu'il lui inspiroit par des bonnes espérances, & par la plus excessive flatterie ; il lui avoit persuadé qu'il eût été beaucoup plus habile que son premier Ministre, & que les autres Ministres subalternes, s'il eût voulu s'en donner la peine.

Delà il suit que l'on ne doit point être étonné de ce que disoit le Cardinal, qu'il étoit obligé d'employer plus d'heures à gouverner le Roi & son cabinet, qu'à gouverner toutes les affaires du dehors & du dedans du Royaume.

Le Cardinal Mazarin n'avoit pas la même peine à gouverner la Reine Regente, & voilà pourquoi à comparer les entrepriſes & les ſuccès de l'un aux ſuccès de l'autre ; je regarde l'habileté, le courage & le génie de Richelieu comme beaucoup ſuperieur au génie & au courage de Mazarin.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre VII.

Il paroît que le Cardinal aime la propreté dans la Maiſon du Roi ; il a raiſon, & je croi qu'on pourroit venir à bout de l'y introduire avec un peu de ſoin, de la part d'un Valet de chambre qui ſeul en ſeroit chargé.

Ce qui ſeroit très-important pour augmenter le bonheur du Roi, c'eſt d'introduire dans ſon Palais tous Officiers choiſis & connus pour avoir plus d'intelligence, de modération, de patience, de douceur & de politeſſe.

Pour cet effet, il ſeroit à propos que les Colléges puſſent fournir au Roi au ſortir de Philoſophie à quinze ou ſeize ans un jeune Gentilhomme choiſi entre douze ou quinze, pour être Page, & de

Page de dix-huit ou vingt ans, pour être choiſi entre trente pour le ſervice de la Chambre & de l'Ecurie, & les autres Pages d'un moindre mérite perſonnel, mais d'une plus grande eſpérance de mérite national, ſeroient mis Officiers dans la Cavalerie ou dans l'Infanterie de la Maiſon du Roi, pour y monter par degré de Claſſe en Claſſe, & par Scrutin, juſqu'aux premieres places.

Il ſe feroit un premier choix dans le Collége, un ſecond choix dans les Pages, & puis différens choix entre les différentes Claſſes d'Officiers juſqu'aux premieres charges, & de cette ſorte, ces Premiers & Grands Officiers de la Maiſon du Roi ſeroient toujours néceſſairement les plus intelligens, les plus vertueux, les plus aimables & les plus eſtimables de leur âge, & le Roi ſeroit ainſi toujours néceſſairement environné de ce qu'il y a de plus grands hommes dans ſon Royaume. Il eſt certain que les Rois en ſeroient plus conſtamment mieux conſeillés, plus facilement vertueux, plus ſolidement heureux, & que leurs ſujets en ſeroient beaucoup mieux gouvernés.

Le Roi en ſeroit plus ferme dans la vertu, plus conſtant dans le travail, plus compatiſſant, & tantôt clément pour le bien du particulier, tantôt ſévére pour le bien Public, & toujours raiſonnable. Ces Officiers ſeroient pour ainſi dire, le conſeil de l'homme & de ſa conduite dans ſa famille, tandis que les Miniſtres & les Bureaux du miniſtere formeroient le Conſeil du Roi & des affaires de ſon Royaume.

Et alors de quelle force ſeroient les exemples du Roi & de ſa Cour pour engager les autres ſujets à tenir une conduite raiſonnable, pour uſer avec modération de tous les plaiſirs innocens, & pour en procurer de ſemblables aux autres, tant pour le bonheur de cette vie, que pour obtenir le bonheur de la vie future.

Tel eſt le but où il faudroit viſer pour perfectionner la Maiſon du Roi, la Maiſon de la Reine & les Maiſons des Princes, ſi l'on vouloit viſer à augmenter leur bonheur, leur gloire & le bonheur du Public.

Il eſt vrai que cet établiſſement du Scrutin perfectionné par différentes Claſſes, par diverſes Compagnies de trente,

trente, & par des Commiſſaires, aura ſes difficultés; mais quand un Miniſtre Général ne feroit que cet établiſſement en trente ans de miniſtere, il aura plus fait pour le bonheur Public que tous ſes prédéceſſeurs enſemble.

Quelle différence entre une Maiſon Royale, établie ainſi par les mains de la ſageſſe, & les Maiſons des Rois telles que nous les voyons établies par la méthode de la vénalité, ou par la mode des recommandations des parens, des amis, des favoris, des favorites, des Miniſtres & de leurs Commis, nonobſtant l'imbécilité, l'ignorance, la débauche, les folies, les enfances, les fourberies & les ſcelerateſſes de ceux à qui ils procurent ces places.

Dans la Maiſon d'un Roi ſage on ne rencontreroit aucun Officier ni vieux ni jeune qui n'eût paſſé ſucceſſivement par diverſes Claſſes inférieures & ſupérieures comme à l'Armée, qui n'eût été choiſi entre trente dans la Claſſe inferieure, comme diſtingué par la pénétration de ſon eſprit, par la douceur de ſon humeur, par la gayeté & l'égalité de ſon ame, par ſon attention à pratiquer en toute occaſion toutes les

parties de la juſtice, & ſur-tout la reconnoiſſance, par ſon attention à pratiquer le long du jour toutes les parties de la bienſéance, & ſur-tout la politeſſe & le pardon des injures, & par un eſprit exercé ſur les ouvrages les plus agréables & les plus utiles, & principalement dans la morale & dans la Politique.

Au lieu que dans les Maiſons Royales compoſées par le hazard, les Officiers, les Courtiſans ne ſongent qu'à terraſſer leurs ennemis par des accuſations & par des calomnies, qu'à chercher des patrons, & à leur plaire par de baſſes flatteries.

Sur cent perſonnes, à peine en trouve-t'on un ou deux tels que ſont tous ceux de la Maiſon conſtruite par la ſageſſe, qui eſt tantôt ſerieuſe, tantôt gaye, toujours convenable aux tems, aux lieux & aux perſonnes.

Quelle différence pour les amuſemens, pour les divertiſſemens du Roi d'avoir à vivre avec des gens de peu d'eſprit, qui ne ſçavent rien, qui outrent tout, qui ne vont que par ſauts & par bonds & ſans réflexion, qui ne veulent pas ſe donner le moindre ſoin, la

moindre peine, la moindre attention pour apprendre les choſes les plus utiles pour diminuer leurs maux, leurs chagrins en pratiquant la juſtice, & pour augmenter & multiplier leurs plaiſirs innocens en pratiquant la bienfaiſance.

Nous commençons à voir le but que doivent ſe propoſer les Rois pour ſe compoſer une maiſon qui ſoit en même tems la plus délicieuſe & la plus eſtimable qui ait jamais été; mais qu'il y a loin entre voir le but & avoir mis en œuvre les moyens pour tenter d'y arriver par degrés! Nous voyons ce merveilleux but vous & moi; mais les Rois, les Miniſtres les voyent-ils? & quand ils en verroient la beauté, voient-ils les moyens d'en ſurmonter peu à peu les difficultés? ont-ils même aſſez de courage & aſſez de ſageſſe pour en faire les premiers eſſais, & pour commencer à jetter les fondemens du palais de la vertu voluptueuſe ou de la volupté vertueuſe, qui ne peut s'achever entierement qu'en pluſieurs regnes ſages de ſuite; encore ſeroit-ce beaucoup ſi nous le voyons commencer,

puiſqu'il ne ſera jamais achevé, s'il n'eſt jamais commencé.

Nous ne le verrons pas bâti ce palais ſi deſirable, mais comme nous voyons que la raiſon ſpéculative fait de grands progrès de ſiécle en ſiécle, & que la raiſon pratique la ſuit de loin en proportion du nombre des ſages ſpéculatifs, notre poſtérité verra un jour chez les Rois ces palais de la ſageſſe ou de la volupté vertueuſe, ſe perfectionner tous les ans à l'envi les uns des autres.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre VIII.

1°. La maxime, *plus vident oculi quam oculus*, que propoſe le Cardinal, n'eſt pas toujours vraie, elle ne peut l'être qu'en ſuppoſant les yeux également bons & mis à un point de vue également élevé; car un œil meilleur que les autres au même point de vue, verra plus de choſes du même côté & plus diſtinctement que les autres moins bons, & s'il eſt égal par nature, mais parvenu par la ſupériorité d'application à un degré plus élevé, il verra plus loin que les autres; mais il n'eſt pas douteux

douteux que le Roi le plus habile ne faſſe ſagement de conſulter les plus habiles ſur chaque matiere pour écouter leurs vues & leurs raiſons, afin d'être plus ſûr d'avoir tout vu, & tout peſé avant que de prendre ſa réſolution.

2°. Ce que dit le Cardinal ſur la capacité d'un Miniſtre, m'a paru plein de bon ſens; mais on peut le dire en d'autres termes, & même y ajouter pluſieurs choſes.

Pour accorder par exemple la docilité avec la fermeté, il ſuffit qu'un homme n'ait de fermeté que ſur les opinions démontrées, comme évidemment conſéquentes de principes évidens, & dont tout le monde convient; qu'il ait de la docilité pour examiner les opinions contraires, & qu'ainſi il n'ait que des opinions proviſionnelles ſur les partis où il eſt preſſé de ſe déterminer par proviſion, & juſqu'à ce qu'on lui montre ſon erreur, ou bien ſupériorité de vraiſemblance dans les occaſions où il n'eſt queſtion que d'opter le plus vraiſemblable d'alors.

Or, comme il y a peu de démonſtrations connues en morale & en Politique, la plupart des opinions du ſage

Miniſtre ne ſont que proviſionnelles, ainſi il eſt de ſon intérêt & de la plus grande utilité publique d'écouter les raiſons des opinions contraires miſes par écrit, de les examiner & de les faire examiner, quand ceux de la part de qui elles viennent ne méritent pas d'être mépriſés & d'être regardés, comme gens qui propoſent des viſions impraticables.

Voilà pourquoi les perſonnes vives, impatientes, autoriſées ſont rarement dociles; voilà pourquoi ils ne ſçauroient gueres profiter des lumieres des autres, au lieu que les perſonnes patientes, attentives ont non ſeulement tout leur eſprit, mais ils ont encore à leur ſervice toutes les lumieres des autres, qui quoiqu'inferieurs de beaucoup de côtés, peuvent être ſuperieurs par hazard d'un certain côté.

2°. Un Miniſtre peut avoir pour but dans toute ſa conduite la plus grande utilité publique par divers motifs. 1°. pour avoir l'honneur de ſurpaſſer les Miniſtres, ſes pareils en bienfaits envers ſa patrie, & pour avoir le plaiſir d'être honoré & conſidéré dans ſon Pays, même après ſa mort, pour le plus

plus grand bienfaiteur du Public qui ait encore été dans le miniſtere.

Ce plaiſir qu'il attend peut lui paroître ſi grand, qu'il peut ſuffire pour lui faire ſupporter patiemment les fatigues, les ingratitudes des Peuples, & les calomnies de ſes envieux; mais s'il eſt aſſez heureux pour ajouter à ce motif le grand motif de plaire à Dieu, pour en obtenir le Paradis après cette vie, il peut fort bien mépriſer le plaiſir de la gloire que l'on trouve à laiſſer de grands revenus & de grandes dignités héréditaires dans ſa famille; & à dire le vrai, le motif de cette ſorte de petite gloire, porte preſque toujours à des entrepriſes contraires à la plus grande utilité publique.

Ainſi malheur aux Etats dont les Miniſtres ont le plaiſir de cette gloire pour le grand reſſort de toutes leurs entrepriſes, & ce ſont cependant les plus communs & ſouvent les plus laborieux.

Ce motif inférieur aux deux autres motifs, eſt le même que l'on reproche aux Papes ſous le nom de népotiſme, lorſqu'ils ont gouverné par l'intérêt de leur famille, & ce motif eſt ſi naturel à

l'homme du commun, qu'un Pape ayant commencé par gouverner en apparence par les deux motifs plus élevés durant les premieres années de ſon Pontificat, s'étant enſuite relâché de ſa ſéverité pour ſa famille, & ayant enfin conſenti à faire premier Miniſtre ſon neveu peu ſage & peu habile, on vit dans Rome une affiche qui portoit ces mots; *& homo factus eſt*: enfin il eſt devenu homme.

Un Miniſtre Général doit quelque choſe à ſa famille, il eſt juſte qu'elle ſe reſſente de ſa grande fortune, mais non pas aux dépens de la juſtice qu'il doit à toutes les autres familles: or, s'il y a dans le Royaume quelqu'un qui par les ſervices importans qu'il a rendus à l'Etat, & par ceux qu'il eſt en état de lui rendre, mérite mieux d'être fait ou Miniſtre ou Duc & Pair, que le neveu du Miniſtre, jamais le Miniſtre juſte ne lui préferera un neveu qui n'a rendu aucun ſervice important à l'Etat, & qui n'a point de talens & les vertus néceſſaires pour lui en rendre de pareils.

C'eſt que comme Miniſtre il doit la juſtice à tout le monde, & ne doit diſtribuer les graces aux familles, qu'en con-

conſultant la juſtice pour la plus grande utilité du Royaume, & s'il eſt injuſte dans cette diſtribution, le voilà devenu homme du commun qui préfere ſon petit intérêt particulier au grand bien public; nous ne pouvons plus le regarder comme grand homme.

La ſeule choſe que puiſſe faire un grand Miniſtre en faveur de ſa famille, c'eſt de dire dans ſon Teſtament; ſi j'ai rendu aux Roi & à l'Etat quelque ſervice important, c'eſt à Sa Majeſté d'en marquer ſa reconnoiſſance à ma famille.

C'eſt que cette ſorte de reconnoiſſance après la mort du bienfaiteur de la patrie, augmente infiniment le courage & la conſtance des grands hommes leurs ſucceſſeurs dans les grandes entrepriſes.

Plus un Miniſtre Général fait d'injuſtices en faveur de ſa famille, par le deſir de cette eſpéce de *gloriole*, plus il ſe prive lui-même du plaiſir de la gloire la plus précieuſe qui eſt d'être toujours juſte entre ſa famille & toutes les autres familles de l'Etat.

En ceſſant d'être grand homme, il ne ſçait pas qu'il ôte à ſa famille plus d'honneurs qu'il ne lui en laiſſe en lui

laiſſant un Duché, car le voilà déſormais confondu avec tous les Miniſtres du commun.

3°. Le Cardinal demande pour un Miniſtre Général beaucoup de courage, & non pas beaucoup de cette valeur guerriere, que l'on emprunte ſouvent de la colere; mais de ce courage qui augmente dans le grand homme à proportion que les difficultés augmentent, parce que plus il y a de difficultés dans une entrepriſe importante au bonheur de la patrie, plus le ſuccès en eſt glorieux, & à dire le vrai, le Cardinal avoit beaucoup de cette ſorte de courage, c'eſt ſeulement dommage qu'il l'ait plus ſouvent montré dans des affaires qui regardoient beaucoup plus ſon bien perſonnel que le bien de l'Etat.

4°. Comme il ne ſe ſervoit pas de la méthode du Scrutin perfectionné, les choix qu'il faiſoit dans les promotions paroiſſoient preſque tous injuſtes, non-ſeulement aux intéreſſés, mais encore au Public même, & voilà la principale ſource de ſes puiſſans ennemis, voilà pourquoi il a été forcé d'employer ſi ſouvent ſon courage à les terraſſer.

Au lieu que s'il eût toujous fait employer

ployer la méthode du Scrutin, il auroit toujours paſſé pour très-juſte, il n'auroit point eu d'ennemis, ſur-tout parmi les Princes, & comme tous les ſujets euſſent paſſé leur vie non plus à s'acquérir des Patrons, mais à acquérir à un plus haut degré les talens & les vertus en un mot le mérite national; le public en auroit été incomparablement mieux ſervi, & la nation plus heureuſe, qu'elle n'a été ſous ſon Miniſtere.

5°. Le Cardinal demande pour le Miniſtre une grande & longue application au travail.

La grande application doit ſe faire le matin, parce qu'une heure du matin en vaut deux ou trois de l'après dînée; c'eſt alors qu'il faut penſer à trouver des expédiens pour lever les difficultés d'une entrepriſe, c'eſt le tems de la pénétration & de l'invention.

Le travail particulier du Miniſtre & le plus important, c'eſt de trouver le matin les moyens de faire beaucoup travailler, & le plus utilement qu'il eſt poſſible de tous ſes Sous-Miniſtres; c'eſt à lui proprement à leur tailler de la beſogne & de les encourager, & c'eſt un grand

grand défaut dans un Miniſtre Général de vouloir faire quelquefois les fonctions des Miniſtres ſubalternes pour les affaires particulieres, quoiqu'il y réuſſiſſe mieux qu'eux, parce que les heures qu'il y employe ſeroient beaucoup plus utilement employées pour le public à diriger les affaires générales.

C'eſt au Miniſtre Général lorſqu'il eſt queſtion de choiſir entre deux entrepriſes, laquelle doit paſſer devant, comme la plus preſſée & la plus utile, mais après avoir écouté les raiſons pour & contre.

C'eſt au Miniſtre Général à décider entre deux Sous-Miniſtres à quel département telle affaire d'un genre douteux doit être renvoyée.

C'eſt au Miniſtre Général à entretenir en même tems d'un côté la concorde, & de l'autre l'émulation entre les Miniſtres particuliers, & toujours en viſant à la plus grande utilité publique qui eſt le fondement de la plus grande gloire du Regne du Roi.

Voilà de ces obſervations que le Cardinal a omis de faire dans ſon Chapitre, & dont un Commentateur doit faire mention.

J'ai

J'ai dit ailleurs pluſieurs autres choſes ſur les fonctions du Miniſtre Général & des trois Miniſtres particuliers d'un Etat : Les Philoſophes Politiques mes ſucceſſeurs ſeront peut-être aſſez bons citoyens pour faire dans 100 ans des commentaires ſur mes erreurs & ſur mes omiſſions politiques, comme je fais ſur celles du Card. de Richelieu ; c'eſt ainſi qu'ils pourront meſurer les progrès que la ſcience du Gouvernement fait de ſiécle en ſiécle comme les autres ſciences. Le Cardinal avoit grande raiſon de dire qu'il faut montrer du courage pour commander avec autorité afin de ſe faire obéir ſans réſiſtance.

6°. Lorſque le Roi ne veut pas ſe charger de gouverner lui-même, & de diriger les travaux de ſes Miniſtres, le Cardinal eſt d'avis qu'il choiſiſſe un Miniſtre Général, & trois Miniſtres ſubalternes ; mais il ne dit point en quoi conſiſtera le département de chacun de ces trois Miniſtres.

Le feu Dauphin Bourgogne avoit deſſein, dit-on, de donner à un Secrétaire d'Etat tout ce qui regarde le Gouvernement au dehors, les négociations, les guerres, le commerce Maritime & les Colonies.

A l'égard du Gouvernement du dedans, il le diviſoit en deux, parce que le travail d'un ſeul Miniſtre Secrétaire d'Etat n'y pouvoit pas ſuffire, ainſi il prétendoit un jour donner à l'un les Finances, les chemins, le commerce intérieur des rivieres & des canaux, & prétendoit donner à l'autre Miniſtre du dedans le reſte du Gouvernement intérieur; la Juſtice, les Polices particuliéres des Villes & des Provinces, la direction des Colléges, des mœurs & de la pratique de la Religion, le progrès des Arts, des Sciences, &c.

J'ai expliqué ailleurs les raiſons de cette diviſion de ces trois départemens, & juſqu'à préſent elle me paroît la plus commode & la plus avantageuſe à l'Etat; & apparemment que des intérêts particuliers & des complaiſances perſonnelles ont fait naître ſous le regne précédent des diviſions différentes moins conformes à l'intérêt public.

7°. Il paroît que le Cardinal déſapprouvoit fort la conduite du Roi lorſqu'il écoutoit volontiers tout ce qu'on qui diſoit contre ce premier Miniſtre, & c'étoit un véritable défaut en Louis XIII. parce que ce défaut de confiance ſe

ſe tournoit contre ſes propres intérêts, en ce que cette conduite diminuoit fort dans ſon Miniſtre un crédit & un loiſir qu'il auroit pu employer utilement au ſervice du Roi & de la Nation.

Il eſt vrai qu'il y a un grand inconvénient à ne vouloir rien écouter, pas même en matiere très-importante contre ſon Miniſtre, mais l'inconvénient de vouloir tout écouter même des choſes peu importantes, eſt ce me ſemble encore plus grand.

Il me paroît très-difficile de donner ſur cela de bonnes régles de conduite à un Prince auſſi défiant qu'étoit Louis XIII. je n'en ſçai qu'une qui puiſſe tranquiliſer un pareil Roi foible, qui confie toute ſon autorité à ſon Miniſtre Général, c'eſt la protection toute puiſſante de la Diette Européene dont Henri le Grand nous a propoſé l'établiſſement: car alors le Roi n'auroit jamais rien à craindre de ſon Miniſtre quelque puiſſant qu'il fût.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre IX.

Cette maxime, *un Royaume ſera d'autant plus heureux que la charité bienfaiſante & mutuelle envers tout le monde y ſera mieux obſervée*, eſt une maxime facile à démontrer.

C'eſt cette maxime de bienfaiſance dont il eſt dit dans Saint Mathieu, *en cela conſiſte la Loi & les Prophêtes.*

De là il ſuit que la pratique de la bienfaiſance eſt l'unique moyen efficace pour obtenir une ſeconde vie heureuſe & éternelle.

De là il ſuit que ſi dans la ſocieté chaque citoyen étoit bienfaiſant envers ſa famille & ſes concitoyens pour imiter l'être bienfaiſant, on ne verroit plus dans le monde tous les maux immenſes & innombrables que produit l'injuſtice, & l'on verroit au contraire une infinité de biens que produit la reconnoiſſance & la juſtice dans les bienfaits que l'on reçoit, & l'eſpérance de plaiſirs & de joies qui ne finiront jamais ; puiſque notre ame étant une ſubſtance infiniment plus parfaite que les parties de

de matiere qui compoſent notre machine, durera autant que ces parties qui dureront toujours.

Delà il ſuit que plus un Prince ſera bienfaiſant & eſtimable, plus il donnera ſes ſoins pour diriger la Religion du côté des bonnes œuvres de bienfaiſance.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre X.

Le Cardinal demande que le Roi n'obéiſſe pas à ſes paſſions, mais qu'il écoute en tout la raiſon, c'eſt-à-dire, ſon plus grand intérêt & le plus grand intérêt de ſes ſujets : cela eſt fort ſouhaitable, mais il ne lui donne pas les moyens de ſe garantir des paſſions, & d'appercevoir toujours de quel côté eſt ſon plus grand intérêt & le plus grand intérêt de l'Etat en général qui devroit être ſon plus grand intérêt particulier, lorſqu'il n'eſt queſtion que de la fonction du Roi.

Toutes les fonctions du Roi ne conſiſtent qu'en deux points pour gouverner ſagement. 1°. Suivre le conſeil des pareils dans le Scrutin ſur les promo-

tions

tions, comme étant les plus habiles connoiſſeurs du mérite national de leurs pareils. 2°. Suivre l'avis des Bureaux du Conſeil pour les affaires de l'Etat, ſur-tout quand il eſt uniforme, & en ſuppoſant que ceux qui les compoſent ont été choiſis de Claſſe en Claſſe, comme les plus ſages de leurs pareils.

Il y a quelquefois deux biens égaux à procurer à l'Etat : or, il vaut mieux procurer celui qui regarde cinquante mille familles que celui qui n'en regarde que cinquante.

Si les biens ſont inégaux & le nombre de familles égal, il vaut mieux leur procurer le plus grand bien.

Si les biens à procurer ſont inégaux en durée, la raiſon veut que l'on procure le plus durable.

Si l'un coûte plus cher au peuple que l'autre, il faut, le reſte étant égal, choiſir le bien le moins coûteux.

Il en faut dire autant des maux dont le Roi peut garantir les familles de ſon Etat, lorſqu'il a à choiſir entre différens partis.

Ce qui peut ſervir au Roi à choiſir avec ſureté le meilleur parti, c'eſt de con-

conſulter les quatre Bureaux du Conſeil attachés à chaque département des trois Secrétaires d'Etat, en comptant pour deux voix l'avis du Bureau que regarde l'affaire particuliere, & cela lorſqu'elle eſt très-importante ; car lorſqu'elle n'eſt que médiocrement importante, il ſuffit de l'avis du Bureau particulier.

Il n'a point à craindre l'effet de ſes paſſions lorſqu'il met en conſultation ce qu'il a à ordonner.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre XI.

Le Cardinal dit que notre miniſtere eſt ſi ſujet au changement par le changement des Miniſtres Généraux, que l'on y abandonne ſouvent une bonne maxime pour en ſuivre une mauvaiſe, ſelon le peu de capacité du ſucceſſeur.

Le reméde eſt bien aiſé : donnez à chacun des trois Secrétaires d'Etat, quatre Bureaux de dix ou douze membres, moitié Conſeillers d'Etat, moitié Rapporteurs ou Maîtres des Requêtes. Qu'à chaque affaire on en renvoye le mémoire ou les mémoires pour & con-

contre au Bureau qui en a la connoiſſance, que le Préſident de ce Bureau en rende compte au Secrétaire d'Etat qui en rendra compte au Conſeil-Privé compoſé du Roi, du Miniſtre Général & des trois Secrétaires d'Etat : comme le Bureau eſt immortel & toujours en vigueur & conſervateur des bonnes maximes ; quand le Miniſtre Général mourroit ou ſeroit diſgracié, les bonnes maximes du Gouvernement ne ſe perdroient pas pour cela.

Or, cette méthode des Bureaux conſultatifs, montre que le Miniſtre Général n'a pas tant beſoin de capacité & d'étendue d'eſprit, que de probité & de juſteſſe d'eſprit, puiſqu'il a à ſon ſervice toute l'étendue d'eſprit & toute la capacité des Bureaux de chacun des trois Miniſtres particuliers.

Si chaque placet qui demande ou quelque grace ou quelque juſtice étoit renvoyé au Bureau de ſa matiere, le Miniſtre Général ne ſeroit point accablé, & s'il ſuivoit l'avis du Bureau, il s'épargneroit les haines que cauſent les refus, & ſeroit ſûr de ne faire jamais que des déciſions avantageuſes à l'Etat, ſur-tout ſi le Bureau accompagnoit ſon avis

avis de refus des raiſons déduites du principe *de la plus grande utilité publique.*

Le Roi montreroit ainſi ſa juſtice, ceux qui auroient obtenu leur demande lui en ſeroient obligés, & les autres n'en accuſeroient que le Bureau auquel même ils pardonneroient ſouvent en voyant la raiſon de ſon refus ; or, quel avantage pour un Roi & pour un Miniſtre Général de pouvoir ainſi ſe faire aimer par les uns, ſans ſe faire haïr par les autres ; & à dire la vérité, un Roi comme Roi n'a point de graces à faire, il n'a que des juſtices à rendre, car les récompenſes elles-mêmes ſont des juſtices, puiſqu'il faut qu'elles ſoient eſtimées & diſtribuées avec juſtice ; il faut penſer la même choſe du Miniſtre Général, il n'a que des juſtices à rendre, maxime vraie, mais bien éloignée de l'opinion du commun des hommes, qui ne penſent que comme les enfans.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre XII.

Il paroît que le Cardinal s'imaginoit que tout Miniſtre Général devoit pour ainſi dire propoſer tous les bons projets propoſables pour la plus grande utilité publique, ce qui eſt ridicule; c'eſt bien aſſez qu'il engage par les récompenſes tous les bons eſprits à chercher les projets les plus utiles

Il eût ſuffi que ces inventeurs fuſſent ſûrs d'obtenir des récompenſes proportionnées à l'utilité de leurs projets ſur le pied du deuxcentiéme de cette utilité annuelle, il auroit eu alors incomparablement plus de bons projets à faire examiner & à faire exécuter qu'il n'en eût jamais pu propoſer lui-même.

C'eſt que dans la Capitale, dans les autres Villes, dans les campagnes, dans les Communautés, il y auroit eu, ſi le Roi l'eût voulu, cent bons eſprits auſſi habiles que lui, parce qu'on ſuppoſe qu'ils auroient étudié comme lui les meilleurs ouvrages Politiques anciens & modernes, & qui auroient eu dix fois plus de loiſir que lui pour méditer, pour

pour diriger & pour éclaircir leurs projets.

Il ne ſongeoit pas que ſa fonction de Miniſtre Général n'étoit pas de penſer & de méditer ſur chaque ſujet en particulier, mais de faire méditer les autres bons eſprits qui ont beaucoup plus de loiſir que lui, & de faire examiner & perfectionner leurs bons projets par l'Académie Politique: or tel eſt l'office du Roi ou du Miniſtre Général auquel il confie ſon autorité.

Il eſt vrai que les grandes affaires qui ſont portées à la conſultation, ſe décident plus lentement à cauſe des contradictions; mais elles ſe décident avec plus de maturité, avec plus de ſureté & de lumiere, & par conſéquent avec incomparablement plus de ſuccès; mais je doute que le Cardinal fût lui-même aſſez docile & aſſez patient pour prendre ſouvent le parti de ſuſpendre ſon jugement, pour conſulter & pour attendre l'avis du Bureau conſulté: Il étoit trop vif & trop préſomptueux pour être docile, il avoit même raiſon d'être préſomptueux alors, c'eſt qu'il ne voyoit dans les autres que des eſprits fort inférieurs au ſien; mais il au-

roit trouvé beaucoup d'eſprits égaux au ſien, il n'auroit pas été ſi préſomptueux, il auroit été docile, s'il y avoit eu des pépinieres de Politiques dans les Bureaux de l'Académie Politique, & ſi l'on en eût tiré par la méthode du Scrutin perfectionné la Claſſe de Maîtres des Requêtes, & puis les Conſeillers d'Etat de la Claſſe des Maîtres des Requêtes, puis la Claſſe des Miniſtres Particuliers de la Claſſe des Conſeillers d'Etat.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre XIII.

Le Cardinal a raiſon de dire qu'un Etat ne ſçauroit qu'être bien gouverné & avec un grand ſuccès lorſqu'on y obſerve bien ces deux points principaux; *punir ſuffiſamment* les fautes & les crimes contre la ſocieté & *récompenſer ſuffiſamment* les ſervices diſtingués rendus à l'Etat pour faire craindre aux uns ſuffiſamment la punition des injuſtices, & exciter ſuffiſamment les autres à une bienfaiſance envers le Public qui ſoit ſuperieure à celle des autre citoyens.

Le difficile n'eſt pas de prouver la vérité

vérité de cette maxime, c'eſt de donner aux Souverains & aux Miniſtres Généraux, les moyens les plus faciles & les plus efficaces pour la mettre toujours bien en pratique dans toutes les occaſions, & quand on aura tout examiné, on verra qu'il n'y a rien de meilleur pour la récompenſe & les promotions d'une Claſſe inférieure à la Claſſe ſupérieure que d'obſerver le jugement des pairs ou des pareils, c'eſt-à-dire, le jugement des trente pareils ſuivant la méthode du Scutin perfectionné.

Le Cardinal a bien connu la méthode du Scrutin, il a bien connu les inconvéniens de cette méthode, mais il n'a jamais ſongé aux moyens de l'en purger. Pour moi j'y ai beaucoup penſé, & quoique je croie avoir déja trouvé les moyens d'en faire des eſſais avec un grand ſuccès, je ne laiſſe pas de croire que les bons eſprits avec les ſecours de l'expérience pourront mettre cette incomparable méthode en beaucoup meilleur état que je ne l'ai propoſée, & j'oſe dire que c'eſt le point le plus important au Gouvernement intérieur d'un Etat.

roit trouvé beaucoup d'eſprits égaux au ſien, il n'auroit pas été ſi préſomptueux, il auroit été docile, s'il y avoit eu des pépinieres de Politiques dans les Bureaux de l'Académie Politique, & ſi l'on en eût tiré par la méthode du Scrutin perfectionné la Claſſe de Maîtres des Requêtes, & puis les Conſeillers d'Etat de la Claſſe des Maîtres des Requêtes, puis la Claſſe des Miniſtres Particuliers de la Claſſe des Conſeillers d'Etat.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre XIII.

Le Cardinal a raiſon de dire qu'un Etat ne ſçauroit qu'être bien gouverné & avec un grand ſuccès lorſqu'on y obſerve bien ces deux points principaux; *punir ſuffiſamment* les fautes & les crimes contre la ſocieté & *récompenſer ſuffiſamment* les ſervices diſtingués rendus à l'Etat pour faire craindre aux uns ſuffiſamment la punition des injuſtices, & exciter ſuffiſamment les autres à une bienfaiſance envers le Public qui ſoit ſuperieure à celle des autre citoyens.

Le difficile n'eſt pas de prouver la vérité

vérité de cette maxime, c'eſt de donner aux Souverains & aux Miniſtres Généraux, les moyens les plus faciles & les plus efficaces pour la mettre toujours bien en pratique dans toutes les occaſions, & quand on aura tout examiné, on verra qu'il n'y a rien de meilleur pour la récompenſe & les promotions d'une Claſſe inférieure à la Claſſe ſupérieure que d'obſerver le jugement des pairs ou des pareils, c'eſt-à-dire, le jugement des trente pareils ſuivant la méthode du Scutin perfectionné.

Le Cardinal a bien connu la méthode du Scrutin, il a bien connu les inconvéniens de cette méthode, mais il n'a jamais ſongé aux moyens de l'en purger. Pour moi j'y ai beaucoup penſé, & quoique je croie avoir déja trouvé les moyens d'en faire des eſſais avec un grand ſuccès, je ne laiſſe pas de croire que les bons eſprits avec les ſecours de l'expérience pourront mettre cette incomparable méthode en beaucoup meilleur état que je ne l'ai propoſée, & j'oſe dire que c'eſt le point le plus important au Gouvernement intérieur d'un Etat.

OBSERVATIONS

sur le Chapitre XIV.

Le Cardinal a pour maxime qu'il eſt avantageux à l'Etat d'entretenir une négociation continuelle & étendue chez tous les Souverains puiſſans. Ce qui me le perſuade, c'eſt 1°. que le Miniſtre Général eſt plutôt averti, & de plus de choſes & de pluſieurs côtés des deſſeins des Souverains voiſins, & ſurtout des deſſeins ambitieux.

2°. Pour être inſtruit par rapport au commerce du prix de chaque marchandiſe.

3°. Pour emprunter de nos voiſins de nouvelles Manufactures & de bons ouvriers.

4°. Pour acheter en Pays Etranger avec des penſions des hommes excellens en diverſes profeſſions les plus utiles.

5°. Pour apprendre à imiter parmi nous les bons établiſſemens & les bons réglemens qui ont du ſuccès chez les Etrangers.

On peut obſerver l'immenſe diſtance d'importance qui eſt entre cet article d'une négociation continuelle, & l'importance de la maniere de diſtribuer avec juſtice les récompenſes publiques. On pourroit avoir quelque peine à voir ces deux utilités l'une auprès de l'autre, tant leurs Claſſes ſont différentes d'importances, elles me paroiſſent comme d'un à cent ou à mille.

OBSERVATIONS

sur le Chapitre XV.

Il eſt aiſé de voir que le Cardinal fâché contre Cinq-mars favori de Louis XIII. veut détourner ce Prince d'écouter ſes favoris ſur les affaires d'Etat; ce qu'il dit eſt très-vrai, très-ſolide & très-raiſonnable, mais il parloit à un enfant, & le favori l'auroit peut-être à la fin emporté ſur le Miniſtre, ſi celui-ci n'eût ſaiſi l'occaſion de ſa conſpiration pour lui faire couper la tête; cela me fait croire que ce Chapitre eſt fait avant la découverte de la conſpition de Cinq mars.

Au reſte, ce que dit le Cardinal eſt très-vrai, que pour bien gouverner il faut mettre chacun à la place à laquelle il eſt le plus propre pour le ſervice de l'Etat, mais cette maxime qui s'obſer-

ve ſi rarement, s'obſerveroit d'elle-même & néceſſairement, ſi dans cet Etat on y pratiquoit pour les emplois du Conſeil & de la guerre, & les autres emplois publics de la méthode du Scrutin perfectionné, & l'on n'y auroit jamais à craindre que de jeunes favoris devinſſent ou Généraux d'armée ou prémiers Miniſtres : ainſi les Princes jeunes ſont trop heureux de trouver dans leur Etat des loix & des établiſſemens anciens qui les garantiſſent de faire des extravagances ſi marquées qui les perdroient eux-mêmes ; & à dire le vrai, une méthode qui dans un Etat monarchique garantit le Prince & l'Etat des Conſeils extravagans & pernicieux des favoris & des favorites, doit être regardée comme une des plus importantes découvertes, & un des plus deſirables établiſſemens qu'on puiſſe jamais propoſer.

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre XVI.

Le pauvre Cardinal avoit été ſi fatigué durant tout ſon miniſtére par les médiſances que les courtiſans faiſoient de

de lui au Roi ; il étoit ſi las des combats qu'il avoit fallu ſoutenir contr'eux, qu'il n'eſt pas étonnant qu'il en faſſe un article des plus importans au bon gouvernement des Etats & qu'il conſeille les exils.

Je croi bien que les exils des perſonnes intrigantes qui cabalent, qui médiſent du gouvernement ſont utiles à la tranquillité publique ; mais cela n'étoit de grande importance que pour le Cardinal dont on n'envioit la place, & qui n'avoit d'ennemis que parce qu'il avoit voulu ſe réſerver les nominations & les promotions, au lieu de laiſſer ce jugement au Scrutin des pareils, & de réſerver ſeulement au Roi le pouvoir de choiſir un des trois propoſés par la compagnie des trente pareils de la même Compagnie & de la même Claſſe.

OBSERVATIONS
SUR LA II. PARTIE.

Chapitre I.

IL paroît que le Cardinal desiroit plus la puissance pour se faire craindre que pour se faire aimer.

Il faut se faire craindre des méchans, des injustes, soit sujets, soit voisins; mais il est encore plus agréable pour le Roi de se faire aimer de ses sujets & de ses voisins justes, en observant & faisant observer la justice, & en leur procurant de plus quelques avantages qu'il ne leur doit point.

De là il suit qu'un bon Ministre doit encore plus s'appliquer à découvrir de nouveaux moyens d'employer la puissance du Roi, telle qu'elle est pour le plus grand avantage de ses sujets & de ses voisins, que s'appliquer à trouver de nouveaux moyens d'augmenter cette puissance par des conquêtes aux dépens de ses voisins.

Pour un Prince juste qui s'en tient aux derniers Traités, & qui ne veut point

point conquérir, il lui suffit d'être sur la défensive, & de n'augmenter ses Troupes ordinaires qu'à mesure que ses voisins augmentent les leurs.

De là il suit que les voisins moins puissans peuvent demander avec justice à un voisin ambitieux plus puissant, de congédier partie de ses nouvelles Troupes pour n'être pas toujours à sa discrétion.

De là il suit que dans les Traités de paix, il est raisonnable de stipuler le nombre de Troupes qu'il sera permis d'entretenir.

De là il suit que dans chaque traité il seroit raisonnable de convenir d'Arbitres, 1°. Pour garantir l'exécution du Traité, 2°. Pour terminer sans guerres les petits différends qui peuvent naître.

Mais comme pour garantir & pour faire exécuter les jugemens de l'Arbitrage, il faut que les Arbitres soient les plus forts, & par conséquent faire la dépense d'armer; il est juste que le garanti promette de son côté de garantir l'exécution des derniers Traités faits entre ses garants, & s'il est leur ju-

ge, il eſt juſte qu'il promette de faire auſſi exécuter ſes jugemens.

Or, tout cela eſt le chemin de l'établiſſement de l'arbitrage Européen pour mettre les Princes d'Europe moins puiſſans à couvert des injuſtices des plus puiſſans, comme fait l'Arbitrage Allemand à l'égard des Princes Allemands moins puiſſans : Cet Arbitrage leur fait éviter à tous les frais ruineux de la guerre, les meurtres, les pillages & les incendies, & leur fait encore plus ſouvent juſtice ſur leurs demandes reciproques que ne feroient les divers ſuccès de la guerre.

Au reſte, ſur la maniere de fortifier les places & de les attaquer, ſur la maniere de faire ſubſiſter de grandes Armées, ſur la diſcipline des troupes, ſur les moyens de les mieux armer, de les aguerrir & d'en augmenter le nombre, & de les faire combattre avec plus d'ordre, il n'y a perſonne qui ne voie que de ce côté, nous & nos voiſins nous avons fait un progrès très-ſenſible ſur nos ancêtres il y a cent ans, & c'eſt l'effet naturel de l'accroiſſement de la longue expérience, & de la raiſon humaine qui

qui tend toujours aux moyens de jouir de ſes biens avec ſureté & tranquillité.

Elle n'a plus qu'un pas à faire cette raiſon humaine pour arriver ſans guerre à cette ſureté & à cette tranquillité ; elle a même un exemple dans la diette Germanique, elle approche inſenſiblement de ce pas, mais il faut que quelque Souverain plus ſenſé que ſes prédéceſſeurs le propoſe à ſon voiſin, & qu'ils le propoſent enſemble à d'autres voiſins. Cela n'eſt pas difficile ce ſemble, mais nous ſerons bien encore cent ans ſans voir un pareil pas de la raiſon humaine, parce que dans nos conſeils en 1737. en France & ailleurs elle tient encore beaucoup à l'enfance.

Le Cardinal conſeille au Roi d'être plus fort que les Anglois ſur mer en tems de guerre, mais il ne lui en donne pas les moyens, c'eſt qu'il faudroit qu'en tems de paix la France entretînt par le commerce autant de Matelots que les Anglois, & ils en entretiennent dix fois plus que nous, & pour cela il faudroit que le Roi prêtât aux Commerçans, qu'il formât des colonies, qu'il augmentât les colonies formées ; il faudroit donner la Nobleſſe aux riches

Marchands, à condition que leurs enfans qui ſortiroient du commerce avant cent ans dérogeroient.

Le ſuccès de notre Compagnie des Indes prouve deux choſes, la premiere que les François ſont capables de grandes & de longues entrepriſes contre l'opinion du Cardinal; la ſeconde que la partie de la Politique qui regarde le commerce peut ſe perfectionner en France malgré l'impatience, l'inquiétude & la légéreté de la Nation; c'eſt qu'il y a dans chaque Nation des temperamens différens, & que tous les hommes ſont ſoumis aux habitudes, & les habitudes ſoumiſes à la récompenſe. Les Romains d'aujourd'hui reſſemblent-ils aux Romains de Ceſar? mais ils ſont de même pâte, & à la ſeconde ou à la troiſiéme génération, & avec le ſecours des nouvelles habitudes ſoutenues par la récompenſe, ils deviendront des Ceſars.

Le Cardinal dit bien qu'une des choſes qui augmente le plus la puiſſance du Roi, c'eſt l'amour que lui portent ſes ſujets, mais il ne donne pas au Roi les moyens de leur inſpirer cet amour. Ils conſiſtent d'un côté à leur rendre & à leur

leur faire rendre juſtice, & de l'autre à les garantir des grands maux, & à leur procurer de grands bienfaits; car on ne peut pas s'empêcher d'eſtimer l'homme juſte & d'aimer le bienfaiſant.

Nos Rois & nos Miniſtres Généraux pourront donc voir ici une liſte des principaux bienfaits qu'ils pourroient procurer à leurs ſujets.

Si le Roi ou le Miniſtre Général par ſes ſoins formoit les quatre grands établiſſemens dont nous avons parlé. 1°. la Diette Européene. 2°. la méthode du Scrutin en ôtant la vénalité. 3°. l'éducation vertueuſe des Colléges. 4°. l'Académie Politique. Quel nombre prodigieux de bienfaits immenſes naîtroient de ces quatre établiſſemens!

Si le Roi ou ſon Miniſtre Général établiſſoit des Compagnies pourſuivantes dans toutes les Provinces pour faire obſerver les Loix de la Police & les autres Loix, & cela en leur donnant pour récompenſe les amendes des contrevenans, ne délivreroit-il pas les peuples d'une infinité de maux & d'incommodités?

Si le Roi établiſſoit dans la capitale & ailleurs de nouvelles Académies, com-

comme de Médecine, de morale & autres, deux Profeſſeurs de la ſcience du Gouvernement & deux Profeſſeurs du Droit public, ne ſeroit-ce pas un bienfait conſidérable ?

Le Cardinal ſuppoſe que la dépenſe de la Maiſon du Roi, de la Reine & de Monſieur Gaſton montoit à trois millions cinq cens mille livres qui valoient le double de l'argent d'aujourd'hui à cauſe de l'augmentation du marc d'argent, c'eſt-à-dire, ſept millions : or, ſi le Roi ſe contentoit de quatorze ou quinze millions ou autre ſomme fixe pour ſa Maiſon, & ſi toutes les fois qu'il augmenteroit les impoſitions ſur ſes ſujets, il prenoit le parti d'en payer ſa part à proportion, afin de les perſuader ou de l'utilité ou de la néceſſité de ces impoſitions, ne ſeroit-ce pas leur procurer un grand bienfait ?

Si le Roi ou le Miniſtre Général par ſes ſoins à multiplier les déciſions des Loix civiles pour décider les cas indécis, afin de garantir ſes ſujets de plus de la moitié de leurs procès, ne leur procureroit-il pas un bienfait très-important.

Si

Si le Roi ou le Miniſtre Général pour augmenter le nombre de ſes ſujets & des familles Catholiques donnoit ſes ſoins à procurer aux Prêtres & aux Evêques modernes, la liberté de ſe marier qu'avoient les Saints anciens.

Si le Roi ou le Miniſtre Général pour garantir ſes ſujets futurs des grands inconvéniens qui viennent du changement dans les monnoyes, ordonnoit que les Contrats ſe fiſſent à l'ordinaire par tant de livres tournois avec l'addition, *valant tant de marcs d'argent d'onze deniers de fin.*

Si par les ſoins du Roi ou du Miniſtre Général il y avoit dans le Royaume un nombre ſuffiſant d'Hôpitaux & d'Ecoles, & ſi les revenus en étoient ſuffiſans & bien adminiſtrés; ſi les Monaſtéres d'hommes & de filles étoient rendus encore plus utiles à la ſocieté Chrétienne, & ſi les ſujets du Roi étoient garantis par le ſilence des diſputes entre Théologiens, n'en ſeroient-ils pas beaucoup plus riches, plus vertueux & plus heureux ?

Si le Roi par un nouveau Réglement établiſſoit la méthode de la taille tariſiée pour proportionner toujours le ſubſide

ſide annuel au revenu annuel des taillables ; ſi on laiſſoit liberté entiere aux pauvres de travailler les jours de Fêtes, que de miſérables il ſoulageroit !

Si par les ſoins du Roi ou du Miniſtre général les inſtructions des Curés & des Prédicateurs étoient encore mieux dirigées vers la pratique des différentes parties de la juſtice & de la bienfaiſance par les grands motifs de l'immortalité, ſi par des récompenſes les plus grands eſprits étoient ſuffiſamment excités à produire de bons projets politiques, par exemple d'une rente de 20. ans de la deuxcentiéme partie de l'utilité annuelle qu'en doit retirer l'Etat, que de biens il en reviendroit au Royaume !

C'eſt avec de pareils moyens de ſageſſe, de juſtice & de bienfaiſance que les Rois, que les Miniſtres Généraux ſe feront eſtimer, aimer & admirer de leurs contemporains, que leur nom ſera ſur la terre en vénération dans la poſtérité, & qu'ils jouiront dans le Ciel d'une félicité qui n'aura point de fin.

OB-

OBSERVATIONS

ſur le Chapitre II.

Ce Chapitre eſt une exhortation fort ſenſée que le Cardinal fait au Roi ſon maître, pour l'obliger à travailler davantage aux affaires de l'Etat dont il eſt chargé, mais j'ai montré ailleurs que pourvu que la machine du Gouvernement ſoit bien conſtruite, & la méthode du Scrutin bien perfectionnée & obſervée, l'Etat ſe gouvernera bien par les ſoins & les travaux des Officiers publics. Son travail ſe réduira à encourager ſon Miniſtre Général & les trois Miniſtres Particuliers avec qui il travaille, parce qu'ils auront ſoin d'encourager leurs ſubalternes par les louanges, les gratifications, les penſions & les honneurs qui ſe diſtribueront par Scrutin.

Je demande pardon au Lecteur ſi de toutes parts je reviens à la méthode du Scrutin, mais c'eſt la néceſſité dont elle eſt pour un bon gouvernement qui m'y ramene toujours.

FIN.

TES-

TESTAMENT

POLITIQUE

DE CHARLES,

DUC DE LORRAINE

ET DE BAR.

Déposé entre les mains de l'Empereur Léopold à Presbourg le 29. Novembre 1687. en faveur du Roi de Hongrie & ſes Succeſſeurs arrivans à l'Empire.

NOUVELLE EDITION.

AVER-

AVERTISSEMENT.

PUISQUE dé l'aveu de toute l'Europe le feu Duc de Lorraine étoit grand Capitaine, on ne peut douter qu'il n'eût d'excellentes qualités : un jugement ſolide & profond, & une pénétration, qui pour être plus enfoncée que brillante, ne laiſſoit pas de lui procurer une grande juſteſſe d'eſprit, & un merveilleux diſcernement.

Il y a eu néanmoins quelques connoiſſeurs qui ont prétendu que ce Prince étoit fort borné, & que l'expérience plutôt que ſes lumieres lui avoit acquis l'art de commander une armée & de la bien mettre en action. De ceux-ci les uns en jugent ſur ſon adoleſcence, comme ſi un eſprit tardif & peſant

étoit

étoit une excluſion univerſelle de pénétration : au lieu que dans le ſens de Polybe, ce caractere d'hommes vole plus tard, mais auſſi plus haut que tant d'autres qui fretillent de ſi bonne heure, & qui ſont déja fatigués au milieu de leur carriere. Les autres croient s'aſſurer mieux ſur les ſuffrages prétendus ſolidés & éclairés de près, de ceux qui ont eu l'honneur de converſer avec ce Prince, ou d'office ou de confiance, comme ſi le ſentiment de Meſſieurs les Miniſtres de la Cour Impériale, peut-être même la jalouſie de quelques Princes de l'Europe étoit leur caution aſſurée & infallible ; ils veulent ſuppoſer que ce Général n'avoit qu'autant d'étendue d'eſprit qu'il a plu à ces Meſſieurs de lui en aſſigner ; qu'ils peuvent ſe régler par-là, & que les confidences ou les inſtructions des Miniſtres de toute l'Europe à la Cour Impériale, s'accordant

dant à n'en pas juger autrement, il n'y a pas d'apparence de lui en ſuppoſer davantage.

On croit que les premiers raiſonnent imparfaitement, quand ils concluent de la perfection de l'âge d'un Prince ſur la montre qu'il faiſoit dans ſon adoleſcence ; n'y a-t-il pas effectivement de ces imaginations aſſoupies, pareſſeuſes & lentes qui ne s'éveillent qu'au bruit & qui ne s'évertuent qu'à la néceſſité. Le genre d'éducation qu'avoit reçu le feu Duc de Lorraine, l'état dans lequel il ſe trouva dès qu'il commença de ſe connoître, les démêlés & les diſgraces que l'un & l'autre lui procurerent avant que de pouvoir être à lui-même ; cette pointe d'élevation, & ce genre d'ambition, ou ce deſir de grandeur, qui ne l'a jamais quitté qu'au tombeau ; les contre-tems fâcheux que cette délicateſſe lui a fait eſſuyer en France, en Pologne, à Rome

Rome, & en Autriche ; tout cela relevoit-il le courage & donnoit-il de l'assurance à un jeune Prince, qui ne pouvoit considérer sa naissance & pressentir ses propres inclinations sans découvrir le fonds & les suites de son malheur ; il n'en faut pas davantage pour inférer que souvent cette indolence dans laquelle il paroissoit, étoit politique, & que cet enfoncement d'esprit qu'il a fait paroître à dessein, n'a fait que surprendre toute l'Europe, quand on lui a vu faire des choses auxquelles on ne s'attendoit pas de sa part.

On est bien assuré que les seconds sont les duppes de leur prévention, ou les idolâtres mal réglés des impressions du Ministére de l'Empereur, auprès duquel ce Prince n'a jamais osé paroître ce qu'il étoit, par la vive connoissance qu'il avoit de ce qu'il auroit eu à en attendre. Il se traduisoit donc pour vivre

vivre à la Cour Impériale selon l'esprit secret & impénétrable de cette Cour : en voici une preuve, & les suites qu'elle a eu acheveront de convaincre le Lecteur de ce qu'on avance, contre l'expression authentique de quelques Ministres publics qui se sont trompés les premiers à Vienne, & qui ensuite sont venus tromper leur Maître sur le détail & sur le portrait de ce Prince.

Le feu Duc de Lorraine remarqua pendant que Vienne étoit assiegée par Kara Mustafa, que l'irrésolution du Ministére & la mauvaise disposition du Prince Herman de Bade qui y présidoit, avoit exposé l'Etat à l'extrémité ; que si les Turcs eussent fait ce qu'ils pouvoient faire avec autant de monde qu'ils en avoient amené aux Portes de Vienne, jamais cette Ville n'eût tenu trente jours, quelque forte que fût sa garnison. Ce Prince vit en Campagne toutes les

ſuites de cette effroyable indifférence à ſe bien préparer contre un ſi puiſſant ennemi, tous ces manquemens du Miniſtére ne lui parurent conſidérables que par la profonde méditation qu'il faiſoit des moyens d'y remédier actuellement, & de s'y précautionner s'il en échappoit. Ce fut donc à la défaite des Ottomans qu'il crut devoir s'en ouvrir à l'Empereur, pour l'intéreſſer par lui-même aux ſoins de ſon Etat.

La foibleſſe de cette Majeſté compromit ce pauvre Prince auprès des Miniſtres de ſon Cabinet les plus accredités ; il ne put leur ſuggerer de ſi bonnes choſes, qu'ils ne s'apperçuſſent que cela ne venoit pas de ſon fonds, moins encore de ſon expérience ; ils en regarderent de travers le Généraliſſime, qu'ils crurent en être l'auteur ; & s'imaginant déja que c'étoit fait de leur autorité dans l'Etat, & de leur aſcendant

aſcendant ſur l'eſprit de l'Empereur, s'ils ne coupoient racine à cette nouvelle confidence, ils paroiſſoient plus indécis & plus irréſolus que jamais pour déſeſpérer un Prince qui voyoit bien ce qu'il y avoit à faire pour rétablir les affaires de l'Empereur en Hongrie, & pour profiter de l'effroyable conſternation de l'Ottoman.

La facilité de l'Empereur à s'expliquer d'une maniere nouvelle & odieuſe au Miniſtére, ayant déconcerté le Duc de Lorraine, qui ne ſçavoit plus où donner de la tête, ni à qui s'adreſſer, cette Majeſté crut raccommoder les choſes, en s'érigeant enfin par les mêmes airs en chef de ſon Conſeil, pour y dire une fois abſolument qu'il y vouloit le ſiége de Bude pour la Campagne prochaine, au préjudice de toute autre remontrance.

Cette déclaration fut appuyée & paſſée, mais elle couta cher à

l'Empereur & au Prince qui la lui avoit inſpirée ; chacun ſçait ou peut dire dans les mémoires allegués † ce qui en arriva.

Ce fut au retour honteux & déſolant de cette expédition infortunée, que le Duc de Lorraine n'omit rien pour abandonner & le commerce & le ſervice de l'Empereur.

L'Abbé de Chevremont. *Voy. l'Avert. du nouv. Editeur.*

† Par l'Abbé de D. C. qu'une longue vexation a juſqu'ici empêché de paroître quelque remontrance qu'il ait pu faire date de ſon retour de la Cour Impériale pour les rendre publics & en profiter le premier, au moins pour en être connu tel qu'il eſt, au-deſſus des fauſſes impreſſions que quelques Miniſtres mal intentionnés pourroient en avoir données. C'eſt dans les deux premieres parties de ce grand Ouvrage qu'on trouvera un ample Commentaire de ce qui n'eſt ici qu'en abregé, même de tout ce qu'on ne comprend pas aſſez dans le Teſtament Politique, dont ce préliminaire n'eſt que l'eſſai, & à la fin duquel un détail ſingulariſé ſur l'eſprit de la Cour Impériale à l'égard de toutes les Couronnes de l'Europe, achevera peut-être d'apprendre ce qu'on n'auroit pas dû ignorer il y a plus de cinq ans, puiſqu'il n'a pas tenu à celui qui le poſſéde, que toutes les Puiſſances de l'Europe qui y ſont intéreſſées, n'en ayent eu une pleine connoiſſance. *Voyez ci-deſſous, pag.* 284.

pereur. Comme il avoit des meſures à garder à cauſe de ſon alliance & de l'état malheureux dans lequel il ſe trouvoit, il fit tous ſes efforts poſſibles pour reſoudre la Cour d'Eſpagne à le nommer pour Gouverneur perpetuel des Païs-Bas, afin de pouvoir y paſſer avec bienſéance. Il ſe ſervit pour émouvoir le Miniſtére de Madrid, des projets qu'on y faiſoit déja, & qui commençoient de courir ſecrettement les Cabinets de l'Europe ; & on a vu copie de certains Offices qui tendoient à obtenir cet emploi par l'aſſurance qu'il y marquoit de donner par là tant d'affaires à la France, appuyé de la Hollande, peut-être même de l'Angleterre, ſi les choſes venoient à changer ; que la Paix de Nimegue en attireroit une plus honorable & plus utile à la Maiſon d'Autriche.

Les Miniſtres Impériaux ſçurent cette négociation, dès que la nou-

velle put revenir de Madrid à Vienne, mais ils la diſſimulerent prudemment, pour lui donner occaſion d'aller ailleurs les incommoder moins; on m'a même aſſuré ſur les lieux qu'ils y interpoſerent ſous main & leur crédit & leurs avis, pour y déterminer plus infailliblement & plus promptement le Miniſtére d'Eſpagne ; tout paroiſſoit d'intelligence pour le ſuccès de ce changement, duquel ce Prince ſe flattoit déja pour s'oppoſer à cet accablement qui le déſoloit. Quand il fallut enfin fondre la cloche à Madrid, on ſe vit réduit d'en inſtruire le Roi d'Eſpagne : cette Majeſté demanda d'abord ſi l'Empereur le demandoit ou y acquieſçoit. Ses Miniſtres ne purent que lui répondre, qu'il y avoit apparence qu'oui: puiſque les Miniſtres de Vienne leur en écrivoient en des termes qu'ils montrerent ; ſur quoi le Roi d'Eſpagne répondit qu'il en écri-

roit

roit lui-même à l'Empereur, pour ſçavoir par ſa réponſe préciſe & perſonnelle, comment il ſe gouverneroit là-deſſus ; d'autant plus qu'à la premiére propoſition que ce Prince en avoit déja fait faire avant la rupture des deux Empires, les Miniſtres de Vienne & de Madrid n'y avoient pas voulu donner les mains; ce qui lui rendoit leur nouvel empreſſement ſuſpect.

Ce fut à cette Lettre du Roi d'Eſpagne que l'Empereur eut la premiere nouvelle des intentions de ſon Beau-frere, & de l'effroyable éloignement qui étoit déja entre ce Prince & les Miniſtres de ſon Cabinet. Qu'eût fait l'Empereur ? Il prit pour ce coup-là le parti de diſſimuler ; il écrivit au Roi d'Eſpagne pour le prier de ne pas accorder cette demande aux mauvais deſſeins des Miniſtres communs, puiſque ce Prince lui étoit abſolument plus néceſſaire

que jamais, & cependant l'appella dans ſon Cabinet pour lui développer tout le ſecret de cette alteration. Ce fut là où le Prince ſe plaignit tout de bon de la conduite de l'Empereur à ſon égard, lorſqu'il ne s'agiſſoit que de ſon bien & du ſalut de ſes Etats. Le dialogue fut long, toutes les particularités rouloient ſur la conduite mal entendue & malicieuſe du ſiége de Bude qu'on venoit de lever. L'Empereur pleura de douleur & de dépit d'être obligé de conclure que le Duc de Lorraine avoit raiſon, mais qu'il n'y pouvoit remédier.

Ce Prince fut touché de cette indolence auſſi-bien que des belles promeſſes que l'Empereur lui fit, & ils convinrent que le Duc de Lorraine ne ſe mêleroit plus que de l'exécution, & que feignant une entiere indifférence ſur les propoſitions du Conſeil, il affecteroit même de s'y trouver rarement,

ment, & de ne contredire jamais à la reſolution de ces Excellences.

C'eſt depuis ce moment que le Duc de Lorraine a paru inſenſible & très-peu éclairé à ceux qui ne l'ont obſervé que par ſes dehors compoſés, ou même par la précaution qu'il apportoit à paroître tel à plus de gens, afin d'en perſuader le Miniſtére de l'Empereur, au point d'en être ſouffert, & achever de vivre en paix s'il ſe pouvoit en attendant la mort. Ce ſont ſes propres termes. C'eſt apparemment en conſidération de cette violence & de cet obſtacle invincible à une plus heureuſe fortune, que ce Prince s'étudia de reduire en corps tout ce que ſes lumieres, ſa docilité à apprendre par lui-même de toutes les perſonnes diſtinguées, quelles qu'elles fuſſent, & ce que ſon expérience lui avoient fait connoître de bon, dans l'art de regner mieux qu'il n'avoit pu le perſuader

ſuader à l'Empereur. On ſçait pertinemment que pendant tout l'hyver qui ſepara la Campagne de la priſe de Bude, de celle qui lui procura la bataille victorieuſe de Mohachz, & l'invaſion ineſpérée de la Tranſſylvanie, ce Prince fut fort retiré & fort rêveur, renouvella ſon empreſſement d'écouter tout ce qu'il y avoit d'éclairé & de ſage qui pouvoit l'aborder, engagea même quelques-uns de ces eſprits extraordinaires à lui confier par écrit ce qu'ils lui avoient autrefois dit par converſation, juſqu'à faire l'honneur à quelques particuliers de leur en écrire de ſa main ; par où il eſt aiſé de juger que c'étoit pour former de toutes ſes découvertes perſonnelles & relatives, ce Teſtament Politique dont il eſt ici queſtion.

Il y a des matieres dans la confuſion, qu'il auroit pu ſéparer mieux & étendre davantage ; il a mis le commerce

commerce de l'Etat avec les Finances du Prince, il a omis ſur le fait des Miniſtres quantité de choſes qu'on ne croit pas qu'il ait ignorées, & qui ſe trouvent répandues dans les Mémoires de la Cour de l'Empereur, ſeconde partie, parce qu'il a eu intention d'aller plutôt au reméde qu'à la découverte & au détail du mal ; il y a marqué le chagrin qu'il avoit contre la politique de Rome, & contre la ſeduction intéreſſée d'une Compagnie qu'il ne pouvoit ſouffrir, par les raiſons qu'on expliquera à propos ; mais on ſçait pertinemment qu'il auroit pu porter bien plus loin le premier, & ſoutenir le dernier bien plus vigoureuſement, s'il eût mis par écrit ce qu'on lui a entendu dire ſur ces deux articles, ſur leſquels on croit qu'il eût mieux fait de n'en pas faire à demi, c'eſt-à-dire, ou de tout dire pour une bonne fois, ou de n'en rien dire du tout ; il y a

même des redites qui montrent qu'il n'a pas eu tout le tems qu'il falloit pour le relire avec loisir, les blancs qui s'y trouvent, justifient qu'il n'étoit pas encore au-dessus de toute addition ; tout cela prouve, ce me semble, & que le Duc de Lorraine avoit plus d'esprit qu'on ne lui en supposoit, & que ce chef-d'œuvre en matiere de politique, de sagesse, de protection de sa famille, d'élevation pour elle, sous prétexte de service à la Maison d'Autriche, de discussion solide, & d'éternité pour sa mémoire, est l'ouvrage de son jugement, & l'assemblage de tout ce qu'il avoit pu apprendre en toute sa vie.

Ce fut pendant la tenue des Etats de Transsylvanie que ce Prince y mit la derniere main ; il ne put apprendre la mauvaise interprétation que le Ministére de Vienne donnoit au service qu'il rendoit à l'Empereur, sans achever

ver de s'abandonner au dernier accablement. L'inquiétude de la Cour Impériale lui imputoit de ne travailler que pour lui, pendant qu'il suoit sang & eau pour elle ; il s'expliqua sur l'amertume de ce dernier chagrin d'une maniere à laisser comprendre qu'il n'espéroit plus rien que de la mort ; il prit occasion du Couronnement du Roi d'Hongrie son neveu, pour mettre dans le Cabinet de l'Empereur, à son passage à Presbourg pour Inspruch, cette riche piéce ; on étoit sur les lieux ; le commerce secret qu'on avoit avec les premiers de l'Etat ne laissa pas long-tems ignorer qu'il y avoit de la nouveauté ; la gayeté de l'Impératrice si imprévue après une inquiétude si grande ne fut pas inconnue au confident de sa conscience ; celui-ci se fit un mérite de s'en expliquer à ceux auxquels il vouloit paroître fort enfoncé dans les affaires du Cabinet ;

net; on ſuivit cette découverte, on l'interpréta, on en ſçut la valeur, le dépôt & le lieu, on y étoit familier; enfin ſoit par inadvertance ou par mépris de celui qui la gardoit, on mit un jour la main ſur cette piéce, lorſqu'on ſe trouvoit ſeul occupé à quelque ſervice ſecret dans le Cabinet d'un des premiers Miniſtres de Vienne.

La curioſité plutôt que la mauvaiſe intention convia de la tranſcrire le plus promptement qu'on put; on en vint à bout à pluſieurs repriſes aſſez inquietes & que trop dangereuſes. On eut même le bonheur de pouvoir retrouver au même endroit la même piéce quelques jours avant l'expédition de Belgrade, en conſequence de la grande maladie de ce Prince, qui avoit attiré ſi précipitamment la Douairiere de Pologne ſa femme à Vienne, pour la conduire juſqu'à Bude à deſſein de ſoulager davantage

tage & de plus près ce cher mari. Ce fut dans ce dernier moment que l'on tranſcrivit encore cette addition qui s'y trouve, & qu'on fit l'abregé du Traité des Négociations, lequel on n'eut pas le loiſir de tranſcrire mot à mot; ce qui fait qu'on croit y avoir beaucoup omis, quoiqu'à ce qu'on a pu voir, il n'y ait rien de changé ſur l'Original. Voilà comme une piéce ſi curieuſe & ſi riche regardée dans le Cabinet de l'Empereur comme le fief de ſa famille, & comme l'unique reſſource de ſon Fils, auſſi-bien que de l'ambition de cette Maiſon, inconnue (comme on croit) à la plus grande partie des Miniſtres Impériaux : voilà, dis-je, comme cette piéce eſt, heureuſement pour les Etats de l'Europe, tombée entre les mains d'un particulier qui la rend publique.

Les diſgraces d'un voyage long & ſoumis à des accidens imprevus, n'ont

n'ont pas compromis cette curioſité ; on la tenoit dans une poche ſecrette ſi mal écrite, & ſur des papiers ſi dérangés & ſi peu apparens, que quand ceux qui ne me laiſſerent rien, m'y auroient fouillé, il n'y a pas d'apparence qu'ils ſe fuſſent aviſés de m'enlever des chiffons de papiers, dont une bonne partie ſervoit de mémoires abregés pour compoſer ceux de la Cour Impériale, & dont les autres contenoient pêle mele la copie exacte de ce Teſtament. Voilà comme cela m'eſt demeuré malgré cette mauvaiſe fortune qui ne me laiſſa la vie que par miracle.

J'avois cru d'abord cette piéce digne d'être préſentée à un Souverain, tant par ſa valeur que par le bonheur de ſa découverte, auſſi-bien que par ce qu'elle a couté à celui qui la lui vouloit offrir ; mais enfin m'étant imaginé que trop de gens y auroient intérêt, pour ne la

la ſacrifier qu'à un ſeul, j'ai préféré l'intérêt public au mien propre, & je prétens que tous les Etats dont la perte eſt méditée par cette politique originaire à la Maiſon d'Autriche, me ſçauront quelque gré de la leur avoir découverte dans tous ſes principes, & par tous les moyens ſur leſquels on a déja vu que ſa conduite s'eſt réglée juſques ici.

Ce Teſtament fait mention d'une autre inſtruction de famille qu'on n'a pas vu, quoiqu'on ait appris fort particulierement de l'Abbé de Vardes Aumônier de la Douairiere de Pologne, qu'on en faiſoit tous les jours des leçons ſecretes & fort ferventes aux trois Princes, qu'on diſpoſe apparemment aux emplois qui leur y ſont marqués.

Comme on croit connoître aſſez parfaitement l'intérieur de la Cour de l'Empereur, pour ajouter quelque choſe par éclairciſſement à ce Teſta-

Teſtament, on en fera des notes à la marge du texte, & on eſpére que le Public ne tirera pas peu de ſatisfaction de cette découverte, laquelle on eſt bien convaincu être tout le centre des myſtéres du Cabinet de Vienne.

AVER-

AVERTISSEMENT
DU NOUVEL ÉDITEUR.

ON a cru pouvoir inſérer ici la note ſuivante qu'on a trouvée dans un exemplaire du Teſtament Politique du Duc de Lorraine ; exemplaire qui appartient à un Académicien de Paris.

Monſieur l'Abbé Dubos, Sécrétaire de l'Académie Françoiſe, m'a dit que l'Auteur de ce Livre, eſt l'Abbé de Chevremont Lorrain, qui a été attaché à la Reine Chriſtine de Suede, & au Duc Charles, & enſuite au Maréchal de Vauban. Cet Abbé a fait auſſi des Mémoires ſur le ſejour de la Reine Chriſtine à Rome, qui ſont rares, des Anecdoctes de Pologne, & un Jugement ſur les Généraux de l'Empereur, qui eſt réimprimé dans le Livre, intitulé le Portefeuille de M. L. F. (*la Faille, Auteur des Annales de Toulouſe.*)

Monſieur l'Abbé Dubos a vu l'Abbé de Chevremont à Bruxelles en 1700. *& depuis il n'en a pas entendu parler.*

L'Abbé

L'Abbé de Chevremont eſt déſigné par ces Lettres initiales D. C. dans une note qui ſe trouve ci-deſſus à la p. 268. de l'avertiſſement du premier Editeur.

TES-

TESTAMENT
POLITIQUE
DE CHARLES, DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

LEs proſpérités d'une Couronne ſont des préſens du Ciel & des épreuves de l'art de regner.

Quand Dieu fait cette faveur à une famille, elle doit la regarder comme une inſigne marque de ſa bienveillance, comme un motif à ſa reconnoiſſance, & comme un avis d'en profiter, puiſqu'il y a tant de Princes malheureux pour ne vouloir pas apprendre à regner, lors même que Dieu ſembloit les deſtiner à cet auguſte exercice.

La branche d'Autriche en Allemagne vient d'expérimenter à ſon tour ce que

que celle de Madrid a négligé de ſoutenir ; Dieu s'eſt tourné de ſon côté, après avoir long-tems patienté ſur les faux pas de l'Eſpagne dans les guerres précédentes qui l'ont dépouillée du Portugal, de la Hollande, & dans la ſuite de la Flandre preſque entiere, de la Comté de Bourgogne, & ſes Alliés de leurs Etats tous entiers. L'Eſpagne a cru ſe ſoutenir ſans employer les avis ſecrets du Grand Charles-Quint ; elle a cru que la Politique de regner n'étoit qu'une Académie de fourbe, de ruſe, de perfidie & de mauvaiſe foi : * le tems nous marque qu'elle s'eſt trompée, que ſa décadence eſt venue de la découverte de ſes maximes, & que s'étant trop fiée ſur les détours de ſon Cabinet pour brouiller par tout, elle a mis tout le monde en garde contr'elle, perſonne dans la continuation de ſes intérêts, & perdu un crédit qui auroit pu la porter ſi loin, ſi elle eût ſçu l'art de s'en ſervir dans les regles, & de ne pas tenter Dieu, en l'obligeant de la ſoutenir par miracle. Il

* Il entend ce que l'Eſpagne faiſoit en France du tems de la ligue, & dans les vues de profiter des diviſions qu'elle cauſoit dans la Nation.

Il faut que le Roi de Hongrie & ſes ſucceſſeurs arrivant à l'Empire, étudient diligemment de contraires maximes, & que pour profiter de la proſpérité qui vient de ſe tourner de leur côté, ils emploient la ſageſſe au lieu de la fourbe, la vigilance au lieu de la ruſe, la candeur au lieu de la perfidie, & l'aſſurance des effets de leur protection au lieu de la mauvaiſe foi des Eſpagnols.

Pour oppoſer l'un à l'autre avec diſcernement, ils liront curieuſement l'Hiſtoire depuis les mémoires que le Grand Charles-Quint laiſſa à Philippes II. ſon fils, une partie deſquels il communiqua à Ferdinand ſon frere, qui s'en eſt aſſez mal ſervi ; & obſervant ce qu'ils ont à faire ſur les funeſtes accidens qui marquent les fautes de la branche aînée de leur maiſon, ils apprendront l'art de regner mieux, par les manquemens même qui ont procuré la décadence de l'aîné de leur famille, lequel expie aujourd'hui par une ſtérilité & par d'autres diſgraces à l'infini, les omiſſions de ſes peres & les crimes de ſon conſeil.

Pour aider celui qui voudra ſe ſervir

vir de cette inſtruction, je la confie en détail au Cabinet de Sa Majeſté l'Empereur Léopold, par reconnoiſſance de m'avoir donné ſa ſœur pour femme, & d'avoir eu quelque confiance en moi; & je ſupplie ſes ſucceſſeurs d'avoir ſoin de la famille que Dieu m'a bien voulu accorder d'un ſi auguſte ſang, auſquels je laiſſe des inſtructions * qui ne les rendront pas indignes de cette protection.

Il y a long-tems † que les plaintes de Madrid, & les murmures de Rome inquiétent la Cour de Vienne ſur une rupture avec la France; comme chacun de ſes Etats y regarde ſes intérêts, c'eſt à la famille qui regne à y meſurer les ſiens.

Quelque projet qu'on faſſe ſur le démem-

* Domeſtiques & ſecrettes, qu'on ne croit pas devoir être plus connues aux Miniſtres de la Cour Imperiale, que le Teſtament Politique qui regarde la méthode d'agrandiſſement en faveur de la Maiſon d'Autriche.

† Dès la levée du ſiége de Vienne, on en voulut regler le projet qui étoit conçu dès l'établiſſement des Chambres Royales à Metz & à Briſac en interpretation de la Paix de Nimegue, qui n'expliquoit rien moins que celle de Munſter.

membrement de l'Angleterre, des intérêts de la France, le deſſein qu'on veut faire réuſſir eſt trop violent & trop outré pour n'avoir pas de fâcheuſes conſéquences. Un Naſſau * en deviendra Roi d'Angleterre, & entrera dans une étroite alliance avec la famille qui regne ici; je l'entrevois, mais Naſſau n'a point d'enfans, le Peuple d'Angleterre eſt leger, & ne peut ſouffrir de joug; l'épuiſement où il faudra qu'il entre, le fatiguera de ce gouvernement; ou Naſſau viendra à mourir,

* La propoſition de détrôner le Roi d'Angleterre, quel qu'il eût été, avoit été conçue à Madrid comme un moyen à l'humiliation méditée de la France; & on a ſçu par pluſieurs bons & ſûrs avis, que le Prince d'Orange l'y avoit fait inſinuer par ſes créatures, dans les plaintes ameres qu'avoit fait Madrid à l'occaſion du Traité accéleré des Etats Généraux à Nimegue auparavant, & au préjudice de leurs Alliés; cette ingenieuſe défaite étoit repréſentée aux Hollandois par ce ruſé Stathouder, comme un moyen aſſuré de les diſculper auprès des deux Maiſons d'Autriche, en leur expoſant que les deux Provinces unies n'avoient pas pu faire mieux pour le tems, mais qu'il falloit s'y prendre de plus loin, & avec de plus ſures précautions, pour venir à bout de réduire la formidable puiſſance de la France.

ou le peuple d'Angleterre à changer ; & il y a tout à craindre de cette révolution, ſur laquelle il eſt impoſſible de ſe précautionner après la rupture ouverte, & en conſéquence de l'union publiquement déclarée contre la France.

Puiſque néanmoins on ne voit point d'autres moyens d'humilier la France, & que les Envoyés de Sa Majeſté n'ont pu rien gagner ſur le Roi Jacques ; * je ſuppoſe qu'il faut conclure la paix avec la Porte avant que d'achever de s'expliquer, & ſur le champ, avant que de déſarmer, venir à la charge en même tems qu'on conclura l'alliance offenſive & défenſive avec l'Angleterre contre la France, y faiſant intervenir le Parlement Anglois, avec lequel il ſera toujours plus ſûr de traiter qu'avec le Souverain qu'on lui va donner, intéreſſant dans la même alliance la Hollande, & approchant de la Haye le Duc de Baviere † pour par ſon crédit main-

* Auquel on venoit de faire preſſentir ces derniers offices par l'Envoyé de la Cour Imperiale.

† A la place qu'il n'avoit pu obtenir pour lui,

maintenir l'un & l'autre en chaleur, afin d'attirer toutes les forces de la France de ce côté-là, & d'en diſpoſer mieux ſes affaires en Italie & ſur le Rhin.

C'eſt là où il faut* avoir 100000 hommes préparés, de l'argent, de quoi les payer, de munitions, de quoi les faire vivre, des quartiers d'hyver reglés à Ratisbonne d'un commun accord de toute l'Allemagne, & des Commandans d'intelligence dans la ſubordination reglée, avant que de ſigner la ligue qui ſe préſente, ſans quoi on court riſque d'être prévenu ſur le Rhin par la vigilance de Louis XIV. puiſqu'il n'eſt pas poſſible que Naſſau paſſe, s'inſtale, & ſe mette en état de faire aſſez tôt une deſcente en France, comme on le propoſe aſſez légerement. La vraiſemblance du ſuccès qu'on s'en promet par les Religionnaires outrés, † n'a pas la mine

N 2

afin en apparence de marquer qu'il prenoit quelque part aux intérêts de l'Eſpagne, mais en effet pour eſſayer de ſe défaire d'un competiteur appuyé, que ce Miniſtre lui mettoit toujours en tête pour le contrecarrer.

* Cet avis eſt de feu Monſieur l'Electeur de Brandebourg.

† Sur quoi les Emiſſaires d'Hollande & d'Eſ-

mine de réuſſir ; car comme il n'y a pas de chef à leur donner, ce ne ſeront que des Milices mal réglées, peu capables de diſcipline ; & la Politique de France, qui manie tout le bien de cet Etat, n'a point laiſſé de moyens à cette tentative d'avoir un heureux ſuccès ; quand même cela devroit arriver, j'aſſure qu'il n'arrivera pas aſſez à tems, pour aſſurer l'Allemagne contre la violente irruption de la France.

A la propoſition que fait Naſſau d'un neuviéme Electorat en faveur d'un Proteſtant ſous le prétexte de ſecours préſent, il faut obſerver que ſon parti lui ſuggere là-deſſus de plus longues vues ; mais ſi on ſigne la ligue, il ne faut pas manquer d'accepter ſa propoſition, en en prenant occaſion de propoſer à ſon exécution l'élection du Roi de

pagne appuyoient extrêmement pour preſſer l'ouverture de la ligue ; en quoi ſeul le feu Duc de Lorraine juſtifie qu'il avoit un jugement au deſſus de toute ſurpriſe.

* Voyez curieuſement la premiere & la ſeconde partie des Mémoires de la Cour de l'Empereur, vous y trouverez l'origine, le ſujet, le prétexte & le dénouement en détail de cette conduite.

de Hongrie en Roi des Romains, & la faiſant ſuivre de la propoſition * bien conçue d'un dixiéme Electorat en faveur de la Hongrie, en prétextant la néceſſité qu'il y a pour l'Allemagne en corps, de faire entrer en commerce perpetuel avec elle une Nation belliqueuſe, & par la communication de laquelle il y aura plus d'intelligence entre les deux peuples, agiſſans dans la guerre contre leur ennemi commun.

Mais la fin de cette nouveauté, préſentée à l'Allemagne ſous les intérêts de ſa défenſe & de ſa gloire, doit être de l'obliger à l'alliance offenſive & défenſive contre le Turc, & à regler ſur le champ le nombre des Troupes que chacun des Membres ſera obligé par ce Traité ſolemnel d'y envoyer, & d'y entretenir à ſes dépens pour la conſervation de la cauſe commune, par où la Famille ſera aſſurée des trois avantages.

Le premier, d'avoir dans l'Allema-

* Elle avoit été ſuggerée par le feu Comte de Straatman, Chancelier Aulique, lui-même conſeillé par un bon connoiſſeur ſur les affaires Politiques d'Allemagne & de Hongrie.

gne une défenſe aſſurée pour ſes Etats héréditaires ſans qu'il lui en coûte rien, & de pouvoir mettre dans la déſolation le membre qui manquera aux prémiers ordres.

Le ſecond, d'épuiſer inſenſiblement ſous prétexte de gloire & de conquête tous les Princes d'Allemagne, * juſqu'à ce qu'on les ait réduits en Gouverneurs de Province, comme en France, & leurs enfans à la néceſſité de devenir Pages dans la Famille Imperiale, comme on l'a ſi politiquement pratiqué en France.

Le dernier, de pouvoir ſe ſervir de l'antipathie des Hongrois avec les Allemands, pour lâcher ceux-là aux trouſſes de ceux-ci, & leur Roi à leur tête enfoncer l'Allemagne, † & la réduire par conquête en Monarchie; ce qui s'operera toujours plutôt & plus ſurement par la force ouverte, que par Politique, mais il faut aller plus lentement dans le ménagement de ce dernier projet.

Si

* Partie de l'ancien projet détaillé par le feu Empereur Charles Quint.

† Autre portion du même ancien projet.

Si avec moins de précaution que j'en viens de marquer, on eſt réduit à la néceſſité de déferer à la conjoncture, & de ſigner la ligue, il ne faut pas différer d'un moment l'élection d'un Roi des Romains, * pour profiter de la chaleur de cette premiere émotion, qui pourroit ſe ralentir, & avoir d'autres ſuites.

Si la France prévient les Etats expoſés, il faut ſe ſervir dans les dehors de ce danger pour intéreſſer les membres de l'Empire à ſe cottiſer d'hommes & d'argent en paix & en guerre, afin de faire un rempart perpetuel contre la France; mais il n'y faut employer que des paroles & des deſirs extérieurs, étant plus avantageux † à la famille de faire remuer l'Angleterre & la Hollande de toute leur animoſité, de toutes leurs richeſſes, de tous leurs intérêts contre la France, & de ſe ſervir du paſſage du Duc de Baviere en Flandres pour exci-

* On croyoit à Vienne que l'empreſſement de la France pour obtenir la Coadjutorerie de Cologne, au Cardinal de Furſtemberg (qu'on y appelloit le Tekely de l'Empire) n'avoit point d'autre but.

† Autre portion de l'ancien projet.

ter l'appétit de ces deux Nations, que de ſécourir véritablement le Rhin, ſon affoibliſſement devant toujours concourir à la grandeur de la Maiſon d'Autriche.

Il ne faut pas craindre que les Princes Eccléſiaſtiques & Séculiers, faits ou nés Souverains, ſe tournent jamais du côté de l'eſclavage de la France; leur jalouſie de regner en Souverains, durera toujours, tandis que la famille feindra d'en vouloir appuyer les droits; & celle-ci ſe ſervira utilement de leurs remontrances & de leur inquiétude, pour faire valoir à Ratiſbonne l'impreſſion que j'ai donnée plus haut, de cottiſer tous les Membres de l'Empire d'hommes & d'argent, en paix & en guerre, à la charge d'abandonner la diſpoſition de l'un & de l'autre à un Prince de la Famille, ſans quoi les laiſſer ſe défendre par eux-mêmes, & veiller de ſon côté à ſes intérêts domeſtiques, en attendant que la proſperité transfere Ratiſbonne à Vienne, * d'où il ne parte plus que des loix deſpotiques & abſolues.

Pour

* Principal empreſſement de la Cour & du Conſeil ſecret du Cabinet de Vienne.

Pour y réuſſir inſenſiblement, il faut ſe ſervir de la ſtérilité du Roi d'Eſpagne, pour le réſoudre à diſpoſer de ſes Etats d'Italie en faveur de l'Archiduc Charles, & ſous prétexte d'oppreſſion à craindre pour les Princes d'Italie, d'invaſion à prévenir pour le Milanez & pour la Sardaigne, & de guerre à ſoutenir en faveur du Duc de Savoie, * qui ſe déclarera toujours utilement s'il ſe déclare à tems, & ſi on le met en état d'exécuter ce qu'on lui propoſe par l'entrée dans la ligue; il faut faire couler des Allemands dans le Royaume de Naples, en Sicile, &

 dans

* Toutes les propoſitions de cette rupture étoient concertées dès l'année 1685. & ſi le Roi de France eût eu à Turin un Miniſtre plus entendu & plus docile que l'Abbé d'Eſtrade, qui refuſa de donner une audience privée à un François déguiſé; par là même fort enfoncé dans les affaires, lequel ne s'empreſſa de parler à ce Miniſtre, que pour lui réveler ce qu'il venoit d'en apprendre à Rome de la propre bouche de la Reine Chriſtine, pour lors en mauvaiſe intelligence avec la France, Sa Majeſté Très Chrétienne n'auroit pas été forcée d'attendre juſqu'à 1689. pour s'en perſuader. Le feu Duc de Lorraine pouvoit-il l'ignorer, puiſqu'on le ſçavoit ſi pertinemment ?

dans le Milanez, assez pour pouvoir y prendre pied, & s'assurer de ne pouvoir être chassés par les Nationnaires.

Il faut, tant par les quartiers d'hyver, que par les taxes des Feudataires de l'Empire, ou les épuiser insensiblement, ou les obliger à quelque soulevement, * duquel on prend occasion de les châtier sevérement, & de s'affermir plus fortement dans leurs Etats que dans ceux des autres. L'exemple effrayera une Nation fainéante & sans expérience, on en viendra enfin à bout, & ce n'est qu'après quelques années de cette épreuve qu'il faut instaler l'Archiduc Charles, Roi de Naples & Seigneur du reste des Etats Espagnols en Italie, afin d'avoir déja de quoi l'y maintenir par la force, quand on en fera la déclaration.

Ce sera pour lors qu'il faudra redoubler la ferveur des Anglois & des Hollandois contre la France, & entretenir sans y rien épargner l'antipathie & l'animosité des Couronnes & des peuples, afin qu'ayant cette épine au pied, elle ne soit pas en état d'amener de grandes

* Cet avis est dû au feu Général Caraffa.

grandes forces au secours des Complaignans d'Italie ; qu'au fond l'Allemagne les prime toujours sur cette revolution ; les Troupes Espagnoles y étant jointes, & ce que l'Espagne peut faire par mer y concourant, le dessein de l'Italie réussira infailliblement le premier, dans le projet de la Monarchie Imperiale, à unir mieux que jamais, du debris de tous ces petits Princes qui ne font que l'inquiéter par leurs rémontrances, & dont les Etats ne sont destinés * qu'à concourir à sa grandeur, & qu'à jouir d'une paix assurée & fructueuse sous sa protection.

Si ce dessein est bien conduit, il réussira comme insensiblement ; car pendant que le Roi d'Espagne vit encore, l'enfant se fera grand, & se mettra en état de se faire voir à ses Peuples ; conjoncture qui ne manquera jamais d'em-

* Langage ordinaire dans les entretiens de confiance & d'ouverture reciproque entre les créatures du Cabinet secret de la Cour Imperiale, c'est-à-dire, entre ceux des Ministres & des Grands qui partagent la confidence de l'ambition des vues & des projets de la Famille, ce qui est fort dissemblable des Ministres en place publique.

porter toute l'Italie ; & érigeant un Roi ſur cette portion de l'Empire, la branche eſt diviſée ſans être ſeparée * avec bien plus de moyens de s'entre-ſecourir, que de Madrid à Vienne, puiſque les Etats en ſont contigus, que du Port d'Otrante & de tant d'autres, outre ceux de Sicile ; il eſt aiſé d'avoir de quoi attaquer le Turc par mer, lorſqu'il remue à contre-tems par terre, & d'obliger inſenſiblement les Vénitiens, preſſés des deux Couronnes, de rendre libre l'Adriatique, afin d'y entretenir des Galéres & d'y armer des Vaiſſeaux, au moins dans la Morlaquie & le long de la côte d'Iſtrie, ſans quoi on trouveroit un ménagement à les y forcer, en les faiſant attaquer par terre du côté du Milanez pour le recouvrement de Breſce & de Bergame, pendant qu'on les attaqueroit du côté du Frioul, pour reparer l'invaſion qu'ils y ont faite, ſur laquelle ils ont eu l'adreſſe de bâtir la Fortereſſe de *Palma nuova*.

Etant preſſés des deux Couronnes, &

* Cette déduction m'a toujours paru une reflexion du Général Merci, auſſi piqué contre les Italiens, que rebutté contre les Eſpagnols.

& hors d'état d'eſpérer du ſecours de la France occupée de toutes ſes forces, tant ſur le Rhin en cas de guerre ouverte, que du côté d'Angleterre, de Flandres & de Hollande, où il faut toujours entretenir la guerre * par les raiſons que je dirai ci-deſſous ; les Républicains étant ſans eſpérance de pouvoir même tirer du ſecours de la Suiſſe, (avec laquelle il faut garder les meſures que je vais marquer) rendront gorge, & on les dépouillera aiſément de ce qu'ils ont de terre ferme, qui ſépare l'Etat de Milan du Tirol d'un côté, & de ce qu'ils ont dans le Frioul de l'autre ; par-là on pourra les réduire à leurs Lagunes, & à devenir tout au plus une République comme Dantzic, ou comme Geneve, qui n'ont rien du tout hors l'enceinte de leurs murailles.

Cette expédition doit occuper tous les Politiques attachés à la Famille, † c'eſt-à-dire, ceux qui au préjudice, &

* Propoſition principale pour induire la Maiſon Imperiale à la rupture contre la France, & promeſſe poſitive & expreſſe du Prince d'Orange.

†Les Académiciens Politiques deſquels il ſera

& par excluſion du miniſtére, découvrent & ſoutiennent ſes intérêts pour la bien ménager, pour ne la découvrir que par degrés & à tems, & pour ne la laiſſer éclatter que quand un Prince de Lorraine ſera en état de commander une Armée ſous le Rōi d'Italie, & d'y ſoutenir ſes intérêts & l'établiſſement de ſa grandeur.

Cette exécution, & la diminution des forces de la France dépendent principalement de l'alliance avec les Suiſſes & les Griſons, * c'eſt à cela qu'il ne faut pas

parlé dans le Traité des négociations Etrangeres inſeré plus bas ; ce qui marque évidemment que le feu Prince avoit l'un & l'autre en vue en même tems.

* Cette déduction peut être imputée au Comte de Roſemberg ; on en juge par pluſieurs fortes converſations ſur cet article, deſquelles on a entendu faire le récit au feu Duc de Lorraine, avec cet air de ſuffrage qui marque ſi bien l'intérieur des Princes. On croit même que le Comte Kinski Chancelier de Boheme y a beaucoup de part, tant par la fineſſe de ſes diſcuſſions Politiques, que par quelques ouvertures qu'on en a eu de ſa part dans pluſieurs converſations aſſez ſerrées ſur cette matiere. Ce leurre néanmoins qu'on préſente aux Suiſſes eſt plutôt deſtiné à ſe ſervir d'eux, qu'à les conſidérer, &

pas épargner l'argent, puiſque tout autre moyen eſt inutile, & ſera toujours foible

& à leur faire du bien. La Maiſon d'Autriche peut-elle jamais oublier qu'ils tiennent ſon premier patrimoine ? que c'eſt un peuple de rebelles qui ſe ſont ſouſtraits violemment à la ſubordination de l'Empire, & qui ſe prévalant de la ſituation de leur terroir, de ſon ingratitude & de leur nombre, ont oſé ſécouer le joug d'une domination originaire, & s'affermir par des loix particulieres, juſqu'à devenir formidables ou néceſſaires à une Maiſon à laquelle ils ſont tributaires par tant de titres.

L'idée politique du Miniſtre de Vienne & le ſecret de l'ambition de la Famille prédominante eſt occupé tout entier à les réduire ; quelle apparence qu'étant devenus les Maîtres de l'Allemagne & de l'Italie ſous une double Monarchie auſſi deſpotique que celle qu'on y médite, ils abandonnent entre deux freres une Nation qui pourroit leur cauſer tant d'obſtacles ? La Terre-ferme des Vénitiens une fois reconquiſe à la Maiſon d'Autriche, les Suiſſes & les Griſons ne ſeroient-ils pas mieux à ſa bien-ſéance que toute autre conquête ? Tant pour ſe procurer des paſſages libres & de communication par tout, que pour les empêcher aux autres à prix d'argent. Ceux des Suiſſes qui en opineroient autrement, raiſonneroient en mal-habiles ; & quelque intérêt préſent que la délicateſſe de cette induction ait ménagé pour leurrer les Suiſſes, on les croit trop connoiſſeurs & trop Politiques pour s'en laiſſer éblouir, & pour ne s'en défier

foible quand il réuiſſiroit ; il faut chercher dans les fonds domeſtiques des Finances

pas ; on les aſſervira les derniers, c'eſt toute la grace qu'ils peuvent eſpérer des ſervices qu'ils rendront pour beaucoup d'argent à la Maiſon d'Autriche ; & on ne manquera pas de leur redemander avec hauteur & avec uſure, ce qu'on leur aura avancé par Politique, & par les motifs d'une grande ambition ; c'eſt à quoi ils n'oſeroient avoir contredit, en connoiſſant comme ils ſont, juſqu'où va l'ambition des Souverains quand elle eſt heureuſe & qu'elle a de la proſpérité.

Les Hollandois qu'on flatte ſi agréablement d'alliance perpetuelle, & d'étendue de commerce pour ſoutenir adroitement les vues auſquelles on les diſpoſe ſont aſſez intéreſſés, mais on ne les croit pas aſſez mal-habiles pour s'y laiſſer ſurprendre ; ils n'ont qu'à ſe ſouvenir de ce qu'ils ſont originairement, & ce qu'ils ont coûté à la Maiſon d'Autriche pour s'ériger en Etat libre, ils ne manqueront pas de convenir que ces ſortes de playes ſaignent toujours dans le démembrement violent des Couronnes ; on dit à Vienne agréablement ſur leur ſujet, ils nous auront ſervi à perfectionner la navigation, & à établir un fonds de richeſſes avec l'art d'en acquérir, ce ſera à nous quelque jour d'en profiter.

On prétend même les rendre ennemis irréconciliables avec la France, par la longue alliance, & par les inquiétudes obſtinées qu'on leur doit ſuggérer, afin que cet Etat les abandonne au beſoin, & qu'ils n'ayent plus à qui

Finances exprès pour cet emploi, ſans quoi néant pour le ſuccès qu'on médite.

Il faut ſe ſervir de l'Angleterre, de la Hollande, & des Electeurs & des Princes Proteſtans pour ſéparer les cantons Proteſtans de l'ancienne alliance qu'ils ont en commun avec la France, ou y ſemer une diviſion inteſtine par une alliance pécuniaire avec eux, bien payée, même par avance, ſuppoſé que les Cantons Catholiques n'y veuillent pas entrer ; auprès deſquels on ſe ſervira adroitement des offices du Pape, à tems & ſelon la diſpoſition de la perſonne, pour les obliger à force d'argent de rompre avec la France, d'entrer en ſuſpicion de ſes forces, & de ſa

avoir recours dans ce dernier coup d'accablement. Ce prétexte de Religion ſera toujours aſſez puiſſant pour remuer cette machine, & ſi jamais les Electeurs & Princes Proteſtans vivent ſous le joug, les Suiſſes aſſervis par bienſéance, par ſurpriſe ou par force, même par des partialités inteſtines, il n'y a point à douter que le coup ne médite de tomber ſur la Hollande, peut-être même n'aille incommoder le Dannemarc comme une portion du continent, tout-à-fait à la bienſéance de la Maiſon Impériale. Ce ſont les réflexions ordinaires de l'ambition qu'a la Maiſon d'Autriche.

ſa proximité par la Comté de Bourgogne, au même moment qu'on tirera, tant de leurs Troupes bien entretenues dans les Villes qu'on aura aſſujeties, & dans celles de Hongrie qu'il s'agira de bien garder, qu'ils n'ayent pas occaſion d'en pouvoir fournir à d'autres pour de l'argent, par où les Vénitiens, les autres Princes d'Italie, & la France n'en pourront avoir; & la Famille d'Autriche en profitant ſeule, il n'y a rien dont elle ne vienne à bout par cette dépenſe, & par l'uſage de cette politique.

C'eſt le Pape* qu'il faut pouſſer le dernier de tous les Princes d'Italie, afin de réduire

* Cette expreſſion ci-deſſous ne manque pas de catholicité, comme on le ſuppoſe, pour ne l'attribuer pas au feu Duc de Lorraine, Prince ſolidement & évangeliquement religieux; elle marque diſtinctement ſon dégoût contre les maximes purement temporelles de Rome, de donner des diſpenſes aux uns, qu'elle s'aviſe de refuſer aux autres.

Voici le ſujet.

L'Eſpagne pour gratifier le feu Duc de Lorraine en lui refuſant le Gouvernement de Flandres, lui fit offrir pour ſon ſecond fils la ſurvivance du grand Prieuré de l'Ordre de Calatrava & comme il falloit être né Prince de ſa Mai-

réduire tous les autres ſous le joug, & au titre de Gouverneurs ſeulement, avant que d'entreprendre de réduire le Pape au ſeul Domaine de la Ville de Rome,

ſon, ou être fait Cardinal, la préſomption étoit que ce Prince obtiendroit aiſément un Chapeau, au moins *in petto* à Rome, pour pouvoir jouir de ce bienfait, qui convenoit à l'éducation même de ce jeune Prince. Tous les Offices du Duc de Lorraine à Innocent XI. & toutes les remontrances de l'état de ſa Famille, & de ſa conduite perſonnelle furent vains pour engager ce Pape à lui accorder cette grace, laquelle il ſembloit que toute l'Egliſe en Corps demandât pour ce Prince en reconnoiſſance de qu'il faiſoit en ſa faveur. Toute la réponſe du Pape, après mille tergiverſations aboutit à objecter le bas âge de l'enfant, & à compter pour ſi peu de choſe les ſervices du pere, que celui-ci ne put s'empêcher d'en être indigné. Le Cardinal Pio, qui en avoit ſollicité le ſuccès par ordre même de l'Empereur, écrivit au Duc de Lorraine, & lui manda ceci dans une Lettre qu'on a vue en original entre les mains de ce Prince, dans laquelle on ſe ſouvient d'avoir lu ces propres termes. *La politica del Palazzo ſopraſta alla gratitudine; Pocò penſa Roma à principis fortunati; l'arte di regnar più tocca li Pontefici che la proportione di qualſivoglia conſideratione, e per non mancar al loro regno, più toſto mancherebbono all'intareſſe di Dio, &c.*

On eſt bien aſſuré que ce mauvais ſuccès & ſon détail joint à pluſieurs entretiens profonds

Rome, en uniſſant par là le Royaume de Naples avec le Milanez, bon gré malgré, & la force à la main. Il faut avoir

ſur cette matiere avec des perſonnes qui ne croient point un article de leur catholicité de ſuppoſer les Pontifes Romains en droit d'être Souverains temporels, & de préferer la paſſion de dominer, reprouvée dans l'Evangile, à l'obligation de ne procurer que l'avancement du Regne de Jeſus-Chriſt, tout cela, avec les exemples du paſſé, avoit réduit le Duc de Lorraine à ſouhaiter par une abondance de piété bien éclairée, & tout-à-fait Apoſtolique, que les Papes fuſſent enfin un jour déchargés des ſoins du temporel, pour faire renaître la ſainteté dans Rome, & la gloire de Jeſus Chriſt par un déſintéreſſement des maximes & des ſuites de toute Politique mondaine. Que ne put pas penſer de plus ce feu Prince, quand il vit le même Pape accorder au Prince Clement de Baviere, en faveur de l'Archevêché de Cologne, Bénéfice à charge d'ames, & de ſi grande conſéquence, ce qu'il s'eſt toujours ſouvenu qu'on lui avoit refuſé, quoique l'âge de ſon fils préjudiciât moins aux canons, que Rome fait valoir comme il lui plaît, que l'âge du Prince Clement, qu'elle ſçut interpréter d'une maniere, qui pour n'être pas Canonique, n'en convenoit que mieux avec ces vues d'égard & de Politique mondaine, ſur laquelle l'eſprit de Rome eſt attentif juſqu'au ſcrupule ſur tout ce qui pourroit l'avancer ou la reculer ſelon les proportions du tems. Le Prince de Lorraine ſe trou-

avoir à ſa dévotion des Docteurs profonds, qui inſtruiſent le peuple de vive voix, & par écrit, de l'inutilité & de l'illuſion des excommunications, quand il s'agit du temporel, que Jeſus-Chriſt n'a jamais deſtiné à l'Egliſe, & qu'elle

voit enveloppé dans la diſgrace de ſa famille; & ſecond fils d'un Prince malheureux & ſans reſſource; quelle conſéquence pouvoit-il y avoir à le refuſer? par ce dernier on faiſoit retentir la force & l'autorité des Canons qu'on ne vouloit pas violer; par le premier on faiſoit voir ſon autorité deſpotique ſur les Canons, qui n'avoient de force que tant que le pouvoir du Pape regnant vouloit bien leur en donner: n'eſt-ce pas avoir conſervé ſcrupuleuſement l'odeur du Pontificat avec l'art & la méthode de bien regner? C'eſt tout cela que le feu Duc de Lorraine a eu devant les yeux.

Il y a plus; après l'infortunée journée de Bude, la Douairiere de Pologne ſa femme étant épuiſée de reſſource pour remettre ſon mari en équipage, écrivit à ſa Sainteté pour lui demander part à ſes gratifications en faveur d'un Prince dont la Chrétienté avoit encore ſi beſoin. Mais le Pape qui n'aimoit pas des libéralités, qui manquoient d'éclat, & qui ne retournoient pas directement à l'odeur de ſon Pontificat, lui fit réponſe que s'il ſe mettoit ſur ce pied-là avec les Princes malheureux, il chargeroit la Chambre Apoſtolique de l'obligation d'en continuer la dévotion, & intéreſſeroit par ce ſoulage-

qu'elle ne peut poſſéder ſans outrer ſon exemple, & ſans intéreſſer ſon Evangile, obſervant exactement qu'en cet état, pour le Spirituel, l'une & l'autre Couronne lui marquent tous les reſpects poſſibles pendant qu'elles le contiendront dans Rome comme il étoit autrefois dans Avignon à la dévotion du Souverain regnant. Ce ſera pour lors qu'il faudra ſe ſervir des Hongrois, des Italiens & des Suiſſes pour réduire l'Allemagne en Monarchie; & ce

ment qui lui deviendroit onéreux, la jalouſie de tous les Souverains, quelqu'un deſquels s'aviſeroit d'avancer que Rome fourniroit des ſecours à ſon ennemi déclaré; que par conſéquent ſa Sainteté ne pouvoit rien accorder aux prieres d'une Reine, même en faveur du Heros de la Chrétienté. La Douaire de Pologne diſſimula à ſon mari cette négociation crainte de l'affliger; mais le Cardinal Azzolino la lui fit ſçavoir de la part de la Reine Chriſtine de Suede, qui obligea le Marquis Delmonté ſon premier Officier d'en confirmer toutes les circonſtances par écrit & comme de lui-même au Baron de Merci ſon intime ami & favori de ce Prince. Qu'on juge après cela s'il n'a pas pu inſpirer à ſa poſtérité de concourir à redreſſer un abus qui préjudicie ſi fort à l'odeur du Chriſtianiſme, qui y cauſe tant de déſordres & de diviſions, & qui n'y peut jamais faire que du mal.

ce que l'aîné de la famille aura fait pour ſon cadet, le cadet le faiſant pour ſon aîné de concert, ils viendront à bout d'y ôter la Souveraineté, premierement des Villes Anſéatiques & Imperiales où ils poſteront de bonnes Garniſons, s'ils ne peuvent obliger les Bourgeois d'y bâtir de bonnes Citadelles à leurs dépens; enſuite des Electeurs & des Princes du Rhin, pour être à portée d'empêcher la jonction des ſecours qu'ils pourroient invoquer de France; & enfin réduire, tant par épuiſement que par force, les Electeurs Proteſtans les derniers.

Pour tenter ce dernier coup, il faut beaucoup de ménagement avec la Suéde, & on peut ſe ſervir des intérêts qu'elle a à s'aggrandir des débris du Brandebourg, pour l'engager d'armer puiſſamment, ou la premiere, ſans qu'on paroiſſe, en ayant adroitement jetté l'occaſion, ou de concert avec la Famille Imperiale, pour partager à l'amiable ce qui reviendra de ce débris; au moyen de quoi, & quand les choſes en ſeront là, il ne faut plus ſe relâcher du titre de conquête, qu'aux conditions que le Corps Germanique déférera

rera l'hérédité de l'Empire à la Famille regnante avec une entiere ſoumiſſion à ſes ordres, ſans qu'il y reſte d'Etats ou d'Aſſemblées à Ratiſbonne.

Pour réuſſir dans ce dernier projet, il faut entretenir l'Angleterre & la Hollande ſous l'appas du commerce * & de liberté de conſcience, ſur laquelle il faut être inviolable dans ſes promeſſes, & laiſſer chacun vivre à ſa mode, pourvu qu'il obéiſſe, & qu'il ſoit entierement ſoumis, renouvellant dans ce tems même une ligue offenſive & défenſive avec l'Angleterre & la Hollande, contre tous ceux qui ſeront déclarés

* Cet avis eſt du Prince Herman de Bade dans les Mémoires Politiques qu'il fourniſſoit de tems en tems au cabinet de l'Empereur, pour mieux faire ſa Cour contre le nombre d'oppoſans qu'il y avoit, en marquant un grand attachement au bien & à l'agrandiſſement de la Maiſon Imperiale; ce qui eſt pour l'Empereur & pour l'Imperatrice la plus douce amorce qu'on leur puiſſe préſenter. On croit aiſément que ce Prince avançoit cela en conſéquence du grand commerce qu'il avoit eu en particulier avec les Emiſſaires d'Hollande ſur les premieres ouvertures de la Ligue. Liſez les Mémoires de la Cour de l'Empereur, vous y trouverez toutes ces circonſtances.

tés leurs ennemis communs; c'eſt pour cette alliance qu'il ne faut rien épargner, ni rien négliger.

Il eſt ſi difficile que l'Allemagne & l'Italie ne tombent pas en Monarchie par cet endroit, qu'on ne voit pas qu'elles puiſſent l'empêcher quoi qu'elles faſſent.

A l'occaſion de la guerre, il faut défendre à perpétuité toute alliance & tout traité particulier d'aucun membre de l'Empire avec la France, * & ſoutenir dans la ſuite ce qu'on aura fait paſſer, à l'occaſion du tems, pour proſcrire ceux qui s'oublieront de cette loi commune, & les pouſſer à la rigueur, quelque réclamation qu'ils faſſent ſur la différence des conjonctures.

Le décès du Roi d'Eſpagne arrivant † dans la ſtérilité où il eſt, il faut feindre

* Cet avis eſt du feu Prince Montecuculi, & il y a même quelque choſe qui vient du Général Souches.

† On croit que cette déduction vient du Cardinal Pio, car en mangeant pluſieurs fois avec cette Eminence dans le tems que j'étois adreſſé à Sa Sainteté par une lettre expreſſe & de la propre main du Duc de Lorraine, nous en eumes pluſieurs converſations, & je le vis

dre d'en vouloir pourſuivre la ſucceſſion aux termes de ſon Teſtament ; mais il ne faut pas s'y attacher comme à une maxime d'Etat, & comme à un bien pour la Famille.

Au contraire, le génie de la Nation & l'éloignement n'ayant jamais fait que du mal dans la ſéparation des deux branches, il faut paroître réſolu d'en diſputer la poſſeſſion à celui qui s'aviſera d'y prétendre, afin de la lui faire acheter cher & à longues années, y ſuſcitant des partis, & les y entretenant en crédit & en autorité. Si le Roi de Portugal eſt dans les intérêts actuels de la famille regnante, il faut l'aider à y diſputer l'entrée, même à lui faire tomber cette portion d'Etat qui eſt ſi fort à ſa bienſéance, toujours aux conditions d'être l'ennemi déclaré de la France pour l'occuper davantage.

C'eſt pendant cette conteſtation qu'il faut faire ſes affaires comme ci-deſſus ; & à la faveur de cette diviſion, qu'il faut

extrêmement épris du plaiſir & des avantages de voir regner un Roi préſent en Italie, juſqu'à inferer infailliblement qu'il ſeroit l'arbitre de l'Europe.

faut favoriſer les Anglois & les Hollandois, même les Portugais eſpagnoliſés pour l'invaſion des Etats du nouveau Monde, avec les Flottes deſquels il faut joindre une Eſcadre équipée en Sardaigne, qui aille ou les inſtaller ſur les lieux, ou partager ſous leur force & ſous leur protection, ce qu'il y a à prendre, & pendant que les prétendans s'agiteront pour la terre ferme du vieux monde.

C'eſt de ce régard qu'il faut entretenir les alliés de la famille, & c'eſt aſſurement de quoi les engager puiſſamment, tant à bannir les François du nouveau Monde, & à y ruiner leur commerce, qu'à leur cauſer des diverſions ruineuſes & de conſéquence, deſquelles les alliés qui touchent la mer, pourront profiter à leur tour.

Pour réuſſir dans cette ouverture du commerce en faveur du Royaume de Naples, & du reſte de l'Italie ſoumiſe du côté du nouveau Monde, * ce qui

* On eſt bien aſſuré que cette méthode d'enrichir les Pays héréditaires à été ſuggerée à ce feu Prince par le Baron Abelé, qui l'avoit lui-même ſuggerée au Chancelier Aulique Paul Hocken.

doit apporter des Finances & du ſoulagement infini aux Pays héréditaires & voiſins de la Mer Adriatique ; il faut prévenir les Rois du Nord pour enlever tous les bois propres à conſtruire des Bâtimens de mer ; ce que les Anglois & les Hollandois peuvent porter fort loin pour leur propre intérêt : de telle maniere que la France n'en puiſſe tirer de bois ni de Bâtimens fabriqués, & n'en pouvant eſpérer ni d'Irlande ni d'Ecoſſe, ni du Nord, où en prendra-t'elle pour équiper, & pour conſtruire des Flottes capables de s'oppoſer aux deſſeins qu'on vient de marquer ? elle qui n'en a point ou très-peu dans ſon ſein. Au contraire, les Alliés de la famille en ayant eu abondance, pourront tout entreprendre & réuſſir par-tout, pour s'y partager le commerce à l'excluſion de la France, ce qui eſt lui couper les nerfs, & lui ouvrir toutes les veines à la fois.

Il faut prendre la même précaution ſur les Forêts de Stirie, de Carinthie, de Carniole, d'Iſtrie, du Frioul & de Croatie, après avoir forcé le Vénitiens de rendre au moins la mer Adriatique libre, pour le ſervice & l'aſſurance de la

la prompte communication d'Otrante avec Trieſte ou Zegna dans la Morlaquie ; par où les Etats des deux freres ſeront joints en attendant l'entiere reduction des Vénitiens, & la jonction par terre de l'Etat de Milan, & avec le Frioul d'un côté, & le Tirol de l'autre, afin que tous ces bois tournent au profit de la Famille regnante.

Il ne ſera pas difficile de former un canal qui ira de la Save dans le Lac Czirniczée, & de là à S. Veit * pour s'enfoncer dans la mer par le Golfe qui fait la double Iſle de Cherſo & de Vegia, étant très-poſſible de former de côté & d'autre deux grands Ports capables de contenir grand nombre de Vaiſſeaux, & les y conſtruire pacifiquement, & d'en fermer les avenues avec un peu de défenſe ; ce qui doit être d'un merveilleux ſecours au commerce du Nouveau Monde, & à l'abondance des Pays héréditaires.

* Où il y a nombre de Fontaines répandues çà & là, qu'on peut réunir de meilleure heure, & en former la plus proche qu'on pourra du lieu, un Canal auſſi fort que celui qui ſe jette dans la mer, lorſque l'eau de toutes ces fontaines eſt réunie.

C'eſt par ce temperament que la famille s'aggrandira malgré toutes les précautions de la France, en feignant toujours la neutralité avec elle, qu'elle s'acquerera tant l'aſſurance de regner, que la commodité de s'entre-ſecourir dans les beſoins communs, abandonnant l'Eſpagne à faire diverſion contre la France pour ſes intérêts; l'Angleterre & la Hollande dans la même impreſſion, & par la même raiſon, les Rois du Nord en paix, pourvu qu'ils n'entrent pas dans de contraires intérêts. C'eſt par là que les deux freres feront naître une décadence inſenſible à la Maiſon de France, laquelle il n'eſt plus poſſible de ménager par un autre moyen, * moins encore de l'accabler par la force ouverte.

Il faudra pendant cette méditation politique entretenir à quelque prix que ce ſoit, correſpondance avec le Grand Viſir à prix d'argent, avoir quelques Dinaniſtes

* Cet endroit & ce qui le précéde, marque que le Duc de Lorraine avoit plus de pénétration ſur les forces de la France, & en jugeoit plus ſainement que tout le reſte de l'Europe éblouie par le projet d'une ligue.

Dinaniſtes à penſion, & des Emiſſaires fidéles à la Porte, qui apprennent à point nommé tout ce qui s'y médite, & tout ce qui s'y remue; & il ne faut établir les Juifs ſur les nouveaux Ports de commerce, qu'à condition de cette correſpondance, &c.

Il faut entretenir un parti en Perſe, ne rien épargner pour s'y donner du crédit & de l'autorité, afin de s'en ſervir pour une diverſion contre la Porte, quand elle s'aviſera de remuer à contre-tems.

Si on ſe trouve embaraſſé de la réſiſtance des Vénitiens, il ne faut * pas

* Cet endroit & celui qui y a rapport plus haut, naiſſoient dans l'eſprit du Duc de Lorraine, de l'empreſſement d'humilier la fierté de ce Senat, qu'on croit comme naturel à tous les Souverains, particulierement à ceux d'Italie & d'Allemagne; il avoit à leur égard un nouveau ſujet de mécontentement: le voici. La Douairiere de Pologne voulut dans un beſoin d'argent après la réduction de Neuheiſſel, engager ſes groſſes pierreries à Véniſe dans l'intention de ne les vendre pas, mais de ne les faire qu'engager: elle intéreſſa le Juif d'Inſpiuk à lui rendre cet office, & à paſſer à Véniſe pour cette négociation. Ce Partiſan de la Synagogue de Véniſe n'eut pas de peine à trouver dans le Quai

feindre de leur attirer la Porte en Morée, même en Dalmatie, tant pour les réduire par cette diverſion, que pour en prendre occaſion de recouvrer ſur eux toute la Dalmatie.

Dès

des Juifs la ſomme qu'il demandoit ſur de ſi bons gages ; mais comme il eſt naturel à cette eſpéce d'hommes de vouloir gagner beaucoup, ils s'en découvrirent à un Procurateur de Saint Marc fort puiſſant & fort riche, parce qu'ayant actuellement une fille à marier richement, il pourroit leur aſſurer leur argent ſur ces pierreries, en cas qu'elles ne fuſſent pas retirées dans le tems dont on étoit convenu. Cet habile Vénitien fier de ſes grands biens, convint avec le Juif, qui lui parloit d'une ſomme de trente mille ſequins au-delà de ſon prêt, ſi préciſément dans le tems marqué il pouvoit lui faire tomber ces précieux bijoux. Celui ci fit voyage à Inſpruk pour déterminer la Reine Douairiere de Pologne à les lui vendre abſolument en lui offrant une ſomme conſidérable au-delà de ce qu'elle vouloit emprunter, refuſant même de la lui avancer autrement, afin de profiter, tant du beſoin extrême où étoit cette Princeſſe, que de la parole du Vénitien, qui lui aſſuroit un gain réel & comptant. La Reine n'y voulut pas acquieſcer, rien ne ſe fit, elle envoya ces mêmes pierreries à ſa mere Eléonore l'Imperatrice Douairiere, & la ſupplia de les engager aux Juifs de Prague, pour procurer cent mille écus à ſon mari en entrant en campagne.

Dès que l'on aura réduit le Piémont en Province, il faut abandonner la Savoie aux Suiſſes, pour récompenſe de leur attachement à la famille, à condition de tel nombre de Troupes de leur part, & de garder inviolable-

Ce Juif de Véniſe fut fort chagrin d'avoir manqué ſon coup, ſon indiſcrétion vint de ſon dépit, ſon Compagnon d'Inſpruk revéla ce qui s'étoit paſſé à Véniſe ſur la négociation des pierreries. Cette fiere Princeſſe en écrivit au Comte de la Tour, Ambaſſadeur de l'Empereur à Véniſe, afin que cette Excellence répandît dans le Sénat le mécontentement qu'elle avoit contre la conduite de quelques particuliers. Celui qui s'y ſentoit intéreſſé, répondit un jour fort bruſquement à quelqu'un qui l'en vouloit railler : *Ceux qui n'ont point de pain, doivent-ils faire les difficiles à s'en procurer ? il n'appartient qu'à ceux qui ne doivent rien, & qui ſont dans l'abondance, d'acheter des choſes de conſéquence & de prix, qui leur faſſent honneur dans la ſucceſſion de leur famille.* Cette expreſſion ſi rare en apparence dans la diſpenſation ordinaire de la ſageſſe de Véniſe, ne laiſſa pas que de repaſſer à Inſpruk. (C'eſt du feu Prince de Lorraine en perſonne qu'on ſçait ce démêlé ; & on eſt ſûr qu'il eſt mort ſans avoir pardonné au Sénat de Véniſe, de concourir à la ſuffiſance & à la fierté des particuliers, au déſavantage & au mépris des Souverains nés, mais foibles ou malheureux.)

ment tout paſſage de France en Italie.

Il faut ſe ſervir du Roi de Pologne à proportion qu'il entrera dans les intérêts de la famille, & moyennant cela l'aider, non pas ſeulement à obtenir la ſucceſſion, mais encore à reduire dans la ſuite cet Etat en Monarchie.

Il faut lui avoir perſuadé avant la guerre, d'entretenir une forte alliance avec les Czars de Moſcovie, & de les avoir tellement à ſa dévotion, qu'ils tombent toujours ſur les Tartares à ſa priere, afin que dans le tems d'une guerre de la part de la Porte, on puiſſe avec lui détruire les Souverainetés de Tranſſylvanie, de Valachie, & de Moldavie, ſauf à lui abandonner la derniere pour ſa portion; pour cela même être extrêmement retranché, tant ſur la Drave que ſur la Save, pour ſoutenir la baſſe Hongrie en attendant une plus heureuſe ouverture du côté de l'Orient.

En cas que le Roi de Pologne continue de prendre quelque intérêt avec la France, il faut le rendre ſuſpect dans ſon Etat, ſa famille odieuſe, ſa mémoire reprochable de mauvais gouvernement, & ne rien omettre pour le perdre

perdre de crédit & de réputation dans ſes propres Etats, s'étudiant d'y en faire ſubſtituer un autre qui apprenne par l'exemple de ſon prédéceſſeur, ce qu'il doit craindre de la Famille Imperiale s'il la déſoblige; & ce qu'il en doit eſpérer au contraire s'il entre dans ſes intérêts, juſqu'à entrer en alliance de ſang & de Politique avec elle.

Ici il y a un blanc deſtiné apparemment à y ſuppléer quelque choſe dans l'occaſion.

Pour le Conſeil.

LE ſucceſſeur de la Maiſon d'Autriche compoſera toujours ſon Conſeil ſecret de trois perſonnes ſeulement, dont un ſera Italien, le ſecond Flamand, & le troiſiéme tiré de ſes Etats héréditaires à ſon choix, & à la preuve qu'il aura donné de ſon attachement pour la Famille; obſervant bien exactement de n'y donner jamais ni entrée ni confidence à pas un Jeſuite,

te, * (gens qui ſe cherchent eux-mêmes, & qui pour s'établir ſacrifieroient leur propre bien-facteur,) parce qu'il

* Cet endroit étoit commun à ce Prince avec l'impreſſion de la plûpart des Cabinets de l'Europe, la plûpart deſquels craignent bien davantage ces Meſſieurs qu'ils ne les aiment. Leur maniere de tout emporter auprès des Princes qu'ils gouvernent, déplaiſoit extrêmement au feu Duc de Lorraine, & il avoit coutume de dire, *donnez-moi un Jéſuite d'un âge avancé qui ne ſe mêle point des affaires du monde & de la Cour, & je ferai tel miracle que vous voudrez.* Voici le ſujet particulier de l'aliénation qu'il avoit contr'eux.

Les Jéſuites d'Ingoldſtat avoient une groſſe ſomme ſous des noms empruntés à Véniſe, dans l'ouverture de la guerre des deux Empires: ces habiles Politiques s'imaginerent que leurs deniers alloient riſquer dans les ſuites de cette guerre, dans l'interruption du commerce de ce Sénat du côté du Levant, ils firent une inſtance pour les retirer fort à contre tems pour l'avantage de la bourſe publique de Véniſe. Ce fut dans les ſymptômes de cette violente inquiétude qu'ils découvrirent que la République avoit long-tems procuré leur intérêt contre les vues du ſien, & ſa méthode de vivre avec les Jéſuites; la ſomme repaſſa à Ingoldſtat, la Douairiere de Pologne le ſçut, elle employa ſon Confeſſeur pour perſuader à ces Peres de la lui vouloir confier, avec des ſuretés qu'elle leur préſentoit capables de perſuader (même à des

qu'il n'y a rien ni de ſûr ni de ſecret, ni de bien conduit dans un Etat dès qu'un Jéſuite le ſçait, étant très-à propos

Juifs) de prêter. Ce médiateur s'y intéreſſa de trop bonne foi pour un membre de la Compagnie. Ces Jéſuites d'Ingoldſtat ſe ſentant preſſés, répondirent qu'ils en écriroient au Reverend Pere Confeſſeur de l'Empereur, de la conduite duquel ils dépendoient abſolument, ce qu'ils firent.

Le Pere Confeſſeur de l'Empereur reçut à peu-près en même tems une lettre fort obligeante du jeune Electeur de Baviere qui s'alloit marier à Vienne, & qui lui demandoit ſa médiation pour engager les Jéſuites d'Ingoldſtat de lui confier une ſomme de deniers qu'ils avoient retirée de Véniſe, dont ils n'avoient que faire, & dont il leur donneroit des aſſignations, & un recouvrement ſûr à leur porte, puiſqu'ils ſe trouvoient dans ſes Etats, & qu'il la leur aſſigneroit ſur le plus liquide de ſes revenus à Ingoldſtat même, & aux environs.

Le Confeſſeur de l'Empereur ayant reçu ces deux Lettres, comprit d'abord que la mauvaiſe Politique des Jéſuites d'Ingoldſtat avoit découvert qu'ils avoient de l'argent à placer, (ce qui eſt un ſujet d'anathême pour celui de ce Corps, qui laiſſe voir quelque choſe de ſemblable aux Souverains & aux principaux Miniſtres;) & s'étant imaginé qu'il n'y avoit pas moyen d'éviter de l'abandonner à un de ces deux Princes, il fit ſa Cour au Duc Electeur de Bavie-

pos dans cette considération de se défaire de cet attachement actuel que la Famille paroît avoir pour ces adroits & intéressés Politiques.

Ce

re aux dépens des offices de la Douairiere de Pologne : on lui fit valoir cette préférence autant qu'elle méritoit, on eut même l'art ou la malice de la tourner du côté de l'échec que ce refus alloit donner au Généralissime, qui ne s'épuiseroit jamais assez tôt de forces & de ressources, pour faire place à une jeune Alteſſe vigoureuse, puissante, & bien-tôt en état de supplanter tout competiteur dans le Commandement.

La jeunesse & la fierté du Duc de Baviere flattées par un si bel endroit qui produisoit du comptant aux grandes dépenses qu'il étoit obligé de faire pour aller épouser l'Archiducheſſe fille aînée de l'Empereur, ne lui permirent pas de dissimuler la joie, & de cacher le plaisir secret que lui donnoit cette prophétie. Le Marquis de Beauvau toujours bon Lorrain, & déja fort fatigué d'être Bavarrois, démêla toute l'intrigue des Jésuites, & en fit sçavoir toutes les circonstances au feu Duc de Lorraine, qui a toujours cru que c'est parce qu'il s'en plaignit à l'Empereur à l'entrée de la premiere campagne, que les Jésuites craignant qu'il ne devînt puissant à s'en venger, s'intéresserent à empêcher depuis à Rome le succès de la négociation qu'il y fit faire en faveur d'un Chapeau pour son second fils, ayant été très-convaincu que le Pere Confesseur de l'Empereur, contre le gré de son Penitent,

Ce Conseil aura pour Chef un Prince de la Maison de Lorraine, qui n'ayant point d'autre appui que la Famille Imperiale, n'aura jamais d'autres intérêts, & se perpétuera en fidélité & en service avec elle, tant par les alliances réitérées, que par les principaux emplois dont ils seront toujours soigneux de se rendre capables.

Le Ministere de la Couronne verra à sa tête pour Président le même Prince de Lorraine qui présidera par tout en l'absence de l'Empereur, tant dans l'un que dans l'autre Conseil, & qui pour cela même, c'est-à dire, pour y être mieux préparé, aura eu dans son éducation un Italien pour Gouverneur, un Flamand pour Ecuyer, & un Nation-

écrivit au Général des Jésuites de rompre le col à cette prétention, qui ne pourroit avoir pour la Compagnie que de fâcheuses suites ; ce que tous les gens un peu enfoncés dans les affaires ont sçu distinctement. Qu'on juge après cela si ce Prince pouvoit inspirer aux successeurs de l'Empereur ou aux siens, de la confiance pour un Corps qui sçait si bien imiter Rome, & se prévaloir de tout pour regner. Ce sont des termes qu'on a ouï tenir à ce feu Prince plus de cent fois en différentes conjonctures.

tionnaire pour Précepteur, afin d'épuiſe r legénie de ces Nations, qui ont la réputation d'entendre la politique, & d'y pouvoir réuſſir parfaitement par leur union.

Par ce Chef perpétuel du miniſtére, les quatre partis qui y ſont tant de mal à la Famille, & qui en méditent encore davantage pour la ſuite, ſeront découverts déconcertés & détruits; & le Souverain regnant viendra enfin à bout de les ſupplanter, & de ſe rendre le maître.

Obſervant que ceux qui ſont du Conſeil ſecret ne communiquent jamais avec le miniſtére, ni d'intérêt ni de rélation, quoique toutes les propoſitions agitées dans ce miniſtére, doivent ſe réſoudre dans le Conſeil ſecret ſeulement, ſans que ce qui ſe ſera paſſé dans le Conſeil ſecret, aille jamais à la connoiſſance du miniſtére, ſous les plus rigoureuſes peines.

Par ce même Chef du Conſeil ſecret & public, ce ſucceſſeur d'Autriche commencera de regner en maître; ce qu'il n'eſt pas à propos de tenter qu'après la reduction des Princes d'Italie, comme on l'a dit plus haut, & immédiatement avant que d'entreprendre la réduction de l'Allemagne, & l'évocation de Ratiſbonne à Vienne, afin de juſtifier qu'on ſçait * regner chez ſoi, avant que d'entreprendre de dominer chez les autres.

† Le Conſeil du cadet de la Famille qui regnera en Italie, doit être compoſé de trois perſonnes de la même Nation, c'eſt-à-dire, d'un homme des Etats héréditaires à la Famille, d'un Flamand & d'un Italien, pour les mêmes raiſons que deſſus, afin d'y faire naître une correſpondance entiere entre les deux freres; un Prince de Lorraine même Eccléſiaſtique pouvant préſider à ce dernier Conſeil par les mêmes raiſons, & ſur la même précaution que deſſus.

Il ne faut entreprendre de reduire les Partis, § ou les Membres du Miniſtére

* C'eſt un des raiſonnemens de l'Empereur Charles Quint, dans l'inſtitution qu'il formoit pour Philippe II. à la Monarchie univerſelle de l'Europe.

† Ce détail ne fait il pas voir qu'il agiſſoit en bon pere & en grand Prince?

§ Ce qu'on appelle à Rome Factions, ſe nomme ſecrettement, & s'entend encore plus obſcu-

niſtere de Vienne, qu'en ſe ſervant des uns contre les autres, accordant beaucoup à celui qui convient aux vues qu'on a ſans ſe déclarer, & refuſant beaucoup à celui qui s'en éloigne ou qui y con-

tément à Vienne ſous le nom de Partis; avec cette différence qu'à Rome les différentes factions ont en vue différens Souverains, même des intérêts ſouvent oppoſés, & toujours diſſemblables; au lieu que dans la Cour de l'Empereur tous ces partis regardent l'affermiſſement & la gloire du même Souverain, n'étant diſſemblables que dans les différens intérêts qu'ils uniſſent ſous une même Couronne. Le Parti de Hongrie s'étudie à en procurer les intérêts, & à n'être pas la victime des autres, celui de Boheme à peu près la même choſe, & celui de l'Empire y obſerve les ſiens, & prend garde que l'on ne les y néglige pas. Enfin celui des petits Etats héréditaires y ſoutient ſes vues le mieux & le plus finement qu'il peut, dans l'impatience ſecrette de ſupplanter tous les autres & de ſe les aſſervir pour regner plus deſpotiquement avec le Souverain, qu'ils regardent comme leur compatriote. Liſez la ſeconde partie des Mémoires de la Cour Imperiale, intituleé l'*Interieur ou les Reſſorts ſecrets de la Cour Impériale dans tous les membres qui la compoſent*; on croit que vous y trouverez de quoi vous inſtruire en détail, & vous ſatisfaire beaucoup au-delà de tout ce que les Rélations ſuperficielles ont accoutumé de découvrir d'une Cour Etrangere.

contrédit; ſurquoi le Conſeil ſecret éclairé ſur les projets concertés, ne manquera pas d'étudier des raiſons plauſibles, deſquelles on ſe ſervira pour rompre ces Partis.

Il faut faire dépendre de ces trois têtes du Conſeil ſecret le choix des perſonnes qui doivent être envoyées en Ambaſſade, * ou en des Commiſſions importantes, comme de Fortifications, de vivres d'Armées à fournir, de Citadelles à ravitailler, de Munitions de guerre à préparer, de nouvelles levées à diligenter, &c. au préjudice de toutes les vues du Miniſtére public, afin que la préférence qu'on fait des premiers, les animant à ſoutenir l'idée qu'on en a, on puiſſe s'aſſurer ſur leur diligence, & ſur leur exactitude; mais auſſi ne faut-il pas demeurer en

* Liſez les Mémoires de la Cour de l'Empereur ſeconde partie, vous y verrez que les ſurpriſes ordinaires qui lui ſont préſentées par les Offices (publics en apparence) de tous les Envoyés dans les Cours Etrangeres, n'ont pas été inconnues au feu Duc de Lorraine, quoiqu'elles ſoient ſi finement pratiquées à Vienne, & ſi ſcrupuleuſement cachées à la pénétration commune.

en arriere pour les avances, ce qu'on expliquera plus bas en détail.

Il faut avoir des Penſionnaires cachés dans toutes les Cours alliées & ennemies, & leur tenir exactement autant de compte, avec égale récompenſe d'une nouvelle ſiniſtre, comme d'une bonne, pourvu qu'elle ſoit vraie; il eſt très-à propos d'y en avoir pluſieurs, tant Etrangers ſous prétexte de voyages, que Nationnaires connus, intéreſſés & fideles, même envoyés exprès dans le beſoin, leſquels ne ſe connoiſſent pas enſemble, & n'écrivent jamais directement, mais par médiation les uns aux autres, comme s'ils ſe donnoient des avis, afin que la découverte puiſſe moins s'éventer, & que l'on ſçache pertinemment ce qui ſe paſſe par-tout, pour agir dans ce Conſeil ſecret conformément à ces avis, deſquels il ne faut pas abſolument que le Miniſtére public ait aucune connoiſſance.

Il n'eſt pas à propos d'introduire de la Moinerie dans ces deux Cours, c'eſt un genre d'hommes qui n'a jamais fait de bien à Souverain, & qui n'eſt deſtiné qu'à leur faire du mal. Si on m'en vouloit

vouloit croire, il n'y auroit jamais de ces gens d'Egliſe du bas vol, qu'un ſimple Chapelain pour dire la Meſſe, lequel mangeroit & coucheroit ailleurs, tant il eſt peu ſûr d'avoir à vivre parmi des gens qui profitent de tout ce qu'ils voient, pour deviner ce qu'on ne veut pas qu'ils ſçachent, & qui ſçavent preſſer l'autre ſexe, * pour achever d'apprendre par ſa foibleſſe, ce qu'ils n'ont pas pu approfondir par leurs fauſſes découvertes; moins il y a de Prêtres & de Moines dans une Famille, plus l'idée

* Il entend par là la conduite du R. P. Slavata, Carme déchauſſé, ci-devant Général de ſon Ordre, Confeſſeur de l'Imperatrice; & l'art qu'il a de tout apprendre par cette voie, parce qu'effectivement outre que l'Empereur a la foibleſſe de tout dire à ſa femme, celle-ci a encore l'induſtrie d'en ſçavoir & d'en pénétrer plus que ſon mari ne ſçauroit lui en apprendre; ce qui ne manque jamais de paſſer à la confidence entiere du R. P. ſoit par ſcrupule, ſoit par eſtime. C'eſt même par l'effet de cette confidence univerſelle entre le Confeſſeur & ſa Penitente, qu'on apprit à Preſbourg qu'il y avoit un papier de conſéquence nouvellement dépoſé dans le Cabinet de l'Empereur, à la grande ſatisfaction de l'Imperatrice, de quoi dans la ſuite on a ſçu profiter.

l'idée de la Religion s'y conſerve-t'elle, la paix y eſt plus aſſurée, & le ſecret plus impénétrable.

Ici il y a un blanc deſtiné apparemment à y ſuppléer quelque choſe dans l'occaſion.

Pour les Finances.

IL faut abſolument que le ſucceſſeur d'Autriche s'applique par Politique ou par force, à rendre les Tailles & les Taxes de ſes Etats réelles & perſonnelles, tant ſur les biens nobles & Eccléſiaſtiques, que ſur les roturiers, ſans quoi il ſera toujours à l'aumône. Il faut commencer par une taxe ſi modique, qu'elle n'allarme pas; ainſi en continuant à proportion qu'on croîtra en autorité & en crédit. Le ſucceſſeur d'Autriche doit établir dans les Etats héréditaires * trois Manufactures, une à Prague pour les étoffes de laine, bas, chapeaux,

* Cette déduction confuſe de Finances & de commerce, montre bien que ce feu Prince s'étoit

chapeaux & cuirs de toutes manieres, afin d'y avoir un magaſin d'habillemens, de ſouliers, & d'équipages pour ſes troupes, & pour y faire fabriquer juſqu'aux ſelles de la Cavalerie; & une ſeconde à Bolſano, ou dans l'entrée du Tirol pour les ſoies façonnées, galons, étoffes d'or & d'argent, armes blanches & rouges, propres à équiper des Troupes, afin de profiter du voiſinage de la Vallée Camonica ou de Breſce, dans laquelle ſe trouve & ſe travaille la matiere des meilleures armes de l'Europe catholique; une troiſiéme dans un Fauxbourg de Vienne du côté du Luxembourg, où on travaille univerſellement

laiſſé inſtruire là-deſſus par différentes perſonnes. Le Comte de Zinzendorff décédé dans l'empreſſement d'être utile, & de mériter le pardon de ſon peculat dans la Charge de Préſident des Finances, avoit laiſſé par écrit quelques Mémoires ſur cette déduction; mais le Baron Abelé, qui s'en vouloit faire honneur, & avoir toute la gloire du rétabliſſement des Finances de l'Empereur, les a traveſtis, & de beaucoup augmentés. On croit que le feu Duc de Lorraine en a tiré la plus grande partie de tout ce qui ſe trouve dans ce paragraphe de ſon Teſtament Politique.

lement toutes les gentilleſſes de Cour, de meubles, de pierreries, de glaces, &c. généralement de tout ce qu'on avoit coutume de tirer de la communication avec la France, en ſe ſervant du Danube pour les faire deſcendre & monter dans l'Allemagne, par toutes les Rivieres qui y aboutiſſent, & de voiture de terre, pour les faire aborder à la Save, & de là par le Canal ci-deſſus dit, les conduire dans la Mer Adriatique, pour les communiquer à toute l'Italie.

Il faut employer les toiles de Siléſie, de Moravie & de Boheme, même de tous les Etats voiſins & ſujets, pour les échanger contre les ſoies & autres marchandiſes, en les faiſant remonter le Danube, & juſqu'à Halles, & de là les conduire à Bolſano, afin de ne débourſer point d'argent pour acheter ce qui manque, & de quoi occuper les ouvriers.

Il faut admettre dans ces Manufactures toutes les Nations en général, pourvu qu'elles ayent de l'induſtrie particuliere, ſpécialement les François adroits, de quelque religion, ſexe & âge que ſoient les uns & les autres, afin

afin que librement ils viennent y profiter, à condition de former chacun un apprentif du Pays, en l'enſeignant pendant cinq ans au moins, & profitant de tout ſon travail & de tous ſes ſervices, moyennant quoi on en tirera bientôt les plus habiles ouvriers de France, de laquelle on ruinera le commerce, tant par les endroits ci-deſſus, que par cette déſertion, pour laquelle avancer il faut faire gagner à chaque Ouvrier adroit, le double par jour de ce qu'il auroit gagné en France ou en Flandres.

En cas de paix, il faut laiſſer la liberté aux marchandiſes de France d'aborder & d'être échangées avec d'autres marchandiſes, & non autrement, ſans en augmenter les Douannes, comme on a voulu faire; ce qui ne fait que du mal, & donne du crédit à ce qui eſt plus cher, mais en défendant très-exactement & ſur des peines irremiſſibles & univerſelles de porter les marchandiſes qui ſervent au luxe, à la mode & à la vanité, d'une autre fabrique que celles qui ſeront travaillées dans les Manufactures de l'Etat, afin que les bagatelles étrangeres demeurent à ceux qui les ont achetées, que par là le commer-

ce journalier qui épuiſe toute l'Europe des folies Françoiſes, ceſſe tout d'un coup ; & voilà le nerf de cet Etat coupé, & la ſource des Finances de la Couronne de France tarie inſenſiblement & ſans rupture.

Il faut abſolument ôter au Miniſtére public l'adminiſtration des Finances, & en charger deux hommes tour à tour, & par ſucceſſion d'années, de la probité & intégrité deſquels on ſoit ſi ſûr, qu'à la moindre malverſation (laquelle ne pourra manquer d'être découverte ſous tant d'yeux jaloux) ils ſoient rigoureuſement exclus & ſéverement punis, par l'aſſurance perpetuelle de leur perſonne & arrêts de leurs biens, de quoi il faut faire une loi domeſtique & ſuprême, ſans quoi jamais la Famille n'aura de quoi ſe ſoutenir.

Il faut procurer aux ſujets des Etats héréditaires des moyens de remuer à l'occaſion de l'ouverture de la mer en leur faveur, afin de multiplier leur argent par le commerce, & de faire repaſſer en Angleterre, en Hollande, en Suede, en Dannemarc, en Eſpagne & en Portugal, quelque choſe de ce qui ſe

ſe travaille chez eux, pour le compenſer avec ce que le Danube leur apporte preſque de tous les endroits de l'Europe.

Il faut leur ouvrir une échelle dans le Levant pour les faire entrer de compagnie avec les Négotians d'Italie, & profiter de leur correſpondance à Smyrne, &c. afin qu'ils profitent de la double protection de la même Famille, & que ces deux nations s'accoutument à ſe ſouffrir, &c. & à s'entr'aider par préférence à toutes les habitudes qu'ils ont formées avec les François.

Pour cela il faut établir une régle de bonne foi inviolable, & punir ſi rigoureuſement ceux qui y contreviendront les premiers, que les manquemens ſoient rares, & jamais ou ſans juſtification d'une mauvaiſe fortune, ou ſans conviction d'une friponnerie digne de tous les ſupplices; par où le commerce ſe nouëra infailliblement avec les deux Nations ſous la même confiance, au préjudice de la France, où il n'y a plus que des banqueroutiers, & où rien n'eſt aſſuré ; juſques-là que les Orientaux ont été réduits à ne traiter plus avec eux qu'en comptant, lors même

qu'ils traitent avec les autres Nations maritimes par de ſimples billets.

Il faut établir une bourſe commune de négoce en trois endroits des Etats héréditaires, une à Prague, la ſeconde à Vienne, la troiſiéme à Grazz, ou même à Trieſte, en attendant qu'on ait ouvert un Port à Zegna ou ailleurs dans un plus bel endroit de la Méditerranée, laquelle bourſe ſera inépuiſable, ſi on y prend les meſures que voici.

Il ſera permis à tout le monde d'y mettre ſon argent à ſix pour cent de rente annuelle, à condition de ne rien recevoir pour les ſix premiers mois, parce qu'il faut avoir le tems de l'employer, ni les ſix derniers mois, date du jour que l'on veut retirer, parce qu'il faut avoir le tems de le préparer; moyennant quoi y mettra qui voudra ſans aucune exception, & chacun pourra le redemander à ſa volonté.

Pour profiter de ce ſecours public & infaillible qui unira l'argent des Etats enſemble en faveur des Négotians, les principaux Négotians ne ſeront admis dans ce Bureau, qu'en y dépoſant au moins cinquante mille florins comptant pour avoir droit de ſéance & d'entrée

trée dans le produit de tout l'argent; les charges acquittées, avec cette obſervation qu'ils ne percevront rien les ſix premiers mois d'entrée, ni les ſix derniers depuis qu'ils auront demandé leur argent, & que recevant en eſpéce leur produit & leur comptant, ils n'auront aucun droit d'entrer dans la diviſion de la maſſe principale, qui demeurera impartageable & comme un fonds propre à aſſurer les deniers publics. Dans la repartition annuelle des profits de l'argent commun, ils entreront en gain à proportion de ce qu'ils ont mis dans la totalité de la ſomme employée par la bourſe publique; & ce qui ſurpaſſe ſix pour cent, revenant aux deniers mis au dépôt des rentes, ſera renvoyé à la caiſſe commune pour ériger ce fonds perpetuel qui ira toujours en croiſſant, & où le Prince en cas de beſoin avec de bonnes aſſignations, trouvera toujours de l'argent en abondance; par où l'exploitation & la vigilance des Négotians feront naître le bien public de la Couronne & de l'Etat, pendant qu'ils procureront leur propre intérêt par le ſecours de l'un & de l'autre.

Cet établiſſement ſe formant à la fois en trois endroits, la Nobleſſe pécunieuſe trouvera le moyen de faire valoir ſon argent, le Bourgeois riche, & qui ne ſçauroit rien acheter qui ne l'engage à ſervitude, y dépoſera le ſien; le Commerçant y fera entrer le ſien, pour profiter de celui des autres; la bonne foi y attirera celui de tant de particuliers étrangers qui ne veulent pas découvrir ce qu'ils poſſédent dans les Etats où ils vivent, & qui ſont bien aiſes de multiplier, même en l'éloignant d'eux. C'eſt pour cela que jamais la Couronne ni ſon Miniſtére ne doivent s'intéreſſer à l'infraction de cette bonne foi, mais laiſſer aller le commerce en paix ou en guerre, ſans s'inquiéter quels étrangers y ont part.

Il eſt à propos que le Souverain lui-même ait trois hommes affidés & dans ſes intérêts, leſquels mettent une ſomme conſidérable dans chacune de ſes bourſes, tant afin qu'il en profite le premier ſous leur conduite, qu'afin de comprendre plus pertinemment le fonds & l'ordre de cet établiſſement, qui doit procurer l'abondance à la Maiſon d'Autriche, attirer la bénédiction de ſes peu-

peuples, & ſurprendre toute l'Europe.

Il faut étudier de profiter mieux des mines de Hongrie qu'on n'a fait par le paſſé, l'expérience a juſtifié qu'on pourroit en tirer beaucoup d'avantages, ſi la jalouſie des Hongrois contre le Miniſtére, & du Miniſtére contre les Hongrois, ne ruinoit les affaires de la Famille Impériale. Il eſt donc à propos d'ôter cette connoiſſance au Miniſtére public, & de s'en rapporter aux Etats de Hongrie, en leur préſentant certaines perſonnes intelligentes dans l'art de ſouffrer & d'ébrouer, &c. & intéreſſées au bien de la Famille, en convenant avec les Etats de la portion que chacun y prendra ſans conteſtation, moyennant quoi rendre les Comtes de Hongrie les maîtres des tréſors que la nature leur a confié, & en profiter en comptant, au-deſſus de cette jalouſie d'Etat, qui ſe fait miſérable crainte de contribuer au bonheur des autres.

Si ſur cet article on s'accorde avec les Etats de Hongrie, il faut le faire publier dans toute l'Europe, afin que les plus habiles Ouvriers y accourent, & que les bourſes des Républiques y viennent faire les premieres dépenſes, dans

l'assurance d'en profiter les premiers ; afin que le comptant qu'on en pourra tirer, vienne par mois, & se mette en reserve pour le besoin.

Il faut absolument diminuer la servitude des sujets de la Noblesse, & prévenir cette vexation particuliere, qui forme tant de misérables à la campagne, pour soutenir un gros Seigneur, pendant que l'argent & le commerce sont renfermés tout entier dans les Villes (pour éviter cet esclavage) au préjudice du bien public.

Quand les Tailles seront réelles & les Taxes personnelles, ce malheur qui désole les Etats héréditaires de la Famille, cessera en partie ; mais pour sçavoir le secret d'en achever l'ouvrage, il faut étudier l'art de regner.

Il faut ouvrir une retraite glorieuse, avec une entrée & une sortie libre à tous les Philosophes qui donneront des preuves assurées de quelque singularité dans toutes les parties de la Physique, afin de s'attirer ce qu'il y a de plus excellent dans l'Europe, sans les forcer à communiquer leur secret, comme la fausse jalousie de l'Etat le suggére à la plûpart des Princes, qui se laissent là-dessus

dessus séduire par leurs Ministres. Il faut les laisser aller & venir librement, par où vous attirerez plus de confiance qu'il n'en faut pour tout apprendre avec le tems : étant obligé de convenir qu'il y a quelque chose de réel dans toutes les parties de la Physique, de quoi on m'a montré des expériences qui m'ont étonné. Cette loi de bonne foi & de bienséance réunira tous ces curieux égarés çà & là, & vous n'irez pas loin sans en profiter ; mais sur-tout il ne faut pas leur manquer, ni de bonne foi ni de protection.

Ici il y a un blanc destiné apparemment à y ajouter quelque chose dans l'occasion.

Pour la Justice.

IL faut que les récompenses de ceux qui servent la Famille, soit dedans soit dehors, ne passent jamais par les mains des Ministres publics, crainte qu'elles ne s'y arrêtent, ou qu'elles ne s'y diminuent, devant être promptes,

convenables, & données de bonne grace, en évitant plus que la honte même, le soupçon d'ingratitude.

* Il faut réformer les longueurs & les mangeries des Sénats & des Justices subalternes, même de celle du Grand Maréchal de la Cour, étant aussi fâcheux pour des peuples d'être obligés d'attendre long-tems la Justice que le Prince leur doit, comme en Italie & en France, &c. que de ne l'oser même espérer que sous le bon plaisir de certaines puissances comme ici & dans les Bachanies de Turquie, &c.

Il faut rendre la Justice criminelle, sévére, diligente & exacte au-delà de tout ce qui se pratique ici; mais pour l'un & pour l'autre, il faut consulter des gens de probité & de sages Légistes désintéressés, qui travaillent à réformer la Justice du Barreau, & qui lui donnent la promptitude du Divan, avec

* On croit que le Comte Ferrari & le Sénateur Salliés ont beaucoup contribué à inspirer au feu Prince cet endroit, outre ce qu'on peut y avoir contribué soi-même par le récit reiteré de ce qui se passe dans le Divan sur le fait de la distribution de la Justice publique.

avec sa circonspection & sa sévérité autant qu'il sera possible.

Il faut installer en titre de Commission, certaines personnes d'un grand mérite & de belle litterature, qui visitent de tems en tems tous les Barreaux des Etats héréditaires, & qui recevant les plaintes de tous les complaignans contre qui que ce soit, en dressent des verbaux & des instructions sur les lieux & les apportent au Conseil secret pour y remédier par les voies sages & politiques qu'on avisera selon l'occasion.

Comme ces Charges ne sont pas vénales non plus que les autres, il ne faut pas épargner les défauts de ceux dont on a bien voulu reconnoître le mérite, & plutôt hausser la taxe de tous les Juges de moitié, en les obligeant d'expédier, que de souffrir qu'ils tirent les Procès en longueur, ou qu'ils pratiquent les concussions ordinaires à tous les gens de Robe.

Ici il y a un blanc destiné apparemment à suppléer quelque chose dans l'occasion.

Pour la Guerre.

* JAMAIS la Famille Impériale n'arrivera à regner heureuſement, & à profiter long-tems de la proſpérité que le Ciel lui préſente, ſi elle ne prend le train de ſe confier ſur ſes propres Troupes, & de les diſcipliner ſi ſévérement, qu'elles ſervent d'exemple aux autres, en vivant ſans violence pendant la Campagne, & ſans véxation pendant les quartiers d'hyver. Pour parvenir à pouvoir entretenir des troupes à ſa dévotion, il faut avoir l'art de multiplier & de bien employer ſes Finances; & pour bien diſcipliner ſes Troupes, il faut les bien vêtir, les bien payer, leur donner de bons Officiers ſubordonnés eux-mêmes à la loi établie, leur faire voir un ſoulagement

* Perſonne ne doutera jamais que ce paragraphe ne ſoit digne du feu Duc de Lorraine: il eſt pourtant vrai qu'il s'y trouve quantité d'obſervations qu'on a ouï faire à pluſieurs Généraux, tant en public qu'en particulier; ce qui marque la grande docilité de ce Prince à apprendre de tout le monde, & à ſe ſervir de tout ce qu'il apprenoit pour diſpoſer l'établiſſement de ſa famille, au moins après ſa mort.

ment dans leurs maladies ou bleſſures, une retraite dans leurs mutilations ou impuiſſances, une récompenſe infaillible par degrés, & univerſelle pour tous les Soldats qui auront du mérite, de l'affection au ſervice, & de la valeur dans l'occaſion, afin que rien ne les rebutte, & que tout conſpire à les allumer de zéle pour une Couronne qui veut les avancer.

Il faut premierement avoir établi par l'abondance de ſes Finances, le moyen d'y ſatisfaire, & enſuite publier la loi qu'on veut rigoureuſement impoſer aux Officiers & aux Soldats ſéparément dans un détail ſi grand & ſi ſévérement repréſenté, & ſoutenu dans la ſuite ſi rigoureuſement, que perſonne ne s'y puiſſe méprendre. * C'eſt la conduite que j'ai toujours davantage admirée dans l'œconomie de cette Couronne † qui a mis ma Famille à l'aumône, & qui m'a rendu avanturier. Il ne faut pas

* Cette Juſtice publique que ce feu Prince rendoit à la diſcipline militaire de la France, juſtifie ſa candeur & ſon bon cœur, auſſi-bien que ſa belle ame; mais la critique qu'il y ajoute, marque mieux ſon jugement que tout ce qu'il a prononcé pendant toute ſa vie.

† De la France.

pas seulement l'imiter, mais il est aisé de la surpasser, même de l'y supplanter, en éloignant des défauts qu'elle y a laissé, le plus grand desquels est de ne point donner d'entrée assurée, ou de méthode reguliere pour avancer la fortune des Soldats de service, ce qui cause toutes les désertions Françoises.

Je croi qu'il faut faire le fonds d'un escalin par jour à chaque Fantassin, & le Cavalier à proportion; & lui retenant un sol & demi par jour depuis qu'il est en campagne au pain de munition, lui faire passer cet argent dans l'entrée de son quartier d'hyver, pendant lequel le payant à raison d'un escalin par jour, il faut l'obliger rigoureusement de se contenter des seuls ustanciles de son Hôte, avec place dans son poële & à sa chandelle. Toute autre régularité n'accommodera pas le Païsan ni le petit Bourgeois : Une moindre sévérité ne remédiera jamais au désordre de la Milice Allemande.

Par là le Soldat a de l'argent pour ses besoins pressans & pour sa subsistance, & l'Officier à proportion; ceux qui ont du cœur s'en accommoderont pour paroître plus lestes, & ceux qui n'ont

n'ont que du ventre le mangeront, chacun suivant en cela sa passion; par là même on les connoîtra par discernement, & les Officiers jaloux de leur réputation y pendront garde, en rendront compte par écrit, & en seront comptables en général sur leurs propres appointemens, puisqu'eux-mêmes n'auront plus rien à souffrir.

Je soutiens que vingt mille de ces Troupes feront plus d'affaires que quarante mille dans le train ordinaire d'aujourd'hui. Il faut donc disposer ses Finances * sur ce pied-là; & quand on accordera des quartiers d'hyver à des Troupes Etrangeres, il les leur faut accorder sur le pied des siennes propres, par

* Combien de gens en Allemagne même présument que la réformation de cette irrégularité est impossible, tant par l'habitude où sont les Allemans de vivre à discretion, que par les différens Princes qui concourent à la totalité du Corps Germanique, chacun desquels est jaloux de sa conduite & de ses maximes par préférence à celle d'un autre Prince. Cependant ce qui ne paroît pas possible dans la réunion du même dessein, à faire recevoir également par tant de têtes, devient très-aisé. même s'opére comme insensiblement par ce chef-d'œuvre de sagesse,

par où on conſervera ſon Pays, & on accoutumera inſenſiblement les Allemans à la diſcipline militaire, en attendant qu'on puiſſe les aſſervir ſous un joug plus impérieux.

Pour parvenir là d'aſſez loin, il ne faut pas permettre que les Regimens attachés à la Famille portent le nom du Colonel; il eſt à propos de former ſix ou huit Brigades diviſées par Regimens; par exemple, la Brigade de Hongrie, laquelle doit avoir la preſſéance pour les conſidérations ci-deſſus, la Brigade d'Italie, la Brigade des Etats, la Brigade de Lorraine, la Brigade de Flandres, la Brigade Etrangere, &c.

C'eſt dans cette derniere ſeulement qu'il faut recevoir & admettre les Officiers & les Soldats François, comme une Nation intelligente & belliqueuſe, de laquelle néanmoins il ne faut ſe ſervir que comme la Médecine emploie les poiſons,

de politique & de maturité, d'expérience & de jugement. Ce ſeul endroit peut juſtifier qu'un particulier ſans expérience n'auroit jamais pu arriver à cette élévation, & à en reduire la méthode d'une maniere qu'elle fût également inſenſible & infaillible.

poiſons, & avancer tant les ſiens, que les autres à proportion de leur mérite, de leurs ſervices & de leur liaiſon à la Couronne Impériale; obſervant de porter les Soldats juſqu'à la Compagnie auparavant que de les tirer de la Brigade Etrangere, laquelle doit avoir tous les grands Officiers Italiens ou Allemans.

Mais quand on jugera à propos de les avancer davantage, ou ſelon leur naiſſance, ou ſelon leur ſervice, il faut les prépoſer à des Regimens de la Brigade, ou Allemande ou Italienne, afin que ce mélange aſſure leur conſtance dans le ſervice, & prévienne leur legéreté qui ne naît communément, ou que du mécontentement d'être négligés au gré de leur ambition naturelle, ou que de l'occaſion qui les invite à une plus belle fortune par la facilité d'y contribuer.

Il ne faut jamais mêler d'Etrangers parmi les Lorrains, s'ils ne le demandent d'eux-mêmes, cette Nation étant jalouſe de ſa bravoure & de ſa preſſéance, tant à attaquer qu'à ſe défendre; afin que la Maiſon de Lorraine exilée ſe conſerve un nom malgré la vigilan-

ce

ce de la Famille qui l'opprime, & qu'un jour l'occaſion favorable arrivant, ce ſoit un ſecours préſent à donner à un de mes ſucceſſeurs pour rentrer en poſſeſſion du Domaine de ſes peres, ce qui tôt ou tard ne manquera pas d'avoir ſon effet.

Il faut avoir proviſion d'Ingenieurs de tous les degrés, & une excellente Académie de Mathématiques pour en former; mais l'art d'en profiter, c'eſt celui de les contenter en leur perſonne, & de ne leur laiſſer manquer de rien dans l'exercice de leur ſcience, ſans quoi ils nous imputent toujours ce qu'ils omettent.

Il faut faire garder les Villes avancées de Hongrie par des Milices Suiſſes, les bien payer, & les entretenir d'intelligence avec les Comtes Hongrois pour bien s'aſſurer de vos frontieres, étant plus à propos de mettre les Troupes Françoiſes Etrangeres dans la Boheme & dans les autres Pays à gauche du Danube, que de les expoſer aux Frontieres de Hongrie, ou à celles du Rhin, ou à celles de l'Adriatique, où la Brigade Allemande ſera très-bien poſtée.

Il

Il faut ériger dans chaque Brigade un Regiment de Fortune Cavalerie, & un Regiment de Fortune Infanterie, dans leſquels on faſſe paſſer les Soldats qui auront mérité cette récompenſe, où ils s'avanceront infailliblement à tour de rolle, & ſans aucune exception, juſqu'à la Lieutenance Colonelle ſeulement, n'y devant point avoir d'autres Officiers dans ces Regimens, que ceux que le mérite, ſans aucune naiſſance, aura porté à ce degré, afin de donner une émulation générale à vos Troupes. Le Colonel de ces Regimens ſera toujours de la premiere Nobleſſe de la Nation, mais jeune & de peu d'expérience, tant afin qu'il y faſſe ſon apprentiſſage, qu'afin qu'on le puiſſe ſouvent changer, & laiſſer tout l'honneur & tout le commandement au Lieutenant Colonel.

Ces Soldats de fortune doivent tirer de paye par jour cinq gros, c'eſt-à-dire, dix ſols, avec la même déduction ci-deſſus; les Cavaliers & les Officiers de tous les degrés à proportion, afin qu'ils ayent de quoi ſe ſoutenir mieux, & ſe montrer dignes de plus grands emplois, qu'ils puiſſent ſervir d'exem-

d'exemple, de régularité & de valeur à toutes les Troupes, même d'objet d'émulation à tous ceux qui auront de la vertu & du courage.

Il ne faut pas souffrir que les Officiers pillent leurs Soldats & qu'ils les négligent; il vaut mieux donner une somme plus considérable à chaque Capitaine pour former d'abord sa Compagnie, l'entretenir & la recruter à ses risques, ou que d'en traiter avec un Colonel, ou que de s'engager à fournir tous les ans des hommes & des chevaux nouveaux, à la place de ceux que les Officiers négligent & laissent périr, parce qu'après la montre faite ils périssent pour le compte de la Famille. Ce qui ruine la Couronne & l'Armée, ce qui épuise les Finances, & n'enrichit que quelques Colonels avares qui ne vont à l'armée que pour faire de l'argent, payer leurs dettes, & se retirer au premier chagrin qui les prend.

Si la Famille Impériale ne prend cette route, elle n'opérera jamais rien avec ses Troupes, lors même qu'elle en épuisera & ses sujets & ses Finances; mais aussi qu'elle ne craigne pas d'en manquer sur le pied de cette bonne paye,

paye, de bonne récompense, & de vigilance à ménager l'avancement de tout le monde, tandis qu'il y aura des Hongrois, des Italiens, des Allemands, des Lorrains & des François au monde; les Troupes Imperiales dressées & entretenues sur ce pied-là, seront toujours florissantes, & capables de toute sorte d'expédition.

Il faut se charger de tirer des Manufactures de l'Etat, tous les habits, linges, chapeaux, souliers, baudriers, bandoullieres, selles, brides, armes blanches & rouges, & généralement tout ce qui est nécessaire aux Troupes, afin qu'elles soient équipées à tems & à bon compte; & que ce soin ne soit pas remis à la discretion d'un Ministére qui n'omet rien pour détruire son maître, crainte qu'il n'ait un jour la force & l'art de les réduire.

Il faut avoir sur qui se reposer absolument & infailliblement de la subsistance de l'Armée en campagne, avec tant de vigilance & d'exactitude, que la moindre omission là-dessus soit irrémissible comme elle est irréparable. Pour cela il faut avoir au mois de Janvier, sans différer d'un jour par delà, tous les

Magasins fournis pour l'année qui commence, de telle maniere qu'il y en ait plutôt deux fois trop, même du perdu, que d'y en manquer, sans quoi il ne faut jamais espérer de discipliner une Armée; bien loin de conserver l'abondance dans ses Etats, au milieu de si fréquens quartiers d'hyver, & dans la vicissitude de plusieurs campagnes.

Il ne faut donc pas se mêler de faire la guerre, ou il faut trouver le moyen de délivrer dès le premier Octobre toutes les sommes nécessaires pour préparer les provisions de l'année suivante. Il faut avoir des Intendans affidés, non pas des créatures du Ministére public, qui en répondent sur leur tête, & outre cela des surveillans zélés qui avertissent à tems de tous les manquemens.

Comme cette œconomie des Finances, & le dessein de disposer la guerre doivent dépendre dans leurs distributions, du Conseil dont j'ai parlé plus haut, il ne faut pas permettre que pas un des trois hommes qui le composent, ait commerce & fasse alliance avec le Ministére public, sous peine d'assurance perpétuelle de sa personne, afin de disposer peu à peu les choses au but que l'on

l'on a, & à la subordination absolue qu'il faut établir parmi tous ses sujets, si on prétend réussir dans ses projets, il n'y a que par là qu'on puisse être impénétrable.

Assez proche d'une des Manufactures ci-dessus, il faut ériger une Hôpital double, l'un pour les Soldats malades, & l'autre plus grand pour les estropiés, dans lequel rien ne manque pour cette subsistance perpétuelle, qui doit leur tenir lieu de récompense après la perte de leurs membres, & encourager les autres à s'exposer plus librement aux accidens de la guerre, afin que ceux qui seront encore capables de travailler à quoi que ce soit, ou d'agir, puissent gagner quelque chose en comptant, qui les y encourage, & qui leur demeure.

Il ne faut point y confondre les Officiers, pas même ceux de fortune, ou les Etrangers, cette récompense est beaucoup au dessous d'eux; il faut les répandre dans les Places à garder, & les y entretenir de pensions bien payées selon leur rang, étant visible que tant qu'ils peuvent parler, ils sont encore très-nécessaires & très-utiles dans des Places

Places de défenſe ; ils y tiennent la place des Officiers abſens, même en cas de preſſant beſoin, ils la rempliſſent aiſément pendant qu'on en tire les Officiers ſervans pour en former ſur le champ d'autres nouvelles Troupes, ce qui peut apporter un merveilleux avantage.

Il faut laiſſer en pleine liberté ceux qui ſont arrivés juſqu'à la Lieutenance Colonelle & au deſſus, en leur aſſignant des penſions ou des emplois fixes, permanens, honnêtes & immanquablement payées de quartier en quartier, & par avance, afin que leur inclination les approchant de la Cour, les Miniſtres du Conſeil ſecret puiſſent conférer avec eux dans leur beſoin, & ſe ſervir utilement de leurs avis.

Il faut prépoſer à ces Magaſins qui regorgent de toutes ſortes de proviſions de guerre & de bouche, des Officiers eſtropiés & penſionnaires, la vigilance deſquels ſoit aſſurée ſur leur propre néceſſité de ſubſiſter de deniers de la Famille.

Il faut avancer les Officiers de la Nation ſans partialité & ſans égard d'aucune autre recommandation que leur ſervice & leur aptitude, afin que cette uni-

uniformité ſatisfaſſe publiquement tout le monde. Sur-tout il ne faut jamais en mécontenter aucun en le reculant ou le négligeant, pour en avancer un autre plus accrédité. Le Souverain doit même n'écouter pas là-deſſus la recommandation la plus preſſante du Conſeil ſecret, pas même d'un de mes enfans qui y préſideroit, s'il s'oublioit juſqu'à le demander, puiſque cette régularité vaudra toujours mieux que toute autre exception.

Il ne faut rien épargner pour entretenir des eſpions adroits, intelligens & fidéles, en les faiſant ſubſiſter pendant la paix, même paſſer, ſous prétexte de voyages, dans toutes les Cours Etrangeres en gens de figure & de nom, quels qu'ils ſoient, afin qu'ils ayent entrée par-tout, les joignant adroitement avec des enfans qualifiés, afin qu'ils ayent plus de facilité de s'inſtruire, & de devenir propres au ſervice de la Famille.

Il faut avoir un payeur de Cabinet & d'Armée qui ſoit ſi exact & ſi prompt, qu'ayant toujours de l'argent devant ſoi, il acquitte ſur le champ les ordres du Conſeil ſecret, tous ſignés du ſuc-

ceſſeur regnant, ſur peine d'être caſſé irremiſſiblement à la premiere plainte de délai, étant plus à propos de différer les ordonnances au Conſeil, quand on ſçait qu'il n'y a point d'argent, que de les délivrer; & en laiſſant attendre le payement, revéler ſa turpitude, & déſeſpérer l'intéreſſé.

Quiconque n'a pas le moyen ni l'art de ſe procurer de l'argent en regnant, ne ſera jamais cenſé digne de regner; c'eſt l'expérience qu'il faut conſulter là-deſſus, & non pas l'impuiſſance qu'il faut prétexter.

Il faut s'intéreſſer à faire élever bien plus de Haras de Chevaux qu'il n'y en a dans les Etats héréditaires, puiſque le terrein ſemble l'attendre & y être diſpoſé, afin d'en avoir une ſi grande quantité, qu'on ne ſoit jamais en peine d'en chercher, & qu'il ne faille pas courir les Etats voiſins pour en chercher à prix d'argent.

Il en faut empêcher la ſortie des Etats, & y mettre une Douanne ſi forte, qu'ils y demeurent, ſe reſervant de donner de tems en tems (la Paix longue ſuppoſée) une permiſſion particuliere d'en ſortir, même *gratis*, certain nombre,

nombre, tant pour récompenſer ceux qui y ont employé leurs biens & leur induſtrie, que pour en encourager d'autres à multiplier les Haras.

Il faut faire travailler dans les Manufactures tout l'équipage d'un Cavalier, d'un cheval, & de tout ce qui regarde le train de l'Artillerie & de la guerre, afin de n'être jamais obligé d'en acheter cherement & à la hâte.

Signé,

CHARLES DE LORRAINE.

En 1688. pendant le mois de May.

* LA proſpérité de la France aura ſon période, la rapidité de ſes conquêtes, & la maniere de ſon Gouvernement nous ſont caution d'une prompte viciſſitude, de laquelle nos enfans auront droit de profiter mieux que nous aujourd'hui, s'ils ſçavent ſe ſervir de l'occaſion, & s'y préparer par ces inſtructions.

Il faut employer la Paix à cet uſage, bien plus utilement que la guerre qui va commencer, s'étudiant d'intéreſſer cependant l'Angleterre & la Hollande à ne laiſſer jamais plus la France en paix,

* Cette addition marque que l'Empereur avoit pris confiance à ce précieux dépôt, & paroît n'avoir été ſupplée que pour dire ce qu'il penſoit de la rupture publique de tous les Etats ligués contre la France Ce que ce Prince a dit, eſt ſi ſage, ſi judicieux, ſi profond, ſi digne de lui, que cela ſeul acheve de juſtifier que c'étoit un des plus éclairés Princes de l'Europe; qu'il a dicté & ſigné ce Teſtament par l'accompliſſement d'un zéle pour la Maiſon d'Autriche, lequel il a porté juſqu'au tombeau, témoin la Lettre écrite a l'Empereur de Welz la veille de ſa mort.

paix, puiſqu'une guerre continuée la doit déſoler en l'épuiſant malgré ſes reſſources, & en ruinant ſon commerce par la méthode ci-deſſus, au lieu qu'une guerre interrompue l'accommode, & la rendra toujours inacceſſible.

Il faut employer avec la France la ſageſſe & la franchiſe ouverte, à la place de la ruſe & de la ſurpriſe, que l'Eſpagne n'a pu pouſſer à bout, & ſur la découverte deſquelles elle s'eſt ruinée de reputation & de crédit; & à force de ménagemens & de préparations ſourdes gagner du tems, au ſecours duquel les choſes ne manqueront pas de changer de face.

Il ne faut pas faire d'alliance avec elle, point accepter de médiation qui la regarde, & ne l'inquietter que du côté de l'Angleterre & de la Hollande, pour lui faire acheter cher le reſte de la Flandre, & en épuiſer ſes forces & ſon haleine, pendant qu'on ſe préparera en Italie & ailleurs à déployer ſucceſſivement ſes deſſeins.

Signé,

CHARLES DE LORRAINE.

INSTRUCTIONS
SUR LES NEGOCIATIONS
Etrangeres & Domeſtiques.

Par le même Prince.

DE's que la ſeule naiſſance fait d'un homme un Miniſtre, il y a aſſurance qu'il ne ſera jamais qu'un ſot.

Sa fierté l'empêche d'apprendre ce que ſon élévation ne le convainc pas toujours qu'il ignore, & plus il eſt diſtingué par ſon rang, plus les affaires publiques vont mal, quand on s'en repoſe ſur ſa conduite.

Il eſt à propos de joindre l'un à l'autre en ſuppléant au défaut de la naiſſance par de l'autorité & de l'élévation, & au défaut du mérite acquis, par le ſecours de ceux qui ont employé toute leur vie à en acquérir. Si cela eſt néceſſaire chez ſoi ſur peine de ne ſçavoir pas l'art de regner, il devient inévitable dans les négotiations étrangeres, où les coups de plume, & les manieres

res de traiter avec les Têtes couronnées, décident de la paix & de la guerre, & ſont toujours les premieres ſémences de la proſpérité ou de la décadence d'un Etat.

Je crois que pour bien faire, le Roi de Hongrie arrivant à l'Empire, doit former une Académie de treize Politiques, qui ſe choiſiſſent entr'eux un Referendaire d'Etat annuel, qui ſoit chargé pendant ſon année de porter la parole de ſa Compagnie dans le Cabinet du Souverain, afin qu'il puiſſe être éclairé à fonds ſur toutes les matieres qui ſont ſur le tapis, & qui en ſoit reciproquement inſtruit de toutes celles qui doivent s'agiter dans cette Compagnie.

L'occupation de ces nouveaux Conſeillers ou Referendaires d'Etat, doit être une diſcuſſion par chaque ſemaine à jour précis, ſur quelque matiere qui leur aura été propoſée, ou à ſon défaut qu'ils ſe ſeront propoſée entr'eux: deux particuliers parleront, l'un pour l'affirmative, & l'autre pour la négative de la déciſion qui en aura été reçue préalablement à la pluralité des voix. Ce diſcours ſera par écrit qu'ils pourront li-

& enſuite ſera porté en copie dans le Cabinet du Prince, pour y employer du tems à s'inſtruire des raiſons qui peuvent l'ériger en Chef de ſon Conſeil. Tous les Conſeillers Auliques & les enfans des Miniſtres âgés de vingt-un an & au-deſſus y ſeront admis, mais pour écouter ſeulement, même ceux de la Regence aux mêmes conditions, afin que ces jeunes hommes d'Etat s'inſtruiſent plus à fonds par le travail de ces habiles Politiques.

Ce nouvel établiſſement ne doit dépendre, & ne doit conférer qu'avec le Prince ſeul. Le ſecret y doit être inviolable de part & d'autre, & quelque déclaration qui y paroiſſe des ſentimens partagés, il n'eſt pas à propos que l'agitation indique ceux qui ont tenu la négative ou l'affirmative dans le tems que le Référendaire en Chef eſt allé aux avis, pour former la déciſion qui doit toujours être réglée entr'eux treize ſeulement, ou entre ceux de la Compagnie qui ne ſont pas abſens.

Il n'y faut admettre que du mérite, même ſans naiſſance, & ne remplir le nombre vacant que par le choix des ſujets déféré à leur pénétration. Ils pré-

préſenteront donc au Souverain trois ſujets qu'ils affirmeront être les plus capables de tous ceux qu'ils connoiſſent. Ce Souverain en choiſira un pour remplir le premier la place vacante; mais les deux autres viendront infailliblement à leur tour, dès qu'une fois ils auront acquis ce ſuffrage de l'Académie Politique.

Il leur faut aſſigner trente mille florins de gages annuels; ſçavoir, mille florins à chacun par an, & le double à celui qui ſera élu pour leur Chef, ce qui en remplit quatorze mille; deux mille pour les Expéditionnaires des copies, ſubordonnés à un Sécrétaire déclaré, avec un ſous-Sécrétaire, pour être préſent en ſon abſence; quatre mille pour les petites penſions qu'ils feront à ceux qui commencent à prendre goût, & à s'avancer dans les affaires, ce qui fait vingt mille, & les dix mille reſtans doivent être employés, ou pour donner un ſecours à un d'eux qui paſſe où l'on l'envoye, ou pour les regaler en particulier de petits ſecours qui aſſurent leur vigilance par ce ſurcroît de bienfait.

Dès qu'on voudra envoyer un Mi-

niſtre dans une Cour conſidérable, il ſera obligé de choiſir en ſecond un homme de cette Compagnie, auquel il ne donnera que ſa table & place dans ſon carroſſe, en lui communiquant exactement tout ce qui ſe paſſe, & tout ce qui ſe délibere, pour en avoir ſon ſentiment par écrit.

Celui qui ſera choiſi pour aller en ſecond dans une Cour Etrangere, jouira de ſes appointemens ordinaires, qui lui ſeront transférés à point nommé, gardera une entiere ſubordination avec le Miniſtre avec lequel il confére, & aura correſpondance avec le Conſeil des Politiques qu'il a laiſſé dans l'Etat, afin d'en tirer les lumieres qui lui ſont néceſſaires pour bien conſeiller celui qu'il aſſiſte, & reciproquement envoyera de mois en mois des inſtructions à ſon aſſemblée, des obſervations & des découvertes qu'il fera dans la Politique, & dans les maximes de la Cour où il ſe trouve, ce qui ſera communiqué exactement à tous les membres de ce nouveau Corps, afin qu'ils s'enfoncent dans les affaires par les affaires mêmes.

Celui qui aura été en ſecond en quelque

que Cour avec un principal Miniſtre, n'y retournera jamais, ſi ce n'eſt en premier avec un ſecond, comme ci-deſſus; par où les Miniſtres ſeront obligés de les y faire conſidérer comme des gens de marque & du ſecret du Cabinet, afin qu'ils n'y ſoient pas dans la ſuite avilis par leur faute, au préjudice de l'Etat, ſur peine d'un exil de Cour, & d'autres punitions encore plus grandes.

Celui qui aura paſſé ces années en ſecond dans une Cour célébre, ſera renvoyé en premier dans une Cour ſubalterne, ou renvoyé avec un autre Miniſtre; jamais avec le même dans une autre Cour de conſéquence, afin qu'inſenſiblement le mérite ſoutienne la naiſſance, & s'en procure les avantages & les entrées, & que la naiſſance ſoit forcée d'acquérir du mérite, ou au moins l'Etat diſpenſé de s'aſſurer ſur des gens qui le compromettent par leur fierté, en feignant de lui être extrêmement utiles.

Il n'y aura jamais que ſix Cours principales, avec leſquelles les Négotians puiſſent avoir de belles ou de fâcheuſes conſéquences.

Celle de Conſtantinople, où il faut envoyer un homme de belle apparence, ferme de parole, mais concis, ſolide dans ſes raiſonnemens, & point du tout entété de ſon caractére. Celui qui ira en ſecond doit donc être un homme intrepide, doux, mais preſſant dans ſes raiſonnemens, & qui ſçache ouvrir tant de moyens de faire réuſſir ce qu'il prétend, que le Commiſſaire Ottoman ſoit forcé d'en accepter quelqu'un, ou d'en propoſer lui-même de recevables. Il faut que celui-ci ſçache pertinemment l'art de regner, & il ne ſçauroit trop avoir d'expérience pour éviter toutes les ruſes des Mahometans, qui ſe piquent ſi haut de mener les Allemands par le nez, & de les effrayer dès qu'ils ménacent.

Celle de Pologne demande un homme d'intrigue & de partis, qui ſçache connoître les uns par le commerce des autres, & ſoutenir ſon caractére avec tant de hauteur & de juſteſſe, qu'il ſe faſſe toujours reſpecter, plus encore par crainte que par ménagement. Celui qu'on lui donne en ſecond doit être un homme docile, qui écoute & qui profite de tout, qui s'épuiſe en raiſonnemens

nemens pour détruire le ſentiment qu'il ne veut pas ſuivre, en diſant très-peu de celui qu'il prétend établir, afin que les Polonois y viennent comme d'eux-mêmes, ce qui eſt le grand ſecret de faire ſes affaires en ce Pays-là; qui traitent l'un & l'autre le Roi avec eſtime, mais non pas avec confiance, ſans jamais s'ouvrir à lui de ce qu'il pourroit faire omettre, s'ils n'en ont un ordre exprès de la Cour, & ſi ce Prince n'eſt profondément dans les intérêts déclarés de la Maiſon d'Autriche, car il arrive ſouvent que ce Prince révéle à d'autres ce qu'un Miniſtre lui ſuggére, & indiſpoſe infailliblement contre lui ceux qui ne ſont pas de ce ſentiment; de quoi un Prince habile à regner en Pologne ſçait ſe prévaloir contre la Couronne même qui lui en donne l'occaſion par cette indiſcrette découverte.

Celle de Rome demande un homme faſtueux qui faſſe plus de montre qu'il ne diſe de paroles, qui ſçache ſe faire aimer, & non pas craindre, ce qui éveille trop les Italiens, & qui ſous un air de bonté, ſans affectation, s'inſinue dans tous les détours & dans toutes les ſoupleſſes de cette ruſée Cour. Celui qu'on

lui donne en ſecond doit être précis à ne dire ce qu'il prétend que d'une ſeule maniere, & toujours par les mêmes raiſons, puiſque l'Italien pénétre tout dès qu'on s'ouvre trop, ſe contentant d'improuver de même par très-peu de paroles, tout ce qu'on lui oppoſe, en faiſant l'un & l'autre proviſion de phlegme, ſans même marquer la moindre impatience, pour profiter des regnes comme ils ſont; & diſpoſer de loin le moyen de ſe redimer de cette véxation que Rome donne à toutes les Couronnes puiſſantes, ſous prétexte de Religion.

Celle d'Angleterre demande un homme familier, populaire & magnifique, qui épuiſe les réflexions d'un tas d'opinions peu enfoncées & fort intéreſſées au lucre domeſtique, & qui par ſon affabilité paroiſſe tout eſpérer des Anglois, même à force de les flatter. Celui qu'on lui donnera en ſecond, doit avoir le génie ouvert, être éloquent, juſte dans ſes découvertes, & ſi accoutumé aux contradictions, qu'il s'en ſerve pour raiſons, au lieu d'en employer d'autres, afin que ſon opinion paroiſſant établie ſur des principes reçus

çus de quelqu'un, ait autant de Patrons que la propoſition qu'il voudra relever à des partiſans, & que l'indiſpoſition des autres ne retombe jamais ſur lui, mais ſur ceux qui y ont contredit: c'eſt l'art de triompher dans cette négociation.

Celui qui vient d'Angleterre doit être appliqué en Hollande, afin de faire valoir dans l'une, ce qu'il aura ébauché dans l'autre, & que ces nouveaux Républicains l'eſtiment davantage par l'habitude qu'il aura acquiſe de traiter avec des gens qu'il faut entretenir dans les mêmes jalouſies d'intérêt & d'animoſité contre la France; comme il eſt à propos d'adreſſer à Véniſe le Miniſtre qui revient de Conſtantinople, pour apprendre mieux l'art d'ébranler ce ferme Sénat quand on voudra en venir à une rupture ouverte.

La Cour de Suede demande un homme mûr & circonſpect, qui ne marque jamais aucune envie de remuer, homme de paix, qui ne parle que d'accord, que de concorde entre les Couronnes pour le bien public des peuples, &c. Celui qu'on lui donnera en ſecond, doit être pénétrant à découvrir ceux qui

qui ſont mécontens, ſoit de leur état, ſoit du gouvernement pour les faire entrer en confidence de la Couronne qu'il ſert, les engager même par des penſions modiques, mais bien payées & fort ſecrettement, afin de pouvoir s'en ſervir à ſes fins, quand il ſera tems de remuer le gouvernement de l'Allemagne; il faut qu'il ſoit ſi couvert, qu'il ne paroiſſe affecter que les découvertes du commerce, de la culture, des inclinations prédominantes de la Nation; mais qu'il ſéme adroitement de grandes défiances contre les vues ſourdes ou publiques de la France, s'attirant même de ſes confreres certains avis faits exprès, qui lui marquent que le Cabinet du Prince eſt fort occupé ſur les trames ſourdes de la France, qui agit toujours malgré elle-même, & ſouvent au delà de ſes propres intérêts, afin d'obſerver le penchant des eſprits ſur cette découverte, pour pouvoir à tems en profiter.

Celui-ci fera bien de paſſer en Dannemarck pour marquer quelque égalité d'eſtime entre ces deux Rois jaloux l'un de l'autre, mais principalement pour y faire la même choſe qu'en Suede, y entre-

entretenir des partis qu'on puiſſe ménager pour les intérêts de ſon maître, & deſquels on puiſſe ſe ſervir dans l'occaſion, pour oppoſer au moins l'un à l'autre, ſi on ne peut joindre l'un & l'autre contre la France.

La Cour de France demande un homme qui affecte la ſimplicité & un grand éloignement du faſte & du luxe, puiſqu'il n'y tient pas le rang qui lui eſt dû, qu'il ſoit libéral de ſa table, facile à aborder, & ſi profond à ne s'expliquer ſur rien, qu'il paroiſſe plutôt ſtupide qu'intriguant, & auprès du Souverain de cet Etat, plutôt ſincere que Politique. Celui qu'on lui donnera en ſecond, doit être extrêmement retiré, & appliqué à de grandes choſes, toujours embaraſſé d'affaires en apparence, fort exact à tout obſerver, & à conférer de tout avec le Miniſtre, point du tout parleur, mais ſolide & juſte dans tout ce qu'il dira, ſi accoutumé à trouver tout bien & tout bon, que ſa ſeule complaiſance lui donne le ſuffrage par tout; ſe conformant à la mode, aux habits, &c. & paroiſſant auſſi ſomptueux que ſon adjoint paroît négligé dans ſes déhors, qui n'ait avec les gens d'Etat

d'Etat que des conférences sur d'autres affaires que les siennes, & qui paroisse si peu instruit de celles de la France, même de celles de son maître, qu'on le prenne plutôt pour un homme qui voyage par curiosité, que pour un homme destiné à découvrir la Politique & les desseins de ce Cabinet. Celui-ci entretiendra une grosse correspondance avec tous ses Coégaux de Constantinople, de Pologne, de Rome de Venise & de Suede, &c. pour apprendre par eux-mêmes ce qui paroît se remuer où ils sont pour les intérêts de cette Cour, & n'en juger jamais assurément que sur ces découvertes étrangeres.

Celui-ci pourra passer en Portugal & en Espagne sans aucun obstacle, & puisqu'outre qu'il y recevra les honneurs qui lui ont été déférés, il achevera aisément d'indisposer les Nations contre la France, par le seul détail de ses mœurs & de la conduite de son gouvernement, y mêlant les irrégularités de religion, de sentimens, de coutumes, pour grossir l'éloignement naturel qui se trouve entre ces Nations.

Quand tous ces seconds reviendront à leur place, il faut les laisser au moins reposer

reposer une année avant que de les renvoyer chez les Princes d'Italie ou d'Allemagne, & obliger leur Compagnie de les élire pour Chefs Référendaires d'Etat, afin qu'en portant la parole ordinaire, ils instruisent à fonds le Prince de ce qu'ils ont remarqué dans ces Cours qu'ils viennent de quitter; ce qu'on peut même les obliger de donner par écrit.

Pendant leur absence si le nombre des Politiques d'Etat n'alloit pas jusqu'à sept, ceux qui restent introduiront dans leurs conférences Politiques de semaine cinq ou six aspirans jugés capables, & déja Pensionnaires de cette Chambre, comme on l'a dit plus haut; on les fera de même présenter au Souverain regnant, afin qu'il s'instruise par lui-même de leur mérite & du bon choix de la Chambre en faveur de son service, mais ils n'auront point de part aux décisions ni aux consultations secrettes du cabinet, jusqu'à ce qu'ils ayent prêté le serment de fidélité & de secret.

Quand le Souverain jugera à propos, il les fera passer dans le Conseil Aulique, même dans celui de la Regence, selon leur capacité; il pourra même par

par la ſuite les élever encore plus haut, s'ils continuent à le mériter : C'eſt par là qu'il eſt aſſuré de tout ſçavoir, d'être averti à tems, d'être bien ſervi, & de n'être jamais ſurpris.

Dès que le Souverain aura avancé un membre de Conſeil juſqu'à quelque participation du Miniſtére, il l'obligera de donner par écrit ſigné de ſa main & affirmé vrai ſelon ſa conſcience, l'idée qu'il a de tous ceux qu'il a laiſſé dans la même Chambre qu'il vient de quitter, afin que le Souverain les connoiſſe plus intimément, ce qui ſera tenu ſecret entre le Souverain & le ſujet.

Il eſt à propos de ne pas ennoblir ces nouveaux ſujets par des diſtinctions extérieures qui ſeront toujours au-deſſous de leur mérite ; s'il eſt tel qu'on le ſuppoſe, le titre de Conſeiller ſecret du Cabinet ſuffit pour avoir entrée par tout, afin que leurs enfans s'étudient encore de ſurpaſſer leurs peres pour ſuccéder à leur diſtinction par les mêmes voies, & qu'on oblige par là même les peres à les cultiver d'une maniere ſi ſévere & ſi rigoureuſe, que la lâcheté & l'indolence qui déſolent les familles de grande qualité, & les

enfans des Miniſtres les plus acrédités, n'aillent pas juſqu'à eux, mais qu'ils l'évitent par la ſeule néceſſité de ſoutenir la fortune de leurs peres. C'eſt la ſeule méthode qui reſte aux Souverains aujourd'hui de perpétuer la vigilance des Miniſtres dans leur ſervice.

De ces treize Politiques il pourra y en avoir trois ou quatre Eccléſiaſtiques, ſuppoſé qu'ils ayent de grands talens ; mais il ne les faut jamais employer en Seconds qu'en Pologne, en France, en Suede, & chez les Princes d'Italie ou d'Allemagne Catholiques.

Tous les Commiſſaires qu'on aſſigne en Cour pour écouter les négociations étrangeres, doivent être accompagnés d'un de ces Politiques, avec voix délibérative dans l'aſſemblée, & le même pas, que l'homme de la premiere qualité, auquel il doit toujours être ajouté en ſecond par tout, ſans quoi le Souverain ſera toujours la dupe de ſon Miniſtére.

Il faut envoyer en Perſe & en Moſcovie, même ailleurs, des Ambaſſadeurs Extraordinaires fort éclatans, magnifiques, d'une grande dépenſe, & ſur-tout accompagnes de pluſieurs bonnes

nes têtes bien instruites des inclinations & des maximes de ces peuples, pour en tirer le fruit qu'on en espere selon le besoin.

Quand il y aura quelque proposition scabreuse, à laquelle il s'agit de répondre, le Souverain fera consulter cette Chambre de Politique d'Etat, avant que de la proposer au Conseil Privé ou secret, afin que chacun y sçache tout ce qu'on peut y entrevoir, soit dans les termes, soit dans les suites.

Il faut être extrêmement circonspect dans les Traités publics, plutôt ne les finir jamais, que d'y passer ce qu'on ne veut pas tenir; mais aussi ne faut-il jamais en permettre l'infraction dès qu'ils sont ratifiés, afin d'attirer par cet air de bonne foi la confiance de toute l'Europe; il y aura toujours assez d'autres moyens de brouiller, où on s'avisera de le faire sentir.

Il faut d'abord de gré ou de force se rendre l'arbitre de tous les différends entre les Princes d'Italie ou ceux d'Allemagne, quels qu'ils soient, & à la moindre invocation, même ménagement de secours étrangers, les accabler sans ressource, & sur-tout les opprimer du

poids de ses forces actuelles dans la moindre résistance; quand même après cette punition passagere, il faudroit rendre ou abandonner la proie, n'importe, l'exemple de la désolation retient les autres, & rend plus dociles & plus soumis ceux qui ont plus perdu à la querelle.

Il faut communiquer incontinent après le serment à tous les Politiques le Testament Politique que j'ai donné à l'Empereur Léopold en faveur du Roi de Hongrie & ses successeurs arrivant à l'Empire, afin que ce jeune Prince trouve des gens remplis & versés dans ses intérêts, & qu'ils puissent s'en servir utilement pour apprendre à regner, puisque ç'a été mon intention.

En paix & en guerre ces Politiques entretiendront commerce de lettres dans les Pays Etrangers, mais ils se serviront du Chiffre du Sécrétaire de la Chambre, qui sera donné par le Souverain, afin qu'on puisse assurément découvrir jusqu'où vont leurs intelligences, & à quoi elles aboutissent.

Comme la Famille regnante aura beaucoup de confiance à ces sages Politiques, ils ne lui manqueront de fidé-

lité

lité qu'au danger de leur propre vie ; car ſi quelqu'un eſt convaincu de la moindre trahiſon dans les dehors, quelle qu'elle ſoit, il ſera pendu devant la porte de l'aſſemblée, ſes Confreres étant obligés d'être ſes Juges ſans appel. Si cette infidélité eſt en dedans de l'Etat par quelque indiſcrétion, &c. il en ſera quitte pour ſa fortune, & ſera relegué pour ſa vie à trente lieues au moins de la Cour ſans aucune penſion à eſpérer, où, il ſera mis en aſſurance dans une Ville forte ou Citadelle pour priſon perpétuelle, après avoir fait amende honorable devant la porte de ſon aſſemblée en chemiſe la torche au poing, toujours par le propre jugement de ces propres confreres, qui encoureront la même peine ſans y rien changer, s'ils n'en décident ſelon l'intention de ces inſtructions.

Uniſſant ces inſtructions à celles que j'ai données dans mon Teſtament Politique, il n'y a point d'apparence que la Maiſon d'Autriche ne proſpére, que toute l'Europe n'ambitionne d'être ſous ſa domination, & qu'elle ne ſupplante peu à peu tous ceux qui lui réſiſtent.

Il faut admettre dans cette Chambre les Sujets des Pays nouvellement conquis, reconnus habiles & éprouvés fideles, afin que chacun trouve un rang dans l'Etat à proportion du mérite que le Ciel lui aura communiqué, les obſervant de près, aux mêmes droits & dangers de punition que deſſus ; par où perſonne ne ſera indiſpoſé contre le ſage gouvernement de la Famille dominante, & on évitera ce qui arrive aujourd'hui au Gouvernement d'Eſpagne, qui n'a pour amis ni parens ni alliés, ni Sujets acquis, ni ennemis déclarés.

Signé CHARLES DE LORAINE.

FIN.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

This book is d[illegible] th[illegible]
xpi[illegible]

944.03 R24
v. 2

10877363

SEP 15 SEP 15 1949

VOLUME 3

Columbia University
in the City of New York

THE LIBRARIES

C

RECUEIL
DES
TESTAMENS
POLITIQUES,
Tome III.

RECUEIL DES TESTAMENS POLITIQUES

Du Cardinal DE RICHELIEU, du Duc DE LORRAINE, de M. COLBERT & de M. DE LOUVOIS,

DIVISÉ EN IV. VOLUMES.

TOME III.

Contenant le Teſtament de Meſſire JEAN-BAPTISTE COLBERT, Miniſtre & Secretaire d'Etat.

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN
ſur le Dam.

M. DCC. XLIX.

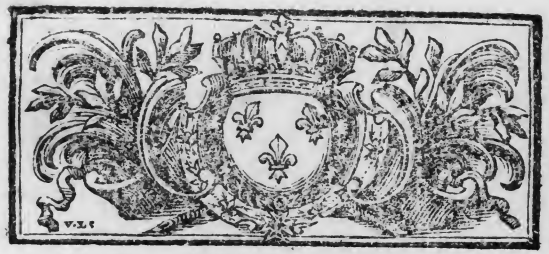

EPITRE
AU ROI.

SIRE,

La protection Divine a paru ſi viſiblement ſur le Regne de VOTRE MAJESTE', *que je ſuis très-perſuadé*

a *qu'elle*

323714

qu'elle ne penſe nullement à attribuer à ſa bonne conduite tous ces heureux événemens, qui ſont la gloire de ſon Royaume, & l'abaiſſement de ſes ennemis. Dieu qui vous a accordé aux vœux de tous vos bons Sujets, dans un tems où il n'y avoit point d'eſpérance qu'ils ſeroient exaucés, puiſque c'étoit après une ſtérilité de vingt-trois ans, a commencé par ce miracle à faire connoître, qu'il vous a choiſi de toute éternité, pour être un des ouvrages les plus parfaits qu'il y ait eus depuis long-tems ſur la terre. Une vérité ſi conſtante & reconnue ſi généralement de tous vos Sujets, devroit paſſer juſques aux Etrangers, qui ne feroient que leur devoir, quand ils demeureroient convaincus, que la main Toute-Puiſſante de Dieu agit pour vous contre vos ennemis. Mais comme, ſi je l'oſe dire, il n'y a qu'une apparence de piété dans preſque toutes les autres Cours, pendant qu'elle éclate viſiblement dans la vôtre, ils rapportent tout ce qu'ils voyent à un bonheur continuel de VOTRE MAJESTE', *ſans vouloir élever leurs yeux*

yeux juſqu'à celui qui eſt le Dieu des Armées, & ſans le ſecours duquel il eſt impoſſible de ſe promettre aucune victoire. Il auroit été à ſouhaiter qu'ils ſe fuſſent déſabuſés plutôt, & qu'ils demeuraſſent convaincus une bonne fois, que c'eſt Dieu ſeul qui vous protége; il n'auroit pas été répandu tant de ſang, dans la guerre que vous avez terminée ſi glorieuſement, & cela épargneroit encore celui d'un nombre infini d'hommes qui ſemblent deſtinés à périr pour la même querelle. Car VOTRE MAJESTE', *pour avoir donné la Paix à l'Europe, n'a pas étouffé la jalouſie dont quantité de Puiſſances ſe ſentent encore ronger à la vue de toutes ſes grandes actions. Elles n'épient que l'occaſion de lui en donner des marques: & avant qu'elles puiſſent ſe ſoumettre aux abaiſſemens que l'un de vos Miniſtres demande d'elles, l'on peut croire qu'elles riſqueront le tout pour le tout.*

Mais, SIRE, *oſerois-je demander à* VOTRE MAJESTE', *ſi c'eſt lui rendre ſervice que de faire tout ce*

que ce Miniſtre fait : j'ai peur qu'elle ne croye que le peu d'intelligence qui a paru juſques ici entre nous, ne me porte à lui faire cette demande. Les coups fourés qu'il a tâché de me porter, & dont VOTRE MAJESTE' *eſt encore mieux inſtruite que moi, puiſque c'eſt à elle qu'il s'eſt adreſſé pluſieurs fois, pour lui rendre ma fidelité ſuſpecte, peuvent faire croire qu'il m'en reſte aſſez de reſſentiment pour chercher à lui rendre la pareille. Mais à Dieu ne plaiſe que mes intérêts l'emportent ainſi ſur ceux de* VOTRE MAJESTE'. *Je n'ai en vue que de lui apprendre de quelle maniere les choſes ſe paſſent. Un grand Roi, qui a en main le Gouvernement d'un puiſſant Royaume, n'a pas toujours connoiſſance de tout ce que font ſes Miniſtres, & principalement quand il donne la même autorité que vous donnez au Marquis de Louvois. Cependant, s'ils font des bévues, c'eſt au Maître qu'on les impute ; & ſi la guerre en arrive, combien de Peuples ſouffrent de la faute d'un particulier ! Il me ſemble auſſi que le Marquis*

de Louvois eſt déja cauſe que celle que vous avez finie depuis quelques années, a duré ſi long-tems. Il eſt vrai que la fin en a été glorieuſe à VOTRE MAJESTE', *mais ce n'eſt pas à dire que cela ſoit dû à ſa bonne conduite. Il a riſqué viſiblement le ſalut de votre Etat, & ce n'eſt que la main de Dieu qui vous en a tiré. Il eſt donc reſponſable envers tous vos Peuples du ſang qu'il leur en a couté, outre que ſi l'on avoit moins de reſpect & d'admiration pour* VOTRE MAJESTE', *il lui ſeroit peut-être perdre l'amour de ſes Sujets ; car c'eſt à vous qui en êtes le Pere, à ménager leur ſang, comme le vôtre propre. D'ailleurs, n'eſt-il pas aſſez extraordinaire qu'un Miniſtre qui n'a jamais vu la guerre qu'en peinture, veuille en ſçavoir plus que tous vos Capitaines.* VOTRE MAJESTE' *cependant ſe peut vanter d'en avoir les meilleurs de l'Europe, & en quelque endroit que l'on aille, & que l'on nomme le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe que le regne de*

VOTRE MAJESTE', *qui étoit deſtiné à faire voir tout ce qu'il y a de plus grand ſur la terre, devoit auſſi avoir les deux plus grands Capitaines que l'Europe ait eue depuis long-tems.*

La protection divine, dont VOTRE MAJESTE' *reſſent les effets à toute heure, vous a tiré de tous ces mauvais pas où un autre ſe ſeroit perdu. La piété qui éclate dans toutes vos actions, vous en fait rendre graces continuellement au Ciel, qui eſt ravi de vous voir dans la reconnoiſſance que vous lui devez. Mais comme chacun ne rapporte pas ainſi à Dieu tout ce qui ſe paſſe ici bas, les fautes qu'on voit faire à votre Miniſtre augmentent le nombre de vos ennemis, & les entretient dans l'erreur où ils ſont que vous n'êtes pas invincible. Ils ſuppoſent, que celui qui devroit avoir le plus de ſoin de parer les coups qu'ils ſont prêts de vous porter, leur montrant votre eſtomach tout à découvert, il leur eſt facile d'aller droit juſqu'au cœur. De-là viennent toutes les brigues que vous voyez dans l'Europe à votre préjudice : & qui ſeroient capables de vous porter le coup mortel, ſi ce n'eſt qu'il*

qu'il eſt impoſſible de faire du mal à celui que Dieu a pris ſi viſiblement en ſa protection.

Auſſi pouvons-nous dire ſans flatter aucunement VOTRE MAJESTE', *que jamais Prince n'en fut plus digne. Vous avez toutes les qualités d'un grand Roi & d'un Roi vraiment Chrétien, & ſi vous avez eu quelque foibleſſe dans votre jeuneſſe, vous en êtes, graces à Dieu, ſi bien revenu, qu'il ne vous en reſte plus de ſouvenir que pour vous porter à en faire une plus rude pénitence. Qui veut plaire à* VOTRE MAJESTE', *doit vivre à la Cour comme dans un Cloître, d'où le vice doit être banni. Si l'envie y régne, il n'eſt plus permis de la faire paroître ;* VOTRE MAJESTE' *y eſt un exemple de vertu à tous ſes Courtiſans, & ſi la corruption du ſiécle eſt ſi grande qu'ils ne puiſſent encore imiter leur Maître, il faut du moins qu'ils en faſſent le ſemblant, s'ils veulent lui être agréables*

Ce retour de VOTRE MAJESTE', *à Dieu eſt la récompenſe, de ne l'avoir jamais oublié, dans quelque état qu'elle ſe ſoit trouvée. Si la foibleſſe humaine a*

voulu que vous reſſemblaſſiez à un David, & à tant de grands pécheurs qui ſont maintenant en Paradis; vous n'avez jamais prétendu pour cela vous diſpenſer de rendre à Dieu ce qui lui appartenoit. Vous avez taché d'attirer ſa miſéricorde, en lui faiſant rendre le culte qui lui eſt dû, & en le lui rendant vous-même, parce que vous ſçavez que c'eſt le moyen de le fléchir. On ne peut pas dire que vous ayez été un ſeul jour de votre vie, ſans entendre la Meſſe, & quoique le feu Roi votre Pere, fût tout rempli de piété, il n'a jamais pu faire, comme vous avez fait, qu'on s'abſtînt pendant qu'on célébroit ce Miſtére adorable, de cauſer les uns avec les autres, & de tenir mille poſtures indécentes.

La crainte de Dieu que vous avez toujours eue devant les yeux, fait auſſi que vous avez mieux aimé, pendant un certain tems, laiſſer croire des choſes, qu'on ne ſçavoit que par ſoupçon, que d'en ôter la penſée en fréquentant les Sacremens. Vous vous en êtes abſtenu tant que vous ne vous en êtes pas jugé digne, ou que vous avez cru votre foibleſſe trop grande, pour rien tenir à Dieu de ce que vous

vous lui promettiez. C'eſt une marque de la délicateſſe de votre conſcience, & que vous êtes éloigné en cela de ces Princes qui affectent des mortifications extérieures, pendant qu'ils ſe plongent en cachete dans toutes ſortes de voluptés.

Que dirai-je maintenant de toutes les belles qualités de VOTRE MAJESTE', *& qui la font paſſer pour le plus honnête homme de ſon Royaume, dans l'eſprit de ceux qui le connoiſſent parfaitement? C'eſt une vérité qui eſt également dans la bouche de tous ſes Sujets, & qui me met à couvert de la penſée qu'on auroit, que je la voudrois flatter, ſi on la connoiſſoit moins. Ce n'eſt donc ni la flatterie, ni la reconnoiſſance que je dois avoir de tant d'honneurs & de bienfaits que j'ai reçus de* VOTRE MAJESTE', *qui me permettent de lui dire qu'il y a long-tems qu'il n'y a eu un ſi grand Roi ſur la terre. Je n'ai cette vérité dans la bouche, que parce que j'en ſuis pleinement perſuadé, & que rien ne m'en déſabuſera jamais.*

En effet, ſans parler de tant de Places fortes que vous avez conquiſes, & de tant de Victoires que vous avez remportées, où eſt encore le Prince, qui après

avoir

avoir été si mal élevé, ait fait paroître de plus belles inclinations ? Je n'ose pas dire tout ce que je pense là-dessus, de peur qu'on ne m'accuse de manquer de reconnoissance envers M. le Cardinal Mazarin, mon bienfaiteur. Il vaut mieux que je demeure dans le silence, & que je parle seulement de ce que tout le monde n'a pu voir sans admiration. Oui, SIRE, je soutiens, sans excepter les Césars ni les Alexandres, qu'il y a plus de merveilles sous votre Regne, que sous celui de tant de Grands Hommes que l'Antiquité nous vante. Jamais Roi n'a été à la guerre de si bonne heure, & si l'on prétend que vous n'y alliez pas proprement, mais que l'on vous y menoit, parce que le bien de vos affaires demandoit qu'on vous fît voir sur vos Frontieres & à vos Soldats, je n'ai rien à répondre, sinon qu'on me dise si c'est de vous-même, ou par le conseil du Cardinal Mazarin, que vous demeuriez des journées entieres à cheval, ce qui causa à VOTRE MAJESTE' cette grande maladie, dont elle pensa mourir à Calais. L'on sçait que ce Ministre vous disoit tous les jours que vous risquiez visiblement

ment votre santé, en vous donnant tant de fatigues. L'on sçait aussi qu'il voulut vous empêcher d'aller au Fort de Mardik, dont l'air empesté, & la quantité de malades qu'il y avoit, faisoit craindre avec raison pour votre Personne sacrée. Mais l'inclination que vous aviez déja pour tout ce qui est de grand & de relevé, vous fit mépriser ce conseil, dont aussi il pensa arriver ce que l'on appréhendoit.

Comme vous étiez en ce tems-là sur votre vingtiéme année, l'on pourroit dire que VOTRE MAJESTE' ne faisoit rien en cela de trop extraordinaire, & que plusieurs autres n'eussent fait aussi bien qu'elle ; mais il est bon que l'on sçache qu'il y avoit déja plus de dix ans que vous alliez à la guerre, & l'on vous avoit vu à une infinité de Siéges, dont il avoit fallu vous retirer par force, parce que vous n'aviez point de plus grand plaisir que d'être avec vos Soldats, & de vous informer de cent choses qui étoient cependant au-dessus de votre âge. Quel dommage, qu'un Prince né avec de si grandes qualités, n'ait pas eu l'éducation que VOTRE MAJESTE' à donnée à

MON-

MONSEIGNEUR LE DAUPHIN?

Quels miracles n'eut-on point vus ſous ſon Regne, puiſqu'on ſçait bien que ſans ce ſecours, c'eſt un prodige que de ne pas entaſſer faute ſur faute.

J'aurois de belles réflexions à faire ſur ce que VOTRE MAJESTE', *n'ayant jamais eu aucune connoiſſance de ce qui contribue à la parfaite éducation d'un Prince, s'en eſt néanmoins acquitté ſi parfaitement. Ce ſeroit auſſi une occaſion favorable de parler de tout ce que* VOTRE MAJESTE' *a fait à l'égard des Sçavans, & de tous les hommes rares qu'elle a fait venir à grands frais des Pays Etrangers, des Manufactures qu'elle a établies dans ſon Royaume, en ſorte que les François trouvent aujourd'hui chez eux ce qu'ils étoient obligés d'aller chercher ailleurs aux dépens de leur argent. Et cela paroîtroit d'autant plus beau, qu'il n'y a perſonne qui ne ſçache que* VOTRE MAJESTE' *a pris tout cela dans ſon propre fonds, ſans qu'on lui ait jamais donné un ſeul Livre d'où il pût tirer quelque lumiere. On l'élevoit parmi les femmes & dans la molleſſe, & il m'eſt impoſſible que ce mot ne m'échappe, parce que ce*

ſeroit dérober à VOTRE MAJESTE' *la gloire qui lui doit revenir, quand on ſçaura que nonobſtant une ſi méchante éducation, elle eſt devenue ce que nous la voyons aujourd'hui. J'aurois encore bien des choſes à dire ſur tout ce que* VOTRE MAJESTE' *a fait de grand, & qui paroît tout-à-fait extraordinaire, après ce que je viens de remarquer de ſon éducation. Mais les laiſſant à part pour ne m'attacher qu'au ſujet que je me propoſe ici, je lui dirai avec tout le reſpect que je lui dois, que la ſeule choſe que l'on puiſſe trouver à redire en* VOTRE MAJESTE', *eſt qu'elle a trop de bonté & de confiance en ceux ſur qui elle ſe repoſe de certaines affaires; & ce n'eſt point pour faire le bel eſprit, que je prétends blâmer leurs actions, je ſuis encore plus capable qu'eux de faire des fautes; mais le zéle que j'ai pour le ſervice de* VOTRE MAJESTE', *ne me permet pas de demeurer davantage dans le ſilence. Elle trouvera donc bon que je lui faſſe une Hiſtoire en racourci de tout ce qui s'eſt paſſé ſous ſon Regne, & que je lui marque en quoi je crois qu'elle a été mal ſervie. Elle trouvera bon auſſi que je lui diſe en quoi*

je

je m'imagine qu'elle peut rendre ſon Regne plus glorieux. Je la ſupplie très-humblement de me pardonner cette liberté, & d'être perſuadée que je me donnerois bien garde de lui en parler, ſi ce n'eſt que je ne ſçaurois mieux lui témoigner le zéle que j'ai pour ſon ſervice. Ce qui m'oblige auſſi plus particulierement à lui en dire ce que j'en penſe, eſt que je me vois decliner tous les jours, & que ſelon toutes les apparences du monde, il ne me reſte plus guere de tems pour lui rendre ſervice. Les ſoins & les veilles abrégent la vie de l'homme, & j'ai aſſez travaillé depuis que VOTRE MAJESTE' *a eu la bonté de m'appeller au maniement de ſes Finances, pour croire qu'il eſt tems de laiſſer ma place à un autre. Heureux ! ſi en mourant je puis vous perſuader, comme j'ai taché de faire pendant ma vie, que je ſuis avec un très-profond reſpect,*

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très-humble, très-obéiſſant Serviteur & très-fidél Sujet,

J B. COLBERT.

AVIS AU LECTEUR.

LE Teſtament Politique du Cardinal de Richelieu a demeuré long-tems en Manuſcrit dans les bonnes Bibliothéques ; & ſi M. Colbert, qui l'avoit lu & relu, avant qu'on l'imprimât, n'a pas voulu employer aucune des maximes qui s'y trouvent, ce n'a pas été parce qu'elles n'étoient pas de ſon goût, comme elles le ſont de celui de tous les habiles gens qui les ont lues ; mais il a cru qu'il ne falloit pas rebattre une choſe qui étoit d'un autre, & qu'il lui feroit moins d'honneur que ce qui viendroit de lui.

je m'imagine qu'elle peut rendre ſon Regne plus glorieux. Je la ſupplie très-humblement de me pardonner cette liberté, & d'être perſuadée que je me donnerois bien garde de lui en parler, ſi ce n'eſt que je ne ſçaurois mieux lui témoigner le zéle que j'ai pour ſon ſervice. Ce qui m'oblige auſſi plus particulierement à lui en dire ce que j'en penſe, eſt que je me vois decliner tous les jours, & que ſelon toutes les apparences du monde, il ne me reſte plus guere de tems pour lui rendre ſervice. Les ſoins & les veilles abrégent la vie de l'homme, & j'ai aſſez travaillé depuis que VOTRE MAJESTE' *a eu la bonté de m'appeller au maniement de ſes Finances, pour croire qu'il eſt tems de laiſſer ma place à un autre. Heureux ! ſi en mourant je puis vous perſuader, comme j'ai taché de faire pendant ma vie, que je ſuis avec un très-profond reſpect,*

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très humble, très-obéiſſant Serviteur & très-fidél Sujet,

J B. COLBERT.

AVIS AU LECTEUR.

LE Teſtament Politique du Cardinal de Richelieu a demeuré long-tems en Manuſcrit dans les bonnes Bibliothéques ; & ſi M. Colbert, qui l'avoit lu & relu, avant qu'on l'imprimât, n'a pas voulu employer aucune des maximes qui s'y trouvent, ce n'a pas été parce qu'elles n'étoient pas de ſon goût, comme elles le ſont de celui de tous les habiles gens qui les ont lues ; mais il a cru qu'il ne falloit pas rebattre une choſe qui étoit d'un autre, & qu'il lui feroit moins d'honneur que ce qui viendroit de lui.

AVIS DU LIBRAIRE AU LECTEUR.

LE Public a reçu ſi favorablement le Teſtament Politique du Cardinal de Richelieu, qu'on peut eſpérer que celui-ci ne lui déplaira pas ; vu les choſes importantes qu'il contient. On y trouvera peut-être des louanges, qui ne ſeront pas du goût de tout le monde : mais il faut conſidérer que c'eſt un Miniſtre d'Etat qui parle à ſon Maître.

TESTAMENT POLITIQUE DE Mr. JEAN-BAPTISTE COLBERT.

CHAPITRE PREMIER.

Contenant un récit ſuccint du Regne de Louis le Grand, depuis ſon avénement à la Couronne, juſques en 1649, que commença la Guerre de Paris.

SI Votre Majeſté ne ſçavoit pas mieux que moi, que ce qui eſt de plus néceſſaire pour rendre un Etat floriſſant eſt l'harmonie qui ſe trouve entre tous ſes Membres, je lui ferois ici le portrait des ſoins qu'un Prince doit prendre pour

en empêcher la deſunion. Or comme cela dépend que la ſubordination ſoit bien établie, Votre Majeſté a été plus capable que perſonne d'y apporter l'ordre qu'il falloit, Elle qui ſçait ſi bien faire le Roi, & qu'il ſuffit de voir, pour reconnoître à ſon air que c'eſt le Maître des autres. Voilà par où commence la félicité d'un Royaume, & ce qui peut l'entretenir; car ſi celui qui en eſt le Chef ne ſçait pas ſe faire rendre ce qui lui eſt dû, il faut qu'il ait un Miniſtre qui tienne ſa place; & comme on n'a pas pour lui tout le reſpect qu'on a pour ſon Maître, de-là viennent les brigues qui dégénérent ſouvent en révoltes, & qui ſont cauſes du bouleverſement d'un Etat. Le Regne du feu Roi votre Pere a été rempli de ſemblables événemens; l'on a vu la Maiſon Royale diviſée à un point que la Mere ne reconnoiſſoit point le Fils, ni le Fils la Mere; le Frere pareillement ne ſongeoit qu'à détruire ſon Frere & ſon Roi. Les autres Princes du Sang n'étoient guéres plus affectionnés; & cela venoit de ce que Sa Majeſté donnoit trop de pouvoir à ſon Miniſtre, & que ces Princes étoient perſuadés que c'étoit

toit lui qui faiſoit tout. En effet, il y a beaucoup d'apparence de le croire, & ſi cela n'étoit pas, on n'auroit pas vu la Reine Mere abandonnée à un point qu'Elle mourut à Cologne ſans ſecours, & n'ayant pas la moitié de ce qu'il lui falloit.

La Minorité de Votre Majeſté a été expoſée aux mêmes inconvéniens, parce que vous n'étiez pas encore en état de donner ordre à vos affaires, & que la Reine Votre Mere avoit trouvé à la mort du feu Roi un cahos qu'il n'étoit pas permis à une Femme de débrouiller. Quand ce Prince mourut il n'y avoit point alors de Premier Miniſtre. Le Cardinal de Richelieu qui avoit occupé cette place avec beaucoup de réputation la laiſſoit vacante depuis quatre ou cinq mois, & mille gens s'attendoient de la remplir, quoique toute la France convint que parmi un ſi grand nombre, à peine s'en trouvoit-il un ſeul qui en fût digne. Les brigues qu'ils faiſoient, & à quoi le feu Roi votre Pere avoit donné lieu, de la maniere qu'il avoit limité le pouvoir de la Reine ſa Veuve, qui devoit être Régente, firent que les Eſpagnols crurent trou-

ver l'occaſion de profiter de nos déſordres. Ils ſe jetterent ſur Rocroi qu'ils prétendoient emporter d'emblée, puis entrer dans le cœur du Royaume; mais Dieu confondit leur orgueil par la perte de la Bataille que leur donna Louis de Bourbon, Prince de Condé, qu'on appelloit alors Duc d'Enguien. Ils furent défaits à plate-couture; de ſorte que depuis ce temps-là l'on n'a point vu qu'ils ayent pu ſe remettre. Cependant ſans vouloir rien dérober de la gloire de ce Prince, l'on peut dire que ce ſuccès ne fut dû qu'à Dieu : car s'il n'eût pas pris Votre Majeſté en ſa protection, les Ennemis ſe ſeroient avancés juſqu'à la tête d'un défilé que ce Général devoit paſſer en leur préſence. Ils pouvoient même lui tomber ſur les bras dans le temps qu'il avoit été obligé de diviſer ſon armée, à cauſe de l'incommodité des chemins. Je dirai bien davantage : outre tant de difficultés il y avoit un danger manifeſte de donner Bataille, parce qu'en la perdant les Ennemis venoient juſques aux portes de Paris. Mais quand Dieu le permet, on ne ſonge de part ni d'autre à ce que l'on devroit faire, & il ſçait conduire

conduire pas à pas celui qu'il a pris en ſa protection.

L'heureux ſuccès de la Bataille de Rocroi fit ſuccéder à la crainte, où l'on avoit été pendant quelque tems, une joie qui étoit d'autant plus ſincere que tous vos Sujets avoient un amour tendre pour Votre Majeſté, & pour la Reine votre Mere. La perſécution qu'elle avoit ſoufferte, auſſi-bien que Marie de Médicis pendant le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, avoit donné beaucoup de compaſſion pour elle; & comme la compaſſion ne va guére ſans l'eſtime, plus on l'avoit vue malheureuſe, plus on s'étoit attaché à ſa fortune. Il faut remarquer cependant qu'il n'en avoit pas été de même à l'égard de Marie de Médicis. On l'avoit vue ſortir du Royaume d'un œil ſec; &, excepté ſes ſerviteurs particuliers & ſes domeſtiques, perſonne n'y avoit pris part. Sur quoi il y a une belle réflexion à faire à tous les Princes, qui eſt que les Peuples les plus affectionnés perdent bien-tôt l'amour qu'ils ont pour eux, à moins qu'ils ne l'entretiennent par une conduite ſans reproche. Mais elle avoit donné trop de crédit au Ma-

réchal d'Ancre & à ſa Femme qui étoient tous deux de ſon Pays pour s'y faire regretter ; & comme en France, auſſi-bien que par-tout ailleurs, on n'aime pas à obéïr aux étrangers, les Grands s'en plaignirent ouvertement & ſe retirerent de la Cour, ſur ce que cette Princeſſe n'eut point d'égard à leurs prieres. Le Roi même votre Pere devint jaloux de leur faveur, ce qui donna lieu à l'aſſaſſinat de ce Maréchal, & à la fin funeſte de ſa femme.

Cette affaire fut pourtant très-mal digérée, & graces à Dieu nous ne voyons point que le Regne de Votre Majeſté ait été ſouillé de pareilles choſes. Un Roi ne fait jamais bien de tremper ſa main dans le ſang de ſes Sujets, & il a les voies de la Juſtice pour les faire punir quand ils l'ont mérité. On ne peut tout au plus en venir là que quand un Sujet eſt devenu ſi puiſſant que ſon Maître a lieu de le craindre. Walſtein a été de ce nombre ; de ſorte que c'eſt une excuſe à Ferdinand III. Empereur, d'avoir commandé qu'on l'aſſaſſinât. Henri III. eut la même raiſon de ſe défaire du Duc de Guiſe qui étoit à la veille d'envahir ſon Royaume,

me, & de le faire enfermer dans un Couvent ; mais hors de ce cas, il faut mettre un homme entre les mains de la Juſtice, non-ſeulement pour l'amour de ſoi-même, mais encore parce qu'il eſt important de faire connoître aux Peuples qu'il eſt criminel. Henri IV. votre Ayeul, en uſa ainſi à l'égard du Maréchal de Biron, & la crainte qu'il pouvoit avoir qu'il n'excitât des troubles dans le Royaume, s'il s'appercevoit que ſon deſſein fût découvert, ne l'empêcha pas d'avoir plus d'égard à ce qu'il ſe devoit à ſoi-même qu'à tout ce qui pouvoit arriver.

Que la Reine votre Mere eût bien fait, Sire, de prendre exemple ſur ce qui étoit arrivé à Marie de Médicis ; elle n'auroit pas mis l'Etat à deux doigts de ſa perte par le choix qu'elle fit du Cardinal Mazarin, pour occuper la place de Richelieu. La qualité qu'il avoit d'étranger fit oublier à tous vos Sujets l'obéiſſance qu'ils devoient à leur Souveraine. On eut beau leur remontrer qu'il avoit déja rendu de grands ſervices à la Couronne, & qu'il étoit encore en état de lui en rendre, parce qu'il entendoit mieux que perſonne les

affaires étrangeres ; ce qui eſt abſolument néceſſaire à un Miniſtre. Ils ſe mirent en tête que ces raiſons ne pouvoient prévaloir aux leurs. Ils ſe retranchoient ſur ce qu'étant né Sujet du Roi d'Eſpagne, l'on n'y pouvoit jamais prendre de confiance, & accuſant en même-tems la Reine votre Mere d'être plus Eſpagnole que Françoiſe, ils ſembloient ſe repentir de la compaſſion qu'ils avoient eue pour elle. Ils ne le pouvoient faire cependant qu'en avouant que le Cardinal de Richelieu avoit eu raiſon de la perſécuter, puiſque toutes les ſouffrances qu'elle avoit endurées, n'avoient eu pour fondement qu'une prétendue intelligence avec le Roi ſon Frere. Mais il leur ſuffiſoit de contenter leur paſſion, & ils ne ſe ſoucioient pas à quel prix ce pût être.

J'ai raiſon, Sire, d'appeller de ce nom tout ce qui ſe fit un peu après la mort du Roi votre Pere ; puiſqu'il eſt certain que vos Sujets n'appellerent pas toujours la raiſon à leur ſecours. S'ils l'avoient fait, ils auroient vu que la Reine votre Mere n'étoit pas ſi fort à blâmer qu'ils penſoient, lorſqu'elle avoit

avoit préféré aux autres un homme qui étoit capable d'entretenir la réputation que la Couronne avoit acquiſe dans les Pays étrangers, & qui ſçavoit comment il s'y falloit prendre pour y réuſſir. Car c'eſt une choſe que tout le monde ne ſçait pas, & qui eſt néanmoins d'une extrême conſéquence. Mon Frere, à qui V. M. a eu la bonté d'accorder la charge de Secretaire d'Etat des affaires étrangeres, a pris la liberté pluſieurs fois de le repréſenter à V. M. Mais le Marquis de Louvois, qui a des maximes toutes oppoſées à celles des grands Perſonnages qui l'ont précédé dans l'adminiſtration du Royaume, détruit dans un moment tout ce qu'il s'efforce de faire. Je ne ſçai pourtant s'il aura toujours raiſon, car il me ſemble qu'il ne met en uſage que les ſeules forces de vos Sujets, & que ce ne fut pas par-là que le Cardinal de Richelieu, qui en ſçavoit du moins autant que lui, porta la guerre en Allemagne, fit révolter le Portugal & la Catalogne, & enfin donna le branle à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche.

En effet, quoique le Royaume ſoit

puiſſant, & ſur-tout depuis que V. M. l'a augmenté tout du moins d'un tiers par ſes Conquêtes; il ne paroît pas de bon ſens d'en vouloir épuiſer toutes les forces. V. M. en ſera bien plus en état de ſoutenir la Guerre quand Elle armera des Princes en ſa faveur; mais il faut pour cela les traiter en Souverains comme ils ſont, & ne pas prétendre, comme fait le Marquis de Louvois, que pour être tout-à-fait inférieurs à V. M. ils doivent ſe regarder comme des Eſclaves. V. M. ſçait peut-être la réponſe qu'il fit à l'Envoyé de l'Electeur Palatin, qui ſe plaignoit au commencement de la Guerre de Hollande, que ſon Maître n'étoit pas mieux traité que ceux qui avoient les armes à la main contr'elle. Il lui dit, qu'un petit Prince comme lui avoit mauvaiſe grace de faire du bruit de ſi peu de choſe; que V. M. n'avoit à rendre compte à perſonne de ſes actions, & que de ſe montrer ſi pointilleux, c'étoit le moyen de perdre l'honneur de ſon amitié.

Voilà, Sire, de grandes paroles, & qui donnent aſſurément une idée magnifique de votre Puiſſance. Mais V. M. en doit-elle être contente, & ne trouveroit-

trouveroit-elle pas mieux ſon compte, qu'on vantât plutôt ſa Juſtice, que l'état où elle ſe trouve d'opprimer ſes voiſins? Ce n'a jamais été de cette maniere qu'on a agrandi les Empires; & les Romains qui ſe vantoient d'être les Maîtres du Monde, avoient pour leurs Alliés des égards que votre Miniſtre n'a pas pour les vôtres. Si on les veut aſſujettir, il s'y faut prendre plus adroitement. La Politique nous en donne des moyens qui ſemblent meilleurs. Il n'y a qu'à les épuiſer par la Guerre, dont ils ſouffrent toutes les incommodités ſans en reſſentir jamais le profit. Les Conquêtes ne ſont pas d'ordinaire pour eux; quoiqu'on les en leure bien ſouvent, on les en ſévre ſous des prétextes ſpécieux; comme il eſt arrivé dans la derniere Guerre où V. M. a fait rendre celles que les Puiſſances voiſines du Roi de Suéde avoient fait ſur lui. L'Empereur n'a eu garde de s'y oppoſer, parce qu'il eſt de ſon intérêt qu'elles n'augmentent pas leur pouvoir; & voilà la récompenſe qu'il leur a donnée d'avoir pris ſon parti.

Je ne ſçais ſi ce que je viens de dire doit paſſer pour une digreſſion; quoi-

que cela m'éloigne de mon ſujet ; car je ne pouvois mieux trouver ſa place qu'ici ; & les réflexions qu'il y avoit à faire ſont bien autant de conſéquence que celles qui me reſtent ſur le choix de la Reine votre Mere. L'on dit pour l'excuſer qu'elle préféra le Cardinal Mazarin aux autres, par trois raiſons : la premiere, parce qu'il avoit connoiſſance des affaires étrangeres : la ſeconde, parce que n'étant pas du Pays, il n'y avoit point de parens qu'il ſongeât à enrichir ; & la troiſiéme, parce qu'il ne devoit pas donner tant de jalouſie que ſi ç'eût été un François qui eût été choiſi au préjudice des autres. Mais ces raiſons ſont ſi foibles que je ne crois pas qu'elles faſſent grande impreſſion ſur l'eſprit de V. M. Car à l'égard de la premiere, il eſt indubitable que ſi le Cardinal Mazarin ſçavoit les affaires du dehors ; il ignoroit celles du dedans, qui ſont bien auſſi néceſſaires à ſçavoir que les autres. En effet, l'inconvénient en faute aux yeux, puiſque ce qui approche le plus près du cœur, eſt tout d'une autre conſéquence que ce qui en eſt éloigné. D'ailleurs, la connoiſſance des affaires étrangeres n'eſt pas

pas ſi difficile à acquerir. La ſituation des Etats en fait la meilleure partie, & c'eſt là-deſſus qu'on ſe doit régler.

La ſeconde raiſon n'eſt pas meilleure, & tout au contraire, il y a mille choſes à redire. Car un étranger a ſoin comme un autre d'enrichir ſes parens en quelque endroit qu'ils ſe trouvent. Outre qu'il les fait bien venir quand il ſe voit établi ſolidement. Trois Neveux & ſept Niéces qui vinrent bien-tôt en France, eſt un témoignage aſſuré de cette vérité ; & dans quelque Famille que l'on eût pu prendre un Miniſtre, il étoit difficile de trouver un plus grand nombre de parens. Mais le plus grand inconvénient que j'y trouve, c'eſt qu'un étranger qui ne ſçait pendant quelque-temps ſi ſon poſte lui eſt aſſuré, tranſporte toujours dans ſon Païs dequoi ſe conſoler en cas de diſgrace. Il ne ſçauroit de plus être auſſi affectionné qu'un homme qui a ſuccé l'amour de la Patrie avec le lait. A quoi j'ajouterai, que quand il n'eſt pas marié, ni en état de l'être, c'eſt encore pis, parce qu'il ne regarde pas le Pays où il eſt comme un établiſſement pour lui & pour ſa poſtérité.

La

La troiſiéme raiſon eſt encore plus foible que les autres ; car le moyen dans un grand Royaume, comme celui de V. M. que tant de gens d'une qualité relevée & d'un mérite diſtingué voyent paſſer dans les mains d'un étranger une place comme celle-là. Qui eſt-ce qui a aſſez méchante opinion de ſoi pour croire qu'il ne la mérite pas, & principalement au préjudice d'un homme avec qui l'on n'a nulle relation, & dont on ne connoît pas les mœurs ni les belles qualités : & à qui d'ailleurs, quand on ſeroit convaincu de tout ce qui peut être à ſon avantage, l'on ne ſe ſent nullement diſpoſé à rendre Juſtice. Je crois, pour moi, que la Reine votre Mere eut une autre raiſon que celle qu'on allégue, & que ce fut uniquement parce que les autres prétendans ſe ſervoient d'un autre canal que le ſien pour réuſſir dans leur entrepriſe. Or elle prévoyoit que leur reconnoiſſance ne ſeroit pas pour elle, & c'eſt ce qu'elle crut empêcher par ſon choix. Quoi qu'il en ſoit, S. M. vit bien-tôt éclore tant de nouveautés, que quoiqu'elle y dût être tout accoutumée par tout ce qui étoit arrivé ſous le Regne du

du feu Roi, elle ne laiſſa pas d'en être ſurpriſe. Les commencemens n'en parurent pas néanmoins fort à craindre, parce que parmi les mécontens qui ſe déclarerent, il n'y avoit point ni de Duc d'Orléans ni de Prince du Sang, comme ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu. Cependant c'étoit en quoi l'on ſe trompoit le plus ; puiſque les émotions populaires ſont ſouvent plus difficiles à appaiſer que celles qui ſe font par quelque grand perſonnage. Une grace faite à propos le retire bientôt de ſon engagement criminel, au lieu qu'il faut faire jouer mille reſſorts à l'égard d'une populace mutine, & principalement lorſqu'elle s'eſt mis en tête de commander.

La révolte dont j'aurai à parler dans la ſuite à V. M. étoit de ce nombre ; puiſque le Parlement de Paris y trempoit. Il décerna cependant votre tutelle à la Reine votre Mere, avec un pouvoir plus ample que celui que le feu Roi lui donnoit par ſa déclaration. Mais comme cela ſe fit par les ſollicitations de l'Evêque de Beauvais ſon premier Aumônier, qui y avoit un grand nombre de parens, & à qui elle faiſoit eſpérer

eſpérer la place de premier Miniſtre ; il ne ſe vit pas plutôt trompé, que ne pouvant défaire ce qu'il avoit fait, il fit tout ſon pouvoir pour lui ſuſciter des Ennemis. Sa Majeſté qui avoit le cœur grand & digne de ſa haute naiſſance, crut que c'étoit une vague qui ſe briſeroit d'elle-même, & à quoi il ne falloit pas ſeulement faire ſemblant de prendre garde. Cependant comme elle avoit en vue la grandeur de V. M. elle ordonna au Duc d'Enguien, qui depuis la bataille de Rocroi, avoit donné les coudées franches à la garniſon de Landrecy, en faiſant raſer quelques Châteaux qui l'incommodoient, de faire le ſiége de Thionville. Le Maréchal de Guébriant, qui étoit au-delà du Rhin, tâcha d'amuſer les Ennemis afin qu'ils ne puſſent ſecourir cette Place. Cependant Mello qui avoit ramaſſé les débris de l'armée Eſpagnole, ſe joignit au Général Bek, pour ne la pas laiſſer prendre ſans coup férir. Mais la fortune de V. M. ſoutenue de la valeur du Duc d'Enguien, rendit leurs efforts inutiles. De ſorte que cette Conquête, qui faiſoit du bruit chez les étrangers, commença à rendre votre Regne

Regne ſi illuſtre, que vos Alliés, qui avoient peur que la mort du feu Roi n'apportât du changement à vos affaires, commencerent à ſe raſſurer.

Ce fut par votre moyen que les Suédois conſerverent, non-ſeulement les Conquêtes qu'ils avoient faites en Allemagne, mais qu'ils y en ajouterent encore d'autres. La Ducheſſe de Savoye trouva moyen auſſi par votre ſecours de reprendre Turin & le Pont de Stures, dont les Eſpagnols étoient en poſſeſſion. Mais ce qui leur fit encore plus de peine, c'eſt que le Duc de Bragance, qui s'étoit mis la Couronne de Portugal ſur la tête, moyennant le ſecours que le feu Roi votre Pere lui avoit donné, ſe la conſerva en dépit qu'ils en eurent, au moyen de celui que vous lui continuâtes. Ils ne furent pas plus heureux en Catalogne, où le Maréchal de la Mothe fit échouer leurs deſſeins ; deſorte que cette Province, qui s'étoit révoltée en même-tems que le Portugal, ſe maintint contre leur puiſſance. V. M. les battit encore ſur Mer, où le Duc de Brezé, qui commandoit votre Armée Navale, les fut chercher juſques dans le Port de Carthagene

eſpérer la place de premier Miniſtre ; il ne ſe vit pas plutôt trompé, que ne pouvant défaire ce qu'il avoit fait, il fit tout ſon pouvoir pour lui ſuſciter des Ennemis. Sa Majeſté qui avoit le cœur grand & digne de ſa haute naiſſance, crut que c'étoit une vague qui ſe briſeroit d'elle-même, & à quoi il ne falloit pas ſeulement faire ſemblant de prendre garde. Cependant comme elle avoit en vue la grandeur de V. M. elle ordonna au Duc d'Enguien, qui depuis la bataille de Rocroi, avoit donné les coudées franches à la garniſon de Landrecy, en faiſant raſer quelques Châteaux qui l'incommodoient, de faire le ſiége de Thionville. Le Maréchal de Guébriant, qui étoit au-delà du Rhin, tâcha d'amuſer les Ennemis afin qu'ils ne puſſent ſecourir cette Place. Cependant Mello qui avoit ramaſſé les débris de l'armée Eſpagnole, ſe joignit au Général Bek, pour ne la pas laiſſer prendre ſans coup férir. Mais la fortune de V. M. ſoutenue de la valeur du Duc d'Enguien, rendit leurs efforts inutiles. De ſorte que cette Conquête, qui faiſoit du bruit chez les étrangers, commença à rendre votre

Regne

Regne ſi illuſtre, que vos Alliés, qui avoient peur que la mort du feu Roi n'apportât du changement à vos affaires, commencerent à ſe raſſurer.

Ce fut par votre moyen que les Suédois conſerverent, non-ſeulement les Conquêtes qu'ils avoient faites en Allemagne, mais qu'ils y en ajouterent encore d'autres. La Ducheſſe de Savoye trouva moyen auſſi par votre ſecours de reprendre Turin & le Pont de Stures, dont les Eſpagnols étoient en poſſeſſion. Mais ce qui leur fit encore plus de peine, c'eſt que le Duc de Bragance, qui s'étoit mis la Couronne de Portugal ſur la tête, moyennant le ſecours que le feu Roi votre Pere lui avoit donné, ſe la conſerva en dépit qu'ils en eurent, au moyen de celui que vous lui continuâtes. Ils ne furent pas plus heureux en Catalogne, où le Maréchal de la Mothe fit échouer leurs deſſeins ; deſorte que cette Province, qui s'étoit révoltée en même-tems que le Portugal, ſe maintint contre leur puiſſance. V. M. les battit encore ſur Mer, où le Duc de Brezé, qui commandoit votre Armée Navale, les fut chercher juſques dans le Port de Carthagene

thagene. Ces miracles ſont dûs à la premiere année de votre minorité, & ne furent ternis que par la levée du ſiége d'Alexandrie, que le Prince Thomas avoit entrepris un peu légerement, & par une ſédition qui s'éleva en Rouergue; mais qui fut tout auſſi-tôt diſſipée. Ce qui eſt de plus merveilleux, c'eſt que votre Etat, qui n'étoit pas fort tranquille ſembloit ne pas promettre des événemens ſi favorables; & même vous futes obligé de faire arrêter le Duc de Beaufort qui conſpiroit contre votre premier Miniſtre. Vos premiers mouvemens vous porterent à en faire une Juſtice exemplaire, ſi bien que vous ordonnâtes à votre Cour de Parlement d'en informer. Mais comme on ne voit rien de ſi bon que vous êtes, vous fites ſurſeoir bien-tôt les procédures que l'on faiſoit contre lui, & vous vous contentâtes de lui faire expier ſon crime par la priſon.

L'année 1644. qui ſuivit ne fut pas tout-à-fait ſi heureuſe, au moins pour le commencement; car l'Armée du Maréchal de Guêbriant fut défaite à Tudelingen, par la faute de ceux ſous le commandement de qui elle étoit reſtée après

après ſa mort. Ce Général qui avoit aſſiégé Rotueil ſur la fin de l'année précédente, y avoit été bleſſé d'un coup de fauconneau, dont il mourut quelques jours après s'en être rendu maître; ſurquoi V. M. peut faire réflexion de quelle conſéquence lui eſt un bon Capitaine, & que comme il n'y a rien de plus rare que d'en trouver, elle doit non-ſeulement en faire beaucoup d'eſtime, mais encore obliger les autres à ſuivre ſon exemple; car n'eſt-ce pas une choſe étrange de voir la hauteur avec laquelle le Marquis de Louvois en uſe avec eux depuis le premier juſques au dernier; elle eſt ſi extraordinaire qu'elle dégoute les gens de cœur; de ſorte que V. M. s'en trouveroit abandonnée, ſi l'amour qu'ils ont pour Elle ne prévaloit par-deſſus leur reſſentiment. Je ſçais bien qu'il tourne les choſes d'une autre maniere, quand il s'en explique avec vous. Il vous fait entendre que c'eſt qu'ils ne veulent pas obéir, & qu'à moins que de les rendre ſouples vous ne ſerez jamais ſervi comme il faut. Mais il prend mal ſon champ de bataille, & tous vos Sujets vous ſont ſi affectionnés, qu'il n'y en a pas un qui ne vous rende

rende une obéiſſance aveugle. Auſſi s'il ſe ſert de ce prétexte ce n'eſt que pour couvrir d'un ſi beau manteau l'ambition qui le devore. Il eſt bien aiſe de confondre ſon intérêt avec celui de V. M. Cependant il y auroit un péril éminent ſous un Roi moins éclairé & moins vertueux. Car c'eſt s'emparer inſenſiblement de ſon autorité ; de ſorte qu'il n'en faudroit pas davantage pour ſe frayer le chemin de ſon Trône. V. M. ne ſçait peut-être pas que pour parvenir aux honneurs, il vaut mieux être ſa créature que d'avoir du mérite. Auſſi a-t'il une Cour plus groſſe que la vôtre, & toute la différence qui s'y remarque, c'eſt que dans l'une il faut faire beaucoup de baſſeſſes pour y réuſſir, & que dans l'autre il ſuffit d'être homme de bien & de diſtinction.

Les grandes affaires que V. M. avoit alors ſur les bras ne l'empêcherent pas de donner azile à une Princeſſe perſécutée par la fortune. Les Anglois qui faiſoient la guerre à leur Roi, faiſant déja connoître par les méchans deſſeins qu'ils avoient contre lui qu'ils porteroient leur attentat juſqu'à la derniere extrémité : V. M. adoucit ſon malheur en

en donnant retraite à la Reine ſon épouſe ; & ce ne ſera pas un des moindres traits de votre Hiſtoire, puiſque la compaſſion ne regne pas toujours dans l'eſprit des Souverains, & qu'ils écoutent bien plus ſouvent la politique que leur devoir. Mais je crois pouvoir dire ſans me tromper que cette politique n'eſt pas des meilleures, puiſque la même choſe les regarde tous, & que s'ils s'armoient pour punir la Rebellion, elle ne ſeroit pas ſi fréquente qu'elle eſt dans toutes ſortes d'Etats. Cependant c'eſt demander l'impoſſible, & l'uſage eſt preſque par-tout d'accabler un malheureux plutôt que de le ſecourir.

Dieu récompenſa bien-tôt en la perſonne de V. M. une action qui lui étoit ſi agréable. Vous vous rendîtes Maître de Gravelines, nonobſtant tous les obſtacles que les Eſpagnols y apporterent ſous le commandement du Général Picolomini, & votre Armée empêchant qu'ils ne puſſent ſecourir l'Allemagne, vous y envoyâtes le Duc d'Enguien qui y gagna la fameuſe Bataille de Fribourg, où vos Troupes combattirent trois jours durant pour remporter

remporter une pleine Victoire. Le fruit que vous recueillites de ſes travaux fut la priſe de Philiſbourg & de toutes les Places qui ſont ſur le Rhin en ces quartiers-là, outre que vous raſſurâtes vos Alliés qui étoient dans une grande conſternation de ce qui étoit arrivé à Tudelingen.

La Maiſon d'Autriche eut ſa revanche en Catalogne, où elle battit le Maréchal de la Mothe qui voulut ſecourir Lérida, prit cette Place & lui fit lever le ſiége de Tarragonne qu'il avoit entrepris pour faire diverſion. Elle ſe rendit Maîtreſſe auſſi de Balaguier, & étoit en état de remettre cette Province entierement ſous ſa puiſſance; ſi les affaires euſſent été auſſi-bien en Portugal, mais y ayant perdu une grande Bataille, elle fut obligée d'y faire paſſer des Troupes; & cette diverſion l'affoiblit tellement qu'elle ne put plus rien entreprendre de toute la Campagne.

Celle d'Italie ne vous fut pas encore fort heureuſe, après divers événemens dans leſquels les Eſpagnols auſſi bien que V. M. éprouverent tantôt une bonne & tantôt une méchante fortune.

Votre

Votre Armée fut obligée de lever le ſiége de Final. Mais vous réuſſites mieux dans la pourſuite de vos droits à Rome, où l'on s'efforçoit de vous donner du chagrin en la perſonne de votre Ambaſſadeur. On fut auſſi obligé en ce Païs-là d'avoir toute la conſidération qu'on devoit pour la protection que vous aviez accordée au Duc de Parme, que le Pape avoit dépouillé du Duché de Caſtro, par la ſeule raiſon qu'il étoit à ſa bien-ſéance; en ſorte que vous rendîtes par votre médiation la Paix à quantité de Princes qui avoient pris part dans cette querelle.

Tant de grandes choſes ne furent pas capables de remplir tout votre eſprit : vous fîtes des affaires à l'Empereur qui tachoit d'en faire à vos Alliés, & voyant qu'il faiſoit armer les Dannois contre la Suéde, vous ne lui rendites pas ſeulement la pareille en excitant contre lui le Prince de Tranſilvanie, mais vous envoyâtes encore un Ambaſſadeur à ces deux Couronnes, pour empêcher que leurs différens n'allaſſent plus loin. Cependant comme vous n'étiez pas d'humeur à donner des conſeils aux autres que vous ne vouluſ-

ſiez

ſiez bien ſuivre, vous conſentîtes de traiter de la Paix générale à Munſter, où l'on commença à s'aſſembler dans le deſſein de terminer un ſi grand ouvrage.

Votre médiation fut reçue par les Couronnes du Nord, malgré les traverſes de la Maiſon d'Autriche, qui s'éforçoit de la rendre ſuſpecte, & vos Miniſtres trouvant un grand achemineſment à pacifier leurs différends, ils s'y employerent ſi utilement, que la Paix fut conclue entr'elles. Les Suédois étant délivrés de l'inquiétude que cette Guerre leur avoit cauſée, vous ordonnâtes au Vicomte de Turenne que vous aviez envoyé dès l'année précédente en Allemagne, pour prendre le commandement de l'Armée du Maréchal de Guêbriant, d'agir de concert avec eux; mais quoique ce fût un grand Capitaine, il fut défait à Mariendal, ſans qu'il fût en ſon poſſible de l'empêcher. Ce fut par où commença la Campagne de 1645. dont vous eutes bien-tôt votre revanche, preſque dans tous les endroits où vous aviez des Soldats. Vous prîtes Roſes en Catalogne, où vous aviez envoyé le Comte d'Harcourt

d'Harcourt à la place du Maréchal de la Mothe que vous aviez fait arrêter, non-ſeulement à cauſe des fautes qu'il avoit faites la campagne précédente, mais encore parce que pour s'en excuſer, il s'efforçoit de ternir la réputation de votre premier Miniſtre, qu'il accuſoit d'être cauſe du mauvais ſuccès qu'il avoit eu, parce qu'il l'avoit laiſſé manquer de tout. Mais il n'eſt pas juſte qu'on ſe juſtifie ainſi aux dépens d'autrui, à moins que les choſes ne ſoient auſſi claires que le jour. Les Eſpagnols tâcherent de ſécourir Roſes, mais le Comte d'Harcourt les ayant empêché de paſſer, pendant que le Comte du Pleſſis-Praſlin faiſoit cette Conquête, ils tenterent d'y jetter du ſecours par mer, où ils trouverent les mêmes difficultés, à cauſe de votre Armée Navale qui tenoit la mer. V. M. qui prend plaiſir à récompenſer les gens de mérite, envoya le Bâton de Maréchal de France au Comte du Pleſſis, après cette Conquête, qui fut ſuivie de la défaite des Eſpagnols dans la plaine de Liorens, & de la repriſe de Balaguier; de ſorte que tant d'heureux ſuccès effacerent ce qui s'étoit paſſé de fâcheux

en ce Païs-là la Campagne précédente.

Le Duc d'Enguien, que vous envoyâtes encore cette année-là en Allemagne, y vengea bien-tôt le Vicomte de Turenne, en défaiſant les ennemis à Nortlingue, pendant que le Duc d'Orléans leur prit en Flandres le Fort de Mardik, Link & Bourbourg. V. M. augmenta encore ſes conquêtes de celles de Saint Venant, Lillers, Armenthieres & Bethune, & fit raſer la Fortereſſe de la Mothe, dont elle eut bien de la peine à chaſſer les Troupes du Duc de Lorraine, à qui elle ſervoit de retraite, pour commettre mille brigandages.

Le Prince Thomas auroit encore ſignalé la gloire de vos armes en Italie, s'il eût pu conſerver la conquête qu'il fit de Vigevane & de ſa Fortereſſe, mais il lui fut impoſſible de s'oppoſer aux grands efforts que les ennemis firent pour les réprendre. L'Empereur de ſon côté envoya une ſi forte Armée ſur le Rhin, qu'elle réconquit toutes les places qu'il avoit perdues, à la reſerve de Philisbourg. Peut-être que cela ne ſeroit pas arrivé ſi le Duc d'Enguien eût été encore à la tête des Troupes

pes de V. M. mais il étoit tombé malade & étoit revenu à Paris. Le Vicomte de Turenne fut prendre Treves pendant ce tems-là, & V. M. la rendit à ſon Prince, à qui il venoit de faire donner la liberté après une longue priſon : car elle a toujours été le refuge des malheureux, & elle le montra bien aux Barberins, à qui elle donna retraite dans le même tems, quoique toute l'Europe les en jugeât indignes, par la guerre qu'ils avoient allumée en Italie, & qui ne venoit que de s'éteindre; mais c'étoit aſſez qu'ils fuſſent perſecutés, pour trouver l'honneur de votre protection, dont le Prince de Monaco étant bien perſuadé, ſe jetta entre les bras de V. M. & quitta le parti d'Eſpagne qu'il avoit ſuivi juſqu'alors.

L'année 1646. fut encore remplie de grands évenemens; V. M. prit pour la ſeconde fois le Fort de Mardik, que les ennemis avoient repris à la fin de la Campagne, & s'étant encore emparé de Furnes & de Dunkerque, l'allarme fut ſi grande par toute la Flandre, qu'elle ſe crut perdue ſans reſſource. Le Vicomte de Turenne pénétra auſſi

juſques au cœur de l'Allemagne, ce qui fit voir à l'Empereut qu'il feroit mieux de faire la Paix, que de s'arrêter aux diſcours des Eſpagnols, qui s'efforçoient de lui perſuader que V. M. ne ſeroit jamais capable de ſoutenir dans ſa minorité les grandes affaires qu'elle avoit ſur les bras. Cependant votre Miniſtre fit une entrepriſe qu'il n'eſt pas juſte de lui pardonner, puiſqu'elle n'étoit nullement à l'avantage de V. M. & que les intérêts de l'Etat y étoient bien moins conſidérés que les ſiens. Il avoit marié une de ſes parentes au Neveu des Barberins, & cette alliance le diſpoſant à tout faire pour eux, il porta la Guerre ſur les côtes de Toſcane, où il fit aſſiéger Orbitello. Son deſſein en cela étoit de mortifier le Grand Duc qui étoit leur ennemi capital. Mais cette entrepriſe ayant allarmé toute l'Italie, elle donna ſecours aux Eſpagnols, qui firent lever le ſiége; quoique votre Armée Navale eût repouſſé celle des Ennemis. Le ſuccès que vos Armes eurent à Piombino & à Portolongonne, firent oublier cette perte, mais la joie qu'on en eut, fut troublée par la levée du ſiége de Lérida,

rida, où le Comte d'Harcourt employa ſept mois inutilement.

La protection que V. M. avoit accordée aux Barberins, leur fut ſi avantageuſe, que le Pape les rétablit dans leurs biens qui avoient été ſaiſis par ſon ordre. Le Cardinal d'Eſtrées ſe reſſentit auſſi de l'honneur que vous lui faiſiez d'embraſſer ſes intérêts: car ſans cela il n'auroit pas eu raiſon de l'Amirante de Caſtille, qui avoit pris plaiſir à l'inſulter au milieu de la Ville de Rome. Vous étiez en effet dès ce tems-là le Protecteur des malheureux, & vous le fites bien voir aux Vénitiens, en faveur de qui vous envoyâtes un Ambaſſadeur au Grand Turc, pour le diſſuader de la guerre qu'il prétendoit leur porter. La conſidération qu'il avoit pour V. M. lui fit promettre toutes choſes; mais comme l'intérêt l'emporte ſur les promeſſes, quand on a à faire à des Barbares, il les oublia bien-tôt, voyant que cette Republique n'étoit pas en état de ſe défendre.

L'année 1647. eſt remarquable par la petite vérole qui prit à V. M. & qui la mit en grand péril. Cependant nous en fûmes quittes pour la peur, & elle

ne ſervit qu'à faire connoître la grandeur de votre courage : car vous demandâtes grace pour un de vos Officiers, que la Reine votre Mere avoit chaſſé, ſur le ſoupçon qu'elle eut qu'il en avoit apporté l'air à V. M. Quelle perte c'eût été pour la France ! ſi elle eût eu les ſuites qu'on appréhendoit ; & quel bonheur pour les Eſpagnols ! eux à qui, tout jeune que vous étiez, vous faiſiez ſentir à tous momens la peſanteur de vos bras. Ils en furent ſi étonnés, qu'ils envoyerent en Flandres l'Archiduc Léopold, dans l'eſpérance que la grandeur de ſa naiſſance lui donnant plus d'émulation qu'à ceux qui l'avoient précedé dans le gouvernement de ces Provinces, il feroit mieux tête à V. M. Comme il n'étoit point venu en ce Païs-là ſans une belle Armée, il réprit Armentiéres, Landreci & Dixmude : mais vous lui enlevâtes la Baſſée & Lens, où vous perdites le Maréchal de Gaſſion qui y fut bleſſé à mort. V. M. qui dès l'année précédente avoit été ſur la Frontiére, y fut encore cette année, & inſpira du courage à ſes Soldats, à qui elle donna des marques de ſa libéralité. Cependant

dant les forces de l'Archiduc l'empêchant de faire de plus grandes Conquêtes en ce Païs-là, V. M. eut lieu de s'en conſoler par le grand ſuccès que ſes Armes eurent en Allemagne ; Elles obligerent le Duc de Baviere à accepter la neutralité, comme le Duc de Saxe avoit fait quelque tems auparavant ; de ſorte que l'Empereur auroit conclu la Paix à l'heure même, ſi les Eſpagnols ne l'en euſſent empêché. Les raiſons qu'ils en avoient, étoient fondées ſur ce qu'il paroiſſoit déja quelques étincelles de la Guerre civile, dans laquelle nous tombâmes bien-tôt après ; mais le mal qu'ils nous ſouhaitoient, leur arriva encore plutôt qu'à nous, & il parut une révolte à Naples qui les embaraſſa étrangement.

V. M. l'appuya de toutes ſes forces, & fit équiper une belle Flotte pour y porter du ſecours : mais le Duc de Guiſe qui s'étoit jetté dedans, y voulant agir indépendamment de V. M. le Cardinal Mazarin, qui ne l'aimoit pas, prit ſujet de-là, de faire retirer la Flotte, ſans lui rien fournir de ce qui lui étoit néceſſaire. On ne ſçauroit l'en excuſer, puiſque c'étoit une faute

capitale de manquer une ſi belle occaſion. Si V. M. n'eût pas été dans une pleine minorité, elle s'en fût bien mieux ſervie. Cependant le Duc de Guiſe ſoutint les choſes avec beaucoup de bonheur & de courage, pendant que le Duc d'Enguien, qui avoit pris le nom de Prince de Condé par la mort de ſon pere, vit ternir les Lauriers qu'il avoit cueillis en Flandres & en Allemagne, par le peu de ſuccès qu'il eut devant Lérida qu'il avoit aſſiégé.

Je voudrois pouvoir paſſer ſous ſilence l'année 1648. année fatale pour notre Monarchie, & où la plupart de vos Sujets commencerent à vous manquer d'obéiſſance. V. M. ſçait que le prétexte qu'ils en prirent, fut la quantité d'impôts dont ils étoient accablés, mais que le véritable ſujet fut l'ambition du Parlement, qui prétendoit augmenter ſon autorité. Il commença à vouloir examiner tout ce que V. M. faiſoit dans ſon Cabinet, & quoiqu'elle lui défendît de s'aſſembler pour autre choſe que pour juger les procès de vos Sujets, il n'eut point d'égard à vos commandemens. Il donna des Arrêts contre les Edits que la néceſſité

néceſſité de vos affaires demandoit qu'on publiât, & cela mit le Royaume dans une ſi étrange conjoncture, que l'Archiduc prit Furnes, Ettere & Lens. Le Prince de Condé que V. M. envoya contre lui, avoit pris Ypres dès le commencement de la Campagne, & il réprit Ettere, & lui donna la Bataille de Lens qu'il gagna. V. M. à qui un tel ſuccès donnoit de nouvelles forces, s'en ſervit pour réprimer la ſédition. Elle fit arrêter les Chefs des Rébelles au ſortir du *Te Deum* qu'on avoit chanté à Notre-Dame, pour rendre graces à Dieu de cette victoire. Mais au lieu que cette action de vigueur eût le ſuccès que vous aviez lieu d'en eſpérer, elle porta la rébellion à un point que vous eutes lieu d'en être ſurpris. Les Pariſiens prirent les armes en faveur des priſonniers, & ayant fait des barricades par toutes les rues, juſqu'à cent pas de votre Palais, ils vous obligerent de les relâcher. Je tire le rideau ſur un ſouvenir ſi déſagréable pour vous, & ſi honteux à leur mémoire. Si l'on en eût cru la Reine, elle n'y auroit jamais conſenti, & elle ſoutenoit que c'étoit donner une atteinte

à votre autorité, ce qui étoit d'une conſéquence terrible. Je crois qu'elle avoit raiſon ; & en effet, cette condeſcendance ne ſervit qu'à augmenter l'audace des mutins, de ſorte qu'ils ne furent pas long-tems ſans faire de nouvelles demandes. Quoi qu'il en ſoit, cela n'empêcha pas que l'Empereur ne conclût la Paix avec V. M. qui après avoir gagné la Bataille de Sommerhauſen, l'avoit réduit dans un tel état lui & ceux qui avoient pris les armes en ſa faveur, qu'ils étoient perdus ſans cela.

Vous y eutes le ſoin des intérêts de vos Alliés, que les Eſpagnols avoient tâché de déſunir d'avec vous par leurs intrigues. Mais ce qui eſt de plus beau & de plus remarquable, c'eſt que vous vous y montrâtes le Protecteur de la Religion Catholique, quoique tous vos Alliés fuſſent Proteſtans, & que cela fût capable de vous brouiller avec eux. L'Empereur au contraire, n'y eut ſoin que de ſes intérêts, & oublia entiérement ceux de la Religion, dont néanmoins il avoit fait parade pluſieurs fois pendant le cours de la guerre. Mais il y a bien de la différence entre les effets

& les paroles ; ce qui nous apprend que pour ne point ſe tromper, il vaut bien mieux s'en rapporter à l'un qu'à l'autre.

Ce Traité dans lequel V. M. ſe montra plus ferme pour l'intérêt de ſes Alliés que pour les ſiens, qui acquit l'amitié de tous les Princes de l'Empire, qui commencerent à le regarder comme leur Protecteur. Ils n'eurent plus de crainte que l'Empereur étouffât leur liberté, ni qu'il revînt des Princes, qui à l'exemple de Charles-Quint, entrepriſſent de les aſſujettir. Que le Marquis de Louvois a eu tort de troubler une harmonie ſi néceſſaire aux uns & aux autres ! & au moyen de laquelle l'Empereur ne pouvoit jamais concevoir que des eſpérances inutiles. L'on peut dire même qu'il faut que l'imprudence de ce Miniſtre ait été bien loin, puiſque nonobſtant les juſtes ombrages que tout l'Empire doit concevoir de la puiſſance de S. M. I. il en a ſi fort maltraité tous les Membres, qu'ils ſont tous prêts à ſe réunir contre V. M. Beaucoup de politiques s'en étonnent néanmoins, & prétendent qu'ayant bien plus à craindre de ſon côté que du vôtre, ils prennent le méchant parti,

mais pour être de leur ſentiment, il faudroit que l'on ne ſçût pas ce que votre Miniſtre exige d'eux à toute heure : il ne leur parle plus que le bâton à la main ; & comme des Souverains ne ſont pas accoutumés à être traités de la ſorte, ils croyent que s'ils ont des fers à éviter, ce ſont ceux qu'on leur préſente d'une main ſi rude.

V. M. porta encore la guerre en Italie, nonobſtant les grandes affaires qu'elle avoit dans le cours de ſon Etat : mais les Eſpagnols ayant fait priſonnier le Duc de Guiſe, & pacifié les troubles de Naples, ils firent lever le ſiége au Duc de Modene qui avoit aſſiégé Crémone, après être entré dans les intérêts de V. M. Cependant ils manquerent une entrepriſe qu'ils avoient ſur Marſeille, où ils prétendoient brûler vos Vaiſſeaux qui étoient dans le Port, & ſe ſaiſir de la Ville, où ils avoient pluſieurs Bourgeois qui étoient d'intelligence avec eux. V. M. à qui cela étoit de la derniere conſéquence, fit punir les plus coupables, & pardonna aux autres, afin que par ſa bonté on fût induit à ne pas manquer à l'obéïſſance qu'on lui devoit. Mais les attentats

tats continuels du Parlement, étant d'un méchant exemple pour ceux qui avoient méchante volonté, l'on perdit en beaucoup d'endroits le reſpect qu'on lui devoit. Cela fit même que les Hollandois, que V. M. à l'exemple du Roi votre Pere, & d'Henri IV. de glorieuſe mémoire, avoit ſécourus contre les Eſpagnols, s'accommoderent avec eux.

V. M. nonobſtant tout cela, ſoutint encore la guerre en Catalogne avec beaucoup de réputation : vous y fites lever le ſiége de Filix que les ennemis avoient formé, & vous vous rendîtes maître de Tortoſe, en préſence d'une Armée ennemie commandée par Mello, qui étoit paſſé de Flandres en ce païs-là. Votre gloire qui auroit été au plus haut point ſans la Rébellion de vos Sujets, s'accrut encore merveilleuſement par la victoire que remporta dans la Méditeranée votre Armée Navale, quoiqu'elle fût beaucoup inférieure à celle des Ennemis : car elle n'étoit que de vingt-neuf Vaiſſeaux, au lieu qu'ils en avoient quarante-deux. Cependant cette inégalité n'empêcha pas que vous n'en coulaſſiez

coulaſſiez trois à fond, & ſi la nuit ne fût point ſurvenue, il étoit à craindre pour eux qu'ils n'en perdiſſent davantage.

Tant de grandes affaires ſuffiſoient pour occuper votre eſprit, mais comme il eſt toujours tendu au bien de votre Etat, vous le portâtes encore à ce qui ſe paſſoit en Pologne, où le bruit de votre nom ſurmonta les brigues des Eſpagnols, qui y vouloient faire élire un Roi qui fût dans leurs intérêts. Ils en eurent cependant le démenti, & Caſimir, qui étoit frere du défunt, fut préféré à celui qu'ils propoſoient, dont il eut toute l'obligation à V. M.

CHAPITRE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la guerre de Paris juſqu'à la Paix des Pirénées.

LEs entrepriſes du Parlement augmentant tous les jours nonobſtant les ſoins continuels que V. M. apportoit pour les réprimer, il y auroit eu de la foibleſſe à les diſſimuler

muler davantage, ce qui vous fit reſoudre à l'en punir. Vous ſortîtes donc de votre Ville de Paris, qui trempoit dans la rébellion, & vous étant retiré à S. Germain en Laye, vous la fites bloquer par votre Armée de Flandres, commandée par le Prince de Condé. Cette punition devoit faire rentrer les mutins dans le devoir, mais leur audace étoit ſi grande auſſi-bien que leur déſobéiſſance, qu'après avoir excité les autres Villes du Royaume à prendre leur parti, ils ſe fierent ſur leurs propres forces pour réſiſter à V. M. Il n'y eut point juſques au Coadjuteur, qui oubliant ſon caractere, leva un Regiment contre vous. Le Duc de Beaufort qui s'étoit ſauvé de priſon, fut pareillement un de vos plus cruels ennemis. Le Prince de Conti, frere du Prince de Condé, prit auſſi les Armes contre V. M. La Ducheſſe de Longueville, ſa ſœur, avec le Duc ſon mari, ſe rangea de même du parti du Parlement, & y attira avec elle, par ſa beauté, le Prince de Marſillac, qui en étoit bien plus épris que du deſir de ſignaler ſa déſobéïſſance. Mais cette paſſion qui aveugle à un point qu'on ne ſe connoît pas

ſoi-même, lui fit oublier le reſpect qu'il avoit toujours eu pour V. M. & dont il devoit être encore mieux inſtruit que les autres, parce qu'il avoit infiniment d'eſprit.

Ce ne fut pas le ſeul mal que l'amour fit à V. M. la jalouſie que ce Prince de Marſillac avoit contre le mari de cette Princeſſe, jointe à la crainte qu'il ne vînt à découvrir ſon amour, fit qu'il ne lui donna point de repos qu'il ne fût paſſé en Normandie, où il fit révolter cette Province, dont il étoit Gouverneur. Voilà comment cette paſſion joue des reſſorts qu'on attribue ſouvent à l'ambition, faute d'aller juſques à la ſource; mais elle eſt bien dangereuſe, & en même tems bien blâmable; quand elle nous fait ainſi manquer à ce que nous devons à notre maître, à qui nous ſommes liés ſi étroitement, que nous ne ſçaurions lui être infidéles ſans l'être en même tems à Dieu.

Le blocus de Paris ne fit pas tout l'effet que V. M. prétendoit; & quoique cette grande Ville ſouffrît extraordinairement, le Parlement l'entretint dans une ſi grande averſion de votre

votre Miniſtre, qu'elle oſa vous demander ſon éloignement pour mettre les armes bas. Cette propoſition inſolente fut accompagnée d'autres de même nature; mais comme la réſolution de ces mutins ne répondoit pas aux eſpérances qu'ils avoient conçues de faire la loi à V. M. ils eurent recours aux ennemis de l'Etat pour leur procurer du pain, dont ils manquoient. Car vos Troupes ſerroient la Ville de ſi près, qu'il y valoit un prix exceſſif, de ſorte que ſans un promt ſecours, ils alloient tomber dans une étrange néceſſité.

V. M. ne put apprendre ces marques terribles de leur rebellion, ſans en être touchée ſenſiblement; & comme il lui étoit d'une grande conſéquence dans la conjoncture fâcheuſe où elle étoit de ne pas laiſſer entrer les ennemis dans le cœur de ſon Etat, elle fit une démarche qui fit rentrer le Parlement en lui-même. Elle lui envoya un Heraut d'Armes pour lui faire quelques propoſitions, ſur quoi s'étant aſſemblé; il crut réparer en quelque façon, ce qu'il avoit fait, en renvoyant ce Heraut ſans l'écouter. Mais il aſſura

en

en même tems V. M. que l'audience qu'il lui avoit réfuſée, ne venoit que du profond reſpect qu'il avoit pour Elle, parce qu'il ne lui appartenoit pas de recevoir un tel perſonnage qui ne s'envoyoit jamais qu'aux Souverains.

Ce retour, à ſon devoir, donna matiere à V. M. de l'exhorter à mieux faire à l'avenir qu'il n'avoit fait par le paſſé, & la conjoncture voulant que vous diſſimulaſſiez les attentats énormes qu'il avoit faits à votre autorité, vous lui accordâtes une amniſtie, & à ceux qui avoient ſuivi ſon parti.

Les ennemis ne manquerent pas de profiter de ces déſordres. Le Duc de Lorraine, que le Roi votre pere avoit chaſſé de ſon Païs, pour avoir manqué par pluſieurs fois aux promeſſes qu'il lui avoit faites, y rentra avec une Armée, & ſe rendit maître de quantité de Villages. Il étoit même comme aſſuré de réprendre Nanci, dont le Marquis de la Ferté avoit diverti les vivres par ſon avarice. Mais ce Marquis qui vit qu'il y alloit de ſa tête, y revint promptement, & y fit porter toute la récolte qui ſe fit aux environs. Il remedia par ce moyen au mal dont il avoit

avoit penſé être cauſe; ſur quoi V. M. auſſi-bien que tous les autres Monarques ont à réflechir, que quand un ſujet préfere ainſi ſon intérêt particulier au leur, il eſt non-ſeulement indigne des graces qu'ils auroient envie de lui faire; mais qu'ils ſont reſponſables encore des maux qui en arrivent à leurs Peuples. Car il eſt aiſé de voir combien ils ſouffrent de l'autorité des gens de cette nature, qui en ruinent cent mille pour s'enrichir. Cependant la conjoncture ne permit pas à V. M. d'y apporter tout l'ordre qu'Elle auroit fait dans un autre tems. Outre que ce Marquis ſe conduiſit ſi ſagement dans quelques entrepriſes, que ſa prudence & ſon courage firent oublier en quelque façon ſon avarice.

Ces entrepriſes du Parlement ne ceſſerent pas, quoique V. M. eût eu la bonté de lui pardonner. Cependant elles ne furent pas ſi loin que celles du Parlement d'Angleterre, qui eut la félonnie de faire couper la tête à ſon Roi. On ne vit jamais V. M. ſi en colere que quand Elle apprit cette nouvelle. Mais les grandes affaires qu'Elle avoit, l'empêcherent de punir un ſi noir

noir attentat ; Elle ſe trouva aſſez embaraſſée à réſiſter à l'Archiduc qui reprit Ypres & S. Venant, pendant que le Comte d'Harcourt fut aſſiéger Cambrai ; mais cette entrepriſe ne lui réuſſit pas, & ayant été obligé de lever le ſiége, il attaqua Condé, qu'il prit par compoſition. Maubeuge lui ouvrit ſes portes enſuite ; de ſorte que les ennemis n'auroient pas eu trop de quoi ſe vanter, s'ils n'euſſent mieux fait leurs affaires en Catalogne.

L'éloignement de cette Province où V. M. ne pouvoit envoyer des Troupes qu'à grands frais, ne lui ayant pas permis de remplacer celles qui y étoient péries l'année précédente, les ennemis s'emparerent de Conſtantin, de Salo & de Sirges ; mais le Comte de Marcin rompit leurs meſures touchant Barcelonne, dont ils prétendoient ſe ſaiſir pareillement. En Italie vos affaires reçurent auſſi un échec conſidérable ; le Duc de Modene qui avoit peur que la guerre de Paris ne vous mît hors d'état de lui donner le ſecours dont il avoit beſoin, abandonna votre parti, dont s'enſuivit la perte de pluſieurs poſtes importans, qui avoient coûté beaucoup

coup de peine & beaucoup de monde.

Mais il étoit plus important à V. M. de rétablir le calme dans ſon Royaume, que de conſerver des conquêtes ſi éloignées. C'eſt pourquoi après avoir reduit la Ville de Paris à ſon obéïſſance, & pourvu ſuffiſament la Frontiere de Picardie que les ennemis menaçoient, tout ſon but ne fut que de ſoumettre la Provence & la Guyenne, où il s'étoit élevé des ſéditions à l'exemple de la Capitale de votre Royaume. V. M. en vint à bout heureuſement ; & comme Elle avoit eu le bonheur de détourner un orage qui ſe formoit ſur la Frontiere d'Allemagne, où le Vicomte de Turenne à la ſuſcitation de ſon frere, tâchoit de débaucher les Troupes qu'il commandoit, votre Etat auroit repris ſon premier luſtre, ſi le Prince de Condé n'eût mis à ſi haut prix les ſervices qu'il avoit rendus à V. M. qu'il vous fut impoſſible de le ſatisfaire.

Son ambition ne lui permit pas de ſouffrir ſans murmure le refus qui lui avoit été fait de quelques graces. Il en arracha d'autres pour ſes parens, qui avoient pourtant porté les Armes

contre

contre V. M. & qui en cette qualité, étoient plus dignes de punition que de récompenſe ; la prudence voulut que vous diſſimulaſſiez tous ces attentats, où il y avoit du danger de s'oppoſer à cauſe du crédit que ſes grandes actions lui avoient acquis ſur les gens de Guerre. L'intelligence qu'il entretenoit d'ailleurs avec de certaines gens à qui l'on avoit donné le nom de Frondeurs, parce qu'ils ſe déclaroient en tout & par tout contre V. M. vous fit marcher bride en main dans le juſte reſſentiment qui vous animoit contre lui ; mais votre Miniſtre ayant trouvé le moyen de ſemer la déſunion parmi eux, par un tour d'Italien, & qui ne pouvoit être pardonnable que parce qu'il aſſuroit la liberté de votre Etat, vous vous réſolutes de faire arrêter ce Prince, ce qui fut exécuté avec beaucoup d'adreſſe.

Votre Miniſtre avoit ſi peur cependant que vous manquaſſiez votre coup, qu'il ſe tint tout botté pour partir à l'heure même ; mais le ſuccès ayant répondu à ſes eſpérances, il ſe raſſura, de ſorte qu'il ne fut plus queſtion que d'empêcher les ſuites que pouvoit avoir un

un coup ſi hardi ; mais V. M. y pourvut en faiſant deux choſes tout-à-fait néceſſaires ; l'une de donner connoiſſance à vos Peuples des juſtes raiſons que vous aviez eues de le faire arrêter : l'autre de marcher vous-même où il paroiſſoit avoir plus d'amis, & où par conſequent il y avoit plus d'apparence de révolte.

Que la prudence, Sire, eſt une belle choſe ! on accuſoit déja V. M. de manquer de reconnoiſſance envers un Sujet qui lui avoit rendu de ſi grands ſervices : votre Miniſtre pareillement paſſoit pour un ingrat dans l'eſprit de tous vos Peuples, qui ſçavoient que ſans lui il ſe ſeroit mis difficilement à couvert de la haine des Pariſiens & du Parlement. Mais quand ils ſçurent que ſes ſervices avoient été recompenſés de la charge de Grand Maître de la Maiſon de V. M. des Gouvernemens de Bourgogne, de Berri & de Guienne, de la proprieté des Domaines de Clermont, Stenay & Jamets, du Pont de l'Arche & de Dieppe, qu'il avoit fait donner au Duc de Longueville ; de Danvilliers & du Gouvernement de Champagne pour le Prince de

de Conti, & d'une infinité d'autres graces, tant pour lui que pour ſes créatures, il n'y eut perſonne qui ne tournât la medaille, & qui ne dît hautement que s'il y avoit quelqu'un qui fût un ingrat, ce ne pouvoit être que le Prince de Condé.

Le voyage que vous fites premierement en Normandie, puis en Bourgogne & en Guienne, ſervit auſſi à pacifier ces Provinces, où les créatures de ce Prince, ſoutenues des amis du Prince de Conti & du Duc de Longueville, que vous aviez fait arrêter pareillement, tâchoient d'animer les Peuples contre V. M. vous ne jugeâtes pas à propos d'aller vous-même en Berri, où le danger ne paroiſſoit pas ſi grand, parce que cette Province eſt enclavée au milieu du Royaume, & qu'elle ne pouvoit pas recevoir des ſecours des Eſpagnols, qui ſe tenoient alerte ſur tant d'évenemens favorables pour eux; vous y envoyâtes le Comte de S. Agnan qui la contint dans l'obéïſſance qu'elle vous devoit, mais qui ne ſe trouva pas aſſez fort pour chaſſer le Marquis de Perſan de Montrond, place forte qui appartenoit au Prince de Condé. Qu'il

Qu'il eût été agréable à V. M. de pouvoir donner ordre auſſi facilement par tous les autres endroits où il y avoit à craindre. Mais le moyen, parmi tant d'affaires dont elle étoit accablée, & où un autre auroit ſuccombé? Le Vicomte de Turenne qui s'étoit retiré auprès de l'Archiduc, après avoir manqué ſon coup, vint à Stenai où l'amour qu'il prit pour la Ducheſſe de Longueville, ne l'empêcha pas de vouloir entrer dans le Royaume, à la tête d'une Armée qu'il leva de l'argent que lui prêta l'Archiduc, & des pierreries de ſa Maîtreſſe qu'il mit en gage chez les Juifs de Metz. Il prétendoit pendant ce tems de déſordre & de confuſion, trouver moyen de rentrer dans Sedan, que le Duc de Bouillon ſon Frere avoit donné au feu Roi pour ſauver ſa vie, qui étoit en grand danger, à cauſe qu'il étoit entré dans le Traité de Madrid. Il s'approcha donc de cette Place, où il eſpéroit que le ſouvenir de ſes Ancêtres lui feroit trouver des amis. Mais chacun ſe contint dans le devoir, & comme elle étoit bien munie, & qu'il y avoit un brave homme qui y commandoit avec une bonne garniſon, il

fut obligé de tourner ſes armes d'un autre côté.

S'il eſt permis de faire quelques réflexions ſur ſon attente, & il me ſemble qu'elle étoit bien mal fondée, ou du moins que les Habitans de cette Ville euſſent pris un méchant parti, de préférer la domination de ſa Maiſon à celle de V. M. En effet, c'eſt un malheur pour des Peuples d'obéir à des petits Princes, qui n'étant pas en état, par leurs propres forces, d'aſſurer leur fortune, ſont dans une continuelle obligation d'avoir recours à celles d'autrui. Par ce moyen, ceux qui leur ſont ſoumis ſe trouvent expoſés ſans interruption aux malheurs de la guerre, de ſorte qu'ils ſemblent n'être faits que pour être en proie aux uns & aux autres, mais on ne craint rien quand on eſt ſous la domination d'un grand Roi, & s'il s'éleve quelque orage, il ne tarde guére à le diſſiper.

Ce ne fut pas ſeulement votre Frontiere de Champagne qui ſe trouva menacée, celle de Picardie le fut pareillement; les Eſpagnols y parurent avec une Armée, & s'étant rendus Maîtres du Catelet & de la Chapelle, ils tenterent

terent Guiſe, où ils jugerent à propos de ne pas perdre de tems, parce qu'ils vouloient ſe joindre à l'Archiduc & au Vicomte de Turenne qui étoient entrés en Champagne. Le Vicomte de Turenne, qui ſçavoit déja prendre le meilleur parti, s'avança juſqu'à la Ferté-Milon, dans le deſſein de venir tirer le Prince de Condé qui étoit à Vincennes. Mais V. M. ayant rompu ſes meſures en le faiſant transférer à Marcouſſi, & de-là au Havre de Grace, il fut obligé d'aller rejoindre l'Archiduc qui s'étoit emparé de Rhetel & de quelques autres Places.

La Champagne qui gémiſſoit ſous la tyrannie des Eſpagnols, qui y mettoient tout à feu & à ſang, prit les Armes & groſſit l'Armée du Maréchal du Pleſſis, que V. M. avoit envoyé pour prendre garde à cette Frontiere. Il crut avec ce ſecours pouvoir reprendre Rethel, & y ayant mis le ſiége, l'Archiduc entreprit de le lui faire lever. C'étoit un coup de partie pour Votre Majeſté, à qui la défaite de votre Armée étoit d'une étrange ſuite. Néanmoins comme il vous étoit impoſſible de voir plus longtems les Ennemis dans le cœur de votre

État, vous envoyâtes le Cardinal Mazarin vers ce Maréchal, pour, ſur la connoiſſance qu'il auroit lui-même de vos forces, ordonner la bataille ou la retraite. La crainte qui lui étoit naturelle, lorſqu'il y avoit quelque péril, fit opiner d'abord qu'il ne falloit rien hazarder, mais le Maréchal du Pleſſis lui faiſant voir la conſéquence qu'il y auroit de donner cette marque de foibleſſe le combat fut réſolu dans le Conſeil de Guerre où ce Miniſtre ſe trouva.

Ainſi le Maréchal du Pleſſis ayant levé le ſiége de Rhetel, marcha aux Ennemis, qui venoient de groſſir leurs Troupes de celles du Duc de Lorraine. Le combat fut rude & opiniâtre de part & d'autre. Cependant Dieu vous en donna une victoire ſi entiere, que le Vicomte de Turenne fut obligé de s'enfuir lui dix-ſeptiéme, ſe trouvant abandonné de toutes ſes Troupes; car l'Archiduc avoit ployé bagage des premiers, & l'avoit laiſſé ſeul pour démêler cette fuſée. Peu s'en fallut qu'il ne fût pris dans la longue retraite qu'il avoit à faire, & où il fut pourſuivi vivement, mais ayant deffendu ſa vie & ſa liberté aux dépens de ceux qui l'attaquoient,

l'attaquoient, il ſe ſauva à Bar-le-Duc, où on crut en le voyant arriver, qu'il étoit percé de pluſieurs coups, tant il étoit couvert de ſang. Mais il ſe trouva que c'étoit celui de vos fidéles Sujets qui avoit rejailli ſur lui.

V. M. apprit cette victoire avec une joye indicible; & ayant envoyé le bâton de Maréchal de France aux Marquis d'Aumont, d'Hocquincourt & de la Ferté, qui s'étoient extrêmement diſtingués dans cette journée, ce fut dequoi exciter les autres à ſuivre leur exemple. Car il n'y a rien qui anime plus votre Nobleſſe que les honneurs que vous lui donnez, & les François ſont faits d'une maniere, qu'ils ſacrifieroient mille vies, s'ils en avoient autant, pour le ſervice de leur Roi, quand ils en ont une belle parole, ou qu'il les éleve à quelque dignité.

C'eſt auſſi pourquoi V. M. eſt ſi aimée de ſes Sujets, Elle qui a le ſecret, même en refuſant, de faire qu'on lui eſt obligé de la maniere qu'elle refuſe. Car il faut qu'un Prince n'ait pas le don ſeulement de ſe faire craindre, mais encore celui de ſe faire aimer. En effet, la crainte ſans amour dégénere

bien-tôt en défiance, étant capable de faire appréhender que celui qui doit être pere & maître tout enſemble, ne veuille devenir un Tyran ; & ce ſoupçon eſt ſi dangereux à imprimer, qu'il n'y a rien qu'un Roi ne doive faire pour ne le jamais donner à ſes Peuples.

Si le parti que M. le Prince de Condé avoit en France, cauſa ainſi du préjudice à V. M. ſur ſes Frontieres de Picardie & de Champagne, il lui en fit encore davantage en Italie, où il vous fut impoſſible de ſecourir Piombino & Portolongone, qui retomberent par ce moyen ſous la puiſſance des Eſpagnols. V. M. à qui la conſervation de la Catalogne étoit plus importante, y envoya le Duc de Mercœur, qui ſe ſaiſit du Comte de Marſin, créature de M. le Prince de Condé, & qui faiſoit tout ſon poſſible pour débaucher les Troupes que vous aviez en ce païs-là. Cette prévoyance ſauva Barcelonne, où les ennemis entretenoient quelque intelligence, ayant fort à cœur de recouvrer cette Place. Cependant comme le Duc de Mercœur n'étoit pas un grand Capitaine, & que d'un autre côté l'état de vos affaires ne vous avoit pas permis

permis de lui donner un grand ſecours, tout languit en ce païs-là, & votre réputation commença beaucoup à y décheoir.

On ne peut pas cependant imputer à V. M. le mauvais choix qu'il avoit fait de ce Général. C'étoit une intrigue de Cour qui vous avoit obligé à le préférer à beaucoup de Capitaines plus expérimentés. Mais comme votre Miniſtre s'étoit racommodé avec le Duc de Beaufort & qu'il étoit ſon aîné, il lui avoit fallu faire part des graces dont on étoit convenu par ce racommodement. Outre cela, le Cardinal Mazarin ſongeoit à lui faire épouſer une de ſes Niéces, & dans cette vue il aimoit bien mieux l'élever qu'un autre. V. M. étoit encore trop jeune pour s'appercevoir du préjudice qu'elle recevoit parlà, & combien il eſt dangereux qu'un Miniſtre préfére ainſi ſes intérêts à ceux de ſon Maître. Mais graces à Dieu nos yeux n'ont pas mis long-tems à s'ouvrir ſur un article auſſi délicat, & jamais Prince ne ſçut mieux que vous donner aux perſonnes les emplois qui leur conviennent.

Ce ne fut pas la ſeule faute que fit

le Cardinal Mazarin. L'envie qu'il avoit d'être ſeul tout puiſſant dans le Royaume, lui fit chercher à amuſer ceux dont il s'étoit ſervi pour perdre M. le Prince de Condé. L'Evêque de Langres, favori de M. le Duc d'Orleans votre Oncle, ſans la participation de qui ce Prince avoit été arrêté ne lui avoit pas pardonné depuis ce tems-là ; ainſi s'étant joint aux autres envieux de la fortune de ce Miniſtre, ils firent des brigues pour le perdre.

Le Parlement qui vouloit à toute force augmenter ſon autorité, & qui étoit perſuadé que le tems de votre minorité y étoit propre, y entra. Il ſe tint donc divers Conſeils là-deſſus, où il fut réſolu de demander à V. M. l'élargiſſement de M. le Prince de Condé & de Meſſieurs ſes Freres, avec l'expulſion du Cardinal Mazarin. Votre Majeſté s'y oppoſa avec une fermeté digne de ſon grand courage ; mais M. le Duc d'Orleans votre Oncle, s'étant mis à la tête de ceux qui vouloient la perte de ce Miniſtre, & tous les autres du Royaume ſe trouvant de même ſentiment, vous futes obligé de leur accorder par politique ce que vous ne pouLe

viez approuver dans votre cœur.

Le Cardinal Mazarin ſe voyant obligé de ſortir du Royaume, ſe voulut faire un mérite auprès de M. le Prince de Condé dè ſon élargiſſement. Il le fut trouver au Havre de Grace, & lui porta une lettre de cachet antidatée à celle que l'on avoit été obligé d'expédier pour le faire ſortir. M. le Prince qui avoit été inſtruit par Perraut, Intendant de ſa Maiſon (qui avoit eu permiſſion de l'aller voir, ſous prétexte du Teſtament de Madame ſa mere) des reſſorts qu'on faiſoit jouer pour le tirer de priſon, y attribua la civilité qu'il avoit de lui venir annoncer lui-même cette bonne nouvelle. Cependant quand il en auroit douté, il lui eût été impoſſible de n'en pas avoir du ſoupçon, à toutes les proteſtations qu'il lui fit d'amitié, & aux baſſeſſes dont il ſe ſervit en lui demandant la ſienne.

M. le Prince de Condé ne s'emporta nullement contre lui, ſoit qu'il le jugeât indigne de ſa colere, ou que la joie qu'il avoit de ſe voir en liberté, adoucît le reſſentiment qu'il avoit de ſa priſon. Le Cardinal Mazarin ſe retirachez l'Electeur de Cologne, pen-

dant que M. le Prince revint à Paris, où il fut reçu comme en triomphe, quoiqu'on eût fait des feux de joie par toute la Ville, lorſqu'il avoit été arrêté. Mais l'inconſtance des Peuples a toujours été telle, à moins qu'on ne ſçache les fixer par une eſtime dont on ne leur donne jamais lieu de ſe démentir. Mais du moment qu'on s'écarte, ou à droit ou à gauche, ils en reviennent auſſi-tôt à leur inclination. Or M. le Prince qui avoit été adoré de ce Peuple pendant qu'il avoit combattu avec tant de réputation contre les Ennemis de votre Etat, avoit perdu leurs bonnes graces, lorſqu'il avoit pris les armes contre lui. C'étoit néanmoins ne ſe pas rendre juſtice, ni ne la pas rendre pareillement à ce Prince : car il n'avoit fait qu'obéïr aux ordres de V. M. en le puniſſant de ſa félonnie, laquelle étoit ſi grande, qu'il ne devoit pas être traité autrement que les plus cruels de vos Ennemis.

Le Parlement donna divers Arrêts contre votre Miniſtre, ſans en conſulter en aucune façon V. M. Il fit vendre ſa Bibliothéque à l'encan, mit ſa tête à prix, & fit mille autres choſes ſemblables

bles que V. M. diſſimula prudemment, parce que ç'eût été une faute groſſiere de s'oppoſer à un torrent, qui n'étoit pas moins furieux que ceux que nous voyons tomber des montagnes avec tant de rapidité.

V. M. pardonna cependant au Vicomte de Turenne, qui ayant reconnu ſa faute, lui en vint demander pardon. M. le Prince de Condé ſe trouva tout-puiſſant après cela ; mais la bévue qu'avoit fait votre Miniſtre, en ne tenant pas parole à ceux qui avoient été de part avec lui pour le faire arrêter, ne lui étant pas un exemple aſſez puiſſant pour ne pas tomber dans la même faute, il commença à mépriſer ſes amis. Le Vicomte de Turenne fut un de ceux qui en firent le plutôt l'expérience ; car l'ayant prié de faire donner de bons quartiers d'hyver à quelques troupes qui étoient comme à lui, quoique V. M. les payât ; il n'eut aucun égard à ce qu'il lui demandoit ; il ſçut même qu'il le railloit ſur l'amour qu'il avoit pris pour ſa ſœur, & qu'il en faiſoit une gorge chaude avec ceux qui étoient le plus avant dans ſes bonnes graces. Il en fut piqué juſqu'au vif, de ſorte qu'il

vint trouver la Reine votre Mere, à qui il promit que rien au monde ne ſeroit capable de le faire retomber dans la faute qu'il avoit faite, qu'il feroit à l'avenir tout ce qu'il falloit faire pour en effacer le ſouvenir, & que Sa Majeſté pouvoit compter ſur ſa fidélité.

Il vous en dit tout autant, & obligea le Duc de Bouillon ſon Frere, de vous faire la même proteſtation. Cet exemple nous apprend combien la raillerie eſt dangereuſe, & à quoi elle porte un grand courage; mais cette réflexion eſt inutile à V. M. Elle n'a jamais dit mal de perſonne, & quand elle parle de ſes plus grands ennemis, ce n'eſt que par les beaux endroits par où elle les connoît. Il ne faut point non plus ſonger à médire devant elle, en quoi elle a fort grand raiſon; puiſque c'eſt preſque la même choſe de faire une médiſance ou de l'approuver.

M. le Prince de Condé fit encore une autre faute conſidérable. Il avoit promis au Duc de Beaufort, à la Ducheſſe de Chevreuſe, & au Coadjuteur, que pour ſureté, que leurs intérêts ſeroient les mêmes à l'avenir, le Prince de Conti épouſeroit la Fille de cette Princeſſe. Cette

Cette promeſſe qu'il avoit faite étant encore en priſon, n'ayant pas été jugée ſuffiſante à la Ducheſſe, parce qu'elle paroiſſoit forcée, elle le vint trouver & la lui remit. Mais il lui dit que quand il n'y auroit que la maniere honnête dont elle en uſoit, il prétendoit que la choſe s'exécutât. Il y étoit donc obligé doublement, mais comme ſon eſprit le portoit à ne dépendre de perſonne, il ne ſe ſouvint bien-tôt plus de cette obligation, ni même de faire la moindre civilité pour en ſortir honnêtement.

Cependant V. M. qui ne pouvoit approuver qu'on l'eût forcée de ſe défaire de ſon Miniſtre, mettoit tout en uſage pour le faire revenir adroitement, & ſans que cela cauſât aucuns troubles dans ſon Royaume. Mais l'averſion qu'on avoit pour lui, jointe aux Arrêts qu'on avoit donnés pour exclure tous les étrangers du Miniſtére, y auroit apporté de la difficulté ſans la méchante conduite de M. le Prince, qui augmenta plutôt que de diminuer. Etant preſſé par le Prince de Conti qui s'étoit enflammé pour Mademoiſelle de Chevreuſe de conſentir à ſon mariage, il lui dit qu'il n'en feroit

rien,

rien, & qu'il ne vouloit pas qu'il eût le reſte du Coadjuteur, du Marquis de Laigle & de Caumartin.

Ces trois hommes la voyoient ſouvent; & il n'en fallut pas davantage au Prince de Conti pour lui faire croire qu'il diſoit vrai. Il ſe retira à l'heure-même, faiſant violence ſur ſon amour, & diſant de bonne foi à tout le monde qu'il étoit bien obligé à M. ſon frere de l'avoir retiré du précipice où il s'alloit jetter. Ce diſcours étant rapporté à Madame de Chevreuſe, & à ceux qui devoient y prendre intérêt, fit plus d'effet pour le retour de votre Miniſtre, que tout ce que V. M. avoit pu faire, tant il eſt vrai que la fortune fournit des cas imprévus, & qui l'emportent ſur toute la prudence humaine. La Ducheſſe de Chevreuſe, dont la caballe étoit forte, offrit à V. M. d'employer ſes amis pour faciliter ſon retour. Cependant comme vous entriez dans votre quatorziéme année, vous futes déclaré Majeur, & vous allâtes vous-même au Parlement, pour y faire enregiſtrer la déclaration. Vous y portâtes en même-tems deux édits qui ſerviront de marques à la poſtérité de votre piété envers

envers Dieu, & de votre amour envers vos peuples. Le premier, fut contre les blaſphémateurs de ſon ſaint Nom; l'autre, contre les duels, que vous jurâtes de faire exécuter ſi réguliérement, qu'afin qu'on ne vous importunât point ſur ce ſujet, vous prites les Saints Evangiles à témoin, que vous ne vous rétracteriez jamais de votre ſerment.

Vous ne fîtes pas cependant en cela comme beaucoup de gens, à qui il ne faut que peu de jours pour leur faire perdre le ſouvenir de leurs promeſſes; car dix ou douze ans après, quelques perſonnes des plus qualifiées de votre Nobleſſe, ayant contrevenu à cet Edit, vous les auriez fait ſervir d'exemple aux autres, s'ils n'euſſent pris le parti de ſortir du Royaume. Mais ce qui eſt à remarquer davantage, c'eſt que le Pape vous pria pour eux, & qu'il voulut vous abſoudre de votre ſerment. Cependant la délicateſſe de votre conſcience ne vous permit pas de lui accorder ce qu'il vous demandoit, vous crutes que ſi l'on pouvoit ainſi trouver grace auprès de vous, ce ſeroit entretenir ce déſordre, que vous prétendiez arrêter de toutes vos forces, outre que

vous

vous ne vouliez pas qu'il fût dit, que la recommandation eût plus de pouvoir ſur vous que la juſtice.

V. M. qui ne pouvoit ſouffrir que ſes peuples lui fiſſent la loi touchant le retour du Cardinal Mazarin, ſe retira de Paris pour une ſeconde fois. M. le Duc d'Orleans votre oncle, que l'Evêque de Langres tournoit toujours à ſon gré, ne la voulut pas ſuivre, non plus que M. le Prince, à qui il prit à quelques jours de-là une terreur panique, qu'on le vouloit arrêter. Ainſi il ſortit de la Ville, & étant allé dans ſa maiſon de ſaint Maur, vous fites ce que vous putes pour le guérir de ſes ſoupçons; mais comme quand on ſe ſent coupable, on ne ſe croit jamais à l'abri de la punition, il tint la Campagne, & ſe retira bien-tôt à Montrond. Le Prince de Conti, le Prince de Marſillac & quelques autres, ſe cantonnerent en même-tems en Guyenne, & le Duc de la Rochefoucault ayant excité quelques troubles dans le Poitou, vous eutes à réduire ces deux Provinces, auſſi-bien que la Ville de Paris, qui ſe déclara ouvertement contre V. M.

Le prétexte de toutes ces révoltes, étoit

étoit que vous vouliez faire revenir le Cardinal Mazarin, au préjudice de la parole que vous aviez donnée. Cependant comme la plûpart des Chefs de ce parti étoient en parole avec vous de conſentir à ſon retour, moyennant de certaines graces, l'on ne put pas vous en faire accroire ſur ce ſujet, & vous vites bien que l'ambition avoit plus de part à leur déſobéïſſance, que la haine qu'ils avoient pour ce Miniſtre.

Il fut aiſé aux Eſpagnols de faire leurs affaires pendant ce tems-là; deſorte qu'ils reprirent la plus grande partie des Places que vous aviez conquiſes depuis que vous étiez monté ſur le Trône. Mais V. M. qui jugeoit que la conſervation de ſon Royaume lui étoit de plus grande conſéquence que tout le reſte, courut au plus preſſé, & fut elle-même en Poitou, après avoir ſoumis en perſonne le Berri, où le Prince de Condé avoit excité quelques troubles. Cependant elle le déclara Ennemi de ſon Etat, & perturbateur du repos public, auſſi-bien que tous ſes adhérens. Mais cela ne fit rentrer perſonne dans le devoir, & votre autorité étoit ſi fort mépriſée, que le Parlement fut

deux

deux mois entiers ſans en vouloir enregiſtrer la Déclaration, quoique ſes intérêts paruſſent différents de ceux de ce Prince avec qui il n'agiſſoit point de concert.

La plus forte caballe qui ſe rangea du parti de V. M. fut celle du Duc de Vendôme & du Coadjuteur. Mais il fallut que vous les achetaſſiez tous deux, & ce ne fut qu'en donnant à l'un la charge d'Amiral de France, & en promettant à l'autre votre nomination pour le Chapeau de Cardinal à la premiere promotion qui ſe feroit. Mais vous crutes que ces graces, toutes grandes qu'elles étoient, n'étoient rien en comparaiſon des ſervices qu'ils vous pouvoient rendre dans une conjoncture ſi délicate, ſur-tout à l'égard de Paris, qui ne ſe déclaroit point encore pour M. le Prince de Condé, & où ils avoient beaucoup d'amis.

Votre préſence en Poitou diſſipa la Rebellion qui s'y étoit élevée. La Ville Capitale de cette Province vous ouvrit ſes portes, & le Cardinal Mazarin vous y étant venu trouver avec quelques troupes qu'il avoit faites en Allemagne, vous fites lever le ſiége de Cognac que les

les Rebelles avoient entrepris. Vous les chaſsâtes encore de quelques poſtes qu'ils avoient occupés, & les recognâtes dans Bordeaux, que vous ne vous trouviez pas en état de réduire par la force; car M. le Prince de Condé qui y étoit venu lui-même, avoit réchauffé en ſa faveur les eſprits qui paroiſſoient diſpoſés à ſe ſoumettre à V. M.

Cependant Paris, qui vous tenoit plus au cœur que tout le reſte, voyant le retour du Cardinal Mazarin, entra ouvertement dans les intérêts du Prince de Condé. M. le Duc d'Orleans agit pareillement contre V. M. quoiqu'il lui eût fait dire pluſieurs fois qu'il ne lui devoit point être ſuſpect pour demeurer éloigné de la Cour. Mais comment s'en fût-il deffendu, lui qui avoit toute ſa vie écouté les méchans conſeils, & qui avoit toujours auprès de lui l'Evêque de Langres, qui étoit outré de voir que le Chapeau de Cardinal qui lui avoit été promis pluſieurs fois lui échappoit? Mademoiſelle de Montpenſier d'ailleurs qui avoit envie d'être mariée, ſe repaiſſant de l'eſpérance que M. le Prince lui donnoit qu'elle épouſeroit ſon Fils, parloit pour lui à M.

ſon

ſon Pere, ſans faire réflexion qu'elle auroit bien été la mere du Prince qu'il lui propoſoit.

Parmi tant d'Ennemis déclarés, il s'en fourra encore de ſecrets, dont V. M. ne ſe défioit pas, & qu'elle avoit lieu tout au contraire de mettre au nombre de ſes Sujets les plus affectionnés. Le Duc de Beaufort fut quelquetems de ce nombre, nonobſtant les graces que vous lui aviez faites, à lui & à ſa famille. Mais s'ennuyant de ſe ſervir de la peau du renard, il ſe revêtit de celle du lion, deſorte qu'il ſe mit en Campagne contre V. M. Le Coadjuteur ne ſe déclara pas ſi formellement, mais le chagrin qu'il avoit du retour du Cardinal Mazarin, l'éloignant de l'ambition qu'il avoit de remplir ſa place, il fit ſous main quantité de brigues pour le perdre, quoiqu'il fût perſuadé que cela vous étoit deſagréable. La jalouſie qui ſe mit entre le Duc de Beaufort & le Duc de Nemours, qui ſe trouvoient tous deux à commander conjointement une armée, donna lieu à V. M. de vous en approcher pour profiter de leur diviſion. Mais le Prince de Condé vous prévint en

en traverſant incognito toutes les Provinces qui étoient au-delà de la Loire, & en ſe rendant lui-même à la tête de cette armée, où ſa préſence devoit rétablir l'intelligence entre ces deux Princes, puiſque leur déſunion ne venoit que de l'ambition qu'ils avoient de commander à l'excluſion l'un de l'autre. V. M. fit ce qu'Elle put pour le ſurprendre dans une marche auſſi longue & où il avoit tant de Rivieres à paſſer. Elle en fit garder les gués & mit quantité de partis en campagne, qui étoit toute la précaution qu'elle pouvoit prendre. Mais comme il n'y en a point contre la mauvaiſe foi, Buſſy Rabutin lui donna paſſage, de ſorte qu'il arriva dans ſon armée, qui étoit alors auprès de Châtillon ſur Loire.

V. M. qui ne ſçut pas d'abord de quelle maniere il lui étoit échappé, crut réparer ce coup par un combat dont elle ſe promettoit l'avantage. Les deux Armées ſe joignirent près de Blêneau, où l'avant-garde de la vôtre, commandée par le Maréchal d'Hocquincourt, fût ſi maltraitée, que ſi le Vicomte de Turenne ne fut venu à ſon ſecours, V. M. qui étoit à Gergeau, couroit

couroit riſque d'être enlevée ; mais ſon expérience lui ayant fait mettre un défilé devant lui, il le défendit avec tant de valeur juſqu'à l'entrée de la nuit, que M. le Prince, qui ſe promettoit une entiere victoire, s'il le pouvoit paſſer, fut obligé de ſe contenter de l'avantage qu'il avoit remporté.

V. M. fut heureuſe que ce Prince eût alors la démangeaiſon de s'aller montrer à Paris, où il croyoit que ce nouveau rayon de gloire lui feroit recevoir une eſpece de triomphe. Il eſt vrai que l'ambition ne fut pas cauſe toute ſeule de ce voyage, & que l'amour y eut beaucoup de part ; car il avoit donné ſon cœur à la Ducheſſe de Châtillon, & l'envie qu'il eut de la voir, fit qu'il négligea les avantages qu'il eût pu tirer de ſa victoire. C'eſt une faute que font la plûpart des grands Princes, & c'eſt comme un miracle, s'ils peuvent ſurmonter leur paſſion. M. le Prince de Condé n'eſt pas le ſeul qui l'air faite, & V. M. ſçait auſſi-bien que moi, que depuis lui, il y a un Prince, dont la réputation eſt encore plus grande que la ſienne, qui eſt tombé dans

dans le même deffaut. Cependant on peut être amoureux & remplir ſon devoir ; car quoique cela ſoit difficile, il n'y a qu'à ſe mettre en tête que chacun a les yeux tournés ſur ce qu'on fait, & que rien n'échappe à leur pénétration. Or un Prince qui a un peu de ſoin de ſa gloire, ne veut pas donner une telle priſe ſur lui, & il aime mieux ſe vaincre pour un tems, que de mettre la moindre tâche à ſa réputation. D'ailleurs, une occaſion manquée ne ſe recouvre pas aiſément, d'où il faut conclure que quand on peut faire une choſe dans le moment, il ne faut jamais la remettre au lendemain.

L'abſence du Prince de Condé donna lieu à V. M. de rétablir ſon armée à ſon aiſe, tellement qu'à quelque-tems de-là, elle ſe trouva en état de ſe faire craindre. M. le Duc d'Orleans votre Oncle, qui s'étoit tout-à-fait déclaré contre vous, craignant d'en être accablé, eut recours au Duc de Lorraine ſon beau Frere, pour lui donner du ſecours, & les Eſpagnols à qui il louoit ſes Troupes tous les ans, y ayant conſenti, il entra en France, & prit le chemin d'Eſtampes que le Vicomte de Turenne

renne avoit aſſiégé. La Place ne valoit rien d'elle-même, mais comme elle étoit deffendue par une bonne garniſon, elle tint plus long-tems qu'on ne croyoit. Ainſi le Duc de Lorraine pouvoit arriver aſſez à tems pour la ſecourir, dont Votre Majeſté fut en inquiétude. Cependant il ne ſe démentit point en cette occaſion de ſon humeur ordinaire, & étant plus accoutumé à piller qu'à combattre, il marcha à ſi petites journées que la Place ſe trouva priſe avant que d'arriver en préſence.

Le Vicomte de Turenne marcha contre lui pour l'y obliger en dépit qu'il en eût, ce qui lui fit prendre le parti de repaſſer la Seine. Il fut camper à Villeneuve ſaint Georges, où on ne pouvoit le forcer au combat, ſans un grand déſavantage. Il ravagea cependant toute la Brie, auſſi-bien que le plat Païs, qui eſt aux environs de Paris. Cela lui attira l'exécration des Pariſiens, qui ſe flattoient qu'il n'étoit pas venu pour les piller, mais bien pour les ſecourir. Cependant toutes les plaintes qu'ils en faiſoient leur étant inutiles, V. M. qui y étoit auſſi intéreſſée qu'eux, puiſqu'on ne pouvoit les ruiner

ner qu'elle ne s'en reſſentît en même tems, tâcha de le gagner afin qu'il ceſſât ſes brigandages. Il y avoit apparence qu'elle y réuſſiroit, puiſqu'elle avoit dequoi le tenter, elle qui tenoit ſon Pays, & qui offroit de le lui reſtituer à des conditions raiſonnables. Mais il aima mieux prendre de l'argent comptant que des offres ſi avantageuſes pour lui, & V. M. lui ayant accordé un ſauf-conduit, il ſortit du Royaume au grand étonnement de ceux qui l'avoient appellé. V. M. en fut auſſi extrêmement ſurpriſe, elle qui ne croyoit pas qu'un Prince de ſa naiſſance fût capable d'agir ainſi par un vil intérêt. Mais l'amitié qu'il avoit conçue pour les enfans qu'il avoit de la Princeſſe de Cantecroix lui ôtoit tout autre deſir que celui d'amaſſer de l'argent, & comme il ne pouvoit les appeller à la ſucceſſion de la Lorraine par deux raiſons, l'une que ce Pays ne lui appartenoit pas de ſon chef, mais de celui de ſa Femme; l'autre qu'il les avoit eus pendant ſon mariage, & qu'en cette qualité ils étoient incapables de lui ſuccéder, il vouloit leur donner de la main à la main de-

quoi les conſoler de ne pouvoir faire davantage pour eux.

Le Roi d'Angleterre, Fils infortuné d'un Pere encore plus malheureux, & qui étoit venu chercher retraite & du ſecours auprès de V. M. la ſervit parfaitement bien dans ce traité, qui l'inquiéta beaucoup juſqu'à ce qu'il fut fait ; car ſi le Duc de Lorraine eût voulu, il auroit donné de la peine au Vicomte de Turenne, que vous crûtes en grand danger pendant quelque tems, parce qu'il s'étoit approché trop près de lui. Cependant il ſe tira d'affaire heureuſement par une conduite fort adroite, & qui lui acquit beaucoup de gloire parmi les ennemis auſſi-bien que parmi les ſiens.

V. M. étant venue à bout d'une affaire ſi délicate ne donna point de relâche aux Rébelles, & vous trouvant vous-même dans votre armée, vous l'encourageâtes ſi bien que le Prince de Condé ſe vit à la veille de tomber, lui & ſes troupes, entre vos mains. Car vous les pourſuivîtes ſi vivement, qu'il fut obligé de s'emparer du Pont de S. Cloud, par le moyen duquel il crut éviter le combat. Mais V.

V. M. ayant fait faire un pont ſur la Seine, comme il ſe vit à la veille d'être pris en tête & en queue, il ſe rapprocha de Paris qu'il côtoya pour tâcher de gagner Charenton. Le Vicomte de Turenne qui l'obſervoit ſe mit à ſes trouſſes, & commença à charger ſon arriere-garde aux environs de la porte du Temple & de la porte Saint Martin. Cela l'obligea de preſſer ſa marche, & étant arrivé à la hauteur du Fauxbourg S. Antoine, il ſe ſervit de quelques retranchemens que le haſard lui offroit, & qui avoient été faits pour ſe défendre du brigandage des troupes du Duc de Lorraine.

Il y logea ſon Infanterie avec plus d'ordre que la brieveté du tems ne ſembloit lui permettre, & retirant ſa Cavalerie au-dedans, il envoya le Duc de Beaufort dans la Ville, pour tâcher de donner retraite à ſes bagages, & de la faire déclarer entiérement pour lui. Mais la crainte que les Pariſiens avoient d'être pillés, fit qu'ils fermerent les portes où ils mirent bonne garde. Le Prince de Condé voyant cela, rangea ſes bagages le long du foſſé, & fit percer les maiſons

par où il voyoit que vos troupes s'avançoient.

V. M. ſe poſta au Ménil-montant pour voir cette attaque qui eût fait plaiſir à ſon grand cœur, ſi elle eût eu à combattre contre ſes ennemis, & non pas contre ſes ſujets. Elle fut vigoureuſe, & vos troupes ayant forcé les retranchemens, le Vicomte de Turenne fit avancer ſon canon à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui le Thrône, à cauſe qu'on y en éleva un pour recevoir V. M. lorſqu'elle fit ſon entrée dans cette Ville après ſon mariage. Le Prince de Condé fit tout ce qu'il put pour ſoutenir les efforts de vos gens, qui animés de votre préſence firent des merveilles; mais Dieu qui ne vouloit pas permettre que la rébellion durât plus longtems vous fit remporter la victoire par-tout. Ainſi le Prince de Condé étoit perdu ſans reſſource, ſi Paris ne lui eût ouvert ſes portes. Il y ſauva ſes troupes, qui étoient effrayées de la vigueur des vôtres, & à qui le méchant parti qu'elles tenoient ôtoit plus de la moitié de leurs forces. Mademoiſelle de Montpenſier lui rendit ce ſervice, & elle fit encore tirer

le canon ſur la perſonne de V. M. & ſur celle de votre Miniſtre qui s'étoit rangé auprès de vous.

Cette victoire étourdit étrangement les Pariſiens, auſſi-bien que tous ceux qui tenoient le parti de M. le Prince de Condé, & comme V. M. avoit dans cette grande Ville des ſujets fideles qui remontroient aux autres combien ils avoient tort de s'éloigner de leur devoir, la plûpart balancerent avant que d'accorder à ce Prince le ſecours dont il avoit beſoin dans ſa néceſſité. Cela donna lieu à une aſſemblée qui fut tenue à deux jours de-là à l'Hôtel-de-Ville, où ſe trouva un grand nombre de perſonnes qui repréſentoient en quelque façon les Etats Généraux dont on avoit demandé la convocation à V. M. & qu'Elle avoit été obligée de promettre à cauſe des importunités qu'on lui faiſoit. Mais comme vous y aviez vos créatures, & que le Prince de Condé y avoit les ſiennes, & qu'on y étoit en diſpute ſur les réſolutions qu'on y prendroit, des mutins forcérent les portes, & firent main baſſe ſur quelques Députés. Le fils unique d'un Conſeiller de la Grand'Chambre,

qualité fort conſidérable en ce tems-là, y fut tué avec quelques autres, & ce meurtre ayant engendré une grande confuſion, ceux qui tenoient le parti de V. M. mirent du papier ſur leurs chapeaux pour s'entre-reconnoître : les autres mirent de la paille, & cette marque paſſa juſqu'à votre Cour, où les plus grands Seigneurs s'y aſſujettirent comme les autres. Dans Paris ceux qui avoient mis de la paille y furent bien-tôt les plus forts, & ayant chaſſé ceux qui avoient mis du papier, le Maréchal de l'Hôpital Gouverneur de la Ville qui étoit dans vos intérêts, eut bien de la peine à ſe ſauver. On croit, & beaucoup de gens ſont de ce ſentiment, que ce fut M. le Prince qui excita cette ſédition, qu'il tâcha de faire retomber ſur le Cardinal Mazarin, afin de le rendre plus odieux ; mais ſoit qu'on en découvrît la vérité, ou que l'on commençât à ſe laſſer d'être déſobéïſſant à ſon maître, chacun ne ſongea plus qu'à faire ſa paix avec V. M. Le Duc d'Orleans vous fit faire des propoſitions auſſi-bien que le Parlement, mais vous les trouvâtes ſi hautaines & ſi peu conformes au reſpect

pect qui vous étoit dû, que bien loin de les écouter, vous en fûtes ſi indigné contre cette Compagnie que vous la transférâtes à Pontoiſe.

Cette action de vigueur, accompagnée de pluſieurs autres de même nature, acheva d'étonner les mutins. Le Prince de Condé tâcha néanmoins de réchauffer ſon parti qu'il voyoit prêt à l'abandonner ; mais le Parlement étant ſur le point de lui tourner le dos, auſſi-bien que M. le Duc d'Orleans votre Oncle, il ſe jetta entre les bras des Eſpagnols. V. M. profita prudemment de cette conjoncture, & afin de réunir tous les eſprits, elle feignit d'éloigner une ſeconde fois le Cardinal Mazarin, que pluſieurs prenoient pour prétexte de leur Rébellion. Ainſi n'ayant plus de manteau dequoi ſe couvrir, ils conſentirent de rentrer dans leur devoir, moyennant que V. M. leur accordât une amniſtie. Vous ne jugeâtes pas à propos de la leur refuſer, & M. le Duc d'Orleans s'étant retiré à Blois, Ville de ſon appanage, il ne tint plus qu'à V. M. de retourner dans la Ville Capitale de ſon Royaume.

Elle en fut conjurée par ſon Parle-

ment, & au nom du Clergé, par le Coadjuteur qui avoit été fait Cardinal ſuivant la parole qui lui en avoit été donnée, & qui vint exprès vous trouver à Compiegne. V. M. tint conſeil ſi elle ne devoit point le faire arrêter pour le punir de la mauvaiſe foi qu'il avoit eue au préjudice des promeſſes qu'il vous avoit faites. Mais on jugea qu'il étoit bon d'affermir auparavant votre autorité, & qu'après cela vous ſeriez plus en état d'entreprendre ce que bon vous ſembleroit. En effet, il eſt de la prudence de laiſſer mûrir les choſes, & de les entreprendre à contretems, c'eſt le moyen de tout gâter.

On accuſe M. le Prince qui pouvoit encore trouver grace auprès de V. M. s'il s'y fût pris de la bonne maniere, de ne l'avoir pas fait, parce qu'il s'étoit mis en tête de ſuivre l'exemple du Duc de Lorraine, qui pilloit tout & ravageoit tout ſans diſtinction d'amis ou d'ennemis. Mais il n'y a guère d'apparence de le croire, & un Prince de ſa naiſſance & d'un grand cœur comme lui, ne pouvoit pas avoir des ſentimens ſi indignes de l'un & de l'autre; il ravagea néanmoins en s'en allant la fron-

frontiére de Champagne, où après s'être emparé de Rhétel & de Sainte-Menéhoud, il ſe retira à Namur.

Il eut là quelque pourparler avec un Miniſtre de l'Archiduc, qui devant que de le laiſſer venir à Bruxelles, voulut ſçavoir s'il ne prétendoit point lui donner la main. Cette propoſition lui fit connoître à quels dégoûts il s'expoſoit par ſa déſobéïſſance. Cependant ſon courage ne lui permettant pas d'héſiter ſur la réponſe qu'il avoit à faire, il fit dire à l'Archiduc, que l'honneur qu'il avoit d'être premier Prince du Sang de France lui apprenoit trop ſon devoir pour y jamais manquer, qu'ainſi il prétendoit paſſer devant lui, ſi ce n'eſt qu'il repréſentoit dans les Pays-Bas Sa Majeſté Catholique : qu'en cette qualité il lui donneroit la main quand il iroit chez lui, mais que quand il le viendroit voir à ſon tour, il prétendoit que ce fût la même choſe. L'Archiduc ne s'accommoda pas d'une réponſe ſi fiere, & croyant qu'après ce qu'il avoit fait, il n'y avoit plus de retour en France pour lui, il inſiſta à ce qu'il lui cédât le pas par-tout, dont M. le Prince ne

voulut jamais convenir. Enfin la choſe fut ſi avant, qu'il fut obligé de faire dire à l'Archiduc qu'il ſe retireroit dans huit jours, s'il n'acceptoit les offres qu'il lui faiſoit, & qu'il n'étoit pas ſi embarraſſé de ſa perſonne qu'il ne ſçût bien où aller. L'Archiduc fut obligé de lui accorder ſa demande. Mais comme il ne le fit qu'à force, cela apprit à M. le Prince dans quels inconvéniens l'on ſe trouve quand on paſſe ainſi dans une Cour étrangere, principalement quand on vous y regarde comme un rebelle, & qui eſt obligé d'en acheter la protection à quelque prix que ce ſoit.

Il eut les mêmes démêlés avec le Duc de Lorraine, qui ſe tenoit la plûpart du tems à Bruxelles, & ils penſérent en venir aux mains pluſieurs fois ; mais leurs amis communs les en empêcherent, ſans oſer néanmoins entreprendre de les régler, à cauſe des prétentions de l'un & de l'autre ; car le Duc de Lorraine ne vouloit point de concurrence, & le Prince de Condé ne pouvoit entendre parler de lui donner la main ſans ſe mettre en colere. Mais le plus grand chagrin qu'il eut en

en cette Cour, c'eſt que le Prince François Frere de ce Duc, voulut encore lui diſputer le pas, ſur quoi il eut des emportemens qui firent croire que les choſes ne ſe paſſeroient pas ſans coup ferir. Ce qui le déſeſpéroit encore davantage, c'eſt que l'Archiduc n'y mit point d'ordre, quoiqu'il le priât de les régler, ſe confiant en la juſtice de ſa cauſe, mais ce Prince n'eut garde de le faire ; car outre qu'il étoit bien aiſe de lui donner cette mortification, il ne vouloit pas déſobliger le Prince François qu'il vouloit attacher à ſon parti, ſur-tout dans un tems où il avoit peur qu'il ne lui échapât, à cauſe des grands efforts que la France faiſoit pour le gagner.

Voilà comment on trouve des dégoûts à quoi on ne s'attend pas, quand on paſſe ainſi au ſervice d'un autre Prince que le ſien. Or il n'en eſt pas de même quand on demeure dans ſon païs, où ſon rang non-ſeulement eſt réglé, mais où encore le Souverain a intérêt de ne rien faire au préjudice d'un Prince de ſon Sang. Mais il eſt bien juſte qu'on faſſe pénitence de la faute qu'on a faite, & qu'elle ſerve à

faire rentrer en ſoi-même. Car il n'y a rien qui nous rende plus ſages que les mortifications à quoi nous ne nous attendons pas, & qui auroit toujours le vent en poupe courroit riſque de ne jamais ſe connoître.

M. le Prince ayant ainſi quitté la partie, V. M. ne ſongea qu'à pacifier ſon Royaume avant que de chaſſer les Ennemis de ſes Frontieres, dont elle ſe flattoit de venir à bout facilement, quand elle ſeroit en repos chez elle. La Province de Guyenne avoit toujours les armes à la main en faveur du Prince de Condé. Le Prince de Conti étoit dans Bordeaux, où ſa qualité de Prince du Sang étoit d'un grand poids pour attirer pluſieurs perſonnes dans ſa déſobéïſſance. Le Comte du Doignon étoit dans Brouage, où le mauvais exemple le portoit à s'en faire le Tyran. Tout cela demandoit de grandes forces pour les réduire, ſur-tout ayant intelligence avec les Eſpagnols, dont ils recevoient du ſecours. Or V. M. conſidérant qu'elle feroit bien mieux de les gagner par la douceur, fit l'un Maréchal de France, moyennant quoi il lui remit ſa place entre les mains, & accorda à l'autre

l'autre quelques avantages, à condition qu'il quitteroit le parti de ſon Frere.

V. M. qui avoit trouvé moyen quelque tems auparavant de faire revenir le Cardinal Mazarin, & de remettre le calme dans Paris, où elle avoit rétabli le Parlement dans ſon ſiége ordinaire, n'ayant plus rien à craindre des troubles Domeſtiques, mit non-ſeulement des Armées ſur pied pour raſſurer ſes Frontiéres, mais encore pour réparer ſa réputation qui étoit extrêmement déchue chez les Etrangers. Elle avoit perdu tout ce qu'elle avoit en Catalogne, les affaires d'Italie étoient en auſſi méchant état; celles de Flandres ne valoient guères mieux, & de tant de Conquêtes dont il a été parlé ci-deſſus, il ne reſtoit plus qu'Arras à V. M. Du côté de Champagne, les Ennemis y tenoient S. Menehoud, Mouzon & Rhétel: ſur la Frontiere de Picardie le Câtelet & la Capelle, & en Bourgogne Bellegarde, où étoient les reſtes de la faction du Prince de Condé. C'étoit bien des affaires pour un jeune Prince qui n'avoit pas encore toute l'expérience que l'âge a coûtume

de

de donner : mais V. M. ayant commencé prudemment par celle qui lui paroiſſoit de plus grande conſéquence, vous aſſiégeâtes Bellegarde, dont vous vous rendites maître, ayant coupé la tête par-là à la rébellion, vous ne ſçûtes preſque où courir, tant vous vous trouviez preſſé de tous côtés. Le Prince de Condé étoit entré en Picardie, où il avoit pris Roye. L'Archiduc menaçoit la Champagne. Ces deux endroits vous étoient de pareille conſéquence; cependant vous n'y pouviez pas remédier tout en un même tems, les forces de votre Royaume étoient trop épuiſées; ainſi V. M. étant obligée de faire les choſes pied à pied, elle marcha au ſecours de la Picardie, fit quitter Roye aux Ennemis, puis mit le ſiége devant Rhétel. Cette Place priſe, vous vous rendîtes maître de Mouzon pendant que les Ennemis s'emparerent de Rocroy, dont vous vous vengeâtes en réduiſant S. Menéhoud à votre obéiſſance.

Vos armes en Catalogne recommencerent à ſe rendre redoutables; vous y prîtes quelques Places fortes, & y auriez pris la Ville de Gironne ſans

ſans un miracle que le Ciel fit en faveur de vos Ennemis. Ils mirent ſur le rempart la Châſſe d'un S. Evêque de cette Ville, & en même tems il parut à l'entour une ſi grande quantité de mouches qui vinrent fondre ſur votre Armée, que toute la Cavalerie en fut éperdue; les Chevaux n'y pouvant réſiſter, rompirent leurs licols, & s'enfuirent à travers le champ, où ils ſe veautroient pour ſe délivrer du mal qu'ils ſouffroient. Il en périt ainſi une grande quantité, & comme les Ennemis pouvoient tirer un grand avantage d'une conjoncture ſi favorable pour eux, il fallut ſe réſoudre à lever le ſiége.

En Italie vous portâtes la Guerre dans le Milanez, où le Comte de Grancei que vous aviez fait Maréchal de France, prit Carpignane, & combattit le Marquis de Caracéne que le Roi d'Eſpagne lui avoit oppoſé.

Vous fûtes obligé cependant de reconnoître le Gouvernement préſent d'Angleterre, quoique votre inclination & votre juſtice vous portaſſent à protéger celui qui en étoit le Prince légitime; mais le procédé des Eſpagnols

gnols qui prétendoient ſe prévaloir de l'averſion que vous témoigniez pour l'uſurpation de Cromwel, & faire un traité avec lui à votre préjudice, vous fit recourir au ſeul moyen qui vous reſtoit pour vous mettre à couvert de leur méchante volonté. Vous lui offrites votre médiation pour terminer à l'amiable le différend qui étoit ſurvenu entre l'Angleterre & la Hollande, & que vous étiez bien aiſe d'aſſoupir, parce que vos ennemis en pouvoient tirer de l'avantage.

C'étoit beaucoup à un Etat qui avoit été ſi malade de ſe trouver hors des convulſions qui l'avoient penſé mettre au tombeau. Cependant comme dans les longues maladies il y a ſouvent des rechutes, le Comte d'Harcourt dont V. M. s'étoit ſervie pour mettre les rebelles dans le devoir, le devint à ſon tour. Il trouva moyen de ſe fourrer dans Briſac, dont la garniſon ſe trouvant à ſa dévotion, il ſe ſeroit formé une eſpece de Souveraineté en Alſace, s'il eût eu les épaules aſſez fortes pour en ſoutenir le faix. Les Eſpagnols firent ce qu'ils purent pour l'obliger à leur remettre cette Place entre les mains.

mains. Mais comme ce qu'ils lui offroient n'étoit pas capable de le tenter, il refuſa leurs offres, & ſongea à s'en accommoder avec le Duc de Lorraine qui avoit dequoi le bien payer; car il n'y avoit point de Prince qui eût tant d'argent comptant. Mais comme il en étoit idolâtre, il ne ſe put réſoudre à donner celui qu'il lui demandoit. Ainſi cette affaire traîna long-tems, ce qui la fit échouer, parce que les Eſpagnols qui ſe défioient de lui le firent arrêter bien-tôt après.

V. M. à qui cette affaire paroiſſoit de grande importance comme elle l'étoit effectivement, fit faire pluſieurs allées & venues vers lui, pour le faire retourner à ſon devoir; mais comme il avoit peine à ſe déterminer, vous aſſiégeâtes Beffort pour lui couper le ſecours qu'il pouvoit eſpérer de ce côté-là. Vous vous en rendîtes maître au cœur de l'hyver. Car il falloit bien que les François appriſſent à faire la Guerre en tout tems, eux qui devoient ſous V. M. mépriſer le chaud & le froid, & s'accoûtumer également à l'un & à l'autre. Cette Conquête jointe aux conditions avantageuſes que vous faiſiez

faiſiez au Comte d'Harcourt le porterent à accepter vos offres. Vous lui donnâtes le Gouvernement d'Anjou, & le conſervâtes dans ſes biens & dans ſa Charge de Grand Ecuyer, moyennant quoi il vous remit ce qu'il tenoit en Alſace.

Cette affaire étant ainſi terminée ſi avantageuſement pour V. M. il ſembloit qu'elle ne dût plus ſonger qu'à reprendre Rocroi, dont la Garniſon déſoloit la Champagne, principalement ſous les ordres d'un Gouverneur qui ne dormoit point, & qui avoit appris ſon métier ſous le Prince de Condé. Je veux parler de Montal que V. M. a employé depuis ſi utilement, & qui lui a rendu de grands ſervices dans la derniere Guerre. Mais vous crûtes que la priſe de Stenai vous étoit encore de plus grande conſéquence; c'eſt pourquoi vous y fîtes marcher votre armée ſous le commandement du Maréchal de Fabert. Ce Général vous étoit extrêmement recommandable pour ſa grande fidélité, car il étoit preſque le ſeul des Gouverneurs de Places qui eût réſiſté aux offres du Prince de Condé, qui avoit fait tout ce

ce qu'il avoit pu pour le débaucher de votre ſervice. Mais il n'avoit pas cru à propos de ſuivre l'éxemple de beaucoup d'autres, & il vous avoit conſervé Sédan que V. M. lui avoit confié.

M. le Prince à qui Stenai appartenoit, demanda des forces à l'Archiduc pour le pouvoir ſecourir. L'Archiduc lui en promit, & en effet il fit ce qu'il put pour obliger le Prince François de lui prêter les ſiennes. Mais comme cette Place avoit été démembrée de la Lorraine, il ne le voulut faire qu'à condition qu'elle y ſeroit réunie. Le Prince de Condé ne s'y voulut pas ſoumettre, & cette affaire ayant encore augmenté la méſintelligence qui étoit entr'eux, l'Archiduc eut aſſez de peine à les empêcher d'en venir aux mains l'un contre l'autre. V. M. fut elle-même à ce ſiége, après avoir été auparavant à Reims où elle ſe fit ſacrer. Elle fit là de grandes libéralités à ſes Soldats qui ne pouvoient s'empêcher d'admirer l'inclination qu'ils lui voyoient à la Guerre. Cependant ſes forces s'y trouvant occupées, le Prince de Condé porta les Eſpagnols

Eſpagnols à faire le ſiége d'Arras, eſpérant que cette Place vous étant encore de plus grande conſéquence que l'autre, vous leveriez le ſiége de Stenai pour la ſecourir. Mais ſon attente fut vaine, & cela n'ayant ſervi qu'à rendre V. M. plus diligente à s'acquitter de ſon entrepriſe, vous n'en fûtes pas plutôt venu à bout que vous volâtes au ſecours d'Arras.

La conquête en étoit ſi importante aux Eſpagnols qu'ils n'avoient rien négligé pour ſe l'aſſurer. Leurs lignes étoient les plus belles que l'on eût vues juſques là, & de diſtance en diſtance ils y avoient élevé des redoutes par le moyen deſquelles elles étoient en plus grande ſûreté. Non contens de cette précaution, ils creuſerent en-dedans des trous pour arrêter la Cavalerie; mais dès le commencement du ſiége, il leur arriva une choſe de méchant préſage; le Chevalier de Créqui qui n'avoit pas encore grande réputation à la guerre, mais qui s'en eſt acquis depuis une ſi grande, que V. M. après l'avoir fait Maréchal de France, lui a donné le commandement de ſes principales armées, ſe jetta dans la Place à la tête

tête de cinq cent chevaux.

Ce ſecours fit grand plaiſir à Montjeu, qui pour épargner ſa bourſe n'y avoit qu'une médiocre garniſon; car en ce tems-là vous aviez eu encore ſi peu de commodité de mettre ordre à vos affaires, que les Gouverneurs des Places s'approprioient les contributions, & n'en rendoient nul compte à V. M. moyennant quoi ils ſe chargeoient de les défendre. Cependant il y avoit un inconvénient à cela qui étoit de la derniere importance, puiſque pour peu d'inclination qu'ils euſſent à l'avarice, ils ne ſongeoient qu'à théſauriſer. Auſſi V. M. ne tarda guère à y donner ordre, ce qui ne ſe pouvant faire qu'en introduiſant un autre uſage, vous mîtes les choſes dans l'état que nous les voyons aujourd'hui. En effet, outre que votre ſûreté ne s'y trouvoit pas auparavant, vous ôtâtes par-là quantité de petits tyrans qui s'en faiſoient accroire, & qui d'abord qu'ils ſe trouvoient dans une Place croyoient être autant que vous.

Montjeu qui étoit brave homme tint près de deux mois, ſans que les ennemis

ennemis puſſent gagner beaucoup de terre ſur lui. Cependant votre armée ſous le commandement du Vicomte de Turenne parut à la vue des lignes, & commença à ſe retrancher. Car ce Général appréhendoit qu'ils ne ſortiſſent pour le combattre, & que comme ils étoient beaucoup plus forts que lui, ils ne lui fiſſent recevoir quelque affront. C'étoit l'avis du Prince de Condé, qui diſoit pour ſes raiſons, que s'ils attendoient que le Maréchal d'Hocquincourt arrivât avec les troupes qu'il commandoit, ils trouveroient alors à qui parler: mais l'Archiduc ſoutint qu'ils ne pouvoient ſortir des lignes ſans abandonner quelques dehors, dont ils s'étoient rendus maîtres, ou que s'ils ne les abandonnoient pas la garniſon les en chaſſeroit, ce qui ſeroit toujours la même choſe: qu'ainſi il étoit plus à propos de continuer leurs attaques, & de ſe mettre en état de les faire réuſſir avant l'arrivée d'Hocquincourt.

Son ſentiment fut ſuivi, parce que de tous les Officiers qui entroient au Conſeil de Guerre, il n'y avoit que le Prince de Condé qui oſât lui contredire.

Cela donna le tems au Vicomte de Turenne de mettre ſon camp hors d'inſulte, & d'attendre le Maréchal d'Hocquincourt, qui étant arrivé attaqua l'Abbaye de S. Eloi, dont il ſe rendit maître. Il s'y logea, & mit autour de lui ſon armée, laquelle agiſſant de concert avec le Vicomte de Turenne qui étoit de l'autre côté des lignes, ils couperent les vivres aux ennemis, & empêcherent qu'aucun convoi n'entrât dans le camp.

Montjeu voyant le ſecours ſi proche, en ſentit encore augmenter ſon courage, & ayant repouſſé les aſſiégeans à deux attaques qu'ils lui firent pour s'emparer d'un de ſes dehors, ils s'en trouverent ſi conſternés que le Vicomte de Turenne crut à propos de ſe ſervir de cette conjoncture, pour achever leur déſordre. Le Prince de Condé qui prévoyoit qu'ils ne lui pouvoient réſiſter, dit à l'Archiduc que puiſqu'il ne l'en avoit pas voulu croire la premiere fois, il eſpéroit que ce ne ſeroit pas la même choſe maintenant: qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, que le ſeul parti qu'il y avoit à prendre en l'état où les choſes ſe trouvoient étoit de

de lever le ſiége, & de paſſer ſur le ventre du Maréchal d'Hocquincourt, que Turenne ne pouvoit ſecourir. L'Archiduc y parut aſſez diſpoſé, & entra avec lui dans le détail de leur retraite ; mais en ayant conſulté le Comte de Fuenſaldagne qui paſſoit pour bon homme de guerre parmi ceux de ſa nation, il en fut tout-à-fait diſſuadé.

Le jour de S. Louis venu, que le Vicomte de Turenne avoit choiſi pour ſon attaque, il donna le ſignal dont il étoit convenu avec le Maréchal d'Hocquincourt, ainſi chacun ayant marché de ſon côté, le Vicomte de Turenne força les lignes par l'endroit que gardoit Fernando Solis, pendant que le Maréchal s'égara ; cela donna le tems à l'Archiduc de ſonger à la retraite ; mais le Vicomte de Turenne profitant de ſon avantage, battit encore les Lorrains, dont le quartier étoit tout proche de celui de Solis. Le Prince de Condé voyant le déſordre qu'il y avoit de toutes parts s'avança juſqu'à un ruiſſeau qui ſéparoit ſon quartier de celui des autres, & y ayant fait tête au Vicomte de Turenne & au Maréchal

chal d'Hocquincourt qui l'avoit joint, il donna le tems à l'Archiduc & aux troupes qu'il avoit amenées de France, de ſe retirer en bon ordre. Son Infanterie néanmoins ſouffrit beaucoup de ſa retraite, qu'il fit le dernier avec une prudence qui le fit admirer des Eſpagnols, chez qui il acquit un grand crédit par une ſi belle action.

Le Canon & le bagage des ennemis fut le butin de l'armée de V. M. qui fut rendre graces à Dieu dans la Cathédrale de cette Ville de la victoire qu'il vous avoit envoyée ; car vous lui avez toujours rapporté toutes choſes comme un véritable Chrétien, ſans croire que votre bonne conduite & la force de vos armes puiſſent rien ſans ſon ſecours. La priſe du Queſnoi fut le fruit de cette victoire, & ce fut par où vous finîtes une une ſi belle Campagne.

Vos conquêtes augmenterent encore du côté de Catalogne par la priſe de Villefranche & de Puicerda, d'où vos ennemis faiſoient des courſes à toute heure dans le Rouſſillon. Mais vous ne fites pas les mêmes progrès en Italie, quoique vous n'euſſiez rien épar-

gné de ce côté-là pour y ſignaler la gloire de vos armes. Car le Duc de Guiſe qui vous avoit embarqué à de grandes dépenſes, ſous prétexte qu'il entretenoit des correſpondances à Naples, & qu'il n'y paroîtroit pas plutôt que tout le Royaume ſe ſouleveroit, en revint pourtant ſans avoir pris que Caſtellamar, qu'il fut obligé d'abandonner.

Cette entrepriſe néanmoins donna de la réputation à V. M. que les Eſpagnols tâchoient de faire paſſer en ce pays-là pour un Prince qui ne ſe remettroit pas ſi-tôt du déſordre que lui avoient cauſé les guerres civiles. Cependant vous ne vous en reſſentiez preſque plus, par le bon ordre que vous apportiez de toutes parts; car ce n'étoit pas ſeulement ſur la frontiere, & en portant la guerre chez vos ennemis, que vous affermiſſiez votre pouvoir, mais vous le fites encore dans le cœur de votre Etat, où il vous reſtoit deux choſes à faire qui même paroiſſoient aſſez preſſées: l'une étoit d'autoriſer votre Miniſtre, afin qu'il ne ſouffrît plus les ſecouſſes dont il avoit penſé être terraſſé, l'autre de punir

punir ceux qui avoient fait ſemblant de ſe donner à vous, & qui vous avoient trompé.

Or vous fites l'un en mariant les Niéces de ſon Eminence à de ſi grands Seigneurs que les premiers de la Cour ſe trouverent intéreſſés à ſa conſervation. Il y en eut une qui épouſa le Duc de Mercœur, & une autre le Prince de Conti. Cela fit naître l'envie à tout ce qu'il y avoit de grand & de relevé auprès de vous, de rechercher les autres qui n'étoient pas encore en âge d'être mariées, & qui pouvoient prétendre à tout, après les deux partis que celles-ci avoient trouvé.

A l'égard de la punition que vous méditiez contre ceux qui vous avoient trompé, vous vous contentâtes de la faire éclater en la perſonne du Cardinal de Retz que vous fites arrêter. Cependant comme le reſpect que vous aviez pour ſon caractère ne vous permettoit pas d'en faire une punition conforme à ce que votre juſtice demandoit; vous ne ſongeâtes qu'à lui ôter l'Archevêché de Paris, qui lui facilitoit le moyen, par le crédit que cette dignité lui donnoit ſur votre Clergé de

faire des brigues contraires à votre ſervice. Vous lui fites propoſer d'en donner ſa démiſſion au Pape, & que vous lui rendriez la liberté. M. de Belliévre Premier Préſident, qui lui en porta parole de la part de V. M. étoit de ſes amis, mais non pas de ceux de votre Miniſtre ; ainſi au lieu de lui conſeiller la choſe en la lui propoſant, il lui dit au contraire qu'il ne lui en parloit pas comme ſon ami, mais comme un homme qui lui étoit envoyé de la part de la Cour.

Au reſte comme ce Magiſtrat a eu la réputation d'un des plus honnêtes hommes de France, & d'un Juge auſſi intégre qu'il y en ait eu depuis longtems dans le Parlement, il n'eſt pas hors de propos que j'en faſſe le portrait à V. M. Il eſt vrai qu'il étoit homme de bien, & incapable de faire aucune baſſeſſe ; cependant je puis dire que V. M. n'avoit rien fait de bien pour ſes intérêts, quand elle l'avoit appellé à cette Magiſtrature. S'il avoit de la vertu, c'étoit une vertu auſtére, & qui n'entroit point dans les néceſſités de votre Etat. Il s'armoit toujours de ce grand nom *du bien public*, &

& cela l'empêchoit à tort & à travers de travailler conjointement avec V. M. à ce qui étoit du bien de ſes affaires. Il étoit d'ailleurs d'un eſprit ſi hautain que ſi le Cardinal Mazarin l'envoyoit querir, il ne venoit point, à moins que ce ne fût ſous le nom de V. M. s'en retournoit même quand il voyoit que vous ne paroiſſiez point vous-même pour lui annoncer votre volonté, & ſa fierté alloit juſques-là, qu'il ne pouvoit ſouffrir que ſon Eminence mît quelque différence entr'eux.

Or il ne faut point de ces eſprits fâcheux & revêches pour mettre à la tête de vos Parlemens qui s'en font déja aſſez acroire, pour ne leur pas donner un chef qui concoure avec eux à empiéter ſur votre autorité. Rien n'eſt de plus grande conſéquence au bien de votre Etat, & quand il en manque quelqu'un, vous ne devez remplir ſa place que d'un ſujet qui leur ſerve de correctif. Ces compagnies ont déja aſſez de crédit pour ne pas chercher à l'augmenter, & ce que j'ai dit d'elles ci-deſſus, en parlant de la guerre de Paris vous en eſt une preuve ſuffiſante pour y arrêter. Mais le pen-

chant que vous avez toujours eu à récompenſer vos ſerviteurs, joint à la néceſſité où vous vous trouviez alors, fit que vous prîtes le premier venu qui s'offrit de réparer la mauvaiſe fortune de celui qui tenoit cette place, & dont vous ne pouviez voir l'extrême pauvreté ſans rougir en quelque façon de ne vous pas trouver en état de le ſoulager. Ainſi vous permites à ce Magiſtrat de traiter avec ſon prédéceſſeur, ce qui ne ſe peut excuſer que par la miſere du tems : auſſi puis-je dire à V. M. qu'il en arrive mille inconvéniens dont elle conviendra elle-même, ſi elle fait réfléxion que ceux qui arrivent ainſi aux honneurs n'en croyant avoir aucune obligation à leur maître, ne lui ſont pas ſi ſoumis que ceux qui les tiennent d'eux uniquement.

Le Cardinal de Retz profita de l'avis de ſon ami ; cependant comme il n'y a rien de plus rude que la privation de la liberté, il crut ſe la procurer en feignant d'entendre à cette négociation. Il fit dire à V. M. qu'il étoit prêt de donner ſa réſignation en blanc, mais que comme le prix qu'elle lui en offroit étoit une choſe qui ne dépendroit plus

plus après cela que du Cardinal Mazarin, en qui il ne ſe pouvoit fier, il étoit bien aiſe de ſçavoir auparavant quelles aſſurances vous lui en donneriez. V. M. qui agiſſoit de bonne foi, mais qui ne vouloit pas être dupée, lui fit ſçavoir qu'elle laiſſoit en ſon choix de prendre telles meſures qu'il ſouhaiteroit, & que pourvu qu'elle y trouvât ſes ſuretés, elle en ſeroit toujours contente. Ainſi ne tenant plus qu'à lui de ſe déterminer, il convint avec V. M. que vous le feriez ſortir de Vincennes, & qu'il demeureroit à la garde du Maréchal de la Meilleraie, qui avoit épouſé une de ſes Parentes, juſqu'à ce que le Pape eût accepté ſa réſignation.

Il fut conduit à Nantes où étoit ce Maréchal, dont il chercha à tromper la vigilance, parce qu'il ſçavoit bien que le Pape, auprès de qui il agiſſoit ſous main, pour lui faire refuſer ce qu'il demandoit en apparence, ne manqueroit pas de ſe déclarer au préjudice de V. M. Le Maréchal qui étoit honnête homme, & qui ne le croyoit pas ſi double, avoit commandé qu'on ne le tînt pas ſi court, & qu'on lui donnât quelque liberté ; ainſi ſes gar-

des le laiſſoient aller tous les jours ſur le Baſtion, & ſe contentoient ſans le ſuivre de garder la porte par où on y alloit ; mais lui qui ne ſongeoit qu'à ſe ſauver, fit proviſion d'une corde de ſoye de la hauteur du Baſtion, & ſon Médecin qui étoit avec lui la lui tenant, il deſcendit à ſa faveur. Il monta ſur un cheval qu'on lui avoit amené-là tout exprès. Son deſſein à ce qu'on croit étoit de venir à Paris, où il eſperoit fomenter de nouveaux déſordres ; mais ſon cheval s'étant abbattu ſur le pavé de Nantes, qui eſt fort mauvais, il s'en fuit à Machecoul, Château qui étoit au Duc de Retz ſon frere.

Ce Maréchal ſe prépara de l'y aller aſſiéger, ce qui l'obligea d'en ſortir, & étant allé à Belliſle, le Maréchal y ſeroit allé pareillement, ſi V. M. le lui eût voulu permettre. Mais une raiſon d'Etat vous empêcha de lui en accorder la permiſſion ; vous eûtes peur que ce Maréchal qui étoit déja tout puiſſant dans la Province, ne voulût après cela garder cette Place pour lui, & qu'au lieu de l'ordre que vous prétendiez apporter, vous ne fuſſiez cauſe vous-

vous-même d'un nouveau déſordre.

Cependant comme c'eût été morguer en quelque façon V. M. de demeurer dans ſon Royaume après avoir eu le malheur de s'attirer ſon indignation, il paſſa en Eſpagne, & de-là à Rome, d'où V. M. n'a jamais voulu ſouffrir qu'il revînt, qu'il ne lui ait donné la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit. En effet, il eſt de la Majeſté d'un grand Roi de ne pas permettre qu'un ſujet lui tienne tête, & à moins que de le réduire dans le devoir, c'eſt un exemple pour les autres qui eſt de dangereuſe conſéquence.

V. M. ſçachant que les Eſpagnols ne s'étoient pas encore bien remis de la déroute d'Arras, ſe preſſa d'entrer en Campagne, où après s'être emparé de Landreci, de Condé, & de S. Guillain, l'Archiduc ſe trouva dans une telle allarme, qu'il crut à tous momens que vous l'alliez attaquer dans Bruxelles. La crainte qu'il en avoit lui fit employer dix mille Païſans pour y faire une eſpece d'enveloppe ; ce qui eſt avantageux à V. M. que la poſtérité ſçache, parce qu'elle ne ſçauroit faire réfléxion qu'après vous avoir fait trem-

bler dans votre Capitale, vous lui ayez rendu la pareille en ſi peu de tems, ſans être perſuadé au même moment qu'il falloit que vous fuſſiez un grand Roi pour faire ces miracles. Mais ce que je puis dire, c'eſt que vous n'oublyiez rien de ce qui pouvoit ſervir au bien de votre Etat, & vous étiez déja auſſi habile dans les négociations que dans l'art de faire la guerre.

Il y parut bien dans le Traité que vous fites avec le Prince François, dont vous pénétrâtes les deſſeins par l'adreſſe qu'il eut de faire tomber entre vos mains à la déroute d'Arras le Baron d'Inchequin ſon Intendant; car au lieu de regarder ſa priſe comme un coup de hazard, vous l'attribuâtes à un deſſein prémédité, dont la connoiſſance vous fit tenir roide ſur les propoſitions que vous fit en même tems cet Intendant, qui faiſoit ſemblant que tout ce qu'il diſoit étoit de lui-même, & ſans en avoir l'ordre de ſon Maître. Mais vous jugeâtes de la néceſſité qu'il avoit de s'accommoder avec vous par ſon invention, ce qui eſt d'un Prince prudent & bien aviſé; puiſque quand on ne s'arrête qu'aux apparences, c'eſt le moyen

moyen d'être la dupe de tout ce qu'on fait.

Il auroit été à ſouhaiter que V. M. eût pu ſe trouver dans toutes ſes Armées, comme elle faiſoit dans celle de Flandres. Elle auroit vu de ſes yeux de quelle maniere les choſes ſe paſſoient, & auroit peſé toutes les entrepriſes avant que d'y donner ſon conſentement; mais comme la connoiſſance des lieux ne lui étoit qu'imparfaite, auſſi bien que les forces des ennemis, il lui arriva un échec en Italie, dont on ne peut accuſer que la facilité du Cardinal Mazarin.

L'attache qu'il avoit toujours pour ſon pays, nonobſtant les biens & les honneurs qu'il poſſédoit en France, qui devoient pourtant le lui faire oublier, fit qu'il y chercha un parti pour la ſœur de la Princeſſe de Conti, & de la Ducheſſe de Mercœur; or tous ceux qui ſe préſenterent ne lui étant pas agréables comme le Duc de Modene, il fit valoir cette alliance à V. M. comme s'il n'y ſongeoit que pour attacher ce Prince à ſes intérêts; ainſi il vous fit trouver bon de lui donner le commandement de votre armée en ce pays-là,

conjointement avec le Prince Thomas, & ces deux Généraux s'étant joints, ils rompirent les meſures du Marquis de Caracéne qui prétendoit ſurprendre Reggio, ce qui leur enfla tellement le courage, qu'ils ſe crurent en état d'aſſiéger Pavie. Mais ils furent obligés de lever le ſiége, ce qui auroit intéreſſé la gloire de V. M. ſi ce qui ſe paſſoit ailleurs n'eût ſervi à réparer ſa réputation ; car outre ce que vous aviez fait en Flandres, votre armée de Catalogne conſerva non-ſeulement ſes conquêtes, mais en fit encore de nouvelles : elle ſe ſaiſit de Cap-de-Quiers, & étant entrée dans le Campourda, elle mit tout ſous contribution juſqu'à Gironne.

La faute que votre Miniſtre avoit faite en Italie, ne fut pas la ſeule dont on puiſſe accuſer ſon Miniſtere; il s'étoit mis en tête une maxime que perſonne n'approuvoit que lui, & que V. M. ſouffroit, parce qu'elle avoit la complaiſance de lui témoigner une grande confiance. Preſque dans toutes les affaires il employoit deux hommes au lieu d'un, ce qui étoit une ſource de jalouſie intariſſable entr'eux, & qui

qui ne pouvoit produire qu'un méchant effet ; car deux perſonnes avec une pareille autorité ſe regardent comme deux ennemis, quoiqu'ils n'en faſſent pas le ſemblant. Ainſi s'ils peuvent ſe mordre, ils n'en manqueront jamais l'occaſion, & ne ſont jamais ſi aiſes que quand leur compagnon fait quelque faute : ils s'apoſtent même des gens l'un à l'autre pour ſe faire tomber dans le précipice, ce qui eſt bien éloigné de ſe redreſſer, comme il eſt néceſſaire pour le bien de votre Etat.

V. M. eſt bien éloignée de cette maxime ; & comme elle ſçait que le Gouvernement le plus parfait, eſt celui qui approche le plus près de la conduite de Dieu, elle laiſſe une autorité abſolue à ceux qui agiſſent ſous ſes ordres. C'eſt aſſez qu'ils lui rendent compte de ce qu'ils font, mais elle ne les met point en compromis les uns avec les autres, dont auſſi elle n'en ſeroit pas beaucoup plus mal ſervie. Car ſi ceux qui ont droit de faire une choſe, ne la font avec toute l'autorité de leur maître, ils ſont mal obéïs ; outre que ſi deux perſonnes ont droit de commander la même choſe, l'un défait d'ordinaire ce que l'autre

l'autre entreprend. La différence des ſentimens produit cet effet, auſſi-bien que la jalouſie ; d'où il faut conclure qu'un Etat eſt mal gouverné, quand il y a ainſi tant de maîtres. Auſſi voyons-nous que le Gouvernement Monarchique eſt cenſé le plus parfait, & que dans les Républiques, celles-là paſſent pour les mieux policées, où il n'y a point tant de cahos ni de confuſion.

Quoi qu'il en ſoit, ce déſordre régnoit, & dans vos Finances & dans vos Armées. Vous avez vu qu'en Italie, vous y aviez deux Généraux. Ce fut la même choſe cette année en Flandres, où le Cardinal Mazarin prit encore plaiſir d'aſſembler deux hommes, dont les mœurs & les inclinations étoient oppoſées. Ce fut le Vicomte de Turenne & le Maréchal de la Ferté, qui n'avoient jamais été trop d'accord enſemble, & qui encore tout nouvellement avoient eu ſujet de querelle. Car le Maréchal avoit retiré des mains de l'autre un priſonnier de guerre, ſous prétexte de le vouloir échanger avec un de ſes gens, qui étoit tombé entre les mains des ennemis. Mais ç'avoit été pour le faire pendre en repréſailles de ce

ce qu'ils avoient fait mourir un Lorrain qui s'étoit attaché au ſervice de V. M. Il avoit eu raiſon de le faire, & perſonne n'en ſçauroit diſconvenir, puiſque ſans cela, il n'y auroit pas eu un ſeul homme de ce Pays, qui eût voulu prendre les armes en votre faveur. Mais V. M. m'avouera que le Vicomte de Turenne avoit lieu de ſe plaindre de ce qu'il avoit abuſé de ſa crédulité, & que quoiqu'il y allât de votre ſervice, il n'y a point de plaiſir d'être l'inſtrument de la perte d'un malheureux.

Ces deux Généraux, dont l'armée étoit de trente mille hommes, cherchant à l'occuper glorieuſement, ne trouverent point de conquête plus illuſtre que celle de Valenciennes. Chacun prit ſon quartier, l'un d'un côté l'autre de l'autre ; & V. M. attendoit à toute heure des nouvelles de ſa réduction, quand elle apprit que Dom Juan d'Autriche, qui étoit venu prendre la place de l'Archiduc, marchoit au ſecours avec le Prince de Condé. Le Vicomte de Turenne qui étoit accoutumé à prendre ſes précautions, le fit encore ſi bien cette fois-là, que Dom Juan crut que pour réuſſir dans ſon entrepri-

ſe,

ſe, il devoit attaquer le quartier du Maréchal de la Ferté. Turenne qui faiſoit dépenſe en eſpions le ſçut, & le fit ſçavoir à ce Maréchal, à qui il offrit du renfort, afin qu'il pût repouſſer les ennemis. Mais ſa jalouſie ne lui permit pas de l'accepter. Ainſi Dom Juan l'ayant pris, non pas au dépourvu, mais d'une maniere fort avantageuſe pour lui, il défit ſon quartier, & le prit priſonnier lui-même. Il voulut enſuite paſſer à celui du Vicomte de Turenne, mais il le reçut en ſi bon ordre, qu'il vit bien qu'il avoit affaire à un autre homme qu'au Maréchal. Turenne ſe retira au Queſnoi, où il attendit les fuyards pendant deux jours, & ayant tenu-là bonne contenance, Dom Juan n'oſa entreprendre de lui livrer combat, il aima mieux aller attaquer la Ville de Condé, que le Vicomte de Turenne ne put ſecourir; mais pour en diminuer la perte, il ſe rendit maître de la Capelle, que V. M. n'avoit pas trouvé l'occaſion de reprendre, depuis qu'Elle l'avoit perdu.

Un autre qui auroit eu moins de courage que V. M. auroit été toute étourdi du malheureux ſuccès de ce ſiége.

ſiége. Elle en auroit fait auſſi tomber ſa colere ſur le priſonnier, mais elle parut ferme, non-ſeulement dans ce revers de fortune, mais elle prit encore ſoin elle-même de juſtifier la conduite du Maréchal, dont elle paya la rançon; car elle a toujours été bienfaiſante envers ceux qui lui rendent ſervice, & les malheurs qui leur arrivent, ne ſervent qu'à lui donner plus de conſidération pour eux.

La fortune ne vous traita pas ſi mal en Italie cette année-ci, qu'elle avoit fait l'autre. Votre armée, ſous le commandement des Ducs de Mercœur & de Modene, y prit la Ville de Valence, à la vue des troupes Eſpagnoles, qui n'oſerent lui livrer combat en Catalogne. Vous ſoutintes pareillement l'honneur que vos armes y avoient acquis, de ſorte que l'éclat de votre Couronne commençant à offuſquer celle d'Eſpagne, chacun à l'envi rechercha votre alliance.

En effet, vous n'oubliâtes rien de ce qui pouvoit vous attirer de la conſidération, & les Suiſſes, vos anciens Alliés, étant déſunis entr'eux, vous terminâtes heureuſement leurs différends par

par votre médiation. Car V. M. ſçait qu'il ne ſe doit paſſer rien dans l'Europe, dont elle ne prenne connoiſſance, & que les grands Princes, comme elle, doivent interpoſer leur autorité à ce que perſonne ne prenne les armes que de leur conſentement.

Vous reçûtes auſſi dans vos Etats la Reine de Suéde, qui avoit abdiqué ſa Couronne en faveur de ſon couſin germain. Elle fut extrêmement contente de la réception que vous lui fites. Mais vous n'eutes pas lieu de l'être de ſon procédé; car elle fit aſſaſſiner dans une de vos maiſons Royales, un de ſes principaux Officiers, qui lui avoit donné quelque ſujet de mécontentement, & comme on s'ingére de pénétrer dans les choſes qu'on ne ſçait pas, on crut qu'il y avoit du myſtére entre eux, & que l'indiſcrétion de ce Gentilhomme lui avoit attiré ſon malheur. Des diſcours ſi fort au déſavantage de cette Princeſſe, joints au peu de ſatisfaction qu'elle ſçavoit que vous aviez de ce qui étoit arrivé, la porta à partir plutôt qu'elle n'eût fait. Elle s'en fut à Rome, qu'elle avoit choiſi pour le lieu de ſa retraite, & y ayant fait ſon abjuration,

ration, elle apprit dans une vie privée qu'il y a mille dégoûts à quoi on ne s'attend pas quand on n'en a jamais goûté.

V. M. eut en ce tems-là une affaire auſſi délicate qu'elle en ait eue depuis qu'elle eſt montée ſur le Trône. Je veux parler de celle des Janſéniſtes, Secte d'autant plus dangereuſe, qu'elle ſe couvre du manteau de la piété. Elle fut condamnée à Rome, & vous crûtes après cela que vous ne la deviez pas ſouffrir dans vos Etats, ainſi vous en fites ſortir ceux qui ne voulurent pas ſouſcrire aux décrets du Saint Pere. Mais comme leur brigue étoit forte, ils ne laiſſerent pas, quoi qu'abſens, d'y entretenir intelligence. Tout Paris ſe trouva rempli de leurs écrits, & l'on y couroit avec tant d'avidité, qu'on eût dit que Rome s'étoit mépriſe en les condamnant. Leur maniere de vie impoſoit encore beaucoup en leur faveur, car ils ne faiſoient rien en apparence, qui ne tendît à la perfection, & tout ce qu'on pouvoit trouver à redire en la doctrine qu'ils enſeignoient, c'eſt qu'ils faiſoient les portes du Paradis trop étroites. Enfin

il

il étoit dangereux de les écouter, car leurs paroles n'étoient que miel pour les ames les plus purifiées, & il n'y avoit que celles qui avoient peine à revenir de leurs égaremens, qu'elles jettoient dans le déſeſpoir. Mais Votre Majeſté croyant que ce n'étoit point à elle à approfondir ces ſortes de choſes, s'en tint au Décret du Pape, & ordonna à la Sorbonne de réfuter les écrits qui paroiſſoient. Elle y donna tous ſes ſoins. Cependant quelques Docteurs ayant refuſé de ſe ſoumettre au ſentiment des autres, qui étoit conforme à ce qui avoit été arrêté à Rome, cette Faculté les exclut de ſon Collége, ce que V. M. approuva, parce que c'étoit le moyen d'éviter le ſchiſme qui étoit tout prêt à s'élever.

En effet un Roi prudent & ſage doit couper le cours à toutes ſortes de nouveautés, & principalement en matiere de Religion, dont les ſuites ſont toujours de plus grande conſéquence que dans tout le reſte. Sans cela, il n'y auroit point de ſûreté, ni pour l'Etat ni pour les conſciences; & il ne dépendroit que d'un faux dévot de faire une Religion à ſa mode, dont il ne manqueroit

queroit pas d'avoir des approbateurs, pourvu qu'il portât les choſes à l'excès; car l'eſprit de l'homme eſt fait d'une maniere qu'il ſe ſent épris d'un grand reſpect à la vue de celles qu'il s'imagine les plus parfaites, ſans conſidérer que quand on les outre ainſi, elles n'ont nul rapport à la foibleſſe humaine à laquelle il faut s'accommoder.

V. M. entreprit bien-tôt après le ſiége de Cambray, mais quoique ce fût avec ſa prudence ordinaire, dont il y avoit lieu d'eſpérer un bon ſuccès, ſa bonne conduite fut obligée de céder à la fortune. L'entrepriſe dépendoit de la diligence, & V. M. comptoit que ſes lignes ſeroient faites avant que ſes Ennemis, qui étoient éloignés, en fuſſent avertis; mais par malheur, il prit envie au Prince de Condé de faire la revue de ſes troupes, le lendemain que les vôtres s'étoient campées devant la Place, tellement que ſe trouvant à cheval, lorſque la nouvelle lui en arriva, il marcha à l'heure même, & prit ſi bien ſon tems, qu'il paſſa au travers de votre armée, ſans être reconnu. Il vous fallut lever le ſiége après cela, mais comme vous cherchiez à réparer

cet

cet affront par quelque entrepriſe de grand éclat, vous fûtes aſſiéger Montmedy.

Les Ennemis qui étoient tous fiers de ce qui vous étoit arrivé à Cambray, ſe flatterent qu'ils vous feroient recevoir le même échec devant l'autre. Le Prince de Condé qui étoit leur Héros, fut prié d'en prendre le ſoin, mais le Vicomte de Turenne qui l'obſervoit, ayant marché jour & nuit avec une partie de ſes Troupes qu'il commandoit, le Maréchal de la Ferté que vous aviez chargé de cette expédition, ſe trouva en ſi bonne poſture, que quoique ſes lignes ne fuſſent pas encore achevées, le Prince de Condé n'oſa entreprendre de l'attaquer. Vous réduiſites ainſi cette forte Place ſous votre obéïſſance, pendant que le Vicomte de Turenne fut rejoindre ſon armée, après le départ du Prince de Condé, qui, tout grand Capitaine qu'il étoit, ne put encore l'empêcher de prendre Saint Venant.

Comme il vit cela, il mit le ſiége lui-même devant Ardres, conjointement avec Dom Juan d'Autriche, eſpérant, ou que le Vicomte de Turenne ſe

ſe déporteroit de ſon entrepriſe, ou qu'il lui laiſſeroit achever la ſienne ſans le troubler. Il paroiſſoit même qu'il en viendroit plutôt à bout que lui, à cauſe que Saint Venant étoit défendu par une bonne garniſon, & qu'au contraire il n'y avoit preſque perſonne dans Ardres; mais le Vicomte de Turenne, qui ſçavoit qu'une des plus belles parties d'un Général, eſt de ne pas perdre un moment de tems, uſa d'une ſi grande diligence, qu'il obligea les Ennemis de capituler deux jours plutôt que le Prince de Condé ne croyoit. Il marcha en même-tems contre lui, dont le Prince ayant nouvelle, il penſa ſe déſeſpérer, parce que s'il lui eût ſeulement donné quatre heures davantage, il ſe rendoit maître d'Ardres. En effet, il venoit de faire jouer un fourneau, qui avoit fait tout l'effet qu'il devoit deſirer; de ſorte qu'il n'y avoit point d'apparence que le Gouverneur pût tenir davantage; mais apprenant que le ſecours étoit ſi proche, il ne voulut point capituler. M. le Prince qui ne ſe voyoit pas ſi fort que le Vicomte de Turenne, prit le parti de lever le ſiége, cependant ce fut pour faire l'éloge lui-même

même du Vicomte de Turenne, dont la diligence lui avoit fait manquer le ſecours de Montmedy, & la priſe d'Ardres.

C'eſt auſſi une choſe ſi néceſſaire à un Général de ne pas perdre un moment de tems, que quand cette qualité lui manque, il ne peut jamais eſpérer d'être bon Capitaine ; car à la Guerre tout dépend quelquefois d'un inſtant, & qui ne ſçait pas s'en ſervir, ne mérite pas d'avoir grande eſtime.

Le Vicomte de Turenne ne borna pas ſa Campagne à ce qu'il avoit fait, il s'empara encore de la Mothe-aux-Bois, & de pluſieurs forts ſur le Canal de Bourbourg, après quoi il ſe rendit maître de Mardik.

Ce qui ſe paſſa en Catalogne ne mériteroit pas d'être rapporté, ſi ce n'eſt qu'il eſt bon de faire voir, que ſi Votre Majeſté n'y fit pas de plus grandes conquêtes, c'eſt qu'elle crut aſſez faire de conſerver celles qu'elle avoit faites de ce côté-là. Ce Pays qui eſt ſéparé du Rouſſillon & de la Cerdagne, par une chaîne de Montagnes d'une prodigieuſe hauteur, & dont les avenues ſont ſi étroites, qu'à peine y peut-il paſſer deux

deux hommes de front, ſemble être fait pour un autre Souverain, & que c'eſt vouloir forcer la nature de ſe réunir ſous une même domination. Ainſi V. M. ſe contentant des bornes que Dieu ſemble avoir miſes pour la ſéparation de votre Etat, & de celui du Roi d'Eſpagne, vous vous réſolûtes de n'entrer dans le ſien que pour lui faire voir que vous aviez des Troupes ſuffiſantes pour garder le vôtre. Ainſi tout ſe paſſa en quelques eſcarmouches legéres, & ce fut preſque toujours la même choſe juſques à la Paix.

Auſſi le Prince de Conti, qui commandoit en ce Pays-là l'année précédente, voyant qu'il n'y avoit pas grand honneur à acquérir pour lui, demanda à V. M. d'aller remplir la place du Prince Thomas qui étoit mort. Vous le lui accordâtes, mais il auroit mieux valu qu'il fût demeuré en Rouſſillon, puiſqu'il ne paſſa en Italie que pour lever le ſiége d'Alexandrie de la Paille, qu'il avoit entrepris conjointement avec le Duc de Modene.

Si V. M. veut ſçavoir pourquoi il éprouvoit plus ſouvent en ce Pays-là des revers de fortune, qu'en pas un autre,

tre, il me ſera aiſé de lui en rendre raiſon : c'eſt que les Eſpagnols regardent le Milanez, comme une choſe de la derniere conſéquence pour eux, & dont la perte entraîneroit celle de tous les autres Etats qu'ils poſſédent en ce Païs-là. Ainſi toutes les fois qu'on l'attaque, ils font tous les efforts imaginables pour le ſecourir. D'ailleurs, les vœux des Princes d'Italie ne ſont pas d'ordinaire pour vous, quand vous y portez vos armes ; ils ſont ravis d'avoir votre protection, mais ils n'aimeroient pas votre voiſinage ; d'où je conclus que le moins que vous pourrez troubler leur repos, ſera toujours le meilleur pour vous. Il vous doit ſuffire d'avoir une porte pour les ſecourir en cas de beſoin, & pourvu que vous ne ſouffriez pas qu'aucune Puiſſance, & l'Eſpagne ſur-tout, y faſſent aucune entrepriſe, vous y ſerez toujours en grande réputation. Tout ce qui me ſemble donc que vous devez faire en ce Pays-là, eſt d'entretenir l'Alliance que vous avez avec le Duc de Savoye, dont la bonne intelligence vous eſt non-ſeulement néceſſaire pour la conſervation de Caſal, mais encore pour celle de Pignerol.

Celle

Celle des autres Princes vous eſt inutile & même vous pourroit être déſavantageuſe, en ce que cela faiſant croire aux autres que vous auriez de grands deſſeins ſur leur liberté, ils ſeroient capables de ſe liguer contre vous. Je ſçais bien que dans l'éclat où ſe trouve aujourd'hui V. M. la ligue des Princes d'Italie contr'elle ne tourneroit qu'à leur confuſion, ſi elle n'étoit ſoutenue des forces de toute l'Europe, mais il faut prendre garde qu'ils ne ſerviſſent de Trompettes aux autres Puiſſances, qui portent aſſez de jalouſie à V. M. pour chercher à troubler ſa proſpérité. D'ailleurs vous devez fuir tout ce qui peut allarmer les Suiſſes, dont vous avez plus affaire que vous ne penſez, car s'ils retiroient les troupes qu'ils vous donnent, ce ſeroit vous priver d'un ſecours dont vous ne ſçauriez vous paſſer. J'ajouterai à cela que dans une pareille révolution, le Duc de Savoye vous pourroit échapper, & que par défection vos frontieres qui ne ſont point fortifiées de ce côté-là auroient beaucoup à ſouffrir.

Je ſçais bien que quand il s'agit de faire la guerre, on examine non-ſeule-

ment les moyens qu'on peut avoir pour y réuſſir, mais encore quelle en ſera la ſuite & la concluſion. Je ſçais par-conſéquent que ces Princes ſont trop aviſés pour ſe déclarer contre V. M. dont ils peuvent uniquement eſpérer du ſecours dans leur oppreſſion, & contre qui ils ne ſçauroient armer que des Puiſſances qui leur doivent être extrêmement ſuſpectes. En effet, à quelque branche qu'ils ſe puiſſent adreſſer de la Maiſon d'Autriche, ils en ont à craindre également. Si celle d'Allemagne prétend qu'ils ſont feudataires de l'Empire, dont les rênes qu'elle tient, lui donne lieu de leur commander, celle d'Eſpagne a ſur eux le droit de bienſéance, qui n'eſt pas moins puiſſant que tous les autres. Ainſi de quelque côté qu'ils ſe tournent, ils trouveront bien mieux leur compte à entretenir l'amitié de V. M. que de s'adreſſer ailleurs, mais il faut qu'elle y correſponde de ſa part, parce que quand on ſe voit mépriſé, le reſſentiment qu'on en a ne permet pas toujours qu'on faſſe réflexion à ce que l'on devroit faire, & le deſir qu'on a de ſe venger, eſt quelquefois ſi fort imprimé dans le cœur, qu'on

qu'on l'achete ſouvent à ſes dépens.

Parmi tant d'occupations importantes que V. M. avoit de tous côtés, ſon eſprit n'étoit pas moins tendu pour tout ce qui pouvoit procurer le bien & le repos de ſes Sujets. Il n'y eut point d'année qu'elle ne fît de belles ordonnances, parmi leſquelles je ne dois pas oublier celle faiſant défenſes aux Pages & aux Laquais de porter des épées. Et vous ordonnâtes qu'on y tînt la main ſi exactement, que les déſordres qui en arrivoient tous les jours commencerent à ceſſer. Vos peuples vous eurent auſſi l'obligation de les délivrer de l'importunité des pauvres, dont la multitude étoit ſi grande, par la fainéantiſe de la plûpart qui aimoient mieux mendier que de travailler, que l'on n'étoit en repos en aucun endroit. Les rues en étoient toutes couvertes, auſſi-bien que les Egliſes, où l'on ne pouvoit faire ſes prieres, qu'on n'en fût interrompu à tous momens. Vous les fites enfermer dans l'Hôpital Général, & l'Ordonnance qui en fut publiée, fit entendre les ſourds, parler les muets, guérir les eſtropiés, & fit un ſi grand nombre de miracles, que jamais on n'en vit en ſi

grande quantité ; car l'abus étoit ſi grand, que ces fainéans ſe mettoient aux paſſages ſur un tas de paille, où leurs membres paroiſſoient tous diſloqués pour donner plus de compaſſion ; mais quand ils virent qu'on les alloit enfermer, ils ſe trouverent ſains & droits, & travaillerent comme les autres.

L'Alliance que V. M. avoit faite avec les Anglois, vous donna moyen l'année ſuivante de vous ſervir de leurs vaiſſeaux pour attaquer Dunkerque, & l'ayant inveſti par mer & par terre, Dom Juan d'Autriche y accourut pour le ſecourir avec le Prince de Condé. Leur Armée étoit groſſie d'un nouveau Rebelle que V. M. avoit néanmoins comblé de graces, mais comme il prétendoit avoir lieu de ſe plaindre de votre Miniſtre, il ſe couvrit de ce prétexte pour lui manquer de foi ; c'étoit le Maréchal d'Hocquincourt, qui tâcha de faire déclarer la Ville de Péronne, dont il étoit Gouverneur, en faveur du parti où il ſe jettoit ; mais la fidélité de ſon fils, jointe à celle des Habitans conſerva cette Place à V. M.

L'importance de Dunkerque obligea les

les Ennemis de tout hazarder devant que de le laiſſer perdre ; ainſi étant venus reconnoître les lignes, le Vicomte de Turenne en ſortit pour leur livrer combat. Les troupes de V. M. y ſoutinrent l'eſpérance que vous aviez conçue de leur valeur, & ayant battu l'armée Ennemie, la Ville ſe rendit à votre Général. Vous y vintes vous-même pour la remettre entre les mains des Anglois, à qui elle devoit appartenir, ſuivant le Traité que vous aviez fait avec eux ; car pour empêcher qu'ils ne ſe joigniſſent avec vos ennemis, il vous avoit fallu en paſſer par-là, nonobſtant qu'il vous fut fâcheux de voir tomber une ſi belle Ville, & ſi importante entre les mains d'un autre que de vous. Vous vous contentâtes d'y faire exécuter une condition qui étoit avantageuſe aux Catholiques, & par laquelle ils devoient jouir de la liberté de conſcience, au préjudice de ce que les Anglois pratiquent dans leurs autres Etats. Mais la néceſſité qui vous avoit obligé de les en mettre en poſſeſſion, les obligea de même à vous accorder une demande ſi juſte.

La défaite des Ennemis vous ouvrit

les portes à de plus grandes conquêtes ; Gravelines, Bergues, Furnes, Dixmudes, Menin, Oudenarde, Ypres, & quelques autres places reconnurent votre domination ; mais la joie qu'on en eut ne fut qu'imparfaite, par la crainte qu'on eut de vous perdre ; car ce fut en ce tems-là que vous futes ſi malade à Calais, qu'on crut que vous n'en pouviez jamais réchapper. Il falloit voir la triſteſſe où étoit toute votre Cour, & toute votre armée, chacun étoit dans une conſternation qui ne ſe peut exprimer, il n'y eut que vous qui parutes toujours le même, & qui tâchâtes de conſoler la Reine votre Mere & le Cardinal Mazarin, qui ſe déſeſpéroient au chevet de votre lit. Enfin vous futes abandonné des médecins, & l'on fut obligé d'avoir recours au vin émétique qui n'étoit pas encore en uſage en ce tems-là, mais qui vous étoit ordonné par un homme qu'on avoit fait venir exprès d'Abbeville, ſur la réputation qu'il avoit d'avoir fait de belles cures. On vous crut alors ſi bien perdu, qu'il y eut deux ou trois de vos courtiſans qui furent faire compliment à M. votre Frere ſur la belle ſucceſſion qui lui venoit.

venoit. En effet, on avoit déja tiré les rideaux de votre lit, & on vous croyoit ſi bien mort, que vos Aumôniers étoient tout prêts de commencer le *De profundis*. Mais vous donnâtes dans cet inſtant quelques marques de vie, ce qui faiſant voir qu'on s'étoit trompé, on vous donna le vin émétique, que vous ne voulutes prendre qu'après avoir demandé au Cardinal Mazarin, ſi ſon ſentiment étoit qu'il pût vous guérir.

Il vous dit qu'il le falloit eſpérer, ce qui vous arma d'une telle réſolution, que vous le prîtes tout d'une haleine, & ſans faire la moindre grimace. Ce même jour vous eûtes une criſe qui fit bien eſpérer ; & en effet on commença à s'appercevoir de quelque changement, ce qui obligea l'homme entre les mains de qui vous étiez, de vous en donner une nouvelle priſe ; elle acheva de vous tirer d'affaire, & la jeuneſſe où étoit V. M. étant d'un grand ſecours dans toutes ſortes de maux, vous recouvrâtes ſi parfaitement votre ſanté, qu'un mois après l'on ne pouvoit s'appercevoir ſi vous aviez été malade.

La perte qu'on avoit penſé faire de

votre perſonne ſacrée, fit naître l'envie à la Reine votre Mere de vous marier. Son inclination auſſi-bien que la vôtre étoit du côté de l'Infante, dont l'alliance eut produit la Paix générale, & donné d'ailleurs à Votre Majeſté une Princeſſe d'une vertu exemplaire, & dont la beauté n'étoit pas à mépriſer; mais les Eſpagnols qui craignoient que cette alliance ne les jettât un jour ſous votre domination, parce qu'elle étoit héritiere préſomptive de leurs Etats, y faiſoient paroître une averſion ſi épouventable, que vous futes obligé de jetter les yeux ſur la Princeſſe de Savoye.

V. M. s'achemina à Lyon, dans le deſſein de la voir elle-même, & de terminer cette affaire. La Ducheſſe de Savoye vous y vint trouver avec ſa fille, & vous futes ſi content de cette Princeſſe, que la Ducheſſe ſa mere fut épriſe d'une joie indicible, voyant qu'il ne lui pouvoit arriver un plus grand bonheur. Tous vos Courtiſans, croyant déja pareillement que c'étoit une affaire faite, commencerent à regarder cette Princeſſe comme celle que le Ciel deſtinoit à être leur Reine. Mais les Eſpagnols prévoyant que ſi cela arrivoit, toute

toute la Flandre alloit tomber ſous la puiſſance de V. M. & qu'après cette conquête, elle voudroit encore les obliger à lui reſtituer la Navarre qu'ils lui retenoient injuſtement, ils envoyerent Pimentel à Lyon, avec pouvoir de rompre ce Mariage, & de propoſer celui de l'Infante.

V. M. en fit part en même-tems à la Princeſſe, à qui elle tâcha de perſuader que l'inclination qu'elle avoit pour elle la rendoit moins ſenſible, qu'elle n'auroit été dans un autre tems à cette nouvelle. Mais comme ces paroles, quelque ſincéres qu'elles fuſſent, n'étoient pas capables de la conſoler, elle s'en retourna à Turin bien affligée de la fortune qu'elle manquoit.

De Lionne s'étant abouché avec Pimentel, ébaucha le Traité de Paix, dont le Cardinal Mazarin voulant avoir tout l'honneur, il ſe rendit ſur la frontiere d'Eſpagne, où Sa Majeſté Catholique envoya de ſon côté Dom Louis de Haro ſon premier Miniſtre. Ils tinrent leurs conférences dans l'Iſle des Faiſans, ſur la Riviere de Bidaſſoa, qui ſépare vos Etats d'avec ceux du Roi d'Eſpagne, & y étant convenus de tout

ce que Lionne & Pimentel avoient laiſſé à faire, vous envoyâtes le Maréchal de Grammont à Madrid, pour demander l'Infante à ſon pere. Cette cérémonie s'étant faite, avec toutes celles qui devoient précéder votre mariage, vous vous rendîtes à Bayonne avec une Cour ſuperbe, après avoir puni les habitans de Marſeille, qui prenoient ſi mal leur tems, qu'ils choiſiſſoient celui où vous étiez à la veille d'avoir la paix, pour ſe révolter. Vous épouſâtes-là cette Princeſſe, & pardonnâtes au Prince de Condé, à qui vous rendîtes les Charges & les Gouvernemens qu'il avoit avant ſa révolte. La plûpart de vos conquêtes vous demeurerent par ce Traité, mais vous deviez rendre la Lorraine, à l'exception d'un chemin qui vous devoit demeurer en Souveraineté pour aller en Alſace, & du Duché de Bar qui vous devoit appartenir pareillement.

A l'égard de la crainte des Eſpagnols, dont il a été parlé ci-deſſus, vous y remédiâtes dans la meilleure forme qu'on ſe put aviſer de part & d'autre. Vous renonçâtes à la ſucceſſion d'Eſpagne en termes formels, & avec toutes les clauſes

ſes que cette Couronne voulut exiger. Ainſi la paix ayant été rendue à vos Sujets, après une ſi longue guerre, vous ne ſongeâtes qu'à les en faire jouir, & à en jouir vous-même.

CHAPITRE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Paix des Pirenées juſqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle.

DEvant que Votre Majeſté s'en revînt à Paris, Elle s'arrêta à Fontainebleau pour donner le tems aux Habitans de cette grande Ville de ſe préparer à la recevoir. L'entrée qu'ils lui firent fut ſi ſuperbe & ſi magnifique que de mémoire d'homme on n'a rien vu de pareil. V. M. s'arrêta à l'entrée du Fauxbourg Saint Antoine, où on lui avoit élevé un Trône d'une ſi grande beauté, qu'il étoit digne de vous & de la Reine votre Epouſe. Vous y reçûtes les complimens des Cours Souveraines & du Corps de Ville; après quoi vous vous rendîtes au Louvre, précédé de

de votre Nobleſſe, au milieu d'un ſi grand concours de Peuple, qu'il ſembloit que toute la France fût accourue là pour vous admirer.

Parmi tous ces ſujets de contentement, vous vous appliquâtes à votre ordinaire au Gouvernement de votre Etat, & vos ſoins s'étendant auſſi-bien ſur vos Alliés que ſur vos Peuples, vous aſſoupites un gros différend qui s'étoit élevé entre les Couronnes du Nord, & qui avoit déja produit une guerre cruelle. Toute l'Europe étoit même prête d'y entrer, tant il eſt vrai qu'il ne faut qu'une étincelle pour cauſer un grand embrâſement. Mais y ayant remédié par votre prudence, vous vous trouvâtes toujours de plus en plus en état de jouir du repos que vous vous étiez acquis par votre vertu.

Je n'avois point encore l'honneur d'être connu particuliérement de V. M. quoiqu'à la mort de M. le Roi, premier Commis de M. le Tellier, Sécrétaire d'Etat de la Guerre, il m'en eût fait exercer la charge pour la conſerver à M. de Villacerf ſon parent & le mien, qui n'étoit pas encore en âge de l'occuper. Depuis cela j'étois entré au ſervice de

de M. le Cardinal Mazarin, chez qui j'avois eu l'honneur de parler à V. M. mais comme ce n'étoit qu'en paſſant, & pour répondre aux demandes qu'elle me faiſoit, je courois riſque de lui être long-tems inconnu, ſi M. le Cardinal qui ſe ſentoit mourir tous les jours, ne lui eût dit que j'étois homme fort entendu dans les Finances, & capable de redreſſer les malverſations qui s'y faiſoient.

Deux choſes lui firent dire ce bien-là de moi à V. M. l'une, l'abus qui s'y commettoit effectivement; l'autre, le bon ordre que j'avois apporté dans ſes affaires, dont il me laiſſoit le ſoin. Je ne ſçais ſi je ne devrois point encore en mettre deux autres en ligne de compte; l'une, la haine qu'il portoit à M. Fouquet, Surintendant des Finances, avec qui il avoit eu quelques paroles, il n'y avoit que fort peu de jours, & qui s'en faiſoit beaucoup accroire, à cauſe qu'il étoit d'ailleurs Procureur Général du Parlement; l'autre, qu'il ſe voyoit ſur le bord de ſa foſſe, ce qui lui faiſoit ſonger à quitter le monde, & ſes grandeurs. Quoi qu'il en ſoit, Votre Majeſté voulut que j'euſſe quelques

ques conférences particulieres avec elle où je fus ſi heureux que de la contenter. Cela fut cauſe qu'elle me dit que j'euſſe à lui dreſſer des Mémoires bien étendus de tout ce dont j'avois eu l'honneur de l'entretenir, ce que je fis dès le lendemain, & elle en parut fort contente.

Cependant le Duc de Lorraine qui ſe plaignoit qu'il avoit été ſacrifié dans le Traité, vint à Paris, où il mit tout en uſage pour tâcher de le faire réformer à ſon égard. Mais après tout ce qu'il avoit fait, tant du vivant du feu Roi votre pere, que ſous le Régne de V. M. pour raiſon de quoi il avoit été dépouillé de ſes Etats, il n'y avoit guére d'apparence qu'il réuſſit. En effet, vous jugeâtes avec beaucoup de fondement, par ce qui étoit arrivé par le paſſé, qu'il n'y avoit point d'aſſurance à prendre en ſa parole pour l'avenir. Ainſi vous rejettâtes tout ce qu'il vous propoſoit & lui ſignifiâtes qu'il falloit qu'il s'en tînt à ce qui avoit été arrêté. Comme il vit cela, il prit le Cardinal par ſon foible : il lui fit propoſer le mariage d'une de ſes niéces, ou avec lui, ou avec le Prince Charles ſon neveu, fils

fils du Prince François, feignant qu'il n'étoit pas encore bien déterminé s'il ſe marieroit ou non ; car la Ducheſſe Nicole étoit morte à ce coup-là, & il pouvoit faire un mariage plus ſolide, que celui qu'il avoit fait de ſon vivant avec la Princeſſe Cantecroix. L'avantage que votre Miniſtre y trouvoit, lui fit oublier les intérêts de V. M. en quoi néanmoins il étoit extrêmement blâmable, puiſque celui, ſur qui un Prince ſe repoſe de ſes affaires, les doit toujours préférer à tout ce qui lui peut être propoſé pour ſon bien particulier. J'ai l'avantage d'avoir mis cette régle en pratique, & dans peu j'en citerai un exemple à Votre Majeſté, où elle verra que le mariage avantageux qu'on me propoſoit pour mon fils aîné, bien-loin de m'ébranler, ne me tenta point, parce que je crus qu'il y alloit du ſervice de Votre Majeſté.

Le Duc connoiſſant qu'il avoit mis, par ſon adreſſe, ſes affaires en bon chemin, fit l'amoureux lui-même, ſur ce qu'il vit que le Cardinal avoit plus d'inclination pour lui que pour ſon neveu ; car il croyoit par-là gagner du tems, & qu'il auroit celui de mettre quelque nouvelle

nouvelle invention en pratique. A cette feinte, il en ajoura une autre pour traîner le mariage propoſé en plus grande longueur. Il fit le malade ; mais cette feinte maladie ne l'empêchant pas de pourſuivre le ſuccès de ſon affaire, il fit agir le Duc de Guiſe, qu'il trompa le premier, afin que la bonne foi, qui eſt d'ordinaire le ſoutien d'une négociation, le fît agir vigoureuſement pour ſes intérêts.

Le Duc de Guiſe, qui effectivement étoit un Prince plein de droiture, & dont l'ame, grande & généreuſe, ne lui auroit pas permis de ſervir d'inſtrument pour tromper perſonne, ce Duc, dis-je, le croyant de bonne foi, agit pour lui avec toute la chaleur qu'il pouvoit eſpérer d'un Prince de ſon ſang ; & comme le Cardinal le connoiſſoit incapable de tromperie, il y prit tant de confiance qu'il ſigna un Traité au nom de V. M. bien plus avantageux pour le Duc de Lorraine, que celui qui avoit été fait dans l'Iſle des Faiſans. Après cela il s'attendoit de voir ſa Niéce, Ducheſſe de Lorraine, ſoit qu'elle épouſât le Duc, ou le Prince Charles ; mais ce Prince, qui faiſoit gloire de ne jamais tenir

tenir ce qu'il promettoit, ayant ainſi obtenu tout ce qu'il pouvoit ſouhaiter, déſavoua le Duc de Guiſe, qui avoit promis qu'il épouſeroit ſa Niéce incontinent après le Traité.

On trouvera peut-être étrange que ce Miniſtre, qui avoit beaucoup de fineſſe en partage, ne lui eût pas fait ratifier auparavant, ce que le Duc de Guiſe lui promettoit de ſa part. Mais il eſt bon de ſçavoir qu'il ne vouloit pas que V. M. ſçût que c'étoit-là le prix avec lequel le Duc devoit payer le relachement qu'il avoit en ſa faveur. Ainſi pour vouloir être trop fin, il ſe trouva dupé ; ce qui nous fait voir qu'il ne faut jamais prendre de confiance à des gens d'un certain caractére, & que d'ailleurs l'excès de fineſſe, eſt quelquefois plus nuiſible que ſi l'on en avoit moins.

Il y a apparence que le Cardinal, qui étoit Italien, & qui par conſéquent aimoit la vengeance, comme ſont tous ceux de cette Nation, ne le lui eût pas pardonné. Il étoit impoſſible effectivement dans le poſte où il étoit, qu'il n'en trouvât quelque occaſion favorable. Mais étant venu à s'alliter, il lui fallut

fallut ſonger à des choſes de plus grande conſéquence, qui étoit de rendre compte à Dieu. Comme il étoit accoutumé que chacun lui rendît le ſien, ſans jamais en rendre à perſonne, ce compte l'embarraſſa à un point qu'il en eut des convulſions extraordinaires ; cependant croyant qu'en l'état où il ſe trouvoit, il ne riſqueroit rien quand il diroit la vérité, il s'accuſa d'avoir volé V. M. & le Peuple. M. Joli, Curé de Saint Nicolas des Champs, qui étoit ſon Directeur, lui dit qu'il ne pouvoit lui donner l'abſolution, s'il ne reſtituoit ; & comme tout riche qu'il étoit, cela étoit au deſſus de ſes forces, & que d'ailleurs, il avoit encore tant d'attache aux richeſſes qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à s'en dépouiller, il couroit riſque de mourir ſans la recevoir, ſi V. M. n'eût eu la bonté de lui faire don de ce qu'il pouvoit vous avoir pris. M. Joli ſe contenta de la déclaration que V. M. en faiſoit, & cela lui ayant remis l'eſprit, il mourut plus tranquillement qu'il n'auroit fait ſans cela.

Votre Majeſté, dès le ſoir même, me fit venir dans ſon Cabinet, où elle s'informa de moi, s'il n'avoit point caché

ché quelques effets, & le lieu où ils pouvoient être. Je lui dis tout ce que j'en ſçavois, & elle s'empara de quantité de richeſſes, & en laiſſa néanmoins de ſi grandes à ſa niéce Hortenſe, qu'il avoit faite ſon héritiere, à condition que ſon mari porteroit le nom & les armes de Mazarin, que cela donna de la jalouſie à tous les Princes du ſang. Mais V. M. qui avoit toujours eu tant de bonté pour lui, la lui continua encore après ſa mort, ſans vouloir qu'on touchât en aucune façon à ſa ſucceſſion.

Toute la France cependant eut les yeux tournés ſur V. M. pour voir comme vous vous conduiriez dans ces commencemens, où vous étiez abandonné à votre propre conduite. Car quoi qu'auparavant vous euſſiez fait connoître à mille choſes que vous ſeriez un jour un grand Roi, la mauvaiſe éducation que vous aviez eue, joint à ce que vous aviez toujours été pour ainſi dire, ſous la ferule de ce Miniſtre, faiſoit douter ſi vous vous étiez conduit par vos propres mouvemens, ou ſi vous n'aviez point ſuivi ceux d'autrui. D'ailleurs comme la vivacité de

votre

votre Nation, ne nous donne pas beaucoup d'eſtime pour ce qui nous paroît ſombre & endormi, il y en avoit beaucoup qui prenoient pour un défaut cet air de ſageſſe que vous avez toujours eu dans toutes vos actions. On ne pouvoit croire qu'un Prince de votre âge dût être ſi ſage, ſur-tout dans une Cour où il y avoit un nombre infini d'étourdis, & qui diſent tout ce qu'ils penſent, ſans y faire la moindre réflexion.

Mais je jugeai tout autrement de V. M. dans les premieres conférences que j'eus l'honneur d'avoir avec elle; & elle y peſoit ſi bien toutes choſes que je fus perſuadé que les avantages d'un bon naturel l'emportent ſur une méchante éducation. Tous vos Sujets ne tarderent guére à être de mon ſentiment, ſur-tout quand ils virent que vous ſçaviez ſi bien faire le Roi, qu'autant qu'ils avoient pris de liberté ſous le Miniſtére du Cardinal Mazarin, autant les obligiez-vous à vous porter le reſpect qui vous étoit dû. Les réponſes juſtes & à propos que vous fites auſſi aux Ambaſſadeurs qui réſidoient auprès de vous, donnerent une

une grande opinion de votre ſageſſe, ſi bien que dans moins de rien, les étrangers, auſſi bien que les François, furent déſabuſés de certains diſcours qui s'étoient tenus à votre déſavantage. Car il ne faut que la moindre apparence pour faire médire d'un Prince qui eſt ſur le Trône, au lieu qu'il faut un amas d'évenemens conſidérables & d'actions pleines de conduite, pour le mettre en réputation. Ce qui leur doit apprendre qu'ils ne doivent jamais rien faire que de bien à propos, puiſque chacun ayant les yeux tournés ſur eux, ce n'eſt que pour leur rendre juſtice, ſelon que leurs actions ſeront bonnes ou mauvaiſes.

Mais V. M. n'avoit rien à appréhender de ce côté-là, & je dois rendre encore ce témoignage à la poſterité, qu'elle fit une action digne de lui acquerir une gloire immortelle. Comme vous étiez élevé ainſi que j'ai dit ci-deſſus avec les femmes, vous devintes amoureux de l'aînée des quatre niéces qui étoient encore à la Cour, & vous l'aimâtes même ſi éperdûment, que ceux qui n'avoient pas l'honneur de vous connoître crurent que cette paſſion ſeroit

roit capable de vous faire oublier ce que vous vous deviez à vous-même. Cette Niéce la fomentoit même aſſez adroitement, & ne cherchoit qu'à vous enflammer encore davantage, par des détours artificieux, & qui ſont aſſez en uſage parmi les femmes habiles, & qui veulent profiter de leurs conquêtes. Mais bien loin de donner dans les paneaux qu'elle vous tendoit; vous conſentîtes qu'on la mariât, & la vîtes partir d'un œil ſec, nonobſtant ſes tendres reproches, & que votre cœur vous reprochât à vous-même que vous étiez bien cruel, pendant que vous pouviez vous procurer une félicité qui eſt d'autant plus touchante, qu'on n'en croit point d'autre dans la vie, quand on ſe trouve dans l'état où vous étiez.

Cette victoire ſur vous-même fut ſuivie d'une autre ſur le ſujet de la même perſonne. Les douceurs qu'elle avoit goutées à la Cour, comme auſſi peut-être le ſouvenir de V. M. dont elle ne pouvoit ſe défaire, lui ayant fait faire méchant ménage avec ſon mari, elle revint bientôt en France. L'on croit, & beaucoup de gens ſont de

de ce ſentiment, qu'elle avoit de fortes eſpérances qu'un feu qui avoit été ſi ardent & ſi vif ſe rallumeroit facilement, ainſi elle cingloit vers la Cour à pleines voiles, quand V. M. en étant avertie, lui envoya un courier pour lui ordonner de ſe retirer dans un Couvent.

Je ne prens pas garde, Sire, que j'anticipe ſur le tems où cela s'eſt paſſé, & que pour faire les choſes dans l'ordre, j'aurois mieux fait d'en remettre le diſcours à une autre fois; mais la liaiſon qu'a cette circonſtance avec l'autre que j'ai rapportée ne m'a pas permis de différer davantage d'en parler, outre que cet ouvrage ſouffrira plutôt une tranſpoſition que ſi j'entreprenois de faire votre hiſtoire dans les formes.

Cependant V. M. ne pouvant prendre confiance dans l'eſprit inquiet & remuant du Duc de Lorraine, & craignant qu'il n'entrât dans des cabales préjudiciables au bien de ſon Etat, elle fit deſſein de marier en France le Prince Charles ſon Neveu, à qui appartenoient légitimement les Etats de Lorraine & de Bar. Le Prince Fran-

çois ſon Pere, qui étoit demeuré à Paris, fut ravi que V. M. eût de ſi bonnes intentions pour ſon fils, qui ſans elle, ne pouvoit pas obliger ſon Oncle à lui faire juſtice. Il propoſa à V. M. le mariage de Mademoiſelle de Montpenſier, & vous y donnâtes les mains, parce qu'il vous étoit indifférent quel parti ce ſeroit, pourvu qu'il mît le Duc de Lorraine hors d'état de vous faire du mal. Mademoiſelle de Montpenſier, qui avoit bien écouté la propoſition qui lui avoit été faite de celui du Duc d'Enguien, lorſqu'il n'étoit qu'un enfant, écouta avec plus de plaiſir celle qu'on lui faiſoit d'un Prince de bonne mine & dont l'âge étoit plus proportioné au ſien. Elle s'enflamma même ſi fort qu'elle devint jalouſe de ſa ſœur, que le Prince de Lorraine auroit bien mieux aimé qu'elle, mais que V. M. deſtinoit à un autre.. En effet, Elle l'avoit promiſe au Duc de Toſcane fils aîné du grand Duc de Florence, qu'elle épouſa bien-tôt après, mais quoiqu'ils ſçuſſent tous deux qu'ils n'étoient pas nés l'un pour l'autre, ils ne laiſſerent pas de ſe voir, & le Prince de Lorraine, qui s'enflammoit

flammoit pour elle tous les jours de plus en plus, lui ſacrifia un portrait qu'il avoit de Mademoiſelle de Montpenſier. La vanité qu'ont toutes les femmes de vanter leurs conquêtes, principalement quand elles font tort à une rivale, lui fit révéler le ſacrifice qui lui avoit été fait, quoiqu'elle parût avoir un intérêt conſidérable à tenir la choſe ſecrete. V. M. effectivement ne devoit pas trouver cela bon, outre que devant bien-tôt paſſer en Italie pour aller joindre ſon mari, il n'étoit pas à propos qu'il la ſoupçonnât de quelque amourette. Cependant toutes ces réflexions ne l'ayant pas empêchée de faire cette fauſſe démarche, tant il eſt vrai que la jeuneſſe, la prudence & l'amour vont rarement de compagnie, Mademoiſelle de Montpenſier, ne le ſçut pas plutôt qu'elle rompit avec ce Prince. Monſieur ſon Pere qui étoit au déſeſpoir que ſa fille manquât un mariage ſi conſidérable de toutes façons, fit ce qu'il put pour le racrocher; mais la Princeſſe dont la fierté répondoit à la grandeur de ſa naiſſance, mépriſa toutes les ſatisfactions qu'on lui promettoit.

Votre Majeſté ne lui voulut point faire de violence, quoiqu'elle jugeât que cette affaire fût néceſſaire au bien de ſon Etat. Cependant le Prince Charles ayant manqué un ſi belle occaſion par ſa faute, on lui propoſa la Ducheſſe de Longueville qui étoit veuve, il n'y avoit pas long-tems, & qui avoit auſſi beaucoup de bien. Mais ſoit qu'il ne pût oublier la Ducheſſe de Toſcane, ou que le bruit qui couroit que cette Princeſſe avoit quelques défauts, le degoutât de cette propoſition, il ne ſe put réſoudre à faire les pas qu'il falloit pour la faire réuſſir.

Le Duc de Lorraine qui ne vouloit point ſe défaire de ſes Etats, avoit eu une grande inquiétude que ſon Neveu épouſât Mademoiſelle de Montpenſier, quoiqu'il eût paru que la choſe ſe fit de ſon conſentement. Cependant ſçachant l'averſion qu'il avoit pour la Ducheſſe de Nemours, il s'empreſſa de l'y porter, afin de ſe diſculper envers V. M. du ſoupçon où elle étoit, qu'il n'eût fait jouer mille reſſorts pour empêcher l'autre mariage. Mais plus il y apporta de ſoins, plus le Prince Charles en fut éloigné. Cependant

pendant il ſe ſentit de l'inclination pour Mademoiſelle de Nemours Niece du feu mari de la Ducheſſe, & qui effectivement avoit un peu plus dequoi l'engager que ſa tante. Il ſe donna même ſi abſolument à elle, qu'il en oublia entierement la Ducheſſe de Toſcane, dont V. M. étant avertie par ſon Pere qui n'approuvoit pas d'abord ce mariage, parce qu'il faiſoit plus de cas du bien que de la beauté, elle l'y fit conſentir, de ſorte qu'il ne fut plus queſtion que de faire la même choſe à l'égard du Duc de Lorraine. Mais le peu de diſpoſition qu'il avoit à lui rendre ſon bien, fit qu'il y apporta mille difficultés que V. M. trouvant ſans fondement, elle lui fit ſçavoir que s'il ne prenoit une réſolution conforme à ſa volonté & à la raiſon, on paſſeroit outre ſans l'en conſulter davantage. Cet arrêt lui fut un coup de foudre, & jugeant que difficilement il viendroit à bout de le faire révoquer à V. M. il lui offrit de la déclarer héritiere de ſes Etats, moyennant qu'elle voulût lui accorder l'honneur de ſa protection contre ſon neveu.

Son deſſein étoit de la tromper en

lui faiſant cette propoſition, mais ayant eu l'adreſſe d'inſinuer à V. M. que le droit de ſon neveu aux Etats de Lorraine & de Bar, n'étoit pas ſi bien établi en ſa faveur, qu'il ne pût le lui diſputer, & ayant même rapporté quelques exemples, par leſquels il paroiſſoit que la loi ſalique avoit lieu dans ſes deux Duchés, V. M. traita avec lui & abandonna la pourſuite de ce mariage, à qui il ne manquoit pourtant que la conſommation, les cérémonies en ayant été faites par Procureur.

Voilà comment l'intérêt agit ſouvent ſur les grandes ames, auſſi bien que ſur celles du commun, ce qui ne leur eſt pourtant pas ſi pardonnable, parce qu'ils doivent avoir plus de ſoin de leur réputation que de leur fortune, qui eſt déja aſſez grande pour ne pas chercher un nouvel établiſſement aux dépens de leur gloire. En effet pour peu qu'une affaire reçoive de difficulté, ils doivent ſe déclarer pour la juſtice & ne pas ſonger à appuyer par la force un droit qui ne peut pas ſe ſoutenir de lui-même. Celui dont il vient d'être parlé étoit de cette nature,

ture, & il auroit été à ſouhaiter que V. M. y eût fait réflexion : elle eût vu que c'étoit un appas qu'on lui donnoit pour la mieux tromper, outre que ce traité contenoit des choſes qui en rendoient l'exécution impoſſible, comme je le ferai voir ci-après à V. M.

Cette affaire que j'ai traitée tout d'une haleine, parce que je m'y ſuis trouvé engagé, en parlant du deſſein que V. M. avoit de marier Mademoiſelle de Montpenſier ; devoit néanmoins être remiſe après pluſieurs autres, pour faire les choſes dans l'ordre, mais la même excuſe dont je me ſuis ſervi ci-devant, me ſervira encore en cette occaſion, ſans que je veuille en employer d'autre.

Quoi qu'il en ſoit, V. M. m'ayant témoigné, dans toutes les conférences que j'avois eues avec elle, un grand deſir de travailler utilement à la réformation de ſon Royaume, ſe fit donner les memoires qui en avoient été dreſſés dès le tems du Cardinal de Richelieu, & à quoi la mort précipitée de ce Miniſtre l'avoit empêché de pouvoir travailler lui même. Vous y trouvates beaucoup de choſes à redire, par-

ce que le tems qui s'étoit écoulé depuis cela, avoit fait changer de face aux affaires, & que ce qui étoit bon ſous ſon Miniſtére, ne l'étoit plus maintenant. Vous en prites néanmoins le bon, & laiſſâtes le mauvais; en quoi vous vous conduiſites avec tant de jugement, que je ne puis aſſés vous en louer.

Vous réſolutes cependant de faire rendre gorge aux Partiſans qui, abuſant de votre Minorité, avoient fait leurs affaires aux dépens des vôtres. Vous fîtes même deſſein de commencer par leur maître, qui vous paroiſſoit le plus coupable, je veux parler du Surintendant des Finances, dont je vous avois fait voir les abus, & qui en étoit ſi bien perſuadé lui-même, que pour éviter la punition qu'il méritoit, il ſongeoit à s'en mettre à couvert par un plus grand crime. Pour cet effet il avoit acheté Belle-Iſle de la Maiſon de Retz, où il méditoit de faire tête à V. M. faiſant ſon compte qu'il mettroit pluſieurs Gouverneurs de Provinces & de Places Frontieres dans ſon parti, à qui il faiſoit penſion tout exprès. Il en avoit même dreſſé le projet qu'on trouva parmi ſes papiers, quand il fut

fut arrêté, de ſorte que ſi on lui eût fait juſtice on l'auroit envoyé ſur un échaffaut.

La charge qu'il avoit dans le Parlement, faiſant croire à V. M. après ce qu'Elle avoit vu, qu'il étoit dangereux de le mettre en Juſtice avant qu'il s'en fût défait, l'y porta elle-même, ſous prétexte qu'étant chargé, depuis la mort du Cardinal, de toutes les affaires de l'Etat, elle lui étoit maintenant inutile; Fouquet donna dans le panneau, & l'ayant vendue à un de ſes amis, vous futes en Bretagne, où vous aviez réſolu de le faire arrêter, dans le même-tems que vous vous ſaiſiriez de Belle-Iſle; la choſe fut exécutée de la maniere que vous en aviez formé le projet; & lui ayant donné des Commiſſaires, vous fites inſtruire ſon Procès.

M. le Tellier étoit ſon Ennemi capital, mais ſa politique doucereuſe, fit qu'il ne voulut agir ni directement ni indirectement contre lui. Il commençoit à entrer en jalouſie de ce que V. M. me témoignoit tant de bonne volonté, & comme il n'eût pas été fâché qu'elle eût eu moins de confiance en

mes ſervices, il eût fait paſſer, s'il eût pu, pour une injuſtice le traitement qu'on lui faiſoit. Voilà comment ceux qui affectent le plus de paſſer pour ſages dans le public, ne ſçauroient ſe contrefaire, quand ils croyent qu'il y va de leur intérêt. Auſſi, pour en juger comme il faut, on ne doit pas donner tête baiſſée dans les apparences, il faut qu'un homme d'eſprit attende des événemens qui puiſſent remuer les paſſions; car c'eſt en ce tems-là qu'il faut juger de la ſageſſe d'une perſonne, & non pas dans celui où tout ce qui ſe paſſe, a ſi peu de rapport à lui, qu'il ne faut pas s'étonner s'il eſt inſenſible.

Votre Majeſté fit auſſi une Chambre de Juſtice pour la recherche des Partiſans, ce qui m'attira la haine publique, parce que le nombre de ceux qui la voloient, étoit ſi grand, que plus de la moitié de Paris y étoit intéreſſée, ſoit par eux-mêmes, ſoit par leurs parens ou par leurs amis. En effet, la prodigieuſe richeſſe de ces ſangſues de votre peuple, étoit ſi grande, qu'ils s'étoient alliés à tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable, & dans la robe & dans

dans l'épée. Ils avoient auſſi porté la vénalité des charges, à un tel excès qu'il n'y avoit plus qu'eux qui en puſſent approcher. Fieubet avoit offert juſqu'à ſeize cens mille livres de celle de Procureur Général; celle de Préſident à Mortier ne valloit pas moins; celle de Maître des Requêtes, cent dix mille écus, & celle de ſimple Conſeiller du Parlement, deux cens je ne ſçai combien de mille livres.

J'avois bien prévu l'effet que cela feroit contre moi, même qu'on ne manqueroit pas de dire qu'il n'y avoit point de bonne foi en Votre Majeſté, qui après s'être ſervie de la bourſe des gens dans ſon beſoin, payoit ſes dettes par des taxes exceſſives, & qui envoyoit ces perſonnes à l'Hôpital, elles qui auparavant étoient les plus accommodées de Paris. Mais outre que la baſſeſſe de leur origine étoit une preuve infaillible qu'ils n'avoient amaſſé ces grandes richeſſes que par leurs rapines, & que par conſéquent il n'y avoit point d'injuſtice à leur faire rendre gorge, je faiſois une grande différence de ce qui avoit été fait pendant votre Minorité, d'avec ce que vous auriez fait vous-mê-

me ; car l'un demande qu'il y ait de la bonne foi, autrement un Prince ne trouveroit plus perſonne qui le voulut ſecourir dans ſon beſoin, d'où il arriveroit de tels inconvéniens que toute la prudence humaine n'y pourroit apporter aucun reméde. Ainſi un Prince ſeroit mal conſeillé qui s'ôteroit par ſa méchante conduite un ſecours dont il aura affaire tôt ou tard ; puiſque pour peu qu'il régne de tems, il arrive des choſes qu'il ne ſçauroit prévoir. En effet, quelque ménage qu'il ait, elles ſont quelquefois de ſi grande conſéquence que les fonds qu'il a faits ne ſont pas ſuffiſans pour y ſubvenir. On ne peut pas faire un ſi grand amas d'argent, & il faut qu'il ſoit proportionné à celui qui roule dans un Etat, autrement un Prince altéreroit lui-même ſon revenu par l'impuiſſance où il jetteroit ſes Peuples de le payer, puiſqu'il n'y auroit plus que lui qui auroit de l'argent.

Une conſéquence ſi dangereuſe oblige donc un Prince à être de bonne foi. Mais ce qu'il doit faire c'eſt de ne pas donner un gain ſi exceſſif aux Partiſans, que ſes Peuples en ſoient ruinés auſſi-bien

bien que lui. Car il voit bien que s'il ne ménage ſes affaires comme un bon pere de famille, il ſera obligé de mettre des impôts. Les Partiſans de leur côté ne doivent pas ſouhaiter de devenir riches en ſi peu de tems ; car c'eſt un ſujet de les taxer, au lieu que quand leur gain eſt médiocre, on les laiſſe jouir en paix du fruit de leur travail.

Après ces remarques, j'en reviens à celle que j'ai touchée ci-deſſus, en diſant que la différence eſt grande entre ce qu'un Prince fait lui-même, ou que ſon Miniſtre a fait pendant ſa Minorité. Cela ſaute effectivement aux yeux, puiſque ſi ſon Miniſtre n'a pas eu ſoin de ſes affaires, il n'y a point de raiſon qui l'oblige d'approuver les fautes qu'il a faites. Il ne doit pas être de pire condition qu'un particulier, qui ſe releve quand il veut de ce que ſon Tuteur a fait contre ſes intérêts. Outre que le Peuple ayant ordinairement une haine irréconciliable contre les Partiſans, c'eſt lui plaire que de les dégraiſſer. J'ajoûte à cela que le tems d'une Minorité étant toujours fâcheuſe, & étant comme impoſſible que les coffres du Prince ne ſoient chargés de beaucoup de

de dettes, il ne peut chercher à s'acquitter par un moyen plus doux, & qui faſſe moins crier; car il n'y a que quelques particuliers qui y prennent intérêt. Ainſi le général bien loin d'en ſouffrir en a de la joie; parce qu'il aime mieux que ſon Prince ait ſa ſubſtance, que ces malheureux, qui en s'engraiſſant, ont encore commis bien ſouvent mille violences.

Votre Majeſté paya un nombre infini de dettes au moyen de cette recherche. Cependant Dieu bénit votre mariage, & vous envoya un fils qui ſe montra digne des vertus de ſon pere; & V. M. a pris auſſi un ſi grand ſoin de ſon éducation, que cela joint avec ſon bon naturel, ce ſeroit une choſe étonnante s'il étoit moins parfait.

Vous mariâtes preſque dans le même-tems à la Princeſſe d'Angleterre Monſieur votre Frere, qui avoit pris le nom de Duc d'Orleans, après la mort de Monſieur votre Oncle, qui n'avoit point laiſſé d'enfans mâles. Son alliance entretint votre bonne intelligence avec les Anglois, qui ayant perdu Cromwel dès l'année 1658. avoient trouvé ſon fils Richard ſi peu digne d'occuper

d'occuper ſa place, qu'ils avoient remis leur Roi légitime ſur le Trône. Cependant il arriva en ce Pays-là une affaire qui fut ſur le point de redonner la guerre à Votre Majeſté. Votre Ambaſſadeur ayant envoyé ſes carroſſes à l'entrée de l'Ambaſſadeur de Suéde, celui du Roy d'Eſpagne apoſta, pour faire marcher les ſiens devant, des gens qui couperent les guides de ſes chevaux, de ſorte qu'il eut tout ce qu'il ſouhaitoit, mais ſon triomphe ne fut pas de longue durée. V. M. juſtement indignée de ſon procédé, en demanda réparation au Roi d'Eſpagne, qui ſe fit un peu tirer l'oreille devant de lui accorder celle qu'elle prétendoit; mais V. M. ayant commandé à l'Ambaſſadeur qu'elle avoit auprès de lui, de lui ſignifier, que ſans cela il y alloit avoir rupture entre les deux Couronnes, la crainte qu'il eut de ſes armes, lui fit non-ſeulement déſavouer ſon Ambaſſadeur, mais encore déclarer qu'il ne prétendoit point diſputer le pas à Votre Majeſté.

Cette déclaration ſe fit par le Marquis de la Fuentes, Miniſtre de Sa Majeſté Catholique, qui réſidoit en votre Cour,

Cour, & ce en préſence des autres Ambaſſadeurs & Miniſtres des Princes qui y étoient auſſi, & qui rendirent témoignage à leurs maîtres, que ce différend s'étoit terminé à votre ſatisfaction. Cependant vous ſuprimâtes la Charge de Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, qui étoit vacante par la mort du Duc d'Epernon, & dont il avoit porté ſi haut l'autorité, que peu s'en falloit qu'il ne voulût tirer au bâton avec vous. En effet, il prétendoit pourvoir à toutes les charges de l'Infanterie, ſans en excepter même les Compagnies aux Gardes, ce qui étoit d'une telle conſéquence qu'il en pouvoit arriver mille inconvéniens.

Vous fites auſſi quantité de belles ordonnances concernant les gens de guerre, deſorte qu'ils furent capables de diſcipline, ce qu'ils ne connoiſſoient point auparavant : car le déſordre y régnoit d'une maniere qu'il y avoit preſque autant de maîtres que de Capitaines, ſur-tout dans les Vieux-Corps; où bien loin de reconnoître l'autorité des Colonels, à peine reconnoiſſent-ils celle d'un Général. Vous tîntes la main auſſi à ce que les Soldats euſſent toutes leurs

leurs néceſſités, & au lieu qu'auparavant ils alloient preſque tous nuds, & que dans une même compagnie, l'un étoit vétu de gris, l'autre de bleu, l'autre de verd, & ainſi du reſte; vous leur fites donner des bas & des ſouliers toutes les fois qu'ils en manquoient, avec les habits uniformes; & cette ordonnance a paru ſi belle & ſi néceſſaire aux autres Princes, qu'ils s'y ſont conformés; deſorte que V. M. peut ſe vanter que c'eſt elle qui a procuré aux Soldats dans toute l'Europe l'avantage dont ils jouiſſent préſentement.

Mais elle n'a rien fait de plus utile à leur égard, que d'ôter aux Capitaines le droit qu'ils avoient auparavant de connoître de leurs crimes, parce que l'impunité qu'ils en eſpéroient les portoit à faire mille déſordres. En effet, il n'y a rien de plus injuſte, à mon avis, que de remettre la punition d'un crime entre les mains de ceux qui ont intérêt de ſauver le criminel, & c'eſt une choſe aſſez connue, qu'un Capitaine à qui il coute de l'argent pour faire un autre Soldat, n'eſt pas aſſez amateur de la Juſtice pour l'acheter à ſes dépens.

Cette

Cette réformation dans vos Finances & parmi vos gens de guerre, précéda toutes les autres; parce qu'elle vous parut être le fondement d'un Gouvernement ſolide & aſſuré. Le raiſonnement de Votre Majeſté, fut que quand vous ſeriez puiſſant en l'un & en l'autre, tout le reſte iroit tout ſeul ſans que vous y trouvaſſiez la moindre difficulté. Un Prince effectivement qui a de l'argent & une belle armée, attire non-ſeulement le reſpect de ſes Peuples, mais encore de ſes voiſins; car c'eſt le moyen de lui donner une grande réputation, ſans laquelle un Royaume ne ſçauroit être floriſſant. Ainſi un Prince qui a ſoin de ſes affaires, doit ſonger uniquement à l'acquérir: en quoi il a mille fois plus davantage que de ſe faire craindre par des entrepriſes injuſtes, quoiqu'elles lui réuſſiſſent, car l'un lui ſuſcite l'inimitié de toutes les autres Puiſſances, au lieu que l'autre lui attire de l'eſtime & de la conſidération. Or un Etat qui ſe trouve ainſi avoir un ſi grand nombre d'ennemis, reçoit tôt ou tard le coup mortel qu'ils s'efforcent de lui porter; au lieu que quand ſa Puiſſance eſt fondée ſur la droiture

droiture & ſur la raiſon, il a toujours des Alliés fidéles & qui ne lui manquent jamais au beſoin. Auſſi un Prince bien aviſé ne doit jamais entreprendre de guerre qui ne ſoit juſte; car s'il n'y a que l'ambition qui lui mette les armes à la main, ſes anciens amis deviennent bien-tôt ſes ennemis; en quoi on ne les ſçauroit blâmer, puiſqu'ils ne ſe trouvent pas en plus grande ſûreté que les autres. Mais cette vérité, toute évidente qu'elle eſt, & dont un Prince ne devroit jamais s'éloigner, n'eſt pas toujours la régle de leurs actions. Un Miniſtre corrompu tache de leur inſinuer d'autres maximes, & à moins que d'y veiller de bien près, ils prennent ſouvent l'ombre pour le corps. Je ſuis fâché que cela ſe puiſſe dire de Votre Majeſté, mais comme les flatteurs ſont plus à craindre pour elle que ſes Ennemis déclarés, je m'empêcherai bien d'en être du nombre; deſorte que quand il en ſera tems, je lui ferai voir que le Marquis de Louvois, abuſant de ſon crédit, lui fit faire une faute contre ſes intérêts, & qui lui ſuſcita le monde d'ennemis qu'elle a préſentement contr'elle; car quoique l'état

l'état floriſſant où elle ſe trouve aujourd'hui les retienne dans le ſilence, je ne veux pour preuve de cette vérité que la réponſe que fit à ce Miniſtre le Baron Delval, à qui il diſoit en lui faiſant voir l'Arſenal de Douai, que ſi V. M. avoit jamais la guerre, cela feroit beau bruit; je le crois, lui répondit-il, & même je ſuis ſûr que cela en fera tant, que toute l'Europe s'en réveillera. Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'expliquer à Votre Majeſté ce qu'il vouloit dire par-là, cela s'entend aſſez de lui-même, & il ne pouvoit reprocher plus ingénieuſement à votre Miniſtre le grand nombre d'ennemis qu'il vous a faits. Je ſçais bien que ſes entrepriſes ont été heureuſes, & que c'eſt ce qui entretient ſa faveur. Mais ſi V. M. y veut bien faire réflexion, il vaudroit mieux mille fois que vous ne fuſſiez pas ſi puiſſant, & que vous euſſiez plus de repos. Car il vous faut avoir à toute heure l'eſprit tendu ſur les intrigues que vous ſçavez qui ſe font aujourd'hui à votre préjudice, dans les Cours qui vous étoient autrefois les plus affectionnées; & au lieu qu'elles concouroient avec vous en ce tems-là à votre ſûreté, il

il n'y en a point aujourd'hui qui vous doivent être plus ſuſpectes.

Si V. M. n'eſt pas aſſez ſenſible aux vérités que je lui apprends, pour y ajouter une pleine foi, je la ſupplie de rappeller dans ſa mémoire ce qui lui arriva en 1662. & de le concilier avec ce qui lui eſt arrivé depuis. Elle pourra juger de-là combien la juſtice, ſoutenue d'une bonne réputation, a de pouvoir ſur ceux qui ſont le moins accoutumés de pleyer, & je ſuis très-perſuadé que ſi pareille choſe lui arrivoit aujourd'hui, on ne lui en donneroit pas une ſi prompte ſatisfaction. L'eſpérance qu'on auroit d'être ſoutenu par vos ennemis feroit qu'on ne ſe mettroit pas en peine d'être injuſte, & V. M. ſeroit obligée de pourſuivre par la force de ſes armes, ce qui ne lui couta en ce tems-là que la menace d'y avoir recours, ſi on ne lui rendoit juſtice; je veux parler de ce qui arriva à votre Ambaſſadeur à Rome, envers qui les Corſes de la garde du Pape manquerent ſi fort de reſpect, que pour venger quelques-uns de leurs camarades qui avoient été maltraités par ſes gens, ils le furent inſulter juſques dans ſon Palais,

lais. La Ducheſſe de Crequi ſa femme, eſſuya auſſi leur violence : comme elle revenoit de la ville, ils tirerent ſur elle comme ils avoient fait ſur ſon mari, dont elle eut un Page tué & quelques autres Domeſtiques de bleſſés. Enfin ce déſordre alla ſi loin qu'ils furent obligés tous deux de ſe retirer à Saint Quirico, dont Votre Majeſté en ayant avis, elle en porta ſes plaintes au Pape, qui animé par quelques Cardinaux, qui ne vous étoient pas affectionnés, ſembloit approuver le procédé des Corſes. Mais vous vous tîntes ferme dans la réparation que vous prétendiez de cet affront, & comme l'ambition n'avoit nulle part dans votre querelle, la qualité de votre partie ne vous empêcha pas d'en vouloir tirer raiſon ; mais elle n'attendit pas que vous la pouſſâſſiez à bout pour vous faire juſtice ; & parce que vous ne demandiez rien que de juſte, elle convint que les Corſes, qui avoient coutume de ſervir de garde au Pape, ſeroient non-ſeulement caſſés, mais qu'il ſeroit encore dreſſé une Colonne où il ſeroit fait mention en lettres d'or de la ſatisfaction qu'on vous donnoit. Sa Sainteté convint auſſi que

que le Cardinal Chigi viendroit en France pour vous prier d'agréer cette réparation, & d'oublier ce qui s'étoit paſſé.

Voilà un effet de ce que je viens de dire ; & je me trompe fort, comme j'ai remarqué ci-deſſus, ſi les choſes venant à ſe paſſer aujourd'hui de la même maniere, vous en aviez la même ſatisfaction. J'en ai remarqué les raiſons à Votre Majeſté, à quoi j'ajouterai ſeulement que la réputation d'un Prince lui eſt tout auſſi néceſſaire à l'égard de ſes Sujets qu'à l'égard de ſes Voiſins. Car ſi ſa puiſſance n'eſt fondée que ſur l'injuſtice & ſur la force, ils le craindront, mais ne l'aimeront jamais. Or la crainte ſans l'amour ne doit pas faire ſes deſirs, puiſque l'un ſans l'autre eſt capable de produire plus de mal que de bien ; une crainte de cette nature ne ſubſiſte qu'autant de tems qu'on le voit en état de faire tout pleyer ſous ſes volontés ; mais dès que la fortune change, le mépris y ſuccéde bien-tôt ; tout au contraire l'amour ne change point quoique la fortune ſoit changée ; & plus un Prince eſt malheureux, plus on fait d'efforts pour lui rendre la proſpérité qu'il a perdue.

Votre

Votre Majeſté qui ſoutenoit ſi glorieuſement ſes intérêts dans les Pays étrangers, fit une choſe ſur ſa frontiere qui lui fut extrêmement utile, elle acheta des Anglois la Ville de Dunkerque, & moyennant deux millions deux cens mille livres qu'elle leur donna, elle mit ſon Royaume en ſûreté.

Le Traité que V. M. avoit fait avec le Duc de Lorraine fut ſi peu agréable à ſon neveu, qu'il quitta un ballet où il danſoit avec V. M. pour ſortir du Royaume; il s'en fut à Rome où il croyoit que le Pape ſe voudroit charger de ſes intérêts; mais s'en étant excuſé, il paſſa à Vienne où l'Empereur lui donna retraite. Vous ne vous en mites pas autrement en peine, parce que vous crûtes n'avoir que faire de lui pour établir votre droit. Cependant il paroiſſoit que ſa préſence étoit néceſſaire à ce Traité, puiſqu'il y étoit porté en termes exprès, qu'il le ratifieroit lui & tous les Princes de ſa maiſon. Vous ne laiſſâtes pas d'aller au Parlement pour le faire enregiſtrer; mais comme vous craigniez qu'il n'y eût de l'oppoſition à cauſe qu'il y avoit une clauſe par laquelle vous les deviez tous

faire reconnoître pour Prince du Sang, & habiles à ſuccéder à la Couronne, en cas que la Maiſon de Bourbon vînt à manquer, vous y futes avec votre Régiment des Gardes qui étoit de trois mille hommes.

Le reſpect qu'on eut pour votre préſence, fit qu'on ne vous dit pas que ce Traité avoit beſoin d'autres ſolemnités pour le rendre bon; car ce n'étoit pas au Parlement à l'examiner, mais aux Etats de votre Royaume, à qui il appartiendroit de ſe choiſir un maître s'il n'en avoit point, & c'eſt de cette clauſe dont j'ai voulu parler tantôt, quand j'ai dit qu'elle mettoit un obſtacle invincible à vos deſſeins; car outre cette difficulté, il y en avoit une infinité d'autres, entre leſquelles les plus conſidérables devoient venir de la part des Princes étrangers, établis dans votre Royaume, à qui cela faiſoit tort, ſur-tout à la Maiſon de Longueville, qui prétend que les Etats ont déja réglé, que pour récompenſe des ſervices que le Comte de Dunois rendit autrefois à la Couronne, c'eſt à elle qu'elle appartiendroit, ſi elle venoit à vaquer. Les Ducs & Pairs qui ne veulent point

céder à pas un de ces Princes, étoient encore un grand obſtacle à cette affaire, néanmoins Votre Majeſté ſe flattant de venir à bout de tout par ſa puiſſance, preſſa le Duc de Lorraine de lui remettre ſuivant le Traité la Ville de Marſal entre les mains, & ſur ce qu'il varioit dans la réſolution qu'il devoit prendre, elle le menaça de l'y obliger par la force de ſes armes. Il étoit toujours néanmoins irréſolu nonobſtant toutes ces menaces, ce qui vous obligea de partir, ſuivi d'un ſi grand nombre de Nobleſſe, que l'on n'en avoit jamais vu tant à la fois; mais vous aviez trouvé le ſecret de vous faire rendre ce qui vous étoit dû par les graces que vous diſpoſiez à propos, & qui attiroient à vous une infinité de Gentilshommes, qui du tems de votre Minorité, n'avoient pas voulu prendre la peine de ſortir de leur maiſon. Ainſi votre Cour étoit plus brillante qu'elle n'avoit jamais été, & principalement depuis que vous aviez fait un grand nombre de Cordons-Bleus, qui ne ſont pas d'un petit ornement auprès de votre Perſonne.

Vous fites auſſi bien-tôt après un grand

grand nombre de Ducs & Pairs, en quoi il y eut bien de la politique, car la plûpart des Grands qui ſe laiſſerent toucher de cette dignité, s'attacherent fortement auprès de vous, pour éviter une pareille récompenſe.

Le Prince de Condé, qui en revenant, avoit cru vous trouver comme du tems du Cardinal Mazarin, étoit dans la derniere ſurpriſe de vous voir ſi différent de ce qu'il penſoit. Il étoit ſi petit auprès de vous, qu'on ne pouvoit preſque croire en le voyant, que ce fût-là ce fameux Rebelle qui avoit tant fait parler de lui. Mais vous preniez plaiſir à le mortifier dans ces commencemens, afin qu'il perdît les méchantes habitudes qu'il avoit voulu prendre de faire le maître.

Si vous le faiſiez ainſi trembler, il n'eſt pas néceſſaire de dire que les autres à ſon exemple ne s'éloignoient pas du devoir à quoi leur naiſſance les obligeoit. Tout étoit devant vous dans un reſpect qui faiſoit briller la Royauté, & qui en donnoit une autre idée, que du tems dont il vient d'être parlé. Enfin l'envie qu'on avoit de vous plaire, fit qu'on s'attacha aux choſes qu'on

mépriſoit davantage auparavant ; tout ce qu'il y avoit de jeunes gens de bonne maiſon entrerent, ou dans votre Compagnie des Mouſquetaires, que vous aviez remiſe ſur pied, ou dans votre Régiment des Gardes ; & comme vous avez un penchant pour la guerre, dont vos plus grands Ennemis ne ſçauroient diſconvenir, vous fites une partie de votre occupation de bien diſcipliner cette Compagnie ; deſorte que s'il m'eſt permis de me ſervir d'une comparaiſon, où l'on peut trouver à redire, à cauſe que c'eſt bien abaiſſer l'homme que de le comparer au cheval, je dirai que jamais genet d'Eſpagne ne fit mieux le manége ſous un bon Ecuyer, que cette Compagnie fit, en exécutant tout ce que V. M. lui commandoit.

Je dirai encore là-deſſus une choſe qu'on a pu remarquer auſſi-bien que moi, & par où l'on peut juger de ce qu'un homme ſera capable un jour, par ce qu'on lui voit faire dans ſa jeuneſſe. Car que nous ſignifioit des ſept ou huit heures entieres que Votre Majeſté demeuroit dans la cour du Louvre autour de cette Compagnie, pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver, ſi non

non l'application qu'elle auroit à ſon devoir, & qu'elle mépriſeroit le chaud & le froid, quand il s'agiroit d'acquerir de la gloire.

On ne peut pas dire cependant que ce fût une inclination dominante, qui porta V. M. à ces ſortes de choſes, puiſqu'elle rempliſſoit également tous les devoirs de la Royauté. J'ai dit ci-deſſus que vous vous étiez fait donner les Mémoires du Cardinal de Richelieu. Or l'eſtime que vous aviez conçue pour la mémoire de ce grand homme, ſoutenue d'une piété ſans fard & ſans oſtentation, vous fit pourſuivre les deſſeins qu'il avoit commencés ſi heureuſement d'exterminer les Hérétiques de votre Royaume. Mais comme Votre Majeſté ſçait qu'il n'eſt pas permis ſans s'expoſer à d'étranges inconvéniens de paſſer d'une extrémité à l'autre, vous préparâtes la matiere peu à peu ; deſorte que vous l'avez miſe en état de mûrir après un travail de plus de vingt années.

La préſence de Votre Majeſté fixa les irréſolutions du Duc de Lorraine, & étant convenu des conditions ſous leſquelles il vous rendroit la Ville de

Marſal, Votre Majeſté revint de Metz à Paris en ſi peu de tems, que la poſte ne pouvoit pas faire à beaucoup près la diligence que vous fites. Mais vous aviez ordonné qu'on mît des relais ſur le chemin, & comme c'étoit des meilleurs coureurs de votre écurie, vous futes ſervi à votre gré. Cependant chacun ſe donna la liberté d'examiner pourquoi V. M. ſe preſſoit tant, & y en ayant toujours quelqu'un qui donne au but, ce que vous vouliez tenir caché ſe répandit auſſi-tôt par toute la Ville. Cela doit apprendre à tous les Princes de ne jamais rien entreprendre qu'ils ne veuillent bien que l'on ſçache; car ils ne ſçauroient, avec tout leur pouvoir, ôter la curioſité à une infinité de gens qui ſe donnent la gêne pour pénétrer leurs actions.

Votre Majeſté étant contente de mes ſervices, je pris la liberté de lui repréſenter que de tout ce que le Cardinal de Richelieu avoit entrepris pour la gloire du Royaume, il n'y avoit rien de plus important que la navigation & le commerce; mais que l'un & l'autre ne pouvant s'entreprendre ſans ſe rendre fort ſur mer, c'étoit à Votre Majeſté

jeſté à y travailler. Elle m'en commit le ſoin, auſſi-bien que de ſes bâtimens, où il y avoit de grands déſordres, & je tâchai de m'acquitter de l'un & de l'autre du mieux qu'il me fut poſſible. Cependant V. M. ayant jugé à propos de faire une entrepriſe du côté de Gigerd, dont le ſuccès promettoit un grand avantage pour le commerce du Levant, & pour la réputation de Votre Majeſté en ce Pays-là, vous fites filer des troupes en Province, où il y avoit des vaiſſeaux tout prêts pour les recevoir. Elles firent leur trajet heureuſement, & débarquerent de même ſans preſque aucune oppoſition de la part des Barbares. Mais les Chefs ſur qui vous vous en repoſiez ayant mal pris leurs meſures, cette affaire échoua, quoique bien conçue & encore mieux dirigée. Mais il ne ſuffit pas que ce qui eſt arrêté au Conſeil, ſoit dans les formes, & ſans qu'on y puiſſe trouver à redire, s'il n'eſt exécuté de même. Ainſi un Prince ne ſçauroit trop s'appliquer à faire un bon choix, puiſque ſa réputation & le bien de ſes affaires dépend de-là uniquement, ſur-tout quand les entrepriſes ſe font ſi loin de ſa vue, qu'il eſt

hors d'état de pouvoir remédier aux fautes qui s'y font.

On m'a voulu faire accroire que M. le Tellier, qui n'étoit pas trop aiſe que Votre Majeſté me donnât tant d'accès auprès de ſa Perſonne, & ſur qui elle ſe repoſoit des affaires de la guerre, auroit pu lui nommer des Chefs plus expérimentés, entre les mains de qui la choſe eût été en plus grande ſûreté. Mais je n'ai écouté ces rapports que pour lui rendre plus de juſtice; deſorte que j'aime mieux attribuer ce qui arriva à une certaine deſtinée, qui fait quelquefois que ce qui paroît le plus ſûr eſt ce qui réuſſit le moins, que de faire tort ainſi à ſa réputation. Pour ſurcroit de malheur, le vaiſſeau ſur lequel la tête du Régiment de Picardie s'étoit rembarquée, s'entrouvrit; ce qui cauſa un grand chagrin à Votre Majeſté. Mes ennemis qui étoient en grand nombre, ce qui étoit impoſſible autrement, après ce que j'ai dit ci-deſſus, m'en voulurent imputer la faute, prétendant que puiſque c'étoit moi qui avois ſoin de la Marine, je devois prendre garde ſi le vaiſſeau étoit bon; mais il avoit été viſité avant que de le mettre en mer, &

& comme c'étoit par des gens expérimentés en cette matiere, V. M. qui rend juſtice à tout le monde, ne m'en fit pas plus mauvaiſe mine. La faute vint de ce qu'il y avoit long-tems que ce vaiſſeau n'avoit ſervi, ce qui les uſe plus, ſans qu'il y paroiſſe, que s'ils étoient toujours en mer.

Cette méchante nouvelle, qui avoit été précédée d'une autre plus agréable, ne fit pas toute l'impreſſion qu'elle auroit faite dans un autre tems ſur l'eſprit de Votre Majeſté. En effet, elle eut dequoi s'en conſoler par la gloire que ſes armes avoient acquiſe en Hongrie, où ſans elles l'Empereur qui avoit déja reçu quelque échec, auroit été défait entierement; car l'aîle droite de ſon armée qui avoit été battue par les Turcs, leur faiſoit eſpérer une victoire entiere, quand la valeur de vos troupes, qui étoient à l'aîle gauche, leur fit voir qu'ils étoient encore bien loin de leur compte. Elles paſſerent ſur le ventre à tout ce qu'on leur oppoſoit, & ayant rétabli le combat par leur fermeté, elles acheverent de vaincre par des actions ſi pleines de vigueur, que l'Empereur au lieu de leur en témoi-

gner ſa reconnoiſſance, ne put s'empêcher d'en concevoir de la jalouſie. Elle fut même ſi grande, que ſans ſonger à profiter de cette victoire qui avoit jetté la conſternation parmi les ennemis, il fit une Paix précipitée, comme s'il eût eu peur que vos Troupes fuſſent capables de lui enlever ſa Couronne.

Ces deux événemens mêlés ainſi de bonne & de méchante fortune, empêcherent que Votre Majeſté ne montât à ce haut degré de gloire où on la voit aujourd'hui. Cependant l'ordre qu'elle apportoit de toutes façons dans ſon Royaume, où tout ſe reſſentoit encore des abus qui s'y étoient gliſſés du tems du Cardinal Mazarin, ſervoit tous les jours de preuve à ceux qui vouloient bien prendre garde, que vous étiez déja un grand Roi. Vous réformâtes l'Ordre de Saint Michel, qui avant celui du Saint-Eſprit, étoit la récompenſe dont les Rois vos Prédéceſſeurs honoroient les perſonnes les plus puiſſantes de leur Etat; mais qui s'étoit tellement avili depuis l'inſtitution de l'autre, que toutes ſortes de gens y étoient reçus indifféremment. Enfin il en alloit être de même à cet égard, comme de l'Ordre de

de l'Etoile, qui étoit tombé en ſi grand mépris, quoiqu'il eût été autrefois tout éclatant, qu'un de vos Prédéceſſeurs, pour l'avilir encore davantage, l'avoit donné aux Archers du Guet. Mais Votre Majeſté jugea prudemment qu'elle devoit arrêter le cours de ce déſordre, ſur-tout parce que l'Ordre de Saint Michel eſt joint à celui du Saint-Eſprit, & que les Chevaliers de ce dernier Ordre n'y pouvoient être reçus qu'ils n'euſſent pris l'autre auparavant.

Cependant je dois dire, pour ne rien déguiſer à V. M. qu'elle ne le purgea pas ſi bien des parties honteuſes qui y étoient entrées, qu'il n'y en reſtât encore quelqu'une. Car c'eſt un malheur qui eſt inévitable à tous les Princes, que quand ils ſe repoſent de quelque choſe ſur d'autres que ſur eux, ce ſeroit une merveille ſi la faveur ou les brigues ne l'emportoient ſouvent ſur la juſtice. Il eſt donc abſolument néceſſaire, s'ils veulent que les choſes ſe paſſent comme ils les ont digérées, qu'ils ſoient les ſurveillans de ceux qu'ils propoſent pour faire exécuter leurs volontés. Car s'ils s'en rapportent entierement à leur bonne foi, c'eſt

le moyen de n'en faire faire que la moitié.

Elle établit auſſi une Compagnie pour le Commerce des Indes, qu'elle jugea utile pour le bien de ſon Etat. En effet un Royaume ne ſçauroit être floriſſant tant qu'il eſt obligé de paſſer par les mains d'autrui, & il falloit tâcher de ſe paſſer des Anglois & des Hollandois, à qui les Rois vos Prédéceſſeurs avoient laiſſé faire le Commerce à leur préjudice. Cet établiſſement déplut fort à ces deux Nations, qui avoient même voulu ſe l'ôter l'une à l'autre, tant elles en étoient jalouſes. Il y avoit déja quelque-tems que cela les tenoit en froideur, car il n'y a rien qui ſoit plus capable de les brouiller que l'intérêt. Cependant après quelques éclairs qui avoient paru, & qui étoient autant d'avant-coureurs du tonnerre qui devoit bien-tôt gronder, elles rompirent enſemble & en vinrent à une guerre ouverte.

Votre Majeſté leur offrit ſa médiation pour empêcher que les choſes n'allaſſent plus avant. Mais les Anglois qui ſe prétendoient Rois de la mer, voulant impoſer des conditions aux autres, ſe

ſe tinrent ſi roides ſur leurs prétentions que V. M. ſe crut obligée de prendre le parti de ſes anciens amis contre les anciens ennemis de ſa Couronne. Elle arma par mer en faveur des Hollandois, pendant qu'elle équipa encore une autre Flotte qu'elle deſtinoit contre les Algériens. Le Duc de Beaufort qui la commandoit, & à qui Votre Majeſté envoya ſes ordres, les combattit ſi heureuſement par deux différentes fois, à trois mois l'une de l'autre, qu'il prit pluſieurs de leurs vaiſſeaux, entre leſquels étoit l'Amiral. Cet avantage fit un bon effet pour V. M. dans ce Pays-là, où ces Barbares tâchoient d'obſcurcir la gloire de ſon nom, par le malheur qui lui étoit arrivé à Gigeri. Cependant ce qui vous rendit encore plus redoutable, c'eſt que vous mîtes de nouveaux Vaiſſeaux ſur l'Océan & ſur la Méditerannée, ce qui fit juger à toute l'Europe, qu'avant qu'il fut peu, vous vous trouveriez non-ſeulement en état de diſputer l'Empire de la mer aux Anglois, mais encore à quelques autres Nations qui ſe voudroient préſenter. En effet, outre ce ſecours qui augmentoit votre Flotte

Flotte conſidérablement, vous aviez des attelliers pleins de matériaux & d'ouvriers, vous ne manquiez pas d'ailleurs de matelots & de pilotes, d'où l'on jugeoit que votre intention étoit de diſputer cet Empire qui n'appartient qu'au plus fort.

Je ne prétens point m'attribuer aucune gloire par-là, quoique j'y aye travaillé tout de mon mieux; je dois, pour convenir de la vérité, avouer que ce deſſein n'eſt pas de moi, & que je ne faiſois que fournir la carriere dans laquelle le Cardinal de Richelieu étoit entré le premier, je ſçais que c'eſt lui qui avoit mis en tête au feu Roi votre pere, d'augmenter ſa puiſſance ſur cet élément, où pour mieux dire de l'y faire connoître, puiſqu'avant lui tous les Rois vos Prédéceſſeurs, & même Henri IV. n'y avoit pas un ſeul Vaiſſeau; mais ce projet ne s'étoit exécuté que foiblement ſous le Miniſtére de ce grand homme, deſorte qu'on peut dire que la gloire en étoit réſervée à Votre Majeſté.

Elle fit deux choſes en ce tems-là qui lui étoient extrêmement utiles, & que le feu Roi votre pere avoit entrepris

pris vainement. Elle réduiſit les gens de qualité & les gens de robe à une obéïſſance parfaite, & elle fit l'un ſous prétexte de la Juſtice, & l'autre avec beaucoup de hauteur. La plûpart des Gentilshommes avoient empiété par la licence du tems beaucoup d'autorité dans les Provinces, où ils s'étoient érigés en petits Tyrans, deſorte qu'ils faiſoient tout trembler ſous eux. Les Juges des lieux, qui ſont obligés par le devoir de leurs charges de s'oppoſer à ces nouveautés, ne l'avoient oſé faire dans un tems où ils craignoient d'en avoir le démenti; d'ailleurs ils étoient retenus la plûpart par des conſidérations aſſez ordinaires aux gens qui préférent leurs intérêts particuliers au bien public. Ils avoient peur de ſe brouiller avec ces Rois du Pays, deſorte qu'ils ne ſe remuoient non plus que ſi tout ce qui ſe paſſoit leur dût être indifférent. Or Votre Majeſté qui étoit obligée de réprimer ces déſordres, parce qu'il n'y avoit que vous en premier lieu qui dûſſiez faire ainſi le maître, & qu'outre cela vous étiez obligé de protéger vos Sujets & les mettre à l'abri des violences, Votre Majeſté, dis-je, ne pouvant

ſouffrir

ſouffrir davantage une choſe ſi préjudiciable à ſon autorité, & ſi contraire au repos de ſes Peuples, établit les grands-Jours, c'eſt-à-dire, un certain nombre de Gens de Juſtice, qui s'en furent dans les Provinces où ils informerent contre ceux qui ſe trouverent coupables de vexation. Il y en eut pluſieurs qui furent arrêtés, d'autres s'enfuirent, & tous ayant été punis, ou par la démolition de leurs Châteaux, ou par la perte de leur tête, vous vous attirâtes l'amour de vos Peuples, qui par une action ſi pleine de juſtice ſe trouvoient hors d'eſclavage.

Voilà comment un Roi ſage & judicieux ſçait faire ſes affaires en même-tems qu'il fait celles de ſes Sujets. Car vous vous gardâtes bien de dire que vous agiſſiez dans cette occaſion autant pour vos intérêts que pour les leurs. Il étoit néceſſaire au contraire qu'ils cruſſent que votre unique but étoit de les délivrer d'oppreſſion ; car ſans cela, outre que vous n'en euſſiez pas eu tant de mérite envers eux, il eſt encore certain que c'étoit le moyen de n'y trouver aucun obſtacle de leur part ; car ſi les Gentilshommes leur euſſent pu perſuader

ſuader que vous aviez d'autres deſſeins, il étoit à craindre qu'ils ne s'entre-ſecouruſſent les uns les autres, ce qui auroit été capable de donner de la peine à Votre Majeſté ; auſſi toutes les fois qu'un Souverain veut abbattre la Puiſſance de la Nobleſſe, il doit animer le Peuple contre elle, ce qui n'eſt pas bien difficile, puiſque ſon génie étant d'ordinaire de faire la maîtreſſe, il ne faut rien pour la lui rendre ſuſpecte. Or cette facilité qui ſe trouve à la détruire lui doit être un ſujet de renoncer à toutes ſortes de cabales, principalement quand le Peuple s'y trouve mêlé ; car elle doit être perſuadée que quelque mine qu'il faſſe elle n'a point de plus grand ennemi. En effet, quoiqu'il la reſpecte en apparence, il eſt dans une perpétuelle jalouſie de ſa domination, dont il ne cherche qu'à s'affranchir. Cette vérité qui eſt inconteſtable, met donc une oppoſition toute viſible entre leurs intérêts. D'où il réſulte que la Nobleſſe n'a aucun avantage à eſpérer que d'une parfaite union avec ſon Prince, dont l'intérêt ſe trouvant pareillement à la bien traiter, il doit toujours y avoir

une

une telle harmonie entr'eux, que rien ne ſoit capable de la troubler. Or cette harmonie ne pouvant être fondée que ſur une parfaite obéiſſance de la part des Sujets, & une juſte rétribution de la part du Maître, c'eſt à eux à faire leur devoir, afin que celui-ci puiſſe faire le ſien.

L'autre choſe que Votre Majeſté fit d'utile pour lui & pour ſes Peuples, fut de réprimer le déſordre qui s'étoit introduit dans la vénalité des Charges de Judicature, dont l'excès étoit monté au point que j'ai rapporté ci-devant, & cela étoit cauſe non-ſeulement que ceux qui en étoient pourvus s'en faiſoient accroire; mais encore que beaucoup ſe trouvant dans la néceſſité, à cauſe de l'intérêt qu'il falloit leur payer de l'argent qu'ils avoient emprunté, lorſqu'ils en avoient fait l'achat, vendoient la juſtice. Cette affaire étoit néanmoins délicate, parce que quelque réglement que vous puſſiez faire, ils étoient à proprement parler, Juges & Parties, puiſque c'étoit à eux à enregiſtrer l'Edit. Or ſi l'on devoit juger de ce qui ſe paſſeroit en cette rencontre, par ce qui s'étoit paſſé autrefois, il n'y avoit

avoit point d'apparence du tout que la choſe réuſsît, puiſqu'il s'agiſſoit de leur faire un préjudice conſidérable à l'égard de leur fonds, eux qui s'étoient révoltés quelques années auparavant, pour un ſimple retranchement de leurs gages. Mais Votre Majeſté étant allée au Parlement, accompagnée de quatre mille hommes, elle ne lui eut pas plutôt préſenté cet Edit, qu'il fut non-ſeulement enregiſtré, mais qu'on la remercia encore des ſoins qu'elle prenoit pour corriger les abus qui s'étoient gliſſés dans ſon Etat.

Je ne prétends pas inſinuer à Votre Majeſté que ce remerciement lui fut fait de bonne foi, je crois pour moi qu'il fut un peu forcé, & que les quatre mille hommes que vous aviez menés avec vous, y contribuerent plus que l'eſtime qu'ils devoient avoir en dépit d'eux de votre bon gouvernement. Mais quoiqu'il en ſoit, cela doit ſervir d'avertiſſement à tous les Princes, qu'il y a des tems propres pour faire exécuter leurs volontés, & d'autres qui ſont extrêmement dangereux. C'eſt donc à eux de meſurer leurs entrepriſes ſelon leurs forces, car il ne ſuffit pas qu'ils ſoient

nés

nés Souverains, pour pouvoir commander abſolument, ils ſont ſujets tous les premiers aux viciſſitudes des tems, & la fortune n'a pas moins de pouvoir ſur eux que ſur le moindre de leurs Peuples. Il faut même qu'ils ſoient plus prudens, parce que la faute d'un particulier ne peut porter tout au plus préjudice qu'à lui & à ſa famille; au lieu que celle d'un Prince intéreſſe ſon Etat, & a ſouvent des ſuites ſi conſidérables qu'on n'y ſçauroit rémédier.

Les Janſéniſtes tâcherent encore en ce tems-là d'exciter quelques troubles dans l'Egliſe, ce qui obligea le Pape de condamner leur doctrine tout de nouveau. Votre Majeſté ſuivit ſon exemple, & ſe montra d'autant plus circonſpecte dans cette affaire, qu'elle voyoit que les ſuites en étoient de conſéquence. En effet, quelques perſonnes des plus qualifiées de votre Cour s'y étoient laiſſés ſéduire, auſſi-bien que quelques Communautés de Religieuſes, dont l'entêtement fut ſi grand, qu'il fallut employer toute votre autorité Royale pour les remettre dans le bon chemin. Elles ſouffrirent même qu'on leur fît mille violences avant que de ſe réſoudre

dre à la reconnoître, tant il eſt vrai qu'on eſt peu traitable en matiere de Religion, & qu'il n'y a rien de plus dangereux que les brigues qui ſe font ſous prétexte de dévotion.

Votre Clergé s'aſſembla à Pontoiſe ſous votre autorité, tant pour remédier à cet abus, que pour prendre des réſolutions néceſſaires ſur d'autres affaires importantes qui ſe préſentoient. Il fut extrêmement édifié de la piété avec laquelle vous entrâtes dans ſes intérêts, & cela ſervit encore à vous attirer l'eſtime de vos Peuples, parce qu'il n'y a rien qui en donne davantage, que quand on voit qu'un Prince rend à Dieu ce qui lui eſt dû.

Mille choſes contribuerent encore à rendre ſon nom célébre chez eux & chez les étrangers. Un ſeul de vos vaiſſeaux, combattit avec tant de valeur contre trente-trois galéres Turques, qu'elles ſe rendirent ſans avoir pu l'obliger à ſe rendre. D'un autre côté, le ſecours que vous envoyâtes aux Hollandois, contre l'Evêque de Munſter qui les avoit attaqués, les empêcha de recevoir quelque affront; car quoique leur Etat ſoit beaucoup plus puiſſant

que

que le ſien, comme depuis la Paix qu'ils avoient faite avec les Eſpagnols, ils avoient eu plus de ſoin de leur commerce, que d'entretenir la réputation qu'ils s'étoient acquiſe par les armes, ils ſe trouvoient dans un ſi pitoyable état, qu'ils étoient tout différens de ce qu'ils avoient été. Auſſi l'on ſe trompe fort ſi l'on croit que la force conſiſte ſeulement dans ſa richeſſe, elle eſt néceſſaire à la vérité pour rendre un Etat puiſſant, mais les gens de guerre y ſont encore plus utiles, puiſqu'on ne s'en ſçauroit paſſer. Il faut donc en avoir toujours ſuffiſamment pour défendre ſes frontieres, & même pour ſe faire craindre à ſes voiſins. Car s'ils vous voyent ſi foible qu'ils croyent vous pouvoir attaquer impûnément, c'eſt en vain que vous vous repoſez ſur ſa bonne foi & ſur celle des Traités : il faut pour entretenir l'un & l'autre, être en état de donner du reſpect. Je ſuis même perſuadé que plus un Etat eſt riche & floriſſant, plus eſt-il obligé de veiller à ſa ſûreté, car il eſt impoſſible qu'il n'ait un nombre infini d'envieux, & que parmi eux il ne s'en trouve quelqu'un qui ne tâche de lui voler ſes richeſſes. Ce

Ce fut en ce tems-là que Votre Majeſté commença à faire travailler ſous elle le Marquis de Louvois, à qui elle avoit accordé la ſurvivance de la Charge de ſon Pere. Mais il étoit ſi dur & ſi peu porté au travail, que M. le Tellier vous pria de ne pas vous donner de peine davantage pour un Sujet ſi ingrat. Car il ne croyoit pas qu'il pût jamais réuſſir, & comme d'ailleurs il aimoit ſes plaiſirs, il le regardoit comme un homme bien plus capable de manger ce qu'il avoit amaſſé, que d'y joindre quelque choſe par ſon travail. Mais Votre Majeſté qui avoit mille bontés pour ſa famille, lui dit de ſe donner patience, & que ce qui ne ſe faiſoit pas en un jour ſe faiſoit quelquefois en deux, qu'elle ne déſeſpéroit pas comme lui de rien faire de ſon fils ; qu'il falloit avoir de l'indulgence pour la jeuneſſe, & la ramener plutôt par la douceur que par les menaces.

Votre Majeſté ſe donna donc la patience de le redreſſer ; & comme il ne faut pas diſconvenir que nonobſtant ce que j'ai remarqué ci-devant, & ce que je remarquerai encore dans la ſuite, il n'ait eu mille bonnes qualités, cela

cela doit nous apprendre qu'il faut donner le tems aux hommes, comme aux fruits de ſe mûrir ; parce que qui prétend outrer les choſes les fait avorter plutôt qu'il ne retire de la ſatisfaction. En effet, il y a de certains eſprits tardifs, à qui ce ſeroit renverſer la cervelle, que d'entreprendre avant le tems de leur faire rien comprendre : il faut que cela vienne petit à petit, & ſans leur faire la moindre violence. D'ailleurs, il ne faut pas croire qu'un homme ſoit fait d'abord pour les affaires, ſur-tout une jeuneſſe qui s'éfarouche du travail, & qui n'a que ſon plaiſir en recommandation : le goût ne lui en vient que quand le jugement ſe forme, & c'eſt alors qu'il s'y accoutume inſenſiblement, & qu'enſuite elles ne lui coutent plus rien ; car ce ſont les affaires qui font les hommes, ce qui faire dire communément qu'en forgeant l'on devient forgeron.

Quoique le Marquis de Louvois aimât d'abord ſi peu le travail, il ne laiſſa pas d'avoir les mêmes défauts que ceux qui s'énorgueilliſſent de leurs ſervices. Il devint jaloux de tous ceux à qui V. M. faiſoit l'honneur de témoigner quelque

que bonne volonté, & de moi ſurtout, qui avois celui d'entretenir ſouvent Votre Majeſté, à cauſe de mon emploi des Finances, & de ma Charge de Surintendant des Bâtimens ; car V. M. qui eſt grande en tout, faiſoit bâtir à Verſailles & au Louvre, dont il falloit que je lui rendiſſe compte toutes les ſemaines, & bien ſouvent tous les jours, à cauſe qu'elle changeoit de moment à autre quelque choſe à ſes deſſeins, & que c'étoit à moi à les faire exécuter.

Or comme ſon emploi n'avoit pas les mêmes agrémens dans un tems de Paix, & qu'il n'y avoit que la Guerre qui les lui pût procurer, il fit ce qu'il put par le conſeil de ſon Pere pour y porter Votre Majeſté. Il ſe ſervit pour cela de la mort du Roi d'Eſpagne qui arriva juſtement ſur ces entrefaites, lui faiſant entendre que quelques Provinces du Pays-Bas étoient dévolues à la Reine votre Epouſe, ſuivant la coutume des lieux, qui la rendoit héritiere de Dom Balthaſar ſon frere, au préjudice de Sa Majeſté Catholique, qui avoit ſuccédé à ſon Pere.

Ce fut ainſi qu'il dora la pillule à

Votre Majeſté, qu'il ſçavoit bien qu'elle n'avaleroit pas à moins que d'en cacher le poiſon à l'ombre de la juſtice. Ainſi il n'eut garde de vous en parler comme d'une dépendance de la ſucceſſion du Roi votre beaupere, à laquelle vous aviez renoncé ſi ſolemnellement par le Traité des Pirénées. Il falloit la déguiſer ſous le nom du Prince Balthaſar, & lui faire entendre que cela n'avoit rien de commun avec votre renonciation. Cependant l'artifice étoit fort groſſier; car le Prince Balthaſar n'avoit rien à la ſucceſſion de ſon Pere qu'il ne fut mort, ni la Reine votre Epouſe à la ſucceſſion du Prince Balthaſar, qui ne pouvoit être qu'imaginaire, puiſqu'il étoit mort avant lui. Ainſi la loi qui étoit en faveur des filles au préjudice des enfans d'un ſecond lit, & dont il faiſoit parade à Votre Majeſté ne lui pouvoit ſervir aucunement, outre que quand il auroit ſurvécu ſon Pere, vous aviez renoncé ſi formellement à tout ce qui vous pouvoit revenir du chef de la Reine votre Epouſe, que vous n'y pouviez prétendre en aucune façon, à moins que de vous montrer parjure à toute la terre.

Mais

Mais cette ſuppoſition de la ſucceſſion de Dom Balthaſar, jointe à votre humeur martiale, & au deſir d'immortaliſer votre nom, vous fit avoir recours à un moyen, qui bien loin d'être blâmable, eſt tout-à-fait néceſſaire avant que de ſe porter à faire la Guerre. Vous fites conſulter des Avocats ſur le droit que vous pouviez avoir à cette ſucceſſion; mais comme il falloit vous ſervir du miniſtére de quelqu'un, vous y employâtes le Marquis de Louvois, qui avoit trop d'intérêt à ſoutenir ce qu'il avoit dit à Votre Majeſté pour lui apporter une délibération qui y fût contraire. Les Avocats même qui étoient gagnés, ſoutinrent par de longs raiſonnemens, mais fort peu ſolides, que la renonciation que Votre Majeſté avoit faite étoit nulle abſolument, parce qu'elle étoit contraire aux conſtitutions de ſon Royaume, qui veulent que le Roi ſe puiſſe toujours relever de ce qu'il fait, comme s'il étoit en pleine Minorité. Ils inſiſtoient ſur-tout ſur le prétendu préjudice qu'ils ſuppoſoient que vous aviez fait à Monſeigneur le Dauphin votre fils, par cette renonciation; & après s'être étendus ſur ce que

les Loix Divines & Humaines ne permettent pas à un Pere de diſpoſer ainſi à leur fantaiſie de la ſucceſſion de leur fils, ils concluoient que cette ſeule circonſtance annulloit tout ce que vous aviez fait, & que par conſéquent vous auriez raiſon de pourſuivre votre droit & le ſien par la force de vos armes.

Mais il y avoit bien des choſes à dire à tout cela, & il ſeroit dangereux de mettre la Couronne ſur un pied qu'il n'y eût nulle ſûreté à contracter avec elle. Car s'il ſuffiſoit de dire que vous êtes toujours mineur, quelle foi prendroit-on dans vos promeſſes, & ſi la Guerre étoit une fois allumée; quelle porte trouveroit-on pour en ſortir? Je pourrois pouſſer ce raiſonnement ſi loin, que j'en ferois confuſion à ceux qui prétendent établir une ſi fauſſe maxime. Mais comme Votre Majeſté eſt trop éclairée pour avoir beſoin d'aucun ſecours dans une affaire ſi claire & ſi inconteſtable, je ſupprime toutes ces raiſons pour vous repréſenter, que ceux qui font ces ſortes de fautes, commettent cependant leur Maître d'une telle façon, qu'ils ſont cauſes qu'on les accuſe d'une ambition démeſurée. Or cette

cette malheureuſe réputation leur fait des Ennemis, & ſuſcite inſenſiblement toute la terre contr'eux. Car il n'y a perſonne qui ſe croye à l'abri de leur injuſtice, & à moins qu'on ne s'aſſure ſur la parole d'un Prince, il vaut autant être en Guerre qu'en Paix. Il ſemble même qu'on ſoit plus aſſuré dans l'un que dans l'autre, puiſque l'un oblige d'être dans une perpétuelle défiance, & que dans l'autre on demeure dans une eſpéce de perpléxité dont on a lieu de tout craindre.

Pendant que tout cela ſe paſſoit, vous perdîtes la Reine votre Mere, à qui ç'eût été un grand déplaiſir de reſter au monde, pour voir rompre une Paix qu'elle avoit ſouhaitée ſi ardemment. Vous obligeâtes auſſi l'Evêque de Munſter à s'acommoder avec les Hollandois, mais vous trouvâtes plus de difficulté à vous faire rendre par le Duc de Lorraine ce qui vous étoit dû, quoi qu'il dût être plus flexible que les autres, par toutes les mortifications que vous lui aviez données. Ce Prince dont l'eſprit étoit fait d'une maniere qu'il étoit incompréhenſible à tout le monde, enſuite de l'affaire de Marſal

étoit venu à Paris, où il avoit paru ſi inſenſible au mauvais état de ſes affaires, qu'il avoit voulu épouſer la fille d'un petit Bourgeois, qui étoit Domeſtique de Mademoiſelle de Montpenſier. Les choſes même avoient été ſi loin que le contrat de mariage en avoit été paſſé, & il avoit fallu que ſes parens employaſſent votre autorité Royale, pour l'empêcher de paſſer outre. Ils y eurent encore recours dans une affaire de même trempe, mais qui lui étoit moins honteuſe, parce que du moins la perſonne qu'il recherchoit, étoit fille d'un gentilhomme. Mais Votre Majeſté qui vouloit en dépit qu'il en eût l'empêcher de ſe deshonorer, fit encore défenſe à ſon pere de penſer à ce mariage. Enfin ce Prince, voyant que vous vous oppoſiez à ce qu'il ſe mariât ſi honteuſement dans vos Etats, fut chercher une maîtreſſe dans les ſiens, où il épouſa la fille du Comte d'Apremont, qui n'avoit pas encore treize ans, quoiqu'il en eût plus de ſoixante.

S'étant ainſi contenté du côté de l'amour, il tâcha de faire la même choſe du côté de l'ambition, qui ne lui permettoit pas de demeurer un moment en repos.

repos. Il commença à faire des levées, ſous prétexte que l'Electeur Palatin avoit fait quelques hoſtilités ſur ſa frontiere. Mais Votre Majeſté ayant appaiſé ce déſordre par ſon autorité, il ne lui reſtoit plus de prétexte de demeurer armé, ſi ſa méchante foi ne lui en eût fourni tout autant que Votre Majeſté lui apportoit des raiſons pour l'obliger à rechercher ſon amitié préférablement à toutes choſes. Votre Envoyé qui étoit auprès de lui l'entretint pluſieurs fois-là-deſſus; & lui fit ſentir qu'abuſant ſi ſouvent de votre patience, il étoit à craindre que vous n'en fiſſiez un châtiment proportionné à ſa faute. Mais il ſembloit ou qu'il fût devenu inſenſible, ou qu'il ne ſe ſouvînt plus de ce qui lui étoit arrivé. Car il ne ſe pouvoit réſoudre de faire ce que Votre Majeſté lui demandoit, & pourtant il ne voyoit perſonne dans l'Europe qui pût prendre ſon parti, ni le ſauver du précipice, ſi V. M. entreprenoit une fois de l'y précipiter.

Dans le tems que cette affaire étoit ſur le tapis, le Marquis de Louvois redoubla ſes efforts pour vous faire entreprendre la Guerre en Flandres, dont

il montroit le ſuccès infaillible, par celle qui s'étoit élevée entre les Anglois & les Hollandois, & à laquelle Votre Majeſté avoit pris part, plus par politique que par un deſſein formé de ſecourir vos anciens Alliés. Car puiſque vous étiez réſolu à faire la conquête des Pays-Bas, il n'y avoit point d'apparence que cette Alliance pût encore ſubſiſter long-tems, les Hollandois ayant un notable intérêt d'empêcher qu'un Roi ſi Puiſſant ne devînt leur voiſin. Auſſi ce que vous en aviez fait n'étoit que pour faire enſorte que leur querelle ne finît point, ſans que vous fuſſiez appellé à l'accommodement. Car vous vouliez ſçavoir ce qui ſe paſſeroit, afin de ne pas prendre de fauſſes meſures.

En effet, votre conduite fut conforme à vos intérêts, & le ſecours que vous leur donnâtes, ne fut ni proportionné à vos forces, ni aux aſſurances que vous leur aviez données, que vous feriez tous vos efforts pour leur faire remporter la victoire ſur leurs Ennemis. Elle ne laiſſa pas néanmoins de ſe déclarer pour eux; mais le grand armement que vous faiſiez, commençant à

à leur devenir ſuſpect, ils ſongerent plutôt à faire la paix qu'à profiter de l'avantage qu'ils avoient eu, & dont ils pouvoient tirer beaucoup de fruit, parce que les Anglois éprouverent encore une autre diſgrace qui n'étoit pas moindre que celle-là. Le feu conſuma les trois quarts de la Ville de Londres; & dans la conſternation où cela jetta ſes habitans, il ne tint qu'à eux de faire leurs affaires. Vous fites les vôtres cependant, vous chaſſâtes les Anglois de l'Iſle de ſaint Chriſtophe, après leur avoir pris le Fort qu'ils y avoient élevé, & ayant réſolu de ne pas différer davantage la Guerre de Flandres, vous réſolutes de vous y rendre à la tête d'une belle armée.

Les Eſpagnols en furent effrayés, & non pas ſans ſujet; car Votre Majeſté avoit pris ſoin depuis la paix des Pirénées de rendre ſes troupes preſque auſſi aguerries que ſi elles euſſent été continuellement dans l'occaſion. Elle leur avoit fait faire de fréquentes revûes, & elle en avoit auſſi purgé toutes les parties honteuſes, en ôtant de ſa maiſon quantité de gens qui n'y étoient que pour s'exempter de la Taille, &

qui n'étoient nullement propres pour le métier. Cette réforme s'étoit même étendue juſques aux Officiers, parmi leſquels il y en avoit un grand nombre ſans ſervice, & plus propre à la Cour qu'à ſe trouver en préſence de l'ennemi.

Le Vicomte de Turenne commandoit cette armée ſous Votre Majeſté, & la confiance que vous aviez en lui vous le fit choiſir préférablement aux autres, pour vous apprendre le métier de la guerre, dans lequel vous le regardiez déja comme le plus expérimenté de votre Royaume. Auſſi, tant pour récompenſer ſes ſervices, que pour montrer à tout le monde que vous faiſiez le cas que vous deviez de ſa vertu, vous l'aviez déclaré Maréchal de Camp Général de vos Armées, un peu avant la Paix d'entre les deux Couronnes; qualité qui le mettoit au-deſſus des Maréchaux de France, & qui faiſoit revivre en quelque façon la Charge de Connétable, qui avoit été ſupprimée après la mort du Duc de Leſdiguieres, qui en avoit été pourvu le dernier.

La confiance que Votre Majeſté avoit en ce grand Homme, déplut au Marquis

quis de Louvois, dont l'ambition mal réglée vouloit déja que vous ne conſultaſſiez que lui ſur toutes choſes. Mais il eut à avaler quantité de chagrins.

Votre Majeſté demeuroit des demi-journées entieres enfermé avec lui, pendant qu'il attendoit dans votre antichambre que vous le vouluſſiez introduire où vous étiez. Cela donna naiſſance à la haine qu'il a toujours eue pour lui, & qui a été très-ſouvent préjudiciable à Votre Majeſté, comme je le lui ferai voir dans la ſuite de ce diſcours; ſur quoi elle me permettra de faire une réflexion qu'elle trouvera peut-être juſte, qui eſt, qu'il n'y a rien de ſi dangereux que de donner trop de crédit à des eſprits tout bouffis de gloire. La raiſon eſt, qu'ils envient aux autres l'avantage qui leur doit revenir de leurs bons conſeils. Si bien qu'ils enveniment tout ce qui ne procéde pas de leur fonds; juſques à empêcher plutôt que les affaires réuſſiſſent, que de ſouffrir qu'on en attribue la gloire à un autre. Ainſi un Prince ne ſçauroit être trop réſervé ſur le choix d'un Miniſtre, & quand il lui trouveroit toutes les qualités requiſes pour un ſi grand

emploi, s'il n'avoit pas celle de préférer l'intérêt public au ſien propre, ce ſeroit en vain qu'il prétendroit en faire quelque choſe de bon. Il faut pour remplir cette place dignement être comme inſenſible à l'amour & à la haine, & ne ſe mouvoir en aucune façon que par les intérêts de l'Etat, car ſi l'on emprunte d'autres reſſorts, cela ne peut aller qu'au préjudice du Maître, dont le ſervice ne requiert pas qu'on ſoit ſi ſuſceptible de paſſion.

Les Eſpagnols à l'approche de Votre Majeſté, firent ſauter les Fortifications qu'ils avoient élevées à une nouvelle Place qu'ils faiſoient, & à qui ils avoient donné le nom de Charleroi. Auſſi en moins de huit jours ils défirent ce qu'ils avoient été une année entiere à faire, avec une dépenſe ſi prodigieuſe, qu'on contoit qu'ils y avoient employé plus de trois millions. Votre Majeſté qui prétendoit continuer leurs travaux pour ſe conſerver un paſſage ſur la Sambre où cette Place eſt ſituée, y fit travailler ſon Armée, en ſorte qu'en trois ſemaines de tems elle la mit en état de défenſe. Enſuite de cela elle tourna d'un autre côté, & emporta d'une

d'une rapidité étonnante les Villes d'Ath, Tournay, Douai, & les Forts qui étoient autour de cette derniere Place. Oudenarde & Aloſt firent auſſi joug à vos armes, pendant que le Maréchal d'Aumont s'empara d'Armentieres, Bergues, Furnes, Dixmude & Courtrai. Les Anglois & les Hollandois voyant cela, ſe preſſerent de faire la Paix; mais Votre Majeſté allant toujours ſon chemin, mit le ſiége devant Lille, où il y avoit quatre mille hommes de troupes réglées, & dix fois autant de Bourgeois qui étoient capables de porter les armes. Cela fit croire aux Eſpagnols que Votre Majeſté ne viendroit jamais à bout d'une ſi grande entrepriſe, & ayant appellé à leur ſecours le Comte de Marcin, qui commandoit leur Armée, il s'approcha de la Ville pour tomber ſur vous, quand il vous croiroit aſſez affoibli pour eſpérer de vous défaire aiſément; mais Votre Majeſté après avoir pris la Ville en peu de tems, battit encore Marcin à plate-couture; deſorte qu'il fut obligé de ſe ſauver à pied par un marais.

Cette victoire vous promettoit encore de nouveaux avantages, ſur-tout la

la ſaiſon n'étoit pas trop avancée ; mais vous fûtes ſi preſſé de vous en revenir, que vous vous contentâtes de ce que vous aviez fait ; car il y a des tems que l'on préfére ſa ſatisfaction à ſon devoir ; ce qui néanmoins donne une grande atteinte à la réputation. En effet, la moindre foibleſſe dans la vie d'un grand homme, eſt une tâche qui obſcurcit l'éclat de ſes grandes actions. Mais qui en eſt exempt dans le monde ? ſur-tout quand elles procédent d'une paſſion où les Héros ont encore plus de penchant que les autres.

Le ſuccès qu'eut Votre Majeſté augmenta encore le crédit de votre Miniſtre, qui devint ſi glorieux de ſa faveur, qu'il fit tout ce qu'il put pour me perdre. Mais Votre Majeſté me rendit juſtice, nonobſtant tous ſes rapports ; & en effet elle étoit obligée de me protéger, puiſque je m'expoſois pour elle à la haine publique. Je lui avois conſeillé quelques années auparavant de ſupprimer une partie de rentes de l'Hôtel-de-Ville, dont la création avoit été faite ſur un denier ſi bas, que qui auroit voulu imputer ſur le profit qu'on avoit fait des arrérages, le rembourſement du

du principal, Votre Majeſté en étoit quitte non-ſeulement, mais il lui en étoit encore dû beaucoup de reſte. Cependant comme ç'eût été réduire au déſeſpoir des gens qui n'avoient pas été bons ménagers pour faire un autre fonds à la place de celui que vous pouviez ſupprimer ſans juſtice ; vous trouvâtes bon que j'en fiſſe ſeulement la peur, afin de retrancher ces rentes plus aiſément, & les réduire à l'avenir ſur un pied qui ne vous fût plus tant à charge. Mais comme il eſt aſſez ordinaire de s'aveugler ſur ſes propres intérêts, perſonne n'entendit raiſon, & je me vis ſur le point d'être déchiré par le Peuple. Un jour même que j'étois allé chez M. le Chancellier, je fus aſſiégé dans ſa cour par les Rentiers, dont il y en eut quelques-uns d'aſſez inſolens pour me faire des menaces. Je feignis d'écouter leurs raiſons, pour avoir lieu de leur faire décliner leur nom, & Votre Majeſté les ayant fait arrêter, je crus que cela contiendroit les autres dans le devoir. Cependant il s'en préſenta toujours quelqu'un qui tâchoit de me faire peur, dont mes Commis étant plus intimidés que moi, ils firent

ce

ce qu'ils purent pour me faire abandonner cette affaire.

Le zéle que j'avois pour le ſervice de Votre Majeſté ne me permit pas d'écouter leur frayeur, qui fut ſi grande, qu'un d'eux, qui étoit un homme d'un grand travail, mais qui avoit le défaut d'aimer le vin, ſans lequel il y en auroit eu peu comme lui, ſe réveilla en ſurſaut, croyant que les Rentiers le tenoient à la gorge. Les fumées de cette liqueur qui l'offuſquoient ne lui permirent pas de voir que ſa frayeur ne procédoit que d'un ſonge, ainſi il mit toute ma maiſon en rumeur, & réveilla ma femme & mes enfans. Je me réveillai moi-même au bruit qu'il faiſoit, & ſi j'en euſſe cru mes domeſtiques & ma femme même, je n'aurois cherché qu'à me ſauver. Mais ayant jugé à propos de m'éclaircir auparavant de ce que c'étoit, je reconnus auſſi-tôt que ce n'étoit que la viſion d'un yvrogne. Je l'en chaſſai dès le lendemain matin, ne pouvant me réſoudre à le garder après cette incartade, ſur-tout après l'avoir averti pluſieurs fois, que s'il ne ſe corrigeoit, je ne le garderois pas davantage. Mais il y a des choſes à quoi l'on eſt

eſt ſi enclin qu'on ne s'en défait jamais comme on veut, principalement quand on leur a donné le tems de paſſer en habitude. Or celle-là eſt de ce nombre, & plus un homme vieillit, plus il y devient ſujet. La raiſon eſt que la chaleur naturelle s'affoibliſſant en lui, il s'imagine que le vin lui donne des forces, au lieu que l'excès qu'il en prend lui ôte celles qui lui reſtent. Il n'en eſt pas de même de la paſſion pour les femmes, qui par une raiſon toute naturelle, ne peut pas être ſi forte dans un âge avancé, que lorſqu'on n'a que vingt-cinq ans. Ainſi de toutes celles qui tourmentent l'homme, je n'en crois point de plus dangereuſe que celle-là, outre qu'elle ne convient guére à de certaines gens qui s'en trouvent tout-à-fait deshonorés. D'où il faut conclure qu'on la doit combattre de toutes ſes forces à ſa naiſſance, principalement quand on conſidére qu'elle rend un homme incapable de tout, ſi bien qu'on n'y ſçauroit prendre la moindre confiance.

Votre Majeſté ſe doutant bien que tous ſes voiſins auroient de la jalouſie de ſes conquêtes, avoit fait une ligue offenſive

fenſive & deffenſive avec le Portugal, qui par le ſecours qu'elle lui avoit donné s'étoit empêché de retomber ſous la domination des Eſpagnols. Ils s'en étoient plaints pluſieurs fois pendant la paix, & que Votre Majeſté contrevenoit par-là à un des articles du Traité des Pirénées, par lequel il étoit porté qu'elle les abandonneroit entierement. Mais il eſt inutile bien ſouvent de ſtipuler de certaines choſes qu'on ſçait bien qu'on n'exécutera pas, & il faut toujours mettre au nombre de celles-là celles qui ſont entierement oppoſées aux intérêts d'une Couronne. Ainſi quelque alliance que faſſent deux Etats voiſins, leurs promeſſes ne ſubſiſtent qu'autant que l'intérêt commun s'y trouve. C'eſt pourquoi il y a peu de fonds à y faire, & c'eſt ſe vouloir tromper que de compter là-deſſus.

Le Duc de Lorraine qui avoit toujours de méchans deſſeins contre Votre Majeſté, ſe voyoit hors d'état de les exécuter par la précaution qu'elle avoit priſe. Elle lui avoit fait donner en dépit qu'il en eût, les Troupes qu'il avoit encore ſur pied, pour l'aſſiſter dans ſes conquêtes. Cela ne l'empêcha pas

pas de faire des brigues chez les Eſpagnols & chez les Hollandois, qui étoient jaloux de votre proſpérité, & qui firent un Traité avec le Roi d'Angleterre & de Suéde pour vous faire faire la paix. Il réſolut d'y entrer, c'eſt pourquoi pour être plus en état de ſe faire craindre, il vous redemanda ſes Troupes, pour venir prendre des quartiers d'hiver chez lui, afin que ſous prétexte de défendre ſes Etats qui étoient environnés de deux côtés des Eſpagnols, il en pût faire ce qu'il voudroit. Mais comme vous étiez auſſi fin que lui, vous ne les voulûtes pas laiſſer ſortir de Flandres; ce qui l'obligea de les débaucher.

Votre Majeſté ne fit pas ſemblant de rien; parce qu'elle avoit des affaires plus preſſantes ſur les bras, & ſe contentant de le faire obſerver & d'empêcher que ces Troupes ne déſertaſſent, elle s'achemina pendant la plus grande rigueur de l'hiver dans le Comté de Bourgogne, dont elle étoit bien ſûre de la conquête, parce que le Prince de Condé en avoit traité avec le Marquis d'Hienne, qui en étoit Gouverneur; mais bien loin que cela ſoit blâmable, il

il eſt de la ſageſſe & de la prudence d'un Souverain d'épargner le ſang de ſes Sujets, autant qu'il lui eſt poſſible ; c'eſt pourquoi quand il ne lui coute que de l'argent pour avoir la clef des Villes, on peut dire qu'il eſt plus aviſé que ceux qui y mettent la vie d'une infinité d'hommes, laquelle encore bien ſouvent ne ſert qu'à leur faire recevoir un plus grand affront. Car quelques forces que l'on ait, le ſuccès ne répond pas toujours à ſes eſpérances. D'où il faut conclure avec encore plus de certitude, que quand on peut trouver un moyen ſûr pour venir à bout de ſon entrepriſe, il ne le faut jamais manquer. J'en excepte néanmoins le poiſon & l'aſſaſſinat ; deux choſes qui ſont ſi baſſes & ſi éloignées des ſentimens que doit avoir un Prince, qu'il n'y doit jamais recourir à moins que de vouloir ſe deshonorer.

La guerre que vous aviez à ſoutenir ne vous empêcha pas de continuer l'application que vous aviez à faire rendre la juſtice à vos Sujets. Vous obligeâtes vos Parlemens à ſuivre le Code civil & criminel, à quoi vous aviez fait travailler avant votre départ pour la Flandres, &

& qui devoit bien abréger les Procès. Quelques Juges qui n'y trouvoient pas leur compte, & qui crurent qu'il en ſeroit de cela comme de certaines peines comminatoires, dont on ſe relâche ſouvent ſans conſéquence, ſe donnerent la licence de le faire exécuter à leur fantaiſie ; mais Votre Majeſté en étant informée, elle les ſuſpendit de leur Charge, & donna tant de frayeur aux autres par cette punition, qu'ils ſe montrerent ſages à leurs dépens.

CHAPITRE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle, juſqu'à la Guerre de Hollande.

CEpendant vous jugeâtes à propos de faire la paix, pour ne vous pas attirer ſur les bras toutes les Puiſſances qui portoient envie à votre proſpérité ; & les Eſpagnols ayant conſenti par le Traité qui en fut fait à Aix-la-Chapelle, que vous gardaſſiez vos conquêtes, moyennant que vous leur rendiſſiez

diſſiez la Comté de Bourgogne, vous devîntes plus puiſſant en Flandres que vous n'aviez jamais été.

Vous y fites travailler tout en un même-tems aux Fortifications de tant de Places, que ce fut un ſujet d'étonnement à tous vos Voiſins, qui avoient peine à comprendre qu'un Royaume de ſi petite étendue, pût ſuffire à tant de choſes à la fois. Car outre ces travaux qui coutoient infiniment, vous ne diſcontinuiez pas de faire bâtir au Louvre & à Verſailles ; d'ailleurs vous achetâtes une ſi grande quantité de beaux meubles, d'antiques, de pierreries, & généralement de tout ce qui marque le plus la ſomptuoſité d'un Prince, qu'on pouvoit dire que tous vos Prédéceſſeurs n'avoient été que de petits compagnons en comparaiſon de vous. Vous fites faire un juſte-au-corps ſeul d'un prix ineſtimable, & qui ne vous ſervoit que pour recevoir les Ambaſſadeurs : les diamans qu'il y avoit deſſus & à votre chapeau, étoient de la valeur de plus de ſeize millions, & devant que d'arriver à votre Trône, qui étoit extrêmement élevé, on paſſoit par une galerie ſi remplie de meubles

bles & de vaſes d'argent maſſif de toutes ſortes de façons, auſſi-bien que de cuvettes, qu'on pouvoit croire que vous aviez ramaſſé tout celui qui ſe trouve aux Indes pour étaller votre magnificence. La matiere cependant étoit ce qu'il y avoit le moins à conſidérer, & tous ces ouvrages étoient d'une main ſi recherchée, que la façon en coutoit plus que la matiere.

On s'étonnera peut-être que Votre Majeſté ſuivît en cela une maxime qui étoit ſi différente de celle du Roi votre Pere, qui ſe ſoucioit ſi peu de ces ſortes de choſes, que les étrangers qui viſitoient les maiſons Royales, ne pouvoient aſſez s'étonner qu'un ſi grand Prince fût ſi mal en meubles. Mais vous ne le faiſiez pas tant par une humeur dépenſiere, que par les circonſtances qui en réſultent. Car il eſt bon de ſçavoir que tout ce qui eſt grand & magnifique, engendre l'admiration dont les Princes ont autant de beſoin que de leur puiſſance. Car il n'y a rien qui leur faſſe porter plus de reſpect, & on ne voit guére qu'on en manque pour ceux qui ſçavent ainſi ſe faire eſtimer.

Vous donnâtes ordre pareillement que

que vos tables fuſſent ſervies ſelon qu'il convenoit à un ſi grand Roi, & quoique vous y miſſiez la propreté, la délicateſſe & l'abondance, il vous en couta moins qu'il ne faiſoit auparavant, parce que vous empêchâtes que ceux qui en avoient ſoin, ne vous volaſſent comme ils avoient accoutumé. Enfin vous ouvrîtes les yeux ſur les abus qui ſe faiſoient juſques ſur vos livrées, que vous fites changer tous les ans, afin de couper le cours aux rapines de ceux qui les faiſoient ſervir au-delà du tems limité, pour en mettre l'argent dans leur poche.

Auſſi tous vos Peuples commencerent à avoir tant de reſpect pour votre Régne, qu'il ne fut plus queſtion que Votre Majeſté ſe donnât la peine d'aller elle-même au Palais pour y faire enregiſtrer les Edits, elle ſe contenta de les y envoyer par le premier venu, choſe qui aura de quoi étonner la poſtérité, après ce que j'ai dit ci-devant. Cependant tout cela ne ſe fit que par votre réputation, & ſans que vous fuſſiez obligé de faire la moindre action de rigueur pour vous faire obéïr.

En effet, quand on a établi une fois les

les choſes ſur un bon pied, elles vont toutes ſeules après cela, ſans qu'on ſoit preſque obligé d'y prendre de peine. Cela nous doit apprendre à tous tant que nous ſommes, chacun à ſon égard, à établir un bon ordre dans nos affaires, ſans quoi elles ne ſçauroient jamais bien aller. Il faut auſſi que ce ſoit dès le commencement que nous en ſommes chargés, car ſi nous attendons qu'elles aillent mal, il en ſera de cela comme de ces bâtimens négligés qui tombent en ruine, faute d'y avoir mis une pierre dans le tems; on ne peut plus y remédier, ſi on ne les rebâtir tout de neuf, en quoi l'on voit le préjudice qu'en reçoit le maître, & combien lui importe d'être bon ménager.

Votre Majeſté ayant ainſi fait la paix fit trois Maréchaux de France, qui furent le Marquis de Bellefons, de Crequi & d'Humieres. Cependant la Nobleſſe Françoiſe, qui ſe plaît au bruit des armes, n'ayant plus dequoi s'occuper ſur votre Frontiere, demanda permiſſion à Votre Majeſté d'aller au ſecours de la Ville de Candie, que les Turcs aſſiégeoient depuis long-tems. Vous le leur permîtes, & leur donnâtes

un Chef, qui fut le Duc de la Feuillade. Mais comme les Vénitiens ne s'aidoient pas comme il faut pour en faire lever le ſiége, bien loin que ce ſecours leur fût d'aucune utilité, leur Général ſe brouilla avec ce Duc, qui avoit un ſi grand mépris pour lui, qu'il lui rompit pluſieurs fois en viſiere. Ainſi cette Nobleſſe étant revenue ſans avoir rien opéré de conſidérable, les Turcs qui l'appréhendoient ſe flatterent de venir bien-tôt à bout de leur entrepriſe.

Le Duc de Navailles ne ſe rebuta point des dégouts que le Duc de la Feuillade donnoit à ceux qui à ſon exemple avoient envie d'aller au ſecours d'une place ſi importante à la Chrétienté; & comme Votre Majeſté eût été bien-aiſe qu'elle eût été ſecourue, elle l'y envoya avec quelques Troupes réglées, ſous l'eſcorte de ſon armée navale, commandée par le Duc de Beaufort. Le Duc de Navailles débarqua ſes Troupes nonobſtant un grand feu de canon, & ayant envoyé reconnoître le Camp des Turcs, il n'eut pas plutôt donné quelques jours de repos à ſes gens, qu'il fit une ſortie ſur eux. Elle fut ſi vigoureuſe que tout pleya

pleya devant lui; mais le feu ayant pris à un Magaſin des poudres de ces Barbares, chacun en fut intimidé, comme ſi ç'eût été un fourneau qu'ils euſſent fait jouer pour les perdre. Ainſi ayant pleyé à leur tour, les Turcs qui s'apperçurent de cette terreur panique, vinrent à la charge & couperent la tête à quelques-uns. Cela augmenta le déſordre de ceux qui reſtoient, ils ſe retirerent en confuſion, deſorte qu'il y eut quelques gens de diſtinction de tués, dont apparemment le Marquis de Faber, fils unique du Maréchal fut du nombre, puiſqu'après le combat il ne revint point avec les autres. Il ne ſe trouva point pourtant parmi les morts, non plus que le Duc de Beaufort, qui avoit eu l'imprudence de mettre pied à terre, contre le devoir d'un Amiral, qui n'eſt que de combattre ſur mer, ſans jamais ſortir de ſon Vaiſſeau, à moins qu'il ne ſoit prêt d'être coulé à fond. Quoiqu'il en ſoit, cette expédition n'ayant pas eu un plus heureux ſuccès que celle du Duc de la Feuillade, & au contraire les armes de Votre Majeſté s'y trouvant intéreſſées, en ce qu'elle y avoit des Troupes réglées, elle reçut mal le Duc

de Navailles ſur qui ceux qui étoient préſens à l'action rejettoient la faute du malheur qui étoit arrivé. Il n'y a point d'apparence pourtant qu'il en fût coupable, puiſqu'il eſt impoſſible à un Général de prévoir un accident comme celui-là, & de raſſurer ſes Troupes contre une terreur panique ; mais comme à la Cour il eſt difficile de ſe juſtifier, ſur-tout quand on y a un Miniſtre à dos, & que d'ailleurs on n'eſt pas agréable aux Dames, il eut ordre de ſe retirer.

La Place ne tarda guéres à ſe rendre après cela ; mais il fallut que les Turcs la fiſſent rebâtir, tant elle avoit été maltraitée du canon. On prétend que depuis long-tems on n'a point vu de ſiége ſi mémorable, ni où il ſe ſoit paſſé des actions plus chaudes & plus vigoureuſes. En effet, ſoit pour la longueur ou pour la quantité de gens qui y périrent de part & d'autre, je n'en vois point qui puiſſe entrer en comparaiſon avec lui ; car il dura pluſieurs années, & les aſſiégeans y perdirent près de ſix-vingt mille hommes, & les aſſiégés près de trente-huit mille.

Cependant le ſecours que Votre Majeſté

jeſté avoit envoyé aux Vénitiens, ne plaiſant point du tout au Grand Seigneur, il vous envoya un Chiaoux pour s'en expliquer avec vous, & pour renouveller le Traité de Commerce qu'il y a toujours eu entre les deux Nations ; mais Votre Majeſté qui avoit trop de courage pour ſuivre l'exemple de quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, qui ont ſouffert quelquefois que ces Princes leur ayent fait faire des complimens fâcheux, ferma la bouche à ce Chiaoux du moment qu'il voulut parler plus haut qu'il ne devoit.

Nonobſtant la Paix que Votre Majeſté avoit rétablie dans l'Europe par le dernier Traité qui avoit été conclu à Aix-la-Chapelle, le Duc de Lorraine armoit toujours, parce qu'il ſuppoſoit que les Puiſſances qui s'étoient déclarées pour lui faire mettre les armes bas, ne ſouffriroient pas qu'on l'accablât. Ce qui l'excitoit ſur-tout à remuer, c'eſt que les Hollandois, qui ſe croyoient Puiſſans, parce qu'ils étoient extrêmement riches, ne gardoient plus guére de meſures avec Votre Majeſté. Van Beuningen lui avoit parlé pluſieurs fois de la force des Provinces-Unies,

lui faiſant ſentir qu'elles lui tomberoient ſur les bras, ſi elle prétendoit troubler le repos de ſes Voiſins. Sa hardieſſe avoit été même juſqu'au point qu'il avoit fait frapper une Médaille, qui faiſant alluſion au miracle que fit Joſué quand il arrêta la courſe du Soleil, devoit toucher Votre Majeſté, Elle qui avoit pris le Soleil pour ſa Deviſe, & qui ſçavoit que ce Miniſtre s'appelloit Joſué. Car on voyoit bien qu'il vouloit dire par-là qu'il avoit arrêté votre courſe, par le Traité de Paix qu'il vous avoit obligé de faire, ce qui étoit auſſi aſſez bien déſigné dans cette Médaille, où autour de ſon Portrait, il avoit fait mettre ces mots Latins, *in conſpectu meo ſtetit Sol.* Le Duc de Lorraine en tiroit une conſéquence qui l'animoit contre vous. Votre Majeſté qui en étoit bien avertie, lui fit dire qu'il s'y trouveroit trompé, s'il n'étoit plus ſage, & que s'il l'obligeoit encore une fois à le dépouiller de ſon Pays, il n'y rentreroit jamais : qu'elle vouloit à toute force qu'il déſarmât, & qu'il n'avoit que ſix ſemaines pour s'y réſoudre.

Ce compliment, fait avec une autorité

rité de maître, eut dequoi étonner le Duc. Néanmoins cherchant encore à couvrir ſa méchante volonté d'un prétexte ſpécieux, il remontra à Votre Majeſté qu'il n'étoit point encore en ſûreté du côté de l'Electeur Palatin, qui de tems à autre faiſoit encore des courſes ſur ſa Frontiere. Tellement que ſi elle vouloit être obéïe, il falloit qu'elle eût la bonté de mettre ordre à cette affaire. Votre Majeſté vit bien que ce n'étoit qu'une défaite ; cependant comme il paroiſſoit de la juſtice à ce qu'elle demandoit, Votre Majeſté lui envoya un Acte de garantie, & autant à l'Electeur Palatin, par lequel vous leur promettiez à l'un & à l'autre de leur donner du ſecours, en cas qu'il y en eût un d'eux qui fût aſſez téméraire pour rompre le Traité qu'ils feroient enſemble. L'Electeur Palatin y acquieſça tout-d'un-coup, tellement que le prétexte du Duc ne pouvant plus ſubſiſter, il fut obligé de vous obéïr.

Votre Majeſté ne voyant plus alors d'apparence de brouillerie de ce côté-là, ne ſongea plus qu'à ſe venger des Hollandois, dont elle ne pouvoit digérer les hauteurs. Le Marquis de Lou-

vois qui ne demandoit que la Guerre, l'y excitoit encore en lui repréſentant l'ingratitude de ces Peuples, qui lui avoient tant d'obligation en ſon particulier, ſans compter encore celles dont ils étoient redevables à Louis XIII. & à Henri IV. votre Pere & votre Aïeul, ſans le ſecours de qui ils n'auroient jamais pu faire tête à la Maiſon d'Autriche; mais s'ils n'avoient eu qu'à faire voir qu'ils n'étoient point ingrats, cela ne leur eût pas été bien difficile; puiſque quelques obligations qu'ait un Etat à un autre, cela ne l'oblige point à ſe mettre lui-même la corde au col. Ainſi ils n'avoient rien fait qu'ils ne dûſſent faire en bonne politique, quand ils avoient empêché que vous ne conquiſſiez le reſte de la Flandres; mais il n'en étoit pas de même des autres ſujets de plainte que vous aviez contr'eux, dont auſſi perſonne ne pouvoit les excuſer.

Quoiqu'il en ſoit, Votre Majeſté ayant imprimé fortement dans ſon eſprit de les en faire repentir, d'abord qu'elle en trouveroit l'occaſion, me commanda de remplir ſes coffres qui étoient épuiſés par la prodigieuſe dépenſe

penſe qu'elle faiſoit. En effet, il n'y avoit plus rien dedans, quoique ſes revenus fuſſent augmentés conſidérablement; & qu'il ſe fût fait pluſieurs affaires extraordinaires, dont elle avoit retiré beaucoup d'argent.

Cependant je dois avouer à Votre Majeſté que je la ſervis mal dans le parti qui fut fait pour la recherche des faux nobles, & ſi jamais il ſe fait une pareille affaire ſous ſon Regne ou ſous celui de ſes Succeſſeurs, il faut bien ſe garder de ſuivre mon exemple; car celles de cette nature ne doivent pas être miſes entre les mains des Partiſans, qui n'ayant d'autre intérêt que de retirer leur argent, perſécutent les véritables Gentilshommes, qui n'ont pas moyen d'en donner, & ſubſtituent des Roturiers à leur place, pourvu qu'ils achetent à deniers comptans le privilege qu'ils ont de faire déclarer Nobles qui bon leur ſemble. C'eſt un abus qui ne ſe doit point ſouffrir, & qui d'ailleurs eſt capable de faire perdre à Votre Majeſté l'amitié que ſa Nobleſſe a pour elle; car elle a lieu de ſe plaindre que la perſécution qu'elle ſouffre ſe fait bien moins pour la purger des parties

honteuſes qui la deshonorent, que pour fouiller indifféremment dans la bourſe de tous vos Membres. Il vaut bien mieux que cette recherche ſe faſſe à la requête de vos Procureurs Généraux & de leurs Subſtituts, & que vous conſtituiez d'office des Receveurs entre les mains de qui ſe remettent les amendes de ceux qui ſeront condamnés, pour être apportées dans votre Tréſor Royal. Par ce moyen vous n'encourrez point le blâme d'abandonner la veuve & l'orphelin à des ſangſues, & vous n'agirez que par le motif de la juſtice. Auſſi vous trouverez que parmi ceux qui ont obtenu des Arrêts, il y a quantité de Nobles de nouvelle impreſſion, & qui n'en ont l'obligation qu'à leur argent. Ainſi après en avoir donné, pour avoir une qualité qui ne leur appartient pas; il eſt bon qu'ils en donnent encore pour l'uſurpation qu'ils en ont faite, ce qui eſt d'autant plus juſte, que Votre Majeſté a un intérêt notable à punir ceux qui ſe ſervent de méchans moyens pour venir à bout de leurs intentions.

Le Commandement que Votre Majeſté me faiſoit de remplir ſes coffres, me

me fit ſonger à un Edit qui paroiſſoit utile au Public, & qui l'eſt effectivement, ſi l'on ſe donne la peine de le conſidérer. C'eſt celui du Controlle des Exploits, par où l'on empêche toutes les friponneries qui ſe commettoient autrefois par des antidates, quoiqu'il ne remédie pas à la mauvaiſe foi des Sergens, qui peuvent toujours ſouffler leurs ſignifications, & rendre même leurs fauſſetés plus autentiques par ce Controlle. Mais on a cru prendre là-deſſus toutes les précautions imaginables, en les obligeant de ſe faire aſſiſter de témoins, & c'eſt toujours beaucoup que le reméde ſoit incertain contre le mal qu'ils étoient capables de faire par un Exploit antidaté. Quoiqu'il en ſoit, Votre Majeſté trouvant que cette affaire étoit juſte, on l'établit dans le Royaume, quoiqu'il s'y trouvât de la difficulté en beaucoup d'endroits. En effet, ſoit qu'il y eût des Juges qui n'en fuſſent pas contens, par des raiſons que je ne pénétre point, ou que cela déplût à quelques particuliers, dont le génie quelquefois eſt ſi éloigné de la raiſon, qu'à l'appétit d'une bagatelle, ils ne voyent pas de quelle conſéquence leur

ſont les choſes ; il fallut ſe ſervir de votre autorité pour faire leur bien en dépit qu'ils en euſſent.

Ce qui me parut d'extraordinaire, c'eſt que le Parlement de Toulouſe fit en cela une bévue que Votre Majeſté lui pardonna, mais qu'elle jugea néanmoins à propos de punir en la perſonne du plus coupable de ſes Membres. Car il faut toujours que la punition de quelqu'un ſerve d'exemple aux autres, autrement il n'y auroit point de danger à récidiver. Le fait eſt que cette Compagnie donna un Arrêt pour obliger ceux qui avoient ſoin de lever ce droit de reſtituer un cheval qui avoit été vendu pour le payement de l'amende qui étoit ordonnée par l'Edit, à l'égard de ceux qui y feroient quelque contravention. Or cet Arrêt étoit de la derniere inſolence, puiſque c'étoit caſſer proprement votre Edit, ou du moins y avoir ſi peu d'égard, que c'étoit tout de même que ſi l'on eût dit qu'on ne s'y ſoumettroit qu'autant qu'il en prendroit fantaiſie. Cependant comme dans ces ſortes d'affaires, il faut toujours aller bride en main, de peur de commettre mal-à-propos votre autorité, je fis dire au

au Premier Préſident, qui ne trempoit point dans cette affaire, qu'il falloit caſſer cet Arrêt ou s'attendre à en voir retomber la punition ſur ſa Compagnie : qu'il avoit intérêt de l'empêcher lui qui en étoit le Chef, & à qui on en attribuoit la faute, quoiqu'il en fût innocent. J'écrivis auſſi à votre Procureur Général, & à vos Avocats Généraux, ſans qui cet Arrêt s'étoit donné, de prendre mieux garde une autrefois à faire le devoir de leurs Charges, & les ayant tous picqués d'honneur, le Premier Préſident fit aſſembler extraordinairement le Parlement chez lui, où le Fermier Général de votre Domaine ſe trouva par mon ordre. Il demanda à parler, & cette Compagnie lui en ayant donné permiſſion, il lui expoſa la faute qu'elle avoit faite, & lui dit, qu'il n'y avoit qu'un moyen de la réparer, qui étoit de caſſer l'Arrêt qu'elle avoit donné, car j'étois bien aiſe d'épargner à Votre Majeſté le chagrin qu'elle auroit eu d'être obligée de la punir; outre que quand un Miniſtre peut ſauver les apparences, & ne pas mettre l'autorité de ſon maître en compromis, il eſt de ſa prudence de le faire.

Le

Le Parlement tâcha d'eſquiver cet affront en propoſant quantité d'autres expédiens par où il croyoit ſauver ſon honneur ; mais le Fermier ne ſe relâcha point de ſa propoſition ; deſorte que le Parlement pour éviter la punition qui lui étoit dûe, caſſa lui-même ce qu'il avoit fait.

Je ne dis cette affaire à Votre Majeſté, que quand elle fut conſommée ; car j'étois convenu avec elle en me chargeant de l'Adminiſtration de ſes Finances, qu'elle ſe repoſeroit ſur moi de ce qui regardoit ma fonction. En effet, une perſonne qu'elle choiſit pour remplir ce poſte doit avoir une autorité abſolue, autrement elle ne ſçauroit jamais s'acquitter comme il faut de ſon devoir. Il faut dans les affaires de cette ſorte que Votre Majeſté ne conſulte que ceux qu'elle a établis pour ſon Conſeil : car ſi elle prétend que les gens dont elle ſe ſert pour d'autres Buraux y ſoient appellés, j'oſe dire qu'elle s'abuſera beaucoup ; les gens de robe ſur-tout n'y entendent rien, & tout au-contraire ils ne ſont bons qu'à tout gâter : ils forment mille difficultés ſur la pointe d'une éguille, ce qu'il faut tâcher

cher d'éviter, puiſque dans les Finances, tout le ſecret eſt d'être expéditif.

Je rapporterai à Votre Majeſté un exemple là-deſſus, & dont elle ſe ſouviendra bien. M. de la Reinie, qu'elle avoit fait Lieutenant de Police de la Ville de Paris, afin que cette grande Ville, qui eſt non-ſeulement la Capitale de votre Royaume, mais qui mérite encore de l'être du Monde entier par ſa beauté, par ſa grandeur, & par ſa richeſſe, fût gouvernée autrement qu'elle n'avoit été par le paſſé. M. de la Reinie, dis-je, qui en cette qualité avoit une inſpection particuliere ſur ce qui s'y paſſoit, voulut s'oppoſer au bail que je faiſois faire des échopes qui étoient du domaine de Votre Majeſté. Il ſe figuroit que cette affaire qui regardoit les harangeres & d'autres gens de cette nature, étoit capable d'exciter une ſédition. Son intention ne ſçauroit être blâmée, puiſqu'elle n'alloit qu'à une bonne fin ; mais il ſe trompoit, perſonne ne branla, & V. M. en retira le revenu ſur lequel elle avoit compté.

Je vous citerois mille exemples de cette nature, & par où Votre Majeſté connoî-

connoîtroit que la portée de leur eſprit ne paſſe pas leur métier ; mais comme cela ſeroit inutile, il vaut mieux que je lui marque ce qui en eſt cauſe, c'eſt qu'ils ſont dreſſés à ſe faire des fantômes de tout, & à les combattre, ils ſe figurent qu'il en eſt des Finances comme d'un procès, où il faut être toujours en garde contre les ſubtilités d'un chicaneur. Ainſi ils ſe chicanent eux-mêmes avant que de chicaner les autres, & plutôt que de ſortir de leurs maximes, ils aimeroient mieux conſentir que l'Etat allât ſans deſſus deſſous.

Quoiqu'il en ſoit, Votre Majeſté ayant approuvé tout ce que j'avois fait à l'égard du Parlement de Toulouſe, elle envoya une Lettre de Cachet, qui relégua le Préſident de la Terraſſe, qui avoit rendu le premier Arrêt, & elle donna une penſion de deux mille livres au Premier Préſident, qui avoit prononcé le ſecond ; car il faut que la punition & la récompenſe aillent d'un pas égal, pour animer ceux qui font leur devoir, & pour faire craindre ceux qui ne le font pas ; autrement il n'y auroit ni émulation ni retenue, deux choſes néanmoins abſolument néceſ-

faires, quand on veut faire fleurir un Etat.

Le vôtre fleuriſſoit ſi fort que le ſeul bruit de votre nom exclut de la Couronne de Pologne le Prince de Lorraine, qui ſans cela y auroit eu bonne part. Cette Nation ſe choiſit un Maître de ſon Pays contre ſa maxime ordinaire, & même contre les Conſtitutions de l'Etat ; mais elle crut bien faire d'y déroger plutôt que de mécontenter Votre Majeſté, qui auroit été fâchée de voir tomber ſon choix ſur ce Prince.

Environ ce tems-là Votre Majeſté me parut toute penſive ; ſurquoi ayant pris la liberté de lui demander ce qu'elle avoit, elle me fit la grace de m'ouvrir ſon cœur ; elle me dit qu'il ſe braſſoit quelque choſe contre le repos de ſon Etat : qu'un homme qu'elle ne connoiſſoit point encore, mais dont le Portrait lui avoit été envoyé d'Angleterre, alloit dans toutes les Cours, ou ſous prétexte de la converſation de la Religion Prétendue Réformée, il tâchoit d'animer les Puiſſances contre Elle : qu'il étoit paſſé d'Angleterre chez les Princes du Nord, où il tâchoit de

porter ceux qui n'étoient pas entrés dans la triple alliance à ſe joindre aux autres : qu'un attentat de cette nature méritoit une punition exemplaire;mais qu'elle ne ſçavoit comment s'y prendre pour y parvenir , parce qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'aucun Prince voulût le livrer entre ſes mains ; qu'il falloit donc ſe réſoudre à l'enlever , mais que cela lui paroiſſoit impoſſible , parce que chacun étant jaloux de ſa liberté , c'étoit par trop commettre les gens qu'elle y employeroit : d'ailleurs qu'elle ne ſçavoit ſur qui jetter les yeux pour une affaire de cette conſéquence , qui devoit être ſecrette , & qu'elle n'avoit encore communiquée qu'à moi.

Je demandai à V. M. ſi l'homme dont elle me parloit étoit François , car elle ne m'en diſoit rien ; elle me répondit qu'oui , & que c'étoit ce qui la mettoit ſi fort en colere ; ſurquoi ne pouvant blâmer ſon reſſentiment , je lui dis que mon avis étoit qu'elle communiquât cette affaire à M. de Turenne, qui connoiſſant mieux que perſonne les gens de tête & de réſolution , lui en fourniroit pour amener cet homme en France , ou du moins pour le poignarder ,

der , s'ils y trouvoient trop d'obſtacles. Votre Majeſté me répondit qu'elle ne vouloit pas qu'on le tuât , parce qu'avant que de le faire punir , elle vouloit ſçavoir ſes complices , dont apparemment il y avoit un grand nombre; qu'au ſurplus elle ſuivroit le conſeil que je lui donnois qu'elle trouvoit bon , étant perſuadé que M. de Turenne lui ſeroit fidéle , quoiqu'il fût huguenot , car il ne s'étoit pas encore converti dans le tems dont je parle , & ce ne fut que deux ou trois mois après.

Je pris la liberté de dire à Votre Majeſté que je la priois de n'en rien dire au Marquis de Louvois , parce que la jalouſie qu'il portoit à M. de Turenne , ſeroit peut-être cauſe que l'affaire manqueroit. C'étoit aſſez lui en dire pour lui donner à connoître que je ne le croyois pas ſi affectionné à ſon ſervice, qu'il ne fût capable pour ſes intérêts particuliers d'oublier ceux de l'Etat. Auſſi Votre Majeſté comprenant bien ce que je lui voulois dire, me promit de n'en parler à perſonne ; mais elle me fit en même-tems une réprimande , de ce que je jugeois ainſi mal de mon prochain.

Elle

Elle me tint ſa parole royale & n'en parla qu'à M. de Turenne, qui lui donna cinq Officiers pour exécuter ſon entrepriſe, & comme vous ſçaviez où étoit l'homme en queſtion, & tout le manége qu'il faiſoit, ils furent en Suiſſe, où il ne faiſoit que d'arriver. Ils l'attraperent ainſi lorſqu'il paſſoit d'un lieu à un autre, & l'ayant conduit en France avec toute la prudence qu'il leur falloit pour éviter le péril dont ils étoient menacés, s'ils euſſent été attrapés eux-mêmes, vous le mites entre les mains de la Juſtice, pour lui être ſon Procès fait & parfait.

Ce miſérable ſe trouva être un Bourgeois de la Rochelle, qui étoit de la Religion Prétendue Réformée. Cependant, quoiqu'il eût été pris pour ainſi dire en flagrant-délit, & qu'on lui donnât tant de preuves qu'on ſçavoit ſes affaires, qu'il lui étoit impoſſible d'en douter, il ne voulut jamais rien avouer de ce qu'on lui demandoit. Cela n'empêcha pas qu'on ne mît ſon procès en état d'être jugé, & comme il prévoyoit qu'il finiroit ſa vie par un ſupplice infâme, il fut ſi abandonné de Dieu qu'il chercha à ſe faire mourir lui-même; il ſe

ſe coupa les parties viriles avec un morceau de verre qui ſe trouva fort aiſément dans ſon cachot, & les ayant cachées ſous ſa paillaſſe, il s'attendoit d'éviter la peine qui étoit dûe ſi juſtement à ſon crime, quand la pâleur où cet accident le jetta fit découvrir quel avoit été ſon déſeſpoir. Un Guichetier trouva ces malheureuſes piéces, où il les avoit cachées, & en ayant donné avis à la Juſtice, elle le fit exécuter deux heures après.

Voilà quelle fut la fin de ce malheureux, qui tâchoit dans les Cours où il alloit de couvrir ſon crime du zéle de la Religion; mais quoiqu'on ne craigne pas de ſe tromper dans la profeſſion que l'on en fait, & qu'on y puiſſe demeurer dans la penſée que c'eſt l'unique moyen de faire ſon ſalut, ſur-tout quand on y a été nourri; il eſt conſtant que cela ne doit jamais obliger à manquer à l'obéïſſance qu'on doit à ſon Prince, encore moins ſoulever contre lui des Puiſſances pour lui faire la guerre; les Loix divines, auſſi-bien que les Loix humaines le condamnent en tout & par tout. Auſſi voyons-nous ordinairement que ce n'eſt qu'un prétexte dont

on

on ſe ſert pour couvrir ſon crime, ſurtout en cette occaſion, où l'on ne ſçauroit attribuer qu'à un faux zéle ce qui a été ainſi ſuivi d'une action déſeſpérée, & qui eſt ſi peu de Dieu, qu'il faut en être tout-à-fait abandonné pour s'y réſoudre.

Je me ſuis un peu étendu ſur cette affaire, dont les circonſtances ne paroîtront peut-être pas d'aſſez grande conſéquence à Votre Majeſté, pour lui en faire un ſi long détail; mais j'ai été bien aiſe de l'en faire reſſouvenir, pour lui dire en même-tems que les perſonnes que lui avoit donné le Vicomte de Turenne, lui avoient rendu un aſſez grand ſervice, pour être conſidérées du Marquis de Louvois. Cependant comme il étoit chagrin que cette affaire ſe fût faite ſans ſa participation, ils n'eurent point de plus mortel ennemi. Il les fit caſſer tous les uns après les autres, ſous de différens prétextes; & enfin il maltraita ſi fort Briquemau, Colonel de Cavalerie, que pour éviter ſa perſécution, il quitta ſon Pays, & fut chercher de l'emploi chez le Marquis de Brandebourg. Il eſt impoſſible que Votre Majeſté entre

tre dans le détail de tout ce qui ſe fait dans ſon Royaume; elle qui eſt chargée de tant de grandes affaires, & qui ne croit pas à propos de s'en diſtraire pour donner ſon application aux moindres. Cependant on en abuſe bien ſouvent, & je ſuis bien aiſe du moins que V. M. le ſçache, parce qu'il y va de ſon ſervice.

Dans le tems que cette affaire ſe paſſoit; Votre Majeſté qui ſe perſuadoit toujours de plus en plus, que l'intérêt que le Duc de Lorraine avoit de bien vivre avec elle, lui feroit éviter toutes les occaſions de lui donner du chagrin, s'efforçoit de ſon côté de lui ôter entiérement le ſoupçon où il avoit été un tems que vous vouliez le chaſſer de ſon Pays. Cependant au lieu de vous rendre juſtice, il devint jaloux de ce que vous tâchiez de retirer ſon neveu des mains de l'Empereur, ſe perſuadant que ce n'étoit que pour le tenir en bride davantage.

Le chagrin qu'il en eut, quoique la choſe ne réuſſit pas, fit que ſans ſonger aux ſuites que ſon procédé alloit avoir, il ſe mit à fortifier Chaté & Epinal contre la foi du Traité qu'il avoit

fait

fait avec vous. Il joignit à cette entrepriſe la hardieſſe d'abbattre des poteaux où étoient les Armes de Votre Majeſté, & qui étoient un témoignage de ſa Juriſdiction, dont il ne vouloit pas convenir. Vous ſçutes d'ailleurs qu'il faiſoit des levées en Allemagne, & qu'il y entretenoit même des Régimens qu'il avoit fait ſemblant de licentier ; ainſi Votre Majeſté ne pouvant diſſimuler toutes ces entrepriſes, elle fit entrer dans ſon Pays le Marquis de Fourilles, qui ne le manqua que d'un quart-d'heure, mais on l'avertit aſſez à tems qu'on voyoit des Troupes, pour l'obliger à monter à cheval ; & comme ſa conſcience lui faiſoit des reproches, il ſe ſauva dans les Montagnes de Voges, où ne ſe croyant pas encore en ſûreté, il fut obligé pour éviter votre colere, d'aller errant d'un côté & d'autre, ſans oſer dire ſouvent qui il étoit. Etrange réduction pour un Souverain, qui pouvoit vivre à ſon aiſe, s'il eût eu plus de conduite ! Mais il eſt bien juſte que ceux qui en manquent, ayent le tems d'en faire pénitence, parce que cela apprend aux autres la différence qui ſe trouve entre la fortune

fortune d'un homme ſage & celle d'un étourdi.

Vous vous emparâtes ainſi de ſon Pays qui ne fit qu'une foible réſiſtance, & ayant fait démolir les Places, qui vous étoient ſuſpectes, vous informâtes la Diette de Ratiſbonne des juſtes raiſons que vous en aviez. Car vous vous doutiez qu'il tâcheroit de vous rendre ſuſpect à l'Empire, & qu'il ne tiendroit pas à lui qu'il ne prît les armes contre vous. Ainſi vous étiez bien aiſe de prévenir ſes méchans deſſeins, & que toute l'Europe n'attribuât pas à votre ambition, ce qui n'étoit qu'un effet de votre juſtice. C'eſt ainſi qu'en uſent tous les Princes qui ont de la ſageſſe & de la prudence ; car en ſe taiſant, ou il ſemble qu'ils ſe reconnoiſſent coupables eux-mêmes, ou qu'ils ne daignent faire part à perſonne des choſes qui doivent néanmoins être ſuſpectes, ſur-tout quand elles ont deux viſages, & que l'ambition y paroît ſi à découvert, qu'à moins que d'être inſtruit du contraire, il n'y a perſonne qui ne s'y trompe.

Le Duc, après avoir été quelque-tems fugitif, ſe retira à Cologne, où il

braſſa de nouvelles menées contre Votre Majeſté, à qui croyant faire un grand dépit, il conſeilla à cette Ville de recevoir garniſon Hollandoiſe. Il traita auſſi avec les Eſpagnols de quelques Régimens qu'il avoit ſur pied, & auſquels il donna pour Commandant, le Prince de Vaudemont ſon fils, qu'il avoit eu de la Princeſſe de Cantecroix, & qu'il auroit bien voulu élever ſur le Trône de Lorraine, au préjudice de ſon neveu.

Votre Majeſté qui ſongeoit plus que jamais à porter la guerre en Hollande, voyant que ce Prince, non content de tout cela, faiſoit encore tout ce qu'il pouvoit en Allemagne, pour liguer les Princes de l'Empire contre Elle, y envoya de ſon côté des Miniſtres pour contrequarrer ſes deſſeins. Cependant rien ne lui ſemblant de ſi grande conſéquence que de rompre la triple alliance qui ſubſiſtoit toujours, elle s'approcha des côtes d'Angleterre, ſous prétexte de viſiter ſes places, qui ſont du côté de la mer, & comme elle fut-là, Madame la Ducheſſe d'Orleans fit ſemblant de ſon côté que le voiſinage la convioit d'aller voir le Roi ſon frere,

re, ſi bien qu'elle vous en demanda permiſſion. Vous n'eutes garde de la lui refuſer, tout cela étant concerté entre vous, & que pendant qu'elle ſeroit-là elle feroit tout ſon poſſible pour attirer ce Prince dans vos intérêts. Elle mena avec elle une fort belle fille, qui étoit Mademoiſelle de Kerouel, & qui avoit fait tout ce qu'elle avoit pu pour vous donner dans la vue; mais ſon étoile ne voulant pas que vous la regardaſſiez d'un auſſi bon œil qu'elle auroit ſouhaité, elle ſe rabattit ſur la conquête du Roi d'Angleterre, qui avoit un grand foible pour les belles perſonnes. Madame, qui avoit compté là-deſſus, & qui pour la faire briller davantage, lui avoit fait tout exprès de beaux préſens, prit le tems que ſon frere étoit ainſi en belle humeur, pour lui faire ſes propoſitions. Mademoiſelle de Kerouel y entra adroitement par l'ordre de ſa Maîtreſſe, & promit à ce Prince de le venir retrouver d'abord que Mademoiſelle votre belle-ſœur ſeroit retournée en France, s'il vouloit lui donner contentement. Ainſi ce Prince, ſacrifiant les Hollandois à ſa nouvelle paſſion, renonça au Traité de la triple alliance,

& prit des meſures avec Votre Majeſté, pour abaiſſer cette République.

Le Marquis de Vitry, que vous envoyâtes en même-tems en Suéde, en qualité de votre Ambaſſadeur extraordinaire, opéra auſſi la même choſe auprès de Sa Majeſté Suédoiſe, qui ſe montra auſſi amoureuſe de votre argent, que le Roi d'Angleterre l'étoit de Mademoiſelle de Kerouel : ainſi toutes choſes contribuant à votre bonheur & à votre ſatisfaction, vous fites agir l'Electeur de Cologne, qui étoit dans vos intérêts depuis long-tems, pour faire enſorte que les Hollandois retiraſſent la garniſon qu'ils avoient miſe dans la Ville Capitale de ſon Electorat. Cette affaire fut aſſez difficile à ménager, parce que ſes habitans prétendent en devoir être les maîtres à ſon excluſion, ce qui fait qu'il leur eſt toujours ſuſpect. Cependant dans le tems que cela ſe négocioit, Madame votre belle-ſœur mourut en une heure de tems, après avoir bu un verre d'eau de Chicorée. Un accident ſi ſubit, joint à ſa conſtitution, qui étoit bonne en apparence, & à une grande jeuneſſe, fit ſoupçonner à bien des gens que cela n'arri-

n'arrivoit pas naturellement, & elle dit elle-même avant que de mourir, qu'elle étoit empoiſonnée. Or tout cela ſe trouvant plauſible à cauſe que certaines gens à qui M. votre Frere donnoit beaucoup d'accès auprès de ſa perſonne, avoient toujours travaillé à leur faire faire méchant ménage, Votre Majeſté fit tout ce qu'elle put pour s'en éclaircir. En effet, outre l'intérêt qu'elle avoit à punir un crime ſi noir, s'il ſe trouvoit avéré, elle avoit lieu de craindre que cela n'interrompît la bonne intelligence qui étoit entre le Roi d'Angleterre & elle ; d'ailleurs, il falloit approfondir d'où venoit la ſource de ce poiſon, dont les conſéquences étoient extrêmement dangereuſes, ſurtout parce qu'on commençoit beaucoup à parler de ſemblables choſes qui ſe faiſoient à Paris, où l'on voyoit chaque jour des morts ſubites, ſans qu'on les pût imputer à quelque accident naturel.

Ainſi vous fîtes faire l'ouverture du corps par vos Chirurgiens, & les Médecins y furent mandés pour en dire leur avis, en préſence de l'Ambaſſadeur d'Angleterre que vous y aviez fait ap-

peller pareillement ; mais quoiqu'ils tournaſſent les entrailles de tous côtés, & qu'ils ne reconnuſſent rien, à ce qu'ils diſoient, de ce que l'on ſoupçonnoit, ils auront bien de la peine à convaincre la poſtérité de la vérité de leur rapport.

Quoiqu'il en ſoit, le Roi d'Angleterre s'étant contenté de la peine que vous aviez priſe pour éclaircir le fait, continua de prendre des meſures avec vous pour l'abbaiſſement des Hollandois. Votre Majeſté d'un autre côté, voyant Monſieur ſon frere veuf, ſongea à le remarier en Allemagne, afin que cette Alliance lui ſervît de gage de la fidélité de quelque Prince de l'Empire. L'Electeur Palatin avoit une fille qui étoit aſſez votre fait, ainſi Votre Majeſté ayant fixé ſon choix ſur elle, négocia ſon mariage avec ſon Pere, où il n'y avoit nul obſtacle que du côté de la Religion qui étoit différente, mais il fut bien-tôt levé ; deſorte que vous convîntes l'un & l'autre, ſous quelles conditions il ſe feroit.

L'Evêque de Munſter entra auſſi dans vos intérêts, & vous promit d'armer de ſon côté pour abaiſſer cette Républi-

que ;

que ; car il eſpéroit que pendant que Votre Majeſté l'attaqueroit d'un côté, il feroit la même choſe de l'autre, ſi bien qu'il ne trouveroit point de réſiſtance. Mais je ne ſçaurois aſſez concevoir quelle eſt la politique d'un petit Prince en ſemblable rencontre, & peut-il être aſſez aveuglé pour croire qu'on ſouffrira qu'il partage les dépouilles d'un ennemi, dont les richeſſes font tant d'envie qu'on meurt d'impatience de les avoir ? Il faut venir à compte tôt ou tard, & c'eſt alors que le plus fort fait la loi au plus foible.

Il me ſemble que cela s'eſt toujours pratiqué, & je trouve même qu'il eſt dangereux d'intéreſſer un plus grand Prince que ſoi dans ſes affaires. Je vois par exemple que quand les Princes, à qui appartenoit la ſucceſſion des Etats de Juliers & de Cléves, appellerent la Maiſon d'Autriche à leurs ſecours, elle ſe ſaiſit de cette ſucceſſion, qu'elle ne put ſe réſoudre à reſtituer, qu'après qu'on l'y eut obligée à coups de canon. S'il faut un exemple d'une autre eſpéce, qu'on conſidére ce qui ſe paſſa dans la guerre, dont je ſuis ſur le point de parler préſentement, & ſi l'Empereur

a jamais voulu rendre Philiſbourg, quoiqu'il eût promis avant que de le prendre, que d'abord qu'il s'en ſeroit rendu maître, il le reſtitueroit à ſon véritable Prince, qui eſt l'Evêque de Spire. Il n'y a rien de ſi délicat que de dépendre ainſi de plus grand que ſoi, & la France n'eſt pas plus exempte que les autres de faire cette injuſtice ; d'où il faut conclure que ſi un Prince d'une Puiſſance médiocre prenoit bien ſes meſures, il ne ſe commettroit jamais avec ceux qui lui peuvent parler en maîtres, & dont la coutume eſt de n'avoir d'autre régle de leurs actions que leur propre intérêt.

Les Hollandois qui ſe voyoient menacés de tant de côtés, ſe trouvoient dans un embarras plus facile à s'imaginer qu'à décrire ; car outre tout cela, il y avoit de la diviſion chez eux, dont les effets étoient bien autant à craindre que toutes les forces dont ils étoient menacés. Ils n'avoient donné juſques-là aucune autorité au Prince d'Orange, & ſe renfermant tous entiers dans le Commerce, ils n'avoient ſongé qu'à le faire fleurir dans les quatre parties du monde, deſorte que toute leur Puiſ-

ſance

ſance ſe réduiſoit à celle qu'ils avoient ſur mer, ſans qu'ils paruſſent ſe ſoucier en aucune façon d'avoir des forces ſur terre.

Jean de With, Penſionnaire d'Hollande, étoit à la tête de cette République, perſonnage fort entendu dans le Gouvernement de cet Etat, mais qui à quantité de belles qualités que ſes ennemis lui donnoient eux-mêmes, mêloit le deffaut dont j'ai parlé ci-devant, qui étoit de préférer ſon intérêt particulier à celui du Public. Ainſi il s'oppoſoit de toutes ſes forces à ce que le Prince d'Orange eût quelque autorité, & cela parce que ſon pere avoit été maltraité par celui de ce Prince, qui l'avoit tenu quelque-tems en priſon. Or comme un Etat ne ſçauroit néanmoins ſubſiſter que par ſa réputation, & que celle où ce Pays étoit, n'alloit qu'à ce qui regardoit la mer & ſa richeſſe, pluſieurs bonnes têtes propoſerent de redonner à ce Prince le même crédit que ces Prédéceſſeurs avoient eu dans la République. Ils ſe fondoient ſur ce qu'il lui falloit un Chef, dont le nom portât coup dans les Pays Etrangers, où de With n'étoit connu que de

quelques particuliers qui le regardoient plutôt comme un bon Marchand, que comme un grand homme d'Etat ; qu'il n'en étoit pas de même du Prince d'Orange : que les grandes actions de ſes peres parloient pour lui : qu'outre cela il étoit proche parent de la plûpart des Princes d'Allemagne, ce qui leur donneroit des facilités de faire Alliance avec eux, à quoi il falloit ajouter que l'honneur qu'il avoit d'être neveu du Roi d'Angleterre, leur devoit être d'une grande conſidération dans la conjoncture préſente, où il ſeroit capable d'abaiſſer les coups auprès de lui, & de ménager leurs intérêts.

Enfin ces raiſons ayant touché la plupart, ce Prince qui les appuyoit par une forte brigue, où étoient entrés toutes les créatures de ſa Maiſon, fut déclaré Stathouder ; c'eſt-à-dire, Capitaine Général & Gouverneur du Pays. De With qui s'oppoſoit ſi à découvert ſur ce que la République, à la mort de Guillaume II. avoit donné un Décret par lequel on ne devoit jamais revétir une même perſonne des charges qui avoient été poſſédées par ce Prince, & qui conſiſtoient en celles de Stathouder & de Grand

Grand Amiral ; de With, dis-je, ſe voyant tondu par-là, tourna tous ſes ſoins à faire exécuter ce Décret, & à lui ſuſciter des traverſes. Le Prince d'Orange de ſon côté travailla à détruire les cabales de cet ennemi, qu'il haïſſoit d'autant plus qu'il avoit l'inſolence de ſe vouloir meſurer avec lui, & il avoit raiſon ; car il n'y a rien de plus injurieux à une perſonne d'une grande naiſſance, que de trouver un Miniſtre qui ſe méconnoît ſi fort, que de prétendre ſe diſpenſer de lui rendre ce qui lui eſt dû. C'eſt un attentat qui ne ſe pardonne point ; auſſi quand cela ſe paſſe dans un autre endroit que dans une République, c'eſt au Maître à en prendre connoiſſance, & à y apporter l'ordre que ſa prudence lui dicte ; car s'il n'y remédie, les conſéquences en peuvent retomber ſur lui. Un homme de cette trempe qui ſe voit mépriſé de lui à un point qu'il n'entre en aucune façon dans ſon reſſentiment, eſt capable de faire changer d'objet à ſa colere ; il ne faut rien quelquefois pour exciter de grands troubles, & la moindre négligence a des ſuites où il eſt ſouvent difficile de

médier. Ce n'eſt pas que le Prince ne ſoit obligé de prendre le parti de ſon Miniſtre contre tout le monde, autrement il n'y auroit pas preſſe à le ſervir, ſur-tout dans un poſte comme celui-là, où il eſt impoſſible qu'on ne ſe faſſe des ennemis, mais c'eſt à lui à peſer les choſes ſelon la juſtice, & à faire un juſte diſcernement de ce qui part du zéle qu'il a pour ſon ſervice, ou de l'abondance de ſon ſens, & même quelquefois du caprice.

CHAPITRE V.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la guerre de Hollande juſqu'au Traité de Nimégue.

LEs réflexions que je viens de faire, ayant interrompu le cours du recit que je faiſois à Votre Majeſté de ſes grandes actions, je le reprendrai où j'en étois, & lui dirai que la déclaration de la guerre ayant ſuivi bien-tôt ce que je viens de dire, vous entrâtes quelques jours après ſur les terres de cette

cette République, qui avoit retiré de Cologne ſes Troupes, à la place deſquelles étoient entrés trois mille hommes du Cercle de Weſtphalie. Votre armée étoit formidable de toutes façons, & il y avoit long-tems qu'on n'en avoit vu une ſi belle & ſi nombreuſe. Mais où votre Puiſſance éclattoit merveilleuſement, c'eſt que le Prince de Condé en avoit une autre à peu près de même force, outre un Camp-Volant que commandoit le Comte de Chamilly.

Le Duc de Lorraine n'eut garde de vous attendre dans Cologne, il en étoit ſorti dès l'année précédente, à cauſe de quelques Troupes que vous aviez envoyées hyverner en ce Pays-là, entre les mains de qui il craignoit de tomber. Il ſe retira à Francfort, où il ſe mit à faire de nouvelles levées; ſe flattant que cette guerre qui s'alloit faire ſi près de l'Empire, vous ſuſciteroit tant d'ennemis, qu'il auroit lieu bien-tôt de vous faire paroître ſa méchante volonté. Les conquêtes que vous fîtes, & qui furent encore d'une autre rapidité que celles dont j'ai parlé ci-devant, puiſqu'en moins d'un mois

vous

vous réduiſites ſous votre obéïſſance quarante Villes fortifiées, dont une ſeule auroit arrêté autrefois preſque une année entiere une armée conſidérable, vos conquêtes, dis-je, vous ayant ſuſcité de nouveaux ennemis, l'Empereur envoya une armée contre vous, à laquelle ſe joignit le Marquis de Brandebourg avec ſes troupes. Leur intention étoit de faire repentir les Princes de l'Empire qui s'étoient déclarés pour vous, en prenant des quartiers d'hyver dans leur Pays, mais tous leurs efforts ne ſervirent qu'à augmenter la gloire de Votre Majeſté, puiſqu'au lieu de réuſſir dans leurs intentions, le Vicomte de Turenne les repouſſa juſques dans le Pays de la Mark, où il prit lui-même des quartiers d'hyver.

Cette grande action avoit été précédée du paſſage du Rhin, que vos troupes avoient traverſé à la nage; d'où s'étoit enſuivi une ſi grande conſternation parmi vos ennemis, que peu s'en étoit fallu que vous ne vous fuſſiez rendu maître d'Amſterdam; mais un Bourguemeſtre de cette Ville, ayant fait conſentir de lâcher les écluſes, plutôt que

que de leur donner un autre Souverain, vous manquâtes une ſi belle occaſion. Cependant comme ils étoient réduits à l'extrémité, ils vous propoſerent la paix que le Prince de Condé, qui avoit été bleſſé au paſſage du Rhin, vous conſeilla d'accepter. Tous vos Généraux furent de même avis, & ils ſe fondoient ſur ce que l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg ſe déclaroient déja contre vous, & que l'Empire tout entier, qui ne devoit pas être moins jaloux de vos conquêtes, ne manqueroit pas de ſuivre leur exemple; mais le Marquis de Louvois, qui ſe flattoit d'en ſçavoir plus lui ſeul que tant de grands hommes enſemble, vous fit entendre que cette République étoit tellement abbatue, qu'elle ne s'en pourroit jamais relever, qu'ainſi il ne falloit point lui faire d'autre compoſition que celle de la recevoir ſous votre obéïſſance: qu'elle ſeroit encore trop heureuſe de l'accepter, elle qui achetoit ſi cher le ſecours des Princes qui ſe déclaroient pour elle, qu'il étoit impoſſible qu'elle n'y ſuccombât; qu'il falloit battre le fer pendant qu'il étoit chaud, & ne pas attendre qu'elle prît d'autres

d'autres meſures pour la paix ; que c'étoit à V. M. à ne pas manquer une ſi belle occaſion, laquelle elle ne recouvreroit de ſa vie.

Il appuya ſon dire ſur quelques intelligences prétendues qu'il avoit dans le Pays, & Votre Majeſté ſe confiant en lui, d'autant plus qu'elle lui laiſſoit la conduite des affaires ſecrettes, renvoya les Ambaſſadeurs de cette République, qui étoient venus juſques dans ſon Camp lui offrir des conditions avantageuſes. Ils y revinrent néanmoins quelques jours après lui faire encore de plus grandes offres, mais votre Miniſtre traînant les choſes en longueur, par l'avantage qu'il trouvoit en ſon particulier à continuer la guerre, les Habitans de la Haye maſſacrerent pendant ce tems-là Jean de With, deſorte que comme c'étoit lui qui vous envoyoit les Ambaſſadeurs, ils furent bien-tôt révoqués après ſa mort.

Cela nous doit apprendre que nous ne devons jamais refuſer des offres raiſonnables, par l'eſpérance d'un plus grand avantage. Car outre qu'il n'eſt pas de bon ſens de déſeſpérer jamais ſon

ſon ennemi, on ſçait qu'il ne faut rien pour faire changer dans un inſtant les affaires de face ; ainſi il les faut conclure à la chaude, & c'étoit ce qu'il falloit faire principalement en cette occaſion, parce que vous aviez tâché d'inſinuer que la guerre que vous entrepreniez, n'étoit que pour abbaiſſer cette République. Or vous l'abbaiſſiez aſſez, en l'obligeant de vous accorder ce qu'elle vous offroit, au lieu qu'en pouſſant vos prétentions plus loin, c'étoit faire voir trop clairement que vous préfériez votre intérêt à la vengeance ; ainſi c'êtoit le moyen de vous ſuſciter de nouveaux ennemis, & voilà l'obligation que vous eutes au Marquis de Louvois. J'ajouterai à cela que la haine qu'il avoit pour moi, étoit ſi grande, qu'elle contribua en quelque façon à lui faire donner ce méchant conſeil à Votre Majeſté ; car il prétendoit que la continuation de la guerre qu'il prévoyoit devoit être furieuſe, avant qu'il fut peu, me mettroit hors d'état de vous fournir des fonds ſuffiſans pour la dépenſe que vous ſeriez obligé de faire, & que cela me feroit perdre l'honneur de vos bonnes graces.

Mais

Mais ce n'eſt pas-là la ſeule faute qu'il fit pendant cette Campagne. Ce fut lui encore qui fut cauſe que la ville d'Amſterdam n'ouvrit pas les portes à Votre Majeſté, car après que vous eutes mis garniſon à Utrecht, il envoya le Marquis de Rochefort, pour commander à cette tête, & ce Général de nouvelle impreſſion, manqua de ſe ſaiſir de Muiden, par une bévue ſi épouvantable, qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner de la bonté qu'eut Votre Majeſté de ne lui avoir pas fait couper la tête. Je crois qu'elle eſt inſtruite des raiſons pour leſquelles il protégeoit ce Général; ce ſont les mêmes qui lui donnerent le front de demander pour Madame du Freſnoy, la Charge que vous vouliez créer de Dame du Lit de la Reine votre Epouſe; deſorte qu'elle fut remplie par la femme de ſon Commis, qui eſt fils d'un Apothicaire, & par la fille d'un petit Commis de la Poſte, au lieu qu'une perſonne de la premiere qualité, & même une Ducheſſe, ſe fût tenue fort honorée de l'avoir. Je ne dis rien de la honte qu'il y avoit à lui de mettre auprès d'une Princeſſe ſi ſage & ſi vertueuſe, une perſonne dont la

réputation n'étoit pas bonne; ce ſont de ces choſes qui ne ſe pardonnent point, & qui me donnent encore ſujet d'admirer les bontés de Votre Majeſté.

Le refus qu'il avoit fait de la paix, jetta bien-tôt toute l'Europe en combuſtion Les Eſpagnols qui avoient encore plus d'intérêt que l'Empereur & le Marquis de Brandebourg, d'empêcher que vous ne conquiſſiez la Hollande, ſe mirent en Campagne pour favoriſer les deſſeins du Prince d'Orange. Ils ſe joignirent à lui, & ſi ce n'eſt que vous aviez eu la précaution de gagner le Comte de Marſin qui les commandoit, ils auroient bien embarraſſé le Duc de Duras, à qui vous aviez donné le Commandement de votre Camp Volant, après la mort du Comte de Chamilly. Mais il forma exprès une difficulté qui les retint quelquetems devant que de paſſer la riviere de Roër, ce qui donna celui de ſe ſauver à ce Duc.

Ces grands événemens furent encore accompagnés d'un combat naval, dont Votre Majeſté eut toute la gloire; car ſes vaiſſeaux qui s'étoient joints aux Anglois, les ſecoururent ſi à propos, qu'ils

qu'ils étoient deffaits ſans eux. Les Hollandois qui vous croyoient bien plus redoutable ſur terre que ſur mer, furent fort ſurpris de cette action qui leur donnoit une autre idée de votre Puiſſance, & ce fut une des principales raiſons pour leſquelles ils vous avoient tant recherché de Paix; car ils voyoient qu'ils n'en auroient pas meilleur marché ſur mer que ſur terre, & qu'ils feroient mieux de s'accommoder avec vous, que de s'attendre à des choſes qui étant incertaines les pourroient tromper.

La fin de cette Campagne fut encore plus glorieuſe à Votre Majeſté que n'avoient été les commencemens. Les ennemis ayant aſſiégé Charleroy, dans le tems que Montal, qui en étoit Gouverneur, étoit allé au ſecours de Tongres, ſur lequel il croyoit qu'ils avoient deſſein; il rentra dedans à la tête d'un eſcadron, & leur fit lever le ſiége.

Tous ces heureux ſuccès firent encore des envieux à Votre Majeſté, & quoiqu'elle ne ſongeât en façon quelconque à en troubler le repos, il y en eut pluſieurs qui prirent parti contre Elle. Le Duc de Baviere néanmoins ſe réſolut

lut de demeurer neutre, & afin qu'on ne pût pas l'obliger à ſe déclarer malgré lui, il employa l'argent que lui donna Votre Majeſté à lever de nouvelles Troupes. Le Duc d'Hanover lui promit auſſi la même choſe; mais il lui manqua de parole, comme je le dirai bientôt, quoiqu'il n'en eût pas la volonté.

Votre Majeſté ayant ainſi donné ordre aux affaires de ce Pays-là, elle ne vît pas plutôt le Printems revenu, qu'elle mît le ſiége devant Maſtricht, dont elle s'empara en treize jours de tranchée ouverte, quoique les ennemis s'attendiſſent qu'elle y trouveroit l'écueil de ſes grands deſſeins. Elle s'en fut de-là en Lorraine, pour empêcher que le Duc de ce nom, qui s'étoit joint à ſes ennemis, n'attirât le Pays dans ſon parti. Elle y fit fortifier la Ville capitale, qui n'étoit pas en état de réſiſter, de la maniere qu'elle étoit, & après y avoir vu travailler elle-même, elle paſſa en Alſace pour y donner les ordres qu'elle jugeoit néceſſaires dans la conjoncture préſente. Elle s'y empara des Places dont les Habitans jouiſſoient eux-mêmes, en conformité de certains Priviléges qu'ils avoient obtenu

tenu autrefois des Empereurs, & à quoi elle avoit jugé à propos de ne pas toucher depuis le Traité de Munſter ; mais ſa ſûreté l'obligeant d'en uſer autrement qu'elle n'avoit fait par le paſſé, elle les fit démolir ſans perdre de tems.

En effet, la choſe étoit preſſée, & l'Empereur avoit remis en Campagne une ſeconde fois, pour apporter tous les obſtacles qu'il pourroit aux deſſeins de Votre Majeſté. Le Vicomte de Turenne s'avança au-devant de cette armée, & lui offrit la Bataille par deux fois, mais Montecuculli qui la commandoit, trouvant mieux ſon compte à ne la pas donner, ſe campa ſi avantageuſement, que le Vicomte de Turenne ne put l'obliger au combat. Ils ſe mirent donc à s'entre-garder l'un l'autre, pendant qu'ils tâcherent tous deux de gagner l'Evêque de Wirtsbourg, qui ne s'étoit pas encore déclaré. Le Pont qu'il avoit ſur le Mein, & qui étoit hors d'inſulte par le voiſinage de ſa capitale, le rendoit conſidérable aux deux partis. Cependant Monſieur de Turenne croyant être aſſuré de ce Prince, parce qu'il lui avoit promis de ne donner paſſage à perſonne, ce qui étoit tout

tout ce qu'il demandoit, il fit quelques magazins dans Wartheim, afin que s'il étoit obligé de demeurer-là long-tems, ce fût une propoſition qui lui ſervît dans le beſoin. Mais dans le tems qu'il ſe croyoit en ſûreté par ſa promeſſe, cet Evêque traita avec Montecuculli, qui s'empara par ce moyen de Wartheim, & de tout ce qui étoit dedans.

Il fallut une conduite extraordinaire & une prudence ſans pareille à ce Général, pour remédier aux inconvéniens que ce manque de foi lui attira. Néanmoins la longue expérience qu'il avoit dans le métier, lui ayant fait prendre ſon parti en grand Capitaine, il ſe poſta avantageuſement, & refit d'autres magazins, par le moyen deſquels il s'attendoit de rompre toutes les meſures de Montecuculli. Mais dans le tems qu'il y ſongeoit le moins, on mit le feu tout en une même heure dans cinq villages où il tenoit ces Magaſins, deſorte que ce fut bien pis encore que ce que lui avoit fait l'Evêque de Wirtsbourg.

Je ne ſçaurois cacher à Votre Majeſté le bruit qui courut en même-tems dans votre armée, ſur un ſi étrange accident

cident. Ce n'eſt pas que j'oſe y ajouter foi, & ce que j'ai à lui dire eſt ſi ſurprenant & ſi terrible, que je ſuis perſuadé qu'elle en va non-ſeulement être toute étonnée elle-même, mais qu'elle en frémira encore d'indignation. Ainſi ſi je faiſois bien, je le lui cacherois ſans doute : mais auſſi d'un autre côté puis-je demeurer dans le ſilence ſur un fait ſi important, & que Votre Majeſté a intérêt d'éclaircir ? Toute l'armée voulut que ces incendiaires fuſſent apoſtés par le Marquis de Louvois & que la jalouſie qu'il portoit au Vicomte de Turenne, & qui augmentoit tous les jours, fût cauſe qu'il vous fit cette trahiſon ; & ce qui donna lieu qu'on le ſoupçonnât davantage, c'eſt que ce grand homme ne put s'empêcher de dire en même-tems, que les ennemis que Votre Majeſté avoit ſur les bras au-dehors de ſon Royaume, étoient fort à craindre ; mais que cependant ceux du dedans l'étoient encore davantage.

Votre Majeſté cependant s'empara de la Ville de Trêves, dont l'Electeur s'étoit déclaré aſſez hautement contre Elle, en livrant Coblents & Hermeſtein

tein à ſes ennemis. Montecuculli fut paſſer le Rhin à la premiere de ces deux places, & ayant été joint par le Prince d'Orange, ils mirent le ſiége devant la Ville de Bonn qui ne valoit rien, & où ils demeurerent néanmoins près de trois ſemaines, devant que de s'en pouvoir rendre maîtres. Votre Majeſté ſçait les raiſons pour leſquelles elle laiſſa prendre cette place ſans coup férir, mais ſi l'on en croit encore tout ce qu'en dirent les Officiers de votre armée, & même quelques gens qui ont l'honneur d'approcher de Votre Majeſté de fort près, ce fut encore un coup du Marquis de Louvois, qui voulut empêcher par-là que le Vicomte de Turenne n'acquît trop de gloire.

Ainſi toute la Campagne ſe termina à faire repentir de ſa mauvaiſe foi l'Evêque de Wirtsbourg, dont ce Vicomte ruina un beau Château qu'il avoit à la Campagne, & dont il fit bruler tous les meubles, ſans permettre que les Soldats les pillaſſent ; car il ne vouloit pas qu'il les fît racheter ſous main, ce qui n'auroit été pour lui qu'une perte légere, les Soldats donnant les choſes ordinairement pour la dixiéme partie de

ce qu'elles valent. Auſſi pour en dire la vérité, il ne pouvoit être puni trop griévement. Les gens qui manquent ainſi à leur parole, méritent d'être traités à la derniere rigueur. Cependant l'on peut dire d'un autre côté que le Vicomte de Turenne avoit été trop crédule, ſur-tout à l'égard d'une perſonne ſi ſuſpecte par ſa naiſſance, dont il devoit préſumer qu'il ſeroit bien plus dans les intérêts de ſon Ennemi que dans les ſiens.

L'Electeur Palatin vous tourna le dos quelque-tems après, & il prit pour prétexte qu'il ſouffriroit autant de vos Troupes que ſi vous euſſiez été ſon ennemi déclaré. Mais il vous étoit impoſſible de faire autrement, parce que les Impériaux guettoient Philiſbourg, & il falloit bien s'en approcher pour le couvrir. Je crois auſſi que ce qui vous arriva après la priſe de Bonn, qui avoit été précédée de celle de Naerden, dont le Prince d'Orange s'étoit emparé par la lâcheté du Gouverneur, ce qui vous obligea d'en faire une punition exemplaire, je crois, dis-je, que ces deux événemens malheureux contribuerent beaucoup à ſa défection, car vous futes

tes obligé d'abandonner Utrecht, & le Duc de Luxembourg, qui commandoit de ce côté à la place du Marquis de Rochefort, dont l'incapacité vous avoit enfin obligé de le retirer de cette Frontiere, eut bien de la peine de ſe ſauver avec ſon armée, néanmoins en étant venu à bout, contre le ſentiment de pluſieurs, qui croyoient qu'il auroit beaucoup à ſouffrir dans une ſi longue marche, il prit garde à la Flandre Françoiſe, ſur laquelle les Eſpagnols faiſoient paroître quelque deſſein.

Pendant que cela ſe paſſoit, le Roi de Suéde avoit été reçu Médiateur de toutes les parties, pour terminer ce grand différend. On s'étoit enſuite aſſemblé à Cologne, où l'on s'étoit rendu de toutes parts; mais comme les préliminaires ſont longs en pareilles rencontres, il n'y avoit point encore d'apparence que les choſes s'accommodaſſent ſi-tôt. Cependant votre Flotte, qui étoit toujours jointe à celle des Anglois, combattit celle de Hollande par trois fois, pendant cette Campagne; & bien loin de perdre en cette rencontre la réputation qu'elle avoit acquiſe l'année précédente, elle l'augmenta en-

core par la fermeté qu'elle fit paroître dans ces trois combats. Il n'y eut rien pourtant de déciſif de part ni d'autre, & comme vos conquêtes donnoient de la jalouſie à vos Alliés, auſſi bien qu'à vos ennemis, les Anglois ſongerent à vous abandonner.

Vous fites cependant tout ce qui ſe pouvoit faire humainement pour conſerver leur alliance. Vous donnâtes même une femme de votre main au Duc d'York, héritier préſomptif de cette Couronne, & ce Prince eut tant de Maîtreſſes en cinq ou ſix mois de tems, qu'on eut dit qu'il vouloit épouſer toute la terre. La premiere qu'il eut fut Mademoiſelle d'Elbœuf. Il envoya pour cela à Paris le Comte de Peterbouroug qui en conféra avec moi, ſelon les ordres que je reçus de Votre Majeſté. J'avois grande inclination que cette affaire réuſsît, à cauſe de l'eſtime que je faiſois de cette Princeſſe, mais le Comte de Sunderlant, Ambaſſadeur d'Angleterre, s'étant brouillé avec Peterbouroug, ſur des contes qu'ils firent l'un de l'autre, leur méſintelligence fut cauſe qu'elle ſe rompit.

La Princeſſe Marianne de Wittemberg

berg fut ſur les rangs après elle, & la choſe fut pouſſée ſi loin que Votre Majeſté en ſigna le contrat, avec les Commiſſaires que ce Prince avoit députés à cet effet. Ainſi j'eus ordre d'écrire à Madame la Ducheſſe de Wittemberg, de venir pour aſſiſter aux nôces de ſa fille; mais dans le tems qu'on s'imaginoit que la choſe ne pouvoit plus manquer, elle ſe rompit par des médiſances qui furent faites de cette Princeſſe, à qui ſes ennemis attribuoient de certains défauts, dont je ne me ſuis jamais apperçu. L'on prétend que la ſource en vint d'une perſonne de très-petite étoffe, qu'elle avoit déſobligée, tant il eſt vrai que le plus petit ennemi eſt capable de nuire dans l'occaſion, mais le reméde qu'on trouve à cela eſt de ne s'en jamais faire, du moins de guet-à-pens. Cependant c'eſt à quoi beaucoup de grands Princes ne prennent pas garde, & la démangeaiſon qu'ils ont de parler & de médire, leur fait quelquefois lâcher des paroles qu'ils voudroient après cela racheter de beaucoup de choſes. Mais le mal eſt fait, & ils ne ſongent à y apporter reméde que quand il n'en eſt plus tems. En effet, rien ne peut ré-

parer un coup de langue ; c'eſt une offenſe qu'un homme de cœur reſſent juſqu'à la mort, deſorte qu'il faut être touché de Dieu bien vivement pour n'en pas ſouhaiter la vengeance. Mais graces au Seigneur, c'eſt un vice qu'on ne ſçauroit imputer à V. M. car outre qu'elle parle peu, elle ne parle jamais qu'à propos, & ſans y mêler en aucune façon le prochain. Je dirai encore à ſon honneur qu'elle ne ſçait ce que c'eſt que de ſe fâcher. Il y a bien-tôt quarante ans que je ſuis à la Cour, & vingt-cinq que j'ai l'honneur de l'approcher de fort près, cependant je puis jurer en vérité, que je ne l'ai vue qu'une ſeule fois dans une petite émotion. Ce fut lorſque M. de Verthamont, contre qui il venoit de ſe rendre un jugement fort déſagréable pour lui, à cauſe de ſes injuſtices, oſa ſe préſenter devant elle. Je remarquai qu'elle rougit de colere, & que le ton dont elle ſe ſervit pour lui dire de ne ſe pas montrer à la Cour, n'étoit pas celui dont elle ſe ſervoit ordinairement pour faire ſes autres commandemens.

Le mariage de la Princeſſe Marianne, ayant manqué par la raiſon que je viens de

de dire, celui de Mademoiſelle de Crequi, qui a épouſé depuis le Duc de la Trémoüille, fut mis ſur le tapis. Le bruit que ſon pere avoit d'être fort riche & d'avoir bien fait ſes affaires dans ſon Ambaſſade de Rome, où les autres ſe ruinent néanmoins, lui attira cet honneur. Mais le Duc & la Ducheſſe de Crequi n'ayant pu ſe réſoudre à lui donner tout ce qu'il falloit pour lui procurer un mariage ſi avantageux, ils manquerent par leur avarice une occaſion que d'autres auroient achetée au prix de tout leur ſang.

Le Duc d'Yorck ſe rabbatit enſuite ſur la Princeſſe de Modene, à qui M. le Cardinal ſon oncle avoit laiſſé douze cens mille francs, que j'avois entre les mains, & ne s'étant trouvé nulle difficulté à cette affaire, elle fut conclue au contentement de l'un & de l'autre.

Cependant la leçon qu'un Prince doit tirer de ce que je viens de dire, eſt d'être toujours ſi bon ménager que l'impuiſſance ne l'oblige jamais à rien faire d'indigne de ſa naiſſance. Car enfin, quoique Mademoiſelle de Crequi fût une fille de qualité, ce n'étoit pas un parti ſortable pour un Prince qui étoit

à la veille de remplir le Trône d'Angleterre. Je ſçais pourtant que ſans remonter bien loin dans l'hiſtoire de cette Nation, Henri VIII. épouſa deux femmes qui n'étoient pas de meilleure maiſon, & qui même n'en étoient peut-être pas de ſi bonne. Mais il y a de la différence entre ce que l'amour fait faire, ou ce que l'on fait de deſſein prémédité, & après une mûre délibération. Ainſi l'eſpéce eſt toute différente, & quoiqu'il y ait de la faute dans l'un & dans l'autre, on peut juger néanmoins qu'elle eſt plus grande où les choſes ſe font de pure volonté, que lorſque l'on ne s'en trouve plus le maître.

Puiſque me voici ſur un mariage, il ne faut pas que j'en ſorte ſans rendre compte auparavant à Votre Majeſté, d'une choſe dont je me ſuis vanté tantôt. Je lui ai dit que j'avois refuſé un parti conſidérable pour mon fils, parce que je trouvois qu'elle n'en ſeroit peut-être pas contente. Ce fut celui de Mademoiſelle de Bournonville, qui eſt aujourd'hui Madame la Ducheſſe de Noailles. Ce fut M. ſon pere qui me le fit propoſer, & il me fit dire en même-tems

tems qu'il y attacheroit des conditions ſi avantageuſes pour mon fils, que j'aurois lieu d'en être ſatisfait. Comme il me faiſoit bien de l'honneur j'en reçus la propoſition comme je le devois. Mais quand il vint à s'expliquer, il demanda que j'employaſſe mes ſoins pour le faire rétablir dans le Gouvernement de Paris que Votre Majeſté lui avoit ôté, parce qu'il avoit des liaiſons trop étroites avec M. Fouquet, & que d'ailleurs il lui faiſoit ſi mal ſa cour, qu'il étoit des mois entiers à une maiſon qu'il avoit achetée aux portes de Paris, ſans lui venir rendre ſes reſpects. Il ſe divertiſſoit-là cependant tout de ſon mieux; mais pour faire accroire à Votre Majeſté, que s'il ne ſe rendoit pas auprès d'elle, il en avoit de juſtes raiſons, il ſe plaignoit à ceux qui l'alloient voir, & qui le lui pouvoient redire, qu'il avoit des vapeurs continuelles qui l'obligeoient à ne pas ſortir de chez lui. Ce prétexte ſe détruiſoit néanmoins par la vie qu'il y menoit; ce n'étoit que feſtins & réjouiſſances, ce qui étant rapporté à Votre Majeſté, elle crut devoir en uſer comme je viens de dire qu'elle avoit fait; quoiqu'il en ſoit, je

le remerciai fort civilement de l'honneur qu'il me vouloit faire, & j'aimai mieux me priver de l'avantage qui me devoit revenir d'une ſi grande alliance que de l'acheter au hazard de déplaire à Votre Majeſté.

Les grandes affaires qu'elle avoit à démêler dans la multitude d'envieux qui s'élevoient contre elle, ne l'empêcherent pas de travailler au repos de l'Italie, qui étoit ſur le point de ſe troubler par le différend qui étoit ſurvenu entre le Duc de Savoye & la République de Génes. Vous y interpoſâtes votre autorité, & les deux parties ayant accepté votre médiation, vous les remîtes en bonne intelligence.

Cependant vous eutes à travailler tout de nouveau en Pologne, dont le nouveau Roi mourut ſans enfans, après avoir épouſé la Sœur de l'Empereur. Le Prince de Lorraine en étoit amoureux auparavant, & le bruit étoit que ſi Sa Majeſté Impériale en eût conſulté cette Princeſſe, elle l'auroit préféré, tout dépouillé qu'il étoit de ſes Etats, à la Couronne que le nouveau Roi lui mettoit ſur la tête. Quoiqu'il en ſoit, la bonne volonté qu'elle avoit pour lui,

fit ſa brigue ſi puiſſante dans ce Royaume, qu'on crut qu'il n'y auroit que lui qui rempliroit le Trône. Le peu de ſatisfaction d'ailleurs que les Polonois avoient eu du défunt, ſembloit les obliger de remettre en vigueur la loi, en vertu de laquelle ils avoient été tant de tems ſans ſe choiſir un maître d'entre leur Nation. Votre Majeſté ſembla même approuver qu'ils la fiſſent revivre, par les ſoins qu'elle prit de leur faire préférer le fils aîné du Duc de Neubourg au Prince de Lorraine. Dans l'autre Election, elle avoit porté le pere qui avoit le même Prince de Lorraine pour concurrent, & le Prince de Condé, mais comme cette Nation avoit trouvé à redire à ſon âge qui étoit déja avancé, ce défaut qui lui auroit paru encore plus grand en ce tems-là que dans l'autre, fit que Votre Majeſté, pour s'accommoder à ſon humeur leur propoſa le fils au lieu du pere. Elle dépenſa même beaucoup d'argent pour faire réuſſir la choſe; car elle lui tenoit extrêmement au cœur, à cauſe des ſuites qui étoient de conſéquence dans la conjoncture; mais il y avoit lieu de craindre qu'elle tourneroit mal pour el-

le, quand ſon Ambaſſadeur par ſon adreſſe, fit encore réſoudre cette Nation à préférer un de ſes Sujets aux Princes qui lui étoient propoſés. Elle élut Jean Sobieski, Grand Maréchal de Pologne, ce qui déplut fort à vos ennemis, qui s'imaginoient qu'il entreroit dans les intérêts de Votre Majeſté, parce qu'il avoit épouſé une Françoiſe, qui étoit fille du Marquis d'Arquyen, Capitaine des cent Suiſſes de Monſieur votre frere.

Vous auriez eu beſoin de ce ſecours pour réprimer les entrepriſes de la Maiſon d'Autriche, qui ſe figuroit que vous ne ſortiriez jamais à votre honneur de la guerre que vous aviez entrepriſe ; prévenue de cette opinion, elle fit deux choſes qui la décrierent beaucoup parmi les gens qui étoient exempts de la paſſion dont elle étoit animée : l'une, fut de faire enlever dans Cologne le Prince Guillaume de Furſtemberg, Abbé de Stavelo, Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, qui en cette qualité devoit être à l'abri de ſemblable inſulte, à moins que de vouloir violer le droit des gens. L'autre, de prendre de force cinquante mille écus

écus que Votre Majeſté avoit dans cette Ville, & qui leur devoient être ſacrés par la même raiſon ; mais comme elle vouloit mettre obſtacle à la paix, & qu'elle n'en trouvoit point de plus fort, elle paſſa par-deſſus toute ſorte de conſidérations.

Le Prince Guillaume fut d'abord conduit à Bonn, où il eut une converſation de dix heures entieres avec le Marquis de Grana qui en étoit Gouverneur. Celui-ci lui reprocha qu'étant né Allemand, il avoit grand tort de trahir ſa patrie ; ce qu'il avoit fait en pluſieurs rencontres qu'il lui cita préciſément. Il n'en voulut pas demeurer d'accord, mais bien de s'être attaché au ſervice de Votre Majeſté, après avoir tâché pluſieurs fois auparavant de mériter les bonnes graces de l'Empereur, qui ne les lui avoit jamais voulu accorder. De Bonn il fut conduit à Neuſtadt, où l'Empereur réſolut de le faire mourir dans la priſon, après avoir fait rendre ſecrettement une Sentence contre lui, où avoient aſſiſté peu de perſonnes, & par laquelle il étoit condamné d'avoir la tête coupée ; mais Votre Majeſté qui joint encore à tant

de

de belles qualités qu'elle a en partage ; celle de ſçavoir pénétrer juſques dans le cabinet de ſes ennemis, trouva moyen de faire agir le Nonce du Pape, qui repréſenta à l'Empereur, qu'il ne lui appartenoit pas ainſi de faire mourir un Eccléſiaſtique ; & comme c'eſt un Prince à ſe mettre aiſément le ſcrupule dans la tête, il en demeura-là, & fit transférer le priſonnier dans une autre priſon.

Votre Majeſté porta ſes plaintes à la Cour de Vienne de la violence qui avoit été faite en la perſonne de ce Prince, & demanda en même-tems la reſtitution des cinquante mille écus qui lui avoient été pris ; mais n'ayant pas eu plus de ſatisfaction ſur l'un que ſur l'autre, elle rappella ſes Ambaſſadeurs qui étoient toujours à Cologne, & les autres Princes en firent autant, voyant qu'il n'y avoit pas plus de ſûreté pour eux que pour le Prince Guillaume, après ce qui lui étoit arrivé.

Cependant le moyen de mettre la raiſon de ſon côté, étant de ſe rendre le plus fort, vos ennemis firent de ſi grands efforts pour mettre un grand nombre de Troupes ſur pied, que beaucoup

coup de gens s'imaginerent que Votre Majeſté n'y réſiſteroit jamais. L'Evêque de Munſter en fut ſi fort perſuadé qu'il quitta ſon parti, & l'Electeur de Cologne en auroit fait autant dans le même tems, ſi l'Evêque de Straſbourg ne l'eût raſſuré. Mais dans le tems qu'on vous croyoit prêt de ſuccomber ſous le poids de tant d'ennemis, vous fûtes attaquer la Franche-Comté, à qui vous aviez offert de demeurer neutre. Comme les Suiſſes qui s'étoient mêlés de cette négociation, étoient chagrins contre les Eſpagnols, de ce qu'ils les avoient refuſés, ils garderent leurs Frontieres, afin que leurs Alliés ne puſſent les ſecourir. Votre Majeſté qui fit cette conquête en perſonne, fit voir en cette occaſion des choſes qu'on n'avoit point encore vues à aucune attaque de place, elle fit guinder des canons ſur des montagnes, où un homme avoit peine à grimper, & ce fut par ce moyen qu'elle ſe rendit maîtreſſe de Beſançon que vos ennemis croyoient imprenable.

La conquête de cette Province donna de nouvelles forces à Votre Majeſté, qui en avoit bon beſoin, dans l'état où elle

elle ſe trouvoit, car on lui avoit encore débauché le Roi d'Angleterre, qui fit ſa paix avec la Hollande par une eſpéce de violence que lui firent ſes ſujets, qui avoient encore plus de jalouſie que les autres de vos conquêtes. Il vous laiſſa pourtant les troupes qu'il avoit à votre ſervice, & qui conſiſtoient en quelques Régimens, dont le plus conſidérable étoit celui qu'on appelloit le Régiment Royal d'Angleterre, dont le Colonel étoit le Duc de Montmouth. Les Officiers en étoient aſſez inſolens, ainſi il y en eut un qui maltraita de parole un Pallefrenier du Marquis de Louvois qui traverſoit leur Camp pour prendre le plus court chemin. Votre Miniſtre qui vouloit qu'on portât reſpect juſqu'à ſes livrées, fit mettre aux arrêts cet Officier, ſurquoi les autres ſe mutinerent, & comme il n'avoit pas la même inſpection ſur eux que ſur vos troupes, il fut obligé de le faire relâcher. Cela lui donna quelque mortification, lui qui eſt extrêmement glorieux ; mais un Miniſtre, & même une autre perſonne de plus grande ou de moindre conſidération, a mauvaiſe grace de prendre ainſi le parti d'un valet

let contre un honnête homme, à moins qu'il ne ſçache qu'on a eu deſſein de s'adreſſer à lui en le maltraitant. Cette conduite eſt bien éloignée du flegme d'un de vos Capitaines, qui ayant vu battre devant lui ſon Cocher qui le menoit, dit à celui qui l'avoit battu, & qui lui en vint le lendemain faire excuſe, ſur ce qu'il ne le connoiſſoit pas, qu'il lui étoit bien obligé, & qu'il lui ſeroit avantageux que ceux qu'il avoit chez lui pour le faire ſervir euſſent la main auſſi bonne, parce qu'on les craindroit plus qu'on ne faiſoit.

La Franche-Comté étant ainſi réduite à votre obéiſſance, vous réſolutes de la faire encore mieux fortifier qu'elle n'étoit. Ainſi le Marquis de Louvois jetta les yeux ſur un Ingénieur nommé de Combes, homme expérimenté & entendu, & qui avoit donné des marques de ſa capacité dans les travaux qui avoient été faits en Hollande, dont il avoit eu la conduite. Il voulut réſerver néanmoins les fortifications de Beſançon qu'il deſtinoit à Monſieur de Vauban, dont de Combes n'étant point ſatisfait, il prit la liberté de lui remontrer, qu'ayant été Ingénieur en chef en Hollande,

Hollande, ce lui étoit une eſpece d'affront d'avoir à partager avec un autre une Province qui étoit bien moins conſidérable. Mais comme ce Miniſtre eſt fait d'une maniere qu'il veut qu'on pleye ſous lui ſans repliquer, il l'envoya à la Baſtille, où il fut traité ſi cruellement, qu'on l'y laiſſa trois jours entiers dans une chambre ſans y mettre un lit. Cet homme qui ne croyoit pas mériter rien de pareil, prit les choſes ſi fort à cœur qu'il en fut ſaiſi. Ainſi le Marquis de Louvois étant allé le voir onze jours après, & lui ayant demandé s'il ne ſeroit pas plus ſage à l'avenir, il lui répondit que c'étoit à quoi il ne penſoit plus, mais bien à rendre compte à Dieu de ſes actions, l'état où il l'avoit mis devant l'envoyer en l'autre monde, avant qu'il fut peu. En effet, quoique ce Miniſtre le fit ſortir à l'heure même, il mourut trois jours après; ce qui nous doit apprendre qu'il ne faut pas ſe ſervir toujours de toute ſon autorité, principalement à l'égard des gens qui ont du courage, & qui ne refuſant d'obéïr que parce qu'ils croyent qu'il y va de leur honneur, méritent plutôt qu'on les avertiſſe en bon

bon ami de la faute qu'ils peuvent faire, que de les en corriger avec tant de rigueur.

Cependant les grands ſuccès de Votre Majeſté le rendant hardi à lui demander tous les jours de nouvelles graces, il obtint d'elle que je lui fournirois tous les ans quarante millions pour le fonds de la guerre, dont il ne rendroit compte qu'à elle ſeule. Or ce compte s'eſt rendu ſur une feuille de papier, ce qui eſt bien difficile néanmoins pour remplir une ſi grande ſomme; je crois auſſi que cela n'a pas peu ſervi à lui faire amaſſer les prodigieuſes richeſſes qu'il a, & qui font dire avec raiſon que ſa fortune paſſe celle de beaucoup de Souverains. Je m'imagine pareillement que toutes ces Ordonnances qu'il fit pendant le cours de cette guerre, & par où il rendit tous les Officiers pauvres ſous des prétextes ſpécieux, tournerent plus à ſon profit qu'à celui de Votre Majeſté. Car je ſçais qu'elle le gratifia de tous ces revenans bons, qui étoient une eſpéce d'amende, laquelle fut ſi peu du gout de quantité de bons Officiers, que pluſieurs en quitterent le ſervice.

Cela

Cela ne remplit pas néanmoins ſon avidité, non plus que les Poſtes étrangéres dont Votre Majeſté l'avoit gratifié, & qu'il faiſoit monter à une ſomme exhorbitante, par les taxations inouïes des lettres, dont la moindre payoit tout au moins une fois autant qu'elle avoit coutume de payer du tems de M. de Nouveau. Il demanda encore la Surintendance des Chevaux de louage ſur leſquels il mit un Impôt ; non content de ce revenu, il obtint des priviléges pour ceux qui auroient ces chevaux, par le moyen deſquels il y en eut qui lui donnerent chacun juſqu'à cent écus, non qu'ils fiſſent ce profit dans le louage qu'ils en faiſoient, mais parce que cela les exemptoit de gens de Guerre, qui leur étoient ſi fort à charge, qu'ils trouvoient encore en avoir bon marché.

Enfin ſa faveur vint à tel point qu'il crut pouvoir tout faire ſans que perſonne oſât s'ingérer d'y trouver à redire. En effet, chacun à l'envi s'efforça de lui rendre ſes reſpects ; & comme les graces ne couloient plus que par ſon canal, il eſt impoſſible de dire les baſſeſſes que les plus Grands de votre Royaume

Royaume firent auprès de lui. Je fus cependant aſſez ferme pour ne pas aller à l'adoration avec les autres, & voyant que les quarante millions que Votre Majeſté m'avoit ordonné de lui fournir, coutoient infiniment à ſes peuples, qu'il falloit ſurcharger pour ſubvenir à cette dépenſe, & à toutes les autres qu'il falloit faire d'un autre côté, je me mis à examiner en quoi ſe pouvoit dépenſer une ſi grande ſomme ; mais je trouvai, du premier coup d'œil, un abus très-conſidérable, puiſqu'il montoit ſeulement à quinze ou ſeize cens mille écus tous les ans. Je veux parler de celui des routes qui ſe commit en 1673. & 1674. & qui fut à tel excès qu'il ne falloit qu'être laquais de ce Miniſtre pour en avoir cinq ou ſix. On établit même des Bureaux à Paris, comme pour les propres affaires de Votre Majeſté, où l'on payoit à vûe ; deſorte que ſi cela eût continué encore longtems, il auroit fallu bien-tôt augmenter les quarante millions, qui n'euſſent pas ſuffi pour un ſi grand déſordre. Votre Majeſté m'écouta ſur les remontrances que je lui en fis, & ayant jugé à propos de nommer des Commiſſaires pour

pour en connoître, les plus criminels ſe ſauverent; deſorte que ceux qui furent arrêtés ne pouvant parler ſi pertinemment que les autres, on les fit ſortir de priſon, après avoir payé la ſomme à quoi ils avoient été taxés.

Cette affaire étoit d'aſſez grande conſéquence pour porter coup à la fortune de ce Miniſtre, mais le ſecours que Votre Majeſté en tiroit, pour le détail de la guerre, à quoi il étoit fort appliqué, vous donnant lieu de l'écouter dans ſes juſtifications, il ſe ſauva aux dépens des Officiers ſur qui il rejetta tout ce qui avoit été fait. Voilà comment il y a des conjonctures heureuſes, & qui font oublier des choſes qu'on puniroit avec ſévérité dans un autre tems. Voilà comment auſſi les gens de grande faveur ſe trouvent toujours innocens; pendant que les autres qui ſont bien moins coupables ſe trouvent accablés. Mais c'eſt un malheur qui ne regne pas d'aujourd'hui, & cet abus a la mine de durer encore longtems avant qu'on y apporte reméde.

La défection de l'Electeur Palatin & de l'Evêque de Munſter, obligerent Votre Majeſté d'abandonner toutes les con-

conquêtes qu'elle avoit faites en Hollande, à la réſerve de Graves & de Maſtricht. Elle forma de toutes les garniſons qu'elle y avoit un bon Corps d'Armée; ce que M. le Prince lui avoit conſeillé, il y avoit déja quelque-tems, mais à quoi le Marquis de Louvois s'étoit toujours oppoſé. Cependant le Vicomte de Turenne qui avoit fermé les paſſages de la Comté de Montbelliard, par où le Duc de Lorraine prétendoit ſecourir la Comté de Bourgogne, n'ayant plus que faire de ce côté-là, retourna en Allemagne, où il prit Germeſſeim & le fit raſer. Il ôta par-là l'eſpérance qu'avoit l'Electeur Palatin, que cette place reſſerreroit la garniſon de Philiſbourg qui déſoloit ſes Etats. Il s'achemina enſuite vers le Rhin qu'il paſſa pour aller combattre les troupes Impériales qui étoient groſſies de celles du Duc de Lorraine & de l'Evêque de Munſter. Il les trouva poſtés ſi avantageuſement qu'il y avoit du riſque à entreprendre de les forcer. Néanmoins conſidérant qu'outre qu'il y avoit une eſpéce d'affront pour lui d'être venu ſi avant & de reculer, il y avoit encore un autre inconvénient, qui étoit que

s'il

s'il attendoit davantage, les ennemis ſeroient bien-tôt plus forts que lui, à cauſe que dans peu ils devoient être joints par le Duc de Bournonville, conſidérant, dis-je, que de quelque côté qu'il ſe tournât, il y avoit des difficultés à ſurmonter, il prit le parti le plus honorable, qui étoit de combattre. Cependant il faut tomber d'accord que c'eſt avec raiſon qu'on avoue qu'il n'y a que Dieu qui donne le gain des batailles, puiſque ſans lui il étoit impoſſible que ce Général ſe tirât de cette affaire avec honneur. Il falloit forcer avant toutes choſes la petite ville de Seintzim, où les ennemis avoient jetté leur Infanterie; on n'y pouvoit aller que par des défilés que gardoient leurs Dragons; mais il ſurmonta ſi facilement toutes ces difficultés, que quoique ſes troupes fuſſent les meilleures de l'Europe, elles ne pouvoient faire cela d'elles-mêmes, ſi Dieu n'eût combattu pour lui. Il chaſſa ces Dragons, & prit la Ville; & ayant marché enſuite contre la Cavalerie, à qui il falloit encore aller par des défilés, il la battit, & donna une telle épouvente à ceux qui ſe ſauverent, qu'ils ne ſe crurent

crurent pas en ſûreté, juſqu'à ce qu'ils euſſent paſſé le Nekre.

Cette victoire vous coûta cher néanmoins, & vous perdîtes dans ce combat quantité de braves Officiers, qui vous auroient encore été fort utiles. En effet, vous aviez des affaires de tant de côtés, qu'il falloit une tête comme la vôtre pour y donner ordre. Le Comte de Souches qui commandoit les principales forces des Impériaux, entra en Flandres, il ſe joignit au Prince d'Orange, dont l'armée ſe trouva de ſoixante mille hommes. Celle qui reſta en Allemagne devint auſſi très-forte dans peu de tems, par le ſecours qui lui vint de tous côtés; deſorte qu'elle ne ſe reſſentit plus de la perte qu'elle avoit faite. D'ailleurs, il vous fallut pourvoir à la ſûreté du Rouſſillon, où les Eſpagnols faiſoient mine de vouloir entreprendre quelque choſe; mais ce qui vous embarraſſa davantage, c'eſt que les Hollandois qui ſe trouvoient Maîtres de la mer par la défection du Roi d'Angleterre, menaçoient les côtes de Normandie & de Bretagne, où l'allarme étoit ſi grande qu'on eut dit que tout étoit perdu. En-

fin, après avoir rodé d'un côté & d'autre, ils tenterent de ſurprendre Belle-Iſle, où ils reçurent quelque échec. Cela les obligea de ſe retirer, & s'étant jettés ſur l'Iſle de Noirmouſtier, ils la pillerent, & exigerent quelque ſomme d'argent des maiſons les plus accommodées, qu'ils menaçoient de brûler, ſi on ne leur donnoit contentement. Ce grand armement, & qui ſe promettoit d'engloutir votre Royaume, s'étant terminé à ſi peu de choſe, ils furent chercher une meilleure fortune à l'Amérique, où ils s'imaginoient que les grandes affaires que vous aviez ſur les bras, vous auroient empêché de donner ordre; mais y ayant aſſiégé Saint Thomé, ils y trouverent une ſi grande réſiſtance, qu'elle les y tint juſqu'à l'arriere ſaiſon; deſorte que le tems n'étant plus propre pour tenir la mer, ils furent obligés de lever le ſiége.

Cependant le Vicomte de Turenne après avoir gagné le combat de Seintzim, vint retrouver en deçà du Rhin une partie de ſon Armée qu'il y avoit laiſſée, pour pouvoir faire plus de diligence. Il ſçut-là que les ennemis devoient recevoir un nouveau ſecours;

ce qui l'obligea de repaſſer ce Fleuve pour les aller combattre une ſeconde fois, avant qu'ils fuſſent ſi forts qu'il n'oſât plus l'entreprendre; ils ſe retirerent au-delà du Mein, & ſous le canon de Francfort; mais ce Général les ſuivant de près, chargea leur arriere-garde au paſſage de la Riviere, où ils perdirent près de huit cens hommes. Cependant n'oſant entreprendre de les aller déloger d'où ils étoient, il revint ſur ſes pas, où il acheva de ruiner le Pays de l'Electeur Palatin, qui s'en trouva ſcandaliſé, & ſur-tout du feu qui avoit été mis à quelques Villages, dont pourtant le Vicomte de Turenne étoit innocent. En effet, cela s'étoit fait par des Soldats qui s'étoient vengés par-là, de ce que les Payſans avoient maſſacré avec beaucoup de barbarie quelques-uns de leurs camarades.

Quoiqu'il en ſoit, ſa paſſion l'empêchant d'entrer dans ce détail, il fit un appel en forme à votre Général, & le lui envoya ſignifier par un trompette; mais il étoit trop ſage pour le prendre au mot, & il lui fit réponſe qu'ayant l'honneur de commander l'Armée de Votre Majeſté, il ne pouvoit rien faire

ſans recevoir ſes ordres là-deſſus : qu'à l'égard des plaintes qu'il faiſoit contre lui, elles étoient très-mal fondées, puiſque ſi ſes Sujets s'étoient abſtenus des cruautés qu'ils avoient exercées ſur les Soldats de Votre Majeſté, ils n'auroient jamais ſongé à brûler leurs maiſons : qu'au ſurplus il ne refuſeroit point l'honneur qu'il lui faiſoit de ſe vouloir battre contre lui, pourvu que ce fût chacun à la tête d'une armée, & qu'en le faiſant, il rendît ſervice à Votre Majeſté.

Les Impériaux ayant demeuré aſſez de tems ſous le canon de Francfort, pour avoir celui de ſe fortifier du ſecours qui leur fut envoyé de la part de pluſieurs Princes de l'Empire, le Vicomte de Turenne trouva leurs forces ſi ſupérieures aux ſiennes, qu'il prit le parti de ſe retrancher entre Landau & Weiſſembourg. Comme ils virent qu'il ſe retiroit, ils voulurent le pouſſer à leur tour, & s'approcherent pour cela de Mayence, où ils prétendoient paſſer le Rhin ; mais l'Electeur de ce nom, avec qui V. M. avoit pris des meſures, ne voulant pas faire comme l'Evêque de Wirtsbourg, les pria de vouloir aller chercher paſſage ailleurs. L'Ar-

L'Armée du Prince d'Orange demeuroit campée pendant ce tems-là, & V. M. en étoit ſurpriſe toute la premiere, ne pouvant comprendre qu'il demeurât ſans rien faire avec de forces ſi formidables. Le Prince de Condé l'obſervoit, & comme il étoit beaucoup plus foible, il jugea à propos de ſe retrancher, afin de ne donner combat que quand il en trouveroit l'occaſion. Cependant le Prince d'Orange voyant toutes vos troupes occupées ou à lui faire tête, ou à obſerver les Impériaux, dont l'armée devoit être bientôt de ſoixante mille hommes, par la jonction du Marquis de Brandebourg, qui étoit en marche, ils aſſiégerent Graves, ſous la conduite de Rabenhaut, Officier qui s'étoit acquis quelque réputation contre l'Evêque de Munſter, pendant que ce Prélat étoit dans votre parti. Le Comte de Chamilli, cadet de celui dont j'ai parlé ci-devant, étoit dans la Place, & la deffendit ſi bien, que ce Général eut le tems de ſe morfondre devant. Il fit des ſorties continuelles ; deſorte qu'au bout de trois mois, Rabenhaut étoit preſque auſſi avancé que le premier jour,

quoiqu'il eût promis qu'il en rendroit bon compte dans trois ſemaines.

Cependant le Prince d'Orange fit deſſein d'entrer en France. Il trouva la choſe plus facile que de faire un ſiége devant votre armée, qui ne l'eût pas ſouffert ſans coup-férir. Ainſi s'étant mis en marche pour l'exécution de ſon deſſein, le Prince de Condé le ſuivit, & chargea ſon arriere-garde : il le fit ſi bruſquement qu'il tua plus de trois mille hommes, fit autant de priſonniers, prit ſes bagages & quelques pieces de canon devant qu'il ſe put reconnoître. Mais le Pays qui étoit tout couvert de hayes & tout coupé de ravines, lui offrant un ſecours qu'il n'eût pas trouvé en raſe Campagne, il y jetta ſon Infanterie, qui à la faveur de ces poſtes avantageux, empêcha celle de Votre Majeſté d'avancer davantage ; toutefois l'envie que le Prince de Condé en avoit, lui faiſant entreprendre des choſes qui auroient paru impoſſibles à un autre, il y fit tuer bien du monde, & y perdit même trois chevaux ſous lui, tant il s'efforçoit par ſon exemple de donner de la chaleur à l'action. Mais la grande réſiſtance des ennemis

nemis ayant rendu ſes efforts inutiles, la nuit qui ſurvint ſépara les combattans, qui s'attribuerent chacun la victoire. Mais ce fut avec peu d'apparence de vérité de la part des ennemis, car ce qui fait la victoire, eſt de demeurer maître du champ de bataille : d'avoir des dépouilles des ennemis : de leur faire des priſonniers & mille choſes ſemblables, qu'il eſt inutile de ſpécifier tout du long. Or tout cela ſe trouvoit du côté de Votre Majeſté, & rien du tout du leur, ſinon qu'ils pouvoient ſe vanter que le Prince de Condé avoit perdu autant de monde qu'eux, & peut-être un plus grand nombre d'Officiers.

Quoiqu'il en ſoit, la fin de ce combat ne répondit pas au commencement, qui ne pouvoit être plus glorieux pour votre Général ; mais l'envie qu'il eut de tout gagner, lui fit perdre plus qu'il ne penſoit ; car juſques-là on ne pouvoit dire qui de lui ou du Vicomte de Turenne en ſçavoit le plus dans le métier de la guerre. Il y en avoit même qui étoient prévenus en ſa faveur, & qui lui adjugeoient le prix ; mais les uns & les autres commence-

rent à changer d'opinion, & à le donner à ſon Rival.

Cette Bataille ſervit néanmoins à faire échouer le deſſein du Prince d'Orange, qui ne ſongea plus à paſſer en France. Le Marquis de Louvois qui n'aimoit pas le Prince de Condé, fut ravi de cet accident, qui lui donnoit moyen de lui rendre de méchans offices auprès de Votre Majeſté; & en effet il n'a guere ſervi depuis cette Campagne, & je croi même qu'il n'auroit plus été du tout à la tête d'aucune armée, ſans la mort du Vicomte de Turenne, qui arriva la Campagne ſuivante, & qui engendra une eſpece de néceſſité de mettre à ſa place un Général de réputation.

S'il ſçavoit ainſi faire tant de mal à ſes ennemis, il ſçavoit en récompenſe retirer du plus grand péril ceux qui étoient ſi heureux que d'avoir ſa protection. Il le montra bien à M. le Bret, Lieutenant Général de votre armée de Catalogne, dont l'imprudence accompagnée d'un eſprit de vanité, lui fit commettre une faute qui demandoit une punition exemplaire.

Votre Majeſté l'avoit envoyé en ce Pays-

Pays-là, il y avoit déja quelque-tems, & l'y avoit laiſſé les années précédentes, avec le commandement en chef de ſon armée; parce qu'il n'y paroiſſoit point encore d'ennemis conſidérables. Mais les Eſpagnols y ayant envoyé le Duc de Saint Germain, qui étoit un Général de réputation, avec une partie de leurs vieilles troupes, vous jugeâtes à propos de lui oppoſer le Comte de Schomberg qui le valoit bien, & avec qui il s'étoit trouvé pluſieurs fois aux priſes, pendant qu'ils étoient tous deux en Portugal. Or cela étoit mortifiant pour un homme auſſi vain qu'étoit M. le Bret, qui par ce moyen n'étoit plus que Lieutenant-Général, & comme il le ſupportoit impatiemment, il fit un coup de ſa tête, dont il n'y avoit que le Marquis de Louvois qui le pût ſauver. Les ennemis après avoir pris Bellegarde, qui leur donnoit entrée dans le Rouſſillon, camperent à la portée du canon de votre armée, ce qui déplaiſant à M. le Bret, il leur donna combat, pendant que ſon Général étoit encore au lit, & ſans en attendre les ordres; mais il fut ſi bien étrillé que rien n'y manquoit; & ſi le Comte de

Schomberg, qui ſe leva fort étonné de ſa hardieſſe, n'eût réparé ſa faute par ſa bonne conduite, l'armée de Votre Majeſté étoit défaite à plate-couture. Cependant votre Cavalerie qu'il avoit engagée dans des ravines, ſans les faire reconnoître, y fut paſſée par les armes, & la Rabliere qui la commandoit ayant été fait priſonnier avec quelques autres Officiers de conſidération, ce qui en revint n'auroit pas été en état de toute la Campagne de faire aucune réſiſtance, ſi les affaires qui ſurvinrent d'ailleurs aux ennemis, ne les euſſent obligés de repaſſer en Catalogne.

La Ville de Meſſine, Capitale du Royaume de Sicile, ſe plaignant depuis long-tems de l'exaction de leurs Vicerois, dont ils avoient informé le Conſeil d'Eſpagne, ſans en recevoir aucune ſatisfaction, ſecouerent le joug un beau jour; & après s'être emparés du Port, & d'un des principaux forts de la Ville, ils ſe mirent à crier, *liberté*. A ce mot, qui chatouille l'oreille de la populace, qui croit ſouvent contre toute ſorte de raiſon, qu'il y a beaucoup d'avantage à changer de Maître, il y eut plus de ſoixante mille hommes qui

qui prirent les armes. Cependant les plus habiles conſidérant qu'il leur étoit impoſſible de réſiſter long-tems à leur Souverain, s'ils n'étoient ſoutenus par une Puiſſance qui fût capable de les ſoutenir, ils agiterent ce qui leur ſeroit plus expédient, ou de s'adreſſer à Votre Majeſté, ou d'avoir recours au Turc. Ils ne furent pas long-tems à balancer ſur le choix qu'ils devoient faire, & ceux qui avoient un peu de ſoin de leur Religion, ayant fait connoître aux autres que de toutes façons, il leur ſeroit bien plus glorieux d'implorer le ſecours de V. M. ils lui envoyerent des Députés pour lui demander ſa protection.

Les offres qu'ils vous firent, furent de ſe donner à vous, à condition que vous les traiteriez mieux que n'avoient fait les Eſpagnols. Vous aſſemblâtes là-deſſus votre Conſeil, qui trouvant qu'il vous étoit avantageux de vous ſervir de cette occaſion, qui alloit occuper les forces des Eſpagnols de ce côté-là, conclut à aſſurer ces Députés que vous les ſecourriez de toutes vos forces. Cependant, il fut d'avis que vous ne deviez pas recevoir la Souve-

raineté qu'ils vous offroient, & qu'il valoit mieux tâcher de mettre cet Etat en République.

Vous les renvoyâtes avec ces belles paroles, qui furent ſuivies en même-tems de l'effet. Car vous donnâtes ordre au Marquis de Valavoir, de prendre quelques-uns de vos vaiſſeaux pour eſcorter un Convoi, dont ils avoient grand beſoin, & qui leur arriva fort à propos pour les retirer de la miſere qu'ils commençoient à ſouffrir. Car ce n'eſt pas une petite entrepriſe que celle de ſe révolter contre ſon Souverain, & elle eſt ſuivie d'ordinaire de tant d'inconvéniens, que quand nous ne ſerions pas obligés par notre naiſſance & par un devoir indiſpenſable de lui être fidéles, notre propre intérêt ſuffiroit tout ſeul pour nous y porter. Mais ſi le ſujet eſt ainſi dans l'obligation d'une fidélité parfaite envers le Souverain, le Souverain de ſon côté ne doit pas le traiter comme un eſclave; il faut ne le charger qu'à proportion des beſoins de l'Etat; autrement, ou il ſuccombe ſous le poids dont il l'accable, ou il regimbe contre l'éperon; ainſi qu'il arrive à ces chevaux qu'on

qu'on veut dompter tout-d'un-coup, ſans les accoutumer inſenſiblement à la correction.

La révolte de Meſſine empêcha que les ennemis ne profitaſſent de la victoire qu'ils avoient remportée en Rouſſillon, & ayant été obligés de ſe retirer de cette Province pour courir au plus preſſé, leur abſence vous donna moyen l'année d'après de les en chaſſer tout-à-fait, en reprenant le Château de Bellegarde.

La diſgrace qui étoit arrivée en ce Pays-là à vos Troupes, fut récompenſée ſi largement, par les ſuites heureuſes que vos armes eurent cette Campagne en Allemagne & en Flandre, que vous eûtes tout ſujet d'en être conſolé. Elles avoient déja triomphé deux fois ſous le Vicomte de Turenne, & la bataille de Seneff, qu'avoit donné le Prince de Condé, n'avoit pas laiſſé de produire un bon effet; quoique Votre Majeſté y eût perdu quantité de braves gens. Mais une choſe dont j'ai oublié de parler tantôt, & qui vous fut néanmoins fort avantageuſe, c'eſt que le bagage du Comte de Monterey, Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, y ayant

ayant été pris, vous y trouvâtes des papiers, qui vous inſtruiſirent d'une conjuration qui ſe faiſoit dans votre Royaume, pour lui livrer quelques Places ſur les côtes de Normandie. Du moins ils en faiſoient mention, car pour moi je ne ſçaurois croire que cette conjuration fut véritable, & le peu de crédit qu'avoit celui qui en étoit le chef, auſſi-bien que tous ſes complices, me donne lieu de m'imaginer que c'étoit bien plutôt un leurre dont il s'étoit ſervi pour tirer de l'argent des Eſpagnols, lui qui n'avoit pas un ſol & qui étoit tout noyé de dettes.

Ce Chef étoit le Chevalier de Rohan, qui étoit parfaitement bien fait de ſa perſonne, mais d'une ſi miſérable conduite, qu'il s'étoit perdu auprès de Votre Majeſté, qui avoit eu autrefois beaucoup de bonté pour lui. Il s'étoit mis mal pareillement avec tous ſes proches, & même avec ſa mere qui s'étoit plainte, il n'y avoit pas longtems, à Votre Majeſté qu'il l'avoit volée. Depuis cela il lui avoit fait encore divers autres traitemens fâcheux, pour raiſon dequoi elle étoit tous les jours ſur le point de vous venir demander

der en grace de l'envoyer à la Baſtille. Pour comble d'imprudence, il s'étoit défait de ſa Charge de Grand Veneur, qui lui aidoit à ſubſiſter, deſorte que ne ſçachant plus où donner de la tête, il fit ce que je viens de dire.

L'affaire étoit aſſez de conſéquence à Votre Majeſté pour ne la pas négliger ; car quand même elle auroit été perſuadée qu'il ne l'auroit faite que dans l'intention que j'ai expliquée cidevant, il falloit par ſa punition arrêter le cours de ce déſordre, qui étoit d'un méchant exemple pour ſes peuples. Quoiqu'il en ſoit, Votre Majeſté ayant donné ordre qu'on l'arrêtât, il fut mené à la Baſtille pendant que le Major de vos Gardes fut à Rouen pour ſe ſaiſir d'un de ſes complices, nommé Latreaumont. Il le ſurprit au lit, & il ne tint qu'à lui de l'amener pieds & mains liés en priſon ; mais la connoiſſance qu'il avoit avec lui l'ayant fait relâcher du devoir de ſa Charge, il lui donna permiſſion d'entrer dans ſon cabinet, où il ne fut pas plutôt qu'il s'arma de deux piſtolets, dont il en tira un ſur le Major qu'il manqua. Un de vos Gardes qui étoit commandé avec lui,

lui

lui déchargea en même-tems un coup de mouſqueton dans le corps, dont V. M. fut fort fâchée, parce qu'étant mort un moment après, elle ne put apprendre quantité de choſes qu'elle eſpéroit ſçavoir par ſa bouche. Car c'étoit lui qui s'étoit chargé de toute l'intrigue, & qui avoit envoyé en Flandre un certain Maître d'Ecole qui étoit étranger, & qui s'étoit établi au Fauxbourg Saint Antoine. Celui-ci ſe voulut ſauver, mais vous le fites arrêter pareillement, auſſi-bien que la Marquiſe de Villars & le Chevalier de Preaux.

Si le Chevalier de Rohan avoit ſçu ce qui ſe paſſoit, il auroit bien pris garde à ne rien dire, parce qu'il n'y avoit que celui qui avoit été tué à Rouen, qui ſçût qu'il étoit de la conjuration. Auſſi quand on le demanda au Maître d'Ecole, il dit qu'il n'en ſçavoit rien, & qu'il n'avoit agi qu'au nom du défunt. La Marquiſe de Villars & le Chevalier de Preaux n'en ſçavoient rien non plus, mais ſon Rapporteur l'ayant tourné adroitement, il lui fit avouer ce qu'il n'y avoit que lui qui lui pût dire, ſous la promeſſe qu'il lui fit que Votre Majeſté lui accorderoit ſon par-

don. Cependant comme vous ne lui en aviez point donné d'ordre, vous ne crûtes pas à propos de ſatisfaire à ſa parole, ainſi le Chevalier de Rohan fut condamné d'avoir la tête coupée; & s'étant apperçu, il y avoit déja quelques jours, que ſon affaire n'alloit pas bien, parce qu'on lui avoit ôté un couteau qu'on lui avoit donné juſques-là, lorſqu'il étoit à table, il demanda le Pere Bourdaloue Jéſuite, pour ſe confeſſer.

Il y avoit vingt-deux ans qu'il n'avoit fréquenté les Sacremens, mais il changea ſi fort tout-à-coup, qu'on n'eut jamais cru que ç'eût été lui. Il fit divers actes de contrition, d'humilité & de réſignation à la volonté de Dieu, tellement que quand le Bourreau vint pour le lier, & qu'il lui eut demandé s'il vouloit qu'il prît un ruban de ſa ringrave, il lui répondit qu'il prit un corde, & que lui qui étoit un ſi grand pécheur, ne pouvoit être traité trop rigoureuſement. Il fit divers autres actes d'humiliation, qui tirerent des larmes des yeux des ſpectateurs, & étant ſorti de la Baſtille, pour aller au lieu du ſupplice, qui étoit devant,

il

il y fut à pied avec un courage, qui donna encore plus de compaſſion du triſte état où il étoit réduit. Il demanda au Pere Bourdaloue, devant que de monter ſur l'échaffaut, ſi on avoit pris ſoin de conſoler ſa mere, à qui il avoit demandé pardon de tout ce qu'il lui avoit fait, par une lettre extrêmement touchante; il dit auſſi un mot à la Marquiſe de Villars qui devoit ſouffrir le même ſupplice, auſſi-bien que le Chevalier de Preaux, & ayant tendu ſon col à l'Exécuteur, il lui mit la tête à bas d'un ſeul coup.

Son corps fut porté à Saint Paul dans un carroſſe de deuil, où il demeura en dépôt juſqu'à ce qu'il fut transféré à l'Abbaye de Jouars, où il avoit demandé d'être enterré. La Marquiſe de Villars & le Chevalier de Preaux furent exécutés enſuite, & après eux le Maître d'Ecole, qui fut pendu. Belle leçon pour une infinité de perſonnes qui mangent leur bien mal-à-propos, & qui ne ſçachant après cela que devenir, ſont tellement abandonnés de Dieu, qu'ils ſe portent à faire de méchantes actions. Belle leçon auſſi pour ceux qui vivent dans un ſi grand

grand libertinage, qu'il ſemble qu'ils ne reconnoiſſent rien au-deſſus d'eux. Mais il vient un tems que Dieu leur apprend bien qu'il eſt leur Maître, permettant qu'ils tombent entre les mains de la Juſtice, ce qui leur fait faire réflexion, mais un peu tard, combien ils ont eu tort de s'éloigner de lui, heureux encore s'il leur fait la même grace, qu'il fit à celui dont je viens de parler.

Cette affaire ayant interrompu le cours de celles de Flandre & d'Allemagne, je dirai à Votre Majeſté que le Prince d'Orange étant allé aſſiéger Oudenarde, le Prince de Condé marcha au ſecours de cette Place, & les Impériaux n'aſſiſtant pas le Prince d'Orange comme ils devoient, il fut obligé d'en lever le ſiége; & enſuite il ſe ſépara du Comte de Souches, dont il étoit ſi mécontent qu'il ſe plaignit à l'Empereur, que ſans lui les affaires de la Campagne auroient mieux tourné. L'Empereur pour le contenter fut quelque-tems ſans vouloir voir ce Général; mais il trouva moyen à la fin de ſe juſtifier & de rentrer en grace.

Le ſiége de Graves avoit toujours duré

duré juſques-là, & même il ne paroiſſoit pas encore prêt à finir, ayant encore pluſieurs dehors qui ſe défendoient; outre que la ſaiſon qui commençoit à devenir fâcheuſe, laiſſoit voir peu d'eſpérance de réduire une garniſon, qui ſans nul ſecours que de ſes forces, avoit déja fait périr une infinité de gens. En effet, Rabenhaut avoit eu toujours le malheur d'être battu dans les ſorties, que le Comte de Chamilli avoit faites; mais ce qui étoit de plus mortifiant pour lui, c'eſt qu'un de vos Colonels, âgé de près de ſoixante-dix ans, étoit venu exprès de Maſtricht, pour lui dérober le principal fruit qu'il ſe propoſoit dans ſa conquête. Votre Majeſté en abandonnant la Hollande en avoit tiré beaucoup d'argent, & les Villes qui ne lui avoient pu donner tout ce qu'elle demandoit lui avoient offert des ôtages, pour ſûreté qu'elles payeroient le ſurplus dans le tems dont elles étoient convenus avec elle.

Ces ôtages avoient été conduits à Graves, comme dans un endroit où ils ſeroient en ſûreté, mais Rabenhaut l'ayant aſſiégé, il comptoit qu'en le prenant

nant il épargneroit à la Hollande la ſomme dont ils étoient encore redevables, & qui montoit fort haut. Sa prétention paroiſſoit même très-bien fondée, parce que vous ne pouviez donner ſecours à cette Place, qui étoit ſéparée des vôtres par Ruremonde & Venlo qui appartenoient aux Eſpagnols. Cependant de Melin, Meſtre de Camp de Cavalerie, étant, comme j'ai dit ci-devant, parti tout exprès de Maſtricht pour les enlever, traverſa le Camp de Rabenhaut, & étant entré dans la Ville, il les prit & emmena au lieu de ſa garniſon, par le même chemin qu'il étoit venu.

Cela fit perdre un peu de la réputation de ce Général, tellement que le Prince d'Orange ne le regardant plus comme il avoit fait auparavant, il crut que s'il vouloit avoir Graves, il ne devoit pas s'en attendre à lui. Il y fut lui-même accompagné de quelques troupes qu'il avoit ramenées de Flandre, & s'en rendit maître.

Graves étant ainſi tombé entre les mains de ce Prince, la Campagne finit de ce côté-là, pendant qu'elle continua en Allemagne avec beaucoup de chaleur.

leur. Les grandes forces que vos ennemis jetterent en Alſace, étonnerent un peu votre Miniſtre, qui crut ſi bien que cette Province ne pouvoit ſe ſauver, qu'il conſeilla à Votre Majeſté d'en retirer le Vicomte de Turenne, & de l'envoyer autre part, où il lui ſeroit plus néceſſaire. Elle eut bien de la peine à avaler cette pillule, & de perdre ainſi tout-d'un-coup un Pays qui avoit couté tant de ſang & de peine à conquérir; c'étoit un morceau de dure digeſtion pour elle. Néanmoins le Marquis de Louvois lui en faiſant voir la néceſſité, & que ſans cela elle perdroit la Lorraine, où le Duc de ce nom s'acheminoit, avec grandes eſpérances de rentrer dedans, elle conſentit qu'il en envoyât l'ordre à ce Général; mais comme il ne voyoit pas que la choſe fût ſi fort preſſée qu'il ſe l'imaginoit, il lui manda qu'il falloit qu'on eût donné de méchans avis à Votre Majeſté pour lui faire prendre une telle réſolution; qu'il voyoit les choſes plus clairement que les autres, lui qui étoit ſur les lieux, & qu'il le prioit de vous rendre une lettre qu'il ſe donnoit l'honneur de vous écrire, par laquelle il vous

vous ſpécifioit ſi bien les raiſons que vous aviez de ſurſeoir votre réſolution, qu'il eſpéroit que vous le feriez d'abord que vous l'auriez vue.

Le Marquis de Louvois trouva qu'il y avoit de la vanité à ce Général d'en vouloir ſçavoir plus que lui, & ſans montrer la lettre à Votre Majeſté, il lui envoya de nouveaux ordres en conformité des premiers. Ce grand Homme ſe douta bien que cette récidive ſe faiſoit ſans votre participation, & que s'il vous eût donné la lettre qu'il avoit eu l'honneur de vous écrire, vous lui euſſiez fait celui de lui faire réponſe. Ainſi devant que de ſe réſoudre à faire ce qu'il lui mandoit, il écrivit tout de nouveau à Votre Majeſté, & adreſſa ſa lettre au Cardinal de Bouillon ſon neveu, afin qu'elle eût une autre deſtinée que la premiere. La confiance que vous aviez en la prudence & en la ſageſſe de ce Général, vous fit douter que le Marquis de Louvois vous donnât un bon conſeil d'abord que vous eutes jetté les yeux deſſus, & l'intérêt que vous aviez à vous en rapporter à ſon avis, plutôt qu'à celui de ce Miniſtre, fit que vous mandâtes de votre propre main à ce Général,

Général, qu'il en uſât comme il le jugeoit à propos, & que vous vous en rapportiez a lui.

Ce fut un grand ſujet de chagrin à votre Miniſtre, qui avoit coutume d'être abſolu. Cependant comme il avoit plus de foi en ſes lumieres, que dans celles de perſonne, il compta que le ſuccès qui ſeroit conforme à l'horoſcope qu'il en avoit faite, perdroit bientôt le Vicomte de Turenne dans l'eſprit de Votre Majeſté, qui après cela n'auroit plus de confiance qu'en lui. Mais il comptoit ſans ſon hôte, & il ſe trouva tout au contraire que ce Général conſerva Saverne & Hagueneau, que les ennemis aſſiégerent l'un après l'autre. Il fit auſſi échouer le deſſein qu'ils avoient ſur Briſac qu'ils commençoient à ſerrer de près, dans l'eſpérance que comme il manquoit de toutes choſes, ils l'auroient bien-tôt ſans coup-férir. Mais ces événemens, tous conſidérables qu'ils étoient, ne furent encore que les moindres, par leſquels il acheva une ſi belle Campagne, car feignant d'aller prendre des quartiers d'hyver en Lorraine, il revint à charge par des chemins impraticables, lorſque les ennemis

nemis s'étoient ſéparés pour ſubſiſter plus commodément, & les ayant ſurpris, il les mena battant les uns après les autres, juſqu'à ce qu'ils firent ferme auprès de Turkeim ; mais il les en chaſſa encore & les ayant obligés de repaſſer le Rhin, il punit les habitans de Straſbourg, par le pillage des effets qu'ils avoient à la Campagne, de ce qu'ils avoient donné paſſage aux ennemis ſur leur pont, contre la parole qu'ils lui avoient donnée de n'en rien faire.

V. M. ne laiſſa pas un ſervice de cette nature ſans récompenſe ; elle lui envoya le lendemain qu'il fut arrivé à Paris cent mille écus en Louisd'or, & lui ayant donné quantité d'autres marques de diſtinction, elle lui envoya auſſi le Marquis de Louvois pour lui demander pardon de quantité de choſes dont il avoit ſujet de ſe plaindre de lui. M. de Turenne en uſa en cette occaſion de même que nous voyons qu'en uſe un dogue à l'égard d'un petit chien : il écouta ſon compliment ſans baſſeſſe & ſans colere, & l'ayant renvoyé avec une réponſe, dont pourtant il n'avoit pas lieu d'être content, M. le Prince

vint trouver M. de Turenne pour ſçavoir de lui comment s'étoit paſſé cette entrevue.

M. de Turenne lui en ayant rendu compte, le Prince de Condé qui n'avoit pas lieu d'aimer ce Miniſtre, le pria qu'ils puſſent agir de concert pour déſabuſer Votre Majeſté de bien des choſes dont elle étoit prévenue à ſon avantage. Le Vicomte de Turenne en convint avec lui, mais M. le Tellier en ayant avis, il vint trouver M. le Prince, & le conjura de pardonner à ſon fils, qui à l'avenir auroit pour lui tant de reſpect qu'il auroit tout lieu d'en être content. Ainſi ayant déſarmé ſa colere par ces belles promeſſes, il empêcha ſa ruine, qui étoit inévitable ſi ces deux grands hommes s'en fuſſent mêlés. Car il étoit aiſé de déſabuſer Votre Majeſté de bien des choſes qu'il lui faiſoit paſſer pour de grands ſervices, qu'il lui rendoit, & qui en les examinant néanmoins auroient eu tout un autre nom.

Je mets par exemple de ce nombre le changement qu'il vous a fait faire dans les Maladreries, dont il vous a fait convertir les fonds, en récompenſes

ſes pour les gens de Guerre. J'oſe dire à Votre Majeſté que quand elle y fera réfléxion, elle ne demeurera guere à être perſuadée que ſon pouvoir ne ſçauroit s'étendre ſur les choſes de cette nature. Elle doit conſidérer que c'eſt une fondation pour une œuvre pie qu'elle eſt obligée d'entretenir. Je ſçais bien que le prétexte qu'il a pris eſt, que cette fondation eſt bien inutile, maintenant qu'on reconnoît que la maladie pour laquelle elle a été faite, eſt un effet de la pure débauche, & non pas, comme on croyoit autrefois, un mal où il n'y avoit point de reméde; mais que cela ſoit ou non, on ne voit pas que cela autoriſe Votre Majeſté à ſe ſaiſir de ce revenu, & à le donner à qui bon lui ſemble. Si elle en peut diſpoſer ce n'eſt tout au plus qu'en faveur des Hôpitaux, ou en le convertiſſant d'une maniere que cela réponde à l'intention des fondateurs. Car de prétendre qu'elle le puiſſe donner à des gens qui s'en ſervent pour contenter leurs paſſions, c'eſt dequoi les Caſuiſtes ne conviendront point, quand même vous les choiſiriez entre ceux qui ont la réputation d'être extrêmement relâchés.

Je doute fort même que vous le puiſſiez unir valablement à l'Hôtel Royal des Invalides, que vous avez fait bâtir avec tant de ſomptuoſité & de dépenſe, qu'il ſemble avoir été fait plutôt pour la demeure d'un Roi, que pour celle des pauvres Soldats eſtropiés. Car c'eſt à Votre Majeſté à pourvoir de ſon propre fonds à leur entretien, ſans ſe ſervir pour cela de celui des autres. Il y auroit même une eſpéce de honte à elle de le faire, puiſque ce ſeroit perdre la gloire qui lui revient d'un ſi bel établiſſement, ſi l'on pouvoit dire qu'elle l'eût fait aux dépens d'autrui.

L'année 1675. ne fut pas plutôt commencée que vous ſongeâtes à vous aſſurer la communication de Maſtricht, que les ennemis avoient interrompue ſur la fin de la Campagne derniere, en prenant Dinant & Hui. Cette conquête avoit été faite par les Impériaux lorſqu'ils s'étoient ſéparés de l'Armée du Prince d'Orange, ce qui lui donnoit envie de reprendre Maſtricht. Pour cet effet, il fit enſorte que l'Empereur envoya à Liége le Cardinal de Bade, Chanoine de cette Egliſe, qui ſous prétexte de réſidence tâcha de faire déclarer en

en ſa faveur cette Ville, qui étoit de grande conſéquence pour le ſuccès de cette entrepriſe : ſon Eminence y trouva beaucoup de diſpoſition, & il faut que je diſe encore à Votre Majeſté que le Marquis de Louvois en fut cauſe ; car il faut qu'elle ſçache qu'il avoit donné divers ſujets de mécontentement aux habitans de cette Ville, qui auparavant lui étoient très-affectionnés. Il avoit fait piller pluſieurs fois les maiſons qu'ils avoient hors de la Ville & à la Campagne, & cela en haine de ce que paſſant un jour par cette Ville, un Chanoine de la Cathédrale lâcha contre lui quelques paroles injurieuſes, & aſſez haut pour qu'il les pût entendre.

Quoiqu'il en ſoit, le Comte d'Eſtrades qui prenoit garde aux intérêts de Votre Majeſté, prévint le Cardinal de Bade, en traitant avec le Gouverneur de la Citadelle qui la lui remit entre les mains. L'heureux ſuccès de cette négociation ayant ainſi arrêté le cours de la méchante volonté des Liégois, le Cardinal de Bade qui n'avoit plus que faire dans cette Ville, demanda un paſſeport au Comte d'Eſtrades, pour pou-

voir s'en retourner en ſûreté en Allemagne ; mais s'en étant ſervi pour y tranſporter des armes, ce Gouverneur ſe ſervit de ce prétexte pour le faire arrêter lui & toute ſa ſuite. Car il étoit bien aiſe de juſtifier à toute l'Europe qui accuſoit Votre Majeſté de mauvaiſe foi de s'être emparée de la Citadelle de Liége, qu'elle avoit eu raiſon de le faire, & comme cela ne ſe pouvoit qu'en montrant que ſon Eminence l'auroit fait elle-même ſi elle n'avoit été prévenue, il viſita tous ſes papiers parmi leſquels il s'en trouva quelques-uns qu'il jugea à propos de faire ſupprimer, parce qu'ils faiſoient mention de tout ce qu'elle avoit braſſé. Cela impoſa ſilence à tous ceux qui tâchoient d'obſcurcir la réputation de Votre Majeſté ; deſorte qu'il ne s'en parla plus du tout.

Cette grande affaire s'étant terminée de la maniere que je viens de dire, vous aſſiégeâtes Dinant, dont vous étant rendu maître, vous achevâtes de nettoyer la Meuſe, depuis cette derniere Ville juſqu'à Maſtricht, par la priſe de Huy & de ſon Château. De-là vous fites ſentir la force de vos armes à la

la Ville de Limbourg, que le Prince d'Orange fit mine de vouloir ſecourir ; mais n'en ayant fait que le ſemblant, elle ſe rangea ſous votre obéiſſance, pendant que le Vicomte de Turenne retourna en Allemagne pour faire tête à Montecuculli que l'Empereur avoit renvoyé en ce Pays-là.

M. de Turenne n'avoit pas à beaucoup près de ſi grandes forces ſur les bras que l'année précédente ; car vous aviez trouvé moyen de faire diverſion dans le Nord, par la déclaration de la guerre que le Roi de Suéde avoit faite au Marquis de Brandebourg. Le Duc d'Hanover le devoit ſeconder avec une armée de quinze mille hommes qui auroit tenu en reſpect ceux qui pouvoient être portés à ſecourir cet Electeur. Mais le Connétable Vrangel, qui commandoit celle de Suéde, étant gagné par les ennemis de ſon Maître, n'exécuta pas les ordres qu'il lui avoit donnés ; deſorte que le Duc d'Hanover n'oſa jamais ſe déclarer. Cependant cela fit que l'Electeur de Brandebourg retira ſes Troupes de l'armée de Sa Majeſté Impériale, ſur laquelle le Marquis de Vaubrun, un des Lieutenans de votre

armée, avoit pris Dachſtein en l'abſence du Vicomte de Turenne.

Le Marquis de Louvois croyant avoir réparé par la déclaration du Roi de Suéde la faute qu'il avoit faite, de manquer la paix quand elle avoit été demandée à Votre Majeſté, avec tant d'avantage pour elle, ne ſongea plus qu'à continuer la guerre qui étoit allumée en tant d'endroits différens. Et comme les Meſſinois recommençoient à crier miſéricorde à cauſe de la faim qui les preſſoit, vous y renvoyâtes Vallavoir, qui fut ſi heureux que d'y conduire à bon port un ſecond convoi de bled, quoique les Eſpagnols ſe fuſſent mis en embuſcade ſur ſon paſſage avec des forces beaucoup ſupérieures aux ſiennes.

Cependant je ne ſçais qui vous fit changer de réſolution, touchant la modération que vous aviez témoignée à leur égard; car ils vous reconnurent pour leur Souverain, & vous leur envoyâtes pour Viceroi le Duc de Vivonne, Général de vos Galéres, qui étoit frere de Madame de Monteſpan. Cette derniere qualité, qui étoit cauſe que quand il avoit fallu pourvoir à cette charge, le Marquis de Louvois avoit préféré

préféré ſes intérêts à ceux des autres prétendans, qui en étoient bien auſſi capables, fit qu'il l'emporta ſur eux. Cependant il réuſſit fort bien dans les commencemens qu'il fut en ce Pays-là. Il entra dans le Port de Meſſine, à la barbe des Eſpagnols ſur qui il prit même un vaiſſeau de cinquante piéces de canon : il réduiſit enſuite quelques forts dont ils étoient encore les maîtres, puis s'étant mis en Campagne, il les chaſſa de tous les poſtes qu'ils occupoient à quatre lieues à la ronde; après quoi étant rentré dans ſes vaiſſeaux, il fit une deſcente en Calabre, d'où il rapporta quelque butin. Mais lorſqu'il avoit plus de beſoin que jamais de travailler il s'endormit ſur ſa bonne fortune, ce qui donna lieu à quantité de conjurations, dont il fut néanmoins aſſez heureux de ſe tirer.

Le Vicomte de Turenne étant arrivé à ſon armée, trouva que le Marquis de Vaubrun l'avoit miſe en bon état, par quelques exploits qu'il avoit faits, enſuite de la priſe de Dachſtein, & qui lui avoit produit l'abondance. Ainſi chacun ne demandant qu'à ſe ſignaler, il lui fit paſſer le Rhin, & préſenta la

bataille à Montecuculli qui la refuſa. Il ne l'y put obliger à cauſe des poſtes avantageux qu'il occupoit. Mais après l'avoir tourné de tous côtés, il le réduiſit dans une telle diſette de vivres & de fourages, qu'il étoit impoſſible qu'il ne décampât devant lui. Il voulut ſe ſervir de cette occaſion pour le charger, mais s'étant avancé pour le reconnoître, il fut tué d'un coup de fauconneau.

Cet accident fâcheux changea toutes les affaires dans un inſtant, tant il eſt vrai qu'une armée ſans Général, eſt de même qu'un corps ſans ame. Montecuculli qui s'enfuyoit, revint à la charge, ſçachant la conſternation où la mort de ce Vicomte avoit jetté votre armée. En effet, les Lieutenans Généraux qui la commandoient, ne ſongeoient plus qu'à repaſſer le Rhin, ce qui fit dire quelque choſe de fort plaiſant à vos Soldats ſur l'embarras où ils les voyoient. M. de Turenne avoit coutume de monter un cheval pie, & ils diſoient hautement, & ſans ſe cacher qu'il n'y avoit qu'à lui mettre la bride ſur le col, & qu'il ſçauroit mieux qu'eux où il falloit aller. Cependant le Comte de Lorges l'amena ſaine & ſauve en

en deçà du Rhin, après avoir livré combat aux ennemis qui ſe perſuadoient d'en avoir beaucoup meilleur marché.

Votre Majeſté fut ſenſible à cette perte autant que le mérite de ce grand homme vous y obligeoit; & que le beſoin que vous aviez de lui étoit preſſant. Mais il n'en fut pas de même du Marquis de Louvois, & pendant que toute la France étoit en deuil de la perte que vous en aviez faite, il s'en réjouiſſoit lui & les ſiens. Je ſçais poſitivement ce que j'ai l'honneur de dire ici à Votre Majeſté, & s'il eût pu s'oppoſer aux honneurs funébres qu'elle lui fit rendre, il l'auroit fait de tout ſon cœur. Ils furent extraordinaires; cependant je ne ſçache perſonne que lui qui y trouva à redire, & la mémoire de ſes grandes actions étoit gravée ſi profondement dans le cœur de chacun, qu'on ne peut dire ſi on l'eſtimoit davantage qu'on l'aimoit. Auſſi pour en dire la vérité, il n'étoit pas recommandable ſeulement par une vertu militaire, qui fait d'ordinaire toute la gloire des Héros, mais auſſi par toutes les autres vertus morales & chrétiennes, ce qui eſt fort rare dans un même ſujet.

Le Duc de Lorraine qui avoit ſes Troupes du côté de la Moſelle, où étoient auſſi avec lui celles de Lunebourg & de Munſter, & de quelques autres Confédérés, ayant appris cet accident, mit le ſiége devant Tréves, où commandoit Vignori, vieux Soldat de l'expérience de qui le Prince de Condé, ſous lequel il avoit ſervi toute ſa vie, vous avoit aſſuré. Il ne s'étonna pas de ce ſiége, où il croyoit même remporter quelque gloire, principalement parce que le Maréchal de Créqui marchoit à ſon ſecours; mais dans le tems qu'il donnoit ſes ordres à cheval, il fut culbuté du haut en bas d'un baſtion, par la frayeur qu'eut cet animal d'un coup de tonnerre, deſorte qu'il finit ſes jours par cet accident imprévu. Cela fit hâter la marche du Maréchal de Créqui, qui craignoit que ſa mort ne cauſât, parmi les ſiens, quelque terreur panique, qui les obligeât à ſe rendre. Mais le Duc de Lorraine lui épargna la peine de s'avancer bien avant, & vint au-devant de lui juſqu'à Conſarbrik, où eſt le confluent de la Sarre & de la Moſelle. Il paſſa-là la riviere, où ce Maréchal l'auroit pris à ſon avantage,

tage, s'il eût voulu; car il lui étoit aiſé de le combattre dans le tems qu'il n'avoit encore fait paſſer qu'une partie de ſon armée; mais ne l'ayant pas voulu faire, par je ne ſçais quelle raiſon, & qu'il ne ſçavoit peut-être pas bien lui-même, il fut ſi bien battu que toutes ſes troupes prirent la fuite, les unes d'un côté les autres de l'autre. Il ſe ſauva lui-même en ſi petite compagnie qu'il arriva à Tréves lui cinquiéme, où ſon déſeſpoir étoit ſi grand, qu'il réſolut de s'enſévelir dans la Place qui ne valoit rien. En effet, il fit une réſiſtance à quoi les ennemis ne s'attendoient pas, ce qui fut cauſe qu'ils lui offrirent une bonne compoſition. Mais ne voulant point entendre parler du tout de ſe rendre, un Capitaine d'Infanterie, nommé Boisjourdan, remontra à la garniſon qu'elle n'avoit que faire de ſon déſeſpoir, & que s'il étoit aſſez grand pour l'obliger à vouloir périr, ce n'étoit pas à dire qu'elle dût ſuivre ſon exemple. Quelques-uns furent de ſon avis, & repréſenterent à ce Maréchal que l'état où étoit la place ne leur permettoit point de faire une plus longue réſiſtance.

Mais

Mais s'étant emporté à ce compliment, & ne leur ayant pas donné le tems d'achever le reſte, Boisjourdan traita avec les ennemis, à qui il donna entrée dans la Ville. Le Maréchal de Créqui ſe ſauva dans l'Egliſe où il vouloit encore tenir bon avec quelques Officiers qui n'approuvoient pas ce qu'avoit fait Boisjourdan. Mais ceux-ci lui ayant fait voir qu'ils alloient être forcés, & que ſon déſeſpoir ſeroit blâmé de Votre Majeſté, & de toute la France, ils le firent réſoudre à ſe rendre à diſcrétion.

Votre Majeſté effectivement ne fut pas contente de ce qu'il avoit fait, & l'auroit été encore moins s'il eût pouſſé ſon déſeſpoir plus avant. Cependant trouvant que ce qu'avoit fait Boisjourdan étoit d'un ſi méchant exemple, qu'elle ne le devoit pas ſouffrir, elle le fit arrêter, & le Conſeil de Guerre le condamna d'avoir la tête coupée avec quelques-uns de ſes complices. La Sentence fut exécutée à Metz en préſence de la garniſon, & il ne fut regretté de perſonne, tant il eſt vrai que la déſobéiſſance eſt indigne d'un honnête homme.

Après

Après ces malheureux ſuccès pour Votre Majeſté, il y avoit lieu de craindre que les ennemis n'entraſſent en France; mais vous y remédiâtes par votre prudence, & fîtes naître tant de jalouſie entre les Princes de la Maiſon de Brunſwic & le Duc de Lorraine, que les premiers voulurent s'en retourner en leur Pays, quoi que l'autre leur pût dire. C'eſt ainſi que les affaires d'une ligue vont toujours; ce que l'un veut, l'autre ne le veut pas; deſorte que ce ſeroit un miracle de les voir de bonne intelligence : leurs intérêts ſont toujours différens, d'où il faut conclure qu'il eſt comme impoſſible que leurs projets réuſſiſſent.

La mort du Vicomte de Turenne faiſant craindre à Votre Majeſté que les ennemis ne fiſſent des conquêtes en Alſace, elle y envoya d'abord le Duc de Duras qu'elle avoit fait Maréchal de France, trois jours après la mort de ſon oncle. Quelques-autres Officiers avoient reçu le même honneur, & le Marquis de Louvois fit ſi bien auprès de Votre Majeſté, que le Marquis de Rochefort en étoit du nombre, quoiqu'il ne ſe fût pas ſignalé davantage qu'il

avoit

avoit fait auparavant. Les autres étoient le Comte d'Eſtrades, le Duc de Navailles, que Votre Majeſté avoit rappellé auprès d'elle, quelque-tems après l'avoir exilé : le Comte de Schomberg, le Duc de Vivonne, le Duc de la Feuillade & le Duc de Luxembourg. Mais y ayant beaucoup à dire que le Duc de Duras n'en ſçût autant que ſon oncle, vous mites bien-tôt le Prince de Condé à ſa place, dont la réputation ſeule vous étoit d'un grand ſecours dans la conjoncture préſente.

En effet, les ennemis, après avoir paſſé le Rhin ſur le pont de Straſbourg, qui vous manqua de parole pour la ſeconde fois, crurent prendre Haguenau d'emblée ; mais le Prince de Condé les ayant obligés de lever le ſiége, ils ſe jetterent ſur Saverne, dont ils croyoient s'emparer avec plus de facilité. Le ſuccès qu'ils y eurent fut néanmoins égal à celui qu'ils avoient eu devant l'autre Ville : tellement que cette Campagne qui ſembloit dans les commencemens menacer Votre Majeſté d'un revers de fortune, ſe termina à ſi peu de choſes, qu'elle n'eut pas ſujet de s'en effrayer.

Les

Les Suédois n'en furent pas quittes à ſi bon marché. Ils s'étoient à la fin avancés dans les Etats du Marquis de Brandebourg, où ils avoient pris quelques poſtes de peu de conſéquence, ſans ſonger à pénétrer plus avant. Il ſembloit même qu'ils agiſſoient de concert avec lui, tant ils alloient lentement, & qu'il prenoit peu de ſoin lui-même de s'oppoſer à leurs entrepriſes. Mais cet Electeur ſçachant que le Roi de Suéde, preſſé par Votre Majeſté, ſe réſolvoit enfin à faire d'autres efforts, il courut de Hollande, où il étoit, à la défenſe de ſon Pays, & fut ſi heureux qu'en arrivant, il les mit en déroute à un paſſage nommé Felbeling. Ils y perdirent la plus grande partie de leur canon & de leur bagage, dont ne s'étant pu remettre de toute la Campagne, le Roi de Dannemarck qui avoit pris le parti de l'Electeur, auſſi-bien que les Princes de la Maiſon de Brunſwick, trouva moyen de faire ſes affaires. Ils attaquerent cette Couronne tous dans un même-tems, dans le Duché de Bremen, dans l'Iſle de Rugen, & ſur ſes autres frontieres, & ne trouvant pas plus de réſiſtance d'un côté que d'autre,

le

le Roi de Dannemarck aſſiégea & prit Wiſmart, Port conſidérable qu'elle tenoit ſur la mer Baltique.

Votre Majeſté ayant lieu de connoître plus que jamais le méchant ſervice que le Marquis de Louvois lui avoit rendu, lorſqu'il avoit empêché de faire la paix, accepta la médiation que le Roi d'Angleterre offroit à tous les Princes qui étoient parties dans la guerre, pour aider à la finir. Les autres y conſentirent auſſi-bien que vous, & ils envoyerent leurs Plénipotentiaires à Nimégue, où les vôtres ſe rendirent des premiers. L'Eſpagnol y avoit montré juſques-là plus de répugnance que les autres, mais les affaires de Meſſine diminuoient beaucoup de ſa fierté, & il avoit peur que vous ne vous rendiſſiez maître de tout le Royaume, comme vous aviez déja fait de la Capitale & de la Ville d'Agouſte, où le Maréchal de Vivonne avoit mis garniſon. Ce n'eſt pas que cette derniere Ville fût conſidérable pour ſa force, mais comme elle avoit un beau Port, c'étoit toujours une retraite pour vos Vaiſſeaux qui vous étoit fort avantageuſe.

Les Hollandois d'un autre côté s'en-

s'ennuyoient beaucoup de la Guerre qui leur étoit extrêmement à charge, par les ſubſides qu'ils donnoient aux Princes qui les étoient venus ſecourir. D'ailleurs, ils conſidéroient qu'ils étoient preſque hors d'intrigue, par l'évacuation que vous aviez faite de leur Pays, deſorte qu'il n'y avoit plus que les intérêts de l'Empereur à conſidérer, avec ceux des Princes de l'Empire. Mais ils étoient ſi différens les uns des autres, que ce devoit être un acheminement à la Paix; puiſqu'il eſt certain qu'ils avoient plus à ſe défier de ceux qui étoient dans leur parti que des armes de Votre Majeſté. En effet, la puiſſance que s'acqueroit inſenſiblement l'Empereur devoit donner une grande jalouſie à tous ces Princes; & lui de ſon côté ne devoit pas être trop content de les voir en bonne intelligence les uns avec les autres, & conférer ſouvent enſemble ſur leurs intérêts ſans l'y appeller.

Les choſes étant en cet état au commencement de l'année 1676. le Marquis de Louvois, qui me gardoit le reſſentiment de l'affaire des routes, s'efforça de me rendre la pareille dans une

une de Finances, où il me ſoupçonnoit d'avoir trempé. Mais je fis voir à Votre Majeſté clair comme le jour, que je n'y avois nulle part, & que s'il s'y étoit fait quelque choſe qui ne fût pas à faire, elle s'en devoit prendre à Deſmarets mon neveu, qui en avoit eu la direction. Je lui dis en même-tems que je ne lui répondois de rien là-deſſus, & qu'elle ſçavoit que je lui avois dit plus d'une fois que c'étoit un homme dangereux, quand il trouvoit quelque choſe à gagner. Cependant je ne lui avois jamais rien ſouffert, mais il ne laiſſoit pas de me tromper tout le premier, tant ſa convoitiſe étoit grande; Votre Majeſté cependant lui avoit fait plus de bien mille fois qu'il ne méritoit, juſqu'à lui donner cent mille écus pour ſes peines de la premiere affaire dont il s'étoit mêlé; mais il y a des gens inſatiables, & à qui Votre Majeſté donneroit la moitié de ſon Royaume qu'ils ne ſeroient pas contens Elle eut la bonté d'aſſoupir cette affaire à ma conſidération, & ce n'eſt pas la ſeule choſe dont je lui ſuis redevable. Je puis dire néanmoins, quoique ce ne ſoit pas à moi à me vanter moi-même, que

que je n'ai jamais eu recours à ſa bonté pour mes injuſtices, ou pour mes voleries. J'ai toujours tâché de marcher droit, & je défie que perſonne me puiſſe accuſer avec raiſon du contraire.

L'héritier d'un nommé Friois, Suiſſe de nation, qui avoit amaſſé de grands biens dans votre Royaume, en pourroit rendre un bon témoignage, s'il y étoit appellé. Ce Friois étant mort fort vieux, ſans avoir jamais été marié; d'abord que celui dont je viens de parler voulut s'approprier ſa ſucceſſion, il trouva en ſon chemin le Fermier de votre Domaine, qui prétendit y avoir meilleure part que lui, parce que Friois étant bâtard, tout ce qu'il avoit amaſſé devoit ſelon les loix de votre Royaume revenir à ceux qui étoient aux droits de Votre Majeſté. Cette conteſtation, dont le fonds étoit de grande conſéquence pour l'un & pour l'autre, leur fit chercher des amis, & le prétendu héritier de ce Suiſſe ne croyant point en trouver qui lui pût rendre de plus grands ſervices que moi, me fit offrir deux cens mille francs, ſi je lui voulois accorder ma protection. Mais je lui fis dire qu'il n'y avoit point de ſomme, ſi

grande

grande qu'elle fût, qui me pût faire commettre une injuſtice ; tellement que voyant qu'il n'y avoit rien à faire avec moi, il s'adreſſa à des gens qui avoient accès auprès du Marquis de Louvois, & qui moyennant cette ſomme qui fut partagée entr'eux, firent ſon affaire. Villacerf & Saint Pouange eurent chacun vingt mille écus ; Stouppa eut le reſte avec un certain homme dont j'ai oublié le nom. Le Fermier de votre Domaine m'en fit ſes plaintes, & me pria d'informer Votre Majeſté de l'injuſtice qu'on lui rendoit ; mais je la trouvai ſi prévenue, qu'il me fut impoſſible de rien faire pour lui.

Je ſçais mille autres rencontres où la prévarication a eu le même lieu, & Votre Majeſté doit être perſuadée que tant que la guerre a duré, il s'eſt fait un ſale commerce des Charges qui ſont venues à vacquer, juſques aux Enſeignes. C'eſt par-là qu'un Alexandre, fils d'un miſérable Ecrivain, eſt devenu ſi à ſon aiſe, & qu'il veut faire comparaiſon aujourd'hui avec tout ce qu'il y a de gens de qualité. C'eſt auſſi par un pareil abus que Charpentier & Binot ſon beau-frere, ſont maintenant ſi riches,

ches, quoique l'un ſoit fils d'un petit Bourgeois de Compiégne, & l'autre d'un Sergent de Tonnere. C'eſt dans la bourſe de ces gens là que Votre Majeſté pourra fouiller dans l'occaſion, ſans qu'elle puiſſe craindre qu'on y trouve à redire ; l'un ne rendra gorge que des Compagnies qu'il a vendues, & les autres que du ſang des Communautés dont ils ſe ſont engraiſſés. Le miſérable Village de Courtiſoux en Champagne, & dont toute la richeſſe ne conſiſte qu'en fromages, a donné pendant pluſieurs années trois mille livres par an à Charpentier, pour le décharger du logement des Gens de guerre ; mais dès qu'il n'a plus été en état de lui fournir une ſi grande ſomme, & qu'il lui a demandé à la modérer, il a oublié ſes préſens & lui a ordonné les paſſages.

Si je voulois remplir ce papier de ſemblables abus, je n'aurois jamais fait, & Votre Majeſté ſçait qu'il n'y a pas encore long-tems, que je lui ai fait voir les friponneries qu'on lui faiſoit dans l'Extraordinaire de la Guerre, où on lui faiſoit payer deux fois un même Régiment, par l'intelligence qu'il y avoit

avoit entre le Commiſſaire & le Tréſorier. Je ſçais bien qu'on ne ſçauroit imputer ce déſordre au Marquis de Louvois; mais, outre que c'eſt à lui à répondre des gens qu'il met en charge, il eſt encore obligé d'avoir les yeux deſſus, ſans que je ſois tenu d'y ſurveiller. Mes emplois me fourniſſent aſſez d'occupation, ſans avoir encore cette nouvelle charge. Cependant comme il y va de l'intérêt de Votre Majeſté, & de celui de ſes peuples, ſur qui retombent tous ces déſordres, puiſque c'eſt à eux qu'on demande de l'argent, quand le Tréſor-Royal eſt épuiſé, je ne feins point d'entrer dans un ſi grand détail, quoiqu'il me ſoit impoſſible de le faire, ſans me dérober quatre ou cinq heures, qui ſont abſolument néceſſaires à mon repos, pour me délaſſer du grand travail dont je ſuis accablé.

Votre Majeſté fera réflexion à ce que je lui viens de dire, quand elle le jugera à propos. Cependant j'en reviens à la ſuite de ſon Hiſtoire.

Le ravage que faiſoit la garniſon de Philiſbourg dans les Etats de l'Electeur Palatin, obligea l'Empereur de tenir cette

cette Place ſerrée pendant tout l'hyver, pour ſe délivrer de ſes importunités continuelles. Il lui donna même parole qu'il lui ôteroit cette épine du pied, en la faiſant aſſiéger d'abord que le Printems ſeroit revenu; ce qu'on n'avoit oſé entreprendre du vivant de M. de Turenne. Le Comte de Lorges importunoit cependant Votre Majeſté pour qu'elle lui fît la même grace qu'à ſon frere, & à tant d'autres qu'elle avoit honorés, comme j'ai dit ci-devant, du bâton de Maréchal de France. Il mettoit en ligne de compte le ſervice qu'il lui avoit rendu, en ramenant ſon armée en deçà du Rhin, après la mort de ſon oncle, outre qu'il y avoit longtems qu'il ſervoit. Votre Majeſté avoit peine à s'y réſoudre, non qu'elle ne l'eſtimât pour un brave homme, & fort entendu dans ſon métier; mais parce qu'ayant fort peu de bien, il ne ſeroit pas en état de ſoutenir cette dignité. Le Marquis de Louvois qui le regardoit comme le neveu d'un homme qu'il n'avoit jamais aimé, ne lui rendoit pas d'ailleurs de trop bons offices, s'imaginant qu'il ne ſeroit jamais de ſes amis. Comme je vis cela, & que la ré-

pugnance qu'avoit Votre Majeſté de lui rendre juſtice, ne venoit que de ce que j'ai dit ci-devant, je lui fis dire qu'il recherchât la fille de Fremont, & que pourvu qu'il eût de bonnes paroles du pere, je lui répondois que l'autre affaire iroit bien. Cependant pour lui rendre le ſervice tout entier, je menaçai ſous-main Fremont de le rechercher pour quelques affaires qu'il avoit faites, & où il avoit tant gagné, qu'il paſſoit pour l'homme le plus riche de Paris. Cela lui fit peur, & croyant avoir beſoin de protection, il écouta la propoſition que le Comte de Lorges lui faiſoit, ſous condition d'être Maréchal de France auparavant. Je dis alors à Votre Majeſté le changement qui ſe préparoit en faveur de ce Comte, deſorte qu'étant perſuadée que ce mariage le mettroit en un autre état qu'il n'étoit, elle lui accorda le bâton qu'il deſiroit ſi ardemment. Il épouſa enſuite Mademoiſelle de Fremont, qui lui apporta un ſi gros mariage, qu'il acheta la Charge de Capitaine des Gardes de Votre Majeſté, qu'il paya comptant. Il traita auſſi de la Comté de Quintin, qui eſt une terre des plus conſidérables

conſidérables de Bretagne, & qui vaut cinquante mille livres de rente; mais comme quand on commence à devenir heureux, c'eſt preſque l'ordinaire de voir que la fortune nous accable de ſes graces, celui de qui il avoit acheté cette terre, & de qui il s'étoit chargé de payer les dettes, & de lui faire outre cela une groſſe penſion durant ſa vie, mourut peu de tems après, deſorte qu'il en fut déchargé.

La part que j'avois à ſa fortune fit que le Marquis de Louvois le laiſſa ſans emploi cette Campagne, quoiqu'il s'en fût mieux acquité que le Maréchal de Rochefort, à qui il donna ordre inutilement de jetter des hommes & des munitions de guerre dans Philiſbourg. Votre Majeſté ſçait la faute qu'il fit en voulant exécuter ce commandement, & comment le chagrin qu'il en eut le fit mourir de douleur. Car c'étoit moins de cœur qu'il manquoit que de conduite, ce qui nous apprend que nous ne devons jamais ſouhaiter d'être élevés au-deſſus de nos forces, puiſque nous n'en tombons que de plus haut. En effet, tel eſt bon pour acquérir de la réputation dans un poſte, qui

la perdroit dans un qui ſeroit plus élevé. La prudence veut que nous meſurions notre ambition par la connoiſſance de nous-même, autrement nous ferons voir à notre dommage la vérité dont on a tâché de nous inſtruire, en nous donnant la fable de Phaëton.

Vous ouvrîtes cette Campagne par la priſe de Condé, qui fut ſuivie de celle de Bouchain. Le Prince d'Orange s'étant approché de votre armée pour ſecourir ces places, ne trouva pas à propos de vous attaquer avec une armée beaucoup inférieure à la vôtre. Ces deux conquêtes étant faites, Votre Majeſté revint à Verſailles, après avoir laiſſé la plus grande partie de ſon armée ſous le commandement du Maréchal de Schomberg, & envoyé le reſte au Duc de Luxembourg qui commandoit en Allemagne. Le Prince de Lorraine y étoit à la tête de l'armée de l'Empereur & aſſiégea enfin Philiſbourg, qui fit une ſi belle défenſe que le Duc de Luxembourg eut tout le tems qu'il pouvoit ſouhaiter pour le ſecourir.

Le Prince d'Orange de ſon côté fit le ſiége de Maſtricht, dont le Commandant à l'exemple de celui de Philiſbourg

bourg fit ſi bien ſon devoir, que le Maréchal de Schomberg donna le tems au Maréchal d'Humieres de faire le ſiége d'Aires, pour lequel il lui avoit prêté une partie de ſes troupes; mais les ayant repriſes, quand il fut achevé, il marcha droit à lui, dont ſe ſeroit enſuivi une ſanglante bataille, ſi le Prince d'Orange qui avoit perdu ſix ſemaines de tems à ce ſiége, & ſix à ſept mille hommes, n'eût jugé à propos de ſe retirer de bonne heure.

Cet heureux ſuccès pour vos armes rebuta encore les Hollandois de la guerre. D'ailleurs, dès le commencement de l'année, il leur étoit arrivé un malheur à Meſſine, dont ils faiſoient du moins autant de cas que de celui-là. Ils avoient envoyé ſur ces Mers le fameux Ruyter, qui de petit Matelot qu'il étoit au commencement, s'étoit élevé par degrés juſqu'au commandement de leur armée navale. Jamais homme n'avoit eu plus de réputation ſur les deux Mers, & il étoit ſorti ſi glorieux de toutes les affaires où il s'étoit trouvé, qu'il ſembloit que ſon nom ſuffit tout ſeul pour donner la victoire à ſon parti. Cependant vos vaiſ-

ſeaux lui ayant donné combat le mirent en fuite, dont ne ſe tenant pas encore bien battu, il tenta trois mois après un ſecond combat, qui lui fut encore plus déſavantageux que le premier; car non-ſeulement il y fut défait, mais il y reçut encore une bleſſure, de laquelle il mourut à Siracuſe dix jours après.

Il ne manquoit plus à Votre Majeſté, qui par ces deux victoires, ſe trouvoit en état de continuer glorieuſement ſa protection aux Meſſinois, que d'avoir en Allemagne une pareille iſſue à ſes entrepriſes; mais le Duc de Luxembourg y trouva tant de difficulté, qu'après avoir tenté inutilement de cent manieres différentes le moyen de ſecourir Philiſbourg, il en abandonna le deſſein. Ainſi après un ſiége de plus de trois mois, le Prince de Lorraine qui n'avoit encore jamais commandé en chef eut le plaiſir de réduire une ſi forte place. Mais le moment de ſon triomphe penſa être celui de ſa mort. Le pont par où il entra dans la Ville fondit ſous lui; à ce qu'on prétend par l'artifice des premiers de la Cour de l'Empereur, qui le voyant en trop grande faveur auprès de ce Prince, avoient réſolu de le faire périr. Les

Les Suédois continuerent à faire la guerre. Malheureuſement ils perdirent Elſembourg, Lanſcron, Chriſtianſtat & quelques autres places, & quoiqu'ils remportaſſent quelque avantage ſur le Général Major Dunquan, & enſuite une victoire près de Lunden, leurs affaires n'en allerent pas mieux.

Il n'y eut que Votre Majeſté qui continua à fixer la fortune pour elle. La Ville de Valenciennes tomba ſous ſa puiſſance la Campagne ſuivante, & quoique ce ſoit une des plus fortes des Pays-Bas, & qu'elle fût deffendue par une bonne garniſon, vous y auriez tout paſſé au fil de l'épée, ſi vous aviez voulu vous ſervir de l'avantage que la fortune vous avoit donné. Mais vous laiſſâtes agir votre clémence en faveur de ces malheureux, & lorſqu'ils s'attendoient de perdre leurs biens & la vie, vous leur conſervâtes l'un & l'autre. Vous attaquâtes enſuite Cambray & Saint Omer, tout en même-tems, & la diverſion de vos forces qu'il vous falloit faire pour ces deux entrepriſes, faiſant croire au Prince d'Orange que c'étoit le tems d'entreprendre jamais quelque choſe, il s'avança juſqu'à Caſ-

ſel, où M. votre Frere le défit. Ces deux places ne réſiſterent gueres après cela, & Votre Majeſté ayant exécuté toutes ces grandes choſes avant le tems que les autres Conquerans ont coutume de ſe mettre en campagne, votre réputation, qui étoit déja bien grande dans l'Europe, monta à un tel point qu'on vous regarda pour le premier homme de l'Univers.

Le Prince de Lorraine néanmoins, dont l'ame grande & généreuſe lui donnoit plus d'émulation que de jalouſie de vos grandes actions, en ſentit redoubler ſon courage. Il s'approcha de votre frontiere à la tête d'une belle armée, & s'étant emparé de Mouzon, place ſans deffenſe, il jetta en deçà de la Meuſe un détachement qui fit plus de peur que de mal à la Province de Champagne. Car ce détachement n'oſa s'éloigner de lui, ni lui entreprendre de le ſuivre à cauſe du Maréchal de Créqui qui l'obſervoit. En effet, ce n'eſt pas une petite entrepriſe d'entrer dans le Pays ennemi, & c'eſt à un Général à conſidérer s'il en pourra reſſortir quand il voudra, ſur-tout quand il n'a point de places proches où faire retraite,

ni de voiſins pour lui tendre les bras.

Quoiqu'il en ſoit, il ne perdoit pas cependant l'eſpérance de rentrer dans ſon Pays, où il avoit plus de droit que jamais de prétendre, par la mort de ſon Oncle, qui étoit arrivée peu de tems après la priſe de Tréves; mais comme cela dépendoit de ce que feroit le Prince d'Orange, qui lui avoit promis d'entrer en France de ſon côté, il attendit l'effet de ſes promeſſes pour régler enſuites ſes entrepriſes. L'eſpérance du Prince d'Orange étoit fondée ſur la maniere dont Votre Majeſté faiſoit la Guerre; elle n'avoit des troupes que médiocrement, mais elle s'en ſervoit avec tant de jugement & de prudence, que quoique celles des ennemis leur fuſſent ſupérieures, elle ne laiſſoit pas de faire des conquêtes tous les ans. Cela ſe faiſoit parce qu'elle les raſſembloit toutes l'hyver, au lieu que les ennemis étoient obligés de faire prendre aux leurs des quartiers d'hyver éloignés dont elles ne pouvoient pas être revenues quand elle ouvroit la Campagne. Par ce moyen elle s'y trouvoit la plus forte dans le commencement, puis quand elle avoit exécuté ſes entrepri-

ſes, elle envoyoit un détachement en Allemagne, & demeuroit en Flandre ſur la deffenſive.

C'étoit pour cela que le Prince d'Orange ſe trouvoit en état ſur l'arriere ſaiſon d'entreprendre quelque choſe ; & qu'il fut encore aſſez fort cette année pour faire le ſiége de Charleroi. J'ai déja dit à Votre Majeſté pourquoi il en vouloit tant à cette place, mais il en avoit une autre raiſon cette fois-ci. Il prétendoit quand il l'auroit priſe entrer en France comme il voudroit. Cependant il ſe trouva bien éloigné de ſon compte, car ſur l'avis qu'il eut que le Maréchal de Schomberg marchoit à lui, & que Votre Majeſté même ſe diſpoſoit à le ſuivre, il ne vous attendit ni l'un ni l'autre, & leva le ſiége.

Le Prince de Lorraine ne pouvant plus compter ſur lui après cet échec, & ſe voyant éloigné de ſes eſpérances, abandonna Mouzon, & reprit le chemin du Rhin. Le Maréchal de Créqui le ſuivit, & après divers campemens qu'ils firent l'un & l'autre, ils ſe trouverent ſi proches à Kokeſberg, que cela donna lieu à une rude eſcarmouche. Les Cuiraſſiers de l'Empereur y maltraiterent

traiterent un peu votre Cavalerie legere, mais l'avantage qu'ils avoient eu ſur elle, votre Maiſon l'eut ſur eux, & ils firent voir aux deux armées qu'en une demi-heure de tems, ils ſçavoient auſſi-bien s'enfuir devant l'ennemi, qu'ils le ſçavoient pourſuivre.

Le Prince de Lorraine jugeant par cet échantillon qu'il feroit mieux d'aller prendre des quartiers d'hyver, que de s'amuſer plus long-tems à ſe morfondre, ſe retira plus avant en Allemagne, pendant que le Maréchal de Créqui feignit de le vouloir imiter : mais revenant en même-tems ſur ſes pas, il attaqua & prit Fribourg, avant que ce Prince pût arriver aſſez à tems pour ſecourir cette place.

Vous battiez encore vos ennemis en Catalogne que vous ravagiez tous les ans. Ils y perdirent le combat de Pouille, où ils vinrent chercher leur malheur. Ils ne purent non plus rien faire à Meſſine, malgré tout l'argent qu'ils y ſémerent pour faire couper la gorge à votre garniſon. Enfin vous terminâtes une ſi belle Campagne par la priſe de Saint Guillain, ce qui ôta tellement le courage aux Hollandois, que quoi-

que le Prince d'Orange eût épouſé la fille du Duc d'Yorck, & qu'il leur promit que ſon mariage feroit que cette Couronne ſe déclareroit pour eux, ils eurent néanmoins plus d'envie que jamais de faire la paix.

Le Marquis de Louvois avoit ſi bien ſervi Votre Majeſté dans toutes ces conquêtes, que ſa faveur augmenta à un point que je ne pus plus tenir contre lui. A la mort du Chancelier Seguier, j'avois diſputé à ſon Pere cette Charge qu'il briguoit de tout ſon pouvoir. Je me fis recevoir Avocat, qualité qu'il faut avoir néceſſairement pour l'obtenir; mais Votre Majeſté pour nous mettre d'accord, la donna à M. d'Aligre, Conſeiller d'Etat, quoique ſon grand âge & la foibleſſe de ſon eſprit le rendiſſent incapable de l'exercer. Auſſi fallut-il que ſon fils l'Abbé la fît pour lui; mais comme il étoit d'une humeur bizarre & particuliere, ceux qui eurent affaire à lui ne s'en trouverent pas mieux. Enfin M. d'Aligre étant venu à mourir, nous recommençâmes nos brigues l'un & l'autre, mais elles ne furent pas longues de ma part, & Votre Majeſté m'ayant commandé de

de me déporter de mes prétentions, elle honora M. le Tellier d'une Charge ſi importante.

Le mariage du Prince d'Orange fit naître effectivement du changement en Angleterre. Il y fit tant de brigues que le Roi d'Angleterre fut comme forcé de ſigner une ligue contre vous. Il vous redemanda ſes troupes, & Votre Majeſté ne les lui pouvant refuſer, elle elle les lui renvoya; mais par un chemin ſi long, que le Marquis de Louvois eut le tems d'en débaucher la plus grande partie; car au lieu de les faire embarquer à Calais, ou à quelque autre port voiſin de leur Pays, il choiſit le plus éloigné, prétendant que Sa Majeſté Britannique ne s'en pouvoit plaindre, parce que cela n'étoit pas expliqué dans le traité que vous aviez fait avec lui. Ceci doit ſervir de leçon à tous les Miniſtres, lorſqu'ils ont à négocier avec un Prince. Car s'ils oublient la moindre choſe, il faut qu'ils comptent qu'il s'en ſervira contre leur Maître, & il ne ſera plus tems d'y penſer lorſque la faute ſera faite.

L'état où vous mit ce changement vous obligea d'abandonner Meſſine, où

il

il n'y avoit plus de ſûreté pour vos troupes, parce que les Anglois venant à joindre leurs forces de mer à celles de vos ennemis, il vous étoit impoſſible de réſiſter. Il y a long-tems que je prévoyois cela, & que j'avois pris la liberté de dire à Votre Majeſté qu'elle devoit augmenter ſon armée navale, en faiſant conſtruire de nouveaux vaiſſeaux. Mais le Marquis de Louvois, qui auroit, s'il avoit pu, détruit entierement la Marine, s'y oppoſa ſous prétexte de deux raiſons qu'il mit en avant : la premiere, qu'il ne falloit pas donner de la jalouſie à l'Angleterre ; l'autre, que le Royaume n'étoit pas en état de ſupporter une ſi grande dépenſe. Il ſe ſervit auſſi du même prétexte pour empêcher que Votre Majeſté ne fît faire un port ſur les côtes de Normandie, dont néanmoins elle aura grand beſoin, ſi elle a jamais la guerre en Angleterre ; car en cas que vos vaiſſeaux ſoient maltraités, où iront-ils chercher retraite ? il y a bien loin de la Manche, à Breſt & à Rochefort, & Votre Majeſté y doit bien penſer.

Je lui en ai dit encore mon ſentiment, il n'y a pas long-tems, & que la

la foſſe de Coluille eſt un endroit que la nature ſemble avoir fait exprès pour cela. Votre Majeſté a écouté mes raiſons, & j'ai cru même pendant un tems qu'elle les goûtoit ſi fort, qu'elle donneroit ſes ordres inceſſamment pour y faire travailler. Mais j'ai appris depuis que le Marquis de Louvois avoit encore empêché un coup ſi néceſſaire à ſon Etat, en lui inſinuant que cet endroit n'étoit pas ſi bon que je le diſois, mais que ce qui étoit cauſe que je le vantois tant, c'eſt que j'étois bien aiſe d'obliger la maiſon de Matignon, à laquelle mon fils s'eſt allié, laquelle ayant ſes terres tout auprès y trouveroit ſon compte, outre qu'ayant la Lieutenance de Roi de ce Pays-là, c'étoit encore une augmentation de crédit pour elle.

Voilà comment on empoiſonne les choſes, où il y a le moins à redire. Cependant la ſuite en eſt quelquefois dangereuſe, comme je le laiſſe à juger à Votre Majeſté ; mais il eſt difficile à un grand Roi, qui ne voit beaucoup de choſes que par les yeux d'autrui, de ſe deffendre des artifices de ceux qui le veulent tromper ; principalement quand

quand ils ont par devers eux quelques ſervices qui font croire que leur intention eſt bonne. Je ne ſçache qu'un moyen de ſe tirer d'affaire en pareil cas, c'eſt qu'un Prince ne ſe doit fier ni aux uns ni aux autres ; il doit examiner la choſe lui-même, & aller plutôt ſur les lieux que de manquer une bonne occaſion par trop de crédulité : car de s'en fier à une tierce perſonne, il y a encore mille inconvéniens. Il n'y en a preſque point qui ne tiennent à un Miniſtre par un endroit ou par un autre, & ſi cela ne ſe trouve pas, comme on en pourroit donner un exemple dans votre Cour, où il y a deux ou trois perſonnes qui n'ont jamais voulu pleyer ſous l'autorité du Marquis de Louvois, toujours eſt-il conſtant qu'ils ont une jalouſie ſecrette dans le cœur, qui eſt capable de faire le même effet qu'on appréhende.

Quoiqu'il en ſoit, Votre Majeſté dont la prudence, bien loin de ſe démonter dans les revers de fortune, ſemble reprendre de nouvelles forces, ne s'étonnant en aucune façon du changement de Sa Majeſté Britannique, s'en ſervit tout au contraire pour faire faire

faire la paix plutôt aux Hollandois. Elle leur donna tant de jalouſie, qu'ils manderent à leurs Ambaſſadeurs d'applanir toutes les difficultés qui ſe préſentoient à la paix.

Cependant Votre Majeſté ſçachant que le moyen de la leur faire deſirer encore davantage, étoit de ſe rendre redoutable par de nouvelles conquêtes, aſſiégea la Ville de Gand, qui lui fit encore moins de réſiſtance que les autres ; car vous ſçutes ſi bien endormir les ennemis, par la feinte que vous fîtes d'en vouloir à d'autres places, qu'elle fut priſe preſque auſſi-tôt qu'ils ſçurent que c'étoit à celle-là que véritablement vous en vouliez. Vous vous rendîtes enſuite maître d'Ypres, auſſi-bien que du Fort de Lewen, qu'on croyoit, s'il faut ainſi dire, imprenable, tant la ſituation en eſt avantageuſe ; mais qui cependant fut pris par eſcalade, une belle nuit par la garniſon de Maſtricht.

Tant de progrès devoient ſelon toutes les apparences donner aux Eſpagnols les mêmes ſentimens de paix qu'avoient les Hollandois ; mais voyant que ce qui ſe paſſoit en Angleterre vous avoit déja fait abandonner Meſſine, & infé-

inférant de-là que l'alliance qu'ils avoient avec cette Couronne, feroit bien d'autres miracles en leur faveur, ils tâcherent de les détourner de leur réſolution ; mais Votre Majeſté ſurmonta tous ces obſtacles par une politique qui ſera admirée de toute la poſtérité. Ainſi elle conclut la paix entre la Hollande & elle ; mais avant que le Prince d'Orange en fût informé, il crut que s'il attaquoit votre armée qui bloquoit alors Mons, & qu'il remportât quelque avantage, il empêcheroit la concluſion du Traité ; tellement que venant fondre ſur vos Troupes, le Duc de Luxembourg qui avoit déja appris que la paix étoit conclue, & qui s'imaginoit que le Prince d'Orange le ſçavoit auſſi, ſe repoſant là-deſſus, ne ſe mit point en deffenſe, & ſe tint ſi peu ſur ſes gardes, que lui & l'Intendant penſerent être enlevés.

Les Eſpagnols furent trop heureux après cela de s'accommoder avec Votre Majeſté, auſſi-bien que l'Empereur, & il n'y eut que les Princes du Nord qui eurent de la peine à ſe réſoudre de rendre au Roi de Suéde les conquêtes qu'ils avoient faites ſur lui. Votre Majeſté

jeſté les y obligeoit cependant par les Traités qu'elle venoit de ſigner, en conſidération dequoi elle avoit rendu Maſtricht aux Hollandois, & pluſieurs autres places aux Eſpagnols, ſur qui elle venoit encore de prendre Puicerda. Le Prince Charles de Lorraine qui étoit encore venu en Allemagne cette année, mais qui n'avoit pas fait une Campagne plus heureuſe que la précédente, puiſque le Maréchal de Créqui avoit fait échouer le deſſein qu'il avoit de reprendre Fribourg, avoit battu une partie de ſes Troupes dans la plaine de Rhinfeld, pris Sekinghem, Offembourg, le Fort de Kell, brûlé le pont de Straſbourg, & fait divers autres exploits qui le faiſoient paſſer pour un autre Turenne en ce Pays-là, le Prince de Lorraine, dis-je, étoit compris dans le Traité de l'Empereur, & Votre Majeſté lui devoit rendre ſon Pays ſous de certaines conditions ; mais il les trouva ſi dures, que plutôt de s'y ſoumettre, il aima mieux ſe retirer auprès de Sa Majeſté Impériale, dont il avoit épouſé la ſœur au commencement de l'hyver.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité de Nimégue juſqu'en l'année 1684.

VOtre Majeſté n'ayant plus ſur les bras que la guerre du Nord, pour laquelle l'Empereur lui devoit donner paſſage, fit marcher ſon armée de ce côté-là, d'abord que le Maréchal de Créqui qui la commandoit, vit qu'une certaine Tréve que Votre Majeſté avoit faite avec ſes ennemis étoit expirée. Il s'approcha du Weſer, dont Spaen, Général des Troupes du Marquis de Brandebourg ſe mit en devoir de lui diſputer le paſſage; mais votre armée qui avoit bien paſſé le Rhin en préſence de vos ennemis, ayant encore bien paſſé cette riviere-là à la barbe de Spaen, cet Electeur & ſes Alliés virent bien que ce ſeroit une témérité à eux de prétendre meſurer leurs forces contre les vôtres; ainſi vous rendant maître de faire tel Traité que vous le jugeriez à propos, vous remîtes le Roi de Suéde dans les places

places qu'il avoit perdues, entre leſquelles il y en avoit encore de plus grande conſéquence, que celles dont j'ai fait mention ci-devant.

La paix ayant ainſi été rendue à l'Europe, le Roi d'Eſpagne envoya le Marquis de los Balbaſes vers Votre Majeſté, pour lui demander Mademoiſelle, fille de M. votre Frere en mariage. Cette Princeſſe qui auroit été bien plus aiſe d'épouſer Monſeigneur, jetta beaucoup de larmes à cette nouvelle, mais Votre Majeſté, ſans s'y arrêter, nomma M. le Chancelier, M. le Duc de Villeroi, M. de Pomponne & moi pour travailler à cette affaire avec cet Ambaſſadeur. On ne pouvoit cependant conſoler cette Princeſſe, mais Votre Majeſté jugeant qu'il lui étoit impoſſible de trouver un parti plus avantageux, ſigna ſon contrat de mariage, ſans faire réflexion ſeulement ſi cela étoit de ſon goût ou non. Après cela il lui fallut quitter la France, & Votre Majeſté; ce qu'elle fit avec un torrent de larmes, qui fit pitié à toute la Cour. Elle continua ainſi de pleurer pendant tout le chemin, quoique le Prince d'Harcourt & ſa femme qui en avoient

la

la conduite, lui remontraſſent le préjudice que cela lui feroit à la Cour d'Eſpagne, où elle trouveroit des gens aſſez diſpoſés pour lui nuire, ſans leur donner encore priſe ſur elle, mais ſon affliction étoit ſi grande, qu'elle étoit incapable de conſeil, & l'on eût dit en ce tems-là, ſi l'on eût ſçu ce qui lui eſt arrivé depuis, que c'eſt qu'elle en avoit un ſecret preſſentiment.

J'avois prié Votre Majeſté de donner cet emploi au Prince & à la Princeſſe d'Harcourt, qui avoient beſoin que Votre Majeſté leur fît du bien; car il avoit un pere qui ne leur en faiſoit guere, & qui menoit une vie ſi étrange, que je fus obligé d'en parler à Votre Majeſté. Il entretenoit une femme, dont le bruit couroit qu'il avoit fait noyer l'oncle qui trouvoit à redire à leur débauche. Or comme Votre Majeſté ne ſçauroit ſouffrir de tels déſordres, elle me commanda d'envoyer à Harcourt un Exempt de ſes Gardes, pour amener en priſon cette femme qu'on ſoupçonnoit d'avoir eu part au malheur de ſon Oncle. Mais il la fit ſauver en Angleterre, deſorte que l'Exempt revint après avoir fait une recherche inutile. C'étoit

C'étoit une belle leçon à ſon fils pour être plus ſage; mais quelque exemple que nous ayons, il ne ſert de rien bien ſouvent, ſi nous n'avons en nous-même des diſpoſitions pour en profiter. Ce Prince qui avoit épouſé une femme fort belle, fort ſage, & fort vertueuſe s'en dégoûta à un point qu'il eut de la peine à la ſouffrir. Sa conduite fut tout auſſi pitoyable dans ſes autres affaires; deſorte qu'il manqua par ſa faute la plus belle fortune qu'il pût jamais eſpérer. La Maiſon de Guiſe étoit éteinte par la mort du dernier Duc de ce nom, qui étoit fils d'une fille de M. le Duc d'Orleans votre Oncle. Mademoiſelle de Guiſe qui en avoit hérité étoit une vieille Princeſſe, qui n'avoit jamais été mariée, & qui ayant le cœur bien placé, ſongea à faire revivre ſa Maiſon. Elle jetta les yeux ſur le Prince d'Harcourt, dont un de ſes amis, mais qui l'étoit encore plus de ce Prince, lui avoit fait un portrait avantageux, ainſi elle lui fit une vente de la Duché de Guiſe, qui vaut quarante mille écus de rente, & de quelques autres effets. Cependant comme il n'étoit pas en état d'en payer le prix, elle lui donna quit-

tance

tance d'un million, mais au lieu d'en avoir de la reconnoiſſance pour celui qui lui avoit procuré un ſi grand bien, il commença à le vouloir détruire auprès de cette Princeſſe, à qui il en fit mille médiſances; tellement que jugeant de ſon caractére par cet échantillon, elle rompit tout ce qu'elle avoit fait avec lui, s'en étant réſervé la faculté par ſon contract. Voilà comment il nous vient quelquefois une ſeule fortune dont nous nous rendons indignes, par notre méchante conduite; ſur quoi je dois dire à la gloire de Votre Majeſté, que ce n'eſt pas-là le chemin qu'elle montre à M. le Duc du Maine, à qui elle ne prêche que la reconnoiſſance qu'il doit avoir pour une bonté ſemblable que Mademoiſelle de Montpenſier a eue pour lui; car elle lui a donné la Principauté de Dombes, & la Comté d'Eu, deux Terres auſſi conſidérables qu'il y en ait en France, & dont une ſeule lui a coûté ſept cens mille écus. Ainſi de tous les défauts qu'un homme puiſſe avoir, il n'y en a point de plus grand que l'ingratitude; mais ſi c'en eſt un qui n'eſt pas même ſupportable dans la perſonne d'un particulier,

ticulier, il l'eſt encore bien moins dans celle d'un Prince, dont l'ame doit être pleine de généroſité, & toujours diſpoſée à faire du bien.

Votre Majeſté, dont la puiſſance étoit augmentée conſidérablement, par la Paix avantageuſe qu'elle avoit faite, recommença dans ſon Royaume une nouvelle Guerre, qu'elle avoit ſuſpendue par néceſſité. La conjoncture avoit voulu qu'elle donnât quelque repos aux Huguenots, dont elle avoit réſolu depuis long-tems de purger ſon Royaume. Elle remit la main à cette affaire, en ôtant les Chambres de l'Edit qui étoient établies dans les Parlemens de Toulouſe, de Bordeaux & de Grenoble. Cependant la grande réputation où elle étoit lui permettant d'entreprendre des choſes à quoi elle n'avoit pas oſé ſonger auparavant, elle fit célébrer la Meſſe à Genéve, ce qui n'avoit point été fait depuis l'an 1535. que les Prêtres en furent chaſſés.

Auſſi il y a des tems plus propres que d'autres pour le ſuccès de ce qu'on entreprend, & c'eſt dans le choix qu'un Prince en ſçait faire, qu'il faut admirer ſa prudence. Il auroit en effet mauvaiſe

grace de vouloir que tout pleyât ſous ſes volontés, avant que de rendre ſon nom célébre par ſes grandes actions, & il faut qu'il ſçache que ſa réputation lui ſervira quelquefois davantage que ſes forces.

La neutralité que le Duc de Baviere avoit gardée pendant tout le cours de la guerre, avoit été achetée à beaux deniers comptans de Votre Majeſté, qui outre cela lui avoit promis & à la Ducheſſe ſa femme, que Monſeigneur épouſeroit leur fille. Or comme un Prince doit regarder auparavant à la parole qu'il donne, à cauſe qu'il n'en doit jamais manquer, vous aviez examiné ſi ce parti ſeroit votre fait, & ſi cette Princeſſe méritoit par les qualités de ſa perſonne d'occuper une place comme celle-là. Mais vous n'y aviez rien trouvé qui ne vous dût faire deſirer ſon alliance : une bonne éducation, beaucoup d'eſprit & en apparence un grand reſpect pour votre Perſonne, & pour Monſeigneur ; ainſi ce jeune Prince étant déja ſur ſa dix-neuviéme année, vous ne voulûtes pas attendre davantage à le marier. Vous envoyâtes en Baviere mon frere, qui avoit été un de vos

vos Plénipotentiaires à Nimégue, pour terminer cette affaire, & vous eûtes tant d'impatience de ſçavoir qu'il eut levé quelques difficultés qui ſe préſentoient à cauſe que le pere & la mere de cette Princeſſe étoient morts, que vous lui ordonnâtes de vous dépêcher des couriers de moment à autre. Celui qu'il vous envoya pour vous donner avis qu'il avoit ſigné le contrat de mariage, en exécution des ordres que vous lui en aviez donné, fut deſcendre à ſon ordinaire chez M. de Pomponne, Sécretaire d'Etat des Affaires Etrangéres. Votre Majeſté lui avoit donné cette Charge, lorſqu'il y ſongeoit le moins, & il en avoit l'obligation à M. le Tellier, qui ayant peur que Votre Majeſté n'en gratifiât ou le Cardinal de Bonzi, ou le Préſident de Mêmes qui la briguoient tous deux, & que leur mérite n'obſcurcit celui de ſon fils, qui n'étoit pas encore dans ſon brillant, employa en ſa faveur tout le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit de Votre Majeſté. Depuis cela le Marquis de Louvois avoit eu en penſée de l'unir à ſa Charge, remontrant à Votre Majeſté que ſes fonctions devoient lui être attribuées, & que le

ſecret de la guerre & des affaires étrangeres ne devoit être qu'entre les mains d'une ſeule perſonne.

Votre Majeſté eut la bonté de me communiquer ce qui ſe paſſoit, ſurquoi je pris la liberté de lui dire que le Marquis de Louvois avoit mauvaiſe grace de faire paroître tant d'ambition : que la demande qu'il lui faiſoit marquoit une démangeaiſon de commander aux autres, ce qui feroit peur à un autre Monarque : qu'enfin il donnoit lieu de croire par ſa conduite qu'il ne ſeroit jamais content, que vous ne lui euſſiez mis votre Couronne ſur la tête ; mais que ſi j'étois en votre place, je lui ferois une telle réponſe qu'il rentreroit ſi bien en lui-même, qu'il ne me feroit jamais une pareille demande.

Voilà en quel état étoient les choſes quand mon frere m'envoya le double de la nouvelle qu'il avoit envoyée à V. M. mais que M. de Pomponne ne lui avoit pas encore appriſe, parce qu'il s'en étoit allé chez lui à la Campagne, où il faiſoit bâtir. J'en fis compliment à Votre Majeſté, croyant ne lui rien apprendre de nouveau ; mais elle me dit que M. de Pomponne ne lui en avoit pas

pas encore parlé, & qu'elle s'en étonnoit. Quand M. de Pomponne fut revenu, & qu'il voulut réparer la faute qu'il avoit faite ; Votre Majeſté lui dit qu'il pouvoit s'en retourner chez lui, puiſqu'il y avoit tant affaire, & qu'elle en mettroit un autre à ſa place, qui auroit plus de ſoin de remplir ſa Charge. Elle m'envoya chercher en même-tems, & me dit qu'elle la donnoit à mon frere, dont après l'avoir remerciée, je depêchai un Courier à Munich, pour lui apprendre cette bonne nouvelle.

Je ſçais bien qu'on a compté cette affaire d'une autre façon dans le monde, & qu'on a dit que d'intelligence avec mon frere, j'avois reçu un Courier avant M. de Pomponne, & que nous lui avions joué cette piéce pour avoir ſa Charge, mais je n'en veux pour témoin que Votre Majeſté, & elle ſçait mieux que perſonne tout ce qui en eſt.

Ce fut un nouveau ſujet de jalouſie pour le Marquis de Louvois, que la grace que Votre Majeſté venoit de me faire ; mais n'oſant la faire éclater, il en ſuſpendit tous les mouvemens juſqu'à une occaſion favorable. Elle ſe

préſenta bien-tôt, ou du moins il la crut telle, puiſqu'il ne manqua pas de parler à Votre Majeſté contre moi. Vous faiſiez toujours travailler à Verſailles, ou pour mieux dire, vous l'aviez fait refaire tout de neuf, puiſque vous l'aviez fait abattre déja deux fois, pour ſuivre un nouveau deſſein qu'on vous avoit donné. Cependant quoique dans un bâtiment neuf, ce ne ſoit guere la coutume de voir fondre un plancher, il y en eut un qui manqua, ce qui donna l'allarme à toute la Cour, qui ſe croyoit déja perdue. M. de Louvois en fit plus de bruit que les autres, & je ſçus qu'il avoit tâché d'inſinuer à Votre Majeſté qu'il falloit que je malverſaſſe dans ma Charge de Surintendant des Bâtimens, & que ſi je n'étois pas d'intelligence avec les Architectes, il étoit impoſſible que Votre Majeſté fut ſi mal ſervie. Vous me fites la juſtice de n'en rien croire, & même vous eûtes la bonté de ne me rien dire de cette médiſance, mais comme j'étois averti de bonne part des diſcours qu'il vous tenoit, je lui donnai le change auſſitôt, en remontrant à Votre Majeſté, que s'il ne falloit, pour prouver la mau-

mauvaiſe foi de celui qui avoit l'inſpection ſur les autres, que montrer comment ils s'acquittoient mal de leur devoir, il étoit encore plus coupable que moi, lui qui avoit fait faire mille méchantes Fortifications, & qu'il faiſoit défaire ſous des prétextes ſpécieux, preſque auſſi-tôt qu'elles étoient achevées: que c'étoit pour cela qu'on voyoit tant faire & défaire dans vos places de guerre; ſans qu'on en pût deviner la néceſſité: que du moins cela ne m'arrivoit point à moins que Votre Majeſté ne me le commandât; que je n'appellois qu'elle à témoin, ſi jamais je lui avois propoſé de mon chef de rien faire démolir. Qu'au ſurplus je tombois d'accord de la friponnerie des Architectes, aux dépens de qui je prétendois faire rebâtir tout de neuf, non-ſeulement ce qui avoit manqué, mais ce qui ſe trouveroit encore de défectueux; qu'il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de Votre Majeſté, qu'il fit faire la même choſe à toutes les places où il ſe trouvoit des défauts: qu'entre-autres à Tournai les Ingénieurs n'avoient jamais rien fait qui vaille: qu'ils avoient fait un foſſé plus large de beaucoup

qu'il ne falloit ; mais que comme il les protégeoit il n'avoit point trouvé à redire à leur beſongne, juſqu'à ce que Votre Majeſté lui en avoit parlé elle-même : que cependant au lieu d'y apporter le reméde qui étoit néceſſaire, il avoit couvert la premiere faute par une ſeconde, qui étoit encore pire : qu'il avoit fait faire une fauſſe braye dans le foſſé, ce qui rendoit cet ouvrage ſi défectueux, qu'à moins que de le refaire entierement, la place ne vaudroit jamais rien. Mon frere à qui vous en aviez donné le Gouvernement, & qui s'entend mieux que moi à ces ſortes de choſes, vous l'a dit comme j'ai pû faire ; d'où l'on doit inférer, que ſi je ſuis coupable à l'égard de ce que je viens de dire, ce Miniſtre l'eſt encore plus que moi, lui qui croit en ſçavoir plus que M. de Vauban, & que les meilleurs Ingénieurs de l'Europe.

Cependant tout ce qui devoit précéder le mariage de Monſeigneur étant arrêté, Votre Majeſté envoya à Munich le Duc de Créqui, premier Gentilhomme de ſa Chambre, pour porter les préſens de Nôces à la Princeſſe de Baviere. Ils étoient digne de la magnificence

ficence de Votre Majeſté, & ayant ébloui toute la Cour de ſon frere, ce Prince à qui Monſeigneur avoit envoyé ſa procuration l'épouſa en cette qualité. Elle partit enſuite pour ſe rendre en France, & étant arrivé Scheleſtat, elle y trouva le Duc & la Ducheſſe de Richelieu, à qui Votre Majeſté avoit donné les premieres Charges de ſa Maiſon. Elle reçut leurs reſpects d'une maniere ſi fiere & ſi hautaine, que la Ducheſſe de Richelieu me manda le jour même que ſi elle avoit ſçu ce qu'elle venoit de voir, elle auroit prié Votre Majeſté de la laiſſer auprès de la Reine votre épouſe, où elle étoit auparavant. Toute la Cour étoit cependant ſi remplie d'eſtime pour cette Princeſſe, & Votre Majeſté toute la premiere, que je n'oſai lui dire ce qu'on m'en mandoit. Je crus qu'il falloit attendre quand vous l'auriez vue vous-même, ce qui devoit arriver bien tôt, puiſque vous aviez déja fixé le jour que vous deviez partir pour l'aller recevoir en Champagne. Vous fîtes près de cinquante lieues pour cela, auſſi-bien que la Reine votre épouſe ; mais je ne ſçais ſi vous vous tîntes bien payé de vos

peines, puiſqu'il eſt impoſſible que vous ne remarquaſſiez en cette Princeſſe la fierté dont Madame de Richelieu m'avoit donné avis. Pour moi je ne la connus que trop bien quand j'eus l'honneur de lui faire la révérence. A peine écouta-t'elle les aſſurances que je lui donnai de mon reſpect, dont je me ſerois affligé infailliblement, ſi j'euſſe ſçu qu'elle eût mieux traité le Marquis de Louvois; mais je fus témoin moi-même de la froideur avec laquelle elle le reçut, & en ayant uſé de même avec tous les gens de qualité, Votre Majeſté, dont la prudence eſt admirable en toutes choſes, ſe mit à quelques jours de-là ſur les louanges de la Reine ſon épouſe, & dit en ſa préſence qu'elle avoit ſi bien gagné l'amitié des François par ſon honnêteté & par ſa douceur, qu'elle croyoit qu'ils l'aimoient encore plus qu'elle.

Madame la Dauphine qui avoit de l'eſprit, vit bien que ce diſcours étoit fait pour elle, mais comme il eſt difficile de réformer ce qui nous vient de nature, elle ne pût jamais attraper cet air affable & gracieux qui gagne le cœur de notre nation, & dont elle fait plus de

de cas mille fois que de toute autre choſe.

Ce mariage avoit été précédé de celui de Mademoiſelle de Blois, Princeſſe d'une grande beauté, & ſur le mérite de qui je m'étendrois bien au long, ſi ce n'eſt qu'on pourroit dire que je voudrois par-là donner des louanges à ma femme, que Votre Majeſté avoit chargée du ſoin de ſon éducation. Elle avoit épouſé le Prince de Conti, fils de celui dont j'ai parlé ci-devant, & qui étoit mort dès l'année 1666. revêtu du Gouvernement de Languedoc. Elle en avoit pourvu depuis le Duc de Verneuil qui étoit fort vieux, deſorte que ce jeune Prince eſpérant qu'après ſa mort Votre Majeſté l'en gratifieroit, ſe tint dans ſon devoir à ſon égard, & s'écarta pourtant un peu de ce qu'il devoit à la Princeſſe ſa femme. Je pris la liberté de lui en dire mon ſentiment, & je le fis par l'ordre de V. M. qui croyoit qu'il dût faire plus de cas d'une ſi belle Princeſſe, & dont l'eſprit répondoit à la beauté. Mais les méchantes compagnies qu'il voyoit, le rendant ſourd à tout ce que je lui pus dire, il mécontenta ſi fort Votre Majeſté, que quand M. Ver-

neuil vint à mourir, elle donna ſon Gouvernement à Monſieur le Duc du Maine.

Cela nous fait voir que quand on eſt dans une Cour qui ſe gouverne par la vertu, il faut être vertueux abſolument pour prétendre aux récompenſes. Ainſi on ne doit jamais compter ſur la grandeur de ſa naiſſance, ni ſur la protection qu'on doit avoir naturellement; car l'un & l'autre n'eſt de nulle conſidération auprès d'un Monarque qui régle toutes ſes actions comme fait Votre Majeſté, ſur le pied du mérite & de la juſtice. Or dans une Cour comme la vôtre, une perſonne de grande naiſſance qui ne fait pas ſon devoir, eſt encore plus malheureux qu'un autre, parce qu'il eſt éclairé de plus près. Votre Majeſté veut ſçavoir tout ce qu'il fait, & dequoi il eſt capable; & c'eſt pour cela que nous en voyons quelques-uns dont elle ne fait point de cas, quoique le rang qu'ils tiennent dans ſon Royaume leur dût faire faire une autre figure que celle qu'ils y font préſentement. Mais il eſt difficile d'être jeune & ſage tout à la fois, & quand le Prince dont je parle, aura atteint un âge

plus mûr, je ſuis caution envers Votre Majeſté qu'elle aura tout lieu d'en être contente. Il n'y a preſque perſonne qui ſoit exempt des défauts de la jeuneſſe, & feu M. le Prince de Conti qui eſt mort comme un Saint, en a bien fait davantage que ſon fils. C'eſt un mal qui eſt ſans reméde, & ſi j'oſois en donner un exemple à Votre Majeſté dans ma famille, je la prierois de jetter les yeux ſur mon fils, que j'ai été obligé de maltraiter pluſieurs fois, ſans en pouvoir jamais venir à bout, il n'y a eu que le tems qui ait pu le changer; deſorte qu'il auroit mis ma patience à bout ſi je n'euſſe eu celle d'attendre que ſon eſprit ſe mûrit.

Ce fut en cette année que mourut à Pignerol M. Fouquet, que Votre Majeſté avoit condamné à une priſon perpétuelle, en échange du banniſſement qu'il devoit ſouffrir par ſon arrêt. Il ſupporta ſa diſgrace avec une conſtance qu'on n'eût jamais attendue d'un homme qui parmi les affaires importantes dont il étoit chargé, mêloit tous les plaiſirs, ou pour mieux dire toutes les débauches de la jeuneſſe. Mais Dieu lui fit la grace de ſe reconnoître & de mou-

rir en bon Chrétien ; d'où nous devons conclure qu'il ſçait mieux que nous-mêmes ce qui nous eſt propre, & que nous ne ſçavons ce qu'il nous faut, quand nous murmurons contre ſa providence. En effet, on ſe perd plus ſouvent dans la proſpérité que dans l'affliction, mais la nature eſt ſi corrompue, qu'elle voudroit que le chemin du Ciel fût ſemé de fleurs, au lieu des épines qui s'y rencontrent.

La Paix étoit déja à charge au Marquis de Louvois, quoiqu'il y eût ſi peu qu'on y fut entré, qu'on n'avoit pas encore eu le tems d'en recueillir le fruit. Il conſeilla à Votre Majeſté de mettre ſous ſon obéiſſance les Villes de Strasbourg & de Caſal ; mais comme il ſçavoit que ces deux entrepriſes remettroient les armes à la main à toute l'Europe, il envoya ſur les lieux des gens qui lui étoient affidés, & à qui il donna de groſſes lettres de change, afin qu'ils agiſſent ſourdement, & qu'à force d'argent ils réuſſiſſent dans leurs négociations.

Pendant que cela ſe paſſoit, Votre Majeſté qui étoit mécontente des Barbares de Tripoli, envoya contr'eux ſon Armée

Armée Navale, ſous le commandement du M. du Queſne, qui étoit un autre Ruyter. Huit de leurs vaiſſeaux ne pouvant regagner le Port d'où ils étoient ſortis, ſe retirerent dans celui de Chio, où ils ſe croyoient en ſûreté, à cauſe que cette Iſle eſt ſous la protection du Grand Seigneur, avec qui ils ſe flattoient que Votre Majeſté ne ſe brouilleroit jamais de gayeté de cœur. Mais du Queſne conſidérant que par le Traité de Commerce que vous aviez fait avec lui, il ne devoit point donner de retraite à ces Corſaires, il les y fut attaquer, & les déſola à coups de canon. Cette hardieſſe fit des affaires à l'Ambaſſadeur que vous aviez à la Porte, qui y fut fort maltraité, & la choſe auroit été plus loin, s'il n'eût appaiſé la colere du Grand Seigneur par des préſens conſidérables. Vous eûtes bien de la peine à vous y réſoudre ; mais il vous le fallut bien faire, quand vous vîntes à conſidérer que l'éloignement de vos Etats vous mettoit hors de pouvoir de lui faire ſentir votre puiſſance, & que d'ailleurs ſi vous n'alliez au-devant des menaces qu'il vous faiſoit, vous alliez perdre l'avantage que vous tiriez du com-

commerce que vous faiſiez dans le Levant. Ainſi un Prince, tout comme un particulier, eſt obligé de regarder à ſes intérêts, leſquels lui ſont quelquefois d'une telle conſidération, qu'il croit de ſa prudence de diſſimuler beaucoup de choſes.

Cependant les négociations touchant Straſbourg & Caſal, eurent tout le ſuccès que le Marquis de Louvois oſoit eſpérer. Ces deux places importantes ſe rangerent ſous votre obéiſſance ſans coup-férir. Mais quoiqu'elles augmentent votre puiſſance à un point qu'il ſemble que vous faſſiez maintenant trembler toute l'Europe, je ne ſçais pourtant ſi j'oſe en féliciter Votre Majeſté, puiſqu'il me ſemble que cela a fait l'effet dont je lui ai parlé tantôt, lorſque je lui ai rapporté la réponſe que fit l'Envoyé d'Eſpagne à ce Miniſtre. Je vois effectivement qu'un coup ſi hardi a réveillé tous ceux qui ſont ſi jaloux de votre gloire, & que s'ils trouvent jamais l'occaſion de vous témoigner leur méchante volonté, ils la prendront avec plaiſir.

Du Queſne après avoir fait à Chio l'exploit que j'ai rapporté ci-devant, ſe

ſe rendit encore ſi redoutable à ceux de Tripoli, qu'il les obligea de demander la paix à Votre Majeſté. Il punit l'année ſuivante les Algériens, dont il bombarda la Ville, & ayant fait connoître à tous les Barbares de cette côte, quel étoit votre pouvoir, le Roi de Maroc & de Fez vous envoya des Ambaſſadeurs pour être au rang de vos amis. Vous fites un Traité avec lui dont vos peuples ſe trouverent fort bien, & ils commencerent à faire un Commerce dans le Levant qui donna de la jalouſie à toutes les autres Nations.

Cela ne pouvoit paſſer parmi tous les politiques que pour une ſuite de la grande prudence qu'ils avoient toujours reconnue en Votre Majeſté, mais ils eurent peine à comprendre par quel eſprit vous donnâtes trop de créance à des flatteurs qui commencerent à vous brouiller avec le Pape.

La noiſe commença par ſi peu de choſe, que pour en parler franchement, le ſujet n'en valoit pas la peine. Madame la Ducheſſe d'Orleans votre tante, dont M. le Cardinal de Richelieu avoit conteſté le mariage, tant qu'il avoit vécu, & qui n'avoit été approuvé que ſous

ſous votre regne, ayant fait vœu d'établir une Maiſon Religieuſe dans le Royaume, ſi elle pouvoit ſortir de cette affaire à ſon honneur, s'en acquitta par une fondation qu'elle fit à Charonne. Elle y fit venir des filles de ſon pays qui s'y établirent, en vertu d'une Bulle du Pape, & qui élurent entr'elles une Supérieure triennale. La premiere & la derniere fut toujours la même, parce que Madame ayant donné ſon affection à une de ces filles, les autres l'éleverent & la continuerent juſqu'à ſa mort, croyant faire plaiſir à cette Princeſſe.

Elle mourut en 1673. & comme ma femme alloit quelquefois dans cette Maiſon, où elle n'avoit jamais vu d'autre Supérieure, elle me dit de demander à Votre Majeſté ſa place pour une de nos parentes. Elle me l'accorda en même-tems, ſans entrer en diſcuſſion non plus que moi ſi la nomination lui en appartenoit, mais cette Religieuſe trouva de la difficulté à ſa réception, parce que ces filles vouloient ſe conſerver le droit de s'élire une Supérieure, & la vanité qui regne plus dans les Couvens que dans le monde, leur ſuggéroit qu'il

qu'il y alloit de leur intérêt, parce qu'elles pouvoient toutes eſpérer de parvenir l'une après l'autre à la même dignité. Cependant la perſonne que Votre Majeſté leur avoit donnée, leur paroiſſant d'un eſprit commode, & d'une bonté qu'elles ne trouveroient peut-être pas facilement dans une autre, elles conſentirent enfin à la recevoir, ſans préjudicier néanmoins à leurs droits.

Cette bonne Religieuſe n'ayant vécu que trois ans dans leur Maiſon, le Marquis de Louvois demanda, pour une perſonne qui lui étoit recommandée, ſa place à Votre Majeſté qui lui en fit expédier le brevet; mais ſon eſprit qui étoit bien différent de celui de la deffunte, ayant fait peur à ces Religieuſes, il fallut ſe ſervir de toute votre autorité & de toute celle de Monſeigneur l'Archevêque de Paris pour l'inſtaller dans cette Maiſon. Cependant le Pape lui refuſa non-ſeulement des Bulles, mais envoya encore un Bref à ces Religieuſes pour s'élire une autre Supérieure, dont M. l'Archevêque ſe trouvant picqué, il conſeilla à Votre Majeſté de faire caſſer la Bulle par le Parlement.

Cette

Cette Compagnie, qui eſt toujours prête d'étendre ſon autorité au-delà des bornes légitimes, donna un Arrêt auſſi-tôt en conformité de ce que M. l'Archevêque ſouhaitoit. Le Pape fulmina contre cet Arrêt, & la choſe s'échauffant toujours de plus en plus, le Parlement donna un autre Arrêt, par lequel ces Religieuſes furent condamnées à quitter leur Maiſon, ce qu'il fit exécuter avec une rigueur ſurprenante. Le prétexte qu'il prit pour rendre ce jugement, fut que cette Maiſon devoit preſque autant qu'elle avoit vaillant, & qu'ainſi il falloit empêcher que la néceſſité n'obligeât à affronter tout le monde.

Il étoit déja preſque arrivé la même choſe à l'Abbaye de Longchamp, où malgré le Pape le Duc de la Feuillade avoit voulu faire recevoir une de ſes ſœurs pour Abbeſſe; mais enfin Votre Majeſté après avoir vu les titres de cette Maiſon, par leſquels il paroît que les Rois ſes Prédéceſſeurs lui ont accordé le droit de ſe choiſir une Supérieure, les en laiſſa jouir ſans pouſſer les choſes plus avant.

Le Pape eut bien du chagrin de ce qui

qui étoit arrivé à Charonne, & dans un autre tems, il n'en auroit pas fallu davantage pour lui faire entreprendre de jetter du trouble dans le Royaume de Votre Majeſté, mais l'éclat où elle étoit lui faiſant appréhender que les choſes ne tournaſſent contre lui, il diſſimula ſon reſſentiment, bien réſolu néanmoins de le faire éclater en tems & lieu.

M. l'Archevêque de Paris, contre qui il étoit fort animé, au lieu de chercher à l'adoucir, l'aigrit encore davantage par une choſe qu'on regarda à Rome comme un attentat terrible à l'autorité du S. Siége, mais à qui l'on donna un autre nom à Paris & dans le reſte de votre Royaume. Le Nonce du Pape étant tombé malade au Fauxbourg S. Germain où il demeuroit, au lieu d'avoir recours à ſon Curé pour lui adminiſtrer les Sacremens fit venir un Moine qui le confeſſa, & qui lui donna le Viatique. M. l'Archevêque fit une affaire à ce Moine & à ſon Couvent, d'y être allé ſans ſa permiſſion, & le Nonce étant venu à mourir, on fut un tems qu'on croyoit qu'il empêcheroit de l'enterrer en terre Sainte; tant il portoit

loin

loin la faute qu'il avoit faite de s'être adreſſé à un autre qu'à ſon Paſteur. Enfin il permit néanmoins qu'il fût enterré au lieu où il avoit choiſi ſa ſépulture, mais à condition qu'il ſeroit apporté auparavant à ſa paroiſſe.

En 1677. il s'éleva un autre différend entre Sa Sainteté & vous. Vous nommâtes à des Bénéfices vacquans dans les Diocèſes d'Aleth & de Pamiers, que vous prétendiez être tombés en Régale, à quoi les deux Evêques s'étant oppoſés, vous vous ſervîtes du bras ſéculier pour faire valoir votre nomination. Ces deux Evêques, dont la vie étoit ſi exemplaire qu'ils ſervoient d'exemple à tout le Clergé, en firent des remontrances à votre Conſeil, qui n'y ayant aucun égard, ſe déclara ſi fort pour tout ce que Votre Majeſté avoit fait, qu'ils furent obligés d'en écrire au Pape. Sa Sainteté ayant mis cette affaire en délibération dans un Conſiſtoire, vous expédia un Bref, par lequel il exhortoit Votre Majeſté de ſe déſiſter d'une entrepriſe où elle s'étoit engagée par de méchans conſeils. Mais M. l'Archevêque de Paris, qui n'aimoit pas la Cour de Rome, parce qu'il ne la trouvoit

voit pas diſpoſée à lui accorder le Chapeau de Cardinal, mit ſi bien en tête à Votre Majeſté que cette affaire étoit juſte, qu'elle fit réponſe au Pape en conformité de ſon avis.

Le Pape vous envoya un autre Bref, où il combattoit les raiſons dont vous vous étiez ſervi, pour détruire les ſiennes; mais M. l'Archevêque de Paris, qui n'eût pas été fâché de faire un ſchiſme pour pouſſer ſa fortune encore plus loin qu'elle n'étoit, vous fit entreprendre l'Evêque de Pamiers, dont il vous fit ſaiſir le temporel, afin que la néceſſité l'obligeât de ſe ſoumettre à tout ce qu'il ſouhaitoit. Mais cet Evêque, dont la vie étoit différente de la ſienne, n'ayant rien diminué de la vigueur Apoſtolique avec laquelle il ſoutenoit les droits de ſon Egliſe, cela l'irrita tellement contre lui, qu'il porta Votre Majeſté à le faire arrêter. Il croyoit qu'après cela rien ne réſiſteroit à ſes volontés, & que le Paſteur ne pouvant plus veiller ſur ſes ouailles, il en feroit tout ce qu'il ſouhaiteroit; mais il ſe trouva au plus loin de ſa penſée; des Eccléſiaſtiques qui entrerent dans l'eſprit de leur Evêque, & qui ayant été

nommés

nommés pour remplir les dignités du Chapitre, ſe ſervirent de l'autorité qui leur avoit été miſe entre les mains, pour diſputer le même droit pour lequel leur Evêque avoit été empriſonné. L'Archevêque de Paris leur déclara la guerre, comme il avoit fait à ce Saint homme, & ayant été tous diſſipés par la priſon, ou par l'exil; le Pape, qui vous avoit encore envoyé pluſieurs autres Brefs, ſur leſquels il n'avoit pas eu plus de ſatisfaction que ſur le premier, entreprit l'Archevêque de Toulouſe que M. l'Archevêque de Paris avoit fait agir comme Métropolitain, pour caſſer divers Brefs décernés par les Grands Vicaires qui tenoient le parti de leur Evêque. Enfin la choſe fut pouſſée avec tant de chaleur par M. l'Archevêque de Paris, qu'après avoir fait condamner un de ces Grands Vicaires à avoir le col coupé, il entreprit le Pape à ſon tour, & conſeilla à Votre Majeſté de faire examiner ſes Brefs, où il prétendoit qu'il y avoit des choſes qui portoient coup à votre autorité Royale, & qui étoient contraires aux libertés de l'Egliſe Gallicane.

Si Votre Majeſté m'eut appellé à ce Conſeil,

Conſeil, auſſi-bien qu'à celui de ſes Finances, je lui en aurois dit mon ſentiment, qui eſt qu'elle ne gagneroit jamais rien à ſe brouiller avec Sa Sainteté; mais comme cette affaire étoit au-deſſus de ma portée, elle n'y appella que des gens du métier, & qui étant parties intéreſſées, la plupart lui conſeillerent des choſes dont ils auront peine à ſe laver chez la poſtérité. Vous convoquâtes par leurs avis en 1681. une Aſſemblée de Prélats pour examiner ces Brefs, & s'étant trouvés la premiere fois chez l'Archevêque de Paris, au nombre de ſept Archevêques & de trente Evêques, ils élurent pour Préſidens les Archevêques de Paris & de Reims, tous deux fort habiles, mais dont la Science étoit moins néceſſaire dans une occaſion comme celle-là, que des ſentimens de Religion.

Les autres qui compoſoient cette Aſſemblée étoient à peu près de même trempe, & ſi dévoués aux volontés de Votre Majeſté, que ſi elle eût voulu ſubſtituer l'Alcoran à la place de l'Evangile, ils y auroient donné les mains auſſi-tôt. Ainſi ce qui ſe devoit agiter ne fut pas plutôt mis ſur le tapis, que le

Pape fut tondu, auſſi-bien que ceux qui ſe trouvoient de même ſentiment que l'Evêque de Pamiers. Cette Aſſemblée étendit le droit de Régale beaucoup au-delà de ce que Votre Majeſté prétendoit. Cependant pour ſe deshonorer davantage, elle lui écrivit une lettre d'un ſtyle ſi particulier, qu'on a peine à comprendre qu'elle ſoit l'ouvrage de ces perſonnes, entre leſquelles il y en a qui ont beaucoup d'eſprit.

Mais leur complaiſance & leur paſſion furent ſi loin, qu'après cet examen, ils paſſerent à celui de l'autorité du Pape, à laquelle ils donnerent des bornes ſi étroites, que les Ultramontains regarderent cette déciſion comme le commencement d'une Héréſie. Le Parlement néanmoins, qui depuis longtems ne faiſoit plus que ce que Votre Majeſté lui commandoit, la fit mettre dans ſes regiſtres comme une piéce fondamentale de votre Etat; elle fut auſſi enregiſtrée dans ceux de la Sorbonne & de l'Univerſité, dont quelques Membres qui ſe trouvoient d'un avis contraire, pour raiſon de quoi ils demandoient qu'on l'examinât, furent relégués par des lettres de cachet.

Juſques

Juſques ici Votre Majeſté n'a encore ſouffert ni bien ni mal de cette nouveauté, ſon autorité étant ſi grande que le Pape n'a oſé ſe compromettre avec elle, mais comme plus un Etat eſt puiſſant, plus il eſt ſujet à des révolutions, il eſt à craindre qu'elle ne s'en reſſente que trop tôt. Le Pape qui s'eſt contenté juſqu'à préſent de ſe deffendre avec la plume, y employera peut-être le fer, quand il en trouvera l'occaſion. Il étoit des moyens plus doux pour ſoutenir les droits de Votre Majeſté, & ſi M. l'Archevêque de Paris, pour montrer ſon autorité à toute la France, avoit réſolu de perſécuter des Evêques, qui par une vie ſainte & exemplaire lui faiſoient un ſecret reproche de ce que la ſienne ne répondoit pas à ſon caractere, il falloit du moins qu'il s'abſtînt de perſécuter le Chef. Mais il croyoit réparer tout cela par le conſeil qu'il donnoit d'un autre côté à Votre Majeſté de détruire l'héréſie, comme ſi celle de Calvin eût été plus dangereuſe que celle qu'il tâchoit d'introduire. En effet, ſi ſes deſſeins euſſent réuſſi, il ouvroit la porte à un malheur encore plus conſidérable, que celui qui arrive d'une

ſecte qu'on peut eſpérer de détruire ; parce qu'on connoît les principes ſur leſquels elle ſe fonde. Mais il n'en eſt pas de même quand on méconnoît ſon Chef, & ce qui eſt arrivé en Angleterre où nous voyons aujourd'hui une infinité de religions au lieu d'une qui y regnoit auparavant, eſt un exemple contre lequel il n'y a rien à alléguer.

Quoiqu'il en ſoit, la victoire que le Clergé remporta ſur les Huguenots fut célébre, par le grand nombre de converſions qui ſe firent ; mais je ne ſçais ce que la poſtérité dira de ce que les Intendans de Province y employerent vos Dragons ; maxime qui ne venoit point de vous, & qu'ils puiſerent aſſurément chez des eſprits plus remplis de violence ; car juſques-là vous n'y aviez employé que des voyes douces & adroites, & où votre prudence ordinaire ſe faiſoit remarquer. Vous leur aviez par exemple interdit l'entrée de toutes les charges, tant civiles que de votre Maiſon, & vous les aviez réduits, par les diverſes Ordonnances que vous aviez faites, ou à demeurer dans l'oiſiveté, ou à chercher à ſubſiſter, ou par le commerce, ou par les armes. Cela en avoit con-

converti quelques-uns, qui plutôt que de quitter leurs emplois, aimoient mieux aller à la Meſſe. Cependant le nombre en fut bien moindre que de ceux qui ſe laiſſerent perſuader par les Dragons. On fait état que dans la ſeule Province du Poitou, ils en convertirent plus de trente-cinq mille, à quoi aiderent encore les penſions qu'on promettoit à pluſieurs, & qu'on ne donnoit qu'à ceux qu'on croyoit en état d'attirer par leur exemple, ceux qui ne ſe rendroient pas encore à cette miſſion. Enfin les Intendans ſçavoient que votre deſſein étoit d'exterminer entierement cette Religion, ils y employerent le fer & le feu ; & ſi l'on en croit les plaintes de pluſieurs, il y en eut un grand nombre à qui l'on fit ſouffrir de ſi rudes tourmens, ſans pouvoir vaincre leur obſtination, que s'ils avoient été dans la bonne voie, on pourroit à bon droit leur donner le nom de Martyrs.

Pendant que cela ſe paſſoit le Marquis de Louvois fit une autre eſpece de guerre aux Etats du Roi d'Eſpagne, qui en ſouffrirent mille fois davantage que dans le tems que vous aviez les armes à la main contre lui. La demangeai-

geaiſon que ce Miniſtre avoit de ſe rendre toujours néceſſaire à Votre Majeſté, lui fit ſuivre les moyens dont il s'étoit ſervi pour ſe rendre maître de Straſbourg & de Caſal. L'occaſion qui lui en étoit favorable, parce que le Turc commençoit à occuper l'Empereur, fit qu'il ne garda ni les meſures de la juſtice, ni même celles de la bienſéance. Il ne mit en avant que quelques prétextes, qui n'étoient pas ſeulement ſpécieux, pour entrer dans la Flandre, & parce qu'elle ne voulut pas ſe ſoumettre à ce qu'il lui demandoit, il exigea d'abord des contributions, comme ſi l'on eût été en pleine guerre. Enſuite de cette hoſtilité il en fit une autre, qui fit même de la peine à ceux qui étoient le plus dans ſes intérêts, & ce fut de demander la même ſomme qui venoit de lui être payée, faute dequoi il menaça de tout bruler.

Les pauvres Flamands, qui croyoient en être quittes, payerent encore cette ſomme pour éviter le traitement dont ils étoient menacés; mais quand cela fut fait, ce Miniſtre fit ſaper les maiſons par le pied, & il tira encore juſqu'au dernier ſol de ces miſérables, à qui

qui l'on faiſoit accroire qu'il n'y avoit que ce moyen-là pour empêcher qu'on ne les démolît entierement; mais quand il vit qu'ils n'avoient plus rien, il fit abbattre ces maiſons, dont on brûla les matériaux qui étoient combuſtibles, afin qu'ils ne s'en puſſent plus ſervir. Je ſuis perſuadé que Votre Majeſté n'a jamais ſçu cela, & tous ceux qui ont l'honneur de la connoître, ſçavent que ſon humeur eſt ſi éloignée de ces ſortes de cruautés, que bien loin de les approuver, elle en eût fait une punition exemplaire.

Je ne dirai pas la même choſe de ce qui ſe paſſa au-delà de la Meuſe, où l'on vit votre armée, commandée par le Maréchal de Créqui, ſe ſaiſir de pluſieurs poſtes dépendans de la Duché de Luxembourg, & même bloquer cette forte place. Il eſt impoſſible que cela ſe fit ſans les ordres de Votre Majeſté, à qui le Marquis de Louvois faiſoit accroire que les Eſpagnols lui faiſoient encore un grand tort. Il y avoit je ne ſçais combien d'années qu'il faiſoit brouiller du papier à un certain homme de Metz qu'il avoit rebuté du commencement, mais qui à force de lui dire

qu'il trouveroit moyen de mettre, ſans coup-férir, Votre Majeſté en poſſeſſion de tout ce qui eſt en deçà du Rhin, s'étoit à la fin procuré beaucoup d'accès auprès de lui.

Le moyen que cet homme trouva fut tout-à-fait imaginaire ; car ce fut de dire que tout ce qui avoit relevé autrefois des terres, dont vous étiez maintenant en poſſeſſion en devoit encore relever. Cependant le Marquis de Louvois trouvant ſes raiſons aſſez bonnes pour s'en ſervir, il envoya un des Huiſſiers de votre Parlement de Metz aſſigner le Roi d'Eſpagne, pour rendre à Votre Majeſté foi & hommage de beaucoup de choſe qu'il prétendoit devoir relever de vous ; mais Sa Majeſté Catholique ne trouvant point de raiſon à cette nouveauté, qui vous eût été plus contraire qu'avantageuſe ſi elle eût eu lieu, puiſque l'Empereur en même-tems auroit prétendu que votre Royaume qui a été autrefois une des dépendances de l'Empereur Romain, lui auroit dû pareillement foi & hommages, le Roi d'Eſpagne, dis-je, ſe mocquant de cette aſſignation ne fit pas cas d'y comparoître, & proteſta contre ce qui

ſeroit fait au préjudice de ſa déclaration. Le Marquis de Louvois, qui s'y attendoit bien, fit rendre auſſi-tôt un Arrêt, par lequel, faute d'avoir répondu à ſon aſſignation, il vous étoit permis de vous mettre en poſſeſſion de choſes qui faiſoient votre procès. Cela vous étoit bien aiſé, puiſque vous aviez la force en main ; ainſi vous vous emparâtes de ce qui étoit à votre bienſéance, & comme l'appétit venoit en mangeant au Marquis de Louvois, cet Arrêt vous produiſit plus davantage que n'auroit fait une guerre de dix ans.

Les plaintes qu'en fit le Roi d'Eſpagne donnerent lieu à des conférences qui ſe firent à Courtrai, entre des Députés de Votre Majeſté & les ſiens, mais comme vous ne voulutes point vous y relâcher de vos prétentions, ils ſe ſéparerent ſans rien faire. De ſon côté il aima mieux que vous priſſiez les choſes par force que de vous les accorder par un Traité ; ainſi vous vous rendîtes maître de tout le Pays, depuis Sedan juſques aux portes de Luxembourg ; & vous bloquâtes même cette

Place de ſi près, que les Eſpagnols n'y purent plus rien faire entrer.

Cependant vous en levâtes le blocus quelque-tems après, & vous dîtes que c'étoit parce que les Turcs étoient ſur le point d'entrer en Autriche, & que vous étiez bien aiſe de ne pas favoriſer leurs deſſeins par une diverſion avantageuſe pour eux. Pour moi je crois ce que Votre Majeſté en a dit, & je la connois de trop bonne foi, nonobſtant ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en a publié, pour douter qu'elle ait avancé une choſe pour une autre. Mais ce que je lui puis dire, c'eſt que ſi elle veut ſe conſerver la gloire que ſa modération lui a acquiſe, elle doit bien prendre garde à ne rien faire qui puiſſe détruire ce qu'elle en a dit. Ainſi toute ſa réputation eſt entre ſes mains. Car elle doit ſçavoir qu'autant que cette action lui donnera de gloire, ſi elle eſt ſuivie de l'effet, autant lui donnera-t'elle le blâme, ſi elle vient jamais à s'en démentir. Il faut donc qu'elle ſe deffende de tous les méchans conſeils qu'on lui pourra donner, & qui ſont la peſte des Princes, quoiqu'on leur en cache le

le poiſon, ſous les plus belles apparences dont on ſe puiſſe aviſer.

Mais j'ai bien peur que tous ces camps que forme le Marquis de Louvois ſi près de la frontiere d'Allemagne, ne tendent encore à quelque nouveauté. Cependant Votre Majeſté qui a la juſtice en ſi grande recommandation, doit conſidérer que les conquêtes qui ne ſont pas juſtes ne donnent jamais de gloire. Mais quand cela ne ſeroit point, vous ſçavez que votre puiſſance ne va point au-delà de ce monde, & qu'il y en a une autre où il faut que les Rois, comme les ſimples particuliers, rendent compte de leurs actions.

Les Algériens que Votre Majeſté avoit ſi bien punis l'année précédente, n'en devinrent pas plus ſages; tellement que vous envoyâtes les viſiter pour la ſeconde fois. Du Queſne leur fit ſentir tout de nouveau qu'ils feroient mieux d'implorer votre miſéricorde, que de s'expoſer tous les jours à de pareilles punitions. Il leur jetta encore une infinité de bombes qui acheverent de détruire la Ville qu'ils avoient tâché de réparer. Cependant les brigues que

les uns firent en faveur de Meſomorto, & les autres en faveur de Balukbachi, dont l'un vouloit la paix & l'autre la guerre, empêcherent qu'ils ne ſuiviſſent l'avis des plus ſages, qui étoit de vous donner ſatisfaction. Cependant je doute fort que leur conſtance ſoit à l'épreuve des foudres dont vous avez la mine de les écraſer. Votre Majeſté n'a pas coutume d'avoir le démenti de ce qu'elle entreprend, & votre Armée navale retournera plutôt dix fois que de manquer à mettre ces Corſaires à la raiſon.

Je finirai ici ce que j'ai vu des exploits de Votre Majeſté, qui lui donneroient une gloire immortelle, ſi la confiance qu'elle a au Marquis de Louvois, ne lui avoit fait quelquefois entreprendre des choſes où il paroît plus d'ambition que de juſtice. C'eſt à elle à examiner maintenant ſi je lui dis vrai ou non, & elle ne ſçauroit s'y tromper après que je lui en ai rapporté tant de circonſtances. Il ne lui manque plus, pour rendre ſon regne tout-à-fait glorieux, que de régner entierement ſur ſon eſprit, qui eſt ſi éloigné de fraude & d'injuſtice, que cela ſuffit ſeul pour faire

faire connoître qu'elle n'a eu nulle part à bien des choſes que je viens de rapporter. Ainſi j'eſpére qu'elle prendra en bonne part ce que je lui viens de dire, & qu'elle recevra avec le même eſprit ce que je prends la liberté de lui adreſſer pour le bien de ſon Etat, du moins c'eſt ma penſée, & ſi je me trompe, je me ſoumets volontiers à ſon jugement & à celui de tous les gens de bien.

CHAPITRE VII.

Où l'on tâche de faire voir que les graces toutes particulieres que Sa Majeſté a reçues de Dieu, l'obligent à lui faire rendre ce qui eſt lui eſt dû. Outre qu'un Royaume ne ſçauroit jamais fleurir ſans la crainte du Seigneur.

SI je ſuis aſſez malheureux d'avoir déplu à Votre Majeſté, en lui diſant bien des choſes avec plus de liberté qu'elle ne ſouhaitoit peut-être, il n'en ſera pas de même ici, où je ne lui ſçaurois parler trop à fonds au gré de ſa piété,

té; car j'ai des preuves très-convaincantes, que quand il s'agit du ſervice de Dieu, il ne peut rien y avoir de trop fort ni de plus à ſon goût. Mille Egliſes rebâties à ſes frais, d'autres où elle a fait de nouvelles fondations pour ſubvenir à leurs néceſſités, les blaſphêmes punis avec tant de ſévérité, les pauvres ſoulagés dans leurs miſeres, & mille autres choſes ſemblables que je ne rapporte point, de peur d'être trop long, ou de paſſer pour un flatteur, ſont auſſi des témoignages autentiques que la gloire de Dieu la touche ſenſiblement. Cependant Votre Majeſté n'a rien fait en cela que ce que tout le monde eſt obligé de faire; mais je prétens qu'elle y eſt obligée encore plus particuliérement qu'un autre, non-ſeulement parce qu'en qualité de Souverain, elle eſt tenue de donner bon exemple, mais auſſi parce qu'elle n'y ſçauroit manquer ſans être ingrate envers Dieu.

Que Votre Majeſté jette les yeux ſur les bontés qu'il a eues pour elle, elle y verra des choſes qui lui demandent une éternelle reconnoiſſance. Je ne parle point de celles qui lui ſont communes avec tous les hommes, cela ne reçoit pas de

de contradiction; mais qu'elle réfléchiſſe, s'il lui plaît, ſur celles où ſa Providence a éclaté particuliérement ſur elle, & où il la faut reconnoître abſolument, quand on ſeroit d'humeur à en diſconvenir.

Quelles obligations ne lui avez-vous point de votre naiſſance ſi miraculeuſe? Celle de vous avoir fait naître pour remplir le plus noble Trône de l'Univers eſt la moindre; & de vous avoir tiré doublement du néant, comme il a fait, en vous mettant au monde, après une ſtérilité de vingt-trois ans de la Reine votre Mere, en eſt une que vous ne ſçauriez jamais oublier ſans une double ingratitude.

Si vous ſuivez pas à pas ce qu'il a fait pour vous après cela, vous trouverez de même que ſa protection a été ſinguliere ſur votre perſonne. Souvenez-vous de cette rebellion preſque générale de votre Royaume, de cette confédération des Parlemens contre votre autorité, de l'inſolence des peuples, & avec combien de facilité vous avez ſurmonté tous ces monſtres, & vous avouerez en même-tems que ce n'eſt point-là un ouvrage de la main des

des hommes, mais uniquement de celle de Dieu. Si après cela vous rappellez dans votre mémoire la fidélité de vos Capitaines & celle de vos Soldats, au préjudice de leurs anciens intérêts ; & comment la victoire, toujours attachée à votre parti, a enfin obligé les Eſpagnols à condeſcendre à la Paix des Pyrénées, nonobſtant l'extrême répugnance qu'ils y avoient témoigné juſques-là, vous trouverez pareillement que c'eſt une ſuite de la Divine Providence qui ne vous abandonne point. Mais rien ne vous le doit faire reconnoître davantage que le miracle qu'elle fit pour vous retirer de cette affreuſe maladie dont j'ai parlé tantôt. Je ſçais bien qu'elle laiſſe agir les cauſes naturelles, à quoi les impies ont coutume d'attribuer tout ce qu'ils voyent d'extraordinaire ; mais ici il y a quelque choſe de plus, s'il leur plaît, car vous n'étiez pas ſeulement condamné par les Médecins, de l'arrêt de qui je ſçais bien qu'il y a appel, mais vous étiez encore plus d'à-demi mort, dont je fais juge tous ceux qui y étoient préſens, & qui peuvent me démentir, ſi j'ai rien avancé contre la vérité, quand j'ai

ſ'ai dit qu'on avoit déja tiré votre rideau.

Suivons, s'il vous plaît, le cours de votre vie, & voyons ſi ce qui vous eſt arrivé depuis eſt encore naturel. Croyez-vous en bonne foi que cet eſprit ſi mûr & ſi bien réglé qui a paru en vous, auſſi-tôt après la mort du Cardinal, nonobſtant la méchante éducation qu'il vous avoit donnée, ſoit un préſent de la nature. C'eſt à Dieu ſeul que vous en êtes redevable, & à qui vous en devez rendre graces. La ſageſſe ne s'acquiert point de ſoi-même, & principalement dans une Cour où l'on vous laiſſoit faire tout ce que vous vouliez, & où les Dames avoient la Surintendance de votre éducation.

Que dirai-je maintenant des guerres où vous vous êtes embarqué par de méchans conſeils, & ſi je l'oſe dire par un motif d'ambition, & dont néanmoins vous êtes ſorti ſi heureuſement ? Tous ces miracles viennent encore du Ciel, qui après vous avoir mis au monde pour travailler à ſa gloire, a voulu vous y engager encore plus particuliérement par des obligations entaſſées les unes ſur les autres. Si vous n'y répondiez pas,

ce

ce ſeroit ſurprendre tout le genre humain, qui ſçait que le caractère d'un honnête homme eſt d'être reconnoiſſant.

C'eſt donc à vous à remplir cette obligation, à laquelle même votre propre intérêt vous engage ; car ſi un Prince n'a pas ſoin de faire rendre à Dieu ce qui lui eſt dû, comment prétend-il que ſes peuples le lui rendent à lui-même, lui, dont la plus grande gloire eſt d'en être l'image vivante ſur la terre ? Car s'il croit qu'il lui ſuffiſe d'être le maître des autres pour ſe faire obéir : s'il ſe flatte que les récompenſes & les châtimens, dont il eſt le maître, ſoient capables tout ſeuls d'attirer à lui ſes Sujets, ou de les faire craindre, je le trouve dans une erreur d'autant plus déplorable qu'il ne ſçauroit s'en corriger, puiſqu'il ne la connoît pas. La puiſſance d'un Prince, quelque grande qu'elle ſoit, ſeroit bien-tôt réduite à rien, ſi ceux qui lui obéiſſent ſe figuroient qu'il n'y a rien au-deſſus d'elle. C'eſt la Religion qui a jetté les premieres racines de la crainte qu'ils ont pour lui. C'eſt elle qui les nourrit pareillement, & qui par le moyen de la nourriture

riture qu'elle leur donne, fait que l'arbre qu'elles ont produit conſerve ſa vie, & donne du fruit. Or tout de même qu'un arbre dont les racines ne tirent plus de nourriture de la terre par quelque corps étranger qui ſe foure entre deux, ou par quelque autre accident que je ne ſpécifie point, parce que cela ſeroit inutile, tout de même, dis-je, qu'un tel arbre ſéche peu à peu juſqu'à ce qu'il meure tout-à-fait, ainſi ôtez la Religion d'un Etat, le reſpect & la crainte qu'on a ſuccé avec le lait pour le Souverain, ſe perdent inſenſiblement ; d'où il arrive tous les maux imaginables, & beaucoup plus grands que je ne ſçaurois dire. En effet, il ne faut pas prétendre que l'eſpérance des récompenſes, & la crainte des châtimens ſoient capables d'arrêter dans un pas ſi gliſſant. Un malheureux qui ne croit point en Dieu, eſpére bien plus de choſes par ſa déſobéiſſance & ſa rebellion que ſon Prince ne lui en ſçauroit promettre. Et à l'égard de la crainte des châtimens, quel effet cela peut-il faire ſur lui, lui qui ſe figure qu'il n'y a point d'autre monde après celui-ci, & qu'il en ſera quitte pour un quart-d'heure de mauvais tems. C'eſt

C'eſt donc ouvrir la porte à toutes ſortes de vices, que de ne pas faire rendre à Dieu ce qui lui eſt dû. Un Prince même s'expoſe par-là à ſe faire chaſſer de ſon Trône; ſurquoi, s'il en faut quelque exemple, nous n'avons qu'à jetter les yeux ſur l'Empire Ottoman, qui eſt bien plus ſujet aux révolutions que les autres Etats; parce que la plupart de ſes ſujets ſont perſuadés que la Religion qu'ils profeſſent eſt de la pure invention des hommes. Or quand on eſt aſſez malheureux d'en être réduit-là, il eſt bien difficile de s'élever au-deſſus de ſoi-même, pour parvenir à la connoiſſance du vrai Dieu, outre que le déſordre où l'on vit abbrutit tellement les ſens, & accoutume ſi bien à donner tout à la nature, qu'on ſeroit fort fâché de ſortir de ſon aveuglement.

Rapprochons-nous maintenant d'ici, & jettons les yeux ſur ce qui s'eſt paſſé en Angleterre, nous remarquerons que tout ce qui eſt ſurvenu depuis Henri VIII. n'a pris naiſſance que du peu de Religion qu'il y avoit dans ce Royaume, ce qui fit qu'au milieu de toutes les ſectes qui s'y introduirent, les

les peuples en vinrent juſqu'à tremper leurs mains dans le ſang de leur Roi.

Rabattons-nous maintenant ſur votre Royaume, nous y verrons les mêmes déſordres ſous le regne de trois ou quatre Rois conſécutivement les uns après les autres. Si l'on en veut ſçavoir la raiſon, on n'a qu'à lire leur Hiſtoire, l'on y verra que l'un étoit un blaſphémateur lui-même, au lieu d'empêcher que ſes Sujets ne le fuſſent, un autre un Athée, & ainſi du reſte; deſorte que leurs Sujets qui n'avoient guére plus de Religion, entreprirent de le détrôner.

Ces déſordres ont duré juſqu'au regne du feu Roi votre Pere, & l'on ne peut encore ſe ſouvenir de ceux qui regnoient même parmi les Eccléſiaſtiques, que l'on n'en frémiſſe d'horreur. Un Evêque ne viſitoit jamais ſon Diocèſe, que parce qu'il y avoit des Fermiers, dont il falloit qu'il ſe fit payer; s'il s'y arrêtoit, c'eſt qu'il y faiſoit quelque Maîtreſſe qui lui en rendoit le ſéjour plus agréable; mais dès que ſa fantaiſie s'en paſſoit, il s'en revenoit à Paris, où il en trouvoit une autre auprès de qui il dépenſoit une partie du bien

des

des pauvres ; le reſte lui ſervoit à entretenir des chiens & des chevaux, & cet abus étoit ſi général parmi eux, qu'ils regardoient comme un miſérable celui qui en uſoit autrement.

J'ai ouï dire auſſi à feu mon pere, que dans ſa jeuneſſe ceux qui paroiſſoient revêtus des Evêchés, ne les avoient que pour faire plaiſir à d'autres, à qui on les avoit donnés effectivement : qu'ils ſçavoient ce qu'ils leur en devoient rendre, & que le ſurplus étoit pour eux. La même choſe ſe pratiquoit à l'égard des Abbayes, & pour ainſi dire de tous les Bénéfices de France. Les Moines mêmes qui étoient un peu à leur aiſe, employoient leur ſuperflu à des commerces ſcandaleux, mais qui étoient ſi fort de leur goût, que quoique des gens de bien les en repriſſent, ils n'étoient pas d'humeur de s'en corriger.

Le Cardinal de Richelieu, qui connoiſſoit que le premier & le plus important ſoin d'un Miniſtre eſt d'établir le culte de la Religion, & principalement à l'égard de ceux dont le bon ou le méchant exemple eſt de grande conſéquence dans un Etat, s'y appliqua entierement.

ment. Dieu bénit ſon travail, & c'eſt à lui que nous ſommes redevables du changement avantageux qui s'y remarque maintenant. Votre Majeſté y a travaillé de ſon côté en ne diſtribuant des graces qu'à ceux qui s'en ſont trouvés dignes, non ſeulement par leurs bonnes mœurs, mais encore par leur ſcience ; car elle ſçait que quand on doit être au-deſſus des autres, il faut être en état de les inſtruire, ſans quoi il en arrive des inconvéniens auſſi dangereux, que ceux qui réſultent du mauvais exemple qu'on leur peut donner.

Après la connoiſſance que j'en ai encore plus particuliérement que les autres, moi qui ſuis témoin tous les jours, que dans la diſtribution des bénéfices & des autres graces qu'elle a entre ſes mains, elle s'informe autant de la bonne vie des Sujets qu'on lui propoſe, que des autres qualités requiſes, après cette connoiſſance, dis-je, il ne me reſte plus qu'à exhorter Votre Majeſté à tenir en cela la conduite qu'elle y tient depuis ſon avénement à la Couronne. Cependant comme rien ne fait tant d'effet ſur les Peuples que le bon exemple que leur donne le Souverain, il eſt

à

à préſumer que la vie exemplaire que mene préſentement Votre Majeſté ſervira d'aiguillon à ceux qui ont été plus pareſſeux qu'elle à entrer dans la bonne voye.

Tâchez ſur tout d'éloigner de votre Cour les médiſans & les hypocrites dont le nombre eſt plus grand que vous ne penſez. Les premiers cauſent les mêmes accidens que l'amour, dont la coutume eſt de ſe fourer d'abord agréablement dans les ames, mais qui n'y a pas plutôt pris racine qu'il donne la mort à toute heure. Auſſi un médiſant s'inſinue d'abord dans le cœur d'un Prince, ſous prétexte que ſes intérêts lui ſont plus chers que les ſiens, mais dès qu'il y a répandu ſon poiſon, il ne lui laiſſe aucun repos, juſqu'à ce qu'il lui ait rendu ſuſpecte la fidélité de ſes meilleurs ſerviteurs. Les hypocrites ſont encore plus dangereux, parce que ſous prétexte de dévotion, ils vous gliſſent des maximes dangereuſes, dont il eſt comme impoſſible de découvrir le venin.

Les autres vices, quoique Votre Majeſté ne les doive pas ſouffrir pareillement, ne ſont pas toutes fois ſi préjudiciables

diciables à ſont Etat. Un homme qui donne tout au plaiſir de ſes ſens ne fait tort qu'à ſoi-même : un yvrogne eſt dans le même cas, & ainſi des autres, deſorte que l'intérêt de Dieu à part, l'Etat n'en ſouffre en aucune façon ; s'il en ſouffre quelque choſe, ce ne peut être que parce que Dieu, qui eſt juſte, n'a pas coutume de donner ſa bénédiction ſur les lieux où l'on ſouffre tant de déſordres. En effet, j'attribue les malheurs qui arrivent à la Flandre à leur idolâtrie, & je ne puis voir ſans indignation qu'ils portent tous leurs reſpects devant une image de la Vierge ou de quelque Saint, pendant qu'ils ne regardent pas le Saint Sacrement qui eſt ſur leurs Autels.

Ce ſont les Moines qui ſont cauſe de cet abus. Ils l'avoient établi autrefois en France, mais nous avons cette obligation aux hérétiques, qu'il n'y regne plus comme il a fait. L'on a vu que c'étoit un de leurs griefs contre l'Egliſe Romaine, & comme les eſprits qui étoient dans une ignorance craſſe en ce tems-là, ſe ſont bien épurés depuis, ils ont bien-tôt reconnu qu'ils avoient raiſon. Ce n'eſt pas que les

Moines en ayent jamais douté, & la choſe eſt trop claire d'elle-même, pour ſervir de pierre d'achopement. Ce n'a jamais été que l'intérêt qui leur a fait ainſi changer de Religion, & qui les a obligés de nous accabler d'indulgences, & de confrairies. Ils ſe ſont ſervis d'abord de la foibleſſe de l'eſprit des femmes pour établir leurs maximes, & ils l'ont fait paſſer enſuite aux hommes, dont l'ignorance, comme je viens de dire, étoit ſi grande, qu'ils n'étoient pas en état de ſe deffendre des embuches qu'on leur tendoit.

Si ces Moines s'étoient contenus dans leurs régles & dans les premieres rigueurs de leur inſtitution, ce déſordre ne ſeroit jamais arrivé. Car il n'eſt venu que par le moyen des confeſſions qu'ils ſe ſont attribuées peu à peu, par la négligence des Curés à bien remplir leur devoir. Le ſoin d'ailleurs qu'ils ont pris d'achalander leurs Egliſes, par des choſes qui attirent plus les yeux que le cœur, a fait que les Paroiſſes, où l'on eſt obligé d'aller ſuivant les Canons, ſous peine de péché mortel, ſe ſont trouvées déſertes, pendant qu'il n'y a pas eu de place chez eux pour contenir les

les perſonnes que la curioſité, ou une dévotion dangereuſe, y attiroient. Enfin graces à Dieu on commence à rentrer dans ſon devoir, & à reconnoître les abus qu'on ſuivoit avec tant d'aveuglement. Le reſte ne dépend plus que de V. M. entre les mains de qui Dieu a mis la puiſſance de déraciner entierement cette yvroye qui s'eſt fourée avec le bon grain.

Les moyens en ſont faciles, & même la pratique en eſt abſolument néceſſaire à Votre Majeſté pour le bien de ſes Sujets, & pour la ſûreté de ſon Etat. Le bien de ſes Sujets s'y reconnoît en ce que les Moines ſe mêlant tous les jours de ce qu'ils n'ont que faire, entrent dans le ſecret des familles où ils font faire ſouvent méchant ménage : la ſûreté de l'Etat en ce qu'étant liés au Pape par un ſerment de fidélité, ils préférent dans l'occaſion ſes intérêts aux vôtres ; d'où il en eſt arrivé ſouvent des choſes qui ont penſé avoir de grandes ſuites. Cette vérité ſe manifeſtera évidemment à vos yeux : ſi vous rappellez en votre mémoire ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne d'Henri III. & d'Henri IV. dont il ſeroit ſuperflu de parler ici,

puiſque c'eſt une choſe que vous ſçavez mieux que moi. Or le moyen le plus ſûr pour aller au-devant de ces deux inconvéniens, ſeroit de détruire entierement ces Moineries, ou du moins d'en ôter la multiplicité. Mais comme cela n'eſt pas facile à Votre Majeſté, quoiqu'elle ſoit bien puiſſante, je crois qu'elle remplira ſon devoir. 1°. Si elle tâche de rétablir chez eux la diſcipline de leurs Fondateurs, dont ils ſe ſont fort relâchés. 2°. Si elle empêche qu'ils ne confeſſent, car c'eſt par-là qu'ils s'inſinuent dans l'eſprit des femmes, dont ils arrachent le ſecret. 3°. Si pour prendre l'habit elle fixe un âge mûr, & où l'on ſçache véritablement ce que c'eſt que d'entrer ainſi en Religion. Si cela étoit, leur nombre s'éclairciroit bien-tôt, & il n'y en auroit pas tant parmi eux qui ſe mordent les pouces de l'avoir fait, ſans y faire les réflexions néceſſaires. 4°. Si elle réforme la parure de leurs Egliſes, & la réduit à l'uſage des Métropolitaines & de Saint Pierre de Rome même, qui doit ſervir de modéle aux autres, & où ſur le maître Autel l'on ne voit qu'une Croix avec des chandeliers, au lieu de tous les

les colifichets qu'on remarque dans les Couvens. 5°. Si elle deffend que le trafic honteux des Confrairies ſe faſſe pendant le ſervice, ce qui diſtrait de la piété, auſſi-bien que les aveugles des Quinze-Vingts qui ſe devroient tenir aux portes des Egliſes, & non pas venir interrompre ceux qui prient Dieu, & qui ne ſçauroient être trop attentifs à ce qu'ils font.

Ces deux derniers abus regnent auſſi-bien dans les Paroiſſes que dans les Couvens, & c'eſt à Votre Majeſté à y donner ordre : Si elle deffend aux Moines de parler aux femmes à l'Egliſe, à la porte, ou à quelque autre endroit qui ſoit dans l'étendue de leur Monaſtere, car que peuvent-ils avoir à leur dire, & peut-on s'imaginer qu'ils les entretiennent de dévotion ; pour moi je ne ſçais ſi c'eſt que je ſuis plus corrompu que les autres, ou que je prenne garde aux choſes de plus près qu'ils ne ſçauroient faire, mais j'ai toujours remarqué que les vieilles ſont exclues de leur converſation ; s'ils ſont obligés de leur parler, ils les renvoyent à l'heure même, au lieu qu'ils ont bien autre choſe à dire à celles qui ſont jolies. Je vou-

drois bien ſçavoir s'ils croyent nous faſciner les yeux à un point de nous inſinuer qu'ils ne brûlent pas à la vue de ces feux, dont ils s'approchent de ſi près. Il faut que Votre Majeſté arrête ce ſcandale, & ſi elle n'en peut venir à bout par les moyens que je viens de déduire, il y en a d'autres où elle aura recours en cas de néceſſité.

C'eſt de faire enſorte que les Paroiſſes à quoi il y a auſſi beaucoup à travailler, donnent ſi bon exemple que les peuples ſe portent d'eux-mêmes à y revenir, ſans qu'on ſoit obligé de les y contraindre. Je trouve des choſes chez elles que je ne ſçaurois regarder d'un œil indifférent. Les Prêtres dont elles ſe ſervent ont la plupart ſi peu de ſoin de faire leur devoir, qu'ils ne ſe contraignent pas ſeulement à garder les apparences. Je ne les ſçaurois voir aller aux enterremens ſans avoir de la confuſion pour eux, de la maniere qu'ils y vont; la plupart regardent à droit & à gauche, & à les voir l'on dira toujours que c'eſt bien moins le zéle du ſervice de Dieu, qui les a engagés dans la profeſſion où ils ſont, que le ſoin qu'ils ont eu de s'en choiſir une qui leur donnât

nât de quoi vivre. Ils n'y ont pas plus de dévotion que ſi c'étoit un métier, & ſi je l'oſe dire, un Cordonnier qui fait des ſouliers a plus d'attache à ce qu'il fait, qu'eux à ce que nous leur voyons faire.

C'eſt à Votre Majeſté à remédier à un ſi grand abus, mais cela lui ſera difficile à moins qu'elle ne prenne la réſolution d'augmenter dans la Ville de Paris le nombre des Paroiſſes qui y ſont. Un habitué qui n'eſt pas d'humeur à donner bon exemple, ſe cache bien mieux dans la multitude de ſes Paroiſſiens, dont il n'eſt pas connu de la centiéme partie, que s'ils le connoiſſoient tous, comme il arrive dans les Paroiſſes de médiocre étendue. Quelle néceſſité, qu'il y en ait de ſi grandes? & que les Curés ayent des vingt-cinq mille livres de rente? Faites-en ſix où il n'y a qu'une, ce ſera le moyen non-ſeulement de rendre les Prêtres plus vertueux, mais de faire encore en ſorte que les Paroiſſiens le deviennent davantage; car ils pourront avoir l'œil plus particuliérement ſur eux, & empêcher le ſcandale que pluſieurs continuent de donner parce qu'on n'y prend

pas garde, ou qu'on ne les en reprend pas comme il faut. D'ailleurs, c'eſt l'unique moyen d'abbaiſſer l'orgueil des Moines, qui croyent qu'on ne ſçauroit ſe paſſer d'eux pour l'adminiſtration des Sacremens. En effet, la grande étendue de certaines Paroiſſes, fait que l'Egliſe ne ſçauroit contenir la trentiéme partie des Paroiſſiens; il faut donc que ceux qui n'y trouvent point de place, ou aillent ailleurs, ou demeurent ſans dévotion. Voilà cependant ce qui achalande les Couvens, & ce qui les fait écarter de leur premiere inſtitution.

Quand cela ſera fait à Paris & ailleurs, où il en ſera beſoin, que les Archevêques & Evêques ne donnent les chaires qu'à des ſéculiers, & l'on verra bien-tôt que les peuples reviendront de l'attache qu'ils ont pour les Moines, & que le culte de Dieu ſe rendra dans ſa premiere pureté.

Je ne dis rien des loix que Votre Majeſté doit faire pour empêcher les richeſſes exceſſives des Couvens; elle s'en eſt déja acquittée, ſur-tout à l'égard des Maiſons des filles, à qui elle a ordonné de ne plus prendre d'argent des perſonnes qui leur demanderont l'habit

l'habit à l'avenir. Cette Ordonnance qui ſerviroit à conſerver les biens dans les familles, dont l'abondance eſt plus néceſſaire à votre Etat, que celle qui ſe trouve dans ces Couvens, produiroit encore un autre bien, qui eſt qu'on n'y recevroit plus que de bons ſujets, à quoi ils ne prennent pas garde, pourvu qu'on leur apporte de l'argent. Mais elle eſt ſi mal exécutée qu'il vaudroit autant que Votre Majeſté ne l'eût pas faite. Le ſeul effet que nous en voyons, c'eſt qu'au lieu que ci-devant il ſe faiſoit des contrats pour recevoir une Religieuſe, il ne s'en fait plus aujourd'hui; cependant on n'en donne pas moins d'argent, ce qui eſt contre l'intention de Votre Majeſté, & à quoi elle doit apporter reméde. L'intérêt de Dieu vous y oblige, & j'en ai rapporté la raiſon, lorſque j'ai dit que l'avarice des Religieuſes étoit cauſe qu'elles recevoient celles qui avoient de l'argent, quoiqu'elles ne fuſſent pas propres à la Religion, préférablement aux perſonnes qui n'en avoient point, & qui y étoient propres. Le moyen d'empêcher cet abus eſt d'informer contre celles qui ont contrevenu à votre Ordonnance, & d'en faire un châtiment

ſi exemplaire qu'il ſerve d'exemple aux autres.

Car à quoi ſervent les loix ſi on ne les fait exécuter. Il vaudroit bien mieux n'en jamais faire, puiſque c'eſt s'expoſer à un démenti qu'on ne recevroit point, ſi on avoit laiſſé les choſes en l'état qu'elles étoient. Ce n'eſt pas que je prétende que Votre Majeſté doive punir cette faute, comme elle feroit un crime d'Etat; il ſuffira qu'elle faſſe rendre l'argent qui aura été pris avec l'intérêt, & elle n'aura pas fait cela deux fois, que tout pleyera ſous ſes volontés. Or la preuve n'en ſera pas ſi difficile qu'on penſe, quoique cela ſe ſoit fait en cachette, la choſe ſe divulguera bien-tôt, d'abord qu'on connoîtra que c'eſt l'intention de Votre Majeſté, les peres & les meres qui ont encore des filles à pourvoir ſeront les premieres trompettes qui révéleront le ſecret, voyant que la volonté de Votre Majeſté eſt de les ſoulager, malgré l'obſtacle qu'ils y apportent eux-mêmes, mais ils ne doivent point avoir de part à la reſtitution qui ſera faite, ils en ſont indignes auſſi-bien que les Religieuſes, pour avoir tous contrevenu également à

à vos Ordonnances. Ainſi Votre Majeſté ſe fera riche à leurs dépens, & ſans qu'on y trouve à redire, puiſque tout le monde verra bien qu'elle ne demande que le ſervice de Dieu & le bien de ſes Sujets.

CHAPITRE VIII.

De l'obéiſſance qu'on doit au Pape.

CE Chapitre ne ſçauroit être mieux placé qu'ici, puiſqu'il a une telle relation avec le précédent, qu'on peut dire que quand l'obéiſſance qu'on doit au Pape vient à manquer, on eſt bien près de perdre celle qu'on doit à Dieu. En effet, il n'eſt pas difficile de comprendre, que ſi on laiſſe affoiblir les ſentimens de reſpect & de ſoumiſſion, qu'on doit avoir pour ceux qu'il a établis ſur la terre en qualité de ſes Miniſtres, la crainte qu'on a pour lui diminuera en même-tems. La raiſon en eſt plauſible, puiſque c'eſt oublier le commandement qu'il nous a fait de les honorer comme les Images vivantes de

ſa Divinité. Nous voyons d'ailleurs qu'il n'y a point de Prince, quelque petit qu'il ſoit, qui voulût ſouffrir qu'on mépriſât ceux à qui il auroit confié ſon autorité, & rien n'eſt plus commun parmi nous que le reſpect qu'ils ſe font rendre, dont ſi l'on s'écartoit en aucune façon, le Prince y feroit bien rentrer à l'heure même. Obſervons les égards qu'il faut avoir, je ne dis pas ſeulement pour un Gouverneur ou pour un Lieutenant Général d'une Province, mais encore pour le moindre Juge; d'où vient cela, ſi ce n'eſt du caractére dont ils ſont revêtus, & dont le Prince les a honorés? Je dois dire encore dans l'honneur duquel il les maintient, & dont il croit de ſon intérêt de les faire jouir. Or peut-on croire que Dieu ſoit moins jaloux de conſerver à ſes Miniſtre l'autorité qu'il leur a confiée, & d'où dépend la ſûreté de la Religion.

Je ſçais bien que les Rois de la terre ſont les Oingts du Seigneur, & qu'en cette qualité ils ſemblent être au-deſſus de tous les autres; mais il ne faut pas pourtant s'y laiſſer tromper, leurs droits ſont différens de ceux de l'Egliſe, & tout

tout de même que l'Egliſe ne permet point que des Sujets manquent à l'obéiſſance qu'on doit à ſon Prince pour quelque raiſon que ce puiſſe être, ainſi un Prince ne doit jamais permettre qu'on manque au reſpect & à l'obéiſſance qu'on doit à l'Egliſe.

Si l'Egliſe en étoit demeurée dans les termes où elle étoit du tems des Apôtres, & qu'elle n'eût point joint l'épée à la Mître, je ſçais bien que cela applaniroit bien des difficultés qui ſe trouvent aujourd'hui; mais puiſque c'eſt une choſe faite, & qu'elle n'eſt point arrivée ſans la permiſſion de Dieu, il faut s'en tenir à ce qu'il a ordonné, & ne pas donner une nouvelle occaſion de ſcandale. Je veux qu'il y ait des gens d'Egliſe qui s'émancipent au-delà de leur devoir: qu'il y ait eu des Evêques & des Papes mêmes qui n'ayent pas été exempts de deffauts; néanmoins quelque choſe qui ſe ſoit pu trouver en eux, on n'a jamais pu leur ôter leur caractére. Or comme c'eſt à ce caractere que ce reſpect eſt attaché, il ne faut pas que leurs actions le faſſent perdre. Auſſi ſi l'on introduiſoit cet abus il retomberoit en même-tems ſur les Têtes Couronnées,

ronnées, de l'obéiſſance de qui on prétendroit ſe pouvoir diſpenſer, du moment qu'on verroit qu'elles s'écarteroient de leur devoir.

Plût à Dieu, Sire, que vos Miniſtres euſſent fait réflexion comme il faut ſur cette vérité ! ils n'auroient pas porté ſi haut l'autorité Royale au préjudice de la Thiarre ; & je doute fort que l'équité ait toujours été la regle de leurs actions. Si j'étois aſſez ſçavant & aſſez habile pour entrer dans le détail de ce grand différend que vous avez eu avec Rome, au ſujet de la Régale, & de pluſieurs autres qui l'ont ſuivi, je déciderois tout-d'un-coup cette queſtion, & n'en parlerois pas par un peut-être ; mais il faut bien que je m'en explique ainſi dans mon ignorance, qui ne permet pas d'approfondir les choſes davantage. Cependant ſi l'on me demande pourquoi, puiſque j'avoue moi-même mon incapacité, je ſuis porté plutôt à les condamner qu'à les abſoudre, je prie Votre Majeſté de faire réflexion, que c'eſt qu'elle n'a pas eu ſeulement Rome contr'elle en cette rencontre, mais encore pluſieurs Evêques & pluſieurs Docteurs de ſon Royaume, qu'on a toujours

jours regardés comme des exemples de vertu, & qui en effet ont toujours mené une vie exemplaire. Nous voyons auſſi qu'ils ont mieux aimé ſouffrir l'éxil & la priſon que de ſe ſoumettre à une choſe qu'ils croyoient injuſte. De dire que ce qu'ils en ont fait n'a été que par entêtement : ce ſeroit vouloir impoſer aux ſimples ; car pour les autres ils voyent bien que s'ils ſe ſont abuſés, ils n'ont jamais cru le faire. Il n'eſt pas croyable effectivement que des gens cherchent à déplaire à leur Maître de deſſein prémédité, & encore à vous qui êtes le plus grand Roi de la terre, & pour qui vos Sujets ont le plus d'eſtime & de reſpect. Il eſt plus naturel de s'imaginer, que Votre Majeſté ne voyant ces ſortes de choſes que par les yeux de ceux ſur qui elle s'en repoſe, l'envie qu'ils ont de ſe rendre néceſſaires leur a fait faire des entrepriſes, qu'ils auroient peine à ſoutenir devant un Tribunal déſintéreſſé. Ils ne prennent pas garde qu'ils expoſent par là Votre Majeſté à de nouveaux ennemis dont ils n'ont que faire d'accroître le nombre, puiſque ſes conquêtes lui en font déja aſſez.

S'ils

S'ils faiſoient réflexion à ce que des gens, du moins auſſi ſages qu'eux, & qui avoient vieilli dans les Ambaſſades ont repréſenté aux Rois vos Prédéceſſeurs, ils marcheroient un peu plus bride en main. On ſe trompe ſouvent, quand on ne péſe ſes entrepriſes que par le pouvoir de celui pour qui l'on agit. Si la juſtice ne tient la balance, il vaudroit mieux mille fois n'avoir jamais rien entrepris. Et en vérité, je voudrois bien que ces grands politiques m'appriſſent les lauriers qu'ils ont fait cueillir à Votre Majeſté, par l'exil & la priſon de tant de perſonnes de piété, & que le Pape non-ſeulement reconnoiſſoit tels par ſes Bulles, mais qu'il exhortoit encore de ſouffrir pour l'amour de la vérité. Je voudrois bien auſſi qu'ils me diſſent quelle victoire ils eſpérent de ces Arrêts du Conſeil, qui ordonnoient, ſi je l'oſe dire, inſolemment, que ſans avoir égard aux Bulles de Sa Sainteté, on exécuteroit au pied de la lettre, tout ce qu'ils avoient conclu dans l'accès de leur frénéſie.

Il eſt des moyens plus doux & plus convenables à un Roi Très-Chrétien, pour

pour terminer les différends qui lui peuvent ſurvenir avec Rome. Il ne ſied pas bien à un fils de ſe révolter contre ſon pere, & on le déſarme bien plutôt par la tendreſſe & par la douceur qu'en lui tenant le bâton levé. S'il eſt glorieux d'avoir le deſſus ſur ſes ennemis, il eſt honteux de vouloir être le maître de ceux à qui l'on doit du reſpect, auſſi quand Votre Majeſté auroit pris Rome & tout l'Etat Eccléſiaſtique, elle eſt trop habile & trop prudente pour ne pas voir, que ces conquêtes ne lui acquereroient que la même réputation qu'a eu Charles-Quint en pareille rencontre. L'Hiſtoire fidéle & déſintéreſſée nous le repréſente comme un Prince ſans Religion & ſans parole; & celle qui le flatte le plus, a beau chercher un voile pour couvrir cette action, il eſt trop clair pour n'en pas appercevoir l'ordure au travers. Je ſçais bien que dans la vôtre on y donnera un tour pour mettre votre gloire à couvert, mais enfin, Sire, vous ne tenez pas toutes les plumes à vos gages, & il s'en peut trouver qui croiront ſe devoir donner l'eſſor ſur cette matiere. Cependant la médiſance eſt ſouvent mieux

reçue

reçue que la vérité, & s'il eſt vrai; comme nous en devons convenir, que les plus grands Rois n'ont pas le pouvoir d'empêcher qu'on ſe donne la liberté d'examiner leurs actions, combien y aura-t'il d'hommes qui ſe diront qu'il faut qu'un Prince voye tout par ſes propres yeux, ſans s'en rapporter à ceux d'autrui? D'ailleurs, quand on fait une choſe, il eſt toujours de la prudence d'en conſidérer la fin, & les ſuites qu'elle peut avoir; or je voudrois demander à M. l'Archevêque de Paris, & aux autres ſur qui Votre Majeſté ſe repoſe des affaires Eccléſiaſtiques, quel profit elle peut retirer de ſe brouiller avec le Pape. Il n'y en ſçauroit avoir aſſurément, puiſqu'à moins que de vouloir détruire tout-à-fait la Religion, toutes les entrepriſes qu'elle ſçauroit faire contre Sa Sainteté retomberont toujours ſur elle. La raiſon eſt que l'Europe ne pouvant demeurer toujours au même état, & le Pape y tenant un grand rang, non-ſeulement à cauſe du ſpirituel, mais encore à cauſe du temporel, c'eſt un ennemi qu'on ſe fait en ſa perſonne, & en celle de ſes Succeſſeurs, mais un ennemi dangereux,

reux, & qui a des foudres en main, qui font quelquefois plus de mal que ceux que lancent vos canons, quoiqu'ils ne faſſent pas tant de bruit. La crédulité des peuples eſt quelquefois grande en cette rencontre, & Votre Majeſté a trop de pénétration pour n'en pas voir les conſéquences. Les foudres de Rome ont ſouvent cauſé le renverſement des plus grands Etats, & le vôtre même en a ſenti des ſecouſſes ſi furieuſes qu'il a fallu plus d'un jour pour le raffermir. L'Hiſtoire eſt toute remplie de ſemblables événemens, & ſi la gloire & la puiſſance de Votre Majeſté la mettent à couvert de cette crainte, elle doit avoir les yeux ouverts ſur ſes deſcendans qui hériteront bien de l'un à la vérité, mais qui, encore qu'ils ayent les mêmes vertus, n'auront peut-être pas le même bonheur pour s'acquerir l'autre.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

De l'amour qu'un Prince doit avoir pour ſes Sujets ; & où il eſt auſſi parlé des Impôts.

Rien ne prouve mieux l'amour qu'un Prince doit avoir pour ſes Sujets, que la réflexion qu'il doit faire pourquoi ils l'ont élevé au-deſſus d'eux. Car enfin il y a eu un commencement à toutes choſes, & puiſque nous connoiſſons Pharamond pour notre premier Roi, c'eſt une marque que nous n'en avions pas auparavant, ou du moins qu'il ne nous en reſte aucune reconnoiſſance. Du tems que les Gaules étoient ſous la domination des Romains, l'on parle bien de quelques Capitaines fameux parmi les Gaulois, mais c'eſt tout le titre qu'on leur donne, & celui de Roi ne leur a jamais été attribué. L'on n'apprend point auſſi qu'ils leur commandaſſent autre part qu'à l'armée, & du moment que les ennemis s'étoient retirés, chacun rentroit dans une vie privée.

privée. Si l'on conſervoit pour eux plus d'eſtime que pour les autres, c'eſt leur vertu qui y obligeoit, & non pas l'autorité qui leur reſtoit entre les mains, puiſqu'ils n'en avoient point hors des armes.

Les grands efforts que les Gaulois furent obligés de faire pour conſerver leur liberté, qu'ils avoient eu tant de peine à acquerir, leur fit ſonger à ſe choiſir un Maître. Mais un Maître qui n'en eût que le nom, & qui bien loin de ſe rendre leur Tyran, concourût avec eux à les affranchir de la ſervitude où ils craignoient de retomber. Car il eſt aiſé de voir, que ſi celui ſur qui étoit tombé leur choix, eût voulu les traiter comme avoient fait leurs anciens Maîtres, ils auroient ſongé bien-tôt à donner des bornes à ſon autorité. L'établiſſement de la Royauté n'a donc été proprement dans les commencemens que l'élection d'un Chef, à qui l'on s'engageoit d'obéir pour le bien commun, & qui devoit avoir pour ſes Sujets la même affection qu'a un pere de famille pour ceux qui la compoſent. Ainſi quoique les choſes ayent bien changé depuis dans pluſieurs Monarchies, il en faut rou-

toujours revenir à la vérité. Le pouvoir arbitraire ne ſçauroit être agréable à perſonne, & ſi les Turcs ne l'avoient pas introduit chez eux, leurs Empereurs y ſeroient bien plus en ſûrete. Un Prince doit bien plutôt chercher à regner dans le cœur de ſes Sujets, qu'à aſſervir leurs volontés par la crainte de ſa puiſſance. Cependant comme il s'en eſt trouvé qui ont cru pouvoir tout faire, cela a donné lieu en de certains endroits à la convocation des Etats, & en d'autres à celle de ce qui s'appelle Parlement ou Diette, mais quelque nom qu'on donne à ces ſortes d'Aſſemblées, c'eſt toujours la même choſe, puiſque les unes & les autres ne repréſentent que le Corps entier de la Monarchie, étant compoſé du Clergé, de la Nobleſſe & du Tiers-Etat. Tel eſt par exemple le Parlement d'Angleterre, car quant aux nôtres, ils ne ſont établis que pour rendre la juſtice à vos Sujets. Ainſi lorſque pendant votre minorité celui de Paris a prétendu ſe pouvoir mêler des affaires d'Etat, c'eſt un attentat qu'il a fait à l'autorité de Votre Majeſté, dont elle a eu juſte ſujet de le punir. Les bons Princes ont toujours été

été les protecteurs de ces Etats & de ces Diettes ou Parlemens, ſans ſe ſoucier qu'on les aſſemblât ou non, parce qu'ils ne vouloient rien faire que d'avantageux à leurs Peuples, dont à proprement parler les Etats & les Parlemens ſont les Tuteurs. Mais pour ceux qui ont eu deſſein d'empiéter ſur leur liberté, & d'introduire un gouvernement arbitraire, ils n'ont jamais rien tant appréhendé, parce que c'étoit l'écueil de leurs deſirs & de leurs eſpérances.

De dire qu'il ſoit à propos que ces Aſſemblées ſe faſſent auſſi ſouvent que nous voyons qu'elles ſe font en Angleterre, c'eſt ce que je ne veux point ſoutenir; outre que la longueur des délibérations eſt cauſe bien ſouvent que l'on perd des occaſions qu'il n'eſt pas facile de recouvrer. Il eſt ſûr que des Sujets n'ont pas bonne grace de mettre ſi ſouvent leur Roi en tutelle. Si cela leur peut être permis, ce ne doit être tout au plus que dans des occaſions importantes, & où il ſemble néceſſaire que tous les ordres du Royaume apportent leur conſentement. Dans tout le reſte, il ſuffit que le Prince avec ſon

Conſeil

Conſeil juge les choſes raiſonnables ; étant à préſumer qu'il ne fait rien que pour le bien de ſon Peuple.

Si c'étoit ici un endroit propre pour agiter ſi le Conſeil d'un Prince doit être agréable aux Sujets, & ſi par conſéquent les vôtres ont eu raiſon de vouloir que vous chaſſiez d'auprès votre Perſonne le Cardinal Mazarin, la queſtion ſeroit curieuſe ; l'on verroit d'une part comment l'intérêt qu'ils ont à ce qu'on ne donne point à Votre Majeſté de méchans conſeils, ſemble autoriſer cette prétention, & de l'autre les inconvéniens qui arriveroient à tous momens d'un établiſſement ſi nouveau. L'on verroit en effet que ce ſeroit réduire en même-tems les Monarques dans une étrange conjoncture, & qu'ils n'auroient plus qu'une vaine apparence de Souveraineté. Mais comme il s'agit ici de toute autre choſe, je me contenterai de dire qu'il réſulte de l'établiſſement des Etats une conſéquence à laquelle il eſt impoſſible de donner atteinte ; c'eſt qu'un Roi doit avoir pour ſon peuple un amour tendre, & dont il ne ſe doit jamais démentir. La raiſon eſt qu'il n'auroit pas été beſoin de faire cet

cet établiſſement, s'il n'avoit dépendu que d'eux de faire tout ce que bon leur auroit ſemblé ; mais puiſque l'on a créé, pour ainſi dire, un tuteur des Peuples, & qui eſt en droit d'interpoſer ſa médiation à ce qu'il ne ſe paſſe rien au préjudice de leurs intérêts, c'eſt une marque infaillible que les Princes en doivent être les Peres & non pas les Tyrans, autrement cette création n'auroit été faite que pour favoriſer les uns, & ôter le droit aux autres. Or nous ne voyons point qu'on ait jamais accuſé les Etats d'avoir envahi une autorité qui ne leur étoit pas dûe, & le ſoupçon en eſt bien plutôt tombé ſur les Princes, dont pluſieurs effectivement auroient peine à ſe deffendre.

Si l'obligation des Rois envers leurs Peuples ſe manifeſte évidemment par tout ce qui a été dit ci-deſſus, elle ne paroîtra pas moins dans ce qui me reſte à dire. Examinons ce que ſont les uns & les autres, ce qu'ils font & ce qu'ils ſont obligés de faire, & nous verrons par-là que ſi les uns doivent l'obéiſſance aux autres, les autres leur doivent l'amour & la protection.

Un Prince, à proprement parler, eſt

dans un Etat ce que le cœur eſt à l'égard de toutes les parties du corps. Si le cœur eſt malade, tout le corps s'en reſſent incontinent ; tout de même que s'il y a quelque partie du corps qui le ſoit, le cœur en ſouffre à l'heure même. Il faut donc, pour établir une ſanté parfaite, que le cœur & toutes les parties ſoient d'accord enſemble, & qu'ils faſſent ſi bien leurs fonctions qu'ils s'entr'aident mutuellement. Il en eſt de même d'un Prince & de ſon Etat, il faut qu'il y ait une harmonie parfaite entre lui & ſes Sujets, & s'il eſt le mobile de toutes leurs actions, tout de même que le cœur l'eſt de toutes les parties du corps, il faut auſſi qu'il reçoive du ſecours d'eux, pourfaire fleurir ſon autorité & pour leur conſerver le repos, tout de même que le cœur a beſoin du ſecours des parties qui lui répondent pour ſe maintenir dans un état vigoureux, & tel qu'il doit être pour les faire jouir de la même vigueur.

Si cette vérité eſt inconteſtable, comme il n'en faut point douter, c'eſt à un Prince à faire réuſſir cette harmonie qui dépend uniquement de lui, puiſque les Peuples ne lui deſobéiront jamais,

mais, tant qu'il établira ſon regne ſur la juſtice. Or le moyen d'être juſte c'eſt de les aimer chacun en droit ſoi, & ne pas ſouffrir que le fort opprime le foible. Votre Majeſté ſemble y avoir pourvu ſuffiſamment, non-ſeulement par les belles Ordonnances qu'elle a faites, mais encore en faiſant aller dans les Provinces des Magiſtrats, dont l'emploi eſt de prendre garde ſi on les exécute. Mais il faut ſçavoir ſi cela ſuffit, & ſi ſous le nom de Votre Majeſté il ne ſe fait point des violences encore plus grandes, que celles qu'on avoit à appréhender des Grands Seigneurs de votre Royaume. Car enfin c'eſt vous qui êtes le fort des forts, & ſi la puiſſance des autres n'eſt abbattue que pour faire triompher la vôtre, il faut bien ſe donner de garde qu'elle n'aille juſqu'à l'injuſtice ; l'avarice des Partiſans eſt telle, que pourvu qu'ils rempliſſent leur bourſe, ils ne ſe ſoucient pas de commettre la gloire de votre Nom ; le Conſeil va quelquefois trop vîte pour donner des Arrêts qui autoriſent leurs vexations : le ſoin qu'il a de plaire à Votre Majeſté, fait que d'abord qu'il y va de ſes intérêts, il n'examine pas

beaucoup celui de vos peuples. J'ai vu en quelques rencontres qu'il a eu des complaiſances aveugles, & que l'on peut même nommer criminelles, puiſque c'eſt violer la juſtice dont il doit être le deffenſeur. Votre Majeſté ſçait que je m'y ſuis oppoſé bien ſouvent, & qu'autant que j'ai de fermeté pour les choſes que je crois juſtes, autant j'ai de la peine à donner les mains à l'établiſſement de celles qui ne le ſont pas.

Que Votre Majeſté ſe ſouvienne de ce qui ſe paſſa lorſque l'affaire du *Trop bu* ſe mit ſur le tapis. Je m'y oppoſai de toutes mes forces, & ſi elle n'avoit dépendu que de moi, elle ne ſe feroit jamais faite. J'en connoiſſois effectivement l'injuſtice, quoiqu'on s'efforçât de lui donner toutes les couleurs dont on pouvoit s'imaginer. Auſſi fit-elle tant de bruit dans la ſuite, que Votre Majeſté jugea à propos de révoquer ce nouveau Droit.

Il y en a quelques-uns de cette nature que l'on a établis, & qui ſont ſi criants qu'ils ne ſçauroient être de longue durée. Je mets de ce nombre ce qui ſe paſſa en beaucoup d'endroits, où l'on fait

fait payer ce qui devroit être incompatible ; tel eſt le droit d'entrée qui ſe leve dans les Villes abonnées, & la taille. Cependant quoique Votre Majeſté n'entre pas dans ce détail, on ne laiſſe pas de l'en rendre reſponſable, auſſi-bien que moi. On s'imagine que cela ne ſe fait que par ſon ordre exprès, & par mon conſeil : les Intendans des Provinces y ont néanmoins plus de part que perſonne, & l'envie qu'ils ont de faire leur cour en augmentant le revenu de Votre Majeſté, fait qu'ils ne ſe ſoucient pas d'être l'inſtrument de la vexation des peuples.

Ce qui fait ce déſordre, c'eſt que le Conſeil dont ils ſont tirés, & dont les membres ſont deſtinés pour remplir leurs places, croiroit ſe faire tort à lui-même de ne pas ſuivre leurs Ordonnances. D'ailleurs, les premieres inſtances, én matiere des droits de Votre Majeſté, ſe formant pour l'ordinaire devant les Elûs, quelle juſtice votre peuple a-t'il à en eſpérer ? Lui qui plaide proprement devant ſes parties : cela ſe peut dire, puiſqu'il n'y a pas une Election en France qui ne ſoit penſionnaire des Partiſans. C'eſt un

abus, à la réformation de qui Votre Majeſté eſt obligée de travailler, & elle ſçait que je lui en ai parlé pluſieurs fois. A l'égard des Intendans la choſe eſt plus délicate, puiſqu'il eſt du bien de votre Etat, qu'un poſte comme le leur ne ſoit rempli que de perſonnes zélées pour vos intérêts, car s'il l'étoit de gens difficiles, & qui ne ſe portaſſent pas d'eux-mêmes au bien de vos affaires, elles dépériroient bien-tôt. Ce qu'il y a à obſerver, c'eſt qu'ils n'outrent pas les choſes par flatterie, & c'eſt à Votre Majeſté & au Conſeil à donner des bornes au grand deſir qu'ils ont de ſe rendre agréables. Bien ſouvent auſſi la paſſion d'amaſſer des richeſſes forme une grande intelligence entre les Partiſans & eux. C'eſt pourquoi pour éviter cet abus, Votre Majeſté doit non-ſeulement jetter ſon choix ſur des perſonnes capables d'un tel emploi, mais encore qui ſoient en état de le ſoutenir ſans faire de baſſeſſes. Car tout de même qu'un Roi a la gloire de tout ce qui ſe fait de bon dans un Royaume; ainſi s'en prend-t'on à lui de tout ce qui s'y fait de mal.

Or toutes ces choſes contribuent beaucoup à l'amour ou à la haine qu'on porte à un Prince; c'eſt pourquoi il ne ſçauroit être trop retenu à mettre de nouvelles Charges, ni trop circonſpect à l'examen des perſonnes à qui il veut confier ſon autorité.

CHAPITRE X.

De tout le Royaume en général.

QUand je conſidére attentivement le Royaume, & de quelle maniere il eſt compoſé, j'y trouve ſix ſortes d'états tout différens les uns des autres, & qui contribuent tous à ſa grandeur, ſi ce n'eſt un ſeul, qui bien loin d'y concourir le détruit entierement. Le premier eſt le Clergé: le ſecond la Nobleſſe: le troiſiéme le Tiers-Etat, dans lequel les Gens de Juſtice ſe trouvent compris: le quatriéme les gens d'Affaires: le cinquiéme les Marchands, & le ſixiéme les Laboureurs. Le Clergé ne ſçauroit jamais être conſidéré comme un Membre inutile, lui qui travaille à maintenir la Religion, laquelle étant

ôtée ou atténuée dans quelques-unes de ſes parties, il en arriveroit un mal ſans reméde, comme j'ai fait voir ci-devant.

La Nobleſſe de même eſt un Corps qui donne non-ſeulement du luſtre à la Monarchie, mais qui en eſt encore le plus ferme appui.

A l'égard des gens de Juſtice, il ſemble à ne conſidérer les choſes que ſuperficiellement qu'ils ſont encore plus utiles que les deux autres. Cependant ſi on ſe veut donner la peine de les approfondir, l'on trouvera que bien loin d'être néceſſaires dans un Etat, ils en ſont la ruine entiere. Cette multiplicité de Juſtices Royales & Subalternes, ces Bailliages, ces Préſidiaux & ces Parlemens, ſont autant de ſangſues qui rongent vos peuples, & je ſoutiens qu'ils leur coutent tous les ans plus de deux cens millions. J'examinerai ci-après le reméde qu'il peut y avoir à un ſi grand mal, & je paſſe en attendant à d'autres ſangſues tout auſſi décriées que les précédentes, mais qui ſont néanmoins plus utiles.

Je veux parler des gens d'Affaires, que le commun peuple regarde comme l'inſ-

l'inſtrument de tous ſes maux; mais s'il ne ſe trompe pas tout-à-fait, il eſt toujours vrai de dire que cet abus peut être corrigé plus facilement que l'autre, & enfin que ſi c'eſt un mal, c'en eſt un où il n'y a point de reméde. Je mettrai dans un moment cette affaire ſur le tapis, & il me reſte auparavant à parler de certaines choſes qui la doivent précéder.

Les Marchands ſont d'ordinaire compris dans le Tiers-Etat, auſſi-bien que les Laboureurs; mais en vérité ils mériteroient bien être ſéparés & d'avoir chacun leur place à part, puiſqu'il n'eſt pas juſte qu'ils ſoient confondus avec un tas de chicaneurs, eux qui travaillent auſſi utilement à la conſervation de l'Etat, que les autres travaillent avec application à ſa perte. Ainſi je crois que Votre Majeſté eſt trop prudente pour ne leur pas accorder ſa protection en toutes choſes, & concourir avec eux à faire fleurir le Commerce & le Labourage. Si ce n'eſt qu'il faut que toutes choſes aillent par ordre, je m'étendrois dès ici ſur l'avantage qu'elle leur peut procurer; mais puiſqu'ils ne ſçauroient prétendre de marcher de-

vant ceux dont il vient d'être parlé, j'en reviens maintenant au Clergé qui doit précéder tous les autres ordres du Royaume.

CHAPITRE XI.

Du Clergé.

LA piété eſt une choſe ſi néceſſaire à un Eccléſiaſtique, que Votre Majeſté a toutes les raiſons du monde de ne conférer les Bénéfices qu'à ceux qui lui paroiſſent des perſonnes de vertu. Cependant comme on ſçait bien ſe contrefaire quand il va de ſon intérêt, il n'en faut pas toujours juger par les apparences, & il eſt bon de faire paſſer les gens par l'étamine. Les Séminaires qui ont été établis à cet effet, ſont d'une merveilleuſe utilité. Car quand même en y venant on y apporteroit un eſprit mondain, il eſt comme impoſſible qu'on ne le perde parmi le bon exemple qu'on voit tous les jours devant ſes yeux; mais il faudroit, ce me ſemble, limiter un certain tems pour y demeurer,

rer, & que les gens de qualité, comme les autres, y fuſſent aſſujétis. Il ſeroit bon auſſi à mon ſens, qu'il n'y eût point de privilége pour en exempter perſonne; car outre qu'il eſt plus difficile de ſe cacher devant les yeux d'un Supérieur, qui vous examine avec grande application, c'eſt que lorſque vous êtes dans le grand monde, on apprend là mille choſes qui ſont néceſſaires à un Eccléſiaſtique, & qui ne s'apprennent jamais ſi bien ailleurs.

La multiplicité des Bénéfices dans une même perſonne, eſt une choſe en uſage aujourd'hui, mais qui ne laiſſe pas d'être condamnée par les conſciences délicates. Les ſcrupuleux doutent même fort qu'il ſoit permis de paſſer d'une Egliſe à une autre, & ils prétendent, que comme il eſt deffendu à un homme de changer de femme, ou d'en avoir pluſieurs à la fois, de même un Eccléſiaſtique ne ſçauroit poſſéder pluſieurs Bénéfices, ni jamais permuter celui qui lui a été donné.

L'avidité des Miniſtres & des autres perſonnes de conſidération, jointe à la néceſſité que les Rois vos Prédéceſſeurs & vous, avez trouvée, de récompenſer

leurs ſervices, a introduit cet abus inſenſiblement. Mais il eſt bon de prendre garde aux conſéquences qu'il entraîne, & qui ſont telles que Votre Majeſté n'y ſçauroit apporter remède trop tôt. Les Eccléſiaſtiques qui viennent d'une main ſi ſuſpecte, ne ſont pas d'ordinaire les plus propres pour l'édification des Peuples. Comme ils ſont nourris dans l'opulence & dans le grand monde, la plupart en conſervent les deffauts: leur table & leur écurie conſument le patrimoine des pauvres, & dans une ſi grande abondance, s'ils jettent quelquefois les yeux ſur eux, c'eſt pour ordonner qu'on les défaſſe d'une vue ſi déſagréable, au lieu d'en avoir pitié.

S'ils n'avoient qu'un bien proportionné à leur caractere, ils en vivroient plus frugalement, & auroient moins lieu de donner du ſcandale. Les grandes richeſſes ne ſervent qu'à perdre l'homme, & s'il eſt vrai, comme l'Evangile nous l'enſeigne, que quelque revenu qu'ait un Eccléſiaſtique, il n'y doit prendre que ſon néceſſaire, combien eſt-il dangereux d'avoir des quatre-vingt ou cent mille livres de rente, comme

comme nous voyons pluſieurs qui les ont? Encore s'ils ſoutenoient le faix de l'Etat, Votre Majeſté y trouveroit, l'intérêt de Dieu à part, dequoi ſe récompenſer de ſes bienfaits; mais ils en ſont membres inutiles à cet égard, & tout au contraire, ils ne ſervent qu'à abîmer les autres de leur caractere, puiſqu'ils rejettent ſur eux les décimes & les autres charges du Clergé, dont ils ſe déchargent eux-mêmes avec grand ſoin.

Votre Majeſté d'ailleurs, qui dans la grande étendue qu'a ſon Royaume, a beſoin d'un grand nombre de bons ſerviteurs, auroit plus de moyen de les récompenſer, puiſqu'elle répandroit ſur pluſieurs, ce qui bien ſouvent n'eſt pas capable de contenter l'avidité d'un ſeul. Mais ce qu'elle doit conſidérer plus que toutes choſes, c'eſt qu'il y va du ſervice de Dieu & du ſalut d'une infinité de perſonnes. Car il eſt aiſé de comprendre que les grandes richeſſes étant l'écueil de la plupart, ceux qui en ont tant en font preſque toujours un méchant uſage; d'où il arrive qu'ils ſont un ſujet de ſcandale à leur Diocèſe, où s'il y avoit un Evêque qui n'eût qu'un

qu'un revenu médiocre, il l'employeroit en choſes utiles & qui donneroient de l'édification.

Pour mettre les choſes en cet état, il n'eſt pas beſoin d'ôter le revenu des Evêchés & des Abbayes, mais il faudroit que ceux qui valent plus de dix mille livres de rente, fuſſent chargés d'entretenir un Vicaire ou un Maître d'Ecole dans les Paroiſſes où il n'y en a point, & où il y a néceſſité d'en avoir. Car le peuple étant ſi pauvre qu'il ne ſçauroit ſupporter la moindre charge nouvelle, ſans en être accablé, la jeuneſſe demeure ſans aucune inſtruction. Cependant dix mille livres de rente à un Evêque ou Abbé ſont plus que ſuffiſans pour les entretenir. Le ſervice de Dieu ne demande pas qu'ils ayent des équipages ſi fleuris & ſomptueux, ni des tables ſi magnifiques & ſi délicates. Du tems de la primitive Egliſe le luxe ne regnoit pas tant parmi eux, auſſi voyons-nous qu'il y avoit plus de Saints en ce tems-là que d'Evêques ou d'Abbés de Cour.

Un autre bien que cela feroit, c'eſt que les gens de qualité qui ſe portent à embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique par les grands

grands biens qui y ſont attachés, ne s'y porteroient plus s'ils n'y étoient véritablement appellés. Ainſi il n'y auroit doreſnavant que des gens d'une grande piété & d'un grand zéle. Or leur exemple ſuffiroit ſeul pour attirer les autres à la même vie, n'y ayant rien qui nous faſſe plus rentrer en nous-mêmes, que ce que nous remarquons dans ceux qui ſont élevés au-deſſus de nous.

CHAPITRE XII.

De la Nobleſſe.

LA Nobleſſe autrefois étoit fort conſidérable en France, & ſa valeur a toujours été ſi redoutable à vos ennemis, que quand ils la ſçavoient dans vos armées, ils avoient peine à ſe réſoudre à donner combat. Mais depuis quelque-tems elle a beaucoup perdu de ſon luſtre, & eſt tombée dans une ſi grande pauvreté, qu'elle n'eſt pas reconnoiſſable. Il y a des politiques qui prétendent que c'eſt l'avantage de Votre Majeſté, & que ſi elle étoit auſſi floriſſante

riſſante qu'elle l'étoit de ce tems-là, ſa puiſſance en ſeroit bien moins affermie; mais ces maximes tiennent plus de la politique de Machiavel, que de celle d'un grand Roi. Un regne bâti ſur l'amour des Peuples eſt bien de plus longue durée, qu'un qu'on prétend établir ſur la Tyrannie. Les tems ne ſont pas toujours les mêmes dans un Etat, & quand ils viennent à changer, il y a ſujet de craindre que ceux qu'on maltraite ainſi ſi fort, ne témoignent leur mécontentement par quelque déſobéiſſance ſignalée.

Je remarque divers ſujets de plaintes dans les Gentilshommes. La premiere, qu'on les fait épuiſer à la guerre, & que leurs ſervices ſont mal récompenſés : la ſeconde, que les Intendans arment leurs Vaſſaux contre eux, par la protection qu'ils leur donnent bien ſouvent, au préjudice de la juſtice : la troiſiéme, qu'on les ſoumet à l'avarice des Partiſans, ſous des prétextes ſpécieux, mais qui n'ont que leur ruine pour objet : la quatriéme, qu'on n'a plus d'égard au rang qu'ils ont toujours tenu dans la Monarchie, & qu'enfin V. M. même ne les diſtingue pas

pas plus que s'ils étoient nés de la lie du peuple.

A l'égard de la premiere, elle me paroît mal fondée, puiſque Votre Majeſté, toute puiſſante qu'elle eſt, ne l'eſt pas encore aſſez pour récompenſer tout le monde. Cependant ils devroient prendre garde que la création qu'elle a faite des Compagnies de Cadets, & l'établiſſement de la Maiſon de S. Cyr, eſt une récompenſe indirecte qu'elle leur donne, puiſqu'elle les décharge par-là de leurs enfans, qui ſont élevés aux dépens de Votre Majeſté, & qui ſont mis en état de parvenir à toutes choſes par une éducation conforme à leur naiſſance.

S'ils prétendent que les récompenſes ne ſont pas toujours diſtribuées ſelon le mérite, & que le Marquis de Louvois en uſe comme bon lui ſemble en ces ſortes d'occaſions, c'eſt un mal où l'on ne ſçauroit guere apporter de reméde. Il eſt impoſſible que Votre Majeſté entre dans un ſi grand détail : le moyen qu'elle connoiſſe tous les Officiers & le mérite de chacun, elle qui a tant d'armées différentes, & qui agiſſent ſi loin de ſes yeux ? il faut bien qu'elle

qu'elle s'en rapporte à celui qui eſt chargé du ſoin de la guerre, & s'il lui impoſe, c'eſt à lui ſeul qu'ils s'en doivent prendre.

Pour la ſeconde, elle me ſemble plus juſte & plus raiſonnable, car tout de même qu'il n'eſt pas permis à un Gentilhomme d'opprimer ſon Vaſſal, de même l'on diroit que le Vaſſal ne doit pas manquer de reſpect envers ſon Seigneur. Mais comme il eſt bien plus rare que l'un arrive que l'autre, cela eſt cauſe que l'on donne preſque toujours le tort à celui ſur qui tombe le ſoupçon. L'on ſuppoſe que la vexation vient plutôt de la part de celui qui a la puiſſance en main que de celui qui ne l'a pas. Ainſi on le condamne ſur l'étiquette du ſac, en quoi l'on ne fait pas bien néanmoins, puiſqu'il n'y a rien de plus inſolent qu'un Payſan qui croit avoir quelque protection. Cependant il eſt aſſez difficile de trouver un milieu à tout cela, parce que ſi l'on croit le Gentilhomme ſur ſa parole, on court riſque ſouvent de ſe tromper : ſi auſſi on ajoute foi au Payſan, on eſt encore moins aſſuré de ne pas tomber dans le même cas. Le remède que j'y trouve, c'eſt

c'eſt qu'un Intendant cherche à s'éclaircir de la vérité, avant que d'ordonner une information. Car une Ordonnance de cette nature, chagrine toujours une perſonne innocente, principalement quand elle lui eſt ſuſcitée par un homme qui lui doit du reſpect. Que ſi l'on trouve que cet expédient ſoit contraire à la juſtice, qui demande célérité, il faut du moins qu'il y ait une punition exemplaire pour le calomniateur, & que l'indulgence ne ſoit pas ſi viſible qu'elle aille à opprimer un homme qui a tant de ſujet de ſe plaindre.

La troiſiéme, a un fondement légitime, & contre lequel il n'y a rien à alléguer. J'ai dit ci-devant à Votre Majeſté, que la maniere dont s'eſt fait la recherche de la Nobleſſe, a été extrêmement à charge aux Gentilshommes. J'eſtime donc que pour qu'ils ne ſoient pas ſujets à l'avenir à de pareilles vexations, il faut chercher un expédient pour les faire connoître. Il eſt fort aiſé, il en faut faire une bonne fois une recherche exacte, mais qui ne paſſe point par les mains des Partiſans; puis, quand cela ſera fait, il n'y a qu'à faire un Catalogue de tous les Nobles de chaque

chaque Province, & qu'ils demeurrent à l'avenir eux & leurs deſcendans exempts de toute recherche. Cependant pour empêcher qu'un Roturier ne s'ente dans une famille qui pourroit s'éteindre, il n'y a qu'à obliger chacun de donner un Extrait des Baptêmes & des Mortuaires qui arriveront dans ſa Maiſon. Par ce moyen, on empêchera qu'il ne ſe faſſe de faux Nobles, & quant à ceux qui acquereront Nobleſſe à l'avenir, ils ſeront obligés de ſe faire inſcrire avec les titres en vertu deſquels elle leur ſera acquiſe.

Si Votre Majeſté trouve bon de faire cette Ordonnance, & de tenir la main à ce qu'on n'y contrevienne en aucune façon, elle acquerera entierement l'amitié de la Nobleſſe, & fera d'ailleurs un acte de juſtice; car pour dire les choſes ſelon la vérité, un Gentilhomme à qui il en a coûté de l'argent & des ſoins pour ſe tirer des mains des Partiſans, doit trouver étrange de ſe voir le lendemain tomber dans la même peine ſous le même prétexte. Il en vient d'autres qui l'aſſignent pour les Francs-Fiefs, & qui prétendent que ſans l'intelligence qu'il a eu avec les précédens traitans, il auroit ſuccombé ſous la recherche qui a été faite. Il faut établir une autre regle, & aſſurer une bonne fois le repos de l'Ordre le plus conſidérable de votre Etat. Votre Majeſté y a plus d'intérêt qu'elle ne penſe : il eſt le principal appui de votre Couronne, & s'il ne donnoit l'exemple aux autres par le zéle qu'il a toujours eu pour votre ſervice, tout iroit bien-tôt ſans deſſus deſſous. Il faut faire plus ; quoique Votre Majeſté ait déja beaucoup fait pour lui en faiſant ce qui a été dit ci-deſſus, elle eſt obligée d'en faire encore davantage. Cela ſe peut facilement, ſi elle veut obliger les Couvens de filles à recevoir ſans dot les Demoiſelles qui auront envie d'être Religieuſes. Ce ſera un fardeau d'ôté de deſſus les épaules d'un pere & d'une mere, & dont Votre Majeſté tirera grand avantage. Car le bien qui leur devoit revenir ira à leurs freres, & les rendra par conſéquent plus en état de ſervir dans vos armées. Voilà le véritable moyen de ſoulager votre Nobleſſe, & de lui faire oublier tous les ſujets de plainte qu'elle ſçauroit avoir. En effet, elle ne trouve pas matiere de grande conſola-

tion

tion dans l'établiſſement de Saint Cyr. Ce n'eſt qu'une goute d'eau pour la ſoif qui la preſſe, & cette Maiſon n'eſt pas capable de contenir la centiéme partie des Demoiſelles qui auroient beſoin d'y trouver retraite. Faute d'un azyle comme celui-là, pluſieurs paſſent leur vie dans une langueur pitoyable, encore ſont-ce les plus heureuſes, & les plus ſages, & il y en a d'autres que la pauvreté oblige de prendre un mari dans la lie du peuple, afin de pouvoir ſubſiſter par leur travail.

Une retraite comme celle-là ſeroit encore bien plus honnête que celle qu'on donne à la plupart des Filles de Saint Cyr. Quoique les perſonnes les plus puiſſantes s'en mêlent, une fille qui a le cœur auſſi bon que ſa naiſſance, ne voit qu'à regret qu'on l'oblige de ſe donner à un Maltôtier. Celles qui ont d'autres ſentimens, n'ont que l'apparence de Nobleſſe, ſans en avoir rien de réel & d'effectif. Je n'en veux pour preuve que ce qui eſt arrivé depuis peu dans la Maiſon d'une grande Dame, où une Demoiſelle de bonne naiſſance ayant été mariée à un de ſes Domeſtiques, par la baſſeſſe de ſes parens

rens, qui la ſacrifierent pour l'avantage qu'ils en eſpéroient en leur particulier, s'eſt laiſſée mourir de douleur. Cependant le même homme recherche encore aujourd'hui une fille qui n'en voudroit point, ſi on lui permettoit de dire ſon ſentiment, mais il l'aura en dépit d'elle, & de ſon tuteur, puiſque toutes les Puiſſances ſont pour lui.

On commet pourtant extrêmement l'honneur de Votre Majeſté, en interpoſant ainſi ſon autorité pour venir à bout de ſes prétentions ; car ces ſortes de choſes ne ſe font ordinairement qu'en vertu d'une lettre de cachet, par laquelle on ôte une fille à ſes parens, pour la mettre en Religion. On s'efforce par-là de la diſpoſer à la déſobéiſſance, afin qu'elle faſſe ce que les loix divines & humaines veulent qu'elle ne faſſe pas. C'eſt ainſi que beaucoup de bonnes héritieres ont été ſacrifiées, ſans que ceux qui s'en mêlent faſſent réfléxion qu'ils aliénent encore par-là de Votre Majeſté l'eſprit de la Nobleſſe qui s'y trouve intéreſſée. Ainſi la Comteſſe de Tallard, la Marquiſe de Thiange & beaucoup d'autres, ont été mariées contre la volonté de leurs parens.

Cependant

Cependant quoique ce ſoit à des gens de qualité, cela n'eſt de nulle conſolation à un pere & à une mere qui prenoient d'autres meſures, & qui ſe flattoient que ſous le regne de Votre Majeſté, qui aime ſi fort la juſtice, ils ſeroient à l'abri de cette violence.

La Nobleſſe a encore beſoin d'un autre ſecours qu'elle ne peut eſpérer que de Votre Majeſté. Elle eſt endettée par-deſſus la tête, & ſi par votre moyen elle ne trouve le ſecret de ſe dégager, il faut abſolument qu'elle périſſe. Le reméde n'en eſt pas néanmoins fort difficile à trouver, & Votre Majeſté même fera en cela un acte de juſtice; car elle lui rendra le repos qu'elle a perdu pour l'amour d'elle, puiſqu'il eſt conſtant qu'elle n'eſt en l'état où elle eſt aujourd'hui, que pour s'être ruinée à ſon ſervice. Elle fera plus, tous ceux qui ſe trouvent ſes créanciers lui en auront une obligation infinie, puiſqu'elle les tirera par même moyen d'un labyrinthe de procès où il ne ſe trouve point de fin, par la malice des Juges & par la chicane des parties. Elle n'a qu'à ordonner que les débiteurs ſeront obligés de leur abandonner des terres à proportion

portion de leurs dettes, & que l'eſtimation s'en fera à un denier raiſonnable, non ſur le prix qu'elles rapportent aujourd'hui, mais ſur celui qu'on en tiroit il y a vingt-cinq ans. Car ce ſeroit les abîmer encore davantage de ne conſidérer les biens que dans la valeur préſente, la miſere les ayant diminués d'un tiers, ce qui ne peut pas toujours durer, puiſqu'il eſt apparent que d'abord qu'il y aura un meilleur ordre; ils reviendront au prix où ils étoient ci-devant.

Mais afin que les créanciers ne ſe puiſſent plaindre, il ſeroit bon auparavant de réduire toutes les rentes au denier vingt-cinq, & de leur donner l'option, ou de réduire les leurs ſur le même pied, ou de prendre les fonds qui leur ſeroient offerts. Jules Céſar fit à peu près la même choſe, quand il vit les Romains ſi obérés, que ſans cela il leur étoit impoſſible de ſe remettre, il ordonna que les débiteurs payeroient leurs créanciers de la maniere que je viens de dire, & que les créanciers ſeroient obligés de s'en contenter.

Si Votre Majeſté faiſoit une choſe comme celle-là, elle y trouveroit un

avantage qui ne ſe peut exprimer. La raiſon eſt que les Gentilshommes non-ſeulement ſeroient plus en état de la ſervir, mais encore que quand elle auroit beſoin d'argent, elle trouveroit tout celui du Royaume, elle n'auroit pour cela qu'à le prendre au denier vingt, ce qui obligeroit chacun de le lui apporter, puiſqu'on trouveroit plus d'avantage avec elle qu'avec perſonne.

Cependant pour empêcher qu'un ſi bel ordre ne ſe corrompît par la ſuite, il faudroit faire ce qui fut fait il y a douze ans, mais qui n'eut point d'exécution par les brigues du Parlement. Il faudroit établir des Greffes pour enregiſtrer tous les Contrats & toutes les Obligations. Ce ſeroit le moyen d'empêcher que perſonne ne fût trompé, & l'on y verroit quand on s'en voudroit donner la peine, les dettes de chaque particulier, tellement qu'on ſçauroit à point nommé, s'il y auroit ſûreté à lui prêter l'argent qu'il demanderoit. Mais le Parlement n'eut garde de ſouffrir un ſi bel établiſſement, qui eût coupé la tête à l'hydre des procès, dont il tire toute ſa ſubſtance. Il remontra que

que la fortune des plus Grands de la Cour s'alloit anéantir par-là, & qu'ayant pour la plûpart plus de dettes que de bien, ils ne trouveroient plus de reſſource d'abord que leurs affaires ſeroient découvertes. Ainſi ayant ſçu ſous ce prétexte engager quantité de gens conſidérables dans leurs intérêts, ils cabalerent ſi bien tous enſemble, que V. M. ſurſit l'Edit qui en avoit été donné.

Cependant cette raiſon eſt trop foible pour arrêter le cours d'un ſi grand bien. Il faut rétablir la bonne foi qui eſt perdue, & aſſurer la fortune de ceux qui prêtent leur argent. Il faut auſſi rétablir le crédit des particuliers qui eſt perdu ſans reſſource. En effet, ceux à qui il reſte encore du bien ne trouvent plus de ſecours dans leurs néceſſités, parce qu'on les croit plus obérés qu'ils ne ſont bien ſouvent. Il faut faire voir clair à ceux qui les ſecoureroient s'ils y trouvoient leur ſûreté. Il faut auſſi ôter le moyen à ceux qui veulent tromper les autres, de le pouvoir faire comme il arrive tous les jours.

Il en arrivera encore un autre bien, dont on ne ſçauroit diſconvenir. Les

gens qui ſont en néceſſité, ne trouvant point de ſecours, s'adreſſent journellement à des uſuriers qui achevent bientôt de les ruiner. Or l'établiſſement de ces Greffes fera qu'on ſe paſſera d'eux aiſément. Du moment qu'on aura du bien, on trouvera ce qu'on aura affaire, & il n'y aura que ceux qui n'en ont point, qui ne pourront plus attraper perſonne.

CHAPITRE XIII.

Des Gens de Juſtice.

ON trouvera fort étrange que je parle ici de la néceſſité qu'il y a de détruire les Gens de Juſtice, puiſqu'il ſemble que c'eſt vouloir introduire la violence & le libertinage : deux choſes extrêmement à craindre dans un Etat. Mais ſi je ſoutiens que c'eſt le moyen de le rendre plus floriſſant, & d'en ôter tous les abus, je ne prétends pas pour cela que l'équité en ſoit bannie, non plus que la crainte de Dieu & du Prince. Il y a des moyens de faire rendre

rendre la Juſtice ſans qu'elle ſoit ſi fort à charge aux Peuples, & cela ſe peut facilement en pratiquant ce que je vais dire.

Ce qui rend aujourd'hui les Gens de Juſtice onéreux au public, c'eſt la vénalité des Charges que les Rois, Prédéceſſeurs de Votre Majeſté ont introduite, & les taxes qu'on a miſes de tems en tems ſur eux, dont ils ſont obligés de ſe rembourſer ſur les parties qui tombent malheureuſement entre leurs mains. Or comme ils auroient peur de faire crier trop fort, s'ils écorchoient tout-d'un-coup ; ils allongent les procès, afin de preſſurer peu à peu & qu'on ne s'apperçoive pas, s'il faut ainſi dire, de leurs voleries. Cependant ils vous tirent juſqu'à la derniere goutte de votre ſang, & c'eſt un malheur à quoi ſont expoſés tous ceux qui ont des procès. Il faut quitter ſes affaires pour aller ſolliciter, aller demeurer pluſieurs années dans les Villes, perdre ſon repos & ſon bien, & enfin mener une vie auſſi pénible que ceux qui ſont aux galéres. Cependant ſeroit-il beſoin de tout cela, ſi la Juſtice étoit bien adminiſtrée ? & de quelque nature

que puiſſe être une affaire, eſt-il néceſſaire de la défigurer entierement par un fatras de procédures ? la vérité eſt toujours uniforme, & pourquoi la vouloir rendre ſuſceptible de tant de couleurs ?

Pour remédier à cela, il n'y auroit qu'à abroger tout-d'un-coup tout ce qui eſt en uſage aujourd'hui, & ordonner qu'à l'avenir les choſes ſe feront comme elles ſe font en Turquie, ou aux Conſuls, où les affaires ſe jugent ſur le champ & ſans qu'il ſoit beſoin d'un tas de paperaſſes. Mais comme il eſt impoſſible que des gens accoutumés à un ſi grand abus vouluſſent ſe réformer tout-d'un-coup, il faut ſonger à en couper la racine avant que d'y apporter reméde.

Cela ſe peut aiſément, & Votre Majeſté le fera quand il lui plaira, en ſupprimant la Paulette. Car bien qu'il lui en vienne un gros revenu, par le moyen du droit annuel & des prêts, il n'eſt pas comparable au bien qui en reviendra au Public, & à Votre Majeſté en ſon particulier. J'ai dit ci-devant que les Gens de Juſtice coutoient deux cens millions à vos Peuples, cela eſt facile

à

à comprendre, ſi l'on conſidére la quantité de ſangſues qu'il faut qu'ils nourriſſent, & les frais qu'ils ſont obligés de faire à la pourſuite de leurs procès. Un pauvre Payſan qui plaide ne perd pas ſeulement ſon argent, mais encore ſon tems qui lui eſt plus cher. Il ne gagne pas ſa vie pendant qu'il va de maiſon en maiſon pour ſolliciter. Encore lui en ferme-t'on ſouvent la porte, s'il ne trouve le ſecret de ſe la faire ouvrir par des préſens.

L'intérêt que chacun trouveroit à ce que la Juſtice ſe rendît d'une autre maniere qu'elle ne ſe rend aujourd'hui, eſt trop viſible pour s'étendre beaucoup là-deſſus ; il ſuffit de conſidérer celui qu'y a Votre Majeſté & ſon Etat. Il eſt auſſi clair que l'autre, & non-ſeulement il eſt aiſé de juger que ſes peuples étant plus à leur aiſe, parce qu'ils ſeront moins ſuccés, ſeront plus en état de fournir à ſes beſoins : & que ce monde entier de ſangſues, n'ayant plus de métier, ſera obligé d'en prendre un qui ſera plus utile à la Monarchie. Les uns ſe jetteront dans les armes, principalement les gens riches & qui veulent tirer au bâton avec les gens de qualité,

les autres dans le Commerce ou dans les affaires, ce qui ſera également avantageux à Votre Majeſté. Car plus vous aurez de Soldats, plus vous vous en rendrez formidable à vos ennemis, & plus il y aura de Marchands dans l'Etat, plus il en ſera floriſſant. Il ſemble même qu'il ſuffiroit de ces deux profeſſions, & de l'agriculture pour le faire fleurir entierement. Mais j'y en mettrai encore une autre, comme je le ferai voir ci-après, & quand j'en rapporterai les raiſons, j'eſpére qu'on s'y rendra, quelque prévention qu'on puiſſe avoir. Mais il faut auparavant que j'acheve ce Chapitre, lequel ſeroit imparfait, ſi je ne faiſois voir comment je prétends que la Juſtice ſe rende, quand on en aura ſupprimé toutes les Charges qui ſe trouvent établies préſentement.

Je voudrois que dans l'étendue d'un Bailliage, Votre Majeſté fit choix de trois perſonnes de bon ſens, & qu'elle les établît pour Juges de tous les différends qui y ſurviendront : que ces trois perſonnes fuſſent choiſies d'entre le Clergé, la Nobleſſe & le Tiers-d'Etat : que chacun y plaidât ſa cauſe en perſonne,

ſonne, & que s'il ne ſe croyoit pas aſſez habile pour la plaider, il prît un de ſes amis pour le faire à ſa place : que s'il s'agiſſoit de piéces, on les apportât en même-tems ſur le Bureau, que cela ſe fit ſans frais & ſans aucune procédure : que la partie qui auroit tort fût condamnée non-ſeulement aux dépens, mais encore à l'amende. Cependant qu'elle en pût appeller à Votre Majeſté, qui pour cela établiroit un certain nombre de Juges à Paris, dont les uns connoîtroient des appels d'une Province & les autres d'une autre, mais pendant un an ſeulement ; qu'au bout de ce tems-là ils changeaſſent de Bureaux, & roulaſſent ainſi les uns avec les autres : que leurs appointemens, de même que ceux des Juges des Provinces, ſe priſſent ſur le Peuple, dont il ſeroit fait une taille comme celle qui ſe leve pour Votre Majeſté.

Si cela étoit établi, l'on ne verroit bien-tôt plus de procès, & vos Peuples béniroient à jamais Votre Majeſté de leur avoir rendu le repos & l'abondance par un ſi beau réglement.

CHAPITRE XIV.

Des Gens d'Affaires.

DAns un Etat de l'étendue de celui de Votre Majeſté, & dont les bornes ont été augmentées par la défaite de ſes ennemis, il faut toujours être aſſuré d'un ſecours qui ne puiſſe manquer, afin que s'il leur prenoit fantaiſie de venger leurs pertes par quelque irruption, Votre Majeſté fût en état de rendre leurs efforts inutiles. Il eſt impoſſible qu'elle faſſe cela d'elle-même, quoiqu'elle ait un grand revenu; car ſi elle vouloit théſauriſer, tout le peuple s'en reſſentiroit incontinent. Il n'y a qu'un certain nombre d'argent dans le Commerce, & il faut qu'il ſe répande pour rendre un Royaume floriſſant.

Si l'on avoit le tems de ſe préparer à la guerre, & qu'on l'annonçât longtems auparavant par un Héraut, un Prince auroit le tems de remplir ſes coffres, & d'en ſoutenir le faix; mais comme

comme on ne demande qu'à ſe ſurprendre l'un l'autre, il eſt de toute néceſſité d'avoir quelque reſſource. Or il n'y en a point que par le moyen des gens d'Affaires dont le crédit fait remuer toutes les bourſes. C'eſt pourquoi Votre Majeſté a intérêt non-ſeulement de s'en ſervir, il doit encore les protéger, mais il faut empêcher qu'ils ne ſe rendent les ſangſues du Peuple, & punir très-ſévérement ceux qui feront quelque exaction. S'il eſt juſte qu'ils gagnent quelque choſe, il n'eſt pas juſte qu'ils volent impunément.

Pour leur donner un gain honnête & qui ſoit capable de les attirer, j'eſtime qu'il ſuffit de leur accorder un ſixiéme de remiſe & les deux ſols en dehors pour les affaires extraordinaires. Car pour ce qui eſt des Fermes de Votre Majeſté, il me ſemble qu'on n'y ſçauroit apporter un meilleur ordre que celui qui y eſt préſentement. Il faut bannir les forfaits où l'on ne compte point de l'excédant tout de même que les prêts; car ce ſeroit faire revenir le Miniſtére de M. Fouquet, & r'ouvrir la porte à tous les abus qui ſe commettoient de ſon tems. Un Traitant même

qui regarde à l'avenir, ne doit pas ſouhaiter de faire de ces coups fourés, qui rendant ſa fortune mal aſſurée, auſſi-bien que celle de ſes enfans, il vient une recherche qui lui fait rendre gorge, & ſouvent il pourrit en priſon. Il vaut mieux qu'il ſe contente d'un gain médiocre, & que ſon eſprit ſoit plus en repos.

Dans ces ſortes de Traités, il eſt néceſſaire que celui ſur qui Votre Majeſté ſe repoſe de ſes Finances, ſe défie de la bonne foi de la Compagnie qui s'en chargera. Il lui ſeroit difficile s'il ne prenoit toutes ſes précautions, qu'il ne fût trompé bien ſouvent dans l'état de compte qu'elle lui en fourniroit : on groſſit adroitement les objets ou on les diminue, ſelon qu'on y trouve ſon avantage. Un Intendant des Finances qui en a la direction, ſe peut entendre auſſi avec les Traitans, pour partager enſemble le gâteau au préjudice de Votre Majeſté. Afin d'empêcher cet abus, il faut mettre dans la Compagnie un homme ſur qui l'on puiſſe ſe fier. C'eſt un Evangéliſte qu'on lui donne, tout de même qu'aux Conſeillers, qui rapportent un procès ; il faut qu'elle marché

che droit après cela, & la défiance où elle eſt de ce nouveau venu, lui donne des ſentimens de droiture en dépit qu'elle en ait.

Comme il eſt impoſſible qu'un Contrôleur Général ait par lui-même tous les avis qui peuvent produire de l'argent, il lui faut de la bonne foi avec ceux qui les lui donnent. Tous ceux qui m'ont fourni quelques Mémoires avantageux à Votre Majeſté, ont été récompenſés ſans acception de perſonne : c'eſt le moyen d'aiguiſer les eſprits, & il n'a plus après cela qu'à voir ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans les avis qu'on lui donne. Le moyen de perdre les affaires de Votre Majeſté, ſeroit de les mécontenter ; car je voudrois bien ſçavoir ce que feroit un Miniſtre, ſi c'étoit à lui-à deviner tout ce qu'il faut faire dans un Etat. Il eſt encore aſſez embaraſſé à rectifier les Mémoires, & il n'a pas toujours le tems de dormir tranquillement.

Il y a quelquefois des affaires ingrates, & où une Compagnie perd conſidérablement, quelque remiſe qu'on lui ait faite. Par exemple, ſi on lui donne des denrées dont elle ne puiſſe

avoir

avoir le débit, c'eſt tout de même que ſi on ne lui avoit rien donné. Dans une occaſion comme celle-là, c'eſt au Miniſtre à lui faire juſtice. Car s'il veut que Votre Majeſté ne manque jamais d'argent, il faut qu'il ſoit le Protecteur des gens d'Affaires, & non le perſécuteur. Il faut, s'il veut que les Compagnies trouvent dequoi faire leurs avances, que le public ſoit perſuadé qu'elles n'ont que de bonnes affaires; car s'il ſe laiſſoit une fois prévenir du contraire, chacun fermeroit ſa bourſe, & n'auroit garde de donner un ſol à des gens qu'on croiroit à la veille d'être ruinés.

Depuis que je ſuis au poſte où Votre Majeſté a eu la bonté de m'élever, j'ai été témoin d'une conjoncture ſemblable, & où je remédiai auſſi-tôt. En 1670. ſi je m'en ſouviens bien, les bourſes ſe fermerent tout-d'un-coup, & les Traitans me venant dire à toute heure que leur crédit étoit perdu, parce qu'on les croyoit engagés dans de méchantes affaires, je fis deux choſes dont je me trouvai bien; je nommai des gens pour examiner les pertes qu'ils pouvoient ſouffrir avec promeſſe de leur

leur en faire raiſon d'abord que j'en ſerois informé, & j'envoyai chercher les principaux Agens de Banque, à qui je diſtribuai trois millions, après en avoir eu le conſentement de Votre Majeſté: ils les mirent en même-tems dans le Commerce, & ceux qui ne ſçavoient pas d'où cet argent venoit, étant perſuadés qu'ils ne le riſqueroient pas s'ils ne le ſçavoient bien aſſuré, ſuivirent leur exemple, deſorte que les bourſes ſe r'ouvrirent tout-d'un-coup.

Quand il vient une ſtérilité, & ſurtout de vin, l'on eſt encore ſujet au même inconvénient, parce que les Fermiers des Aydes ſeroient ruinés ſi on ne leur faiſoit une diminution à proportion de leur perte. Or comme leur fortune eſt mal aſſurée, juſqu'à ce que Votre Majeſté ſe ſoit expliquée, chacun reſſerre ſon argent, deſorte que les Banques ſe ferment tout-d'un-coup. Les Sous-Fermiers pareillement ne payent point; parce qu'ils eſpérent une diminution, & qu'ils croyent abſolument de leur intérêt de faire accroire qu'ils en ſont dans l'impuiſſance. Ainſi il reſte ſouvent beaucoup d'argent entre leurs mains qu'on ne ſçauroit arracher,

cher, quoiqu'on mette garniſon chez eux, & qu'on les foure même en priſon. Pour empêcher tout cela, qui dans de certains tems ſeroit capable de porter un grand préjudice aux affaires de Votre Majeſté, il faut que le Miniſtre s'explique, & qu'il nomme des Commiſſaires pour lui rapporter exactement l'état de toutes choſes. Mais il faut bien qu'il prenne garde à ne les pas choiſir d'entre les Fermiers Généraux, parce que ce ſeroit remettre les intérêts de Votre Majeſté entre les mains de perſonnes ſuſpectes. Il y en a pluſieurs, qui ſous des noms interpoſés, ont part aux Sous-Fermes, ainſi ils ne manqueroient pas de groſſir les objets à l'égard de celles où ils ſeroient intéreſſés, & pour ce qui eſt des autres, ils ne ſe mettroient guére en peine de ce qui en pourroit arriver.

Votre Majeſté doit s'abſtenir, autant qu'elle pourra, & que le bien de ſes affaires le lui pourra permettre, de mettre de nouveaux impôts. Cependant il y en a un qui n'a point encore été mis que je trouve juſte, & qui bien loin de faire du mal, ne feroit que du bien. Toute la France eſt défigurée depuis quelque-tems, & le luxe & la vanité regnent tellement parmi tout le monde, qu'il eſt impoſſible de diſtinguer le Gentilhomme d'avec le Roturier; le Bourgeois d'avec le Magiſtrat, & ceux de la lie du peuple d'avec la bonne bourgeoiſie. Les femmes ſur-tout ſe méconnoiſſent ſi fort qu'elles portent un état tout-à-fait au-deſſus de leur condition. Cependant leurs familles en ſouffrent, & c'eſt un abus à quoi Votre Majeſté eſt obligée de remédier, afin non-ſeulement de mettre la différence qu'il doit y avoir entre les conditions, mais encore de faire moins de miſérables. Or de prétendre l'arrêter par une ſimple Ordonnance, le reméde en eſt fort incertain, puiſque nous voyons journellement que ces Ordonnances ne durent qu'un tems, & que même bien ſouvent on y donne atteinte dans leur naiſſance. Il eſt donc plus ſûr de mettre un impôt ſur ceux qui voudront s'émanciper au-delà de leur condition, & Votre Majeſté peut par un réglement ordonner qui ſeront ceux qui auront droit de porter de l'or & de l'argent: ceux qui porteront des étoffes de ſoye, & ainſi de tout le reſte, & que ceux

ceux qui n'en devront pas porter & qui ne laiſſeront pas de le faire, payeront tant pour l'or & pour l'argent, tant pour les étoffes de ſoye, & ainſi des autres choſes deffendues. Or cet impôt fera rentrer chacun en lui-même, ou il produira à Votre Majeſté un gros revenu. Car ſi elle met ſeulement un écu ou deux pour l'or & pour l'argent : autant pour les étoffes de ſoye, autant pour les dentelles, & ainſi du reſte ; combien de gens qui n'en pourront porter par le Réglement, aimeront mieux donner de l'argent que de ne pas être comme les autres. Cependant cet impôt ne fera crier perſonne, puiſqu'il ſera volontaire, & qu'il ne tiendra qu'à ſoi de ne le pas payer.

CHAPITRE XV.

Des Marchands & du Commerce.

IL n'y a rien de plus néceſſaire dans un Etat que le Commerce. C'eſt lui qui le rend floriſſant, & pour voir cela d'un coup d'œil, il n'y a qu'à remarquer

quer la différence qu'il y a entre une Ville ſituée ſur une bonne riviere, & une qui eſt en pleine terre ; l'une eſt riche & opulente, l'autre eſt pauvre & miſérable. Celles qui ſont ſur le bord de la Mer ont encore un avantage que les autres n'ont pas : la raiſon eſt que toutes choſes y abondent bien plus que dans celles qui ſont ſur le bord d'une riviere ou ailleurs, & pour peu qu'un homme veuille s'aider, il eſt preſque impoſſible qu'il n'y ſubſiſte commodément.

Or ſi le Commerce, comme il n'en faut point douter, apporte de ſi grands avantages, ce doit être un aiguillon à Votre Majeſté pour le faire fleurir. Beaucoup de gens m'ont blâmé & me blâment encore tous les jours, de ce que je l'ai portée à établir des Manufactures, & l'envie qu'ils auroient d'attirer les autres dans leur ſentiment, fait qu'ils les mépriſent tout haut, comme s'il ne s'y faiſoit rien qui approche de ce qui nous venoit des étrangers. Mais il eſt aiſé de leur faire voir combien ils s'abuſent, & ſi je dois convenir que dans les commencemens il a été difficile de perfectionner les choſes comme on l'auroit

l'auroit ſouhaité, il faut qu'ils tombent d'accord à leur tour, que dans la ſuite on a excellé par-deſſus les autres. Je n'en veux pour preuve que les glaces qui ſe font à Paris, il ne nous en eſt jamais venu de Veniſe de la grandeur de celles que l'on voit au Fauxbourg Saint Antoine. L'Ambaſſadeur de cette République en eſt ſi ſurpris, qu'il n'y a jamais voulu ajouter foi, qu'il ne l'ait vu ; & quoiqu'il l'ait mandé en ſon Pays, il s'y trouve encore des incrédules qui ſoutiennent que cela eſt abſolument impoſſible. Il eſt vrai que notre verre n'a pas encore le vif & le brillant de celui qui vient de-là, mais outre qu'il eſt aiſé de le rafiner, la différence qui s'y remarque ne mérite pas que nous y tranſportions deux ou trois millions qu'il falloit tous les ans, tant pour les miroirs que pour les glaces des carroſſes.

Je voudrois auſſi qu'on me dît ce qu'on trouve à redire aux Tapiſſeries de Beauvais & à celles des Gobelins ; & ſi Votre Majeſté doit laiſſer paſſer en Flandre, je ne ſçai combien d'argent, pour avoir celles qui ſe font en ce Pays-là. Si cet abus n'avoit pas régné juſques

ques ici, il y a long-tems qu'elle ſeroit la Maîtreſſe de ces belles Provinces, puiſqu'il eſt conſtant que c'eſt avec l'argent de France qu'elles ont ſoutenu la guerre. Elles ont tiré pluſieurs millions de cette Manufacture qu'elles ont en trois endroits différens, & ſi Votre Majeſté leur ôte encore le ſecours qu'elles tirent des cheveux & des dentelles, elles tomberont bien-tôt dans une extrême pauvreté. C'eſt donc à elle à y mettre un impôt ſi fort qu'il n'y ait pas preſſe à en faire venir. On ſe paſſera bien des tapiſſeries, des dentelles, & des cheveux de Flandre, & ſon Royaume eſt aſſez grand & rempli de gens aſſez ingénieux pour fournir à toutes ces choſes. Mais il faut que Votre Majeſté toute la premiere s'abſtienne d'en avoir, car il eſt le modéle ſur lequel ſes peuples ſe réglent ; deſorte que pourvu qu'ils l'imitent, ils n'examinent pas s'ils font bien ou mal.

Il en eſt de même de nos draps & de nos autres Manufactures. Il faut établir avec grand ſoin tout ce qui empêche que notre argent ne ſorte du Royaume. Si l'on ſe plaint d'abord qu'on réuſſit mal, l'on ne doit pas pour cela

ſe

ſe rebutter. Un apprentif ne devient pas maître tout-d'un-coup, mais en forgeant il devient forgeron. L'on ſçait que tous les commencemens ſont difficiles, & qu'il n'y a que le tems qui perfectionne toutes choſes. L'eau même eſt moins pure dans ſa ſource que dans ſon cours, d'où il faut ſe donner patience, puiſque c'eſt l'unique moyen de venir à bout de tout.

Je ſçais bien que pour combattre mon opinion, l'on objecte que ſi nous nous mettons ſur le pied de nous paſſer des étrangers, ils feront de même à notre égard, qu'ainſi il eſt plus expédient de laiſſer les choſes ſur le pied qu'elles étoient, & qu'elles ont toujours été. Mais pour parler de la ſorte, il faut être peu inſtruit que nous n'avons beſoin de perſonne & que nos voiſins ont beſoin de nous. Ce Royaume a tout généralement en ſoi-même, ſi l'on en excepte très-peu de choſe; mais il n'en eſt pas de même des Etats qui lui confinent, ils n'ont ni vin, ni bled, ni ſel, ni chanvre, ni eau-de-vie, & il faut de toute néceſſité qu'ils ayent recours à nous pour en avoir. Ce ſeroit donc profiter fort mal du bien que Dieu nous a fait,

fait, ſi nous le donnions pour des choſes dont nous pouvons nous paſſer facilement. S'il faut que les étrangers ayent de notre argent, ce ne doit être que pour ce qui ne vient pas dans le Royaume, comme ſont les épiceries qu'il faut aller chercher bien loin, ou les prendre des Hollandois. Pour tout le reſte il faut ſe paſſer d'eux, & que le luxe ne nous tente pas aſſez pour faire une faute ſi préjudiciable à l'Etat.

La rigueur qu'on tient dans la plupart des grandes Villes de votre Royaume, pour recevoir un Marchand, eſt un abus que Votre Majeſté a intérêt de corriger; car il empêche que beaucoup de gens ne ſe jettent dans le commerce, où ils réuſſiroient mieux bien ſouvent que ceux qui y ſont. Quelle néceſſité y a-t'il qu'un homme faſſe apprentiſſage, cela ne ſçauroit être bon tout au plus que pour les ouvriers, afin qu'ils n'entreprennent pas un métier qu'ils ne ſçavent point; mais pour les autres, pourquoi leur faire perdre leur tems? & pourquoi auſſi empêcher que des gens qui en ont quelquefois plus appris dans les Pays étrangers qu'il n'en faut pour s'établir, ne le faſſent pas,

pas, parce qu'il leur manque un Brevet d'apprentiſſage ? Eſt-il juſte s'ils ont l'induſtrie de gagner leur vie, qu'on les en empêche ſous le nom de Votre Majeſté, elle qui eſt le pere commun de ſes Sujets, & qui eſt obligée de les prendre en ſa protection.

Je croirois donc que quand elle feroit une Ordonnance, par laquelle elle ſupprimeroit tous les Réglemens faits juſques ici à cet égard, elle n'en feroit pas plus mal. Elle y trouveroit même ſon compte, ſi elle vouloit réduire cela à l'avenir à prendre des Lettres pour leſquelles on lui payeroit une ſomme modique. Car la quantité de ceux qui ſe préſenteroient pour en avoir, ſuppléroit au bon marché qu'elle leur feroit. Ses peuples d'ailleurs lui en auroient obligation, puiſque ce qu'ils payeroient leur ſeroit biens moins à charge que ce qu'on leur fait faire, avant que de pouvoir tenir boutique.

La Librairie de Campagne a beſoin ſur-tout que Votre Majeſté lui donne d'autres Réglemens. Car elle ſe trouve ſujette à l'inquiſition des Libraires de Paris, qui, par le moyen des Priviléges qu'ils obtiennent en Chancellerie, tien-

tiennent tous les autres du Royaume dans une telle dépendance, qu'il faut qu'ils meurent de faim ou qu'ils hazardent de ſe perdre. Si Votre Majeſté veut avoir pitié d'eux, il faut qu'elle réduiſe ſes Priviléges à la ſeule Ville de Paris, & qu'il ſoit permis aux autres de contrefaire leurs ſortes. Paris tout ſeul vaut mieux que le reſte du Royaume, & il n'eſt pas juſte que plus de deux mille familles périſſent pour un petit nombre.

Le Conſeil n'eſt plein que d'inſtances formées en pareil cas, & votre Royaume a intérêt que Votre Majeſté prononce en faveur des opprimés. Car les Livres qu'on tire de Paris ſont ſi chers, que les pauvres n'en ſçauroient approcher. Cependant un Curé qui n'a que cent écus de revenu a beſoin d'inſtruction, comme celui qui en a deux mille, il faut donc lui donner moyen de faire ſon devoir, ce qui ne ſe peut ſi on lui tient le pied ſur la gorge.

Une ſeule choſe peut vous empêcher de faire un Réglement ſi juſte & ſi utile. Votre Majeſté peut avoir des raiſons d'ôter une partie des Libraires. Les libelles qui courent depuis peu font ju-

ger que leur profeſſion eſt plus dangereuſe qu'avantageuſe à l'Etat ; quand il y en aura moins, on ſçaura mieux d'où vient le déſordre. Ainſi il eſt peut-être néceſſaire de les réduire ſi bas, qu'ils ſoient obligés d'eux-mêmes de chercher une autre condition. En effet, il n'en eſt pas beſoin d'un ſi grand nombre, & la ſcience & les Belles-Lettres trouveront bien à fleurir ſans cela. Mais ſi c'eſt-là l'intention de Votre Majeſté, il faut du moins qu'elle faſſe ce qui ſe fait en Eſpagne. Il faut que les Livres ne ſe vendent qu'à un certain prix, & qu'il ne ſoit pas permis à celui qui les fait imprimer d'y en mettre un qui en dégoûte ceux qui en auroient beſoin.

CHAPITRE XVI.

Des Laboureurs & de l'Agriculture.

LE Labourage étant la plus grande richeſſe de l'Etat, c'eſt à Votre Majeſté à contribuer non-ſeulement de tout ſon pouvoir à l'entretenir, mais encore à le rendre plus abondant. Dans plu-

ſieurs endroits de votre Royaume, beaucoup de terres demeurent incultes par la miſere des Peuples, qui n'ont ni beſtiaux pour les engraiſſer, ni les autres moyens qu'il faudroit pour les faire valoir. Pour ſubvenir à une choſe ſi néceſſaire, il eſt à propos que V. M. diminue les tailles, dont le faix les accable, & qu'elle leur prête de l'argent pour avoir des Vaches & des Moutons ; cinq ou ſix millions repandus dans vos Provinces les rendront floriſſantes, & Votre Majeſté ſera la premiere à s'en reſſentir, puiſque d'abord qu'elles ſe ſeront r'engraiſſées, elles ſeront plus en état de lui donner du ſecours.

Une des cauſes plus eſſentielles de la ſtérilité de la terre, vient ſi bien de la pauvreté de ceux qui la labourent, que nous voyons qu'une même terre, & qui a le même fonds rapporte plus ou moins ſelon qu'elle eſt bien ou mal labourée, ou qu'on y met plus ou moins d'engrais. Ainſi ce n'eſt pas encore aſſez que V. M. donne dequoi avoir des Beſtiaux, ſi les Chevaux manquent aux Laboureurs. J'appelle leur manquer, que d'en avoir de ſi chétifs, qu'à peine peuvent-ils égratigner la terre. Il faut enfoncer

bien avant, du moins en beaucoup d'endroits, ſi l'on veut qu'elle produiſe. Il faut donc que V. M. répande encore de l'argent pour un ſi preſſant beſoin ; & elle y eſt d'autant plus obligée, qu'elle y trouvera encore un autre avantage. Qu'elle leur donne des Jumens de bonne taille, & elles jetteront des Poulains qui ſerviront à monter votre Cavalerie ; deſorte qu'il ne ſera plus beſoin d'aller en Suiſſe & en Allemagne pour ce ſujet.

Mais il faut que ceux qui auront les étallons en prennent plus de ſoin qu'ils n'ont fait juſques ici, c'eſt pourquoi mon ſentiment ſeroit de les ôter à ceux qui les ont, & de ne les donner qu'aux Gentilshommes. Ils ſçauront mieux que perſonne comment il les faut gouverner, c'eſt bien plus leur fait que de ceux qui les ont préſentement entre leurs mains. Cependant la ſomme que V. M. a trouvé bon juſqu'ici qu'on employât à cette dépenſe, ne ſuffit pas pour mettre les choſes en bon état. Quatre-vingt-quatre étallons qu'il y a dans tout le Royaume, ne ſont que pour deux ou trois Provinces, & il y en a d'autres qui ſont propres pour tenir des Haras.

FIN.

TABLE
DES
CHAPITRES
Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE I. *Contenant un récit ſuccint du Regne de Louis le Grand, depuis ſon avénement à la Couronne, juſqu'en 1649. que commença la Guerre de Paris,* Page 1

CHAP. II. *Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Guerre de Paris juſqu'à la Paix des Pyrénées,* 38

CHAP. III. *Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Paix des Pyrénées juſqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle,* 133

CHAP. IV. *Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle juſqu'à la Guerre de Hollande.* 213

CHAP. V. *Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la Guerre de Hollande juſqu'au Traité de Nimégue,* 252

TABLE

CHAP. VI. *Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis le Traité de Nimégue juſqu'en l'année 1684,* 356

CHAP. VII. *Où l'on tache de faire voir que les graces toutes particuliéres que Sa Majeſté a reçues de Dieu, l'obligent à lui faire rendre ce qui lui eſt dû. Outre qu'un Royaume ne ſçauroit jamais fleurir ſans la crainte du Seigneur,* 397

CHAP. VIII. *De l'obéiſſance qu'on doit au Pape,* 419

CHAP. IX. *De l'amour qu'un Prince doit avoir pour ſes Sujets, & où il eſt auſſi parlé des Impôts,* 428

CHAP. X. *De tout le Royaume en général,* 439

CHAP. XI. *Du Clergé,* 442

CHAP. XII *De la Nobleſſe,* 447

CHAP. XIII. *Des Gens de Juſtice,* 460

CHAP. XIV. *Des Gens d'Affaires,* 466

CHAP. XV. *Des Marchands & du Commerce,* 474

CHAP. XVI. *Des Laboureurs & de l'Agriculture,* 482

Fin de la Table des Chapitres.

NOV 30 1945

VOLUME 4

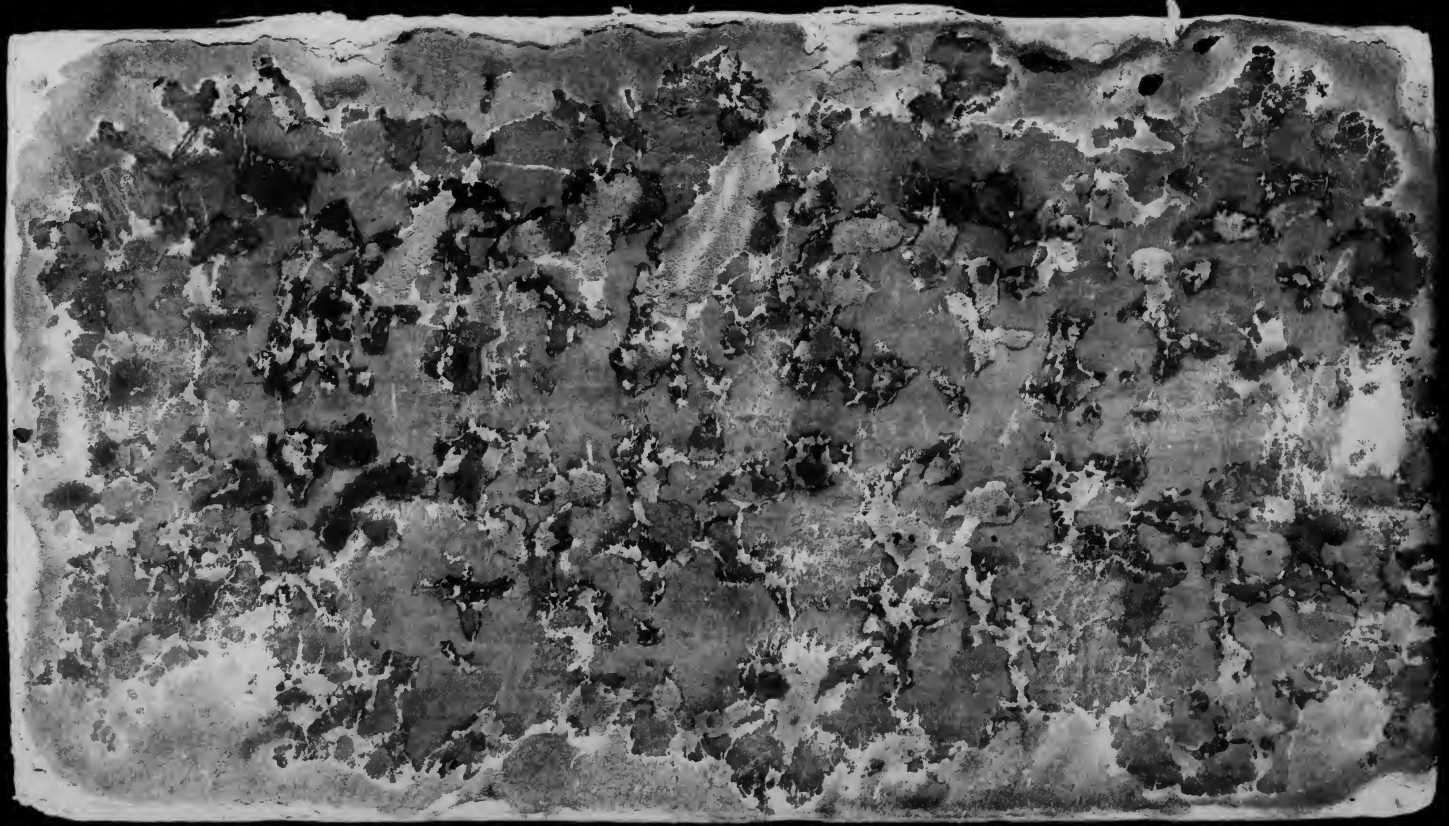

944.03 R24 4

Columbia University
in the City of New York

Library

Special Fund
1901
Given anonymously

RECUEIL
DES
TESTAMENS
POLITIQUES,
Tome IV.

RECUEIL DES TESTAMENS POLITIQUES

Du Cardinal DE RICHELIEU, du Duc DE LORRAINE, de M. COLBERT & de M. DE LOUVOIS,

DIVISÉ EN IV. VOLUMES.

TOME IV.

Contenant le Teſtament du Marquis DE LOUVOIS, *premier Miniſtre d'Etat ſous le Regne de* LOUIS XIV.

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN
ſur le Dam.

M. DCC. XLIX.

AU ROI.

SIRE,

Votre Majeſté ſe trouve engagée dans une guerre ſi périlleuſe, & dont il eſt ſi difficile de prévoir la durée qu'il peut

323715

de perdre tous les avantages qu'elle en a retirés. Ce ſera cette même conduite qui la fera encore triompher de ſes ennemis, qui les forcera à lui demander grace, ou qui du moins lui fournira les moyens de ſe dédommager pendant la paix, ſi par quelque revers imprévu les ſuites de la guerre n'étoient pas auſſi favorables que les apparences le promettent aujourd'hui. Le paſſé qui me paroît être un garand certain de l'avenir, ſemble m'autoriſer à former ce jugement; & l'intérêt que je prens dans cet avenir, plus par l'extrême paſſion que j'ai pour votre ſervice, que par aucune autre vue, ne me permet pas de rien négliger de ce qui peut ſervir à le rendre toujours glorieux à Votre Majeſté. Voilà, SIRE, le véritable motif qui m'engage à vous préſenter ces fruits de mon expérience & ces témoignages de mon zéle. J'oſe eſpérer qu'ils ne ſeront pas tout-à-fait inutiles à Votre Majeſté, & je me flatte qu'ils pourront encore

encore après moi contribuer à la proſpérité de votre Regne, aux progrès de vos armes, à l'affermiſſement de votre autorité, & ſur-tout à l'heureux ſuccès d'une guerre qui a déja mis tant de lauriers ſur votre tête. Ce ſont les vœux ardens que pouſſe d'un cœur reſpectueux & paſſionné pour votre gloire.

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très obéiſſant, très-dévoué & très-fidéle ſerviteur & ſujet.

FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER.

AVER-

AVERTISSEMENT.

LE génie de Monſieur de Louvois a été ſi connu dans le monde, que je n'apprendrai preſque rien de nouveau au Lecteur en lui mettant entre les mains le Teſtament de ce Miniſtre que le hazard a fait tomber dans les miennes. Mais comme on ne laiſſe pas de prendre quelquefois plaiſir à revoir les objets qui nous ont paru extraordinaires, j'eſpere que le Public ne ſera pas fâché qu'on lui remette celui-ci devant les yeux. On peut dire qu'il n'a rien eu qui fût du commun ; ſa fortune, ſa faveur, ſes maximes, ſa conduite & ſon bonheur qui a duré juſqu'à ſa mort, & qui peut-être en ce point ſurpaſſera celui de ſon maître, tout a été rare & ſurprenant en lui. Que ſi quelqu'un trouve mauvais qu'on publie des maximes.

maximes parmi leſquelles il y en a de ſi condamnables, on lui répond qu'on ne dit rien que la pratique n'ait déjà fait connoître à toute la terre, & qui n'ait été écrit pluſieurs fois en des Livres qui ont l'eſtime du Public. Toute la différence qu'il y a entre ceux-là & celui-ci, eſt que les premiers étalent ces maximes par forme de reproche contre le Prince & contre le favori, & que ce Teſtament les propoſe par forme de conſeil,

TESTAMENT POLITIQUE DE FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER, MARQUIS DE LOUVOIS.

PREMIERE PARTIE,

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable ſous le Regne de Louis XIV. juſqu'en l'an 1671.

QUELQUE avantage que j'aye eu en naiſſant Sujet de Votre Majeſté, c'eſt-à-dire, du plus grand Roi du monde, il eſt néanmoins encore

au-dessous de celui d'avoir été instruit & façonné de sa propre main. Je ne suis point obligé de publier mes défauts, & je pourrois les taire sans avoir à me reprocher de donner trop à l'amour propre ; mais puisque l'aveu que j'en vais faire, sert en quelque maniere à rehausser l'éclat de votre gloire, c'est avec tout le plaisir imaginable que je sacrifie la mienne au souverain Monarque, dont les intérêts ont toujours été le principe de toutes mes actions, & le premier mobile de ma volonté, depuis que je me suis dévoué d'une façon particuliere à son service.

Je confesse donc hautement que je suis naturellement fier & impérieux, aimant le plaisir, haïssant le travail, & impatient quand on veut contraindre mes inclinations. Toute l'autorité du feu Chancelier, mon pere, jointe à l'habileté qu'il avoit, n'auroient jamais pu me déterminer à suivre ses traces, & à me jetter dans les affaires, si V. M. n'avoit pas eu la complaisance de me prendre comme par la main, & de me tirer de l'assoupissement où j'étois. Ce fut elle-même qui déclara qu'elle

qu'Elle vouloit être mon guide, pour me mettre dans le chemin que je devois suivre, & pour m'en enseigner les routes ; mon maître, pour m'instruire dans le fameux art de gouverner les Etats, qu'Elle pratiquoit déja avec tant de succès ; & mon soutien, pour redresser ou pour affermir mes pas lorsqu'ils viendroient à chanceler.

Si les entreprises les plus difficiles ont toujours été l'objet des empressemens de V. M. parce qu'elle y voyoit plus de gloire à acquerir ; celle de reformer un mauvais naturel confirmé par d'assez longues habitudes, n'étoit pas une des moins pénibles à exécuter. *Je veux prendre soin de former moi-même mon gros brutal de Louvois, & je prétens le rendre habile.* C'est un jeune Roi qui parle. A peine V. M. est-Elle plus âgée que celui qu'elle se propose de régler, & dont elle a si bien pénétré le génie. Elle connoît le fonds de sa brutalité : Elle sçait jusqu'où vont sa paresse & son attachement aux plaisirs ; & cependant elle se propose de surmonter tous ces obstacles. Efforts plus grands sans doute que celui de vaincre

ſes ennemis avec l'aide de cent mille bras, & de leur impoſer des loix qu'ils ne reçoivent que par force, & ſous la contrainte deſquelles ils gémiſſent ſouvent; mais de changer le cœur, de réformer l'eſprit & les inclinations, c'eſt l'ouvrage le plus extraordinaire dont on ait jamais ouï parler, & qui juſqu'au Regne de V. M. deſtiné à produire des miracles ſembloit être reſervé à la Divinité ſeule.

Je ne crains pas toutefois de dire que c'eſt un chef-d'œuvre qui a été fait par V. M. & il n'y a perſonne qui le puiſſe nier, ou qui doive m'accuſer de me vanter trop & de ſortir des bornes de la modeſtie, puiſque V. M. dont la pénétration eſt au-deſſus de celle de tout le reſte des hommes, en paroît Elle-même perſuadée, en agréant les ſervices que j'ai eu l'honneur de lui rendre. D'un autre côté ces ſervices n'étant effectivement & en eux-mêmes que de ſimples exécutions de ſes ordres, ou des effets des lumieres qu'elle me prête ſur l'heure, ou de celles qu'elle m'a déja auparavant communiquées, c'eſt à Elle ſeule qu'il faut attribuer tout ce qu'ils

qu'ils ont d'avantageux, & je ne prétens nullement en faire rien réjaillir ſur moi.

En effet, ce ne fut qu'après avoir ouï cette puiſſante voix qui charme les oreilles & qui paſſe juſque dans les cœurs pour en triompher; ce ne fut qu'après qu'elle m'eut reproché mes défauts, & fait entendre à quel haut degré d'honneur elle m'appelloit, que je me ſentis comme inſpiré d'un nouveau génie qui me porta à prendre une ferme réſolution de répondre à des bontés dont le premier de tous les mortels auroit dû ſe tenir honoré. L'éclat de tant de grandes actions, par leſquelles V. M. s'étoit déja ſignalée, vint dans cet inſtant déſiller mes paupieres, frapper mes yeux, & me repréſenter l'indolence & l'inaction dans leſquelles je vivois, tandis qu'un ſi grand Monarque, qui étoit arbitre de ſes volontés, & de qui perſonne au monde n'avoit droit de rien exiger, s'employoit de lui-même avec tant d'ardeur aux nobles occupations que fournit la poſſeſſion d'une Couronne; mais dont la plûpart des Rois aiment

à ſe décharger, pour ſe donner tout entiers à leurs plaiſirs.

Le véritable état où j'étois, ſe dévelopa alors à mes yeux. Je ne pus enviſager ſans confuſion que je vivois en Roi oiſif & voluptueux, pendant que mon illuſtre Maître, par des ſoins qui n'étoient pas moins aſſidus que ſurprenans à ſon âge, ſoutenoit déja preſque ſeul tout le poids d'un Sceptre; & que mon pere, qui dans cette glorieuſe fonction avoit l'honneur de lui prêter la main, ſe rendoit ſi agréable à V. M. & ſi recommandable dans tout le Royaume par le zéle qu'il témoignoit pour votre ſervice.

Je repaſſai dans mon eſprit l'indignité de ma conduite précedente, & je bénis l'heureuſe influence de mon étoile qui me forçoit à y renoncer. Il eſt vrai que la crainte de ne pouvoir répondre à l'attente de V. M. m'arrêta encore quelques jours. Mes penchans funeſtes, mon peu d'expérience, mon éloignement pour le travail & pour la ſoumiſſion, les prétendues douceurs de la vie qu'il me falloit quitter, les pénibles engagemens de celle qu'il me falloit

falloit embraſſer, tout cela vint en foule attaquer & tâcher de détruire une réſolution que je ne formois pas ſans me faire beaucoup de violence. Mais en même tems la loi que ſembloit m'impoſer V. M. pour laquelle au plus fort de mes égaremens, je conſervois un reſpect inviolable, balançant le pouvoir de ces mouvemens imperieux, & les empêchant de m'entraîner, l'idée des miracles de votre vie, qui me répondoient du pouvoir de V. M. à opérer en ma perſonne le plus grand de tous ceux qu'Elle avoit déja faits, acheva ce que votre voix avoit commencé, & demeura entierement victorieuſe de mes inclinations.

Il me ſembla que tout ce qui avoit du rapport à V. M. & à ſon ſervice ne devoit être produit que par des voies extraordinaires & hors des régles communes que la nature & l'art ont accoutumé de ſuivre, & je conclus que le changement qui devoit ſe faire en moi, pour me mettre en état de répondre à ſes intentions, n'étoit pas plus impoſſible que tous les autres événémens, dont preſque chacun des jours

de ſon illuſtre vie avoit été marqué.

Je conſidérai d'abord le jour de ſa naiſſance, & toutes les circonſtances qui l'avoient précédée ou accompagnée : la longue ſtérilité de la Reine ; les vœux de tout le Royaume ; les prédictions effectivement faites à peu près au moment de ſa conception ; la vigueur extrême d'un enfant qui venant au monde paroiſſoit plus robuſte que les plus vigoureux ne le ſont d'ordinaire à deux mois ; la joie du Roi, celle du Cardinal de Richelieu, ce grand génie ſi affectionné au bien de l'Etat, laquelle étoit preſque immodérée, nonobſtant la langueur où ſe trouvoit alors ſa niéce, la Ducheſſe d'Eguillon, celle d'entre ſes proches qui poſſédoit toute ſa tendreſſe. Ces réflexions me firent juger que le Ciel n'avoit pas réſolu de rien refuſer à un Héros qu'il avoit fait naître avec des marques ſi évidentes de ſa faveur, & qui avoient été ſuivies d'autant de nouveaux témoignages de ſa protection, qu'il s'étoit préſenté d'occaſions de la lui accorder.

Car V. M. ne fut pas plutôt montée ſur le Trône qu'on vit ſes armes proſpérer

pérer entre les mains du jeune Duc d'Enguien, que ſon âge & ſa trop grande vivacité devoient faire exclure du commandement. Il avoit été choiſi d'abord contre toutes les régles de la Politique, & il fut confirmé Général d'une Armée, du ſalut de laquelle ſembloit dépendre celui de la France. S'il arrive ſouvent qu'on mette le bâton en main à de jeunes Princes, ou par des raiſons qui les regardent eux-mêmes, ou pour donner plus de poids aux entrepriſes, ou pour éviter les jalouſies qui ſont entre d'autres concurrens ; c'eſt lorſqu'on eſt bien aſſuré que ces Commandans de titre auront un eſprit de docilité & de ſoumiſſion ; que par leur propre inclination, ou par déférence pour les ordres de la Cour, ils ſuivront les Conſeils des Adjoints qu'Elle met à leurs côtés. Mais c'étoit riſquer beaucoup que de s'abandonner au feu & aux impérieux mouvemens du Duc d'Enguien.

Cependant ce choix, qui vraiſemblablement devoit être funeſte, fut ſuivi d'un bonheur qu'on ne peut trop admirer. Tout autre que le Duc d'En-

guien auroit laiſſé prendre Rocroi, parce qu'il n'auroit point vu de jour à le ſecourir. Tout autre auroit craint de faire paſſer ſes troupes par deux défilés, où il y avoit apparence qu'elles devoient être défaites ſi les Eſpagnols euſſent pris ſoin de les garder. Mais le génie de V. M. avertiſſoit le Duc que rien ne s'oppoſeroit à ſon paſſage. Le vaillant Gaſſion alla ſe poſter ſur une hauteur avec un gros de Fuſeliers & de Cavalerie, qui avoit paſſé les défilés aſſez long-tems avant le corps d'armée, & qui auroit été mille fois taillé en piéces, ſi quelque Puiſſance inviſible n'avoit charmé les yeux & retenu le bras de l'Ennemi.

Ces précipices étant une fois évités, le grand courage & l'ardeur du Duc firent le reſte. Il fut plus vaillant ſoldat que Général prudent. Il alla au feu avec une intrépidité guerriére, & ſi le ſang & le carnage ne lui ont jamais inſpiré aſſez d'horreur, on ne peut pas lui reprocher qu'il ſe ſoit tiré du pair, ni qu'il ait moins expoſé ſa perſonne que celles de tant de braves gens qu'un autre Général auroit peut-être épargnés. ce

Ce fameux ſuccès, ſi conſidérable dans la conjoncture de votre avénement à la Couronne, & du commencement d'une Regence encore mal affermie, fut un avantcoureur illuſtre de tous ceux qui devoient rendre votre regne le plus autoriſé & le plus glorieux qu'on eût jamais vu. Les ennemis ſentirent alors l'aſcendant d'un Aſtre ſuperieur, vos peuples en connurent la force, & la Reine votre mere en éprouva les bénignes influences.

Cette grande Princeſſe, par ſa ſeule conduite & ſans y rien contribuer par des paroles de diſſimulation, avoit ſçu tromper les yeux du Peuple & lui cacher ſon intelligence avec le Cardinal de Richelieu : Adreſſe qui avoit été ſi néceſſaire, que ſans cela tous les deſſeins les plus ſalutaires pour le bien du Royaume & pour le ſoutien de la Maiſon Royale auroient ſans doute échoué. Mais ce ſage Politique, qui a ſçu mieux que perſonne du monde de quelle maniere il falloit mener une multitude aveugle & ſtupide qu'entraînent les plus foibles apparences, avoit pris de ſi juſtes meſures ſur ce point,

comme dans tout le reſte des affaires qu'il a maniées, qu'on a vu très-peu de gens qui ne s'y ſoient pas laiſſé abuſer.

Cependant V. M. ſçait qu'il y avoit une parfaite union entre la Reine & lui : j'entens par rapport aux affaires d'Etat & aux intérêts de la Famille Royale ; car il faut avouer qu'à l'égard des intérêts perſonnels, il y avoit quelquefois entr'eux des différences de ſentimens, & que tout le déſavantage étoit preſque toujours du côté de la Reine. La diſgrace de la Ducheſſe de Chevreuſe en eſt une preuve trop convaincante. L'état où étoit le Cardinal ne ſe trouvoit point à la portée ni des chagrins ni des ſoupçons, ni des autres mouvemens de la Reine ; mais l'état de cette Princeſſe étoit expoſé à mille atteintes de la part du Cardinal, quoique dans le fonds ce Miniſtre ne fût pas tout-à-fait blâmable. C'étoit par une néceſſité fatale qu'il ſe voyoit obligé d'obſerver juſqu'aux moindres démarches de la Reine, & forcé de la contraindre plus qu'il n'auroit voulu, puiſque s'il eût pu s'en diſpenſer, il ſe

ſeroit épargné à lui-même des ſoins extrêmement fâcheux & des chagrins fort accablans.

Ces démêlés particuliers & ſecrets étoient néanmoins étouffés par la prudence de la Reine. Elle avoit compris qu'il lui étoit abſolument impoſſible de ſe paſſer du Cardinal dans les vues qu'elle avoit avant la naiſſance de V. M. & que peut-être il lui inſpiroit lui-même. Mais depuis que la tendreſſe de Mere ſe fut jointe à ſa pénétration naturelle, elle vit qu'il n'y avoit plus moyen de ne pas s'abandonner aux bonnes intentions & aux ſoins de ce Miniſtre, qui ne tendoient effectivement qu'à la conſervation de la Famille & de l'Autorité Royale ; & qui ſemblant alors être devenus entiérement néceſſaires pouvoient toutefois le devenir plus encore par la mort du Roi.

Quelque avantageux que fût le miniſtere du Cardinal, il eſt toujours bien rude de ſe voir dans la dépendance. La Reine ne s'y étoit pas miſe d'elle-même ; les conjonctures du tems & des affaires l'y avoient jettée : mais combien y a-t'il eu de Princes qui ont été

par leur imprudence ou par leur foiblesse les auteurs de leur esclavage, & par combien de bassesses ou de violences leur a-t'il fallu chercher les voyes d'en sortir ? Ce n'est donc pas un des moindres miracles du Regne de V. M. qu'elle ait été toujours en état d'agir en maître ; qu'on ne l'ait jamais vu forcée à caresser un Sujet, qu'elle ait été libre dans le choix ou dans le rebut qu'elle a fait de ses Ministres ; & que ses faveurs ayent été capables de produire la reconnoissance & l'amour dans les cœurs de ceux sur qui elle les a repandues, parce qu'ils les ont tenues de ses seules bontés, & qu'on les a regardées comme des preuves incontestables d'un mérite qui lui étoit connu.

Mais ces ménagemens que la Reine avoit pour le Cardinal de Richelieu dans la vue des services qu'elle en devoit attendre après la mort du Roy, devinrent infructueux par celle de ce Ministre qui arriva la premiere, & qui fut bien-tôt suivie de celle de son Maître. Ce fut alors que cette Princesse fit connoître toute l'étendue des grandes qualités qu'elle possédoit. Abandonnée

née à elle-même, sans secours, sans conseil, & environnée de Princes du Sang qui ne manquoient ni de mérite ni d'ambition, elle se soutint néanmoins par sa conduite & par sa fermeté, & fut déclarée Régente avec autant & plus de pouvoir qu'aucune Reine n'en avoit jamais eu.

C'étoit la force du génie de V. M. qui commençoit déja à regner dans les esprits, & qui leur faisoit comprendre qu'un pouvoir divisé est nécessairement affoibli ; que le repos, la gloire & le salut d'un Etat dépendent de l'autorité suprême & sans bornes. En effet, tant qu'elle demeura telle entre les mains de la Reine, on ne vit que d'heureux succès au dehors, & de la tranquillité au dedans : mais dès qu'un esprit de faction & de jalousie eut saisi les Princes, & fait écarter plusieurs d'entre vos Sujets de leur devoir, la face des affaires changea absolument, & les ennemis sçurent profiter des divisions intestines qui déchirerent alors le cœur de l'Etat.

Ce fut le choix que la Reine fit du Cardinal Mazarin pour votre premier Ministre,

Miniſtre, qui donna aux eſprits turbulens occaſion d'éclater, & de faire éclore les mécontentemens qu'ils couvoient. Le Duc d'Orléans par la ſuggeſtion de certaines gens qui n'avoient pas été conſultés lorſqu'il avoit conſenti à la Régence, ſe repentit d'avoir fait ſon devoir, & conçut en même tems de la jalouſie contre le Duc d'Enguien qui continuoit à ſe ſignaler.

Après la bataille de Rocroi, ce jeune Prince enflé de ce ſuccès, comme s'il eût été dû à ſa conduite plutôt qu'au bonheur qui accompagnoit les armes de V. M. avoit aſſiégé quelques autres Places qu'il ne pouvoit pas manquer de prendre. Ces nouveaux progrès le porterent à propoſer le ſiége de Thionville, & quoiqu'il fût alors aſſez délicat de former une entrepriſe dans laquelle il étoit fort douteux de réuſſir, le crédit du Duc & à la Cour & parmi les gens de guerre, avec cet air d'autorité qu'il commençoit déja à ſe donner, l'emporta ſur les plus prudens avis, & força la Cour à lui permettre ce qu'elle auroit bien voulu empêcher.

C'eſt ſur les circonſtances des tems qu'on

qu'on doit regler ſes deſſeins & ſes actions. Aujourd'hui qu'il n'y auroit rien à riſquer que de ne pas réuſſir, affront leger & qui pourroit être aiſément pallié par mille raiſons plauſibles, il ne faudroit point balancer dans une pareille occaſion. Mais comme un malheureux ſuccès auroit en ce tems-là influé ſur l'état de la Régence, & porté coup dans toutes les affaires qui ſe tramoient à la Cour, & dans celles qu'on avoit à ſoutenir contre les Etrangers, il n'y avoit rien de plus oppoſé aux véritables intérêts de la Couronne que le projet du Prince.

Il en vint néanmoins à bout. Son ardeur naturelle lui tint lieu de prudence. Il courut avec tant de rapidité devant Thionville, qu'il prévint l'entrée du ſecours qu'on y envoyoit, & ce fut cette diligence qui lui fit emporter la place, & qui garantit l'Etat des revers dont il étoit ménacé ſi l'on eût été contraint de lever ce ſiége après l'avoir entrepris. Que les froids Peuples du Nord condamnent tant qu'ils voudront l'activité du François, on a vu par plus d'une expérience que la lenteur

teur de l'exécution anéantit ſouvent l'effet des plus ſages conſeils, & que des projets, ſinon téméraires, au moins fort hardis, ont heureuſement ſuccédé par la prompte vigueur avec laquelle ils ont été pouſſés.

Les armes de V. M. ne proſpérerent pas moins en Piémont & en Catalogne que du côté de l'Allemagne, & ce qu'il y eut de plus avantageux encore fut qu'elles n'eurent pas de moindres ſuccès ſur mer où vous triomphâtes de vos ennemis en deux rencontres.

La réputation des forces de la France ſur cet élément n'étoit pas fort bien établie : on avoit pris trop peu de ſoin de les entretenir ſous les précédens Regnes juſqu'à celui du feu Roi votre Pere de glorieuſe mémoire. Mais pendant ce dernier on avoit déja ſi bien travaillé à les augmenter qu'au commencement du vôtre elles ſe trouverent en état de remporter des victoires, & de faire connoître à vos voiſins, que s'il arrive qu'en quelque point les François ſe laiſſent ſurpaſſer par les autres Nations, c'eſt manque d'application, & non d'adreſſe ou de pouvoir.

Il

Il eſt vrai que ſur la fin de l'année les ſuccès furent plus partagés. Il y eut quelques petites places priſes & repriſes, & quelques rencontres favorables aux ennemis, & d'autres où ils furent mis en fuite. Il n'eſt pas poſſible que tous les événemens ſoient également heureux, ni qu'on ſoit maître de toutes les circonſtances dont ils dépendent : il ſuffit qu'on prenne bien ſes meſures dans les principaux, parce qu'ils entraînent infailliblement tous les autres qui ne ſont pas aſſez importans pour rien décider.

Il y a toutefois beaucoup d'apparence que dans la ſupériorité où étoient alors les armes de la France ſur celles de ſes ennemis, ceux-ci n'auroient jamais remporté aucun avantage ſur elle, ſi les Commandans François n'euſſent été plus attentifs aux mouvemens qui ſe faiſoient à la Cour qu'à ceux des armées qu'ils avoient à combattre. Ils agiſſoient chacun ſelon ſes préventions. Il y en avoit même qui n'étoient pas fâchés de ſe voir battus, & qui prétendoient relever par la diminution de leur propre gloire les forces du parti qu'ils

qu'ils avoient pris dans les affaires d'Etat.

Tant que la chaleur du zèle & que les devoirs de la ſoumiſſion avoient demeuré maîtres des eſprits, & s'y étoient ſoutenus dans le même degré où les avoient d'abord produits les conſidérations de la mort du Roi votre Pere, de la minorité de V. M. des juſtes droits que la Reine avoit à la Régence, & des deſſeins des ennemis de l'Etat, que la moindre brouillerie pouvoit beaucoup favoriſer; tout avoit réuſſi & au dehors & au dedans. Mais dès que le zèle eut fait place à l'ambition, la déférence à la mutinerie; dès que les mouvemens des cercles inférieurs ſe furent déréglés & qu'ils commencerent à interrompre le cours du premier mobile, on s'apperçut des changemens que ce trouble cauſoit dans l'ordre naturel, & on en reſſentit bien-tôt les funeſtes effets.

Si le Regne de V. M. eût été abſolument exemt de traverſes, ſi rien ne ſe fût oppoſé au cours de ſes proſpérités, on auroit bien moins remarqué toute l'étendue de ſon bonheur, & la ſupériorité

riorité de l'Aſtre qui préſide à ſa deſtinée.

Le premier éclat de l'orage qui ſe formoit dans les regions inférieures de l'air ſe fit ſentir par la retraite de l'Evêque de Beauvais. Petite Etoile qui croyoit que le ſoleil empruntoit d'elle la meilleure partie de ſa lumiere, & qu'il ſeroit obligé de deſcendre de ſa ſphére pour courir après elle; mais qui s'éloignant de ce grand Aſtre, & demeurant deſtituée de la portion des feux qu'il lui communiquoit, beaucoup plus éclatans que ceux dont elle étoit naturellement compoſée, ne brilla plus que foiblement & dans l'obſcurité de la nuit qu'elle avoit choiſie.

Le Comte de Chavigni, né ſimple Gentilhomme, & heureux d'avoir été voiſin de Richelieu, ami & allié de la maiſon du feu Cardinal, & qui s'étoit toujours tenu dans une parfaite dépendance de ce Miniſtre dont il ne poſſédoit pas les talens, ſe méconnut juſqu'au point d'aſpirer à remplir ſa place. Il s'apperçut néanmoins bien-tôt qu'elle ne lui étoit pas deſtinée, & ſans conſidérer que le poſte où il ſe trouvoit

trouvoit déja étoit beaucoup au-deſſus de celui qu'il devoit occuper par ſa naiſſance ; qu'il ſeroit trop heureux de pouvoir s'y maintenir par une fidélité accompagnée d'une parfaite ſoumiſſion, il entra dans les cabales qui ſe formoient, ou plutôt il contribua à les former, & par ſa mauvaiſe conduite il ſe fit confiner dans une priſon où il demeura pluſieurs années, & d'où il ne ſortit encore que trop tôt, puiſqu'il abuſa de cette grace de V. M. & qu'il continua toujours à entretenir les Princes dans des ſentimens éloignés de la parfaite ſoumiſſion qu'ils vous devoient.

Ces deux aſpirans à la faveur, & quelques autres premiers Miniſtres d'Etat comme eux, c'eſt-à-dire, par imagination, ſe voyant fruſtrés d'une ſi agréable eſpérance, & ne pouvant rien par eux-mêmes, furent les boute-feux qui animerent les Princes & les autres Seigneurs avec qui ils avoient des liaiſons particulieres. L'élevation du Cardinal Mazarin ſervit de prétexte aux murmures. Le choix de la Reine ne fut pas du goût des Princes. Son autorité ne ſe

ſe trouva pas aſſez forte pour leur impoſer ſilence. Ils prétendoient l'avoir fait Régente ; que c'étoit de leur libéralité qu'elle tenoit ce rang avec le pouvoir qui y étoit attaché ; que qui avoit eu droit dans le plus, en avoit encore davantage dans le moins ; & que par conſequent c'étoit à eux d'établir tous les Miniſtres qui devoient être en quelque ſorte Régens ſous Sa Majeſté.

C'eſt ici une occaſion qui ne permet pas de méconnoître les avantages du pouvoir abſolu, lequel ne ſe trouvoit pas encore alors aſſez affermi. Il n'y avoit point de Prince qui ne ſe crût en droit de choiſir lui-même un premier Miniſtre : il n'y avoit point de Miniſtre, quelque peu de mérite qu'il eût, qui ayant l'oreille & la protection d'un des Princes ne fût aſſez oſé pour prétendre à cet haut emploi ; & lorſque la fermeté & le diſcernement de la Reine eurent fait cette élection, il n'y eut perſonne qui ne ſe donnât la liberté de la controller. Hardieſſe dont la Cour n'auroit peut-être pas encore fait ſemblant de s'appercevoir ſi les mécontens n'en

n'en fuſſent venus juſqu'au point de vouloir venger l'outrage qui leur avoit été fait en ne recevant pas le joug de la dépendance qu'ils croyoient avoit droit d'impoſer.

Si la Reine ſoutenue par le bonheur de V. M. n'eût pas pris & exécuté une reſolution digne de ſon courage, Elle auroit été ſoumiſe à une tutele inſûportable. Le plus grand avantage de l'Etat eſt que le Prince faſſe lui-même le choix de ſes Miniſtres. C'eſt l'adminiſtration de ſon propre bien, de ſon héritage, qu'il s'agit de confier. Tous ceux qui s'ingerent dans une affaire ſi importante, qui ne les regarde point du tout en particulier, ont leurs vues & leurs intérêts. Il n'y en a point qui n'eſpere qu'à la faveur du ſilence, que ne peut ſans ingratitude s'empêcher de garder l'Adminiſtrateur qu'ils ont fait, ils étendront les bornes de leurs poſſeſſions en arrachant celles du domaine du Prince, & en les tranſportant plus loin. Maintenant il ne ſe trouve plus en France de ces doubles Eſclaves qui ſervent deux Maîtres. La prudence de V. M. eſt à l'épreuve de ces

ces ſurpriſes, & le reſpect que ſes vertus inſpirent ne permet pas ſeulement d'examiner s'il y a au monde des engagemens capables de contrebalancer ceux qu'on a pris pour Elle.

Le Cardinal Mazarin fut dans ce même principe à l'égard de la Reine. Il répondit à ſes bontés autant qu'il étoit poſſible : il fit connoître qu'il n'étoit pas indigne de la confiance que S. M. avoit en lui. Mais les Princes mécontens ne pouvoient ſouffrir qu'un Etranger fût préferé à tant de fidéles Sujets qu'ils croyoient mériter mieux que lui d'occuper une place où on l'avoit appellé ſans leur participation. Ils craignoient qu'il ne fût moins affectionné aux intérêts de la Couronne qu'à ceux du Pape avec lequel il n'arrive que trop ſouvent qu'on eſt forcé d'avoir des démêlés. Il pouvoit n'avoir pas aſſez d'averſion pour l'Eſpagne dont il étoit né Sujet, ou du moins il ne falloit pas douter qu'il ne détournât les coups qui pourroient être trop funeſtes à un Royaume ſi Catholique s'il ſe trouvoit occaſion de lui en porter. On s'imaginoit qu'il tranſporteroit

les finances dans ſon Païs pour enrichir ſa Famille. Il ne connoiſſoit point le génie des François, qui bien que dociles ont toutefois un grand éloignement pour tout ce qui ſent la domination étrangere.

Mais ſi l'humeur des François n'eût pas été encore connue à ce nouveau Miniſtre, la Reine, qui s'étoit ſans doute conſultée plus d'une fois avant que de l'appeller au Miniſtere, en avoit une parfaite connoiſſance. Il eſt conſtant que les François ſurpaſſent toutes les Nations du monde dans la fidélité qu'ils ont pour leur Monarque & dans leur attachement pour Sa Perſonne ſacrée; & c'eſt par cette raiſon qu'ils auroient ſans doute approuvé un choix fait au nom de V. M. ſi des eſprits mal-intentionés n'euſſent pas tâché de le leur faire enviſager d'une autre maniere. La Reine elle-même étoit une Etrangere, & néanmoins on lui avoit confié la Régence. Ils ſçavent trop bien diſtinguer entre la dépendance où on doit être à l'égard des Miniſtres; & celle qui regarde le Souverain même: ils n'ont point coûtume

me de prendre l'ombre pour le corps.

Quelque tranſport de finances que le Cardinal eût pu faire hors du Royaume cela n'auroit pas été capable d'incommoder un Etat ſi grand & ſi riche: mais il eſt à croire qu'on avoit pris des précautions ſur ce point, puiſqu'on fit venir ſa Famille en France pour y poſſeder les biens qu'il pourroit acquerir par ſes ſervices & par votre liberalité.

Ses ménagemens pour l'Eſpagne étoient bien moins à redouter que ceux des mauvais François, qui la regardoient comme un appui toutes les fois qu'il leur prendroit envie de troubler l'Etat, & comme un azile s'ils venoient à manquer leur coup. Ce n'eſt pas au tems d'une minorité qu'on ſe prepare à pouſſer à bout les ennemis de la Couronne, & à les atterrer par des coups mortels: on ſe contente de leur faire tête & de remporter ſur eux quelques legers avantages, reſervant au Prince, lorſqu'il ſera plus âgé, de les mettre lui-même à la raiſon.

Il y auroit eu plus à ſe défier des attachemens du Cardinal au S. Siége, & depuis que V. M. eſt devenue ma-

jeure & qu'Elle a pris en main les rênes de l'Etat, Elle a eu beaucoup de raiſon de tenir un Miniſtre mitré pour ſuſpect, & Elle a prudemment fait de n'en point admettre, quelque paſſion qu'on ait eu de lui en donner : mais pendant la Regence de la Reine il n'y avoit aucun danger. Le Pape n'auroit pas entrepris de faire un procès à un Mineur qui étoit comme en ſa garde, puiſqu'il eſt naturellement le Tuteur & le Pere de tous les Princes Catholiques. Au contraire il paroiſſoit obligé de répondre d'un Miniſtre qui faiſoit profeſſion d'être dans ſa dépendance. Le S. Siége aime à faire tomber le poids de ſon autorité ſur ceux qui ſont en état de la ſentir ; il étend ſes droits avec prudence & ne s'empreſſe à y exiger un plein acquieſcement que lorſqu'il le peut obtenir accompagné des formalités & des conditions pour les valider. Il tâche de dompter les contrediſans, mais il veut garder des apparences de Juſtice & mettre ſon honneur à couvert.

Pour la préference qui fut donnée à un Etranger au préjudice des Sujets de V.

V. M. elle étoit alors auſſi néceſſaire qu'elle le ſeroit peu aujourd'hui que toutes les volontés ſont réunies ſous un ſeul Chef, & qu'il n'y a perſonne qui ne ſe pique de faire ſon devoir, ou qui ne tienne ſes penſées bien ſecretes, s'il eſt aſſez imprudent pour en concevoir qui ne partent pas de ce principe.

Il n'y avoit pas un de ceux qui pouvoient prétendre au Miniſtere qui n'eût des liaiſons particulieres avec les Grands de la Cour. Il y en avoit peu qui euſſent de l'expérience dans les affaires étrangeres, & chacun vantant ſon zèle & ſes bonnes intentions, & les vantant peut-être de bonne foi, n'auroit pas laiſſé de ſuivre ſa prévention, & de faire des démarches très-préjudiciables à la Regence en s'imaginant en faire de très-utiles à l'Etat.

Mais ce qui détermina plus la Reine en faveur du Cardinal, fut la recommandation qu'en avoit faite le Cardinal de Richelieu avant que de mourir. Le feu Roi de glorieuſe mémoire s'étoit déja ſervi de ſes conſeils, & il ne faut pas douter que la Reine, qui ſur le ſujet des affaires d'Etat avoit eu une parfaite confiance

au Cardinal de Richelieu n'eût reçu ſes avis ſur ce point. On peut même l'aſſurer hardiment, & dire que cette ſage Princeſſe ſi éclairée, ſi patiente & ſi prévoyante, auroit enfin renoncé aux ſervices d'un homme qui lui cauſoit tant de troubles & de chagrins, ſi elle n'eût pas été perſuadée par un conſeil auſſi fidele que bien appuyé, qu'il étoit le ſeul ſur qui elle pût jetter les yeux, & de qui elle dût attendre les ſecours importans dont elle avoit beſoin.

Cependant comme la clemence eſt une vertu que les Têtes Couronnées doivent quelquefois mettre en pratique pour ſe faire aimer & admirer des peuples, tous ceux qui avoient été exilés ou diſgraciés ſous le précedent Regne furent rappellés ſous la Régence, & retablis dans leurs biens & dans leurs Charges. Les recompenſes furent auſſi diſtribuées à ceux qui s'étoient ſignalés par leurs ſervices, ainſi que les châtimens infligés à ceux qui s'étoient de nouveau rendu coupables.

Le Duc de Beaufort fut arrêté priſonnier. Il étoit dans le fond un des moins capables de conduire une grande affaire, & néanmoins il étoit un des

eſprits les plus brouillons, & un de ceux qui ſe ménageoient le moins avec la Cour. Comme ſa priſon fut juſte & néceſſaire, il auroit été bon qu'elle eût duré encore plus long-tems, & qu'il ne s'en fût pas échapé lorſqu'il y eut pour lui plus d'occaſion que jamais de ſe mêler dans des cabales, & de tâcher de ſe rendre Chef du parti. Cependant on peut remarquer par l'exemple de ce Duc, & encore plus par celui du Prince de Condé, combien il eſt avantageux à un Etat que le Souverain poſſede une autorité abſolue, puiſque c'eſt preſque l'unique moyen capable de pacifier tous les troubles, & de ranger les plus mutins à leur devoir : car, quels que fuſſent les penchans & du Prince & du Duc, on n'a rien vu de plus ſoumis que le dernier depuis que l'âge eut permis à V. M. de prendre la conduite des affaires, & qu'il eut reconnu la vigueur de votre Gouvernement ; ni de plus réduit que le Prince depuis que l'expérience lui eut appris à quel Maître il avoit à faire.

Pendant qu'il travailloit ainſi à étouffer les factions & à maintenir la paix

au-dedans du Royaume, votre autorité ne ſervoit pas moins à la faire regner au dehors. Vous prîtes la protection du Duc de Parme qui ne pouvant pas de lui-même réſiſter au Pape auroit infailliblement allumé le feu de la guerre en toute l'Italie, ſi la Reine qui veilloit aux intérêts de vos Alliés autant qu'à ceux du Royaume, n'eût pas ménagé une paix ſi équitable qu'elle auroit ſans doute été ſolide ſans quelques accidens particuliers qui vinrent la rompre quelque tems après : mais elle fut bientôt rétablie par un nouveau Traité.

L'autorité de V. M. fut auſſi employée pour appaiſer les déſordres qui s'étoient élevés en Angleterre, & ſi vos Miniſtres n'y réuſſirent pas comme on avoit fait en Italie, ils y firent au moins tous les efforts imaginables. Il eſt à croire qu'il n'y eut que l'aveugle fureur de l'eſprit de rebellion qui regnoit en cette Iſle qui fût capable de renverſer l'effet de votre médiation.

Les cabales qui ſe formoient tous les jours à votre Cour, votre minorité, & la propre inclination de la Reine,

Reine la porterent auſſi à entendre à des propoſitions de paix avec l'Eſpagne dans un tems où la proſpérité de vos armes devoit en procurer les conditions avantageuſes pour l'Etat. Mais comme les Eſpagnols, quoique fort affoiblis ne pouvoient pas encore ſe défaire de leurs anciennes chiméres, & qu'ils eſpéroient que votre jeuneſſe & les troubles qui menaçoient le Royaume leur donneroient enfin occaſion d'exécuter leurs injuſtes deſſeins, les conferences furent ſans fruit, & on ſe prépara à continuer la guerre.

Les Traités avec la Hollande ayant été renouvellés, le Duc d'Orléans eut le commandement de votre Armée en Flandre, & comme la reputation que le Duc d'Enguien s'étoit acquiſe l'année précedente avoit donné de l'émulation à ce Prince, il n'oublia rien pour ſe rendre maître de Gravelines dont il entreprit le ſiége, & ſecondé de la Meilleraye, de Gaſſion, de Rantzau, & de pluſieurs autres Commandans d'une expérience conſommée & d'une valeur extraordinaire, il en vint heureuſement à bout.

La gloire du regne de V. M. commençoit alors à remplir toute la terre. Des commencemens ou des préludes si favorables sembloient promettre des suites encore plus surprenantes. C'est ce qui obligea le Grand Seigneur d'écrire à V. M. & de vous donner dans sa lettre des titres qui marquoient la haute opinion que la Porte avoit conçue de votre puissance, de votre autorité & de vos vertus.

Ce n'est pas que la fortune ne partageât encore quelquefois ses faveurs entre V. M. & ses ennemis; mais au moins on peut dire que les avantages qu'elle accordoit à ceux-ci n'étoient que de purs effets de son caprice, & non du manque de soins ou de prudence de vos Ministres & de vos Généraux. La mort du Maréchal de Guébriant, qui n'avoit pas pu être prévue, exposa l'armée qu'il commandoit aux efforts du célébre Jean de Wert qui en étoit tout proche, & qui la maltraita à Teudelingen avant qu'on pût y envoyer un autre Général.

Si le Duc d'Enguien malgré toute son activité ne put pas sécourir Fribourg,

bourg, la cause n'en doit être attribuée qu'au peu de résistance que fit cette Place, dont les habitans & quelques Officiers avoient le cœur Allemand. Sa perte fut bien recompensée par le gain de la bataille qui la suivit immediatement, & qui dura trois jours; & ensuite par les progrès que firent les armes de V. M. qui sans compter plusieurs places de moindre importance, reduisirent sous votre pouvoir Philisbourg & Wormes, après que le Vicomte de Turenne eut défait le secours qui marchoit vers cette derniere Ville. La soumission de Mayence qui ouvrit les portes à votre armée, malgré les promesses qu'on lui faisoit de la secourir, fut encore le fruit de ces victoires; & enfin la campagne de l'année 1644. se termina par la prise de Landau, de Manheim, & de plusieurs autres Châteaux & petites Villes.

La Reine d'Angleterre persecutée par ses Sujets, qui, sous le fameux prétexte de Religion que presque tous les Rebelles font entrer dans leurs desseins ambitieux, tâchoient de s'emparer de l'autorité Royale, vint cher-

cher un asile dans le Païs de sa naissance. Elle se jetta entre les bras de V. M. qui commença dès-lors à être le recours des Princes opprimés, & elle fut reçue avec cette générosité qui vous est naturelle, & qui a signalé votre Regne autant & plus qu'aucune des autres vertus qu'on voit reluire & qu'on admire en vous.

Il ne se fait presque jamais de cabales dans un Etat, il ne s'y forme point de factions, il n'y a pas la moindre menée secrete que la Religon ne soit appellée pour s'en mêler. Cette mere des Sociétés politiques qui se devroit contenter de les caresser, & de les élever doucement après leur avoir donné la forme, laissant à l'intérêt ou à la nécessité, laquelle est comme le pere qui a fourni la matiere pour les engendrer, le soin de les conduire & de les défendre, ou de les châtier lorsqu'il en est besoin, se donne souvent la liberté d'étendre ses fonctions, & de s'ingerer dans celles qui ne regardent que le pere de famille.

Les semences de rebellion que les Ministres exclus avoient jetté dans les esprits

esprits des Grands de votre Cour contre la Regence de la Reine ne reçurent pas peu d'accroissement du secours qu'un prétendu zèle de Religion leur prêta. Les changemens du monde sont agréables, & ont leur utilité en toutes choses hormis en cette matiere à laquelle l'uniformité est nécessaire afin que la politique puisse marcher surement, & appuyer ses desseins sur des fondemens si fermes que tout ce qu'on a tant de peine à édifier pour le bien d'un Etat ne se trouve pas sujet à être renversé ou ébranlé par la ruine.

Quelques Docteurs s'étant avisés de faire des Ecrits qui contenoient de certaines nouveautés, lesquelles n'étoient pas du goût de la Cour de Rome, & qui furent toutefois approuvées de la Sorbonne, V. M. qui veut avec raison qu'on s'en tienne aux anciennes pratiques, & qui a toujours fort bien compris que les pointilleries des disputes ne sont bonnes à rien qu'à échauffer les esprits, interposa son autorité pour faire cesser les différends qui s'élevoient sur ce sujet. Ce devoit être assez & trop que de votre autorité

& de celle du Saint Siege pour tenir la Sorbonne dans les bornes du reſpect. Cependant il n'y eut pas moyen d'arrêter la fougue de ces eſprits impérieux qui ſe ſont entêtés d'être autant de Souverains dans les choſes qui relevent de leur reſſort, & que l'Empire des Maîtres du monde doit en ce point être ſoumis au leur.

Le tort que leur faiſoit la Cour en leur impoſant ſilence, en leur défendant de rien innover, & en leur ordonnant de ſuivre les pratiques de Rome comme du centre de tout le Chriſtianiſme, les aigrit ſi fort, qu'ils reſolurent de ne point déferer à ſes ordres, & de ne reconnoître ni votre autorité ni celle du Pape.

Ils s'adreſſerent au Parlement comme au véritable Conſervateur des droits de l'Egliſe Gallicane. Bons Sujets & bons Légiſtes, peut-être auſſi ſçavans dans le Droit Canon que dans le Droit Commun, & d'une conſcience auſſi délicate dans les matieres de l'un que de l'autre. L'autorité du Parlement eſt-elle originale ? N'eſt-elle pas toute entiere empruntée de la vôtre?

tre ? S'il eſt le Défenſeur des libertés de l'Egliſe Gallicane, n'eſt-ce pas un titre & un droit qui vous appartient en propre auſſi bien que tous les autres droits de la Royauté, & que vous lui avez mis entre les mains comme à un Commiſſaire qui ne peut rien faire contre vos ſentimens, & que vous revoquerez quand il vous plaira, ſoit à cet égard, ſoit ſur tous les autres chefs de l'autorité que vous lui avez commiſe ?

Quelle audace n'étoit-ce donc point à la Sorbonne de ſe pourvoir au Parlement après que vous aviez parlé, & quelle témérité n'eſt-ce point au Parlement de prendre connoiſſance d'une affaire décidée par une autorité ſouveraine ; d'oſer vous remontrer que cette affaire étoit commune à toute la France, comme ſi la France avoit des intérêts ſéparés des vôtres, & communs avec ceux de certaines Sociétés qui ne relevaſſent point de votre empire.

Ce ſont ces attentats des Corps qui inſpirent la deſobéiſſance aux Membres, ou qui la fomentent. Ces Ecrivains

vains ou plutôt ces Diſputeurs qui ſe voïent autoriſés de l'Univerſité, & qui ſont d'ordinaire les plus ſçavans & les plus rares eſprits, ayant accès ou en cette qualité, ou à cauſe de leur caractere auprès des Grands qui les conſiderent trop, ne manquent preſque jamais d'abuſer de la confiance qu'on a en leur probité ou en leurs lumieres, ni d'engager inſenſiblement ceux qui les écoutent à ſe livrer tout entiers à leurs conſeils & à leur direction.

Ainſi les Novateurs mécontens de la Cour, qui bien loin de les couvrir de ſa protection, les arrachoit à celle que leur donnoit le Parlement pour les renvoyer au Pape, allerent chercher des Patrons ailleurs. Ils ſe tournerent du côté des Grands, dont ils avoient l'oreille en qualité de Directeur de conſcience & de gens d'un mérite diſtingué. La Ducheſſe de Longueville qui ſe piquoit de bel eſprit, & qui par ſa beauté auſſi bien que par ſa naiſſance s'attiroit les hommages de preſque toute la Cour, ſe déclara en leur faveur. Entêtée de ſon mérite, elle

elle crut qu'une liaiſon particuliere avec les Auteurs les plus polis & les plus eſtimés, la rendroit encore plus recommandable, & que l'appui qu'elle leur donneroit feroit par tout éclater ſon pouvoir.

Dans cette prévention, elle ſe trouva toute diſpoſée à goûter leurs nouveaux ſentimens, & elle n'eut pas de peine à les faire paſſer dans les eſprits des Princes, ſes proches, & de tous les Courtiſans que ſes charmes & ſon rang attachoient à ſa perſonne, & qui avoient déja reçu de mauvaiſes impreſſions de la part des Miniſtres exclus.

Ils regarderent les ſentimens de V. M. & ceux de la Reine à l'égard de la Sorbonne comme des inſpirations du Cardinal Mazarin. Séduits par les raiſonnemens des Sophiſtes qui les obſedoient, ils ſe perſuaderent que la doctrine du S. Siége & celle de l'Egliſe Gallicane pouvoient bien differer l'une de l'autre, & qu'elles différoient en effet, parce qu'il y avoit quelque différence entre l'étendue des droits de la Cour de Rome ſur le reſte des Egliſes de la Chrétienté, & ceux qu'elle poſſe-

poſſedoit ſur l'Egliſe de France, qui s'eſt maintenue dans quelques priviléges que les autres n'ont pas.

C'eſt juſtement comme ſi les Parties qui ont leurs cauſes commiſes devant les Cours Conſervatoires de votre Royaume, croyoient que la pratique de ces Cours fût eſſentiellement différente de celle des autres Juſtices, & que les fondemens de leurs déciſions ne fuſſent pas les mêmes Loix & la même Juriſprudence qui reglent vos autres Sujets.

Ainſi les Grands prétendirent prendre le parti de la Sorbonne, du Parlement, & de l'Egliſe Gallicane opprimée en ſes libertés; contre un Cardinal que ſon nom même accuſoit d'être à la dévotion du Saint Siége, & qui à l'ombre de votre autorité & de celle de la Reine, étoit en toutes manieres l'injuſte oppreſſeur de la France.

C'eſt ainſi que les paſſions ſe traveſtiſſent, & ſe font même quelquefois méconnoître aux cœurs qu'elles poſſedent. Les Grands ſe vouloient perſuader, ou ſe perſuadoient en effet qu'ils n'étoient animés que du deſir de venger

ger l'affront fait aux Miniſtres François par le choix d'un premier Miniſtre Etranger, moins digne de l'être qu'eux, & moins affectionné au bien de l'Etat, ainſi qu'il le faiſoit déja paroître, en prenant hautement le parti de la Cour de Rome. Mais s'ils ſe fuſſent examinés à fond, ils auroient trouvé que ce Miniſtre ne leur plaiſoit pas parce qu'il ne tenoit pas ſa place de leur main, & que quelque grande que fût la part qu'il leur faiſoit tant de l'autorité, que du maniment des affaires & de la diſtribution des emplois, ils s'imaginoient qu'ils en auroient encore eu davantage ſous le miniſtere d'une de leurs créatures.

Le Parlement ſe crut auſſi dépouillé d'une autorité qui lui appartenoit ou en propre & à juſte titre, ou du moins en vertu d'une poſſeſſion immémoriale par indivis avec la Couronne. Violence qu'il n'attribuoit ni à ſon Roi encore trop jeune, ni aux volontés abſolues de la Reine; mais aux ſuggeſtions, aux artifices & aux attentats d'un Suppôt de la Cour de Rome, d'un Etranger qui uſurpoit une place laquelle ne lui étoit

étoit pas dûe, & d'où il osoit étendre sa tyrannie sur tout le Royaume.

Ce furent là les funestes sources de tous les désordres qu'on vit naître dans la suite; les étincelles qui causerent enfin un embrasement général, & qu'il n'y eut pas moyen de prévenir. Le véritable remede à de semblables maux, ne se trouve que dans l'autorité absolue. C'étoient des maladies du printems de votre âge, qui n'ayant pu être guéries que dans son Eté, le sont enfin si parfaitement, qu'il n'en reste maintenant aucune trace, & qu'il leur a succedé une vigueur que ni l'automne ni l'hyver ne pourront jamais amortir.

Mais il survint de nouveaux incidens qui auroient été capables de détruire ces préjugés, & de faire ouvrir les yeux aux moins clairvoyans, si on ne les avoit pas eu volontairement fermés, & si l'on n'eût pas pris auparavant la résolution de ne rien voir. Car lorsque les Barberins persecutés par le Pape vinrent chercher un asile en France, le Cardinal fut-il d'avis de le leur refuser? Se montra-t'il en cette occasion

occasion aussi attaché au Saint Pere qu'à la gloire & aux intérêts de votre Couronne? Ne logea-t'il pas lui-même les Fugitifs? Ne fut-il pas d'avis qu'on appellât comme d'abus des Bulles de la Cour de Rome, & l'appel n'en fut-il pas fait par une Déclaration de V. M. aussi bien qu'au nom de votre Procureur Général? Procedure qui est une preuve manifeste de l'union & de la subordination tout ensemble de l'autorité du Parlement à la vôtre, & en même tems de vos sentimens à l'égard de Rome, à laquelle vous ne déferez qu'autant qu'il est juste & avec mesures, lui résistant lorsqu'il est absolument nécessaire, sans que vos Sujets ayent droit de vous faire rendre compte de cette conduite.

A mesure que toutes ces intrigues se mettoient en train à la Cour, les progrès de vos armes devenoient plus lents qu'à l'ordinaire. Il ne se pouvoit pas faire que tant de feux étrangers, tant de nouveaux Phenoménes qui paroissoient dans le Ciel, n'influassent sur les armées, & n'y fissent sentir leur malignité. Vous perdîtes Lerida, & vos

vos Généraux furent obligés de lever le siége de Tarragone ; mais vous prîtes Bouſon en Italie, & conſervâtes preſque tout le reſte de vos conquêtes.

Cette gloire, & celle même de les avoir faites, étoit néanmoins encore au deſſous de l'honneur que vous eûtes de procurer la liberté à l'Electeur de Treves, détenu depuis dix ans priſonnier par l'Empereur pour avoir recherché la protection de la France. C'eſt cette conſtante généroſité que vous faites paroître en faveur de vos Alliés, qui doit vous acquerir de leur part un attachement auſſi conſtant. Sûrs de n'être point abandonnés, & que V. M. ne laiſſera point paſſer un ſeul moment favorable d'employer ſa puiſſance pour leurs intérêts, ils doivent, s'ils ſont bien conſeillés, s'abandonner tout entiers entre ſes bras, & lui garder la même fidélité qu'ils en attendent, & dont ils ont vu ſi ſouvent des exemples.

Le Roi de Portugal leur en a fourni un fort glorieux ſous le Regne précedent & ſous celui de V. M. C'eſt par les

les ſecours redoublés de la France que ce Prince a été rétabli, & qu'il s'eſt maintenu ſur le Trône de ſes Ancêtres, d'où l'ambition des Eſpagnols l'avoit exclus. Comme il n'a jamais imploré votre aſſiſtance qu'il ne vous ait trouvé prêt à la lui accorder, ce bienfait n'a pas demeuré ſans rétribution, la fortune elle-même s'étant quelquefois chargée du ſoin de vous en récompenſer.

Car les Eſpagnols ſe trouvant forts en Catalogne, où ils avoient battu le Maréchal de la Motte Hodancourt qui avoit voulu ſecourir Lerida, & s'étant encore rendu maîtres de Balagnier, ils auroient apparemment reconquis toute cette Province, s'ils n'euſſent point perdu une grande bataille en Portugal où ils furent obligés d'envoyer la plûpart des troupes qui ſervoient en Catalogne : diverſion qui donnant à votre armée le loiſir de reſpirer, affoiblit tellement la leur, qu'il lui fut depuis impoſſible de faire de nouveaux progrès.

Les avantages que la Suede remporta en Allemagne par le moyen de votre alliance, & les conquêtes qu'elle y fit,

de

de la plûpart desquelles la paix lui assura ensuite la possession, ne sont pas des preuves moins certaines & moins illustres du support que V. M. est capable de donner à ses Alliés, que des soins qu'elle prend de leurs intérêts aussi bien dans les négociations que dans la guerre.

Ces considérations avoient engagé depuis peu le Prince de Monaco à quitter le parti des Espagnols pour se mettre sous votre protection. Mais si les affaires, qui furent susciteés par les révoltes de vos Sujets, ne vous permirent point de faire pour lui tout ce qu'il auroit pu espérer de V. M. dans une autre conjoncture, il eut tort de s'impatienter, & de n'attendre pas que vous eussiez calmé les troubles de votre Etat pour jouir des avantages que votre Alliance lui auroit enfin procurés, & qu'il a retrouvés depuis lorsqu'il s'est de nouveau jetté entre vos bras.

La campagne de l'année 1645. fut si avantageuse pour V. M. que bien loin d'en faire ici le détail, je ne sçai s'il ne sera point trop long de nommer toutes

toutes les Places qui furent emportées par vos Généraux, ou qui leur ouvrirent les portes. Les Forts de Vandreval, Guescha, & Dringen; de Montcastel, Mardic & Bourboug; les Villes de Menin, Armentieres, Bethune, Saint Venant & la Mothe en Lorraine. Il est vrai que Montcassel fut repris bientôt après, mais on repara cette perte par la défaite d'un grand nombre de troupes Espagnoles qui furent battues par le Maréchal de Gassion.

J'avoue qu'au commencement de la Campagne le Vicomte de Turenne avoit été surpris & maltraité à Mariendal par le Général Merci : mais la France eut sa revanche à la journée de Nortlingue, où vos troupes commandées par le Duc d'Enguien, & sous lui par les Maréchaux de Turenne & de Grammont, remporterent une victoire d'autant plus illustre qu'elle fut opiniâtrement disputée. Vos Généraux penserent alors succomber par leur ardeur accoutumée, faute d'avoir bien reconnu le terrein, & de sçavoir qu'il y avoit un large fossé qui ne se pouvoit franchir, entre un Village d'où

une partie de leurs troupes avoit chaſſé les ennemis, & un Château où ceux-ci étoient encore poſtés, & où il falloit les aller forcer. Mais le bonheur ordinaire des armes de V. M. avec les efforts extraordinaires que fit le Duc d'Enguien, qui reçut quelques bleſſures, contribua de nouveau à le tirer de ce mauvais pas, & livra priſonnier entre vos mains Gleſne, Général des Impériaux, qui en fut quitte à meilleur marché que Merci, Général de l'Armée de Baviere, lequel perdit la vie dans le combat.

L'Alliance qui avoit été renouvellée entre V. M. & le Duc de Savoye, ne produiſit pas ſes effets ſi promptement qu'on ſe l'étoit promis. La Campagne s'ouvrit tard de ce côté-là, & il n'y a preſque jamais de grands ſuccès à attendre d'une expédition tardive. Tous les exploits ſe terminerent à la priſe de quelques petites Places du Milanez, quelques-unes de celles dont on s'étoit rendu maîtres, furent auſſi repriſes par les Eſpagnols.

Mais la conquête de Roſes dans le Rouſſillon fut un coup important, auſſi bien

bien que la bataille de Liorens, que gagna le Comte de Harcourt, & la priſe qu'il fit de Balaguier. Les Eſpagnols qui avoient toujours tâché d'éloigner d'eux la guerre, & de la porter dans le ſein de votre Etat, la ſentirent alors dans le leur. Toujours prêts à faire des tentatives ſur la France aux dépens du repos des Peuples des Païs-Bas & d'Italie, & aux riſques communs de votre Royaume & de ces malheureuſes Provinces ſoumiſes à leur domination, pourvu qu'ils ne riſquent rien eux-mêmes, ils ſe trouverent alors ſurpris, inquiets & embaraſſés à détourner par la voie des conſpirations comme par celle des armes, les coups qui les menaçoient de ſi près.

Cette Campagne qui avoit été ſi glorieuſe, ne ſe termina pas moins avantageuſement, puiſque la Ville de Tréves ſe rendit à compoſition, & que vous eutes le plaiſir d'y rétablir l'Electeur. La Campagne de 1646. s'ouvrit de même par un vigoureux exploit du Maréchal de Gaſſion, qui ayant ſurpris dans leur marche les troupes deſtinées pour la défenſe des Villes

maritimes des ennemis, en enleva la plus grande partie, & tailla l'autre en pieces.

Elle continua par la priſe que vous fites de Courtrai, Ville alors bien fortifiée, qui vraiſemblablement devoit être ſecourue d'une Armée preſque égale en forces à la vôtre, proche des lignes de laquelle elle ſe trouvoit. Mais intimidée par les proſpérités dont vos armes étoient accompagnées en tous lieux, elle n'oſa ſe hazarder à en venir aux mains.

Si les Hollandois, comme Alliés de V. M. & des Rois vos prédeceſſeurs, ont quelquefois aſſiſté la France de leurs forces maritimes, elle n'a pas manqué de ſa part de leur fournir dans les occaſions des ſecours ſi conſidérables, que cette République auroit bien dû n'en perdre jamais le ſouvenir. En ce tems-là vous envoyâtes le Maréchal de Grammont à la tête de ſix mille hommes joindre leurs troupes que commandoit le Prince Guillaume d'Orange, qui avoit deſſein d'aſſiéger Anvers.

Le Duc d'Orléans, alors chef de votre Armée, s'étant ſaiſi de Berg-Saint-Vinox

Vinox, & ayant repris Mardik dont les Eſpagnols s'étoient de nouveau rendu maîtres, crut avoir aſſez fait pour ſa gloire. Il finit là ſa Campagne & retourna à la Cour, où il prétendoit aller travailler pour vos intérêts comme pour les ſiens; confondant ces deux choſes qui étoient fort eſſentiellement diſtinctes, & dont V. M. n'agréoit point du tout le mélange.

Mais le Duc d'Enguien plus avide de combats, & en ce tems-là moins engagé dans les intrigues du cabinet, entreprit le fameux ſiége de Dunkerque, dont tous les efforts que fit Picolomini pour y jetter du ſecours, ni la réſiſtance opiniâtre des Aſſiégés, ne purent empêcher la priſe. Ce fut un ſi grand ſurcroît de gloire pour les armes de V. M. que tous vos voiſins commencerent à prévoir quelles devoient être les ſuites d'un Regne dont les premieres années étoient marquées de tant de proſpérités.

La réduction de Dunkerque ſous votre pouvoir fut ſuivie de deux défaites des ennemis, l'une proche de Courtrai, & l'autre entre cette même

Ville & Ypre ; ſi bien qu'ils ne ſe trouvoient pas moins affoiblis, par la perte de leurs troupes que par celle de leurs Places, & que vos armées demeuroient également victorieuſes au pié des remparts de leurs fortereſſes & au milieu des champs de bataille.

Longwy, ſeule Ville qui reſtoit au Duc Charles de Lorraine, & avec laquelle il avoit l'imprudence d'oſer faire tête à V. M. fut contrainte de ſubir votre joug comme toutes les autres Places du même Etat, & de ſe rendre à compoſition, quelque bien munie & fortifiée qu'elle eût été par les ſoins du Duc, de qui elle faiſoit l'unique reſſource.

La mort du Duc de Brezé qui avoit ſi courageuſement ſoutenu les efforts de l'Armée Navale d'Eſpagne devant Orbitello, & qui lui avoit donné la chaſſe, vous fut d'autant plus ſenſible, que les Commandans & les bons Officiers de Marine étoient encore rares en ce tems-là. Les honneurs que vous fites rendre à ſa mémoire, & les marques de votre bonté pour tous ceux qui tâchent de les mériter par leurs ſervices,

ſervices, ſont des aiguillons ſi puiſſans, qu'il ne faut pas s'étonner que vous ſoyez le Prince du monde le mieux ſervi. Ce funeſte accident, & le ſecours qui vint à Orbitello, obligerent le Prince Thomas de lever le ſiége qu'il avoit mis devant cette Place.

Mais cette diſgrace fut effacée par les conquêtes que vous fites de Portolongone & de Piombino : dont la premiere étoit d'autant plus conſidérable, qu'elle incommodoit fort les ennemis dans la navigation ; parce que leurs galeres, qui avoient coutume d'y relâcher en venant d'Eſpagne, furent depuis contraintes de continuer leur route tout d'une traite, & privées d'un port qui leur étoit fort commode pour aborder dans le Milanez.

La priſon du Maréchal de la Mothe-Hodancourt étoit néceſſaire pour arrêter par ſon exemple les plaintes indiſcretes & les diſcours injurieux que la licence de ce tems-là faiſoit répandre contre le Gouvernement.

La jalouſie des Eſpagnols éclata à Rome d'une maniere qui n'ayant point démenti toutes leurs anciennes brava-

des, n'eut pas auſſi des ſuites moins honteuſes qu'à l'ordinaire. Leur Ambaſſadeur ayant prémédité d'inſulter le Cardinal d'Eſte, Protecteur des affaires de France, prétendit qu'au lieu de faire arrêter ſon carroſſe devant celui du Cardinal dans une cavalcade qui ſe faiſoit, c'étoit au carroſſe du Cardinal à s'arrêter devant le ſien. Leurs gens en étant venus aux priſes, ceux de l'Ambaſſadeur, quoique préparés de longue main, furent battus & mis en fuite. Il lui fallut chercher un eſtafier à la place de ſon cocher pour le remener dans ſon Hôtel, & il fut enſuite obligé d'aller rendre viſite au Cardinal, & de ſe ſoumettre à s'arrêter devant lui en le recontrant dans les rues. Satisfaction qui ſe fit avec tant d'éclat, & avec tant de réputation pour V. M. que lorſque cette Eminence ſortit pour aller viſiter le Pape, on entendit dans toutes les rues des acclamations du Peuple, & des cris de Vive France, Vive le Cardinal d'Eſte.

Les merveilleux progrès des armes de V. M. pendant les années précédentes engagérent ſes ennemis à faire leurs derniers

derniers efforts afin d'en interrompre le cours dans la Campagne de 1647. Pour mieux réuſſir en leur deſſein, ils joignirent la ruſe à la force, la trahiſon de quelques-uns des vos Sujets à la prétendue bravoure des leurs : encore avec toutes ces précautions eurent-ils bien de la peine à en venir à bout. Ils s'étoient flattés d'emporter au premier aſſaut la Ville d'Armentiéres, dont les Habitans étoient d'intelligence avec eux : cependant elle leur couta tant de fatigues & tant de pertes, qu'ils la trouvérent trop cherement achetée, & qu'à la réputation près dont ils ſont idolâtres, ils auroient bien voulu ne l'avoir point acquiſe à ce prix.

La conquête de Landreci leur fut plus facile par la perfidie du Commandant qui leur livra la Place ſans ſe défendre, les déſordres qui commençoient à éclater à la Cour augmentant la licence des gens de guerre, & rendant les Officiers plus hardis à écouter les ſollicitations qui leur étoient faites. Il y en eut néanmoins très-peu qui ſuiviſſent un ſi lâche exemple, & il ſembloit qu'à meſure que le Peuple & les

Grands s'engageoient dans la révolte, les armées ſe ſignaloient par leur fidélité.

La perte de la Baſſée qui ne fut pas enlevée par artifice, mais de vive force, & malgré les tentatives des ennemis pour la ſecourir, les couvrit de beaucoup plus de confuſion que leurs conquêtes ne leur avoient apporté de gloire. C'eſt ce qu'ils ſentirent ſi bien, qu'abandonnant les autres chimeres qu'ils s'étoient déja forgées, ils tournerent tous leurs deſſeins à la réduction de cette Place, où on les vit échouer par un effet du bonheur qui accompagnoit votre Regne & par la valeur de vos Généraux.

Ceux-ci de leur côté ne manquerent pas d'emporter Dixmude, & de s'emparer de pluſieurs Forts. Ils obtinrent même en diverſes rencontres particulieres des avantages ſi conſidérables, qu'ils dûrent faire connoître aux Eſpagnols que déſormais le cours des proſpérités de la France ne pouvoit plus être interrompu ; que le génie qui la gouvernoit étoit ſupérieur à celui de ſes ennemis ; & que leurs intrigues ni leurs

leurs efforts n'étoient plus des digues aſſez fortes pour oppoſer à ce torrent qui alloit les inonder.

Cependant ils tâcherent toujours de lui réſiſter, & ils ſe trouvoient de tems en tems réchaufés par quelques rayons d'eſpérance qu'il leur ſembloit voir reluire pour eux dans ce qui ſe paſſoit de moins avantageux pour vous. Ils ne plaignirent point la perte de la Ville de Lens, que vous n'aviez gagnée qu'au prix de la vie du brave Gaſſion, & qu'ils crurent réparée par celle que vous fîtes de Dixmude dont ils ſe rendirent maîtres.

La mort du Maréchal de Gaſſion vous ayant obligé de rappeller en Flandre le Vicomte de Turenne, qui étoit alors en Allemagne où il déſoloit la Baviere & portoit par tout la terreur de vos armes, il ne put exécuter vos ordres qu'en combattant contre ſes propres troupes ; puiſque les Suédois, qui refuſerent de le ſuivre & qui ſe mirent en poſture de s'oppoſer à ſon deſſein, étoient à votre ſolde & obligés de lui obéir. Le châtiment qu'ils reçurent fut digne de leur mutinerie,

laquelle ne porta néanmoins aucun préjudice à vos intérêts, car le reſte de vos troupes ne laiſſa pas de ravager le Luxembourg, en paſſant, & de s'emparer de quelques Châteaux.

Le Duc d'Enguien, devenu Prince de Condé par la mort du Prince ſon Pere, ne fit pas ſi heureuſement la guerre en Catalogne où il commanda pendant cette Campagne, qu'il l'avoit faite en Flandre, parce qu'il ne croyoit pas trouver en cette Province des ennemis dignes de lui & contre leſquels il eût beſoin de tant de précautions. Il donna même un ſi grand eſſor au feu de ſon tempérament devant Lérida qu'il tenoit aſſiégée, & morgua le Gouverneur de cette Place d'une façon ſi dédaigneuſe, que ſon courage aigri & animé par ce mépris fit des efforts extraordinaires pour repouſſer ce Prince, qui fut obligé de lever le ſiége honteuſement pour lui, mais non pour V. M. qui n'avoit point de part à ſa conduite, qui la déſapprouvoit, & qui ſouffrit en cette Province des pertes qu'un autre Général plus prudent lui auroit ſans doute épargnées.

Lorſque

Lorſque l'Electeur de Baviere avoit envoyé des Députés à Ulm pour ouvrir des négociations de paix, il avoit prétendu qu'elle ſe devoit faire à peu près conforme aux inſtructions qu'il leur avoit données, & c'eſt ce qui avoit fait réſoudre les vôtres à ſe retirer. Mais enfin la force de vos armes victorieuſes & l'état où la Baviere ſe vit réduite, forcerent ce Prince à changer de langage. Vos Députés furent priés de demeurer, & les ſiens contraints de recevoir les juſtes & raiſonnables conditions qu'il vous plût de leur impoſer. Prudence tout-à-fait grande quoique tardive, mais qui ſauva d'un embraſement entier, un édifice dont tous les ornemens étoient déja réduits en cendre.

Les Suédois ayant pris mal-à-propos quelques ombrages, & paroiſſant n'avoir plus en V. M. la même confiance qu'ils avoient auparavant, vous ne fites point de difficulté de les ramener avec douceur, & par des éclairciſſemens que vous voulutes bien leur donner. Ce n'eſt pas pour des amis dont on connoît le fond du cœur qu'il

ne

ne faut point avoir d'indulgence : ce n'eſt pas à ceux qui rendent un culte ordinaire au Soleil, que cet Aſtre doit refuſer ſes regards lorſque l'épaiſſeur d'un nuage qui s'éleve eſt prêt de le dérober à leur vue : au contraire leurs ténébres méritent qu'il en ait pitié, & que pour diſſiper les vapeurs qui ſe ſont interpoſées entre lui & eux, il leur lance ſes rayons favorables, tandis qu'il embraſe de ſon ardeur les téméraires qui oſent tirer leurs fléches contre lui, ou qu'il laiſſe dans l'obſcurité qui les environne, ceux qui ſe dérobent à ſa lumiere de peur d'être obligés de lui rendre des actions de graces.

Enfin l'effuſion de tant de ſang ayant fait rentrer la plûpart des Princes vos ennemis en eux-mêmes, ils jugerent en l'année 1648. qu'il étoit tems de l'arrêter, puiſqu'il n'y avoit pas d'apparence que quand on continueroit à le répandre à grands ruiſſeaux, on pût interrompre le cours des proſpérités de vos armes ; & on choiſit Munſter pour y traiter de la paix. Les Plénipotentiaires des Puiſſances intéreſſées s'y étant rendus, elle fut conclue entre V. M.

M. & l'Empire à des conditions ſi honorables & ſi avantageuſes qu'elles ne laiſſoient rien à ſouhaiter à la France, ni pour Elle ni pour ſes Alliés. Vos Droits ſur Mets, Toul & Verdun, & ceux du Parlement de Mets furent reconnus : Briſſac, Philiſbourg & l'Alſace entiere demeurerent ſous votre domination.

Mais la fierté des Eſpagnols ne put encore être abatue ni par les revers que leurs armes avoient eſſuyés ni par l'abandonnement que l'Empereur faiſoit de leurs intérêts. Se confiant ſur leurs anciennes fineſſes, quoique uſées ; ſur les avis qu'ils recevoient de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du Royaume ; ſur l'eſpérance qu'ils avoient que les brouilleries qui étoient prêtes à éclater dans votre Cour, entraîneroient vos Généraux en des factions contraires à votre ſervice, & affoibliroient vos forces ; ils aimerent mieux hazarder encore leur gloire en renonçant à leur repos, que de renoncer à leurs intrigues & à leurs chimeriques eſpérances.

Ils avoient encore une raiſon ſecrete ſur laquelle ils faiſoient beaucoup de fondement :

fondement : c'eſt que les Hollandois las de la guerre qu'ils haïſſoient naturellement, & ayant perdu le Prince d'Orange leur fameux Général, ſouhaitoient la paix ; & comme ils faiſoient une puiſſante diverſion des forces Eſpagnoles, on avoit réſolu de traiter avec eux afin de la faire ceſſer, & de n'avoir plus affaire qu'à la France, dont on ne pouvoit pas comprendre que le génie dût être ſupérieur à celui de l'Eſpagne.

Toutes ces raiſons furent alléguées à l'Empereur en employant les derniers efforts pour l'empêcher de conclure un Traité particulier. Mais l'Empire qui ne ſe gouverne pas tout-à-fait par les préventions de l'Eſpagne, & qui a les yeux de tant de Princes ouverts pour veiller à ſes intérêts, ne laiſſa pas d'achever cet ouvrage ſi néceſſaire à ſon repos ; & enſuite vos Plénipotentiaires voyant le peu d'inclination des Eſpagnols à la paix, ſe retirerent de Munſter, & abandonnerent ces ſuperbes courages à leurs mauvais deſtins.

Mais comme de tout tems ils ſçavent faire des diſtinctions inconnues à tous les autres peuples, & qu'ils ordonnerent

rent autrefois des prieres publiques pour la délivrance du Pape, laquelle ils lui deſiroient en qualité de Pape, tandis qu'eux-mêmes le retenoient priſonnier en qualité de Prince : la paix ne fut pas plutôt conclue avec l'Empereur, qu'ils lui firent demander du ſecours, non en qualité d'Empereur, puiſque ſous ce titre il s'étoit engagé à ne leur en point donner ; mais en qualité d'Archiduc d'Autriche.

Les craintes & les allarmes de vos Peuples firent connoître pendant que V. M. eut la petite vérole, combien ils avoient d'amour pour votre ſacrée Perſonne. De toutes parts on n'entendoit parler que de leurs inquiétudes qui furent preſque ſuivies du déſeſpoir quand ils apprirent que votre vie étoit en danger ; mais lorſque la force de votre tempérament & la vigueur de la jeuneſſe, ſi ce n'eſt le pouvoir de vos Deſtins, vous eurent rendu à leurs vœux, on ne vit jamais tant d'acclamations ni de marques de réjouiſſance.

Les Eſpagnols ne voulurent pas laiſſer paſſer une occaſion qui leur paroiſſoit ſi favorable par le trouble où devoient

voient être la Cour & les armées. Ils formerent le deſſein de ſurprendre Courtrai, & ayant fait mettre leurs troupes en marche pour aller de ce côté-là, elles eurent le tems de s'en approcher ſans être découvertes. Mais ils éprouverent que le génie qui gouvernoit la France ne s'étoit pas encore retiré, car ils trouverent toutes choſes ſi bien diſpoſées à la défenſe, qu'ils furent obligés de s'en retourner pleins de confuſion.

S'il y eut jamais de conjoncture qui ait fait paroître combien il eſt important pour l'avantage d'un Etat que l'autorité ſouveraine ſe maintienne dans toute ſa force, & combien il eſt impoſſible d'exécuter de grands deſſeins lorſqu'elle ſe trouve contrequarrée & affoiblie par l'inſolence des Sujets de qui la premiere gloire conſiſte dans celle de la ſoumiſſion, ce fut au tems de la révolte de la Ville de Naples, qui ſe trouva ſi générale & ſi vive, qu'il n'y avoit point de ſuccès qu'on ne s'en dût promettre en l'appuyant. Le Duc de Guiſe fit ſon devoir en y courant dès qu'il y fut appellé ; mais il eut tort de

de s'en prendre à vos Miniſtres, & d'imputer le manque de ſecours à leur mauvaiſe volonté. Il falloit qu'il fût terriblement aveuglé ou malin de ne l'attribuer pas à ſa veritable cauſe, aux factions des Grands & des Sociétés du Royaume, dont il avoit eu connoiſſance avant que d'en partir, & dans leſquelles il n'avoit peut-être que trop trempé.

Ce furent les traverſes que tous ces Conjurés apporterent à vos deſſeins qui vous empêcherent de profiter d'une ſi belle occaſion. A peine pouviez-vous recouvrer des finances pour entretenir les armées qui étoient néceſſaires à conſerver vos conquêtes, bien loin de penſer alors à en faire une qui les auroit ſi fort épuiſées. La malice des Eſpagnols, toujours prête à déchirer la France, l'éternel objet de leur haine & de leur envie, leur a fait dire que vous craigniez que le Duc de Guiſe ne fît à vos dépens cette conquête pour lui. C'eſt un ſoupçon dont V. M. a été aſſez lavée par la ſuite continuelle des actions généreuſes & déſintéreſſées qu'on lui a vu faire depuis. Quand ce Duc auroit

auroit aſpiré á la Couronne de Naples, & qu'il vous auroit demandé votre appui pour ce deſſein, vous n'auriez jamais refuſé d'aider à la lui mettre ſur la tête. Les ſoins que vous avez pris de faire des Reines & des Souveraines de pluſieurs de vos Sujettes, répondent aſſez de vos intentions pour faire couronner vos Sujets, & ce qui s'eſt paſſé en Pologne à l'égard du feu Duc de Longueville en répond auſſi. Peut-être même que comme ce n'auroit pas été une action peu illuſtre que d'avoir cette bonté pour un Sujet de la Maiſon duquel vos auguſtes Prédéceſſeurs n'avoient pas lieu de ſe louer, le ſceptre n'en auroit pas été plus mal pour vous entre ſes mains; puiſqu'un ſi grand bienfait dont ſa naiſſance & ſes propres démarches le rendoient indigne, l'auroit ſans doute abſolument gagné, & que lui étant impoſſible de ſe maintenir ſans votre protection, il auroit été néceſſairement obligé de dépendre de vous. Quoiqu'il en ſoit, & quoiqu'il y eût à attendre du Duc; ſoit que vous euſſiez voulu garder cette conquête pour vous, ou lui en faire

faire un noble préſent, ſoit qu'il eût voulu vous la ravir & qu'il y eût réuſſi, il étoit de votre intérêt d'arracher ce fleuron de la Couronne d'Eſpagne, ſauf à décider enſuite ſur quel chef il auroit dû être poſé.

Mais les factions de vos propres Sujets, plus dangereux ennemis de votre gloire que les Eſpagnols & que toutes les Nations du monde enſemble, ne s'occupoient qu'à vous lier les mains, & à arrêter les mouvemens naturels du corps de l'Etat, qui ne ſe font que par le moyen des finances. Ce ſont les nerfs qui rendent ce corps robuſte; c'eſt le ſang qui circulant tour à tour dans toutes les veines, doit toujours ſe rendre au cœur comme à ſon centre, & qui en paſſant d'une extrémité du corps à l'autre, doit venir voir en quel état eſt cette ſource de ſon mouvement, & lui aider à entretenir la vigueur qu'il reçoit d'elle, toujours prêt à s'y retirer pour la défendre auſſi-tôt qu'il la ſent attaquée de quelque accident externe.

Ce mouvement étant donc interrompu par les oppoſitions du Parlement

ment & par ſes refus de vérifier vos Edits, il ne vous fut pas poſſible de vous prévaloir des avantages que la fortune vous préſentoit. Il falloit y renoncer. Et V. M. le pouvoit-Elle faire ſans chagrin & ſans indignation ?

Pouvoit-Elle ſans un déplaiſir extrême & ſans un vif reſſentiment ſe voir enlever des lauriers qu'il lui auroit été ſi glorieux & ſi facile de cueillir. Mais par quelles mains lui étoient-ils arrachés, ces lauriers ? C'eſt ce qui abſorbe les eſprits, & qui fait mieux comprendre que toutes les raiſons du monde, de quelle néceſſité il eſt pour le bien d'un Etat qu'il ſoit gouverné par une autorité abſolue. Par quelles mains, par quelles voies vous furent retranchés ces nouveaux triomphes qui ſe preparoient pour V. M. Ce fut à reprendre la choſe dans ſon principe, par les intrigues de ceux d'entre les Miniſtres qui étoient mécontens du peu de juſtice que la Cour avoit rendu à leurs mérites; & plus encore par le pieux dépit de deux ou trois Docteurs, dont les chagrins paſſant dans le cœur de chacun de leurs Sectateurs, allerent

ſaiſir toute la Sorbonne. Cette Faculté pouſſée d'un zèle à peu près égal à celui qui la fit agir au tems de la Ligue contre Henri III. à peu près avec la même impétuoſité & le même aveuglement, & voulant à quelque prix que ce fût faire admettre des doctrines dont elle avoit entrepris d'appuyer la nouveauté, elle arma l'autorité du Parlement contre l'autorité Royale, aida à ſurprendre les eſprits des Grands par les artifices des Directeurs de conſcience, & acheva d'envenimer les playes que les Miniſtres exclus avoient commencé de faire. Voilà la fidélité du Parlement & du Clergé. Voilà l'uſage que ce dernier fait faire du ſecret des conſciences, & de l'empire qu'il exerce ſur elles. Voilà les fruits de cet eſprit de Religion qui ne prétendant point relever de ſon Roi, s'érige des fantômes d'autorité, auſquels, parce qu'ils ſont de ſa façon, il ſe ſoumet bien plus volontiers qu'à ſes propres Souverains, dont il ne regarde l'autorité que comme ſubordonnée, quoique ce ſoit la premiere & peut-être la ſeule légitime autorité du monde pour le

gouvernement des Societés politiques.

Il y avoit déja pluſieurs années que ce feu couvoit ſous les cendres, & que peu à peu il prenoit des forces & commençoit à éclater ; mais il ne s'étendit qu'à meſure qu'on lui approcha des matieres combuſtibles. Les Edits que vous étiez obligé de faire afin de lever les fonds néceſſaires pour l'entretien de vos armées, pour celui de vos Agens & de vos Penſionnaires dans les Cours étrangeres, & généralement pour l'exécution de tous vos deſſeins, étoient des démarches dont vous ne deviez rendre compte à perſonne, & qu'il vous étoit libre de pouſſer ou d'arrêter à votre gré. Le Parlement néanmoins par une témérité digne du châtiment le plus ſevere, refuſa de faire l'enregiſtrement de ces Edits, & ſe ſervit de ce vain prétexte pour couvrir ſes mauvaiſes intentions.

L'effet en alla ſi loin, que preſque toutes les Compagnies Souveraines de Paris eurent l'audace de faire une union par laquelle elles ſe mettoient en état de contrebalancer votre Royale autorité, & qui auroit peut-être intimidé tout

tout autre courage que le vôtre. Mais quelque ſuite qu'il y eût à craindre d'une conduite ſi déreglée & ſi outrageante, votre fermeté ni la vigueur du gouvernement ne ſe démentirent point. Vous fites arrêter quatre des principaux d'entre ces Rebelles, & vous caſſâtes par un Arrêt de votre Conſeil, l'union de ces ſéditieuſes Compagnies, comme étant un attentat à votre abſolu pouvoir, & une ſuite de leur mutinerie.

Au préjudice de cet Arrêt, ces factieux Corps ne laiſſerent pas de s'aſſembler, & quoique l'Avocat Général Talon par une fidélité & un dévouement pour ſon Maître, dont il y avoit alors peu d'exemples, leur remontrât que les ennemis étrangers tireroient avantage des déſordres qu'ils alloient faire naître ; qu'une autre premiere Ligue ayant déja cauſé tant de déſolation dans le Royaume, il ne comprenoit pas comment on pouvoit ſeulement penſer à en faire une ſeconde ; qu'il n'y avoit à ſuivre en France que la voie de la plus parfaite ſoumiſſion pour ſon Monarque ; on n'eut point d'oreilles

pour écouter des raisons, à quoi on ne pouvoit pas repliquer.

Au contraire, on proposa la révocation des levées de deniers qui se faisoient au nom de V. M. & qu'il fût établi une Chambre de Justice pour connoître des abus & des malversations commises par vos Officiers dans les Finances, avec quantité d'autres insolentes demandes, pour ne pas dire extravagantes, qui meritoient qu'en effet il y eût une Chambre de Justice, érigée pour connoître de tant d'outrages, & pour faire punir de si hautes témérités.

Ce ne fut pas assez que de demander, on voulut obtenir; & à ce défaut, on se fit justice à soi-même. On donna des Arrêts par lesquels on révoquoit les Intendans que vous aviez dans les Provinces: on ordonna qu'il seroit informé des exactions & des concussions qu'ils y avoient commises. Enfin, on poussa les attentats si loin & en tant de manieres, que non-seulement on usurpa véritablement le Ministere du Cardinal & les droits de la Regence de la Reine, mais votre propre autorité dans toutes ses parties. C'étoit

C'étoit là dans le fond le but de chacun des Rébelles, & se felicitant d'y être parvenus, il n'y eut point d'essai qu'ils ne vouluſſent faire de leur pouvoir. Ils décidérent donc que ce n'étoit pas V. M. qui expliquoit ses volontés dans ses Déclarations; qu'on n'y devoit reconnoître que les volontés de vos Ministres qui se prévaloient de votre minorité, & qui n'étoient point si attachés à vos intérêts, ni si affectionnés au bien public que le Parlement; on pouvoit ajouter encore, ni si disposés à usurper les droits de la Régence, & à s'en approprier les plus essentiels, afin de les garder toujours, & de ne vous laisser à l'avenir que l'ombre de la Royauté.

Il n'étoit pas possible que ces troubles domestiques ne relevassent le courage de vos ennemis étrangers, qui contre leur coutume, se tinrent tout l'hiver en mouvement pour en profiter. S'ils ne purent d'abord s'emparer de Courtrai à cause de la vigilance du Gouverneur, ils ne le manquerent pas dans la suite, non plus que Furnes, Etteres & Lens: & ils auroient sans

doute pouſſé bien loin leurs progrès ; ſi le bonheur de V. M. qui ſe manifeſtoit dans les avantageux ſuccès des témérités du Prince de Condé ne les eût arrêtés par le gain d'une bataille.

Ce Prince s'étant trop avancé pour ſecourir Lens, que les Eſpagnols tenoient aſſiégé, & n'ayant pas pris aſſez de ſoin de s'informer de l'état du ſiége, ſe trouva ſi proche de leur camp, après qu'ils eurent emporté la Place, que n'ayant ni eau ni fourrage, il ſe vit obligé de penſer à faire retraite ſous les yeux des ennemis. Ils ne manquerent pas auſſi de prendre leurs tems pour le charger, & ils l'auroient entiérement défait, ſi ce Prince, voyant ſa perte inévitable à pouſuivre ſon deſſein, n'eût pas fait de néceſſité vertu en prenant la réſolution de livrer la bataille pour ſe tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé.

C'eſt dans cette occaſion que les bons Deſtins de V. M. & la ſeule valeur des François, deſtituée de prudence, & ne comptant que ſur elle-même, l'emporterent ſur tous les avantages que les Ennemis avoient de leur côté. Une Armée

mée victorieuſe qui venoit de prendre une Place conſidérable ; qui étoit couverte de cette Place, qui en tiroit abondance de vivres ; qui avoit pour Chef l'Archiduc d'Autriche, Prince brave & expérimenté ; qui étoit plus forte que la vôtre qu'elle attaquoit dans ſa retraite, fut néanmoins battue & abſolument défaite ; & perdant en même tems ſa nouvelle conquête, elle perdit encore Furnes, dont vos Généraux ſe rendirent maîtres. Si l'on eût pu voir dans les cœurs des ingrats Pariſiens, & lire ce qui s'y paſſoit, on auroit connu ſans doute que cet avantageux & ineſperé ſuccès ne leur étoit pas moins inſuportable qu'aux Eſpagnols, puiſqu'il rélevoit au dehors l'éclat de votre puiſſance, qu'ils tâchoient d'obſcurcir. Vous leur en fites paroître votre juſte reſſentiment, en ordonnant qu'à l'iſſue du *Te Deum* on ſe ſaiſît des plus obſtinés d'entre les factieux, & qu'une partie des autres eût à ſe retirer de Paris.

Ce reméde ſi néceſſaire au mal qui affligeoit cette grande Ville, & diſpenſé ſi conformément aux regles de

l'Art, fit toutefois un effet contraire à celui qu'on en devoit naturellement attendre. Les humeurs peccantes de ce corps étoient si abondantes, & dans un si prodigieux mouvement, qu'elles surmonterent la vertu du remède, & qu'elles en tirerent un nouveau secours pour entretenir leur déréglement.

Toute la Ville se mit en émotion. On tendit les chaînes; on fit des barricades; on s'arma ni plus ni moins que si l'on eût attendu son plus cruel ennemi. Il parut cet ennemi, qui méritoit effectivement ce nom par rapport à l'horreur qu'il avoit pour un procédé si opposé à la fidélité & à l'amour des François pour leur Monarque. Ce fut le Chancelier, & V. M. même en la personne de ce premier Ministre de Justice, puisqu'il vous répréſentoit & qu'il portoit vos ordres. Mais il fut aussi reçu d'une maniere digne de l'idée sous laquelle on le regardoit, & sans compter les injures qu'on vomit contre lui, il eut toute la peine imaginable à se sauver des coups de mousquets qui lui étoient tirés de toutes parts, & des mains parricides qui étoient prêtes à l'égorger. Il

Il fallut donc rendre à ces Furieux les objets de leur affection, les Peres de la Patrie, les grands Liberateurs qui s'immoloient pour sauver le Peuple de la tyrannie de la Cour, & de l'oppreſsion où le jettoit une légére augmentation de quelques droits, qu'elle étoit obligée d'impoſer par la néceſſité d'entretenir des forces capables de réſiſter aux ennemis de V, M.

Attentat inouï! insolence digne d'un éternel châtiment! dont il ne faut pas s'étonner que V. M. ait gardé un si vif reſſentiment dans le cœur, quoiqu'Elle en arrête les effets, & que par une bonté qui n'eut jamais d'exemple, Elle ne s'en souvienne qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour se mettre en état, & ſes Succeſſeurs après Elle, de n'être plus expoſés aux accès d'une si criminelle fureur.

Elle fut si grande, cette fureur, que la Reine, & tout ce qu'il y avoit de gens fidéles auprès de vous, jugerent à propos de vous faire sortir d'une Ville où l'on ne sçavoit pas si vous étiez en sureté. La suite fit bien connoître qu'on ne pouvoit trop se tenir sur ses gardes.

Si l'impunité fait croître l'audace, la réuſſite ne manque pas de la porter à ſon dernier comble. Le Parlement s'étoit fait rendre les priſonniers qui étoient de ſon Corps ; mais afin que tous les Auteurs des pratiques ſecretes & des factions publiques, puſſent ſe liguer enſemble, & ſe prêter mutuellement du ſecours, il oſa encore demander la liberté de Chavigni.

Ainſi il ſe déclara le Protecteur généralement de tous ceux qui vous avoient offenſé ou mal ſervi. Votre autorité ne devoit plus même s'attendre juſques à châtier vos Miniſtres lorſqu'ils manquoient à leur devoir, & qu'ils faiſoient un mauvais uſage de leur adminiſtration. Il falloit attendre l'agrément de vos Supérieurs pour toutes vos démarches, & conſéquemment ménager ſans ceſſe chacun d'entre eux, afin de vous les rendre favorables.

A la faveur de ces nouvelles conſtitutions dans votre Royaume, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit pas manqué de devenir plus floriſſant que jamais. C'étoit ſans doute le grand chemin d'étendre les bornes de la France ;

ce ; de la rendre rédoutable à ſes ennemis ; d'y faire regner la paix, l'abondance, le commerce & les beaux arts. Il n'y auroit eu qu'à aller conſulter tous les Senats qui ſe ſeroient attribués l'autorité d'y pourvoir, qu'à mettre le ſecret des affaires entre les mains de tant de perſonnes ſi diſcretes ; qu'à travailler à les entretenir toujours dans une bonne intelligence avec V. M. & entre elles-mêmes ; qu'à leur inſpirer un eſprit d'activité & de zèle pour agir dans les affaires publiques avec plus d'ardeur que dans les leurs propres ; qu'à veiller à ce que le nombre infini de places qui viendroient à vaquer dans ces auguſtes Corps, ne fuſſent pas remplies des gens mal-intentionnés, brouillons, ou aiſés à corrompre, d'ames viles & mercenaires.

On doit donc regarder comme un miracle & comme un effet de l'influence de votre Aſtre, que pendant ces déſordres, non-ſeulement vos pertes n'ayent pas été plus loin que vos prémieres conquêtes ; mais que vous ayez conſervé la plûpart de ces conquêtes, formé des ſiéges, gagné des batailles,

tailles, ſecouru vos Alliés, & contraint une partie de vos ennemis à vous demander la paix. Ce fut le fruit de la célébre journée de Sommerhauſen, où les troupes de l'Empereur ayant été défaites, il fut réduit à accepter les propoſitions dont j'ai ci-deſſus parlé, qui étoient ſi avantageuſes pour V. M. & pour tous ſes Alliés, qu'il ne parut point que ce qui ſe paſſoit au dedans de votre Royaume, eût apporté au dehors la moindre diminution à votre crédit. Car ſans compter ce qui regardoit la Couronne de Suéde & vos autres Alliés d'Allemagne, qui tous eurent lieu d'être ſatisfaits de la paix, ſans parler de l'Electeur de Tréves, que vous fites rentrer en poſſeſſion de tous ſes biens & de ſes dignités, vous demeurâtes maître & poſſeſſeur en propre de Pignerol, de l'Alſace, & de pluſieurs autres Païs qui vous furent cédés.

Vous ſecourutes même encore ceux de vos Alliés qui demeuroient en guerre. Vous eutes des Armées en Italie pour y appuyer les droits du Duc de Savoie, & pour y attaquer les Etats du

du Roy d'Eſpagne, ſur lequel elles gagnerent une Bataille proche de la Riviére d'Oglio. Celles que vous aviez en Flandres & en Catalogne, firent lever quelques uns des ſiéges que les Ennemis y avoient entrepris, & en formerent à leur tour. Elles s'emparérent de Furnes, de Chaſté en Lorraine, d'Epinal & de Bar. Tortoſe fut contrainte de ſubir la même loi. Elles défirent le Comte de Ligneville, & votre Armée Navale, quoique preſque de la moitié inférieure à celle d'Eſpagne, lui donna néanmoins la chaſſe proche de Naples, & lui fit perdre pluſieurs Vaiſſeaux. On peut conclure de ces exploits, quels auroient été les progrès de vos armes, ſi vous euſſiez pu les pouſſer avec toute la vigueur que vous auriez fait dans une autre conjoncture: mais l'interruption qui étoit ſurvenue aux levées des finances, & les occupations qu'on donnoit à vos Miniſtres, ne permirent pas d'entreprendre tout ce qu'on auroit facilement exécuté en un autre tems.

Il ne faut pas douter que les attentats du Parlement d'Angleterre ne four-

niſſent de dangereux exemples à ceux de France, qui ſembloient encore un peu plus excuſables que celui-là, ſi toutefois le manque de ſoumiſſion à ſon Souverain, en quelque cas que ce ſoit, peut être excuſé. Vous étiez mineur; on s'en prenoit à des Miniſtres auſquels on vouloit que la Reine eût trop de confiance. Mais quel affreux procédé ne tint point le Parlement d'Angleterre contre ſon Roi dans la plus grande vigueur de ſon âge? Abandonné, trahi, livré & renvoyé de Caïphe à Pilate, il fut enfin jetté dans une étroite priſon, d'où il ne ſortit plus que pour perdre la vie ſur un échaffaut.

On ne peut trop admirer la fermeté de la Reine & celle du Miniſtre, de n'avoir point été intimidés par ce pernicieux & déteſtable exemple; ni leur bonne conduite d'avoir ſçu éviter le danger qui pendoit ſur la tête de V. M. & ſur celle de la Reine, & encore plus ſur celle du Cardinal & de vos autres fidéles Serviteurs.

L'Eſpagne, qui dans toute autre circonſtance de tems auroit regardé avec horreur l'attentat des Peuples d'Angleterre,

gleterre, & l'uſurpation des droits de la Couronne, fut la premiere à reconnoître cette nouvelle République, à la naiſſance de laquelle elle n'avoit aucun lieu de prendre un ſi grand intérêt. Son but étoit de faire connoître aux Factieux de France quel accueil elle feroit à des voiſins qui ſuivroient les traces de l'Angleterre, & de confirmer par cette démarche éclatante les aſſurances de ſa faveur & de ſon ſecours qu'Elle leur faiſoit promettre en particulier.

Cependant ces avances pour ce nouveau Gouvernement ne produiſirent pas des effets fort avantageux pour ceux qui les avoient faites; & lorſqu'après tous les autres Etats, la France qui vit qu'elle ne pouvoit plus faire autrement, envoya des Agens & enſuite des Ambaſſadeurs en Angleterre; ils furent traités avec une diſtinction qui ne devoit pas être agréable à l'Eſpagne. Mais ce qu'il y eut de plus eſſentiel, eſt que ſur un différend qui s'éleva à l'occaſion du ſalut des pavillons, on convint que les Vaiſſeaux de Fr. & d'Angleterre ne ſeroient tenus de faire aucune ſoumiſſion les uns aux autres, à moins que

les

les Officiers Généraux de l'Amirauté s'y trouvaſſent en perſonne ; condition qui devoit être également obſervée des deux côtés.

Quelques ſoins que puſſent prendre vos Généraux, & quelque courage qu'ils fiſſent paroître, il leur fut impoſſible de parer à toutes les entrepriſes des ennemis. Les levées des gens de guerre étoient interrompues par l'interruption de celles des finances. Vos Armées ne recevoient point de renfort, les pertes n'étoient point réparées, les recrues ne ſe pouvoient faire. Ces déſordres qui ſembloient devoir cauſer la ruine entiere de vos troupes, & donner lieu à vos ennemis de faire de grands progrès, ne furent pourtant accompagnés ni de l'un ni de l'autre de ces malheurs, puiſque les pertes que vous fites furent aſſez légéres & peu proportionnées aux craintes qu'on avoit, vos Officiers entretenant les Armées, avec tant de ſoin, & les ménageant ſi bien, qu'elles ſe maintinrent dans un état floriſſant.

Comme la ſanglante tragédie qui venoit de ſe jouer en Angleterre étoit capable

capable de faire ouvrir les yeux aux plus aveugles, il ne faut pas s'étonner que la Reine & vos Miniſtres qui veilloient avec tant d'affection & de prudence à la conſervation de votre ſacrée Perſonne, priſſent alors leurs meſures pour la faire ſortir de Paris. Démarche d'autant plus néceſſaire, qu'il étoit impoſſible de faire ſentir le poids de votre autorité à cette Ville rébelle, pendant qu'elle vous tenoit renfermé dans ſon ſein. Votre ſalut auroit apparemment dépendu de la diminution ou de la perte entiere de votre pouvoir, & l'on n'auroit jamais oſé s'oppoſer à l'uſurpation que prétendoient faire de vos droits ceux qui auroient eu entre les mains un gage ſi précieux pour leur répondre du ſuccès de leurs deſſeins.

Mais lorſque vous futes hors de leurs atteintes, & que vous eutes pris l'avis de votre Conſeil, vous recommençâtes à reprendre votre ton naturel, & à faire entendre la voix d'un maître qui prétendoit ſe faire obéïr. Soleil auparavant obſcurci par un nuage épais & noir, qui ne ſembloit pasmoins menacer que des ténebres éternelles, mais qui

qui perçant enfin au travers, revint paroître sur l'horison de la France, & la tirer de l'obscurité où elle se voyoit plongée.

Ce n'étoit pas toutefois assez que d'illuminer cette sphére, il falloit que la force de vos rayons dissipât entiérement l'affreux nuage qui s'étoit formé dans la région de l'air, & qui subsistant toujours avec sa malignité, se trouvoit par ses mouvemens continuels interposé sans cesse, entre vous & les cercles inférieurs. Cette opération ne se fit pas sans des fracas épouventables. Votre chaleur venant à combattre ces froides vapeurs qui s'étoient élevées du fond des cloaques de la malice humaine, & qui avoient transi la plûpart des cœurs qu'on auroit dû voir brûler d'ardeur pour votre service, elle excita des tonnerres & des foudres, qui roulant avec une impétuosité terrible, frapperent, détruisirent, désolerent une infinité d'endroits, & ne cederent à l'ardeur de l'Astre qui les réchaufoit, qu'en se fondant en une pluie si violente, qu'il sembla que tout le Royaume en dût être inondé.

Le

Le premier choc fut une Déclaration de V. M. qui transportoit le Parlement de Paris à Montargis. Châtiment propre à faire sentir au Rebelles l'étendue de vos droits & de votre pouvoir, si leur endurcissemeut ne les avoit pas rendus insensibles. Mais loin de se mettre en état d'obéïssance & de soumission afin de vous fléchir, cette mutine Compagnie s'empara de vos magasins, s'assura de vos forteresses, rendit plusieurs Arrêts concernans les finances, les Charges, les Offices du Royaume, & tous les autres droits prérogatives & revenus de la Couronne, & déclara vos Ministres perturbateurs du repos public.

On vit alors les mauvaises semences, qui de longue main avoient été jettées dans les cœurs des Grands, & qui n'y avoient que trop germé, commencer à produire des fruits amers & empoisonnés. Il y en eut plusieurs qui allerent offrir aux rebelles Compagnies les services qu'ils devoient à V. M. achevant ainsi de leur persuader qu'elles étoient effectivement montées à votre place, que toute votre autorité leur étoit dévolue,

volue, & que tout le monde la croyoit avec juſtice entre leurs mains, & l'y voyoit avec joie.

Enfin, la guerre fut hautement déclarée entre le Souverain & les Sujets, entre V. M. & le Parlement de Paris, qui entraîna après lui la plûpart des autres Parlemens de France. Lorſqu'on veut repréſenter le dernier degré de folie, on rapporte l'exemple d'un nain qui ſe meſure à un géant. Qu'on juge à préſent que l'ordre naturel eſt rétabli, ſi cette comparaiſon peut jamais avoir une application plus juſte au Parlement à l'égard de ſon Roi, & ſi les échaſſes ridicules & démeſurées ſur leſquelles ce prétendu Coloſſe ſe guindoit, pouvoient manquer d'être apperçues de tous ceux qui n'étoient pas tombés dans une extravagance pareille à la ſienne.

On ne put pas auſſi s'empêcher dès-lors d'en juger à peu près de même, quand on vit que toutes ces troupes de ſéditieux, au ſeul blocus de Paris, qui alloit ſans doute être affamé, furent obligées d'entrer en des conferences, & de rechercher une paix qu'ils ne

ne méritoient pas d'obtenir, & que votre clémence leur accorda. Elle fut ſuivie d'une circonſtance remarquable, c'eſt qu'elle ne fut pas approuvée des Grands du parti, qui ne s'étant déclarés que les derniers, n'étoient pas toutefois les moins à craindre : car on peut dire que la révolte des Parlemens n'étoit que comme un embraſement ſoudain, qui jettoit à la vérité une grande lueur, mais qu'on prévoyoit bien ne devoir pas être de durée ; au lieu que la conjonction des Grands, à ce parti, étoit l'effet d'un feu qui couvoit depuis long-tems dans les fondemens de l'édifice, & qui s'y étoit attaché peu à peu avec tant d'opinâtreté, qu'on pouvoit craindre qu'il ne le conſumât entierement.

C'eſt à quoi travailloient puiſſamment ceux qui n'avoient pas pu être vaincus par vos bontés, parce qu'ils deſiroient avec une paſſion aveugle de s'agrandir à vos dépens, & d'entrer à quelque prix que ce fût, en poſſeſſion d'une partie de votre autorité. Celle que le Prince de Condé s'étoit acquiſe par le bonheur dont ſes exploits avoient

volue, & que tout le monde la croyoit avec juſtice entre leurs mains, & l'y voyoit avec joie.

Enfin, la guerre fut hautement déclarée entre le Souverain & les Sujets, entre V. M. & le Parlement de Paris, qui entraîna après lui la plûpart des autres Parlemens de France. Lorſqu'on veut repréſenter le dernier degré de folie, on rapporte l'exemple d'un nain qui ſe meſure à un géant. Qu'on juge à préſent que l'ordre naturel eſt rétabli, ſi cette comparaiſon peut jamais avoir une application plus juſte au Parlement à l'égard de ſon Roi, & ſi les échaſſes ridicules & démeſurées ſur leſquelles ce prétendu Coloſſe ſe guindoit, pouvoient manquer d'être apperçues de tous ceux qui n'étoient pas tombés dans une extravagance pareille à la ſienne.

On ne put pas auſſi s'empêcher dès-lors d'en juger à peu près de même, quand on vit que toutes ces troupes de ſéditieux, au ſeul blocus de Paris, qui alloit ſans doute être affamé, furent obligées d'entrer en des conferences, & de rechercher une paix qu'ils ne

ne méritoient pas d'obtenir, & que votre clémence leur accorda. Elle fut ſuivie d'une circonſtance remarquable, c'eſt qu'elle ne fut pas approuvée des Grands du parti, qui ne s'étant déclarés que les derniers, n'étoient pas toutefois les moins à craindre : car on peut dire que la révolte des Parlemens n'étoit que comme un embraſement ſoudain, qui jettoit à la vérité une grande lueur, mais qu'on prévoyoit bien ne devoir pas être de durée ; au lieu que la conjonction des Grands, à ce parti, étoit l'effet d'un feu qui couvoit depuis long-tems dans les fondemens de l'édifice, & qui s'y étoit attaché peu à peu avec tant d'opinâtreté, qu'on pouvoit craindre qu'il ne le conſumât entierement.

C'eſt à quoi travailloient puiſſamment ceux qui n'avoient pas pu être vaincus par vos bontés, parce qu'ils deſiroient avec une paſſion aveugle de s'agrandir à vos dépens, & d'entrer à quelque prix que ce fût, en poſſeſſion d'une partie de votre autorité. Celle que le Prince de Condé s'étoit acquiſe par le bonheur dont ſes exploits avoient

voient été accompagnés, leur ſembla alors la plus propre à contrebalancer la vôtre. On avoit cent fois voulu l'embarquer dans les projets des Factieux, mais ſes occupations guerrieres le tenant trop attaché, il n'avoit pas eu de goût ni de loiſir pour les intrigues, & il s'étoit laiſſé poſſeder tout entier par ſon avidité pour la gloire.

Ce foible qu'on connoiſſoit, fut l'endroit par lequel on ſçut enfin le prendre. Il avoit déja aſſez ſouvent prêté l'oreille aux ſollicitations des autres Princes & de la Ducheſſe de Longueville ; mais il avoit été autant de fois entraîné par ſon ambition au commandement des Armées qu'il tenoit de V. M. & de ſon Conſeil. Il n'aſpiroit donc qu'à ſe conſerver en vous demeurant toujours fidéle. Content de lui-même & de l'éclat de ſa réputation, il oublioit volontiers dans les bras de la victoire ces engagemens de faction beaucoup moins charmans pour lui, & qui convenoient moins à ſes inclinations.

Mais depuis qu'on eut trouvé le ſecret de lui perſuader que cette gloire dont

dont il étoit idolâtre, recevoit de vives atteintes de la part de vos Miniſtres, & qu'ils n'avoient pas pour lui les égards dûs à un Prince de ſon rang, & encore plus à un Héros de ſon caractére, il fut facile de pouſſer ſon impétuoſité auſſi loin qu'on le deſiroit. On l'engagea à faire des demandes dont on ſçavoit bien qu'il ſeroit refuſé, & ces refus furent autant d'outrages qu'il ne put pas diriger.

C'eſt ainſi qu'un air contagieux ſe communique & infecte tous ceux qui le reſpirent. La mode étoit venue de ne devoir plus rien à ſon Souverain. C'étoit lui témoigner aſſez de reſpect que de ne tâcher point d'empiéter ſur ſes droits ; & lorſqu'on lui rendoit ſervice, ce n'étoit plus par les devoirs de la naiſſance, ni pour lui payer les légitimes tributs qui lui étoient acquis, c'étoit lui faire grace, & il ne pouvoit ſans injuſtice & ſans ingratitude ne pas accorder toutes les récompenſes qu'on ſe mettoit en tête d'exiger de lui.

Ces dangereux exemples ne pouvoient pas manquer d'être ſuivis des Seigneurs

Seigneurs de la Cour, & de cauſer de terribles déſordres. Le Comte d'Alais forma des projets ſur ces modéles, & penſa troubler toute la Provence en commençant par Aix, audace qui en un autre tems ne lui eût jàmais monté dans l'eſprit. Mais pour la Ville de Bourdeaux, il eut été ſurprenant qu'elle n'eût pas joué ſon rolle dans cette ſcéne, où tant d'autres Villes commençoient déja à paroître.

Durant ces cruelles traverſes qui ſurvenoient de toutes parts à V. M. on ne pouvoit point eſpérer de plus grand avantage pour ſes armes, que celui qu'elles avoient de ſe maintenir; de prendre du côté des Païs-Bas, pour le moins autant de Places ſur les ennemis qu'ils en prenoient ſur vous; de les battre plus ſouvent qu'ils ne battoient vos troupes, & de faire avorter la plûpart de leurs deſſeins en Catalogne. Ce bonheur ſera regardé comme une merveille par tous ceux qui feront réflexion ſur l'état où étoient alors les affaires de votre Royaume.

Il eſt àiſé de juger combien étoit violent cet état, puiſque vous futes obligé

obligé de faire arrêter au commencement de l'année 1650. trois Princes, dont il y en avoit deux de votre Sang Royal. Ce coup fit paroître votre autorité, en toute ſa force, dans un tems où on la regardoit comme plus de demi partagée & foulée aux pieds. Cependant on étoit tellement prévenu de cette penſée, & l'exemple de la cataſtrophe d'Angleterre avoit ſi fort frappé les eſprits, qu'il y eut des gens qui regarderent cette vigueur comme le dernier effort d'une autorité mourante, & comme la lueur que pouſſe tout d'un coup une lumiere qui va s'éteindre.

Le Vicomte de Turenne fut de ce nombre, car il ſe ſeroit bien donné de garde de prendre les armes contre V. M. s'il ne ſe fût point ſi lourdement mépris. Cet eſprit ployable, toujours prêt à prendre le parti de plus fort, toujours attentif aux occaſions de faire valoir ſes ruſes à la Cour comme à la guerre, toujours en mouvement pour ſe trouver où on croyoit qu'il n'étoit pas, & pour emporter par ſurpriſe ce qu'il n'oſoit attaquer à force ouverte,

ne

ne manqua pas de s'approcher de Paris avec ce qu'il avoit pu obtenir des troupes Allemandes & Eſpagnoles, & ce qu'il avoit pu en débaucher de Françoiſes, dans le deſſein de forcer la priſon des Princes. Un ſervice ſi grand, ſi éclatant, & qui portoit ſans doute le dernier coup à l'autorité Royale, s'il eût pu réuſſir, auroit mérité une reconnoiſſance proportionnée à ſa grandeur. C'étoit le moins que le Libérateur eût pu exiger pour ſa part, que de faire reſtituer Sedan à ſa Famille, avec toutes les annexes ſur leſquelles elle avoit autrefois étendu ſes prétentions.

Il ne lui fut pas toutefois ſi facile d'exécuter ſon deſſein, qu'il ſe l'étoit imaginé. Il ſe vit obligé de reculer, & par malheur pour lui, dans l'occaſion qu'il croyoit la plus importante de ſa vie, & où il ne s'agiſſoit pas de moins que de recouvrer une Principauté perdue, il ne trouva point de jour à faire une ſecrete contre-marche, & à revenir ſurprendre ſes ennemis, c'eſt-à-dire, les fidéles ſerviteurs de ſon Roi. En un mot, il connut qu'il s'étoit trompé en prenant les François pour des Allemands.

Il

Il fut donc réduit à revenir tambour battant à la tête de ſes troupes mendiées chez les Eſpagnols, ou achetées des pierreries que lui fournirent les Grands de ſa cabale, & de l'argent qu'ils emprunterent de toutes parts, s'imaginant qu'au moins il alloit ſe ſaiſir de Damvillers, que le Gouverneur avoit promis de lui livrer. Mais ni ce deſſein ni ceux qu'il fit ſur diverſes autres Places ne lui réuſſirent pas. Le ſuccès de la bataille de Rhetel lui fut encore moins favorable: il ne ſervit qu'à réhauſſer l'éclat de votre gloire, à faire triompher votre bonheur entre les mains du Cardinal Mazarin qui étoit préſent, & à donner au Général révolté plus d'aſſociés au Bâton de Maréchal de France qu'il n'en ſouhaitoit. Ainſi toutes les eſpérances de ce fameux Général s'évanouirent peu à peu dans la ſuite. Ses diſgraces lui firent connoître la vanité de ſes projets. Tant de préparatifs pour mettre le feu aux quatre coins de la France ſe diſſiperent en fumée, & malgré toutes les chimeres qu'il s'étoit formées, il demeura ſimplement le Vicomte de Turenne pour

E lui,

lui, & Maréchal de France pour qui le voulut, aſpirant toute ſa vie, après être déchu d'une ſi haute eſpérance, à d'autres grandeurs auſquelles la prudence de V. M. n'a pas jugé à propos de l'élever.

Le châtiment des Princes ayant paru aſſez grand par l'éclat & par la rigueur de leur priſon, & tous leurs amis, à la tête deſquels ſe mit le Duc d'Orleans, vous ſollicitant de leur rendre la liberté comme à des gens qui étoient tout-à-fait mortifiés, & qui ayant une bonne fois connu que vous étiez leur Maître, vous garderoient à l'avenir une fidélité inviolable, & demeureroient parfaitement ſoumis à vos volontés, V. M. ſe laiſſa fléchir, & fit ouvrir les portes de leurs priſons. Elle reçut auſſi en grace la plûpart de ceux qui avoient pris leur parti, entre leſquels le Vicomte de Turenne, qui s'en étoit très-mal trouvé, accepta de bonne foi l'amniſtie, dans l'eſpérance que quoiqu'il en fût, & qu'aparamment il dût toute ſa vie demeurer Prince ſans Principauté, il auroit toujours plus d'avantage à recevoir les influences des rayons

rayons du Soleil, que celles des autres Planettes, qui n'ont de feux à communiquer que ceux qu'elles empruntent de cet Aſtre.

Il n'en fut pas de même des Princes élargis. Vos bontés fomenterent leur orgueil & enhardirent leur audace. Ils demanderent la retraite de votre Miniſtre, qui avoit été déja auparavant propoſée par leurs amis & par le Parlement. V. M. n'y auroit jamais néanmoins conſenti, ſi le Miniſtre même, qui ne vouloit pas qu'il lui fût imputé d'avoir rallumé dans la France le feu de la guerre civile, ne ſe fût retiré à Cologne.

Ce devoit être aſſez à tous ces téméraires ambitieux que d'avoir frappé à ce but, auquel ils marquoient viſer depuis long-tems, ſans que cette contrainte fût encore accompagnée de toutes les circonſtances les plus capables d'exciter votre reſſentiment. Mais on ne s'en tint pas là. Le Parlement voulant triompher juſques au bout, donna divers Arrêts contre le Cardinal, pour le noircir & pour lui ôter toute eſpérance de retour dans le Royaume, & regardant le Prince de Condé com-

me l'ennemi irréconciliable d'un Miniſtre qui lui avoit fait un affront ſi ſanglant, il recommença à flatter ce Prince, & à lui inſpirer l'envie de ſe rendre de nouveau Chef de parti.

Il ne fallut pas beaucoup l'en ſolliciter. Tout l'y pouſſoit, ſes premieres préventions, ſon humeur inquiéte, le reſſentiment qu'il avoit de ſa priſon, ſon nouveau crédit, l'occaſion de l'âge de V. M. deſtituée de ſon Conſeil ordinaire, & qui ne devant pas encore avoir beaucoup de fermeté & d'expérience, ſembloit être livrée entre ſes mains. Il y étoit encore excité par une partie des Grands, comme le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, qui ſous ſon ombre, & par le beſoin qu'il auroit d'eux, eſpéroient avoir quelque part au commandement qui lui demeureroit, à quoi ils avoient pris goût durant les troubles précédens.

Chavigny, qui avoit auſſi été mis hors de priſon, & qui néanmoins n'étoit pas content d'avoir repris ſa place au Conſeil, parce qu'il connoiſſoit que la Reine ne lui accorderoit jamais celle où il ne ceſſoit pas d'aſpirer, fut

fut un des plus dangereux partiſans du trouble. Il obligea le Prince de rompre les Traités qu'il avoit faits avec la Reine, dans l'eſpérance que de nouvelles brouilleries lui donneroient peut-être moyen d'obtenir ce qu'il voyoit bien que la Cour lui refuſeroit toujours tant qu'elle ſeroit libre, & qu'on ne la feroit point agir par contrainte.

Enfin, la Ducheſſe de Longueville par des motifs encore moins raiſonnables, le Prince de Conti, le Duc de la Rochefoucaut, le Duc de Nemours, & preſque tous les amis du Prince l'entraînoient dans un parti auquel il n'avoit que trop de penchant; & le Coadjuteur, eſprit malin & dangereux, qui avoit de nouveau rompu avec lui, & qui vouloit le perdre, aida à l'y précipiter par ſes intrigues.

Ainſi il ſortit de Paris & ſe retira en ſon Gouvernement de Guienne, où il ſe croyoit tout-puiſſant. Il ne comptoit pas moins ſur l'Anjou & ſur le Duc de Rohan qui en étoit le Gouverneur. Le Comte du Doignon, qui l'étoit du Brouage & de la Rochelle, prit auſſi ſon parti. Tavanes & Marſin

qui commandoient l'un ſur les frontiéres de Champagne, & l'autre en Catalogne, débaucherent une partie de vos troupes & les lui menerent; ce dernier abandonnant la Catalogne dans un tems où Barcelonne aſſiégée par Dom Juan d'Autriche, avoit beſoin d'un ſecours qu'il pouvoit aiſément lui donner.

On fut obligé de recourir aux armes pour s'oppoſer à une ſi grande révolte qui faiſoit connoître qu'on en vouloit plus à votre autorité qu'à votre Miniſtre, & qu'on n'avoit employé tant d'efforts, tant d'intrigues & tant de violences pour l'éloigner, qu'afin de vous priver de ſes conſeils & de vous opprimer plus facilement. Cette même conſidération engagea V. M. à le rappeller, n'y ayant aucun de ſes Sujets qui fût capable de lui rendre les ſervices dont Elle avoit beſoin, & s'en trouvant à peine un ſeul qui lui parût entierement affectionné, s'il y en avoit encore quelques-uns qui lui demeuraſſent fidéles.

Le Duc de Bouillon ſe mettoit à ſi haut prix, que V. M. vit bien qu'il falloit

falloit ſe paſſer de lui. Le Comte de Harcourt, auquel vous aviez confié votre armée, penſoit à ſe rendre maître de l'Alſace, & à s'y établir une Souveraineté; & le Duc d'Orleans lui-même favoriſoit la révolte.

Le Cardinal ne ſe fut pas plutôt rendu auprès de V. M. qui étoit à Poitiers, qu'elle ſentit les effets de ſa préſence & de ſes ſages conſeils. L'Anjou fut réduit en très-peu de tems, & les affaires auroient ſans doute fort promtement changé de face ſi tous ceux qui aſpiroient à partager votre puiſſance ne ſe fuſſent ſoulevés à la fois contre celui, qui vous aidoit à la maintenir, & qui faiſoit ce qu'ils étoient eux-mêmes obligés de faire au prix de tout leur ſang.

Le Duc d'Orleans ſollicité par Chavigni & par ſes autres Confidens, ayant déja approuvé les démarches du Prince de Condé, ſe déclara en ſa faveur, & mit ſur pié une Armée pour combattre la vôtre. Le Parlement qui étoit bien aiſe de voir ſur les épaules des Princes le fardeau de la guerre qu'il étoit ſi peu capable de porter, vous la fit d'une

autre maniere qui lui convenoit mieux. Il rendit des Arrêts contre votre Miniſtre ; il fit vendre ſes meubles & ſa Bibliothéque ; il mit ſa tête à prix ; il adjugea vos propres revenus & vos finances à ceux qui portoient déja les armes contre vous, & il excita le reſte du Peuple à les ſuivre.

Il n'y eut que trop d'infidéles Sujets qui prêterent l'oreille à ces ſollicitations. Bordeaux & ſon Parlement toujours d'intelligence avec celui de Paris auquel il ne le cédoit en rien pour l'eſprit de rébellion, embraſſerent avec ardeur le Parti du Prince de Condé. Ils reçurent dans leur Port la Flotte d'Eſpagne qui venoit pour les aſſiſter dans leurs funeſtes deſſeins, & il ſe trouva quantité de Villes des autres Provinces qui ſuivirent leur exemple.

Il y en eut néanmoins quelques-unes qui vous garderent la fidélité qu'elles vous devoient, & qui vous fut fort néceſſaire. Car lorſque le Prince eut mis S. Luc en déroute devant Miradoux, & qu'il alla ſe préſenter devant Montauban, ſi les habitans lui euſſent ouvert les portes, il y a toute apparence qu'il

qu'il auroit pouſſé ſes deſſeins auſſi loin qu'il auroit voulu.

Toulouſe qui n'étoit pas plus affectionnée à V. M. que les autres Villes où il y avoit des Parlemens, & qui avoit déja vu rendre par le ſien des Arrêts contre votre Miniſtre, n'attendoit que Montauban pour ſe déclarer tout-à-fait, craignant de ſe trouver oppoſée à celle-ci, qui étoit fort animée contre elle : car on jugeoit que le parti que Toulouſe auroit embraſſé ſeroit auſſitôt rejetté par Montauban, afin d'avoir ſujet de prendre les armes contre le Parlement, & de ſe venger des injuſtices qu'il étoit accuſé de lui avoir faites. On attendoit donc avec impatience que le Prince ſe fût rendu maître de Montauban, & on ne doutoit pas qu'il n'y fût reçu après la rencontre de Miradoux où il avoit été victorieux.

Ainſi Montauban auroit entraîné Toulouſe, qui ne ſouhaitoit rien plus fortement, que de ſe voir par ce moyen remiſe en bonne intelligence avec ſon ennemie, afin de ſe joindre enſemble contre V. M. & leur exemple auroit ſans doute été ſuivi de tout le Langue-

doc, ce qui auroit porté un si grand coup à votre autorité, que je ne sçai pas si elle eût jamais pu s'en relever.

Mais les P. Réformés qui étoient les maîtres dans Montauban, & auſquels le Prince de Condé fit répréſenter les ſervices que ſes Prédeceſſeurs avoient rendu à leur parti, ne ſe trouverent pas d'humeur à écouter ſes remontrances ni à favoriſer ſes deſſeins. Jouiſſant alors paiſiblement de leurs priviléges à l'ombre de l'autorité Royale, à laquelle ils s'étoient ſoumis, & ſe ſouvenant qu'avec la protection de tous les Princes qu'ils avoient vus à leur tête, ils n'avoient jamais obtenu d'établiſſemenr ſi avantageux que celui où ils ſe voyoient par leur ſoumiſſion, ils trouverent à propos d'y joindre la fidélité dans une conjoncture ſi preſſante, où il ſembloit qu'il s'agiſſoit de tout pour V. M. afin qu'en cette conſidération ils fuſſent toujours maintenus dans le même état où ils étoient alors.

Leur ſecours avoit déja aidé à enlever la Rochelle à ſon Gouverneur, par le moyen des habitans qui s'étoient déclarés contre lui, & qui avoient aſſiſté les

les Troupes que V. M. avoit envoyées pour l'en chaſſer : de ſorte que dans un ſi grand ſoulevement auquel on faiſoit ſervir de prétexte la faveur du Cardinal, nom qui ne devoit pas être agréable aux P. R. ils ſe tinrent néanmoins en repos, & donnerent des marques de fidélité & d'affection pour le Gouvernement, qui ne lui furent pas inutiles.

En effet, après cette réſiſtance de Montauban, le parti du Prince de Condé commença à s'affoiblir peu à peu, & on l'auroit vu bientôt détruit ſi le Duc d'Orleans, auſſi aveugle dans ſes intérêts que facile à ſe laiſſer ſurprendre, n'eût point armé dans le cœur du Royaume pour le ſoutenir.

Cependant le Prince, qui abandonnant la Guienne vint avec beaucoup de péril ſe mettre à la tête de l'Armée que S. A. R. avoit pris ſoin de former, fit connoître par la déroute où il mit vos Troupes à Bleneau, que l'imprudence du Duc d'Orleans avoit penſé perdre V. M. & ſon Alteſſe même, puiſque ſi vous fuſſiez tombé entre les mains du Prince, il n'y a pas d'appa-

rence que S. A. eût pu rétablir ce qu'elle avoit gâté, ni qu'elle eût pu ſe ſouſtraire au pouvoir du vainqueur.

On ne peut donc trop admirer l'amour des François pour leur Monarque, laquelle dans cette dangereuſe conjoncture, fit faire des efforts ſurprenans pour la conſervation de V. M. & qui va au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer quand ils ne ſont point ſéduits par les artifices des Grands, dont l'adreſſe fait ſouvent déguiſer les mauvaiſes intentions ſous l'apparence du bien public.

Néanmoins la plupart des Rebelles commencerent à ouvrir les yeux, & à appercevoir qu'ils avoient entré en des engagemens contraires aux obligations naturelles où ils étoient envers leur Souverain. Ainſi nonobſtant l'autorité dont le Prince paroiſſoit revêtu, & celle des Arrêts du Parlement, ils ſe retirerent peu à peu, & laiſſerent extrêmement affoiblir l'Armée où ils étoient. Pour parer à ces revers, on eut recours aux dernieres extrémités. On appella les Etrangers dans le cœur du Royaume. L'Archiduc y fit marcher le Duc

Duc de Lorraine avec ſes troupes dont V. M. crut ſe délivrer par les ſommes qu'Elle lui fit offrir; mais le Duc toujours trompeur, prit l'argent & ne tint point parole juſques à ce qu'on lui en eût encore compté davantage, & tant qu'il y en eut aſſez pour le ſatisfaire.

On ne trouvera point étrange que les armes des ennemis ayent fait quelques progrès pendant de ſi furieux déſordres; on s'étonnera plutôt qu'elles n'en ayent pas fait davantage. Les principaux d'entre vos Sujets vous refuſoient leurs bras & leurs bourſes, & apportoient des obſtacles invincibles aux ſecours que vous auriez pu tirer des mieux intentionnés. Les Chefs de vos Armées ſe déclaroient contre vous, ils débauchoient vos Troupes, & les faiſoient joindre à celles d'Eſpagne, pour les amener toutes enſemble au milieu de leur Patrie où elles portoient le fer & le feu, & déſoloient un Royaume, qui au gré de ces Rebelles, n'aidoit pas aſſez à détruire ſon Roi.

Il fallut donc laiſſer faire les ennemis ſur les frontieres, & s'en tenir à combattre & à vaincre au dedans ceux qui auroient

auroient dû faire triompher V. M. au dehors. Votre Armée s'étant miſe en marche pour aller attaquer celle des Rebelles, le Prince de Condé voulut ſe retirer à Charenton. Mais comme il n'avoit pas beaucoup ménagé les eſprits des Pariſiens, & que le Parlement, qui vouloit avoir la premiere & la plus grande partie de l'autorité, voyoit que ce Prince l'uſurpoit tout entiere, on lui refuſa le paſſage dans la Ville.

Lorſqu'il fut dans le Fauxbourg, où il ſe trouvoit obligé de paſſer, vos Troupes fondirent ſur lui avec une ardeur qui ne ſe peut exprimer, & il ne les reçut pas moins courageuſemeut. On peut dire à la gloire des deux partis, qu'il ſe fit alors des actions d'une bravoure ſignalée & digne d'une éternelle mémoire, ſi le ſujet d'un ſi terrible combat ne méritoit pas d'être enſeveli dans un oubli éternel.

Enfin, la victoire auroit ſans doute demeuré toute entiere à V. M. & la rébellion s'en alloit éteinte par ce combat, ſi les Pariſiens qui craignoient de vous voir triomphant & d'être punis de

de leur révolte, n'euſſent ouvert au Prince les portes de leur Ville, & ſi Mademoiſelle, fille de S. A. R. ne fût allée elle-même à la Baſtille faire tirer le canon ſur vos Troupes.

V. M. irritée de tant d'audace, en fit éclater ſes juſtes reſſentimens. Elle lança ſes foudres contre la téméraire Compagnie qui dirigeoit les mouvemens de cette Ville rebelle. Elle donna un Arrêt par lequel le Parlement étoit transferé à Pontoiſe, où Elle tenoit alors ſa Cour. Elle défendit à tous ſes Sujets de reconnoître pour Lieutenant Général du Royaume & pour Général de ſes Armées, le Duc d'Orleans & le Prince de Condé, qu'il avoit revêtus de ces titres. Elle déclara vacantes & impétrables les Charges de tous les Officiers qui ne ſe rendroient pas à Pontoiſe pour les exercer.

Ces marques de votre indignation ébranloient de plus en plus les eſprits de vos Sujets, & les aliénoient de la guerre qui les y expoſoit avec le Parlement. Ils ſentoient une ſecrete confuſion de voir vos ennemis & les leurs aux portes de Paris, & cherchoient les voyes

voyes de s'en délivrer & de rentrer dans leur devoir, lorſqu'une fauſſe démarche du Vicomte de Turenne, qui commandoit vos Troupes, penſa jetter toutes les affaires du Royaume dans un nouveau déſordre, & votre Perſonne même dans le danger de tomber au pouvoir de vos ennemis.

Il alla ſe poſter entre les rivieres de Seine & de Hiéres, où il fut renfermé par trois corps d'Armées que commandoient le Prince de Condé, le Duc de Lorraine, & le Duc de Wittemberg. Toute ſa prudence ſi vantée qui n'avoit pas été capable d'éviter ce précipice, ne l'auroit pas été non plus de l'en retirer; toutes ſes ruſes ne lui auroient ſervi de rien; & V. M. ſe ſeroit trouvée ſeule & ſans Troupes dans une Bicoque, expoſée à ſes plus mortels ennemis, ſi un coup du Ciel n'eût trompé l'ardeur & les deſirs du Prince de Condé, par une maladie qui l'arrêta dans Paris, & qui donna moyen à votre Général de ſe dérober, & d'échaper à la vigilance des Ducs de Lorraine & de Wittemberg, & du Comte de Tavanes, qui n'avoient ni les qualités du Prince

Prince pour pouſſer à bout une ſi grande entrepriſe, ni le même intérêt à ne la laiſſer pas manquer.

C'eſt ainſi que ſouvent la fortune contribue à la réputation des Capitaines autant & plus que le mérite. On ne peut pas exprimer combien le Vicomte de Turenne fut alors loué dans votre Cour, parce qu'un pur effet du hazard l'avoit tiré d'un pas où il n'avoit jamais dû s'engager, & où il auroit ſans doute demeuré ſi le Prince de Condé n'avoit pas été lui-même contraint de demeurer à Paris. Mais la joie qu'on eut de voir V. M. délivrée d'un péril preſque certain, fit oublier que c'étoit ſon propre bonheur qui la ſauvoit, & que le Général à qui on en attribuoit la gloire, ne méritoit que le blâme de s'être laiſſé ſurprendre; qu'il ne devoit ſon propre ſalut qu'à la maladie que les bons Deſtins de V. M. avoient envoyée au ſeul Ennemi qui fût capable de profiter d'une ſi dangereuſe faute.

Comme il n'y avoit plus qu'une fauſſe honte qui retenoit la plupart des Factieux, & qui les empêchoit de rentrer

trer dans l'obéïſſance, V. M. voulut leur donner le loiſir de penſer ſérieuſement à leurs actions, & leur faciliter un retour auquel rien ne s'oppoſoit plus que la ſeule préſence du Cardinal. Pour lever cet obſtacle V. M. conſentit une ſeconde fois à l'éloignement de ce Miniſtre, & par ce moyen Elle ramena à leur devoir avec la Ville de Paris, un ſi grand nombre de ceux qui l'avoient trop légérement abandonné, que le Prince de Condé ſe vit réduit à ſe jetter entre les bras des Eſpagnols, aimant mieux aller eſſuyer leurs hauteurs, qu'implorer votre clémence.

Il vint auſſi-tôt à la tête de ces ennemis déclarés de la France aſſiéger & prendre Rhetel, tandis que vos Troupes fatiguées des travaux de la guerre civile n'étoient pas encore en état de s'y oppoſer. Cependant on peut dire que V. M. en faiſant arrêter le Cardinal de Retz, gagna encore une victoire domeſtique qui ſervit beaucoup à affermir le repos où l'Etat commençoit à ſe trouver au dedans : car cet ingenieux Artiſan des brigues, des factions

tions & des cabales, auparavant connu ſous le nom de Coadjuteur, n'étoit pas moins à rédouter qu'une puiſſante Armée. Comme il avoit auſſi toujours envié le poſte du Cardinal, & qu'il n'en avoit pu ſouffrir la préſence, vous voulutes lui épargner le chagrin de voir le triomphe de cet heureux Concurrent qui étoit ſur le point de revenir auprès de V. M. Mais le déplaiſir qu'il eut de perdre une liberté dont il ſçavoit uſer ſi finement, ne fut pas moindre que celui qu'il auroit eu en voyant le Cardinal rentrer en poſſeſſion de votre faveur & de ſon adminiſtration.

Dès que ce Miniſtre fut de retour, il s'appliqua à reprendre Bellegarde, ſeule Place de Bourgogne qui tenoit contre V. M. Rhetel ne demeura pas non plus entre les mains des ennemis, car dès la Campagne ſuivante, qui fut celle de 1653. vos Généraux le reprirent auſſi, & enfin la Ville de Bourdeaux, avec toute la Guienne, rentra ſous votre obéïſſance.

Par ce moyen, la guerre civile étant tout-à-fait éteinte, & le germe de la rebellion n'ayant demeuré que dans bien

bien peu de cœurs, on ne ſçauroit exprimer de combien de réjouiſſances & d'acclamations fut accompagnée la cérémonie de votre Sacre, qui en quelque ſorte, & ſelon que l'uſage le requeroit, confirmoit votre poſſeſſion de la Royauté. Sortant alors de tutelle, & prenant en main les rênes de votre Etat, il ne s'agiſſoit plus du vain prétexte de réprimer les injuſtices de vos Miniſtres. S'en prendre déſormais à eux, c'étoit s'en prendre à V. M. même. Si tous ces mouvemens déréglés n'euſſent procedé que du deſir de ne laiſſer pas votre jeuneſſe maîtriſée par des gens qui abuſoient de votre autorité en votre nom, on les auroit vu ceſſer dès ce moment. Dans l'aſſurance que c'étoit le vrai Pilote qui tenoit le timon du gouvernail, on ſe ſeroit laiſſé conduire par ſa direction, & on auroit été prêt d'obéir à ſes ordres.

Comme chacun de ceux qui avoient ſuivi le Prince de Condé avoit des vues bien oppoſées à un ſi légitime retour, vous entreprîtes de les ramener à leur devoir par la force, & vous fîtes en même tems connoître que la conduite

duite qui avoit été tenue pendant votre minorité, n'étoit point l'effet de la volonté ou du caprice de vos Miniſtres. V. M. ratifia tout ce qu'ils avoient fait particulierement pour le maintien de ſon autorité, & pouſſa même avec plus de vigueur ce qu'ils n'avoient encore oſé que foiblement entamer. Les mouvemens de votre cœur qui ne ſe meſuroient pas à ceux des cœurs d'un ordre inférieur quelque élevés qu'ils fuſſent, vous ſuggerérent le parti que vous aviez à prendre pour faire voir que vous étiez né Roi & Monarque abſolu, & que vous ſçaviez vous faire rendre ce qui étoit dû à votre Dignité ſuprême.

V. M. ordonna au Parlement de Paris de faire le procès au Prince de Condé. Elle diſpoſa des Gouvernemens & des Charges qu'il avoit poſſédées. Elle confiſqua ſes biens & le fit déclarer criminel de lèze-Majeſté auſſi-bien que tous ceux qui avoient continué à ſuivre ſes traces. Exemple capable d'intimider des Sujets qui n'auroient pas encore été dans le dernier aveuglement, & par lequel le Comte

de

de Harcourt, convié ou forcé à rentrer en lui-même, dans un tems où il chanceloit & où il avoit déja fait les premiers pas pour ternir par une infame déſobéïſſance, la gloire qu'il s'étoit acquiſe à votre ſervice, fut empêché de ſe précipiter dans des abîmes de diſgraces qu'il voyoit que les Princes même de votre Sang ne pouvoient pas éviter.

A cette fermeté que vous eutes pour vous faire obéïr, & qui marquoit que vous étiez né pour commander, vous joignîtes celle que les Héros ont accoutumé d'avoir dans les combats. Preuve éclatante & inconteſtable des droits que le ſang héroïque dont votre cœur étoit formé vous donnoit de prétendre à ce titre. Vous volâtes devant Stenay, où votre préſence animant votre Armée, la remplit en même tems d'admiration par votre aſſiduité à viſiter les travaux, & à ſoutenir des fatigues capables de rebuter des gens déja rompus au métier; & vous causâtes tant d'étonnement aux Officiers qui compoſoient votre Conſeil de guerre, qu'ils furent obligés d'avouer

d'avouer que malgré toute l'expérience qu'ils avoient acquiſe aux dépens de leurs ſueurs & de leur ſang, vous en ſçaviez déja du moins autant qu'eux.

Il ne faut pas douter que ce ne fût l'effet de votre préſence qui réduiſit cette Place qu'on avoit regardée comme imprenable, & qui en fit tomber les murs & les fortifications. Ce fut encore par l'influence qu'elle répandoit dans tout ce climat, que les Eſpagnols qui eſpéroient ſe dédommager de la perte de Stenay par le ſuccès du ſiége qu'ils mirent devant Arras, ayant été attaqués juſques dans leurs lignes, furent battus & entierement mis en fuite. Déroute qui apprit au Prince de Condé que les proſpérités qu'il avoit eu autrefois, & qui l'avoient rendu ſi fier, étoient bien plus des effets de l'Aſtre qui préſidoit au regne de V. M. & de la valeur des François en général, que de ſa propre conduite & de la force de ſon génie, lequel ne ſe trouva pas même alors capable de garantir le Queſnoi, ni de ſauver la Ville de Clermont confiée à la garde de ſes gens, quoiqu'ils la défendiſſent avec autant d'opiniâtreté

niâtreté qu'il leur fut poſſible.

Vos conquêtes ne ſe terminerent pas aux lieux où elles étoient éclairées de votre préſence, & faites par la force de votre bras; elles s'étendirent en Catalogne, où vos Généraux ſe ſignalerent à l'envi pour avoir part à l'eſtime de leur Monarque. Un des plus puiſſans aiguillons qui portent les hommes aux actions héroïques, c'eſt lorſqu'ils ſont aſſurés de ſervir un Prince qui poſſédant lui-même toutes les vertus en connoît le prix, & ſçaura leur rendre la juſtice qui leur eſt dûe.

La Campagne de l'année 1655. s'étant ouverte par le ſiége de Landreci, qui ſe rendit à compoſition, elle continua par la priſe de Maubeuges, & de pluſieurs autres Villes & Châteaux qui ne pouvoient pas manquer d'être emportés, puiſque vous les attaquiez vous-même. Votre Etoile, qui ſans doute eſt celle de la victoire, ne produiſit pas moins ſon effet ordinaire dans vos Armées ſous le commandement de vos Maréchaux, qui ſe rendirent maîtres de toutes les Places qu'ils eurent le tems d'aſſiéger.

Quelque

Quelque grande que fût la gloire de ces conquêtes, elle étoit néanmoins encore au-deſſous de celle de voir tous les Princes maltraités & perſecutés de la fortune ſe jetter entre vos bras, & avoir recours à votre protection. Le Prince François de Lorraine, outré de la priſon de ſon frere, que le Roi d'Eſpagne avoit fait arrêter, vint vous amener ſes Troupes, & vous demander un aſyle qu'il ne pouvoit trouver nulle part qu'en votre puiſſance & en votre généroſité.

Le Duc de Modene plus maltraité des Gouverneurs du Milanez, qu'il n'auroit pu être de leur Roi même, ayant trouvé le Conſeil d'Eſpagne ſourd à ſes plaintes, rechercha à ſon tour votre appui, comme le ſeul qui fût capable de le mettre à couvert des inſultes de cette orgueilleuſe Nation.

Les ſoins que vous prîtes de faire des Reglemens utiles au dedans de votre Royaume, ne furent pas moins glorieux à V. M. que les victoires qu'Elle remportoit par la force de ſes armes. Ils firent connoître l'étendue de votre génie, qui rempliſſoit déja tous les de-

voirs de la Royauté. Vos Ordonnances contre les blaſphêmes, contre les duels & contre pluſieurs autres violences qui ſe commettoient tous les jours, furent des témoignages de votre équité, auſſi-bien que de la modération de votre ame, laquelle n'étoit pas moins un exemple à ſuivre, qu'une Reine à reverer; tandis qu'elle exerçoit doucement ſon empire en réfrenant les mouvemens indiſcrets de la langue & les brutales paſſions du cœur.

Les jalouſies qui s'élevent entre les Officiers, ſont ſouvent la cauſe des déſordres qui troublent les Armées & qui renverſent les deſſeins les mieux concertés. On en vit une preuve dans le fâcheux ſuccès du ſiége de Valenciennes, qui fut entrepris au commencement de la Campagne de l'an 1656. Le Maréchal de Turenne en rejetta la faute ſur le Maréchal de la Ferté, & la Ferté ſe plaignit de Turenne, & lui imputa tout le malheur de cette entrepriſe. Comme il eſt impoſſible de ſçavoir ce qui ſe paſſa dans les cœurs de ces Généraux, ni même dans leur conduite, on ne peut en juger que par les apparences.

rences. Elles furent alors favorables au Maréchal de Turenne; mais depuis qu'un long tiſſu d'actions & d'intrigues a donné le moyen de pénétrer ſon caractere, fait découvrir ſa paſſion dominante de s'élever au-deſſus de ſes pareils & de les maîtriſer, inſtruit tout le monde du plaiſir qu'il prenoit à en médire en ſecret pendant qu'il les accabloit de civilités en leur préſence, & manifeſté les autres obliquités de ſon ame, on a commencé à douter que tout le tort fût du côté de l'autre Maréchal.

Vos armes ne manquerent pas de proſpérer par-tout ailleurs où elles ne furent point arrêtées par la malignité de cet obſtacle. Elles emporterent Valence en Italie, la Capelle en Flandres, & firent lever le ſiége que les Eſpagnols avoient mis devant S. Guillain.

Ce fut en ce tems-là que la Reine de Saba vint viſiter Salomon. La fameuſe Chriſtine, qui pour monter au plus haut degré de la gloire par un ſentier peu battu, avoit renoncé à la poſſeſſion de la Couronne de Suede, qu'elle avoit bien la force de porter ſi elle n'en eût pas fui l'embaras, ſe rendit à

Paris pour connoître par elle-même ſi vos vertus Royales répondoient à votre réputation. Elle y fut reçue par vos ordres avec une magnificence convenable à votre grandeur & à la ſienne, & avec les honneurs dûs à ſon haut rang, de quoi Elle parut extrêmement ſatisfaite.

Mais lorſqu'Elle eut vu ce qui ſe paſſoit à votre Cour & dans votre Royaume, les ſoins que V. M. ſe donnoit du Gouvernement, qui n'interrompoient point ſes plaiſirs, l'abondance qui regnoit par-tout, la politeſſe de vos peuples auſſi-bien que de vos courtiſans; lorſqu'elle eut bien examiné votre Royale Perſonne avec les charmes dont elle étoit pourvue; cette Majeſté douce & fiere tout enſemble, capable d'inſpirer l'amour & la crainte, Elle demeura convaincue que la renommée n'avoit pas encore publié tout ce qui ſe trouvoit de grandes & extraordinaires qualités en vous. Elle en parut ſi ſurpriſe & ſi enchantée, que ceux qui l'approchoient ne doutoient point que ſi le ſiécle eût permis de ſuivre toutes les coutumes des Amazones, comme il permettoit d'en

d'en porter quelquefois l'habit, qui étoit celui que cette Reine avoit choiſi pour faire ſon entrée à Paris, & qu'Elle mettoit le plus ſouvent, Elle n'eût encore à leur exemple demandé à V. M. une poſtérité digne de Vous & d'Elle.

Les armes ſont journalieres. Il n'y a point eu de Héros dans le monde qui n'ait eſſuyé quelque revers de la fortune; ce qu'elle ſemble faire exprès afin de leur donner un plus grand goût pour les victoires qu'elle leur prépare. C'eſt ce qui arriva en Flandres au commencement de l'an 1657. où S. Guillain & Condé furent repris par les Eſpagnols, & la priſe de Cambrai manquée par le Vicomte de Turenne.

Mais cette fiere & capricieuſe fortune n'a pourtant jamais oſé s'en prendre en face à V. M. ni ſe diſtinguer de tous les autres génies de l'Univers qui vous ont toujours conſtamment rendu leurs hommages. Vous n'eûtes qu'à paroître devant Montmédi, & elle vint vous y offrir ſes tributs. Elle vous y ouvrit des paſſages au travers des chemins-couverts, des baſtions & des demi-lunes qu'elle s'étoit auparavant en-

gagée de rendre inacceſſibles. Elle vous livra S. Venant, Bourbourg, la Mothe aux bois & Mardik, & refuſa cette derniere forteresſe aux efforts que firent vos ennemis pour la reconquerir. Ils n'en avoient pas moins fait pour ſurprendre Ardres & Calais, & ils n'y avoient pas été moins vigoureuſement repouſſés.

A meſure que l'âge ajoutoit de nouveaux degrés à votre expérience & à vos lumieres, il prêtoit auſſi un nouveau luſtre à votre gloire par la multiplication de vos conquêtes. Appas trop capable, ſinon d'aveugler, au moins de charmer un jeune courage. Le vôtre toutefois ne s'en laiſſa pas tranſporter. Toujours moderé & maître de vous-même, nonobſtant les bouillons d'un jeune ſang, & les acclamations de tout l'Univers; toujours diſpoſé à épargner le ſang humain, à accepter les retours de ceux qui vous avoient offenſé, comme à domter les orgueilleux & les rebelles, vous prêtâtes favorablement l'oreille aux Puiſſances qui vous propoſerent la paix.

Cette facilité qu'on eſpéroit moins de

de la France que de l'Eſpagne, ce généreux renoncement aux conquêtes & aux victoires qui vous attendoient, fut le ſujet de l'admiration de tous les Princes, tandis qu'ils voyoient avec pitié que les Eſpagnols auſſi foibles que téméraires ne pouvoient ſe réſoudre à profiter des effets de leur médiation.

Mais enfin le conſentement que vous aviez donné à entrer en négociation ayant été éludé par vos ennemis, vous ſongeâtes à recourir aux armes par leſquelles vous aviez déja tant de fois abatu ces ſuperbes courages. Ils avoient recherché avec empreſſement l'alliance de l'Angleterre; mais avant que de ſe réſoudre à s'engager avec eux, elle vous offrit cette même alliance qu'ils demandoient avec tant d'ardeur, & vous ne jugeâtes pas à propos de mépriſer les avances d'un voiſin qui auroit pu leur être d'un grand ſecours, & qui ne vous étoit pas inutile.

Ils commencerent à ſentir les effets de ce nouveau Traité par un exploit auſſi avantageux pour vous qu'accablant pour eux. Vous allâtes attaquer Dunkerque par terre pendant que les

Anglois le tenoient inveſti par mer. Ce ſiége que tant de circonſtances remarquables rendirent fameux, finit par le gain d'une bataille & par la victoire la plus complette dont on ait jamais ouï parler. Le Prince de Condé en fut quitte à bon marché de n'y avoir perdu que ſon cheval. Heureux d'avoir retrouvé celui du Capitaine de ſes Gardes, qui demeurant demonté, paya pour ſon maître; mais malheureux d'avoir cauſé la perte de tant de braves gens que ſon exemple ou ſes ſollicitations avoient entraînés, & qui moururent ou furent faits priſonniers les armes à la main contre leur Monarque. Le Maréchal d'Hocquincourt fut un de ceux qui y laiſſerent la vie.

Les Eſpagnols ayant perdu cette bataille, Dunkerque capitula le 24. de Juin 1658. & la réduction de cette Ville, qui fut le fruit de la victoire, la fit tomber entre les mains des Anglois, ſuivant les conditions du Traité que vous aviez fait avec eux. Bergues S. Vinox ne put pas non plus réſiſter à vos armes triomphantes: ſa Garniſon ſe livra priſonniere entre vos mains, & toutes les

les autres petites Places du voiſinage vinrent d'elles-mêmes ſe ranger ſous votre obéïſſance.

Ces ſujets de joie que donnoit la proſpérité de vos armes ſe trouverent interrompus par les appréhenſions où l'on fut pour votre ſacrée Perſonne. V. M. s'étoit ſi ſouvent expoſée aux fatigues les plus violentes, aux injures de l'air, & de l'air ſans doute infecté par les maladies des vos Soldats, que votre ſanté en fut enfin alterée, & que vous tombâtes dans une maladie qu'on jugea périlleuſe. Ce fut alors qu'on vit éclater les témoignages de l'amour de vos Peuples, par leurs craintes, par leurs empreſſemens & par leurs vœux; & qu'on connut qu'ils étoient pleinement perſuadés que leur ſalut étoit attaché au vôtre.

Le retour de votre ſanté fut accompagné de pluſieurs nouveaux triomphes. Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde, Menin, Ypres, le Château de Commines, furent rangés ſous vos loix, & on défit les Eſpagnols qui vouloient ſauver Menin.

Le grand feu, qui pendant les der-

nieres révoltes avoit penſé embraſer votre Royaume, n'étoit pas ſi bien éteint, qu'il n'en parût encore de tems en tems quelques étincelles en divers endroits où les faiſoit voler le vent de l'inconſtance de l'eſprit humain, qui ſe laſſe auſſi bien de ſon bonheur que de ſa mauvaiſe fortune. Le plus ſûr moyen d'écarter ces nuages avant qu'ils euſſent le tems de s'épaiſſir, étoit d'en faire approcher le Soleil. Vous y courûtes, & produiſant auſſi-tôt l'effet qui vous eſt naturel, vous diſſipâtes par la vertu de votre aſpect, les froides vapeurs qui rendoient la plûpart des cœurs glacés pour votre ſervice, & celles qui avoient commencé à ſe durcir, & qui étoient déja prêtes à former des foudres, furent diſſoutes par l'ardeur de vos rayons.

Après que vous eutes donné vos ordres dans la Province de Bourgogne où s'étoit formé cet orage, V. M. ſe rendit à Lyon pour y voir la Princeſſe de Savoye, dont on lui avoit vanté les charmes. Mais ceux de l'illuſtre naiſſance de l'Infante d'Eſpagne qui vous fut alors propoſée, ſecondés des droits qui

qui la pouvoient un jour accompagner & des douceurs de la paix que promettoit cette alliance, avec l'inclination de la Reine votre Mere qui penchoit de ſon côté, l'emporterent ſur tout ce que la Princeſſe de Savoye avoit pu vous inſpirer des ſentimens avantageux pour elle.

C'eſt ainſi que vous avez toujours ſçu domter votre propre cœur. Vous n'impoſez point de joug auquel vous ne vouliez vous ſoumettre vous-même. Les plus vifs mouvemens de vos paſſions cédent aux efforts de la raiſon & à l'amour de la gloire. Ce que vous aviez déja une autre fois gagné ſur vous en laiſſant partir la Connétable Colonne, fit trouver cette ſeconde victoire beaucoup moins ſurprenante que ſi l'on n'avoit point eu connoiſſance de ce premier eſſai de votre vertu.

Pendant que vous faiſiez des conquêtes en Flandres, vos armes triomphoient également en Italie, où le Duc de Modene ſentit les effets de votre protection. Mais ni tous ces grands progrès, ni ceux que des eſpérances preſque certaines vous promettoient

encore, ne furent pas capables de vous ſéduire, & de vous faire préferer les avantages que vous offroit la guerre au plaiſir de donner la paix.

Outre votre propre inclination, les deſirs de la Reine ne contribuoient pas peu à vous y porter. Cette Princeſſe, qui ne pouvoit oublier qu'elle étoit fille d'Eſpagne, avoit à cœur de terminer une guerre qui alloit trop abaiſſer cette Monarchie, à laquelle elle devoit ſa naiſſance : mais le véhément deſir qu'elle avoit de vous marier avec l'Infante ſa niéce, l'entraînoit encore avec plus de paſſion du côté d'une paix qui devoit être le premier fruit de ce mariage.

Le plus grand obſtacle qui s'y trouva fut une ſuite des déſordres que vous avoient cauſé vos propres Sujets. Si l'on y fait de ſérieuſes réflexions, on connoîtra que les ennemis de la France n'ont preſque jamais eu d'avantage ſur elle par leurs propres forces, & qu'il ne lui eſt point arrivé de déſordres que par ſa faute, lorſque les peuples ont manqué de ſoumiſſion au Souverain; ou par le rélachement des Rois qui ne

ſçavoient pas ou ne vouloient pas ſe ſervir de leur légitime autorité.

Le Roi d'Eſpagne fit donc ſon premier intérêt de rétablir le Prince de Condé. C'eſt un point que vous n'euſſiez jamais accordé ni dû accorder s'il ſe fût agi d'une paix à faire avec un Roi votre ennemi. Mais cet odieux nom s'étant déja évanoui pour faire place à celui de Beau-pere par la promeſſe qui vous avoit été faite de l'Infante, vous n'eûtes plus rien à refuſer à un Monarque auquel vous veniez de vous unir par un lien ſi étroit.

Les magnificences de la cérémonie de votre mariage & celles de votre entrée avec la Reine votre épouſe dans la Ville de Paris, tous les divertiſſemens & tous les ſpectacles dont cette entrée fut ſuivie, ne marquerent pas moins la grandeur & la puiſſance de V. M. & les richeſſes de ſon Royaume, que la délicateſſe de ſon goût dans le choix de ſes plaiſirs, & l'exactitude de ſes ordres pour les faire diriger ſelon ſes intentions.

Sous un autre Regne, le retour du Prince de Condé dans le Royaume, auroit

auroit été ſans doute d'une dangereuſe conſequence. Son ambition, ſon feu, ſa qualité, ſa réputation, ſes premiers mécontentemens, peut-être pas éteins quoiqu'aſſoupis, tout ſembloit être à craindre. L'exemple de ce qui s'étoit paſſé depuis ſa ſortie de priſon, n'avertiſſoit que trop de ſe défier de ſa ſoumiſſion & de ſes promeſſes. Cependant l'expérience a fait voir que comme les vagues les plus impétueuſes ſe briſent contre un rocher élevé, un Roi qui ſçait le véritable art de regner, ne manque jamais de ranger ſes Sujets à leur devoir, & de rendre impuiſſantes toutes les atteintes qu'ils oſent lui porter.

Il ne ſçait pas moins parer aux revers qui lui viennent par les voies du cours ordinaire de la nature. Le Cardinal Mazarin mourut au mois de Mars 1661. & tout l'Univers voyant V. M. privée d'un ſi grand & ſi utile ſecours, eut les yeux ſur Elle pour examiner ſa conduite après cette perte.

Elle fut prudente cette conduite, elle fut ferme, ſolide & active. V. M. prit ſur ſoi-même une partie du poids des affaires que le Cardinal avoit accoutumé

coutumé de ſoutenir; Elle fit un choix judicieux de ceux qu'Elle vouloit charger du reſte, dans la vue néanmoins d'avoir toujours à l'avenir une inſpection particuliere ſur toutes les démarches de ſes Miniſtres; & Elle éloigna de ſon ſervice avec le Surintendant Fouquet, tous ceux qui ne s'acquittoient pas bien de leur devoir.

Pour connoître de leurs malverſations dans le maniment des finances, vous établîtes une Chambre de Juſtice compoſée de quelques Conſeillers tirés de la plûpart des Cours Souveraines du Royaume, à laquelle votre Chancelier préſida. En procédant de cette maniere, vous donnâtes des preuves manifeſtes de vos intentions à faire rendre une juſtice exacte & deſintéreſſée. Les abus qui s'étoient auparavant commis, furent réformés par cette voie, & les Financiers qui s'étoient ſervis de la facilité qu'on trouve pendant une Régence, & des occaſions que leur avoient fourni les troubles du Royaume, furent punis avec une douceur & une modération qu'on ne peut trop admirer, n'ayant été obligés que de reſtituer une

partie

partie des ſommes qu'ils vous avoient ſouſtraites, ou qu'ils avoient frauduleuſement exigées ſous votre nom.

Si le châtiment des crimes eſt néceſſaire, la récompenſe des fideles ſervices ne l'eſt pas moins. Il eſt vrai que tous vos Sujets, quels qu'ils ſoient, vous doivent leurs perſonnes, leurs biens, leur ſang, ſans avoir droit d'en rien prétendre. En vous ſacrifiant tout ce qu'ils ont, ils font leur devoir & ne vous donnent rien puiſque tout eſt à vous. Cependant ces marques de bonté dont vous daignez les favoriſer, ces degrés d'honneur où vous les faites monter, d'autant plus élevés que vos graces, ſont des preuves auſſi certaines qu'illuſtres du mérite des objets ſur leſquels elles ſont repandues; ces magnifiques préſens dont vous les enrichiſſez, ſont des aiguillons preſſans qui les excitent à vous conſacrer encore avec plus d'ardeur tous les mouvemens d'une affection qui ne laiſſeroit pas quelquefois de demeurer languiſſante & froide, ſi elle n'étoit pas animée & réchaufée de ces rayons bénins que vous dardez ſur eux.

Vous

Vous fites donc alors ſoixante Chevaliers de vos Ordres, & huit Commandeurs. Faveur d'autant plus conſidérable pour ceux qui la reçurent, qu'ils entroient dans une Confrairie militaire dont vous êtes le Chef, & à laquelle tous les plus grands Princes du monde ſe font une honneur d'être admis. Auſſi ne ſont-ils point en danger de ſe voir en ſociété avec des perſonnes d'une naiſſance vile, puiſque vous n'y en recevez point qui ne ſoient diſtingués par la nobleſſe de leur ſang, auſſi-bien que par leur mérite, & que l'un & l'autre ne vous ſoient bien connus.

Les nouveaux liens dont vous vous étiez uni avec l'Eſpagne par votre mariage qui vous rendoit comme ſon enfant, ne furent pas néanmoins capables de retenir cette inſolente Nation dans le reſpect qu'elle vous devoit, parce qu'elle croit n'en devoir à perſonne du monde. Votre Ambaſſadeur ayant envoyé ſon carroſſe & ſes livrées au devant de l'Ambaſſadeur de Suéde le jour de ſon entrée à Londres, le Baron de Batteville y envoya auſſi les ſiens, quoique les Eſpagnols s'abſtiennent ordinairement

dinairement d'y faire rencontrer les leurs lorſqu'ils ſçavent que ceux de France y doivent être. Outre ſes Domeſtiques il avoit encore apoſté quantité de gens, qui tous enſemble inſulterent les François, les chargerent, & en tuerent quelques-uns.

Ce fut par un outrage ſi ſanglant & fait avec tant d'éclat, que cette ſuperbe nation continua à manifeſter le fond de ſon cœur à l'égard de la France. Elle fit voir qu'elle étoit irréconciliable, que les alliances les plus ſacrées ni les plus étroites n'étoient pas capables d'éteindre ſa haine ni d'adoucir ſa fierté; & vous comprîtes aiſément que le plus ſûr moyen d'en venir à bout étoit de ne vous rélâcher à l'avenir d'aucun de vos droits contr'elle, & de les porter en toutes occaſions auſſi loin que la juſtice & l'équité le pourroient permettre.

V. M. ne voulut pas toutefois pouſſer d'abord ſon reſſentiment auſſi vivement que méritoit la grandeur de l'outrage. Le reſpect que vous eutes pour la perſonne du Roi votre Beaupere, & le déplaiſir qu'il vous témoigna

gna de ce qui s'étoit paſſé; les Lettres qu'il vous écrivit ſur ce ſujet & les aſſurances qu'il vous donna de n'y avoir aucune part, ſuſpendirent pour un tems les effets de votre juſte vengeance. Mais ces déférences qui ne tendoient qu'à lui donner du tems afin de ſe réſoudre à vous faire les ſatisfactions que vous ne pouviez vous diſpenſer d'exiger, n'étant pas pour continuer toujours, l'Eſpagne prit enfin le parti qu'elle ne pouvoit s'empêcher de prendre ſans injuſtice & ſans ingratitude. Elle vous envoya un Ambaſſadeur Extraordinaire pour vous témoigner ſon déplaiſir de ce qui s'étoit paſſé à Londres. Le Baron de Batteville fut rappellé de ſon Ambaſſade, & le Marquis de Fuentes vous déclara de la part de ſon Roi en préſence de tous les Miniſtres des Puiſſances Etrangeres, que ce Prince avoit envoyé ſes ordres à ſes Ambaſſadeurs & Miniſtres dans toutes les Cours & autres lieux où ils réſidoient, & dans leſquels il pourroit ſe préſenter des difficultés pour raiſon de préſéance, afin qu'ils s'abſtinſſent de s'y trouver & d'entrer en concurrence avec les

vôtres

vôtres dans toutes les fonctions & cérémonies publiques où ils assisteroient.

Comme ce Monarque avoit obtenu par la paix le rétablissement du Prince de Condé, beaucoup plus coupable envers V. M. que le Duc de Lorraine n'étoit envers le Roi d'Espagne, vous n'aviez pas manqué de faire sortir ce Duc de la prison où il languissoit en Flandres. Cette faveur l'ayant attaché à la France, il jugea qu'il étoit tems de lui rendre le dépôt que les anciens Monarques de ce Royaume avoient mis entre les mains des Ducs ses Prédécesseurs, & de restituer à la Couronne les Duchés de Lorraine & de Bar. Il n'avoit point d'enfans, & son neveu, dans les intérêts duquel il n'avoit aucune obligation d'entrer, n'ayant eu ni pour V. M. ni pour son oncle toutes les déférences qu'il auroit dû avoir, n'eut pas raison de se plaindre que vous ne fissiez pas pour lui ce que vos augustes Prédécesseurs avoient fait pour les siens, en les laissant en possession de ces deux Duchés.

Ces Princes qui ont toujours été remuans, avoient trop souvent harcelé

celé la France; on peut même dire qu'ils n'en avoient jamais laissé passer aucune occasion. Ils avoient eu beau échouer dans leurs desseins, ne remporter que des pertes & de la confusion de toutes leurs intrigues & de leur felonnie, être obligés de recourir à la bonté des Rois toutes les fois qu'ils les avoient offensés & qu'ils avoient pris les armes contr'eux, rien n'avoit été capable de les contenir dans leur devoir. Ce dernier Duc autant & plus entreprenant qu'aucun autre, s'étoit plusieurs fois attiré la disgrace du feu Roi & la vôtre; & ce fut par une juste reconnoissance des faveurs que vous lui aviez faites en lui pardonnant toutes ses démarches obliques, & en le délivrant de la prison où il s'étoit lui-même précipité, qu'il vous fit une cession utile à ses Sujets, puisqu'elle assuroit leur repos.

Quelque légitime que fût cette reconnoissance, votre Ame grande & Royale qui ne peut pas souffrir qu'on fasse rien pour vous sans, y répondre d'une maniere qui l'emporte encore au-dessus de tout ce qu'on a pu faire, accorda

accorda aux Princes Lorrains l'avantage d'être réputés du Sang de France. Honneur infiniment plus grand & plus ſolide que la poſſeſſion d'un petit Etat, dans laquelle ils ne ſe trouvoient affermis qu'autant qu'il plaiſoit à la France, & où étant expoſés à la jalouſie de leurs voiſins, contre leſquels ils ne pouvoient ſe maintenir par eux-mêmes, ils en étoient ſans ceſſe inſultés, maltraités, empriſonnés, & leurs Sujets ſe voyoient accablés de miſeres dont il n'y avoit que V. M. qui pût les garantir.

L'exemple de ce qui étoit arrivé à Londres au ſujet de l'entrepriſe de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne contre le vôtre, & des ſatisfactions à quoi il avoit fallu ſe ſoumettre pour éviter votre juſte reſſentiment, ne fut pas capable de prévenir les outrages qu'on vous préparoit à Rome. La jalouſie qu'on avoit de votre grandeur & de votre puiſſance regnoit par-tout & ne pouvoit s'empêcher d'éclater. Ce qu'on n'attendoit ni du caprice de la fortune, ni de la ſupériorité des armes ou du courage, on vouloit l'obtenir à force d'injures, &

& au moins par cette baſſe & impuiſſante voie, vous faire ſentir des atteintes que tout l'Univers n'étoit pas dans le pouvoir de vous porter autrement.

Le Cardinal Gouverneur de Rome ayant lâché la bride aux Sbires, & aux Corſes qui leur ſervent d'eſcorte, cette canaille en uſa avec toute l'inſolence dont elle étoit capable. Il n'y eut ni inſulte ni mauvais traitement qu'elle ne fît au Duc de Crequi votre Ambaſſadeur, à la Ducheſſe ſon épouſe, & à ſes gens dont ils n'épargnerent pas la vie.

Ce ne fut pas ſimplement un démêlé de Miniſtres pour la préſéance dans une Cour étrangere ; ce fut une véritable inſulte de la propre Cour de Rome qui fait parade de tant d'équité. Ce fut un attentat de la part de ceux-là mêmes à qui les perſonnes des Ambaſſadeurs en général ne devoient pas être moins ſacrées que ſont les leurs propres, & à qui celles des Ambaſſadeurs de France en particulier doivent être auſſi cheres & auſſi précieuſes, que les bienfaits qu'ils ont reçu de la Couronne ſont grands, & ont contribué

à

à l'augmentation & à l'affermiſſement de leur autorité.

Le caractere des Lieutenans des Dieux de la terre mérite des égards aſſez approchans de ceux qu'on a pour le Lieutenant du Dieu du Ciel. Ces premiers Dieux étant les fils du Dieu Supréme qui les a viſiblement revêtus de ſon pouvoir, il n'y a entre ces deux eſpéces de Lieutenans qu'un degré de ſupériorité d'ordre. Chacun d'entr'eux a ſes fonctions à faire de la part de ſon maître à laquelle ſe borne tout ſon pouvoir. Celui du Lieutenant ou de l'Ambaſſadeur du Souverain maître ne s'étend qu'à être l'interpréte de ſes volontés au monde, & ſur tout à ſes fils qu'il a établis Rois & Souverains ſous lui, & auprès deſquels il tient cet Ambaſſadeur pour leur parler de ſa part, mais non pas pour agir, ni pour venger ſon autorité s'il arrive qu'elle ſoit violée. Il a encore moins le pouvoir d'inſulter les propres fils de Dieu, qui lui ſont ſans doute plus chers que ſon Lieutenant, & deſquels il réſerve le châtiment lorſqu'ils n'écoutent pas la voix de celui qui leur remet devant

vant les yeux leur devoir en des termes convenables au caractére d'Ambaſſadeur. Mais comment doit-on regarder un Miniſtre du Souverain maître qui paſſant les bornes de ſa Commiſſion s'en prend à ſon propre fils, & immédiatement, & dans les Perſonnes de ceux que par reſpect pour leur pere & pour apprendre ſa volonté, ils entretiennent auprès de lui, afin de recevoir par ce canal ce que le Miniſtre eſt chargé de leur dire de la part de ſon maître? Qu'en doit-on penſer lorſqu'il uſe à la fois de ſurpriſe & de violence; qu'il agit avec plus d'injuſtice & de hauteur que ne font les Puiſſances de la terre.

C'eſt ce qui ſe pratiqua alors à Rome dans l'outrage qui fut fait à V. M. L'action ſe commit dans un lieu où les aggreſſeurs étoient les maîtres, & où on avoit lieu de ſe croire, ſur leur bonne foi & ſur la connoiſſance des devoirs de leur caractére, autant en ſureté qu'eux-mêmes. Cependant ils ne craignirent pas de s'attaquer à un Prince qui étoit d'autant plus en état de s'en reſſentir, qu'outre ſa grande

puiſſance dont ils devoient redouter les effets, il ſçavoit par lui-même & par ſes propres lumieres juſqu'à quel point il étoit obligé de porter ſes égards pour leur Dignité.

La Cour de Rome ſentit la force de ces raiſons, quoique trop tard. L'éclair de vos menaces n'eut pas plutôt paru, qu'il défilla les yeux, & qu'on chercha des aſyles pour ſe mettre à couvert de la foudre. On employa tous les moyens communs, l'Eau-bénite, les Rameaux de Pâques, les Agnus Dei. On s'adreſſa à tous les Saints qu'on a coutume d'invoquer quand il tonne. Mais ces menues dévotions n'étoient pas capables de conjurer la tempête, tandis qu'on nourriſſoit toujours dans le cœur la malignité qui avoit exhalé les vapeurs dont elle étoit formée. Il fallut une bonne fois renoncer aux frivoles eſpérances de ſe pouvoir ſouſtraire à l'ardeur du Soleil : il fallut mettre bas le maſque, paroître dans une forme bien reconnue, & accompagner ſa dévotion d'une véritable humilité.

La même raiſon qui vous avoit obligé

gé d'aſſocier les Anglois à vos conquêtes, & de prendre Dunkerque pour eux afin d'affoiblir l'Eſpagne, vous engagea à retirer cette importante Place de leurs mains pour ne les laiſſer pas eux-mêmes devenir puiſſans au-delà de la mer. Ils furent rembourſés des frais qu'ils avoient faits pour la guerre, & vous entrâtes heureuſement & ſans effuſion de ſang en poſſeſſion d'une forteresſe qu'il auroit fallu acheter de pluſieurs milliers de vies, ſi elle n'avoit été à vendre qu'à ce prix-là. Le concours de toutes les circonſtances néceſſaires pour réuſſir en ce deſſein, & la prudence avec laquelle vous les ſites ménager, ne ſont pas deux des moindres preuves & des careſſes que la fortune vous fait, & de l'adreſſe que vous avez à vous prévaloir de ſes faveurs.

Si vous trouvâtes un innocent ſecret d'étendre les limites de votre Empire durant la paix que vous aviez avec toute la Chrétienté, vous n'eûtes pas moins celui de porter votre gloire au-delà des mers, & de la faire éclater parmi les Turcs & les Barbares. Les Corſaires d'Alger qui font profeſſion de ne s'enri-

chir que des captures ſur les Sujets des Etats Chrétiens, avoient auſſi pris la coutume de maltraiter les vôtres, & de ne les pas diſtinguer d'avec ceux des autres Puiſſances inférieures qu'ils n'avoient pas lieu de redouter ſi fort. Il étoit à propos de les châtier, & vos Vaiſſeaux leur ayant donné vivement la chaſſe, ils furent réduits à la raiſon, & forcés de porter à votre pavillon le reſpect qui lui eſt dû.

Puiſque les Puiſſances les moins affectionnées à votre Couronne recherchoient à l'envi votre alliance, & tâchoient de s'aſſurer votre protection, il ne faut pas s'étonner que les Suiſſes, vos anciens Alliés, ſe ſoient empreſſés à renouveller avec V. M. des Traités par le moyen deſquels ils ſe ſont mis à couvert des prétentions que l'Empire a contr'eux. Ils trouverent en vous la même facilité qu'ils avoient éprouvée dans les Rois vos Prédéceſſeurs, & plus ſatisfaits encore d'avoir été ſi favorablement reçus, que des avantages qu'ils avoient conſervés à leur Pays, ils s'en retournerent pleins de l'idée de votre grandeur, & de cette Majeſté

Majeſté qui reluit en votre Perſonne & en toutes vos actions.

Il n'y a pas plus de ſujet d'être ſurpris que les Bourgeois d'Avignon qui ont toujours le cœur François, & qui ne ſont les Sujets du Pape, que parce qu'il a plu aux Rois de France de les lui donner, & qu'autant qu'il leur plaît de les lui laiſſer, ayent été prêts à ſecouer le joug de Rome en voyant ſon ingratitude pour ſes bienfaiteurs. S'ils ſont portés d'une inclination naturelle à ſe voir réunis à la Monarchie Françoiſe, d'où ils ont été démembrés ſans néceſſité, la prudence ne doit pas moins les convier à ſe tourner de ce côté-là lorſqu'il naît des différens entre les Rois & les Papes, puiſque ceux-ci ſont dans l'impuiſſance de les défendre, & qu'ils trouvent leur ſureté ſous la protection de leurs anciens Maîtres.

La nouvelle méthode dont on ſe ſervoit pour lever les Finances, en abandonnant les Peuples à la diſcretion des Traitans, cauſa un ſoulevement dans le Boulonnois qui fut bien-tôt appaiſé par votre prudence. C'eſt peut-être la ſeule occaſion de cette nature où V. M.

ſe ſoit laiſſée abſolument ſurprendre. Vous aviez raiſon de regarder l'argent comme le nerf de la guerre, ou du moins le pouvoir de la faire avantageuſement, comme la force de l'Etat & le fondement de ſa proſpérité; & dans cette vue vous ne putes pas vous défendre d'accepter le parti que vous faiſoient les Traitans, lequel montoit ſi haut, que vos revenus s'en trouvoient extrêmement augmentés.

Mais ces gens, qui n'avoient pas deſſein de ſe ruiner, & qui avoient en même tems promis d'enrichir leur Patron, lequel ne faiſoit preſque que de naître, ayant beſoin de lui fournir, comme de prendre eux-mêmes une prodigieuſe quantité d'alimens pour parvenir promptement à la grandeur de la taille où ils aſpiroient tous, ne manquerent pas de tendre à leur but & d'y frapper. Ils uſerent de main miſe ſur les biens du Peuple qui étoient abandonnés à leur diſcrétion; & ayant étendu ſans rien ménager, & autant qu'ils purent les droits qu'on leur avoit permis de lever, ils firent bonne part du butin à leur protecteur.

Les

Les biens, les perſonnes, la vie de vos Sujets vous appartenant, comme il a été déja dit, ils ne peuvent ſans ingratitude & ſans crime vous refuſer aucune de ces choſes lorſque V. M. les exige d'eux. Ce n'eſt point auſſi à eux de raiſonner ni d'examiner ſi l'occaſion qui vous engage à uſer de tous vos droits, eſt aſſez preſſante pour requerir un ſi parfait ſacrifice. Ce ſeroit peut-être ce qu'ils n'avoueroient jamais. Convenant de leurs devoirs en général, ils ne trouveroient point de circonſtance particuliere aſſez forte pour ſe déterminer à les remplir dans toute leur étendue.

Il eſt donc certain qu'ils n'ont que le parti de la ſoumiſſion à prendre, à moins que de vouloir troubler l'ordre naturel de la Monarchie, & renverſer les fondemens de l'Etat. Ces refus de payer les impôts qui étoient exigés ſous votre nom; ces prétextes du bien public qui ne réſide que dans les ſoins paternels que vous prenez de régler cette grande famille, & non dans les capricieuſes imaginations de ceux qui la compoſent, étant des effets d'irrévé-

rence qui méritoient des châtimens exemplaires pour contenir dans le devoir ceux qui auroient pu pencher encore à s'en écarter, vous voulutes néanmoins par des mouvemens admirables de clémence & de tendreſſe, épargner des Sujets deſobéïſſans, & ne pas faire tomber ſur eux la moitié des peines qu'ils avoient méritées.

Cependant comme rien n'échappe à votre pénétration, vous connûtes bien que les Habitans du Boulonnois n'avoient pas remué ſans y avoir été excités par quelque cauſe extraordinaire qui ne pouvoit procéder de vos ordres équitables & ſi juſtement compaſſés. C'eſt ce qui vous fit prendre la réſolution d'approfondir ce myſtere & de découvrir la ſource du déſordre. Mais après l'avoir entrevue, vous ne jugeâtes pas à propos d'aller plus avant, afin de ne ruiner pas pour peu de choſe des établiſſemens dont vous eſpériez retirer dans la ſuite beaucoup d'utilité.

Quelques tours de ſoupleſſe qu'eût fait la Cour de Rome, quelques diverſes formes qu'elle eût revêtu pour échapper des mains du vigoureux Hercule

cule qui la ſerroit ſi fort, elle fut contrainte de céder & de ſe reconnoître vaincue. Les armes temporelles qu'elle fit mine de vouloir mettre en uſage, ni les ſpirituelles dont elle eût bien voulu ſe ſervir ſi elle eût oſé, & ſi elle les eût cru aſſez bien appuyées des temporelles, tout cela n'y fit rien. La réparation à laquelle il fallut ſe ſoumettre, fut ſi éclatante & ſi glorieuſe pour V. M. qu'il lui fut avantageux d'avoir été offenſée; & la mortification des audacieux qui avoient oſé s'en prendre à Elle fut ſi grande, qu'ils euſſent voulu au prix de tout leur ſang n'avoir jamais penſé à un deſſein dont les ſuites leur étoient ſi honteuſes & ſi dures à digerer. Mais il n'y avoit point de moyen de s'en dédire. Quelque reſpect que V. M. ſe ſoit toujours propoſé de garder pour une Puiſſance qui s'eſt rendue vénérable à toute la terre, & que mille raiſons doivent faire vénérer, il s'en trouve néanmoins quelquefois d'eſſentielles qui s'oppoſent à ces reſpects volontaires. Ce ſeroit le moyen de détruire les avantages qu'on en tire, que de porter ſes déférences

trop loin, en ſouffrant que ce qui n'eſt que volontaire devînt néceſſaire.

C'eſt à quoi vous avez toujours bien connu qu'il étoit à propos de parer. Comme les armes ſpirituelles ont une étroite ſympatie avec les temporelles, & qu'elles ſe prêtent la main les unes aux autres, il n'y a qu'à ſe ſaiſir des dernieres pour ſe rendre les premieres favorables; celles-ci n'étant que comme l'éclair qui frappe & éblouit les yeux, & celles-là renfermant les foudres qui battent, qui terraſſent, & qui ſeules font appréhender ce trait paſſager de feu qui les précéde.

Ces égards qui doivent être mutuels entre les Lieutenans de Dieu & les autres Puiſſances, quoique gardés avec de différentes meſures & ſous les titres différens dont il a été parlé, ayant ceſſé entre le Pape & la France par l'imprudence de la Cour de Rome, il falloit abſolument ou que cette Cour ſoutînt ſon attentat par la force des armes, ou qu'elle deſcendît aux humiliations pour n'en venir point à cette extrémité. Si ce dernier parti étoit le plus mortifiant, il fut toutefois le plus facile

facile à prendre pour les offenſeurs, & le plus agréable à l'offenſé.

Le commerce que les Etats voiſins font dans les Indes Orientales devoit avoit donné depuis long-tems une juſte émulation à vos Sujets, qui n'ont pas moins de qualités eſſentielles pour y réuſſir, & à qui la ſituation du Royaume ne fournit pas moins de facilités. Cependant on n'avoit encore fait que de foibles efforts pour un établiſſement ſi avantageux. Les guerres continuelles ayant trop travaillé l'Etat, & donné trop d'occupation aux François, ils n'avoient eu ni le loiſir ni les moyens de s'y appliquer. Mais depuis que cet obſtacle a ceſſé, & que ce Peuple naturellement actif s'eſt vu déchargé des fatigues des armes, il n'a pas manqué de tourner les yeux de ce côté-là.

La propoſition qui en fut faite à V. M. lui étoit trop agréable pour n'être pas favorablement reçue. Elle tendoit à faire entrer dans votre Royaume une partie des richeſſes de l'Orient qui paſſoient toutes chez vos voiſins. Mais ce qui vous paroiſſoit encore plus conſi-

dérable, eſt qu'on alloit former de bons Matelots par un frequent exercicice de l'art de navigation ſi néceſſaire & trop peu connu à la France.

Ainſi vous accordâtes librement tous les priviléges qu'on pouvoit deſirer, & même des prérogatives à ceux qui entreroient dans la Compagnie, à condition que ce qui avoit été mis ſur le tapis ſeroit promptement exécuté. Clauſe qui n'étoit pas l'effet d'une prudence commune, puiſque plus le génie d'une Nation eſt actif, plus il eſt propre à faire naître des embarras quand il s'agit des Sociétés, & à cauſer des retardemens aux affaires que naturellement il devroit avancer.

Mais tous les différens ordres de vos Sujets n'étoient pas également diſpoſés à ces ſortes d'entrepriſes. Il y en avoit qui ne pouvoient s'accommoder que de la guerre. Le cœur martial de votre Nobleſſe s'impatientoit de demeurer oiſif, & vous n'étiez pas fâché de la tenir toujours en haleine.

Il ſemble que V. M. n'ait qu'à ſouhaiter pour trouver les occaſions qui ſe font ſi ſouvent rechercher, & qui laiſſent

laiſſent quelquefois ſi long-tems languir après elles. En effet on diroit que les Turcs battirent exprès les Impériaux pour obliger l'Empire de recourir à votre protection. Vous envoyâtes à ſon ſecours de ſi bonnes Troupes & de ſi braves Commandans qu'ils releverent les eſpérances de l'Empire en rappellant la victoire dans ſon parti d'où elle s'étoit retirée depuis long-tems. Les Turcs ſentirent au paſſage de la riviere de Raab qu'ils avoient déformais affaire à des guerriers d'une autre trempe que ceux auſquels ils s'étoient juſques alors meſurés, & prenant ſagement conſeil de leur défaite, ils accepterent avec joie des propoſitions de paix qu'ils avoient auparavant rejettées avec hauteur.

Ce fut une grande gloire à V. M. que d'avoir ſi à propos ſecouru l'Empereur dans ſon preſſant beſoin, & celle de vos Sujets ne fut pas médiocre d'avoir arrêté avec un petit nombre de Troupes la furie d'un très-puiſſant ennemi auquel tant de Légions d'Allemands n'avoient pas eu le courage de réſiſter. Mais ce fut un avanta-

ge

ge dont les ſuites ont été d'une grande conſéquence, que d'avoir fait connoître aux Turcs de quoi les François étoient capables, & de leur avoir fait faire un eſſai de ce qu'ils devoient en craindre ou en attendre, ſelon les meſures qu'ils prendroient à l'avenir avec vous.

Il eſt vrai qu'un eſſai à peu près égal ſembloit avoir dû contenir la brutalité des Algériens, qui oubliant bientôt la chaſſe qu'ils avoient eue, recommencerent leurs courſes & leurs brigandages ſur vos Sujets. Vous recommençâtes auſſi à leur faire ſentir la force de vos armes. Vos Vaiſſeaux retournerent dans les mers où ils exerçoient leurs pirateries; ils les battirent, ils les chaſſerent, ils s'emparerent de la Ville & du Port de Gigeri malgré leur opiniâtre réſiſtance; ils coulerent quantité de leurs Armateurs à fond ſous le Fort de la Goulette, & gagnerent ſur eux une autre victoire ſous celui de Serſilles.

Tant de diſgraces & de pertes ayant étonné ces Corſaires, ils prirent le parti de ſe contenir pour un tems dans leur

leur devoir, mais ce tems ne fut pas de longue durée. Il eſt comme impoſſible que ces oiſeaux de proie ſe tiennent renfermés dans leurs nids. Excités par leur rapacité naturelle autant que par leur beſoin, il faut à quelque prix que ce ſoit qu'ils aillent chercher curée, quoique par un inſtinct naturel ils ſentent la poudre du Chaſſeur qui les attend.

Le deſſein de détruire ces Barbares ſeroit digne des Princes de l'Europe s'ils y vouloient tous concourir. Il ne faudroit même que V. M. pour les pouſſer à bout ſi l'utilité qui en peut revenir ne regardoit autant pluſieurs autres Nations que les François. Mais il ne ſeroit pas juſte d'épuiſer vos Sujets pour ſoutenir les frais d'une ſi onéreuſe expédition, non plus que d'expoſer leurs vies afin d'en faire profiter les autres Etats, dont la jalouſie ſeroit peut-être aſſez forte pour s'en prendre à vous pendant que vous travailleriez pour eux, ou après que vous auriez conſumé la meilleure partie de vos finances & de vos forces maritimes à les affranchir de la tyrannie d'Alger

& des autres Villes de Barbarie.

V. M. ne ſe propoſa donc d'agir qu'en faveur de ſes Sujets. Elle fit ſes nouveaux préparatifs contre les Algériens, qui intimidés d'un ſi puiſſant armement dont ils eurent connoiſſance, & n'ayant pas encore tout-à-fait oublié ce qu'il leur en avoit coûté pour vous avoir manqué de foi, remirent en liberté les Eſclaves François, rendirent les Bâtimens qu'ils avoient enlevés, abandonnerent celui qu'on avoit pris ſur eux, & reçurent les conditions de paix qu'il vous plut de leur preſcrire.

Il n'y a rien au monde de moins ſupportable dans un Etat que ces diſputeurs brouillons, qui ſouvent autant par pointillerie & par opiniâtreté que par mauvaiſe intention, excitent ſous prétexte de Religion, des deſordres qu'on a bien de la peine à appaiſer. La foibleſſe des hommes eſt ſi grande de ce côté-là, qu'ils ſe livrent eux-mêmes à cette indigne eſpéce de petits Souverains, qui d'abord n'avoient pas ſeulement penſé à faire de ſi grandes conquêtes. On ne ſçauroit donc être trop

trop exact à les réprimer & à faire ceſſer leurs chicanes dès qu'ils ſont aſſez téméraires & aſſez étourdis pour inſtruire des procès en forme, ſur leſquels ils ont réſolu de ne recevoir point de jugement que le leur.

La part que le Janſéniſme avoit eu aux troubles de l'Etat pendant la Régence eſt une preuve trop convaincante & trop funeſte de cette vérité, comme la maniere dont vous vous êtes pris à éteindre cette faction en eſt une de votre clémence & de votre prudente conduite. Tous les Patriarches de cette Secte & tous leurs principaux Emiſſaires ou Adhérans, qui ſont entretenus ou pourvus de Bénéfices pour contribuer par leurs perſuaſions à maintenir la tranquillité de l'Etat, n'auroient dû attendre que des châtimens exemplaires pour récompenſe de tant de ſoins & de tant de veilles qu'ils avoient employées à le brouiller. Votre averſion naturelle pour ces ſortes de gens vous auroit même aſſez porté à leur faire ſentir les effets de votre indignation, & à les flétrir autant qu'ils avoient prétendu s'acquérir de crédit & d'honneur.

Mais

Mais cette prudence qu'on admire dans toutes vos démarches, & qui eſt accompagnée d'une pénétration ſurprenante, vous fit ſurmonter vos reſſentimens & prendre le plus ſûr parti. Les foudres que vous auriez lancées ſur de ſi baſſes têtes, les auroient fait paroître trop élevées. En tombant ils ſeroient montés à la gloire où ils aſpiroient. On les auroit jugés dignes de votre colere, & ſans doute qu'une crédule pitié les faiſant regarder ſinon comme innocens au moins comme malheureux, on ſe ſeroit encore plus entêté de connoître la cauſe qui les auroit expoſés à votre diſgrace, & on auroit multiplié les diſputes au lieu de les faire ceſſer.

V. M. convint ſeulement avec le Pape de faire tous deux enſemble des défenſes d'agiter les queſtions que ces Novateurs mettoient ſur le tapis. Le Pape y trouvoit ſon compte & V. M. y trouvoit le ſien. En mépriſant ces gens ſi paſſionnés de ſe faire conſidérer, vous les rendîtes l'objet du mépris du Public. La foi qu'on avoit pour leurs ſentimens s'évanouit avec leur crédit,

crédit, & la plûpart de ce grand nombre de Sectateurs qui n'étoient échauffés que par la diſpute, ſe tranquilliſerent encore plus vîte qu'ils n'avoient pris feu.

Le Pape n'auroit eu garde de ne pas concourir au deſſein de fermer la bouche à ces eſprits inquiets & turbulens qui s'en prenoient à lui-même. Il eſt vrai qu'ils avoient contribué à exciter des troubles dans votre Cour, quoique ce ne fût que par accident & pour s'en prévaloir en faveur de leur entêtement & de leur ambition. Cependant ce n'étoit point à votre autorité qu'ils en vouloient. Ils auroient été contens de vous la laiſſer toute entiere pourvu que vous leur euſſiez permis de regner à leur mode ſous elle. Mais il n'en étoit pas de même de celle du Pape; ils étoient en train de l'attaquer directement, & le Saint Pere ſçait ce qu'il lui en a couté toutes les fois qu'on s'eſt mis en tête de lui déclarer la guerre. Ce n'eſt donc pas une légére obligation qu'il doit vous avoir de ce que vous avez appuyé ſon parti dans une occaſion ſi importante, & où il n'y avoit

avoit plus rien à riſquer pour vous.

Mais comme c'étoit un mal qu'il s'agiſſoit de déraciner juſques dans ſon principe, & que vous ne vouliez plus à l'avenir être importuné de ces querelles qui ne ſont bonnes à rien, & qui peuvent quelquefois beaucoup nuire, il fut dreſſé par votre ordre un Formulaire pour être ſigné de tous les Chefs de ce Parti. C'eſt une choſe pitoyable que de voir l'amour que tous ces Novateurs ont pour leurs propres ſentimens ou plutôt pour une vaine & chimérique gloire, puiſque la véritable pour eux, comme pour le reſte de vos Sujets, conſiſte dans une prompte obéïſſance à vos commandemens. Il n'y eut point de réſiſtance, il n'y eut point de manége qu'ils ne fiſſent pour s'en exemter. Cependant vous le vouliez, le Pape le vouloit auſſi, qu'eſt-ce qu'il y avoit à dire ? A quel autre Saint auroient-ils pu ſe vouer ?

L'expérience du paſſé vous avoit appris qu'un des plus utiles ſoins que vous puſſiez prendre du dedans de votre Royaume, étoit de réprimer les violences, de ne permettre à perſonne de

de ſe faire ſoi-même juſtice, & encore moins de vexer ſous ce prétexte des inférieurs ou d'autres gens incapables de ſe défendre. C'eſt ce qui vous obligea d'envoyer des Commiſſaires tenir les Grands Jours en Auvergne, où les excès, les injuſtices, les outrages furent punis, & où l'on apprit à ces eſprits impérieux qui veulent s'ériger en des petits Tyrans dans leur canton, qu'il ne s'exerce aucune eſpéce de tyrannie ſous votre Regne.

La fierté des Anglois qui s'imaginent que leur Iſle eſt inacceſſible à leurs voiſins, & qui ne voient que d'un œil d'envie les proſperités de la France, vous engagea à prendre parti contre eux dans la querelle qu'ils faiſoient aux Hollandois qu'on croyoit les plus foibles, & que vous ne vouliez pas laiſſer accabler. Ce ne fut néanmoins qu'après avoir employé les voies de la médiation & tâché de rétablir la paix entre les deux partis. Mais comme l'Angleterre ne fait jamais les efforts qu'elle pourroit faire s'il y avoit plus de vigueur dans ſon Gouvernement ou que ſa conſtitution le permît, il

il ſe trouva que ces deux Nations ſe battoient à peu près à armes égales. Vous les laiſſâtes faire, & ne crûtes pas devoir conſumer vos forces maritimes à faire triompher une République, qui de ſon côté ne manquoit pas de ménager tous ſes avantages contre vous-même, quoique ſon Allié, ſon ſupport & ſon bienfaiteur, autant & plus que contre tous ſes autres voiſins.

Cependant vos armes étoient victorieuſes dans un nouveau monde. Les habitans de la Nouvelle France ayant de la peine à s'accommoder des manieres des Européens, & à ſe ſoumettre à leur Gouvernement, on connut, après avoir eſſayé toutes les autres voies, qu'il n'étoit poſſible de les dompter que par la force. Vous y envoyâtes votre Flotte & une Armée plus capable encore de réduire ces peuples ſauvages par ſon intrepidité & par ſon ardeur à exécuter vos ordres, que par le nombre des Troupes. L'effet répondit à votre attente. Les François firent de ſi merveilleuſes actions, que les ennemis en demeurerent étonnés, & vos armes acquirent en ce Païs-là une réputation

réputation qui n'a pas peu contribué à y affermir votre puiſſance.

Ce fantôme de la réputation eſt un des plus grands avantages du Gouvernement des Etats. Il y a des particuliers qui font conſiſter leur vertu dans le mépris de cette fumée qu'on débite dans le monde, & qui s'achete ſi cher. Il faut les en laiſſer croire ce qu'il leur plaira, mais leur point d'honneur, à cet égard, ne doit pas être celui d'un bon politique qui tâche toujours de faire marcher devantlui cet illuſoire objet, & de le faire paroître d'une taille démeſurée, afin qu'il ſurprenne les yeux & étonne les eſprits. Ce n'eſt le plus ſouvent qu'à proportion qu'on eſt frappé de cette avantageuſe idée, & non par des raiſons réelles & ſolides que le reſpect s'entretient & s'accroît au dedans d'un Etat, & que la crainte ſe répand au dehors.

Mais lorſque ce charme de l'eſprit humain n'eſt pas produit par un ſimple effet de prévention, ni par la ſeule vertu des taliſmans; lorſqu'il y en a une autre plus réelle qui influe dans cette opération; que le pouvoir, le bonheur

heur & la prudence ſont les principes effectifs ſur leſquels la réputation s'établit, il n'eſt rien qu'on ne puiſſe ſe promettre à quoi on n'oſe aſpirer. A la faveur de ces grandes idées, qui lient les bras & les mains de ceux dont elles ont ſurpris l'imagination, un Prince ſe trouve en état de pouſſer bien loin ſes projets. Il ne doit donc jamais manquer de profiter des diſpoſitions favorables que le tems & ſa bonne fortune auſſi-bien que ſon mérite ont pris ſoin de former dans les eſprits, puiſqu'elles ne ſont pas moins capables de contribuer à ſon agrandiſſement que les forces mêmes qu'il ſe voit en main.

Cet heureux concours de circonſtances s'étant trouvé en la Perſonne de V. M. lorſque le Roi d'Eſpagne mourut, ce qui arriva au mois de Septembre 1665. & que vous futes obligé de diſputer à la pointe de l'épée les droits de la Reine votre épouſe, qu'on ne vouloit pas reconnoître, il fut accompagné de tous les avantages qui le ſuivent ordinairement. Après avoir établi vos raiſons par un Manifeſte qui en faiſoit connoître l'équité, vous partîtes

tites pour aller vous mettre en poſſeſſion de ce qui appartenoit légitimement à la Reine dans la ſucceſſion du feu Roi ſon pere, & pour vous faire une juſtice que vous ne pouviez demander à perſonne qu'à vous-même.

On ne manqua pas de ſe récrier ſur vos prétentions & d'y oppoſer une rénonciation. Mais la condition des Princeſſes ſeroit bien malheureuſe, ſi le Droit Commun qui eſt en vigueur parmi tous les particuliers depuis le plus grand juſqu'au plus petit, perdoit ſa force à leur égard. D'autant plus dépendantes des volontés d'un pere qu'elles ſont plus élevées, & d'autant plus ſujettes à n'être pas mariées, qu'il ſe trouve peu de partis ſortables pour elles, ou que les raiſons d'Etat s'y oppoſent, elles doivent être préſumées plus que toutes les autres filles avoir fait par crainte & par une eſpece de violence, les rénonciations qu'on a exigées d'elles, & par conſequent elles ſont plus dans le cas de la reſtitution.

C'eſt une choſe ſi claire, que je m'étonne qu'il y ait des gens qui oſent ſoutenir le contraire. La ſeule raiſon

plausible qu'on puisse alléguer en faveur de la rénonciation, est qu'elle se pratique généralement parmi les Nobles, & que pour conserver la grandeur & l'éclat des maisons, les peres sont autorisés à faire passer la plus grande partie de leurs biens entre les mains de leur aîné; qu'en cette considération ils peuvent obliger leurs filles, & même leurs cadets, à faire dans leurs Contrats de mariage des rénonciations qui sont presque par-tout tenues pour valables.

Mais outre qu'il demeuroit au nouveau Roi d'Espagne des Royaumes, des Principautés & des Titres plus considérables & plus suffisans à proportion pour son droit d'aînesse & pour maintenir sa grandeur, que ne sont aux Nobles ordinaires tous les avantages procédans de leurs droits successifs, ou que leur acquierent les Actes de rénonciation faits par leurs Cohéritiers; il s'ensuivroit encore que si la rénonciation de la Reine étoit valable en faveur du Roi son frere, elle devroit l'être aussi en faveur de l'Imperatrice au cas que Charles II. prédécesseur du Roi Philippe

pe V. vînt à mourir sans enfans; puisqu'un Acte qui est revêtu de toutes ses formes, & qui a déja commencé à sortir son effet, se trouvant encore validé de la fin de non recevoir acquise par la prescription & par un consentement tacite, ne peut plus raisonnablement dans la suite être débattu de nullité ni sujet à cassation.

Cependant cette derniere conséquence détruit absolument, dans le fait dont il s'agit, celle qu'on voudroit établir à l'égard des Souverains, comme elle est établie à l'égard des simples Nobles qui font faire à leurs cadets des rénonciations en faveur d'un aîné: car si c'est en faveur de l'aîné qu'elles se peuvent faire, c'est la Reine qui devient l'aînée, la mort du Roi son frere survenant, & néanmoins il se trouveroit qu'elle auroit renoncé en faveur de sa cadette, ce qui est inouï; & si c'est pour conserver le nom & l'éclat de la maison que de semblables rénonciations sont tolérées, la Reine ne portoit pas moins ce nom que l'Imperatrice, & l'éclat de la maison paternelle ne se manifestoit & ne résidoit

pas moins en ſa Majeſté Royale.

On voit donc qu'une rénonciation par laquelle la Reine a été dépouillée de ſes droits pour en revêtir non-ſeulement ſon frere comme aîné, mais encore ſa ſœur cadette; diſpoſition dont on n'a jamais ouï parler ni entre Souverains ni entre particuliers, eſt une rénonciation nulle de Droit, qui porte viſiblement les caracteres de la contrainte avec laquelle on l'a exigée, & qui n'a été faite que par la crainte de l'autorité paternelle, au poids de laquelle autorité étoit ſans doute ajoutée la menace de ne conſentir jamais à aucun mariage qu'à cette condition. Dureté qui eſt miſe par tous les Juriſconſultes au rang des violences, & contre laquelle les Loix ont toujours accordé le bénéfice de la reſtitution.

Ainſi V. M. pleinement informée des droits de la Reine ſon épouſe, & perſuadée de la juſtice de ſes prétentions, fit marcher ſes Armées en Flandres pour les appuyer. Elles s'emparerent d'abord de Bergue & de Furnes, & vous prîtes vous-même Tournai & Douai. Courtrai, l'Iſle, Oudenarde & Aloſt,

Aloſt, furent enſuite rangées ſous votre obéïſſance, le ſecours qui marchoit vers Lille ayant été défait par vos Troupes.

Après cela vous allâtes vous mettre en poſſeſſion plutôt que conquerir la Franche-Comté, puiſque ce n'étoit que recouvrer votre propre bien, & réunir à votre Etat une Province qui n'avoit pas pu en être démembrée, & qui en effet vous coûta ſi peu de ſang au prix de ce qu'il en auroit fallu répandre ſi elle avoit fait toute la réſiſtance dont elle étoit capable, qu'on ne peut pas dire que vous l'ayez priſe comme on prend un Pays ennemi.

La rapidité avec laquelle vous fites ces conquêtes eſt encore une plus grande preuve de la ſuperiorité de vos forces & de la terreur que le bruit de votre nom ſemoit devant vous, que de l'équité des raiſons qui vous portoient à faire la guerre, cette derniere conſidération demeurant preſque toujours inutile lorſque ces premieres circonſtances ne marchent pas avec elle pour la faire valoir.

Les Eſpagnols connoiſſant qu'ils n'é-

toient pas en état de réſiſter à la juſtice & à la force, jointes enſemble, eurent recours à la ſoumiſſion. Ils vous demanderent une ſuſpenſion d'armes que vous leur accordâtes, & enſuite ils obtinrent la paix, V. M. ayant bien voulu relâcher de ſes droits afin d'épargner les Peuples ſur qui le faix de la guerre devoit tomber, & ayant conſenti par une généroſité peu commune à borner des conquêtes, qui ſelon les apparences ſe ſeroient étendues auſſi loin qu'il lui auroit plû.

Le ſecours que vous aviez autrefois donné à l'Empereur contre les Turcs, & qui lui avoit été ſi avantageux, obligea les Venitiens qui étoient preſſés en Candie par cette même Nation, de tourner enfin les yeux ſur vous comme ſur le protecteur de toute l'Europe. Ils ne furent pas trompés dans leur attente. Vos bras ſont toujours ouverts à ceux qui vous réclament. Vous envoyâtes une puiſſante Eſcadre dans cette Iſle. Mais comme les Venitiens s'étoient aviſés trop tard de recourir à un reméde qui auroit ſans doute produit ſon effet s'il eût été appliqué dans un

un tems convenable, il ne fut pas poſſible de guérir un mal déſeſperé. Vos Guerriers ne purent faire autre choſe que de ſoutenir admirablement, & au prix de leur ſang, la gloire de la France, & de procurer à vos Alliés une capitulation beaucoup plus avantageuſe qu'elle n'auroit été.

Ces différens eſſais de votre pouvoir & de la valeur des François que les Turcs venoient encore d'éprouver, ne firent pas peu d'impreſſion à la Porte. Tout y retentit du bruit de votre nom; & comme les ſentimens qu'on a des autres Puiſſances, & les honneurs qu'on leur rend ne s'y meſurent que par rapport aux intérêts de l'Etat & à ce qu'elles peuvent avoir de relation avec la Cour, l'eſtime qu'on avoit pour V. M. ne manqua pas d'augmenter à proportion de ce qu'on vous voyoit en état de marcher du pair avec le Grand Seigneur. Ainſi ce Monarque jugeant qu'il devoit s'entretenir en bonne intelligence avec un Prince aſſez puiſſant pour lui faire tête par-tout, il vous envoya un Ambaſſadeur pour renouveller la paix entre les deux Nations, &

vous fit des avances dont il n'a point accoutumé d'honorer ceux qu'il n'a pas lieu de craindre.

Ce fut encore entre vos bras, qui ſont le refuge ordinaire des Princes maltraités de la fortune, & le recours des Etats accablés de la guerre, que le Roi Caſimir vint chercher une retraite. Il ne manqua pas de les trouver ouverts pour le recevoir, & vos mains pleines de liberalités pour adoucir ſes diſgraces. Cet aſyle que tant d'illuſtres malheureux trouvent auprès de vous, & qui n'eſt pas un des moindres effets de ces Royales vertus qui vous attirent aujourd'hui les reſpects de l'Univers, fera encore le ſujet de l'admiration des ſiécles à venir.

Tout ce qui ſe paſſa depuis la guerre de la Hollande contre l'Angleterre, dans laquelle V. M. n'avoit pris part en faveur des Hollandois qu'Elle croyoit les plus foibles, qu'afin de tenir la balance égale & de ne les laiſſer pas opprimer, fut une preuve manifeſte de votre prudence exquiſe. Ils ſe ſoutinrent beaucoup mieux qu'on n'avoit penſé, & ſi vous euſſiez fait agir vos

vos forces avec les leurs auſſi vigoureuſement qu'elles auroient pu faire, vous auriez ſans doute accablé les Anglois en faveur d'une République déja trop ambitieuſe, & qui cherchoit à s'élever au-deſſus de tous les Royaumes qui l'environnent.

Sa bonne fortune en cette guerre lui enfla extraordinairement le courage. La plupart de ſes Bourgeois crurent pouvoir marcher de pair avec un Roi, & quelques-uns de ſes Miniſtres à l'exemple des Conſuls de Rome commencerent à s'imaginer qu'ils pourroient bien auſſi ſe mettre au-deſſus des têtes couronnées.

Pendant que la Maiſon d'Orange avoit été à la tête de cette République, il ne s'étoit rien paſſé qui dût abſolument alterer l'affection que V. M. ou les Rois ſes prédéceſſeurs avoient eu pour elle. Les Princes de cette Maiſon, auſquels V. M. rend la juſtice qui leur eſt dûe, nonobſtant les affaires que les conjonctures des tems lui ont ſuſcitées avec leur Succeſſeur; ces Princes qui ſentent encore le ſang de l'Empereur couler dans leurs veines, & qui ſçavent

quels reſpects on doit à la Majeſté Royale, avoient toujours pris ſoin d'entretenir une bonne intelligence entre leur Etat & votre Monarchie, & de rendre à votre Dignité ſuprême les déférences qu'elle exige.

Mais depuis qu'une faction d'ingrats, qui s'éleva contre l'autorité modérée qu'ils poſſedoient dans l'Etat, & qui étoit à peine proportionnée à la grandeur de leurs ſervices, ſe fut miſe à leur place, & eut foulé aux pieds leur Maiſon, on ne garda plus de meſures à l'égard des Puiſſances étrangeres. Le Chef de cette faction, qui étoit le Penſionnaire de With, s'étant emparé du Gouvernement de la République, prétendoit en même tems régler les intérêts de toutes les Cours de l'Europe, ſe rendre l'arbitre des Rois, & diſpoſer à ſon gré de la fortune des Souverains, comme il fit de celle du Prince d'Orange.

L'abaiſſement de V. M. & la deſtruction de ſa grandeur qui lui étoit la plus importune, étant un des principaux objets de ſes vaſtes ſoins, le hazard lui fit trouver dans l'un de vos Sujets

jets un inſtrument qu'il crut propre à ſes deſſeins. La Religion qui ſe mêle par-tout où elle n'a que faire, & qui ne ſert que d'un beau prétexte à ceux qui la font entrer dans les affaires d'Etat, fut employée à ſéduire le François & avec lui les Princes que de With vouloit ſurprendre. Jamais on ne fut plus content de ſoi-même que le fut alors ce Républicain. Il fit à peu près dans le même tems jurer à tous les Magiſtrats de ſa Province, l'obſervation d'une certaine Loi qu'il établit ſous le titre d'Edit perpetuel, par lequel il renverſoit toute la grandeur de la Maiſon d'Orange dans l'Etat, pour s'élever lui-même peu à peu ſur ſes ruines; & après cela il conclut de ſon autorité privée la triple alliance avec le Roi d'Angleterre en ſi peu de jours, qu'on n'a jamais ouï dire qu'un Traité de cette importance ſe fût négotié dans un tems ſi court.

Il eſt vrai qu'il en avoit déja auparavant fait applanir les plus grandes difficultés par ſon Agent François, & comme il n'aſpiroit pas à moins qu'à ſe rendre l'arbitre général des affaires de

la République & de celles des Puiſſances voiſines, & que le Miniſtre Anglois avec lequel il traitoit, avoit auſſi ſes vues particulieres, il eut l'occaſion auſſi belle qu'il la deſiroit pour conclure avec lui promptement & ſecrettement, afin qu'aucun autre Miniſtre des Etats des Provinces-Unies ne pût avoir part à l'honneur d'un ſi fameux Traité.

L'exemple tient ſouvent lieu de raiſon : il entraîne avec un empire dont on ne s'apperçoit pas & avec une rapidité dont on ne peut trop s'étonner. Le Roi de Suede entra auſſi dans cette Alliance, perſuadé d'y trouver de grands avantages pour ſon Etat & pour ſa Religion; & après qu'il y eut été reçu, de With crut avoir ſi bien lié ſa partie, que déſormais il ne pouvoit plus manquer de gouverner les Princes ſes Alliés, & de tenir en bride les Puiſſances qu'il vouloit humilier.

Quoique les choſes violentes ne ſoient pas de durée, elles peuvent néanmoins au moment de leur plus vive impétuoſité, produire des effets qu'on n'en attendroit jamais ſi elles agiſſoient dans l'ordre de leurs forces naturelles.

Il

Il eſt donc de la prudence de s'ôter quelquefois du chemin, & de faire place au torrent, qui en ſortant des bornes où il étoit reſſerré, & s'étendant au long & au large, perd infailliblement dans ſa courſe la rapidité que lui donnoit le premier effort de toutes ſes eaux jointes enſemble.

Vous étiez alors le même que vous êtes aujourd'hui. Seul vous tenez contre tout l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre, la Hollande & la Savoye. Leur union ne vous empêche ni de gagner des batailles, ni de faire des conquêtes. On doit préſumer que vous n'auriez pas moins fait contre la triple alliance deſtituée de la diverſion de Savoye & des forces de la plupart des Princes de l'Empire, peut-être même de celles de l'Empereur, qui n'auroient pas été ſuppléées par la Suede, puiſque cette Couronne, comme faiſant partie de la triple alliance n'en auroit pu fournir alors beaucoup plus qu'elle en fournit maintenant à la ligue des Alliés pour leur argent.

Cependant V. M. voulut prendre la voie la plus douce & la moins onéreuſe

pour

pour ſon Royaume, qui fut celle de la négociation. Après la ſuſpenſion d'armes dont j'ai parlé, les Eſpagnols vous firent demander la paix, & les Miniſtres Hollandois au nom des trois Puiſſances de la Ligue vinrent s'interpoſer pour la leur faire obtenir. Fiers de la complaiſance qu'avoient pour eux les deux Rois qui s'étoient livrés entre leurs mains, ils oſerent parler à un grand Monarque avec autant de vigueur qu'ils lui auroient témoigné de ſoumiſſion, ſi les deux autres Princes n'avoient point été enrollés ſous leurs enſeignes.

V. M. conſentit à la paix quoique perſonne ne doutât alors qu'elle ne fût en état de faire la guerre, & qu'on en ait été depuis pleinement convaincu. Enſuite vous jugeâtes à propos de diſſiper l'aveuglement du Roi d'Angleterre qui avoit cauſé celui du Roi de Suede à l'égard de la triple alliance, & vous fites votre grande affaire de ruiner ce Traité conclu à la hâte par ce premier Prince, mais bien médité par la ruſe de ſon Miniſtre & par l'ambition de celui de la Hollande.

Une

Une des marques les plus évidentes de la juſtice de votre diſcernement eſt le choix que vous ſçavez faire des Agens qui ſont propres à être envoyés aux Cours étrangeres. Il s'agiſſoit ici de relever l'autorité des têtes Couronnées qu'une République tâchoit de ravaller, vous employâtes un cœur Royal & rempli de nobles ſentimens qu'inſpire une ſi haute naiſſance pour aller ranimer ceux qu'un Prince trop facile laiſſoit amortir.

Madame paſſa en Angleterre auprès du Roi ſon frere, & lui fit ſentir le tort qu'il faiſoit à ſa Dignité. Elle lui fit comprendre de quelle importance il étoit à deux grands Monarques qui avoient à peu près mêmes intérêts & mêmes droits à ſoutenir, & qui n'avoient rien à démêler enſemble, de demeurer parfaitement unis. Elle lui fit connoître que les Miniſtres de la République de Hollande ne tâchoient qu'à le mettre aux mains avec vous pour profiter de votre diviſion; pour enlever aux Anglois leur commerce, ou l'anéantir, ou du moins l'interrompre beaucoup; & pour s'oppoſer aux

progrès

progrès des armes de V. M. de peur qu'étant devenu trop leur voisin, vous ne fussiez en état de les contenir dans leur devoir, & de les forcer à respecter les Rois, sans oser plus rien attenter par mer à leur préjudice, & sans s'ériger plus en arbitres de leurs intérêts sur terre.

Elle lui remit devant les yeux l'affront de Chattam & le triomphe que de With avoit fait d'une surprise qui vous regardoit autant que l'Angleterre. Car comme vous aviez offert aussi bien que la Suede votre médiation pour la paix, parce que vous n'aviez point d'intérêt formel dans la guerre, & que des deux côtés on n'en avoit pas paru fort éloigné, vous aviez lieu d'être persuadé par les discours des Ministres de la Hollande, qu'elle n'armeroit qu'autant qu'il seroit nécessaire pour sa sûreté; & vous en aviez à votre tour si bien persuadé le Roi d'Angleterre, que ne songeant plus qu'à attendre l'effet d'une médiation qu'il croyoit ne pouvoir pas manquer de réussir, il ne fit pas plus d'armement que s'il eût été déja en paix.

Ainsi

Ainsi ce fut une pure surprise qui fit triompher de With, & il triompha avec tant d'arrogance, qu'il n'y eut rien au monde de plus étonnant, que de voir que le Roi d'Angleterre oubliât si vîte un si sanglant affront, pendant que le Pensionnaire de Hollande prenoit tous les soins imaginables d'en perpetuer le souvenir, & de dresser des monumens pour en faire passer la mémoire à la Posterité.

Le Vaisseau Amiral d'Angleterre qui avoit été pris en cette expédition, étoit conservé dans un des Ports de Hollande, où les peuples alloient le visiter comme un trophée élevé à leur puissance & au mérite de leur Ministre. On le montroit aux Anglois par insulte. On frappa des médailles si injurieuses à cette Nation, qu'après de plus mûres réfléxions il fut jugé à propos de les retirer. Mais ce qu'il y eut de plus singulier, & qui marquoit plus le genie du Triomphateur, est qu'il fit faire un tableau où étoit peint son frere, Bourguemestre de Dordregt, lequel avoit assisté à l'exécution de ce grand dessein, & à côté du portrait on voyoit

toutes

toutes les circonſtances de ce rare exploit, la priſe d'un Fort, des Vaiſſeaux en feu, d'autres qui ſe retiroient, la Flotte de Hollande qui les chaſſoit, & qui prenoit ſon tems pour battre une fois des gens hors d'état de ſe défendre, parce qu'ils n'avoient pas penſé qu'on dût les attaquer.

Ce ne fut pas pour parer la Sale du Penſionnaire ou du Bourguemeſtre qu'on fit faire cette ſuperbe peinture. Elle auroit été vue de trop peu de gens, & n'auroit pas aſſez hautement Publié la gloire de l'original. Elle fut miſe dans la ſale de la Maiſonde Ville de Dordregt, & expoſée aux yeux des Peuples comme un monument du plus ſignalé ſervice qui eût été jamais rendu à l'Etat.

Cette maniere de braver les Rois devint à la mode parmi ces Républicains. Van-Beuning qui n'avoit point d'emplois de guerre faits à la dérobée pour en remplit un tableau, y fit au moins repréſenter les vœux de ſon cœur, dont il prétendoit que la ſeule force avoit été capable d'arrêter vos conquêtes. Comme il ne s'eſt jamais vu rien de plus inſultant, on n'a peut-être

être auſſi jamais ouï parler d'un plus grand châtiment que celui dont ces inſultes furent ſuivies.

L'origine de cette maladie qui avoit ſaiſi le Penſionnaire de Hollande & tous ceux qui ſe faiſoient un honneur de marcher ſur ſes traces, pouvoit être attribuée à la Cour d'Angleterre, & à la foibleſſe de ſon Roi, qui n'écoutant que de mauvais conſeils, avoit abandonné ſa gloire entre les mains de ſes Miniſtres. Tant de cruels affronts qui lui avoient été faits incontinent après la concluſion de la paix, & qui auroient dû l'empêcher de la conclure s'il avoit pu les prévoir, lui furent ſi bien palliés, adoucis & déguiſés par ceux qui avoient ſon oreille, que non-ſeulement il ne penſa point à s'en reſſentir, ni à venger la Majeſté Royale qui étoit ſi vivement outragée, mais qu'il fut preſque prêt à baiſer la main qui le frappoit, & qu'il donna aveuglément dans toutes les propoſitions qui lui furent faites de la part de celui qui le maltraitoit ſi fort.

Je ne veux point pénétrer quels furent les motifs qui engagerent les Miniſtres

Miniſtres de ce Monarque à lui faire prendre des meſures ſi préjudiciables à ſon honneur, mais je ſçai bien quelles furent les raiſons qui porterent quelques-uns des vôtres à vous conſeiller de ſouffrir à peu près avec la même patience des injures à peu près égales. Si votre cœur n'eût pas été d'une autre trempe, ſi vous n'euſſiez pas été par vos propres lumieres & par vos ſentimens, capable de diſtinguer ce qui étoit véritablement de votre gloire & de votre intérêt d'avec ce qui vous étoit préſenté ſous cette idée, quoiqu'il en fût très-éloigné, on vous auroit auſſi vu donner dans le même piége, & conſpirant avec le Roi d'Angleterre à avilir la Majeſté Royale, vous l'auriez preſque toute entiere livrée en proie à l'ambition d'un ſimple Bourgeois d'une République.

Ceux qui manioient vos finances & qui auroient bien voulu ne les voir employer qu'à des uſages où ils euſſent pu trouver leur utilité particuliere, ne furent point d'avis que V. M. dût faire de ſi grandes dépenſes pour venger des affronts qu'ils prétendoient pouvoir être

être diſſimulés à ſon égard. Bons ménagers du ſang du peuple dans une occaſion où le peuple même n'auroit point voulu l'épargner, ils ſçavoient néanmoins ſuccer le plus pur de ce ſang par mille autres voies, tandis que prodigues des intérêts de votre gloire, ils la vouloient ſacrifier au dehors, & ne la faire plus conſiſter que dans le repos de vos Sujets; dans l'aiſe & l'abondance où vous les faiſiez vivre; & dans les ſoins de cultiver les arts, les métiers & les Manufactures qu'on prétendoit faire fleurir par-tout ſous les auſpices de ces généreux Conſeillers.

C'eſt avec de ſemblables vues que les de Wits gouvernant la République de Hollande à leur mode, ſe perſuaderent que les richeſſes dont elle ſe verroit comblée par ce moyen, avec le ſecours de leur grand génie pour les affaires, la rendroient le plus floriſſant Etat du monde; & qu'ils la laiſſerent enfin ſurprendre au dépourvu. Attaquée, battue, vaincue par les Troupes aguerries de V. M. elle ſe vit reduite dans une extrémité ſi grande, qu'il lui auroit mieux valu n'avoir jamais été

riche

riche que de ſe voir ſi promtement appauvrie.

Ce genre de Miniſtres qui réuſſit aſſez bien dans les choſes qui ſont de ſa compétence, devroit être aſſez ſage pour ne ſortir jamais de la ſphere de ſon activité. C'eſt trop préſumer à des gens qui par leur naiſſance, ni par leurs emplois à ce défaut, n'ont pu acquerir ni les ſentimens, ni l'expérience néceſſaires pour juger du prix de la belle gloire, que de s'ingerer à vouloir décider des motifs de la guerre, & de ce qui regarde l'honneur d'une Couronne. Appliqués toute leur vie aux regles de leur Arithmetique, & à trouver des moyens de remplir de finances les coffres de leurs maîtres, en rempliſſant préférablement les leurs, ils ne doivent jamais paſſer plus avant, ni prendre connoiſſance de quelle maniere on les vuide, ou de ce que le Prince a à démêler avec ſes voiſins.

C'eſt en quoi V. M. a toujours fait éclater un diſcernement juſte & délicat. Elle a parfaitement connu à quel uſage chacun de ſes ſerviteurs devoit être employé. Elle a conſulté ſur le ſujet

jet des finances ceux dont elle a trouvé le génie propre pour les finances; & Elle a communiqué les deſſeins qui concernoient ſa gloire à ceux qu'Elle a jugé dignes de cet honneur.

Ainſi écoutant tranquillement des conſeils que V. M. ne demandoit point, vous ne laiſſâtes pas de faire ce que vous ſuggeroit votre grand cœur. Vous prîtes la réſolution de tirer vengeance d'une République trop imprudente de s'être abandonnée à des Miniſtres, qui par leurs pratiques, s'élevoient au-deſſus des Têtes Couronnées.

Madame ne fut pas plutôt arrivée en Angleterre, qu'elle fit ouvrir les yeux au Roi ſon frere. Elle avoit trop de lumieres & étoit elle-même trop ſenſible aux outrages qu'on avoit faits à ce Prince & à ceux qu'on préparoit à V. M. pour ne pas réuſſir en ſon deſſein. Ce qu'elle avoit à repréſenter étoit trop viſible pour ne pas frapper à l'inſtant; & le Roi qui dans le fond ne manquoit ni de pénétration ni de courage, fut lui-même ſurpris de la maniere dont on lui avoit fait enviſager ce qui s'étoit paſſé.

Il ſe reveilla donc de l'aſſoupiſſement où il étoit ; il ſentit les traits dont on l'avoit piqué, & ſe rendant à ſes véritables intérêts, qui étoient en cette occaſion ceux de tous les Monarques, il ſe joignit au plus grand des Rois pour partager avec lui la gloire d'avoir tiré raiſon des affronts qu'on avoit oſé faire à la Majeſté Royale.

Pendant que vous diſpoſiez tout ce qui étoit néceſſaire pour ce grand deſſein, le Duc de Lorraine qui n'avoit demeuré en repos que parce qu'il n'avoit point vu de jour à remuer, ſe perſuadant en avoir trouvé une occaſion favorable, & que la triple alliance auroit autant de vertu en ſa faveur, qu'il prétendoit qu'elle en avoit eu pour l'Eſpagne, s'aviſa d'entretenir de nouvelles intelligences dans les Etats voiſins, & levant des Troupes en Allemagne, commença à vous manquer de parole dans l'exécution des Traités qu'il avoit faits avec vous. Son eſprit inquiet avoit eu beaucoup de peine à demeurer quelque tems en repos. Il s'étoit repenti d'avoir traité preſque dès le moment de la concluſion, & il ne

ne s'appliqua depuis qu'à chercher les moyens de ſe retracter, c'eſt-à-dire, de ſe faire entierement chaſſer de ſes Etats, dans la poſſeſſion deſquels il auroit demeuré toute ſa vie.

Il ne lui fut pas difficile de réuſſir. Les fideles Agens que vous aviez dans toutes les Cours voiſines vous ayant donné avis de ſes démarches, dont la plûpart n'étoient pas trop ſecretes, vous fîtes entrer dans la Lorraine une Armée qui ſe ſaiſit de toutes les Places de cette Province, & contraignit cet eſprit brouillon d'aller ailleurs mendier des aſyles, & vivre dans la dépendance des Souverains qu'il voyoit au-deſſous de lui, pendant qu'il jouiſſoit de l'avantage de votre protection.

Cette réunion de la Lorraine à votre Couronne, & la retraite du Duc ſur la foi duquel il n'y avoit point de compte à faire, ne fut pas un coup peu important pour vos deſſeins. La fortune ſembloit conſpirer avec vos deſirs, & vous prendre par la main pour vous faire monter à la gloire que V. M. s'étoit propoſée.

Celle que votre réputation vous

avoit déja acquiſe dans tout l'Univers ſe manifeſtoit tous les jours par quelque effet éclatant. Il vint de la Guinée un Ambaſſadeur du Roi d'Arda, qui après vous avoir témoigné l'eſtime & la haute conſidération que le Roi ſon maître avoit pour V. M. vous déclara que ſes ordres étoient de rechercher votre alliance, & de vous propoſer un Traité de commerce avec vos Sujets, tant de la Martinique que des autres Terres de votre domination, où les ſiens pouvoient négocier.

On ne marqua pas moins d'empreſſement à la Porte pour faire voir combien votre alliance y étoit agréable & deſirée. Le Marquis de Nointel, votre Ambaſſadeur, y fut reçu avec une magnificence & des honneurs qu'on n'a point accoutumé de rendre aux Miniſtres des autres Monarques.

Le premier trait d'indignation que vous voulûtes faire ſentir aux Hollandois, fut une défenſe à vos Sujets de charger de l'Eau-de-vie ſur leurs Vaiſſeaux, & une augmentation d'impôts que vous mîtes ſur les marchandiſes qui venoient de leur Etat. Cétoit un prélude

prélude par lequel vous vous donniez le plaiſir de ſonder la fierté de cette République, & de la faire en même tems connoître auſſi-bien aux Rois vos voiſins, qu'à ceux d'entre vos Miniſtres, qui voulant vous détourner de la guerre, cherchoient des raiſons pour excuſer vos ennemis, & les faire paroître moins coupables envers vous.

Autrefois cette nouveauté auroit été regardée avec un chagrin reſpectueux. On auroit envoyé faire des remontrances à V. M. lui demander le ſujet de cette rigueur ; lui offrir des ſatisfactions s'il s'étoit paſſé quelque choſe dont elle eût lieu d'être offenſée ; & comme on n'auroit pas pu en douter, on eût attendu quelque tems pour l'en laiſſer revenir, & employé cependant toutes ſortes de moyens afin de la déſabuſer ou de la ſatisfaire.

Cette vieille méthode ne ſe trouva pas à la mode ſous les de With. Ils ſe ſeroient trop rabaiſſés. Le tour qu'ils ſçavoient donner aux affaires, étoit bien plus avantageux & plus honorable pour l'Etat. Tout ce qu'ils jugerent à propos de faire, fut de ſe plaindre

avec aigreur à V. M. & cette plainte n'ayant pas produit ſur l'heure autant d'effet que la qualité des plaignans méritoit qu'elle en fît, il n'y eut point de patience à prendre, on ne put pas ſe réſoudre à ſupporter un ſeul moment cette injure; on courut vîte aux repréſailles, & on défendit l'entrée des Manufactures & des denrées de France en Hollande.

Voilà juſtement l'endroit où ces grands & modérés politiques étoient attendus par vos Serviteurs fidéles & déſintéreſſés, qui eurent le plaiſir de vous faire connoître que ce qu'ils avoient prévu n'avoit pas manqué d'arriver, & qui convainquirent ceux qui vous déconſeilloient la guerre, qu'elle étoit néceſſaire à moins que de vouloir laiſſer les Miniſtres de Hollande en poſſeſſion des nouveaux droits de fierté & de hauteur dont ils commençoient à uſer avec V. M. & avec tous les autres Rois.

Mais on étoit comme aſſuré que cette fierté ſeroit la cauſe de la chute de ceux qui l'inſpiroient à cette République, & peut-être de celle de la République même.

même. V. M. avoit ſes Créatures dans le cœur de toutes les Provinces de cet Etat, qui épioient le Gouvernement, & qui obſervant la condition des Miniſtres vous en rendoient un ſi bon compte, que vous ne pouviez pas manquer de prendre de juſtes meſures pour vos deſſeins.

On ſçavoit que les de With s'étoient emparés de tout le maniment des affaires; que ni leurs ſoins ni leur ſuffiſance ne s'étendoient point à ce qui regardoit la guerre; qu'au lieu d'entretenir les Troupes ordinaires de l'Etat, ils les avoient laiſſé diſſiper & périr comme inutiles, & comme ne faiſant que cauſer de la dépenſe; que le peu de Milice qui reſtoit encore dans leurs Places frontieres étoit ſans expérience & ſans diſcipline. On connoiſſoit à fond le génie & les vues de ces Miniſtres qui ſe fondoient en partie ſur la puiſſance maritime de la République, & en partie ſur leur propre habileté, ſur leur adreſſe, ſur la force de la triple alliance, ſur les richeſſes de l'Etat, & ſur les troupes qu'ils pouvoient acheter au beſoin.

Trafic tout particulier, & qui ſentoit bien l'eſprit de Miniſtres qui ne fondoient leur eſpérance & leur appui que ſur leur négoce, mais foible reſſource dans un mal ſi preſſant. Il n'étoit pas trop difficile à un Roi belliqueux & à une Cour auſſi éclairée que guerriere, de former des projets ſur ce plan, & de trouver de ſûrs moyens d'accabler des gens ſi préſomptueux & ſi aveugles.

Quand on veut s'élever ſi haut par ſes propres efforts, on ne manque jamais d'attribuer ſur ſoi l'envie de ſes égaux, auſſi-bien que le mépris & la haine de ſes ſuperieurs, au deſſus deſquels on veut ſe placer. Les de With pouvoient d'autant moins s'exemter de ces atteintes qu'il y avoit dans leur République un parti peut-être plus puiſſant que le leur, qui ne ſouffroit leur élévation qu'avec une impatience extrême, & qui prévoyoit la plûpart des ſuites que leur Gouvernement attireroit à l'Etat.

C'étoit celui de la Nobleſſe & de tous les Partiſans de la Maiſon d'Orange. Ils étoient outrés de l'injure qu'elle avoit reçue par l'Edit perpetuel, qui non-

non-ſeulement l'excluoit des premieres Charges qu'elle avoit auparavant poſſedées, mais qui aboliſſoit même ces Charges, comme ſi elles euſſent été odieuſes, & que ceux qui en avoient été revêtus, ſe fuſſent ſervis de leur autorité au préjudice des intérêts de la République.

Les de With qui ne pouvoient pas prétendre à ces emplois, avoient jugé à propos de les ſupprimer afin que perſonne ne s'élevât à l'avenir au-deſſus d'eux, & qu'ils puſſent eux-mêmes s'emparer de l'autorité ſous d'autres titres & par des voies plus indirectes. Cependant les Nobles ne ſupportoient leur Gouvernement qu'avec impatience. Les Princes d'Orange leur paroiſſoient plus dignes d'être à leur tête que les de With. On voyoit même une grande partie du Peuple dans ce ſentiment. Le ſouvenir des ſervices que cette maiſon avoit autrefois rendu à l'Etat n'étoit pas encore éteint : perſonne n'ignore que c'étoit elle qui en avoit poſé les fondemens, & on ne pouvoit ſans indignation la voir ſi cruellement inſultée.

Mais les Nobles & le Peuple s'appercevoient du foible de l'Etat ſous ce Gouvernement Bourgeois, dont les ſeuls principes étoient l'augmentation du négoce, l'abaiſſement du Prince d'Orange, & les hauteurs à l'égard des Puiſſances Etrangeres, qu'on prétendoit réduire, ſinon ſur le même pié où on avoit réduit ce Prince avec le reſte de la République, au moins à n'oſer rien entreprendre ſans la permiſſion de ces nouveaux arbitres de l'Europe.

Ils ſe voyoient ſans Troupes, ſans garniſons, ſans munitions, ſans Officiers. Tout le Pays étoit ouvert ſans qu'on penſât le moins du monde à l'environner d'aucunes barrieres pour le défendre, & par conſequent il ſe trouvoit expoſé aux attaques du premier Prince qui ne voudroit pas ſupporter les fiertés des de With.

Les mécontens ayant réſolu de laiſſer agir d'eux-mêmes ceux qui s'étoient emparés de l'autorité, & de ne leur prêter point la main à ſoutenir le faix qu'ils devoient porter ſeuls, puiſqu'ils l'avoient entrepris, ou qu'ils devoient laiſſer ſur des épaules plus fortes s'ils ſe

ſe ſentoient incapables d'y réſiſter, tout conſpiroit de ce côté-là à favoriſer les deſſeins de V. M.

On n'y travailloit pas moins en Angleterre où il ſe préparoit un puiſſant armement de mer. Mais ni tous ces mouvemens, ni les nouveaux impôts qui avoient été établis en votre Royaume à l'égard des Hollandois, ne firent point ouvrir les yeux à leurs Miniſtres, tant ils étoient prévenus de leurs mérites, & entêtés du pouvoir de leur République, qu'ils croyoient être au-deſſus des atteintes de toutes les autres Puiſſances.

Ils ne furent pas beaucoup plus émus du voyage que V. M. fit à Dunkerque, & ils ne parurent pas s'inquietter beaucoup de vous voir accompagné de tant de forces, ni de pénétrer à quoi vous prétendiez les employer. Mais ils acheverent de ſe mettre l'eſprit en repos lorſqu'ils vous virent retourner ſans avoir rien entrepris, perſuadés que V. M. ne s'étoit donné la peine d'aller juſques-là que pour faire la parade, & par des motifs d'éclat à peu près ſemblables à ceux qui les faiſoient ſouvent agir.

L'événement leur apprit que leurs lumieres avoient été courtes. La ſaiſon déja trop avancée, qui ne vous auroit pas permis de faire d'aſſez grands progrès avant la fin de la Campagne, n'eût pas peut-être donné aſſez de réputation à vos armes pour contenir toutes les Puiſſances voiſines qui auroient eu le tems de s'éveiller pendant l'hyver. Vous vouliez conclure le mariage de Monſieur, qui étant devenu veuf, recherchoit la Princeſſe Palatine, & cette alliance devoit encore apporter de la facilité à l'exécution de vos deſſeins. Votre Flotte ni celle d'Angleterre n'étoient pas encore prêtes. Cependant vous accoutumiez les yeux des Politiques de Hollande à vous voir faire des cavalcades qu'ils regardoient comme inutiles, & qui ſans doute leur faiſoient pitié. Mais ils s'accoutumoient en même tems à vous voir camper dans leur voiſinage, & à ne concevoir plus de ſoupçons de ces ſortes de campemens, qui ſervoient à tenir vos Troupes en haleine, & à les diſpoſer peu à peu par des petits exercices aux fatigues qui leur étoient préparées.

Le

Le Printems de l'année ſuivante vint, & fit tout d'un coup éclorre les Déclarations de guerre de V. M. du Roi d'Angleterre & de l'Evêque de Munſter, contre la République de Hollande. Que devint alors le grand génie des Miniſtres de cet Etat ? Où alla-t'il chercher les moyens de ſe mettre à couvert des orages qu'il avoit excités ? Dans une ſoumiſſion tardive quoiqu'extrême. Mais l'excès où elle fut alors portée, n'étoit pas capable de ſuppléer à la négligence ou au peu de diſpoſition qu'on avoit eu à la faire dans un tems où elle auroit pu être acceptée quoique plus médiocre, & par conſequent moins honteuſe pour ceux qui la faiſoient: ou plutôt on auroit bien mieux fait de ſuivre les traces de l'ancien Gouvernement, de ne rien innover, de ſe tenir dans la même modeſtie qu'on gardoit autrefois, afin de ne s'attirer pas l'indignation des Etats voiſins par des hauteurs qui convenoient ſi peu, & qu'on ſçavoit ſi mal ſoutenir.

Mais comme ces hauteurs, dont les de With s'étoient fait une habitude, ne pouvoient pas abſolument s'abbaiſ-

fer tout d'un coup, & qu'ils étoient piqués d'un vif reſſentiment contre V. M. qui n'avoit jamais voulu ployer ſous l'autorité de la République ; qu'ils vous regardoient comme le premier moteur de la guerre qui leur étoit faite, & comme l'auteur des diſgraces dont ils étoient menacés, ils tournerent leurs plus grands efforts du côté du Roi d'Angleterre. Ils avoient déja éprouvé ſes foibleſſes, & ils ne perdoient pas l'eſpérance de les faire renaître par le moyen de ceux qui les lui avoient autrefois inſpirées, ſe promettant que s'ils en venoient à bout, ils ſe trouveroient peut-être encore en état de faire quelque réſiſtance à V. M. ſeule, & de l'incommoder au moins par mer, s'ils ne pouvoient l'empêcher de triompher par terre.

Les pointilleries & les chicanes qu'ils avoient autrefois faites ſur le ſalut des pavillons, & dont on n'avoit point ouï parler avant eux, s'évanouirent alors. Ils offrirent à l'Angleterre tout ce qu'elle pouvoit deſirer à cet égard, & plus qu'elle n'avoit jamais eu. Lorſqu'ils avoient mû des queſtions ſur ce ſujet

ſujet, il ſembloit qu'ils accuſoient leurs précédens Amiraux de n'avoir pas bien maintenu la dignité de l'Etat, & que par conſéquent on avoit eu raiſon de ne mettre plus cette importante Charge entre les mains des ſucceſſeurs de ceux qui s'en étoient ſi mal acquittés : mais ils auroient mieux fait eux-mêmes de s'en tenir aux anciennes pratiques. Ce n'étoit point à eux de faire un ſujet de guerre à leur République d'un point d'honneur de ſalut, fondé ſur de ſimples diſtinctions d'Ecole ou de Palais, qu'ils s'aviſerent d'inventer touchant les termes auſquels ils prétendoient faire ce ſalut, pendant que dans le fonds ils s'y ſoumettoient. Auſſi les vit-on enſuite l'offrir à genoux non-ſeulement aux termes qu'ils l'avoient refuſé, mais dans toute l'étendue qu'on lui pouvoit donner.

Cette humiliation fut ſuivie d'une autre auſſi honteuſe. On fit bruler le Vaiſſeau Amiral qui avoit été pris à Chattam, afin que cet objet inſultant ne fût plus en état d'offenſer les yeux des Anglois. Mais cet anéantiſſement d'une maſſe de bois n'étoit pas capable d'éteindre

d'éteindre le ſouvenir de l'uſage auquel elle avoit été employée. La pointe des traits dont on avoit piqué la Majeſté Royale demeuroit toujours vivement enfoncée dans la playe, & n'en pouvoit pas être arrachée par l'effet de ces petits remédes palliatifs.

Enfin, après avoir tout tenté inutilement auprès du Roi d'Angleterre, il ne fut point d'offres qu'on ne fît auſſi à V. M. il ne fut point de voie à laquelle on n'eût recours pour effacer des traces qui étoient devenues ineffaçables par les ſoins qu'on s'étoit donné de les imprimer profondément. Le poiſſon eut beau ſe débattre pour rompre le filet, il y demeura pris.

En peu de mois, pour ne pas dire en peu de jours, vous vous rendîtes maître d'un ſi grand nombre de Places, que tout l'Univers en fut étonné. On dira peut-être qu'étant mal pourvues & mal défendues, la gloire en eſt d'autant moindre, & j'en veux demeurer d'accord. Mais que dira-t'on du paſſage du Rhin au Tolhus ? De l'intrepidité avec laquelle après avoir paſſé ce fleuve ſi dangereux & ſi rapide, on alla attaquer

attaquer juſqu'à leurs barrieres ceux qui en gardoient le paſſage, & qui firent un ſi grand feu qu'il auroit été capable d'intimider les plus courageux.

Il eſt vrai qu'il vous en coûta cher, puiſque vous y perdîtes le jeune Duc de Longueville pour lequel V. M. avoit de l'eſtime & de l'affection, & qui ſembloit être deſtiné à vous rendre de grands ſervices. Mais cette perte fut réparée par l'honneur immortel que vos armes s'acquirent en cette occaſion, & à la priſe du Fort de Schenk qui fut réduit en quatre heures de tems, quoiqu'autrefois il eût arrêté pluſieurs mois & preſque des années les Eſpagnols & les Hollandois tour à tour.

C'eſt ce qui fait le comble entier de votre gloire que de voir en même tems éclater & la force de votre génie, qui ſçait découvrir la foibleſſe de vos ennemis, & aller en triomphe dans tous les lieux où elle ſe trouve ; & la grandeur de votre courage, qui ſurmonte les obſtacles que lui oppoſent & les hommes & les élémens ; & enfin l'excès de votre valeur qui vient à bout des entrepriſes les plus difficiles, & qui emporte

emporte les plus fortes Places avec la même rapidité qu'elle gagne les batailles.

Après une action ſi hardie, & un exploit ſi extraordinaire qui la ſuivit, il n'y eut plus rien qui fût capable d'arrêter vos progrès. Il n'y avoit plus que le tems qu'il falloit néceſſairement employer dans la marche qui retardât vos conquêtes. Si l'on prétendoit que les premieres avoient été faciles à faire, au moins celles que vous fîtes après ce dernier exploit, auroient dû coûter infiniment à tout autre qu'à vous : mais Arnheim & Nimégue furent bien-tôt forcées de ſubir le joug du vainqueur du Fort de Schenk.

La prudence convioit ces Villes à prendre ce parti, puiſqu'il leur eût été impoſſible de vous réſiſter. Le Gouverneur de Doëſbourg qui l'entreprit, & qui voulut ſe ſignaler par ſa témérité, n'y acquit point d'autre honneur que celui de l'éclat du châtiment que vous en fîtes : car au lieu d'éprouver votre clemence, comme avoient fait tous les Commandans des autres Places, qui ne s'étoient défendus qu'autant que la raiſon

raiſon le leur avoit permis, vous ne voulûtes point lui accorder de capitulation, & il fut contraint avec ſa garniſon de ſe rendre priſonnier de guerre.

Bommele que l'Armée d'Eſpagne avoit autrefois ſi long-tems tenu aſſiégée ſous la conduite du Comte de Mansfeld, qu'elle fut ſur le point de périr toute entiere devant la Place, fut auſſi-tôt emportée par vos armes victorieuſes. Zutphen, Deventer, & une infinité d'autres Villes & Forteresſes ne purent pas s'empêcher de ſe rendre à V. M. non plus que Naerden, le boulevart d'Amſterdam, & qui n'en eſt qu'à trois lieues.

Si vous euſſiez pu n'être que le Général de votre Armée ; ſi les ſoins du Gouvernement de l'Etat ne vous avoient point rappellé au cœur du Royaume pour donner à ce grand corps ſon branle & ſes mouvemens ordinaires, qui ne ſont tout-à-fait juſtes que lorſqu'ils ſont réglés par la préſence de ſon Chef ; ſi vous n'aviez point été obligé d'aller mettre ordre à des nouveaux préparatifs pour vos Armées de terre & de mer, & diſpoſer tout pour la Campa-

gne

gne ſuivante, il n'y a point de doute que vous ne vous fuſſiez rendu maître d'Amſterdam, où tout étoit dans un ſi grand déſordre, qu'il n'eût pas été difficile d'en venir à bout. Mais le grand cœur du Vicomte de Turenne, qui étoit à la tête de douze mille hommes, ſe démentit en cette importante occaſion, ou bien il n'étoit pas tel qu'on le vantoit. Il n'avoit qu'à paroître, l'effroi dont les habitans de cette grande Ville ſe trouvoient ſaiſis, la diviſion qui regnoit parmi eux, & peut-être l'envie de voir finir, en ſe mettant ſous votre protection, les calamités de tant de guerres qu'ils étoient obligés de ſoutenir ſans ceſſe, avoient preſque déja tout fait. Votre Armée n'avoit qu'à ſe montrer, elle auroit bien-tôt achevé le reſte; & en tout cas, l'effort de douze mille hommes, les plus braves & les plus aguerris de toutes vos Troupes, n'auroit pas été ſi peu conſidérable, qu'il ne fût venu à bout d'une entrepriſe plus difficile que celle-là ne paroiſſoit alors.

Quoique l'Electeur de Brandebourg fût en marche avec vingt-cinq mille hommes

hommes pour aller au ſecours de la Hollande, il n'y ſeroit arrivé juſtement que lorſque cette illuſtre conquête auroit été faite, & que le Général François auroit été en état de lui diſputer les paſſages, puiſqu'il ſe ſeroit vu maître du Pays, & qu'avec les douze mille hommes qu'il avoit, il pouvoit encore être renforcé de ce qu'il auroit tiré des garniſons, après en avoir pris de quoi compoſer celle d'Amſterdam. Ainſi il ſe ſeroit facilement & glorieuſement maintenu juſqu'à ce qu'il eût reçu de plus grandes forces, que vous n'auriez pas manqué de lui envoyer, & que vous lui envoyâtes en effet. A en juger par ce qui étoit autrefois arrivé à lui-même, il n'auroit pas ſeulement dû diſputer l'entrée de la Hollande aux Allemands, quoique ſupérieurs en forces, mais même aller les attaquer & les battre.

Cette faute irréparable a fait douter de la force du génie de ce Général ou de ſa fidélité. Elle a été la ſource de toutes les pertes qui l'ont ſuivie, & l'on peut aſſurer que ſi V. M. de qui le courage ſe laiſſe ſi noblement enflammer

mer par les hautes entrepriſes, eût été à la tête de ſon Armée, elle auroit fait la conquête d'Amſterdam, & par conſequent celle de toute la Hollande. Elle auroit executé & pouſſé à bout ce grand projet dont la gloire eût rejailli ſur ſes fideles Serviteurs qui lui avoient donné des conſeils ſi dignes d'Elle. Ce pouvoit bien être en vue de vous dérober, & à eux auſſi, cet honneur, où il n'auroit pas eu alors aſſez de part, & dans le deſſein de ſe rendre toujours néceſſaire, que le Vicomte de Turenne fit manquer ce grand coup.

Mais la mort des de With, dont la fin tragique doit être un grand exemple à tous les particuliers, qui emportés par une ambition effrénée veulent s'ériger en de petits Souverains, fit un peu changer la face des affaires. Le Prince d'Orange fut fait Gouverneur de la Hollande, & tout ſon parti, qui étoit compoſé des gens les plus conſidérables & les plus propres à la guerre, ayant repris vigueur, il ne fut pas poſſible de revenir aux entrepriſes qui avoient manqué, & il n'y eut plus d'eſpérance de les exécuter depuis que ce dernier

dernier parti devenu le maître des affaires eut pourvu à la défenſe de ſon Pays, qu'on peut rendre impraticable & inacceſſible quand on veut.

Ce changement fait bien connoître que l'autorité ne ſied pas à toutes ſortes de mains, & qu'il la faut mettre en celles qui ſont deſtinées à la manier. Tant que les de With gouvernerent heureuſement, & que la fortune leur rit, ils furent inſolens & voulurent tout conduire à leur gré dans leur Etat & juſques dans les Cours étrangeres; mais dès que le bonheur ſembla les abandonner, & qu'ils ſentirent fondre ſur eux les Rois qu'ils avoient ſi peu ménagés, ils furent démontés, ils perdirent courage, ils eurent recours aux plus baſſes ſupplications. On ne voyoit qu'Envoyés, qu'Ambaſſadeurs venir implorer votre clémence, tandis qu'il en alloit encore davantage en Angleterre, mais on n'en revit plus après leur mort. Au contraire il fallut ſe réſoudre à faire la guerre tout de bon. On alla d'abord donner la chaſſe au Marquis de Brandebourg, qu'on pourſuivit juſques dans le cœur de ſes Etats,

& qu'on fit repentir de ſa témérité La déſolation qu'il attira ſur ſon propre Pays en voulant courir à la défenſe des Etrangers, lui fit faire des réflexions auſquelles il auroit dû penſer auparavant, & l'obligea de vous demander la paix qu'il obtint par l'interceſſion du Duc de Neubourg qui s'en rendit garant.

Cette ſoumiſſion ſurprit ſi fort la Hollande, que les ſuites auroient pu remettre cette République dans le même déſordre où elle avoit été, & la contraindre à avoir recours à votre clémence, ſi vos Alliés euſſent agi avec la même vigueur que les François. Mais le peu de courage des Allemands au ſiége de Groningue, & la levée de ce ſiége furent d'une ſi dangereuſe conſéquence, que chaque Ville crut pouvoir encore ſe défendre, la fermeté de celle-ci en ayant inſpiré aux autres qui étoient auparavant de la derniere conſternation.

Car la perte de Woerden, que vous aviez priſe, avoit produit cet effet dans toute la Province de Hollande. On voyoit que le changement qui étoit arrivé

rivé dans le Gouvernement après la mort des de With n'en avoit point apporté dans les affaires de la guerre; que tout ce qui étoit attaqué par les armes de V. M. fléchiſſoit également ſous ſa loi; & dans la penſée que rien ne vous étoit impoſſible, on ſembloit ſe diſpoſer par-tout à vous ouvrir les portes, lorſque le malheureux ſuccès des Allemands devant Groningue les fit de nouveau fermer, & inſpira aſſez de courage aux Hollandois pour aller lâcher leurs écluſes, mettre leur Pays ſous l'eau, & vous oppoſer des barriéres, que ni le fer ni le feu ne pouvoient pas renverſer.

Le Prince d'Orange voulant profiter de cette diſpoſition, & tâcher d'y affermir les Peuples par quelque action de vigueur, forma un petit Corps d'armée de ce qu'il put ramaſſer de Troupes, & alla mettre le ſiége devant Naerden. Mais l'iſſue de cette entrepriſe lui fit connoître que c'étoit beaucoup que de pouvoir ſe tenir ſur la défenſive, & empêcher que vos armes ne fiſſent de nouveaux progrès; mais que c'étoit trop préſumer que de prétendre vous arracher vos conquêtes. Ce-

Cependant ce Prince voulut éprouver si la fortune des combats lui seroit plus favorable que celle des siéges. Il marcha au Maréchal de Duras qui étoit près de Tongres : mais la lenteur des Espagnols ne leur ayant pas permis d'arriver assez à tems pour trouver le Maréchal dans son poste, elle les arrêta encore sur les bords du Roer, au-delà duquel il étoit alors, & par ce moyen les deux Armées perdirent l'occasion de se signaler l'une contre l'autre.

L'Electeur de Brandebourg, sollicité par l'Empereur & par le Prince d'Orange, parut bien-tôt las du repos qu'il venoit de s'acquerir avec assez de peine. Il reprit les armes, & oubliant ce qu'il lui en avoit couté, il se preparoit à passer le Rhin sur le pont de Strasbourg, si vos Troupes n'avoient pas été le brûler, & venger en même tems les insultes que cette Ville avoit déja tant de fois faites à la France en ouvrant à ses ennemis ce passage, qu'elle étoit obligée de tenir fermé comme par une espece de neutralité que vous lui aviez fait la grace de lui accorder.

Le Prince d'Orange chagrin des disgraces

graces qui lui étoient déja arrivées dans un tems où il avoit tant d'intérêt d'établir sa réputation, tâcha encore de se signaler par quelque entreprise considérable. Il alla former le siége de Charleroi, où ses efforts n'ayant pas eu plus de succès qu'à Naerden, il fut contraint de mettre ses Troupes en quartier d'hyver, sans avoir pu rien exécuter dans toute la Campagne.

Mais votre Armée nonobstant la rigueur de la saison s'en alla à la fin de Decembre assiéger Bodegrave, Bourg qui ayant été bien fortifié par les ennemis ne laissa pas d'être promptement emporté, & où le Soldat dans la chaleur de l'action commit des excès que la guerre ne rend que trop communs, & qu'il n'est pas toujours possible de prévenir. Cependant on les impute d'ordinaire aux Généraux qui n'y ont presque jamais aucune part, & qui les réprimeroient s'il étoit en leur pouvoir.

Comme cette expédition n'avoit pu se faire sans le secours particulier des élémens qui avoient formé les glaces pour fournir un passage à vos Troupes,

ces mêmes élémens en bornerent la marche à Suammerdam dans le tems qu'elles ſe préparoient à la pouſſer juſqu'à la Haie. Le dégel ſurvint & empêcha que votre victoire ne s'étendît juſqu'à ce Siége des Etats Généraux, qui ne pouvoit plus s'exemter d'être renverſé que par ce ſeul accident.

Si vous n'aviez eu en ce pays-là que les hommes à combattre, on peut bien juger par de ſi grands ſuccès qu'il n'y avoit point de forces qui fuſſent capables de vous réſiſter. La conſternation des Peuples n'étoit pas le ſeul fondement de vos victoires, elles en avoient un plus ſolide dans la valeur de vos Sujets qui éclatoit en toutes occaſions.

Le feu ayant été mis à Suammerdam prit ſi promptement aux maiſons, & enſuite à un pont, qu'il ôta à une partie de vos Troupes la communication avec celles qui étoient déja paſſées. Ces premieres voyant le danger où elles étoient de demeurer ſéparées de leur gros & expoſées à des Fregates ennemies qui ſe tenoient ſur le canal avec du canon, paſſerent courageuſement au

au travers des flammes qui devoroient le pont, & firent connoître aux ſpectateurs de cette grande action ce qu'ils auroient dû attendre ſi la force des eaux n'avoit pas été encore plus inſurmontable que celle du feu.

L'Empereur avec quelques-uns des Princes d'Allemagne, jaloux de vos proſpérités & de votre gloire, oſa vous déclarer la guerre ſur de legers prétextes d'hoſtilités exercées dans l'Empire, & ayant entraîné le Roi d'Eſpagne dans ſon parti, il procura à V. M. une ample matiere de nouveaux triomphes.

En effet, toutes ces fieres Puiſſances, jointes enſemble, ne purent pas arrêter vos efforts ni prévenir leur défaite. Ce fut alors qu'on vit éclater hautement toute l'étendue de votre pouvoir & des forces de la France. Elles firent face par-tout avec cinq ou ſix Corps d'Armées. L'Electeur de Brandebourg fut repouſſé juſques dans la Marke. Il perdit pluſieurs Places, & ſe vit une ſeconde fois contraint de demander une ſuſpenſion d'armes qu'il auroit bien mérité de ne pas obtenir, ſi dans la multitude d'ennemis que vous attiroient

tant de fameux exploits & l'augmentation de votre puiſſance, vous n'euſſiez pas jugé ne devoir point négliger d'en diminuer le nombre.

Il eſt vrai que pour former tous ces différens Corps d'Armées, V. M. fut obligée de retirer la plupart des garniſons qu'Elle avoit en Hollande, à Utrecht, en Gueldres & en Overiſſel, après avoir fait ſauter les fortifications des Places. Mais elle ne ſe fit pas une peine de ce rappel, parce qu'elle ne prétendoit pas conſerver toujours ces conquêtes, ni les annéxer à ſa Couronne. Elle en connoiſſoit l'impoſſibilité dans l'état où les affaires étoient encore alors. Ces Pays ſe trouvoient trop éloignés de ſon Royaume, & ſeparés par des barrieres un peu fortes & trop ſuſpectes. Avant que d'entreprendre de s'en aſſurer tout-à-fait, il étoit néceſſaire d'en faire avec le tems les approches dans les formes. Pour cette fois, V. M. n'avoit intention que de ſe venger d'une République, dont les Miniſtres avoient oſé faire des affronts outrageans à la Majeſté Royale; que de punir leur orgueil, d'humilier leurs hauteurs,

hauteurs, d'affoiblir leur Etat, & en déſoler les Provinces; ſauf à prendre à l'avenir d'autres meſures, & à ſe préparer à un combat déciſif, ce premier eſſai de vos forces n'étant que pour aller reconnoître le champ de bataille.

Le renfort que les Eſpagnols envoyerent à Maſtricht ne vous empêcha pas de former le ſiége de cette forte Place. Ce grand deſſein avoit été prévu, mais il ne put être prévenu, quoique vos ennémis euſſent pris toutes les précautions dont ils étoient capables, & que la garniſon ſe défendît avec une extrême vigueur. Tous leurs ſoins furent vains. La réſiſtance ſe trouva inutile, & ne ſervit qu'à relever l'éclat de votre triomphe. Ce boulevart de la République de Hollande fut abattu, & en tombant il laiſſa tout le Pays d'alentour ouvert à vos Armées.

Ce ne fut ni à la pointe de ſon épée ni à celle des fléches que portent ſes Lions que cette République eut recours pour vous en défendre l'entrée. Inſtruite par trop de funeſtes expériences que c'étoit-là un recours foible & impuiſſant contre vous, elle en cher-

cha un autre plus sûr dans le sein de ce Pays qu'elle ne pouvoit pas défendre, & qui étoit contraint de se garantir lui-même par les armes dont la nature l'a pourvu. On lâcha les écluses du Brabant Hollandois, & cet obstacle ordinaire, qui rendoit tous les passages impraticables, ne pouvant pas être surmonté, vous tournâtes vos armes du côté de l'Allemagne pour empêcher la Ville de Strasbourg de favoriser vos ennemis.

Le Duc de Lorraine qui entretenoit toujours des intelligences dans son Pays, animoit sans cesse les Peuples contre le Gouvernement. Ses Emissaires prenoient soin d'exagerer toutes les prétendues rigueurs de vos Intendans, & de faire des comparaisons odieuses de la maniere dont on traitoit les Peuples à la liberté dont ils jouissoient sous leur Duc. Ces discours ayant fait impression sur les esprits, on vous avoit souvent porté des plaintes, qui étant très-mal fondées, n'avoient pas trouvé en vous de disposition à les écouter. Mais comme ils ne pouvoient se défaire de leurs anciennes habitudes,

des, ils semblerent vouloir encore remuer, ainsi qu'ils avoient fait autrefois sous la domination de leurs Princes, & vous fûtes obligé de vous approcher de cette Province, afin de faire connoître à ces nouveaux Sujets que ce n'étoit pas à eux à vous prescrire la forme en laquelle vous deviez les gouverner, & qu'il ne leur restoit de parti à prendre que celui de l'obéissance, auquel ils furent enfin assez sages pour se ranger.

L'abaissement de la Hollande & la punition de l'orgueil de ses Ministres étant le but que V. M. s'étoit proposée dans cette guerre, Elle avoit trop bien réussi pour n'en être pas satisfaite; ainsi vous ne rejettâtes plus les propositions de paix qu'on vous fit faire par le Roi de Suede. La Ville de Cologne fut choisie pour y tenir les conferences, mais les pouvoirs de la plupart des Plénipotentiaires ne s'étant pas trouvés assez amples, ni revêtus de leurs formalités, vous connûtes qu'on cherchoit à gagner un tems que vous ne vouliez pas perdre, & que vous employâtes à faire de nouvelles conquêtes,

ce moyen étant le plus efficace & le plus sûr de tous pour avancer la paix.

Cependant tout se passoit sur mer au gré de vos desirs. V. M. ne souhaitoit pas que les Anglois eussent de ce côté-là autant d'avantages que vous en aviez sur terre, & vous auriez encore moins voulu que les Hollandois en eussent remporté de trop grands, de peur qu'ils ne s'en fussent prévalus contre vous. Ainsi l'égalité qui se rencontra à peu près dans les batailles qui furent livrées sur mer, étant justement le point auquel vous desiriez de voir fixer les affaires maritimes, il sembla que la fortune prenoit autant de plaisir à vous favoriser sur cet élément que sur la terre.

Le Roi d'Espagne s'étant déclaré contre V. M. & le Gouverneur des Pays-Bas ayant commencé les hostilités, ce fut pour vous un nouveau champ à moissonner des lauriers. On vit bien-tôt une grande partie de la Franche-Comté augmenter le nombre de vos conquêtes. Néanmoins au plus fort de vos prospérités vous consentîtes à les borner en faveur de l'ancienne Alliance

Alliance que vous aviez avec les Suisses, qui vous demandoient la neutralité pour cette Province.

Mais la Cour d'Espagne toujours présomptueuse, & toujours aveugle dans ses propres intérêts par la passion qu'elle a contre la France, ne voulut point d'une grace qui partoit de votre main. Elle refusa ce que les Suisses s'étoient donné beaucoup de peine à ménager. Ils se croyoient fort obligés à V. M. de sa condescendance en leur faveur, mais l'Espagne ne leur tint point compte des efforts qu'ils avoient faits pour elle, ni ne profita point de l'avantage qu'ils lui avoient procuré.

Elle eut bien tôt sujet de s'en repentir, si toutefois elle est capable de ce mouvement dans les choses qui concernent la France, & si la haine & le ressentiment de ce qu'elle regarde comme des outrages, quoiqu'elle se le soit attiré, ne sont pas les seuls mouvemens dont elle se laisse posséder. Vous lui enlevâtes Dole & Besançon à la pointe de l'épée, & après la prise de ces deux Places, qui étoient les plus considérables de la Province, & dont l'une en

étoit la Capitale, tout le reſte ne put pas refuſer de ſe ſoumettre à votre obeïſſance.

Il ſembloit que l'état avantageux où étoient les affaires de V. M. devoit au moins ſervir de frein aux hauteurs de la Maiſon d'Autriche, & l'empêcher de renouveller ſes précédentes manieres d'agir, dont l'injuſtice & les excès lui avoient ſuſcité tant d'ennemis & cauſé tant de pertes. Mais il n'y a que la force qui ſoit capable de la réduire dans les bornes qui approchent de la modération; ce n'eſt que par contrainte qu'elle ne lâche pas la bride à ſes paſſions, parce qu'elle les croit toujours légitimes, ou qu'elle ſe croit tout permis.

Pendant qu'on traitoit de la paix à Cologne, le Plénipotentiaire de l'Electeur de ce nom, qui étoit le Prince Guillaume de Furſtemberg, fut enlevé par le Marquis de Grana, au lieu même où ſe tenoient les conferences. Attentat inouï! en comparaiſon duquel doit être compté pour rien tout ce que la Maiſon d'Autriche croit pouvoir reprocher aux autres Princes. Le Roi de

de Suede ne fut pas inſenſible à cet affront, qui ne le regardoit pas moins que V. M. & on vit par-là s'évanouir toute l'eſpérance d'une paix que devoient rechercher avec le dernier empreſſement ceux qui la rompoient de gaieté de cœur & d'une maniere ſi odieuſe.

Ils comptoient ſur les ſurpriſes & ſur les trahiſons autant & plus que ſur la force de leurs armes. Ils avoient gagné le Chevalier de Rohan avec quelques autres gens encore moins accrédités que lui, par le moyen deſquels ils prétendoient s'emparer d'un de vos Ports de mer, où ils auroient bien eu de la peine à ſe maintenir, quand même leurs meſures ſe ſeroient trouvées plus juſtes, & les conjurateurs plus capables de les ſervir; & qu'ils auroient eu affaire à un Prince moins éclairé & moins vigilant que V. M.

Mais de tous ces grands projets qu'ils formerent alors, il n'y eut que celui qui violoit la foi publique, & contre lequel on ne ſe tenoit pas en garde, qui réuſſit. L'Empereur eut par la voie

de la violence le Prince de Furſtemberg en ſon pouvoir ; mais les Eſpagnols ne mirent pas le pié dans la Normandie, ni les armes des Allemands ne firent pas en raſe campagne contre vos Troupes, ce que leur violence avoit fait dans une ville cloſe, qui devoit être un aſyle ſacré pour tous ceux qui y étoient entrés, & dont leur ſeule infidélité les rendoit maîtres.

Le Duc de Lorraine & le Comte de Caprara furent défaits à Seintzim, petite Ville, qui ayant été d'abord emportée à leur vue, ſembla vous préſager la nouvelle victoire que vos armes alloient obtenir ſur eux. Ils furent battus, mis en fuite ſans pouvoir ſe rallier, & vos Troupes demeurerent maîtreſſes du champ de bataille auſſi-bien que de la Place qui le couvroit.

Les lumieres que vous aviez de ce qui ſe paſſoit entre l'Empereur & les Princes de l'Empire, ſur-tout à l'égard de l'Electeur Palatin, vous engagerent à donner des ordres plus violens que vous n'auriez deſiré. Ce n'eſt pas aux Princes qu'il faut s'en prendre de la déſolation des Pays & des Etats où ils portent

portent la guerre, c'eſt à la guerre même, & quand elle y peut trouver ſon compte, je ne ſçai pas ce qu'on veut dire en criant qu'il faut avoir des ménagemens ſur ce point. Dans une Bataille rangée on fait cruellement périr des milliers d'hommes de toutes conditions & preſque de tous âges, ſans que perſonne ſe recrie, parce qu'on y eſt accoutumé, & qu'on ne peut pas faire autrement ; & l'on voudroit qu'on épargnât des maiſons, des fruits, des bêtes, des hommes mêmes, dont la deſtruction eſt quelquefois d'une ſi haute conſéquence pour l'exécution d'un grand deſſein.

Ce ſont des accidens inévitables, des exécutions militaires dont on ne peut ſe diſpenſer ſans ruiner ſes propres intérêts pour conſerver ceux de ſes ennemis ; des malheurs qu'il faut prévoir avant que de s'engager dans la guerre, & que l'Electeur Palatin devoit enviſager avant que de rompre l'alliance qu'il avoit faite avec V. M. lorſqu'il maria la Princeſſe ſa fille avec Monſieur. Dans le grand démêlé qui ſe préparoit s'il ne vouloit pas ſe ſouvenir

de

de ſes promeſſes, & des engagemens qu'il avoit pris avec vous, il devoit au moins peſer & mettre dans la balance les forces des deux partis, afin de reconnoître celui qui ſeroit le plus capable de le protéger. S'il étoit un peu plus éloigné de la France que de l'Empire, vos forces avoient aſſez d'étendue pour aller juſqu'à lui. De quelque quantité de branches que fût compoſé l'arbre auquel il ſe joignit, il étoit aiſé de voir que le tronc en étoit moins fort que celui dont il alloit ſe ſéparer.

En effet, ce grand nombre de rameaux entrelaſſés enſemble, leſquels, malgré l'aſſemblage qui en avoit été fait avec tout l'art dont on avoit pu s'aviſer, demeuroient toutefois diviſés en trois Corps d'Armées ſous les noms de l'Empereur, de l'Eſpagne & de la Hollande, venant à heurter contre cette ſeule tige de la France, ne ſe trouva non-ſeulement pas aſſez fort pour la faire plier à Senef, mais ils pliérent eux-mêmes; & ſi le Prince de Condé, toujours auſſi plein d'un feu indiſcret qu'il l'étoit en ſa plus verte jeuneſſe, eût ſçu au moins cette fois ſe

ſe modérer, il n'eût pas vu ſes premiers avantages ſuivis de pertes qu'il pouvoit facilement éviter.

Si les effets de la guerre ſont ſi terribles, on ne ſçauroit trop blâmer les Princes qui ſe l'attirent par leur manque de foi, ou par des hauteurs auſſi mal entendues que mal ſoutenues. Au préjudice de la parole que l'Archevêque de Mayence vous avoit donnée, & ſur laquelle vous vous étiez repoſé, il ouvrit les portes de ſa Ville aux troupes de vos ennemis, & les laiſſa paſſer. Votre Armée auroit été en état de leur diſputer le paſſage du Rhin, mais elle ne ſembloit pas aſſez forte pour les repouſſer après l'avoir paſſé ſans oppoſition. L'Electeur de Mayence crut même qu'elle alloit ſuccomber, & qu'il n'avoit rien à craindre de votre reſſentiment. L'expérience lui fit néanmoins connoître qu'il s'étoit abuſé. Vos Troupes ſe retrancherent ſi avantageuſement, qu'ayant empêché les ennemis de s'avancer, ils ſe trouverent reſſerrés juſqu'à ne pouvoir ſubſiſter dans leurs quartiers, & furent réduits à repaſſer le Rhin; l'infidélité de l'Electeur

de

de Mayence n'ayant ſervi qu'à vous découvrir le fond de ſon cœur, & à lui attirer votre juſte indignation.

L'exemple de cet Electeur fut trouvé ſi beau parmi les Allemands, que la Ville de Straſbourg ne fit pas difficulté de le ſuivre. Elle n'avoit pas de moindres engagemens avec vous, & elle n'étoit pas ſur le même pié que l'Etat de Mayence pour ſe pouvoir maintenir à de certains égards. On avoit même des ſoupçons de ſon infidélité, & on envoya des Officiers aux Magiſtrats pour leur renouveller le ſouvenir de leurs promeſſes. Mais tout cela n'y fit rien, le pont fut livré aux Allemands, qui ayant encore paſſé le Rhin avec des forces de plus de la moitié ſuperieures aux vôtres, revinrent ſe faire attaquer & battre.

Les premiers eſſais de leur bravoure n'ayant pas réuſſi à deux contre un, ils jugerent prudemment qu'ils devoient attendre à être trois, ce qu'ils eſpéroient par le moyen de la venue des Troupes de Brandebourg. Une ſi judicieuſe précaution ne fut pas néanmoins capable de faire changer leur mauvaiſe fortune

fortune. Quoiqu'il ne ſe donnât point de bataille générale, vos armes eurent tant de bonheur dans les rencontres, comme fut celle de Mulhauſen, que cette multitude de Troupes Allemandes ſe trouva enfin réduite à moins de vingt mille hommes lorſqu'elles repaſſerent le Rhin, ſans remporter aucun autre avantage de leur expédition que celui d'avoir pu paſſer & repaſſer ce fleuve, dont vous leur aviez cru le paſſage interdit; auſſi ne leur fut-il ouvert que par d'inſignes manquemens de foi.

Mais d'un autre côté vos affaires proſperoient en Italie, où on vit la différence qu'il y a entre des Sujets continuellement maltraités par des Gouverneurs, & accablés d'un joug étranger, d'avec ceux qui vivent ſous une domination reglée, & dont le Monarque eſt l'ame qui donne tous les mouvemens à l'Etat, qui en fait agir tous les reſſorts, & qui ſent juſqu'aux moindres déréglemens dont l'œconomie de ce corps peut être troublée.

J'ai déja dit que le Chevalier de Rohan avec un petit nombre de complices, pouſſés par leurs beſoins & par le

le desir des recompenses que leur offroit l'Espagne, & dont ils avoient déja par avance touché la meilleure partie, oserent lui promettre plus qu'ils ne pouvoient tenir : mais leurs démarches n'eurent pas plutôt donné lieu de soupçonner qu'ils avoient quelque dessein caché, qu'on vint de toutes parts les dénoncer à V. M. L'amour des François pour leur Monarque, leur fidélité, leur affection pour le Gouvernement, parurent alors dans toute leur étendue; au lieu que les Messinois avec une partie de la Sicile, conspirant d'eux-mêmes pour se délivrer de leurs Tyrans, & envoyant demander à V. M. une protection qu'ils ne pouvoient obtenir d'ailleurs que de votre puissance, vous présenterent un avantage que vous ne cherchiez pas, & pour lequel il n'y avoit point eu de recompenses risquées.

Ils ne se trouverent pas trompés dans leur attente. V. M. leur envoya des secours de munitions de bouche & de guerre, & sur-tout de Troupes, qui accoutumées à vaincre les Espagnols dans leur propre Pays, ne firent pas moins

moins éprouver leur valeur à ces fiers ennemis en ce Royaume qu'ils ont autrefois usurpé, où ils furent défaits par mer & par terre. En reconnoissance d'une si haute protection, les Messinois vous supplierent de les recevoir au nombre de vos Sujets, & vous ayant prêté le serment de fidélité, vous leur envoyâtes un Viceroi qui les gouverna d'une maniere si équitable & si douce, & qui soutint si bien la gloire de vos armes par mer & par terre, qu'il ne dépendit que d'eux de vivre heureux sous votre domination.

Pendant qu'en Flandres nos Généraux venoient heureusement à bout de toutes leurs entrepriſes, que la Forteresse de Dinant reconnoissoit le Maréchal de Crequi pour son vainqueur, il n'y avoit pas d'apparence que V. M. allât Elle-même à la conquête de Huy sans la faire.

La prise de Limbourg suivit bien-tôt celle de cette derniere Place, quelque diligence que fît le Prince d'Orange pour la secourir. V. M. n'en fit pas moins pour aller au-devant de lui, & pour lui livrer bataille; mais il jugea

à

à propos d'éviter la rencontre d'une Armée victorieuſe, & qui étoit animée de votre préſence.

Celle que vous aviez en Catalogne, & qui y combattoit ſous vos auſpices, ne demeura pas moins victorieuſe, quelque éloignée qu'elle fût de vous, puiſqu'elle réduiſit en fort peu de tems plus de quatre-vingt Places ſous vos loix.

L'honneur eſt le prix de la vertu, & la recompenſe un aiguillon aux grandes actions. Celle que reçurent pluſieurs Officiers Généraux, que vous élevâtes alors à la dignité de Maréchaux de France, leur fut d'autant plus glorieuſe, que la main dont ils la recevoient, ne diſpenſoit ſes faveurs qu'avec un choix qui les rendoit encore plus précieuſes & plus illuſtres.

Cette promotion avoit été précédée de la mort du Vicomte de Turenne, qui fut emporté d'un boulet de canon en Allemagne. Vos ennemis qui prétendoient ſe prévaloir de cette perte, apprirent par une fâcheuſe expérience que ce Commandant n'étoit pas le ſeul d'entre les François qui fût capable de conduire

conduire une Armée & de leur faire tête ; & que ce n'étoit pas tant ſon génie qui avoit animé la ſienne, que celui de V. M. lequel ſubſiſtoit après la mort du Général.

Comme il arrive quelquefois des accidens tout-à-fait extraordinaires, & qu'il n'eſt pas poſſible de prévoir, on ne peut pas auſſi empêcher qu'ils ne déconcertent les plus prudens deſſeins, & que le cours des proſpérités les plus ſuivies ne ſoit interrompu par quelque diſgrace : tout ce qu'on peut deſirer eſt qu'il ne ſoit jamais entierement arrêté. On ſe conſole aiſément d'une petite éclipſe de la fortune, quand on la voit bien-tôt après jetter ſur ſoi de nouveaux regards encore plus favorables que les précédens. Ce ne fut que par un coup de ces fatalités attachées aux actions humaines que votre Armée fut battue proche de Tréves. Le Gouverneur de cette Ville qui n'avoit communiqué ſes ordres à perſonne, ayant inopinément péri au moment qu'on alloit s'engager au combat, le renfort qui devoit ſortir de cette Place y demeura, & laiſſa les Troupes Françoiſes accablées

accablées par le grand nombre de leurs ennemis. La défaite de votre Armée fut ſuivie de la perte de cette Ville, qui ne ſe ſeroit peut-être pas encore rendue ſans la lâcheté d'un traître qui s'y trouva. Action dont on ne voit que très-peu d'exemples parmi les François, qui en fidélité pour leur Prince & en amour pour la gloire ne le cédent à aucune autre Nation du monde.

Les Allemands tous fiers de ce ſuccès, ſans faire réflexion que c'étoit le hazard qui le leur avoit procuré, coururent avidement à de nouvelles conquêtes & aſſiégerent Hagueneau, d'où ils furent contraints de ſe retirer avec la honte de n'avoir pu emporter une Place de peu de conſéquence, & qu'ils avoient attaquée aprés le gain d'une bataille.

Les châtimens ne doivent pas moins être diſpenſés que les récompenſes. C'eſt une maxime que V. M. ſçait admirablement mettre en pratique, & ſi l'on y prend bien garde, on connoîtra qu'Elle eſt le plus ſûr fondement des proſpérités d'un Etat. Inſpirer tour à tour le courage & la timidité, l'eſpérance

rance & la crainte, ſelon qu'il eſt à propos & poſſible, eſt la plus belle ſcience d'un politique; & ne ſe relâcher jamais ſur ce point en eſt le plus haut degré.

Dans cette vue il fut néceſſaire de transferer à Condom & à Vannes les Parlemens de Bordeaux & de Rennes, lorſque ces Compagnies prirent ſi peu de ſoin d'appaiſer les mouvemens de révolte qui ſe firent dans leurs Villes, & de les étouffer dès leur naiſſance, ainſi qu'apparemment elles auroient pu faire, ou ſi leurs efforts avoient été inutiles elles ſe ſeroient au moins diſculpées.

Comme le principal deſſein de V. M. dans cette guerre avoit été d'humilier les Hollandois, & que vous aviez ſujet d'être ſatisfait en ce point, toutes vos conquêtes ni vos triomphes, qui venoient d'être augmentés par la priſe de la Ville de Thuyn, ne vous empêcherent point de prêter l'oreille à la paix qui vous fut propoſée par le Roi d'Angleterre. Il eſt vrai que le reſſentiment de l'outrage fait au Prince Guillaume de Furſtemberg, auroit

auroit dû vous donner de la répugnance à y entendre, & que vous aviez même assez de penchant à venger une si grande infidélité : mais l'envie de le retirer des fers où il languissoit, l'emporta sur votre ressentiment. Votre cœur plus reconnoissant & plus généreux que vindicatif, aima mieux sauver un ami que mortifier ou perdre un ennemi. Ainsi V. M. nomma des Commissaires pour assister aux conférences de Nimégue.

Le plus considérable avantage que vos ennemis purent obtenir en cette guerre fut celui de prendre Philisbourg. Cependant il leur fut assez chérement vendu par quatre mois de siége que cette Place soutint, & il sembla que ce dessein n'eût été formé que pour faire voir la différence qu'il y a des François aux autres Nations, lorsqu'il s'agit d'assiéger ou de défendre des Places.

Si les Hollandois & les Anglois ont autrefois prétendu qu'ils étoient sur mer autant au-dessus des François que les François sont sur terre au-dessus de tous les autres Peuples, la guerre de Sicile

Sicile fit connoître aux uns & aux autres qu'ils se trouvoient bien loin de leur compte, & que lorsque la France se laisse surmonter par quelque endroit, c'est ou volontairement ou par sa négligence & par sa faute, & non par aucun avantage essentiel que les autres Etats ayent sur elle.

La Hollande vit donc avec étonnement en deux batailles devant l'Isle de Stromboli, & sous le Mont-Gibel, que les François avoient non-seulement la force de lui résister, mais encore l'art de la vaincre ; & les Hollandois & les Anglois y apprirent ensemble par la mort de l'Amiral de Ruyter, que ni l'une ni l'autre Nation n'avoit plus rien à prétendre à l'empire de la mer : car les premiers avoient perdu celui qui le leur pouvoit acquerir, & si par cette perte les derniers se voyoient vengés de celui qui le leur avoit ôté, ils n'en avoient pas plus d'espérance de rentrer dans leurs prétendus droits, puisque leur Vainqueur sembloit par sa défaite le remettre entre les mains de V. M.

Cependant le voisinage des Espa-

gnols qu'il auroit fallu chaſſer tout-à-fait de la Sicile, & que vous en auriez ſans doute bien-tôt chaſſés ſi les Siciliens n'y euſſent pas eux-mêmes formé des obſtacles. Les ſuggeſtions des Eccléſiaſtiques, qui ayant dans le fond le cœur Eſpagnol, avoient encore un nouvel éloignement pour votre domination à cauſe du Pape auquel ils ſont dévoués, & qui ne vous étoit pas favorable; les inclinations Italiennes, qui peuvent ſe contraindre pour un tems mais non pas ſe changer, détruiſoient peu à peu en particulier ce qu'un conſentement général avoit édifié, & ce que vos victoires avoient affermi. Il ſe fit pluſieurs conſpirations ſecretes contre le Viceroi. Ce que les plus ſages têtes & les plus affectionnées à leur Patrie propoſoient pour le bien public étoit détourné ou hautement, ou par des cabales ſecretes.

Enfin, pour réduire ce Peuple inquiet, & le mettre ſur le pié de ce qu'il auroit dû être, il vous eût fallu entretenir plus de Troupes en Sicile que contre tous vos autres ennemis, & faire plus de frais que n'auroit valu la conquête

quête de cette Iſle, & peut-être qu'en vous épuiſant de ce côté-là vos propres frontieres auroient demeuré dégarnies, & expoſées aux efforts de tant de Puiſſances conjurées contre vous, auſquelles vous aviez plus d'intérêt de faire tête, qu'à maintenir de nouveaux Sujets ſi peu dignes de votre protection.

Ainſi après que vos fidéles & pénétrans Miniſtres eurent eu le loiſir d'examiner le génie & le mauvais fonds de cette Nation, d'éprouver ſa perfidie auſſi-bien que ſon inconſtance, & qu'ils vous en eurent donné des avis bien certains, vous jugeâtes à propos d'abandonner les Meſſinois à leur mauvais deſtin, & de les laiſſer lutter contre les Eſpagnols, ou rentrer ſous un joug que leur infidélité méritoit bien de porter. Content d'avoir par ce moyen fait une puiſſante diverſion pendant un tems conſidérable, & occupé les forces maritimes de l'Eſpagne & de la Hollande, & d'avoir remporté ſur toutes les deux Nations des avantages ſi conſidérables, & qui avoient été ſi funeſtes à la Hollande en particulier.

Comme vos ennemis auroient pu ſe

prévaloir dans leur opinion de la prise qu'ils avoient faite de Philisbourg l'année précédente, tandis qu'écoutant les propositions de paix qu'on vous faisoit vous vous relâchiez un peu pour épargner vos Sujets & les leurs, V. M. commença la Campagne de l'année 1676, d'une maniere qui leur fit connoître que la paix étoit le plus sûr moyen qu'ils eussent pour borner le cours de vos conquêtes. Vous allâtes à la tête de votre Armée prendre Condé & Bouchain, sans que cinquante mille hommes, qui paroissoient pour secourir cette derniere Ville, osassent néanmoins l'entreprendre.

Ce succès fut suivi de la prise d'Aire, & la levée du siége de Mastricht, qui ayant été formé par les Alliés, & continué pendant près de trois semaines, ne leur causa que beaucoup de perte & de confusion, au lieu des avantages qu'ils avoient osé s'en promettre, tant par la considération de la Place même, que par celle de la réputation que cette conquête auroit acquise à leurs armes.

Les Généraux que vous aviez en Sicile ne s'en tinrent pas à l'avantage de la

défaite & de la mort de l'Amiral Ruyter, ils en récueillirent les fruits en allant brûler une partie des Flottes de Hollande & d'Espagne dans le Port de Palerme, & en se rendant sur terre maîtres de quantité de Places.

Les Allemands avoient employé quatre mois de siége à prendre Philisbourg qu'ils tenoient déja bloqué long-tems auparavant, mais quoique Valenciennes, Ville incomparablement plus forte, n'eût été investie par votre Armée que le 28 de Février, & que la tranchée n'eût été ouverte que le 4 de Mars, elle fut emportée d'assaut dès le 17 du même mois, & devint un exemple illustre de votre clémence, qui la sauva des désordres où sont ordinairement exposées les Villes dans lesquelles on entre par la bréche.

Cambrai & S. Omer leur firent enfin connoître que vos Campagnes ne se bornoient pas à la prise d'une seule Place, quoique la premiere de ces deux ayant une Citadelle qu'on estimoit presque imprenable, eût dû occuper toute autre Armée que la vôtre, non-seulement toute une Campagne, mais

peut-être pluſieurs années. La gloire de ces grandes conquêtes fut encore relevée par le gain de la bataille de Montcaſſel, que les François livrerent à un ſecours de trente mille hommes qui prétendoient faire lever le ſiége de S. Omer. L'ardeur avec laquelle on combattoit de part & d'autre fut une preuve inconteſtable que les victoires de la France ne ſont pas toujours des effets de la lâcheté de ſes ennemis, & encore moins des ſurpriſes qu'elle leur fait. Que ſi l'on oſoit douter de ſa victoire, il ne faut que conſidérer le champ de bataille qui lui demeura, le nombre des morts dont il étoit couvert, celui des priſonniers qui furent faits en cette mémorable journée, auſſi-bien que des drapeaux & des étendarts qui y furent gagnés.

Les avantages que V. M. remporta ſur mer ne furent pas renfermés dans la ſeule Méditerranée, ils s'étendirent juſqu'aux bouts les plus reculés de l'Ocean. Bien qu'une de vos Eſcadres, qui fut envoyée à Tabago, y trouvât les Hollandois avertis & ſur leurs gardes, elle ne laiſſa pas d'entrer dans le Port, d'inſulter

d'inſulter leurs Vaiſſeaux, d'en brûler la plus grande partie, de faire une deſcente, & d'emporter le Fort. Je ne dirai pas que cette vigoureuſe action réuſſit ſans peine & ſans perte, il faudroit en même tems conclure que ce fut ſans gloire. Il ſuffit de dire qu'une des Nations les plus aguerries par mer y fut battue, & chaſſée du Pays qu'elle occupoit; que ſes richeſſes y furent diſſipées, & ſes Vaiſſeaux détruits. Quand on obtient la victoire, il ne s'agit point de ſçavoir ce qu'il en a coûté. V. M. ſera toujours bien contente que ſes ennemis, qui voudroient être auſſi bons ménagers de ſes finances qu'ils le ſont des leurs, tâchent de ſe conſoler des avantages qu'elle a remportés, par la conſidération des dépenſes qu'elle a faites pour triompher d'eux.

C'étoit là en effet le ſeul ſujet de conſolation qui pût leur reſter, car ils n'étoient pas plus heureux ſur terre que ſur mer. Après que tous les Alliés enſemble eurent pris les plus juſtes meſures que leur prudence & leur ardeur à vous vaincre leur purent ſuggerer,

ils ne laiſſerent pas de lever le ſiége qu'ils avoient remis devant Charleroi, comme ils l'avoient déja levé autrefois, & comme ils venoient de lever encore depuis peu celui de Maſtricht qu'ils avoient auſſi oſé former; & cependant le Maréchal de Navailles battoit en Catalogne les Eſpagnols commandés par le Comte de Monterei.

La priſe que vous fîtes de Fribourg en Allemagne & celle de S. Guillain dans les Pays-Bas, ne furent pas non plus pour eux des acheminemens à ces repréſailles qu'ils aſpiroient à faire ſur V. M. ni la perte de Gand que vous leur enlevâtes en dix jours, & celle d'Ypres, qu'ils firent encore en moins de tems ne parurent pas leur donner plus de jour à l'exécution de leurs deſſeins. Celle de Puicerda en Catalogne que la préſence d'un ſecours conduit par le Comte de Monterei ne put prévenir, y mit encore de nouveaux obſtacles : mais les victoires que vos armes remporterent en Allemagne, où il ſe fit pluſieurs rencontres entre les deux partis, & toutes les Places qui furent rangées ſous vos loix ſemblerent

rent leur en devoir ôter toute eſpérance.

Ils ne purent pas toutefois ſe réſoudre à y renoncer, ni à des prétentions qui faiſoient les plus ardens de leurs vœux, & du ſuccès deſquelles ils avoient oſé ſe flatter. Tant de Forteresſes conſidérables que vous leur aviez enlevées, tant de batailles qu'ils avoient perdues, tant de diſgraces qui les accabloient de toutes parts, ne furent pas capables de les déterminer à accepter la paix que vous vouliez bien leur donner. Ils eurent recours à de nouveaux efforts qui ne ſervirent qu'à augmenter leur confuſion & votre gloire. Tout ce qu'ils purent raſſembler de conſeils, de prudence, de courage & d'ardeur, ils en firent un dernier uſage à la bataille de S. Denis, & vous donnerent par-là une nouvelle matiere d'un triomphe d'autant plus illuſtre qu'ils avoient épuiſé leurs forces pour vous l'arracher, & que malgré toute leur réſiſtance ils ſe virent enfin ſoumis aux conditions de paix qu'il vous plut de leur impoſer.

Cette paix conclue par V. M. avec

le Roi d'Eſpagne & avec les Etats Généraux ayant été publiée le 10 de Février de l'an 1679. fut bien-tôt ſuivie du mariage de ce Monarque avec Mademoiſelle, qui en reconnoiſſance du ſoin que vous preniez de lui donner un ſi puiſſant Roi pour époux, & par ſes inclinations naturelles ne pouvoit pas manquer d'entretenir la Cour d'Eſpagne dans les hauts ſentimens que tout l'Univers a pour votre grandeur & pour vos vertus.

L'alliance que Monſeigneur fit enſuite avec la Maiſon de Baviere, en épouſant la Princeſſe ſœur de l'Electeur, ſembloit lui promettre de ſon beau-frere tous les bons offices qu'une ſi étroite union pouvoit faire eſperer. Mais ſi l'effet n'a pas entierement répondu à votre attente, c'eſt un défaut qui n'a apporté aucun préjudice à vos intérêts, & qui a fait connoître à ce Prince, comme à toute la terre, que vous étiez en état de vous paſſer de lui, & que tout ce qu'il auroit pu faire pour V. M. ne pouvoit avoir de merite auprès d'Elle que ce qu'il vous plaiſoit de lui en donner par l'amitié que vous aviez pour ſa Maiſon. Dans

Dans le deſſein que V. M. s'étoit propoſé de détruire en ſon Royaume la Religion P. R. il n'y avoit point de meilleures voies à ſuivre que celles que vous aviez déja priſes depuis longtems, qui étoient d'exclure tous les prétendus Réformés des Charges & des emplois publics. Vous y ajoutâtes enſuite l'excluſion des fermes, des ſoufermes, & généralement de tous les emplois qui ſe rapportoient à vos droits ou à vos domaines. Moyen qui ne fut pas moins efficace que le premier, & qui attira une multitude de Proſelites à la Religion Catholique. Enſuite vous fîtes peu à peu mettre en pratique tout ce qu'on jugea pouvoir ſervir à l'exécution de ce grand projet, duquel on peut dire qu'il n'y en eut jamais de conçu plus à propos, ni de plus heureuſement exécuté.

Cependant le Pape auquel revenoit preſque tout le profit, ne put pas s'empêcher de vous chagriner. Ce Saint Pere qui tâche de ſe modérer dans les affaires de Religion, parce qu'en étant déja le Chef & l'arbitre, il n'a plus rien à deſirer à cet égard, n'en uſe pas

toujours de même dans celles qui regardent le temporel, ſur lequel à ſon gré il n'a pas encore aſſez étendu ſes droits & ſon pouvoir. Ainſi toujours oppoſé aux Puiſſances qui peuvent lui donner de l'ombrage & réſiſter aux tentatives qu'il fait pour rétablir cet empire abſolu que ſes prédéceſſeurs avoient uſurpé ſur les Princes, & dont avec juſtice les Princes ont ſçu ſe délivrer, il ne manque gueres de traverſer leurs deſſeins, & de ſonder ſous prétexte des intérêts de la Religion & des droits de l'Egliſe, quels ſont leurs foibles, & par quels endroits il les peut humilier.

Plus attentif encore à ces dernieres vues en qualité de Prince peu puiſſant, & qui cherche à s'aggrandir, que ſoigneux de maintenir ou d'étendre la Religion dont il eſt déja le Pontife ſouverain, & dont il ſe prétend le ſouverain Maître, il fit céder la reconnoiſſance qu'il vous devoit des conquêtes de tant d'ames que V. M. faiſoit pour lui, à la jalouſie qu'il avoit de vous voir regner en tant de lieux ſur une ſi grande multitude de Sujets, & généralement

ralement en tous lieux ſur les cœurs, par l'impreſſion qu'y faiſoient vos vertus & votre renommée.

V. M. convoqua une Aſſemblée du Clergé de France pour y faire examiner les Bulles que le S. Pere avoit fait paſſer en ce Royaume ; & comme il s'agiſſoit des droits des Têtes Couronnées en général, & des droits de la Couronne de France en particulier, les matieres y furent décidées ſuivant l'ancienne pratique & la ſaine raiſon. L'Egliſe ſelon cette pratique, fut laiſſée au Pape pour la gouverner aux termes des Decrets & des Canons ; mais il ne fut point établi arbitre des Princes & des Monarques, ni diſpenſateur des Sceptres & des Couronnes, ni propriétaire ou diſtributeur des biens & des revenus de tous les Etats du monde ; & ceux qui les régiſſent ne furent point déclarés n'en être que des poſſeſſeurs précaires ſous lui.

On n'autoriſa pas non plus les nouveautés qui s'étoient introduites dans le gouvernement de l'Etat. Les Réguliers qui tâchent toujours de ſe ſouſtraire à Juridiction des Evêques, & encore

encore plus au pouvoir des Princes temporels, pour ne dépendre que du Pape, furent remis sous le joug de l'ancienne discipline, & contraints de reconnoître leurs Prélats par le moyen desquels V. M. peut faire éclairer leur conduite.

Cet esprit d'indépendance & d'irréverence pour les Puissances temporelles & pour les Ordinaires Ecclésiastiques, alloit déja si loin, qu'un Général des Carmes du grand Couvent de Paris osa interdire un Carme Lecteur en Théologie, parce qu'il avoit enseigné le contenu des décisions du Clergé. L'audace de ce Moine, qui fut réprimée comme elle le meritoit, fit conoître à tous ceux qui n'étoient pas instruits à fond de l'état des affaires qui avoient été agitées dans l'Assemblée du Clergé, que c'étoit avec raison qu'on avoit entrepris de faire rentrer les Réguliers dans leur devoir, & que V. M. n'y avoit pourvu qu'après avoir découvert par ses soins vigilans & paternels que cette démarche étoit absolument nécessaire pour le bien de l'Etat & pour celui de la Religion.

En

En effet il étoit besoin que cette ancienne coutume observée en France, d'y assembler de tems en tems un Concile Nationnal fût renouvellée, parce qu'elle sembloit presque éteinte, & qu'il est de l'intérêt de l'Etat de ne la laisser pas abolir, de peur que les Papes ne prétendent, ou qu'elle n'ait jamais été, ou qu'il y ait prescription contr'elle & que le droit en soit péri, & que par conséquent c'est désormais à eux seuls de régler tout ce qui regarde le fait de la Religion dans le Royaume.

Il étoit aussi tems de pourvoir aux désordres que quelques Ecclésiastiques, avec les Réguliers excitoient pour rendre l'autorité du S. Siége immédiate à leur égard, & pour le mettre encore en possession d'autres droits; à quoi les Particuliers n'étant pas en pouvoir de s'opposer, il n'y avoit que l'Assemblée générale du Clergé qui fût capable de maintenir avec toute l'autorité nécessaire les libertés de l'Eglise Gallicane.

Ce n'étoit pas seulement dans le sein du Royaume que V. M. faisoit triompher l'Eglise, vous aviez autant d'ar-

deur

deur pour étendre ſes conquêtes que les vôtres. On le ſçait, & ceux qui ont eu l'avantage d'être employés à des affaires d'une ſi haute conſéquence peuvent encore aſſurer hardiment que c'étoit le premier but que vous vous propoſiez dans tous vos deſſeins, & pour lequel vous avez ſouvent abandonné des projets qui vous auroient été utiles & glorieux.

Ceux d'entre vos fidéles Miniſtres qui eurent part aux négociations qu'on fit pour remettre l'Egliſe de Straſbourg ſous la direction de ſon Evêque, & la Ville même ſous votre pouvoir, ſont des témoins irréprochables de cette vérité, comme vous êtes & à vous-même & à toute la terre le témoin de leurs ſoins & de leur conduite dans une affaire ſi délicate & ſi importante.

Auſſi V. M. a bien voulu marquer à quel point Elle en étoit ſatisfaite, & dire pluſieurs fois que tout le plus adroit maniment des finances qu'un homme peut faire en toute ſa vie, n'approche point de la grandeur du ſervice qu'Elle reçut en cette occaſion.

C'eſt ce que j'oſe répéter hardiment après

après V. M. puiſqu'Elle ſçait mieux que perſonne du monde donner le prix aux choſes, & diſtinguer entre ce qu'un million de gens peuvent faire également bien, & ce qui eſt l'ouvrage le plus accompli de la politique, & conſéquemment des plus nobles & des plus rares génies. Il faut auſſi demeurer d'accord que le plan de cette grande affaire étoit votre propre production, & que vos Miniſtres ne doivent prétendre que la gloire de leurs ſoins & de leur fidélité dans l'exécution d'un ſi haut deſſein.

Le Traité qui mit à peu près en même tems Caſal entre vos mains étoit peut-être un peu moins important à de certains égards. Mais néanmoins c'étoit une affaire capitale pour toutes les entrepriſes que vous pouviez former dans la ſuite, & pour la ſûreté de votre Royaume, que d'avoir une clef qui vous ouvrît l'entrée de l'Italie, & qui fermât celle de votre Etat aux Puiſſances de ce Pays-là. C'étoit auſſi un nouveau frein que vous donniez au Duc de Savoie qui n'étoit pas encore tout-à-fait reſſerré par Pignerol, &

V.

V. M. ne parut pas moins contente de ce qu'on avoit ſçû amener le Duc de Mantoue à ce point, que de ce qu'on avoit réuni Straſbourg à la France. Négociations qui avoient toutes deux réuſſi par un même miniſtere.

L'augmentation de vos forces ſur mer, & l'expérience que les François avoient acquiſe pour la navigation, avec ce que la renommée publioit de votre pouvoir, & ce qu'on en avoit déja éprouvé ſur la côte de Barbarie, avoit tellement frappé les eſprits de la plûpart des Corſaires qu'ils s'empreſſerent à l'envi à rechercher votre alliance. On traita d'abord avec ceux de Tripoli, & enſuite avec l'Ambaſſadeur que le Roi de Maroc vous avoit envoyé. Ces Pirates ne furent pas ſeulement obligés de renoncer à l'eſpérance du butin, mais encore contraints de vous demander le paix, au lieu qu'ils ont accoutumé de ſe faire ſolliciter par toutes les autres Nations pour la leur accorder.

Les ordres que V. M. a donnés pour faire élever les jeunes Gentils-hommes dans l'exercice des armes, afin de les perfectionner

perfectionner de bonne heure en l'art de la guerre, & les dépenſes qu'Elle a ſoutenues pour les entretenir en diverſes Citadelles de ſon Etat, pour leur faire enſeigner les fortifications, & pratiquer les regles de la diſcipline militaire, n'ont pas eu des ſuites moins avantageuſes que l'établiſſement en étoit glorieux. C'eſt de cette ſource féconde qu'on a vu ſortir un ſi grand nombre d'Officiers qu'il s'eſt trouvé preſque inépuiſable, n'y ayant pas eu dans vos armes moins de gens capables de commander que vos ennemis ont eu des ſoldats dans les leurs.

L'exemple de Tripoli & de Maroc n'ayant pu vaincre la brutalité des Algériens, ni les réduire à avoir pour V. M. le reſpect qui lui étoit dû, vous envoyâtes ſur la fin de l'an 1682. une Flotte à Alger qui y jetta tant de bombes, ruina tant d'édifices, endommagea tant de Moſquées, & fit périr tant de gens, que ces Barbares furent châtiés de leur inſolence, quoique non encore amenés au point où on les deſiroit. Cependant votre intérêt & votre gloire ne pouvant vous permettre d'en demeurer

meurer-là, vous y renvoyâtes l'année ſuivante une Flotte qui acheva de les déſoler, & les força à demander à mains jointes la paix qu'ils font encore plus de difficulté d'accorder que tous les autre Corſaires, & à laquelle ils ne conſentent jamais qu'à des conditions qui leur ſont avantageuſes. Mais enfin cette fois abattus & ſoumis, on les vit la recevoir de vous, & l'acheter au prix de plus de quatre cens Eſclaves Chrétiens qui vous furent rendus, au nombre deſquels étoient auſſi-bien que vos propres Sujets, tous les étrangers que ces Pirates avoient pris ſous votre banniere. Ceux qui connoiſſent les manieres de ces Barbares, & qui ſçavent ce que leur eſt la rançon d'un Eſclave, comprendront aiſément, par le nombre qu'ils en délivrerent ſans rien exiger, à quelle extrémité ils étoient réduits.

La mort de celui de vos Miniſtres qui avoit le maniment de vos finances, ne fut pas pour vous un coup ſi dangereux que ce Miniſtre même ſe l'étoit imaginé. Sa routine n'étoit pas une ſcience difficile à acquerir. Ce n'eſt pas une

une habileté ſi rare que de trouver les voies, de lever des tributs quand on ſe ſent appuyé d'un abſolu pouvoir. C'eſt là le veritable reſſort qui fait jouer avec effet toutes les machines des Financiers, & par le moyen duquel ils ne peuvent pas manquer d'exercer heureuſement leur art. Ce grand reſſort qui avoit été fabriqué & monté avant votre Miniſtre, & qui devoit ſubſiſter après lui, ne fut pas plutôt mis en d'autres mains, que l'expérience fit voir que de lui-même il eſt ſi puiſſant & ſi ſûr, qu'il n'y a preſque perſonne que ne ſoit capable de le faire agir.

Tous les déſavantages que l'Eſpagne avoit eu dans les précédentes guerres faites ſous votre Regne, ſembloient devoir la contenir dans les termes d'une exacte obſervation de la paix. Elle ne laiſſa pas néanmoins de vous déclarer encore la guerre, premierement par pluſieurs petites hoſtilités, & par des voies de fait que vous ſçutes repouſſer en aſſiégeant & prenant Courtrai. Mais cette ancienne Ennemie de votre Couronne ne put s'empêcher de pourſuivre ſa pointe par une Déclaration en forme

me que le Gouverneur des Pays-Bas fit publier contre V. M.

Cette démarche qui ne devoit ſervir qu'à augmenter les pertes de ceux qui la faiſoient, & à multiplier vos conquêtes, fut encore ſuivie d'un Arrêt qui ſe fit dans le Royaume d'Eſpagne ſur la plupart des effets de vos Sujets. Comme vous aviez un grand intérêt à réprimer ces bravades, qui ſans doute ſeroient allées bien plus loin ſi V. M. l'eût permis, Elle uſa ſur terre & ſur mer du droit de repréſailles, & fit bientôt ſentir à ces eſprits inquiets & jaloux qu'ils auroient mieux fait de réſiſter aux nouvelles tentations de vous inſulter qui leur étoient ſurvenues, puiſqu'ils n'avoient déja que trop éprouvé qu'il n'étoit plus tems de s'y laiſſer ſurprendre.

En effet leur violence ne ſervit qu'à vous donner occaſion de leur enlever Luxembourg, Place très-forte & très-conſidérable, ſur laquelle vous aviez des droits que vous vouliez bien oublier en faveur du repos de l'Europe, lorſqu'on vous mit les armes à la main pour les diſputer. Elles agirent avec leur

leur vigueur ordinaire ces armes que V. M. ne prit jamais qu'à ſa gloire & à la confuſion de ſes ennemis, & elles lui conquirent une fortereſſe qu'Elle ne ſe doit jamais laiſſer arracher ni par la paix ni par la guerre.

Une ſi grande conquête ſe vit encore accompagnée du gain d'une bataille en Catalogne, qui ne fut pas moins glorieuſe par la maniere dont elle fut gagnée, qu'avantageuſe en elle-même. Ainſi les Eſpagnols apprirent à leurs dépens qu'on ne ſe trouva jamais que mal d'être venu troubler votre repos, & qu'il leur eût été auſſi utile, qu'il étoit juſte de vous laiſſer vous-même jouir d'une tranquillité que vous aviez bien voulu rendre à toute l'Europe.

Cet eſprit de jalouſie, qui ſemble au moins plus ſupportable dans un grand Roi qu'à une petite République, n'avoit pas laiſſé de ſaiſir celle de Genes, à laquelle il s'étoit communiqué par l'air contagieux du Milanez, & par ſon étroit commerce avec l'Eſpagne. Il ſembloit que le Sénat de cette Ville affectât de vous déſobliger & d'imiter la conduite du Pape : maladie qui n'auroit

pas

pas manqué de ſe répandre promptement pami tous les Italiens, ſi V. M. n'eût pris ſoin d'y remédier, & d'en arrêter les progrès.

Le reméde que vous fîtes adminiſtrer fut violent, & cauſa un ébranlement étrange dans le corps qui le reçut. Il en troubla toute l'œconomie ; il en altera la vigueur ; il en rendit paralitique une partie des membres ; & il s'en fallut très-peu qu'il ne lui cauſât la mort. La plûpart des pompeux édifices de cette ſuperbe Ville furent ou détruits ou endommagés par la prodigieuſe quantité de bombes qu'on y jetta, & la rigueur du châtiment fit comprendre aux Souverains & aux Souverainetés de cet ordre, qu'il n'eſt pas de la prudence à des gens de ſi petite taille de vouloir lutter contre des Géans.

On connut en même tems que parmi les Géans mêmes il en eſt de diverſes tailles & de forces différentes, comme il eſt des Saints de différentes vertus. L'Eſpagne déja atterrée d'avoir eu ſeule vos efforts à ſoutenir pendant une Campagne, vous fit demander par

l'Empereur la paix ou du moins une tréve, & vous lui accordâtes la tréve pour vingt ans, en gardant ce que vous aviez pris ſur Elle.

Cette tréve fut un de ces Traités qui font honneur aux Médiateurs ; parce que les deux Partis en paroiſſent également contens, comme croyant également y trouver leur compte. L'Eſpagne foible & puiſſante, ſe promettoit qu'un tems ſi long lui donneroit non-ſeulement le loiſir de reſpirer, mais encore les moyens de ſe remettre de ſa foibleſſe, & qu'alors elle pourroit vous demander la reſtitution de Luxembourg & de tout ce qu'elle avoit perdu ; & V. M. maîtreſſe de ce même Luxembourg prétendoit que pendant ce tems-là cette derniere conquête faciliteroit l'accompliſſement de ſes deſſeins, & que par cette augmentation de puiſſance, Elle ſeroit en état de faire tête à cette Couronne & à tous les Potentats de l'Europe. Ainſi Elle n'aſpiroit qu'à demeurer en poſſeſſion de cette forte Place, & ne fut pas moins ſatisfaite de s'y voir confirmée pour un ſi long-tems, qu'elle avoit été contente de l'avoir priſe.

Ce fut un des plus surprenans effets de votre bonheur que dans le tems que la possession de cette Forteresse étoit devenue absolument nécessaire à l'exécution de vos vastes desseins, l'Espagne elle-même par ses insultes vous engageât à prendre les armes pour vous en emparer. Mais ce ne fut pas une circonstance moins remarquable que vous eussiez alors en Hollande un Ambassadeur assez adroit pour ménager les esprits des Ministres de cette République, & pour les empêcher de consentir à cette fameuse levée de seize mille hommes qui fut alors si débattue, & qui vous auroit peut-être obligé de différer l'exécution de ce grand projet, ou qui ne vous en auroit dumoins laissé venir à bout qu'avec beaucoup de peine & d'effusion de sang.

Si la profession des armes est la principale à laquelle les premiers Sujets d'une Monarchie doivent s'adonner pour en maintenir la gloire, en défendre les limites, & les étendre lorsqu'on en trouve l'occasion, il ne faut pas toutefois que ceux qui ne sont pas destinés à ce noble emploi demeurent dans l'oisiveté.

Le commerce vient ensuite qui est digne d'occuper avec un grand avantage pour l'Etat tous ceux qui n'ont pas pris cet autre parti. Ce sont ces deux ordres de gens qui peuvent seuls faire fleurir les Etats, en augmentant la réputation avec la gloire, & y faire regner l'abondance.

Cette vue si naturelle, & qui a fait tant d'impression sur votre esprit, vous a porté à rechercher les voies de procurer à vos Sujets la facilité du commerce chez les Etrangers, & sur-tout chez ceux où ils pouvoient espérer plus de faveur & d'avantage.

Les Pays de la domination du Grand Seigneur & de celle du Roi de Siam vous semblerent les plus commodes & les plus sûrs pour ce dessein, tant par leur propre disposition que par celle du Gouvernement. Un grand Monarque a toujours un certain penchant secret pour un autre grand Monarque qui est éloigné de lui, & avec lequel il ne peut rien avoir à démêler; & il n'hésite presque jamais à le préferer aux Républiques ou à des petits Souverains.

C'est une vérité dont on a vu la preu-

ve dans les démarches de ces deux Potentats. Le Turc a favoriſé le commerce de vos Sujets dans toutes ſes Provinces, & a pris même des liaiſons d'Etat avec V. M. dont les ſuites ne peuvent être qu'avantageuſes & à l'un & à l'autre ; & le Roi de Siam vous a fait des avances ſi extraordinaires, & a accordé des établiſſemens ſi conſidérables aux François, qu'il y a eu lieu d'eſperer qu'on les verroit enfin négocier ſeuls dans ce Royaume, & y anéantir le commerce de toutes les autres Nations de l'Europe.

Comme la brutalité des Corſaires de Barbarie eſt inſurmontable, & que ſi elle ſe peut contenir pour un tems, il n'eſt pas toutefois poſſible de la réfréner pour toujours, ceux de Tripoli oubliant & la paix qu'ils avoient faite avec V. M. & l'exemple d'Alger qui étoit encore récent, recommencerent à exercer leurs pirateries ſur vos Sujets. Il n'y avoit pas moyen de diſſimuler cet outrage ſans augmenter leur audace, & ſans la voir bien-tôt ſuivie de celle de tous les autres Pirates. Ainſi vous ne relachâtes rien de la réſolution que vous

vous aviez priſe d'arrêter les inſultes de ces Ecumeurs de mer. Vous envoyâtes bombarder la Ville de Tripoli, & la réduire à vous demander la paix en vous offrant non-ſeulement de rendre tous les Eſclaves François qui étoient dans l'étendue de ſa Juriſdiction, & les Etrangers qui avoient été pris ſous la banniere de France, mais encore de payer la ſomme de 500000. pour les priſes qui avoient été faites ſur vos Sujets. On peut chercher parmi tous les Princes & parmi tous les Etats Chrétiens s'il y en a quelqu'un à qui ces Corſaires ayent eux-mêmes demandé la paix, & de qui ils l'ayent achetée à un tel prix.

Les acheminemens que vos précédentes Déclarations avoient déja heureuſement donné à l'extinction de la R. P. R. en réduiſant ceux qui en faiſoient profeſſion à un beaucoup plus petit nombre qu'auparavant, vous fit enfin réſoudre à en défendre abſolument tout exercice, & à révoquer l'Edit de Nantes. Cette corde étoit aſſez délicate à toucher ; non que vous euſſiez à craindre aucun mouvement de

ſédition ou de révolte ; les choſes n'y étoient nullement diſpoſées. Vous aviez les forces en main, & les P. Réformés n'avoient de leur côté que la foibleſſe & l'impuiſſance. Mais il y avoit à craindre qu'un eſprit d'opiniâtreté n'en portât un grand nombre à s'expoſer à des tourmens auſquels vous n'aviez pas deſſein de les livrer.

Votre Conſeil de conſcience ſe rendoit garant que cela n'arriveroit point, ou du moins qu'il y auroit ſi peu d'exemples de cette perſévérance, qu'il n'en pourroit naître de grands déſordres, & qu'on ſçauroit pourvoir en tems & lieu à arracher les obſtinés aux ſupplices que V. M. ne vouloit pas leur faire éprouver, pour ne leur faire ſentir que les peines de l'exil, de la priſon, ou de la retraite des Couvens, auſquelles vous les aviez condamnés.

Mais la plûpart de vos Miniſtres n'étoient pas tout-à-fait de ce ſentiment. Ils s'imaginoient que les moins opiniâtres d'entre les P. R. avoient déja abandonné leur parti, & que s'il s'en trouvoit encore un grand nombre, qui attachés à leurs commodités, ne pourroient

pourroient pas ſe réſoudre à voir diſſiper leur argent, briſer leurs meubles, gâter leurs fruits & leurs proviſions, & expoſer toutes leurs maiſons au pillage, il en reſteroit pourtant une multitude infinie qui ſe mettroient dans de ſi grands mouvemens, ou de déſeſpoir ou de réſiſtance à vos volontés, ſi ce n'étoit pas de pure rébellion, qu'on ſeroit contraint d'en venir à de plus grandes rigueurs que celles qu'on avoit réſolu d'exercer.

L'effet a juſtifié l'un & l'autre de ces raiſonnemens, ou plutôt il n'a été conforme ni à l'un ni à l'autre, il a tenu une eſpéce de milieu. Car il s'eſt trouvé beaucoup plus de P. R. ſenſibles à la perte de leurs biens que vos Miniſtres n'avoient penſé, & il y en a eu auſſi beaucoup plus d'opiniâtres, de fugitifs & de perſécutés que votre Conſeil de Conſcience ne ſe l'étoit promis. Il y a eu par conſéquent beaucoup plus de rigueurs exercées contr'eux qu'il n'avoit été ordonné. Mais qui auroit pu retenir l'ardeur du ſoldat auquel on les avoit abandonnés ? On ſçait de quoi les gens de guerre ſont capables quand

on leur donne une licence entiere, & ceux-ci étoient assez souvent animés par le zèle outré des convertisseurs qui, ne craignant pas d'ajouter leurs ordres particuliers à vos ordres généraux, se donnoient la liberté de les étendre autant que l'impétuosité de leur zéle les poussoit à le faire.

C'est une vérité dont V. M. n'a jamais eu une entiere connoissance, & dont il est néanmoins assez à propos qu'elle soit informée, parce que si le succès vous a fait agréer les moyens dont on s'est servi pour l'obtenir, il est toujours bon que vous sçachiez parfaitement l'état d'une si grande affaire, afin que vous puissiez prendre de justes mesures dans les suites qu'elle pourra encore avoir à l'avenir.

Ce n'est pas que sur le pié qu'elle est présentement on prévoie qu'il y ait rien de fâcheux à craindre. Tout est soumis, tout est réduit, au moins à l'extérieur, à la réserve d'un très-petit nombre de gens que la fuite ou les calamités dissiperont; & s'il reste encore dans le cœur de la plûpart des autres des mouvemens de répugnance ils s'éteindront avec

avec le tems, ou par l'accoutumance ou par la mort. Mais on peut vraisemblablement esperer que par les soins qu'on prendra d'instruire les jeunes gens, par la pratique exacte qu'on leur fera faire des exercices de la Religion, par le commerce plus étroit qu'ils auront avec les anciens Catholiques, & par les mariages qui les mêleront ensemble, on les détachera enfin de tous les préjugés qui pourront leur être inspirés en secret dans les familles.

Mais comme les biens ne se perdent point, & qu'il importe peu à V. M. lequel d'entre ses Sujets les possede, puisqu'ils sont aussi utiles à l'Etat entre les mains de l'un que de l'autre, le principal but qu'elle doit maintenant avoir pour entretenir les choses sur le pié qu'elles sont, c'est de n'épargner point les nouveaux Convertis, de rejetter sur eux toutes les Charges publiques, & de les réduire au point que leurs familles ne puissent subsister que par un support qui vienne des Catholiques. Après cela, s'il en est besoin, elle peut par ses gratifications relever les jeunes gens qui en seront dignes, & qui te-

nant alors tout d'elle, ne penſeront plus à ſe jetter dans un parti qui leur feroit perdre leurs avantages.

Enfin ce grand ouvrage eſt aujourd'hui amené à un tel point que ſi quelque vue particuliere faiſoit un jour juger à propos de donner du relâche à ces gens-là, ou de leur accorder quelque léger rétabliſſement ; s'il y avoit quelque puiſſant motif qui y engageât, comme celui de faire revenir dans le Royaume quantité de fugitifs avec les biens qu'ils ont emportés, & de les retirer du ſervice des Etrangers ; ou quelqu'autre néceſſité plus preſſante, & telle que je la repréſenterai ci-après, il ne faudroit point faire de difficulté de s'y réſoudre.

Car à l'égard de ceux qui ſont déja demeurés, on ſeroit aſſuré qu'ils demeureroient toujours ; ainſi on pourroit à coup ſûr les traiter comme on voudroit ſi on voyoit qu'il y en eût un trop grand nombre, qui par légéreté ou par opiniâtreté voulût retourner à ſa premiere Religion. On pourroit même uſer contr'eux des voies les plus rigoureuſes ſans craindre que cela dût

allarmer ceux qui ſeroient revenus des Pays Etrangers, parce que ne ſe trouvant pas dans le même cas, ils ſe flatteroient de n'être pas également traités.

C'eſt une foibleſſe reconnue dans ce parti là, & ſur laquelle on peut compter. Pendant qu'on convertiſſoit une Province, l'autre Province ſe tenoit en paix, jouiſſant du repos qu'on lui accordoit encore, & s'endormant dans l'eſpérance, ou que les choſes pourroient changer en un moment, ou que par quelqu'autre voie les Convertiſſeurs ſeroient empêchés d'aller juſqu'à elle. Il en étoit de même d'une Ville à l'autre Ville, & dans le tems qu'on ne pouvoit plus douter que l'effort des Convertiſſeurs ne devînt général, on ne laiſſoit pas de ſe tranquiliſer dans le plus prochain voiſinage des lieux, où ils étoient déja, ſans avoir recours aux voies de les éviter qui ont été depuis embraſſées par quelques-uns, lorſque l'orage a fondu ſur eux. On peut donc conclure, ſans crainte de ſe méprendre, que la même inſenſibilité regneroit encore parmi eux, ſur-tout dans une pareille circonſtance, où il y

auroit quelque jour à ſe flatter, & à ſe promettre de la diſtinction.

Mais à l'égard des fugitifs rétablis, par combien de moyens ne pourroit-on point les détruire, & en peu de tems, & ſans qu'il parût au dehors qu'on leur fit ni violence ni même injuſtice? Les charges publiques dont on les accableroit, les procès qu'on leur ſuſciteroit en leurs biens, les accuſations qu'on porteroit ſans ceſſe contre leurs perſonnes, les ſurpriſes qu'on feroit à leurs enfans, & enfin tous les moyens qu'on a déja pratiqués, & dont il ſeroit encore alors plus aiſé de ſe ſervir, puiſqu'on n'auroit affaire qu'à un nombre de gens infiniment moindre qu'autrefois; tous ces moyens ne manqueroient pas de les diſſiper tout-à-fait, & ſi promptement, qu'à peine on s'appercevroit qu'ils auroient été rétablis. Je ne ſçai même ſi ceux qui reviendroient n'auroient pas dans le cœur pris leur parti ſur ce pié-là, & s'il faudroit faire de trop grands efforts pour les vaincre. Il ſeroit au moins à préſumer que n'ayant pu oublier des diſgraces encore récentes, & ne pouvant ignorer

ignorer vos intentions, auſquelles vous avez paru trop fortement attaché pour croire que dans le fonds elles euſſent pu changer, leur retour dans leur Pays natal ne leur tiendroit pas moins au cœur que leur Religion; & qu'ils renonceroient déſormais plutôt à celle-ci qu'à leur Patrie, ſi quelque nouvelle contrainte, ou particuliere ou générale les réduiſoit encore une fois à la néceſſité de choiſir entre ces deux partis, & leur aidoit à mettre un peu leur honneur à couvert.

Si jamais deviſe a été juſte à tous égards, c'eſt celle qui a été faite pour V. M. *Seul contre tous*. Car ſi dans le temporel vous avez la jalouſie de toutes les Puiſſances voiſines à combattre & à ſurmonter, vous n'êtes pas moins dans le Spirituel ſeul contre les deux partis. Vous êtes le fleau des Proteſtans qui ne s'en ſont pas encore tout-à-fait pris à vous par leur ſeule impuiſſance, mais qui le feroient s'ils y voyoient le moindre jour; & vous êtes l'objet de l'envie & des hauteurs de la Cour de Rome, qui ne pouvant ſe rendre à ſon gré maîtreſſe & diſpenſatrice de

de tous les Etats du monde, tâche au moins de satisfaire sa passion dominante, en exerçant à quelque prix que ce soit, les droits de superiorité qu'elle prétend avoir sur les Princes.

Le Pape Clement X. avoit fait ce qu'il avoit pu pour étendre les siens sur vous & sur vos Etats, & Innocent XI. plus ambitieux encore que Clement, ne fut pas plutôt monté sur le trône de l'Eglise, qu'il vint de nouveau vous disputer la Régale avec une hauteur que le moindre Prince n'auroit pu supporter. Mais comme il connut que ce Droit étoit si bien établi en faveur de la Couronne, qu'il n'y avoit pas moyen de vous l'enlever dans le cours de la Justice, telle qu'elle peut être pratiquée par la voie des remontrances & des négociations, ou d'Arbitres prenant connoissance de cause entre V.M. & S. S. il eut recours à d'autres voies, & en tâchant de vous humilier par des insultes, vous qui sçavez si bien humilier tous ceux qui s'élevent avec trop de fierté, il prétendit venir à bout de ce que l'équité ni la raison ne lui permettoient pas d'esperer.

Il

Il voulut donc ôter aux Ambassadeurs de France les immunités & les Franchises des quartiers, & afin de donner au moins quelque couleur à cette atteinte, il envelopa dans cette exclusion tous les Ambassadeurs en général. Cependant comme c'étoit le vôtre à qui on s'en étoit pris, & que les Rois de France ont des raisons particuliers de prétendre au droit des franchises ou préférablement, ou s'il plaît à Sa Sainteté, exclusivement à tous les autres Souverains, vous sentîtes bien que cette innovation vous regardoit en particulier.

Mais bien loin que l'Ambassadeur Extraordinaire que cette affaire vous obligea d'envoyer à Rome, y fût reçu avec tous les égards qui lui étoient dûs, on ne voulut pas seulement le reconnoître. V. M. ne manqua pas aussi d'user de représailles sur la personne du Nonce, & le traiter d'une maniere qui répondit aux mépris de la Cour de Rome. Résolution qui étoit absolument nécessaire pour prévenir les autres attentats que le Saint Siége auroit sans doute fait succéder à ce premier s'il lui avoit réussi.

Ce-

Cependant ce qu'il a été impoſſible de faire directement contre V. M. le S. Pere a tâché d'en venir à bout par des voies indirectes : puiſque par une injuſtice connue de toute la terre il a favoriſé l'Election du Prince Clément de Baviere à l'Archevêché de Cologne au préjudice du Cardinal de Furſtemberg, que ſon âge, ſa qualité de Prince de l'Egliſe, & la pluralité des voix devoient avoir fait confirmer dans cette Dignité. Mais l'avantage qu'il avoit de votre protection n'ayant ſervi qu'à ſupprimer ſes droits & à obſcurcir ſon merite à Rome, on y a mieux aimé paſſer par deſſus toutes les formalités, & voir allumer une ſanglante guerre dans toute la Chrétienté, que de perdre une occaſion de vous chagriner, qu'on trouvoit enfin après l'avoir ſi long-tems cherchée.

Un outrage ſi éclatant ne pouvoit pas être diſſimulé. Mais l'injuſtice qu'on faiſoit à Madame en lui refuſant la poſſeſſion des biens qui lui devoient revenir dans la ſucceſſion de l'Electeur Palatin ſon frere, n'étoit pas moins manifeſte ; & ces deux motifs enſemble n'étoient

n'étoient que trop forts & trop légitimes pour vous remettre les armes à la main.

Il y en avoit néanmoins encore d'autres qui n'étoient pas moins preſſans quoiqu'ils fuſſent plus cachés. V. M. ſçavoit avec certitude qu'il ſe couvoit des deſſeins à la Cour de l'Empereur, qu'on prétendoit faire éclore à l'occaſion des droits de Madame, ſur leſquels on ne vouloit rien décider afin de s'en faire un prétexte à rompre avec vous lorſqu'on auroit fait la paix avec la Porte, ſuivant les acheminemens qu'on croyoit y voir alors.

Par conſéquent il étoit de la prudence que V. M. ſe ſaiſît de Philisbourg, ſeule Place qui pouvoit faciliter l'entrée de la France. Mais ſi on pouvoit trouver quelque choſe à redire en cette action, les offres que vous fites rectifierent entierement votre procédé, & en firent voir la ſincerité. Car en offrant de rendre cette Place démolie, il paroiſſoit clairement que ce n'étoit pas avec un deſſein formé de l'uſurper que que vous l'aviez attaquée, mais ſeulement en vue de pourvoir au mauvais uſage

uſage qu'on en vouloit faire, & que l'intérêt de votre Etat vous engageoit à prévenir.

On rejetta non-ſeulement des offres ſi raiſonnables, mais quoiqu'on vous vît reprendre des armes qui avoient été déja tant de fois funeſtes à vos ennemis, on perſiſta dans la réſolution de retenir injuſtement les biens de Madame, & V. M. ne ſe relâcha point auſſi de celle qu'Elle avoit priſe de faire rendre juſtice à cette Province.

Manheim & Frankendal étant des Fiefs particuliers, non annexés à l'Electorat, & qui faiſoient une partie du ſujet de vos plaintes, vous envoyâtes les aſſiéger, & ces deux Villes furent en moins d'un mois réduites ſous votre puiſſance.

Les intérêts du Cardinal de Furſtemberg que vous aviez pris en votre protection ayant alors beſoin d'être ſoutenus par la force, puiſque toutes les oreilles étoient fermées à la juſtice de ſa Cauſe, V. M. fit avancer ſes Troupes en Allemagne, où elles s'emparerent de Spire, de Mayence, de Bonn, ſéjour ordinaire de l'Archevêque de Cologne,

Cologne, & de pluſieurs autres Places.

Mais les nouvelles occupations que vous donna alors une Ligue qui s'étoit formée en ſecret depuis long-tems contre V. M. & qui commença à éclater en ce tems-là, vous empêcherent de conſerver ces deux dernieres Places, dont la réduction ſe fit néanmoins dans la ſuite avec tant de peine de la part de vos ennemis, & leur coûta tant de ſang, qu'elles leur furent aſſez chérement vendues.

On travailloit depuis quelque tems en Hollande à préparer un grand armement de mer. V. M. n'en eut pas plutôt avis, qu'elle fit demander à quoi il tendoit. Vous reçutes des réponſes ſi ambigues, qu'il vous fut aiſé de connoître que directement ou indirectement il y alloit de votre intérêt. Cette vérité fut bien-tôt éclaircie, & en même tems votre précédente conduite fut juſtifiée. Ce qui pouvoit auparavant ne paſſer au dehors & dans les eſprits déſintéreſſés, que pour de ſimples ſoupçons que vous aviez eu des deſſeins de l'Empereur, quoiqu'au dedans vous en euſſiez une pleine certitude, parut alors

alors avec une évidence entiere & dans ſon véritable jour pour autoriſer vos plaintes, & les raiſons ſur leſquelles elles étoient fondées.

L'Empereur & le Prince d'Orange s'étoient ligués enſemble, & avoient fait entrer dans leurs deſſeins tous les Princes qui favoriſoient la Maiſon d'Autriche. Le but de l'Empereur étoit d'occuper par les armes du Prince d'Orange & de la Hollande celles du Roi d'Angleterre, qu'il ſçavoit être avec vous dans une union indiſſoluble, & les vues du Prince d'Orange étoient de vous mettre l'Empereur ſur les bras, afin de pouvoir tous deux en même tems exécuter leurs deſſeins, l'un ſur l'Angleterre & l'autre ſur la France.

Cette Ligue ne devoit éclater qu'après la paix que l'Empereur ſe promettoit de conclure avec la Porte. Mais comme le Roi d'Angleterre trop plein d'ardeur pour l'avancement de la Religion Catholique & pour l'abaiſſement de la P. R. n'agiſſoit pas avec les mêmes ménagemens dont on s'étoit ſervi d'abord en France; qu'il donnoit tête baiſſée dans tout ce que ſon Conſeil

ſeil de Conſcience lui ſuggéroit, & qu'il pouſſoit cette grande affaire avec trop de rapidité parmi des Peuples qui n'étoient pas encore aſſez réduits ſous le joug, ils eurent recours au Prince d'Orange qui fut obligé de ſe déclarer plutôt que l'Empereur n'auroit voulu, afin de prévenir la ruine d'une Religion ſur laquelle il fondoit ſa force, ſon eſperance & ſes raiſons.

Pour l'Empereur, il ne fut pas moins confus en voyant ſes projets trop tôt découverts, que ſurpris de l'invaſion que vous fîtes en Allemagne. Il fallut donc promptement ſe déterminer de toutes parts, & ſe préparer d'un côté à attaquer comme de l'autre à ſe défendre. Mais quel qu'ait été le ſuccès, il eſt conſtant qu'à en juger ſuivant les lumieres de la ſaine raiſon & de la bonne politique, il y avoit lieu de croire que l'Allemagne étoit plus en état de ſe défendre de la France, que la Hollande en état d'attaquer l'Angleterre.

Il y avoit beaucoup de Princes en Allemagne qui ne prenoient, ou point du tout, ou que très-peu de part à la guerre de Hongrie. Le peu de Troupes

Auxiliaires

Auxiliaires que l'Empereur tiroit d'eux n'étoit rien pour leurs Etats. Les Milices qu'ils entretiennent ordinairement étoient remplies. Il leur étoit facile de faire promptement de nouvelles levées, & de ſe tenir au moins fermes ſur la défenſive, ſi leurs forces ne pouvoient pas aller d'abord juſqu'à attaquer vos Places ou vos Armées.

Mais il n'en étoit pas de même de l'expédition du Prince d'Orange; auſſi fut-elle regardée à votre Cour comme la derniere des témérités, & comme un léger vaiſſeau porté par tourbillon contre un puiſſant écueil, où il ne pouvoit pas manquer de ſe briſer.

Il s'agiſſoit d'aller faire une deſcente dans un Royaume étranger & de s'y maintenir. De toutes les entrepriſes de la guerre, c'eſt celle qui eſt la plus difficile à exécuter, & qui eſt ſujette à plus d'inconveniens & de hazards. On y alloit à la vérité avec un aſſez grand nombre de Vaiſſeaux, mais avec très-peu de Cavalerie. S'il arrivoit qu'on fît déſcente dans un lieu où il y eût des Troupes réglées, ou ſeulement des Milices du Pays prêtes à s'y oppoſer, il étoit impoſſible de réuſſir. Si

Si on pouvoit aborder à l'imprevu en quelque endroit où l'on ne fût pas ſur ſes gardes, & y mettre les Troupes à terre, on devoit s'attendre à voir venir en peu de tems l'Armée Royale, les repouſſer, les reſſerrer, & peut-être les renfermer & leur couper les vivres du côté de la mer; car l'iſſue a fait voir qu'on n'étoit point aſſuré que les Peuples ſe déclareroient d'abord en faveur des Aggreſſeurs, puiſque tout maîtres que ceux-ci furent du terrain, ils demeurerent aſſez long-tems ſans voir perſonne embraſſer leur parti.

C'eſt auſſi ſur quoi la Cour avoit pris ſes précautions, en faiſant ſonder de longue main l'eſprit des Peuples que la défaite du Duc de Monmouth avoit auparavant étonnés & mortifiés. On ſçait aſſez qu'elle eſt dans le fonds leur diſpoſition. Ils ſont auſſi légers & auſſi remuans que les autres Nations, mais quoiqu'on en diſe, ils ne le ſont pas plus. C'eſt l'occaſion, c'eſt la forme du Gouvernement, c'eſt l'impunité, ce ſont les moyens qu'on leur laiſſe qui les rendent remuans. On verroit dans les autres Etats les Sujets qui ſont les plus ſoumis

ſoumis devenir auſſi brouillons & auſſi mutins, ſi la prudence, l'autorité & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit & ne leur en retranchoit toutes les occaſions.

Si l'on comptoit ſur un zèle de Religion, il ne pouvoit agir en cette rencontre qu'au fond du cœur des plus éclairés entre les particuliers, auſquels il y avoit à oppoſer un ſi grand nombre de bons Catholiques, & d'indifférens devenus ou toujours prêts à devenir Catholiques, que leur crédit ſurpaſſoit déja celui des zélés d'entre les P. R. & portoit plus de coup ſur l'eſprit du Peuple : outre que c'étoit ce même prétexte de Religion qu'on avoit déja auparavant employé en faveur du Duc de Monmouth ; de quoi l'Angleterre s'étoit ſi mal trouvée qu'elle n'avoit pas encore pu l'oublier, & qu'elle ne devoit plus être diſpoſée à s'en laiſſer ſéduire.

On ne pouvoit donc compter ſur rien de certain que ſur les Troupes du débarquement ; au lieu que du côté du Roi on voyoit une Flotte, à l'égard de laquelle le Prince d'Orange avoit à la vérité

vérité beaucoup moins à craindre qu'à l'égard de l'Armée de terre, parce que la plûpart des Commandans avoient été gagnés, & qu'un Officier de la marine corrompu peut faire beaucoup plus de mal, & agir ſur ſon Vaiſſeau avec plus d'autorité qu'un Officier de terre ne fait au milieu d'une Armée.

Mais toutes ces pratiques n'alloient pas juſqu'à produire l'effet qui auroit été néceſſaire pour favoriſer l'entrepriſe ; & c'eſt ce que le ſuccès a encore fait voir. La Flotte ne fit rien pour le Roi, & auſſi peu pour les Hollandois. Il n'y eut perſonne qui ſe déclarât pour eux, il n'y eut pas un Capitaine qui allât les joindre avec ſon Vaiſſeau. Tout ce que firent les plus affectionnés au Prince d'Orange & les plus zélés pour leur Religion, fut de demeurer ſpectateurs, afin de juger des coups, & d'être en état de ſe ranger du côté des plus forts.

Il ne ſe trouva donc point de différend à vuider ſur mer, ce fut ſur terre qu'il fallut chercher un dénouement. Mais Sa Majeſté Britannique avoit une Armée ſi conſidérable, qu'on pouvoit hardiment ſe promettre qu'elle

accableroit un ſi petit nombre d'ennemis. J'avoue qu'on pouvoit craindre qu'il y eût auſſi dans cette Armée des gens pratiqués & entêtés d'un zèle de Religion. Cependant comme il n'y en pouvoit avoir que très-peu, la plûpart étant des Catholiques ou de fidéles ſerviteurs du Roi, on ne devoit tout au plus appréhender de leur infidélité ou de leur entêtement que ce qui venoit d'arriver parmi les Officiers de la Flotte. Peut-être même qu'ils n'auroient pas encore oſé ſe manifeſter juſques-là, & que s'ils euſſent vu agir vigoureuſement, & qu'on eût été ſur le point de pouſſer à bout le Prince d'Orange, ils ſe ſeroient laiſſé entraîner avec les autres, & n'auroient pas oſé ſe diſtinguer de peur d'être accuſés de lâcheté, ou ruiné à la Cour.

Toute cette grande affaire n'a donc roulé que ſur la réſolution, la conduite & le courage du Roi. Il s'eſt abſolument démenti ſur toutes ces trois qualités. Et qui l'auroit jamais cru? Qui l'eût pu deviner? Ses actions précédentes ne répondoient-elles pas de lui? Ses intérêts n'en devoient-ils pas répondre?

dre? Pour peu qu'il ſe fût maintenu n'auriez-vous pas fait paſſer des Troupes en Angleterre qui euſſent achevé d'accabler le Prince d'Orange?

Cette queſtion, de ſçavoir ſi vous y en feriez paſſer, avoit été auparavant agitée avec toute l'application imaginable, & ce fut ſans doute dans toutes les régles de la prudence que la négative l'emporta.

Car juſqu'alors le Roi d'Angleterre n'avoit pas fait une de ces démarches qui auroient pu formellement donner priſe ſur lui. Rien d'aſſez poſitif contre les loix du Pays. Tout ce qu'on alléguoit ſe pouvoit réduire à des ſoupçons, ou pouvoit être éludé par des raiſons plauſibles. Mais il n'y a rien qui ſoit plus odieux aux Anglois, ni plus criminel ſelon leurs maximes, que d'appeller des Troupes étrangeres dans leur Iſle.

Néanmoins ſi la choſe avoit été d'une néceſſité abſolue, ou ſi on avoit pu la juger telle, il eût mieux valu s'expoſer aux ſuites que ce ſujet de plainte auroit pu attirer au Roi, & que l'évenement auroit peut-être prévenues, que de

Armée vers Maſtricht ou vers quelqu'autre Place de cette République, Elle rompoit les meſures du Prince d'Orange, Elle arrêtoit ſon embarquement, Elle le forçoit à revenir défendre ſon propre pays.

Mais votre intention n'étoit pas d'arrêter ce Prince. Vous regardiez ſon expédition comme la conjoncture du monde qui vous étoit la plus favorable, & comme l'unique qui pouvoit vous ouvrir le chemin de l'Angleterre, autoriſer le Roi votre Allié à y appeller vos Troupes, & lui donner le moyen de faire de ſon Pays le théâtre de la guerre, de mettre ſes Sujets aux mains les uns contre les autres, & d'affoiblir en même tems les forces d'une République, qui ſeule étoit capable d'apporter des obſtacles à vos communs deſſeins.

C'étoit donc le coup de partie pour la France que de tranſporter la guerre chez les Anglois, d'armer une partie de ce Royaume contre l'autre & contre la Hollande. Je ne dirai rien des embarras où la Hollande ſe feroit trouvée à chercher des ſecours d'hommes

& d'argent pour y envoyer, de la peine qu'elle auroit eu à les y faire paſſer, des jalouſies qui ſe ſeroient formées entre les Troupes ou entre les Commandans des deux nations qui auroient été dans un même parti. Je dirai ſeulement que ſi le Roi d'Angleterre avoit eu aſſez de réſolution pour faire tête pendant quinze jours ou trois ſemaines au Prince d'Orange, tous les avantages que V. M. s'étoit promis de l'expédition des Hollandois, ne pouvoient pas manquer de lui arriver.

Mais comment auroit-Elle pu douter que ce Prince n'eût pas au moins fait ce petit effort & pour ſa gloire & pour la conſervation d'une Couronne qu'il ne devoit abandonner qu'avec la vie? Y a-t'il perſonne au monde qui eût pu le ſoupçonner de tant d'inſenſibilité & de ſi peu de conduite?

Ce n'eſt pas par les événemens qu'il faut juger des entrepriſes. Il eſt conſtant qu'il n'a jamais été raiſonné plus juſte dans votre Conſeil qu'en cette occaſion, & que jamais V. M. n'avoit fait un choix plus judicieux que celui qu'Elle fit alors entre les différentes

propoſitions qui y furent agitées. On a vu réuſſir mille & mille deſſeins qui n'étoient pas concertés avec une prudence ſi délicaté, & ſi celui-ci a échoué, tout l'Univers ſçait à qui il faut s'en prendre.

Les Campagnes d'Irlande juſtifient encore la vérité de ce que j'avance. Elles ont été un échantillon, quoique très-mince, de ce qui ſeroit arrivé en Angleterre. Quelque courte & quelque foible qu'ait été cette guerre, on a vu quelle puiſſante diverſion elle a cauſé, combien elle a occupé le Prince d'Orange, combien de périls elle lui a fait courir, & dont peut-être il ne ſeroit pas ſorti ſi le Roi Jacques n'eût une ſeconde fois abandonné la partie.

On ne peut pas faire réflexion ſur cette foibleſſe ſans ſentir des mouvemens dont on voudroit ſe défendre par le reſpect qu'on doit à la Majeſté Royale ; & on ne peut trop admirer V. M. de la tendreſſe qu'Elle témoigne à ce Prince & de l'aſyle qu'Elle lui donne. Il s'eſt perdu parce qu'il a voulu ſe perdre, ou qu'il n'a pas eu le courage de ſe ſauver, & il a en même tems porté un

un ſi grand préjudice aux affaires de la France, qu'il n'y a que votre bonheur & votre conduite qui ſoient capables de les relever.

Il eſt vrai que ce Roi eſt à plaindre de ce qu'il s'étoit entieremeut livré à ſes Directeurs de conſcience, & de ce qu'il ne ſe gouvernoit que par leurs avis dans les affaires d'Etat. Ces gens, dont le génie propre & formé à régir une Communauté de Moines, ne s'étend pas quoiqu'ils oſent préſumer, juſqu'à gouverner des Etats, n'étoient point capables de lui inſpirer une reſolution auſſi ferme & auſſi courageuſe qu'il en avoit beſoin. Le péril, au moins s'il y en avoit, & s'il regardoit le Roi, les démonta abſolument. Ils dominent avec fierté qnand ils ont le pouvoir en main, mais à la premiere diſgrace, aux moindres approches du danger ils cherchent leur ſalut dans la fuite, & ils entraînent avec eux un Roi chancelant, qu'ils ont intimidé par leurs foibleſſes, & qui abandonne à la venue d'une poignée d'Etrangers des Sujets braves & fidéles, une Armée floriſſante & bien intentionnée, un Royau-

me qui ne s'eſt point déclaré contre lui, pour aller être un béat chez les bons Peres ſes dignes Conſeillers.

Si V. M. ſe ſentoit encore une ſeconde fois la tentation de trop déférer aux avis de ſon Conſeil de Conſcience, un ſi bel exemple de ce qui s'eſt paſſé ſous ſes yeux, avec ce qui lui eſt déja arrivé à Elle-même par le trop de précipitation dont on lui a fait uſer pour extirper les Hérétiques, ſerviroit ſans doute à l'en empêcher. Mais cet inconvenient n'eſt plus à craindre. Elle a trop de pénétration pour n'avoir pas connu par ſa propre expérience à quoi ſont propres & les Moines & les autres Eccléſiaſtiques du commun, & à quel uſage on doit les employer ; & Elle s'eſt enfin trop bien affermie dans les ſentimens qu'il faut avoir pour eux, ſuivant les idées que lui en avoient déja donné les inſtructions du Cardinal de Richelieu, qui ſont les principales regles de ſa conduite.

Sur ce ſujet je rapporterai à V. M. une petite circonſtance que je tiens du feu Chancellier mon pere, & qui ſans doute n'a pas mérité d'être miſe dans vos

vos Mémoires, de laquelle néanmoins on peut tirer quelque uſage. Ce grand Cardinal, qui ne s'abandonnoit jamais aux Moines, & qui ne les conſidéroit que par rapport au ſervice qu'il en pouvoit tirer, avoit le Pere Joſeph qui lui en rendoit d'aſſez importans, tant de ſa perſonne que par le moyen des intrigues de ſa Communauté qui eſt la moins ſoupçonnée de s'en mêler. En récompenſe il ne perdoit point d'occaſion de flatter ce Capucin dont la vanité étoit la paſſion dominante, & qui n'aſpiroit qu'à entrer dans les affaires d'Etat. Mais le Cardinal prudent & réſervé ſur ce point, ne lui en faiſoit part qu'avec meſure, & lorſqu'il le jugeoit à propos.

Un jour que le Duc de Weimar, le Cardinal & le Capucin étoient enfermés avec le feu Roi votre pere dans ſon cabinet, ſur la table duquel étoit le plan d'une Place qu'on propoſoit d'aſſiéger, à peine le Capucin laiſſa-t'il au Duc & au Cardinal le tems de dire leur avis. Il parla preſque toujours pour inſtruire le Duc qui devoit avoir le commandement de ce ſiége, lui mar-

quant les endroits foibles de la Place ; les poſtes qu'il devoit occuper, & généralement tout ce qu'il devoit faire, & qu'il entendoit un peu mieux que le Pere. Mais comme le Roi & le Cardinal le laiſſoient parler, il l'écouta auſſi paiſiblement, & ſur la fin, ce Duc dont le ſentiment n'étoit pas qu'on dût former le ſiége, ni qu'il y eût autant de facilité à y réuſſir qu'on lui en faiſoit paroître avec le doigt dont on ſe ſervoit pour lui marquer les endroits ſur la Carte, répondit en peu de mots au Capucin, *cela ſeroit bon, Monſieur Joſeph, ſi l'on prenoit les Villes avec le bout des doigts.*

Il ne faut pas douter que le Conſeiller du Roi Jacques n'ait été auſſi brave dans le cabinet, & auſſi éclairé que le Capucin ; mais on ne doit pas s'étonner qu'il ſe ſoit trouvé poltron lorſqu'il a fallu ſe mettre à la tête d'une Armée où le Roi ne vouloit pas ſe hazarder ſans le ſecours de ce pieux guide, puiſque les Moines ordinairement ne ſont pas hardis hors du Couvent, & qu'un ſeul homme au milieu d'un Palais fût capable de faire preſque mourir de frayeur

frayeur le Pere *preneur de Villes avec le bout des doigts.*

Parmi tant de belles qualités que poſſedoit le Cardinal de Richelieu, il avoit la foibleſſe de vouloir auſſi paſſer pour un béat, & faire accroire aux gens qu'il avoit des révélations particulieres de la part de Dieu, ſinon immediatement, dumoins par le moyen du Pere Capucin que le Ciel inſpiroit en ſa faveur. Dans cette vue une des principales voies dont il ſe ſervoit, étoit le miniſtére de tout l'Ordre des Capucins, qui recevant de grands bienfaits de lui, & du feu Roi par ſon interceſſion, étoient par-tout dans les intérêts de la France ; & qui au reſte n'auroient pas été fâchés de voir parmi eux un nouveau Saint, reconnu pour tel de la Cour & de tout l'Etat.

Il eſt incroyable quelle diligence faiſoit toute la Communauté de ces bons Peres pour envoyer ſecretement au Cardinal des nouvelles des Pays Etrangers ou des Provinces du Royaume les plus reculées, & ſi promptement que le Cardinal & le Pere Joſeph les publiant avant que perſonne les ſçût, &

& lorſqu'il ſembloit qu'on n'avoit pas encore eu le tems de les ſçavoir, cette découverte ſembloit tenir du miracle.

Les Capucins n'étoient pas les ſeuls Agens du Cardinal dans cette ſorte de miniſtére ; il en avoit de tous les ordres & de toutes les conditions à ſon ſervice, & qui faiſoient pour lui des choſes ſi ſurprenantes, qu'il n'y avoit perſonne qui n'en demeurât étonné. On en vit un exemple en ce qui arriva lorſque le Garde des Sceaux de Marillac ayant ſurpris le feu Roi, crut que le Cardinal étoit tout-à-fait détruit dans ſon eſprit, & qu'il eut dépêché un courrier au Maréchal ſon frere pour l'en avertir ; car le Cardinal, qui détruiſit lui-même dès le lendemain tout ce que le Garde des Sceaux avoit pris tant de peine à édifier, en dépêcha un autre au Maréchal de Schomberg qui lui portoit un ordre d'arrêter le Maréchal de Marillac, & qui n'arriva qu'un jour après celui du Garde des Sceaux, quoique celui-ci eût parti deux jours avant l'autre.

A la bataille qui ſe donna proche de Sedan entre l'Armée du Roi & celle du Comte

Comte de Soiſſons, du Duc de Bouillon, & de leurs autres Adhérans, ce Prélat qui s'y intéreſſoit d'une façon particuliere par l'ordre qu'il avoit mis à ce que cent Cavaliers, tous engagés ſéparement, & ſans qu'aucun eût connoiſſance qu'il y en eût un autre que lui gagné pour attaquer par quelque voie que ce fût la vie du Comte de Soiſſons, avoit entr'autres envoyé tous ſes plus fidéles poſtillons & Baſques pour lui apporter avec la plus extraordinaire vîteſſe les nouvelles de ce qui ſe ſeroit paſſé. Dès la nuit qui ſuivit ce combat, il arriva un de ces Meſſagers, dont la diligence fut ſi prodigieuſe, que s'il y avoit des voies ſurnaturelles pour cet effet, on pourroit croire qu'il s'en étoit ſervi.

Il fut introduit dans l'appartement du Cardinal, mais ſa dépêche ne faiſoit mention que du fâcheux ſuccès de la bataille, & ne parloit point de la perſonne du Comte de Soiſſons, du ſort de qui le donneur d'avis n'étoit pas encore informé lorſqu'il écrivit, & qui n'étoit peut-être pas encore mort, puiſqu'il ne fut tué qu'à la fin du combat

bat. Le Cardinal avoit envoyé appeller le Pere Joſeph qui paſſoit ſouvent les nuits déguiſé dans le Palais de ce Prélat, & qui étant venu ſans flambeau par l'eſcalier dérobé, apprit la nouvelle afin de la débiter à la pointe du jour comme une révélation. Lorſqu'il s'en retournoit par le même degré un ſecond Courrier qu'on introduiſoit encore par le même endroit rencontra le Pere, & comme l'ordre le plus précis du Courrier étoit de ne ſe point manifeſter, il le maltraita de paroles, l'appella voleur & aſſaſſin, tira ſon épée, & le menaça de le tuer, afin que le Pere s'enfuyant, le prît pour un Garde ou pour un Domeſtique, & qu'il n'eût point connoiſſance de ſon entrée en la chambre du Cardinal.

Mais le Capucin traveſti en Cavalier demeura ſi tranſi & ſi immobile, que ne pouvant faire un ſeul pas, le Courrier ſe crut obligé de le ſaiſir pour l'entraîner déhors. Cependant le Cardinal trop bien réveillé par la nouvelle qu'il venoit de recevoir, & par l'impatience avec laquelle il en attendoit de plus particulieres, ſe leva au bruit

&

& courut à l'eſcalier où le Courrier entraînoit le Pere avec violence. Il les mena tous deux en ſa chambre, & ayant appris encore avant jour que le Comte de Soiſſons étoit mort, la petite diſgrace du Pere Joſeph ne l'empêcha pas de goûter à longs traits tout le plaiſir que lui donnoit cette importante nouvelle, & il eut encore celui de la faire annoncer le matin par le Pere, comme lui ayant été miraculeuſement révélée pendant la nuit.

Ce recit, qui ne ſemble être qu'une bagatelle, peut toutefois ſervir à affermir V. M. dans le ſentiment de ne communiquer point à ſes Directeurs de Conſcience le fin des affaires d'Etat, & ſur-tout de ne les écouter jamais dans celles de la guerre; & à lui faire en même tems bien comprendre de quoi ils ſont capables, & à quel uſage ils peuvent être employés dans la politique.

Mais quoique le Roi d'Angleterre ſoit extrêmement à plaindre, il eſt encore plus à blâmer de s'être trop abandonné à de ſemblables Directeurs, ſans écouter les mouvemens de généroſité qu'il n'étoit pas poſſible que ſon

cœur

cœur Royal ne lui ſuggerât. On ne peut l'excuſer de n'avoir pas ſuivi les conſeils de V. M. au tems de la deſcente qui ſe fit en ſon Royaume, & on ſe ſent contraint de le condamner ſans grace ni pour ſa perſonne, ni pour ſon Royal caractere, dans ce qui s'eſt paſſé en Irlande, où il étoit entre les mains de vos Officiers qui lui inſpiroient toute autre choſe que ce qu'il a fait.

Comment étoit-il donc poſſible que vos deſſeins euſſent d'heureux ſuccès avec cet aveugle & timide allié. J'oſe dire que ces deſſeins étoient le chef-d'œuvre de la prudence & de la politique, & qu'il falloit que le cœur du Roi Jacques fût tourné comme il eſt pour les renverſer. Sa fuite précipitée à laquelle il ne ſe voyoit encore nullement réduit, étoit peut-être la ſeule circonſtance qui pouvoit vous empêcher de jetter la guerre au milieu de l'Angleterre & de l'Ecoſſe. Mais à moins que d'être un Dieu, il ne vous étoit pas poſſible de prévoir cette étrange conduite, ſi indigne d'un Roi, & qui n'a peut-être jamais eu d'exemple.

Par cette révolution ſi imprevue, vous

vous avez demeuré ſeul contre tous; & l'Empereur & le Prince d'Orange, qui ſe propoſoient au moins la France avec la plus grande partie de l'Angleterre à combattre, dans l'eſpérance de les vaincre, puiſque l'un ſe diſpoſoit à être l'Aggreſſeur, & que l'autre l'a été en effet, ayant aujourd'hui l'Empire, l'Angleterre & la Hollande à leur commandement, éprouvent néanmoins que la France ſeule ne craint pas l'Angleterre, la Hollande & l'Empire unis enſemble.

Cette union eſt un de ces capricieux mouvemens de l'eſprit humain qui ne ſe peuvent comprendre, & qui font ſeulement concevoir qu'il eſt en lui-même & dans ſon principe comme la mer, dont les courans & les flots ſont pouſſés tantôt au Sud tantôt au Nord, ſelon la diverſité des vents qui l'agitent.

On ne peut pas marquer plus d'averſion pour la Religion P. R. qu'en a témoigné l'Empereur. On ne peut pas la perſécuter plus vivement qu'il a fait par les condamnations judiciaires, par les priſons, par l'exil, par les galeres, par

par les peines capitales, juſques-là qu'il s'en eſt attiré le Turc en Hongrie. Mais ſi c'eſt par un vrai zéle pour la R. Catholique qu'il a ainſi pouſſé à bout les P. R. comment a-t'il abandonné tout d'un coup ces Hérétiques, laiſſé traîner languiſſamment la guerre qu'il avoit commencé de faire au Turc avec tant d'ardeur, & formé une ligue avec les Etats Proteſtans, pour s'en prendre à V. M. tandis qu'Elle étoit occupée à détruire les P. Réformés de ſon Royaume?

Ceux qui diſent que c'eſt V. M. qui a attaqué l'Empereur & l'Empire, ne ne ſont pas ſi bien fondés qu'ils penſent, ou parlent malicieuſement. Car ſoit que vous euſſiez de bons avis ſur les projets que l'Empereur avoit formé contre vous pour les exécuter après la paix faite avec le Turc, ou que ces avis fuſſent faux, vous les regardiez néanmoins & comme bien fondés, par rapport aux apparences qu'on leur prêtoit, & comme véritables par la foi que vous ajoutiez à ceux qui vous les donnoient.

Cela étant ainſi préſuppoſé, & V. M. ſçachant que l'altération extraordinaire

dinaire où étoit un très-grand Corps d'entre ſes Sujets, qui pouvoient en uſer à ſon égard, en appellant quelque Puiſſance voiſine à leur ſecours, comme les Hongrois en avoient uſé à l'égard de l'Empereur, lorſqu'ils avoient appellé le Turc, il étoit de votre prudence de prendre vos précautions. Ces précautions n'alloient qu'à s'emparer de Philiſbourg, & à le raſer ſi on avoit voulu y conſentir.

La perte ou la démolition de Philiſbourg étoit-elle à l'Empereur un ſujet d'entrer en guerre avec vous? Etoit-ce à un Prince Catholique une raiſon d'abandonner le Turc, de laiſſer les Hongrois, & de fortifier le courage de vos Sujets P. R. qui pouvoient concevoir l'eſpérance de vous contraindre à leur accorder un rétabliſſement, en vous menaçant de ſe joindre à vos ennemis, ou en ſe ſervant de l'occaſion de quelque diſgrace que vos armes pourroient recevoir?

La démolition de cette Forteresſe étoit-elle à un Empereur Catholique & déclaré perſecuteur des P. Réformés un légitime motif de faire une

ligue

ligue avec le Prince d'Orange pour occuper vos armes, tandis que ce Prince alloit porter la guerre au Roi de la Grande-Bretagne, parce qu'il tâchoit de faire dominer la Religion Catholique dans ſon Royaume, ou du moins pendant que vous tâchiez de faire remonter ſur le Trône ce trop pieux Allié que la Religion en avoit fait deſcendre?

Car pour l'affaire de Cologne elle ne regardoit directement ni V. M. ni l'Empereur, qui par ces mêmes conſidérations auroit bien dû s'abſtenir d'y prendre part. Mais quand il auroit voulu donner du ſecours au Prince de Baviere comme vous en donniez au Cardinal de Furſtembrg, cette démarche qui ſe fait tous les jours en pareille occaſion par des Princes qui n'ont point rompu enſemble, ne vous auroit pas non plus obligé de rompre.

C'eſt donc le nouveau renfort de l'Angleterre dont l'Empereur a cru que vous ſeriez accablé, qui l'a engagé auſſi-bien que le Roi d'Eſpagne à ſe déclarer contre vous, & qui lui a fait négliger de conclure la paix avec la Porte,

Porte, par l'eſpérance qu'il avoit que l'Angleterre toute entiere dans les intérêts de la Ligue, lui fourniroit autant & plus de forces qu'il auroit pu lui en fournir, s'il avoit été délivré de la guerre du Turc.

Pour les Etats-Généraux on ne peut pas ſe plaindre d'eux. Ils ſont vos ennemis, mais ils ont lieu de l'être, & V. M. ne peut blâmer leur conduite qui n'a été que prudente, puiſqu'elle étoit forcée, ni les regarder que comme des gens qui veulent ſe maintenir dans l'indépendance, & qu'il eſt de votre gloire & de votre intérêt de réduire ſous vos loix.

Ils ſçavent que vous en voulez à leur Religion, ils ſçavent que vous en voulez à leur liberté, & que leur ambition de ſe mettre en parallele avec les têtes Couronnées vous eſt inſuportable. Ils ſçavoient que vous aviez pris de nouvelles meſures avec le Roi d'Angleterre pour les pouſſer à bout. Ils avoient déja autrefois ſenti les rigueurs du ſort dont ils ſe voyoient menacés, & ce qu'étoit capable d'exécuter contre eux l'union des forces des deux Royaumes.

mes. Ainſi on ne doit pas trouver étrange qu'ils ayent tâché de prévenir un mal qui leur pendoit ſi vivement ſur la tête, ni déſapprouvrer leur expédition en Angleterre quoiqu'apparemment elle ne dût pas réuſſir, comme on ne peut pas vous condamner de n'être pas allé les attaquer après la priſe de Philiſbourg pour détourner cette expédition, quoique ſon ſuccès imprévu ait fait voir que cette attaque eût été auſſi ſalutaire qu'elle paroiſſoit alors oppoſée à vos véritables intérêts.

En toute autre conjoncture l'entrepriſe de cette République auroit dû paſſer pour une extravagance indigne de gens, non pas d'une prudence conſommée, mais même de ſens raſſis. Quand les Etats auroient eu mille fois plus de certitude du ſecours & de l'affection des Seigneurs Anglois & du Peuple que l'iſſue n'a fait voir qu'ils en avoient, on ne pourroit pas leur pardonner d'avoir ſi témérairement hazardé leurs forces, s'ils ne l'avoient fait par des motifs plus preſſans que ne ſont ceux qui portent ordinairement les Souverains à prendre les armes & à commencer la guerre. Je

Je pourrois ajouter hardiment que quelque indiſpenſable que parût la néceſſité de cette expédition, il y auroit eu encore de l'imprudence à s'y réſoudre, ſi l'expérience du paſſé n'avoit pas été un garant certain de l'avenir qui les attendoit. Ils n'auroient pas dû tant déférer à de premieres craintes. Ils auroient pu conſerver l'eſpérance de voir encore arriver quelque changement dans les affaires, quelque altération dans les eſprits ou par jalouſie, ou par intérêt. Ils auroient pu ſe flatter que les forces de la France & de l'Angleterre n'auroient pas été tout-à-fait aſſez puiſſantes pour les détruire, ni les fonds aſſez grands pour pouſſer la guerre juſqu'à ce point-là; que les Etats voiſins auroient armé en leur faveur; que l'Empereur auroit plutôt conclu la paix avec la Porte que de vous laiſſer leurs Provinces en proie, & l'Empire après elles, quand vous auriez voulu vous en ſaiſir.

Mais la guerre qu'ils avoient eu depuis peu à ſoutenir & de V. M. & du feu Roi d'Angleterre, ne leur permettoit pas de s'étourdir ſur vos deſſeins,

ni ſur la certitude de leurs ſuccès, puiſqu'ils avoient alors connu que malgré tout l'Empire & l'Eſpagne elle les auroit enfin mis ſous votre joug, ſi Charles II. eût été moins inconſtant, ou s'il eût été auſſi-bien intentionné que ſon ſucceſſeur.

Ils voyoient leur perte jurée & certaine, & qu'elle ne pouvoit plus être prévenue ni reculée que par la ſeule voie qu'ils prenoient. Si cette voie n'avoit pas réuſſi, il ne pouvoit en arriver que pis à leur République que ce qui avoit été projetté contr'elle, & un heureux événement, tel qu'il a été, les affranchiſſoit d'un péril ſi mortel & ſi manifeſte ; ou ſi le ſuccès eût été plus balancé, la guerre ſe ſeroit faite dans un Pays étranger où ils auroient vu ſe joindre avec eux une partie des Habitans, deſquels les Etats-Généraux ne pouvoient attendre aucun ſecours, étant attaqués dans leurs Provinces mêmes.

Cette fameuſe expédition fait connoître que quand les coups de déſeſpoir ſont un effet de prudence & non pas d'une aveugle impétuoſité, les ſuites

tes en ſont aſſez ſouvent favorables. Lorſqu'on eſt ſûr de tout perdre, on ne hazarde rien dans les efforts que l'on fait de tout gagner. Il en eſt comme d'une foible Armée que l'ennemi tient de toutes parts enfermée dans ſes retranchemens, & comme condamnée à périr ou par la faim ou par la force. Il n'y a point de Soldat qui ne comprenne que ce n'eſt que par une action de vigueur qu'il peut s'arracher à une mort autrement inévitable. Dans cette diſpoſition embraſſant avec ardeur le parti que ſes Généraux lui propoſent d'aller ſurprendre l'ennemi & percer au travers, ſon courage ſe trouve ſouvent ſecondé de la fortune, & on a vu pluſieurs fois un petit nombre de Troupes réduit à l'extrémité enfoncer des multitudes d'eſcadrons, & les défaire entierement, ou pour le moins ſe tirer du mauvais pas où elles étoient engagées.

C'eſt ce qui eſt arrivé à la Hollande. Par ſa courageuſe réſolution elle a écarté tous ſes ennemis, elle vous a attiré ſur les bras toute l'Angleterre avec l'Empire qui n'auroit encore oſé ſe déclarer

clarer, & avec l'Eſpagne & la Savoie. Mais ſi cette révolution ne permet plus à V. M. de ſe flatter de la ruine de cette République, au moins pendant cette guerre, elle vous ſera la matiere d'un triomphe beaucoup plus glorieux que ſi vous aviez ſans peine rangé les Provinces-Unies & pluſieurs autres Etats ſous vos Loix.

A la vérité vous ne pouvez pas porter les bornes ni de votre Empire ni de la Religion auſſi loin que vous auriez fait ſi votre union avec l'Angleterre eût ſubſiſté. Mais la France n'eſt-elle pas aſſez vaſte & aſſez puiſſante pour contenter l'ambition d'un grand Roi? Ne réſiſte-t'elle pas ſeule à tant de Nations armées pour l'humilier? & ſa gloire n'eſt-elle pas plus grande & plus ſolide, que ſi ayant ſans beaucoup d'efforts ſubjugué de nouvelles Provinces, les fers qu'elle auroit donnés à tant de Peuples étoient venus à ſe relâcher parce qu'ils auroient été trop étendus.

Les forces, le bonheur & la prudence de V. M. ont paru en cette guerre aux yeux de tout l'Univers avec plus

d'éclat que dans aucune autre. On y voit mieux que jamais & la grandeur de votre pouvoir & celle de votre ame. Envain une multitude d'ennemis s'eſt ſoulevée de toutes parts, & s'eſt jointe pour vous accabler, vous ne vous bornez pas à une ſimple réſiſtance, vous ne vous contentez pas de faire tête partout; vous attaquez, vous gagnez des batailles, vous remportez des victoires, vous faites des conquêtes.

Mais quelles conquêtes? Les plus fortes Places de l'Europe hormis les vôtres. Et en combien d'Etats ou de Royaumes? En Catalogne, en Savoie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, Campredon, Suſe, Nice, Heildelberg, Mons, & beaucoup d'autres Places de moindre conſéquence. Vous avez obtenu la célébre victoire de Fleurus, celle de Staffarde en Savoie, & ce qui eſt plus conſidérable, & qui étoit autrefois moins ordinaire à la France, vous avez été victorieux ſur mer dans la bataille qui s'eſt donnée proche du Camp de Beveſier.

Ces importans avantages qui ne ſont que des préludes de ceux que vous remporterez

porterez encore, ſi la guerre continue auſſi long-tems que vos ennemis témoignent y être réſolus, ſont des preuves convaincantes pour toute la Terre, que ſi vous aviez fait des Alliances, c'étoit ſans un beſoin formel, puiſque vous êtes ſeul ſuffiſant à vous-même & contre tous. C'étoit principalement par un eſprit de paix & d'union que vous garderez toujours en faveur des Princes qui ſeront dignes de votre eſtime. C'étoit pour répondre à des avances qu'on ne vous fait jamais en vain ; pour donner du ſupport à ceux qui vous en demandoient, & pour étendre plus aiſément leurs conquêtes, les vôtres & celles de la Religion.

Ils publient hautement ces avantages ſi glorieux, que cinq puiſſans Etats ne ſe ſont ligués enſemble que pour donner une matiere plus ample & plus illuſtre aux triomphes dont on voit V. M. déja couronnée, & à ceux qu'on lui verra obtenir dans chacune de ſes Campagnes tant que la guerre durera.

Ainſi ces ennemis ſi redoutables par leur nombre ſeront enfin forcés de céder à la prudence & à la valeur. Ils viendront

viendront encore vous demander une paix que votre clémence ſera toujours prête à leur accorder. Tout l'Univers demeurera convaincu de l'immenſité de votre pouvoir, des forces inépuiſables de votre Royaume, & des vertus guerrieres de vos Sujets ; & cette connoiſſance ſervant comme de frein à la jalouſie de vos voiſins, fera qu'à l'avenir il n'y en aura plus d'aſſez téméraires pour oſer vous attaquer, ou pour s'oppoſer à vos volontés.

La France ſe verra par ce moyen comblée de proſpérité, & miſe au deſſus des atteintes de tous ſes envieux. Elle goûtera le plaiſir d'être ſous un Gouvernement également doux, vigoureux & équitable, que rien ne ſera plus capable de troubler. Heureux en mon particulier ſi comme l'ardeur de mon zèle & la fidélité de mes ſervices ont pu ſous les auſpices de V. M. contribuer quelque choſe à faire monter ſa gloire au degré où elle eſt, je puis encore lui aider à conſerver ſes avantages par des conſeils dont la part que j'ai eu au maniment des affaires, m'a fait connoître l'utilité, & qu'il

plaira à Votre Majeſté de recevoir d'une main fidéle & d'un cœur qui lui eſt plus dévoué qu'à tout le reſte des objets auſquels on a accoutumé d'offrir des hommages.

TES-

TESTAMENT POLITIQUE DE FRANÇOIS-MICHEL LE TELLIER, MARQUIS DE LOUVOIS.

SECONDE PARTIE.

De l'Autorité abſolue.

C'EST le plus ſûr moyen de rendre un Etat floriſſant & redoutable à ſes ennemis ; de le garantir de leurs inſultes ; d'y faire regner la paix & l'abondance, & de l'agrandir

grandir s'il en eſt beſoin, ou ſi le Prince eſt belliqueux, & d'humeur à meſurer ſa gloire par l'étendue de ſes conquêtes.

L'importance eſt de ſçavoir bien manier cette autorité, qui étant en elle-même un excellent inſtrument pour le plus parfait de tous les ouvrages, devient d'autant plus dangereuſe quand elle tombe en de mauvaiſes mains, que la corruption qui ſe forme dans les bonnes choſes eſt plus grande que celle qui arrive aux mauvaiſes.

L'abus qui s'en peut faire n'a pas néanmoins plus d'inconveniens que ceux qu'on voit dans les autres formes de Gouvernemens lorſqu'ils ſont mal adminiſtrés. L'autorité limitée de Souverain & celle des Républiques ont plus de mauvais côtés, & ſont ſujettes à plus de fâcheuſes ſuites pour l'Etat & pour le Peuple, que n'eſt le pouvoir arbitraire. Les factions, les ſéditions, les tumultes, les guerres civiles, font ſouvent plus de mal en un an que tout le déréglement d'un Monarque abſolu n'en pourroit cauſer en toute ſa vie.

Quels avantages ne produit point au Grand Seigneur l'autorité de ſon Gouvernement?

Gouvernement? Que n'a-t'elle point exécuté contre ſes ennemis? Juſques où n'a-t'elle point porté les bornes de ſon Empire?

Elle n'eſt ſujette à éprouver de véritables revers que de la part de la Milice & ſur-tout des Janiſſaires. Mais ce ſont des accidens qui ne regardent point le Peuple ni le corps de l'Etat; il n'y a que le Souverain qui en ſouffre, & ſa diſgrace particuliere n'interrompt point le cours des proſpérités de la Nation.

Au reſte, ce défaut ne vient que d'un ſeul point qui manque à ce Potentat pour être parvenu au plus haut degré de l'autorité abſolue. La Politique des Fondateurs de cet Empire n'a jamais atteint juſques-là. C'eſt à leurs Succeſſeurs d'éviter par leur prudence le précipice que ces premiers ont bien vu dans leur chemin, mais qu'ils n'ont pu trouver le moyen de fermer.

Le naturel vif & ardent de ces Peuples, leur peu de politeſſe, avec les principes mal digérés de leur Religion, contribuent beaucoup à ces mouvemens bruraux & indomtables dont

ils ſe trouvent quelquefois ſaiſis.

Mais dans l'Occident de pareils attentats ne ſont point à redouter, & ils le ſont encore moins à proportion de ce que les Nations ſont plus civiliſées. Je ſçai ce qui s'eſt paſſé en Angleterre, mais je ſçai auſſi qu'on n'en uſa pas avec la même fureur qui ſe remarque parmi les Turcs. On abuſa les Peuples par une eſpéce de formalité de Juſtice, & ce qui eſt arrivé dans cette Iſle a ſi fort touché les eſprits, & inſpiré tant d'horreur à tous les Etats qui ſont en cette partie du monde, qu'on peut aſſurer que cet événement eſt un garant certain qu'on n'en reverra jamais de ſemblable.

Il n'y a donc point de forme de Gouvernement qui convienne mieux à la plûpart des Pays de l'Europe, & ſurtout à la France, que la Monarchie abſolue, appuyée ſur les fondemens de la crainte & de l'amour.

L'amour pour le Prince eſt ſi naturel dans le cœur des François, qu'il n'y a pas de Nation au monde où elle regne davantage; mais comme ils ſont pétris avec le même levain que tout le reſte

reſte des hommes, ils ſont auſſi comme eux légers, brouillons, & ſujets à s'aigrir, comme à s'enfler par trop de fermentation.

C'eſt la crainte ſeule qui eſt capable de les contenir dans les bornes les plus prochaines de l'état naturel où tous les hommes devroient être pour l'intérêt de leur conſervation & de leur mutuelle défenſe. C'eſt elle ſeule qui peut refroidir cette ardeur exceſſive, arrêter la fermentation, & fixer l'activité des eſprits.

Cette crainte ne peut être produite dans le cœur qu'à proportion du pouvoir qui l'excite. On n'a qu'à jetter les yeux ſur les Etats voiſins, où avec la molleſſe du Gouvernement on ſe fait un mérite d'une clémence mal entendue; où on appelle rigueur, & peut-être inhumanité, une ſévérité néceſſaire à la conſervation des Societés; où ſous prétexte de douceur les crimes ſe multiplient par l'impunité, & font ſentir leurs funeſtes effets au Public & aux Particuliers.

Mais il n'en faut point chercher d'exemples ailleurs qu'en votre Royaume,

me, où il ne ſe trouve plus aujourd'hui ni de mutins, ni de factieux, ni de traîtres. Il faut avouer qu'il ne s'y eſt jamais commis tant de perfidies qu'on en a vu de tout tems parmi les Etrangers, & qu'on en voit encore maintenant; ce que V. M. ſçait mieux que perſonne du monde par les offres qu'ils lui font tous les jours, & par les entrepriſes qu'ils exécutent quelquefois en ſa faveur. Cependant la fidélité n'eſt pas ſi généralement épurée qu'il ne ſe ſoit autrefois, & même ſous votre Regne, trouvé quelque lâche qui ait oſé manquer de foi; mais pour des brouillons & des rebelles, il eſt conſtant qu'on en a vu en France ſous les Regnes précédens, & au commencement de celui de V. M. autant qu'en aucun autre endroit de l'Univers.

Où eſt-elle aujourd'hui cette multitude d'eſprits remuans & enclins à la révolte? N'ont-ils pas tous les prétextes qu'ils ont jamais eu? Les guerres & les autres dépenſes que V. M. eſt obligée de faire pour ſoutenir l'éclat de ſa gloire, ne l'obligent-elles pas d'impoſer ſur le Peuple des tributs plus exceſſifs qu'il

qu'il n'en fut jamais levé même ſous Louis XI? Les P. Réformés n'ont-ils pas été pouſſés plus loin que ſous Charles IX. & ſous Louis XIII? La Nobleſſe n'eſt-elle pas plus chargée qu'elle n'a jamais été? Le Clergé ne contribue-t'il pas aux beſoins de l'Etat plus qu'il n'a jamais fait & dans ce ſiécle & dans tous les ſiécles paſſés? Et V. Majeſté n'a-t'elle pas autant de démêlés avec le ſiége de Rome qu'aucun Roi de France en ait eu?

Cependant tout eſt tranquille, tout eſt ſoumis. Point de révolte, point de trahiſon. La guerre & les troubles ne ſont qu'au dehors, au lieu qu'autrefois ils étoient au dedans. Le Pays étranger eſt pillé, brûlé, déſolé, pendant que vos ſujets jouiſſent en paix du fruit de leurs travaux, & du revenu de leurs domaines.

Ceux d'entr'eux qui peuvent être dans la ſouffrance, ou avoir un peu dégénéré du vrai naturel des François, qui eſt d'être affectionnés à la Monarchie, & ceux d'entre les Etrangers qui prendroient plaiſir à voir les troubles renaître au cœur de votre Royaume

pour

pour en profiter, ont beau dire que la France ſe voit accablée par la diſette qui y eſt ſurvenue, & par la pauvreté qui y augmente; toutes les affaires n'en vont pas moins leur train; elle ne s'en maintient pas moins glorieuſement contre ſes ennemis; le Gouvernement n'en a pas moins de vigueur. Il eſt vrai que l'abondance y regne moins qu'autre-fois, mais il n'eſt pas poſſible qu'on ſoit exemt de toute incommodité. Pour ſe conſoler du peu qu'on eſt obligé de ſouffrir, & de ces levées extraordinaires de finances qui ſe font à préſent, mais qui ceſſeront un jour, on n'a qu'à faire comparaiſon de l'état où la France ſe trouve aux calamités où ſont expoſés les Peuples chez qui vous avez ſçu tranſporter la guerre pour l'en garantir.

S'il y a donc quelque mécontent qui ſe plaigne, ou quelque malheureux qui gémiſſe, ce n'eſt que tout bas & en ſecret: il n'oſe ſeulement troubler de ſes plaintes le bel ordre & la tranquillité qui y regne par-tout; il n'oſe ſe diſpenſer de prendre part aux affaires publiques de crainte de ſe voir ſoupçonné

çonné d'être un mauvais Sujet. La plûpart de ceux qui ſont le plus dans la contrainte, font des démarches qu'on n'exige pas tout-à-fait d'eux, & dont on ne pourroit pas leur reprocher le défaut s'ils s'en abſtenoient.

Il n'y en a point d'exemple plus ſenſible que la conduite de quelques-uns des réunis. Un pere qui a encore ſon ancienne Religion dans le cœur, & qui a un fils ou pluſieurs hors du Royaume, qu'il ſçait être dans les Troupes des ennemis de V. M. ne laiſſe pas néanmoins d'envoyer le fils qui lui reſte, ou de lui permettre d'aller à la guerre porter les armes contre ſes propres freres, dont la famille approuve la retraite, & contre le Pays où ils ont trouvé un aſyle. Il met par-là ſes propres enfans aux mains les uns avec les autres, & au hazard de s'entrégorger, & cela preſque volontairement, & ſans aucune autre contrainte que celle que lui fait l'envie qu'il a de paſſer pour bon citoyen & pour bon Sujet de V. M.

Il n'y a perſonne qui n'avoue que ces gens-là n'en auroient point uſé ainſi ſous les Regnes précédens. Tous ceux

ceux qui portent les armes chez les Etrangers auroient demeuré dans le Royaume où ils les porteroient de même ; mais ce ſeroit pour maintenir leur liberté ou plutôt leur indépendance ; ce ſeroit pour s'oppoſer aux volontés de V. M. & ceux de ce parti qui la ſervent encore fidélement, n'en feroient pas moins que les autres, & ſe joindroient à eux pour l'outrager.

D'où vient donc cette différence de ce qui ſe paſſe aujourd'hui à ce qui ſe faiſoit autrefois ? D'où vient ce changement ? De la différence avec laquelle V. M. manie l'autorité Royale ; de ſon diſcernement à en faire le véritable uſage ; de ſon adreſſe à conduire cette bête brute qui s'appelle le Peuple, & qui demeurant ſans frein, court à l'abandon de tous les côtés où ſon inſtinct la pouſſe, mais qui s'accoutume inſenſiblement à ſe laiſſer régir par le mors qu'on lui donne, & à marcher mieux à proportion de ce qu'on lui tient la bride plus ſerrée.

C'eſt le pouvoir abſolu qui ſeul eſt le véritable frein capable de domter la fougue d'une multitude aveugle & capricieuſe,

pricieuſe, comme il eſt en même tems l'objet de l'admiration des grands politiques qui en connoiſſent les avantages, & des eſprits les plus éclairés qui voient qu'une partie de la gloire du Souverain réjaillit ſur les Sujets.

En effet il y en a peu parmi les vôtres, qui en voyant augmenter l'eſtime de tout l'Univers pour V. M. ne ſoient perſuadés qu'elle a auſſi augmenté pour toute la Nation qui eſt ſous votre Gouvernement. Il n'y en a preſque point qui allant faire des feux de joie pour vos conquêtes, ne ſoit ſi tranſporté de plaiſir, qu'il ne s'imagine en quelque façon y participer, & qu'il ne ſe croye trop recompenſé des contributions immenſes qu'il eſt obligé de fournir pour la guerre, par les glorieuſes acquiſitions que fait V. M. & par le reſpect dans lequel votre puiſſance & les grandes actions des François tiennent tous leurs voiſins.

Ainſi V. M. aura raiſon de ne ſe laiſſer ſéduire par aucun conſeil, s'il ſe trouvoit à l'avenir quelqu'un des ſes Miniſtres ou de ſes Directeurs qui oſât lui en ſuggerer de contraires à ceux qu'Elle

qu'Elle a toujours ſuivis, & qui tendiſſent à lui faire relâcher une partie des droits de ſon autorité ; à quoi Elle ne peut jamais deſcendre ſans intéreſſer ſa gloire. Son but principal, ſa premiere vue doit toujours être de s'affermir en cette autorité ſuprême & indépendante, & de travailler à la tranſmettre dans toute ſon étendue & dans toute ſa vigueur aux Rois ſes ſucceſſeurs, qui ſeront obligés de vous regarder comme un nouveau Fondateur de la Monarchie, puiſque vous aurez amené la forme du Gouvernement à ſa perfection.

A cet avantage qui revient à vos Sujets du côté de la gloire ſe joignent ceux des grandes recompenſes que le pouvoir ſans bornes met entre les mains de V. M. pour leur diſtribuer. Combien ne s'eſt-Elle point fait reſtituer de droits & de revenus qui avoient été uſurpés ſur la Couronne ? Combien de Bénéfices & de biens Eccléſiaſtiques, dont on lui avoit enlevé la diſpoſition ? Et ſi toutes ces ſources de bienfaits qu'Elle a à répandre n'étoient pas encore aſſez abondantes, le pouvoir arbitraire

bitraire ne l'autoriſe-t'il pas à impoſer tels nouveaux tributs qu'il lui plaît pour remplir ce défaut.

Ce ſont ces grandes libéralités, ces recompenſes riches & magnifiques, dont V. M. ne manque pas de combler ceux qui les méritent par l'attachement qu'ils ont pour ſa gloire, & par les ſervices qu'ils rendent à l'Etat, qui animent les cœurs de ſes Guerriers, & qui aident à former cette multitude de Héros dont les belles actions donnent de l'émulation à tous les Peuples du Monde.

Dans les Sciences & dans les beaux Arts auſſi-bien que dans la guerre la France ne l'emporte-t'elle pas aujourd'hui ſur toutes les autres Nations ? Les plus rares eſprits & les plus excellens Ouvriers n'accourent-ils pas de toutes parts dans un Royaume où on ſçait en même tems diſtinguer leur mérite, & le recompenſer. Mais ſur-tout on voit s'y rendre en foule les plus braves & les plus généreux Guerriers qui expoſent leur vie pour le ſalut du Noble, tandis que dans l'oiſiveté & parmi les plaiſirs il jouit de ſes priviléges ; &

pour

pour celui du Marchand, qui dans la tranquillité qu'ils lui procurent, acquiert & poſſéde quelquefois des richeſſes immenſes. Cependant le Soldat dans les autres Etats n'eſt regardé du Noble & du Bourgeois que comme un mercenaire qui eſt trop heureux de ce qu'on lui fournit très-médiocrement de quoi vivre. Ses ſervices qui méritent les plus grandes fortunes & les premieres recompenſes, y ſont avilis par ſa facilité. Les Peuples ne comprennent pas la grandeur de ſes travaux, ni n'en connoiſſent pas le prix, parce qu'il ne les leur met pas lui-même aſſez haut; & les Marchands qui n'eſtiment que ce qui eſt cher, ne font ſi peu d'état d'une vie qui eſt ſans ceſſe expoſée pour leur ſureté, que parce qu'ils en ont le ſacrifice à trop bon marché.

C'eſt une prévention dont il n'y a que la puiſſance abſolue de V. M. qui ait fait revenir ſes Peuples, & que rien ne ſera capable d'ôter aux Etrangers. Ceux-ci s'imaginent avoir fait un grand effort en portant leur liberté à deux mille écus dans une occaſion où V. M. n'a

n'a pas cru faire largeſſe que d'en donner cent mille. Voilà le ſecret par lequel elle a attiré à ſon ſervice les plus braves d'entre ſes voiſins, & piqué les plus indolens d'entre ſes Sujets. Mais pour pouvoir pratiquer ce ſecret, il faut qu'un Souverain ſoit en état de faire ce qu'il veut, de dépouiller ſans rien craindre les Membres de ſon Etat qui cherchent à repoſer tranquillement dans leurs lits & ſous leur toît, afin de vêtir ceux qui vont s'expoſer aux injures de l'air & aux ardeurs du Soleil pendant que les autres dorment à leur aiſe.

De l'Egliſe.

LEs affaires de la Religion ſont aujourd'hui dans un état ſi violent au dedans, quelque paiſible qu'il paroiſſe au dehors, qu'il n'y a point de matiere ſur laquelle la politique ait plus de quoi s'exercer. Preſque tous les Réguliers ſont maintenant dans la contrainte. Une partie des autres Eccléſiaſtiques y eſt auſſi. Il y a un Corps très-conſidérable de Laïques qui gémit ſous le poids de la violence qu'on continue à exercer

ſur

ſur leurs conſciences, dont on n'a pu domter les mouvemens, & quelque bonne mine que faſſe le Pape regnant le S. Siége n'eſt pas ſatisfait.

Si on avoit cru à Rome trouver autant de vigueur en V. M. qu'Elle en a fait paroître, on ſe ſeroit bien donné de garde de commencer à la harceler. Les précédens Pontifes en auroient uſé comme fait le Pape d'aujourd'hui. Ils n'auroient rien entamé. Ils auroient diſſimulé ce qu'ils prétendent avoir été donné d'atteinte à leur autorité & à leurs droits. Mais preſque toujours accoutumés de venir à bout de la réſiſtance des Princes, ils n'ont pas cru que la vôtre iroit ſi loin. Cependant après s'être déclarés ils n'ont pas voulu s'en dédire, & tâchant d'allier par-tout l'infaillibilité du fait avec celle du droit, ils ont mieux aimé demeurer juſqu'à la mort brouillés avec la France, que de ſe retracter, & d'avouer qu'ils étoient mal fondés en leurs prétentions.

Le Pape regnant qui a vu que la réſolution de ſes Prédéceſſeurs avoit été ſurmontée par la vôtre, n'a pas jugé à propos de ſuivre la route qu'ils lui avoient

avoient tracée. Il a pris le parti de favoriſer V. M. dans tout ce qui ne concernoit point les matieres en queſtion, à l'égard deſquelles il s'eſt tû afin de n'être pas obligé ou de céder ou de ſe brouiller auſſi, attendant que des conjonctures plus favorables lui donnent lieu de reprendre les procès qui demeurent indécis entre V. M. & le Saint Siége.

Car on ne doit pas s'imaginer que Rome ait deſſein de rien relâcher dans le fonds. Elle ne démord jamais de ce qu'elle a entrepris, & fût-ce après des ſiécles entiers, elle fera un jour revivre les prétentions qu'elle a une fois miſes en avant.

Je n'en excepte pas même ce qui regarde les franchiſes des quartiers, quoique ce ne ſoit pas un de ces points de Doctrine qui donnent atteinte à ſon autorité Eccléſiaſtique, & que l'affaire ne devant être conſidérée que comme de Prince à Prince & de Séculier à Séculier, le Pape pût vous faire juſtice ſans intéreſſer la délicateſſe de ces ſortes de droits auſquels il ne veut point ſouffrir qu'on touche le moins du monde.

Il ne faut pas néanmoins eſpérer qu'il ſe rende beaucoup plus traitable ſur ce point que ſur les autres. Quand la néceſſité d'obtenir de vous quelque condeſcendance pour lui dans les autres points conteſtés, l'engageroit à entrer ſur celui-ci en un accommodement par lequel il ſemblât vous accorder quelque choſe, il tâcheroit de ne le faire qu'avec tant de reſtrictions, & en des termes ſi équivoques, qu'ils puſſent être encore ſujets à interprétation; & en tout cas on aura toujours au beſoin la minorité de l'Egliſe à confondre avec les intérêts de l'Etat, en vertu de laquelle on prétendra que le mineur releve le majeur.

Mais ſans parler de la Régale, à laquelle V. M. ne s'attache pas tant par l'utilité qui lui en peut revenir, que pour ne céder rien à Rome qui ſçait trop ſe prévaloir des déférences qu'on a pour elle, quel accommodement pourroit-on faire ſur les déciſions du Clergé de France? Elles ſont nettes, elles ſont claires, elles ne laiſſent point de difficultés. Il ſeroit de l'intérêt de tous les Etats du monde de les ſoutenir: il

il eſt de celui de votre Couronne de ne vous en déſiſter jamais: il eſt de celui du S. Siége d'en demander éternellement la révocation, ou de les caſſer & annuller hautement & formellement ſi jamais il en trouve une favorable conjoncture, & ſi le Gouvernement de la France ſe retrouve jamais en des mains aſſez foibles pour permettre au S. Pere de parler auſſi haut qu'il a fait autrefois.

Ce que les Papes ont entrepris en vertu de ce droit qu'ils s'attribuoient de diſpoſer de tous les Etats, eſt trop connu pour ne comprendre pas combien ils ont d'intérêt à le rétablir s'il eſt poſſible. C'eſt aux Souverains à ſe précautionner ſur ce point, & à mettre ordre que les Peuples ne retombent plus dans l'aveuglement où ils ont été.

Il n'y a jamais eu de Prince qui ait ſçu garder un ſi juſte milieu qu'a fait V. M. entre le reſpect qui eſt dû à la Religion & à ſon Souverain Pontife dans l'exercice qu'il fait de ſon auguſte Charge par rapport à la foi & à la conſcience, & entre la réſiſtance qu'il faut faire à ſes entrepriſes lorſqu'il les étend

au de-là des bornes de ce qui concerne ſes fonctions Eccléſiaſtiques.

Sur ce chapitre ſi délicat, on a vu preſque tous les Princes donner dans l'une ou dans l'autre extrémité. Henri VIII. Roi d'Angleterre ayant fort bien compris que la Cour de Rome s'émancipoit infiniment au de-là de ſa Commiſſion Apoſtolique, qu'elle s'étoit autoriſée à juger des choſes qui n'étoient nullement de ſa compétence, & qu'il étoit de la prudence des têtes Couronnées de s'oppoſer à ſes uſurpations, il ne s'en tint pas à reſſerrer la Juriſdiction Eccléſiaſtique dans ſes juſtes limites, il prit feu contre Rome. Comme elle prétendoit tout avoir, il lui diſputa tout, & en lui ôtant ce qui ne lui appartenoit pas, il la dépouilla d'une main ſacrilége de ce qu'elle poſſédoit légitimement.

D'un autre côté les Etats qui ſe ſont fait un principe de conſcience d'être auſſi ſoumis au Lieutenant de Dieu qu'à Dieu même, lui ont non-ſeulement conſervé ſes droits légitimes, mais ils lui ont encore abandonné les leurs; & quoiqu'ils ayent aſſez ſouvent ſenti

ſenti les inconveniens qui accompagnoient cette déférence outrée, ils n'ont pas eu la force de la ramener à ſes juſtes termes, & ils ont mieux aimé ſe rendre coupables contre eux-mêmes du péché d'omiſſion par rapport aux choſes de ce monde, que de celui de commiſſion par rapport à la vie à venir.

De-là eſt procédée cette alliance monſtrueuſe de Puiſſances opoſées l'une à l'autre, & ſi égales en autorité dans un Etat. L'Inquiſition condamne le pere mort & le fils vivant de Philippe II. Roi d'Eſpagne, & quand ce Monarque n'y conſentiroit pas, il ſe verroit forcé de ſouſcrire à une ſi terrible condamnation. Les Inquiſiteurs font lier, quand il leur plaît, un nombre de créatures humaines, parce qu'elles ne peuvent pas croire ce qu'on veut qu'elles croient, & quelquefois par d'autres motifs, quoique ſous ce même prétexte; ils les font jetter dans un feu ardent, & le Roi d'Eſpagne eſt obligé d'aſſiſter à ce barbare ſpectacle, de contempler cette horrible exécution, & de témoigner qu'il ſe divertit beaucoup à la voir.

Quand je fais réflexion ſur le pouvoir de ce Tribunal & ſur les ſentimens de V. M. je ne puis m'empêcher de vouloir deviner ce qui ſe ſeroit paſſé entre Elle & lui, ſi Elle l'avoit trouvé établi en France, & après y avoir bien penſé & conſidéré le furieux conflict qui ſe ſeroit fait entre un Roi qui a le cœur ſi noble & ſi indépendant, & une Puiſſance ſi abſolue & ſi autoriſée dans les eſprits des Peuples, j'en demeure abſorbé, & je me perds dans mes imaginations.

La République de Veniſe eſt un des Etats qui eſt gouverné le plus ſagement ſur le fait de la Religion. Elle a reconnu le centre de l'unité dans le ſiége de Rome. Elle a ſuivi les déciſions qu'il a faites en matiere de foi; elle en a gardé le culte, elle lui porte le reſpect qui lui eſt dû. Mais elle ne le laiſſe ni dominer dans l'Etat, ni en régler les intérêts, ni introduire les Tribunaux qu'il lui a plu d'ériger depuis qu'il a aſpiré à la Monarchie univerſelle.

Cette ambition des Papes pouſſée ſouvent avec aveuglement & avec excès, a par un autre excès fait tomber beaucoup

coup de Peuples dans l'héréſie, parce qu'ils ne pouvoient croire qu'un injuſte Siége dût enſeigner une doctrine juſte, & qu'obligés par leurs lumieres naturelles de lui être oppoſés à de certains égards, ils ſe ſont piqués de lui être oppoſés en tout.

Mais ſi leur averſion outrée leur a été préjudiciable à eux-mêmes, en les faiſant éloigner du centre auquel doivent aboutir toutes les lignes de la Religion qui ſont droites, elle n'a pas été inutile à ceux qui ont ſçu faire un bon uſage de la connoiſſance particuliere qu'ils ont priſe des procès que Rome faiſoit à ſes ennemis, & du tort qu'avoient ceux-ci, comme des choſes en quoi ils avoient raiſon.

Il ſe ſont ſervis de cet exemple pour ne pécher point, pour ſe tenir unis au gros de l'arbre, & n'en défigurer pas la beauté par un retranchement injuſte & peu néceſſaire; mais auſſi pour ne ſe laiſſer pas tellement couvrir de ſon ombre, qu'ils ne puſſent plus jouir de la clarté du Soleil, ni en recevoir d'influences que celles qui pourroient paſſer au travers de ſes branches & de ſes feuilles.

Ce n'eſt donc pas un ſi grand malheur qu'on ſe l'imagine ordinairement qu'il y ait des Hérétiques au monde. Lorſqu'il n'y en avoit point, ou qu'ils n'oſoient paroître, ou qu'on les mépriſoit ſi fort que perſonne ne vouloit les écouter, les Papes ont pris leur tems pour en faire accroire. Devenus maîtres des affaires de la Religion, ils ont adroitement ſçu y allier toutes les autres, & à la faveur de ce mélange d'intérêts, ils ſe ſont preſque par-tout rendus arbitres du temporel comme du ſpirituel.

Ainſi il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils témoignent tant d'indignation contre les Hérétiques, & qu'ils emploient le Clergé de chaque Etat pour les en faire chaſſer, ou pour les y faire exterminer. Il y va trop de leur intérêt, & ils n'en doivent ſouffrir en aucun lieu du monde où leur crédit peut s'étendre juſqu'à les détruire, puiſqu'en quelque endroit qu'il s'en trouve ils font leur principale affaire d'anéantir Rome, comme de ſon côté Rome emploie tout ſon pouvoir à les extirper.

Une

Une des principales vues d'un bon Politique doit être de ſe former un plan raiſonnable de la conduite qu'il faut tenir à l'égard du S. Siége & de ſes ennemis, & de ce qu'il faut faire par rapport à l'établiſſement où ſe trouve chacun des deux Partis dans l'Etat.

La Religion en ſoi-même eſt l'objet le plus auguſte & le plus digne de la vénération des hommes, le lien le plus beau & le plus utile des Societés, la Mere qui les couve dans ſon ſein, qui les éleve, & qui prend ſoin de les former à toutes les vertus. Il n'y a donc point de Sociétés qui puiſſent ſans crime ſe diſpenſer d'honorer leur Mere, & qui ne doivent empêcher qu'aucun de ceux qui ſont dans l'enceinte de leur vaſte Famille ne les traite avec mépris ou irrévérence.

C'eſt ce qui ſe pratique dans tous les Etats du monde. Il n'y en a point qui ſouffrent l'irréligion ou les blaſphêmes. Ce qu'il y a de gens profanes dans leur ſein ſont obligés d'étouffer leurs impietés, & je ne crois pas que parmi les Nations policées il y ait perſonne qui oſe dire hautement qu'il vit

ſans Religion, bien loin d'oſer employer ſa langue ſacrilége à la combattre & à la détruire.

Mais le reſpect qui eſt dû à la Religion en général ne peut pas être exigé dans la même étendue pour chaque Religion particuliere ; autrement ce lien qui unit ſi heureuſement & ſi fortement toutes les Sociétés, venant à être ſerré avec trop de force & de violence, ne manqueroit pas de les bleſſer & de leur faire de dangereuſes plaies.

Les égards que l'Etat doit obliger ſes Membres d'avoir pour chacune des Religions qui ſe trouvent établies, ſont différens ſelon les différentes diſpoſitions où ſont les Peuples. Comme on ne doit jamais permettre ni à un particulier, ni à un Corps de parler irrévéremment ou trop fortement de la Religion dominante, il faut auſſi tenir la main à ce que ceux qui la profeſſent ne diſent rien d'injurieux aux autres Sectes qui ſont tolérées.

La queſtion eſt de ſçavoir s'il en faut tolérer, & ſi les Princes Catholiques doivent ſouffrir l'exercice d'une autre Religion

Religion dans les Pays où ils dominent? Le Pape n'approuve pas cette tolérance, & il a raiſon. La Politique l'admet en de certains cas, & elle n'a pas tort.

En général le Pape a raiſon, car il eſt de ſon intérêt de faire des Catholiques. C'eſt ſa vocation, c'eſt ſon avantage, & l'expérience lui fait tous les jours connoître qu'entre les Proſelytes qu'on a faits par violence, il y en a toujours quelqu'un qui devient effectivement bon Catholique ; & à l'égard de ceux qui demeurent dans l'incrédulité, comme ils ſont toujours deſtinés à la damnation, il n'importe pas beaucoup que ce ſoit hors de l'Egliſe ou dans l'Egliſe qu'ils ſe damnent.

Tout le Clergé étant dans la dépendance du Pape, comme dans l'uniformité de Doctrine avec lui, il n'y a preſque pas un Eccléſiaſtique qui ne ſoit dans ce principe, ſur-tout les Réguliers qui lui ſont dévoués d'une façon particuliere. On peut donc toujours faire fonds qu'il n'y aura point de Directeur de Conſcience qui ne tâche de ménager toutes celles qui lui ſeront commiſes, & qui ne les ſollicite à

contraindre & à maltraiter les Hérétiques.

J'oſe dire à V. M. que je ne ſçai ſi Elle a été aſſez en garde contre ſes Directeurs ſur ce point-là. Quoiqu'il en ſoit, ſon bonheur ordinaire l'a tirée d'affaire. Le ſuccès a juſtifié le deſſein qu'Elle a eu d'éteindre l'Héréſie dans ſon Royaume, & rendu légitimes les moyens dont Elle a permis qu'on ſe ſoit ſervi pour en venir à bout. Le grand ouvrage de la Réunion eſt achévé, au moins à le regarder par l'extérieur. Ce ſeroit en vain qu'on porteroit à préſent la vue ſur le paſſé, il ne ſe révoquera plus, & les conſeils ne peuvent avoir d'effet que pour l'avenir.

La Politique de ſon côté n'a pas tort d'admettre la tolérance en de certains cas; car lorſqu'elle eſt établie de longue main, ou qu'il y a un Corps ſi puiſſant qui la demande, que l'Etat ſe trouveroit en danger d'en être bouleverſé, on ne peut pas la refuſer; ou bien il s'enſuivroit que la Religion, cette Mere de la Société, étoufferoit ſa fille, & que du plus aſſuré principe de l'ordre, on en feroit un principe de déſordre & de confuſion. Mais

Mais pour s'acquitter à la fois des devoirs de la Religion & de ceux de la Politique, il n'y a point de Souverain qui ne doive employer ſes ſoins & ſon autorité à diſſiper les Sectes, à ramener dans le ſein de l'Egliſe ceux qui s'en ſont retirés, & à y faire entrer ceux qui n'y ont jamais été. Quand un Conſeil de Conſcience n'inſpirera au Prince rien de plus outré contre les Sectaires, ſon Conſeil ordinaire n'aura pas raiſon de s'y oppoſer.

L'uniformité en matiere de Religion eſt d'une grande importance dans un Etat. Attachés que ſont les hommes aux ſentimens que la Religion inſpire, & bien plus fortement qu'à toutes les autres paſſions qui peuvent les agiter, ils portent leurs aigreurs ſur ce ſujet, leurs haines & leurs guerres, beaucoup plus loin qu'en toute autre occaſion. Il s'éleve entr'eux plus de conteſtations, de querelles & d'animoſités ſur ce point, qu'aucun autre intérêt n'eſt capable d'en faire naître. Lors même qu'il ſe forme des cabales de pure Politique, on ne manque pas d'y appeller la Religion afin de fortifier le parti, & d'y

d'y embarquer un nombre infini de gens qu'aucun autre prétexte n'y feroit jamais entrer.

Cette uniformité s'entretient dans le Monde Chrétien par le moyen du Pape. Il faut demeurer d'accord que l'établiſſement de cette Puiſſance Eccléſiaſtique eſt admirable, & qu'on ne peut pas concevoir comment tant de divers génies & d'humeurs différentes pourroient demeurer dans une ſi grande union de ſentimens, & dans l'obſervation d'une même diſcipline, s'il n'y avoit ſur la terre une autorité également révérée des Peuples & des Souverains qui fût deſtinée à entretenir cette merveilleuſe harmonie.

La ſaine Politique ne peut donc point permettre qu'on ſe détache de cette Puiſſance, dont l'établiſſement produit tant d'effets ſi utiles, deſquels je ne ferai ici aucun détail parce qu'ils ſont aſſez connus. C'eſt le principe d'une unité qui ſe conſerve parmi les Nations les plus deſunies; un germe qui entretient toujours en elles les diſpoſitions néceſſaires à la réunion. C'eſt une eſpéce de tuteur de la famille Chrétienne

tienne contre lequel, à la vérité, les Princes peuvent agir lorſqu'il fait des malverſations, ou qu'il adminiſtre mal les affaires qui lui ſont commiſes; mais ils doivent toujours reſpecter en lui le titre de tuteur, & lui laiſſer libre l'exercice de ſa Charge dans les choſes qui en dépendent.

Cependant comme il n'y a rien de ſi parfait au monde qui n'ait ſon défaut, rien de ſi utile qui n'ait ſon inconvenient, rien de ſi beau qui n'ait ſes taches, ce ſalutaire établiſſement du S. Siége a auſſi ſon mauvis côté. L'eſprit humain qui abuſe des meilleures choſes & qui les gâte, ayant employé ce légitime pouvoir à des uſages illégitimes l'a rendu ſuſpect. Les Papes en traitant les Hérétiques avec trop de rigueur, & en obligeant les Princes à les traiter de même, ont rendu les Hérétiques néceſſaires aux Peuples & aux Princes, & ont engagé dans la ſuite les Souverains à les épargner, afin de s'en ſervir à éclairer les démarches de Rome, & à la mortifier quand elle s'en fera trop accroire.

Les Hérétiques ſont donc néceſſaires dans

dans le monde pour aider à réprimer le Pape lorſqu'il s'échappe au-delà des bornes de ſon adminiſtration. S'il arrivoit encore, comme autrefois, qu'il ne ſe trouvât dans l'Europe que des Princes foibles & des Peuples groſſiers & ignorans, la haine & les lumieres de ces ennemis de l'Egliſe ſeroient un ſel qui préſerveroit les Etats de la corruption dont les Eccléſiaſtiques les avoient remplis,

Mais comme il y a aſſez & trop de ces Sectaires dans le voiſinage de la France pour produire cet effet, il n'eſt pas beſoin qu'elle en entretienne dans ſon ſein ſans néceſſité. Il germera aſſez de cette mauvaiſe ſemence dans les terres étrangeres ſans la laiſſer croître parmi les bonnes plantes qui en ſeroient peut-être enfin étouffées ſi elles en étoient également preſſées au dehors & au dedans.

Le deſſein de la détruire en votre Royaume étoit digne de V. M. qui n'en conçoit que de grands & d'extraordinaires, & les meſures qui avoient été priſes pour y parvenir, étoient ſi juſtes & ſi bien concertées, qu'il ſembloit qu'on

qu'on ne pouvoit pas manquer de réuſſir. La maniere même dont on s'y étoit pris d'abord avoit déja eu des ſuccès ſi avantageux, qu'il y avoit lieu de s'en promettre des ſuites tout-à-fait favorables, & d'eſpérer qu'avec le tems on en viendroit ſi heureuſement à bout que ce ſeroit une affaire vuidée ſans retour.

Mais V. M. excitée par le zéle que Rome lui faiſoit inſpirer, n'a point voulu attendre des effets qui étoient trop lents au gré de l'impatience du Clergé. Elle a par complaiſance pour lui précipité ſes démarches, & ordonné qu'on arrachât promtement cette yvraie dont la racine a été tirée de la terre, & renverſée ſur le champ, où on prétend la laiſſer ſécher à loiſir.

Quoi qu'il en ſoit, comme il vaut mieux occuper la terre d'une ſemence mauvaiſe en elle-même, lorſqu'elle rapporte un fruit utile au Laboureur par le débit qu'il en fait, qu'en la laiſſant tout-à-fait inculte faute de bon plan, demeurer privé de tout revenu, & reduite à l'indigence, je crains que V. M. ne trouve dans la ſuite qu'Elle s'eſt

s'eſt trop précipitée en faiſant faucher tout d'un coup ce qu'il ne falloit que ſarcler & détruire avec le tems & par degrés.

Car s'il paroît que l'Etat n'ait point ſenti de ſecouſſe trop violente par ce grand bouleverſement qui s'y eſt fait, & ſi on ne s'apperçoit pas encore beaucoup des déſordres qu'il a cauſés, il eſt néanmoins conſtant que votre Conſeil de Conſcience, qui ſe ſent toujours de l'eſprit de Rome ſur-tout à l'égard des Hérétiques, s'eſt peu mis en peine de la diminution de vos revenus, & de l'affoibliſſement du Royaume qui eſt plus grand qu'on ne croit; & que tous vos Directeurs n'ont eu en vue que d'augmenter l'Empire & les revenus du Pape & du Clergé.

C'eſt là l'unique motif qui les a pouſſés à faire de ſi puiſſantes ſollicitations à V. M. & à preſſer un dénouément trop promt & trop irrégulier. Vous avez eu pour eux une complaiſance dont les fâcheuſes ſuites, qui, ſi je l'oſe dire, ſemblent ſe préparer, doivent vous déterminer à ne faire point de difficulté de vous en dédire.

Il

Il a ſorti de votre Royaume un Peuple très-conſidérable, & ſi la plus grande partie n'a emporté que très-peu de bien, c'eſt au moins de l'argent comptant qui s'en eſt allé avec ces fugitifs. Mais quelles ſommes immenſes n'avoient point une multitude de Marchands qui ont fait retraite, & qui ont ſauvé tous leurs effets? Comme les P. Réformés n'étoient plus admis, ni aux Charges, ni dans les affaires de V. M. il s'en étoit beaucoup jetté dans le négoce, & la plûpart de leurs biens conſiſtant en argent ou en effets, il leur a été facile de les tranſporter,

Cette vérité n'eſt devenue que trop ſenſible par la quantité prodigieuſe d'eſpéces de monnoie de France qui s'eſt trouvée dans les Pays voiſins, d'où on a bien eu de la peine à en faire revenir une très-petite partie, tout le reſte y ayant demeuré.

Ce déſordre n'eſt pas le ſeul qu'on ait remarqué. Il y en a eu d'autres qui n'étant pas ſi conſidérables que les ennemis de V. M. le publient, ne laiſſent pas toutefois d'être de quelque conſéquence. On peut mettre en ce rang les

manufactures

manufactures de France que les fugitifs ont établies chez les Etrangers, où on prétend qu'ils en ont déja tellement perfectionné quelques-unes qu'il ne faut point eſpérer qu'à l'avenir elles ſoient abandonnées, ni qu'on revienne chercher en France ce qu'on trouvera commodément chez ſoi.

Mais le plus grand mal & la plus dangereuſe de toutes les ſuites de cette affaire, eſt que les Troupes de vos ennemis ont été fortifiées de ceux d'entre les François, qui ayant déja exercé la profeſſion des armes, ſont allés communiquer ailleurs les lumieres qu'ils avoient acquiſes ſous les auſpices de V. M. Outre cela il y a eu encore beaucoup de gens de cœur, qui ne ſembloient pas à la vérité deſtinés pour la guerre, mais que le beſoin a réduits à prendre ce parti, & qui preſſés de la néceſſité, & animés du vain deſir de ſe faire jour par cette voie à rentrer dans leur Patrie & dans la poſſeſſion de leurs biens, avec la diſpoſition que les François ont aux armes, n'ont pas combattu moins courageuſement, & n'ont pas moins rendu leur valeur funeſteà leurs

Com-

Compatriotes, que ceux qui de tout tems s'étoient exercés en l'art de la guerre.

Le nombre n'en eſt pas même ſi médiocre qu'on oſe quelquefois l'aſſurer à V. M. & il ne diminue pas par la mort de ceux qui périſſent; car de nouvelles néceſſités font tous les jours de nouveaux ſoldats parmi eux auſſi-bien qu'en France, & ce qu'il y a à préſent de gens de cette Religion ou qui ſortent encore de tems en tems du cœur du Royaume, ou qui déſertent ſur les frontieres, ſont preſque tous jeunes & capables de ſervir dans vos Armées, ou d'être utiles à l'Etat par leur travail.

La France commence à avoir beſoin d'Ouvriers ſur-tout pour la culture de la terre, auſſi-bien que de Soldats. Il n'y a point de Province qui ne ſe reſſente de cette diſette plus dangereuſe qu'aucune autre. Les vignobles ſont abandonnés, les terres labourables ſont en friche, les béches & les faucilles ſont transformées en piques & en épées.

Ce ne ſera pas la fin de la guerre qui fera ceſſer ce déſordre, comme ce n'eſt

pas

pas la guerre qui l'a cauſé. Si l'on n'avoit point écarté tant de Peuples, il y en auroit eu aſſez pour ſuffire à la guerre, & aux ouvrages ordinaires, & au commerce. Mais en tout cas ce que la guerre peut avoir contribué à ce mal étoit inévitable. Quand il s'agit de votre gloire il n'y a rien à dire, ſi elle doit périr il faut qu'avec elle toute la France périſſe, ou c'eſt une ingrate & une perfide. Alors il n'y va pas moins que du ſalut de l'Etat, & c'eſt le prémier intérêt de tous ceux qui en ſont les Membres.

Mais en ce qui regarde les fugitifs que la France a perdus, il ne s'agiſſoit à proprement parler que de la gloire de Rome; la vôtre n'y étoit intéreſſée qu'autant qu'il vous plaiſoit, c'eſt-à-dire, autant que vous auriez réſolu de maintenir & d'étendre le Regne du Pape, & de lui donner votre protection, ce qui eſt une eſpéce de gloire à laquelle V. M. & ſes auguſtes Devanciers ont été très-ſenſibles, & peut-être trop, puiſqu'à ſon égard, auſſi-bien qu'au leur, les Papes ont été ſouvent des ingrats, & Rome une inſolente.

Car

Car pour le fonds de la choſe même par rapport à V. M. quel avantage ou quel honneur y avoit-il à acquerir pour Elle? Ne regnoit-Elle pas auſſi abſolument ſur cette eſpece de Sujets que ſur les autres? Y avoit-il rien parmi eux qui fût exemt de ſa Juridiction? Leurs biens, leurs perſonnes, leurs vies, tout ne lui étoit-il pas également dévoué, & lorſqu'il falloit aller à la guerre contre les Nations d'une même profeſſion qu'eux, les a-t'on jamais vu s'épargner? Du Queſne ne commandoit-il pas l'Armée navale quand Ruyter fut tué? Les Maréchaux de Turenne, de Gaſſion & de Schomberg, ont-ils favoriſé ou les Allemands ou les Hollandois? Les P. Réformés ne furent-ils pas les ſeuls d'entre vos Sujets qui arrêterent les progrès du Prince de Condé dans le Languedoc, & qui lui fermerent les portes des Villes où leur nombre les rendoit les maîtres? Y a-t'il eu de négociations plus favorables à V. M. que celles du Marquis de Ruvigni en Angleterre.

Elle n'étoit donc nullement obligée de maltraiter ce Corps de ſes Sujets.

Ce

Ce n'eſt qu'en faveur du S. Siége qu'elle l'a fait, & le S. Siége devoit bien la laiſſer faire à loiſir ſans l'engager à tant de précipitation ; ou du moins aujourd'hui que l'expérience a fait connoître le préjudice que ſes Conſeils ont apporté à l'Etat, il ne doit pas s'oppoſer à ce que la France ſe releve de cette perte autant qu'il lui ſera poſſible.

Une ame moins éclairée que celle de V. M. & qui donneroit généralement dans toutes les imaginations de ſon Conſeil de Conſcience, en viendroit peut-être à me ſoupçonner moi-même, ſinon d'héréſie, au moins d'être un fauteur d'Hérétiques ; & mon corps pourroit courir autant de danger d'être déterré & jetté au feu, qu'en courut celui de l'Empereur Charles V. contre lequel on conçut de pareils ſoupçons après ſa mort.

Pour me préſerver de cette infamie, que je ne mérite nullement, je déclare ici par mon Teſtament, Acte le plus digne de foi qu'un homme faſſe en toute ſa vie, que je n'ai aucune raiſon ni d'intrigues ni de ſentimens avec les Hérétiques, qui ſeront ſans doute d'aſſez

d'aſſez bonne foi pour me faire eux-mêmes la juſtice de me diſculper de ce crime ; & je proteſte que je vis & que je veux mourir dans la même créance que le Directeur de V. M. & que notre S. Pere le Pape.

Mais en convenant avec eux ſur les dogmes ſpeculatifs, je ne puis pas me diſpenſer de m'écarter ſouvent de leur pratique. Je ne doute pas qu'ils ne différent extrêmement d'avec moi en ce point ; qu'il eſt bon que les P. Réformés fugitifs ſoient rappellés dans votre Royaume, & qu'on facilite leur retour par toutes ſortes de voies, fût-ce par le rétabliſſement de l'Edit de Nantes.

Les raiſons que j'en ai alléguées ſont déja plus que ſuffiſantes pour appuyer ce conſeil, mais il y en a une autre qu'il faut bien peſer ; c'eſt que dans quelque luſtre que ſoit maintenant la France, avec quelque avantage qu'elle ſe ſoutienne aujourd'hui, quelque grande que ſoit ſa puiſſance, quelque affectionnés à la Monarchie qu'on voie ſes Peuples, & quelque enchantés qu'ils ſoient des vertus de V. M. ſon bonheur n'eſt pourtant pas plus fixe que

tout le reſte des choſes du monde, & qu'il faut toujours faire ſon compte que les armes ſont journalieres.

Je ne m'étendrai point ſur la maniere dont les changemens peuvent arriver. Les événemens ſont ſi divers qu'on pourroit rapporter un million d'exemples de deſſeins concertés avec les meſures du monde qui ſembloient les plus juſtes, & qu'un nouvel incident qu'il n'étoit pas poſſible de prévoir, eſt venu renverſer tout d'un coup. Le feu pris par hazard dans un magaſin de munitions de guerre, une terreur panique qui vient ſaiſir une Armée prête à combattre, un coup de vent qui porte les ennemis ſur votre Flotte, ou qui la diſſipe, peuvent mettre un Etat à deux doigts de ſa ruine.

Si donc les ennemis de la France, par quelque accident auſſi inopiné qu'il eſt aujourd'hui peu apparent, venoient à avoir le deſſus & à triompher d'elle, avec quelle hauteur ne demanderoient-ils pas eux-mêmes le rétabliſſement des Réfugiés. Plus le Pape & le Clergé ont témoigné d'ardeur à les faire maltraiter, plus V. M. y a fait conſiſter ſa gloire,

gloire, & plus pour inſulter le Pape, pour mortifier V. M. & pour flétrir votre gloire, ils ſeroient ardens à faire revivre des Loix de l'extinction deſquelles vous avez fait votre plus grande affaire.

Car dans le fonds ce ne ſeroit pas l'envie qu'ils auroient de vous renvoyer vos Sujets qui les feroit agir. Quoiqu'ils en diſent, de quoiqu'ils ſe vantent ſur ce chapitre & chez eux, & par leurs Agens dans les Cours Etrangeres, quelque peu d'égards & même quelque mépris qu'ils témoignent pour ces étourdis, qui ont mieux aimé par un entêtement inſuportable aller s'expoſer aux froideurs & ſouvent aux hauteurs des Etrangers, que de continuer à ſe voir au-deſſus d'eux par la protection de V. M. & par leurs propres qualités qui ne le cédent en rien à celles des autres Peuples, il eſt certain qu'ils n'incommodent pas les Nations parmi leſquelles ils ſe ſont mêlés, & qu'elles n'auront pas beaucoup d'empreſſement pour s'en décharger.

On ne laiſſeroit pourtant pas d'exiger le rétabliſſement de l'Edit de Nan-

tes, ſi l'on ſe trouvoit en état de forcer V. M. à y conſentir. La raiſon que j'en ai déja alléguée eſt trop ſenſible, & il y a encore un autre intérêt qui ne manqueroit pas d'y porter vos ennemis. C'eſt qu'ils demeureroient perſuadés que la plus grande partie des Réunis mêmes qui ſont dans votre Royaume, & qui embraſſeroient de nouveau leur premiere Religion, ſeroient à l'avenir plus affectionnés à ceux qui leur auroient procuré la liberté de conſcience, qu'à V. M. ou qu'en tout cas ce ſeroit un parti dans l'Etat plus ſoupçonneux qu'il n'a été, & par conſéquent moins bien intentionné, & plus prêt à remuer.

Mais il ne faut pas douter que dans le tems qu'ils feroient jouir vos Sujets qui ſeroient au dedans du Royaume de tous les avantages du rétabliſſement de l'Edit de Nantes, ils ne fiſſent tous leurs efforts pour détourner ceux qui ſeroient parmi eux d'y venir prendre part, & ils ne manqueroient ni de raiſons vraiſemblables pour les arrêter, ni d'exemples propres à émouvoir leurs eſprits.

Ils

Ils ſçauroient leur répréſenter que ce qui eſt forcé ne dure ordinairement qu'autant que la force regne; que ſi on a ci-devant imputé aux P. Réformés d'avoir autrefois extorqué l'Edit de Nantes les armes à la main, quoiqu'il fût connu de toute la Terre que le Royaume étoit alors en paix, & que cet Edit avoit été accordé librement par Henri le Grand votre Ayeul, avec connoiſſance de cauſe & de l'avis de ſon Conſeil, on leur imputeroit un jour, & peut-être bien-tôt, non-ſeulement d'en avoir eux-mêmes exigé le rétabliſſement, mais de l'avoir fait extorquer par des Etrangers, auſquels conſéquemment ils ſeroient tenus d'en avoir toute l'obligation & non à V. M.

Que V. M. dont ils font paſſer les nobles ſentimens pour une fierté outrée, conſervera toujours le ſouvenir de l'affront qu'Elle aura reçu, & voudra à quelque prix que ce ſoit ſe venger d'avoir été forcée à la choſe du monde à quoi Elle avoit le plus de répugnance, & pour l'exécution de laquelle Elle s'eſt abandonnée à une conduite qu'on ne peut pas lui repro-

cher dans aucune autre de ſes actions.

Que quand V. M. ſeroit perſuadée qu'ils n'auroient point ſollicité ſes ennemis à agir ſi vigoureuſement en leur faveur, & que cela ſeroit arrivé par le pur mouvement de la jalouſie de ſes voiſins, & par le plaiſir malin de la contraindre à une démarche ſi déſagréable & ſi mortifiante; toujours Elle les regarderoit comme la cauſe, quoiqu'innocente & accidentelle, & comme le ſujet de la cruelle mortification qu'Elle auroit ſoufferte, & qu'ainſi Elle ne pourroit les enviſager que comme des objets odieux.

Que V. M. ſenſible aux affronts comme Elle eſt, & toujours environnée des Emiſſaires de Rome n'auroit rien plus à cœur que de venger ſa gloire ſi mortellement outrée; qu'Elle abandonneroit tout autre deſſein pour y travailler, & qu'Elle ne manqueroit pas de s'y prendre dès qu'Elle verroit le moindre jour d'y réuſſir.

Qu'encore que pour porter l'inſulte plus loin les Puiſſances Etrangeres qui auroient procuré le rétabliſſement de l'Edit de Nantes, ſe fuſſent rendu garantes

rantes de ſa ſubſiſtance & de ſon exécution à l'avenir, il n'en ſeroit néanmoins pas plus ferme, & qu'il n'y auroit que très-peu de fonds à faire ſur cette garantie. Que tout ce que les P. Réformés auroient à eſpérer de plus favorable en vertu de cette clauſe, ſi on venoit à révoquer une ſeconde fois l'Edit, ne pourroit aboutir qu'à de preſſantes ſollicitations de la part des Garands pour engager V. M. à l'entretenir.

Car de ſe flatter qu'aucun Etat voulût prendre les armes, & s'attirer une guerre avec V. M. en faveur de vos propres Sujets, & par rapport à la Religon, ce ſeroit être bien aveugle, & ſe ſouvenir bien peu du paſſé. Il n'y a point de Souverains, il n'y a point de Peuples qui ne ſçachent par une ſanglante expérience quelles ſont les ſuites de la guerre, & ils y regardent plus d'une fois lorſqu'ils l'entreprennent, même pour les intérêts qui leur ſont les plus chers.

Mais ſuppoſé qu'il y eût des Puiſſances qui ſe piquaſſent de généroſité juſqu'à ce point, ne ſçait-on pas quelle

eſt la conſtitution du Gouvernement des Etats voiſins, & qu'il faut avoir le conſentement des Peuples pour trouver les fonds de la guerre. Les P. Réformés de France, ſur-tout ceux qui ont déja vécu depuis aſſez long-tems dans les Pays Etrangers, ſeroient-ils aſſez ſtupides pour s'imaginer que les Peuples voudroient fournir tant de millions en leur faveur, & courir encore les riſques de la guerre? Ces Peuples de qui ils eſſuyent tous les jours tant de rebuts, & qui auroient autant de penchant à les renvoyer chez eux, que les Souverains en ont à les conſerver dans leurs Etats.

Cependant ils n'auroient que faire de s'épuiſer en raiſonnemens ſur ce chapitre, car ils doivent être perſuadés que le cas n'arriveroit point, ſoit qu'il y eût garantie pour le rétabliſſement de l'Edit, ſoit qu'il n'y en eût pas. Non ſans doute, ſi malgré les oppoſitions de Rome & du Clergé V. M. trouvoit bon de rappeller de ſon propre mouvement les fugitifs, ou qu'Elle les reçût par contrainte & étant forcée d'en ſubir la Loi, Elle ne ſe prendroit

droit jamais à les détruire tout d'un coup par la révocation des Edits, & par la violence générale des Peres & des Freres Convertiſſeurs.

Inſtruite par une expérience qui l'auroit déja réduite à une ſi dure extrémité qu'eſt pour un grand cœur celle de ſe retracter, Elle ne prêteroit plus l'oreille aux avis de ceux qui l'auroient précipitée dans un ſi profond abîme. Elle ſe tiendroit ſur ſes gardes contre ſon Conſeil de Conſcience, & ſe livreroit à Elle-même & à ſon Conſeil Ordinaire.

Alors ce grand ouvrage qui avoit été autrefois ſi heureuſement commencé, & qui auroit pu s'achever de même, ce haut deſſein qu'on s'eſt tant applaudi d'avoir ſi facilement & ſi promtement exécuté, quoique les ſuites ne témoignent que trop qu'il y reſte encore beaucoup à faire, ne manqueroit pas de s'accomplir parfaitement & ſans retour par des voies moins éclatantes mais plus ſures.

On ne s'en prendroit plus au général. On détruiroit tantôt une Aſſemblée particuliere, tantôt une famille. On chaſſeroit tour à tour chaque per-

ſonne du lieu de ſa demeure, & par ce moyen on la mettroit dans l'impuiſſance de ſubſiſter & dans la néceſſité de ſe convertir. Les Edits, les Arrêts, les Déclarations, les charges publiques & les impôts, les procès, les informations ſur les termes d'irréverence prononcés contre les Miniſtres, ſur les conjurations contre l'Etat, ſur le manque de reſpect aux objets d'adoration qu'on porte dans les rues ſoit en proceſſion ſoit aux malades, ſur le défaut de tendre devant les maiſons aux jours de Proceſſion, ou d'avoir ſalué la Croix, ſur le mépris des Reliques, des Agnus-Dei, de l'Eau-benite; tous ces moyens ne ſeroient pas moins capables de les déſoler qu'autrefois. Mais particulierement les Procès domeſtiques qui ſe trouveroient aujourd'hui beaucoup plus frequens dans les familles, parce qu'elles ſeroient plus partagées en Catholiques & en Prétendus Réformés, & que ce qui s'eſt paſſé pendant le tems de la révocation de l'Edit en feroit naître une infinité, ces procès dans leſquels on feroit toujours ſuccomber les P. Réformés, avec mille autres inventions

tions qui ont été déja pratiquées, & que l'occaſion fourniroit encore, ſeroient plus que ſuffiſans pour achever de les détruire.

Car il eſt ſans contredit que le nombre en ſeroit peu conſidérable, & en lui-même & en comparaiſon de ce qu'il a été; & comme on eſt déja aſſuré que tous ceux qui ont demeuré de peur d'être privés de leurs commodités & d'abandonner leurs biens, demeureroient toujours, on n'auroit qu'à en uſer à leur égard comme on le jugeroit à propos. On ſeroit ſûr de leur ſoumiſſion lorſqu'on ne voudroit plus avoir de tolérance pour eux.

V. M. penſera peut-être qu'au regard de cette partie des P. Réformés qui eſt déja rentrée dans l'Egliſe, il ne ſeroit ni juſte ni prudent de leur redonner la liberté d'en ſortir pour avoir encore la peine de les y ramener; & que pour les Réfugiés, comme les ſollicitations de ceux parmi leſquels ils vivent, appuyées des fortes raiſons que je viens d'alléguer, les empêcheroient ſans doute de revenir, il n'eſt pas néceſſaire de ſe jetter dans un ſi grand

embarras, & dans une contradiction auſſi manifeſte qu'eſt celle de rétablir ce qui eſt déja détruit pour le détruire encore.

A l'égard des Réunis, je puis aſſurer V. M. qu'ils conſidérent leur réunion comme forcée à cauſe de la voie par laquelle elle s'eſt faite, & qu'ils ne cherchent que l'occaſion de la retracter. Mais s'ils avoient été ramenés inſenſiblement & à ſucceſſion de tems, par des moyens qui les mettant en effet dans la néceſſité de ſe réunir, auroient pourtant ſemblé leur laiſſer la liberté de n'en rien faire, la choſe n'auroit pas moins réuſſi, puiſque la matiere y étoit diſpoſée, & cet ouvrage auroit ſubſiſté dans la ſuite, parce qu'il y auroit eu quelque apparence de liberté dans le choix, & que l'eſprit humain, qui eſt naturellement ennemi de la contrainte, ne la ſupporte ſur ce point avec quelque patience que lorſqu'elle n'eſt pas trop ſenſible.

Pour les fugitifs, eſt-il beſoin que je répréſente à V. M. quelle eſt la ſtupidité du Peuple? Qui eſt-ce au monde qui la connoît mieux qu'Elle? La multitude

multitude n'eſt-elle pas une bête qu'on pouſſe où l'on veut? N'y a-t'il pas mille moyens de la matter comme de lui impoſer? Un cheval rue d'abord qu'il eſt piqué, mais quand on continue à le preſſer, & qu'en lui faiſant faire un certain manege on l'accoutume à obéir à l'éperon, il ſe laiſſe régir & va où le Cavalier le mene. Les fugitifs ſeront-ils plus aviſés que ceux qui ſont dans le Royaume? Combien d'impôts ne leve-t'on point ſur ces derniers qu'ils ſe diſpenſeroient bien de payer s'ils vouloient, & qui ſont néanmoins ceux qui les ruinent le plus. Des achapts d'Offices, des Rentes conſtituées, des biens de Communautés, & mille autres choſes, qui parce qu'elles ont l'air d'affaires volontaires, ou qu'elles flattent la vanité, vous produiſent de plus grandes ſommes, & réduiſent bien plus de familles dans l'indigence que les autres tributs qu'on paye par néceſſité.

Si l'on duppe ceux-ci par la ſurpriſe qu'on leur fait du côté de l'ambition ou de l'avarice, juſqu'à les engager à ſe ruiner volontairement, comment les Réfugiés

Réfugiés ne ſeroient-ils pas les duppes de leurs plaiſirs & de leurs commodités, dont l'appas paroîtroit beaucoup plus fort qu'aucun de ceux qu'on peut tendre aux Regnicoles ? Tous les Fugitifs qui ont quelque voie que ce ſoit de ſubſiſter en France ou par leur induſtrie ou par le bien qu'ils y ont laiſſé, & qui ſont dans la diſette chez les Etrangers, ou qui ne vivent que d'aumônes, n'y voudroient-ils pas revenir? Il eſt impoſſible qu'en pouvant vivre commodément dans ſa Patrie, ſuppoſé qu'on y ait la liberté de conſcience, on veuille demeurer expoſé à la merci des Etrangers, & leur tendre la main, qu'on ne ſe voit ſouvent remplie qu'avec des circonſtances qui aſſaiſonnent d'une amertume extrême la douceur du don. Ainſi ce qui ſe paſſe dans les aſyles des Réfugiés à l'égard de ceux qui ſe voient en cet état d'indigence, & qui ſont en très-grand nombre, n'empêcheroit nullement leur retour. On leur fait la charité, c'eſt un bonheur pour eux ; le beſoin les oblige à la recevoir, & c'eſt ce qu'ils éviteront au moindre jour qui leur en ſera ouvert.

vert. Ils ſont dans la baſſeſſe & dans la dépendance ; le bien qu'on leur fait n'eſt pas capable de les en tirer; ils deſireroient ſans doute de changer de condition, & de faire finir les chagrins de ceux qui ne voulant point ſe décharger de ce fardeau, ne perdent néanmoins aucune occaſion de faire connoître que ſon poids les incommode.

Outre cet ordre de gens on verroit revenir tous ceux qui ont pris parti dans les armes. Ils vivent à préſent, mais la paix étant faite ils ſeront la plûpart ſans emploi, & preſque tous ceux qui pourront être conſervés auront en France & des biens à poſſeder & des emplois militaires à prétendre auſſi-bien que chez les Etrangers.

Enfin mille motifs de pauvreté, de miſere, d'attachemens de famille, avec les caprices qui ne poſſédent pas un petit nombre de gens, rameneroient ſans doute dans votre Royaume la plus grande partie de ceux qui s'en ſont retirés. Il y en reviendroit même une eſpece un peu moins duppe que les autres, & qui auroit des vues plus raiſonnables, mais en effet également deſtinée

tinée à ſubir un avenir douteux, quoi qu'ayant toujours un deſſein formé de s'y ſouſtraire. Je parle de ceux qui prévoyant les ſuites de ce rétabliſſement forcé, ne viendroient en France que pour y ménager leurs affaires, & mettre leurs biens ſur le pied de pouvoir être tranſportés dans le Pays Etranger, où ils auroient deſſein d'aller s'établir pour n'être pas expoſés à cet avenir qu'ils craindroient. Comme ſi V. M. ne ſçavoit pas les moyens de les empêcher de diſpoſer de leurs fonds, & de les convertir en des eſpéces qui puſſent être tranſportées; ou comme ſi ces gens eux-mêmes revenoient d'un autre monde, & avoient oublié qu'on a déja bien ſçu une fois leur lier les mains, & qu'ils ne puſſent comprendre qu'on ne ſçauroit pas moins encore les retenir & leur ôter les moyens d'exécuter ce qu'ils ſe ſeroient propoſé. Pendant qu'ils attendroient l'occaſion de pourvoir à leurs affaires V. M. feroit les ſiennes, & ils demeureroient enfin pris au même filet que les autres.

Il ne reſteroit donc aſſurément chez les Etrangers qu'un certain petit nombre

bre de Marchands & d'autres gens qui y auroient pris aſſez d'habitudes pour y établir un commerce raiſonnable, ou trouvé l'occupation qui leur convient, & qui n'auroient point laiſſé de bien dans votre Royaume, ou ſi peu que leur nouvel établiſſement mériteroit de lui être préféré. Mais que ſeroit-ce que ce nombre? A peine on s'en appercevroit. Il demeureroit comme englouti par la foule qu'on verroit revenir avec les derniers empreſſemens.

Au reſte quand on ſe tromperoit dans cette conjecture, & qu'il reviendroit moins de Fugitifs que les apparences ne le font eſpérer, il me ſemble néanmoins qu'il n'y a pas à balancer ſur leur rappel. Il s'agit de la gloire de V. M. Il y va de votre honneur & des atteintes auſquelles il pourroit ſe voir expoſé, c'eſt à quoi il faut parer à quelque prix que ce ſoit dès qu'on aura le moindre ſoupçon du danger. Si la France peut ſe maintenir toujours avec les mêmes avantages qu'elle a aujourd'hui, ſi elle continue à être ſur le pié de faire la loi à ſes ennemis; ou même ſi les ſuccès demeurent tellement partagés, qu'Elle

qu'Elle ne ſoit point contrainte à les recevoir d'eux, V. M. pourra laiſſer les choſes dans la ſituation où elles ſont, remettant au tems & aux ſoins de ſon Clergé, au zèle des anciens Catholiques, & à la vigilance de ſes Intendans dans les Provinces d'achever le reſte.

Mais ſi on peut prévoir le moins du monde que vos ennemis par leurs propres forces, ou par leur bonheur, ou par des accidens funeſtes qui pourroient arriver à la France, ſoit dans les Armées, ſoit dans l'intérieur du Royaume, ou par des maladies dont ce grand & robuſte corps ſe trouveroit affligé, il ne faut pas manquer de rappeller de bonne heure & comme volontairement les Réfugiés, ſans attendre qu'on ſoit forcé à les recevoir.

Peut-être même que quand l'état des affaires du dehors n'engageroit point néceſſairement à prendre ce parti, V. M. ne feroit pas mal de s'y réſoudre, & je ne ſçai ſi après y avoir fait de ſérieuſes réflexions, le Clergé n'entrera point enfin dans les vues de votre Conſeil. Car ne comprend-il pas que tôt ou tard il demeureroit maître auſſi-bien des

des Fugitifs que de ceux qui ſont encore dans le Royaume ? N'a-t'il pas connoiſſance de tous les moyens qu'on peut pratiquer pour les pouſſer dans le ſein de l'Egliſe ? N'eſt-ce pas lui-même qui fournit ces moyens, & qui ſe donne le ſoin de les inventer ? Mais quelle joie n'auroit-il point en voyant rapprocher à la portée de ſes coups tous leurs Miniſtres qu'il s'eſt ſi fort repenti de n'avoir pas retenus ? Il prendroit à loiſir ſes meſures pour ne laiſſer plus échapper une proie qu'il a tant regrétée.

Voilà ce que j'ai à répréſenter à V. M. ſur le chapitre des Hérétiques. A l'égard de l'autre parti, qui eſt celui de l'Egliſe, je prendrai auſſi la liberté de lui en déclarer mes ſentimens.

L'Egliſe en elle-même mérite d'être révérée. Sa gloire, comme je l'ai déja dit, ne doit pas être moins chere aux Princes Catholiques qu'eſt celle d'une Mere à ſes Enfans. Son repos ne leur doit pas être moins précieux. Ils n'en doivent jamais rompre l'union. Ils ne doivent jamais laiſſer altérer l'affection naturelle qu'ils lui portent. Ils ſont obligés d'entretenir toutes les marques

eſſentielles

eſſentielles de la rélation de Mere & d'Enfans.

Mais comme un fils émancipé, ou parvenu à un âge avancé, peut quelquefois ſans injuſtice & ſans manquer au reſpect, maintenir ſes droits & plaider contre ſes parens, quand prévenus par de mauvais conſeils ils oppriment leur famille ; & qu'il a encore plus ce droit contre de ſimples tuteurs qui n'uſent pas bien de leur adminiſtration, un Catholique, & ſur tout un Souverain eſt bien fondé à s'oppoſer au Pape & à l'Egliſe répréſentative qui conſiſte en ſa Cour. Car il n'eſt dans le fonds qu'un ſimple tuteur, & non l'Egliſe même. Toute la Cour de Rome n'eſt qu'une Aſſemblée de Conſeillers établis pour exercer les droits de cette Mere en ſon autorité, & non pour les régler, parce qu'étant des droits naturels ils ſont déja tous réglés, & qu'ils ne dépendent nullement du caprice des Adminiſtrateurs qui doivent ſe régler eux-mêmes dans leurs fonctions ſuivant les loix que cette ſage Mere a preſcrites à ſes Officiers pour les faire obſerver, comme elle a ordonné à ſes enfans de les obſerver. C'eſt

C'eſt donc un abus que de préſumer qu'un Prince qui fait profeſſion d'être Catholique, & de demeurer dans le ſein de ſa Mere uni à toute la famille, ait en vue dans aucune de ſes actions de perdre le reſpect qu'il doit à cette Mere, de lui diſputer ſes droits, & encore plus de l'inſulter. Il arrive beaucoup plus ſouvent que ce ſont les tuteurs, que c'eſt le Conſeil établi pour régir les affaires de la famille, qui veut s'ingerer au-delà de ſon adminiſtration, & uſurper plus de pouvoir qu'il ne lui en a été confié ; & qu'il cherche à s'emparer de toute l'autorité paternelle & de tous les biens de la maiſon.

Si donc on eſt obligé de reſpecter ces Tuteurs, & d'écouter les avis de ce Conſeil, on eſt auſſi fondé à examiner leurs démarches, & à veiller ſur leur conduite. On a droit de l'improuver ſi elle eſt mauvaiſe, & de leur réſiſter s'ils pouſſent trop loin leurs excès.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir V. M. de ſe tenir ſur ſes gardes à l'égard du Pape, Elle eſt pleinement inſtruite de ce qui regarde immédiatement & la Cour de Rome & ſes vaſtes deſſeins.

Elle

Elle eſt informée des uſurpations que le Saint Siége a faites dans le gouvernement de l'Egliſe. Elle ſçait de quelle maniere il en faut uſer pour prévenir celles qu'il voudroit encore faire.

Mais V. M. n'eſt qu'à demi-éclaircie du pouvoir que le Pape poſſede par une voie plus indirecte, qui eſt le dévouement du Clergé pour lui dans tous les Etats Catholiques, où il ſe trouve par ce moyen quelquefois plus puiſſant que les Souverains mêmes, mais au moins ſouvent égal en autorité, & rarement inférieur.

Pour parer à ces inconveniens, V. M. n'a qu'à ſuivre toujours la même route qu'Elle a déja tenue à l'égard des principaux Bénéfices & de la Régale; à en faire Elle-même adminiſtrer tous les revenus; à ne les pas laiſſer entre les mains des Emiſſaires de Rome: mais ſur-tout Elle doit s'attribuer la collation de tous les Bénéfices, & ne les conférer qu'à des Sujets dont Elle connoiſſe & l'affection pour ſon ſervice, & la ſuffiſance pour l'emploi auquel ils ſont appellés.

Cette derniere qualité n'eſt preſque pas

pas moins néceſſaire que l'autre, parce que les lumieres des Eccléſiaſtiques ſervent non-ſeulement à inſtruire les Peuples ſur les matieres de Religion, mais encore à leur faire connoître l'étendue des droits de V. M. de ceux du Saint Siége, & de leurs propres; & lorſqu'ils ont cette connoiſſance ils en ſont bien plus diſpoſés à maintenir chaque Puiſſance dans la poſſeſſion de ce qui lui appartient, & bien moins attachés à ſuivre les inſpirations de la Cour de Rome ſur un point ſi délicat.

A l'égard des Bénéfices qu'on traite de médiocres ou de petits, dont V. M. laiſſe la diſpoſition à ſon Directeur de Conſcience, c'eſt un article auquel Elle doit prendre garde. Le nombre de ces Bénéfices va bien loin, & quoique le pouvoir de chaque Bénéficier ne ſoit pas grand, ils ne laiſſeroient pas tous enſemble de frapper un grand coup s'il s'agiſſoit de convoquer une Aſſemblée générale du Clergé pour traiter des droits & de l'autorité du Pape. Il ſeroit alors à craindre que tenant leur place comme de ſa main ils ne fuſſent trop à ſa dévotion. Le crédit qu'ils ont ſur

l'eſprit

l'eſprit du Peuple mérite auſſi qu'on y faſſe des réflexions, car comme il y a une grande multitude de ces Bénéfices médiocres, il y a auſſi une infinité de conſciences qui ſont ſoumiſes à ceux qui les poſſedent.

Il ſeroit donc à propos de trouver une voie pour en remettre la collation entre les mains d'une ou de pluſieurs perſonnes qui fuſſent tout à-fait dévouées à V. M. Peut-être qu'Elle ne voudroit pas faire aujourd'hui cette innovation qui chagrineroit trop ſon Directeur, mais il y aura moyen d'y pourvoir lorſqu'Elle ſera obligée d'en prendre un nouveau, & en attendant Elle peut toujours commencer à en conférer Elle-même les plus conſidérables, comme Elle fait les Evêchés & les groſſes Abbayes.

Beaucoup de gens s'étonnent que la charge des tributs qui ſe levent ſur les Eccléſiaſtiques, tombe ſur le bas Clergé bien plus à proportion que ſur les Abbés & les autres Prélats. C'eſt néanmoins une conduite dont on ne peut ſe départir, & dont l'utilité prévaut ſur les inconvéniens qu'on y trouve. Les hauts

hauts Bénéficiers ſenſibles à l'honneur de la diſtinction & aux plaiſirs de la vie, ſe trouvent d'autant plus obligés à V. M. qui leur accorde l'un, & les laiſſe jouir de l'autre en ne leur retranchant pas trop leurs revenus; & le bas Clergé qui eſt la plûpart ignorant, & de qui la dévotion pencheroit fort vers la ſoumiſſion aveugle au Pape, ſent néanmoins qu'il eſt ſous votre joug, & que le poids de votre autorité l'emporte ſur celui de l'autorité de Rome, qui ne le peut garantir de ce qu'il appelle accablement. Ainſi en conſervant ſes diſpoſitions à la ſoumiſſion, il les laiſſe détourner vers l'objet auquel elle eſt dûe, & dont il éprouve ſi ſenſiblement le pouvoir à ſe la faire rendre.

Pour les Réguliers ils ne ſe laiſſent pas ſi facilement entraîner. Ils ont deux principes qui ne doivent pas être agréables à V. M. celui de l'obéïſſance aveugle au Saint Siége, & celui de l'avarice & de l'accroiſſement des revenus de leurs Maiſons. Comme leur crédit ſur les conſciences a encore plus d'étendue que celui des autres Eccléſiaſtiques, & qu'on eſt prévenu en faveur de leur

ſainteté, ils ſont auſſi le plus à ménager, & il eſt néceſſaire de les amener adroitement au point qu'on ſouhaite.

Ils ont été déja remis dans la dépendance des Evêques par la Déciſion de l'Aſſemblée du Clergé, & on a commencé à leur faire ſentir les effets de cette dépendance par des manieres ſi douces & ſi honnêtes qu'elles ont contribué à leur en faire digerer la dureté. Tout s'eſt ſoumis à la viſite, juſqu'à l'Abbeſſe de Fontevraux qui s'eſt aſſez heureuſement en cette occaſion trouvée n'être que de la Maiſon de Mortemar; car ſi ç'avoit été une Princeſſe, comme il y en avoit toujours eu, & qu'elle eût refuſé d'obéir, on n'auroit pas eu peu de difficulté à l'y contraindre.

Mais quoique V. M. ait ſouvent parlé d'un ton de maître, Elle n'a pas toutefois encore trouvé la conjoncture favorable pour empêcher les Couvens de plus recevoir aucune dot de ceux qui font profeſſion. C'eſt une affaire qu'Elle ne doit pas abandonner ſi Elle ne veut voir paſſer plus de la moitié des biens de la France en main-morte, d'où on

on ne peut plus en tirer qu'une utilité très-médiocre pour les beſoins de l'Etat.

Il ſeroit également juſte & néceſſaire de connoître quels ſont les biens que les Couvens poſſedent déja, car ils ſont ſi prodigieux, qu'on en pourroit retrancher une partie, ſur-tout à de certaines Communautés. Mais afin que ni le Pape, ni le Clergé, ni le Peuple, ne puſſent rien trouver à redire à cette diſpoſition, il ne faudroit pas que V. M. appliquât ni à Elle-même ni à aucun Laïque ce qu'Elle retrancheroit. Elle pourroit le laiſſer pour ſervir de fonds au bas Clergé, & ſur-tout aux Curés qui en manquent, & ne leur aſſigner plus leurs portions congrues ſur les dîmes qui appartiennent aux Laïques, dont les revenus, que la plûpart conſument à votre ſervice, ne ſont point capables de ſouffrir de la diminution. Par ce moyen V. M. déchargeroit quantité de Seigneurs Décimateurs des Paroiſſes, & mettroit le bas Clergé en état de lui payer de plus groſſes décimes qu'il ne fait, & que ne font les Communautés mêmes par rapport aux

biens qui leur seroient enlevés, puisque chacune a son Patron dans votre Conseil qui la fait traiter favorablement.

Et comme le fonds dont on pourroit les dépouiller excéderoit encore de beaucoup tout ce qui seroit nécessaire pour revêtir le bas Clergé, on pourroit appliquer le reste à l'entretien des Religieux Mendians qui sont si fort à charge au Peuple. Que si leurs instituts ne leur permettent pas de faire un tel maniment, chaque Couvent pourroit en charger un ou deux Peres Temporels, comme ils les appellent, qui de leur côté feroient leur profit en lui rendant ce service, & pour lesquels il n'y auroit pas plus de danger à manier les revenus des Moines, non plus qu'aux Moines à recevoir les provisions du Couvent de leur main, qu'il y en a aujourd'hui pour les uns à manier l'argent qui est quelquefois donné en aumône aux mêmes Communautés, & pour les autres à se servir des denrées en quoi cet argent est converti par les Peres Temporels. Car il n'y auroit pas plus de mal, & il ne seroit pas plus contraire au vœu de pauvreté,

pauvreté, de recevoir tout d'un coup de votre Royale main cette grande aumône pour suppléer encore au défaut des autres aumônes particulieres qui se trouvent quelquefois excéder les besoins journaliers, qu'il y en a de recevoir ces aumônes particulieres, & d'en faire un fonds entre les mains d'un Pere Temporel pour suppléer au défaut des aumônes journalieres.

Il sembloit autrefois qu'il importoit fort peu que les Appels comme d'abus fussent admis ou qu'ils ne le fussent pas, parce que les Parlemens & les Tribunaux Ecclésiastiques travaillant chacun de son côté à se rendre absolus, & à ne dépendre de l'autorité Royale que le moins qu'il leur étoit possible, il n'importoit pas aux Rois laquelle de ces deux Jurisdictions s'emparât d'une autorité qui étoit également perdue pour eux entre les mains de l'une ou de l'autre. Mais aujourd'hui que les Parlemens sont remis sur le bon pié, qu'ils n'exercent ce que le Souverain commet de son autorité entre leurs mains que par rapport à ses intentions, & qu'il n'y a plus d'attentats à craindre de leur

part, il eſt bon de tenir la main aux Appels comme d'abus, & de tranſporter à la Juriſdiction Séculiere toutes les affaires dont il y aura le moindre jour de lui attribuer la connoiſſance, parce que quelques efforts qu'on faſſe il ſera toujours impoſſible de s'aſſurer des Eccléſiaſtiques, & de les détacher abſolument du Pape. Le plus court eſt de les reculer de tout maniment d'affaires, de quelque nature qu'elles puiſſent être, & de leur retrancher tout ce qui peut leur prêter quelque nouveau luſtre & ajouter quelque air d'autorité à celle que la Religion leur a déja donnée.

Que s'il eſt vrai que V. M. ne doive pas connoître de ces privilégiés, cela doit s'entendre pour en décider : mais c'eſt à Elle, & à Elle ſeule de connoître & de décider ſi le cas dont il peut s'agir eſt privilégié ; & ſi Elle le juge tel, Elle eſt trop équitable pour ne le renvoyer pas à ceux qui on droit d'en connoître. Mais s'il n'étoit pas de cette qualité, il ne ſeroit pas à propos qu'Elle en ôtât la connoiſſance à la Juſtice ordinaire pour en favoriſer une autre qui lui doit être plus ſuſpecte. Cependant comme il n'eſt

n'eſt pas poſſible que V. M. entre Elle-même dans la diſcuſſion de tous les faits particuliers, Elle peut à cet égard remettre ſon autorité entre le mains des Parlemens, ou de telles autres Cours qu'il lui plaira d'établir pour en juger à ſa place.

Si V. M. prétend diſpoſer de tous les Bénéfices du Royaume qui dépendent immédiatement de la Couronne, Elle doit auſſi pourvoir à ce que le droit de Patronage demeure entre les mains des Laïques, & que les Evêques n'ayent que celui d'examiner la capacité des Sujets, & de leur conférer les Ordres, c'eſt-à-dire, uniquement le droit de l'Egliſe.

Par ce moyen V. M. rétablira en quelque ſorte l'ancienne forme des Elections qui appartenoient au Peuple. Car les Patrons, qui ſont le plus ordinairement les Seigneurs des lieux où les Bénéfices ſont ſitués, ont un grand intérêt à les bien pourvoir, tant par rapport à leurs Familles, dont ils déſirent l'édification & l'inſtruction, que par rapport au Peuple, auquel le Seigneur d'une Place tâche toujours de

procurer le même avantage ; & par rapport au ſervice du Prince, duquel les Laïques dépendent uniquement, ainſi ils ont à cœur de bien pourvoir ces ſortes de Bénéfices. Mais les Evêques les donnent ſouvent pour récompenſe des ſervices qu'on leur a rendus, ou à la recommandation de leurs parens & amis, n'ayant, quelque honnêtes gens qu'ils ſoient, qu'une certaine vue générale de faire leur devoir, laquelle ſe perd aiſément à la moindre ombre qu'on vient répandre devant leurs yeux ; & n'ayant d'ailleurs nulle affection particuliere pour les Paroiſſiens qu'ils n'ont jamais vus, & pour un lieu où ils n'ont peut-être jamais été.

V. M. doit auſſi continuer à faire ordinairement les nominations des Supérieures pour les Monaſteres des filles, afin d'empêcher les jalouſies, les brigues & les troubles que cauſent les Elections triennales, & de pouvoir gratifier de certaines familles qui en ſeront encore mieux diſpoſées à ſon ſervice. Néanmoins comme ce ſoin fatigueroit trop V. M. s'il devoit s'étendre partout, Elle peut n'uſer de ce droit qu'en quelques

quelques occaſions ; mais toutes les fois qu'elle trouvera à propos de s'en abſtenir, Elle fera ſentir aux Communautés qu'Elle ne le fait que par des gratifications & par bonté pour elles.

Quoique le Pape faſſe le difficile ſur le ſujet des tranſlations des Evêques d'un Siége à un autre, lui qui n'en fait aucun ſcrupule, & qui en accorde tous les jours pour gratifier ſes favoris, V. M. ne doit nullement lui déférer en ce point. Cette pratique vous eſt trop avantageuſe. Elle vous donne quelquefois occaſion de mortifier ceux qui ne vous ſont pas aſſez affectionnés, & ſouvent de favoriſer ceux qui font leur devoir ; & c'eſt par cette raiſon que le Pape s'y oppoſe ſous des prétextes qu'il ne dépend que de lui-même de faire ceſſer, puiſqu'il ne tient qu'à lui d'accorder promptement des Bulles, & que par la réſiſtance qu'il y apporte, il témoigne qu'il eſt plus ardent à vous déſobliger qu'à procurer l'édification des Peuples, de laquelle néanmoins il oſe prétexter ſes refus.

De la Nobleſſe.

LA vraie Nobleſſe conſiſte en la vertu, ainſi que tout le monde en demeure d'accord. Néanmoins une partie de ceux qui ſe glorifient aujourd'hui ſi fort de ce titre ne le doivent pas à leur propre mérite. Ils ne le voient dans leurs familles que parce que leurs Ancêtres l'ont obtenu par leurs belles actions. L'autre partie ne le poſſede que parce que leurs Prédéceſſeurs l'ont acquis à prix d'argent, ſoit en achetant des Charges, ou en finançant d'une autre maniere dans les coffres des Rois ſous leſquels ils vivoient.

Au regard de cette derniere eſpéce de Nobleſſe, elle n'eſt pas maintenant plus difficile à acquerir qu'elle étoit autrefois. Il ſemble même que la derniere acquiſe doit être plus conſidérée, parce que les finances qui ont été fournies en nos jours, & employées aux beſoins du Regne ſous lequel nous vivons, ont plus contribué à nos avantages préſens & à la gloire de V. M. deux choſes qui nous touchent de plus près que

que ce qui s'eſt paſſé il y a pluſieurs ſiécles, à quoi nous n'avons point eu de part.

Ainſi ceux qui par eſtime pour tout ce qui vient de la main de V. M. & par affection pour le bien de l'Etat achetent aujourd'hui avec empreſſement les Charges qu'il plaît à V. M. de créer, & les Titres de Nobleſſe qu'Elle trouve bon de vendre, doivent être cenſés pour les premiers & les plus conſidérables en ce genre de Nobles, & on doit avoir dans les impoſitions des charges publiques beaucoup plus d'égards pour eux que pour ceux qui jouiſſant depuis long-tems d'un privilége qu'ils n'ont acquis que par la même voie, ſont déja plus que rembourſés des ſommes qu'ils ont fournies.

Il en eſt de même de ceux qui par leur courage & par les belles actions qu'ils font pour le ſoutien & pour la gloire de l'Etat, méritent d'obtenir de V. M. la qualité de Nobles.

Pourquoi ne les préféreroit-on pas aux Nobles anciens ? Ils ſont fondés les uns & les autres dans les mêmes Titres, ils ont tous originairement le mê-

me droit à cette qualité. Mais comme les nouveaux Braves nous font plus de bien que les anciens, & que nous leur sommes plus obligés qu'à des gens que nous n'avons point connus, & qui n'ont rien fait pour nous, ils nous doivent aussi être plus considérables. Je ne sçai s'il y a aucun des Guerriers du tems passé qui ait mieux servi l'Etat que Faber, du Quesne, & quantité d'autres que V. M. connoît mieux que moi. Quoiqu'il en soit, si ces anciennes souches des Maisons Nobles pouvoient encore reverdir, & se présenter sur les rangs avec les nouvelles, je conseillerois volontiers qu'on leur fît les premiers honneurs.

Mais quelle raison y a-t'il de préférer ce Duc ou ce Marquis, de qui tous les Ancêtres, après le premier qui mérita il y a quatre ou cinq cens ans l'estime de son Prince, n'ont rien fait pour leur Patrie que jouir de beaucoup de priviléges qui ont retourné à la charge du Peuple; quelle apparence de gratifier plus ce Courtisan, qui fier des services peut-être d'un seul de ses Prédécesseurs, demeure maintenant dans l'oisiveté,

siveté, bornant tout son mérite & tous ses devoirs à se présenter le plus souvent qu'il peut devant les yeux de V. M. à son lever; pourquoi lui faire plus d'honneur qu'aux vaillants Officiers, qui aux yeux de V. M. s'exposent si courageusement pour sa gloire & pour l'intérêt de l'Etat?

Comme donc les mérites des illustres Ancêtres ne doivent pas être tout-à-fait inutiles à leur postérité, de peur de décourager ceux qui voudroient marcher sur de si belles traces, il est bon de laisser leurs Descendans jouir de quelques priviléges, & de ne les leur enlever pas tous; mais il n'est pas à propos de leur en accorder tant: au contraire en maintenant la Noblesse dans quelques-unes des ses prérogatives, il faut chercher toutes les autres voies de l'appauvrir & de l'abbaisser, afin que ne pouvant se soutenir d'elle-même elle s'empresse à se mettre dans le service, & à mériter ces récompenses que V. M. répand avec tant de profusion sur ceux qui s'en rendent dignes.

C'est cette Politique qui sous votre Regne a attiré un si grand nombre de

Gentils-

Gentilshommes à la profeſſion des armes, à laquelle ils ſont naturellement deſtinés par leur naiſſance, & que l'aiſe & l'abondance leur faiſoit négliger. C'eſt elle qui vous a donné le moyen de remplir vos citadelles, & d'y faire inſtruire en toutes ſortes d'exercices tant de jeunes gens dont les parens bien Nobles, mais incommodés dans leurs affaires, n'étoient pas fâchés de ſe décharger, & qu'ils auroient gardés à la maiſon pour aller à la chaſſe ou pour paſſer leur vie peut-être dans une plus grande molleſſe, s'ils avoient été aſſez riches pour les y élever.

Les récompenſes dont j'ai déja parlé dans les précédens chapitres ſont encore un grand charme pour entraîner la Nobleſſe du côté où ſa naiſſance l'appelle, ou au moins pour la tenir dans une eſpéce de léthargie, & hors d'état d'oſer ouvrir la bouche au ſujet de l'abbaiſſement où elle ſe voit. Car ſi elle ſe trouvoit reduite à une miſere inévitable, il ſeroit à craindre qu'elle ne ſe réveillât, & qu'en criant à l'injuſtice elle ne cherchât en même tems les moyens de s'y oppoſer. Mais quand on voit

voit vos mains pleines de faveurs & de liberalités qui lui ſont deſtinées préférablement à tout autre Ordre de gens, lorſqu'elle répond aux devoirs de ſa profeſſion; quand on conſidére qu'il n'y a de diſette & de honte que pour ceux qui n'ont pas le courage d'aller chercher l'abondance & l'honneur, & qui par conſéquent ne méritent ni l'une ni l'autre; il faut que les Nobles demeurent confus dans le ſentiment de leur indignité, puiſque s'ils étoient ce que l'honneur les oblige d'être, il ne leur manqueroit rien de tout ce qu'ils peuvent raiſonnablement deſirer.

Les violences que les Gentilshommes ſe donnoient autrefois la licence d'exercer, ſont aujourd'hui tellement réprimées qu'il n'eſt plus néceſſaire que de ne point ſe relâcher à cet égard. Il y a de la juſtice. Chacun doit trouver ſa paix & ſa ſureté dans le ſein de l'Etat & ſous la protection de V. M. Ces airs d'autorité & d'empire que les Nobles s'attribuoient ſur les Roturiers, les entretenoient dans un eſprit de hauteur & de fierté dont ils ne pouvoient pas ſe défaire

faire entierement lorſqu'il s'agiſſoit de la déférence qu'ils ſont obligés de rendre à leurs Superieurs, & même de la ſoumiſſion dûe au Souverain.

Des Gens de Juſtice.

ILs ſont aujourd'hui réduits ſur le bon pié. Les Parlemens font leur devoir. Tous les Magiſtrats exercent leurs Charges avec précaution, ſûrs que s'ils venoient à manquer ils ne pourroient pas éviter le châtiment.

Si les Eccléſiaſtiques ont un grand pouvoir ſur l'eſprit du Peuple, ce n'eſt que par la voie de ſuggeſtion ; mais ceux-ci ont à peu près la même voie, & quoiqu'à la vérité elle ne ſoit pas d'une ſi grande étendue & que les routes qui les y conduiſent ſoient moins ſures, ainſi que l'expérience le fait connoître, elles ſont néanmoins plus directes. Un Confeſſeur qui n'oſe dire tout haut ce qu'il inſpire à l'oreille, eſt ſujet à laiſſer dans le cœur de celui qui l'écoute quelques ſoupçons contre ce qu'il lui veut ſuggerer, & ſi le reſpect de la Religion étouffe le plus ſouvent ces

ces ſoupçons, au moins il en demeure preſque toujours quelques-uns dans les eſprits les plus éclairés, & qu'il importe le plus au Souverain d'avoir dans ſon parti.

Mais le grand nombre de Gens de Juſtice qui ſe trouve dans l'Etat entraîne une infinité de familles qui leur étant alliées reçoivent les impreſſions qu'ils veulent donner, & les font paſſer aux autres. Ils ont outre cela les voies de fait, & peuvent agir, ce qui eſt d'une grande conſéquence. L'exemple a beaucoup de force, & ſur-tout l'exemple de ceux qui paroiſſent en même tems éclairés & déſintéreſſés.

Car il ne ſemble pas que les Parlemens, & encore moins les Juſtices inférieures, puiſſent avoir aucun intérêt particulier contre le Souverain. Ils ne relevent ni du Pape ni d'aucune autre Puiſſance que de la ſienne. Ils n'ont point deux maîtres qui puiſſent partager leurs ſentimens. Ainſi tout ce qu'ils font ſemble n'avoir en vue que le bien public, auquel comme étant une partie des principaux Membres de l'Etat, ils ont part en commun avec tout le reſte

reſte du Peuple. Ils ſont donc regardés comme des gens qui ne peuvent agir que par des motifs favorables au Peuple, & par conſéquent le crédit qu'ils ont eſt dangereux.

Cela n'a que trop paru ſous votre minorité. On a vu avec combien de facilité tout Paris entr'autres, & tout Bordeaux, ſe ſont laiſſé entraîner par ces Compagnies. V. M. ne peut donc prendre trop de meſures, ni agir avec trop de vigueur pour diminuer ce crédit, & pour abaiſſer tous les Corps de Juſtice en général, & en particulier chacun de ceux qui les compoſent.

C'eſt un ouvrage qui n'eſt pas ſeulement commencé, mais qui eſt preſque conduit à ſa perfection, & que l'état préſent des affaires peut donner lieu d'achever.

Car il n'y a pas un Corps dans votre Royaume qui ſoit plus à la portée des atteintes des Financiers. La guerre que V. M. eſt obligée de ſoutenir, conſume des ſommes immenſes. Il faut ſous ce prétexte tirer de ces gens-là tout ce qu'il ſera poſſible, & les réduire dans la derniere impuiſſance par les taxes.

Enſuite

Enſuite on achevera d'avilir leurs Charges par des créations de nouveaux Offices, de quoi ils n'auront pas lieu de ſe plaindre puiſqu'il leur ſera libre de financer eux-mêmes pour empêcher que ces Offices ſoient levés, & qu'à ce défaut on leur fera regarder ce moyen comme inventé en leur faveur, & pour les décharger des nouvelles taxes qu'on ſeroit obligé de faire ſur eux.

Je ſçai qu'on trouve de grands inconvéniens dans cette methode; qu'on dit qu'elle renverſe l'adminiſtration de la Juſtice; que des Juges qui ſont dans l'indigence vendent ſouvent le droit des Parties; ou qu'au moins ils ne manquent pas de perpétuer les procès, & de prendre des épices exhorbitantes lorſqu'ils rendent leurs Sentences & leurs Arrêts.

Pour le renverſement du Droit & de la Juſtice, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter ſi fort. V. M. a ſes Intendans dans les Provinces auſquels on peut s'adreſſer, & qui ont ordre d'écouter favorablement les plaintes. On a même la voie de venir juſqu'à Elle, & on ſe

ſert

ſert tous les jours de l'une & de l'autre avec tant d'avantage & de ſatisfaction pour ceux qui y ont recours, qu'on peut hardiment aſſurer qu'il ſe commet aujourd'hui auſſi peu de ces injuſtices criantes qu'il s'en ſoit jamais commis.

A l'égard des taxes ou des épices il faut laiſſer faire les Juges. Quel intérêt auroit V. M. à les empêcher ? C'eſt un petit tribut que chaque Particulier paye en quelque ſorte volontairement, quoique ce ſoit une eſpéce d'exaction, & qu'elle faſſe crier plus haut que toutes celles qui ſont faites ſous votre nom ; témoignage certain qu'on en reſſent vivement la violence. Mais cette violence qui aliéne des Magiſtrats les eſprits des Peuples, ſert en même tems à vous les concilier, auſſi-bien qu'à diminuer le crédit des Gens de Juſtice. Car leurs exactions ſont d'autant plus ſenſibles & plus odieuſes, qu'on les croit moins légitimes, comme tournant toutes entieres au profit de ceux qui les font, & nullement à celui de l'Etat. C'eſt donc un moyen tout propre à augmenter l'amour du Peuple pour V. M. qui lui

... juſtice lorſqu'il eſt forcé de recourir à ſa protection, ou qui la lui fait rendre par ſes Intendans & par ſes Commiſſaires à beaucoup moindres frais & plus promtement qu'il ne l'obtient des Tribunaux ordinaires.

Mais ce qu'il y a de plus avantageux eſt que dans le fonds ce tribut qui eſt payé par cette voie, ne laiſſe pas de tourner preſque tout entier au profit de V. M. Il rétablit peu à peu des gens que les taxes avoient épuiſés, & par conſéquent il les remet en état d'en ſoutenir de nouvelles à la premiere occaſion. Ainſi on leve ſur eux de grandes ſommes qui entrent dans vos coffres ſans qu'il paroiſſe que ce ſoit à la charge du Peuple : au contraire le Peuple regarde la rigueur qu'on exerce contre les Magiſtrats comme une punition de celle qu'ils ont exercée ſur les Particuliers, de laquelle on a le plaiſir de ſe voir vengé.

V. M. fera bien de prendre garde que les Charges de Judicature ne ſoient plus portées à des prix exceſſifs, comme elles ont été autrefois, parce que ceux qui les ont ſi chérement payées ne peuvent

plus

plus porter les taxes qu'on leur impo... de tems en tems, & que les épices ne ſont pas capables de les rembourſer de ces deux ſortes de dépenſes. Outre cela V. M. ſe priveroit de la liberté d'en diſpoſer par préférence, & parce que perſonne ne prétendroit à la préférence comme à une gratification ſi le prix montoit ſi haut. Peut-être que la néceſſité de l'Etat dans la guerre préſente, ou en quelque autre occaſion, obligera V. M. à tolérer encore quelquefois cet abus, mais dès qu'il ſera poſſible, j'eſtime qu'il y faut donner ordre en faiſant exécuter ſans grace vos Déclarations qui ont déja fixé le prix de la plûpart des Offices, & en fixant celui des autres, ou au moins des plus conſidérables, auſquels on n'a pas encore touché.

Des Officiers des Finances & des Partiſans.

SI la multiplicité des Officiers des Finances & celle des Partiſans doit être regardée comme un mal, eu égard à l'intérêt des Particuliers, on doit auſſi convenir que ce mal eſt néceſſaire, &

& que c'eſt un bien par rapport au Gouvernement.

Ceux qui ont dit qu'il eſt à propos de ſouffrir que dans les Sociétés il y ait des gens riches, afin qu'ils ſoient comme des reſervoirs & des magaſins où les biens étant raſſemblés & comme en dépôt, on puiſſe les trouver dans les preſſans beſoins de l'Etat, ont avancé une propoſition raiſonnable dans la théorie, mais ils n'ont pas donné des leçons ſuffiſantes pour en tirer de l'utilité dans la pratique.

Car ſi ces gens qu'il faut préſuppoſer être les plus riches de l'Etat, ſont des Eccléſiaſtiques, des Nobles, des Magiſtrats ou des Marchands, qui ayent eu leurs biens ou par les voies admiſes dans l'Egliſe ou de patrimoine, ou par un légitime commerce, ou par quelqu'autre moyen ordinaire & approuvé, qui ne donne point de priſe ſur eux, comment & ſous quelque prétexte pourra-t'on tout d'un coup les tirer de leurs mains dans les beſoins publics?

Sera-ce par des taxes? Mais elles ne peuvent en ce cas être que modiques & par rapport aux richeſſes des taxés

&

& par rapport aux néceſſités de l'Etat. On ne les pourra faire que très-peu différentes ſur une perſonne qui poſſedera des facultés immenſes, & ſur une autre qui étant riche, à la vérité, ne le ſera toutefois que médiocrement par comparaiſon à cette premiere : car ſi des gens, qu'il n'y a aucune raiſon de maltraiter, étoient taxés trop exceſſivement, quelque puiſſans qu'ils fuſſent, tout le monde crieroit à l'injuſtice avec eux.

Ce ſont donc les Financiers qu'on doit laiſſer extrêmement enrichir, à quoi il faut même contribuer autant qu'il eſt poſſible, afin que comme ils ſont déja odieux au Peuple, & qu'on eſt perſuadé qu'ils n'ont point amaſſé tant de tréſors ſans injuſtice & ſans exaction, on les voie pillés à leur tour, & contraints de rendre gorge ſans en avoir aucune pitié.

Ainſi il faut qu'il y ait des pauvres & des riches dans l'Etat. Cela demeure pour conſtant par mille raiſons que les Politiques ont tant de fois alléguées que je ne les retoucherai point ici. Mais il eſt en même tems vrai qu'il ne faut

faut point ſouffrir qu'il y ait aucun autre ordre de gens que les Financiers qui accumulent des richeſſes prodigieuſes, parce qu'on ne peut les tirer des mains des autres qu'avec de trop grands fracas, & que lorſqu'on les y laiſſe elles deviennent inutiles à l'Etat.

Il ſuffit qu'il y ait des gens de tous Ordres qui poſſedent un médiocre bien, afin que lorſqu'on commence à preſſentir les néceſſités futures de la Couronne, les Partiſans puiſſent s'en prendre à eux, vu que les pauvres ſont dans l'impuiſſance de porter plus que les charges ordinaires. Car je mets en fait que par la voie des taxes ordinaires qui ſe font ſous divers prétextes ſelon les diverſes conditions ou les différentes vocations, on ne tire pas moins de ces gens-là qu'on en tireroit quand ils poſſederoient des biens exceſſifs.

Mais quand de tous ces ruiſſeaux, ou de ces petites rivieres, on a attiré les eaux dans ces vaſtes réſervoirs que le Prince a lui-même pris la peine de préparer pour les recevoir, il les y peut à ſon gré puiſer abondamment ; & lorſque la ſéchereſſe commence à faire ta-

rir toutes les autres ſources, il en leve les bondes & en fait ſortir comme des torrens.

L'homme aime tant la liberté que toute autorité quelque légitime ou néceſſaire qu'elle ſoit lui eſt odieuſe, & que plus elle eſt grande, & par conſéquent gênante, moins il la peut ſouffrir. Comme donc la puiſſance arbitraire en eſt le plus haut degré, il faut ſuppoſer que les Peuples ont naturellement plus d'averſion pour elle que pour celles qui les contraignent moins. Que ſi dans les lieux où elle ſe trouve établie, ils n'oſent pas s'en expliquer auſſi hautement qu'on le fait dans les autres Etats dont le Gouvernement eſt moins abſolu, c'eſt parce qu'il y a plus de danger, & en même tems plus de contrainte; quoiqu'elle n'engendre que plus de ſoumiſſion, ſur-tout en France où les Sujets adorent leur Souverain, & ont pour lui dans le cœur un véritable amour qui ne ſe trouve point ailleurs, & qui les empêche de ſentir le joug du pouvoir deſpotique comme on feroit dans les Etats voiſins.

Ces mouvemens qu'en ce cas les hommes

mes ſont obligés de tenir renfermés dans leur cœur, n'y deviennent que plus forts par l'impuiſſance où ils ſont d'en ſortir, & de s'affoiblir en ſe communiquant: ainſi il eſt bon de leur fournir quelque objet ſur qui ils puiſſent ſe détourner & ſe rabattre.

La guerre, qui préſente des ennemis à haïr & à détruire, occupe une partie des mouvemens du cœur; mais elle ne dure pas toujours, & pendant même qu'elle eſt en ſa plus grande force ſur les frontieres, il demeure encore dans le ſein de l'Etat tant de gens qui n'y prennent que très-peu de part, qu'il n'y a pas de mal de leur donner une autre matiere que des ennemis éloignés pour amuſer leurs paſſions.

Il ne s'en trouve point qui y ſoient plus propres que les gens d'affaires. Ils ſont dans une eſpéce de guerre perpétuelle, ou du moins de conteſtation avec le Peuple qui ne mord ordinairement que la pierre qu'on prend ſoin de lui jetter, parce qu'elle demeure à ſa portée, & que ſes yeux qu'elle attire ſe laiſſent en même tems détourner de la main qui la jette; ou parce qu'il

juge inutile de s'en prendre à une main qui eſt ſi fort au-deſſus de lui qu'il ne lui eſt pas poſſible d'y atteindre. C'eſt là le ſecond uſage qu'on tire de l'établiſſement des Gens d'affaires, d'où il eſt aiſé de conclure que leur multiplicité eſt d'un très-grand ſecours pour le Gouvernement. Car on doit les regarder non-ſeulement comme des magaſins dont V. M. a toujours la clef pour les ouvrir au beſoin & y prendre les munitions qui s'y trouvent, mais encore comme des amuſemens qui occupent les paſſions du Peuple, & comme des Athlétes contre leſquels il s'attache à lutter, mais qui ne manquent pas de le renverſer adroitement par terre à vos pieds.

Néanmoins quoique V. M. permette aux Partiſans & aux Officiers des Finances de s'enrichir, Elle ne doit pas ſouffrir qu'ils s'ingérent dans les autres affaires qui ne ſont pas de leur reſſort & que ſous prétexte que c'eſt par leur miniſtére qu'on recouvre les fonds dont on a beſoin pour la paix ou pour la guerre, & pour les récompenſes que V. M. diſtribue, ou par les plaiſirs

ſirs qu'il lui plaît de ſe donner, & qui ne contribuent pas peu à ſa gloire, comme eſt celui des bâtimens, ils ſe mêlent de regler ce qui concerne la paix & la guerre, & d'entrer en connoiſſance de ce qui ne ſe rapporte nullement à leur adminiſtration.

Deſtinés à étudier le génie du Peuple, & occupés à domter cet animal, qui tout domeſtique qu'il eſt, devient furieux lorſqu'il voit ſortir ſon ſang, ils ont aſſez d'affaire à s'exercer en cet art, & à s'y rendre habiles, ſans entreprendre de pénétrer dans des ſciences à la ſpéculation deſquelles ils ne ſont pas propres, & qui dans la pratique ſont toutes différentes de celles dont ils ont acquis la connoiſſance.

On ne chaſſe pas aux aigles, on ne prend pas les lions & les léopards avec la même facilité qu'on met les taureaux ſous le joug. Ceux-ci ſont faits pour être maniés par des gens groſſiers, & ceux-là pour être la proie des plus adroits & des plus hardis Chaſſeurs. On n'a beſoin que d'une corde pour lier les derniers & d'un éguillon pour les reduire; mais il faut de grands préparatifs

tifs de filets, de poudre, de plomb, d'armes, & de toutes ſortes de munitions, pour ſe rendre maître des autres.

Il eſt donc néceſſaire pour le bien de votre ſervice que chacun ſe renferme dans les fonctions où il eſt appellé, ſoit par l'étendue de ſon génie, ou par ſa naiſſance, ou par l'habileté dont l'expérience l'a rendu capable : que le Surintendant des Finances s'applique à les régir avec adreſſe & avec exactitude : que les Directeurs des divertiſſemens de V. M. & des ouvrages qu'Elle a entrepris, les dirigent d'une maniere qui lui ſoit agréable, & qui faſſe éclater ſa magnificence : que les Miniſtres qui ſont deſtinés à régler les affaires de la paix & de la guerre, & chargés des plus nobles ſoins de l'Etat, emploient leur prudence & leurs veilles à s'acquitter dignement de cette illuſtre fonction ; ſans que les uns anticipent ſur l'adminiſtration des autres, chacun ayant aſſez & trop de quoi s'occuper dans la ſienne, s'il ſe pique de faire ſon devoir.

V. M. eſt plus capable que perſonne qui ſoit au monde de juger ſi j'ai raiſon.

ſon. Elle ſçait comment en ont uſé les Adminiſtrateurs de ſes Finances, quand Elle a voulu faire la guerre ; combien de ſoins ils ont pris pour l'en détourner lorſqu'Elle la regardoit comme abſolument néceſſaire tant par rapport à ſa gloire qu'au bien de ſon Etat ; combien d'intrigues ils ont employées pour parvenir à ce but quand ils n'ont pu y réuſſir ouvertement ; combien de faux bruits ils ont répandus contre vos autres Miniſtres qui avoient la direction de ce qui concernoit les affaires militaires, & de quels ſoupçons ils ont tâché d'en noircir la conduite, prétendant que les affaires de la guerre, des intrigues & des négociations, ſe doivent ménager auſſi réguliérement & ſur le même pié que ceux de la levée des Finances, & que le compte ſe doit rendre auſſi juſte des uns que des autres.

La bonté & le juſte diſcernement de V. M. ſe ſont également manifeſtés en ces occaſions. Ni ces ſoupçons ni ces calomnies n'ont fait aucune impreſſion dans ſon eſprit. Elle s'en eſt tenue à la connoiſſance qu'Elle avoit de la fidélité de ſes Serviteurs, auſſi-bien que du

pénible embarras de leur emploi, & des circonſtances enveloppées qui s'y trouvent, leſquelles ne permettent pas de rendre un compte exact des dépenſes qu'elles exigent ; & Elle a en même tems ſupporté ceux qui ſe donnoient tant de peine à la fatiguer, parce qu'ils ne connoiſſoient ni les affaires dont ils lui parloient, ni la maniere dont il faut avoir le cœur & l'eſprit faits pour les conduire.

Ils en jugeoient comme du maniment qui étoit entre leurs mains, dont ils avoient éprouvé que les myſtéres les plus cachés ne ſont pas fort difficiles à pénétrer quand on veut ſe donner le ſoin de les approfondir. V. M. comprit ſi promtement d'où procédoit la révolte qui ſe fit dans le Boulonnois qu'ils en avoient démeuré étonnés & confus. Elle s'étoit déja apperçue qu'on favoriſoit les Traitans lorſqu'ils demandoient des remiſes, & ſoit qu'Elle les accordât ou qu'Elle les refuſât, laiſſant tantôt agir ſa bonté, tantôt ſa juſtice, Elle faiſoit toujours ſentir que rien ne lui étoit caché, & que de quelque maniere qu'Elle en uſât, ce n'étoit point

point qu'Elle ſe fût laiſſée ſurprendre.

En effet on peut preſque dire que cela n'eſt arrivé qu'une ſeule fois, ou au moins que la ſurpriſe ait été pouſſée juſqu'au bout ſans que V. M. s'en ſoit apperçue. Il eſt vrai qu'on s'y prit bien adroitement, & qu'on trouva le moyen de vous toucher par un endroit qui vous doit être ſenſible, ſçavoir par votre gloire ; & ſous ce prétexte ſpécieux on vous engagea dans une dépenſe qui n'étoit pas moindre que celle d'une guerre, & qui donnoit à ceux qui ſe mêloient de la regler, & de conduire le deſſein, bien plus de moyens de faire leurs propres affaires qu'ils ne prétendent que la guerre en fournit aux autres.

Je veux parler de la jonction des deux mers, de ce grand & éternel monument qu'on doit élever à l'honneur de V. M. & qui devoit faire vivre ſa mémoire dans tous les ſiécles à venir. J'avoue que le ſouvenir des prodigieuſes ſommes qui ont été employées à ce travail immenſe, durera juſqu'à ce que le tems l'ait entiérement détruit. Mais il eſt à craindre qu'on ne voie bien-tôt

périr un ouvrage dont le premier bout commençoit à se ruiner tandis qu'on achevoit l'autre bout. C'est là que V. M. a vu sa gloire appuyée sur un sable mouvant qui ne cessera pas de s'ébouler jusqu'à ce qu'il soit rentré dans la place où la Nature l'avoit mis.

J'ose l'assurer, & V. M. ne le sçait que trop, que les Finances qui ont été employées à cet infructueux dessein auroient pu suffire pour faire la conquête d'un puissant Etat. Aussi V. M. a-t'Elle enfin ouvert les yeux sur cette affaire, & reconnu le tort de ceux qui l'avoient engagée à l'entreprendre; mais Elle a eu assez de bonté pour ne l'attribuer qu'à leur imprudence, & pour faire semblant de croire qu'ils s'étoient trompés les premiers.

Il faut donc le croire aussi, & il a fallu souffrir que jusqu'aux moindres directeurs de ce travail se soient enrichis, & qu'ils jouissent en paix d'un bien si mal acquis, puisque V. M. le souffroit. Mais au moins devoient-ils avoir la même complaisance pour ceux qui manioient les affaires de la guerre. V. M. qui y voyoit plus clair que dans celle

celle du Canal de Languedoc, étant satisfaite de leur conduite, ils n'avoient aucun intérêt à la blâmer. Ils auroient mieux fait de respecter le jugement de leur Maître, qui ne pouvoit pas se laisser aisément surprendre dans une matiere où il est lui seul plus éclairé que tout le reste du monde ensemble.

La suffisance que les Financiers croient avoir à décider de tout, a porté plusieurs fois le premier Ministre de vos Finances à vous proposer de supprimer l'impôt du sel avec tous les Officiers des Gabelles, & d'en faire lever les droits aux salines. Il prétendoit qu'en ce qui regardoit l'avantage de la Couronne on épargneroit les frais de l'entretien d'un nombre infini d'Officiers & d'Archers qui consument une partie du revenu de l'impôt du sel, & qu'en même tems les Provinces privilégiées à cet égard, ne se trouveroient pas plus exemtes que les autres.

Il espéroit sans doute y trouver aussi son avantage particulier, & que la plus grande partie du butin, qui d'ordinaire se partage entre une multitude de gens, reviendroit au peu d'Officiers

qu'il ſeroit néceſſaire d'entretenir pour cette adminiſtration, c'eſt-à-dire, à lui & à ſes Créatures, par le moyen deſquelles il ſe l'approprieroit preſque tout entier.

Mais ſans m'arrêter à faire voir qu'il étoit aveuglé de la paſſion de demeurer ſeul & abſolu maître de toutes les affaires de ſon reſſort, & que dans l'exécution de ce projet il auroit moins trouvé ſon compte qu'il ne s'imaginoit, je dirai ſeulement que faute de bien connoître les principes de votre Gouvernement il s'en écartoit autant de fois qu'il avoit l'imprudence de s'ingerer à vous donner des Conſeils qui concernoient le fonds des affaires, même de celles de ſon propre miniſtére. Car s'il eſt vrai qu'il auroit pu revenir de ſa propoſition quelque avantage au Peuple, qui auroit été peut être un peu moins chargé, il eſt en même tems certain que bien loin d'en tirer quelque utilité pour les revenus de la Couronne, elle n'en auroit reçu que du préjudice.

En rendant le ſel venal aux ſalines on en réduiroit le revenu ſur un certain

tain pié réglé, & on le porteroit tout auſſi haut qu'il ſeroit poſſible, ſans qu'on en pût augmenter les droits que de très-peu dans les occcaſions extraordinaires, & lorſqu'il s'agiroit des beſoins preſſans de l'Etat. Ainſi il ne ſeroit pas poſſible d'en tirer alors aucun ſecours, parce que tous les revenus ordinaires de V. M. ſont deſtinés à de certains uſages dont on ne peut pas les détourner ailleurs.

Mais les Traitans des Gabelles & les Officiers des Greniers ſont au beſoin des ſources ſi fécondes de Finances qu'elles en produiſent plus que ne font tous les autres Officiers & Financiers du Royaume. Ils rendent à V. M. une bonne partie de ce qu'ils ont pris, & cette conſidération eſt d'un ſi grand poids dans la conſtitution préſente du Gouvernement, par rapport aux accidens imprévus auſquels on ſe trouve par ce moyen toujours en état de parer, ou pour les deſſeins dont le ſuccès dépend de la promtitude de l'exécution, qu'il n'y a point de gens qu'il ſoit plus néceſſaire de maintenir, ni d'impôt qu'il fût plus déſavantageux de ſupprimer. Quoi-

Quoique cette raiſon ſoit de la derniere conſéquence, & qu'elle ſuffiſe ſeule pour engager V. M. à entretenir les affaires des Gabelles ſur le même pié où on les a toujours vues, il y en a toutefois encore une autre qui ne doit pas moins y contribuer. C'eſt l'utilité des Archers ſur leſquels ſe récrient quelques Politiques de courte vue, & qu'en bons ménagers ils voudroient faire retrancher comme un ſuperflu dont on ſe paſſeroit aiſément, & dont la dépenſe eſt auſſi exceſſive qu'inutile.

Il eſt vrai que ſi le ſel étoit vénal on n'auroit que faire de ces gens-là; mais s'il s'élevoit quelque ſédition parmi le Peuple, s'il ſe faiſoit quelque Aſſemblée illicite, ou des tranſports de marchandiſes défendues d'une Province à l'autre, ſi les autres impôts ne ſe payoient pas bien, s'il étoit à propos d'atterrer par des voies indirectes des familles dont on ne ſeroit pas content, les Archers de Gabelle ne ſerviroient-ils de rien? ou plutôt ne ſont-ils pas toujours ſur pié, & diſpoſés à agir au premier commandement, & à prévenir toutes ſortes de déſordres?

Ils

Ils ſont des inſtrumens d'une ſi grande efficace entre vos mains, que je ne ſçai s'il y en a d'autres qui en approchent. N'eſt-ce pas par la crainte de ces gens-là, & du promt ſecours qu'on en peut tirer, que la Nobleſſe intimidée n'oſe plus ſe porter aux violences qu'elle exerçoit autrefois? Les Intendans ne trouvent-ils pas en eux des forces toujours prêtes à exécuter ce qu'ils jugent être expédient pour votre ſervice? Ceux qui levent les impôts en votre nom ne s'en font-ils pas aſſiſter lorſqu'ils ne ſont pas payés? Ne gardent-ils pas tous les plus importans paſſages des Provinces? V. M. n'eſt-Elle pas informée par leur moyen des moindres démarches de chaque Particulier de ſon Royaume, ce qui eſt un avantage incomparable pour maintenir le Gouvernement dans toute la vigueur où il eſt, & duquel il faut bien ſe donner de garde de ſe priver?

Les Troupes ne ſont pas ordinairement répandues dans toutes les Provinces, & moins encore en tems de guerre que durant la paix, & dans les quartiers où elles ſéjournent elles ne

ſont

ſont leur affaire que d'exécuter vos ordres. Il y a peu d'Officiers qui veuillent être enrollés au nombre des eſpions. Mais pendant la guerre comme en pleine paix V. M. a en ce Corps de Milice extraordinaire autant d'eſpions en titre d'Office, qu'il y a & d'Officiers & de Soldats.

La plûpart des ſoulevemens commencent par de petites Aſſemblées qu'on diſſiperoit aiſément ſi on en avoit connoiſſance aſſez tôt; mais elles ont loiſir de groſſir pendant que la Cour n'en eſt pas avertie, & quand elles ſont ſi groſſes que le bruit en vient aux oreilles du Souverain, le tems qui ſe paſſe à faire marcher des Troupes qui ſont éloignées, leur donne le moyen de ſe fortifier, & de ſe mettre en état de réſiſtance. C'eſt de cette maniere qu'autrefois on a vu ſe former les rébellions en France, & qu'elles ont fait des progrès ſi préjudiciables à l'autorité Royale.

Mais les yeux des Archers de Gabelle ouverts jour & nuit ſur ce qui ſe paſſe en leur détroit, ne laiſſent rien échapper à leurs regards. Ils découvrent les moindres mouvemens dès qu'ils commencent

mencent à naître, & ils ſont en état de les prévenir. Leur fidélité eſt à l'épreuve. Ce ſont des gens dont la fortune eſt ruinée, qui ne ſubſiſtent que par leur emploi, & que l'intérêt engage à la vigilance; parce qu'étant eux-mêmes les exécuteurs des ordres qu'on donne contre ceux qu'ils ont dénoncés, ils trouvent toujours des voies de profiter dans l'exercice de leur commiſſion.

On repréſente en vain à V. M. l'augmentation de ſes revenus qui ſe feroit par le moyen des Provinces maintenant exemtes de l'impôt du ſel, auquel elles ſe trouveroient ſoumiſes comme les autres; car on ſçait fort bien leur faire payer l'équivalent par d'autres ſubſides dont on les charge. Il n'y en a aucune de qui on ne tire tout ce qu'elle eſt capable de contribuer. On prend même occaſion de faire porter à celles qui ſont franches de cet impôt, une grande partie des contributions extraordinaires, & lorſqu'elles ſe plaignent on a toujours cette exemption à leur objecter.

Il en eſt des Tailles & des Elections qui ſont établies pour en connoître, comme

comme des Gabelles. Les Officiers qui ſçavent adroitement multiplier les procès, les perpétuer, ou les juger au profit des Traitans, ſont d'un grand ſecours à entretenir le Peuple dans l'état d'anéantiſſement où il faut qu'il ſoit pour demeurer paiſible, & à mortifier la Nobleſſe par mille voies indirectes. Ils font auſſi en même tems leurs affaires, & ſuccent à loiſir un ſang que V. M. leur fait regorger tout d'un coup lorſqu'il en eſt beſoin, & qui ſert à réparer la vigueur de tout le Corps de l'Etat quand elle commence à s'affoiblir.

Des Marchands.

IL y a entre la guerre & le commerce une alliance que V. M. ne doit jamais perdre de vue. Ce ſont deux colomnes qui ſoutiennent enſemble l'édifice de l'Etat, dont l'une ne peut tomber ſans ébranler l'autre par ſa chûte.

L'argent eſt le nerf de la guerre, & ce nerf n'eſt fortifié que par le commerce. A meſure que la guerre épuiſe le ſang qui eſt dans les veines du corps de l'Etat,

l'Etat, le commerce lui fournit les alimens néceſſaires pour en former de nouveau.

Mais il ne peut les aſſembler que par le ſecours ou de la guerre actuelle, ou du pouvoir où ſe trouve le Souverain de la faire quand il lui plaît, & de la terreur qu'il inſpire à ceux qui ſont capables de détruire les affaires des Négotians, ou de les incommoder.

Cette ſeconde ſource de la grandeur & de la proſpérité des Etats ne leur attirant pas moins d'envieux que la premiere, on ne doit pas veiller avec moins d'empreſſement à ſa conſervation. Il eſt bon même d'avertir V. M. qu'Elle a intérêt de ménager les Négotians plus qu'aucun autre Ordre de ſon Royaume.

Car il n'y en a point à qui il ſoit ſi facile de faire périr, par rapport au Souverain, les affaires qu'ils ont entre les mains, ſans en reſſentir eux-mêmes beaucoup de préjudice, & ſans qu'on s'en apperçoive que lorſque le mal eſt fait. Ils peuvent avec autant de facilité que de ſecret, tranſporter leurs effets en des Pays Etrangers. Ils peuvent négliger le commerce dans les lieux où le

le Prince le voudroit faire fleurir, & l'établir en d'autres lieux où on desireroit qu'il fût entierement éteint.

Comme donc c'eſt le ſeul Ordre de gens des démarches duquel V. M. ne ſe peut pas dire abſolument maîtreſſe, & qu'il lui importe néanmoins extrêmement de les voir multiplier dans ſon Royaume, Elle ne fera pas mal de les favoriſer toujours, & de prendre garde à ne les laiſſer pas en proie aux Partiſans, comme eſt tout le reſte du Peuple. Il n'eſt pas juſte qu'ils ſoient exemts des charges publiques; au contraire, comme étant plus riches que les autres, & ayant plus d'argent comptant, on doit tâcher de les faire encore plus contribuer aux beſoins de l'Etat.

Mais il faut que ce ſoit avec de grands ménagemens. On doit vuider adroitement leurs bourſes, & les preſſer ſans qu'ils le ſentent trop. On peut de tems en tems défendre le débit de certaines marchandiſes ſous de différens prétextes, tantôt parce qu'elles viennent d'un Pays ennemi, ou que vos Sujets en font des excès & s'y ruinent; tantôt parce qu'elles empêchent un

un autre débit, & qu'il eſt à propos de le faciliter. On fera enſuite connoître aux Négotians que s'ils veulent dédommager V. M. de l'intérêt qu'Elle a dans l'affaire, Elle pourra ſe relâcher & lever ſes défenſes; & ſans doute ils ne manqueront pas de faire leurs offres.

On peut auſſi obliger à ſon tour chaque eſpéce de Marchands de former un Corps particulier, & de prendre des Lettres Royaux; & lorſque ces Corps ſeront formés on pourra les faire financer les uns après les autres, ſans qu'il ſoit à craindre que jamais tous les Négotians en général s'élevent en faveur d'un Corps particulier, de qui les chagrins n'empêcheront point le commerce d'aller ſon train accoutumé.

Quoique ce ſoit là un moyen extraordinaire de lever des finances, il ne faut pas néanmoins le compter comme tel, parce que ſi on attendoit l'occaſion d'un beſoin extraordinaire pour preſſer tous les Corps à la fois, cela feroit trop de bruit. Ce ſeroit avertir les Négocians de prendre des meſures dont il eſt à propos de les détourner; & ſi on ne s'adreſſoit qu'à quelques

Corps

Corps particuliers cela produiroit trop peu, & le négoce, ce fonds ſi riche & ſi fertile, demeureroit trop infructueux pour V. M. Il en faut donc faire un ordinaire, c'eſt-à-dire, ne ceſſer point de ſe ſervir à diverſes repriſes & avec méthode des voies qu'on a d'obliger tour à tour tous les Corps à contribuer de certaines ſommes proportionnées à la qualité de leur commerce & à leurs profits.

Quelque abondant en fruits & en manufactures que ſoit votre Royaume, il n'eſt capable de fournir à ſes Habitans que de quoi vivre commodément & à leur aiſe, plus que toutes les autres Nations de l'Europe qui ne vivroient que de ce que produit leur propre Pays, mais non de les combler de ce grand nombre de richeſſes qui rendent un Etat tout-à-fait floriſſant, & qui mettent le Prince ſur le pié de ſe faire redouter de ſes voiſins. La France ſeule ne peut pas fournir tous les ruiſſeaux néceſſaires pour remplir cette ſorte de reſervoirs dont j'ai parlé. Le ſecret eſt d'aller puiſer dans les Pays Etrangers, & d'en attirer les eaux chez ſoi.

Le

L'eſſence de ce ſecret ne conſiſte pas dans cette derniere maxime générale qui eſt connue de tous les Etats, & que chacun tâche de pratiquer en ſon particulier; elle eſt, à proprement parler, toute renfermée dans l'adreſſe qu'on a à s'en ſervir.

Juſqu'à préſent l'Italie, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande, l'ont emporté ſur la France, & ces deux derniers Etats ont enfin laiſſé les autres bien loin derriére eux. Leurs Peuples ſe ſont tranſportés dans toutes les Parties du monde, & ſemblent avoir découvert tout ce qu'il y a de fin & de caché dans le négoce.

Le peu d'expérience que les François avoient autrefois en l'art de la marine, les a empêchés de ſuivre les traces de ces autres Nations, ou même de les dévancer; car ils ne manquent ni d'activité, ni de ſuffiſance, ni d'adreſſe. Le France produit en ſon ſein plus de choſes néceſſaires à la navigation que ni la Hollande ni l'Angleterre, & elle ne peut pas moins tirer de ſes voiſins ce qui lui manque.

Les cauſes de ſa négligence pour une occupation

occupation ſi néceſſaire & ſi utile ont été les guerres continuelles, ſoit étrangéres ou domeſtiques, qui depuis pluſieurs ſiécles n'ont point donné de relâche à ſes Habitans, & ne leur ont point permis de s'appliquer à des deſſeins qui les puſſent attirer hors du Royaume, où il y avoit toujours des affaires aſſez preſſantes pour eux. Ils n'y étoient point auſſi contraints par une néceſſité abſolue d'aller chercher ou de quoi s'enrichir, ou de quoi fournir à leur entretien, pour lequel ils trouvoient chez eux aſſez abondamment les choſes dont on ne peut ſe paſſer, & même celles qui font la meilleure partie des commodités & des délices de la vie; au lieu que les unes ou les autres, ou toutes enſemble manquant à leurs Voiſins, ceux-ci ſe ſont vus reduits à aller les chercher ailleurs, & en cherchant le néceſſaire ils ont trouvé l'abondance & les richeſſes.

C'eſt un embarras qu'ils ont épargné aux François, un chemin qu'ils leur ont frayé & accourci. Les premieres découvertes & les nouveaux établiſſemens ne ſe font qu'avec beaucoup de peines

peines, & ſouvent avec de grandes pertes. Combien de fois la plus puiſſante des Compagnies qui ſoient dans les Etats voiſins a-t'elle été ſur le point de tomber? Combien y en a-t'il eu d'autres ruinées? Sçait-on préciſement ſur quel pié eſt maintenant celle d'Angleterre, n'en a-t'on pas vu ſuccomber même dans votre Royaume?

On peut raiſonnablement eſpérer que ce ſera la France qui profitera à l'avenir de ces travaux, qui ont coûté tant de gens auſſi-bien que de fatigues & de périls aux Etrangers. Il y a beaucoup d'apparence que l'adreſſe de vos Sujets leur enlevera peu à peu le commerce qu'ils ont établi preſque en tous les endroits du monde, comme elle a déja commencé à leur en ôter une partie.

La guerre & les forces de V. M. ne peuvent pas manquer de produire cet effet. Preſque tout ce qu'il y a de gens capables de porter les armes en Angleterre, & ſur-tout en Hollande, ſont occupés au commerce de la mer, lequel a toujours un air de guerre, & ſemble plus convenir à la noble ardeur

d'un cœur belliqueux qu'y déroger. Ainſi par la guerre que V. M. ſoutient contre ces Etats, & par les gens qu'ils y perdent, Elle leur diſtrait ou leur enleve une multitude infinie de Peuple qui ſeroit employée au négoce, & qui n'en peut être détournée ſans que le commerce en ſouffre : au lieu que dans les Troupes de V. M. il n'y a pas un Officier ni un Soldat qui fût deſtiné pour la marine. Tous ceux de vos Sujets qui s'étoient déja tournés du côté de la navigation & du commerce, y demeurent appliqués avec la même aſſiduité, & continuent toujours leur premiere profeſſion.

Par ce moyen il ne ſe trouve pendant la guerre que bien peu moins de François, ou peut-être pas moins que d'Anglois ou de Hollandois, naviguans & négotians dans toutes les Parties du monde. Mais c'eſt ce qu'on n'a pas encore pu dire pendant la paix, vu que la plus grande partie de ceux d'entre les nations ennemies qui ſont employés à reſiſter à V. M. ſe jettent alors dans le commerce, & s'adonnent à la navigation.

Cela

Cela ſe connoît facilement quand on ſçait ce qui ſe paſſe dans les Pays éloignés. Les Nations qui ſe vantent d'être les plus expérimentées de toutes celles de l'Univers, & les plus fortes ſur mer, ne peuvent y remporter aucun avantage ſur les François, ou du moins les avantages ſont bien à peu près égaux de part & d'autre. Les Hollandois envoyerent en l'an 1674. leur plus fameux Amiral pour s'emparer des Antilles Françoiſes, avec des forces qui en devoient faire trembler les Habitans, mais il eut la confuſion de s'en revenir ſans avoir rien fait.

Qu'eſt-ce que les Hollandois & les Anglois enſemble ont effectué là ou ailleurs depuis la guerre préſente ? En quel endroit du monde ont-ils ruiné le commerce de vos Sujets ? Mais on ne peut pas nier qu'ils ne fuſſent aſſez forts pour le détruire, ou que l'une de ces deux Nations ne fût ſeule ſuffiſante pour aller ravager tout ce que les François poſſédent dans les autres Parties du monde, qu'elle ne pût s'en emparer & les en chaſſer, ſi elles n'étoient pas obligées d'employer la plûpart de

leurs forces à ſe défendre par terre.

Il y en a encore une autre partie qui n'eſt pas moins conſidérable, ou plutôt qui l'eſt infiniment davantage, laquelle eſt occupée à les défendre par mer. La plûpart des Vaiſſeaux de leurs Armées navales ſeroient en route pour le commerce, ou pour eſcorter leurs Vaiſſeaux marchands, & on verroit équipés en marchandiſe tous les Bâtimens de tranſports qui ſuivent leurs Flottes.

Sous le Regne du feu Roi votre pere, & au commencement de celui de V. M. la Hollande ne craignoit d'avoir la guerre que contre les Anglois, parce qu'il n'y avoit alors que cette derniere Nation qui pût lui faire éprouver tous ces inconvéniens. Elle rédoutoit beaucoup moins ſes autres Voiſins qui n'étoient en état de l'attaquer que par terre; ſûre que la mer lui fourniroit abondamment tout ce qui ſeroit néceſſaire pour ſa défenſe.

Les affaires ne ſe meuriſſent pas tout d'un coup. Il faut qu'un deſſein ait le tems de couver, d'éclore & de s'avancer par degrés ayant que de venir à ſa perfection.

perfection. Celui de rétablir les forces maritimes d'un Etat, & de faire cultiver l'art de la navigation, a beſoin de plus de tems qu'aucun autre projet qu'on puiſſe concevoir.

L'argent qui fait trouver toutes les choſes qui tombent dans le commerce, peut bien fournir ce qui eſt néceſſaire ſoit pour la conſtruction des Vaiſſeaux ou pour leur équipement, à un Pays qui en ſeroit entiérement dépourvu; mais il ne peut pas en transformer les Habitans en des Matelots. L'expérience que demande l'art de la marine ne ſe peut acquerir que par de longues habitudes, & les gens de cet ordre dont le cœur auſſi-bien que le corps eſt dur comme le fer, ne ſe durciſſent dans les eaux qu'à force de tems comme le fer dans les veines de la terre.

On n'a pas peu d'obligation au Cardinal de Richelieu de ce qu'il a pris tant de ſoin d'exciter les François à l'exercice de cet art, & de leur avoir procuré les moyens d'y réuſſir & de rétablir les forces maritimes de la France. On a toujours depuis continué à ſuivre ſes traces, & enfin V. M. qui

par ſon aſſiduité & par ſa conſtance vient à bout de tout ce qu'Elle entreprend, a mis les François ſur le pié de ne le céder plus par mer à aucune Nation du monde, ſoit dans la guerre, ou en ce qui regarde le commerce.

Elle a des Flottes puiſſantes; Elle poſſéde des Iſles & des Continens dans le Nouveau-monde; ſes Sujets y ont fait des établiſſemens conſidérables; ils ſe ſont répandus dans tous les Pays connus aux Européens, pour avoir part auſſi-bien que les autres Nations au négoce qui s'y fait.

C'eſt déja beaucoup que d'y avoir part, & qu'il n'y ait point d'endroits où les autres Peuples ayent pénétré avec beaucoup de peine, que les François ne les ayent ſuivis & atteints, mais ce n'eſt pas encore aſſez.

Il faut qu'ils les ſurpaſſent, & qu'ils les en chaſſent s'il eſt poſſible. Jamais ils n'ont exercé leur adreſſe pour parvenir à un but qui ſoit plus digne d'eux, ni pour un intérêt plus conſidérable qu'eſt celui de s'emparer de tout le commerce, lorſque les conjonctures pourront leur permettre d'en exclure les

les autres Nations. Ce n'eſt pas même aſſez que d'attendre que les occaſions s'en préſentent, ils doivent les rechercher avec empreſſement.

Cela n'eſt pas ſi difficile qu'on pourroit ſe l'imaginer. V. M. de qui la pénétration eſt auſſi grande que ſon diſcernement eſt juſte, l'a bien ſçu comprendre. Quand on n'eſt ni d'humeur ni en état de craindre la dépenſe ou la perte des hommes qu'on eſt obligé de riſquer pour les grands deſſeins, on va bien loin. Il ne s'agit plus que de conſtance à pourſuivre ſa route; que de ne la quitter jamais, bien que quelquefois la fatigue oblige de s'arrêter.

Dans les vues que V. M. s'eſt propoſées, & qui ſans doute ſeront toujours bien ſuivies, Elle peut ſe promettre en peu de tems le plaiſir & l'avantage de voir ſes Sujets devenir maîtres du commerce, & ſurpaſſer en ce point tous les autres Peuples, comme ils les ont laiſſé bien loin derriere eux à l'égard de la guerre. Autrefois on craignoit pour vos Pays du Nouveau-monde; aujourd'hui on ne craint plus, on eſt en état de ſe maintenir; bientôt on fera crain-

dre les autres ; & enfin on les réduira ſous votre pouvoir.

C'eſt une Prophétie dont vos ennemis ſe mocqueroient ſi elle étoit entre leurs mains, mais ils verront avec le tems que les rieurs ne ſeront plus de leur côté. A moins qu'il n'arrive de ces accidens qu'on ne peut abſolument prévoir ; de ces viciſſitudes ſurprenantes par leſquelles le Deſtin renverſe ſouvent ce qui paroiſſoit le plus ſolidement établi ; de ces foudres qui ſe formant ſubitement en l'air, vont frapper les plus hauts édifices ; de ces tremblemens de terre qui engloutiſſent en un moment les plus ſuperbes Villes, il y a autant d'apparence qu'on verra réuſſir les meſures qui ont été priſes, & que les François ſupplanteront leurs Voiſins, qu'ils leur enleveront leur commerce, & qu'ils les chaſſeront de la plûpart de leurs établiſſemens dans les autres Parties du monde, qu'il y en eut jamais à la réuſſite d'aucun autre deſſein.

Il ne faut pas s'étonner que le chemin dans lequel on marche pour y parvenir ſoit bordé d'épines qui piquent en

en preſſant, ni qu'en courant en cette carriére on trouve des endroits raboteux qui faſſent quelquefois broncher. L'importance eſt qu'en tombant on ne ſe briſe pas, qu'on ait la force de ſe relever de ſa chûte, & de continuer enſuite à marcher ; car peu à peu on ira enfin juſqu'au bout malgré tous les obſtacles qui auront cauſé du retardement. Tout le pis qu'il y a maintenant à craindre eſt d'y arriver plus tard.

Si on conſidére ce qui s'eſt paſſé ſur la côte de Barbarie, on pourra aiſément comprendre de quelle maniere les choſes ſeront conduites dans tous les autres endroits du monde où V. M. ſe diſpoſe à maintenir ſes Sujets, & où ſans doute ils demeureront à la fin maîtres des affaires, en frappant leur coup d'abord d'un côté, puis après de l'autre.

Les courſes des Armateurs Turcs ne ſont pas une des moindres incommodités du commerce. L'Angleterre & la Hollande ſçavent de quelle conſéquence il eſt de les reprimer. L'une & l'autre de ces Nations s'eſt ſouvent miſe en devoir de domter ces Pirates, mais elles ne s'y ſont efforcées qu'à demi.

Le chemin leur a ſemblé ſi rude & ſi long qu'elles ſe ſont toujours arrêtées au milieu, ou on leur a jetté à la traverſe quelques propoſitions de paix pour les amuſer. Alors trop contentes d'un relâche qu'elles ſçavoient ne devoir pas être de longue durée, elles n'ont pas laiſſé de s'en féliciter & d'en jouir, en attendant que de nouvelles inſultes les engageaſſent à de nouvelles dépenſes pour aboutir à la même fin. Souvent même les conditions de la paix ont été & honteuſes & auſſi fâcheuſes que la guerre même, puiſqu'on étoit forcé de ſe ſoumettre à la viſite des Vaiſſeaux. Mais les frais de l'armement & de l'entretien d'une groſſe Eſcadre pour réduire ces Corſaires étoient un mal préſent, & la viſite des Vaiſſeaux étoit un mal un peu plus éloigné.

V. M. n'a pas pris cette commune route. Depuis que ſes forces maritimes ont été en état d'affranchir ſes Sujets de ces dangereuſes courſes, & qu'Elle a jugé à propos de l'entreprendre, Elle n'a épargné ni ſoins, ni dépenſes, ni hommes pour en venir à bout. Les Pirates ont cru qu'ils pouvoient en uſer avec

avec Elle comme avec les Souverains des autres Etats Chrétiens ; qu'Elle étoit de la même trempe ; & qu'ils n'auroient pas plus de peine à la manier. Ils ont cru épuiſer auſſi ſa patience en violant les Traités incontinent après les avoir faits.

Mais ils ont à la fin connu qu'ils s'étoient trompés dans leurs conjectures. Ils ont trouvé un ennemi auſſi ferme dans la réſolution de les domter qu'ils l'étoient dans celle de lui faire inſulte. Ils ont tâché d'intimider V. M. en exerçant des cruautés contre quelques malheureux François que leur mauvaiſe fortune avoit livrés en de ſi barbares mains. Cependant V. M qui malgré la douleur qu'Elle avoit du triſte ſort de ces Infortunés, voyoit de quelle importance il étoit de ne ſe pas relâcher, & ſçavoit que la perte des uns eſt quelquefois néceſſaire pour le ſalut des autres, jugea qu'il y avoit encore plus à riſquer en ne prévenant pas les maux qui pendoient ſur la tête de tous ceux que la navigation expoſoit aux courſes des Pirates, qu'en abandonnant à leur rage un petit nombre de

gens qui étoient déja en leur pouvoir ; & qu'on n'en auroit pas retirés en ſe retractant par une compaſſion dangereuſe, qui auroit été regardée comme une timidité.

Elle prit donc le parti de mépriſer leurs ménaces. Elle entretint des Eſcadres qui chaſſerent les Armateurs de la mer, & qui allerent réduire en cendre une partie des édifices de leurs plus fortes Villes par les bombes qu'on y jetta, n'étant pas poſſible de leur faire plus de mal, parce que l'entrée de leurs Ports eſt impraticable ; & enfin on les força à demander tout de bon la paix, & à la demander à genoux. Les Eſclaves qui furent rendus ſans rançon, en ſont des preuves authentiques, & encore plus les ſommes que les Pirates payerent pour dédommager V. M. d'une partie de ſes pertes, ce qu'ils n'ont jamais fait pour aucune autre Puiſſance de l'Europe.

Voilà un des effets qu'ont produit les forces maritimes de V. M. & par où Elle a fait connoître de quelle maniere Elle ſe préparoit à agir dans les affaires de la marine & du commerce. Elle ne manquera

manquera pas ſans doute de perſiſter dans un deſſein ſi important & ſi bien concerté. Elle entreprendra d'abord une affaire dans un Pays, & ne l'abandonnera pas qu'Elle ne l'ait achevée, à quoi Elle ne trouvera point d'obſtacle qu'Elle ne ſurmonte par ſes forces & par ſon crédit, & lorſque de ce côté-là Elle aura établi les choſes ſur un ſi bon pié qu'il n'y aura plus d'apparence de craindre aucun revers, Elle prendra ſes meſures pour agir de même ailleurs, & élevera ſes batteries contre une autre Place.

Au reſte, les frais qui ſe feront en ces occaſions extraordinaires étant fournis par le Public, & ſur-tout par les Compagnies auſquelles l'utilité en doit le plus revenir, V. M. ne ſera point obligée d'y employer ſes revenus ordinaires, ni de ſe déſiſter d'aucun des autres deſſeins qu'Elle auroit formés ; au contraire dans la ſuite s'étant fait rembourſer des avances qui auront été fournies par le Peuple, & qu'Elle retiendra entre ſes mains, elles lui feront un fonds pour pouſſer les entrepriſes, qui ſe trouveront alors ſur le

tapis.

Il eſt donc à propos que pendant la paix V. M. favoriſe & gratifie tous ſes Sujets qui voudront s'adonner au commerce des Pays Etrangers ; qu'Elle les maintienne pendant la guerre, & que l'intérêt du négoce lui ſoit en auſſi grande recommandation que la guerre même.

On peut néanmoins conclure que ſi on voyoit que le commerce s'étendît juſqu'à en faire préjudice aux affaires de la guerre, & qu'il dépeuplât la France en tranſportant une trop grande partie de ſes Habitans dans le Nouveau-monde, comme il a aidé à dépeupler l'Eſpagne, il y auroit des meſures à prendre & de nouveaux ordres à donner pour prévenir cet inconvenient. Mais cela n'eſt pas à craindre. Il y aura toujours plus de François qui pencheront du côté de la guerre, & qui ſeront prêts à porter les armes pour la gloire de leur illuſtre Souverain, qu'il n'y en aura de diſpoſés à la navigation & au commerce des Pays Etrangers. D'ailleurs la France eſt ſi peuplée en comparaiſon de l'Eſpagne, qu'elle fournira aiſément à tout; ou s'il ſe trouvoit

voit heureuſement entre le Peuple une ſi grande multitude de gens qui s'adonnaſſent à la Marine que vos armées puſſent en ſouffrir quelque légére diminution, les grands revenus que V. M. tireroit de leur induſtrie lui donneroient moyen de renforcer ſes Troupes de Suiſſes, ou d'autres Nations qu'on verroit accourir de toutes parts pour participer à ſes libéralités.

L'Alliance qui eſt entre V. M. & le Grand Seigneur a déja introduit autant & plus de François dans ſes Etats, qu'il n'y a de Sujets d'aucune des autres Puiſſances de l'Europe. Les occaſions que la préſente guerre va vous fournir de rendre à ce Potentat des ſervices conſidérables, leur donneront lieu d'obtenir de lui des graces encore plus particulieres, & d'être préférés aux Sujets de tous les autres Souverains ; peut-être même de les ſupplanter & de leur enlever une partie de leur commerce.

On ſçait ſur quel pié ont été les affaires de Siam, & ſi ce n'en étoit pas preſque fait pour tous les autres Négotians de l'Europe ſans le contre-tems de la mort du Roi. J'avoue qu'elles y

ſont

ſont maintenant fort reculées, mais elles ne ſont pas renverſées, ni l'eſpérance n'eſt pas éteinte, comme on le publie en des lieux où on aime à ſe flatter, & où on porte une mortelle envie à la France. On a pénétré le génie de cette Nation; on a fait des habitudes à la Cour & parmi le Peuple; il faut attendre; peut-être l'événement fera-t'il voir que les François y ont pour le moins encore autant de crédit que leurs Voiſins.

Tous les nouveaux établiſſemens auſquels il a fallu pourvoir afin d'étendre le commerce de mer, n'ont pas juſqu'à préſent permis de rendre cet ouvrage achevé dans toutes ſes parties. S'il eſt peu de grandes affaires qui ſoient diſpoſées à ſe faire tout d'un coup, & dont on ne doive raiſonnablement ſe promettre le ſuccès qu'à ſucceſſion de tems, c'eſt en ce genre d'entrepriſe que cela arrive encore plus qu'en aucun autre, & qu'il ne faut rien attendre que de la patience qu'on ſe donne.

La groſſe pêche eſt encore trop négligée; on ne s'y applique que très-peu;

peu, mais lorſqu'on ſe ſera rendu maître du commerce des Pays éloignés, on ne trouvera pas de difficulté à s'emparer de celui qui ſe fait comme aux portes du Royaume. Lorſque le crédit & la puiſſance de V. M. auront fait parvenir ſes Sujets au but qu'Elle s'eſt propoſé, le commerce de la pêche paſſera aiſément entre leurs mains, & cependant l'exercice continuel qui ſe fait de la navigation parmi eux formera un aſſez grand nombre de Mariniers pour tout entreprendre, & pour fournir à tout.

Les Etrangers jaloux de ce que V. M. a établi dans ſon Royaume des manufactures, qui n'étant auparavant que chez eux leur donnoient lieu de tirer des ſommes immenſes de ſes Sujets, & que par ce moyen elle leur retranchoit des profits très-conſidérables, ils s'en ſont plaints, & ont comme ménacé de ne venir plus chercher en France ce qu'ils avoient accoutumé d'en enlever. Mais il faut les laiſſer faire à l'avenir, & voir ce qu'il en arrivera. Il n'y a ni fabriques ni fruits chez eux dont la France ait abſolument beſoin, non pas même

même de ce qui ſert à la conſtruction des Vaiſſeaux. S'il en falloit venir juſques-là on trouveroit dans le Royaume tout ce qui eſt néceſſaire, quoique peut-être avec un peu plus de peine & plus de coût ; ou s'il manquoit encore quelque choſe, on le pourroit prendre en des Pays plus éloignés que ceux de vos Voiſins, qu'il faudroit abandonner au chagrin qu'ils ont de ce qu'on ſe paſſe de leurs denrées.

Mais peuvent-ils ſe paſſer de même de celles que la France leur fournit ? N'ont-ils pas un beſoin extrême de ſes Vins, de ſes Eaux-de-vie & de ſon Bled qui eſt proche d'eux en comparaiſon des Pays où ils ſont obligés d'aller en charger lorſqu'elle en a diſette, ou qu'elle refuſe de leur en fournir ? Se paſſent-ils aiſément de ſes lins, de ſes chanvres & de ſes toiles, dont elle a une ſi grande abondance, & qui leur ſont néceſſaires à tant d'uſages, mais ſur-tout à la navigation ? Ne regreteroient-ils point ſes châtaignes, ſes pruneaux, ſes noix, & tant d'autres denrées utiles & délicieuſes pour la vie, deſquelles ils auroient plus de peine à ſe

ſe priver que n'en ont les François mêmes ? Ne ſeroient-ils pas bien fâchés de ne voir plus éclater ſur eux le beau luſtre des taffetas, & des autres étoffes de ſoie qui ſe fabriquent en pluſieurs de ſes Provinces ?

Ceux qui connoiſſent leurs penchants & leurs manieres de vivre, ſçavent qu'ils ſont naturellement moins diſpoſés que vos Sujets à ſe contraindre ſur tous ces points. Mais quand l'inclination ſeroit égale dans les uns & dans les autres pour les choſes qui viennent des Pays Etrangers, ne ſuffiroit-il pas que V. M. témoignât une ſeule fois qu'Elle ſouhaiteroit qu'on s'en retranchât l'uſage ? On verroit tous les Habitans de la France, ſans en excepter aucun des plus curieux ou des plus voluptueux, obéïr avec une exactitude dont rien ne ſeroit capable de les détourner.

Il eſt conſtant qu'il n'en ſeroit pas de même des Sujets des Etats voiſins. Ils ne ſçavent ce que c'eſt que de ſe contraindre. Il ſemble qu'ils ayent fait vœu de ne point changer leur train ordinaire, même dans les choſes qui leur ſont

ſont préjudiciables. Comment ſe priveroient-ils des vins, des eaux-de-vie, des vinaigres & des chanvres de France, qui leur ſont d'une utilité extrême, & preſque d'une abſolue néceſſité? Auſſi voit-on que bien loin d'en abandonner l'uſage, & d'obéir aux défenſes que leur font leurs Souverains, ils n'ont pas laiſſé, & dans la préſente guerre, & dans les précédentes, d'employer tous les artifices imaginables pour en tirer & par mer & par terre tout ce qu'il leur a été poſſible.

Il n'y a donc rien à craindre. On peut à coup ſûr établir dans votre Royaume toutes les manufactures étrangeres, ou ſe paſſer de celles qu'on ne voudra pas établir, ſans que vos voiſins ceſſent de venir chercher ce qu'ils ont accoutumé de tranſporter chez eux. Je demeure d'accord que dans les lieux où les P. R. F. ſe ſont retirés, on voit auſſi à préſent ſur pié quelques-unes des fabriques qui étoient particulieres à la France. Mais cela n'eſt pas d'un fort grand préjudice. Ils en font beaucoup plus de bruit que la choſe ne le mérite. Ils n'y ont pas tranſplanté

planté les vignobles ni les arbres : ils n'y ont pas emporté les chenevières ; ils n'y ont pas détourné le cours des belles eaux qui ſervent aux teintures, ni entraîné avec eux tous les autres avantages dont la nature a ſi liberalement pourvu la France ; & tandis que ces avantages lui reſteront, on peut aſſurer que les Etrangers ne manqueront pas de lui apporter & leur argent & toutes les marchandiſes qu'elle voudra recevoir de leurs mains.

Qu'importe-t'il au fonds que ſes voiſins viennent chercher les ouvrages de ſes Artiſans & les étoffes de ſes manufactures ? Si ſon commerce va toujours s'étendant dans toutes les autres Parties du monde, il ne s'en fera pas plus qu'il en faut pour y envoyer, & peut-être qu'alors les Européens n'en auront pas aiſément quand ils en demanderont. Ne ſont-ce pas même les François qui leur fourniſſent la plûpart de ces quinquailleries & des autres marchandiſes qu'on tranſporte dans le Nouveau-monde, & qu'on y troque avec tant de profit. Pourquoi ne les y porteroient-ils pas eux-mêmes ? N'en

ſont

ſont-ils pas capables ? leur Patrie n'a-t'elle pas autant qu'aucun autre Pays des commodités à leur fournir pour cet effet?

Ainſi il eſt beaucoup moins à apprehender pour la France que ſes voiſins ne viennent plus rien chercher chez elle, qu'il eſt à craindre pour ſes voiſins qu'elle n'ait plus rien à leur fournir, ou qu'elle ne veuille pas leur donner la plûpart des choſes qu'elle poſſéde, afin qu'ils les tranſportent aux lieux où le débit s'en fait avec un ſi grand gain, parce que ſes Habitans entreprendront eux-mêmes ce trafic qu'ils ont trop longtems laiſſé entre les mains d'autrui.

On vend en même tems aux François avec un profit qui n'eſt pas médiocre, les marchandiſes qui ſe prennent dans les Pays où ſe tranſportent celles de France, & ce gain demeurera encore à vos Sujets, puiſqu'ils en rapporteront eux-mêmes tout ce qu'on leur fournit aujourd'hui. Que s'il y a quelque eſpéce de négoce qui leur ſoit d'abord interdit par les ſoins ou par le pouvoir de leurs envieux, ou qui leur demeure fermé pour toujours, ils ſe mettront

mettront fort peu en peine de ces ſortes de marchandiſes dès que V. M. témoignera qu'Elle n'en fait point d'état, & qu'Elle n'en veut pas permettre le débit ni l'uſage dans ſon Royaume.

Des Arts & Métiers, & de l'Agriculture.

COmme il n'y a point de reſſource à chercher parmi les Artiſans, & que c'eſt un Ordre de gens qui vivent preſque au jour la journée, il n'eſt pas néceſſaire de prendre aucun ſoin pour les multiplier, ni de leur accorder des priviléges ou des gratifications.

Il ne faut pas auſſi les anéantir, car on ſe priveroit de quantité de belles fabriques, ou du moins de leur abondance, qui tranſportées dans les Pays voiſins, font honneur, quoiqu'il n'en revienne qu'un médiocre profit : mais enfin ce point, tel qu'il eſt, entretient toujours ceux qui travaillent, & leur donne moyen de payer les ſubſides ordinaires dont il faut beaucoup les charger, puiſqu'il n'y en a preſque pas d'extraordinaires à prétendre d'eux.

Ou

On n'en doit pas non plus eſpérer des Laboureurs. Cependant il y a bien plus de ménagemens à garder à leur égard. S'ils ne peuvent porter qu'un certain poids réglé du fardeau, ce poids eſt ſi grand qu'il eſt capable de contrebalancer les avantages qu'apportent les impôts extraordinaires qui ſe levent quelquefois ſur la plûpart des autres Corps.

Comme ces dernieres impoſitions peuvent être augmentées à proportion de l'état où ſe trouvent les Corps deſquels on l'exige, les ſubſides qui font les revenus ordinaires de V. M. le peuvent être auſſi ſelon le pouvoir des Laboureurs qui en portent la plus grande partie.

On a donc eu grand tort, non-ſeulement de les épuiſer, mais encore de les réduire à une extrême miſere. C'eſt là une des circonſtances dans leſquelles votre dernier Miniſtre a très-mal ſervi V. M. Il n'a regardé qu'à lui-même, & à la facilité qu'il y avoit à faire payer ces miſérables, qui travaillent plus que des forçats, & qu'il a réduits à manquer ſouvent de pain, ſuppoſant que leurs forces pourroient durer autant que

que ſon Miniſtre, & ne ſe mettant pas en peine de ce qu'il en arriveroit après ſa mort, ni ſi les revenus de V. M. ſe trouveroient tout d'un coup affoiblis par l'impuiſſance où il laiſſeroit un des plus grands Corps de ceux qui les fourniſſent.

C'eſt par cet acharnement qu'il a eu contre les Païſans qu'on voit tant de vignobles abandonnés, ſi peu de beſtiaux entretenus; ce qui eſt peut-être l'endroit par où la France ſe trouve le plus en danger de tomber dans la diſette, quelque fertile qu'elle ſoit en ces ſortes de revenus auſſi-bien que dans toutes les autres denrées qui peuvent contribuer à l'entretien de la vie.

Il faut ménager cette riche ſource qui eſt intariſſable ſi on ne la bouche exprès, ou ſi on ne la laiſſe boucher par une négligence affectée. C'étoient autrefois les gens de guerre qui faiſoient trembler les Laboureurs. Aux approches des Armées ou des Garniſons tout étoit en mouvement & en allarmes. On craignoit alors la violence du Soldat, & on trouvoit des voies de s'en garantir; mais on n'appréhendoit

point le Collecteur duquel il n'y a nul moyen de se sauver.

Aujourd'hui on voit venir le Soldat sans inquiétude, on l'attend sans ôter une seule poulle de sa cour. Mais on tremble à la vue de son propre voisin qui vient faire payer la taille ; on lui abandonne, non pas le lit où on couche, car ce n'est presque par tout que de la paille, mais le plus mauvais bled qu'on a conservé pour faire du pain.

D'où procéde ce changement ? C'est que les Ministres que V. M. a employés dans les affaires de la guerre lui étant véritablement affectionnés, ont mis leur gloire à la bien servir, & à exécuter fidelement ses ordres ; qu'ils n'ont eu en vue que ses intérêts, & qu'ils ont tâché de ne fouler point ses Sujets. Si cela est arrivé quelquefois par des rencontres inévitables, & par des accidens auxquels on n'a pas toujours pu parer, on y a apporté aussi-tôt tous les remédes possibles ; on a tenu le Soldat dans une discipline si exacte, qu'on peut dire hardiment que le Païsan n'a jamais été si tranquille ni si libre de ce côté-là.

En récompense on ne l'a jamais vu plus

plus tourmenté qu'il a été depuis peu par les Financiers, qui ne songeant qu'à leurs propres intérêts se sont peu mis en peine des suites qn'auroit leur procédé, ni du préjudice qu'ils causeroient aux affaires de V. M.

Elle ne peut y donner ordre trop promtement ni avec trop d'exactitude. Le Païsan en général a besoin d'être soulagé, & particulierement le Laboureur. La misere dont ils sont tous accablés en avoit déja extrêmement diminué le nombre. Elle a encore contraint une partie à quitter la charrue & à prendre le mousquet. Il faut penser à rétablir cette perte par des traitemens favorables, en les faisant jouir des douceurs qu'il y a si long-tems qu'ils n'ont goutées, qu'ils ont eu le loisir de les oublier.

Outre l'avantage qui en reviendra à V. M. par leurs contributions qui sont les plus assurés de ses revenus ordinaires, on peut dire qu'Elle n'a rien a redouter de leur part, sur-tout de celle des Laboureurs. Occupés tout le jour aux travaux de leur vocation, ils ne se mêlent ni d'affaires publiques, ni de

cabaler dans l'Etat, ni de faire des Aſſemblées ſéditieuſes ; & ſi quelquefois le hazard en a entraîné quelques-uns dans ces ſortes de mouvemens contraires au repos du Royaume, c'eſt parce que tous les autres Païſans s'y étoient auſſi abandonnés ; & ceux-ci même ne s'y ſont jamais engagés volontairement & de leur choix, mais ils y ont été contraints par les Gentilshommes de leurs Villages qui les faiſoient marcher par force, ou au moins par des ſollicitations & par des ménaces.

De la Paix & de la Guerre.

SI la paix donne lieu à un Monarque de faire éclater ſa magnificence dans ſes propres Etats, & dans les Cours Etrangeres, par le moyen des Ambaſſadeurs qu'il y entretient & de ceux qu'elles lui envoient, la guerre fait d'elle-même un éclat ſi grand, que le bruit en retentit de toutes parts, & que quand toutes les portes des Pays voiſins ſeroient fermées, il y paſſeroit par plus d'endroits, & avec un plus glorieux fracas que ne fait du milieu de

de ſes tranquilles avantages le doux murmure de la paix.

Ce n'eſt pas qu'il faille négliger la paix ou la rompre ſans néceſſité ; au contraire on ne doit faire la guerre que pour y parvenir d'une maniere qui rende maître & des conditions des Traités & de leurs ſuites. En un mot, il faut la donner, & non la recevoir, non pas même la négotier, ou s'il ſurvient quelque contre-coup qui engage à prendre ce dernier parti, on doit alors embaraſſer ſi fort les Articles, & les exprimer avec tant d'ambiguité, qu'il y ait jour à les expliquer dans un ſens favorable lorſqu'on ſe trouvera en état d'en faire l'éclairciſſement, quand même ce ne ſeroit pas l'intention de ceux avec qui on traite.

De deux ſens qu'on peut donner à une propoſition ambigue, il eſt naturel de prendre celui qui nous accommode. Un autre prétendra avoir le même droit ; j'y conſens, mais il faut auſſi avouer qu'il n'en a pas plus. Lequel des deux partis eſt-ce donc qui doit l'emporter ſur l'autre ? C'eſt ſans doute celui qui ſe trouve le plus fort, & cette

circonſtance eſt toute la raiſon de la préférence que la guerre doit avoir ſur la paix, parce que c'eſt la force qui fait entretenir la paix, & qui explique les Traités.

Je parlerai principalement de la guerre, puiſque c'eſt le chemin qui a déja ci-devant conduit V. M. & qui la conduira encore glorieuſement à la paix.

La ſituation des affaires de l'Etat étant la régle des démarches du Souverain, il ne doit ſe réſoudre à la guerre que lorſqu'il eſt aſſuré de ſes forces pour la ſoutenir. La France a eu beaucoup de peine à réſiſter à ſes ennemis du dehors pendant qu'elle étoit accablée de ceux du dedans. Trop occupée par ceux-ci, elle ne pouvoit pas en même tems parer à tous les coups des autres. Attaquée dans ſes propres entrailles, elle n'avoit pas aſſez de vigueur pour aller déchirer celles de ſes voiſins.

Mais aujourd'hui que ſuivant les traces qui vous avoient été marquées, V. M. a guéri les maladies les plus invétérées de ſon Royaume; que l'orgueil des Grands eſt abbatu; que le parti

parti des P. Réformés eſt atterré; que tout le corps eſt ſain & diſpos, prêt à ſe laiſſer guider par ſon illuſtre Chef; que ſa vigueur eſt extrême, non obſtant quelques petites langueurs qui ſe manifeſtent en de certains membres, que le tems & les ſoins de V. Majeſté ſçauront enfin fortifier, Elle peut prendre de plus juſtes meſures pour la guerre que les ennemis de la France n'avoient autrefois coutume d'en prendre contr'elle.

Il y a deux raiſons eſſentielles qui font voir que V. M. ne riſque rien en entreprenant tout ce qu'Elle veut. Elle a aujourd'hui des reſſources ſi viſibles & des moyens ſi ſûrs de faire la paix quand il lui plaira, qu'Elle n'a qu'à tenter le deſtin de la guerre, & à ſe prévaloir de ce qu'il voudra lui accorder de faveurs. Elle a des forces ſi grandes, que n'en employant jamais qu'une partie pour l'exécution de ſes deſſeins, Elle ne ſe voit en danger que de n'aller pas auſſi loin qu'Elle pourroit s'être promis, & nullement de mettre ſa gloire en péril, ni d'expoſer ſon Royaume.

Il en doit être des affaires de la guerre comme de celles du négoce, où l'on ne verra jamais qu'un habile Marchand hazarde tout ſon bien. Il en retient toujours aſſez entre ſes mains pour ſubſiſter, & pour continuer ſon commerce, en cas que ce qu'il aura riſqué vienne à périr. Mais il ne manque pas auſſi d'en expoſer une portion lorſqu'il s'agit de faire des profits ſi conſidérables qu'ils méritent qu'on donne quelque choſe au hazard pour tâcher de ſe les procurer. Un bon Politique ne craindra pas de faire une tentative ni de prendre les armes pour attaquer, de riſquer une Armée, de ſacrifier un certain nombre de finances, lorſqu'il eſt ſûr de faire la paix quand il ſera las de la guerre. Il ſçaura trouver des prétextes de recommencer la guerre quand la paix lui aura donné le loiſir de reſpirer ou de mieux faire ſa partie; quand il ſe trouvera en état de faire tête à tous ſes ennemis, & de remettre ſur pié de ſi grandes forces qu'il en ait de reſerve en cas que les premieres qui marcheront ſoient défaites; quand il aura pourvu aux moyens de rétablir les finances

nances qui auront été conſumées.

Lorſqu'un Prince a pris des meſures juſtes, ainſi que V. M. a accoutumé de faire à tous ſes différens égards, il peut hardiment s'embarquer, & envoyer une Eſcadre de Fregates légéres inſulter ſes ennemis, tâcher de percer au travers, de leur donner la chaſſe, & de leur enlever une partie de leurs Vaiſſeaux, tandis qu'encore dans le Port il demeure au milieu d'une puiſſante Flotte, parfaitement équipée & capable d'aller achever de détruire ce qui aura été déja incommodé, ou de ſe maintenir ſi le premier détachement a été battu.

On peut dire que c'eſt riſquer peu pour beaucoup gagner, & qu'en tout cas on ne craint pas de perdre tout, ni même de faire des pertes dont on ne puiſſe rien retirer. Car ſi cette eſpéce d'enfans perdus qu'on envoye attaquer le camp de l'ennemi peuvent en forcer les retranchemens & en ouvrir les paſſages au corps de l'Armée, elle y entrera enſuite ſans péril & comme en triomphe. Mais s'ils n'en viennent pas à bout & qu'ils demeurent ſur la place, l'Ar-

mée qui n'a point abandonné le poſte avantageux qu'elle avoit choiſi, & qui a derriére elle les avenues libres & le pays à ſa devotion pour en tirer des vivres & du ſecours, n'en demeure preſque pas plus affoiblie; au lieu qu'il eſt impoſſible que la défaite du peu de braves avanturiers qui étoient allés harcéler les ennemis dans leur camp, n'ait coûté à ceux ci beaucoup de fatigues, de ſang & d'allarmes.

Comme dans les premieres années de votre avénement à la Couronne le Prince de Condé en uſa fort imprudemment pour les intérêts de V. M. en riſquant des batailles où il riſquoit le ſort de tout l'Etat, & qu'il n'étoit alors beſoin que de ſe maintenir ou de perdre peu & de ſe battre en retraite; le Vicomte de Turenne fut inexcuſable de n'avoir pas hazardé douze mille hommes pour tenter la conquête d'Amſterdam. Quand ces douze mille hommes y auroient péri V. M. n'étoit-Elle pas en état de ſe relever de cette perte? Ses ennemis n'auroient-ils pas été trop contens d'accepter une paix qui n'auroit pu être honteuſe pour Elle après avoir

avoir déja ſignalé ſon pouvoir par un ſi grand nombre de triomphes, & fait ſi vivement ſentir à ſes ennemis les effets de ſa vengeance?

On me dira peut-être que tous ces moyens ne ſont pas exemts de difficultés dans la pratique, & qu'il y en a même quelques-uns qui en ont beaucoup plus que les autres; qu'il eſt plus aiſé de commencer une guerre, d'expoſer une Armée, & même de remplir ſes coffres, que de réduire à faire la paix ceux qu'on aura une fois engagés à prendre les armes. J'en demeurerois d'accord ſi tous les Etats ſe gouvernoient par les mêmes maximes, & qu'ils euſſent tous les mêmes avantages pour ſe ſoutenir; mais l'adreſſe de la Politique eſt de ſçavoir bien manier le pouvoir qu'on a en main, & profiter de la foibleſſe de ſes voiſins, ſoit qu'elle vienne de leur impuiſſance même, ou de la conſtitution de leur Gouvernement.

Ceux qui craignent le fléau de la guerre que V. M. tient toujours dans ſa main prêt à répandre ſur eux quand ils ont la témérité de l'offenſer, ſe ré-

crient ſur la mauvaiſe foi de la France. Il n'y a pas une de ſes entrepriſes qu'ils ne traduiſent en perfidie. Ils regardent toutes ſes nouvelles acquiſitions comme des biens volés ou uſurpés, & non pas gagnés.

Mais à qui prétendent-ils impoſer ſi ce n'eſt à eux-mêmes ? Comment oſent-ils reprocher comme avérée une prétendue mauvaiſe foi qui eſt conteſtée par ceux qui en ſont accuſés, & qui n'a de preuves que les plaintes qu'on en fait ? Eſt-ce que les ruptures de paix ou de tréve faites par la France, fondées ſur des raiſons qui lui paroiſſent auſſi plauſibles & auſſi fortes qu'elles paroiſſent foibles & frivoles à ſes ennemis, & que les Puiſſances neutres trouvent néanmoins ſi apparentes qu'Elles ne ſe déclarent point contre vous ſur ce ſujet, ſont comparables à la violence & à la violation du droit des gens faite en la perſonne du Cardinal de Furſtemberg ? Y a-t'il rien qui approche de la perfidie de Mayence & de Strasbourg, qui s'engagent aujourd'hui à la France, & qui lui font payer bien cher la foi qu'elles lui donnent ; &

& qui cependant ouvrent demain leurs portes aux Allemands, & ne ſe promettent pas moins que de leur mettre le couteau à la main pour aller égorger les François ? L'Electeur Palatin qui avoit fait alliance avec V. M. avant la déclaration de guerre, & l'Electeur de Brandebourg qui avoit conclu la paix après avoir pris les armes & s'être vu maltraité, & qui ayant rompu cette derniere paix demanda encore une tréve qu'il n'obſerva pas mieux, n'ont-ils pas été plus manifeſtement moins religieux obſervateurs de leur parole qu'on ne peut prouver à V. M. qu'Elle ait manqué à la ſienne.

Ce n'eſt pas que je vouluſſe conſeiller à V. M. de ſuivre de point en point ces exemples : ils vont trop loin, & des manquemens de foi ſi clairs & ſi reconnus ne lui feroient point d'honneur. Mais au moins ne devroit-on pas déclamer ſi fort, quand on fait pis que ceux à qui on oſe s'en prendre. N'eſt-ce pas aux Parties qui traitent à faire exprimer ſi nettement & en termes ſi exprès tous les Articles de leurs Traités qu'il n'y demeure aucune équivoque ;

voque, & lorſqu'ils y en laiſſent, peut-être à deſſein de s'en prévaloir eux-mêmes s'ils ſe trouvoient en état de les faire expliquer en leur faveur, doivent-ils ſe plaindre d'être pris dans le filet qu'ils ont tendu, & ont-ils bonne grace de prétendre que V.M. n'ait pas le même droit qu'eux quand Elle a le pouvoir en main.

Comme V. M. n'a dû avoir aucun ſcrupule à s'engager dans la préſente guerre non plus que dans les précédentes, Elle ne s'en doit pas promettre une moins bonne iſſue, en continuant toujours d'agir par les mêmes principes & de ſuivre les mêmes maximes qu'Elle a tenu juſqu'à préſent. Une grande exactitude à faire entretenir la diſcipline militaire, à ne pardonner point les fautes des Soldats, moins encore celles des Officiers, ni même des Officiers Généraux, ni de tous ſes Sujets en général, de quelque qualité qu'ils ſoient.

L'exemple eſt plus fort que tous les raiſonnemens, & en voici un qui parle de lui-même. V. M. ne manque jamais de reconnoître avec tant de libéralité ceux qui la ſervent, qu'il n'y a point de

de Prince au monde de qui les gens de mérite puiſſent attendre de ſi belles récompenſes, & Elle eſt ſi exacte à châtier le crime ou la négligence, qu'il n'y a point d'Etat où il ſe trouve moins de traîtres & de ſcélerats que dans le ſien, ni d'Armées où on voye moins de Soldats & d'Officiers qui manquent à leur devoir. Toutes les Puiſſances de l'Europe ont devant les yeux ce modéle ſi parfait, ce grand exemple ſi capable de les inſtruire ſi elles étoient capables d'en profiter.

Au contraire les Puiſſances voiſines n'ont à donner que de certaines récompenſes preſque toujours réglées & très-médiocres, & elles ſe piquent d'une clémence outrée pour les coupables. Je ne veux point blâmer leur méthode à l'égard des récompenſes, qui procéde peut-être de leur inclination naturelle au bon ménage, peut-être du peu qu'elles ont à diſtribuer : car tous les Souverains ne poſſédent pas des ſources auſſi fécondes, que la France en elle-même & l'autorité abſolue en fourniſſent à V. M. pour répandre en libéralités & bienfaits.

Mais

Mais à l'égard des châtimens, il n'y a qu'à vouloir ouvrir les yeux, on verra quel eſt l'effet que produit une ſévérité bien entendue, ou quel eſt celui de l'impunité. Qu'on examine, & qu'on diſe quel eſt aujourd'hui le Prince de l'Europe qui eſt le mieux ſervi? Dans lequel des deux Partis qui ſont en guerre eſt-ce qu'il ſe trouve plus de fidélité ou de trahiſons? Quel eſt l'Etat où il y ait moins de ſéditions & de révoltes? Où eſt-ce qu'on parle du Gouvernement avec plus de reſpect, & que chacun s'empreſſe le plus à s'acquitter de ſon devoir?

Autrefois tout étoit à peu près égal. La France étoit non-ſeulement troublée par les factions, déshonorée par les rébellions, & déchirée par les violences des partis en général, & des gens de guerre en particulier, auſſi-bien que des Nobles, ou de tous ceux qui étoient nés avec des inclinations peu vertueuſes. L'Eſpagne trouvoit parmi les François des Gouverneurs qui lui livroient les Villes: les Papes trouvoient des Eccléſiaſtiques qui excommunioient les Rois: ceux d'entre les François mêmes

ou

ou d'entre les Etrangers qui étoient aſſez perfides & aſſez abominables pour leur faire ôter la vie, trouvoient des ſcélerats comme eux qui leur prêtoient leur main.

Que V. M. conſidére donc attentivement ce qui ſe paſſe dans les Etats voiſins, ce qui eſt arrivé autrefois en ſon Royaume, & la diſpoſition où ſont aujourd'hui les eſprits de ſes Sujets, le reſpect qu'on a pour Elle, la fidélité qu'on lui garde, la promtitude avec laquelle on lui obéit, la tranquillité dont on jouit au dedans, tandis que la guerre ravage tout au dehors, la ſureté publique qui regne en tous endroits. Alors Elle conclura aiſément que comme le pouvoir deſpotique qu'Elle s'eſt Elle-même reſtitué fait ſa grandeur & ſa gloire, il eſt auſſi la ſource de l'ordre & de la proſpérité qu'on voit & dans ſes Armées & dans tous ſes Etats.

Elle ne pourra pas manquer de reconnoître que la ſévérité que ce pouvoir ſuprême lui donne lieu d'exercer en tous tems & en tous lieux, ſans diſtinction de perſonne, & ſans que qui que ce ſoit oſe en reclamer, auſſi-bien

que

que le juſte temperament avec lequel elle l'exerce, eſt le frein qui retient dans le devoir les gens de guerre & tous ſes autres Sujets, comme il eſt le fondement ſur lequel ſont appuyés les projets qu'Elle fait, les grandes choſes qu'Elle exécute au dedans, & les victoires qu'Elle remporte au dehors.

Il eſt vrai qu'outre le pouvoir abſolu qui eſt entre ſes mains, & qui ne permet à aucun de ſes Sujets, quel qu'il ſoit, de raiſonner ſur ſa conduite, Elle a encore un autre avantage tout particulier qu'Elle ne doit qu'à ſa prudence & à ſon application aux choſes qui peuvent contribuer au bien de ſon Etat, mais principalement à rendre ſes Armées floriſſantes. C'eſt qu'Elle a un très-grand nombre d'Officiers de tous degrés & de tous ordres, & de plus une infinité de jeunes gens de mérite, qu'Elle a fait élever ou qu'Elle a avancés pour prendre la place des autres lorſqu'ils viennent à lui manquer, ſoit en périſſant ou en tombant dans la déſobéiſſance. S'il arrive donc qu'Elle ſoit mécontente de ſes Officiers Généraux auſſi-bien que du moindre Soldat, Elle ne

ne perd rien à les envoyer en retraite méditer les obligations de leur devoir afin de s'en mieux reſſouvenir une autrefois, parce qu'Elle en a à leur ſubſtituer aſſez d'autres qu'Elle trouve chez Elle, & qui ſont formés par ſes ſoins, ou qui viennent d'ailleurs lui offrir leurs ſervices pour avoir part aux faveurs dont elle honore la vertu, & aux récompenſes qu'Elle lui diſtribue.

J'ai déja dit que l'Art de la Marine eſt une des plus fertiles ſources de la grandeur & des proſpérités d'un Etat, tant par rapport à la guerre qu'au commerce, & que V. M. ne doit rien négliger pour porter l'exercice de cet Art à ſon plus haut degré. Il y a néanmoins beaucoup de meſures à garder dans l'uſage qu'Elle fera de ſes forces Maritimes, quelque floriſſantes qu'elles ſoient maintenant, & qu'elles puiſſent encore le devenir.

De tous les Etats voiſins de la France il y en a deux dont la puiſſance, à proprement parler, ne conſiſte que dans leurs flottes, ou du moins ne peuvent preſque agir que par mer. Cette raiſon qui fait que la plus grande partie de leurs

leurs Sujets ne s'adonnent qu'à la navigation, fournira toujours à chacun de ces deux Peuples des forces à peu près ſuffiſantes, ſinon pour égaler celles de V. M. du moins pour empêcher l'effet de leurs expéditions, & qu'elles puiſſent faire des conquêtes ſur eux par cette voie.

Cela ne ſera point ſurprenant, car bien que les forces de V. M. puiſſent bientôt ſe rendre égales ou ſupérieures aux leurs, il faudroit toutefois que la ſupériorité fût montée à un degré bien extraordinaire pour donner lieu de former des projets de conquêtes par les voies de la mer. Les expéditions maritimes étant en elles-mêmes accompagnées de trop de difficultés qui ne ſe peuvent ſurmonter, & qui cauſent des dépenſes prodigieuſes, ſont encore ſujettes à des accidens auſquels il eſt impoſſible de parer. Les vents, les vagues, les calmes, les tourmentes, les marées, & mille autres contre-tems ſur leſquels on ne peut prendre de meſures, doivent détourner un eſprit prudent de s'épuiſer en projets, & de conſumer des finances innombrables, pour envoyer

envoyer peut-être périr une Armée ſans qu'elle ait ſeulement vu l'ennemi.

Ce qui arriva à Philippe II. Roi d'Eſpagne, doit ſervir de leçon à tous les Princes, & plus encore à ceux qui ne font que commencer de ſe rendre puiſſans ſur mer.

Que ſi une Armée Navale eſt aſſez heureuſe pour éviter ces périls, combien ne s'en préſente-t'il point d'autres à faire une deſcente ? Combien de peines & de machines ne faut il point employer, ſur-tout pour embarquer la Cavalerie, & la mettre enſuite à terre? Combien peu faut-il de réſiſtance pour empêcher un débarquement ? Je ne m'attacherai pas à remettre devant les yeux de V. M. tous ces inconveniens : Elle ſçait mieux que moi qu'il s'en préſente autant qu'il y a de démarches à faire, & qu'il n'y en a point qui ne ſoient d'une dangereuſe conſéquence.

Si donc V. M. ne doit rien négliger pour ſe mettre en état d'attaquer ſes ennemis par mer, & pour ſe faire rédouter ſur cet élément auſſi-bien que ſur terre, Elle ne doit pas néanmoins entreprendre légérement des expéditions qui

qui tendent à faire des deſcentes dans le Pays ennemi. Elle ne doit même jamais s'y réſoudre qu'à la derniere extrémité, & dans les plus preſſantes néceſſités, comme ſeroit celle de ſauver d'une chûte entiere ſa gloire ou ſon Etat, par une diverſion qui fût vraiſemblablement capable de produire un ſi grand effet.

Car autrement il ne lui eſt pas poſſible de rien gagner par cette voie. Quand on auroit ſurpris les Anglois, & emporté d'abord quelqu'une de leurs Places, ce ſeroit ſe flatter que de prétendre s'en conſerver la poſſeſſion. Il faut laiſſer à part ces Inſulaires que la mer ſépare des autres Peuples de l'Europe, & n'entrer dans leurs affaires que pour les brouiller, & pour empêcher qu'ils n'entrent eux-mêmes en celles de V. M. ou pour ſe les acquerir ſi l'on peut y trouver jour.

Tous les autres Pays voiſins de la France ſont plus à la portée de ſes coups par terre que par mer. Elle peut s'y ouvrir des paſſages ſans courir les riſques qui ſont ſi fréquens ſur l'eau, & qui enlevent quelquefois des Flottes entieres

res ſans qu'il y ait dans le courage ou dans l'induſtrie aucune reſſource pour s'en garantir ; au lieu que l'une & l'autre de ces qualités ſont autant ſur terre que la force même, & qu'il n'y a point de danger où un grand cœur n'ait de quoi exercer ſa réſiſtance, & où il n'ait la ſatisfaction de le faire partager à ſon ennemi.

V. M. a déja ſi bien réuſſi par cette voie, qu'Elle ne doit pas ſonger à en prendre aucune autre pour étendre ſes conquêtes. Ses Sujets ſont tout accoutumés à agir par terre. Les Pays voiſins y ſont non-ſeulement à ſa bienſéance, mais elle peut les conſerver aiſément, & les meſures dont on ſe ſert pour ces ſortes de deſſeins dépendant moins que les autres du caprice de la fortune & des élémens, ont tout le dégré de certitude que la prudence humaine peut deſirer.

Cependant comme il eſt impoſſible que vos projets ayent des ſuccès tout-à-fait favorables ſans le ſecours des Armées Navales, il eſt néceſſaire, ainſi que je l'ai déja dit, que V. M. travaille à rendre les ſiennes auſſi floriſſantes

que

que celles de terre. Si elles ne ſont pas deſtinées à attaquer, il faut qu'elles ſoient en état de le faire, & qu'elles ſoient regardées ſur ce pié-là. Autrement on viendroit inſulter les côtes de votre Royaume pendant que vous ſeriez occupé dans le cœur du Pays, & on déſoleroit autant de Villes que vous en pourriez prendre ſur les frontieres de vos ennemis.

Il eſt encore à propos d'éviter les batailles générales qui ne ſont bonnes à rien, & dont la perte cauſeroit un auſſi grand préjudice à la France que le gain lui apporteroit peu d'avantage. Car quand on auroit défait les Anglois ſur mer qu'en reviendroit-il, puiſqu'il n'eſt pas poſſible que V. M. étende ſes prétentions juſque dans leur Iſle ? Et à l'égard des autres Nations de quelle grande utilité pourroit être une victoire qui coûteroit toujours fort cher quelque peu de perte qu'on pût faire ?

Ouvriroit-elle le chemin de leurs côtes pour y aller faire des deſcentes ? Mais outre les dangers dont j'ai marqué qu'une deſcente eſt ordinairement accompagnée, & qui ſont capables d'em-

d'empêcher V. M. d'en former jamais le deſſein, n'y a-t'il pas par terre des voies plus ſures & plus faciles d'entrer dans le Pays de qui que ce ſoit de vos voiſins, & d'y pénétrer juſqu'aux extrémités ?

Les batailles navales ne ſerviroient qu'à affoiblir votre Etat, à conſumer inutilement vos finances, & à vous enlever des Matelots qu'il faut reſerver pour de meilleures occaſions.

Ces occaſions ſont en partie celles des rencontres, ou de certains combats qu'on peut appeller particuliers par rapport aux batailles générales. Tandis qu'une Flotte conſidérable tiendra la mer, mettra vos côtes à couvert, & ſera prête à réſiſter aux ennemis, ou même à les attaquer s'il étoit jugé tout-à-fait expédient & inévitable, il faudra avoir diverſes Eſcadres qui iront croiſer au loin, & qui étant plus fortes que les leurs, ne manqueront pas ſans doute de les inſulter & de les battre ; mais ſur-tout il faudra ſurprendre leurs Flottes marchandes, & les détruire ſi on ne peut s'en rendre maître.

Les courſes des Armateurs ne doivent pas non plus être négligées. Ils ont été d'un grand ſecours à la Hollande dans l'une des guerres qu'elle a ſoutenues contre l'Angleterre, dont les forces étoient ſupérieures aux ſiennes. Ce fut par leur moyen qu'elle ſe maintint, & les Anglois s'en trouvérent enfin ſi incommodés, qu'ils furent contraints de prêter l'oreille à des propoſitions de paix pour éviter les déſordres que leur cauſoient ces courſes, ſur-tout celles des Capres de Zélande, qui ſeuls étoient capables de ruiner le commerce de l'Angleterre, le nombre des priſes qu'ils firent étant ſi prodigieux qu'il ne s'en étoit jamais tant fait pendant aucune autre guerre.

On peut encore aller dans le Nouveau-monde attaquer les Pays, les Vaiſſeaux & les Flottes des Nations voiſines, beaucoup plus hardiment que ſur leurs propres côtes, où leurs forces ſont toujours aſſez conſidérables & bien plutôt prêtes à agir; au lieu que l'embarras des armemens pour les voyages de long cours, la lenteur des délibérations, & le tems qu'il leur faut employer à

à lever des finances, donnent ordinairement à un ennemi vigilant & actif les moyens de les prévenir dans les expéditions qui regardent les Pays éloignés. Tous ces retardemens qu'ils ne peuvent éviter, & qui ſont cauſe que malgré leurs forces ils n'ont jamais rien exécuté de grand & d'extraordinaire dans les autres Parties du monde où ils ont des Pays qui relevent de leur domination, ne leur permettent point de parer aſſez vîte non-ſeulement à des attaques imprévues, mais même à celles qu'ils ont tout loiſir de prévoir.

V. M. leur en peut préparer & de l'une & de l'autre eſpéce quand Elle voudra. S'il eſt des deſſeins qu'on ne peut pas abſolument cacher & qui ſe découvrent par les préparatifs qu'il faut néceſſairement faire pour leur exécution, ou qui font naître de ſi grands ſoupçons qu'il y auroit de l'imprudence à ceux qui les ont conçus de ne ſe tenir pas ſur leurs gardes, il y en a d'autres dont le ſecret peut être conſervé à la faveur d'un faux bruit qu'on aura fait répandre, & par mille autres voies dont je ne m'arrêterai point à faire ici le détail.

Quoiqu'il en ſoit, V. M. ayant pris ſes meſures, ainſi qu'Elle a accoutumé de faire, & étant toujours prête à pouſſer vigoureuſement & ſes projets connus & ceux qu'Elle aura médités en ſecret, il y a toute apparence qu'ils ſe trouveront exécutés avant qu'on ait penſé à les prévenir, ou au moins avant qu'on ait eu le tems de faire toutes les démarches & d'obſerver tous les dégrés de formalités requiſes parmi les autres Nations pour déliberer, pour réſoudre & pour agir.

C'eſt par cette diligence, & par le moyen du ſecret, circonſtances qui ſont un des principaux avantages du Gouvernement abſolu, & qui ſont néceſſaires pour faire réuſſir les grandes entrepriſes que V. M. viendra auſſi aiſément à bout de celles qu'Elle fera par mer, qu'on lui a vu glorieuſement exécuter celles qu'Elle a ci-devant faites par terre, deſquelles on peut dire que comme elles ont été le ſujet de l'étonnement de tout l'Univers en nos jours, elles feront encore le ſujet de l'admiration des ſiécles à venir.

FIN.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
C28(251)100M			

944.03 R24
4

Testamens politiques
Rud Stanwell